

B 4266328 (F)

S

MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

67649
16

Ministère des Affaires Extérieures

Rapports Annuels

1960-1967

ES

1960

Présenté au Parlement en conformité des dispositions de la Loi
sur le ministère des Affaires extérieures

REFERENCE

Roger Duhamel, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la papeterie
Ottawa, 1961
94288-8-2

**RAPPORT
DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

1960

**Présenté au Parlement en conformité des dispositions de la Loi
sur le ministère des Affaires extérieures**

REFERENCE

Roger Duhamel, m.s.r.c.

Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la papeterie

Ottawa, 1961

94288-8-2

REPORT
DU MINISTRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
1960

Présenté au Parlement en conformité des dispositions de la Loi
sur la publication des Affaires extérieures

Prix: 25 cents N° de catalogue E1-1960F
En vente chez l'Imprimeur de la Reine,
Ottawa, Canada

Imprimeur de la Reine
1960

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS	vii
PRÉSENTATION DU RAPPORT	ix
CHAPITRE	
I Les rapports entre l'Est et l'Ouest	1
II Le Canada et les Nations Unies	6
III Le désarmement	9
IV Les Nations Unies au Moyen-Orient	14
V Les Commissions internationales de surveillance en Indochine	16
VI L'OTAN et la défense	18
VII Le Commonwealth	22
VIII L'Amérique latine	26
IX Les affaires économiques	28
X L'aide aux pays insuffisamment développés	35
XI Le bassin du fleuve Columbia	37
XII Le droit de la mer	38
ANNEXES	
A. Organisation du Ministère à Ottawa	40
B. Passeports et visas	41
C. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur ..	42
D. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	45
E. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie	47
F. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter officiellement en 1960	50
G. Liste d'accords indiquant le développement des relations juri- diques du Canada avec les autres pays en 1960	52
H. Publications du Ministère	56

CONTENTS

1947

124	1947-1948
125	1948-1949
126	1949-1950
127	1950-1951
128	1951-1952
129	1952-1953
130	1953-1954
131	1954-1955
132	1955-1956
133	1956-1957
134	1957-1958
135	1958-1959
136	1959-1960
137	1960-1961
138	1961-1962
139	1962-1963
140	1963-1964
141	1964-1965
142	1965-1966
143	1966-1967
144	1967-1968
145	1968-1969
146	1969-1970
147	1970-1971
148	1971-1972
149	1972-1973
150	1973-1974
151	1974-1975
152	1975-1976
153	1976-1977
154	1977-1978
155	1978-1979
156	1979-1980
157	1980-1981
158	1981-1982
159	1982-1983
160	1983-1984
161	1984-1985
162	1985-1986
163	1986-1987
164	1987-1988
165	1988-1989
166	1989-1990
167	1990-1991
168	1991-1992
169	1992-1993
170	1993-1994
171	1994-1995
172	1995-1996
173	1996-1997
174	1997-1998
175	1998-1999
176	1999-2000
177	2000-2001
178	2001-2002
179	2002-2003
180	2003-2004
181	2004-2005
182	2005-2006
183	2006-2007
184	2007-2008
185	2008-2009
186	2009-2010
187	2010-2011
188	2011-2012
189	2012-2013
190	2013-2014
191	2014-2015
192	2015-2016
193	2016-2017
194	2017-2018
195	2018-2019
196	2019-2020
197	2020-2021
198	2021-2022
199	2022-2023
200	2023-2024

AVANT-PROPOS

Le rapport annuel de 1960 diffère de ceux des années précédentes. Au lieu de narrer méthodiquement ce qui s'est passé dans divers pays du monde et diverses organisations au cours de l'année, il traite de certains thèmes principaux qui touchent de près au Canada et expose en détail l'attitude adoptée là-dessus par le Gouvernement canadien. Cette formule nouvelle vise à rendre le rapport plus utile au grand public et à ceux qui suivent attentivement la politique étrangère de notre pays.

La plupart des événements marquants des dernières années doivent évidemment être examinés dans le cadre des rapports Est-Ouest; toute analyse du «climat» international tient forcément compte du degré d'harmonie entre l'univers communiste et le monde non communiste. Si l'on applique ce critère à 1960, on pourra établir une courbe ascendante d'espoirs et de cordialité pour les cinq premiers mois, puis brusquement, une courbe descendante à partir de la fin de mai. Après l'échec des entretiens au sommet et la rupture des négociations de désarmement, la guerre froide a repris en nombre de points névralgiques: Congo, Cuba, Laos et au sein de l'Assemblée générale de l'ONU, au cours de sa quinzième session. L'année s'est close dans une atmosphère de tension, d'incertitude et de confusion accentuées, d'où l'optimisme semblait exclu.

Néanmoins, si l'on prend quelque recul et si l'on considère l'après-guerre dans son ensemble, 1960 ne semble pas avoir marqué une reprise totale de la guerre froide. Sans doute les rapports entre l'Est et l'Ouest ont-ils été restreints, mais ils n'ont pas été abandonnés. En dépit d'une animosité flagrante des deux côtés, les échanges scientifiques et culturels entre les deux camps n'ont pas tari et les échanges commerciaux n'ont guère subi de contre-coups sérieux. Il est vrai que les négociations essentielles sur le désarmement ont échoué, mais rien n'est venu interrompre les entretiens sur les essais nucléaires. L'ambiance n'était guère favorable à la solution des problèmes internationaux les plus complexes, mais de part et d'autre on a évité délibérément, semble-t-il, de mettre le feu aux poudres. Peut-être 1960 nous a-t-il donné un avant-goût du climat futur dans lequel il nous faudra apprendre à vivre au milieu de la coexistence de deux idéologies dont les partisans reconnaissent la futilité d'un conflit total!

Il semble bien que 1960 soit l'année où le continent africain a atteint sa majorité. L'attention du monde entier s'est fixée sur les difficultés de la nation congolaise, mais dix-huit autres anciennes colonies, dont dix-sept en Afrique même, ont accédé pacifiquement à l'indépendance. Des dix-sept pays africains, seize ont envoyé leurs représentants à l'ONU, à titre d'États souverains. Pour la première fois dans l'histoire, la voix du continent africain, en 1960, s'est fait entendre dans les conseils internationaux. Une politique avisée devra veiller désormais à ce que les nouveaux pays africains soient protégés de toute pression extérieure, et à ce que la collectivité des nations les aide à s'épanouir dans la paix et la liberté. Ainsi ces nouveaux venus pourront jouer un rôle fructueux au sein des Nations Unies et des autres organismes internationaux. Le degré de succès que connaîtra l'essor politique de l'Afrique ne peut manquer d'influer profondément sur l'évolution du monde.

La naissance d'une Afrique indépendante a déjà eu des répercussions considérables à l'ONU. La crise congolaise lui a imposé la plus difficile de ses tâches pacificatrices. D'autre part, l'arrivée soudaine de nombreux États au sein de cette organisation a créé des tensions dont le bloc soviétique, par des attaques injustifiées contre le secrétaire général, a essayé de profiter pour amener des changements de structure qui auraient sapé l'indépendance et l'autorité de l'ONU. Mais l'offensive soviétique s'est heurtée à la défense concertée de la grande majorité des membres, anciens et nouveaux, et l'on peut donc espérer que l'ONU n'est pas près de tomber sous la coupe d'une nation ou d'un groupe de nations données. Des modifications indispensables découleront de l'accroissement du nombre de membres, mais une fois passée la période d'adaptation, les Nations Unies représenteront mieux que par le passé les forces et les intérêts variés de l'univers. Ainsi, elles seront plus puissantes, mais leur fondement demeurera intact.

De tous les problèmes abordés dans ce rapport, c'est celui du désarmement qui a particulièrement retenu l'attention du Canada en 1960. Les résultats des efforts tentés ont été décevants. Non seulement la réunion des dix puissances a-t-elle abouti à une impasse, mais on n'a même pas pu s'entendre par la suite sur une reprise des négociations. Toutefois, les motifs qui justifiaient en 1960 les pourparlers des grandes puissances militaires demeurent tout aussi forts, sinon plus forts en 1961 et dans les années à venir. Les gouvernements intéressés savent qu'une course implacable aux armements menace notre civilisation; il leur faut donc chercher les moyens de l'arrêter. C'est maintenant, et sans plus tarder, qu'il s'agit de s'entendre et le Canada poursuivra inlassablement ses efforts à cette fin.

Je tiens à exprimer au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à tous les employés de mon Ministère, à Ottawa comme à l'étranger, ma gratitude pour la façon dont ils ont collaboré à l'avancement et à la protection des intérêts du Canada dans le monde, et à la solution pacifique des problèmes internationaux.

*Le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*
HOWARD GREEN

8 mars 1961

A l'honorable HOWARD C. GREEN,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ainsi que l'exige la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour présentation au Parlement, le cinquante et unième rapport du Ministère, portant sur l'année civile 1960.

Je suis heureux d'exprimer ma satisfaction aux membres du personnel de l'administration centrale et des postes de l'extérieur pour le soin avec lequel ils ont rempli leurs fonctions, et de remercier les autres ministères de l'État dont relèvent divers aspects des relations extérieures de l'empressement avec lequel ils ont collaboré avec notre Ministère.

*Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*
N. A. ROBERTSON

Ottawa, 1961

RAPPORT ANNUEL

1960

I

LES RAPPORTS ENTRE L'EST ET L'OUEST

En 1960, les problèmes extérieurs les plus importants pour le Canada ont été suscités par les rapports entre l'Est et l'Ouest. Le Canada s'y est trouvé impliqué par suite de son association à l'OTAN, de sa participation directe aux négociations de désarmement et de son rôle au sein des Nations Unies. Même dans le cas où il n'était pas immédiatement en cause, comme l'échec de la Conférence au sommet, le Canada a subi certaines répercussions dues à ses engagements internationaux et à son activité sur la scène mondiale.

Échec de la Conférence au sommet

L'échec de la Conférence au sommet, en mai, a conditionné en 1960 tous les rapports entre le monde communiste et le monde occidental. Cet échec et l'histoire des relations entre l'Orient et l'Occident durant ces douze mois s'expliquent par des événements importants au sein du bloc soviétique, et notamment par le différend russo-chinois. Pour bien comprendre les événements internationaux de 1960, il faut songer d'abord à cette dispute.

Au début de l'année, l'URSS était engagée à fond dans un programme de détente; elle cherchait des formules de compromis avec l'Occident, pour les problèmes essentiels qui risquaient de mettre le feu aux poudres. Bien que cette attitude n'ait été affichée très énergiquement par Moscou que dans le courant de l'été 1959, elle ne faisait qu'intensifier en réalité l'orientation suivie par la politique étrangère russe depuis 1955, année où M. Khrouchtchev accédait au pouvoir. Ce nouvel état d'esprit découlait sans doute de ce que les dirigeants soviétiques avaient compris la stérilité de la politique extérieure de Staline, de leur confiance en la puissance économique de l'URSS et de ses satellites et de leur conviction qu'un conflit nucléaire nuirait à la cause du communisme.

Dès le début de 1960 les grandes puissances avaient convenu qu'une conférence au sommet se réunirait au printemps. Pour préparer le terrain, M. Khrouchtchev devait se rendre en France au mois d'avril et y conférer avec le président de Gaulle. En février 1959, M. Khrouchtchev avait rencontré M. Macmillan et, en septembre de la même année, le président Eisenhower. Le chef soviétique arriva donc en France en avril 1960, alors que la date de la Conférence avait été fixée au 16 mai.

Les semaines qui précédèrent immédiatement cette Conférence furent marquées par deux événements importants. Tout d'abord, les déclarations publiques de MM. Khrouchtchev et Eisenhower soulignèrent la futilité

d'un espoir d'entente sur les questions majeures. M. Khrouchtchev établit clairement qu'il n'entendait pas céder beaucoup de terrain, tandis que les puissances occidentales se refusaient à renoncer à leurs droits dans Berlin et à consentir à un programme de désarmement sans garanties adéquates. Ce qui fut plus grave encore, c'est la mésentente sérieuse qui couvait depuis plus d'un an entre l'URSS et la Chine et qui éclata au grand jour en avril. Les journaux des deux pays éclairèrent ce différend d'une lumière crue. Personne ne désigna nommément de coupables, mais il était évident que l'épithète de « revisionnistes » brandie par les Chinois flétrissait les dirigeants soviétiques, tandis que les « sectaires de droite » honnis par Moscou ne pouvaient être que les hommes politiques chinois. Cette sérieuse dispute portait sur les modalités de communisation du monde non communiste. Pékin penchait du côté de la lutte, y compris les opérations militaires pouvant déclencher une guerre, et estimait que toute amélioration ou tout compromis avec le monde capitaliste constituait une trahison. Par contre, redoutant la catastrophe d'une guerre nucléaire et se fiant à la vigueur de leur économie et à l'influence de leur ordre social, les Soviets espéraient défaire l'Occident sans aller jusqu'au recours aux armes.

Il est probable que ces facteurs—le peu de chance d'en arriver à une entente et la querelle sino-soviétique—tempérèrent l'enthousiasme de Moscou pour une conférence au sommet. Sans doute n'auraient-ils pas suffi à pousser les Soviets à torpiller la Conférence. Depuis deux ans au moins, vraisemblablement avec un désir sincère de la voir réussir, ils la réclamaient malgré de faibles espoirs d'y imposer leurs vues et malgré la désapprobation de leur alliée la Chine.

Mais un ensemble de circonstances amena Moscou à renverser brusquement sa politique: l'épisode de l'avion de reconnaissance U-2 et la capture de son pilote, le retentissement donné à l'affaire par le Kremlin, ainsi que l'effet qui s'ensuivit aux États-Unis. On comprend aisément pourquoi les Russes réagirent vivement à l'incident du U-2; ils voulaient abolir des procédés qui jusque-là avaient permis aux États-Unis de recueillir de précieux renseignements, dénoncer ce pays comme « agresseur » et établir du même coup l'excellence des fusées soviétiques de défense antiaérienne. L'aveu officiel de la responsabilité de Washington dans l'affaire et la justification offerte par le président conduisirent probablement M. Khrouchtchev à torpiller la réunion au sommet, en exigeant pour sa participation des conditions inacceptables.

Politique soviétique après l'échec au sommet

Après l'effondrement de la Conférence au sommet, l'URSS s'appliqua à suspendre l'étude des grandes questions internationales (dont Berlin et le désarmement), jusqu'à ce que le différend avec la Chine pût être aplani, ne fût-ce que superficiellement, et jusqu'à l'avènement d'un nouveau gouvernement aux États-Unis. En fait, M. Khrouchtchev s'était engagé à ne pas négocier avec le président Eisenhower; par contre, Moscou ne voulait pas qu'on l'accusât de repousser toute négociation. M. Khrouchtchev s'attela avec énergie à cette tâche complexe. De Paris il se rendit à Berlin-Est, dont il désappointa beaucoup les dirigeants, ses hôtes, en remettant à plus tard toute action au sujet de Berlin. En juin, il convoqua à Bucarest une réunion des partis communistes, à l'occasion d'un congrès des communistes roumains; il essaya d'embrigader tous les communistes de l'univers dans sa controverse avec la Chine. Mais les dirigeants chinois demeurèrent inébranlables et, défait sur ce terrain,

M. Khrouchtchev, deux jours après la réunion de Bucarest, retira les représentants du bloc soviétique des négociations sur le désarmement menées à Genève par les dix puissances. Fait significatif, il ne suspendit pas les pourparlers sur les essais nucléaires qui se poursuivaient au même moment à Genève, indiquant par là son intention de réduire au minimum les négociations Est-Ouest sans les supprimer tout à fait.

L'URSS s'appliqua ensuite à éviter tout blâme et à renouer avec la Chine communiste. Elle lança une campagne monstre contre les États-Unis, dont le point culminant fut atteint à la réunion du Conseil de sécurité (du 22 au 26 juillet) où ses représentants tentèrent de mettre les États-Unis au pilori comme agresseurs. A signaler aussi le procès de Francis Powers, pilote du fameux U-2 (17 août). Ces manœuvres étaient destinées à rejeter sur Washington l'échec de la Conférence au sommet. Bien qu'il fût évident que les négociations sur le désarmement eussent été interrompues par les délégués du bloc soviétique au moment même où elles permettaient un certain espoir, M. Khrouchtchev, flanqué des chefs des partis communistes satellites, se livra en septembre, à l'Assemblée générale de l'ONU, à une dénonciation des puissances occidentales, coupables d'après lui d'avoir paralysé les entretiens sur le désarmement. Il réclama une réunion au printemps, au sein de l'Assemblée, des chefs de gouvernement, qui reprendraient l'étude du problème du désarmement.

Ainsi, vers le milieu de l'été, l'Union soviétique avait renoncé provisoirement à ses démarches,—très mal vues de Pékin,—pour améliorer ses rapports avec l'Occident et résoudre les problèmes les plus épineux. Cependant, Moscou n'avait pas renoncé au dialogue Est-Ouest sur le plan quotidien: échange de visites, conclusion d'accords commerciaux, amélioration des relations consulaires et ainsi de suite. L'accord commercial canado-soviétique du 18 avril 1960 fut mis en œuvre de façon satisfaisante, et les échanges de délégations officielles et les voyages de particuliers entre les deux pays se sont poursuivis sans encombre. Plus important encore, les représentants soviétiques ne se sont pas retirés, à Genève, de la Conférence sur la cessation des essais nucléaires. On pouvait donc croire que le changement dans l'attitude soviétique après le 16 mai n'était que temporaire et était dû, en partie du moins, à l'attitude de Pékin.

Conférence des partis communistes

En novembre et en décembre, les délégués de tous les partis communistes de l'univers (sauf le parti yougoslave) se réunirent à Moscou et étudièrent en secret, pendant plusieurs semaines, les doctrines russes et chinoises sur la communisation du monde entier. A la fin du colloque, fut publié un long communiqué, l'un des plus remarquables documents de la pensée marxiste depuis que l'accession de Staline au pouvoir avait mis fin à toute discussion ouverte entre communistes. On y trouve le compte rendu détaillé de tous les débats, et les formules du texte représentent un compromis entre les conceptions chinoise et soviétique. Cependant, malgré cette unanimité apparente, rien n'indique que les deux parties en présence aient consenti à une modification de leur ligne de conduite. D'une part, les Soviets n'ont pas renoncé à la recherche d'un *modus vivendi* avec l'Occident, ni à leur appui de certains régimes anti-communistes dans les régions insuffisamment développées, ni à l'expansion du communisme par des procédés plus militants. D'autre part, les Chinois peuvent voir dans le document un appui plus que suffisant pour

leur attitude d'hostilité contre les États-Unis et pour leur idéal de «lutte» pour la communisation de l'univers. Le communiqué semble revêtir l'alliance communiste d'une cohésion et d'une unité apparentes et, en prévoyant au besoin de futures consultations, il pourra empêcher que les différends n'éclatent au grand jour. Il est trop tôt pour savoir s'il modifiera la politique de Pékin et de Moscou, mais pour le moment les deux grands pays communistes ont adopté des politiques ancrées dans l'expérience historique et révolutionnaire qui leur est propre.

Après la Conférence de Moscou

L'unité du bloc soviétique ayant été restaurée, du moins en apparence, et le nouveau gouvernement des États-Unis étant à la veille de prendre les rênes du pouvoir, il n'y avait plus d'obstacles, à la fin de 1960, au retour de M. Khrouchtchev à son attitude du début de l'année. On s'attendait donc qu'il reprit ses efforts en vue du règlement, à ses conditions, des problèmes de Berlin et du désarmement. Dès octobre, il avait déclaré qu'à la fin de 1961, la question de Berlin et celle d'un traité de paix avec l'Allemagne devraient être réglées. Dans Berlin même, dès septembre, les tracasseries communistes avaient recommencé, dirigées non plus contre les puissances occupantes, mais contre la population de Berlin-Ouest; peut-être espérait-on ainsi faire sentir aux puissances occidentales leur position délicate à Berlin et le besoin de négociations. Vers la fin de décembre, le ministre soviétique des Affaires étrangères fit une importante déclaration où il affirmait que l'URSS était disposée à établir des rapports plus cordiaux avec les États-Unis et renouvelait les propositions de M. Khrouchtchev visant à une réunion des chefs de gouvernement à l'Assemblée générale de l'ONU, afin d'étudier le problème du désarmement. Quelques jours plus tard, après de longs entretiens, l'URSS renouvelait son accord commercial avec l'Allemagne occidentale. A la fin de 1960, on ne pouvait prédire si M. Khrouchtchev reviendrait à ses positions du début de l'année, car il lui fallait tenir compte des méfiances de son principal allié Pékin et de l'effet de ses propres manœuvres sur les pays occidentaux. Toutefois, il semblait bien qu'il essayerait de recréer le climat d'avant mai.

L'attitude de l'URSS dans l'affaire du Congo, ne s'explique qu'en partie par l'échec de la Conférence au sommet et par les événements que nous venons de passer en revue. La date de l'indépendance congolaise et le déséquilibre politique subséquent ne sont pas reliés aux événements du mois de mai. Depuis son arrivée au pouvoir, M. Khrouchtchev ne s'est jamais lassé, par une tactique à la fois économique et idéologique, d'étendre l'influence soviétique dans les régions peu développées et d'y miner celle des pays de l'Occident. Il est donc évident que la crise du Congo lui fournit une occasion qu'il ne pouvait laisser passer. Mais cela dit, les répercussions de l'affaire congolaise n'auraient pas été si graves pour les rapports entre l'Est et l'Ouest, si la formation d'un gouvernement stable et ferme au Congo avait suivi la proclamation d'indépendance. Une fois le gouvernement central dissous, l'URSS fut empêchée par la présence des Nations Unies d'intervenir en faveur de la faction qu'elle favorisait. Son représentant au Congo fut ignominieusement expulsé. Rebutée, l'URSS, par la voix de M. Khrouchtchev, lança une violente attaque contre le secrétaire général des Nations Unies et demanda que sa liberté d'action fût limitée par la substitution d'un triumvirat au poste qu'occupe M. Hammarskjöld.

L'attitude du Canada

Depuis quelque temps, le Gouvernement canadien souhaitait des négociations plus actives entre l'Est et l'Ouest sur certains problèmes critiques, menées avec une certaine souplesse. De plus, Ottawa désirait que les entretiens au sommet soient soigneusement préparés, afin de définir et de cerner les questions, distinguer les zones d'entente et évaluer les perspectives de succès. Le Gouvernement canadien favorisait non seulement une conférence, mais toute une série de conférences.

En mai, il avait admis que l'échec de la Conférence au sommet ne découlait pas seulement d'une réaction soviétique à l'attitude occidentale, mais avait été provoquée en grande partie par des circonstances existant à l'intérieur du bloc communiste. C'est pourquoi on s'attendait à la fin de l'année que l'URSS proposât une reprise des entretiens Est-Ouest. A ce moment-là, le Canada espérait que, tout en sachant défendre ses intérêts vitaux, le monde occidental saurait saisir cette occasion d'aborder avec réalisme, imagination et souplesse les propositions que l'URSS pourrait formuler.

а в последние годы особенно. Делается это потому, что в
 международном сообществе, как и в СССР, в последние годы
 наблюдается тенденция к усилению критики в отношении
 деятельности Организации Объединенных Наций.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Au début de 1960, les membres des Nations Unies pouvaient envisager l'année à venir avec un certain optimisme. Reflétant l'état général des relations internationales, l'Organisation se sentait rassurée surtout par l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest. L'année précédente s'était terminée par la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale, l'une des sessions les plus prometteuses et constructives des années récentes. Elle s'était tenue dans l'atmosphère créée par la première visite de M. Khrouchtchev aux États-Unis et avait réglé d'une façon satisfaisante plusieurs problèmes contentieux, dont la solution avait été facilitée par ce qu'on a appelé «l'esprit du Camp David».

Pour le moment il semblait que les méthodes de la «guerre froide» fussent en défaveur. Dans divers milieux, on croyait que, si l'on réussissait à reprendre au printemps de 1960 les négociations relatives au désarmement général et que cette reprise fût suivie d'une fructueuse réunion au sommet, les Nations Unies pourraient continuer à progresser dans le sens défini provisoirement à la quatorzième session. Naturellement, le Canada partageait cet optimisme universel, mais la détérioration des rapports entre l'Est et l'Ouest, après l'échec de la Conférence au sommet et la rupture des négociations sur le désarmement, a assombri l'ouverture de la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale. Un autre fait très important a été la crise qui continuait de sévir au Congo. Ces deux situations ont agi l'une sur l'autre pendant toute la seconde moitié de l'année. Elles ont déterminé en grande partie l'issue des délibérations d'été du Conseil de sécurité, de la quatrième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, tenue en septembre pour étudier la crise congolaise, et de la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale elle-même. Vers la fin de l'année, un autre facteur a été l'effet des élections présidentielles des États-Unis et le changement imminent de l'administration.

Le Congo

Les efforts tentés par les Nations Unies pour mettre fin à la crise congolaise, qui s'est déclarée au début de juillet, étaient semblables à ceux qui avaient été entrepris à l'occasion de plusieurs crises internationales récentes où les Nations Unies ont joué un rôle important. L'attention du Conseil de sécurité a été attirée d'abord sur la menace locale à la paix que constituait la crise du Congo. Les tentatives d'y trouver une solution au Conseil ont été entravées par la tension accrue entre les grandes puissances. Néanmoins, l'intervention des Nations Unies au Congo a résulté à l'origine d'une décision du Conseil de sécurité qui était appuyée par toutes les grandes puissances. Plus tard, lorsque les Nations Unies ont éprouvé de la difficulté à exercer leur mandat devant une situation locale extrêmement complexe, un désaccord est survenu entre les grandes puissances, ce qui a rendu le Conseil de sécurité incapable

d'agir. Comme souvent dans le passé, la question a été soumise à l'Assemblée générale. Par suite des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, les Nations Unies avaient toutefois réussi, à la fin de septembre, à autoriser les initiatives suivantes: création d'une Force des Nations Unies pour le Congo, composée de presque 20,000 hommes fournis en grande partie par des États africains; établissement d'un fonds volontaire ayant un objectif de 100 millions de dollars et destiné à assurer une aide d'urgence à l'administration civile du Congo; fourniture d'une généreuse assistance technique par les Nations Unies et les institutions spécialisées.

Pendant toute la crise congolaise, le Canada a continué d'appuyer fermement les Nations Unies et le secrétaire général; celui-ci, au fur et à mesure que l'intervention de l'ONU prenait de l'ampleur, est devenu l'objet de critiques sévères de plusieurs côtés, mais particulièrement de la part de l'Union soviétique. En plus de cet appui politique, le Gouvernement canadien avait fourni, avant la fin de 1960, un groupe de techniciens d'une haute compétence, affectés par l'Armée canadienne à la Force des Nations Unies, particulièrement aux services des communications; il s'était engagé à verser un million de dollars au fonds spécial pour le Congo, sous réserve de l'approbation du Parlement; et il s'était déclaré disposé à assumer la part canadienne des frais (quelque \$600,000) du transport par avion des premiers contingents de la Force des Nations Unies. En vue d'aider davantage les Nations Unies à faire face à la grave crise financière causée par leurs responsabilités au Congo, le Gouvernement canadien s'est aussi déclaré prêt à verser d'avance 1.5 million de dollars, en paiement partiel de sa cotisation de membre de l'Organisation en 1961.

Demande de réorganisation du Secrétariat

Sur cette toile de fond, la quinzième session de l'Assemblée générale, tout en étant l'une des plus dramatiques depuis l'établissement des Nations Unies, a été l'une des plus décourageantes et infructueuses. Dès le commencement, ses travaux ont été compliqués par les mesures de sécurité sévères nécessitées par la présence de tant de chefs d'État et par le besoin de régler, souvent au cours des séances plénières tumultueuses, des questions qu'on aurait mieux fait de résoudre de la manière normale au sein d'un comité ou par des pourparlers officieux. D'ailleurs, frustré par la tournure des événements au Congo, M. Khrouchtchev a fait une série d'attaques violentes contre le secrétaire général et la structure du Secrétariat. L'Union soviétique a exprimé le désir de remplacer le secrétaire général par un triumvirat, et il est devenu clair que cette idée devait être appliquée également au Secrétariat et aux institutions spécialisées. Si elle était adoptée, elle aurait pour résultat de paralyser les Nations Unies.

Il est évident que les demandes de M. Khrouchtchev ont été considérées comme inacceptables par la grande majorité des membres. Ses arguments ont été réfutés entre autres par le premier ministre du Canada, dans un discours important prononcé devant l'Assemblée générale le 26 septembre. Néanmoins, l'Union soviétique semblait décidée à poursuivre sa campagne en vue de s'assurer non seulement que la capacité des Nations Unies pour toute autre action efficace au Congo serait détruite mais aussi, apparemment, que l'ONU serait incapable d'agir efficacement dans toute crise future.

Dans cette atmosphère de discorde et de déception profondes, l'Assemblée a été incapable de terminer ses travaux de la manière normale et elle s'est ajournée le 20 décembre après avoir décidé de reprendre ses délibérations le 7 mars 1961. Bien qu'elle ait élargi ses cadres vers la fin de 1960 par l'admission de 17 nouveaux membres, surtout d'Afrique, l'Organisation n'a pu faire aucun progrès dans des domaines importants. A la fin de l'année, l'efficacité et l'avenir de l'intervention des Nations Unies au Congo demeuraient incertains; les méthodes de travail de l'Organisation et certains aspects de sa structure fondamentale demandaient une étude attentive, particulièrement à la lumière de l'augmentation du nombre des membres; sa situation financière continuait à causer de graves inquiétudes; l'Organisation s'était révélée incapable de prendre des mesures constructives de nature à amener la reprise des pourparlers entre l'Est et l'Ouest, ni au sommet ni dans le domaine du désarmement; et elle avait été obligée d'adopter la solution exceptionnelle de remettre à une reprise de session une bonne partie des travaux de l'Assemblée générale. A la fin de l'année qui s'était ouverte sous de si heureux auspices, les Nations Unies faisaient face à l'une des perspectives les plus difficiles et les plus décourageantes de leur histoire.

A la fin de 1960, la grande majorité des membres étaient de nouveau persuadés que, bien qu'elle en fût à l'une des périodes les plus difficiles de son histoire, l'Organisation des Nations Unies demeure le meilleur espoir de progrès vers la paix. Cette attitude donne lieu d'espérer que les Nations Unies surmonteront les difficultés présentes.

III

LE DÉSARMEMENT

Compte tenu de l'appui unanime que l'Assemblée générale des Nations Unies avait accordé, vers la fin de 1959, aux projets du Comité du désarmement des dix puissances, ainsi que de l'atmosphère de détente qui régnait alors dans les relations internationales, on attendait beaucoup plus des négociations d'alors que de celles qui les avaient précédées. A la séance d'ouverture du Comité, le 15 mars 1960, plusieurs délégations exprimèrent l'espoir que l'on négocierait comme s'il s'agissait d'une affaire commerciale et que les résultats concrets ne seraient pas longs à venir.

Le Comité des dix puissances

Quand commencèrent les entretiens de Genève, en mars, c'était la première fois depuis l'été de 1957 que l'on négociait d'une manière détaillée au sujet du désarmement. Le 7 septembre 1959, les Gouvernements des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique avaient mis sur pied, à cette fin, le Comité du désarmement des dix puissances, qui comprenait en outre la Bulgarie, le Canada, l'Italie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

Les négociations du Comité commencèrent par l'examen de deux plans de désarmement présentés au cours de la séance d'ouverture: le plan soviétique de désarmement général et complet, déjà présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies par M. Khrouchtchev en septembre 1959, et un plan de désarmement sur une grande échelle présenté par les cinq puissances occidentales. Les six premières semaines se passèrent surtout à discuter et élucider les dispositions des deux plans, chacun des camps défendant le sien et critiquant l'autre. Cette manière de faire permit à chacun de faire mieux connaître ses points de vue, et aux deux de se rapprocher dans une certaine mesure, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les buts fondamentaux du désarmement. Il n'en subsistait pas moins une divergence radicale entre les vues des deux camps; aussi n'avait-on pu encore s'entendre même sur un ensemble de principes lorsque s'ouvrit à Paris la Conférence «au sommet», c'est-à-dire entre chefs de gouvernement.

Après l'avortement de cette Conférence au sommet, les négociations reprirent au sein du Comité des dix puissances, le 7 juin. Le représentant de l'URSS présenta dès le premier jour un nouveau plan lequel, dit-il, tenait compte des vues exprimées par les délégations occidentales durant la première partie des négociations. Le représentant du Canada, le lieutenant-général E. L. M. Burns, déclara, à propos des nouvelles propositions soviétiques, qu'il importait d'étudier au point de vue technique certains aspects du désarmement que prévoyait le plan soviétique. Cette demande et d'autres analogues, formulées par le camp occidental, ayant pour objet de mettre le désarmement en route dans les domaines où il paraissait possible de le faire, reçurent du représentant soviétique un accueil tout

à fait négatif. L'attitude de l'URSS, au cours des discussions du Comité, paraissait consister en une insistance pour que l'on adoptât le plan soviétique en principe sans quoi aucun progrès n'était possible.

Une impasse se dessinant, le Gouvernement canadien fit proposer par son représentant une nouvelle manière d'aborder la question: examiner divers points dont la solution serait également avantageuse pour les deux parties, s'entendre sur une série de «concessions équilibrées» et les mettre en œuvre immédiatement. Le 15 juin, à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exposa ainsi cette méthode:

A mon avis, il est temps de commencer à négocier sur les concessions équivalentes, peut-être par l'examen des aspects équivalents des nouvelles propositions soviétiques et occidentales. C'est de ce genre d'étude d'ensemble que j'ai parlé plus tôt à la Chambre... Cependant, je tiens à signaler que quand je dis «d'ensemble», je n'entends pas qu'une ou l'autre des parties doive s'en tenir irrévocablement à toutes ses propositions actuelles et dise qu'elles sont à prendre ou à laisser. Les groupes de sujets à étudier auxquels je songe, comme j'ai tenté de l'expliquer, seraient plus restreints et renfermeraient des dispositions d'importance équivalente pour les deux parties. L'objectif demeurerait le même, c'est-à-dire le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, mais cela se ferait par étapes au cours desquelles les concessions seraient équilibrées de telle façon qu'aucune des parties ne jouirait temporairement d'une supériorité militaire.

L'URSS fit mauvais accueil à cette proposition; on ne put savoir pour quelle raison, car les délégations d'Europe orientale se retirèrent brusquement du Comité.

Le 27 juin, en effet, les délégations de l'Est, suivant celle de l'Union soviétique, annoncèrent leur décision de ne plus participer aux travaux du Comité des dix puissances. Et pourtant le représentant des États-Unis revenait tout juste de Washington avec de nouvelles propositions et avait annoncé au représentant de l'URSS qu'il les présenterait dans quelques jours. Ces nouvelles propositions se rapprochaient sensiblement de celles de l'URSS. Elles tenaient compte en outre de plusieurs idées énoncées par des représentants de l'Occident, y compris un certain nombre que le Canada jugeait nécessaires à l'amélioration de la position occidentale. Lorsque l'URSS se retira du Comité, les délégations occidentales se consultaient au sujet du nouveau plan des États-Unis en vue de le présenter conjointement. En raison du retrait de l'URSS, les États-Unis le soumirent seuls, mais avec l'appui des autres délégations occidentales.

Cette brusque décision de l'URSS faisait entrevoir aux puissances occidentales une longue interruption des négociations de désarmement et un stérile débat de propagande à l'Assemblée générale. Dans ces conditions, le Gouvernement canadien jugea qu'il importait au plus haut point de faire immédiatement en sorte que la question du désarmement continuât à être étudiée, et que l'on conservât la volonté de revenir aux négociations détaillées.

La Commission du désarmement

Le Gouvernement canadien persista à réclamer une réunion prochaine de la Commission du désarmement des Nations Unies, qui comprend tous les membres de l'Assemblée générale. En dépit de l'opposition du bloc soviétique, qui réclamait une discussion d'ensemble de la question du

désarmement par les chefs de gouvernement à l'Assemblée générale, la majorité des membres se prononça pour la réunion de la Commission; celle-ci fut convoquée pour le 16 août. Un grand nombre de délégués tinrent à prendre part au débat, notamment ceux des dix États membres du Comité des dix puissances.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui dirigeait la délégation du Canada, exposa que le Comité des Dix avait accompli un certain progrès, bien lent toutefois, dans un sens qui aurait rapproché les points de vue des deux camps. Aussi, ajouta-t-il, les travaux du Comité n'auraient pas dû être interrompus comme ils l'avaient été. Il importait extrêmement, à son avis, que les négociations reprissent le plus tôt possible, et à cet égard un rôle particulier revenait à la Commission du désarmement. A la réunion d'ouverture de la Commission, il s'exprima ainsi:

...Le Gouvernement canadien est convaincu que, dans le domaine complexe du désarmement, la situation actuelle est très grave. La course aux armements s'accélère, on a perfectionné les moyens de véhiculer les engins nucléaires et cela entraîne des périls qui exigent notre attention immédiate, faute de quoi l'univers pourrait bien être victime d'une terrible catastrophe (...)

Tout accord exige un cheminement laborieux et parfois très lent; mais il ne saurait y avoir de raison valable de rompre des négociations sur le désarmement, si l'on est animé d'une patience et d'une persévérance sincères. Les pays qui, comme le Canada, ont assumé la responsabilité des entretiens sur le désarmement ne peuvent se dérober à leur tâche. L'opinion mondiale compte sur eux.

Grâce, pour une grande part, aux efforts soutenus de la délégation du Canada, la Commission du désarmement adopta à l'unanimité une résolution réclamant un effort persistant en vue de la reprise prochaine des négociations internationales sur le désarmement. Malgré cette recommandation encourageante, les négociations sur le désarmement n'avaient pas repris lorsque l'Assemblée générale se réunit en septembre.

L'Assemblée générale des Nations Unies

Dès les premiers discours, on put voir que toutes les délégations, à l'Assemblée générale, attachaient la plus grande importance à la question du désarmement. La délégation du Canada, convaincue qu'une reprise prochaine des négociations offrirait l'unique chance d'un progrès quelconque dans la voie du désarmement, présenta un projet de résolution, conjointement avec la Norvège et la Suède, dont l'objet principal était de faciliter cette reprise. Après des consultations et des discussions avec de nombreux délégués, un texte révisé de cette proposition fut présenté à la Première Commission (Questions politiques) de l'Assemblée, le 8 décembre, par le Canada, le Chili, la Malaisie, la Norvège, le Pakistan et la Suède.

Le nouveau texte tenait compte des idées émises par les délégations qu'avaient consultées le Canada et les autres auteurs du projet; il conservait cependant l'idée essentielle de l'importance que l'on devait attacher à la continuité des négociations internationales sur le désarmement. La résolution, à cette fin, confiait à la Commission du désarmement la tâche d'obtenir la reprise des négociations; elle exposait de façon précise le rôle qui devait revenir ensuite à la Commission d'orienter les travaux des négociateurs. Elle prévoyait en outre la création, par la Commission, d'un ou de plusieurs sous-comités, afin que l'étude de certains aspects du désarmement puisse être confiée à des organismes de moindres propor-

tions, mieux en mesure d'approfondir les problèmes complexes. Le débat sur cette question en Première Commission dura plusieurs semaines, au terme desquelles la résolution du Canada, gagnant constamment des adhésions, put être présentée conjointement par dix-neuf États.

D'autres groupes d'États présentèrent, au total, douze projets de résolution sur divers sujets, au nombre desquels figuraient le désarmement, les essais nucléaires et des questions connexes. Après de longues discussions, la Première Commission décida que le vote ne serait pris que sur trois des projets de résolution présentés, dont deux avait trait aux essais nucléaires et l'autre, à la multiplication des puissances nucléaires. L'examen des dix autres projets de résolution fut renvoyé à plus tard.

La délégation du Canada s'opposa énergiquement à cette décision, soutenant qu'elle n'aiderait pas à résoudre le problème du désarmement et ne ferait que retarder davantage la réalisation du vœu général des membres des Nations Unies. Elle proposa, en conséquence, que le vote fût pris, non pas seulement sur les trois résolutions en question, mais aussi sur celle du Canada et des États qui s'étaient joints à lui. Le représentant du Canada à la Commission fit valoir que seule la résolution canadienne prévoyait l'établissement de rouages des Nations Unies pour que se poursuive l'œuvre commencée à l'Assemblée générale.

La délégation du Canada présenta ensuite une motion de procédure proposant la mise aux voix de la résolution canadienne. Cette motion ne put obtenir la majorité des voix; un amendement de la délégation de l'Inde rangeant la résolution du Canada avec celles que l'on renvoyait à plus tard fut adopté par 29 voix contre 17, et 26 abstentions.

Cette décision de procédure n'était pas un rejet de la résolution du Canada, mais elle exprimait de la part d'un bon nombre de pays un refus de prendre de nouvelles initiatives au sujet du désarmement à un moment où les grandes puissances n'étaient pas toutes disposées à reprendre leurs négociations. Cette attitude, aux yeux du Canada, ne pouvait que retarder encore les décisions pourtant nécessaires au sujet du désarmement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exprima le 20 décembre, à la Chambre des communes, la déception que la Première Commission lui avait causée en ne faisant rien pour empêcher que la prorogation de l'Assemblée générale ne retarde longuement toute négociation sur le désarmement:

Il faut déplorer toutefois que pendant deux mois et demi ou trois, rien ne s'accomplira en vue du désarmement. La course aux armes nucléaires continuera tandis que des armes encore plus destructives seront inventées. La question du désarmement restera en veilleuse pendant ce temps, tout comme depuis le 27 juin. J'ai l'impression que certaines nations n'estiment peut-être pas que la question du désarmement soit aussi urgente qu'elle nous paraît l'être. Elles restent donc sur la réserve, attendant que les puissances nucléaires bougent. En tous cas, il est difficile d'obtenir que des mesures soient prises aux Nations Unies. J'ose espérer que la Chambre ne se montrera pas trop impatiente à ce sujet. Comme je l'ai dit, notre résolution sera examinée de nouveau en mars...

Le Canada a fait tout son possible pour défendre la cause du désarmement et je vous donne l'assurance qu'il continuera à agir ainsi.

Lorsque les trois résolutions dont il a été question ci-dessus furent mises aux voix, la délégation du Canada appuya la proposition présentée par l'Irlande et par quatre autres États, qui réclamait un accord interna-

tional permanent contre la dissémination des engins nucléaires, ainsi que des mesures «temporaires et volontaires» dans ce sens en attendant la conclusion d'un accord permanent. Cette résolution fut adoptée par l'Assemblée générale à sa séance plénière du 20 décembre, par 68 voix contre zéro, et 26 abstentions (5 délégations étant absentes).

Le représentant du Canada, M. Wallace Nesbitt, expliqua le vote de sa délégation à la Première Commission en déclarant que le Canada appuyait énergiquement les efforts orientés vers un accord d'ample désarmement comportant une solution efficace du problème des armes nucléaires. La délégation du Canada avait donc été heureuse de ce que cette résolution insistât sur la nécessité d'un accord permanent. Elle avait appuyé d'autre part l'idée des mesures temporaires prévues par la résolution parce que, tout en les considérant comme moins satisfaisantes que le désarmement proprement dit, le Canada tenait à ne rien négliger pour limiter la dissémination des armes nucléaires. Néanmoins, conclut-il,

s'il ne se prend aucune mesure pour favoriser le désarmement, si nous n'avons pas même un début de négociations sérieuses à ce sujet, aucun pays ne se contentera d'attendre et d'espérer que la bonne volonté seule empêchera ces armes de se répandre un peu partout. Je dois affirmer, sans ambages, que le Canada pour sa part ne pourra pas accepter bien longtemps cet état de choses. Nous avons travaillé et nous continuerons de travailler de toutes nos forces pour réaliser, en matière de désarmement, un accord qui visera à régler le terrible problème des armes nucléaires. Si toutefois il ne se fait bientôt de réels progrès dans ce domaine, nous réexaminerons notre attitude sur les mesures temporaires que ce projet de résolution met de l'avant.

Conformément à l'appui toujours donné par le gouvernement à l'idée d'un accord de cessation des essais nucléaires et d'interdiction de tout nouvel essai pendant que les négociations étaient en cours, la délégation du Canada vota aussi pour l'adoption des deux résolutions présentées à ce sujet. Pour la mise aux voix en séance plénière de l'Assemblée générale, le 20 décembre, les deux propositions furent réunies et constituèrent les parties A et B d'un même texte. La Partie A, qui s'adressait exclusivement aux États participant aux négociations de Genève, fut adoptée par 89 voix contre zéro, et 4 abstentions. La Partie B, d'une application plus large, le fut par 83 voix contre zéro, et 11 abstentions.

Conclusion

Les négociations du Comité du désarmement des dix puissances, si elles furent loin de donner tout ce qu'on en attendait, réussirent tout de même jusqu'à un certain point à rétrécir l'écart entre les positions des deux camps, du moins quant à certains principes. En outre, bien que le Canada et les puissances soutenant des points de vue semblables n'aient pas réussi à obtenir la reprise des négociations sur le désarmement, ils ont exprimé l'opinion de nombreux États qui accordent une importance primordiale à ce que des négociations patientes et détaillées aient lieu à ce sujet. Enfin, bien que l'on doive maintenant attendre encore quelque temps la reprise de ces négociations, le large appui accordé par les membres des Nations Unies à l'essentiel de la proposition canadienne permet d'espérer que des rouages pratiques seront mis en place dans le cadre des Nations Unies et que de nouveaux progrès vers la solution de cette très importante question seront possibles en 1961.

taire; en outre, au cours des deux années qui vont suivre, on ouvrira six nouveaux centres de formation professionnelle. Une fois lancé, ce programme formera non plus 500 mais près de 2,500 diplômés chaque année. Ainsi les jeunes réfugiés de Palestine pourront-ils développer leurs talents et constituer le personnel qualifié, indispensable dans les régions de progrès techniques accélérés. Le Gouvernement canadien a consenti à l'Office une contribution spéciale de farine, d'une valeur d'un million de dollars; ainsi une somme correspondante a pu être affectée à la construction de deux nouveaux centres de formation professionnelle. (Cette contribution est venue s'ajouter au montant de \$500,000 versé annuellement par le Canada au budget de l'Office, et au don annuel de 1.5 million en farine, accordé par le Canada depuis 1957.)

La tension au Moyen-Orient causée par les différends entre Israël et les pays arabes s'aggravent du fait des disputes entre ces derniers. Ainsi, après qu'une bombe eut tué le 26 septembre à Amman le premier ministre de Jordanie, les rapports entre ce pays et la R.A.U. devinrent très tendus et pendant plusieurs mois on vit s'exercer de part et d'autre une violente campagne de propagande. Cette situation mit en relief l'utilité de la mission Spinelli, organisme des Nations Unies installé à Amman. Cette mission s'est acquittée, comme dans les autres périodes de tension, de l'importante fonction de tenir le secrétaire général de l'ONU au courant des événements, tout en exerçant sur les adversaires une influence modératrice. On peut d'autre part retirer quelque espoir du fait qu'au début d'octobre la Jordanie a décidé de reconnaître le Gouvernement actuel de l'Irak, avec lequel elle a rétabli certains rapports.

Le rapport annuel de l'Office pour l'année 1960 est le premier d'une série de rapports qui seront publiés chaque année. Ce rapport est le fruit de la coopération de tous les membres du personnel de l'Office et de la collaboration de nombreux amis et collègues. Les informations recueillies au cours de l'année ont été soigneusement étudiées et analysées. Les conclusions auxquelles on est parvenu sont présentées dans ce rapport. Les données statistiques sont présentées dans des tableaux annexés. Les photos et les illustrations ont été soigneusement choisies et sont le fruit de la coopération de tous les membres du personnel de l'Office et de la collaboration de nombreux amis et collègues. Les informations recueillies au cours de l'année ont été soigneusement étudiées et analysées. Les conclusions auxquelles on est parvenu sont présentées dans ce rapport. Les données statistiques sont présentées dans des tableaux annexés. Les photos et les illustrations ont été soigneusement choisies et sont le fruit de la coopération de tous les membres du personnel de l'Office et de la collaboration de nombreux amis et collègues.

V

LES COMMISSIONS INTERNATIONALES DE SURVEILLANCE EN INDOCHINE

Se déchargeant fidèlement de ses obligations internationales sous l'égide des Nations Unies, le Canada siège en outre au sein des Commissions internationales au Vietnam et au Cambodge, créées en 1954 à la Conférence de Genève.

Vietnam et Cambodge

Le communiqué final publié par les délégués à la Conférence de Genève, envisageait une solution politique dont on ne s'est pas rapproché au Vietnam, en 1960. Le pays reste divisé et on ne prévoit pas d'unification prochaine. Il ne saurait donc être question de la fin prochaine du mandat de la Commission.

Au Cambodge, en 1960, la Commission internationale a poursuivi son activité au ralenti. Le Canada, pour sa part, croyait la tâche de la Commission terminée. Cependant, le Gouvernement cambodgien, estimant que sa présence garantit l'indépendance du pays, a exprimé le désir de la voir prolonger son séjour.

Laos

En septembre 1959, s'était ouverte une période critique au Laos, et le Gouvernement dénonçant l'agression du Nord-Vietnam avait fait appel au Conseil de sécurité; en 1960, la région avait semblé retrouver une certaine stabilité. Mais au mois d'août, un coup d'État à Vientiane renversa le gouvernement et le remplaça par un gouvernement de juste milieu, dirigé par le prince Souvanna Phouma. Celui-ci s'engagea à écraser la guerre civile et à faire rentrer le Pathet-Lao communiste au sein de la communauté nationale.

Toutefois, Souvanna Phouma ne réussit pas à faire reconnaître son autorité dans tout le pays; le Comité révolutionnaire de Savannakhet, dirigé dans le sud du pays par le général Phoumi (ancien ministre de la Défense) et le prince Boun Oum, lui fit opposition et étendit son pouvoir sur l'armée, au moment même où se poursuivaient les négociations entre le Pathet-Lao et Vientiane. En décembre, le Comité lança une offensive militaire qui força Souvanna Phouma à abandonner Vientiane, le 9 décembre, et à se rendre à Phnom-Penh. Quelques jours plus tard, Vientiane tombait aux mains des révolutionnaires, qui y établirent un nouveau gouvernement dont le prince Boun Oum devint premier ministre.

La reprise de la guerre civile au Laos fit songer à convoquer de nouveau la Commission internationale de surveillance et de contrôle, comprenant des délégués de l'Inde, de la Pologne et du Canada. Créée en 1954 pour surveiller la mise en œuvre de la trêve au Laos, la Commission s'était ajournée *sine die* en juillet 1958. Le Gouvernement royal du Laos

et le Pathet-Lao s'étaient entendus sur une solution politique, et il y avait eu des élections complémentaires auxquelles avait participé le parti politique qui avait pris la relève du Pathet-Lao. Affirmant que la Commission avait mené sa tâche à bien, le Gouvernement laotien avait demandé son départ. Étant donné que la Commission elle-même estimait avoir terminé la besogne dont l'avait chargée la Conférence de Genève, le Gouvernement canadien pensait que sa présence au Laos n'était plus justifiée et qu'il y avait lieu d'accéder à la demande du Laos.

En ce qui concerne les suggestions d'un retour possible de la Commission au Laos, formulées à la fin de 1960, le Gouvernement canadien est d'avis qu'une nouvelle situation existe du fait de la guerre civile et de la rupture du règlement politique de 1957-1958. La principale tâche assignée à la Commission était la surveillance et le contrôle de la mise à exécution de l'accord d'armistice négocié à la Conférence de 1954. Il ne s'est jamais agi pour la Commission de négocier un armistice. Le mandat de la Commission ne s'applique plus dans les circonstances actuelles, et il lui serait très difficile d'accomplir une mission utile dans des conditions tout à fait différentes de celles qui prévalaient lors de sa création. Bien qu'il soit lui aussi animé du désir d'agir promptement dans cette situation critique, le Canada a cependant cherché à s'assurer que les moyens adoptés seraient ceux qui rencontreraient le plus de succès dans les circonstances actuelles.

VI

L'OTAN ET LA DÉFENSE

Le Canada et l'OTAN

Jusqu'à ce que les Nations Unies soient capables d'assurer la paix et la sécurité mondiales, le Canada continuera de considérer comme nécessaire et naturelle sa participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. L'appui du Canada à l'OTAN et à ses buts s'exprime par le maintien de forces aériennes et terrestres en Europe ainsi que par une active participation aux travaux du Conseil de l'Atlantique Nord. Les forces navales du Canada, d'autre part, sont toujours prêtes à jouer le rôle que le Commandant suprême allié de l'Atlantique pourrait leur confier en cas de besoin.

La réunion ordinaire du printemps des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN eut lieu au début de mai à Istanbul. Elle fut consacrée surtout à l'établissement des positions occidentales avant la Conférence au sommet qui devait avoir lieu à Paris entre les trois Grands de l'Ouest et l'Union soviétique. Les principaux sujets examinés furent le désarmement, l'Allemagne et Berlin, et les relations entre l'Est et l'Ouest.

Le 1^{er} mai, les ministres des Affaires étrangères du Canada et des quatre autres membres occidentaux du Comité du désarmement des dix puissances tinrent une réunion spéciale, après laquelle le Conseil examina leurs rapports; on s'entendit sur la nécessité de poursuivre comme but le désarmement général et complet, par étapes, sous une surveillance internationale efficace.

Au sujet de l'Allemagne et de Berlin, les ministres de l'OTAN approuvèrent la façon dont les trois puissances négociatrices se proposaient d'aborder ces questions au sommet. Le Conseil déclara de nouveau qu'à son avis le problème allemand ne pouvait se résoudre que par la réunification, et celle-ci, que par l'autodétermination; il rappela sa déclaration du 16 décembre 1958 et exprima de nouveau la détermination des membres de l'OTAN de protéger la liberté de la population de Berlin-Ouest.

Au chapitre des relations entre l'Est et l'Ouest, le Conseil examina un grand nombre de questions. L'une des conclusions qu'il en dégagait était que les membres de l'OTAN désiraient une véritable détente internationale; l'Alliance ne pouvait se satisfaire d'une formule de «coexistence pacifique» derrière laquelle se poursuivraient des attaques contre certains de ses membres. Les pays de l'OTAN étaient d'accord pour juger hostiles à l'ensemble de l'Alliance et incompatibles avec une véritable amélioration des rapports internationaux les efforts de la propagande soviétique pour discréditer la République fédérale d'Allemagne et les gouvernements de certains autres pays de l'OTAN.

La réunion ministérielle annuelle de 1960, qui eut lieu à Paris du 16 au 18 décembre, revint sur plusieurs des mêmes questions, compte

tenu de l'échec de la Conférence au sommet. C'est cependant à l'effort de défense de l'OTAN et à l'organisation à long terme qu'elle accorda le plus d'attention.

Après une revue de la situation consécutive à l'échec de la Conférence au sommet, les ministres réaffirmèrent leur détermination de travailler à l'amélioration du climat international; ils précisèrent leur façon de concevoir la véritable coexistence pacifique et ils énoncèrent de nouveau les principes sur lesquels se fonde la position occidentale en ce qui concerne l'Allemagne et Berlin. Le Canada, devant les oscillations auxquelles on s'attendait dans la politique soviétique, insista pour que l'Occident se montre constant dans ses positions, tout en évitant de se montrer trop rigide en présence des propositions de l'autre camp. A propos du désarmement les ministres déplorèrent l'immobilité résultant de ce que les délégations communistes s'étaient retirées du Comité des dix puissances avant même d'avoir pris connaissance des propositions occidentales. Ils soulignèrent leur adhésion aux principes dont s'inspiraient ces propositions et exprimèrent l'espoir que les négociations reprendraient prochainement.

En ce qui concerne la défense, les ministres firent une revue de l'effort collectif et des problèmes que comportait la modernisation des forces de protection de l'OTAN. Tous furent d'accord pour estimer que les membres de l'OTAN, eu égard à la puissance militaire croissante du camp communiste, devaient pouvoir répondre à toute attaque par les moyens qui conviendraient le mieux. Ils signalèrent en particulier la nécessité d'un bon équilibre entre la puissance militaire classique et la puissance nucléaire de l'Alliance, en vue d'obtenir la souplesse nécessaire pour répondre à toute agression.

Les États-Unis énoncèrent d'importantes propositions relatives à la politique nucléaire de l'OTAN. L'une d'elles consistait en ce que le Gouvernement des États-Unis s'engageait à garder dans la zone de l'OTAN des engins nucléaires qui seraient à la disposition de l'OTAN. Tous les ministres ont accueilli cette proposition comme indiquant de la part des États-Unis la volonté de ne pas retirer d'Europe les engins nucléaires s'y trouvant déjà, en exécution de plans antérieurs adoptés d'un commun accord. La délégation des États-Unis proposa d'autre part, idée nouvelle, une force d'engins balistiques de portée moyenne, constituée et financée conjointement par les membres de l'OTAN. Une autre proposition, se rattachant aux précédentes, offrait l'envoi dans les eaux européennes de cinq sous-marins équipés de fusées Polaris. Les ministres se rendirent compte aussitôt que ces propositions posaient de difficiles problèmes politiques, économiques et financiers. Ils en prirent note avec grand intérêt et donnèrent instructions au Conseil permanent de les étudier avec grand soin, de même que toutes questions connexes.

Au point de vue de l'organisation politique à long terme, les membres convinrent que l'objet des consultations sur les problèmes intéressant directement la zone du Traité de l'Atlantique Nord devait être de réaliser un accord aussi général que possible, et de préférence de définir une position commune. Quant aux consultations sur les autres questions, elles devaient, aux yeux de la plupart des membres et notamment du Canada, avoir pour objet de faire en sorte que les nations devraient être mises au courant des attitudes et des préoccupations des autres pays membres avant qu'elles donnent lieu à l'adoption de positions nationales nettement définies. Au cours de la discussion, le Canada insista sur la nécessité de

montrer l'Alliance sous son vrai visage, particulièrement aux États membres des Nations Unies nouvellement devenus indépendants, et sur les inconvénients qu'il y aurait à ce que les membres de l'OTAN cherchent à constituer un bloc aux Nations Unies. La délégation du Canada voulait voir les membres de l'OTAN adopter une attitude positive devant les Nations Unies, principale tribune politique du monde actuel.

Sur le plan économique, les ministres examinèrent le rôle de l'OTAN et l'importance qu'il convient d'attacher à l'Organisation de coopération et de développement économiques, en tant que capable de mettre en œuvre d'une manière pratique les principes de coopération économique atlantique qu'énonce l'article II du Traité de l'Atlantique Nord. Le Canada, comme tous les autres membres, se déclara d'avis que l'OTAN a un rôle particulier à jouer quant aux problèmes économiques se rattachant directement à l'effort de défense commune, et quant à la volonté commune qu'il importe d'affirmer sur le plan politique devant les initiatives économiques de l'URSS dont les buts et les mobiles sont essentiellement politiques. Le Canada, toutefois, tint à souligner que la mise en œuvre des politiques nationales doit s'accomplir dans le cadre d'organismes économiques spécialisés, comme par exemple l'OCDE. Les ministres soulignèrent aussi l'importance de favoriser et de stimuler un sain développement économique dans les pays de l'Alliance moins avancés que les autres, et les responsabilités qu'ont les pays de l'OTAN, à un titre spécial, de fournir par des organismes économiques compétents une aide aux pays insuffisamment développés du monde libre.

Réunion des chefs d'État

Les membres de l'Alliance sont conscients depuis quelque temps de la nécessité d'une revue générale de la nature et des buts de l'OTAN. Plusieurs fois au cours de l'année, le premier ministre a réclamé une conférence au niveau des chefs de gouvernement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la réunion de décembre, a proposé qu'une réunion au plus haut niveau ait lieu en 1961. M. Herter ayant déclaré qu'il ne pouvait s'engager au nom du prochain gouvernement de son pays, on décida que la proposition serait examinée plus à fond par le Conseil permanent et compte tenu de la tournure des choses en 1961. Les ministres ont accepté, d'autre part, l'invitation que leur a faite le Gouvernement norvégien de tenir à Oslo la réunion annuelle du printemps des ministres des Affaires étrangères, en mai 1961.

Défense nord-américaine

L'Amérique du Nord est comprise dans la zone du Traité de l'Atlantique Nord. Dans le cadre de l'OTAN, les Gouvernements du Canada et des États-Unis se partagent la tâche de la défense de cette région. Les diverses mesures de coopération qu'ils ont prises pour améliorer la défense du continent contribuent à renforcer la sécurité collective dans le cadre plus large de l'OTAN.

Au cours de l'année écoulée, les rapports du Canada et des États-Unis dans ce domaine ont continué d'être étroits et mutuellement avantageux. Les méthodes et rouages de consultation établis au long des années n'ont cessé de fonctionner efficacement.

La troisième réunion du Comité ministériel canado-américain de défense commune a eu lieu à Montebello (Québec) les 12 et 13 juillet. La

création de cet organisme fut décidée lors des entretiens de juillet 1958 du premier ministre et du président Eisenhower. Il permet aux deux gouvernements de se consulter périodiquement, au niveau ministériel, sur des questions intéressant la défense commune, et d'examiner ensemble non seulement l'aspect militaire de cette défense, mais ses aspects politiques et économiques. A Montebello, le Comité a discuté un nombre important d'événements internationaux récents qui intéressent ou préoccupent les deux gouvernements. Il a fait une revue de l'état des négociations pour un désarmement général immédiat et complet avec un contrôle international efficace, et il s'est déclaré d'avis qu'il importe de poursuivre les efforts tendant à la reprise de négociations sérieuses. D'autre part, les membres du Comité ont été d'accord pour estimer qu'il ne saurait être question du moindre relâchement des mesures de défense tant que ne sera pas réalisé un désarmement général et bien contrôlé. Le Comité a examiné les mesures prises en collaboration pour améliorer la défense de l'Amérique du Nord, ainsi que le programme de partage de la production pour la défense. Celui-ci a été jugé de nouveau comme étant dans l'intérêt des deux pays; le Comité a envisagé de nouvelles décisions à ce sujet, en vue de développer encore la collaboration des deux pays.

Armes nucléaires et désarmement

Le 24 novembre, devant le Canadian Club d'Ottawa, le premier ministre a défini dans les termes suivants la position de son gouvernement en ce qui concerne le rapport entre, d'une part, les armes nucléaires et, d'autre part, le désarmement:

Nous avons affirmé toutefois qu'aucune décision n'aura à être prise tant qu'on progressera vaille que vaille sur la voie du désarmement. Agir autrement serait faire preuve d'inconséquence. S'il devient évident un jour que les armes nucléaires sont indispensables, nous devrons alors nous prononcer. L'avenir des Canadiens exige que notre décision éclairée s'inspire des besoins d'une sécurité optimum pour notre pays. D'autre part, nous avons déclaré sans équivoque que nous n'étudierions la possibilité d'un emploi d'armes nucléaires que si nous acquerrions le droit de contrôle conjoint à titre de pays souverain. Autrement dit, le problème ne requiert pas de solution immédiate, et la voie à suivre nous sera tracée par l'évolution des pourparlers de désarmement et de la conjoncture d'ensemble au cours des mois qui viennent.

VII

LE COMMONWEALTH

En sa qualité de membre de l'OTAN, le Canada est l'associé d'un groupe de pays compris dans un secteur géographique restreint et animés d'idéologies semblables. Par contre, au sein du Commonwealth, le Canada s'associe à des nations des deux hémisphères, rattachées à des civilisations et à des cultures extrêmement variées. Le Commonwealth est un lien essentiel entre pays très disparates quant à leur origine ethnique et à leur position géographique, et dont les intérêts sont différents. Au cours de son voyage au Canada, en octobre 1960, le premier ministre de Malaisie a dit: «Bien que les populations de Malaisie et du Canada soient éloignées de plusieurs milliers de milles, qu'elles soient de races, de religions et de couleurs différentes, nos deux pays ont conscience des liens qui les unissent, de cette fraternité au sein d'une association qui leur est également chère. Mes compatriotes et moi-même savons que les liens au sein du Commonwealth constituent une puissance d'union, dans un univers déchiré par des desseins et des croyances si éloignés les uns des autres.»

Au fur et à mesure de la multiplication de ses membres, le Commonwealth a vu s'étendre sa force en qualité d'instrument de compréhension internationale, dans l'avenir immédiat ou lointain. Sans doute, les Nations Unies jouent-elles le même rôle sur une base quasiment universelle; mais le Commonwealth est merveilleusement outillé pour rapprocher plus intimement un petit groupe de nations.

Au cours des années qui vont suivre, le Commonwealth devra étudier de très près l'évolution de l'Afrique. Des rapports du Royaume-Uni avec le continent africain sont nés deux nouveaux pays souverains, et il est probable qu'il y en aura d'autres.

Le 6 mars 1957, le Ghana devint membre du Commonwealth, puis ce fut le Nigéria qui, le 1^{er} octobre 1960, accédait à l'indépendance. S'adressant au Parlement de l'Union Sud-Africaine, le 3 février, le premier ministre M. Macmillan déclara:

Aujourd'hui la même évolution se précise en Afrique. Depuis mon départ de Londres, il y a un mois, je suis frappé par la force de la conscience nationale africaine. Elle peut revêtir des modalités diverses selon les pays, mais elle surgit partout. Un souffle nouveau balaye le continent. Que nous l'approuvions ou non, cet éveil national est un fait politique avéré. Nous ne pouvons le nier, et notre politique doit en tenir compte.

Les membres du Commonwealth

En mai 1960, à la fin de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, ceux-ci rédigèrent avec grand soin le passage du communiqué touchant aux problèmes futurs de l'appartenance au Commonwealth. Ce texte déclare: «Les ministres ont examiné la question de l'évolution constitutionnelle du Commonwealth, surtout quant à l'avenir des petits

territoires dépendants. Ils ont convenu de l'opportunité de faire préparer une étude détaillée de la question, étude qui serait ensuite examinée par les gouvernements du Commonwealth.» Des hauts fonctionnaires se réunirent donc, près de Londres, le 17 juillet. Répondant à une question à ce sujet, le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré aux Communes, le 23 juillet 1960:

L'objet en vue duquel a été institué ce comité de spécialistes des problèmes du Commonwealth, c'est d'étudier toutes les possibilités et tout le potentiel présent et futur, afin que le Commonwealth ne soit pas étouffé par des principes ou des règlements, ou autre chose de même nature,—et qu'on lui préserve le caractère officieux qui est si nécessaire si l'on doit maintenir le Commonwealth tel qu'il est aujourd'hui. Malgré l'absence de pacte, d'accord ou de règle, nous parvenons quand même, en général, à assurer le respect de la liberté partout dans le monde. C'est le but de l'institution du comité qui tient en ce moment une réunion près de Londres.

Je doute qu'un seul des pays qui se sont fait représenter à cette réunion ait fait des propositions ou des recommandations positives. On procède à un examen général du domaine à l'étude et de l'échange de vues des représentants des diverses parties du Commonwealth sortiront, nous l'espérons, des conclusions précises qui pourront peut-être constituer le fond même de l'orientation future du Commonwealth.

L'évolution amorcée depuis longtemps, et mise en relief avec tant de clarté en 1960, se continue et contribuera à accroître de beaucoup le nombre des États du Commonwealth, conférant ainsi à l'association une plus grande utilité et une plus grande valeur. Le 16 novembre 1960, le gouverneur général du Nigéria, M. Nnamdi Azikiwe, a déclaré: ... «Le Commonwealth, d'une association de territoires coloniaux, colonisés par des Européens, est devenu une communauté de races et de nationalités multiples. Sans liens rigides, sans obligations juridiques, cette association n'est pas soumise à un contrôle impérial et il ne s'y trouve aucun statut de colonie subordonnée.»

Dans le courant de 1960, il devint évident que l'évolution constitutionnelle des divers pays membres du Commonwealth s'exprimait par des méthodes très variées de gouvernement. S'adressant aux délégués de la Deuxième Conférence des juristes du Commonwealth et de l'Empire, M. Diefenbaker a déclaré le 19 septembre: «Tout comme le Commonwealth, nos institutions et nos rapports devront s'adapter à l'évolution; nous devons tous faire preuve de tolérance pour ce qui diffère entre nous. Il faudra accepter que des conjonctures diverses amènent les pays du Commonwealth à adopter des lignes de conduite différentes.» Et plus loin, le premier ministre affirmait: «La démocratie représentative ne peut s'exercer identiquement dans les divers pays du Commonwealth. Cependant, a-t-il ajouté, le Commonwealth tout entier partage la même idéologie. Il est inconcevable qu'un de nos membres puisse être animé d'un esprit totalitaire, car nos normes traditionnelles sont trop puissantes pour l'admettre.»

Un Commonwealth multiracial

En 1960, de nombreuses discussions ont porté sur la position de l'Union Sud-Africaine au sein du Commonwealth. En mai, à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, le problème a revêtu un caractère

d'urgence, par suite des émeutes raciales de Sharpeville et de l'intention proclamée du Gouvernement de Pretoria de préparer un plébiscite qui pourrait transformer l'Union en république.

Tout en reconnaissant que le choix d'un régime, monarchie ou république, ne relevait que du gouvernement intéressé, les premiers ministres ont étudié la question de savoir si, une fois république, l'Union Sud-Africaine pourrait demeurer dans le Commonwealth. Leur communiqué du 13 mai déclarait:

Pour le cas où l'Afrique du Sud déciderait de devenir république et exprimerait par la suite le désir de demeurer membre du Commonwealth, l'assemblée a proposé que le Gouvernement sud-africain demande alors le consentement des autres gouvernements du Commonwealth, soit à l'occasion d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth, soit par correspondance si cette première méthode se révélait impossible.

Dans la conclusion, les ministres ont souligné que «le Commonwealth est lui-même un organisme multiracial, et ils ont insisté sur la nécessité des rapports harmonieux entre les États membres et les peuples du Commonwealth». Depuis bien longtemps, il était entendu que tous les pays membres avaient un statut identique dans les cadres de l'association; le communiqué semble exprimer le désir que dorénavant soit reconnu le principe de l'égalité des peuples dans chacun des pays membres. Le 16 mai, à la Chambre des communes, M. Diefenbaker a déclaré: «(...) Le Canada n'est pas du tout favorable à la politique de ségrégation raciale, pour quelque raison que ce soit... pareille politique est essentiellement incompatible avec le caractère du Commonwealth, où sont représentées plusieurs races».

Le 10 août 1960 le Parlement fédéral a adopté une loi pour la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans son discours du 19 septembre, M. Diefenbaker a analysé les conséquences de cette loi pour le Commonwealth en disant:

Les droits de l'homme admettent et proclament qu'au Canada les droits et les libertés de base ont existé et existeront sans distinction de race, d'origine nationale, de couleur, de religion ou de sexe. La règle du droit garantit l'égalité de tous, sans différences légales de races ou de couleurs. Le Commonwealth pourrait-il adopter une autre formule?

Une collaboration concrète

Dans le courant de 1960, on a adopté nombre de décisions importantes concernant de nouveaux projets de collaboration au sein du Commonwealth. Dans le communiqué publié en mai 1960 après la réunion des premiers ministres, il était question d'un programme d'aide économique pour l'Afrique que l'on appellerait Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique. En outre on a fait de grands progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation, réunie à Oxford en juillet 1959. Plusieurs étapes ont été franchies en ce qui concerne la formation des enseignants, l'octroi de bourses d'études et de spécialisation, le recrutement des membres du corps enseignant et l'assistance à la formation technique. A la fin de 1960, le Canada avait accueilli 101 citoyens du Commonwealth titulaires de bourses, et leur nombre aura plus que doublé à la fin de 1962. En 1961 doit se tenir dans l'Inde une deuxième Conférence du Commonwealth sur l'édu-

cation. Tous ces programmes sont dérivés des recommandations de la Conférence économique et commerciale tenue à Montréal en septembre 1958.

Nous savons qu'une coopération concrète des pays du Commonwealth s'est déjà manifestée dans bien des domaines. Ainsi du 24 août au 30 septembre 1960 s'est tenue à Londres une Conférence des Bureaux agricoles du Commonwealth, et en juillet il y eut une réunion de la Conférence scientifique du Commonwealth. En outre, la Commission économique du Commonwealth, créée en 1925, a joué un rôle utile à titre de centre de recherches et de renseignements. Dans le courant de 1960 on a élargi son mandat et rendu ses cadres permanents. Il faut mentionner en outre la Commission maritime du Commonwealth, le programme touchant les stations biologiques du Commonwealth, et un grand nombre d'autres institutions. Tous les organismes économiques ont été réunis en 1958 au sein du Conseil économique consultatif du Commonwealth, créé lors de la Conférence économique et commerciale de Montréal. Les pays membres projettent d'aménager un câble qui ferait le tour du monde en les reliant les uns aux autres, et la collaboration a progressé en ce qui concerne l'aviation civile et les recherches aéronautiques. Nombre de gouvernements du Commonwealth se chargent des intérêts de pays associés, en matières consulaires et autres.

Les consultations au sein du Commonwealth

Dans tout l'univers, les consultations se multiplient; que ce soit au sein de l'ONU, au cours des réunions annuelles du Comité consultatif du Plan de Colombo, ou lors d'entretiens officiels portant sur les questions les plus diverses. L'un des traits distinctifs de l'association du Commonwealth est que les chefs politiques et les hauts fonctionnaires des divers gouvernements peuvent établir sans difficultés entre eux des rapports étroits, amicaux et extrêmement utiles.

Cette coopération est tout particulièrement précieuse lors des réunions des premiers ministres du Commonwealth. Annonçant récemment aux Communes la réunion du 8 mars 1961, des premiers ministres du Commonwealth, à Londres, M. Diefenbaker a déclaré: «Depuis longtemps je souligne l'importance de réunions fréquentes, annuelles si possible, des premiers ministres. Lors de la réunion de mars prochain nous étudierons les grands problèmes internationaux et ceux du Commonwealth, et nous espérons que cette conférence opportune et de grande portée profitera à tous les membres de notre association.»

Aspects économiques

Les pays du Commonwealth auront à résoudre de nouvelles questions, par suite de la création des communautés économiques européennes. Le 13 mai 1960, dans leur communiqué, les premiers ministres ont exprimé l'espoir que les pays d'Europe «... s'en tiennent, dans leur politique commerciale, aux principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et qu'ainsi ils évitent de nuire à l'économie des pays producteurs de denrées primaires ainsi que des pays qui commencent à exporter des denrées fabriquées. De plus, les pays européens ont un rôle important à jouer dans l'aide à l'expansion économique des pays moins avancés. Les ministres ont formulé le souhait qu'une solution rapide et satisfaisante soit apportée à ces problèmes et qu'elle tienne pleinement compte des intérêts des pays non européens.»

VIII

L'AMÉRIQUE LATINE

Le Gouvernement canadien a proclamé officiellement son désir d'améliorer les relations entre le Canada et les pays d'Amérique latine. C'est pourquoi en 1960 le premier ministre se rendit dans cette région du globe, établissant ainsi un précédent. Accompagné de M^{re} Diefenbaker, il fut à Mexico, du 21 au 24 avril, l'hôte du président Lopez Mateos. M. Mateos avait été, six mois auparavant, le premier président du Mexique à visiter le Canada. M. Diefenbaker fut fait membre de l'Ilustre y Nacional Colegio de Abogados, créé il y a deux cents ans. Jamais encore un étranger n'avait reçu cet honneur.

En septembre, M. Pierre Sévigny, ministre adjoint de la Défense nationale, représenta officiellement le Canada aux cérémonies qui, du 12 au 17 septembre, marquèrent le 150^e anniversaire de l'indépendance mexicaine.

En mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fut le délégué du Canada à Buenos-Aires, où se fêtait le 150^e anniversaire de l'Argentine. Il passa ensuite quelques jours au Chili et au Pérou, et fit escale au Brésil et au Mexique. A son retour, M. Green déclara à la Chambre des communes qu'il avait été reçu partout avec beaucoup de cordialité et avait constaté l'intérêt que ces pays portent au Canada. Il avait invité M. Frondizi, président de l'Argentine, à visiter le Canada.

M. Green arriva à Santiago au lendemain des terribles secousses sismiques qui ébranlèrent le sud du Chili. Il obtint des autorités chiliennes une estimation précise des dommages, et le Gouvernement canadien envoya au Chili 9,832 tonnes de farine et 1 million de livres de conserves de viande. En outre, le Fonds international de secours administré par la Croix-Rouge canadienne envoya pour près de 25,000 dollars de médicaments et autres produits, avec l'approbation du ministère des Affaires extérieures. Cinq avions North-Star furent employés à transporter au Chili des médicaments et des vivres et l'équipement médical complet pour un hôpital de campagne. Au total, 46,300 livres de fret avaient été expédiées avant le 3 juin. Après leur arrivée au Chili, les avions de l'ARC ont fait la navette entre Santiago et les régions dévastées. M. Alessandri, président du Chili, écrivit à M. Diefenbaker pour lui exprimer la reconnaissance du peuple chilien.

En octobre, le Canada devint membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire; il était déjà membre de l'Institut interaméricain de statistique et de l'Office interaméricain de la radio. En outre, des observateurs canadiens participent aux réunions de divers organismes panaméricains, et M. Green a déclaré en mai au Parlement que le gouvernement entend envoyer un observateur à la prochaine Conférence interaméricaine, qui aura lieu à Quito, dans l'Équateur, en mars 1961.

Le 15 juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures indiqua que le Canada pourrait peut-être se joindre à l'Organisation des États

américains, il déclara que ce serait un progrès évident, mais que cette étape importante ne devrait être franchie qu'après mûre délibération par le peuple canadien.

Le Canada et l'Équateur ont décidé de nouer des relations diplomatiques. L'ambassadeur du Canada à Bogota sera accrédité également à Quito, et un chargé d'affaires dirigera l'ambassade de Quito en son absence. De son côté l'Équateur va nommer un ambassadeur à Ottawa.

Cuba

Le Gouvernement canadien a suivi avec une inquiétude croissante l'évolution de la situation aux Antilles, évolution provoquée surtout par les changements rapides et fondamentaux dans la politique intérieure et extérieure de Cuba. Parlant aux Communes le 12 décembre de nos relations commerciales avec Cuba, le premier ministre a déclaré que notre pays désire, dans le cadre de ses rapports avec l'extérieur, conserver avec Cuba des relations normales. Le Canada n'a accordé de permis d'exportation ni pour des armes, ni pour des munitions, ni pour des produits «stratégiques» à destination de Cuba; pour éviter la contrebande de produits des États-Unis vers Cuba, par suite de l'embargo décrété par Washington à l'endroit de ce pays, le Canada n'a pas accordé de permis pour la réexportation de marchandises des États-Unis en transit sur notre territoire. Mais le premier ministre a indiqué qu'en règle générale rien ne s'opposait à ce que nous commercions normalement avec Cuba, et que les hommes d'affaires décideraient eux-mêmes de la marche à suivre. Il a aussi exprimé l'espoir que, grâce au maintien de relations réciproquement avantageuses, les conditions s'amélioreraient à Cuba; ce qui pourrait amener la république à de meilleurs rapports avec tout l'Occident.

IX

LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

L'expansion industrielle mondiale, qui avait débuté en 1958, a ralenti au cours de 1960. Le Canada a participé à la hausse nord-américaine des exportations, mais sa balance des comptes a accusé néanmoins un déficit considérable. Les sorties d'or des États-Unis ont aussi retenu l'attention. En Europe, l'essor économique s'est produit plus tard et a mis plus de temps à se stabiliser; au cours des dix-huit derniers mois les échanges entre les pays de l'OECE ont augmenté considérablement.

Nouveaux groupements économiques

La formation de groupements commerciaux et économiques, amorcée par la signature du Traité de Rome en 1957 et de la Convention de Stockholm en 1959, a pris une telle ampleur que l'année 1960 fera désormais étape dans l'histoire économique européenne de l'après-guerre. En Amérique latine aussi l'intégration économique a fait un nouveau pas important: le 18 février 1960, sept pays (Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay) ont signé un traité créant une association de libre-échange (ALEAL). Déjà ratifié par quatre d'entre eux, celui-ci devrait être mis en œuvre assez tôt en 1961.

Des groupements économiques de ce genre pourraient entraîner de graves problèmes pour des pays tels que le Canada, s'ils se fondaient sur une politique égoïste et restrictive. Aussi, chaque fois que l'occasion lui en a été fournie, le Canada a invité les membres de ces associations à songer, conformément à leurs propres intérêts et aux nôtres, combien il importe d'adopter une ligne de conduite compatible avec les obligations du commerce mondial.

Les sept membres de l'Association européenne de libre-échange (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont ratifié la Convention de Stockholm dès le début de 1960; ils ont créé un Conseil à Genève et ont adopté les premières mesures destinées à faire disparaître les obstacles intérieurs aux échanges, réduisant notamment de 20 p. 100 le tarif intérieur de la zone. En octobre le Conseil des ministres de la zone a tenu sa troisième réunion à Berne; il était désormais manifeste que l'AELE, créée en vue de grouper ses membres et ceux de la Communauté économique européenne (CEE) en une seule association de commerce, possédait une identité propre et était promise au succès. La Finlande a voulu se joindre à l'AELE, mais l'Union soviétique a fait à ce projet une opposition qu'il n'a été possible de surmonter que par un accord commercial entre les deux pays; celui-ci a cependant posé de graves problèmes aux membres de l'AELE et aux signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Les six membres de la Communauté économique européenne (CEE): Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg et Pays-Bas, ont pris,

au cours de leur réunion ministérielle de mai, l'importante décision d'abréger les délais fixés par le Traité de Rome pour la création d'une union douanière. En 1960 les tarifs intérieurs ont été réduits de 20 au lieu de 10 p. 100, et de 30 p. 100 au total; on a même proposé d'élever à 50 p. 100 (au lieu de 30) la diminution prévue pour la fin de 1961. Les Six ont décidé en outre de faire, avant la fin de l'année, les premiers pas dans la voie de l'adoption d'un tarif extérieur commun et ont même entrepris l'élaboration d'une politique agricole commune. Ils ont aussi engagé des négociations avec la Grèce et la Turquie en vue de leur association au Marché commun; dans le cas de la Grèce, les pourparlers étaient déjà sur le point de se conclure lorsque l'année a pris fin. Le Canada et quelques pays de l'AELE ont accredité des représentants diplomatiques auprès de la CEE, qui, représentée elle-même à d'importantes réunions internationales, a acquis une personnalité internationale distincte.

En accélérant sa mise en œuvre, notamment en ce qui a trait à l'adoption d'un tarif extérieur, le Marché commun a conféré un caractère d'urgence aux problèmes de préférence commerciale qui se posaient entre les deux blocs commerciaux européens et, pour ce qui est des autres pays, européens ou non, celui de l'accès au marché de la Communauté.

Voilà l'origine de diverses initiatives prises par le Canada et les États-Unis à une conférence tenue à Paris en janvier 1960 à la suite d'une décision des Quatre Grands occidentaux remontant à décembre 1959. Il avait été alors convenu que tous les membres de l'Organisation européenne de coopération économique, ainsi que le Canada et les États-Unis, formeraient une commission spéciale (dite de Paris) chargée d'étudier les problèmes de la division économique de l'Europe. On a aussi décidé de réorganiser l'OECE et de créer un groupe qui étudierait les problèmes que l'aide au développement économique pose aux pays qui la dispensent.

Les travaux de la «Commission de Paris» ont fait état des difficultés que l'évolution de tarifs douaniers distincts occasionnerait entre les Six et les Sept, ainsi que des problèmes qui en résulteraient pour les pays nord-américains et les autres pays exportateurs. Au cours des séances, le Canada a dit combien il estimait important que la CEE adopte un tarif commun qui assurerait aux fournisseurs extérieurs l'accès au Marché commun. La CEE avait offert antérieurement de réduire de 20 p. 100 le tarif extérieur commun qu'elle se proposait d'adopter, pourvu que le dégrèvement soit généralement adopté par les Parties contractantes lors des négociations du GATT qui s'ouvriraient le 1^{er} septembre 1960. Diverses discussions se poursuivirent ensuite en vue de faciliter les négociations entre les Six et les Sept au sein du GATT. Par suite d'une initiative du Canada les membres de la CEE et les représentants des principaux pays exportateurs de denrées agricoles, notamment l'Argentine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, se sont réunis en mai 1960 pour discuter la politique agricole commune envisagée par le Marché commun. Ainsi le Canada et les autres exportateurs de produits agricoles ont de nouveau eu l'occasion de signaler aux membres de la CEE qu'en mettant au point une politique agricole commune ils ne devaient pas méconnaître les intérêts légitimes des pays qui fournissaient depuis longtemps les denrées agricoles à l'Europe occidentale.

Réorganisation de l'OECE

Au cours des réunions tenues en janvier à Paris pour étudier la possibilité de donner à l'OECE une forme mieux adaptée aux difficultés de l'époque et permettre l'adhésion des États-Unis et du Canada, on a pris une décision qui montre que l'Europe et l'Amérique se sont rendu compte, plus clairement que jamais, que l'Organisation s'était acquittée des tâches pour lesquelles elle avait été créée en 1948. La reprise économique de l'Europe était manifeste: prospérité sans précédent partout apparente, retour des principales devises à la convertibilité, nouveaux progrès dans la suppression des restrictions à l'importation, accumulation considérable et croissante d'or et de réserves monétaires étrangères dans la plupart des pays européens. L'Europe, croyait-on, n'était pas en mesure de remplir intégralement son rôle, avec les États-Unis et le Canada, pour favoriser l'expansion économique sur une base mondiale et aider les pays peu développés. Toutefois, le commerce et le change ayant évolué dans le sens de la libération, l'interdépendance de l'Europe et de l'Amérique du Nord s'est accrue.

Après des négociations qui se sont étalées sur toute l'année, les ministres de 20 pays, dont le Canada et les États-Unis, ont signé à Paris le 14 décembre 1960 la Convention créant l'Organisation de coopération et de développement économiques. On prévoit que la Convention sera ratifiée et entrera en vigueur au cours de 1961.

L'OCDE a pour objet de favoriser des politiques destinées à:

- a) assurer le plus haut niveau possible de développement économique et d'embauche ainsi qu'une hausse du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, en vue de contribuer ainsi à l'expansion de l'économie mondiale;
- b) contribuer à une saine expansion économique des pays membres ainsi que des pays non membres en voie de développement économique; et
- c) contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, et conformément aux engagements internationaux.

Une des principales tâches de l'Organisation consistera à harmoniser les politiques économiques des membres. En matière de commerce, ses fonctions seront importantes, mais de caractère essentiellement consultatif. Les principaux pays dispensant leur assistance, de même que le Japon, continueront de se faire part les uns aux autres de leurs points de vue et de leurs expériences, au sein d'une Commission de l'aide au développement; quant à l'Organisation, elle exécutera un programme d'assistance aux pays peu développés. La coopération embrassera d'autres domaines: agriculture, pêche, diverses industries, relèvement de la productivité, recherche scientifique et formation du personnel scientifique.

Amérique latine

Un fait important s'est produit en Amérique latine: la signature du traité déjà mentionné, par lequel a été créée l'association de libre-échange (ALEAL). Les exportations canadiennes vers la région englobée par cet accord ne se sont élevées qu'à près de 70 millions de dollars en 1959, soit environ la moitié du chiffre global pour l'ensemble de l'Amérique latine,

et environ 0.25 p. 100 des exportations totales du Canada. Elles comprenaient un pourcentage relativement élevé de produits bruts, industriels, manufacturés et chimiques.

Une autre institution importante est la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine: elle sert de centre pour les études économiques de la région. Elle s'est tout spécialement occupée des victimes des séismes au Chili; à une réunion extraordinaire tenue en juin, elle a recommandé à ses membres d'accroître leurs contributions financières et techniques pour les travaux de reconstruction au Chili. Le Canada a continué de suivre avec intérêt l'activité de la Commission, et a même assisté à quelques-unes de ses réunions à titre d'observateur.

Lors de la Conférence de Bogota, tenue en septembre dernier, l'Organisation des États d'Amérique s'est longuement attachée aux problèmes des pays sous-développés d'Amérique du Sud; cette réunion a donc vivement intéressé le Canada. L'Organisation décida de mettre en œuvre un programme interaméricain de progrès social fondé sur des propositions du président Eisenhower. Les États-Unis ont annoncé leur projet de créer un fonds interaméricain de progrès social qui serait doté de 500 millions de dollars et administré par la Banque interaméricaine de développement économique, nouvellement fondée.

Le Gouvernement canadien a approuvé récemment des mesures qui permettront l'ouverture de crédits à longue échéance pour la vente de biens d'équipement à l'étranger; elles offriront des possibilités d'exportation à des sociétés canadiennes, et un certain nombre de pays sud-américains pourront en bénéficier. Ces mesures ont déjà suscité de l'intérêt de la part de sociétés désireuses d'exporter à l'Amérique latine.

En octobre, le Canada a renouvelé l'accord régissant ses relations commerciales avec le Venezuela, conclu en 1950.

Relations commerciales

Les relations commerciales avec les États-Unis, qui occupent le premier rang dans le commerce extérieur du Canada, sont demeurées essentielles à la position économique mondiale de celui-ci. Entre deux pays si interdépendants du point de vue économique, il surgit fatalement nombre de difficultés et de problèmes. Heureusement, il est possible de les examiner au cours de la réunion annuelle du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques. Les ministres canadiens ont soulevé cette année la question des contingentements imposés par les États-Unis sur les importations de plomb et de zinc et de certains produits agricoles. Ils ont aussi étudié les problèmes que posent l'écoulement de certains produits excédentaires et quelques changements survenus dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel.

Bien que l'on se soit occupé avec profit au cours de l'année de la grande diversité de problèmes qui se posent inévitablement dans le domaine économique entre les deux pays, certains aspects plus essentiels des relations économiques canado-américaines sont demeurés des sujets de préoccupation, notamment le volume des investissements américains au Canada et le déficit constant de la balance des comptes du Canada à l'endroit des États-Unis.

Les échanges entre le Canada et le Royaume-Uni et entre le Canada et les autres pays du Commonwealth ont augmenté en 1960, grâce notamment à la libéralisation accrue du commerce mondial qui a suivi la convertibilité du sterling et des autres principales devises, décrétée à la

fin de 1959. Un nouvel accord commercial avec l'Australie est entré en vigueur le 30 juin, remplaçant celui de 1931. Toutefois le Commonwealth s'est inquiété de l'évolution économique de l'Europe, en particulier en ce qui concerne les produits agricoles. Au printemps, le Canada a conféré à ce sujet avec d'autres pays du Commonwealth; c'est après cela que la mission agricole mentionnée plus haut a été envoyée auprès des membres de la CEE. En septembre, lors de la réunion ministérielle du Conseil économique consultatif du Commonwealth, le Canada a aussi exprimé son inquiétude au sujet des répercussions que l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE pourrait avoir sur le commerce du Canada avec le Royaume-Uni.

Le 18 avril, l'accord commercial de 1956 entre le Canada et l'URSS a été renouvelé pour trois ans; à cette occasion le ministre du Commerce, M. Gordon Churchill, et le ministre soviétique du Commerce extérieur, M. N. S. Patolichev, ont signé un échange de lettres déterminant quelle serait la nature des échanges commerciaux entre les deux pays pendant les trois années à venir. L'URSS achètera pour 25 millions de dollars de produits canadiens chaque année, dont au moins 200,000 tonnes de blé canadien, sous réserve que les achats du Canada à l'URSS s'élèveront annuellement à \$12,500,000 au minimum. L'application de cette entente donnera lieu chaque année à des consultations.

Relations commerciales multilatérales

Les relations commerciales multilatérales du Canada s'effectuent toujours par l'intermédiaire du GATT. A leurs seizième et dix-septième sessions, les Parties contractantes ont examiné la Convention de l'AELE et le traité de l'ALEAL. Elles ont adopté des résolutions reconnaissant que les signataires de ces instruments pouvaient procéder à leur mise en œuvre tout en réservant les droits conférés par le GATT; elles attendront donc à plus tard pour décider si ces instruments sont compatibles avec l'Accord. Le Canada et plusieurs Parties contractantes ont fait part des inquiétudes que leur inspirent certains aspects de l'AELE, notamment les accords bilatéraux entre certains membres. Les Parties contractantes ont profité de l'occasion pour étudier la création de l'OCDE.

Des progrès sensibles ont été réalisés grâce à l'action permanente du GATT. Au cours de l'année, un certain nombre de pays ont annoncé que leur balance des comptes ne leur occasionnait plus de difficultés et qu'en conséquence ils n'invoqueraient plus les dispositions du GATT leur permettant de maintenir leurs restrictions sur l'importation. Il a été aussi question des méthodes à employer quant aux restrictions encore en vigueur pour d'autres raisons, ainsi que des nouveaux recours à ces restrictions. Une déclaration a été élaborée et ouverte à l'adhésion des Parties contractantes; elle interdit les subventions à l'importation, sauf s'il s'agit de produits primaires. L'organisation a poursuivi son étude du protectionnisme agricole et des problèmes commerciaux des pays sous-développés. Elle a créé une nouvelle commission et l'a chargée de chercher des solutions positives, compatibles avec les principes du GATT, aux problèmes de la désorganisation des marchés par les importations à bas prix.

On a pris une décision importante en créant le Conseil permanent dont les fonctions principales consistent à examiner les questions urgentes entre les sessions, à surveiller les travaux des commissions et des autres organismes auxiliaires, ainsi qu'à préparer les sessions régulières du GATT.

Le Canada est représenté à cet organisme qui, croit-on, renforcera sensiblement l'administration générale de l'organisation et permettra aux Parties contractantes de s'acquitter plus efficacement de leurs obligations croissantes.

Le 1^{er} septembre s'est ouverte à Genève la cinquième grande conférence tarifaire du GATT; on s'attend qu'elle se prolonge jusqu'à la seconde moitié de 1961. Il s'agit d'une réunion importante, non seulement à cause des questions de tarif douanier qui y sont discutées, mais parce qu'elle survient à un moment où l'évolution économique du monde, notamment la formation de groupes régionaux et la balance des paiements défavorable aux États-Unis, font ressortir la nécessité de mesures positives pour réduire les obstacles à un commerce mondial non discriminatoire. La première étape de la conférence, qui doit durer jusqu'à février ou mars, comprend des négociations avec la Communauté économique européenne sur le niveau du tarif extérieur commun qu'elle se propose d'instituer. Elles ont pour objet de déterminer quelles compensations les divers pays pourront demander pour les dérogations aux tarifs consolidés en vertu des accords du GATT, et de décider si le tarif extérieur éventuel de la CEE est conforme au principe du GATT selon lequel il ne doit pas être supérieur à l'ensemble des tarifs nationaux antérieurement en vigueur dans les six pays. La seconde partie de la conférence comprendra une série de négociations entre les Parties contractantes sur les nouvelles concessions douanières. Ces négociations multilatérales pourraient atténuer considérablement la discrimination commerciale qui résultera des groupements européens et faire profiter d'autres pays, notamment le Canada, des avantages de ceux-ci.

Autres questions

Dans le domaine économique et les domaines connexes, il s'est produit au cours de l'année nombre d'événements qui méritent d'être mentionnés.

A la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, a proposé la création d'une «banque alimentaire» qui distribuerait des denrées excédentaires aux peuples nécessiteux. Cette proposition a été introduite dans une résolution que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité le 27 octobre et qu'elle a communiquée à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, priant celle-ci d'en faire l'étude et de formuler ses recommandations à la session du Conseil économique et social qui doit avoir lieu à Genève en juillet prochain.

Il ne s'est conclu au cours de l'année aucun nouvel accord bilatéral sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Le Canada, d'autre part, a continué de participer activement aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique et s'est vu de nouveau attribuer un siège au Conseil des gouverneurs à titre de l'un des cinq pays les plus avancés en technique nucléaire. Le Conseil a rédigé et approuvé provisoirement certaines propositions relatives à un système international de contrôle et de «garanties» par lequel on pourrait s'assurer que l'équipement et les matières nucléaires fournis pour des usages pacifiques ne seraient pas détournés vers le secteur militaire. Ces propositions ont reçu l'approbation de l'Agence, à la Conférence générale d'octobre 1960, et on espère que le Conseil des gouverneurs leur donnera la sanction définitive et les mettra en œuvre dans un avenir très rapproché.

En 1958, lors d'une conférence des représentants du Commonwealth à Londres, on a élaboré les plans d'un nouveau réseau mondial de câbles d'après une formule provisoire s'étalant sur 10 ans et supposant le partage des dépenses. Lors de la Conférence économique et commerciale tenue par le Commonwealth à Montréal en septembre 1958, le Canada a annoncé qu'il participerait à cette entreprise.

Le câble transatlantique (TAT-I) a été mis en service en 1956; quant au nouveau câble canado-britannique actuellement en voie de pose (le CANTAT), il deviendra le premier chaînon du futur réseau. Ces câbles appartiennent conjointement au Canada et au Royaume-Uni. En 1960, quatre des pays du Commonwealth intéressés: Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni, ont approuvé les plans de la deuxième étape, c'est-à-dire la pose d'un câble reliant, par le Pacifique, Vancouver à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie. Le Canada sera le seul propriétaire de la section allant de Vancouver à un certain point situé au delà des îles Hawaii. La pose du câble du Pacifique devrait se terminer en 1964. Il faudra d'autres conférences pour étudier les questions d'emplacement, de fabrication et du partage du coût des autres sections du réseau mondial.

En février, le Canada et l'Italie ont signé à Rome un accord aérien prévoyant des liaisons directes entre les deux pays, qui desserviront en outre certains points intermédiaires et certains points situés au delà de Montréal et de Rome. Les deux entreprises désignées, la Canadian Pacific Airlines et Alitalia, ont inauguré en mars les services directs entre Rome et Montréal.

En février, une délégation canadienne s'est rendue en Turquie et, plus tard, au Pakistan, pour négocier des accords aériens bilatéraux. Ces négociations ont été fructueuses; des accords ont été signés à Ankara, en mai, avec la Turquie, et à Karachi, en décembre, avec le Pakistan. Ils prévoient des services aériens entre le Canada et la Turquie ainsi qu'entre le Canada et le Pakistan par des entreprises aériennes des trois pays. Les deux accords représentent une planification à long terme; plus tard le Canada et les deux autres pays conviendront des routes que devront desservir les entreprises désignées.

Par un échange de notes intervenu en septembre dernier à Ottawa, le Canada et le Royaume-Uni ont modifié leur accord du 19 août 1949. Les entreprises aériennes désignées des deux pays desserviront de nouveaux points.

Au cours de l'automne, le ministre britannique de l'Aviation, M. Peter Thorneycroft, est venu à Ottawa s'entretenir avec des membres du Cabinet, à qui il a exposé les points de vue du Royaume-Uni sur la possibilité pour les pays d'Europe et du Commonwealth de participer à un programme dans la réalisation duquel serait utilisée la fusée britannique «Blue Streak» pour le lancement de satellites à des fins scientifiques et à d'autres fins, notamment celles des communications.

Les ministres canadiens ont exprimé le vœu d'être renseignés davantage sur le projet à mesure que celui-ci évoluerait. Après sa visite à Ottawa, M. Thorneycroft a conféré avec un certain nombre de gouvernements européens, mais à la fin de l'année aucune décision sur la participation des pays européens essentielle à la réalisation du programme britannique, n'avait été prise. Le Gouvernement du Royaume-Uni n'était donc pas en mesure de présenter des propositions définies au Gouvernement canadien et aux autres Gouvernements du Commonwealth.

X

L'AIDE AUX PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

Au cours de l'an dernier, il est devenu toujours plus évident que les nations à économie avancée doivent veiller au développement rapide et équilibré de l'économie mondiale. Cette prise de conscience universelle s'est exprimée par diverses initiatives prises en 1960 au profit des pays retardataires, auxquelles le Canada a participé tout en continuant d'aider les pays insuffisamment développés dans le cadre de programmes antérieurs. Sachant que la sécurité et la prospérité du Canada sont fonction de l'harmonie et du progrès du monde entier, le gouvernement a maintenu et élargi ses obligations dans ce domaine.

En janvier 1960, dans le cadre de la coopération économique entre nations de l'Atlantique nord, huit pays exportateurs de capitaux, dont le Canada, et la Commission de la Communauté économique européenne ont formé une organisation officieuse, appelée Groupe d'aide au développement. Les objectifs de cette organisation sont d'encourager l'assistance à long terme et de mettre au point des méthodes efficaces d'aide au développement économique. Le Groupe a tenu trois réunions en 1960 et semble pouvoir utilement organiser et accroître l'assistance économique aux pays peu développés. En juin, au cours d'une réunion ministérielle, il fut convenu qu'en principe le Groupe deviendrait la Commission de l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui prend la place de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).

Grâce aux 50 millions votés par le Parlement canadien au chapitre de l'aide au Plan de Colombo, pour l'année financière 1959-1960, et aux crédits semblables pour 1960-1961, le Canada a pu continuer à encourager l'essor économique des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. Plusieurs programmes importants dans le cadre du Plan de Colombo ont été menés à bien en 1960 avec l'appui de notre pays: installations hydro-électriques de Warsak et de Shadiwal, au Pakistan; pile atomique canado-indienne, deuxième étape de l'aménagement hydro-électrique de la Kundah, dans l'Inde. Le projet du Mékong englobait le relevé aérien du bassin hydraulique du fleuve, confié au Canada; ce relevé est terminé, et les cartographes canadiens mettent la dernière main aux plans de la région, qui seront sans doute finis en 1961. Au cours de la réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo, à Tokyo, en novembre dernier, la plupart des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques ont signalé de grands progrès dans leur développement économique et des augmentations notables de leur production. Toutefois, nombre de problèmes graves restent à régler, car la mise en valeur économique est une œuvre de longue haleine.

En septembre 1960, a été créée l'Association pour le développement international, en vue d'aider les pays sous-développés. Cet organisme consentira des prêts pour la mise en valeur économique, à des conditions plus avantageuses que celles de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; il disposera sans doute de capitaux

considérables de financement. Son capital est de 1 milliard de dollars, dont le Canada versera 37.8 millions payables en cinq années. Le Canada s'est joint à l'Association pour le développement international en août, après approbation du Parlement fédéral.

En 1960, plusieurs territoires africains non autonomes ont accédé à l'indépendance, et les autres nations ont songé à les aider à trouver leur équilibre politique et à encourager leur essor économique. Le Conseil économique consultatif du Commonwealth s'est réuni à Londres en septembre 1960 afin de mettre au point un programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth. Le Gouvernement canadien a fait savoir au cours de cette réunion que, sous réserve de l'approbation du Parlement, il verserait une contribution de 10.5 millions, payables en trois ans à partir de l'année financière 1961-1962.

L'ONU a un rôle capital à jouer en ce qui concerne l'aide aux pays peu développés. Tenant compte des demandes des nouveaux États africains, le Canada a décidé d'augmenter ses contributions volontaires aux programmes de l'ONU. En octobre 1960, au cours d'une conférence au siège de l'ONU au cours de laquelle les pays membres s'engagèrent à verser des montants précis, le délégué canadien a annoncé qu'en 1961, sous réserve de l'approbation du Parlement, notre pays contribuerait \$2,350,000 au Fonds spécial de l'ONU, soit \$350,000 de plus qu'en 1960, et porterait de \$2,000,000 à \$2,150,000 sa quote-part du Programme élargi d'assistance technique. En outre, le Gouvernement canadien a poursuivi sa campagne de recrutement de techniciens à destination des pays africains, dans le cadre des programmes des Nations Unies, et le Canada accueille chez lui des stagiaires africains.

Les programmes d'aide économique et technique deviennent toujours plus importants et plus complexes; c'est pourquoi le Canada a révisé le mécanisme administratif de sa participation. On a créé un Bureau de l'aide extérieure, géré par un directeur général responsable devant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce Bureau réunit des hauts fonctionnaires de plusieurs ministères et leur permet d'assurer de façon rapide et efficace l'exécution des programmes canadiens d'assistance.

XI

LE BASSIN DU FLEUVE COLUMBIA

Dans le courant de 1960, le Canada et les États-Unis ont signé, après des négociations approfondies, un projet de traité sur la mise en valeur coopérative des ressources hydrauliques du bassin du Columbia. A la fin de 1960 on s'attendait qu'un traité définitif soit soumis au début de 1961 au Parlement canadien et au Congrès des États-Unis.

Ce projet vise à augmenter la production d'énergie hydro-électrique et à perfectionner la lutte contre les inondations. Ainsi les deux pays voisins collaboreront-ils une fois de plus à la mise en valeur de leurs ressources naturelles, et les bénéfices qu'ils en retireront seront très considérables.

Du point de vue international, c'est là un chapitre inédit dans ce domaine. C'est la première fois, en effet, que des installations aussi importantes que les barrages de retenue seront construites et exploitées par le pays d'amont, tandis que les avantages se manifesteront dans le pays d'aval, c'est-à-dire aux États-Unis, et que les deux pays intéressés jouiront de ces avantages. Grâce à cette collaboration, les deux nations voisines retireront des bénéfices bien plus grands et à bien moindre prix que ceux qui auraient pu découler d'un aménagement distinct, par chacune d'elles, des ressources hydrauliques du fleuve. Chacun des pays intéressés assumera la responsabilité des installations situées sur son propre territoire, et seuls les avantages seront communs. Ainsi ils garderont le contrôle de leurs ressources et exerceront ce respect mutuel qui est la pierre angulaire de leurs rapports.

XII

LE DROIT DE LA MER

La première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui eut lieu à Genève en 1958, avait accompli une œuvre notable (adoption de quatre conventions et d'un protocole, ce qui codifiait pratiquement presque tout le droit international de la mer), mais elle avait laissé sans solution deux problèmes d'une importance critique, celui de la largeur des eaux territoriales et celui de l'étendue des zones de pêche. Aussi l'Assemblée générale avait-elle décidé à sa quatorzième session de convoquer une seconde conférence pour le début de 1960.

Les deux questions soulevaient des conflits d'intérêts entre, d'une part, les États désireux d'exploiter seuls les ressources vives de la mer le long de leurs côtes et, d'autre part, les États dont les ressortissants pratiquent la pêche dans les eaux lointaines; entre les États, aussi, qui souhaitaient élargir leurs eaux territoriales (certains jusqu'à 200 milles) et ceux qui tenaient avant tout à la liberté de la navigation.

A la veille de la première conférence, le Canada avait exposé une théorie entièrement nouvelle, celle de la mer territoriale doublée d'une zone de pêche qui lui serait contiguë. On s'était rendu compte pendant la conférence qu'il serait probablement impossible de faire accepter une mer territoriale de moins de six milles de largeur; aussi le Canada avait-il proposé que les États fussent autorisés à fixer la limite de leurs eaux territoriales à la distance maximum de six milles et à jouir de droits de pêche exclusifs dans une zone contiguë s'étendant jusqu'à six milles plus au large. C'était la formule des «six plus six».

Entre les deux conférences, le Canada jugea que l'évolution des esprits rendait nécessaire une formule intermédiaire acceptant le principe de la liberté de la haute mer mais accordant, d'autre part, aux États du littoral les mêmes droits exclusifs de pêche que dans une mer territoriale de douze milles de largeur. La formule des «six plus six» répondait à ces conditions. Quelques mois avant la seconde conférence, les diplomates canadiens entreprirent de proposer cette formule à tous les pays du globe que paraissait intéresser le droit de la mer. En même temps, le Canada remettait à tous les membres des Nations Unies une brochure intitulée *Droit de la mer—La Proposition du Canada*.

La deuxième conférence s'ouvrit le 17 mars 1960. Elle réunissait les représentants de 88 États. M. George Drew, haut-commissaire du Canada à Londres, dirigeait de nouveau la délégation canadienne. Pendant six semaines, les délégations recherchèrent un accord sur la largeur de la mer territoriale et sur les zones de pêche. Il ne s'en fallut que d'une voix que la proposition du Canada ne fût acceptée.

Au début de la conférence, il fut présenté des propositions particulièrement importantes, mais sensiblement différentes les unes des autres, par l'Union soviétique, le Mexique, les États-Unis et le Canada. Celles du Mexique et de l'URSS permettaient, toutes deux, aux États de fixer la largeur de leurs eaux territoriales entre trois et douze milles. Celle

des États-Unis différait de celle du Canada par un point important: elle préservait indéfiniment les droits traditionnellement exercés dans les zones de pêche des pays du littoral par d'autres pays. Le Mexique, puis l'URSS retirèrent leurs propositions devant celle que présentèrent 18 États d'Afrique et d'Asie. Celle-ci, comme les deux précédentes, était fondée sur la formule des «trois à douze» (milles). On dut se rendre compte qu'aucun accord ne serait possible si le Canada et les États-Unis ne rapprochaient leurs positions.

Tous deux retirèrent donc leurs propositions et en présentèrent ensemble une nouvelle. Celle-ci coïncidait avec la proposition précédente du Canada, sauf en ce qu'elle préservait pour une durée de dix ans les droits traditionnellement exercés dans les zones de pêche des pays du littoral par d'autres pays. C'était rapprocher le point de vue des États exerçant des droits de pêche au large d'autres États et celui des États du littoral, désireux de protéger les ressources vives de la mer. Il n'était plus nécessaire, dès lors, d'envisager des négociations bilatérales entre les uns et les autres pour amortir les effets d'un brusque évincement des États lointains. La proposition comportait des sacrifices de part et d'autre et semblait devoir assurer le succès de la conférence.

Le 13 avril, le vote fut pris en commission (où suffisait la majorité simple) sur la proposition des Dix-Huit et sur celle du Canada et des États-Unis. La première fut rejetée par 39 voix contre 36, et 13 abstentions. La seconde fut adoptée par 43 contre 33, et 12 abstentions. Étant la seule que la Commission eût adoptée, la proposition du Canada et des États-Unis fut seule présentée en séance plénière de la conférence, où la majorité requise était des deux tiers. Elle fut mise aux voix le 26 avril. Il y eut 54 voix pour, 28 contre, et 5 abstentions (le Liban était absent). Il manquait une voix pour la majorité requise. Une motion demandant un nouvel examen de la proposition ne fut pas plus heureuse, et la conférence prit fin.

Code	Voix	Contre	Abstentions
100	100	0	0
101	101	0	0
102	102	0	0
103	103	0	0
104	104	0	0
105	105	0	0
106	106	0	0
107	107	0	0
108	108	0	0
109	109	0	0
110	110	0	0
111	111	0	0
112	112	0	0
113	113	0	0
114	114	0	0
115	115	0	0
116	116	0	0
117	117	0	0
118	118	0	0
119	119	0	0
120	120	0	0
121	121	0	0
122	122	0	0
123	123	0	0
124	124	0	0
125	125	0	0
126	126	0	0
127	127	0	0
128	128	0	0
129	129	0	0
130	130	0	0
131	131	0	0
132	132	0	0
133	133	0	0
134	134	0	0
135	135	0	0
136	136	0	0
137	137	0	0
138	138	0	0
139	139	0	0
140	140	0	0
141	141	0	0
142	142	0	0
143	143	0	0
144	144	0	0
145	145	0	0
146	146	0	0
147	147	0	0
148	148	0	0
149	149	0	0
150	150	0	0

ANNEXE A

1. ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et conseiller juridique

Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures

Vingt divisions:

<ul style="list-style-type: none"> consulaire de l'Afrique et du Moyen-Orient de l'Amérique latine de l'Europe de l'Extrême-Orient de liaison avec la Défense (1) de liaison avec la Défense (2) de l'information des biens et fournitures des communications 	<ul style="list-style-type: none"> des États-Unis d'Amérique des finances des Nations Unies des recherches et rapports historiques des services administratifs du Commonwealth du personnel du protocole économique juridique
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Autres services:

- Section des services de liaison
- Service d'inspection

2. STATISTIQUES DU MINISTÈRE

Voici un tableau comparatif des effectifs du Ministère au 31 décembre 1959 et au 31 décembre 1960:

	1959	1960
Agents		
Ottawa	177	192
Extérieur	225	222
Personnel de bureau		
Ottawa	536	586
Extérieur	409	462
Total	1,347	1,462
Personnel engagé sur place à l'étranger.....	512	536
Agents du service extérieur, classe 1, recrutés pendant l'année	16	20
Autres nominations pendant l'année	155	226
Départs pendant l'année	151	131

ANNEXE B

PASSEPORTS ET VISAS

Le tableau qui suit indique l'accroissement du volume des travaux accomplis au Bureau des passeports du Ministère pendant la période sexennale de 1955 à 1960 inclusivement:

<i>Année</i>	<i>Passeports délivrés</i>	<i>Passeports renouvelés</i>	<i>Certificats d'identité délivrés</i>	<i>Certificats d'identité renouvelés</i>	<i>Total des recettes</i>
1955	79,228	12,474	4,601	2,277	\$438,261.71
1956	88,795	14,236	2,794	1,583	\$482,356.98
1957	97,738	14,934	2,361	903	\$542,317.47
1958	100,594	15,446	3,276	801	\$549,069.16
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	\$622,658.02
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	\$730,605.31

ANNEXE C

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR¹

1. Missions diplomatiques²

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Bonn	Ambassade ³
Antilles	Port-d'Espagne	Commissariat
Argentine	Buenos-Aires	Ambassade
Australie	Canberra	Haut-commissariat
Autriche	Vienne	Ambassade
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Brésil	Rio-de-Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut-commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Danemark	Copenhague	Ambassade
Équateur	Quito	Ambassade
Espagne	Madrid	Ambassade
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Finlande	Helsinki	Ambassade
France	Paris	Ambassade
Ghana	Accra	Haut-commissariat
Grèce	Athènes	Ambassade
Haiti	Port-au-Prince	Ambassade
Inde	Nouvelle-Delhi	Haut-commissariat
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Iran	Téhéran	Ambassade
Irlande	Dublin	Ambassade
Israël	Tel-Aviv	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokyo	Ambassade
Liban	Beyrouth	Ambassade
Malaisie	Kuala-Lumpur	Haut-commissariat
Mexique	Mexico	Ambassade
Nigéria	Lagos	Haut-commissariat
Norvège	Oslo	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut-commissariat
Pakistan	Karachi	Haut-commissariat

¹ Pour plus amples renseignements, voir la publication du Ministère qui paraît trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'extérieur* et *Représentants des autres pays au Canada*.

² Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence en Birmanie, en Islande et au Luxembourg, mais le haut-commissaire du Canada en Malaisie est aussi accrédité comme ambassadeur en Birmanie; l'ambassadeur du Canada en Norvège exerce cette même fonction en Islande (où se trouve un consulat général dirigé par un agent honoraire) et l'ambassadeur du Canada en Belgique exerce cette même fonction au Luxembourg. L'ambassadeur du Canada à Cuba est aussi accrédité comme ambassadeur en Haïti. (Il y a des missions canadiennes sous la direction d'un chargé d'affaires a.i. dans la République Dominicaine, en Équateur et en Haïti.)

³ Le Canada a également une mission à Berlin.

Pays	Ville	Genre de poste
Pays-Bas	La Haye	Ambassade
Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Ambassade
Portugal	Lisbonne	Ambassade
République Arabe Unie	Le Caire	Ambassade
République Dominicaine	Ciudad-Trujillo	Ambassade
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Londres	Haut-commissariat
Suède	Stockholm	Ambassade
Suisse	Berne	Ambassade ¹
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Turquie	Ankara	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou	Ambassade
Union Sud-Africaine	Prétoria	Haut-commissariat
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

2. Missions permanentes auprès d'organisations internationales

Organisation	Ville
Communautés européennes: Commission économique européenne Commission européenne de l'énergie atomique Commission européenne du charbon et de l'acier	Bruxelles
Conseil de l'Atlantique Nord Organisation européenne de coopération économique	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies (siège européen)	Genève
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris

3. Bureaux consulaires

Pays	Ville	Genre de poste
Allemagne	Hambourg	Consulat
Brésil	Sao-Paulo	Consulat
Congo	Léopoldville	Consulat général
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los-Angeles	Consulat général
	New-York	Consulat général
	Nouvelle-Orléans	Consulat général
Philippines	Portland (Maine)	Vice-consulat ²
	San-Francisco	Consulat général
	Seattle	Consulat général
	Reykjavik	Consulat général ²
	Manille	Consulat général

¹ L'ambassadeur du Canada en Suisse protège les intérêts canadiens au Liechtenstein.

² Honoraire.

4. Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle¹

Pays	Ville
Cambodge	Phnom-Penh
Vietnam	Hanoi Saïgon

¹ Composées du Canada, de l'Inde et de la Pologne. Les délégations canadiennes comprennent des fonctionnaires des Affaires extérieures et de la Défense nationale.

ANNEXE D

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA¹

I. Missions diplomatiques²

Pays ³	Genre de poste
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut-commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Ceylan	Haut-commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut-commissariat
Indonésie	Ambassade
Iran	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Islande	Ambassade
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
*Liban	Ambassade
*Luxembourg	Ambassade
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut-commissariat
Pakistan	Haut-commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Ambassade
*Portugal	Ambassade

¹ Pour plus amples renseignements, voir les publications du Ministère qui paraissent trois fois l'an, *Représentants du Canada à l'étranger* et *Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique*.

² Les ambassadeurs de Birmanie, de Tunisie, d'Islande et du Luxembourg sont également accrédités auprès des États-Unis d'Amérique où ils résident habituellement.

³ Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Pologne s'occupe des intérêts de la Hongrie; l'ambassade de Suisse de ceux du Liechtenstein, et l'ambassade de la République Arabe Unie de ceux de l'Irak.

Pays¹

Genre de poste

*République Arabe Unie	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
Royaume-Uni	Haut-commissariat
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Légation
Tunisie	Ambassade
Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
Union Sud-Africaine	Haut-commissariat
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

2. Commissariat

Pays

Ville

Antilles, Guyane anglaise et Honduras britannique	Montréal
------------------------------------------------------	----------

3. Pays ayant des consulats, mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Monaco
Costa-Rica	Nicaragua
Équateur	Panama
Guatemala	Philippines
Honduras	Salvador
Libéria	Thaïlande

¹Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Pologne s'occupe des intérêts de la Hongrie; l'ambassade de Suisse, de ceux du Liechtenstein et l'ambassade de la République Arabe Unie, de ceux de l'Irak.

ANNEXE E

**ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES
DONT LE CANADA FAIT PARTIE¹**

COMMONWEALTH

- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
- Commission de liaison du Commonwealth
- Commission des sépultures militaires du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Commission économique du Commonwealth
- Commission maritime du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Pacifique sud
- Conseil économique consultatif du Commonwealth
- Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Commissions techniques du Conseil économique et social:

- Commission de la condition de la femme
- Commission de la population
- Commission des stupéfiants
- Commission du commerce international des produits de base
- Comité exécutif du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (autrefois le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés)
- Conseil d'administration du Fonds spécial

Institutions spécialisées

- Agence internationale de l'énergie atomique, et Conseil des gouverneurs de l'AIEA²
- Association internationale pour le développement³
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- Fonds monétaire international⁴
- Organisation de l'aviation civile internationale, et Conseil de l'OACI
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

¹ Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

² L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas, au point de vue technique, une institution spécialisée mais une agence intergouvernementale autonome sous l'égide des Nations Unies.

³ L'Association internationale pour le développement et la Société financière internationale sont affiliées à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le Canada a été élu à l'un des postes d'administrateurs de la Société financière internationale par le Conseil des gouverneurs. Son mandat est de deux ans à compter du 1^{er} novembre 1960.

⁴ Le Canada a été élu au nombre des administrateurs du Fonds monétaire international par le Conseil des gouverneurs, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} novembre 1960.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, et son Conseil
 Organisation internationale du Travail, et Conseil d'administration de l'OIT
 Organisation météorologique mondiale, et Comité exécutif de l'OMM
 Organisation mondiale de la santé
 Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, et Conseil de l'OAA
 Société financière internationale¹
 Union internationale des télécommunications, et Conseil d'administration de l'UIT
 Union postale universelle, et Comité exécutif et de liaison de l'UPU

Autres organismes permanents

Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée
 Comité consultatif pour la Force d'urgence des Nations Unies
 Comité consultatif pour le cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée
 Comité consultatif pour le Congo
 Comité consultatif scientifique (ci-devant Comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques)
 Comité de négociation des fonds extra-budgétaires
 Comité de contributions
 Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
 Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes
 Commission chargée des mesures collectives
 Commission du désarmement
 Liste des personnalités en vue de la constitution de commissions d'enquête et de conciliation

Organisations canado-américaines

Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques
 Comité ministériel canado-américain de défense commune
 Commission internationale de la frontière
 Commission mixte internationale
 Commission permanente canado-américaine de défense

Organisations interaméricaines

Institut interaméricain de statistique
 Institut panaméricain de géographie et d'histoire
 Office interaméricain de la radio
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

Plan de Colombo

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques
 Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

Organisations de conservation

Commission des pêches des Grands lacs
 Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord
 Commission internationale de la chasse à la baleine
 Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
 Commission internationale des pêches du Pacifique nord
 Commission internationale du flétan du Pacifique

¹ L'Association internationale pour le développement et la Société financière internationale sont affiliées à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le Canada a été élu à l'un des postes d'administrateurs de la Société financière internationale par le Conseil des gouverneurs. Son mandat est de deux ans à compter du 1^{er} novembre 1960.

Organisations économiques¹

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (partie contractante)
Agence européenne de productivité (membre associé)
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
Comité consultatif international du coton
Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, et Comité exécutif du CIME
Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni
Conseil de coopération douanière
Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques
Convention internationale relative à l'étain
Convention internationale relative au blé
Convention internationale relative au sucre
Groupe international d'études du caoutchouc
Groupe international d'études sur la laine
Groupe international d'études sur le café
Groupe international d'études sur le plomb et le zinc
Organisation européenne de coopération économique (membre associé)
Union internationale pour la protection de la propriété industrielle

Organisations scientifiques

Bureau hydrographique international
Bureau international des poids et mesures
Institut international du froid

Désarmement

Comité du désarmement des dix puissances

¹ Voir aussi les rubriques précédentes.

Le Canada s'est fait représenter officiellement en 1960

(Liste partielle)

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1960

(Liste partielle)

Conférences des Nations Unies

- Agence internationale de l'énergie atomique: 4^e Conférence générale, Vienne, 20 septembre. Conseil des gouverneurs, Vienne, 12 janvier, 29 mars, 14 juin, 13 septembre.
- Assemblée générale: IV^e session extraordinaire d'urgence (Congo), New-York, 17 septembre; 15^e session, New-York, 20 septembre.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement: Washington, septembre.
- Comité international pour l'Année mondiale du réfugié: Sigtuna, Suède, 27 avril.
- Comité scientifique pour l'étude des radiations ionisantes: colloque à Genève, 5 septembre.
- Commission du désarmement des Nations Unies, New-York, 16 août.
- Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Genève, 29 février.
- Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer: Deuxième Conférence, Genève, 17 mars.
- Conférence des Nations Unies sur l'étain, New-York, 23 mai.
- Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, Londres, août.
- Conseil économique et social: 29^e session, New-York, 5 avril.
- Commission de la condition de la femme: 14^e session, Buenos-Aires, mars.
- Commission des stupéfiants: 15^e session, Genève, 25 avril.
- Commission internationale du commerce des produits de base: 8^e session, New-York, 2 mai.
- Conseil de tutelle des Nations Unies: XXV^e session, New-York, janvier.
- Fonds international des Nations Unies pour l'enfance: Conseil d'administration, New-York, mars.
- Fonds monétaire international: 15^e réunion annuelle, Washington, septembre.
- Fonds spécial des Nations Unies: Conseil des gouverneurs, New-York, 24 mai et 19 décembre.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés: Comité exécutif, 4^e session, Genève, 5 octobre.
- Organisation de Paviation civile internationale: Conférence sur les navires de surface en service dans l'Atlantique nord, La Haye, 16 mars.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: Conférence générale, XI^e session, Paris, novembre.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime: 3^e session du Conseil, Londres, 1^{er} mars.
- Organisation internationale du Travail: Conférence interaméricaine sur les relations entre patrons et ouvriers, Montevideo, 3 novembre; 44^e session, Genève, 1^{er} juin.
- Organisation météorologique mondiale: 3^e session sur la climatologie, Londres, 1^{er} juin; 12^e session, Comité exécutif, 2 juillet.

Organisation mondiale de la santé: 13^e session de l'Assemblée, Genève, 3 mai.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, 34^e session du Conseil, Rome, 17 octobre.

Société financière internationale: Washington, septembre.

Union internationale des télécommunications: 15^e session du Conseil d'administration, Genève, 28 mai.

Union postale universelle: Réunion de la Commission et de la Sous-Commission d'administration et de liaison, Berne, 2 mai.

Autres conférences

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce: 16^e session des Parties contractantes, Genève, 16 mai; Conférence tarifaire, Genève, 1^{er} septembre; Conseil, 1^{re} session, Genève, 17 septembre; 17^e session des Parties contractantes, Genève, 31 octobre.

Comité du désarmement des dix puissances, Genève, 15 mars.

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes: 12^e session du Conseil, Naples, 16 mai; session du Comité exécutif Genève, 21 novembre; 13^e session du Conseil, Genève, 1^{er} décembre.

Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, Washington, 16 février.

Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni, Ottawa, 2 juillet.

Conférence agricole du Commonwealth, Londres, 24 août.

Conférence des premiers ministres du Commonwealth, Londres, 3 mai.

Conférence internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, Londres, 17 mai.

Congrès international de géologie, Copenhague, 5 août.

Conférence des juristes du Commonwealth et de l'Empire, Deuxième Conférence, Ottawa, 14 septembre.

Conseil économique consultatif du Commonwealth, Londres, 21 septembre.

Organisation de coopération et de développement économiques: Réunion ministérielle portant sur l'établissement de l'OCDE, Paris, 13 décembre.

Organisation européenne de coopération économique: Comité de politique économique, Paris, 31 mars; réunion des 18 pays de l'OECE, du Canada et des États-Unis en vue de la réorganisation de l'OECE, Paris, 24 mai; Comité de politique économique, Paris, 25 juillet.

Plan de Colombo: Deuxième Conférence des agents d'information, Bangkok, 5 septembre; Comité consultatif pour le Sud et le Sud-Est asiatiques, Tokyo, 5 novembre.

Quatrième Congrès international des archives, Stockholm, 17 août.

Réunion de hauts fonctionnaires-économistes du Commonwealth, Londres, 25 avril.

Réunion d'un groupe de fonctionnaires du Commonwealth pour l'étude du développement constitutionnel du Commonwealth, «Chequers», 17 juin.

Réunions d'étude de la coopération économique, Paris, 12 janvier.

Union postale des Amériques et de l'Espagne; 8^e Congrès, Argentine, septembre.

ANNEXE G

LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1960

1. Accords bilatéraux

Australie

Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth de l'Australie. Signé à Canberra le 12 février 1960. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 30 juin 1960. En vigueur le 30 juin 1960.

Danemark

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement danois renouvelant pour quatre ans l'accord relatif à l'entraînement des équipages aériens. Copenhague, le 25 mars 1960. En vigueur le 25 mars 1960.

Espagne

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement espagnol constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas. Madrid, le 18 décembre 1959. En vigueur le 25 janvier 1960.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le prêt au Canada, pour une période de cinq ans, du sous-marin *Burrfish*. Washington, le 20 juillet, les 23 et 31 août 1960. En vigueur le 31 août 1960.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la liquidation des installations de l'entreprise CANOL. Washington, le 31 mars 1960. En vigueur le 31 mars 1960.

Modification de l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique signé à Washington le 15 juin 1955 et modifié par les accords du 26 juin 1956 et du 22 mai 1959. Washington, le 11 juin 1960. En vigueur le 14 juillet 1960.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement d'une station de dépistage de satellites près de Saint-Jean (Terre-Neuve) avec annexe. Ottawa, le 24 août 1960. En vigueur le 24 août 1960.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'utilisation prolongée des installations de recherche sur la haute atmosphère situées à Fort-Churchill, au Manitoba. Ottawa, le 14 juin 1960. En vigueur le 14 juin 1960.

Italie

Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement italien relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ces territoires. Signé à Rome, le 2 février 1960.

Japon

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement japonais renouvelant l'accord relatif à l'admission au Canada des stagiaires agricoles japonais. Ottawa, les 23 février et 7 mars 1960.

Accord de coopération et Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement japonais concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ottawa, les 2 juillet 1959 et 27 juillet 1960. En vigueur le 27 juillet 1960.

Norvège

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Norvège pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signée à Ottawa, le 29 juillet 1960.

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien renouvelant pour quatre ans l'accord relatif à l'entraînement des équipages aériens. Oslo, le 6 avril 1960. En vigueur le 6 avril 1960.

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien concernant l'approvisionnement de farine de blé canadien pour la création de réserves en Norvège en cas de guerre. Ottawa, le 25 avril 1960. En vigueur le 25 avril 1960.

Échange de Notes concernant l'organisation de l'Échange de renseignements entre les services de la Défense du Canada et de Norvège. Oslo, le 24 mai 1960. En vigueur le 24 mai 1960.

Pakistan

Accord de coopération entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement pakistanais concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa, le 14 mai 1959. Instruments de ratification échangés à Ottawa, le 18 juillet 1960. En vigueur le 18 juillet 1960.

Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement pakistanais relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ces territoires. Signé à Karachi, le 21 décembre 1960. En vigueur le 21 décembre 1960.

Pays-Bas

Accord supplémentaire modifiant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 2 avril 1957. Signé à Ottawa, le 28 octobre 1959. Instruments de ratification échangés à La Haye, le 7 juillet 1960. En vigueur le 7 juillet 1960.

Royaume-Uni

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni modifiant l'Accord sur les services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà, signé à Ottawa le 19 août 1949. Ottawa, le 6 septembre 1960. En vigueur le 6 septembre 1960.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni concernant l'approvisionnement en farine de blé canadien pour la création de réserves au Royaume-Uni en cas de guerre. Ottawa, le 5 août 1960. En vigueur le 5 août 1960.

Turquie

Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de la Turquie. Signé à Ankara, le 21 mai 1960.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole renouvelant l'Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Ottawa le 29 février 1956. Signé à Moscou, le 18 avril 1960. En vigueur provisoirement le 28 avril 1960. Instruments de ratification échangés à Ottawa, le 16 septembre 1960. En vigueur le 16 septembre 1960.

Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement vénézuélien renouvelant pour un an le *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. Caracas, le 10 octobre 1960. En vigueur le 11 octobre 1960.

2. Multilatéraux

Déclaration concernant l'accèsion provisoire de la Confédération Suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève, le 22 novembre 1958. Signée par le Canada le 4 mai 1959. En vigueur le 1^{er} janvier 1960.

Convention sur la nationalité de la femme mariée, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa onzième session. Faite à New-York, le 20 février 1957. Signée par le Canada le 20 février 1957. L'instrument de ratification du Canada déposé le 21 octobre 1959. En vigueur pour le Canada le 19 janvier 1960.

Règlement télégraphique (revision de Genève, 1958) annexé à la Convention internationale des télécommunications (Buenos-Aires, 1952). Signé par le Canada le 29 novembre 1958. En vigueur le 1^{er} janvier 1960.

Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord. Signé à Washington le 15 novembre 1950. Instrument de ratification du Canada déposé le 9 avril 1957. En vigueur le 19 avril 1960.

Déclaration concernant l'accèsion provisoire de la Tunisie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Tokyo, le 12 novembre 1959. Signée par le Canada le 24 mai 1960. En vigueur pour le Canada le 23 juin 1960.

Déclaration concernant les relations entre les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Gouvernement de la République populaire de Pologne. Faite à Tokyo, le 9 novembre 1959. Signée par le Canada le 24 mai 1960. En vigueur pour le Canada le 16 novembre 1960.

Articles de l'Accord relatif à l'Association internationale pour le développement. Faits à Washington, le 29 janvier 1960. Signés par le Canada le 9 août 1960.

Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960. Londres, le 17 mai 1960. Signée par le Canada le 17 mai 1960.

Convention (105) de l'Organisation internationale du Travail concernant l'abolition du travail forcé, adoptée par la Conférence à sa quarantième session, Genève, le 25 juin 1957. Ratifiée par le Canada le 14 juillet 1959. En vigueur pour le Canada le 14 juillet 1960.

Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954—Déclaration à tous les Gouvernements contractants en conformité du paragraphe 3 de l'Annexe A à la Convention. Signée par le Canada le 25 août 1960.

Accord relatif au fonds d'aménagement du bassin de l'Indus. Signé par le Canada le 19 septembre 1960.

Deuxième accord international sur l'étain. Signé par le Canada le 2 décembre 1960.

Convention de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Signée par le Canada le 14 octobre 1960.

Arrangement concernant les colis postaux de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Signé par le Canada le 14 octobre 1960.

Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signée par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 1 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 2 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 3 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 4 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 5 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 6 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 7 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 8 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 9 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 10 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 11 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 12 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 13 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 14 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 15 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 16 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

ANNEXE H

Publications du Ministère

Les publications du ministère des Affaires extérieures peuvent se ranger *grosso modo* dans les catégories ci-après:

- 1) Publications imprimées par le département des Impressions et de la Papeterie publiques et diffusées gratuitement en dehors du Canada par nos missions diplomatiques. Ce département assure la vente de la plupart de ces publications au Canada.
- 2) Publications rédigées par le Ministère et diffusées gratuitement hors du Canada, ainsi qu'à l'intérieur du pays si elles portent sur quelque aspect de nos relations extérieures du Canada.

Les Canadiens désireux de connaître les diverses publications courantes relatives aux affaires extérieures, publiées par le département des Impressions et de la Papeterie publiques, peuvent obtenir de celui-ci son Catalogue des publications du gouvernement canadien, qui se vend \$1 au Canada et \$1.25 à l'extérieur. Le ministère des Affaires extérieures fournit en outre les catalogues des publications qu'il destine aux Canadiens et aux résidents des autres pays, et de celles qu'il diffuse uniquement à l'étranger.

Voici la liste des principales publications du Ministère:

Rapport du ministère des Affaires extérieures: Rapport au Parlement, portant sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

Le Canada et les Nations Unies: Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

Accords de Londres et de Paris: Choix de documents relatifs aux réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada: Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; autres pays, \$1.25. L'exemplaire, Canada et États-Unis, 35c.; autres pays, 40c.

Corps diplomatique: Répertoire des missions diplomatiques à Ottawa. Publication trimestrielle. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; autres pays, \$1.25. L'exemplaire, Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

Affaires Extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel, Canada et États-Unis, \$1; étudiants au Canada, 50c.; autres pays, \$2.

La crise du Moyen-Orient: Octobre-décembre 1956. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

La crise du Moyen-Orient: Janvier-mars 1957. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

Débats sur le désarmement 1957: Canada et États-Unis, 25c.; autres pays, 30c.

Le Canada de l'Atlantique au Pacifique: Brochure illustrée, pour diffusion à l'extérieur. Texte de vulgarisation sur l'histoire et la géographie du Canada, ainsi que sur son économie, son commerce, son rang dans le domaine international, sa population, sa culture, ses institutions, son régime de gouvernement et ses traditions. Publiée en anglais, français, espagnol, allemand et portugais; des éditions en d'autres langues étaient en cours de préparation à la fin de l'année. Canada et États-Unis, 50c.; autres pays, 60c.

Canada illustré: Ce dépliant illustré, qui est destiné uniquement à l'étranger, a été édité au cours de l'année en espagnol et en portugais. Il est aussi diffusé dans ses versions anglaise, française, japonaise, italienne, suédoise, hollandaise et allemande. Des traductions en d'autres langues étaient en cours à la fin de l'année.

Feuillets documentaires: Documentation sur le Canada, assortie de cartes explicatives: histoire, gouvernement, relations internationales, richesses naturelles, climat, transport, industrie, travail et sur les provinces canadiennes. Les publications de cette série sont diffusées en français et en anglais au Canada par le département des Impressions et de la Papeterie publiques, au prix de 25c. l'exemplaire, et à titre gratuit dans les autres pays en français et en anglais, ainsi qu'en plusieurs autres langues.

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et des événements importants.

Pages documentaires: Documentation de fond sur le Canada et les activités canadiennes.

Reproductions: Articles sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

Déclarations et Discours: Textes *in extenso* de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

Communiqués: Rédigés en français et en anglais, ils portent sur les nominations, les visites officielles, les présentations de lettres de créance, les accords internationaux, les délégations aux conférences internationales.

Le Ministère distribue également aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux, des textes émanant des services d'information de l'OTAN et du Plan de Colombo.

RAPPORT
DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1961

**Présenté au Parlement en conformité des dispositions de la Loi
sur le ministère des Affaires extérieures**

Roger Duhamel, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la papeterie
Ottawa, 1962

PROSODY

ESSAYS IN

ENGLISH LITERATURE

1991

Published by the University of Toronto Press

Prix: 25 cents N° de catalogue E1-1961F
En vente chez l'Imprimeur de la Reine,
1000 Ottawa, Canada.

Copyright © 1991 by the University of Toronto Press

E-1961F

AVANT-PROPOS

Se conformant à la méthode instaurée l'année dernière, le rapport annuel expose au premier titre les événements et les affaires qui présentent un intérêt particulier pour le Canada. Bien que le rapport ne prétende donc pas fournir une chronologie intégrale des événements de 1961, il ressort des pages qui suivent une description assez complète des principaux événements internationaux au cours de l'année à l'étude.

Du point de vue des relations Est-Ouest, l'année 1961 a amené son lot de revers et de déceptions, de même que des périodes de tension dangereuse. A Berlin, au Congo, dans le Sud-Est asiatique, il s'est passé des événements qui, à certains moments, ont semblé conduire à l'ouverture des hostilités. Le monde a traversé une période particulièrement critique au mois d'août, lorsque la décision brutale prise par l'Union soviétique de fermer complètement la frontière de Berlin, suivie de près par la reprise des essais nucléaires sur une vaste échelle, a intensifié la crainte de voir éclater une guerre entre les grandes puissances.

Simultanément, l'Organisation des Nations Unies, vers laquelle se tournent naturellement les petites et les moyennes puissances dans l'espoir d'une solution des problèmes internationaux, a connu elle-même une crise intérieure qui a fait craindre pour son avenir, particulièrement lorsque son serviteur dévoué, M. Dag Hammarskjöld, a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions.

Cependant, les chefs responsables desserviraient l'humanité s'ils devaient faire ressortir exclusivement les difficultés qui ont caractérisé l'année 1961: Dans presque tous les domaines il y a eu des compensations.

A Berlin, par exemple, une fois abandonné le langage de l'ultimatum, les contacts diplomatiques ont repris, ce qui accroît les chances d'un règlement négocié. Au Laos, la tendance dangereuse prise par les événements au commencement de l'année a été enrayerée par la réunion à Genève, au mois de mai, d'une conférence de quatorze nations qui ont tâché de trouver une formule pour l'indépendance et la neutralité permanente de cet État infortuné. Un progrès marqué a récompensé les patients efforts des négociateurs et, vers la fin de l'année, on avait jeté les bases d'un traité qui pourrait apporter la paix au Laos et constituerait un précédent utile et une formule applicable à d'autres régions qui sont une source de friction entre l'Est et l'Ouest.

Au Congo, la Force d'urgence des Nations Unies a continué de démontrer sa capacité à exécuter les diverses tâches qu'on a exigées d'elle. Les graves difficultés éprouvées de temps à autre sont inévitables dans une expérience aussi nouvelle que la fonction pacifique de l'ONU; mais, sans la présence des Nations Unies, le Congo succomberait probablement aux luttes tribales ou deviendrait la scène d'un conflit de grandes puissances.

Enfin, l'Organisation des Nations Unies a pu régler la crise constitutionnelle suscitée par le décès de M. Hammarskjöld et par les tentatives visant à altérer, dans son autorité et son impartialité, la charge de secrétaire général. C'est, pour les Nations Unies, une source à la fois de satis-

faction et de puissance future que les membres de l'Organisation se soient ralliés à une solution qui ne sacrifiait ni les principes de la Charte ni l'intégrité du Secrétariat.

Il s'est produit, de plus, au cours de l'année, des événements qui me font mettre en doute la validité d'une évaluation effectuée strictement dans le contexte étroit des relations Est-Ouest. Bien que l'état de celles-ci détienne la clé de la guerre ou de la paix, le monde doit être envisagé aujourd'hui dans une perspective infiniment plus vaste. Pendant l'année nous avons vu commencer à se désagréger l'image populaire d'une unité monolithique à l'intérieur du bloc sino-soviétique, et même l'Ouest n'a pas été entièrement exempt de différends, ce qui constitue peut-être un fait moins frappant puisque le droit de différer d'opinion est de l'essence de la démocratie. Quoi qu'il en soit, le concept d'un monde nettement séparé en deux camps rivaux est en grande partie illusoire.

Encore moins vraisemblable est l'image d'un univers divisé en trois blocs, avec l'entrée en jeu du troisième élément de la «troïka», selon l'optique des Soviétiques, autrement dit les nations non engagées. Comme leurs aînés dans la famille des nations, les nouveaux pays non alignés ont commencé en 1961 à faire entendre des voix plus claires et variées, tant au sein des Nations Unies qu'en dehors. Les diverses positions qu'ils ont prises au sujet des grands problèmes internationaux apportent un démenti à la classification ordonnée que certains verraient dans le monde moderne.

Les nations non alignées ne sont vraiment unies qu'à un seul endroit,—leur répugnance bien ancrée devant la perspective d'une guerre totale qui les emporterait et leur aversion des préparatifs militaires qui, en mobilisant des ressources innombrables à des fins non productives, les priveraient de l'aide dont elles ont un besoin si urgent afin de participer pleinement à l'héritage du milieu du XX^e siècle. Cette attitude est une source d'espoir, car les plus grands champions d'un abaissement de la tension mondiale sont les pays qui n'ont jamais connu un épanouissement total de leur civilisation. Or ceux-ci sont nombreux et se développent.

Il y a de l'espoir également dans la conscience nouvelle qu'ont les grandes nations du quasi-équilibre de leur puissance militaire et qui fait de la guerre un instrument d'auto-défaite pour leur politique nationale. Mais la terreur ne constitue pas une base durable sur laquelle on puisse édifier la paix du monde. La science militaire n'est pas statique et il n'est pas de sécurité finale dans la course montante aux armements. De là la recherche continue d'une solution qui renverserait la tendance actuelle et maintiendrait l'équilibre tout en diminuant la terreur. Il est évident que l'état de préparation militaire et un désarmement équilibré ne sont pas contradictoires et qu'ils constituent en fait deux moyens différents visant au même but, la sécurité nationale.

C'est pour cette raison que le Canada a consacré autant d'attention, aux Nations Unies et en dehors, à la recherche d'une solution qui mettrait fin à la course aux armements, celle-ci, de par sa nature et son ampleur, ayant dépassé le cadre de nos ressources nationales. Depuis la rupture, en juin 1960, des négociations du Comité du désarmement des dix puissances, le Canada a réclamé avec insistance une reprise des entretiens. A la suite de nombreuses discussions poursuivies dans les coulisses lors de la seizième Assemblée générale des Nations Unies, on a réussi à s'accorder sur une déclaration de principes devant guider les négocia-

tions futures et sur un nouvel organe permettant de reprendre les entretiens. Le Comité du désarmement, élargi à la suite de l'adhésion de huit nations non engagées et jouissant ainsi d'une représentation plus équilibrée, devrait fournir des perspectives nouvelles sur le problème et donner la ferme assurance que les entretiens se poursuivront sans interruption jusqu'à ce que l'on parvienne à un système efficace de mesures positives relatives au désarmement.

Nul ne s'attend à ce que la tâche soit facile ou les progrès rapides. L'échafaudage le plus soutenu et le plus complexe dans toute l'histoire de l'humanité ne peut pas être arrêté par un mouvement de la main, et cette immense superstructure ne peut pas être démantelée en vingt-quatre heures, mais les difficultés gigantesques de l'entreprise ne doivent pas nous empêcher de l'aborder.

On reconnaît des deux côtés que la course aux armements ne peut conduire à aucune sécurité réelle et qu'à l'âge nucléaire le recours aux armes serait un suicide; d'une part comme de l'autre, des besoins urgents se font sentir pour un emploi plus constructif des capacités et des ressources consacrées présentement à la fabrication d'armes. Bref, il existe des deux côtés un intérêt commun dans la recherche d'une base plus saine en vue d'une coexistence qui soit vraiment pacifique. Il est d'une extrême importance que les lignes de communication restent ouvertes et que le dialogue se poursuive à de nombreux échelons.

Je suis persuadé que la patience et la persévérance apporteront en fin de compte leur récompense. L'autre voie, qui est inacceptable, c'est la course aux armements à un rythme sans précédent.

Aux membres du Ministère, au Canada et à l'étranger, qui ont contribué avec tant de dévouement à la poursuite de ces objectifs, j'offre mes remerciements les plus sincères.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

Howard Green

18 avril 1962.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business or organization. The text outlines various methods for collecting and organizing data, including the use of ledgers and spreadsheets. It also mentions the need for regular audits to ensure the integrity of the information.

In the second section, the author describes the challenges of data management in a rapidly changing environment. The volume and complexity of data have increased significantly, making it difficult to store and retrieve information efficiently. The text suggests several strategies to overcome these challenges, such as implementing data backup procedures and using cloud storage solutions. It also highlights the importance of data security and access control.

The third part of the document focuses on the application of data analysis techniques. It discusses how statistical methods can be used to identify trends and patterns in large datasets. The author provides examples of how data analysis can be used to optimize business operations and make informed decisions. It also mentions the use of data visualization tools to present complex information in a clear and concise manner.

In the final section, the author discusses the future of data management and analysis. It predicts that the use of artificial intelligence and machine learning will continue to grow, leading to more advanced and automated data processing techniques. The text also mentions the importance of data privacy and the need for organizations to comply with relevant regulations. It concludes by emphasizing the ongoing nature of data management and the need for continuous learning and adaptation.



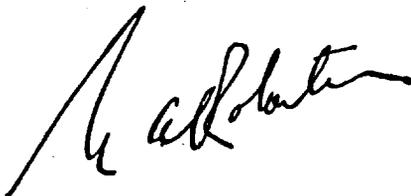
A l'honorable HOWARD C. GREEN,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ainsi que l'exige la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour présentation au Parlement, le cinquante-deuxième rapport du Ministère, portant sur l'année civile 1961.

Je suis heureux d'exprimer ma satisfaction aux membres du personnel de l'administration centrale et des postes de l'extérieur pour le soin avec lequel ils ont rempli leurs fonctions, et de remercier les autres ministères de l'État dont relèvent divers aspects des relations extérieures de l'empressement avec lequel ils ont collaboré avec notre Ministère.

*Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*



Ottawa, le 3 avril 1962

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE
ADMINISTRATIVE SERVICES DIVISION

Enclosed for the attention of the Director of the Federal Bureau of Investigation are two copies of a report of the Special Agent in Charge, New York, dated and captioned as above.

The report of the Special Agent in Charge, New York, contains information regarding the activities of the Communist Party, New York, and its efforts to secure the release of the Soviet spy, Julius Rosenberg, who was arrested in New York in 1950.

Very truly yours,
Special Agent in Charge



6001 Div. 6 of 6001

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS	v
PRÉSENTATION DU RAPPORT	ix
 CHAPITRE	
I Les rapports entre l'Est et l'Ouest	1
II Le Canada et les Nations Unies	5
III Le désarmement	9
IV L'Afrique	14
V L'Indochine	18
VI L'OTAN et la défense	20
VII Le Commonwealth	23
VIII L'Amérique latine	29
IX Les affaires économiques	31
X Le Bureau de l'aide extérieure	38
 ANNEXES	
A. Organisation du Ministère à Ottawa	42
B. Passeports et visas	43
C. Postes diplomatiques et consulaires du Canada à l'extérieur ..	44
D. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	47
E. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie	49
F. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter officiellement en 1961	52
G. Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1961 ...	55
H. Publications du Ministère	58

I

LES RAPPORTS ENTRE L'EST ET L'OUEST

Dans le courant de l'année, le Canada a suivi de près et, à l'occasion, influencé l'évolution des rapports entre l'Est et l'Ouest. Partenaire de l'Alliance atlantique, notre pays s'est forcément intéressé à la crise de Berlin; membre des Nations Unies, il a concouru aux initiatives pacifiques de cette organisation et aux préparatifs pour la relance des pourparlers sur le désarmement; siégeant au sein de la Commission internationale de surveillance pour le Laos, il a participé à la Conférence sur le Laos, réunie à Genève.

Faits nouveaux en 1961

Au seuil de 1961 semblait poindre l'aube d'une amélioration des relations Est-Ouest, qui avaient été extrêmement tendues depuis l'effondrement de la Conférence «au sommet» de mai 1960. En janvier, au moment de l'entrée en fonctions du président Kennedy, M. Khrouchtchev lui adressa un message assez cordial. Les tribunaux soviétiques relâchèrent les survivants de l'équipage du RB-47, avion américain que l'URSS avait abattu en juillet. Lors de la reprise de la session de l'Assemblée générale de l'ONU, les représentants de Moscou renoncèrent à demander la discussion de certaines questions litigieuses, et le Kremlin et Washington s'entendirent sur une résolution ayant trait au désarmement. Sans retrouver «l'esprit de Camp-David», (expression qui lui sert à évoquer l'atmosphère de la période de dix mois antérieurs à l'échec «au sommet»), M. Khrouchtchev sembla vouloir améliorer les rapports russo-américains jusqu'au point où l'on pourrait reprendre les négociations sur l'Allemagne et Berlin.

Néanmoins, ces symptômes assez encourageants du début de 1961 ne durèrent pas longtemps. Les dirigeants soviétiques avaient été, semble-t-il, trop optimistes en pensant qu'ils pourraient aisément résoudre leurs difficultés avec l'Ouest dans certaines régions, tout en se posant ouvertement ailleurs en adversaires des puissances occidentales. Au début de l'année, les positions antagonistes de l'Ouest et de l'URSS ont dégénéré en une véritable crise au Laos; ce que voyant, les puissances occidentales ont éprouvé un scepticisme bien naturel en entendant l'Union soviétique protester de son désir sincère d'en arriver à un accord dans d'autres secteurs critiques. En outre, la réaction soviétique à la tentative d'invasion contre Cuba, en avril 1961, a aggravé la tension existante.

La crise de Berlin

En cédant un peu de terrain sur certains problèmes, l'URSS a voulu peut-être susciter des conditions favorables à des pourparlers sur Berlin et la question allemande, dans l'espoir d'un règlement qui favoriserait la politique du Kremlin en Europe orientale. Cet espoir a été frustré non seulement par les événements dans d'autres parties du monde, que l'on

vient de décrire ci-dessus, mais encore par la situation qui régnait à Berlin même, au moment où Moscou remettait l'Allemagne à l'ordre du jour. C'était en avril, et les Russes intimèrent que, si à la fin de 1961 une solution du problème n'était pas amorcée, ils négocieraient et signeraient un traité de paix avec l'Allemagne orientale, ce qui, d'après eux, éliminerait les puissances occidentales de Berlin-Ouest et couperait les routes d'accès vers la ville. La position soviétique au sujet de Berlin et de l'Allemagne fut exposée une fois de plus, et à Vienne, le 4 juin, M. Khrouchtchev remit au président Kennedy un nouveau mémoire, comportant une date-limite pour la solution de ces questions.

Cette rencontre marqua le début d'une période de plusieurs mois pendant lesquels la situation se tendit, et l'on craignit le pire. Le Gouvernement soviétique continua sa propagande en faveur de pourparlers «au sommet», dont il espérait apparemment retirer de grands avantages. Mais à force de se voir menacer des pires catastrophes au cas où les négociations seraient écartées ou demeureraient infructueuses, les puissances occidentales en vinrent à s'interroger sur l'utilité d'entretiens sur lesquels planerait un ultimatum qui risquait de pousser l'URSS à une action unilatérale et peut-être rigoureuse contre l'Ouest. Les deux camps renforcèrent leur dispositif militaire, et au début d'août la situation était devenue très inquiétante.

Le mur de Berlin

Le 13 août marqua le moment critique, alors que, sans doute avec l'assentiment des autorités soviétiques, l'Allemagne de l'Est éleva un mur pour séparer les deux zones de Berlin. Cette action qui suscita la colère de tous les Berlinoises sembla remettre en question le droit des autorités occidentales d'occupation de circuler librement dans tous les secteurs de la ville. Il est probable que l'URSS autorisa l'érection de cette muraille, en dépit des risques, pour tenter d'arrêter le flot des réfugiés de Berlin-Est dont le départ affaiblissait l'économie de l'Allemagne orientale et témoignait hautement de la faillite psychologique du régime de Pankow.

Une fois construit, le mur de Berlin donna aux Russes un des avantages qu'ils recherchaient depuis leur premier ultimatum au sujet de Berlin en novembre 1958, bien qu'il se soit agi d'un avantage mineur. En effet, Berlin-Ouest ne pouvait plus servir de porte de sortie aux Allemands de l'Est mécontents de leur sort, ni jouer le rôle de vitrine où les réussites de l'Ouest étaient en montre. Tout en éliminant ces deux sources de préoccupation de l'URSS et de l'Allemagne de l'Est, la construction du mur tendait aussi à réduire le besoin d'une pression soviétique au sujet de Berlin. Mais, pendant quelque temps encore, les autorités de l'Allemagne orientale adoptèrent diverses mesures arbitraires, qui accrurent la tension à l'intérieur de Berlin.

Le vingt-deuxième Congrès du parti communiste de l'URSS

A Moscou, dans la deuxième quinzaine d'octobre, s'est tenu le vingt-deuxième Congrès du parti communiste de l'URSS, au cours duquel a été adopté un nouveau et vaste programme prévoyant l'évolution économique, sociale et politique au cours des vingt années à suivre. En outre, le Congrès a abordé divers problèmes d'ordre idéologique, et sa réunion marqua un certain relâchement de la pression soviétique sur l'Occident au sujet de

Berlin. Dans son rapport au Congrès, M. Khrouchtchev a indiqué qu'à ses yeux la fin de 1961 ne constituait plus la date-limite irrévocable pour la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne. Tout comme Gromyko, il a semblé, dans son discours, avoir jeté un peu de lest au sujet de Berlin. Les deux dirigeants soviétiques ont expliqué cet assouplissement par le fait que les pays occidentaux étaient de leur côté «plus raisonnables». Toutefois, si l'Ouest avait indiqué qu'il était disposé à négocier, ses principes de base n'avaient guère varié depuis la crise d'août. Il faut donc chercher ailleurs l'explication du revirement soviétique.

Il est dû sans doute en partie aux divisions qui existent au sein du bloc soviétique et que le Congrès a mises en lumière. Même avant la réunion de Moscou, il était de notoriété publique que nombre de dirigeants communistes, et notamment les chefs de Pékin, étaient des adversaires déclarés de maints aspects de la politique étrangère de M. Khrouchtchev. Les débats du vingt-deuxième Congrès montrèrent que non seulement cette résistance se confirmait mais encore qu'elle avait des appuis à l'intérieur de l'URSS. Il est clair qu'une opposition aussi forte a influencé la politique du Kremlin. Il est plus que probable que certaines fluctuations soviétiques au sujet de Berlin, ces alternances de pression orageuse et de calme relatif, n'aient pas seulement constitué des réactions à l'attitude de l'Ouest, ni des manœuvres visant à désorienter les puissances occidentales, mais aient été les symptômes des divergences profondes qui travaillent non seulement l'univers communiste, mais les rangs même du parti communiste de l'URSS.

Perspectives

Quoiqu'il en soit, vers la fin de 1961, Moscou avait quelque peu relâché la pression sur les puissances occidentales au sujet de Berlin. Toutefois rien n'indiquait que l'URSS eût cédé sur l'essentiel de son programme ayant trait à cette ville, ni qu'elle renoncerait à ses manœuvres de contrainte si les pourparlers n'étaient pas entamés peu après le nouvel an. Il n'était pas sûr que les puissances occidentales se mettraient d'accord sur l'utilité de négociations officielles. En décembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN avaient décidé de poursuivre les sondages entrepris au cours de l'année sur l'attitude du Kremlin. Mais certains signes laissaient prévoir que, faute de négociations prochaines, on reverrait sans doute une crise de Berlin, beaucoup plus grave.

On peut dire qu'à cette époque, le cycle des rapports Est-Ouest en était revenu à la phase du début de l'année. Une fois de plus, l'Union soviétique semblait amorcer une détente, en vue d'une relance des pourparlers sur Berlin. On a publié en Union soviétique une interview du président Kennedy, concession importante, et déviation marquante de la coutume soviétique; d'autant plus que, grâce à cet exposé, les citoyens soviétiques ont acquis une vue objective de la politique américaine sur divers problèmes internationaux. De plus, le fait que Moscou ait renversé sa position antérieure et ait décidé de participer à une reprise des négociations au sujet des essais nucléaires, témoignait d'une certaine bonne volonté, bien qu'il faille y voir aussi une manœuvre évidente de propagande. Les États-Unis et l'URSS se sont entendus sur la composition du groupe chargé d'étudier le problème du désarmement, ce qui rappelle que les deux pays avaient, au début de l'année, été co-parrains d'une résolution soumise à l'Assemblée générale.

Néanmoins, au commencement comme à la fin de 1961, l'Union soviétique, par son action dans d'autres domaines, a rendu nuls ses efforts de détente. Ainsi, elle a repris ses expériences nucléaires, ce qui a heurté l'opinion mondiale et rendu malaisée toute ouverture de l'Ouest en vue de négociations. En outre, à la fin d'octobre, l'univers a éprouvé des doutes sur la sincérité soviétique, en voyant Moscou se conduire envers la Finlande de façon à menacer apparemment sa neutralité et même son indépendance. Ainsi les perspectives pour 1962 paraissent au mieux teintées d'incertitude. L'atmosphère s'est un peu détendue depuis l'été, mais d'autre part les puissances occidentales se sont demandé s'il était plus sage d'entamer des pourparlers officiels que de continuer à sonder les intentions de Moscou. En outre un ensemble de mesures du Kremlin a tendu à confirmer leurs hésitations

Le point de vue du Canada

Bien que le Canada ne soit pas l'une des quatre puissances qui participent à l'occupation de Berlin, il est impliqué dans le problème berlinois par suite de ses engagements envers ses partenaires du Traité de l'Atlantique Nord. Les dirigeants canadiens se sont donc préoccupés au premier chef de la question de Berlin dans le courant de 1961. Ils souhaitent que l'Occident retienne l'essentiel de ses droits à Berlin, afin de protéger les libertés des habitants de Berlin-Ouest. Il s'agissait donc, selon Ottawa, d'y maintenir la présence occidentale, d'y conserver toute liberté d'accès et d'en préserver la vitalité économique. Il a semblé cependant à un moment donné que ces droits de l'Ouest soient en passe d'être progressivement grignotés, à moins qu'on en arrive à un accord avec l'URSS. Le Gouvernement canadien estimait que les puissances occidentales responsables devraient entamer aussitôt que possible des pourparlers sur le statut de la ville. A titre de partenaire de l'Alliance atlantique, le Canada a plaidé en faveur de négociations sur Berlin et, à la réunion ministérielle de l'Alliance en décembre 1961, a approuvé le principe d'une reprise des «sondages» des dirigeants soviétiques.

Dès avril 1959, le Canada avait proposé que l'on examine si l'ONU pouvait jouer un rôle à Berlin. Le 11 septembre 1961, à la Chambre des communes, le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré que, bien que «les quatre puissances ont la responsabilité première à Berlin», c'est uniquement si des négociations entre elles réussissent «qu'on peut espérer donner un rôle à jouer aux Nations Unies, peut-être pour garantir l'accord intervenu».

II

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Après une année d'une pression exercée sans relâche par divers milieux afin de diviser les Nations Unies, l'Organisation a pu néanmoins, à la fin de 1961, envisager la nouvelle année avec une confiance renouvelée en sa propre vitalité et avec une fierté nouvelle devant ce qu'elle avait pu accomplir. Le vif désir qu'ont certains groupes de pays, parmi les membres toujours plus nombreux de l'Organisation, d'imposer leur vues à celle-ci, et les efforts du bloc soviétique pour faire servir à leurs propres fins cette impatience bien compréhensible ont pu, il est vrai, amoindrir la confiance de certains en l'ONU en tant qu'instrument de paix. L'emploi de la force à Goa et la menace de son utilisation en d'autres parties du monde ont également soulevé de graves inquiétudes quant à l'avenir de l'Organisation. En général, toutefois, la plupart des États continuent de penser que les Nations Unies représentent le meilleur espoir de paix et de coopération internationale constructive. A tout prendre, 1961 a été, pour les Nations Unies, une année fructueuse, qui a fourni au Canada l'occasion d'apporter une contribution importante dans un certain nombre de domaines.

Au cours des premiers mois de l'année, pendant la seconde partie de la quinzième session, la mise en œuvre de négociations sérieuses de désarmement a été recherchée une fois de plus par les puissances concernées. Un compte rendu plus détaillé de cette question et de la conférence des trois puissances sur la cessation des essais nucléaires figure dans une autre partie du présent rapport. Il convient de noter ici que les négociations de désarmement n'ont pas repris en 1961, tandis que les entretiens sur l'expérimentation nucléaire ont été brusquement interrompus l'été dernier lors du déclenchement, par l'URSS, d'une nouvelle et longue série d'essais dans l'atmosphère.

D'autres événements malheureux ont également menacé le succès de la seizième session de l'Assemblée générale. Le problème du Congo, qui épuise continuellement les ressources, déjà fortement mises à l'épreuve, de l'Organisation, non seulement avait échappé à toute solution, mais avait également préparé la scène pour la mort tragique du secrétaire général. Pendant toute l'année, il n'y eut pour ainsi dire aucune relâche dans la demande soviétique d'une structure de type «troïka» pour l'Organisation, non plus que dans les attaques soviétiques contre le Secrétariat, y compris M. Hammarskjöld lui-même. L'attitude de l'Afrique du Sud est devenue de plus en plus incompatible avec les fermes opinions de la plupart des autres États membres et laisse prévoir de l'amertume dans les débats de l'Assemblée sur les nombreuses questions coloniales. Le problème algérien n'a rien perdu de sa gravité, tandis que l'éruption d'un conflit franco-tunisien au sujet de Bizerte a rendu nécessaire la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale. Ces éléments inquiétants, qui ont commandé l'attention immédiate des Nations Unies, ainsi que l'aggravation de la crise de Berlin et l'attitude dangereusement belliqueuse du régime communiste chinois ont tendu de voiles sombres l'arrière-scène de la seizième session. En dépit de l'anxiété causée par des

questions aussi graves, l'Assemblée générale a enregistré des progrès encourageants dans un certain nombre de voies, avant que la session soit interrompue pour la période de Noël.

Nomination d'un secrétaire général intérimaire

La mort soudaine du secrétaire général a profondément bouleversé les Nations Unies, survenant, de plus, à un moment particulièrement critique. Jusqu'à ce que fût trouvé un successeur à M. Dag Hammarskjöld, qui, de l'avis de beaucoup, ne pouvait pas être remplacé, il y avait un risque grave que l'action de l'ONU, en particulier au Congo, soit paralysée. L'urgence de la question a amené une activité diplomatique intense à New-York et ailleurs; il en est résulté un accord unanime pour la nomination de M. Thant; représentant permanent de la Birmanie, qui est devenu secrétaire général intérimaire pour la période restant à courir du mandat de M. Hammarskjöld. Cette nomination a beaucoup contribué à donner à la session une vigueur accrue, puisque le nouvel administrateur en chef a pu assumer ses fonctions sans qu'il y ait aucune dérogation au mandat requis pour l'exécution de ses lourdes tâches. La proposition de «troïka», émise avec insistance par l'URSS, et non retirée, ne se fait plus toutefois entendre qu'en sourdine.

Effets des radiations ionisantes

Sur l'initiative du Canada, l'Assemblée générale a porté son attention dès le début sur le problème du danger des radiations, qui une fois de plus a alarmé l'opinion mondiale, étant donné la soudaine intensification des retombées radio-actives à la suite des essais soviétiques dans l'atmosphère. Le 27 octobre, l'Assemblée a appuyé avec une majorité écrasante, une proposition parrainée par le Canada et par vingt-quatre autres États membres et visant à attirer l'attention mondiale sur cette question. En plus d'activer les recherches sur les effets des radiations, la proposition canadienne envisageait un nouveau système mondial pour mesurer l'incidence de la radio-activité dans l'atmosphère. L'Organisation météorologique mondiale a été invitée à inclure dans ses bulletins météorologiques des mesures de la radio-activité dans l'atmosphère. La réalisation technique de ce projet de vaste portée est déjà étudiée, dans ses possibilités, par l'OMM agissant en collaboration avec le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

L'Assemblée générale a également approuvé à l'unanimité une résolution qui traçait les grandes lignes d'un programme visant à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Cette proposition, que le Canada a contribué à formuler, renfermait les points suivants: l'ONU centraliserait les renseignements ayant trait à toute activité dans le domaine spatial, y compris le lancement de satellites et la coopération en vue des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; une importance particulière serait accordée à l'étude des forces physiques fondamentales qui affectent le climat et à l'examen de la possibilité de modifier les conditions atmosphériques sur une vaste échelle; des mesures seraient prises par l'intermédiaire

de l'Union internationale des télécommunications et organismes connexes afin d'établir des communications pratiques au moyen de satellites. Dans ce but, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, comité des Nations Unies composé de 24 membres, a été élargi et s'est vu attribuer des responsabilités nouvelles. Le Canada est membre de cet organisme.

Il est particulièrement encourageant que l'Assemblée ait appuyé un point de vue soutenu par le Canada, voulant que l'espace extra-atmosphérique puisse être librement exploré et utilisé par tous les États conformément aux principes du droit international et prohibant toute appropriation nationale d'une partie de l'espace ou d'un corps céleste.

Financement des Nations Unies

L'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour de la seizième session ordinaire avait trait aux opérations de maintien de la paix. Au 1^{er} août 1961, les Nations Unies avaient reçu \$41,709,123 sur un total de 100 millions de dollars constituant le budget approuvé pour l'opération de l'ONU au Congo pour les dix mois se terminant le 31 octobre 1961, et seulement \$4,302,312 sur le montant de presque 19 millions sanctionné pour le maintien de la Force d'urgence des Nations Unies en 1961. De plus, une somme de \$21,199,009 était encore due pour le budget de 1960 de l'ONUC, et un total de \$21,078,614 (payable par 43 pays) pour les dépenses de la FUNU entre 1957 et 1960. L'Assemblée avait donc à décider si les Nations Unies pouvaient, dans les circonstances, continuer de jouer un rôle important dans le domaine de la paix et de la sécurité et fournir de l'aide dans les situations critiques.

Après des débats prolongés, l'Assemblée générale, à titre extraordinaire, a autorisé le secrétaire général à émettre des bons pour un montant de 200 millions de dollars, somme qui serait remboursée sur une période de vingt-cinq ans en puisant au budget ordinaire des Nations Unies. Le produit de la vente des bons servira à combler le déficit de caisse de l'Organisation, lequel va s'aggravant. L'Assemblée a également décidé de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice quant à l'obligation légale qu'ont les membres de l'ONU, en vertu de l'article 17 (2) de la Charte, de contribuer aux frais des opérations du Moyen-Orient et du Congo. Le Canada a joué un rôle actif en vue de l'adoption de ces mesures, ayant coparrainé les deux résolutions qui s'y rapportaient.

Représentation de la Chine

La question de la représentation de la Chine aux Nations Unies a, pour la première fois depuis 1950, fait l'objet d'une discussion quant au fond. Avec l'abandon du moratoire maintenu de 1951 à 1960, l'Assemblée a décidé, recevant en cela l'appui du Canada, que toute proposition visant à modifier la représentation de la Chine serait considérée comme une question « importante » selon les termes de la Charte de l'ONU et nécessiterait une majorité des deux tiers des voix. L'Assemblée a repoussé une résolution soviétique qui demandait le renvoi immédiat des représentants de Formose et le remplacement de ceux-ci par une délégation de Pékin, demande à laquelle le Canada s'est opposé. Le Canada était prêt à examiner avec soin toute solution qui exprimerait l'opinion générale de l'Assemblée et servirait la cause de la justice et de la paix. Il pensait

fermement, toutefois, qu'une telle solution ne pouvait impliquer l'extinction de Formose en tant qu'entité politique. De plus, les actes passés du régime de Pékin font douter sérieusement que celui-ci puisse accepter le principe de la Charte selon lequel les États doivent rechercher la paix et s'abstenir de menaces ou de l'emploi de la force.

Activité des Nations Unies au Moyen-Orient

En dehors de ses opérations au Congo, l'Organisation des Nations Unies a contribué au maintien de la paix au Cachemire et au Moyen-Orient. En plus d'être membre du Comité consultatif pour le Congo auprès du secrétaire général, le Canada a envoyé du personnel militaire dans toutes ces régions. Le contingent canadien, qui compte plus de neuf cents hommes, est demeuré le deuxième, en importance, de tous les groupes nationaux qui constituent la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Celle-ci, avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, auprès duquel le Canada envoie aussi du personnel militaire, exerce une influence stabilisatrice importante sur les relations entre Israël et les États arabes voisins. L'appui donné par le Canada aux programmes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine a visé le même objectif de stabilisation dans cette région.

Admission de nouveaux membres

Avec les autres membres du Commonwealth, le Canada a parrainé les résolutions visant à l'admission du Sierra-Leone et du Tanganyika aux Nations Unies. Après l'entrée de la Mauritanie et de la Mongolie extérieure et la reprise par la Syrie du siège que celle-ci occupait avant de former, avec l'Égypte, la République Arabe Unie, l'Organisation comptait 104 membres lors de l'ajournement de la seizième session, le 20 décembre.

Élection d'un Canadien à la Commission du droit international

M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, a été élu à la Commission du droit international. Par cet honneur, le Canada voit reconnaître l'expérience unique qu'il possède des deux principaux systèmes juridiques du monde occidental.

Autres questions

L'initiative prise par le Canada en vue de l'établissement d'un programme alimentaire mondial est exposée dans un autre chapitre du présent rapport; il en est de même des discussions de l'Assemblée relativement aux questions coloniales qui ont retenu l'attention de l'ONU en 1961.

III

LE DÉSARMEMENT ET LES ESSAIS NUCLÉAIRES

L'importance que le Gouvernement canadien attache au désarmement, comme moyen d'accroître la sécurité internationale et les chances de la paix dans le monde, s'est reflétée, à l'ONU et ailleurs, dans les efforts des représentants du Canada pour faciliter la solution des problèmes qui se posent encore en ce domaine. Sans doute l'Union soviétique a-t-elle porté un rude coup à l'espoir d'un accord prochain sur un arrêt des expériences nucléaires qui soit soumis à un contrôle international efficace, lorsque, renonçant à son «moratoire» volontaire, elle a entrepris, à la fin d'août, une grande série d'essais; mais vers la fin de l'année les États-Unis et l'Union soviétique ont compensé ce recul en convenant de recommencer les négociations multilatérales relatives au désarmement. Pour plus de clarté, retraçons les événements de 1961 sous deux rubriques distinctes: essais nucléaires et désarmement, bien que ces deux questions soient intimement liées l'une à l'autre.

Le désarmement

Au printemps de 1961, lors de la deuxième partie de la quinzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé à l'unanimité de renvoyer à la session suivante tous les projets de résolution relatifs au désarmement: les États-Unis et l'Union soviétique venaient d'annoncer qu'ils étudieraient ensemble la possibilité de reprendre les négociations et examineraient notamment le problème de la composition de l'organisme de négociation et des principes de base à arrêter. Les deux puissances étaient convenues de communiquer à la seizième session les résultats des entretiens. Le Canada s'en est réjoui et il a exprimé l'espoir que les pourparlers aboutiraient à une reprise prochaine des négociations multilatérales sur le désarmement, rompues en juin 1960. Des conversations entre les États-Unis et l'Union soviétique ont eu lieu à Washington et à Moscou au cours de l'été, puis à New-York pendant les deux semaines qui ont précédé l'ouverture de la seizième session de l'Assemblée générale. Le Canada a suivi de près leur évolution et, au moyen de consultations, a fait connaître ses vues sur les questions à l'étude. Le 20 septembre, les représentants des deux gouvernements ont présenté leur rapport: s'il n'y avait pas eu accord sur la composition de l'organisme de négociation, les deux parties avaient formulé une déclaration commune de principes quant aux pourparlers à venir. Ces principes sont entièrement conformes à la politique du Canada en la matière. Ils le sont aussi, par leurs points importants, à la déclaration que les premiers ministres du Commonwealth ont faite en mars 1961.

Le 25 septembre, le président Kennedy a présenté à l'Assemblée générale un nouveau programme de désarmement, qui avait été dressé par les États-Unis en étroite collaboration avec le Canada et d'autres pays alliés occidentaux. Au cours de la rédaction du texte, le Gouvernement

canadien a proposé diverses modifications touchant des points précis, et la version définitive contient plusieurs de nos suggestions sur des points importants. A bien des égards le nouveau programme, qui a rallié l'appui total du Canada, représente un pas en avant, par rapport aux projets occidentaux antérieurs. A sa première étape, tous les éléments importants de la puissance militaire: effectifs des forces armées, armements classiques et engins nucléaires, subiraient d'importantes réductions. Les mesures de contrôle de ces réductions sont indiquées dans le détail. On accorde plus de place que jamais à la nécessité de mettre progressivement au point, à mesure que le désarmement se réaliserait, un dispositif chargé de maintenir la paix. Conforme à la déclaration de principes, le plan suppose que les intéressés persisteront dans leurs efforts pour réaliser l'accord sur un programme de désarmement complet et général; d'autre part il fait ressortir la nécessité de s'entendre sans tarder sur la mise en œuvre d'autant de mesures particulières que possible.

Faisant part à la Chambre des communes de l'assentiment à ce nouveau programme du Canada, le premier ministre a déclaré le 26 septembre:

Le nouveau programme énoncé ne s'en tient pas à réaffirmer sans vigueur l'objectif ultime du désarmement général. Il fournit l'occasion de prendre des mesures immédiates pour mettre un frein à la course aux armements, réduire les dangers d'attaque par surprise et apaiser les épouvantables tornades de menaces à la paix qui soufflent sur le monde. Il est la preuve évidente que les nations occidentales ne veulent pas lancer des slogans vides de sens, mais veulent plutôt sincèrement un désarmement actif et concret aussitôt que possible.

La seizième Assemblée générale a conclu, à la suite de l'entente soviéto-américaine sur les principes des conversations futures, qu'il convenait de passer ensuite à la création d'un organisme de négociation. Sur la scène comme dans les coulisses, le Canada a fait valoir, par la voix de ses représentants, qu'il importait de reprendre prochainement les négociations de détail au sein d'un organisme dont on conviendrait et il a présenté, à cet effet, diverses propositions d'ordre pratique. Le 24 novembre, au cours de la principale intervention du Canada dans le débat sur le désarmement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé la position du Canada et fait quelques propositions quant à la composition du nouvel organisme de négociation et à ses méthodes de travail. Il a montré que le Comité aurait avantage à s'élargir de façon à comprendre des représentants de toutes les grandes régions géographiques du monde. Selon lui, il fallait reconnaître la responsabilité des Nations Unies en matière de désarmement; il y avait lieu de disposer que l'organisme de négociation enverrait régulièrement des rapports à la Commission du désarmement, composée de tous les membres de l'ONU. Le texte définitif de l'entente entérinait les deux points ci-après: il était nécessaire que l'organisme de négociation soit plus représentatif et tous les membres de l'ONU devaient recevoir des rapports réguliers sur les négociations. En outre, il espérait, malgré les difficultés sérieuses de la question, que des conversations détaillées sur le fond permettraient de progresser:

Je ne veux pas m'étendre sur les divergences. En fait, en ce qui concerne la question importante des méthodes de vérification, nous devons dire franchement que les deux points de vue ne sont pas encore très rapprochés. Mais je pense que les difficultés pourraient être

résolues au cours de négociations détaillées. Les résultats auxquels les États-Unis et l'Union soviétique ont pu aboutir l'été dernier prouvent qu'il est possible de concilier les divergences de vues par des efforts très patients.

Conformément à l'opinion prédominante voulant que la méthode la plus convenable de résoudre le problème de la composition de l'organisme de négociation et les problèmes connexes soit par voie de négociations directes entre les États-Unis et l'Union soviétique, l'Assemblée générale a adopté par un vote unanime une résolution de l'Inde invitant ces deux puissances à engager des entretiens sur ces questions et à présenter avant la fin de la session un rapport sur les résultats de leurs négociations.

Tandis que ces entretiens se poursuivaient, l'Assemblée s'est prononcée sur deux propositions tendant à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires. La première, présentée par la Suède, avait pour objet la création éventuelle d'un club de puissances non nucléaires. Entre autres choses, ce texte priait le secrétaire général d'établir par voie d'enquête à quelles conditions les pays dépourvus d'armes nucléaires s'engageraient expressément à s'abstenir d'en fabriquer ou d'en acquérir et à refuser d'en accepter sur leur territoire au compte d'autres pays. L'Assemblée a adopté cette proposition par 58 voix contre 10, et 23 abstentions. Estimant que cette étude aurait l'avantage de préciser les points de vue de divers pays sur une question aussi importante, le Canada a voté pour la résolution. Sur le fond de la question, le représentant du Canada a déclaré que la réponse de son pays au secrétaire général correspondrait à l'attitude constante du gouvernement, qui estimait que seul un accord international liant tous les pays pouvait efficacement prévenir une plus grande diffusion des armes nucléaires.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution de l'Irlande touchant également les moyens de prévenir la diffusion des armes nucléaires. Elle y invitait les États à faire tous les efforts possibles pour faciliter la conclusion d'un accord international aux termes duquel a) les puissances nucléaires s'engageraient à s'abstenir de céder le contrôle d'armes nucléaires et de communiquer aux États qui ne les possèdent pas les renseignements nécessaires à la fabrication de ces armes, b) les puissances non nucléaires s'engageraient parallèlement à s'abstenir de fabriquer des armes nucléaires et d'acquérir de quelque autre manière le contrôle de telles armes. Le Canada a donné son appui sans réserve à cette résolution qui démontre la nécessité d'accords internationaux sur cette question importante.

Les entretiens entre les délégations des États-Unis et de l'Union soviétique ont abouti à un accord qui a été consigné dans le projet de résolution que les deux puissances ont présenté à l'Assemblée peu de temps avant le congé de Noël. Par cette résolution, qu'elle a adoptée à l'unanimité, l'Assemblée sanctionnait l'entente selon laquelle les négociations relatives au désarmement seraient reprises d'urgence à partir de la déclaration commune de principes au sein d'un nouveau comité; celui-ci comprendrait les dix membres de l'organisme antérieur de négociation (Bulgarie, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Union soviétique) et huit autres États choisis, en fonction de la représentation géographique, parmi ceux qui ne se rattachent ni au bloc occidental ni au bloc soviétique (Birmanie, Brésil, Éthiopie, Inde, Mexique, Nigéria, République Arabe Unie et Suède).

Cette entente, où était incorporée l'opinion canadienne selon laquelle la présence d'États de régions géographiques non représentées jusque-là faciliterait les négociations, répondait aussi à une autre préoccupation du Canada, qui souhaitait que l'ONU fût informée de tous les travaux de la conférence; en effet la résolution invitait le Comité du désarmement à présenter un rapport à l'Assemblée générale sur les résultats des négociations et un rapport sur l'état de ses travaux à la Commission du désarmement au plus tard le 1^{er} juin 1962. A la fin de l'année on prévoyait la reprise des négociations pour le début du printemps de 1962.

Les essais nucléaires

S'efforçant de mettre fin à l'impasse des entretiens de Genève, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont soumis à l'Union soviétique au début de 1961 une série de propositions révisées qui représentaient des concessions importantes sur divers points essentiels. En avril, les deux puissances occidentales ont présenté un projet de traité complet, auquel étaient incorporées les propositions révisées, comme base d'un accord international pour l'interdiction des essais nucléaires sous un contrôle international efficace. Outre que les nouvelles propositions occidentales ont essuyé un refus catégorique de la part de l'URSS, celle-ci a renversé ses positions à propos de plusieurs questions essentielles. Elle a exigé en particulier que l'administrateur unique dont on était convenu pour l'organisme de contrôle soit remplacé par un conseil tripartite qui, en fait, soumettrait au veto soviétique toutes les mesures pratiques du système de contrôle. En plus de faire ce pas en arrière, l'Union soviétique a maintenu son attitude inacceptable quant au nombre maximum d'inspections sur place qu'autoriserait le traité, et a refusé de participer à l'élaboration d'arrangements relatifs aux faibles explosions souterraines pour lesquelles il n'existait pas encore de méthode efficace de contrôle. Du fait de l'intransigeance soviétique, les négociations ont de nouveau abouti à une impasse. C'est de ce moment que date le point de vue soviétique selon lequel l'unique solution consisterait à négocier en même temps l'interdiction des essais et un désarmement général et complet.

En annonçant le 30 août son intention de recommencer ses essais nucléaires, l'Union soviétique a suscité une angoisse générale et amené l'Assemblée générale à considérer la question comme l'une des plus importantes de la seizième session. Les deux points de l'ordre du jour s'y rapportant ont donné lieu à cinq résolutions. Quand M. Khrouchtchev eut annoncé que l'Union soviétique terminerait son programme en faisant éclater un engin de 50 mégatonnes, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la présentation d'un texte invitant l'Union soviétique à renoncer à ce projet, texte qui a été adopté. Le Gouvernement canadien a en outre adressé une protestation directe à l'Union soviétique. Bien que la résolution, qui avait pour auteurs, outre le Canada, divers pays particulièrement vulnérables à la retombée, ait rallié une écrasante majorité à l'Assemblée générale, l'Union soviétique a passé outre et a procédé à la plus puissante explosion nucléaire enregistrée jusqu'ici.

Conformément à la ferme opposition du Canada aux essais nucléaires, notre délégation s'est montrée totalement favorable à deux résolutions nées de la situation qui avait fait suite à la rupture du moratoire volontaire. La première, présentée par l'Inde avec l'appui de plusieurs autres pays, invitait les puissances nucléaires à s'abstenir de procéder à de nouvelles explosions expérimentales jusqu'à la conclusion des accords

nécessaires et obligatoires sur le plan international. Cette résolution a été adoptée par 71 voix (dont celle du Canada) contre 20, et 9 abstentions. Les puissances nucléaires occidentales ont voté contre ce texte parce qu'il ne subordonnait pas l'arrêt des explosions à la conclusion d'un accord assorti de mesures de contrôle international suffisantes. Le bloc soviétique s'y est opposé lui aussi en soutenant que le texte insistait trop sur la nécessité d'un accord international portant exclusivement sur la suspension des essais. L'autre résolution sur ce sujet, dont les co-parrains étaient les États-Unis et la Grande-Bretagne, priait les États qui négociaient à la conférence de Genève de renouveler leurs efforts pour conclure le plus tôt possible un traité prévoyant la cessation des essais nucléaires. Cette résolution énonçait les principes dont devaient s'inspirer les dispositions touchant le contrôle international qui figureraient dans un traité portant interdiction des essais nucléaires. Adoptée par une bonne majorité, elle a néanmoins fait l'objet d'une opposition vigoureuse de la part du bloc soviétique, selon lequel les puissances occidentales voulaient imposer des négociations à l'URSS.

La dernière partie du débat sur ces questions a porté principalement sur deux résolutions, parrainées surtout par les délégations africaines, dont la portée dépassait les essais nucléaires. La première invitait tous les États à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires en Afrique, ainsi que d'utiliser le territoire africain pour l'essai, l'entreposage ou le transport d'armes nucléaires, et à considérer le continent africain comme dénucléarisé. La deuxième assimilait l'usage d'armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, à une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Bien que favorable aux motifs qui inspiraient les auteurs de ces deux textes, le Canada n'a pu souscrire aux mesures précises qu'ils proposaient. L'Assemblée a adopté la première de ces résolutions par 55 voix, sans opposition, avec 44 abstentions (dont celle du Canada), et la seconde par 53 voix contre 19 (dont celle du Canada), et 29 abstentions.

A la fin du débat sur les essais nucléaires, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont proposé que les entretiens de Genève, interrompus depuis le début de septembre, soient repris le 28 novembre. L'Union soviétique a donné son assentiment, mais a proposé comme base de négociation un projet de traité ne tenant pas compte de la nécessité d'un système de contrôle international. On se rendit compte après quelques séances que l'Union soviétique repoussait la base de négociation des trois années précédentes et recherchait, d'après une formule quelque peu différente, un moratoire sans contrôle, solution qui a toujours paru inacceptable aux deux puissances occidentales.

IV

L'AFRIQUE

L'an dernier, dans l'avant-propos du rapport annuel, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait que 1960 avait marqué l'accession du continent africain à la majorité. Seize pays d'Afrique avaient adhéré à l'ONU et, pour la première fois dans l'histoire, la voix libre de l'Afrique s'était fait entendre dans les débats internationaux. «Le degré de succès que connaîtra l'essor politique et économique de l'Afrique ne peut manquer d'influer profondément sur l'évolution du monde», concluait-il.

Les événements de 1961 ont donné raison à ceux qui ont prévu la place que prendraient dans le monde les affaires d'Afrique. En effet, aux Nations Unies, nombre de points importants à l'ordre du jour se rapportaient à l'Afrique: questions du Congo, de l'Angola, du colonialisme et des conflits de race en Union Sud-Africaine. Trois autres pays africains ont adhéré à l'ONU: Sierra-Leone, Mauritanie et Tanganyika, ce qui porte la représentation de ce continent à 29 membres, sur un total de 104. Aussi les questions africaines ont-elles fait l'objet d'examen sérieux et détaillés aux réunions des organismes de l'ONU. Au reste, les nouveaux membres africains se sont montrés réfléchis et pondérés dans leur intérêt pour toutes les questions traitées à l'Assemblée générale.

Le resserrement des relations diplomatiques du Canada avec l'Afrique et la multiplication des contacts entre eux reflètent justement l'importance nouvelle du continent dans les affaires mondiales. En décembre, le gouvernement a annoncé qu'il ouvrirait un haut-commissariat à Dar-es-Salaam, au Tanganyika, et une ambassade à Yaoundé, au Cameroun. L'ambassadeur au Cameroun sera en outre accrédité auprès des pays d'expression française avoisinants.

Dans le cadre du Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth, le Canada a pris un engagement de 1 million de dollars relativement à des relevés aériens au Nigéria, et a commencé l'exécution de projets d'ordre technique et éducatif. Avec le concours et les conseils des autorités pédagogiques de langue française, il a aussi mis en œuvre un programme d'aide à l'éducation dans les pays africains d'expression française et y a affecté \$300,000. Trente officiers de l'armée canadienne sont partis vers la fin de l'année pour le Ghana, où ils aideront à l'organisation et à l'instruction des forces militaires. Les nombreux visiteurs qui nous sont venus d'Afrique au cours de l'année, notamment des étudiants, des techniciens, des enseignants, des journalistes et des personnages officiels, nous ont permis de mieux connaître les Africains. En septembre, le Canada a accueilli une mission commerciale du Nigéria dirigée par le ministre du Commerce et de l'Industrie de ce pays. Le ministre nigérien de la Défense et le premier ministre de l'ouest du Nigéria ont aussi rendu visite au Canada au mois d'octobre.

Indépendance africaine

Ayant accédé à l'indépendance complète depuis relativement peu de temps, le Canada estime à sa juste valeur l'exploit extraordinaire que représente la conquête de l'autodétermination et de la souveraineté, par les populations d'Afrique, menée à bien en quelques années, et la plupart du temps par des moyens pacifiques.

L'évolution pacifique a été propre surtout aux territoires de la France et de la Grande-Bretagne, qui avaient eu pour politique de créer des structures d'administration autonome et de former des cadres capables d'assumer la direction des affaires nationales. L'indépendance et l'exercice des responsabilités ont ouvert des réserves considérables d'énergie, qui se sont orientées dans chaque pays vers le progrès économique et social. Dans leurs relations étrangères, ces nouveaux pays d'Afrique ont dans l'ensemble opté pour une politique de non-engagement et se sont efforcés de demeurer neutres entre les blocs de l'Est et de l'Ouest.

Le Congo

Malheureusement l'évolution pacifique et ordonnée vers l'indépendance a connu une exception: le Congo. Ce pays, peu préparé à l'indépendance malgré un niveau relativement élevé de développement économique et social, a été en proie à la violence pendant toute l'année 1961. Les Nations Unies se sont employées à maintenir au moyen d'un contingent, la trêve fragile entre factions ennemies, tandis que leurs hauts fonctionnaires œuvraient pour l'unité nationale et la mise sur pied d'une administration efficace. Le secrétaire général de l'ONU, M. Dag Hammarskjöld, a perdu la vie lors d'une démarche personnelle en faveur d'une solution pacifique. La plus grande difficulté tenait au refus du Katanga de reconnaître l'autorité du gouvernement central. L'ONU ayant décidé d'expulser les mercenaires étrangers au service du gouvernement katangais, ses forces et la gendarmerie de la province en sont venues aux prises en septembre, puis de nouveau en décembre. Les hostilités ont pris fin à la suite des conversations du 20 décembre entre M. Adoula, premier ministre du gouvernement central, et M. Tschombé, qui a consenti à reconnaître l'unité congolaise et à envoyer des représentants au parlement de Léopoldville.

Au cours des crises successives, le Gouvernement canadien a appuyé les Nations Unies dans leurs efforts de pacification et d'unification, et a reconnu la nécessité de fournir une aide militaire, technique et financière au Congo jusqu'à ce que ce pays de grandes possibilités soit en mesure d'administrer ses propres ressources. Le Canada a fait partie du Comité consultatif du secrétaire général pour le Congo et a fourni un avion de transport, du personnel d'administration et d'entretien, et des ensembles de communications aux forces des Nations Unies.

L'Angola

Jusqu'au début de 1961, les événements qui se produisaient dans les territoires portugais d'Afrique avaient peu de retentissement à l'extérieur. La montée du nationalisme africain ne semblait guère toucher les principales possessions du Portugal: l'Angola et le Mozambique. Le Gouvernement portugais assimilait ses territoires d'Afrique à des provinces et

soutenait qu'ils formaient une partie intégrante du Portugal; il déniait aux Nations Unies le droit de réclamer des renseignements au titre du chapitre 11 de la Charte, relatif aux territoires non autonomes.

En mars 1961, une explosion de violence dans le nord de l'Angola a mis fin au calme dont semblait jouir l'Afrique portugaise. Les forces rebelles s'emparèrent d'une vaste région à la frontière septentrionale, mais au cours des engagements ultérieurs, où les troupes portugaises reprirent possession du territoire, des milliers de personnes perdirent la vie et plus de 100,000 cherchèrent refuge au Congo. A la fin de l'année, les Portugais annoncèrent le rétablissement de l'ordre et le retour, dans le nord de l'Angola, d'un grand nombre de réfugiés.

Le 20 avril 1961, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, au sujet de l'Angola, une résolution où elle prenait note du conflit et de la menace qu'il faisait peser sur la paix et la sécurité internationales; en outre elle recommandait au Gouvernement portugais une série de réformes de nature à permettre au peuple d'évoluer vers l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) sur le régime colonial; enfin, elle créait un sous-comité spécial chargé d'examiner la situation.

En novembre 1961, la communication de renseignements sur les territoires portugais est revenue sur le tapis. L'ONU a adopté une résolution condamnant le Portugal pour ne pas s'être conformé aux résolutions antérieures et créant une commission de sept membres chargée d'examiner tous les renseignements disponibles sur les territoires portugais. Le représentant du Canada, dans ses commentaires en faveur de la résolution, a exprimé l'espoir que les habitants des territoires administrés par le Portugal seraient mis en état de s'acheminer progressivement vers l'autonomie complète, qui est envisagée dans la Charte des Nations Unies, et qu'ils recevraient de l'aide à cet effet. Le rapport du sous-comité sur l'Angola est paru à la fin de 1961. Le Portugal y était invité à faire droit aux griefs de la population et à entamer des négociations avec les nationalistes. De cette façon, il serait possible de mettre fin au conflit et de préserver les apports positifs du Portugal. L'Assemblée devait examiner ce rapport au cours de la deuxième partie de la session, au début de 1962.

L'Union Sud-Africaine

Une troisième question africaine a retenu l'attention de l'ONU au cours de 1961, mais est restée sans solution: le conflit de race en Union Sud-Africaine. Peu après que ce pays eut annoncé, au mois de mars, qu'il se retirerait du Commonwealth, sujet que nous traitons dans un chapitre ultérieur, la politique d'apartheid a fait l'objet de deux résolutions à l'Assemblée générale au cours de la deuxième partie de la quinzième session. L'une d'elles, parrainée par des pays africains, réclamait des sanctions économiques et politiques contre l'Union Sud-Africaine; mais, faute d'une majorité des deux tiers, elle a dû être retirée; l'autre, qui émanait de délégations asiatiques, dénonçait la politique raciale sud-africaine en des termes aussi énergiques, mais sans aller jusqu'aux sanctions; au contraire, il y était proposé que chaque pays prenne les mesures appropriées à sa situation, conformément à la Charte, pour amener Pretoria à renoncer à la discrimination raciale. Cette résolution a été adoptée par 95 voix (dont celle du Canada) sans opposition.

L'apartheid a donné lieu à deux nouvelles résolutions à la seizième session ordinaire de l'Assemblée générale. L'un des deux textes, dû aux

membres africains de l'ONU, dénonçait l'Union Sud-Africaine en termes énergiques pour sa persistance à pratiquer la ségrégation et demandait son expulsion des Nations Unies, ainsi que des sanctions diplomatiques et économiques de la part de tous les membres de l'Organisation. Les pays asiatiques, dans une résolution de rechange où ils condamnaient aussi violemment le racisme sud-africain, exhortaient tous les États à prendre des mesures individualisées pour y mettre fin et invitaient Pretoria à changer de politique. Divers projets de modifications à la résolution asiatique eussent comporté l'expulsion de l'ONU, un embargo sur les armements et la suspension des livraisons de pétrole.

Selon le point de vue émis par le représentant du Gouvernement canadien, il convenait d'exercer sur le Gouvernement sud-africain la plus forte pression internationale possible pour l'amener à modifier sa politique raciale, qui est honnie par le concert des nations, mais on n'y parviendrait pas en expulsant le pays de l'Organisation des Nations Unies ni en l'isolant du reste du monde.

Aussi, en commission, le Canada a-t-il voté contre les clauses de la résolution africaine relatives à l'expulsion et s'est-il abstenu lors de la mise aux voix des clauses concernant les sanctions économiques et de l'ensemble de la résolution. Ces clauses n'ayant pas rallié les deux tiers des suffrages, la résolution a été retirée avant le vote en séance plénière. Quant à la résolution asiatique, après que les modifications eurent été repoussées par plus du tiers des délégations, dont celle du Canada, elle a été adoptée par 97 voix (dont celle du Canada) contre 2 (le Portugal et l'Union Sud-Africaine).

V

L'INDOCHINE

Conformément aux obligations contractées indépendamment des Nations Unies, le Canada a continué à siéger au sein des Commissions internationales de surveillance au Vietnam et au Cambodge, créées en 1954 à la suite de la Conférence de Genève. Il a également repris son siège à la Commission internationale au Laos, fondée en 1954 et ajournée *sine die* en juillet 1958 à la demande du Gouvernement laotien. Ces organismes ont connu en 1961 un remarquable regain d'activité.

Vietnam et Cambodge

Pour faire suite à la demande des co-présidents de la Conférence de Genève (Grande-Bretagne et URSS), les Commissions internationales au Vietnam et au Cambodge ont réduit leur personnel au début de l'année. Une fois l'équipe permanente au Cambodge et les quatre équipes permanentes au Vietnam dissoutes, leurs tâches ont été réparties entre les organismes restants.

Le Vietnam n'a guère progressé vers le règlement politique prévu en 1954 dans le communiqué final de la Conférence de Genève. Ce règlement devait reposer sur le respect des principes d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale. Dans le courant de 1961, la situation a empiré, et les parties aux prises ont formulé d'innombrables plaintes. Particulièrement, la République populaire du Vietnam a envoyé à la Commission un copieux dossier de plaintes concernant les actes de subversion, de sabotage et d'espionnage qu'aurait fomentés la République démocratique du Vietnam. En juin, la Commission a décrété qu'elle avait la compétence nécessaire et le devoir de recevoir et d'examiner ces plaintes, conformément aux dispositions de l'accord de Genève. Elle étudie ce dossier à l'heure actuelle.

Dans le courant de l'année, la Commission internationale au Cambodge a poursuivi ses travaux au ralenti.

Le Laos

La crise déclenchée au Laos par le coup d'État d'août 1960 ne s'est pas résolue en 1961, malgré la trêve temporaire conclue en mai et les pourparlers de la Conférence internationale, à Genève, pour le règlement du problème laotien.

Au début de l'année, le prince Souvanna Phouma, renversé par la majorité de l'Assemblée nationale, s'était réfugié au Cambodge. Un décret royal avait établi un gouvernement dirigé par le prince Boun Oum. Le général Phoumi s'était emparé de Vientiane et le capitaine Kong Lae (qui mit d'abord son épée au service du prince Souvanna Phouma) s'était retiré du champ de bataille et avait conclu une entente avec le Pathet-Lao. Les troupes de Kong Lae et les forces du Pathet-Lao étaient approvisionnées par l'URSS grâce à un pont aérien, ainsi que par le Nord-Vietnam, tandis

que l'armée du Gouvernement royal laotien recevait de l'aide des États-Unis. Cette situation risquait d'élargir le conflit et causait de graves inquiétudes dans le monde entier.

Des voix s'élevèrent pour demander la réunion de la Commission internationale, ajournée *sine die* en juillet 1958. Le 16 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada déclara aux Communes que le Canada souhaitait un prompt règlement de la crise, mais se demandait s'il ne conviendrait pas de modifier le mandat original confié à la Commission en 1954, étant donnée l'évolution de la situation. Toutefois, il indiqua que le Canada consentirait à nommer un délégué si on rappelait la Commission, à condition que la Grande-Bretagne et l'URSS le demandent, et que le roi du Laos donne son approbation.

Le 24 avril, les ministres des Affaires étrangères britanniques et soviétiques, co-présidents de la Conférence, demandèrent aux adversaires laotiens de consentir à un « cessez-le-feu », prièrent le Gouvernement de l'Inde de réunir la Commission internationale au Laos et invitèrent à une conférence internationale pour le règlement du problème laotien les Gouvernements des pays suivants: Birmanie, Cambodge, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, République populaire de Pologne, République populaire du Vietnam, Thaïlande, URSS.

Faisant suite à la requête des co-présidents, la Commission internationale se réunit à la Nouvelle-Delhi le 28 avril et se rendit au Laos le 8 mai. Le 3 mai, les adversaires laotiens ordonnèrent la trêve à leurs forces respectives. Peu après son arrivée au Laos, la Commission fit rapport de l'application d'un « cessez-le-feu » *de facto*.

La Conférence internationale chargée de trouver les termes d'un nouvel accord sur le Laos se réunit le 16 mai à Genève. A la fin de l'année, ses travaux étaient presque terminés. Les délégués canadiens veillèrent à ce que la Commission internationale reçoive un mandat satisfaisant, qui lui permette de mener à bien ses nouvelles tâches.

Au Laos même, une trêve chancelante a eu cours durant les huit derniers mois de 1961. Nulle reconnaissance générale ne fut accordée, sur le plan international, à l'un des gouvernements laotiens rivaux. Bien que les représentants des trois tendances politiques se soient rencontrés plusieurs mois de suite, et que les dirigeants aient pris contact trois fois, on ne s'est pas rapproché d'une entente sur le gouvernement d'unité nationale qu'envisageait la Conférence de Genève. Toutefois, à la fin de l'année certains signes avant-coureurs étaient encourageants, et le prince Souvanna Phouma avait consenti à devenir premier ministre d'un gouvernement de coalition.

VI

L'OTAN ET LA DÉFENSE

Le Canada et l'OTAN

Au cours de l'année écoulée, le Canada a continué de soutenir l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. C'est, en plus de l'appui qu'il donne aux Nations Unies, l'une des pierres angulaires de sa politique étrangère. Selon les termes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures: «L'Alliance continue de former non seulement la meilleure assurance possible contre une agression, mais aussi l'instrument politique le plus efficace que nous ayons trouvé pour délibérer, avec les autres nations occidentales partageant notre idéal, sur des questions de haute importance qui divisent le monde».

Au cours de l'année, le Canada a maintenu en Europe une brigade d'armée et une division aérienne; il a été décidé de renforcer celles-ci en augmentant leur personnel vu l'aggravation de la situation internationale et la tension accrue résultant des pressions soviétiques relativement à Berlin. Les forces navales détachées auprès de l'OTAN et placées sous les ordres du Commandant suprême allié de l'Atlantique ont été également renforcées, le personnel des navires ayant été porté au nombre voulu pour une situation critique de longue durée. De plus, afin d'améliorer l'efficacité générale, au point de vue militaire, des forces au Canada, et en particulier de celles qui sont destinées à la réserve stratégique, on a établi des plans pour accroître de 8,950 personnes les effectifs des formations militaires, et d'environ 1,000 ceux des unités aériennes. Ces mesures ont constitué une nouvelle preuve de l'appui que le Canada continue de fournir à l'Alliance et de son intention de se tenir fermement aux côtés de ses partenaires de l'OTAN.

La conférence ministérielle qui a lieu au printemps de chaque année s'est réunie à Oslo du 8 au 10 mai sous la présidence du nouveau secrétaire général de l'OTAN, M. D. U. Stikker, qui a succédé à M. Paul-Henri Spaak. Tout en réaffirmant que l'Alliance ne serait jamais utilisée à des fins d'agression et qu'elle ne mettrait personne en péril, les ministres ont noté que la menace soviétique qui les avait rapprochés «n'est plus seulement militaire, mais revêt aussi des aspects politiques, économiques, scientifiques et psychologiques qui touchent l'univers entier». Passant en revue la situation internationale, ils ont examiné la question de la menace soviétique à l'égard de Berlin, ainsi que les progrès des négociations sur le désarmement et les essais nucléaires. Ils ont exprimé à nouveau leur détermination de préserver la liberté de Berlin-Ouest et de ses habitants. La conférence a également réaffirmé le principe énoncé dans la Déclaration de 1958 et selon lequel «la dénonciation par l'Union soviétique des accords interalliés sur Berlin ne peut en aucune façon priver les autres parties des droits que ces accords leur donnent, ou dégager l'Union soviétique de ses obligations».

A l'endroit du désarmement et de la suspension des essais nucléaires, accords que le Canada s'emploie depuis longtemps à susciter, le Conseil a précisé que le désarmement par étapes, sous contrôle international efficace, continuait d'être l'un des principaux objectifs des gouvernements membres, et il a exprimé l'espoir d'une reprise prochaine des négociations. Il a été décidé que la position des membres de l'Alliance participant à ces négociations serait établie au moyen de consultations suivies au sein du Conseil. Les ministres ont dit regretter que l'Union soviétique ait pris une attitude négative relativement au projet de traité sur la suspension des essais nucléaires, projet qui avait été soumis par les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, et ils ont exprimé l'espoir que l'Union soviétique devienne partie à un traité efficace, première étape significative dans la voie du désarmement.

Parmi les autres questions qui ont fait l'objet de consultations il faut signaler le Congo, le colonialisme et les Nations Unies. Le Canada a saisi l'occasion de faire ressortir la valeur, pour l'OTAN, de sa participation aux opérations de l'ONU au Congo et au Laos. De l'avis du Canada, ces opérations ont une place importante dans l'objectif général du maintien de la paix. Le Canada a également exhorté les membres de l'OTAN à jouer pleinement leur rôle aux Nations Unies.

La conférence d'Oslo a aussi étudié de façon approfondie la question des consultations politiques entre membres du Conseil. Le Canada a fait ressortir le principe de l'égalité des membres, ainsi que le besoin d'une plus vaste mesure de coopération politique et d'unité au sein de l'OTAN; il a souligné toutefois les désavantages qu'il y a à tenter de mettre en œuvre des lignes de conduite de groupe, en particulier à l'endroit des questions soulevées aux Nations Unies. Les franches discussions qui ont eu lieu à la conférence au sujet de la situation internationale ont permis de juger des progrès réalisés vers l'établissement d'un régime de consultations politiques, et le Canada a hautement approuvé que la réunion fasse ressortir l'importance de consultations suivies et permanentes.

La réunion annuelle des parlementaires de l'OTAN s'est tenue à Paris du 13 au 15 décembre 1961; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Finances et le ministre de la Défense nationale étaient à la tête de la délégation canadienne. Un examen approfondi a été fait de la situation internationale, et en particulier de la crise provoquée par les Russes à Berlin. Le Canada a signalé qu'il fallait rechercher une base de règlement du problème et a affirmé que la liberté de Berlin-Ouest et le droit de l'Ouest de sauvegarder cette liberté n'étaient pas négociables. Simultanément, la délégation canadienne a souligné qu'il y aurait lieu, pour l'Ouest, d'entrer le plus tôt possible en négociations avec l'URSS au sujet de Berlin et de déterminer si l'ONU ou ses institutions pourraient contribuer à la conclusion d'un accord durable entre les principales puissances intéressées.

Le Canada a fait connaître sa position au Conseil qui a entendu les vues de tous les membres de l'Alliance, et en particulier des trois puissances qui ont des responsabilités particulières à l'égard de Berlin. Comme l'indique le communiqué final de la conférence, «le Conseil a entendu des déclarations sur Berlin des ministres des Affaires étrangères des pays les plus directement intéressés, et a été informé de l'intention de reprendre des contacts diplomatiques avec l'URSS, conformément aux objectifs que l'Occident cherche à atteindre pour le maintien de la paix mondiale, et dans l'espoir que ces contacts permettent de déterminer si une base de négociation peut être trouvée. Leurs collègues ont approuvé la reprise des

contacts diplomatiques et ont exprimé l'espoir qu'il serait possible de parvenir à un règlement négocié. Les ministres ont déclaré que l'Union soviétique, en signant un « traité de paix » avec un régime de sa propre création, ne pouvait annuler unilatéralement les droits et les obligations confirmés dans des accords internationaux et ils ont réaffirmé les responsabilités qu'avait assumées chaque État membre pour la sécurité et le bien-être de Berlin. L'Alliance, ont-ils déclaré, doit rester ferme en conjuguant la force et la résolution avec la volonté de rechercher des solutions par des moyens pacifiques.

La défense nord-américaine

La coopération étroite et efficace qui se poursuit entre le Canada et les États-Unis pour la défense du secteur nord-américain de l'OTAN s'est reflétée dans un accord survenu le 12 juin et aux termes duquel le Canada assumait les responsabilités, dévolues jusqu'ici aux États-Unis, pour le fonctionnement, l'entretien et le financement de 16 stations de radar faisant partie de la ligne *Pine Tree*; les États-Unis ont consenti à fournir 66 intercepteurs du type F 101-B et du matériel de soutien pour les escadrilles de l'ARC affectées au NORAD; et les deux gouvernements doivent contribuer à l'acquisition, au Canada, d'avions du type F 104G pour un montant de 200 millions de dollars (la part des États-Unis étant de 150 millions et celle du Canada, de 50 millions), ce qui permet aux deux pays d'apporter une contribution importante à l'OTAN dans le cadre de leurs programmes respectifs d'aide à la défense et d'assistance mutuelle.

S'adressant à la Chambre des communes le 12 juin, le premier ministre a déclaré que cet accord reflétait un effort véritable de collaboration réciproque, pour assurer le plus grand bien, non seulement de nos deux pays, mais aussi... L'accord est... plus qu'une simple convention bilatérale. On y trouve l'expression du désir d'utiliser en commun les ressources que chacun possède et qui peuvent être mises à la disposition des deux pays et à la disposition de nos partenaires de l'OTAN dans notre lutte pour la paix. L'entente rend possible une contribution à la sécurité de l'Ouest plus considérable que si chacun des deux pays agissait seul.

VII

LE COMMONWEALTH

Dans son intervention au cours du débat des Communes sur les affaires extérieures, en septembre 1961, le premier ministre a déclaré notamment:

La politique étrangère du Canada peut se résumer en trois brefs alinéas: En premier lieu, accorder un appui continu à une ONU forte et militante, sans laquelle il ne saurait y avoir de paix... En second lieu, reconnaître la nécessité d'une Organisation du Traité de l'Atlantique Nord puissante et efficace... Enfin... nous croyons qu'il y a lieu d'étendre et de développer un Commonwealth des nations qui soit fort, car nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre association dans le monde qui puisse exercer plus grande influence en faveur du bien.

Dans le courant de 1961, le Commonwealth a poursuivi sa remarquable évolution. Face aux problèmes critiques qui suscitèrent la discorde dans le monde, et aux prises avec des opinions divergentes quant aux principes fondamentaux réglant sa propre cohésion et sa propre composition, le Commonwealth a réussi à renforcer l'association de ses membres, grâce à cet esprit de compréhension qui en est la pierre angulaire.

Composition du Commonwealth

En 1961, le nombre des États souverains membres du Commonwealth a été porté à 13. En effet, trois pays qui venaient d'accéder à l'indépendance ont posé leurs candidatures, tandis que l'Afrique du Sud renonçait à son désir de demeurer dans le Commonwealth après être devenue une république.

La réunion des premiers ministres du Commonwealth, mars 1961

Pour la dixième fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les premiers ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres, en mars 1961, sous les yeux attentifs de l'opinion mondiale. Nombre de participants ont condamné la politique d'*apartheid* pratiquée par Pretoria. Comme l'Afrique du Sud était devenue une république, il lui fallait demander officiellement de rester membre du Commonwealth. Les premiers ministres, réunis à Londres, ont essayé de montrer à leur collègue sud-africain que son programme d'*apartheid* n'était pas une affaire intérieure, mais une violation flagrante des principes sur lesquels doit s'édifier, à notre époque, un Commonwealth multiethnique. Ils espéraient ainsi amener M. Verwoerd à modifier sa politique et à supporter les conséquences qu'entraînerait pour son pays une opposition opiniâtre à la volonté générale. Ils lui laissèrent entendre qu'un durcissement de ses positions rendrait impossible son appartenance au Commonwealth. Après trois jours de débats passionnés, le premier ministre d'Afrique du

Sud a annoncé que l'Afrique du Sud retirait sa demande de continuer à faire partie du Commonwealth après être devenue république, le 31 mai suivant. Publié le 15 mars 1961, le communiqué officiel déclarait:

Les premiers ministres du Commonwealth ont discuté cette semaine, au cours de leurs réunions, des questions relatives à l'Union Sud-Africaine.

Le 13 mars, le premier ministre de l'Union Sud-Africaine a informé les premiers ministres réunis que, pour faire suite à un plébiscite tenu en octobre 1960, les dispositions constitutionnelles voulues sont prises à l'heure actuelle pour instaurer dans l'Union une constitution républicaine, et que le Gouvernement de l'Union désire que l'Afrique du Sud continue de faire partie du Commonwealth comme république.

Avec le consentement du premier ministre de l'Union Sud-Africaine la conférence a également discuté, à l'occasion de l'étude de cette requête, la politique raciale mise en pratique par le Gouvernement de l'Union. Le premier ministre de l'Union Sud-Africaine a informé ce soir les autres premiers ministres que, en raison des vues exprimées au nom des autres États membres et des indices de leurs intentions futures à l'égard de la politique raciale du Gouvernement de l'Union, il avait décidé de retirer la demande qu'il avait faite pour que l'Afrique du Sud continue de faire partie du Commonwealth comme république.

A son retour au Canada, s'adressant à la Chambre des communes, M. Diefenbaker a exprimé l'avis que cette rupture était inévitable. Il a ajouté:

J'ai toujours soutenu que, dans une association de pays de races multiples, il fallait établir hors de tout doute que, si le Commonwealth devait exercer la bonne influence qu'on attendait de lui, il fallait reconnaître généralement qu'il n'y aurait aucune distinction de race ou de couleur. Nous ne pouvons pas faire de compromis à l'égard de ce principe, si nous croyons que le Commonwealth a une mission à remplir pour toute l'humanité. Dès lors, il n'aurait plus la force de relever les défis ni de saisir les occasions dans l'avenir. Je suis plus convaincu que jamais de la puissance de cette institution dans toutes les parties du monde.

Les premiers ministres ont étudié aussi la demande d'admission soumise par Chypre, qui a été acceptée. Mgr Makarios, président de la République de Chypre, a été invité à participer aux réunions. En outre, les premiers ministres ont examiné l'admission du Sierra Leone, et précisé dans leur communiqué qu'ils accueilleront le Sierra Leone au sein du Commonwealth dès que les questions d'ordre constitutionnel nécessaires à son admission auront été résolues. Ce pays a accédé à l'indépendance et est entré dans le Commonwealth le 27 avril, un mois après la réunion de Londres.

Le 9 décembre 1961, le Tanganyika est devenu le premier des trois territoires d'Afrique orientale à accéder à l'indépendance, et son premier ministre, M. Julius Nyerere, a fait entrer son pays dans le Commonwealth. Il a affirmé à cette occasion:

Les formules d'association d'hier sont dépassées; à l'avenir nous serons liés à vous par les liens légers mais solides, grâce auxquels le Commonwealth représente un puissant facteur de bonne volonté et de bon sens, dans un univers qui en est, hélas, démuné. Cette perspective me remplit de satisfaction.

Désarmement

A Londres, les premiers ministres du Commonwealth ont discuté du problème du désarmement, et publié à l'issue de la Conférence un communiqué qui reconnaissait qu'il s'agissait là du problème le plus important auquel le monde doit faire face, et que le but devrait être de réaliser le désarmement général et complet, soumis à un contrôle et à une inspection efficaces. Les premiers ministres ont estimé que tous les efforts devaient être déployés pour appliquer la résolution sur le désarmement général et complet, adoptée à l'unanimité par la quatorzième session de l'Assemblée générale. Ils ont exprimé l'espoir qu'on verrait aboutir les négociations sur la cessation des essais nucléaires. Ce texte a été envoyé au secrétaire général, aux fins de distribution aux délégations des Nations Unies.

Les Nations Unies

Les premiers ministres ont examiné diverses propositions visant à consolider l'ONU par la réorganisation de ses organismes et du Secrétariat et par une transformation du rôle du secrétaire général. Ils ont estimé que

quels que soient les remaniements qui pourraient être apportés, il importe absolument de maintenir les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies et de préserver le caractère international et indépendant du Secrétariat. En outre, ils ont déclaré que les membres du Commonwealth partagent, avec tous les pays, un intérêt commun et foncier: celui de maintenir l'intégrité des Nations Unies, comme puissance capable d'assurer, d'une façon ordonnée, le progrès politique, économique et social à travers le globe.

La position adoptée par les premiers ministres sur le désarmement, les essais thermonucléaires, l'ONU, a dû exercer une influence qu'il est difficile de jauger avec précision, mais la diversité même de leur formation et de leurs points de vue, ainsi que la force morale du Commonwealth, donnent à leurs communiqués un intérêt tout particulier.

Aide économique

Dans le courant de 1961, l'aide économique du Canada aux pays en voie de développement a surtout visé les membres du Commonwealth, grâce au Plan de Colombo, au Programme d'aide aux Antilles et au Programme spécial d'aide du Commonwealth à l'Afrique. Depuis 1950, année de lancement du Plan de Colombo, le Canada a versé à ce poste plus de 330 millions de dollars, tandis qu'il s'est engagé en 1958 à donner 10 millions sur une période de cinq ans, aux Antilles. Jusqu'ici, plus de 70 p. 100 de cette aide a été fournie. En outre, le Canada a promis aux pays africains du Commonwealth de leur accorder 10.5 millions, répartis sur une période triennale 1960-1963.

En 1961, le Canada a continué à aider les pays du Commonwealth, sous des formes diverses. Accédant à la demande de M. Nkrumah, président du Ghana, le Gouvernement canadien a consenti à lui envoyer une trentaine d'officiers et de sous-officiers chargés de former les élèves du corps-école d'officiers et les techniciens de l'armée ghanéenne. Quelques membres de cette équipe sont arrivés au Ghana à la fin d'août et ont été assignés à l'Académie militaire ghanéenne, au Centre d'entraînement des forces armées, au service sanitaire et à l'aviation.

Secours d'urgence pour le Honduras britannique

En novembre, le Honduras britannique, petite colonie anglaise en Amérique centrale, a été ravagé par un violent ouragan, qui a tué plus de 300 personnes, abattu des forêts entières et presque détruit Bélize, chef-lieu du territoire. Le Gouvernement canadien a envoyé au Honduras pour plus de \$60,000 de fournitures d'urgence, associant ses efforts à ceux de la Croix-Rouge canadienne.

Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth

Le Canada a été l'un des membres les plus actifs du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, dont les modalités ont été établies en juillet 1959, lors de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation, qui a eu lieu à Oxford. Les délégués dans leur rapport, avaient dégagé certains principes fondamentaux ayant trait à la portée de l'éducation. Le Commonwealth y était défini comme étant une formule inédite de rapports humains visant au bien-être de tous ses citoyens. Le texte signalait que cette association était favorable à une mise en commun des ressources disponibles, et imposait aux pays avancés en matière d'éducation le devoir d'aider les autres. Il indiquait en outre qu'une collaboration étroite dans le domaine de l'éducation aboutirait nécessairement à une compréhension mutuelle plus profonde.

La mise en place des dispositions du Programme remonte à l'ouverture de l'année scolaire 1960. Depuis lors, les pays intéressés se sont rapprochés de leur but ultime, qui est d'offrir simultanément à 1,000 étudiants des bourses dans les divers pays du Commonwealth. Au cours de la première année, le Canada a reçu 101 boursiers venant de 25 pays ou territoires sous tutelle faisant partie du Commonwealth. A l'heure actuelle près de 200 boursiers poursuivent leurs études au Canada, la plupart d'entre eux étant déjà des diplômés. Les candidats sont désignés par des organismes spéciaux dans leur pays d'origine, puis choisis par un organisme canadien qui leur octroie des bourses dans les divers établissements d'enseignement du pays. Le Canada a en outre contribué activement à la formation et au recrutement d'enseignants désireux de servir dans d'autres régions du Commonwealth que leur pays d'origine, et a participé à l'élaboration de programmes communs de formation technique.

Le Comité de liaison pour l'éducation, fondé sous les auspices de la Conférence d'Oxford, permet la mise en œuvre des modalités de coopération sur lesquelles les gouvernements se sont mis d'accord. Chaque gouvernement possède un représentant au sein du Comité, qui comprend aussi les délégués de territoires dépendants du Commonwealth. Le Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, dont le siège est à Londres, coordonne les travaux du Comité de liaison pour l'éducation, dont les services sont dans la même ville. Le Bureau est financé par les contributions des pays membres.

Du 11 au 25 janvier 1962, la Deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation se réunira à la Nouvelle-Delhi. Elle devra veiller à ce que l'élan imprimé à Oxford ne se ralentisse pas, faire le bilan des progrès accomplis et préparer l'avenir. Près de 200 délégués venant de 13 pays membres et territoires du Commonwealth y participeront.

En sus du Programme sur l'éducation, l'Association des universités du Commonwealth britannique joue un rôle marquant dans tout ce qui a trait à l'éducation. En effet, cette organisation, qui englobe presque tous les collèges et universités du Commonwealth, entretient un service de liaison entre les Facultés et les services administratifs intéressés. Tout comme la Fondation des universités du Canada et autres organismes privés, l'Association des universités du Commonwealth britannique soutient les efforts du Comité de liaison pour la mise en pratique du programme d'éducation en cause.

Antilles et Guyane britannique

En 1961, la Fédération des Antilles groupait dix îles: comprenant la Jamaïque, la Trinité, la Barbade, Sainte-Lucie, la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe et Nièves qui en dépend, Anguille, Antigua et Monserrat. Elle devait devenir indépendante le 31 mai 1962. Toutefois, en septembre 1961, un référendum tenu à la Jamaïque montra que cette île voulait se retirer de la Fédération et accéder à la souveraineté internationale au sein du Commonwealth. C'est la Conférence de Londres qui doit fixer, en février 1962, la date de cet événement. A la fin de 1961, on ne savait pas encore si les autres îles préféreraient former un groupement indépendant des Antilles orientales, ou si certaines d'entre elles suivraient l'exemple de la Jamaïque et se sépareraient de leurs partenaires de la Fédération.

En décembre 1961, le premier ministre de la Guyane britannique a soumis au Gouvernement de Londres une résolution adoptée par les deux chambres du Parlement de Guyane, demandant l'indépendance au début de 1962.

Afrique

En 1961, le Sierra-Leone et le Tanganyika sont devenus des États indépendants, et divers autres territoires britanniques d'Afrique ont progressé dans cette direction. A l'issue de la conférence constitutionnelle réunie à Londres, on a annoncé qu'en octobre 1962 l'Ouganda accéderait à la souveraineté. Le Kenya a un gouvernement autonome et une nouvelle constitution, mais les divergences entre les partis politiques ont retardé la réunion de la conférence qui, au début de 1962, doit étudier les étapes finales menant à l'indépendance complète. Le Tanganyika une fois indépendant, on a mis sur pied une administration chargée de faire fonctionner les services communs et de remplacer l'ancienne Haute Commission d'Afrique orientale en administrant les services publics dans les domaines de l'économie, du commerce et des transports. On prépare ainsi les structures grâce auxquelles, une fois devenus indépendants, les trois pays africains pourraient former une Fédération d'Afrique orientale.

Il a fallu remettre à plus tard la révision de la constitution dans la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, par suite de différends constitutionnels entre les trois territoires constituants. On se demande si la Fédération survivra. Dirigé par M. Hastings Banda, le parti du Congrès Malawi a triomphé aux élections au Nyassaland et espère maintenant retirer ce territoire de la Fédération. En Rhodésie du Nord on n'a pu en arriver à un accord sur les dispositions électorales d'une nouvelle constitution, qui feraient pencher la balance du côté de la majorité africaine. En Rhodésie du Sud, les électeurs blancs ont approuvé lors d'un

référendum, dans une proportion de deux contre un, la nouvelle constitution, qui accorde 15 sièges aux membres africains dans un Parlement de 65 représentants, et élargit les bases du corps électoral des gens de couleur; mais les nationalistes africains n'ont pas encore entériné cette formule. En Afrique occidentale, la Gambie accédera à l'autonomie en mai 1962.

Sud-Est asiatique

Dans le Sud-Est asiatique, on a progressé vers la formation d'une Fédération de la Grande Malaisie, qui englobera la Fédération actuelle, Singapour, les colonies de Sarawak et du Nord-Bornéo, ainsi que le sultanat de Brunéi. Le Parlement de Singapour s'est prononcé en faveur de cette formule, et on a nommé une commission qui étudiera le cas des territoires de Bornéo. On s'attend qu'elle présente son rapport vers le milieu de 1962, à la suite de quoi on réunira une conférence constitutionnelle, qui élaborera les dernières étapes de la formation de la nouvelle Fédération de Malaisie.

Autres questions intéressant le Commonwealth

Dans le courant de 1961 se sont réunies les institutions et les associations qui fonctionnent dans le cadre du Commonwealth. L'Union de la presse du Commonwealth a tenu séance à Karachi et à la Nouvelle-Delhi à la fin d'octobre et au début de novembre. Directeurs et administrateurs de journaux y ont échangé leurs points de vue sur divers problèmes d'intérêt commun. En septembre, l'Association des parlementaires du Commonwealth a tenu ses assises à Londres, marquant ainsi le cinquantenaire de sa naissance. A l'origine, elle s'intitulait « Association des parlementaires de l'Empire ». Comptant six sections en 1911, elle en a aujourd'hui 64. Cette association est le seul organisme qui permette aux parlementaires du Commonwealth d'échanger, de façon régulière, idées et renseignements. D'un fonctionnement très souple, elle réunit ses membres dans diverses capitales du Commonwealth, facilitant à tous la compréhension des problèmes de chacun. A Londres, les délégués ont analysé les sujets les plus divers, dont le rôle du Commonwealth à notre époque, la coopération économique de ses membres, leurs usages constitutionnels et parlementaires, l'évolution économique et sociale des pays en voie de développement au sein du Commonwealth, les affaires internationales et les problèmes de défense.

Inaugurant officiellement la Conférence, Sa Majesté la Reine a évoqué les principes fondamentaux sur lesquels repose le Commonwealth. Elle a dit notamment:

Cette réunion montre bien quelle est la diversité des populations, des convictions et des cultures dans le Commonwealth, et que chacune d'elles tient un rang égal dans notre organisation d'États. Dans la vaste association qu'est le Commonwealth, nous devons tous nous appliquer à cultiver les vertus de tolérance et de compréhension, à reconnaître mutuellement nos qualités et à respecter nos sentiments propres. En cette ère moderne, la force et l'unité du Commonwealth ne tiennent pas à des liens imposés par des actes formels, ni à quelque communauté d'origine ancestrale, ni même à une communauté d'orientation politique. Elles proviennent de la conscience que nous avons de partager un vif souci de la liberté individuelle, et de posséder les rouages constitutionnels et autres qui protègent celle-ci.

VIII

L'AMÉRIQUE LATINE

Les liens du Canada avec l'Amérique latine se sont raffermis et élargis au cours de l'année. Le Canada a été représenté à la Conférence de Punta del Este par un groupe d'observateurs sous la direction du ministre associé de la Défense, M. Pierre Sévigny. Au terme de cette conférence toutes les républiques américaines, à l'exception de Cuba, ont signé la Déclaration et la Charte de l'Alliance pour le progrès, s'engageant ainsi à prendre part à un programme de développement économique de dix ans. Les gouvernements latino-américains ont fait valoir que la mise en œuvre de ce programme exigeait des apports de capitaux étrangers. A ce sujet, le Gouvernement des États-Unis a estimé qu'on pouvait s'attendre à un afflux de quelque 20 milliards de dollars en Amérique latine au cours des dix prochaines années. Chose également importante, la conférence a établi que l'Amérique latine avait besoin de vastes réformes économiques et sociales, qui seront difficiles à réaliser, ainsi que d'une mobilisation de ses propres ressources financières. Un comité autonome a été chargé d'examiner les divers plans nationaux de mise en valeur.

Après la Conférence, M. Sévigny s'est rendu à Buenos-Aires, Montevideo, Rio-de-Janeiro et Brasilia et il a rendu visite au président Frondizi, d'Argentine, au président du Conseil national du Gouvernement de l'Uruguay et au président Quadros, du Brésil.

Représentation diplomatique

A la fin de l'année, le Canada entretenait des relations diplomatiques avec chacune des vingt républiques de l'Amérique latine. En juin, un ambassadeur canadien a été nommé au Costa-Rica, accrédité aussi au Honduras, au Nicaragua, à Panama et au Salvador. L'ambassadeur du Canada en Colombie a assumé en mars les fonctions simultanées d'ambassadeur dans l'Équateur, et une mission a été établie à Quito sous la direction d'un chargé d'affaires a.i. L'ambassadeur du Canada au Pérou a été accrédité en Bolivie au mois de mai. L'ambassadeur au Mexique a été accrédité au Guatemala en octobre, et un chargé d'affaires a.i. a pris la direction de l'ambassade du Canada à Guatemala pendant l'absence de l'ambassadeur. Le Canada et le Paraguay ont également décidé d'échanger des ambassadeurs. L'ambassadeur du Canada en Argentine représentera le Canada au Paraguay, mais il n'y aura pas pour le moment de représentant du Canada résidant à Asunción.

CEPAL

Le 6 octobre, le Canada est devenu membre de plein exercice de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, dont le secrétaire exécutif, M. Raul Prebisch, est venu à Ottawa le 29 novembre s'entretenir avec des fonctionnaires du Gouvernement canadien des travaux de cet organisme. Tous les pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du

Sud, ainsi que la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, font maintenant partie de la CEPAL, qui comprend en outre trois membres associés: les Antilles, la Guyane et le Honduras britannique. L'objet de la Commission est de favoriser le développement économique de l'Amérique latine; elle sert aussi de tribune et de lieu de réunion à ses membres. De concert avec l'Organisation des États d'Amérique et la Banque interaméricaine de développement, elle a créé un comité de coordination qui s'est réuni pour la première fois en mars 1961. Ainsi, la CEPAL ouvre au Canada une fenêtre sur l'Amérique latine.

Relations commerciales

Le Gouvernement canadien a suivi de près la formation de la zone latino-américaine de libre-échange, dont le traité, qui est en vigueur depuis le 2 janvier 1961, a été signé jusqu'ici par neuf pays: Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Paraguay, Pérou et Uruguay. Ils sont convenus de supprimer en douze ans les obstacles aux échanges à l'intérieur de la zone. Comme ils font les neuf dixièmes de leur commerce extérieur avec des pays qui ne font pas partie de la zone (États-Unis et Europe occidentale surtout), ils n'ont mis en œuvre que la première des mesures difficiles que nécessitera la création d'un marché commun. Ils ont toutefois créé le dispositif nécessaire pour réduire, de façon générale, les obstacles au commerce.

Déjà importants, les échanges du Canada avec ces pays sont en expansion. En 1960 les exportations se sont élevées à \$115,700,000 et les importations, à \$78,800,000. Pour les sept premiers mois de 1961 les exportations canadiennes ont été de \$79,800,000 (contre \$52,600,000 en 1960) et les importations, de \$46,000,000 (contre \$44,800,000 en 1960). Cet accroissement est attribuable pour une bonne part aux crédits à long terme que le Gouvernement canadien a accordés aux sociétés canadiennes pour la vente de biens d'équipement en Amérique latine. Ces crédits ont été affectés à la construction d'une fabrique de papier-journal au Chili, à la vente de 70 locomotives diesel aux chemins de fer nationaux d'Argentine et à la vente de rails au Mexique.

La plaza Canada à Buenos-Aires

Après la visite effectuée par M. Green en Argentine en 1960, l'Institut culturel Argentine-Canada a lancé le projet de donner le nom du Canada à un square situé au centre de Buenos-Aires. Le Conseil municipal a pris le projet en main et la plaza Canada a été officiellement inaugurée le 27 juillet 1961. Celle-ci sera plantée d'érables offerts par le Gouvernement canadien.

IX

LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

En 1961, les échanges commerciaux et l'activité industrielle ont atteint dans le monde de nouveaux sommets et dépassé les niveaux élevés et relativement stables de 1960, année pour laquelle un fléchissement en Amérique du Nord avait à peu près neutralisé la rapide expansion des autres pays industriels. L'accroissement de la production industrielle en 1961 a été surtout remarquable au printemps et au début de l'été, une reprise rapide en Amérique du Nord coïncidant avec les progrès réalisés autre part. Le rythme du développement se contracta par la suite: l'essor européen s'amenuisait et les difficultés de paiements de la Grande-Bretagne et du Japon nécessitaient des mesures défavorables à l'expansion. En dépit d'un relèvement brusque des États-Unis au chapitre des paiements, par rapport à 1960, la situation mondiale demeurait incertaine dans l'ensemble à cet égard, et de forts mouvements de capitaux à court terme donnèrent lieu à des consultations et à une collaboration de plus en plus étroites entre les autorités financières des principaux pays industriels. Les exportations canadiennes s'accrurent vivement au cours du deuxième semestre; bien que le progrès intérieur ait influé sur les importations, le déficit des échanges accusa une baisse.

L'intégration européenne

L'année 1961, la quatrième de la Communauté économique européenne, a été très importante pour celle-ci. Les six pays du Marché commun ont maintenu leur haut niveau d'activité économique et ont amorcé l'adoption d'une politique commune en divers secteurs: transports, commerce, liberté de mouvements pour la main-d'œuvre et le capital et nouveau régime d'association avec les anciens territoires d'outre-mer. Ils ont négocié l'association de la Grèce et entamé des pourparlers avec la Turquie qui a demandé son admission. Il reste deux grands problèmes à résoudre: la mise en œuvre d'une politique agricole commune et le passage de la première à la deuxième étape de transition. A la fin de l'année le Conseil des ministres discutait encore ces deux questions¹.

Le Gouvernement canadien a continué de faire valoir auprès des Six qu'une politique agricole restrictive ou un tarif douanier de protection pour les produits de base d'un intérêt tout spécial pour le Canada (aluminium et pâte de bois, par exemple) lui causeraient de vives inquiétudes. Le Canada a continué de négocier avec eux diverses réductions au tarif extérieur commun pendant la conférence du GATT qui s'est tenue à Genève.

La décision de solliciter son admission à la CEE, prise par la Grande-Bretagne en juillet, a été l'événement de l'année. Les discussions préliminaires avec les Six, au cours de la première moitié de 1961, ont permis de définir les trois principaux éléments de difficulté: les liens économiques avec le Commonwealth, l'affiliation à l'AELE et l'agriculture britannique.

¹ Un accord a été conclu aux premiers jours de 1962, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Le gouvernement estimait néanmoins que, pour d'importantes raisons d'ordre économique et politique, la Grande-Bretagne ne pouvait rester à l'écart du Marché commun, à moins que le prix d'entrée en soit excessif, notamment pour le Commonwealth. Les États-Unis se sont montrés favorables à ce rapprochement; de leur côté, les autres membres de l'AELE ont manifesté la même disposition sous réserve toutefois de pouvoir conclure des ententes particulières avec les Six avant l'adhésion de Londres. En juin et juillet des ministres britanniques se sont rendus dans les capitales du Commonwealth pour exposer la nouvelle politique de leur pays et solliciter les points de vue des gouvernements. Les attitudes de ceux-ci, y compris celle du Canada, reflétaient de l'inquiétude quant à leurs échanges commerciaux et à l'avenir du Commonwealth. Elles se sont exprimées de nouveau au mois de septembre, à Accra, à l'occasion de la réunion des ministres du commerce et des finances.

En prenant la décision de poser sa candidature au Marché commun, vers la fin de juillet, le Gouvernement britannique a déclaré qu'il ne ferait rien avant que les conditions de son entrée n'aient été mises en lumière et qu'il n'ait obtenu des garanties suffisantes pour les intérêts du Commonwealth, les membres de l'AELE et l'agriculture britannique. Un peu plus tard vinrent les candidatures du Danemark et de l'Irlande et les demandes officielles d'association de la Suède, de la Suisse et de l'Australie.

Les négociations se sont ouvertes à Paris le 10 octobre. M. Heath, garde du petit Sceau, a déclaré que, même si la Grande-Bretagne était disposée à accepter le traité de Rome dans sa version actuelle, il faudrait tenir compte des considérations susmentionnées; peut-être des protocoles spéciaux permettraient-ils de sauvegarder les intérêts essentiels du Commonwealth. D'autre part, dans leur réponse des 9 et 10 novembre, les Six ont insisté sur l'intégrité du traité de Rome. Les négociations se poursuivent actuellement à Bruxelles.

Le Gouvernement canadien a proclamé qu'il incombait au Gouvernement britannique de prendre sa décision; il lui a exposé comment celle-ci pouvait se répercuter sur toute la gamme des exportations canadiennes, et a énoncé son point de vue sur l'évolution du Commonwealth et de la conjoncture internationale qui s'ensuivrait probablement. L'assurance que la Grande-Bretagne conférerait étroitement avec les pays du Commonwealth et que tous les intérêts essentiels seraient sauvegardés a reçu un très bon accueil de la part du Canada.

Organisation de coopération et de développement économiques

On avait décidé en 1960 que l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), qui avait contribué de façon importante à la restauration économique de l'Europe après la guerre et favorisé la convertibilité extérieure de la plupart des devises européennes, serait remplacée par une société nouvelle: l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les États-Unis et le Canada feraient partie à titre de membres de plein exercice. L'évolution vers une plus grande liberté des échanges et des paiements et la multiplication des pays nouveaux en voie de développement avaient fait ressortir l'interdépendance des économies nationales; et, du même fait, la nécessité d'une coopération internationale plus intense ainsi que de nouvelles consultations entre les pays industriels soucieux d'aider les pays peu développés.

La nouvelle organisation devait comprendre une Commission de la politique économique, une Commission du commerce et une Commission de l'aide au développement; un membre supplémentaire, le Japon, ferait partie de cette dernière. D'autres commissions ont été mises sur pied et chargées de fonctions particulières, notamment la Commission de l'agriculture, qui tiendrait périodiquement des sessions ministérielles.

Le Canada a été le premier membre à ratifier la convention de l'OCDE, qui est entrée en vigueur le 30 septembre 1961. A l'une des premières séances de l'Organisation, le ministre canadien des Finances, M. Donald Fleming, a été élu président du Conseil des ministres. En octobre, le ministre canadien de l'Agriculture, M. Alvin Hamilton, a été élu vice-président de la Commission ministérielle de l'agriculture. M. Thorkil Kristensen, secrétaire général de l'Organisation, est venu deux fois à Ottawa au cours de l'année.

Le Conseil de l'OCDE a tenu sa première réunion les 16 et 17 novembre sous la présidence de M. Fleming. Les ministres sont convenus de fixer en ce qui concerne le produit national brut de l'ensemble des membres, un objectif d'accroissement de 50 p. 100 pour 1970, et, à cette occasion, ont déclaré ce qui suit:

Une fois assurées la stabilité des prix et les réserves d'investissements, un taux de croissance rapide encourage le développement harmonieux de l'économie internationale, accélère la libération des échanges commerciaux, permet un relèvement des normes de vie et garantit un emploi satisfaisant de la main-d'œuvre. Elle permettra aux pays industrialisés de contribuer plus efficacement au progrès des pays en voie de développement en leur fournissant une assistance technique et financière ainsi que de plus larges débouchés à leurs exportations et, partant, en leur assurant de plus forts revenus à ce titre.

De l'avis du Conseil des ministres, pour atteindre cet objectif il importe que les paiements extérieurs des pays membres soient équilibrés; que la stabilité des prix assure tous les avantages du développement économique; que l'on favorise l'expansion des pays membres en voie de développement; que l'on tienne compte de l'interdépendance économique des pays membres et que l'on mette davantage à profit la formation et la recherche scientifique; que la production agricole s'accroisse; qu'une production accrue se traduise par des relèvements sensibles de l'aide aux pays sous-développés; que l'on diminue les entraves aux échanges de marchandises et de services.

Avant le 30 septembre les fonctions de l'aide qu'on se proposait de confier à l'OCDE étaient remplies par le Groupe d'aide au développement. Après la création de l'OCDE, le DAG est devenu la Commission de l'aide au développement, qui a pour membres les pays ci-après: Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, et la Commission de la Communauté économique européenne. Pendant la première moitié de l'année le DAG avait étudié, au cours de deux réunions, les conditions de l'aide financière, les moyens à prendre pour stimuler les investissements privés dans les pays en voie de développement et les mesures propres à assurer une meilleure coordination de l'aide. Selon une recommandation acceptée par les gouvernements membres, on devrait avoir pour objectif commun d'accroître la somme des ressources mises à la disposition des pays sous-développés et d'augmenter l'efficacité de cette aide. De l'avis du Groupe, il importe de

compléter l'aide financière par une assistance technique suffisante. Il a chargé un groupe de travail de formuler des recommandations relatives à la révision à laquelle le DAC soumettrait la quantité et la nature de l'aide fournie par chaque membre aux pays sous-développés.

L'affiliation du Canada à l'OCDE suppose une liaison étroite et constante avec tous les ministères et tous les organismes canadiens qui s'intéressent à la vaste gamme des travaux de l'organisation en matière d'économie, de commerce ou d'aide.

Relations commerciales du Canada

Le ministère des Affaires extérieures partage avec d'autres ministères la responsabilité des relations commerciales du Canada avec les autres pays; en outre, il joue un rôle important à cet égard dans la coordination des activités interministérielles et dans la direction du travail des représentants du Canada à l'étranger. La politique du Canada en matière de commerce extérieur repose non seulement sur les relations bilatérales avec les autres pays, mais aussi sur l'affiliation de notre pays à divers organismes internationaux qui s'intéressent aux questions économiques et commerciales, notamment l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que divers organismes de l'ONU, dont l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA).

Les relations commerciales avec les États-Unis sont très importantes pour le Canada, vu le volume des échanges et la complexité des rapports économiques entre les deux pays. L'adhésion de l'un et l'autre au GATT, qui venait d'être créé en 1947, suspendit l'application de l'accord bilatéral de commerce qu'ils avaient conclu en 1938; c'est le GATT qui régit actuellement les relations commerciales canado-américaines. Les deux gouvernements, par l'intermédiaire des ambassades de Washington et d'Ottawa, règlent, à mesure qu'ils se posent, quantité de problèmes concernant la politique commerciale. Quant aux problèmes importants, les ministres des deux pays ont l'occasion de les examiner ensemble aux réunions du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, qui se compose de ministres ayant des responsabilités en ces domaines. Ces assises donnent lieu également à un examen de la conjoncture mondiale. Elles se tiennent habituellement une fois par année. A Washington, en mars 1961, les ministres canadiens ont étudié avec leurs homologues américains, diverses questions d'intérêt commun: la formation du Marché commun européen, la conférence du GATT sur les tarifs douaniers à Genève, quelques problèmes bilatéraux relatifs au commerce de denrées agricoles et la politique des États-Unis en matière d'importation de plomb, de zinc et de pétrole. En outre, les ministres des deux pays ont rendu visite à la capitale de l'autre, à diverses occasions, pour discuter certaines questions commerciales et économiques. Les ministres canadiens des Finances et du Commerce se sont rendus à Washington en janvier 1961; et les secrétaires américains de l'Intérieur et de l'Agriculture sont venus à Ottawa en mai 1961.

Le Canada et le GATT

En 1961, le Canada a pris part aux 18^e et 19^e sessions des Parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), consacrées comme d'habitude à l'examen des progrès accomplis

dans la suppression des entraves au commerce qui subsistaient en raison de dispenses ou de difficultés de balance des paiements. L'Autriche et la Norvège ont annoncé qu'elles n'avaient plus besoin de maintenir de restrictions à cause de leur balance des paiements; la suppression des entraves au commerce avait donc progressé sensiblement, surtout depuis 1959.

Le Sierra-Leone et le Tanganyika ont adhéré au GATT au cours de l'année, et les Parties contractantes ont accepté l'admission éventuelle d'Israël et du Portugal. Le Cambodge et l'Espagne deviendront probablement membres de plein droit en 1962.

Les ministres du Commerce se sont réunis pendant la 19^e session pour examiner diverses questions: réduction des tarifs douaniers, commerce de denrées agricoles et obstacles au commerce des pays sous-développés. A leur avis, il convenait de maintenir les entraves douanières au palier que représente le régime de «la nation la plus favorisée», mais comme la méthode des négociations bilatérales portant sur chaque produit et chaque pays séparément ne paraissait plus s'adapter à la conjoncture changeante du commerce mondial, les Parties contractantes devraient mettre sur pied un dispositif spécial pour étudier d'autres façons de procéder, notamment la réduction «linéaire» des droits. Les ministres ont prié les Parties contractantes d'étudier s'il était possible de s'entendre sur des mesures pratiques de nature à rendre acceptables les conditions d'accès aux marchés agricoles mondiaux; ils ont en outre adopté une déclaration sur l'expansion commerciale des pays sous-développés. Bref, ils y exhortent les gouvernements à veiller, dans la mise en œuvre de leur politique commerciale, à faciliter aux pays sous-développés l'expansion de leurs échanges.

En cours depuis septembre 1960, la conférence multilatérale du GATT sur les tarifs douaniers s'est poursuivie toute l'année 1961. Les pourparlers avaient pour objet une nouvelle réduction douanière dans les pays signataires. Ils ont porté également sur le niveau auquel la Communauté économique européenne fixerait son tarif extérieur. Il fallait négocier de nouveau les concessions tarifaires auxquelles les pays du Marché commun s'étaient engagés séparément. Ces négociations n'étaient pas terminées à la fin de l'année, mais on en prévoyait le terme pour le début de 1962.

En juillet 1961, dans le cadre du GATT, les cotonnades ont fait l'objet d'arrangements spéciaux d'un an entre les pays les plus intéressés à ce commerce. Il s'agissait de solutions aux problèmes de la désorganisation des marchés par l'introduction subite de grandes quantités de marchandises à bas prix, en provenance de pays dits bon marché. Les Parties contractantes, lors de la 19^e session, ont confirmé la décision de créer un comité du coton pour étudier les arrangements à long terme en ce domaine.

Questions diverses

Dans les domaines économiques et connexes, il s'est produit d'autres événements qu'il convient de mentionner.

A la 15^e session de l'Assemblée générale le premier ministre a proposé aux Nations Unies de créer une banque alimentaire qui permettrait d'utiliser les productions excédentaires pour les populations dans le besoin; cette proposition et des propositions analogues présentées par d'autres délégations sont à l'origine des faits ci-après.

En février un groupe d'experts a étudié le problème et rédigé un document sur l'alimentation, comme source de progrès, que le directeur de

L'OAA a présenté en avril à un comité consultatif intergouvernemental de 13 pays, dont le Canada. Lors d'une réunion à Rome le Canada a proposé pour la banque alimentaire un début modeste; tout d'abord elle aurait pour objet principal de répondre aux besoins qui résulteraient de situations d'urgence, fléaux de la nature ou mauvaises récoltes, par exemple. Les États-Unis ont mis de l'avant l'idée d'un programme de 100 millions de dollars répartis sur trois ans et ont offert d'y contribuer pour 40 millions en denrées.

Ces deux propositions et le projet du directeur général (excédents alimentaires au service du développement économique) ont reçu l'attention du Conseil de l'OAA en mai et du Conseil économique et social en juillet; aussi le secrétaire général des Nations Unies et le directeur général de l'OAA ont-ils été invités à soumettre des propositions conjointes touchant la création d'une banque alimentaire de 100 millions de dollars. Leurs propositions ont été examinées en novembre à la conférence de l'OAA à Rome, puis en décembre, à la 16^e session de l'Assemblée générale, à New-York. A la réunion de l'OAA le Canada a offert de contribuer pour 5 millions à une réserve de 100 millions.

L'OAA et l'ONU sont convenues de mettre en œuvre un programme mondial de vivres et ont adopté à cet effet des résolutions complémentaires par lesquelles elles créaient un Comité intergouvernemental de 20 membres, chargé de rédiger le schéma du programme pour le début de 1962 et d'exercer un rôle d'orientation et de surveillance une fois les opérations en marche. Le Canada était au nombre des dix pays élus par l'OAA au Comité intergouvernemental; les dix autres ont été élus à la reprise de la 32^e session à New-York le 22 décembre.

Quand le Comité intergouvernemental aura terminé ses travaux préliminaires, et que le Conseil économique et social et le Conseil de l'OAA auront approuvé les dispositions de détail relatives au Programme mondial de vivres, la conférence des contributions aura lieu, puis la mise en œuvre du programme commencera.

Le Canada s'est vu attribuer un siège au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont font partie les cinq pays du monde les plus avancés en technique nucléaire, expression qui englobe la production des matières fissiles. Le Conseil a finalement approuvé et mis en œuvre au cours de l'année les propositions relatives à un système international de contrôle ou de «sauvegarde», dont le but est de veiller à ce que les produits et le matériel nucléaires fournis pour des usages civils ne soient pas affectés à des utilisations militaires. Conformément aux déclarations qu'ils ont faites à la conférence générale de l'AIEA en 1960, le Canada et les États-Unis s'apprentent à transférer à cette agence la surveillance des sauvegardes prévues dans leurs accords respectifs avec le Japon. A sa cinquième conférence générale, tenue au siège de l'organisation, à Vienne, en septembre et octobre 1961, l'Agence a approuvé une modification à l'article VI (A. 3) du statut, aux termes de laquelle le nombre des membres élus du Conseil des gouverneurs serait augmenté de deux et cette catégorie de membres comprendrait nécessairement trois membres de chacune des trois zones ci-après: Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient. Le Canada a approuvé et ratifié cette modification, qui avait pour objet d'assurer une représentation équitale aux nouveaux pays indépendants d'Afrique et du Moyen-Orient.

En décembre le Canada et le Mexique ont signé à Mexico un nouvel accord aérien, qui constituait une révision de celui qu'ils avaient conclu en 1953. C'est en vertu de ce texte que les entreprises aériennes désignées

par les deux pays font le service entre les côtes occidentale et orientale du Canada et le Mexique, avec prolongements jusqu'à des points spécifiés au-delà de ces parcours. Les points de trafic desservis sont maintenant plus nombreux: Montréal, Toronto, Windsor, Calgary et Vancouver au Canada, Mexico et Guadalajara au Mexique. La signature de l'accord a marqué l'inauguration de services assurés entièrement par des avions à réaction entre les deux pays.

L'exploitation future des services aériens entre le Canada et les Etats-Unis a fait l'objet, en juin, d'entretiens préliminaires avec les représentants officiels de Washington. La délégation du Canada a présenté des propositions relatives aux principes et aux critères—fondés sur les besoins des voyageurs—qui devraient régir la répartition des routes entre les deux pays; il s'agissait, entre autres, de permettre aux entreprises des deux pays de desservir (pas nécessairement en exclusivité) les grandes agglomérations à l'origine du trafic entre le Canada et les Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis étudie encore ces propositions; il a entrepris en outre la révision complète de sa politique en matière d'aviation civile. Dès la fin de cette révision, en juin 1962 probablement, les négociations bilatérales devraient reprendre.

La Reine et le premier ministre Diefenbaker ont inauguré en décembre 1961 le premier secteur de la nouvelle liaison du Commonwealth par un câble moderne (CANTAT) en s'entretenant de part et d'autre de l'Atlantique. Pour ce qui est du deuxième secteur, qui doit relier le Canada à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie à travers le Pacifique (COMPAC), l'élaboration des plans va bon train; enfin, lors d'une conférence qui a eu lieu à Kuala-Lumpur, on a commencé à envisager la pose du troisième secteur, entre l'Australie et le Sud-Est asiatique. Après un accord sur le SEACOM, nom du troisième secteur, il sera plus facile de convoquer des réunions pour étudier le passage à la quatrième étape, qui intéressera surtout l'Inde, le Pakistan et Ceylan. La pose du câble du Pacifique devrait se terminer en 1964.

Au cours de l'année le Gouvernement canadien a suivi avec attention les événements aux États-Unis et ailleurs qui devraient aboutir au cours de la décennie actuelle à la création d'un système de communications internationales par des satellites dans l'espace.

Depuis 1945 le gouvernement offre aux exportateurs canadiens l'assurance sur les transactions à moyen terme (jusqu'à 5 ans) contre les risques du crédit et les autres risques, en vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. L'année 1961 a vu deux nouvelles mesures d'aide aux exportateurs canadiens. En premier lieu, les banques privilégiées (à charte) ont formé une nouvelle société pour financer, en collaboration avec le gouvernement, les exportations comportant un crédit allant jusqu'à cinq ans. En deuxième lieu, le gouvernement accorde des facilités pour le financement des crédits à l'exportation de plus de cinq ans, en vertu de la section 21a de la Loi susmentionnée. Cette dernière mesure a pour but de créer des débouchés constants pour les exportations canadiennes de biens d'équipement, et de soutenir sur les marchés étrangers la concurrence des exportateurs des autres pays qui reçoivent de leurs gouvernements une aide financière analogue. Au début de l'année le gouvernement a annoncé qu'une somme de 200 millions de dollars serait affectée à l'assurance de ces transactions à long terme. A la fin de l'année plus de la moitié de cet argent garantissait des commandes aux exportateurs canadiens ou des ventes éventuelles.

X

LE BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE

L'aide au développement économique est devenue, et restera sans doute pour une certaine période, un élément important des relations du Canada avec les nombreux pays du globe que l'on décrit comme étant «insuffisamment développés». Reconnaisant l'importance et la complexité croissantes de ses activités dans ce domaine, le Gouvernement canadien a, vers la fin de 1960, créé un service distinct, le Bureau de l'aide extérieure, qui, sous la direction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est chargé de mettre en œuvre les programmes canadiens bilatéraux d'aide aux pays insuffisamment développés. Au cours de sa première année d'existence, le nouvel organisme s'est occupé de questions touchant à son organisation, de la révision des procédures régissant l'application des programmes canadiens, et du recrutement d'un personnel suffisant pour mener à bien l'exécution tant des programmes déjà établis que de plusieurs nouveaux programmes lancés en 1961. On a pu constater que la concentration, en un même service gouvernemental, des responsabilités de l'aide extérieure, offre des avantages considérables pour une application efficace de ces programmes.

Les programmes mis en œuvre et administrés par le Bureau de l'aide extérieure comprennent le Plan de Colombo, le Programme d'aide aux Antilles, le Programme d'assistance technique du Commonwealth, le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, le Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique et le Programme d'aide canadienne aux pays africains d'expression française. Les deux derniers programmes ont été lancés en 1961 et font partie de la réponse du Canada au problème urgent de l'aide aux nouveaux États d'Afrique, aide nécessaire pour que ces nations parviennent à la stabilité politique et réalisent des progrès économiques satisfaisants. Le Plan de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth est aussi relativement nouveau, ayant été établi au cours de l'année universitaire 1960-1961. Bien que ce Plan ne constitue pas un programme d'aide, mais plutôt un échange de bourses entre pays du Commonwealth, on a placé les Bourses canadiennes du Commonwealth sous la juridiction du Bureau de l'aide extérieure, vu qu'elles sont étroitement liées avec d'autres activités que dirige le Bureau. Le total voté par le Parlement pour les diverses contributions du Canada aux programmes d'aide économique et spéciale s'est élevé, pour l'exercice 1961-1962, à environ 63 millions de dollars.

En plus d'administrer les programmes d'aide bilatéraux du Canada, le Bureau de l'aide extérieure, agissant en coopération avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées et avec d'autres organisations internationales, place au Canada des stagiaires des pays sous-développés, qui y acquièrent une formation, et envoie des Canadiens à l'étranger dans le cadre des programmes multilatéraux d'assistance économique et technique. Le Bureau s'occupe également de l'envoi de secours à d'autres pays, dans

des cas urgents ou lors de cataclysmes, après consultation avec le ministre des Affaires extérieures et en collaboration avec la Croix-Rouge canadienne.

Depuis de nombreuses années, le Canada apporte une contribution importante aux programmes d'assistance économique et technique destinés aux régions sous-développées. Il a continué, en 1961, de prendre part aux efforts internationaux visant à résoudre les problèmes nouveaux et difficiles qui ont surgi au commencement de cette nouvelle décennie. Alors que la récente accession à l'indépendance de nombreux États africains a souligné l'urgence du problème mondial du développement économique, c'est en 1951, lors du lancement du Plan de Colombo pour le développement coopératif économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, que le Canada a commencé, sur une vaste échelle, à aider le développement économique des pays insuffisamment développés. L'année 1961 a couronné une décennie de réalisations fructueuses obtenues grâce à cette entreprise unique d'association économique entre pays matériellement évolués et pays insuffisamment développés.

Le dixième rapport annuel publié à la fin de 1961 par le Comité consultatif du Plan de Colombo fait état d'un accroissement important de la production dans le Sud et le Sud-Est asiatiques au cours des dix dernières années et enregistre de grandes améliorations dans le domaine de l'éducation, de l'hygiène et dans d'autres services sociaux. Ces réalisations, dans lesquelles le Plan de Colombo a joué un rôle extrêmement important, doivent toutefois être examinées sans perdre de vue les problèmes économiques, toujours graves, de la région, et aussi le taux d'accroissement de la population. Depuis 1950, la population du Sud et du Sud-Est asiatiques est passée d'environ 600 millions à plus de 750 millions, mais le revenu par tête d'habitant ne s'est pas élevé en proportion de l'accroissement de production. Il reste dès lors beaucoup à faire avant que tous les membres du Plan de Colombo parviennent à un taux satisfaisant de croissance économique, qu'ils puissent maintenir sans avoir recours à l'aide extérieure sur une vaste échelle.

L'année 1961 a vu l'achèvement de plusieurs projets majeurs auxquels le Canada a collaboré dans le cadre du Plan de Colombo, ainsi que le commencement de plusieurs entreprises nouvelles. Le barrage de Warsak, celui de Shadiwal et la centrale thermique de Goalpara, au Pakistan, ainsi que la pile atomique canado-indienne et les deux premières étapes du système hydro-électrique de la Kundah, en Inde, ont été inaugurés officiellement au cours des premiers mois de l'année. En Birmanie, le Canada a commencé les travaux du pont reliant Thaketa à Rangoon et, sur la côte est de la Malaisie, de l'équipement canadien a été délivré pour un projet de développement de la pêche. La centrale de Sukkur, au Pakistan, et la troisième étape du système de la Kundah, en Inde, ont été mises en chantier en 1961 et on a poursuivi des travaux d'électrification à Ceylan, ainsi que le relevé aérophotogrammétrique du bassin du Mékong. Une proportion élevée de l'aide fournie par le Canada en 1961 dans le cadre du Plan de Colombo a pris de nouveau la forme de denrées alimentaires et de matières premières. De cette façon, le Canada a aidé les pays bénéficiaires à maintenir leurs importations essentielles, en dépit de ressources insuffisantes en devises étrangères. Dans toute la région, l'assistance technique canadienne a continué de fournir un appoint plus que notable au Programme de coopération technique du Plan de Colombo grâce à l'envoi de conseillers canadiens et à l'octroi de cours de formation au Canada.

Les programmes d'aide canadiens, en 1961, se sont caractérisés, en particulier, par l'importance accrue donnée à l'aide en matière d'éducation, en réponse aux demandes toujours plus nombreuses en ce domaine qui parviennent de l'étranger. Il est clair que, dans les pays africains notamment, mais aussi dans certains pays sous-développés d'Asie, le développement rapide des moyens locaux d'éducation est une question de haute priorité. Vu, d'autre part, que ces pays ont un besoin immédiat d'enseignants, il est nécessaire d'envoyer un personnel nombreux à l'étranger, jusqu'à ce que les moyens locaux de formation puissent mieux répondre à la demande. Un effort particulier a été effectué l'an dernier, dans le cadre des programmes d'aide canadiens, afin de remédier à cette situation critique. En septembre 1961, par exemple, un groupe de 35 professeurs canadiens sont allés rejoindre des postes à l'étranger, principalement en Afrique. En Malaisie, par l'intermédiaire du Plan de Colombo, le Canada aide à l'établissement d'une École d'administration commerciale et de comptabilité au sein de l'université de Malaisie. En Inde, une somme de 10 millions de dollars, constituant la contrepartie en argent de denrées fournies par l'aide canadienne, permet la construction de sept écoles d'ingénieurs. A Ceylan, le Gouvernement canadien, en coopération avec la province du Manitoba, a envoyé des professeurs pour un institut d'enseignement technique. A l'île de la Trinité, le Canada bâtit une maison des étudiants pour le Collège universitaire des Antilles. Du matériel divers est fourni aux écoles et autres institutions d'enseignement de plusieurs autres pays. Le nombre des stagiaires qui viennent étudier au Canada grâce aux programmes d'aide a augmenté considérablement. Pendant l'année scolaire 1960-1961, environ 650 étudiants, originaires surtout de l'Asie, de l'Afrique et des Antilles, se trouvaient dans les établissements canadiens d'enseignement supérieur, à comparer aux 432 l'année précédente, et d'autres stagiaires recevaient une formation dans l'industrie, l'administration et d'autres domaines non universitaires.

En avril 1961, le Gouvernement canadien a annoncé son intention de lancer un programme d'aide aux pays francophones de l'Afrique, principalement dans le domaine de l'éducation, et de demander à cet effet au Parlement un crédit budgétaire de \$300,000 pour l'exercice 1961-1962. Le Canada est en effet bien placé pour fournir de l'aide aux pays de l'Afrique qui font usage de la langue française, aussi bien qu'aux pays africains du Commonwealth qui se servent de l'anglais. Vers la fin de l'année, on avait recruté, avec la coopération du gouvernement de la province de Québec, quatorze enseignants francophones pour remplir des postes en Afrique dans le cadre de ce programme, et on établissait un projet destiné à la République du Cameroun.

La participation du Canada au Programme spécial d'aide du Commonwealth à l'Afrique, laquelle a commencé en 1961, a surtout pris jusqu'à présent la forme d'une assistance technique et pédagogique, et cela doit vraisemblablement continuer. Toutefois, on a aussi entrepris des relevés aérophotogrammétriques sur une vaste échelle au Nigéria.

En ce qui concerne le Programme d'aide aux Antilles, l'année 1961 a été marquée par le lancement de deux navires offerts au Gouvernement des Antilles et qui serviront à la navigation entre les îles. Les deux navires, qui ont été construits par le Canada, font maintenant le service dans la mer des Antilles afin de relier entre elles les îles dispersées, et ont été acceptés par la population et les autorités antillaises avec une grande ferveur et une profonde reconnaissance envers le Canada.

Grâce au Fonds de secours international qu'administre la Croix-Rouge canadienne, le Canada a porté secours, en 1961, aux réfugiés du Laos et aux victimes des cataclysmes qui ont frappé la Birmanie, la Grèce, le Sud-Vietnam et le Honduras britannique. De plus, le Canada a fourni au Honduras britannique pour \$60,000 de vivres et de matériaux de construction, à la suite du terrible ouragan qui s'est abattu sur ce pays en octobre 1961.

ANNEXE A

1. ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et conseiller juridique

Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures

Un sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (temporaire)

Vingt et une divisions:

consulaire	des finances
de l'Afrique et du Moyen-Orient	des Nations Unies
de l'Amérique latine	des recherches et des rapports historiques
de l'Europe	des services administratifs
de l'Extrême-Orient	du Commonwealth
de liaison avec la Défense(1)	du désarmement
de liaison avec la Défense(2)	du personnel
de l'information	du protocole
des biens et fournitures	économique
des communications	juridique
des États-Unis d'Amérique	

Autres services:

Section des services de liaison

Service d'inspection

2. STATISTIQUES DU MINISTÈRE

Voici un tableau comparatif des effectifs du Ministère au 31 décembre 1960 et au 31 décembre 1961:

	1960	1961
Agents		
Ottawa	192	187
Extérieur	222	246
Personnel de bureau		
Ottawa	586	599
Extérieur	462	496
Total	1,462	1,528
Personnel engagé sur place à l'étranger	536	567
Agents du service extérieur recrutés pendant l'année	20	17
Autres nominations pendant l'année ..	226	197
Départs pendant l'année	131	148

ANNEXE B

PASSEPORTS ET VISAS

Le tableau qui suit indique l'accroissement du volume des travaux accomplis au Bureau des passeports du Ministère à Ottawa, pendant la période septennale de 1955 à 1961 inclusivement:

Année	Passeports délivrés	Passeports renouvelés	Certificats d'identité délivrés	Certificats d'identité renouvelés	Total des recettes
1955	79,228	12,474	4,601	2,277	\$438,261.71
1956	88,795	14,236	2,794	1,583	482,356.98
1957	97,738	14,934	2,361	903	542,317.47
1958	100,594	15,446	3,276	801	549,069.16
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	622,658.02
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	730,605.31
1961	139,218	19,987	4,237	3,209	746,795.76

ANNEXE C

I. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR†

1. Ambassades

Pays	Ville
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos-Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
*Birmanie (Malaisie)	
*Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio-de-Janeiro
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
Costa-Rica	San-José
Cuba	La Havane
Danemark	Copenhague
Équateur	Quito
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Finlande	Helsinki
France	Paris
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
Haïti	Port-au-Prince
*Honduras (Costa-Rica)	
Indonésie	Djakarta
*Irak (Liban)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
*Islande (Norvège)	
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
Liban	Beyrouth
*Luxembourg (Belgique)	
Mexique	Mexico
*Nicaragua (Costa-Rica)	
Norvège	Oslo
*Panama (Costa-Rica)	
*Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République de l'Afrique du Sud	Pretoria

† Pour plus amples renseignements, voir la publication du Ministère qui paraît trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

* Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays nommé entre parenthèses est celui dans lequel réside le représentant du Canada auprès du pays indiqué par l'astérisque.

République Arabe Unie	Le Caire
République Dominicaine	Saint-Domingue
*Soudan (République Arabe Unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
*Tunisie (Suisse)	
Turquie	Ankara
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

2. Hauts-commissariats

Pays	Ville
Australie	Canberra
Ceylan	Colombo
*Chypre (Israël)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Inde	Nouvelle-Delhi
Malaisie	Kuala-Lumpur
Nigéria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
Pakistan	Karachi
*Sierra-Leone (Nigéria)	

3. Légation

Pays	Ville
Tchécoslovaquie	Prague

4. Commissariat

Pays	Ville
Antilles	Port-d'Espagne

5. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

Organisme	Ville
Communauté économique européenne	Bruxelles
Communauté européenne de l'énergie atomique	
Communauté européenne du charbon et de l'acier	
Conseil de l'Atlantique Nord	Paris
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris

* Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays nommé entre parenthèses est celui dans lequel réside le représentant du Canada auprès du pays indiqué par l'astérisque.

II. BUREAUX CONSULAIRES

1. Consulats généraux

Pays	Ville
Allemagne	Hambourg
Congo	Léopoldville
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los-Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New-York
	San-Francisco
	Seattle
Philippines	Manille

2. Consulats

Pays	Ville
Allemagne	Düsseldorf
Brésil	Sao-Paulo
États-Unis d'Amérique	Détroit
	Philadelphie
	*Portland (Maine)
Islande	*Reykjavik

III. MISSION MILITAIRE

Berlin

IV. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

Pays	Ville
Cambodge	Phnom-Penh
Laos	Vientiane
Vietnam	Saïgon

* Honoraire.

ANNEXE D

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA¹

1. Missions diplomatiques²

Pays ³	Genre de poste
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut-commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Ceylan	Haut-commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Équateur	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
Ghana	Haut-commissariat
Grande-Bretagne	Haut-commissariat
*Grèce	Ambassade
*Guatemala	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut-commissariat
Indonésie	Ambassade
Irak	Ambassade
Iran	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Islande	Ambassade
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
*Liban	Ambassade
*Luxembourg	Ambassade
*Mexique	Ambassade
*Norvège	Ambassade

¹ Pour plus amples renseignements, voir les publications du Ministère qui paraissent trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique*.

² Les ambassadeurs de Birmanie, du Guatemala, d'Irak, d'Islande, du Luxembourg et de Tunisie sont également accrédités auprès des États-Unis d'Amérique, où ils résident habituellement.

³ Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Pologne s'occupe des intérêts de la Hongrie; l'ambassade de Suisse, de ceux du Liechtenstein.

Pays*	Genre de poste
Nouvelle-Zélande	Haut-commissariat
Pakistan	Haut-commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Ambassade
*Portugal	Ambassade
République de l'Afrique du Sud	Ambassade
*République Arabe Unie	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Légation
Tunisie	Ambassade
Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

2. Commissariat

Antilles	}	Montréal
Guyane britannique		
Honduras britannique		

3. Pays ayant des consulats, mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Nicaragua
Costa-Rica	Panama
Honduras	Philippines
Libéria	Salvador
Monaco	Thaïlande

* Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Pologne s'occupe des intérêts de la Hongrie; l'ambassade de Suisse, de ceux du Liechtenstein.

ANNEXE E

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE¹

COMMONWEALTH

Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
Comité permanent du commerce du Canada et du Royaume-Uni
Commission de liaison du Commonwealth
Commission économique du Commonwealth
Commission des sépultures militaires du Commonwealth
Commission des télécommunications du Commonwealth
Commission maritime du Commonwealth
Conférence forestière du Commonwealth
Conférence scientifique du Commonwealth
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
Conseil des transports aériens du Commonwealth
Conseil des transports aériens du Pacifique sud
Conseil économique consultatif du Commonwealth
Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
Programme de communications du Commonwealth pour la navigation
militaire et marchande.

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comité permanent des Nations Unies

Comité des contributions

Organismes subsidiaires et spéciaux des Nations Unies

Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une
révision de la Charte

Comité consultatif pour la Force d'urgence des Nations Unies

Comité consultatif pour le cimetière commémorant les morts des Nations
Unies en Corée

Comité consultatif pour le Congo

Comité consultatif scientifique

Comité de négociation des fonds extra-budgétaires

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les
réfugiés

Comité pour les demandes de réformation de jugements du Tribunal
administratif

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radia-
tions ionisantes

Commission du désarmement

Institutions spécialisées

Agence internationale de l'énergie atomique**

Association internationale pour le développement*

Banque internationale pour la reconstruction et le développement*

¹ Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

* L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas techniquement parlant une institution spécialisée, mais un organisme intergouvernemental autonome sous l'égide des Nations Unies.

* Indique que le Canada était représenté auprès de l'organisme exécutif de l'organisation en 1961.

Fonds monétaire international*
 Organisation de l'aviation civile internationale*
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime*
 Organisation internationale du Travail*
 Organisation météorologique mondiale
 Organisation mondiale de la santé
 Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*
 Société financière internationale*
 Union internationale des télécommunications*
 Union postale universelle*

Commissions techniques du Conseil économique et social

Commission des stupéfiants
 Commission du commerce international des produits de base
 Commission des questions sociales

Organisme spécial du Conseil économique et social

Conseil d'administration du Fonds spécial

Commission économique régionale du Conseil économique et social

Commission économique pour l'Amérique latine

ORGANISATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Comité ministériel canado-américain de défense commune
 Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques
 Commission des pêches des Grands lacs
 Commission internationale de la frontière
 Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
 Commission internationale du flétan du Pacifique
 Commission mixte internationale
 Commission permanente canado-américaine de défense

ORGANISATIONS INTERAMÉRICAINES

Institut interaméricain de statistique
 Institut panaméricain de géographie et d'histoire
 Office interaméricain de la radio
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques
 Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

ORGANISATIONS DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord
 Commission internationale de la chasse à la baleine
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
 Commission internationale des pêches du Pacifique nord

* Indique que le Canada était représenté auprès de l'organisme exécutif de l'organisation en 1961.

ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES³

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Parties contractantes)
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
Comité consultatif international du coton
Convention internationale relative à l'étain
Convention internationale relative au blé
Convention internationale relative au sucre
Groupe international d'études sur la laine
Groupe international d'études sur le café
Groupe international d'études du caoutchouc
Organisation de coopération et de développement économiques

ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES

Bureau hydrographique international
Bureau international des poids et mesures

ORGANISATION CANADO-JAPONAISE

Comité ministériel canado-japonais

³ Voir aussi les rubriques précédentes.

ANNEXE F

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1961

(Liste partielle)

Conférences des Nations Unies

- Agence internationale de l'énergie atomique: 5^e Conférence générale, Vienne, 26 septembre. Conseil des gouverneurs, Vienne, 29 janvier, 5 avril, 19 juin, 22 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies: 16^e session, New-York, 19 septembre.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 4^e réunion du Consortium d'aide à l'Inde, Washington, 25 avril, 31 mai; 2^e réunion du Consortium d'aide au Pakistan, Washington, 5 juin; réunion annuelle, Vienne, 18 septembre.
- Comité des contributions des Nations Unies, New-York, 9 mai.
- Comité des Nations Unies pour la création d'un Fonds de développement, New-York, 15 mai.
- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New-York, 17 novembre.
- Commission des questions sociales: 13^e session, New York, 17 avril.
- Commission des stupéfiants: 16^e session, Genève, 24 avril.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique: 3^e session, Addis-Abéba, 6 février.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe: 16^e session, Genève, 11 avril.
- Commission économique pour l'Amérique latine: 9^e session, Santiago, 4 mai.
- Commission internationale du commerce des produits de base: 9^e session, New-York, 1^{er} mai.
- Conférence des États africains sur le développement de l'éducation en Afrique, Addis-Abéba, 15 mai.
- Conférence des Nations Unies pour l'élimination ou la réduction de l'apatridie, New-York, 15 août.
- Conférence des Nations Unies pour les souscriptions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial, New-York, 17 octobre.
- Conférence des Nations Unies pour les souscriptions au programme de 1962 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, New-York, 6 décembre.
- Conférence des Nations Unies pour les souscriptions au programme de 1962 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, New-York, 6 décembre.
- Conférence des Nations Unies sur les relations et immunités diplomatiques: Vienne, 2 mars et 14 avril.
- Conseil économique et social des Nations Unies: 31^e session, New-York, 19 avril; 32^e session, Genève, 4 juillet; reprise de la 32^e session, New-York, 21 décembre.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance: Conseil d'administration, New-York, 12 janvier et 8 juin.
- Fonds monétaire international: 16^e réunion annuelle, Vienne, 18 septembre.
- Fonds spécial des Nations Unies: 6^e session, Conseil des gouverneurs, New-York, 23 mai et 1^{er} juin.

- Groupe d'études des Nations Unies sur le plomb et le zinc: 4^e session, Genève, 12 octobre.
- Groupe de travail chargé de l'examen des méthodes budgétaires des Nations Unies, New-York, 22 juin et 5 septembre.
- Organisation de l'aviation civile internationale: Session extraordinaire de l'Assemblée, Londres, 19 juin; 4^e réunion relative à la navigation aérienne dans l'Atlantique nord, Paris, 14 septembre; 3^e session de la Commission d'aérologie, Rome, 18 septembre.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime: 4^e session du Conseil, Londres, 16 janvier.
- Organisation internationale du Travail: 45^e session, Genève, 7 juin.
- Organisation météorologique mondiale: 13^e session du Comité exécutif, Genève, 11 mai.
- Organisation mondiale de la santé: 14^e session de l'Assemblée, Nouvelle-Delhi, 7 février.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: Comité consultatif pour la banque alimentaire des Nations Unies, Rome, 5 avril; Commission des produits, Rome, 30 mai; 35^e session du Conseil, Rome 30 octobre.
- Stage d'études des Nations Unies sur les droits de l'homme, Mexico, 15 août.
- Union internationale des télécommunications: 16^e session du Conseil d'administration, Genève, 22 avril.

Autres conférences

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce: Conseil, Genève, 22 février; 18^e session des Parties contractantes, Genève, 15 mai; 19^e session, 13 novembre.
- Accord international sur le blé: révision annuelle, Londres, 11 septembre.
- Association internationale permanente des congrès de navigation: 20^e congrès, Baltimore, 11 septembre.
- Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, Ottawa, 13 mars.
- Comité de l'utilisation du blé (créé à la Conférence de l'alimentation pour la paix): 4^e réunion, Washington, 24 mai.
- Conférence de l'Organisation internationale de normalisation, Helsinki, 5 juin.
- Conférence diplomatique sur le droit de la mer, Bruxelles, 17 avril.
- Conférence du Commonwealth sur la liaison téléphonique entre l'Australie et le Sud-Est asiatique, Kuala-Lumpur, 28 juin.
- Conférence économique du Commonwealth, Accra, septembre.
- Conférence internationale des économistes agricoles, 11^e session, Cuernavaca (Mexique), 19 août.
- Conférence internationale pour la révision de la convention relative au sucre, Genève, 12 septembre.
- Conférence internationale sur le droit aérien privé, Guadalajara (Mexique), 29 août.
- Conférence pour le règlement du problème laotien, Genève, 17 mai.
- Conférence sur le commerce international des cotonnades, Genève, 7 juillet.
- Congrès des mines et de la métallurgie du Commonwealth: 7^e session, Johannesburg et Salisbury, 8 avril.
- Conseil international de l'étain: 26^e session, Londres, 8 mars; 27^e session, Londres, 24 mai; 28^e session, Londres, 28 juin; 1^{re} session (Seconde convention), Londres, 3 juillet et 22 août; 2^e session, Londres, 9 octobre.
- Conseil des transports aériens du Pacifique sud: 15^e session, Fidji, 30 octobre.
- Conseil économique consultatif du Commonwealth, Londres, 12 septembre.
- Conseil économique et social de l'Amérique latine: réunion ministérielle spéciale, Punta del Este, 5 août.
- Conseil international du blé: 32^e session, Londres, 19 juin; 33^e session, Londres, 20 novembre.

- Conseil international du sucre: 9^e session, Londres, 22 février; 10^e session, Londres, 30 mai; 11^e session, Genève, 17 octobre.
- Groupe d'aide au développement: 4^e réunion, Londres, 24 mars; 5^e réunion, Tokyo, 11 juillet.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire: Assemblée générale, Buenos-Aires, 1^{er} août.
- Organisation de coopération et de développement économiques: Conseil des ministres, Paris, 16 novembre.
- Plan de Colombo pour le développement coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques: 10^e réunion annuelle du Comité consultatif, Kuala-Lumpur, 30 octobre.
- Réunion de hauts fonctionnaires-économistes du Commonwealth, Londres, 23 mai.
- Session ministérielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Paris, 13 décembre.
- Union internationale des organismes officiels de tourisme: 64^e réunion du Comité exécutif, Genève, 29 mai.

ANNEXE G

LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1961

I. Accords bilatéraux

La République fédérale d'Allemagne

Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Signé à Ottawa le 4 septembre 1959. Instruments de ratification échangés à Bonn le 19 juin 1961. En vigueur le 19 juillet 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant la formation d'élèves-pilotes de l'Aviation allemande par un groupe consultatif de l'Aviation royale du Canada dans la République fédérale d'Allemagne. Bonn, les 18 et 20 avril 1961. En vigueur le 20 avril 1961.

États-Unis d'Amérique

Traité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia. Signé à Washington, le 17 janvier 1961.

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique visant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les biens transmis par décès. Signée à Washington, le 17 février 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la coordination des services de pilotage dans les eaux du bassin des Grands lacs (avec mémoire d'arrangement). Washington, le 5 mai 1961. En vigueur le 5 mai 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'amélioration de la défense aérienne de la région Canada-États-Unis de l'OTAN, au programme des deux Gouvernements pour le partage de la production de défense et à l'octroi d'assistance à certains autres gouvernements de l'OTAN. Ottawa, le 12 juin 1961. En vigueur le 12 juin 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la manière dont il sera disposé des excédents de biens des États-Unis au Canada. Ottawa, les 28 août et 1^{er} septembre 1961. En vigueur le 1^{er} septembre 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique portant addition du cap Dyer à l'Annexe de l'Accord du 1^{er} mai 1959 relatif à l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon. Ottawa, les 19 et 23 septembre 1961. En vigueur le 23 septembre 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations projetées au système de défense aérienne du continent (avec annexe). Ottawa, le 27 septembre 1961. En vigueur le 27 septembre 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue de modifier les Notes du 12 novembre 1953 relatives à la création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques. Washington, le 2 octobre 1961. En vigueur le 2 octobre 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au dragage du chenal maritime de l'île Wolfe, en vue de son amélioration. Ottawa, le 17 octobre 1961. En vigueur le 17 octobre 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'exécution de travaux de dragage dans le passage Pelée à l'extrémité occidentale du lac Érié. Ottawa, le 17 octobre 1961. En vigueur le 17 octobre 1961.

Iran

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Iran concernant les visas de non-immigrants pour les voyages entre les deux pays. Ottawa, le 10 mars 1961. En vigueur le 10 avril 1961.

Italie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République d'Italie relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant au commandement de l'Aviation royale du Canada en Italie. Signé à Rome, le 18 décembre 1961. En vigueur le 18 décembre 1961.

Japon

Arrangement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon pour le règlement de réclamations canadiennes. Tokyo, le 5 septembre 1961. En vigueur le 5 septembre 1961.

Mexique

Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis du Mexique. Signé à Mexico, le 21 décembre 1961. Provisoirement en vigueur le 21 décembre 1961.

Suisse

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse mettant en vigueur l'Accord relatif aux services aériens conclu entre les deux pays et signé à Berne le 10 janvier 1958. Ottawa, le 9 novembre 1961. En vigueur le 9 novembre 1961.

Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela prorogeant pour un an, à compter du 11 octobre 1961 le *modus vivendi* commercial entre les deux pays signé à Caracas le 11 octobre 1950. Caracas, le 10 octobre 1961. En vigueur le 10 octobre 1961.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela constituant un accord pour permettre aux stations de radio amateur des deux pays d'échanger des messages ou autres communications avec des tiers. Caracas, le 22 novembre 1961. En vigueur le 22 novembre 1961.

2. Multilatéraux

Accord sur le Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus. Fait à Karachi, le 19 septembre 1960. Signé par le Canada le 19 septembre 1960. En vigueur le 12 janvier 1961.

Convention de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Faite à Buenos-Aires, le 14 octobre 1960. Signée par le Canada le 14 octobre 1960. En vigueur le 1^{er} mars 1961.

Arrangement concernant les colis postaux de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Fait à Buenos-Aires, le 14 octobre 1960. Signé par le Canada le 14 octobre 1960. En vigueur le 1^{er} mars 1961.

Protocole concernant un amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale (article 93 bis). Fait à Montréal, le 27 mai 1947. Instrument de ratification du Canada déposé le 22 août 1947. En vigueur le 20 mars 1961.

Déclaration concernant l'accession provisoire de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève, le 18 novembre 1960. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 avril 1961.

Déclaration donnant effet aux dispositions de l'article XVI, paragraphe 4, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève, le 19 novembre 1960. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 avril 1961.

Déclaration prorogeant le statu quo prévu à l'article XVI:4 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève, le 19 novembre 1960. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 avril 1961.

Deuxième accord international sur l'étain. Fait à Londres, le 1^{er} septembre 1960. Signé par le Canada le 2 décembre 1960. Instrument de ratification du Canada déposé le 22 mars 1961. En vigueur provisoirement le 1^{er} juillet 1961.

Déclaration relative à l'interprétation de la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest. Faite à Washington, le 24 avril 1961. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 15 septembre 1961.

Dispositions concernant le commerce international des textiles de coton. Faites à Genève, le 21 juillet 1961. Acceptation par le Canada le 22 septembre 1961. En vigueur le 1^{er} octobre 1961.

Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques; avec deux Protocoles additionnels. Faits à Paris, le 14 décembre 1960. Signés par le Canada le 14 décembre 1960. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 avril 1961. En vigueur le 30 septembre 1961.

Convention unique sur les stupéfiants. Faite au siège des Nations Unies à New-York, le 30 mars 1961. Signée par le Canada le 30 mars 1961. Instrument de ratification du Canada déposé le 11 octobre 1961.

Protocole portant amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale (Article 50(a)). Fait à Montréal, le 21 juin 1961. Instrument de ratification du Canada déposé le 17 octobre 1961.

Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne; avec un protocole de signature. Fait à Bonn, le 3 août 1959. Signé par le Canada le 3 août 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 11 décembre 1961.

Accord portant application du paragraphe 5 de l'Article 45 de l'Accord complétant la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Fait à Bonn, le 3 août 1959. Signé par le Canada le 3 août 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 11 décembre 1961.

ANNEXE H

Publications du Ministère

Les publications du ministère des Affaires extérieures peuvent se ranger *grosso modo* dans les catégories ci-après:

- 1) Publications imprimées par le département des Impressions et de la Papeterie publiques et diffusées gratuitement en dehors du Canada par nos missions diplomatiques. Ce département assure la vente de la plupart de ces publications au Canada.
- 2) Publications rédigées par le Ministère et diffusées gratuitement hors du Canada, ainsi qu'à l'intérieur du pays si elles portent sur quelque aspect des relations extérieures du Canada.

Les Canadiens désireux de connaître les diverses publications courantes relatives aux affaires extérieures, publiées par le département des Impressions et de la Papeterie publiques, peuvent obtenir de celui-ci son Catalogue des publications du Gouvernement canadien, qui se vend \$1 au Canada et \$1.25 à l'étranger. Le ministère des Affaires extérieures fournit en outre les catalogues des publications qu'il destine aux Canadiens et aux résidents des autres pays, et de celles qu'il diffuse uniquement à l'étranger. Les résidents du Canada peuvent obtenir la liste des publications diffusées à l'intérieur du pays en s'adressant au ministère des Affaires extérieures à Ottawa; on peut se procurer la liste des publications diffusées en dehors du Canada auprès des missions canadiennes à l'étranger.

Publications diffusées au Canada et à l'étranger

Rapport du ministère des Affaires extérieures: Rapport au Parlement sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.

Le Canada et les Nations Unies: Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada, États-Unis et Mexique, 50c.; autres pays, 60c.

Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada: Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'étranger et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1; autres pays, \$1.25. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays 45c.

Corps diplomatique: Répertoire des missions diplomatiques à Ottawa, publié trois fois par année. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1; autres pays, \$1.25. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays, 45c.

Affaires Extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1; étudiants au Canada, 50c.; autres pays, \$2.

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada, États-Unis et Mexique, 25c. par traité; autres pays, 30c.

Accords de Londres et de Paris (septembre-octobre 1954): Choix de documents relatifs aux réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession

de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada, États-Unis et Mexique, 50c.; autres pays, 60c.

Le Canada et la crise coréenne: Canada, États-Unis et Mexique, 15c.; autres pays, 20c.

Documents sur la crise coréenne: Canada, États-Unis et Mexique, 15c.; autres pays, 20c.

La crise du Moyen-Orient: Octobre-décembre 1956. Canada, États-Unis et Mexique, 50c.; autres pays, 60c.

La crise du Moyen-Orient: Janvier-mars 1957. Canada, États-Unis et Mexique, 50c.; autres pays, 60c.

Débats sur le désarmement 1957: Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.

Le Droit de la Mer: La proposition canadienne, 1959.

La route du Saint-Laurent, 1960.

Le Canada et le Plan de Colombo, 1961.

Déclarations et Discours: Textes de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

Communiqués: Rédigés en français et en anglais, ils portent sur les nominations, les visites officielles, les présentations de lettres de créance, les accords internationaux, les délégations aux conférences internationales.

Le Canada de l'Atlantique au Pacifique: Brochure illustrée, pour diffusion à l'extérieur. Texte de vulgarisation sur l'histoire et la géographie du Canada, ainsi que sur son économie, son commerce, son rang dans le domaine international, sa population, sa culture, ses institutions, son régime de gouvernement et ses traditions. Publié en anglais, français, hollandais, allemand, italien, polonais, portugais et espagnol. Canada, États-Unis et Mexique, 50c.; autres pays, 60c.

Feuillets documentaires: Documentation sur le Canada, assortie de cartes explicatives: histoire, gouvernement, relations internationales, richesses naturelles, climat, transport, industrie, travail, et sur les provinces canadiennes. Les publications de cette série sont diffusées en français et en anglais au Canada par le département des Impressions et de la Papeterie publiques, au prix de 25c. l'exemplaire, et à titre gratuit dans les autres pays en français et en anglais, ainsi qu'en neuf autres langues.

Publications diffusées seulement à l'extérieur

On peut se procurer, auprès des missions du Canada à l'extérieur, des catalogues renfermant des bulletins de commande pour les publications suivantes du Ministère:

Canada illustré: Ce dépliant illustré est diffusé à l'étranger dans ses versions anglaise, française, allemande, espagnole, hollandaise, italienne, japonaise, portugaise et suédoise.

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants.

Pages documentaires: Documentation de fond sur divers aspects des affaires canadiennes.

Reproductions: Articles sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

Note: Le Ministère distribue également des textes émanant d'organisations internationales dont le Canada est membre, telles que l'OTAN, l'OCDE et le Plan de Colombo, à l'exception des documents des Nations Unies. Ces textes sont distribués aux personnes qui en font la demande, ainsi qu'aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux et aux institutions bénévoles. L'ONU distribue ses publications par l'intermédiaire de ses propres services d'information et par celui d'autres dépositaires agréés, dont, pour le Canada, le département des Impressions et de la Papeterie publiques et l'Association des Nations Unies.



Rapport du ministère des

AFFAIRES

EXTÉRIEURES

1962

PRÉSENTÉ AU PARLEMENT EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS DE LA LOI
SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Prix: 35 cents N° de catalogue E1-1962F
En vente chez l'Imprimeur de la Reine,
Ottawa, Canada.

A l'honorable PAUL MARTIN,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ainsi que l'exige la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour présentation au Parlement, le cinquante-troisième rapport du Ministère, portant sur l'année civile 1962.

Je suis heureux d'exprimer ma satisfaction aux membres du personnel de l'administration centrale et des postes de l'extérieur pour le soin avec lequel ils ont rempli leurs fonctions. Je tiens aussi à remercier les autres ministères de l'État intéressés aux relations extérieures de leur empressement à collaborer avec notre Ministère.

Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,



Ottawa, 11 juin 1963.

... .. 11 A
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

[Handwritten signature]

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉSENTATION DU RAPPORT	iii
 CHAPITRE	
I Les relations entre l'Est et l'Ouest	1
II Le Canada et les Nations Unies	5
III Le désarmement et les essais nucléaires	12
IV L'Afrique	19
V L'Indochine	22
VI Questions relatives à la défense	25
VII Le Commonwealth	28
VIII L'Amérique latine	34
IX Les affaires économiques	37
X Le Bureau de l'aide extérieure	45
 ANNEXES	
A. Organisation du Ministère à Ottawa	48
B. Passeports et visas	49
C. Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur	50
D. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	53
E. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie	55
F. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter officiellement en 1962	58
G. Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1962 ..	61
H. Publications du Ministère	65

I

LES RELATIONS ENTRE L'EST ET L'OUEST

La crise à laquelle a donné lieu en octobre l'annonce de la découverte à Cuba de l'installation par l'URSS d'engins balistiques de portée intermédiaire a été l'une des plus graves entre l'Est et l'Ouest depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il y avait eu le blocus de Berlin en 1948-1949, le déclenchement des opérations de Corée en 1950, la dernière phase de la guerre d'Indochine en 1954, et la crise de Berlin au milieu de 1961. A Cuba, ce fut la menace d'un affrontement direct des deux grandes puissances nucléaires, États-Unis et Union soviétique. Et partout, jusqu'à cette crise, l'année avait été relativement paisible quant aux rapports entre les deux blocs.

On ne saura sans doute jamais ce que l'URSS visait précisément lorsqu'elle décida d'installer ses fusées à Cuba. Son dessein devait être à la fois stratégique et politique: exploiter une modification de l'équilibre des forces en vue d'avantages à Berlin; prévenir l'invasion de Cuba par les États-Unis; affirmer à la face du monde le dynamisme et la détermination de l'URSS en implantant sans coup férir une base soviétique en plein hémisphère occidental, ce qui entraînait pour les États-Unis une énorme perte de prestige aux yeux de leurs alliés et des pays non engagés.

Quoi qu'il en soit, l'URSS paraît s'être méprise sur la manière dont les États-Unis réagiraient, sur l'appui que leur apporteraient leurs alliés de l'extérieur et de l'Amérique latine, et aussi sur la rapidité, la vigueur et la modération voulue avec lesquelles les États-Unis ont fait front. Le premier ministre du Canada, le 25 octobre, a déclaré ce qui suit à la Chambre des communes:

Nous avons l'intention d'appuyer les États-Unis et nos autres alliés dans cette affaire... Point n'est besoin de rappeler ici le rôle joué par le Canada dans deux guerres mondiales, dans l'alliance de l'OTAN et en Corée, pour démontrer que les Canadiens épaulent leurs alliés et font honneur à leurs engagements. C'est ce que nous entendons faire dans la crise actuelle. D'un autre côté, nous ne manquerons pas de faire tout notre possible pour trouver des solutions à ces problèmes sans recourir à la guerre. Nous allons essayer d'éviter les gestes de provocation. Notre objectif, c'est de tout faire pour diminuer la tension.

Les États-Unis ont tout ensemble porté l'affaire devant les Nations Unies, imposé une «quarantaine» navale et exigé le retrait des engins offensifs. Devant l'ultimatum, l'URSS a jugé bon de ne pas risquer une attaque américaine contre les bases de Cuba, qui eût pu entraîner une guerre nucléaire. Elle a donc consenti à démanteler ces bases, sous la surveillance d'observateurs internationaux, et à retirer ses engins offensifs contre l'engagement par les États-Unis de ne pas envahir Cuba. A la fin de l'année, les engins avaient été retirés. L'engagement de ne pas envahir Cuba restait cependant conditionnel, le gouvernement cubain ayant refusé toute inspection au sol du retrait des engins.

Les rapports entre l'Est et l'Ouest, extrêmement tendus au cours de cette crise, sont revenus ensuite à leur état antérieur; les lettres échangées entre MM. Kennedy et Khrouchtchev en octobre ont même laissé espérer de nouvelles tentatives d'amélioration de ces rapports. Il semble que l'URSS ait posé pour condition de progrès ultérieurs vers le désarmement la conclusion d'un accord sur Berlin. Les dirigeants de l'URSS, notamment parce qu'ils sont aux prises avec des difficultés à l'intérieur du bloc communiste, surtout dans leurs rapports avec la Chine, paraissent être en voie de reviser les tactiques, sinon les objectifs, de leur politique extérieure.

Lors des entretiens bilatéraux entre les États-Unis et l'URSS au sujet de l'Allemagne et de Berlin, qui se sont poursuivis jusqu'au moment de la crise de Cuba, les dirigeants soviétiques se sont abstenus de toute menace contre les puissances occidentales, à la différence de ce qu'ils avaient fait à l'époque de la construction du mur de Berlin, durant l'été et l'automne de 1961. Ils ont évité également de fixer un nouveau délai, mais n'ont cessé de répéter que la signature d'un traité de paix et le règlement du problème de Berlin ne pouvaient être différés indéfiniment. Quant au fond même de la question, l'URSS soutenait que les forces occidentales devaient être retirées de Berlin (sauf si on les y laissait quelque temps sous l'égide des Nations Unies) et que l'Occident devait accepter l'existence, la souveraineté et les frontières actuelles de la «République démocratique allemande». Les États-Unis, pour leur part, se refusaient à toute négociation sur la présence des forces occidentales et sur leur libre accès à Berlin. On estimait généralement que la vigueur et la détermination manifestées par l'Occident à Cuba avaient ouvert les yeux à l'URSS sur la volonté de résistance qui animait l'Occident à Berlin, que ce fût pour y maintenir des forces militaires ou pour y refuser toute transformation unilatérale du statut de la ville. Cette manière de voir paraît confirmée par le fait que l'URSS, lors de la crise cubaine, n'a fait aucune allusion à Berlin, et depuis lors n'en a parlé qu'avec une certaine modération.

En ce qui concerne le désarmement général (dont il est question plus longuement dans un autre chapitre), il n'a guère été enregistré de progrès durant l'année, quoique les négociations poursuivies au sein du Comité des dix-huit puissances, à Genève, aient réduit quelque peu les divergences des deux camps et éclairé davantage certains points discutés. La méfiance réciproque continue de régner. Le Gouvernement soviétique a modifié jusqu'à un certain point ses propositions de désarmement général, par exemple en ce qui concerne les fusées stratégiques, mais ses représentants à Genève n'avaient pas encore, à la fin de l'année, expliqué suffisamment leur position pour que les négociations puissent avancer. On n'avait pas réussi non plus à se mettre d'accord sur un traité d'interdiction des essais nucléaires; il est vrai qu'un échange de lettres entre le président Kennedy et le premier ministre Khrouchtchev, commencé vers la fin de décembre, permettait d'entrevoir un progrès ultérieur dans ce sens.

La conférence sur le Laos, décidée lors de la rencontre Kennedy-Khrouchtchev à Vienne en juin 1961, a produit une solution de compromis, qui a fait cesser les combats dans ce pays, et un accord sur la neutralité du Laos auquel a souscrit le gouvernement formé par les trois partis opposés. Les dirigeants soviétiques ont voulu voir dans cette solution une formule susceptible d'application à d'autres différends entre l'Est et l'Ouest, mais l'Occident demeure sceptique.

Pendant l'accalmie qui a précédé la crise de Cuba, on se demandait si les Russes ne préparaient pas quelque initiative importante, soit du côté de Berlin, soit du côté du Sud-Vietnam, points névralgiques de la guerre froide. On estimait que les Russes à cause des revers subis sur le plan international ainsi qu'en Union soviétique même et à l'intérieur du bloc communiste, devaient envisager ou bien une nouvelle aventure ou bien une révision de leur politique tant étrangère qu'intérieure.

Il n'y a pas à douter que la discorde de plus en plus accentuée entre l'URSS et la Chine communiste ne soit l'une des influences qui expliquent le comportement récent de l'Union soviétique. La seconde partie de l'année a vu les deux pays se critiquer réciproquement d'une manière sans cesse plus acerbe, tout en feignant, avec une difficulté croissante, de ne débattre que la politique et les méthodes de l'Albanie d'une part, de la Yougoslavie de l'autre. Le fossé s'est élargi du fait du rapprochement entre l'URSS et la Yougoslavie, ce pays étant considéré par la Chine comme hérétique; du fait de la crise cubaine et de la manière dont l'URSS en est sortie; du fait aussi de l'attaque lancée par la Chine contre le territoire de l'Inde, chef de file des pays non engagés, dont l'URSS n'avait cessé de cultiver l'amitié. Il est évident que les dirigeants soviétiques s'efforçaient de se gagner l'appui des autres partis communistes, à l'extérieur comme à l'intérieur du bloc communiste, en face du défi chinois, ce qui expliquerait pour une part l'accalmie qui a précédé la crise cubaine. A la fin de l'année, l'opposition entre Moscou et Pékin paraissait plus nette que jamais. Les observateurs occidentaux, néanmoins, ne s'attendaient pas en général à une rupture définitive, qui ne serait conforme à l'intérêt ni de l'une ni de l'autre partie.

L'attention des dirigeants de l'URSS et de ses alliés européens a sans doute été distraite aussi des relations entre l'Est et l'Ouest par les préoccupations que leur causaient divers problèmes intérieurs: stagnation de l'agriculture, insuffisance des disponibilités à investir, retard de certains secteurs-clés de l'industrie. L'intégration rapide de l'Europe occidentale leur inspirait, tant sur le plan économique que sur le plan politique, une inquiétude qui s'est manifestée vivement, pour la première fois, en 1962, et qui n'a pas été étrangère aux efforts qu'ils ont déployés pour hâter l'intégration de leurs propres économies par le Conseil d'aide économique mutuelle.

Auprès des pays non engagés, de même qu'aux Nations Unies, champs de rivalité de grande importance pour l'Est et l'Ouest, les points de vue et l'influence de l'Union soviétique n'ont guère marqué de points durant l'année; ils ont même subi quelques revers. Les prêts soviétiques aux pays en voie de développement ont été sensiblement moins importants, l'URSS ayant sans doute déchanté quant à la valeur politique de cette aide, et compte tenu aussi, d'une part de la difficulté qu'elle éprouve à l'accorder aux pays en question, d'autre part de la difficulté que ces pays éprouvent eux-mêmes à employer les crédits offerts et de la crainte que leur inspire l'établissement de liens trop étroits avec le bloc soviétique. Aux Nations Unies, les délégations communistes n'ont plus guère réclamé que pour la forme la formule dite de la «troïka» pour les fonctions du secrétaire général (qui seraient partagées par trois titulaires). Elles se sont appliquées davantage à grossir la représentation de leurs pays dans le personnel du Secrétariat et elles ont appuyé, avec l'ensemble des autres délégations, l'attribution à M. Thant d'un mandat complet de secrétaire général.

En somme, l'année 1962 n'a guère vu s'améliorer l'état des affaires intérieures de l'URSS. Le prestige extérieur du pays a diminué. L'aventure de Cuba s'est soldée par un échec retentissant. Une rivalité croissante s'est fait jour au sein du bloc sino-soviétique. Les chefs communistes les plus réalistes paraissent se rendre compte davantage de limites qu'impose à leurs agissements la menace immédiate d'un conflit nucléaire, ce dont l'autre camp n'a pas moins conscience désormais. Il serait cependant prématuré de s'attendre à ce que, dès l'année prochaine, des concessions réciproques donnent lieu à un règlement pacifique général. Les dirigeants communistes, en effet, continuent apparemment d'espérer le triomphe mondial de leur idéologie.

II

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

L'année 1962 a eu sa part de crises internationales qui ont trouvé leur reflet aux Nations Unies, soit dans les débats qui ont porté sur les questions en litige, soit dans l'atmosphère qui a entouré ces débats. L'Organisation, agissant fréquemment par l'intermédiaire de son secrétaire général, a contribué, en plusieurs occasions importantes, à mettre en œuvre les négociations qui ont permis d'éviter, par une faible marge, tout recours sérieux à la force militaire. Faisant allusion particulièrement aux solutions négociées qui ont été obtenues au Laos et en Nouvelle-Guinée occidentale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souligné, à la dix-septième session, le motif d'encouragement que doit fournir ce progrès, si mesuré soit-il, dans la voie de la paix; les membres, a-t-il ajouté, doivent maintenir les Nations Unies dans cette direction, forts de la certitude que l'Organisation est en mesure de maîtriser les courants dangereux qui se manifestent dans le monde.

A la reprise de la seizième session, qui s'est réunie d'abord en janvier, puis en juin, des arrangements satisfaisants ont été conclus afin de terminer l'accord de tutelle relatif au territoire du Ruanda-Urundi. Les Nations Unies ont aidé les habitants du territoire, ainsi que la puissance administrante, la Belgique, à préparer l'avènement de deux nouveaux États, le Ruanda et le Burundi, qui, par la suite, sont devenus membres de l'Organisation. Le règlement négocié de la question algérienne, lequel fut l'œuvre remarquable de la France et des chefs algériens, a fait disparaître un autre motif de frictions aiguës au sein de l'Organisation et a conduit à l'admission de l'Algérie à titre de membre des Nations Unies. L'année 1962 a également vu l'accession à l'indépendance et l'admission de trois autres nouveaux États: la Jamaïque, la Trinité et Tobago, et l'Ouganda. Le Canada a salué chaleureusement l'admission de ces nouveaux membres du Commonwealth.

A ces réalisations est venu s'ajouter le progrès accompli à Genève par le Comité des Dix-Huit sur le désarmement et qui a permis de réduire l'écart existant entre les positions occidentale et communiste. L'expérimentation continue d'armes nucléaires a attiré l'attention du Comité et celle de l'Assemblée générale sur la nécessité d'un accord international visant à interdire tous les essais d'armes nucléaires.

Avant la fin de la session, l'attaque de la Chine sur les frontières septentrionales de l'Inde a été une source de surprise et d'indignation pour les membres des Nations Unies. Ce début d'hostilités a particulièrement troublé les États non engagés qui en étaient venus à considérer les relations de l'Inde et de la Chine comme une démonstration pratique de la doctrine de coexistence pacifique de Bandoeng. En raison peut-être de ce fait, la question de la représentation de la Chine à l'ONU a soulevé beaucoup moins d'intérêt que par les années précédentes, et une résolution qui portait sur le changement de la représentation chinoise n'a pas réussi à obtenir les voies nécessaires à son adoption.

A la dix-septième session, le Conseil de sécurité de l'ONU a été saisi dès le début de l'affaire de la crise cubaine qui opposait violemment les États-Unis à l'Union soviétique. Durant la période où la tension a revêtu son caractère le plus aigu, le cours des travaux ordinaires de l'Assemblée a été, sinon suspendu, du moins bouleversé. A la fin de la crise, la rapidité avec laquelle l'accord a pu être réalisé sur le retrait des armes offensives soviétiques de Cuba et la reprise subséquente de discussions intensives entre les deux grandes puissances ont eu un effet bénéfique sur l'atmosphère de l'Assemblée. Le rôle joué par le secrétaire général intérimaire lors des négociations qui ont servi de base à l'accord final a rehaussé le prestige de l'Organisation et a incité les membres à nommer U Thant pour un mandat de cinq ans à compter du 3 novembre 1961. Sous la ferme direction de son secrétaire général, l'Organisation a toutes les chances de maintenir la stabilité dont elle a besoin pour faire face aux complications de l'actualité internationale.

A cet égard, il était encourageant que, pour la première fois au cours des dernières années, l'Assemblée ait pu traiter entièrement un ordre du jour chargé, sans avoir recours à une reprise de la session. Les questions à l'étude n'étaient aucunement moins importantes que celles que l'Assemblée a examinées à d'autres sessions, mais la plupart des délégations ont abordé les points de l'ordre du jour avec un esprit réaliste et constructif. La délégation canadienne, travaillant fréquemment avec un groupe varié de délégations, a fait instamment pression tout au cours de la session afin de susciter des solutions modérées et pratiques.

Financement de l'Organisation

Au cours de 1962, et particulièrement à l'Assemblée générale, les problèmes du financement des opérations visant au maintien de la paix ont continué de présenter un caractère aigu. Bien que les recettes provenant de l'émission de bons de l'ONU, évaluées à environ 121 millions de dollars, aient fourni un soulagement temporaire, la lourde charge financière des opérations du Congo a porté gravement atteinte aux ressources matérielles de l'Organisation et a empêché celle-ci d'agir avec toute l'efficacité voulue dans le domaine du maintien de la paix, et dans d'autres secteurs de son activité. Comme par les années précédentes, le Canada a demandé avec instance que l'on fasse une étude détaillée de ces graves problèmes de financement. Il a continué de poser le principe de la responsabilité collective, tout en tenant compte de la position particulière des pays en voie de développement qui ne peuvent pas verser des sommes importantes. On espérait également exercer une pression sur les pays mieux nantis, notamment l'Union soviétique et la France, qui n'avaient pas payé leur quote-part des dépenses pour le maintien de la paix.

Les efforts accomplis à cet égard par le passé ont échoué dans une certaine mesure non seulement par suite de l'obstruction faite à dessein par les membres qui étaient opposés aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, mais aussi en raison des doutes qu'éprouvaient certains au sujet de la validité juridique des quotes-parts fixées par l'Assemblée générale. Afin qu'une réponse fût fournie aux objections d'ordre juridique, le Canada et un certain nombre de pays avaient réclamé, en 1961,

un avis consultatif de la Cour internationale de justice; l'Assemblée, à sa seizième session, a donc prié la Cour de déterminer si les dépenses effectuées au titre de la FUNU et de l'ONUC devaient être considérées comme des dépenses de l'Organisation en vertu de l'article 17 de la Charte. Le Canada a participé aux séances de la Cour internationale qui, le 20 juillet 1962, a rendu un avis affirmatif sur la question, et, à la dix-septième session, il a introduit avec succès une résolution coparrainée par 19 États et aux termes de laquelle l'Assemblée acceptait l'opinion de la Cour. Une résolution complémentaire demandait le rétablissement du groupe de travail qui avait commencé, en 1961, de rechercher une méthode acceptable pour le financement des opérations de maintien de la paix. Le Canada continue de faire partie de ce groupe qui réunit désormais 21 membres et qui a commencé ses réunions le 29 janvier 1963. Le groupe est chargé de préparer le terrain pour une session spéciale de l'Assemblée générale qui doit se réunir avant le 30 juin 1963 afin d'examiner la situation financière de l'Organisation. Au rythme actuel des dépenses, les fonds de l'ONU seront à cette date pratiquement épuisés, fait qui souligne l'importance des démarches en cours relativement aux questions financières. En acceptant sa nouvelle nomination, M. U Thant a fait ressortir la gravité de ces questions budgétaires et a exhorté tous les membres à aider à la solution du problème.

Opérations du maintien de la paix

Durant 1962, le Canada a continué de participer aux diverses opérations de l'ONU pour le maintien de la paix. Pendant plus de 12 ans, des observateurs militaires canadiens ont servi au Cachemire et au Moyen-Orient. Dans cette dernière région, le Canada fournit 17 des 100 officiers de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, lequel exerce son mandat aux frontières entre Israël et les États arabes voisins. Au cours des derniers mois de 1962, le Canada a également fourni, à titre temporaire, une petite équipe militaire de spécialistes chargés d'établir l'emplacement exact d'un tronçon de la ligne de démarcation de l'armistice qui sépare la Syrie d'Israël. Dans l'enclave de Gaza et au Sinaï, 900 Canadiens environ font partie du personnel militaire de la FUNU; 300 autres militaires servent au Congo auprès de la force de l'ONU. Le contingent canadien auprès de la FUNU continue d'être le deuxième en importance. Au Congo, les Canadiens s'occupent principalement des communications au sein de la Force, tandis que l'Aviation royale du Canada maintient un pont aérien pour le compte de l'ONU, entre Pisa et Léopoldville. A New-York, le Canada est représenté auprès des comités consultatifs du secrétaire général, l'un pour la FUNU et l'autre pour le Congo.

En vertu de l'accord relatif à la Nouvelle-Guinée occidentale, l'ONU a établi une Autorité temporaire chargée d'administrer le territoire durant la période du 1^{er} octobre 1962 au 1^{er} mai 1963. Acquiesçant à la demande du secrétaire général intérimaire, le Canada a accepté d'envoyer en Nouvelle-Guinée un haut conseiller de l'air de l'ARC et deux appareils amphibies du type «Otter» avec équipes aériennes et personnel d'entretien.

Réfugiés de Palestine

Les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) sont liées de près au maintien de la paix au Moyen-Orient. A la dix-septième session, le Canada a appuyé la résolution qui prolongeait de deux ans la durée du mandat de l'UNRWA et demandait à la Commission de conciliation pour la Palestine de poursuivre ses efforts afin d'apporter une solution au problème des réfugiés. A la Conférence pour les souscriptions à l'UNRWA, le Canada s'est engagé, sous réserve de l'approbation du Parlement, à fournir pour le budget de 1963 de l'Office la même contribution qu'en 1962: \$500,000 en argent et une valeur identique sous forme de farine de blé. Au cours de l'année, l'UNRWA a inauguré deux écoles de formation professionnelle situées respectivement à Sibliin, au Liban, et à Homs, en Syrie. La construction de ces établissements a été réalisée grâce à un don spécial d'un million de dollars sous forme de farine, effectué en 1960 par le gouvernement canadien à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié et auquel étaient venues s'ajouter des contributions offertes par des organisations bénévoles canadiennes.

Effets des radiations atomiques

A la dix-septième session, l'Assemblée a étudié le deuxième rapport général du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ainsi qu'un rapport de l'Organisation météorologique mondiale sur les mesures prises pour étudier, conformément au vœu de l'Assemblée, la possibilité d'établir un système mondial d'enregistrement des niveaux de radio-activité dans l'atmosphère. Le Canada est membre du Comité scientifique depuis 1955 et, à la seizième session, a pris l'initiative de la résolution qui demandait à l'OMM de mener son étude. A la dernière session de l'Assemblée, la délégation du Canada a continué ses efforts pour attirer l'attention internationale sur les dangers que présente pour la santé humaine l'accroissement de la radio-activité. Une résolution canadienne, coparrainée par 42 États membres, a été introduite avec succès à l'Assemblée et a été adoptée à une écrasante majorité. De fait, cette résolution recommande que l'OMM termine ses consultations relatives au système d'enregistrement des niveaux de radio-activité afin de mettre celui-ci en œuvre le plus tôt possible. Le Comité scientifique qui s'est réuni au début de janvier 1963 a été prié simultanément d'intensifier ses études sur les effets des radiations. Les efforts déployés à l'ONU dans ce domaine reflètent l'inquiétude éprouvée par beaucoup, dans toutes les parties du monde, à l'endroit de ce problème.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

L'Assemblée générale a cherché à consolider les progrès modestes réalisés en 1962 par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les États-Unis et l'Union soviétique se sont mis d'accord sur une résolution dont le Canada a été le coauteur et que l'Assemblée a adoptée à l'unanimité le 14 décembre. Notant avec regret que le Comité n'avait pas encore fait de recommandations au sujet des questions juridiques, l'Assemblée a invité les États membres à collaborer au

développement du droit de l'espace. Soulignant la nécessité de poursuivre au plus tôt le travail juridique, l'Assemblée a saisi le Comité de toutes les propositions qu'avaient soumises les États membres et qui se rapportaient notamment aux questions suivantes: principes fondamentaux qui doivent gouverner l'activité des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace; projet d'accord international sur le sauvetage des astronautes et des engins spatiaux qui effectuent des atterrissages forcés; proposition relative à l'assistance aux véhicules spatiaux en difficulté et au retour de leur personnel; proposition touchant la responsabilité en cas d'accidents de véhicules spatiaux; projet de code de la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Du côté technique, l'Assemblée a approuvé les recommandations du Comité relatives à l'échange de renseignements et a demandé instamment à tous les États membres et aux institutions spécialisées en cause de donner un appui entier et efficace aux programmes internationaux mentionnés dans le rapport du Comité. La résolution sanctionnait également les principes de base avancés par le Comité et qui gouverneraient le fonctionnement, sous l'égide des Nations Unies, d'installations pour le lancement de fusées de sonde à l'équateur géomagnétique. Dans d'autres parties, la résolution traitait des programmes spatiaux de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union internationale des télécommunications, lesquelles coopèrent avec le Comité en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité doit reprendre ses sessions vers le milieu de 1963.

Colonialisme

Étant donné le nombre accru des pays représentés à l'ONU, les questions coloniales ont soulevé beaucoup d'intérêt parmi les États membres. Un des principaux débats à cet égard a eu trait au rapport de la Commission spéciale de dix-sept membres, établie à la seizième session afin de contrôler l'application de la Déclaration sur le colonialisme que l'Assemblée avait adoptée en 1960. La Commission a prêté tout particulièrement attention aux territoires africains qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance. Un point important et disputé de l'ordre du jour en 1962 a été une proposition visant à établir une date limite pour l'octroi de l'indépendance complète aux territoires encore non autonomes. Cette manière arbitraire et peu réaliste d'aborder les délicats problèmes de l'acheminement vers une solide indépendance n'a trouvé qu'un appui limité au sein de l'Assemblée, et la clause pertinente de la résolution n'a pu être adoptée, faute de réunir les deux tiers des voix. En exposant à l'Assemblée générale les vues de la délégation canadienne au sujet des travaux de la Commission spéciale, le représentant du Canada a insisté sur le caractère universel que devraient revêtir, dans leur application, la Déclaration coloniale ainsi que les dispositions analogues contenues dans la Charte et dans la Déclaration des droits de l'homme. Il a ouvertement attiré l'attention sur l'existence de l'impérialisme soviétique et sur le besoin d'appliquer les principes pertinents de l'ONU aux peuples soumis à la domination soviétique. Avant la dix-septième session et pendant celle-ci, le Canada a fait enquête sur les vues d'un groupe varié de nations afin de déterminer quelle était leur attitude à l'égard de l'impérialisme soviétique. Cette enquête a révélé qu'en dépit du fait que beaucoup de membres

reconnaissaient l'hypocrisie des critiques de l'Union soviétique à l'endroit des puissances occidentales, on ne pouvait espérer obtenir un appui suffisant pour l'adoption de propositions formelles se rapportant spécifiquement aux conditions défectueuses qui existaient au sein de l'Union soviétique. Néanmoins, dans la ligne des efforts accomplis par la délégation canadienne, on a assisté à l'Assemblée à un certain nombre de déclarations importantes qui rejetaient les fausses revendications et les critiques de l'Union soviétique et invitaient celle-ci à accorder aux peuples placés sous sa domination les droits qu'elle réclamait pour les autres.

Droits de l'homme et questions sociales

Démontrant l'intérêt actif qu'il prend aux questions relatives aux droits de l'homme, le Canada a été, avec douze autres pays, le coauteur d'une résolution de l'Assemblée qui demandait à la Commission des droits de l'homme d'effectuer des plans afin de commémorer en 1963 le quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Canada siège actuellement à la Commission des droits de l'homme pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1963 et il a été nommé membre du comité spécial chargé de préparer la commémoration du quinzième anniversaire de la Déclaration universelle.

Soucieux comme par le passé d'appuyer les programmes d'aide aux réfugiés, le Canada a lancé en 1962 d'actives consultations au sujet d'une proposition visant à prolonger de cinq ans le mandat du haut-commissaire de l'ONU aux réfugiés. Cette initiative canadienne a été favorablement accueillie à l'Assemblée générale et la résolution a été adoptée à l'unanimité. Le Canada espère que, trouvant motif d'encouragement dans cette nouvelle expression de confiance, le haut-commissaire poursuivra ses efforts énergiques afin d'apporter des solutions pratiques à la question des réfugiés, qui continue de se poser dans de nombreuses parties du monde.

Développement du droit international

A la dix-septième session, la Sixième Commission de l'Assemblée (Commission des questions juridiques) a discuté des principes de droit international concernant les relations amicales et la coopération entre États. Bien avant la session, le Canada a effectué des démarches, d'accord avec plusieurs autres gouvernements, afin de rédiger des propositions qui permettraient aux Nations Unies de fournir une plus grande contribution au développement progressif du droit international. Au cours des débats qui ont porté sur cette question, le Canada a introduit une résolution selon laquelle une assertion de l'autorité du droit et de la Charte des Nations Unies devrait constituer la déclaration fondamentale des principes qui sont à la base des relations amicales. Cette résolution demandait également l'étude de deux points juridiques qu'il est indispensable d'éclaircir et de développer: le principe du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, et l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques. D'autres résolutions furent introduites qui demandaient une déclaration des principes régissant les relations amicales entre les pays. Après de longues négociations, une résolution qui formait compromis a été adoptée à l'unanimité; elle permettait d'espérer que dans l'avenir l'Assemblée serait en mesure de jouer un rôle plus positif et plus actif à l'endroit du développement et de la codification du droit international.

Année de la coopération internationale

L'un des derniers actes de l'Assemblée à la dix-septième session a été d'adopter à l'unanimité une résolution coparrainée par l'Inde, le Canada et 18 autres pays et qui établissait une commission préparatoire de 12 membres chargée d'étudier s'il convenait de faire de l'année 1965, vingtième anniversaire de l'ONU, une Année de la coopération internationale. La Commission examinera également la possibilité d'un Programme de coopération internationale qui serait exécuté par les États membres, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales.

A la fin de la dix-septième session, l'Organisation des Nations Unies avait prouvé de nouveau qu'elle constituait le seul instrument de coopération internationale et de conciliation à l'échelle mondiale. En dépit de limitations qui existent de longue date et malgré des difficultés de nature temporaire mais colossale, elle a démontré une fois de plus qu'elle pouvait aider les États membres à trouver la voie de solutions pacifiques. Dans l'ensemble, les membres ont indiqué une préférence pour la mesure, la patience et la recherche de buts constructifs. Lorsque l'année 1962 s'est terminée, l'ONU s'est trouvée dans une position de prestige et d'autorité accrues et a vu grandir la confiance des membres en son avenir.

On trouvera dans d'autres parties du présent rapport un compte rendu détaillé des mesures prises par l'ONU dans le domaine du désarmement et de l'expérimentation nucléaire; on trouvera également exposés l'intérêt que porte l'Organisation à l'essor économique des pays en voie de développement et au progrès des régions peu évoluées du globe, et son attitude au sujet des problèmes africains, en particulier ceux du Congo.

III

LE DÉSARMEMENT ET LES ESSAIS NUCLÉAIRES

L'activité du Canada dans le domaine du désarmement a porté principalement, en 1962, sur les négociations multilatérales qui reprenaient à Genève pour la première fois depuis la rupture du Comité des Dix en juin 1960. Le nouvel organisme créé à cette fin, le Comité des Dix-Huit pour le désarmement, s'est réuni pendant toute l'année. Bien qu'aucun accord définitif n'ait été conclu, le Comité a réussi à découvrir des points de convergence entre les vues soviétiques et occidentales et à éclaircir les éléments de désaccord dans une plus grande mesure qu'il n'avait été possible de le faire au cours des négociations antérieures sur le désarmement. Par une résolution en date du 21 novembre, l'Assemblée générale, prenant note de certains résultats des négociations, a invité le Comité à poursuivre ses travaux «dans un esprit de compromis positif jusqu'à conclusion d'un accord définitif.»

Après la rupture, en janvier, des négociations effectuées par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS en vue de la suspension des essais nucléaires, il a été convenu que l'on reprendrait l'examen de cette question au sein du Comité des Dix-Huit tant aux sessions plénières qu'au sous-comité composé des trois grandes puissances nucléaires. Plusieurs propositions formant compromis ont été avancées au cours des négociations, en particulier par les huit membres neutres du Comité qui ont soumis en avril un mémorandum conjoint. L'année 1962 s'est terminée sans que l'on puisse assister à la conclusion d'un accord, mais l'échange de lettres intervenu à la fin de décembre entre le président Kennedy et M. Khrouchtchev a fait naître un nouvel espoir: la conclusion d'un traité en 1963.

Désarmement

(i) *Conférence du Comité des Dix-Huit sur les méthodes à suivre en vue du désarmement*

La décision prise à l'automne 1961 pour le relancement des négociations sur le désarmement au sein d'un nouveau forum a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 5 décembre de la même année. Le Comité devrait être formé des membres du Comité des Dix (Bulgarie, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et URSS) et de huit États non alignés représentant les parties principales du globe (Birmanie, Brésil, Éthiopie, Inde, Mexique, Nigeria, République arabe unie et Suède). La France, toutefois, n'a pas participé à la Conférence. Le Comité des Dix-Huit a tenu trois sessions au cours de l'année, la première du 14 mars au 15 juin, la deuxième du 16 juillet au 8 septembre, et la troisième (après une période d'intersession coïncidant avec le débat de l'Assemblée générale sur le désarmement) du 26 novembre au 21 décembre. Des rapports provisoires ont été soumis aux Nations Unies le 31 mai, le 8 septembre et le 10 décembre.

Dès le début de la Conférence, on a pris l'initiative d'un arrangement en vertu duquel l'URSS et les États-Unis exerceraient les fonctions de coprésidents de la Conférence, se réunissant à titre non officiel, selon que l'exigeraient les circonstances, pour discuter l'ordre du jour et chercher à concilier leurs positions respectives. On a également décidé que les sessions plénières du Comité seraient consacrées aux négociations portant sur le désarmement général et complet; en outre, un comité plénier examinerait les diverses «mesures accessoires» qui seraient destinées à réduire la tension internationale, à accroître la confiance entre États et à faciliter le désarmement général et complet.

Sessions plénières—Les ministres des Affaires étrangères ont participé aux séances d'ouverture du Comité des Dix-Huit, ce qui leur a permis d'imprimer l'élan nécessaire aux travaux de la Conférence et d'avoir des entretiens privés destinés à promouvoir les négociations.

Dans sa première déclaration à la Conférence, le 19 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a énoncé la méthode de négociation envisagée par le Canada; il a suggéré que le Comité concentre son attention sur les points communs que présentaient les propositions des deux parties, ce qui permettrait d'effectuer de rapides progrès vers la réalisation d'un accord. M. Green a aussi souligné qu'en plus d'aplanir les divergences de vues touchant ces questions, le Comité pourrait jouer un rôle important en examinant les points sur lesquels la position des deux parties avait besoin d'être approfondie, par exemple la question de l'inspection et du contrôle. Il a fait observer à cet égard qu'il importait de déterminer «exactement la position prise par les deux parties», et il a recommandé que l'on procède à une étude détaillée des questions plutôt qu'à des discussions abstraites.

Les séances plénières qui ont suivi au cours de cette période ont été consacrées à une analyse comparée des programmes de désarmement des États-Unis et de l'Union soviétique et à la préparation d'accords relatifs aux termes à employer dans un projet de traité. On est parvenu en fait à un accord sur le préambule du projet de traité, et on s'est entendu dans une certaine mesure sur les premiers articles qui traitaient des conditions générales requises pour l'élimination des forces armées et des armements, le contrôle et la vérification, et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Lorsque le Comité s'est réuni de nouveau en juillet après sa première intersession, certaines délégations se trouvaient représentées encore une fois par des ministres qui avaient assisté à la réunion finale de la Conférence sur le Laos.

S'adressant au Comité le 24 juillet, M. Green a fait la revue des travaux accomplis par la Conférence et a rendu hommage aux efforts qu'avaient effectués les huit membres non alignés du Comité en vue notamment d'un arrêt des essais nucléaires; ces pays, a-t-il affirmé, «ont à jouer un rôle unique et vital et peuvent contribuer puissamment à la réalisation d'un accord».

Au cours des séances plénières suivantes a eu lieu un examen plus détaillé des propositions occidentales et soviétiques touchant les mesures spécifiques à incorporer dans un programme de désarmement. Les délibérations du Comité ont surtout porté sur les obligations fondamentales relatives à la première étape du désarmement et les mesures se rapportant aux vecteurs nucléaires et aux armements classiques.

Comité plénier—Jusqu'à la première intersession de juillet, le Comité plénier a tenu un certain nombre de réunions afin d'examiner diverses mesures collatérales visant à réduire la tension internationale et à accroître la confiance entre États.

Parmi les premières questions soulevées au sein du Comité se trouvait une proposition du Canada visant à interdire la mise en orbite ou le stationnement dans l'espace d'engins de destruction massive et à faire annoncer à l'avance les lancements de véhicules et missiles spatiaux. Un projet de déclaration à cet effet a été soumis le 27 mars par M. Green. Bien que la proposition canadienne ait reçu l'appui de certaines délégations au cours des débats qui ont suivi, les coprésidents n'ont pu se mettre d'accord sur l'inscription de ce point parmi les questions prioritaires.

La première question dont le Comité devait se charger était «l'interdiction de la propagande en faveur de la guerre». Le 25 mai, on s'est entendu à l'unanimité sur un projet de déclaration à ce sujet, mais lorsque le projet a été soumis quatre jours plus tard à la session plénière afin de recevoir une sanction officielle, l'Union soviétique, changeant de position, a refusé de l'approuver tant qu'un certain nombre d'amendements nouveaux (qui changeaient complètement le sens du projet de résolution tel qu'approuvé) n'y seraient pas ajoutés. Ces amendements ayant été jugés inacceptables par plusieurs délégations, on n'est pas parvenu à un accord final et on a remis à plus tard une nouvelle étude de la question.

Par suite d'un accord intervenu entre les coprésidents, le Comité plénier devait envisager également des mesures destinées à empêcher la dissémination des armes nucléaires et à diminuer les risques de déclenchement d'une guerre par accident, faux calcul ou panne de communications. Bien que ces sujets aient été traités brièvement au Comité et en session plénière et au cours de discussions privées entre les coprésidents, on n'a procédé à aucune étude véritable des propositions pertinentes. Le 12 décembre toutefois la délégation des États-Unis a déposé à la session plénière une communication détaillée touchant la prévention d'une guerre accidentelle.

(ii) *Le désarmement aux Nations Unies*

Au cours des premiers mois de 1962, le secrétaire général des Nations Unies s'est livré à une enquête conformément à deux résolutions qui avaient été adoptées à la seizième session de l'Assemblée générale. A l'endroit de la première, qui avait trait à la possibilité de réunir une conférence spéciale chargée de signer une convention pour interdire l'utilisation des armes nucléaires et thermonucléaires à des fins non pacifiques, le Canada a déclaré que le seul moyen d'empêcher l'emploi éventuel des armes nucléaires était de s'accorder sur un système de désarmement soigneusement contrôlé, qui prendrait en considération tous les aspects du problème des armes nucléaires. La question importante du désarmement devait faire l'objet d'une étude complète au sein du Comité des Dix-Huit, et le Canada était d'avis qu'il n'était pas souhaitable, dans les circonstances, de réunir une conférence spéciale qui, loin de faciliter les négociations, leur serait préjudiciable.

L'enquête portait en second lieu sur les conditions selon lesquelles les pays non munis d'armes nucléaires accepteraient de s'engager à ne pas fabriquer ou acquérir de telles armes et à refuser d'en recevoir sur

leur territoire pour le compte d'un autre pays. A cet égard, le gouvernement canadien s'est à nouveau prononcé en faveur de mesures destinées à empêcher totalement une plus grande dissémination des armes nucléaires. On devait donc s'efforcer de conclure un accord international avec garanties, applicable aux puissances munies ou non d'armes nucléaires et qui fournirait l'assurance permanente d'une prévention efficace de toute nouvelle dissémination de ces armes.

Dix-septième session de l'Assemblée générale—Avec l'ouverture, en septembre, de la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la scène des débats relatifs au désarmement a été transférée de Genève à New-York.

Prenant la parole le 25 septembre au cours du débat général, M. Howard Green a souligné l'importance d'une attitude réaliste dans les négociations qui aboutiraient à des ententes en matière de désarmement. Parlant des travaux du Comité des Dix-Huit, il a noté que pour la première fois les États-Unis et l'Union soviétique avaient avancé des propositions de traité détaillées et complètes, et il a fait ressortir la valeur de l'arrangement aux termes duquel ces deux puissances, dont l'attitude constituait la clé de tout le problème, avaient été nommées coprésidents permanents de la Conférence. Il a également loué l'attitude impartiale et positive des huit membres non alignés qui avaient apporté une excellente contribution à cette conférence.

Le 21 novembre, une résolution sur le désarmement général et complet a été adoptée par 84 voix (y compris le Canada) contre 0 et une abstention. Cette résolution réaffirmait la nécessité de conclure, le plus tôt possible, un accord sur le désarmement général avec contrôles efficaces; elle invitait les Dix-Huit à reprendre à cet effet leurs négociations «dans un esprit positif de compromis», et demandait au Comité de faire rapport à l'Assemblée périodiquement et pas plus tard que la deuxième semaine d'avril 1963. Il convenait en outre d'envisager le plus tôt possible «diverses mesures collatérales qui auraient pour objectif de réduire la tension et de faciliter le désarmement général et complet».

Au cours du débat sur le désarmement en Première Commission, on a examiné deux propositions relatives aux armes nucléaires. En premier lieu, un certain nombre de délégations ont soulevé à nouveau la question de la convocation d'une conférence qui aurait pour tâche de signer une convention interdisant l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires. Par la résolution 1801 (XVII) du 18 décembre, l'Assemblée priait le secrétaire général de consulter encore les États membres sur la possibilité d'une telle conférence et de faire rapport quant aux résultats de cette enquête à la dix-huitième session. En second lieu, le Brésil et trois autres pays de l'Amérique latine ont déposé un projet de résolution demandant l'établissement de négociations qui viseraient à faire du territoire de l'Amérique latine une «zone dénucléarisée». Toutefois, les coauteurs de ce projet ont décidé de ne pas le mettre aux voix à la dix-septième session.

Suspension des essais d'armes nucléaires

Les négociations qui se poursuivaient entre l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et les États-Unis touchant l'arrêt des essais nucléaires et qui avaient repris en novembre 1961 après une interruption de deux mois se sont terminées en janvier 1962. Lorsque le Comité des Dix-Huit a

commencé ses travaux en mars, il a été convenu, comme nous l'avons mentionné plus haut, que les discussions relatives au désarmement auraient lieu au sein d'un sous-comité de trois membres et, lorsqu'il le faudrait, aux sessions plénières.

(i) *Débats au sein du Comité des Dix-Huit*

Lorsqu'ont débuté les négociations au sein du Comité des Dix-Huit, l'Union soviétique a préconisé comme auparavant l'interdiction des essais effectués dans l'espace extra-atmosphérique, sous l'eau et dans l'atmosphère; à cet effet un contrôle serait exercé par des moyens nationaux d'identification et de détection, et les essais souterrains seraient également suspendus jusqu'à ce qu'un système acceptable de vérification soit élaboré dans le cadre d'un programme de désarmement général. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont rejeté la proposition soviétique qui, à leurs yeux, ne renfermait aucune disposition en vue d'un contrôle international suffisant.

Dans sa première déclaration au Comité des Dix-Huit, le secrétaire d'État aux affaires extérieures a dit regretter profondément que l'Union soviétique ait renoncé à s'abstenir volontairement de toute expérience nucléaire. Il a noté que tous les États, y compris les puissances nucléaires, avaient exprimé leur désir de mettre fin aux essais nucléaires, mais que la conclusion finale d'un accord s'était révélée impossible jusqu'à présent en raison des divergences de vues touchant le système d'inspection. Il a invité les puissances en cause à accroître leurs efforts pour éliminer cette impasse, et a fait observer qu'en l'absence d'un accord les possibilités de succès de la conférence risqueraient fort d'être anéanties.

Après un mois de négociations qui n'ont pas abouti à une entente, les huit membres non alignés du Comité ont avancé, le 16 avril, un certain nombre de suggestions de compromis, qui permettraient de vérifier l'application d'un accord interdisant les expériences nucléaires. Ces propositions comportaient trois éléments fondamentaux:

- 1) Un système de détection basé sur les postes nationaux d'observation déjà en existence, de nouvelles stations devant être établies s'il y a lieu;
- 2) Une commission scientifique internationale qui traiterait les données fournies par les stations nationales de détection;
- 3) L'acceptation par les parties à l'accord de l'obligation suivante: prouver de manière suffisante, lorsqu'un événement «suspect» se produit sur leur territoire, qu'il ne s'agit pas d'une explosion nucléaire, et inviter au besoin la commission internationale à mener une enquête «sur les lieux».

Les trois puissances nucléaires ont accepté que ces propositions forment la base de négociations futures, mais des divergences d'opinion s'étant manifestées à l'endroit de certains passages clés, aucun progrès marqué n'a pu être réalisé. Le 24 avril, les États-Unis reprenaient leurs essais dans l'atmosphère et plus tard, au cours de l'été, l'Union soviétique commençait elle aussi une autre série d'expériences.

Au début de la deuxième phase des négociations, à la mi-juillet, l'attention du Comité s'est concentrée à nouveau sur la question des essais d'armes nucléaires.

Au cours de l'été, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont publié de nouvelles données techniques sur la base desquelles ils ont avancé deux propositions. La première demandait l'interdiction des essais aux termes d'un traité détaillé et complet prévoyant une inspection internationale suffisante; la deuxième visait un accord limité qui impliquait seulement les systèmes nationaux de détection et autorisait l'expérimentation souterraine. En réponse à ces propositions, l'Union soviétique a maintenu de nouveau qu'il fallait cesser toutes les expériences et que l'application d'un accord dans ce domaine pouvait très bien être contrôlée au moyen des stations nationales de détection qui existaient déjà.

Avec l'ouverture de la dix-septième session de l'Assemblée générale, New-York est devenu le centre principal des débats relatifs à l'expérimentation nucléaire (Voir ci-dessous), bien que le sous-comité de trois membres ait continué de tenir ses réunions à Genève.

Lorsque le Comité des Dix-Huit a repris ses travaux à Genève le 26 novembre, l'attention s'est de nouveau portée sur le problème des essais nucléaires, conformément à une résolution adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale. Au cours de cette période, de nouveaux compromis ont été avancés par les membres non alignés du Comité. Ces suggestions fondées sur le mémorandum conjoint du 16 avril et sur le contenu de la résolution de l'Assemblée, préconisaient d'établir dès que possible une commission scientifique qui serait chargée de contrôler l'application d'un accord temporaire sur la suspension des expériences souterraines, jusqu'à conclusion d'un traité permanent interdisant les essais de tous genres. Toutefois, l'Union soviétique n'a manifesté aucune intention d'accepter cette entente provisoire.

A la mi-décembre, l'URSS a déclaré qu'elle était prête à accepter l'établissement sur son territoire de trois stations de détection automatique de secousses sismiques, conformément à une proposition qui avait été examinée à une date antérieure par la Conférence (dite de «Pugwash») sur les affaires internationales, tenue par les hommes de science en 1962. De l'avis des États-Unis et de la Grande-Bretagne, ces stations pouvaient compléter de manière utile les renseignements fournis par les stations nationales, mais contrairement au point de vue soviétique, leur mise en place ne permettait aucunement d'éliminer l'inspection «sur les lieux». Le Comité a fait savoir à l'Organisation des Nations Unies, le 7 décembre, qu'il n'avait pas été possible jusque-là de parvenir à un accord mais que les négociations continueraient.

(ii) *Débats de l'Organisation des Nations Unies*

Dès le début de la dix-septième session de l'Assemblée générale, un certain nombre de délégations ont dit s'opposer fermement à la continuation des essais nucléaires. Dans une déclaration faite à ce sujet en Première Commission, le représentant du Canada a souligné que l'Union soviétique et les puissances occidentales avaient été sur le point de conclure une entente. Il a fait observer qu'aucun traité relatif à l'interdiction des essais ne répondrait entièrement aux préoccupations de tous les États, et il a invité les puissances nucléaires à reconnaître les graves dangers que faisait courir à l'humanité l'absence permanente d'un accord dans ce domaine.

L'opposition de beaucoup de membres à la continuation des essais nucléaires s'est reflétée dans deux résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée générale. La première, parrainée par les États-Unis et la Grande-Bretagne, demandait instamment au Comité des Dix-Huit de

conclure un traité qui mettrait fin, de manière définitive et sous contrôle international efficace, à toutes les expériences nucléaires. Cette résolution, qui priait les États négociateurs de se mettre d'accord le plus tôt possible à ce sujet, a été adoptée par 55 voix (y compris le Canada) contre 10 et 40 abstentions. La deuxième résolution, à laquelle la délégation canadienne a apporté une série d'amendements, priait les puissances en cause de convenir de l'interdiction des essais nucléaires d'ici le 1^{er} janvier 1963; elle recommandait, au cas où un accord ne pourrait être réalisé à cette date, la cessation immédiate des essais dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau, et la suspension temporaire des expériences souterraines, celle-ci devant être contrôlée par une commission scientifique internationale. Elle invitait également le Comité des Dix-Huit à rendre compte à l'Assemblée générale, avant le 10 décembre, des résultats de ses négociations. Cette résolution a été adoptée par 75 voix (y compris le Canada) contre 0 et 21 abstentions (y compris les États-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et la France).

(iii) *Négociations bilatérales soviéto-américaines*

Un échange de lettres intervenu à la fin de l'année entre le président Kennedy et M. Khrouchtchev a permis d'espérer la conclusion d'un accord mettant fin à toute expérimentation nucléaire. Le leader soviétique a déclaré que, bien qu'à son avis les stations nationales de détection étaient suffisantes pour contrôler l'application d'un accord d'interdiction des essais, il était disposé à accepter deux ou trois inspections «sur les lieux» à titre de concession aux vues américaines. Le président Kennedy a répondu, le 28 décembre, qu'il avait été encouragé par l'attitude de M. Khrouchtchev au sujet du principe de l'inspection «sur les lieux», mais qu'il ne jugeait pas suffisant le nombre d'inspections proposé par le chef soviétique. Il a également laissé entendre que les propositions soviétiques relatives aux stations sismiques automatiques n'avaient pas une portée suffisante. Il a déclaré, toutefois, qu'il ne jugeait pas ces problèmes insolubles, et a suggéré que les représentants de l'URSS et des États-Unis se rencontrent afin de poursuivre les discussions. Cette suggestion a été acceptée par M. Khrouchtchev et de nouvelles négociations ont commencé en janvier 1963.

IV

L'AFRIQUE

Les événements d'Afrique ont continué en 1962 à retenir l'attention mondiale. Des efforts pour unifier le Congo se sont poursuivis sans cesse. Le point critique est survenu vers la fin de l'année. Quatre autres pays: Algérie, Rwanda, Burundi et Ouganda, ont accédé à l'indépendance et ont été admis à l'ONU. A l'Assemblée générale des Nations Unies les pays d'Afrique ont pris une part importante à la discussion des questions coloniales qui s'est circonscrite autour de points intéressant leur continent. Le Comité spécial créé pour mettre en œuvre la déclaration sur le colonialisme s'est lui aussi intéressé presque uniquement aux affaires africaines.

Au cours de l'année le Canada a développé sa représentation diplomatique sur le continent. Il a ouvert deux nouvelles missions, soit une ambassade à Yaoundé (Cameroun) et un haut-commissariat à Dar-Es-Salaam (Tanganyika). En outre il a établi des relations diplomatiques avec les États ci-après, par double accréditation des missions canadiennes existantes: Guinée, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Togo, Dahomey, Niger, Sénégal, Gabon, Congo (Brazzaville), Tchad, République centrafricaine, Maroc et Ouganda. Au Congo (Léopoldville), le Canada a substitué à son consulat général une ambassade sous direction d'un chargé d'affaires.

Des personnalités africaines sont venues au Canada, notamment le ministre d'État du Maroc; le ministre des Affaires étrangères du Dahomey, à la tête d'une mission spéciale d'amitié; le ministre de l'Agriculture du Niger; le ministre des Affaires étrangères du Nigeria; le premier ministre de l'est du Nigeria.

Le Congo

Au début de l'année on espérait voir en 1962 la fin de la crise congolaise. On ne tarda pas à s'apercevoir, toutefois, que M. Tshombé n'avait pas renoncé à ses desseins séparatistes, bien qu'il eût signé la déclaration de Kitowa reconnaissant l'unité du Congo. M. Tshombé et M. Adoula ont négocié longuement en mars et avril, puis de nouveau en mai et juin, mais sans aboutir à un accord rattachant le Katanga au reste du Congo. Après l'interruption de ces pourparlers, le secrétaire général intérimaire de l'ONU a exhorté tous les membres à suspendre leur aide matérielle au Katanga et à exercer leur influence en faveur d'un règlement raisonnable et pacifique. Il a fait observer, de plus que, si la persuasion demeurerait inopérante, il y aurait lieu d'envisager les mesures de pression économique à employer contre les autorités katangaises.

Faute d'une solution du problème katangais, le gouvernement central du premier ministre Adoula a été soumis à une contrainte croissante de la part de ses adversaires politiques au parlement. De son côté, l'ONU était aux prises avec de sérieuses difficultés financières: maintenir des troupes au Congo entraînait de fortes dépenses et un nombre considérable de membres refusaient de contribuer à l'opération.

Au mois d'août le secrétaire général intérimaire a mis de l'avant un projet de réconciliation nationale comprenant, entre autres, les trois points ci-après: une constitution fédérale; le partage des revenus miniers du Katanga avec le gouvernement central; une amnistie pour délits politiques; l'unification des forces congolaises. Comme la plupart des pays de l'ONU, le Canada a été favorable à ce projet, qui présentait les meilleures chances de réunification pacifique. Le projet a reçu l'agrément de MM. Adoula et Tshombé, mais il s'est fait peu de chose en vue de sa mise en œuvre.

Vers la fin de l'année, des difficultés financières et l'éventualité que certains membres doivent retirer leurs troupes de la Force de l'ONU ont concouru à faire ressortir l'urgence d'une solution.

Le 28 décembre les hostilités éclatèrent à Élisabethville, où les troupes des Nations Unies, ayant essuyé à plusieurs reprises le feu de la gendarmerie katangaise, durent assurer leur sécurité et leur liberté de mouvement. L'opération était en cours au moment où l'année a pris fin.

La politique du Canada au cours de l'année était favorable à un rétablissement rapide de la paix qui permettrait à l'ONU de réduire progressivement ses obligations au Congo. Le Canada a maintenu dans la Force de l'ONU au Congo un contingent de communications de plus de 300 personnes ainsi que des membres du personnel administratif et de l'état-major.

Territoires portugais

L'Assemblée générale, lors de la deuxième partie de la seizième session, soit en janvier 1962, a adopté une résolution où, se fondant sur le rapport du Comité spécial de l'Angola—lequel considère celui-ci comme un territoire non autonome—elle réaffirmait le droit du peuple angolais à la libre détermination et à l'indépendance; décidait de maintenir en fonction le Sous-Comité; priait les États membres de refuser au Portugal tout appui ou toute assistance qu'il pourrait employer à des fins de répression contre le peuple angolais; priait le gouvernement portugais de soumettre à la dix-septième session un rapport sur les mesures qu'il aurait prises en application de la présente résolution.

La résolution 1742 (XVI) a été adoptée par 99 voix, dont celle du Canada, contre deux et une abstention. Dans une intervention en faveur de ce texte, le représentant du Canada a déclaré que l'on s'entendrait en général pour reconnaître que la libre détermination constituait l'objectif du progrès politique en Angola; que l'on ne saurait tarder à définir celui-ci, bien que la question des moyens et du moment opportun puissent faire l'objet de négociations. Au cours de l'année le Sous-Comité a poursuivi ses investigations sur l'Angola, territoire étudié également par la Commission des Dix-Sept (colonialisme). Celui-ci a recommandé à l'Assemblée, au sujet de l'Angola, un projet de résolution, qui a été mis aux voix à la dix-septième session sans grands changements. Cette résolution portait sur des mesures qui avaient déjà été approuvées par presque tous les membres de l'ONU; en outre, elle évoquait la possibilité d'expulsion dans le cas du Portugal et renfermait, à l'endroit du Conseil de sécurité, l'invitation à prendre les mesures nécessaires, y compris des sanctions, pour amener le Portugal à donner suite aux résolutions antérieures touchant l'Angola. Le Canada, de même que la majorité des pays de l'OTAN, a voté contre cette résolution qui a été adoptée toutefois le 17 décembre par 57 voix contre 14 et 18 abstentions.

L'Assemblée a aussi adopté, le 14 décembre, par 82 voix contre 7 et 13 abstentions (dont celle du Canada), une résolution d'ordre général où elle reprochait au Portugal de ne pas s'être conformé au chapitre XI de la Charte. Le Canada approuvait le but de cette résolution, par laquelle le Portugal était invité à reconnaître le droit à l'autodétermination en faveur des populations de ses territoires. D'autre part, ni le Canada, ni les autres membres de l'OTAN ne pouvaient accepter de clauses qui eussent constitué un embargo sur les armements destinés au Portugal, notamment sur ceux dont il a besoin pour la défense nationale.

République sud-africaine

Lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale, trente-trois délégations d'Afrique et d'Asie ont présenté, au sujet de l'apartheid, une résolution énergique renfermant des recommandations selon lesquelles des sanctions diplomatiques et économiques seraient appliquées à la République sud-africaine pour contraindre le gouvernement à abandonner sa politique raciale, ainsi qu'une invitation au Conseil de sécurité à imposer des sanctions contre la République sud-africaine et à envisager son expulsion des Nations Unies. La résolution (n° 1761) a été adoptée le 6 novembre en séance plénière, par 67 voix contre 16 (dont celle du Canada) et 23 abstentions, mais les paragraphes n'ont pas été soumis un par un au scrutin.

Le représentant du Canada a expliqué pourquoi sa délégation ne pouvait donner son approbation, bien que son pays fût entièrement d'accord sur les buts de la résolution. Le Canada s'opposait aux sanctions parce qu'il entretenait des doutes quant à l'opportunité pour l'ONU d'y recourir dans une conjoncture ne présentant ni agression de l'extérieur ni question de paix ou de guerre; il doutait en outre qu'elles pussent amener la République sud-africaine à modifier sa politique; enfin, ne craignait-on pas que les sanctions ne gênent surtout la population de couleur. Le Canada était contre l'expulsion parce qu'il croyait plus facile d'exercer de l'influence sur la République sud-africaine tant qu'elle ferait partie de l'Organisation.

Le président et le vice-président du Sous-Comité du Sud-Ouest africain se sont rendus dans ce territoire en mai 1962, mais tout espoir d'un rapprochement entre la République sud-africaine et l'ONU a été dissipé par la controverse à laquelle a donné lieu leur communiqué conjoint publié à Pretoria au terme de leur séjour. Le 14 décembre, à sa dix-septième session, l'Assemblée générale a adopté par 98 voix (dont celle du Canada), avec l'abstention du Portugal, une résolution où elle réaffirmait le droit du peuple du Sud-Ouest africain à l'indépendance et à la souveraineté nationale; en outre, elle y priait le Comité spécial pour l'application de la Déclaration sur le colonialisme d'assumer les tâches relatives à ce territoire relevant des Nations Unies, qui avaient été attribuées au Sous-Comité du Sud-Ouest africain, et priait le secrétaire général de prendre des mesures pour assurer une présence efficace de l'ONU dans le Sud-Ouest africain.

V

L'INDOCHINE

En 1962, le Canada a continué de faire partie, avec l'Inde et la Pologne, des trois Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam. Ces organismes ont été établis par la Conférence de Genève de 1954. Les Commissions du Vietnam et du Cambodge continuent d'exercer les fonctions qui leur ont été assignées par les Accords de 1954. La Commission du Laos a vu ses attributions révisées par le Protocole à la Déclaration sur la neutralité du Laos, qui a été signé à Genève en juillet 1962. Une centaine de Canadiens, membres du ministère des Affaires extérieures ou des forces armées, ont servi auprès de ces commissions en 1962.

Cambodge

Au Cambodge, où la tranquillité intérieure a prédominé pendant toute l'année, la Commission a poursuivi ses activités à une échelle restreinte; elle s'est occupée principalement des incidents qui se sont produits à la frontière du Vietnam-Sud et du Cambodge. Ces événements ont amené en novembre le prince Sihanouk à soumettre aux treize autres gouvernements représentés à la Conférence de Genève un projet d'accord international calqué dans ses grandes lignes sur l'accord relatif au Laos, mais qui en différait à plusieurs égards. Ce projet de protocole visait à faire reconnaître par un grand nombre d'États la souveraineté, l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge, et au besoin à assurer le respect de ces principes grâce à une action appropriée. La Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge continuerait de jouer son rôle, mais à un plus haut degré et avec des fonctions plus étendues.

Laos

La Conférence internationale sur la question laotienne, qui siégeait à Genève depuis le 16 mai 1961 afin d'élaborer un accord supplémentaire, a terminé ses travaux le 23 juillet 1962 en signant une Déclaration sur la neutralité du Laos et un Protocole annexé à la Déclaration. Parmi les responsabilités qui incombaient à la Commission en vertu de cet accord se trouvait celle de surveiller le retrait du personnel militaire et paramilitaire étranger, évacuation qui devait être achevée moins de trente jours après que la Commission aurait donné avis au gouvernement laotien de la présence de ses équipes aux points de repli. La Commission aurait ensuite pour tâche de contrôler l'application du cessez-le-feu dont avaient convenu les trois forces politiques en présence au Laos; elle

ferait enquête, avec l'assentiment et l'entière collaboration du gouvernement laotien, sur tout rapport signalant l'introduction ou la non-évacuation de personnel militaire ou paramilitaire étranger, et elle viendrait en aide au gouvernement laotien dans les cas où il jugerait que du matériel de guerre aurait été introduit illégalement au pays.

Un certain progrès a été accompli, au cours des derniers mois de 1962, vers la mise en œuvre de l'accord du 23 juillet. Le cessez-le-feu a été dans l'ensemble maintenu. Le personnel militaire étranger, qui comptait 1109 personnes (666 des États-Unis, 403 des Philippines et 40 du Vietnam-Nord), s'est retiré du Laos, sous la surveillance et le contrôle de la Commission avant le 7 octobre 1962, date-limite fixée pour l'évacuation totale. Comme l'a exposé néanmoins la Commission dans le rapport qu'elle a soumis le 22 octobre aux coprésidents de la Conférence de Genève, la presse et la radio ont lancé de fortes accusations tendant à démontrer que des milliers de personnes de diverses nationalités, membres du personnel militaire étranger, restaient au Laos en violation du traité. La Commission, avec la collaboration des autorités laotiennes, a entrepris à la fin de décembre certaines enquêtes locales afin de vérifier le bien-fondé de ces accusations.

Vietnam

En ce qui concerne la Commission du Vietnam, l'événement le plus marquant de l'année 1962 a été la publication d'un rapport spécial, signé le 2 juin par les commissaires de l'Inde et du Canada et qui n'a pas obtenu l'approbation du commissaire de la Pologne. Les conclusions du rapport étaient en substance les suivantes:

- a) on avait envoyé du Vietnam-Nord au Vietnam-Sud du personnel armé et du personnel non armé, des armements, des munitions et des approvisionnements, avec l'intention d'appuyer, d'organiser et d'exécuter des actes hostiles (y compris des attaques armées) contre les forces armées et l'administration du Vietnam-Sud;
- b) les autorités du Vietnam-Nord avaient permis qu'un usage soit fait de leur territoire pour encourager et appuyer des activités hostiles dans le Sud, lesquelles visaient au renversement de l'administration du Vietnam-Sud;
- c) le Vietnam-Sud avait reçu des États-Unis une aide militaire dont le volume semblait dépasser les quantités prévues par l'Accord de Genève de 1954; il avait conclu avec les États-Unis des arrangements militaires qui équivalaient de fait, sinon officiellement, à une alliance.

Le rapport de la Commission précisait que l'aide militaire accrue dont le Vietnam-Sud bénéficiait depuis décembre 1961 avait été jugée nécessaire pour lutter efficacement contre la subversion. Il soulignait le fait que le gouvernement du Vietnam-Sud s'était engagé à mettre fin à ces mesures extraordinaires «dès que les autorités nord-vietnamiennes auraient cessé tout acte d'agression et commencé à respecter les Accords de Genève».

Dans le dessein de réduire la tension et de préserver la paix au Vietnam, la Commission a recommandé aux coprésidents l'adoption de mesures qui apporteraient les garanties suivantes: chacune des deux

parties respectera le territoire de l'autre et n'entreprendra aucune action hostile contre l'autre partie; les deux parties observeront strictement les dispositions de l'Accord de Genève relatives à l'introduction de matériel de guerre et de personnel militaire; elles ne s'engageront dans aucune alliance militaire et n'utiliseront pas leur territoire pour la reprise des hostilités ou afin de servir une politique d'agression; enfin, elles collaboreront avec la Commission internationale.

En dépit de ces recommandations, la situation est restée difficile depuis la publication du rapport spécial, et la guerre d'embuscades dans le Vietnam-Sud ne s'est pas apaisée. La Commission a reçu des deux côtés un grand nombre de plaintes qu'elle a examinées.

VI

QUESTIONS RELATIVES À LA DÉFENSE

L'OTAN

Fidèle à ce qui constitue un des éléments essentiels de sa politique extérieure, le Canada a continué de fournir son appui à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il a maintenu en Europe une brigade d'armée et une division aérienne et a renforcé, en 1962, les forces navales placées sous les ordres du Commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT).

La réunion ordinaire de printemps des ministres des Affaires étrangères a eu lieu à Athènes du 4 au 6 mai 1962; les ministres de la Défense, qui participaient également à cette conférence de l'OTAN, avaient tenu une session distincte le 3 mai. Au cours de leur examen de la situation internationale, les ministres ont réaffirmé qu'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace constituait le meilleur moyen d'assurer de façon durable la paix et la sécurité dans le monde entier, et ils ont pris note avec satisfaction de la position adoptée par les puissances occidentales à la Conférence de Genève. Les ministres ont examiné aussi la question de Berlin et ont fait le point de l'évolution récente de la situation, compte tenu des conversations préliminaires en cours avec l'Union soviétique.

Le Conseil a noté les progrès accomplis dans l'établissement de la politique de défense de l'Alliance. A cet égard, les ministres ont accueilli favorablement la confirmation donnée par les États-Unis que ceux-ci continueraient à tenir à la disposition de l'Alliance les armes nucléaires nécessaires à sa défense, et se concerteraient avec leurs alliés au sujet des plans et dispositions de base à adopter pour ces armes. En outre, les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis ont tous deux donné la ferme assurance que leurs forces stratégiques continueraient à pourvoir aux besoins de la défense en ce qui concerne les menaces contre l'Alliance qui excéderaient les possibilités d'action des forces affectées à l'OTAN. Pour que tous les pays membres puissent participer pleinement aux consultations relatives à la politique de défense de l'Alliance, il a été décidé d'instituer une procédure spéciale qui leur permettrait d'échanger des renseignements au sujet du rôle des armes nucléaires dans la défense de l'OTAN. Le Conseil a constaté les progrès accomplis par l'Alliance au cours des douze derniers mois dans son effort de défense, notamment en ce qui concerne les améliorations quantitatives et qualitatives apportées aux forces des pays membres affectées à l'OTAN ou réservées pour lui être affectées. Les ministres ont noté avec satisfaction que les États-Unis avaient déclaré qu'ils affectaient des sous-marins à Polaris pour la défense de la région de l'OTAN. Le Conseil a exprimé la conviction que, si l'Alliance voulait être en mesure de faire face aux menaces de tous ordres qui pouvaient être dirigées contre sa sécurité, l'équilibre à maintenir entre les forces classiques et nucléaires devait faire l'objet d'un examen permanent. A la réunion séparée qu'ils ont

tenue le 3 mai, les ministres de la Défense ont offert un certain nombre de recommandations visant à améliorer la collaboration entre les pays membres en ce qui concerne la recherche, la mise au point et la production des armements.

Les ministres ont réservé une attention particulière aux nécessités du développement économique de la Grèce et de la Turquie; ils ont décidé que les gouvernements qui étaient à même d'aider ces pays devraient examiner d'urgence comment pourraient être établis, dans un cadre approprié, des « consortiums » chargés de coordonner les moyens de réunir les ressources nécessaires pour assurer le développement économique de la Grèce et de la Turquie à un rythme satisfaisant. Les ministres ont, d'autre part, décidé de créer un groupe d'études chargé de poursuivre l'examen des problèmes spéciaux de défense qui se posent à la Grèce.

La conférence annuelle des ministres a eu lieu à Paris du 13 au 15 décembre 1962. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale représentaient le Canada. La situation internationale a fait l'objet d'un examen détaillé dans le contexte de la récente crise cubaine; à cette occasion, le Canada a dit appuyer la réaction ferme mais mesurée des États-Unis en face de la menace soviétique à Cuba. Vu le renforcement de la position diplomatique de l'Ouest après la crise, il convenait de rechercher les moyens de mettre en œuvre la confiance et la solidarité dont témoignaient les membres de l'Alliance, afin de saisir toutes les occasions possibles de réduire la tension, de préparer la voie à des négociations et, sur tous les plans possibles, de s'emparer de l'initiative. Le Conseil a réaffirmé que la question du désarmement général et complet sous contrôle international efficace continuait de préoccuper tous les esprits. Il a souligné la nécessité de conclure un accord qui, graduellement, apporterait au monde la paix et la sécurité. Il a exprimé l'espoir d'un changement éventuel de l'attitude soviétique, laquelle avait jusqu'ici empêché tout accord positif sur les principales questions en litige. A l'endroit de Berlin, le Conseil a rappelé combien il était déterminé à défendre et à maintenir la liberté de Berlin-Ouest et de ses habitants. La politique de l'OTAN, a-t-il conclu, doit continuer d'être guidée par la vigilance constante et l'unité de but des membres de l'Alliance qui, dans un esprit de solidarité, doivent être prêts à saisir toute chance raisonnable de réduire la tension internationale.

Examinant l'effort de défense accompli par l'OTAN en 1962, les ministres ont décidé qu'il était nécessaire d'accroître l'efficacité des forces classiques. Ils ont affirmé en outre la nécessité d'un équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques, équilibre qui, joint à des effectifs suffisants, fournirait à l'Alliance des moyens variés pour répondre à toute menace dirigée contre sa sécurité. Les ministres ont reconnu que l'amélioration des forces classiques nécessiterait un effort soutenu, et ils ont invité le Conseil permanent à étudier les méthodes qui assureraient un meilleur alignement entre les besoins militaires de l'OTAN et les plans des forces nationales, ainsi qu'une juste répartition des charges de la défense commune. Ils ont également noté que, conformément à la résolution adoptée à la réunion d'Athènes, les pays membres, dans un esprit de solidarité et d'interdépendance, avaient convenu de mesures qui aideraient la Grèce à résoudre ses problèmes particuliers de défense.

Sur l'invitation du gouvernement canadien, il a été décidé que la réunion annuelle de printemps du Conseil de l'Atlantique Nord aurait lieu à Ottawa du 21 au 23 mai 1963.

Défense nord-américaine

Aucun accord important n'est intervenu en 1962 dans le domaine de la défense conjointe Canada-États-Unis. Les nombreuses dispositions qui ont été mises en œuvre au cours des dernières années ont continué d'être appliquées sous les auspices des divers organes de consultation pour la défense qu'ont créés les deux gouvernements.

VII

LE COMMONWEALTH

Les membres

Au cours de l'année, trois États nouvellement indépendants—la Jamaïque, l'État unitaire de la Trinité et Tobago, et l'Ouganda—sont entrés au sein du Commonwealth qui, de ce fait, compte désormais seize membres. A la fin de 1962, le Canada avait des hauts-commissaires accrédités auprès de tous les pays membres du Commonwealth, y compris les trois États récemment admis.

Réunion des premiers ministres du Commonwealth

La réunion des premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres en septembre 1962, était la onzième de ce genre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'était la première occasion à laquelle le Sierra-Leone, le Tanganyika, la Jamaïque et la Trinité-Tobago se trouvaient représentés à une réunion du Commonwealth à titre de pays indépendants; la présence de leurs premiers ministres qui, ensemble, représentaient 15 millions de personnes ayant obtenu l'indépendance depuis la dernière conférence de 1961, a été saluée par les autres gouvernements du Commonwealth. Les premiers ministres ont appris que l'Ouganda, dont la population atteint presque 7 millions d'habitants, accéderait à l'indépendance au mois d'octobre 1962; ils ont décidé que l'Ouganda deviendrait à cette date membre du Commonwealth.

Ils ont également noté avec satisfaction les grands progrès accomplis en vue de l'établissement, le 31 août 1963, de la Fédération de Grande-Malaisie: ceci permettrait à l'État de Singapour, aux territoires de Nord-Bornéo et de Sarawak et, espère-t-on, à l'État de Brunéi, qui ont une population combinée d'environ 3 millions, d'accéder à l'indépendance dans le cadre d'une fédération élargie. Les premiers ministres ont appris que le Tanganyika adopterait une forme républicaine en décembre 1962 et il a été convenu que ce pays resterait par la suite membre du Commonwealth, à titre de république.

Au cours de leurs entretiens, les premiers ministres ont échangé leurs vues sur la situation politique dans diverses parties du monde. Ils ont pris note, en particulier, des propositions relatives au Congo qu'avait introduites, le mois précédent, le secrétaire général intérimaire de l'ONU et ils ont exprimé l'espoir qu'elles puissent servir de base à un règlement rapide et constructif. Ils ont reconnu que la nécessité du désarmement s'était accrue de par la mise en œuvre continue d'armes de plus en plus puissantes. Ils ont réaffirmé les principes énoncés dans leur déclaration du 17 mars 1961 sur le désarmement, et ils ont exprimé la conviction que le Comité des Dix-Huit à Genève devrait poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'un traité visant à un désarmement général et complet en conformité de ces principes. Ils ont noté que des

discussions touchant l'arrêt des essais d'armes nucléaires avaient également eu lieu à Genève et ils ont dit espérer que ces efforts aient comme résultat un traité efficace qui délivrerait l'humanité de cette source d'angoisse et de danger.

Dans le communiqué qui a été publié à l'issue de la conférence, le 19 septembre, on pouvait relever ce passage:

L'objectif principal de cette réunion était, toutefois, d'étudier les progrès obtenus au cours des négociations de Bruxelles relativement aux conditions de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, et d'examiner la nature et l'avenir des garanties visant le commerce des autres pays du Commonwealth. La plus grande partie de la réunion a été consacrée à l'étude de cette question complexe. Bien que les délibérations tenues à ce sujet aient révélé l'existence de nombreuses différences d'opinion et de nombreuses incertitudes, tous les échanges de vues se sont produits dans l'atmosphère franche et amicale qui caractérise les réunions du Commonwealth. Ceci a réaffirmé la détermination commune de renforcer les liens qui existent entre les pays du Commonwealth.

En ce qui concerne l'attitude du Canada au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE, le premier ministre Diefenbaker a déclaré, le 17 septembre: «Le gouvernement canadien ne prend pas position sur la question de savoir si le Royaume-Uni doit entrer ou non au Marché commun, parce que nous respectons le droit de la Grande-Bretagne de prendre cette décision elle-même». Résumant la position canadienne, il a ajouté: «Nous estimons que lors des négociations qui doivent avoir lieu à Bruxelles en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, il sera nécessaire d'apporter des modifications sensibles aux conditions d'entrée, à la lumière des engagements qui ont été pris pour la sauvegarde des intérêts du Commonwealth».

Assistance économique et militaire

Durant l'année, l'aide économique fournie par le Canada aux pays en voie de développement a continué d'être dirigée surtout vers les territoires du Commonwealth, s'exerçant par l'intermédiaire du Plan de Colombo, du Programme canadien d'aide aux Antilles et du Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique (PSCAA). La contribution totale du Canada au Plan de Colombo, depuis la création de celui-ci, dépasse 380 millions de dollars. L'aide aux Antilles doit se chiffrer, pour la période 1958-1963, à plus de 10 millions. En ce qui concerne les pays du Commonwealth en Afrique, le Canada s'est engagé à verser au PSCAA un total de \$10,500,000 pour la période 1960-1963. En 1962, le Canada a fourni également de l'assistance technique à la Guyane et au Honduras britanniques (\$120,000).

En 1962, l'aide canadienne à certains pays du Commonwealth a revêtu des formes variées. L'équipe d'instructeurs des Forces armées canadiennes a continué d'aider à la formation d'officiers et de techniciens pour les Forces armées du Ghana. On a créé trois nouveaux postes d'instructeurs, et à la fin de l'année l'équipe canadienne au Ghana comptait une trentaine d'officiers et de soldats. En 1962, le Canada a consenti à aider à la formation de la marine du Nigeria; des élèves-officiers nigériens, dont neuf se destinent à l'armée et six à la marine, subissent

actuellement une période d'instruction dans des établissements canadiens de défense. Il a également été décidé en 1962 que trois officiers du régiment de la Trinité et Tobago feraient un stage au Canada au début de 1963.

Coopération en matière d'éducation

A la deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, réunie à la Nouvelle-Delhi en janvier 1962, le Canada avait délégué un groupe de quinze personnes représentant les ministères provinciaux de l'Instruction publique, les universités, les associations de caractère éducatif et professionnel et les ministères fédéraux. La Conférence avait pour but de permettre aux délégués d'évaluer les progrès accomplis depuis le lancement du Programme d'éducation du Commonwealth à la Conférence d'Oxford en juillet 1959 et d'étudier toutes questions relatives à l'élargissement ou à la modification du Programme.

Les délégués à la Conférence de la Nouvelle-Delhi ont noté le succès du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth; des bourses ont été créées non seulement par tous les pays qui s'y étaient engagés à Oxford, mais aussi par d'autres gouvernements. De l'avis des délégués, on pourrait atteindre dans un proche avenir les mille bourses évoquées par les représentants à la première Conférence. A la fin de 1962, 219 ressortissants du Commonwealth étudiaient au Canada dans le cadre du Programme, et 84 Canadiens poursuivaient des études dans d'autres pays du Commonwealth. On s'attend à ce que le chiffre annoncé de 250 bourses par an soit atteint par le Canada au cours de l'année scolaire 1963-1964. Dans le domaine de la formation des enseignants, les délégués à la Conférence de la Nouvelle-Delhi ont pu constater que des progrès notables et rapides avaient été effectués depuis la Conférence d'Oxford et que plus de 800 bourses avaient été créées. Toutefois, ce nombre demeurerait insuffisant, compte tenu du rythme prodigieux des progrès accomplis par les nouveaux États du Commonwealth et il convenait de trouver les moyens appropriés pour attirer un plus grand nombre d'enseignants vers ces régions. A la fin de 1962, 119 professeurs canadiens enseignaient dans le Sud-Est asiatique, en Afrique et aux Antilles dans le cadre des programmes canadiens d'aide en matière d'éducation.

Tout en reconnaissant l'excellence d'une formule d'aide bilatérale, la plupart des délégués ont exprimé le désir de voir des rouages spéciaux compléter cette formule à l'intérieur du Commonwealth. De l'avis de tous, les organismes administratifs que la Conférence d'Oxford avait établis à titre d'essai en 1959—le Comité et le Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth—avaient joué un rôle utile et devaient continuer leur œuvre. Invité en 1962 à nommer le prochain directeur du Bureau, le Canada a désigné M. F. K. Stewart, secrétaire exécutif de l'Association canadienne d'éducation. M. Stewart, qui succédera au premier directeur, M. V. S. Jha, de l'Inde, assumera ses fonctions à Londres en juin 1963.

Dirigeant leurs regards vers l'avenir, les délégués à la Conférence de la Nouvelle-Delhi sont convenus qu'il était indispensable d'examiner régulièrement les progrès de l'éducation dans le Commonwealth. Le gouvernement canadien ayant suggéré que la troisième conférence se réunisse au Canada, cette proposition a été chaleureusement accueillie

par tous les représentants. Il a donc été décidé que la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation aurait lieu à Ottawa à la fin de l'été 1964.

L'Association des universités du Commonwealth fournit également une contribution importante dans le domaine de la coopération en matière d'éducation. Cet organisme qui groupe presque toutes les universités et la plupart des collèges universitaires du Commonwealth assure un service de liaison entre ses membres, en mettant en rapport les diverses facultés et administrations. A l'instar de la Fondation des universités canadiennes et d'autres organismes non gouvernementaux du Commonwealth, l'Association exerce un rôle utile dans la mise en œuvre du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth.

Antilles et Guyane britannique

Cette région a été, en 1962, la scène de profonds changements politiques. Le groupe de dix îles qui constituait la Fédération des Antilles a été officiellement dissous au mois de mai; après une brève existence d'à peine plus de quatre ans. En août, la Jamaïque et l'État unitaire de la Trinité et Tobago, territoires qui par leur étendue et leur population venaient en tête au sein de l'ancienne fédération, ont acquis l'indépendance et sont devenus membres du Commonwealth et de l'ONU. Le Canada a offert à chacun de ces nouveaux États, à l'occasion de leur indépendance, un don de \$10,000 sous forme de bourses d'études valides auprès des établissements canadiens d'enseignement supérieur. Les huit petites îles (la Barbade, Sainte-Lucie, Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe-Nevis-Anguilla, Antigua et Montserrat) de l'ancien groupement ont entrepris de former une nouvelle association sous la direction de la Barbade, mais l'année s'est achevée sans que l'on ait arrêté un programme touchant l'établissement de cette fédération de moindre envergure.

En Guyane britannique, l'introduction d'un programme d'austérité imposant des taxes plus lourdes et un système d'économies forcées a causé, en février, une grève générale qui fut marquée dans la capitale, Georgetown, par des pillages et incendies de propriétés. En conséquence, le premier ministre Cheddi Jagan a demandé à la Grande-Bretagne d'envoyer des troupes dans la colonie afin d'y maintenir l'ordre et la loi. Une commission d'enquête composée de juges britanniques, ghanéens et indiens a examiné les causes des troubles de février. D'après le rapport qu'elle a soumis, les tensions et frictions qui existaient entre les divers éléments raciaux (Indiens, Africains et Européens) n'étaient pas à l'origine des troubles; ceux-ci avaient éclaté spontanément, en partie sous l'action de rivalités politiques et des ambitions déçues de certains leaders. En octobre et en novembre, une conférence constitutionnelle s'est tenue à Londres afin de fixer la date de l'indépendance de la colonie. Toutefois, les chefs des trois partis politiques n'ont pu concilier leurs divergences de vues sur un certain nombre de points relatifs à la future constitution d'une Guyane britannique indépendante, et la conférence s'est trouvée ajournée *sine die*. Vers la fin de l'année, le premier ministre Jagan tentait de former un gouvernement de coalition composé des deux principaux partis politiques du pays.

Afrique

En plus de l'accession à l'indépendance de l'Ouganda, de nouveaux progrès ont été effectués en 1962 vers la réalisation de l'indépendance dans presque tous les autres territoires africains sous mandat britannique. A la suite d'une conférence tenue en avril à Londres, on a assisté au Kenya à la formation d'un gouvernement de coalition au sein duquel les deux grands partis, le KANU et le KADU, jouissaient d'une représentation égale et qui avait pour objectif de rédiger une constitution devant servir de base à l'indépendance complète. A la fin de l'année, toutefois, les deux partis n'étaient pas encore parvenus à une entente sur la question de la division du pouvoir entre le gouvernement central et les provinces. A Zanzibar, on a mis fin à l'état d'urgence et on s'est efforcé à nouveau d'amener une réconciliation entre les partis politiques rivaux en vue de l'autonomie.

La Fédération de Rhodésie et du Nyassaland s'est heurtée en 1962 à d'énormes difficultés. Le parti du Congrès Malawi a renforcé son pouvoir au Nyassaland et il a été décidé, lors d'une conférence tenue à Londres en novembre, que le Nyassaland obtiendrait l'autonomie intérieure complète en février 1963 et que M. Banda deviendrait premier ministre. En décembre, le gouvernement britannique a dit reconnaître en principe le droit du Nyassaland à se séparer de la Fédération. Des élections ont eu lieu en novembre dans la Rhodésie du Nord et ont abouti, en décembre, à la formation d'un gouvernement majoritaire africain résultant d'une coalition des deux partis nationalistes africains. La Rhodésie du Sud a fait l'objet, pendant toute l'année, d'intenses discussions à l'ONU, tant au sein du Comité des Dix-Sept (sur le colonialisme) qu'à l'Assemblée générale. Aux élections de décembre, le Front rhodésien, qui est en faveur de la suprématie des blancs, a battu le Parti fédéral uni, qui, partisan d'une solution multiraciale dans le domaine politique, préconisait la suppression de toute forme de discrimination et l'octroi progressif des droits politiques aux Africains.

En Afrique occidentale, la Gambie a obtenu son autonomie et envisage une certaine forme d'association avec le Sénégal. En Afrique méridionale, dans les territoires du Basutoland, du Bechuanaland et du Swaziland, les autorités africaines élues ont assumé de plus vastes responsabilités. Une nouvelle constitution pour le Swaziland était encore à l'étude vers la fin de l'année.

Sud-Est asiatique

De nouveaux progrès ont été accomplis vers la création de la Grande-Malaisie qui comprendra la Malaisie, Singapour, Sarawak et le Nord-Bornéo; Brunéi a été invité à entrer dans la fédération mais n'a pas encore pris de décision finale. (Ce sultanat a réprimé avec succès une révolte armée qui a eu lieu à la fin de l'année.) Par un référendum tenu en 1962, Singapour a accepté de faire partie de la Grande-Malaisie. Selon le rapport soumis en août 1962 par la Commission Cobbold, la majorité des habitants de Sarawak et du Nord-Bornéo se prononçaient en faveur de l'adhésion sous réserve de certaines garanties que les conditions locales rendaient indispensables. Les premiers ministres de Grande-Bretagne, de Malaisie et de Singapour sont convenus de fonder le nouvel État d'ici le 31 août 1963. Un comité intergouvernemental anglo-malais a été créé afin d'aplanir les quelques divergences qui subsistaient quant à l'adhésion de Sarawak

et du Nord-Bornéo et de rédiger l'accord par lequel les deux territoires entreraient dans la fédération. Lorsque ce comité aura achevé ses travaux, les gouvernements intéressés tiendront probablement une conférence afin de mettre au point les derniers arrangements constitutionnels touchant la Grande-Malaisie.

A la fin d'octobre, l'attaque soudaine de la Chine aux frontières de l'Inde a été une cause de vive inquiétude pour les nations occidentales et, en particulier, pour celles du Commonwealth. Dans un discours à la Chambre des communes le 22 octobre, le premier ministre Diefenbaker a déclaré que le Canada sympathisait entièrement avec l'Inde et lui accordait son appui. Le Canada a fourni six avions «Dakota» à l'Inde et étudie présentement les modalités d'une aide supplémentaire. Des messages d'appui sont parvenus à l'Inde de presque tous les pays du Commonwealth. La Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fourni de l'aide sous des formes variées. Six pays non alignés (Birmanie, Cambodge, Ceylan, Ghana, Indonésie et République Arabe Unie) se sont réunis à Colombo en décembre pour examiner les moyens de résoudre la querelle des frontières entre l'Inde et la République populaire de Chine. On peut relever aussi à cet égard le communiqué indo-pakistanaï du 29 novembre annonçant que des entretiens auraient lieu afin de résoudre les difficultés existant entre les deux pays. Ces entretiens ont commencé le 26 décembre à Rawalpindi.

Autres événements au sein du Commonwealth

En novembre, l'Association parlementaire du Commonwealth s'est réunie à Lagos. Le Canada était représenté par une importante délégation, composée de représentants du gouvernement fédéral et des provinces. Cette association qui a débuté en 1911 avec six filiales en compte maintenant 60; elle est la seule institution à fournir les moyens d'échanges réguliers d'idées et d'informations entre les membres des Parlements du Commonwealth. L'Association parlementaire du Commonwealth n'est pas un organisme muni de cadres rigides, mais ses réunions annuelles dans les diverses capitales du Commonwealth permettent aux législateurs d'échanger leurs impressions et de se familiariser avec leurs problèmes réciproques.

Un autre événement agréable a eu pour scène l'Australie où ont eu lieu du 15 au 21 novembre, à Perth, les nombreuses épreuves sportives qui constituent les Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth.

VIII

L'AMÉRIQUE LATINE

A la suite de la destitution des chefs d'État de l'Argentine et du Pérou, le Canada a reconnu de nouveaux gouvernements. Le 17 avril, l'ambassadeur du Canada en Argentine accusait réception de la note par laquelle le ministère argentin des Affaires étrangères annonçait que M. José Maria Guido avait assumé les fonctions de président de la République. Le 7 août, l'ambassadeur du Canada au Pérou répondait à une note du ministère des Affaires étrangères indiquant que la *junta* gouvernementale souhaitait resserrer les relations cordiales qui existaient entre le Pérou et le Canada. Dans les deux cas, les notes constituaient une reconnaissance du nouveau gouvernement.

La crise cubaine

La crise qui a éclaté à l'automne 1962 dans la région des Antilles a résulté de la découverte, au milieu d'octobre, que grâce à l'accumulation des armements qui se poursuivait à Cuba depuis plusieurs mois, l'Union soviétique disposerait de bases de lancement de fusées pour une attaque éventuelle contre le continent nord-américain.

Face à ce danger, le gouvernement canadien a pris des précautions de concert avec ses alliés et s'est préparé à toute éventualité. En outre, inquiet du nombre d'avions soviétiques qui demandaient la permission d'atterrir au Canada ou de survoler le territoire canadien pour se rendre à Cuba, le gouvernement canadien a fait savoir à l'Union soviétique, avant la crise cubaine, que vu qu'elle n'était pas membre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) les avions soviétiques *en route* vers Cuba n'obtiendraient généralement pas dans l'avenir ce genre de privilège. En ce qui concerne les vols entre les autres pays du bloc soviétique et Cuba, des mesures ont été prises dès le début de la crise cubaine afin d'assurer l'entière application du système d'inspection prévu par les lois canadiennes et par la Convention de l'OACI, de sorte que le territoire canadien ne puisse servir au transport de matériel de guerre à destination de Cuba. Le gouvernement canadien a intensifié ses efforts en vue d'une intervention de l'ONU et a appuyé sans réserves les initiatives prises par le secrétaire général intérimaire afin d'apporter une solution pacifique au problème cubain.

Relations avec Cuba

Durant toute l'année, le gouvernement canadien a continué d'interdire la vente à l'État cubain d'armes et de matériaux ayant une importance stratégique. Il a également veillé à l'application rigoureuse des mesures qui empêchent que le Canada soit utilisé comme porte de dégagement pour échapper aux lois des États-Unis, et il n'a délivré aucune

autorisation pour la réexportation vers Cuba de marchandises d'origine américaine. Le commerce, qui était limité aux marchandises de nature non stratégique et non militaire, a baissé en 1962 de plus de moitié par rapport à 1961. Les exportations qui s'élevaient à 31.1 millions de dollars en 1961 n'ont atteint que 10.8 millions en 1962, et les importations sont passées de 5.2 millions à un peu moins de 3 millions. A la fin de l'année, la plupart des pays de l'OTAN, y compris la Grande-Bretagne, le Canada, la France, l'Italie et la Belgique, continuaient de maintenir des relations diplomatiques avec Cuba, à l'instar de cinq pays de l'Organisation des États d'Amérique parmi lesquels se trouvaient le Brésil, le Chili et le Mexique. En ce qui concerne le Canada, la crise récente n'a rien changé à la coutume bien établie selon laquelle le gouvernement canadien entretient des relations diplomatiques et commerciales avec des pays qui ont des objectifs ou un système politique différents.

Conférences interaméricaines

Pendant l'année, le Canada a été représenté, à titre de membre, aux réunions de deux institutions spécialisées de l'Organisation des États d'Amérique. Un fonctionnaire du ministère des Mines et des Relevés techniques a assisté en juin, à Mexico, à la sixième réunion du Conseil de direction de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire. Il a également exercé les fonctions de président d'un comité spécial chargé d'étudier les relations de l'Institut avec l'Union panaméricaine. Un statisticien du Dominion a participé en novembre, à Washington, à la quatrième Conférence interaméricaine de statistique, et à la quatrième assemblée générale de l'Institut interaméricain de statistique. En outre, un fonctionnaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être représentait le Canada à titre d'observateur à la seizième Conférence sanitaire panaméricaine et à la quatorzième réunion du Comité régional pour les Amériques de l'Organisation mondiale de la santé, qui furent tenues à Minneapolis (É.-U.) en août et en septembre.

Questions économiques

La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL) a son siège à Santiago, au Chili. Le Canada en est devenu membre de plein exercice le 6 octobre 1961. A la réunion du comité plénier tenue du 14 au 16 février, le Canada était représenté par son ambassadeur au Chili. Le comité a pour tâche d'examiner les progrès accomplis par les travaux de la Commission entre les sessions plénières, celles-ci n'ayant lieu que tous les deux ans. A cette réunion, les représentants se sont mis d'accord sur l'établissement de l'Institut latino-américain de planisme économique et social et ont nommé les membres de son conseil d'administration. Cet institut est appelé à jouer un rôle important dans les affaires de l'Amérique latine. Il conseillera et aidera les gouvernements dans le domaine de l'organisation du développement, et formera des agents capables de formuler et d'exécuter des programmes nationaux.

Un groupe d'observateurs de l'ambassade du Canada à Mexico a assisté, du 22 au 27 octobre, à la première réunion ministérielle annuelle du Conseil économique et social interaméricain (CESI). Cette agence de l'Organisation des États américains avait tenu une réunion ministérielle

spéciale à Punta-del-Este (Uruguay), au mois d'août 1961, afin de lancer l'Alliance pour le progrès, et on avait alors décidé d'envoyer un groupe d'observateurs canadiens aux réunions annuelles futures. En 1962, à la réunion de Mexico, le CESI a adopté deux résolutions importantes afin d'aider à la mise en œuvre de l'Alliance pour le progrès. En premier lieu, on a créé six comités spéciaux qui se réuniront à intervalles réguliers entre les sessions annuelles du CESI et dont l'activité s'exercera dans les domaines suivants: planisme, agriculture, politique fiscale et administration, éducation, développement industriel, hygiène, logement et développement des collectivités. En second lieu, on a décidé de nommer deux personnalités éminentes de l'Amérique latine qui auront pour tâche d'étudier et d'améliorer la coordination entre les divers organismes qui s'occupent actuellement des affaires économiques de l'Amérique latine. M.Lleras Camargo, ancien président de Colombie, et M. Juscelino Kubitschek, ancien président du Brésil, ont été ensuite choisis à l'unanimité par le Conseil de l'OEA.

Le gouvernement canadien a continué de suivre de près le développement de l'Association de libre-échange de l'Amérique latine dont la deuxième réunion annuelle a eu lieu à Mexico du 27 août au 22 novembre. A cette réunion, des concessions tarifaires prenant effet au 1^{er} janvier 1963 ont été négociées entre les membres, et un accord est intervenu sur le principe que les restrictions quantitatives étaient incompatibles avec le traité de l'Association. La demande d'adhésion de Cuba a été repoussée. Neuf pays sont maintenant signataires du traité: l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay. Le Venezuela et la Bolivie ont envoyé des observateurs à la réunion de Mexico; l'adhésion éventuelle de ces deux pays est présentement à l'étude.

Les exportations du Canada vers l'Amérique latine ont été stimulées grâce aux facilités de crédits à long terme qui sont prévues dans le cadre de la Loi canadienne sur l'assurance des crédits à l'exportation et qui visent à encourager les ventes de biens d'équipement. En 1962, des crédits à long terme ont été accordés pour la vente de niveleuses à l'Argentine et celle de locomotives au Brésil. Au cours de l'année, un certain nombre de missions commerciales comprenant des hommes d'affaires et des fonctionnaires canadiens sont allés, avec l'appui du gouvernement, dans divers pays de l'Amérique latine afin de développer le commerce.

IX

LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le Canada maintient traditionnellement d'étroites relations bilatérales avec les grandes nations commerçantes, en particulier avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et les autres pays du Commonwealth, les pays de l'Europe occidentale et le Japon. Ses relations commerciales avec les pays de l'Amérique latine, de l'Asie et d'autres parties du monde prennent une importance croissante. En janvier 1962 a eu lieu une réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, et les ministres des deux pays se sont rencontrés à cette occasion à Ottawa. Au cours d'un certain nombre de réunions tenues en 1962, les représentants du Canada et des États-Unis ont examiné des problèmes d'intérêt commun, en particulier le commerce du bois en grume et du pétrole entre les deux pays, et le commerce international des céréales. En septembre, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont participé, à Londres, à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth, qui avait pour but l'étude des problèmes soulevés par les négociations de la Grande-Bretagne avec les membres de la Communauté économique européenne. Vers la fin de l'année eurent lieu des préparatifs pour une première réunion du Comité ministériel canado-japonais (qui devait être tenue à Tokyo en janvier 1963).

Le Canada a continué en 1962 de jouer un rôle actif au sein d'organisations et d'institutions internationales dont la compétence porte sur le domaine économique et commercial, notamment le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et divers organismes de l'ONU. Le Canada est également partie à plusieurs accords internationaux conclus sous les auspices des Nations Unies et qui régissent le commerce de certains produits de base. On peut citer entre autres l'Accord international du blé et les accords sur le sucre et l'étain. En 1962, le Canada a signé et ratifié le nouvel accord international sur le café, qui a été conclu à New-York au mois d'août.

Politique du change

Le 2 mai 1962, avec l'approbation du Fonds monétaire international, la valeur du dollar canadien a été fixée à 92.5 cents des États-Unis. Le 24 juin, le gouvernement canadien a annoncé une série de mesures concernant la balance des paiements internationaux du Canada, le niveau des réserves en devises étrangères et les recettes et dépenses de l'État.

Les mesures adoptées ont été les suivantes:

- a) des surtaxes temporaires progressives, applicables à certaines catégories d'importations qui représentaient environ la moitié du total des importations canadiennes, c.-à-d. une valeur de près de 3 milliards;

- b) une réduction de l'exemption douanière accordée aux citoyens canadiens voyageant à l'étranger;
- c) un programme visant à réduire les dépenses du gouvernement de 250 millions pour l'ensemble de l'exercice;
- d) le renforcement des avoirs canadiens en or et en dollars des États-Unis grâce aux moyens suivants:
 - (i) l'exercice des droits d'emprunt du Canada auprès du FMI et un retrait de 300 millions de dollars en devises étrangères;
 - (ii) l'obtention de crédits de 400 millions auprès de l'Export-Import Bank à Washington;
 - (iii) la conclusion d'arrangements monétaires réciproques avec le Federal Reserve System des É.-U. pour un total de 250 millions de dollars, et avec la Grande-Bretagne pour un montant de 100 millions.

Le gouvernement a annoncé depuis juin dernier que les arrangements conclus avec l'Export-Import Bank de Washington et avec la Grande-Bretagne avaient été annulés et que l'on avait substitué un crédit en réserve aux arrangements monétaires passés avec le Federal Reserve System.

En octobre et en novembre 1962, le gouvernement canadien a annoncé l'élimination et, dans certains cas, la réduction d'une partie des surtaxes temporaires à l'importation, la valeur des importations affectées étant d'environ 500 millions de dollars.

La France et les Pays-Bas ont effectué, avant échéance, de gros versements applicables aux emprunts que ces pays avaient obtenus du Canada après la guerre.

L'intégration européenne

En 1962, la Communauté économique européenne est entrée dans la deuxième phase de sa période de transition. Cette étape décisive dans le développement de la Communauté a été atteinte grâce à l'accord intervenu entre les membres au début de l'année, établissant les grandes lignes de la politique agricole commune. Un nouveau système de taxes sur les importations est venu remplacer le mécanisme qui réglait le commerce des grains et céréales à l'intérieur du Marché commun, ainsi qu'entre les Six et les fournisseurs de l'extérieur. Cette nouvelle méthode a posé au Canada de sérieux problèmes. L'année 1962 a également vu l'élaboration d'une politique commune dans d'autres secteurs agricoles.

Les Six ont mis en œuvre une nouvelle réduction des tarifs intérieurs, portant les réductions totales appliquées dans le secteur industriel à 50 p. 100 des droits de base. Dans la deuxième phase, les décisions du Conseil des ministres de la CEE seront soumises à la règle de la majorité pour la plupart des domaines. On peut désormais s'attendre que le Marché commun soit totalement réalisé à la fin de 1969, ou même à une date antérieure si les membres décident une accélération.

En 1962 a commencé l'application des mesures tarifaires qui avaient été négociées en 1960-1961 par le Canada et la CEE lors de la conférence du GATT sur les tarifs douaniers. Bien que le Canada ait obtenu certaines réductions du tarif commun, le niveau de protection accordé notamment à l'aluminium et au papier-journal a continué d'inquiéter le gouvernement canadien.

Les négociations de la CEE ont porté surtout sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté. Les négociations entre les Six et la Grande-Bretagne à Bruxelles ont atteint une phase vraiment active, après plusieurs mois d'un travail préparatoire, mais à la fin de l'année le résultat était encore en balance.

Les problèmes du Commonwealth ont occupé une place importante dans les négociations. La Grande-Bretagne et les Six ont passé des ententes relatives à l'importation en Grande-Bretagne de produits industriels venant du Canada, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Il a été élaboré des propositions quant au traitement à accorder aux importations de denrées alimentaires en provenance des pays tempérés du Commonwealth, mais aucun accord n'était intervenu à ce sujet lors de la suspension des entretiens pour la saison d'été. Par les arrangements conclus en septembre, la Grande-Bretagne et les Six sont tombés d'accord sur les grandes lignes d'un règlement des problèmes que l'adhésion britannique à la Communauté entraînerait pour les pays peu industrialisés du Commonwealth. A tout prendre, exception faite de l'offre d'association qu'ont reçue certains pays du Commonwealth et de quelques concessions tarifaires visant principalement le commerce des denrées tropicales, les ententes négociées jusqu'à présent ont trait à des accords transitoires et à des arrangements en vue de nouvelles négociations qui auraient lieu avec les membres du Commonwealth et d'autres pays postérieurement à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Plusieurs questions d'un intérêt majeur pour le Canada—les produits alimentaires des régions tempérées et les matières premières industrielles pour lesquelles la Grande-Bretagne avait demandé la libre entrée dans les pays du Marché commun se trouvaient encore en discussion à la fin de l'année; l'étaient également les problèmes de l'agriculture britannique, qui formaient l'une des principales difficultés dans les négociations entre la Grande-Bretagne et les Six.

La conférence des premiers ministres du Commonwealth, réunie en septembre, a donné lieu à de longues consultations entre les pays du Commonwealth. Bien que les négociations de Bruxelles ne fussent pas alors avancées jusqu'au point de permettre un jugement définitif, la réunion des premiers ministres a fourni l'occasion de l'échange de vues le plus complet au sujet des effets que produirait l'adhésion britannique à la CEE sur les intérêts des pays du Commonwealth. La Conférence a démontré le souci qu'ont les gouvernements intéressés de voir les conditions négociées à Bruxelles accorder un traitement satisfaisant à leurs exportations vers une Communauté agrandie, cette règle s'appliquant, dans le cas du Canada, aux produits agricoles et aux matières premières industrielles. Vu le caractère urgent des problèmes du commerce mondial, le premier ministre du Canada a proposé, qu'il y ait ou non adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, que tous les pays animés d'un idéal semblable se réunissent afin d'étudier un programme actif qui amènerait une nouvelle expansion du commerce dans le monde.

Le gouvernement canadien a constamment été tenu au courant par le gouvernement britannique du détail des négociations de Bruxelles. M. Edward Heath, garde du petit Sceau et principal négociateur de la Grande-Bretagne à Bruxelles, est venu à Ottawa en janvier, puis en mars, et le premier ministre Macmillan à la fin d'avril. De son côté, le gouvernement canadien a fourni au gouvernement britannique des renseignements complets sur les aspects du commerce du Canada qui se trouvaient visés par les négociations.

Tandis que la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne était au premier plan des préoccupations touchant l'agrandissement du Marché commun, la Grèce devenait en novembre, membre associé de la CEE, et des demandes d'adhésion ou d'association étaient présentées par la Turquie, la Norvège, la Suède, la Suisse, l'Autriche, Chypre, l'Espagne et le Portugal. A la fin de 1962, tous les pays de l'Europe en dehors du bloc soviétique, à l'exception de l'Islande et de la Finlande, cherchaient donc à s'associer d'une manière ou d'une autre à la CEE.

Les nouveaux accords douaniers négociés à la Conférence tarifaire du GATT de 1960-1961, qui avait débuté en septembre 1960, sont entrés en vigueur le 16 juillet 1962 avec la signature de l'acte final de la Conférence et l'ouverture aux ratifications du protocole consignant les accords conclus et leur donnant la forme permanente d'un traité. Le Canada et vingt-cinq autres pays ont participé aux négociations qui avaient pour objet d'accroître les échanges commerciaux et d'abaisser les barrières tarifaires nuisant au commerce. Le Canada a négocié surtout avec les États-Unis et la Communauté économique européenne. Il a conclu en outre des accords douaniers avec le Portugal, Israël et l'Espagne lorsque ces pays ont adhéré au GATT.

La vingtième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a eu lieu à Genève du 23 octobre au 16 novembre 1962. Adoptant une proposition soumise conjointement par le Canada et les États-Unis, les Parties contractantes ont décidé que les ministres du GATT tiendraient une réunion au cours des premiers mois de 1963 afin d'étudier un programme de libération et d'expansion du commerce des produits primaires et secondaires. On attacherait la plus grande importance à la négociation rapide de solutions aux problèmes du commerce des produits de base et aux problèmes commerciaux supplémentaires qui se posent aux pays en voie de développement. Le Conseil du GATT a été chargé de faire les préparatifs nécessaires, de proposer un ordre du jour et de fixer la date précise de la réunion ministérielle.

Pendant la session, les Parties contractantes ont examiné les progrès accomplis au cours de l'année précédente en ce qui concerne l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires et l'expansion du commerce dans les pays en voie de développement. Elles ont étudié une proposition visant à rechercher les moyens par lesquels les pays sous-développés qui n'étaient pas parties au GATT mais voyaient en celui-ci un cadre approprié pour le règlement des problèmes commerciaux pourraient participer aux travaux du GATT qui présentent pour eux un intérêt particulier. Néanmoins, vu le peu de temps disponible et l'importance de la question, il a été décidé de saisir de cette proposition le Conseil du GATT, qui en ferait l'étude au moment des préparatifs de la réunion ministérielle.

A la séance d'ouverture de la vingtième session, la Trinité et Tobago, ainsi que l'Ouganda, deux pays qui avaient accédé à l'indépendance en 1962, sont devenus respectivement les quarante-troisième et quarante-quatrième Parties contractantes. En outre, la Yougoslavie et la République Arabe Unie, qui avaient demandé officiellement de devenir parties à l'Accord général, se sont vu accorder l'accession provisoire.

Au terme de leur vingtième session, les Parties contractantes ont élu M. J. H. Warren, du Canada, pour être leur président jusqu'à la fin de la vingt et unième session, qui doit avoir lieu à Genève du 22 octobre au 15 novembre 1963.

Un accord à long terme a remplacé, le 1^{er} octobre 1962, l'entente internationale sur le commerce international des cotonnades, qui avait été conclue en 1961 sous les auspices du GATT. Le Canada et 22 autres pays ont adhéré au nouvel accord, qui doit durer cinq ans. En vertu des dispositions de l'Accord, tout pays manufacturier où les prix de revient sont faibles peut être prié de limiter ses exportations dans le cas où celles-ci menacent sérieusement de bouleverser le marché du pays importateur. L'accord vise aussi au relâchement progressif des restrictions imposées par certains pays à l'importation des cotonnades.

Organisation de coopération et de développement économiques

L'Organisation de coopération et de développement économiques, dont le Canada et les États-Unis sont membres de plein exercice et qui a succédé en octobre 1961 à l'Organisation européenne de coopération économique, a été extrêmement active en 1962. Ses efforts ont porté principalement sur les changements nécessités par l'élargissement du rôle du nouvel organisme et par l'augmentation du nombre de ses membres. Fidèle à l'intérêt qu'elle prend à la question de l'aide aux pays en voie de développement, l'Organisation a établi de nouvelles commissions dans les domaines de la coopération technique et de l'assistance au développement. En ce qui concerne le commerce, elle a cherché à intensifier les consultations dans divers secteurs d'intérêt général pour les pays membres. Elle a créé notamment des commissions qui permettront aux pays membres de collaborer et de se consulter quant à de nombreux aspects de la politique économique auxquels la Convention de l'OCDE attache une importance particulière.

Vers la fin de l'année, la deuxième réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques a eu lieu à Paris sous la présidence de M. Donald M. Fleming, ministre de la Justice du Canada. Les ministres des vingt pays membres ont examiné les perspectives économiques qui s'offrent à la communauté de l'OCDE et ils ont examiné les responsabilités de celle-ci à l'égard du reste du monde d'après les objectifs fixés lors de la première réunion ministérielle de 1961. En 1962, les commissions de l'OCDE ont établi leurs programmes de travaux en harmonie avec l'objectif de croissance adopté en 1961 et ont présenté leurs conclusions à la réunion ministérielle de novembre. Une première étude a été publiée au sujet de l'objectif commun de croissance économique.

L'Organisation, par l'intermédiaire de sa Commission d'aide au développement, a achevé le premier de ses examens annuels de l'aide fournie par les pays membres et a établi un Centre de développement. Aux termes d'une recommandation approuvée à la réunion ministérielle, les pays membres s'efforceront de formuler des politiques concertées, destinées à favoriser le développement économique des pays peu développés et tenant compte de l'interdépendance du commerce et de l'aide.

Vu le travail déjà accompli par l'OCDE dans le domaine des sciences, il a été décidé qu'une réunion spéciale des ministres aurait lieu en 1963 pour développer la coopération dans les domaines de la recherche scientifique et de son orientation.

En 1962, l'OCDE a également joué un rôle de liaison entre les associations patronales et les groupements ouvriers des divers pays par l'intermédiaire de comités consultatifs qui se sont réunis à Paris pour discuter les problèmes économiques dont l'Organisation faisait l'étude.

Au Canada, on a créé en 1962 un organisme analogue, le Comité consultatif canadien pour le commerce et l'industrie, qui groupe les représentants de la Chambre de commerce du Canada, du Conseil canadien de la Chambre internationale de commerce et de l'Association des industriels canadiens. Il existe aussi des arrangements qui prévoient une consultation avec les groupements ouvriers canadiens au sujet des problèmes étudiés par l'OCDE. Au cours de l'année, l'Organisation a tenu des conférences et des cycles d'études dans des domaines spécialisés se rattachant aux objectifs de la Convention; des experts canadiens, fonctionnaires et autres, ont participé à ces réunions.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Un des faits marquants de la dix-septième session de l'Assemblée générale de l'ONU a été l'adoption à l'unanimité d'une résolution demandant une conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Une commission préparatoire (dont le Canada est membre) a été établie en vue des préparatifs voulus. La date exacte de la Conférence n'a pas encore été fixée; elle dépendra dans une certaine mesure du progrès accompli dans les travaux de la Commission. Aux termes, néanmoins, de la résolution adoptée par l'Assemblée générale, la Conférence doit avoir lieu le plus tôt possible après la trente-sixième session du Conseil économique et social (juillet 1963) et au plus tard au début de 1964.

La Conférence portera essentiellement sur les nombreux problèmes du commerce et de l'essor des pays insuffisamment développés.

Agence internationale de l'énergie atomique

Étant au rang des cinq pays du monde les plus avancés en technologie nucléaire, le Canada a reçu de nouveau un siège au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Au cours de l'année, le Canada et la Suède ont négocié un accord de coopération relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qui a été signé à Stockholm le 1^{er} septembre 1962 et ratifié le 6 décembre, également dans la capitale suédoise. L'accord, analogue aux autres ententes bilatérales signées par le Canada, prévoit l'échange de renseignements non revêtus d'une cote de sécurité; il expose les modalités de la coopération technique et énonce les exigences qui s'appliquent normalement aux matières et à l'équipement nucléaires.

Communications

La possibilité d'établir un système mondial de communications utilisant des satellites terrestres a attiré l'attention de nombreux pays en 1962, notamment après le succès du «Telstar», satellite de communications lancé à titre d'expérience par les États-Unis. En mars et avril, le Canada a délégué des techniciens à la Conférence du Commonwealth sur les communications par satellites, qui s'est réunie à Londres pour faire le point des derniers progrès dans ce domaine.

A l'ONU comme ailleurs, le Canada s'est prononcé en faveur d'un système unique de communications par satellites, rejetant l'idée de systèmes rivaux, et il a affirmé que l'organisation du système devrait progresser sur la base d'une large collaboration internationale.

Dans l'intervalle, la construction du câble reliant les pays du Commonwealth s'est poursuivie. La section qui va de la Nouvelle-Zélande à l'Australie a été inaugurée en juillet 1962. Lors d'une réunion tenue le même mois à Kuala-Lumpur, les représentants des gouvernements intéressés ont établi des plans pour le prochain tronçon du câble, qui doit relier l'Australie au Sud-Est asiatique.

A la quatorzième assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, tenue à Rome, le Canada a été réélu au Conseil de l'OACI, qui groupe maintenant 27 membres au lieu de 21. Au cours de l'année, le gouvernement canadien a consenti un prêt de \$750,000 à l'Organisation pour les travaux d'amélioration qu'elle doit effectuer à son siège de Montréal.

Le Canada a participé à un certain nombre de conférences et de réunions tenues sous les auspices de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, et notamment à une importante conférence sur les moyens d'empêcher la pollution des océans par le pétrole. Le Canada est membre du Conseil de l'IMCO, dont le siège est à Londres.

Accord international sur le café

L'Accord international sur le café a été conclu le 25 août 1962. Il entrera en vigueur à titre provisoire lorsque au moins 20 pays exportateurs représentant 80 p. 100 des exportations mondiales de café et 10 pays représentant le même pourcentage d'importations auront déclaré leur intention de le ratifier. Sa durée est de cinq ans et il pourra être révisé trois ans après la date de son entrée en vigueur. Son application sera totale au plus tard vers la fin de 1963, lorsqu'il aura été ratifié par des pays exportateurs et importateurs représentant la même proportion.

L'Accord constitue apparemment un compromis pratique entre les intérêts des importateurs et ceux des exportateurs; il est susceptible d'offrir une aide véritable aux pays producteurs, qui se classent tous dans la catégorie des pays peu privilégiés.

L'Accord international sur le café a été signé au nom du Canada le 16 octobre 1962, conformément à l'Arrêté en Conseil CP 1962-1406 du 4 octobre; l'instrument de ratification a été déposé le 20 novembre 1962. Au mois de janvier 1963, 54 pays avaient signé l'Accord, 6 l'avaient ratifié et 9 autres avaient signifié leur intention de le ratifier conformément à l'article 64 (2). Il y a de bonnes raisons de croire que vers le milieu de 1963 on aura atteint la proportion de 80 p. 100 exigée pour l'entrée en vigueur, au moins provisoire, de l'Accord.

Programme alimentaire mondial

La mise à exécution du Programme alimentaire mondial de l'OAA et des Nations Unies doit commencer le 1^{er} janvier 1963. L'établissement du Programme a résulté directement d'une proposition faite par le premier ministre à la quinzième session de l'Assemblée générale de l'ONU, et le Canada a joué à cet égard, par la suite, un rôle de premier plan.

L'organe directeur du Programme alimentaire mondial est le Comité intergouvernemental, composé de 20 pays membres dont 10 sont élus par le Conseil économique et social et 10 par l'OAA. Ce Comité, dont le Canada est membre, a tenu ses deux premières réunions en 1962. Il a

adopté des règlements et des prévisions budgétaires, et s'est fixé un programme de travaux. Il a nommé M. Boerma, des Pays-Bas, au poste de directeur exécutif et a décidé que la mise en œuvre du Programme commencerait le 1^{er} janvier 1963. Une conférence pour les souscriptions s'est réunie à New-York le 5 septembre; trente-neuf pays se sont engagés à fournir des liquidités comptables, des denrées et des services pour une valeur totale d'environ 87.5 millions de dollars, pendant la durée de fonctionnement du programme d'essai (trois ans). Pour sa part, le Canada a promis 5 millions de dollars des É.-U. en espèces et en nature; cet engagement a été pris à la conférence par le ministre de l'Agriculture. Depuis lors, d'autres pays ont manifesté leur intention de contribuer au programme.

Aux termes d'une résolution introduite à la dix-septième session par le Canada et coparrainée par dix-neuf autres pays, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction au sujet du lancement de ce Programme et invité les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à prendre des engagements. De plus, elle demandait instamment à tous les pays de donner leur appui au Programme alimentaire mondial afin que celui-ci puisse réaliser ses fins.

Le Programme alimentaire mondial vise à:

- a) répondre aux besoins alimentaires créés par des situations d'urgence ou par la malnutrition chronique;
- b) aider à l'alimentation des enfants en bas âge et des écoliers;
- c) mettre en œuvre des projets-pilotes, en se servant de l'alimentation pour stimuler le progrès économique et social, en ce qui concerne notamment le bien-être rural et les entreprises réclamant une main-d'œuvre nombreuse.

Crédits aux exportateurs

En 1962, le montant autorisé pour le financement à long terme (plus de cinq ans) des exportations conformément à l'article 21A de la Loi de 1961 sur l'assurance des crédits à l'exportation a été porté à 300 millions de dollars; vers la fin de l'année des contrats avaient été signés pour un total excédant 57 millions. Ces facilités de crédit à long terme visent essentiellement à ouvrir des débouchés constants pour les exportations canadiennes de biens d'équipement.

En novembre 1962, on a modifié la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin de porter de 200 à 400 millions de dollars le plafond des engagements qui peuvent être contractés en vertu de l'article 21 de la loi. Cet amendement prévoit aussi une application plus souple des dispositions de l'article 21A relatives au financement à long terme des exportations.

X

LE BUREAU DE L'AIDE EXTÉRIEURE

Le Canada apporte son aide au développement économique d'un nombre important de pays. L'exécution de tous les programmes canadiens bilatéraux relatifs à cette collaboration a été confiée au Bureau de l'aide extérieure, créé en novembre 1960 et qui relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette centralisation présente de nombreux avantages tant pour l'exécution que pour la coordination des divers programmes.

Ceux-ci sont en effet assez nombreux: participation du Canada au Plan de Colombo. Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique, Programme d'aide pour l'éducation dans les États africains d'expression française, Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth, Programme d'aide du Canada aux Antilles, Programme d'assistance technique du Commonwealth. Le Bureau de l'aide extérieure, d'autre part, apporte son concours à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées des Nations Unies et à d'autres grands organismes internationaux pour le recrutement des Canadiens dont on a besoin à l'étranger dans le cadre des programmes d'assistance multilatéraux, ainsi que pour le placement au Canada de stagiaires des pays en voie de développement, que ces organismes internationaux envoient ici recevoir une formation professionnelle. Enfin, en consultation avec le ministère des Affaires extérieures, le Bureau collabore avec la Société canadienne de la Croix-Rouge à l'envoi de secours à l'étranger en cas de catastrophes ou autres situations pressantes.

C'est le Plan de Colombo, inauguré en 1951 (Plan de Colombo pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques), qui a marqué pour le Canada le début de son programme permanent d'aide aux pays en voie de développement. Ce plan joue un rôle indispensable dans l'expansion de la production économique des pays qu'il atteint ainsi que dans le progrès de leur instruction publique, de leur hygiène et de leurs services sociaux. Toutefois, le rapide accroissement des populations de cette partie du monde continue de poser des problèmes économiques de premier ordre. Aussi importe-t-il de maintenir un effort résolu pour l'accélération de la croissance économique, de telle sorte que l'accroissement du revenu national se traduise par un relèvement appréciable des niveaux de vie individuels et par la création d'une épargne nationale, ce qui permettrait à la croissance économique de se poursuivre sans aide considérable de l'étranger.

En 1962, le Canada a continué de participer à la réalisation d'importants projets du Plan de Colombo déjà en cours: centrale d'énergie de Sukkur (Pakistan), troisième stade du barrage hydro-électrique de la Kundah (Inde), ouvrages d'électrification (Ceylan), pont Thaketa à Rangoon (Birmanie), développement des pêches sur les côtes orientales de Malaisie. L'aide canadienne du Plan de Colombo, en 1962, a continué à être dispensée notamment sous la forme de produits industriels, ce qui

aide les pays bénéficiaires à économiser leurs devises étrangères. De nouveaux projets ont commencé à se réaliser en 1962: construction de lignes de transport d'énergie et d'une fabrique de panneaux de bois pressé (Pakistan oriental), grue flottante et autre matériel pour le port de Karachi, fourniture d'une nouvelle installation de recherches pour la pile atomique Inde-Canada, à Trombay (Inde), tracé de routes (Malaisie). En 1962, le Canada a accru encore son importante contribution au Programme de coopération technique du Plan de Colombo en envoyant des experts dans les pays aidés et en accueillant de leurs nationaux comme stagiaires.

Le programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique a été inauguré en 1961. Le Canada en est à la deuxième année de sa réalisation. Comme son nom l'indique, ce programme a pour but d'aider les pays africains du Commonwealth, ceux en particulier qui sont devenus indépendants, et cela dans le cadre d'un programme engageant tout le Commonwealth. Les pays africains ont demandé dès le commencement à être aidés surtout sur le plan de l'éducation. L'aide du Canada porte donc, pour une part importante, sur ce domaine. En 1962, il y avait en Afrique 77 enseignants canadiens, la plupart dans l'enseignement secondaire. Une centaine d'Africains étudiaient au Canada, du moins vers la fin de l'année. Le Canada s'est engagé d'autre part à construire une école des arts et métiers au Ghana et une école secondaire pour garçons au Sierra-Leone. Ce sont des maîtres canadiens qui y enseigneront au début; ils formeront des Africains qui les remplaceront ensuite.

En dehors du domaine de l'enseignement organisé, le Canada a fourni à l'Afrique des conseillers appartenant à divers domaines: planification de l'économie, géologie, entomologie, cartographie, cinématographie et télévision.

La cartographie aérienne du Nigeria, commencée en 1961, s'est continuée en 1962; dans le cadre de ce programme, le Canada photographie du haut des airs une superficie de 28,000 milles carrés dont il établit la carte topographique. La réalisation de nouveaux projets a commencé en 1962: inventaire des richesses forestières du Kenya, construction de silos à grains et fourniture d'équipement agricole au Ghana et envoi de livres au Sierra-Leone.

C'est également en 1961 qu'a commencé le Programme d'aide à l'éducation dans les États africains d'expression française. Treize enseignants canadiens de langue française ont enseigné en Afrique en 1962. On a approvisionné en papier, pour deux ans, le centre de production de manuels scolaires du Cameroun, qui publie des livres pour plusieurs États africains d'expression française.

L'aide du Canada à l'Asie dans le domaine de l'éducation s'accroît aussi. Avec le concours du Canada, on fonde à l'Université de Malaisie une École d'administration commerciale et de comptabilité. Le gouvernement fédéral, avec la collaboration de celui du Manitoba, continue de fournir des instructeurs à l'École normale technique de Malaisie. Au Pakistan, l'enseignement technique a également bénéficié de l'aide du Canada.

Le Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth ne constitue pas une aide, mais un échange entre pays du Commonwealth. Toutefois, parce qu'il ressemble par bien des côtés aux autres programmes, sa réalisation a été confiée au Bureau de l'aide extérieure. Dans le cadre de ce programme, dès 1960-1961, 101 boursiers

sont venus au Canada. En septembre 1962, il y en avait 219 pour l'année d'études qui commençait. La première année, 17 étudiants canadiens ont obtenu des bourses pour étudier dans d'autres pays du Commonwealth. En septembre 1962, il y avait 84 de ces boursiers canadiens.

L'aide du Canada aux territoires de l'ancienne Fédération des Antilles s'est poursuivie en 1962: relevé des richesses forestières de la Dominique, mise en chantier d'un quai en eau profonde à Saint-Vincent, d'une résidence universitaire à la Trinité et d'un certain nombre d'écoles secondaires dans les îles sous le Vent et les îles du Vent. Dans le cadre de l'assistance technique du Canada aux pays du Commonwealth autres que ceux du Plan de Colombo, du Programme d'aide du Canada aux Antilles et du Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique, du matériel électrotechnique a été envoyé en Guyane britannique et des arpenteurs-géomètres sont allés au Honduras britannique.

Le gouvernement canadien et la Société canadienne de la Croix-Rouge ont envoyé à l'Inde de la laine à tricoter après l'attaque chinoise de l'automne. En 1962, par l'intermédiaire du Fonds de secours international administré par la Société canadienne de la Croix-Rouge, le Canada a expédié des secours en Yougoslavie, dans l'île Maurice, en Algérie, en Iran et au Pakistan.

TABLEAU DES BILANS ANNUELS

1961		1962	
100	100	100	100
200	200	200	200
300	300	300	300
400	400	400	400
500	500	500	500
600	600	600	600
700	700	700	700
800	800	800	800
900	900	900	900
1000	1000	1000	1000

ANNEXE A

1. ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et conseiller juridique

Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures

Vingt-trois divisions:

consulaire	des finances
de l'Afrique et du Moyen-Orient	des Nations Unies
de l'Amérique latine	des passeports
de l'Europe	des recherches et des rapports his-
de l'Extrême-Orient	toriques
de liaison avec la Défense (1)	des services administratifs
de liaison avec la Défense (2)	du Commonwealth
de l'information	du désarmement
des biens et fournitures	du personnel
des communications	du protocole
des dossiers	économique
des États-Unis d'Amérique	juridique

Autres services:

Section des services de liaison

Service d'inspection

2. STATISTIQUES DU MINISTÈRE

Voici un tableau comparatif des effectifs du Ministère au 31 décembre 1961 et au 31 décembre 1962:

	1961	1962
Agents		
Ottawa	187	199
Extérieur	246	245
Personnel de bureau		
Ottawa	599	551
Extérieur	496	513
Total	1,528	1,508
Personnel engagé sur place à l'étranger	567	576
Agents du service extérieur recrutés pendant l'année	17	16
Autres nominations pendant l'année	197	145
Départs pendant l'année	148	134

ANNEXE B

PASSEPORTS ET VISAS

Le tableau qui suit indique l'accroissement du nombre des documents émis par le Bureau des passeports du Ministère à Ottawa pendant la période de huit années allant de 1955 à 1962 inclusivement:

Année	Passeports délivrés	Passeports renouvelés	Certificats d'identité délivrés	Certificats d'identité renouvelés	Total des recettes
1955	79,228	12,474	4,601	2,277	\$438,261.71
1956	88,795	14,236	2,794	1,583	482,356.98
1957	97,738	14,934	2,361	903	542,317.47
1958	100,594	15,446	3,276	801	549,069.16
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	622,658.02
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	730,605.31
1961	139,218	19,987	4,237	3,209	746,795.76
1962	155,363	23,636	2,807	2,728	826,940.07

ANNEXE C

I. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR*

1. Ambassades

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos-Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
*Birmanie (Malaisie)	
*Bolivie (Pérou)	
Bésil	Rio-de-Janeiro
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
*Congo, Brazzaville (Cameroun)	
Congo, Léopoldville	Léopoldville
Costa-Rica	San-José
*Côte-d'Ivoire (Ghana)	
Cuba	La Havane
*Dahomey (Nigeria)	
Danemark	Copenhague
Équateur	Quito
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Finlande	Helsinki
France	Paris
*Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
Guinée (Ghana)	
Haïti	Port-au-Prince
*Haute-Volta (Ghana)	
*Honduras (Costa-Rica)	
Indonésie	Djakarta
*Irak (Liban)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
*Islande (Norvège)	
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
Liban	Beyrouth
Luxembourg (Belgique)	
*Maroc (Espagne)	
Mexique	Mexico
*Nicaragua (Costa-Rica)	
*Niger (Nigeria)	
Norvège	Oslo
*Panama (Costa-Rica)	
Paraguay (Argentine)	

Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République de l'Afrique du Sud	Pretoria
République Arabe Unie	Le Caire
*République Centrafricaine (Cameroun)	Saint-Domingue
République Dominicaine	Saint-Domingue
*Salvador (Costa-Rica)	
*Sénégal (Nigeria)	
*Soudan (République Arabe Unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
*Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
*Thaïlande (Malaisie)	
*Togo (Ghana)	
*Tunisie (Suisse)	
Turquie	Ankara
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

2. Hauts-commissariats

Australie	Canberra
Ceylan	Colombo
*Chypre (Israël)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Inde	Nouvelle-Delhi
Jamaïque	Kingston
Malaisie	Kuala-Lumpur
Nigeria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
*Ouganda (Tanganyika)	
Pakistan	Karachi
*Sierra-Leone (Nigeria)	
Tanganyika	Dar-es-Salaam
Trinité et Tobago	Port-d'Espagne

3. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

Organisme	Ville
Conseil de l'Atlantique Nord	Paris
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Communauté économique européenne	Bruxelles

* Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays nommé entre parenthèses est celui dans lequel réside le représentant du Canada auprès du pays indiqué par l'astérisque.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Communauté européenne de l'énergie atomique	Bruxelles
Communauté européenne du charbon et de l'acier	Bruxelles
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris

II. BUREAUX CONSULAIRES

1. Consulats généraux

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Hambourg
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los-Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New-York
	San-Francisco
Philippines	Seattle
	Manille

2. Consulats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Düsseldorf
Brésil	São-Paulo
États-Unis d'Amérique	Détroit
	Philadelphie
	*Portland (Maine)
	*Reykjavik
Islande	

III. MISSION MILITAIRE

Berlin

IV. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Cambodge	Phnom-Penh
Laos	Vientiane
Vietnam	Saïgon
* Honoraire.	

ANNEXE D

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA¹

1. Missions diplomatiques²

<i>Pays</i> ³	<i>Genre de Poste</i>
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut-commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut-commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
Corée	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Équateur	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
Gabon	Ambassade
Ghana	Haut-commissariat
Grande-Bretagne	Haut-commissariat
*Grèce	Ambassade
*Guatemala	Ambassade
Guinée	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut-commissariat
*Indonésie	Ambassade
Irak	Ambassade
Iran	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Islande	Ambassade
*Israël	Ambassade

¹Pour de plus amples renseignements, voir les publications du Ministère qui paraissent trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique*.

²Les ambassadeurs du Cameroun, de Corée, du Gabon, du Guatemala, de Guinée, d'Irak, d'Islande, du Luxembourg, du Maroc, du Niger, de Panama, de Thaïlande et de Tunisie sont également accrédités auprès des États-Unis d'Amérique, où ils résident habituellement.

³Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Pologne s'occupe des intérêts de la Hongrie; l'ambassade de Suisse, de ceux du Liechtenstein.

*Italie	Ambassade
Jamaïque	Haut-commissariat
*Japon	Ambassade
*Liban	Ambassade
*Luxembourg	Ambassade
Maroc	Ambassade
*Mexique	Ambassade
Niger	Ambassade
Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut-commissariat
Pakistan	Haut-commissariat
*Panama	Ambassade
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Ambassade
*Portugal	Ambassade
République de l'Afrique du Sud	Ambassade
République Arabe Unie	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Ambassade
*Thaïlande	Ambassade
Trinité et Tobago	Haut-commissariat
Tunisie	Ambassade
*Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

2. Pays ayant des consulats mais aucune mission diplomatique

Bolivie	Monaco
Costa-Rica	Nicaragua
Honduras	Philippines
Libéria	Salvador

ANNEXE E

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE¹

COMMONWEALTH

- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni
- Commission de liaison du Commonwealth
- Commission des sépultures militaires du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Pacifique-sud
- Conseil économique consultatif du Commonwealth
- Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
- Programme de communications du Commonwealth pour la navigation militaire et marchande

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comité permanent des Nations Unies

- Comité des contributions

Organismes subsidiaires et spéciaux des Nations Unies

- Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte
- Comité consultatif pour la Force d'urgence des Nations Unies
- Comité consultatif pour le cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée
- Comité consultatif pour le Congo
- Comité consultatif scientifique
- Comité de négociation des fonds extra-budgétaires
- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
- Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial
- Comité pour les demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif
- Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes
- Commission du désarmement

¹ Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

Institutions spécialisées

Agence internationale de l'énergie atomique*¹
 Association internationale pour le développement*
 Banque internationale pour la reconstruction et le développement*
 Fonds monétaire international
 Organisation de l'aviation civile internationale*
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime*
 Organisation internationale du Travail*
 Organisation météorologique mondiale*
 Organisation mondiale de la santé
 Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*
 Société financière internationale*
 Union internationale des télécommunications*
 Union postale universelle*

Commissions techniques du Conseil économique et social

Commission de la statistique
 Commission des droits de l'homme
 Commission des questions sociales
 Commission des stupéfiants
 Commission du commerce international des produits de base

Organisme spécial du Conseil économique et social

Conseil d'administration du Fonds spécial

Commission économique régionale du Conseil économique et social

Commission économique pour l'Amérique latine

ORGANISATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Comité ministériel canado-américain de défense commune
 Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques
 Commission des pêches des Grands lacs
 Commission internationale de la frontière
 Commission internationale du flétan du Pacifique
 Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
 Commission mixte internationale
 Commission permanente canado-américaine de défense

ORGANISATIONS INTERAMÉRICAINES

Institut interaméricain de statistique
 Institut panaméricain de géographie et d'histoire
 Office interaméricain de la radio
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques
 Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

¹ L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas techniquement parlant une institution spécialisée, mais un organisme intergouvernemental autonome sous l'égide des Nations Unies.

* Indique que le Canada était représenté auprès de l'organisme exécutif de l'organisation en 1962.

ORGANISATIONS DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord
 Commission internationale de la chasse à la baleine
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
 Commission internationale des pêches du Pacifique nord

ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES¹

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Parties contractantes)
 Accord international sur le blé
 Accord international sur le café
 Accord international sur le sucre
 Accord international sur l'étain
 Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
 Comité consultatif international du coton
 Comité des cotonnades
 Groupe international d'études du caoutchouc
 Groupe international d'études sur la laine
 Groupe international d'études sur le cacao
 Groupe international d'études sur le plomb et le zinc
 Organisation de coopération et de développement économiques

ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES

Bureau hydrographique international
 Bureau international des poids et mesures

ORGANISATION CANADO-JAPONAISE

Comité ministériel canado-japonais

* Indique que le Canada était représenté auprès de l'organisme exécutif de l'organisation en 1962.

¹ Voir aussi les rubriques précédentes.

ANNEXE F

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1962

(Liste partielle)

Conférence des Nations Unies

Commission internationale du commerce des produits de base: 10^e session, Rome, 14 mai.

Commission des stupéfiants: 17^e session, Genève, 14 mai.

Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement, Genève, 14 mars 1962—continué en 1963.

Commission économique pour l'Afrique: Comité Intergouvernemental, Addis-Abéba, 10 février.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 18^e session, Tokyo, 9 mars.

Commission économique pour l'Europe: 17^e session, Genève, 24 avril.

Commission économique pour l'Amérique latine: 8^e session du Comité plénier, Santiago, 14 février.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: Comité des produits, Rome, 25 avril. Reprise de la 35^e session, Rome, 14 mai.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: 38^e session du Conseil, New-York, 16 avril. 39^e session, New-York, 15 octobre.

Organisation mondiale de la santé: 15^e session, Genève, 8 mai.

Quarante-sixième Conférence internationale du Travail, Genève, 6 juin.

Organisation de l'aviation civile internationale: 14^e session du Comité juridique, Rome, 28 août. Troisième Conférence régionale de l'aviation civile, Bogota, 3 février.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime: 5^e session du Comité de sécurité maritime, Londres, 8 janvier. 6^e session du Conseil, Londres, 20 février.

Agence internationale de l'énergie atomique: 6^e Conférence générale, Vienne, 18 septembre.

Commission mixte pour l'étude des problèmes relatifs aux produits de base: Commission du commerce international des produits de base, Rome, 7 mai.

Seizième Conférence sanitaire panaméricaine et Quatorzième Réunion du Comité régional de l'Organisation mondiale de la santé pour les Amériques, Minneapolis, 21 août.

Conférence des Nations Unies sur le café, New-York, 9 juillet.

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New-York, 19 mars.

- Conférence des Nations Unies pour l'établissement de la carte internationale du monde à l'échelle du millionième, Bonn, 3 août.
- Conseil économique et social des Nations Unies: 34^e session, Genève, 3 juillet.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: Conférence d'experts gouvernementaux sur l'éducation technologique, Paris, 25 juin. Conférence sur le développement de l'éducation supérieure en Afrique, Tananarive, 3 septembre. Conférence générale, Paris, 9 novembre.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Commission économique pour l'Amérique latine: Conférence sur l'éducation, Santiago, 5 mars.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: Programme alimentaire mondial, Rome, 12 février. Comité intergouvernemental, New-York, 12 février. Conférence des Nations Unies pour les souscriptions au Programme alimentaire mondial, New-York, 3 septembre. Comité intergouvernemental, Rome, 29 octobre.
- Assemblée générale des Nations Unies: 17^e session, New-York, 18 septembre. Sous-comité juridique des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 28 mai.
- Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés: 7^e session, Genève, 14 mai.
- Commission du droit international: 14^e session, Genève, 24 avril.
- Commission des questions sociales: 14^e session, New-York, 30 avril.
- Fonds spécial des Nations Unies: 7^e session, Conseil des gouverneurs, New-York, 8 janvier. 8^e session, Conseil des gouverneurs, New-York, 21 mai.
- Conférence sur le blé, Genève, 31 janvier.

Autres conférences

- Groupe d'études sur le café, Washington, 21 mars.
- Conférence du Commonwealth sur les communications spatiales, Londres, 28 mars.
- Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, Lagos, novembre.
- Conférence des premiers ministres du Commonwealth, Londres, 7 septembre.
- Conférence sur la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures, Londres, 26 mars.
- Onzième réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo, Melbourne, 30 octobre.
- Première Conférence des quakers, Clarens, 1^{er} août.
- Institut interaméricain de statistique: 4^e Conférence interaméricaine de statistique et 4^e Assemblée générale, Washington, 5 novembre.
- Conférence internationale pour le règlement du problème laotien, Genève, 12 mai 1961 au 23 juillet 1962.
- Comité consultatif international du coton: 21^e session plénière, Washington, 14 mai.
- Conférence internationale de la construction scolaire, Londres, 25 juillet.
- Groupe international d'études sur le plomb et le zinc, Genève, 8 mars, 15 mai, 28 mai.
- Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord: réunion intérimaire, Honolulu, 13 août. 9^e réunion annuelle, Seattle, 12 novembre.

- Groupe international d'études sur le caoutchouc, Washington, 28 mai.
- Stage international d'études pour diplomates, Klessheim, 29 juillet.
- Conseil international de l'étain, Londres, 3 avril et 10 juillet.
- Union internationale des organismes officiels de tourisme: Deuxième stage de recherches, Lausanne, 22 mai.
- Commission internationale baleinière, Londres, 2 juillet.
- Groupe international d'études sur la laine, Londres, 10 décembre.
- Réunion des directeurs nationaux de l'émigration, des douanes et du tourisme des États-Unis, du Mexique, de l'Amérique centrale et de Panama, San-Salvador, 1^{er} mars.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord: réunion ministérielle, Athènes, 1^{er} mai. Réunion ministérielle, Paris, 13 décembre.
- Organisation de coopération et de développement économiques: Comité d'aide au développement, Paris, 25 juillet.
- Organisation de coopération et de développement économiques: réunion ministérielle, Paris, 25 novembre.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire: 6^e réunion du Conseil de direction, Mexico, 1^{er} janvier.
- Conférence des quakers du Sud-Est asiatique, Puntjak Pass, 19 septembre.
- Deuxième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, Nouvelle-Delhi, 11 janvier.
- Deuxième Conférence des quakers, Clarens, 15 août.

ANNEXE G

LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1962

1. Accords bilatéraux

Chili

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Chili constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Santiago, le 4 octobre 1962. En vigueur le 4 octobre 1962.

États-Unis d'Amérique

Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour donner suite aux négociations douanières menées à la Conférence de 1960-1961, conformément à l'Article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, par les Parties contractantes audit accord. Signé à Genève, le 7 mars 1962. En vigueur le 7 mars 1962.

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur les biens transmis par décès. Signée à Washington le 17 février 1961. Instruments de ratification échangés à Ottawa, le 9 avril 1962. En vigueur le 9 avril 1962.

Échanges de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique autorisant ceux-ci à construire, à exploiter et à entretenir trois stations de pompes supplémentaires en territoire canadien près du pipe-line de Haines à Fairbanks. Ottawa le 19 avril 1962. En vigueur le 19 avril 1962.

Modification de l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique, intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, signé à Washington, le 5 juin 1955 et modifié par l'Accord signé à Washington, le 26 juin 1956, par l'Accord signé à Washington, le 22 mai 1959 et par l'Accord signé à Washington, le 11 juin 1960. Signé à Washington, le 25 mai 1962. En vigueur le 11 juillet 1962.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde. Ottawa, le 24 octobre 1962. En vigueur le 24 octobre 1962.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant un programme de coopération pour l'établissement et l'exploitation d'une station de commandement et de recueil de données au Canada pour desservir un système (NIMBUS) de satellites météorologiques opérationnels qui est en voie d'être réalisé par les États-Unis. Ottawa, le 28 décembre 1962. En vigueur le 28 décembre 1962.

Ghana

Accord d'assistance technique concernant l'instruction militaire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Ghana. Signé à Accra, le 8 janvier 1962. En vigueur le 8 janvier 1962.

Grèce

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Grèce relatif à l'échange de renseignements sur les sciences de la défense (avec un mémorandum d'Accord). Athènes, les 17 et 18 juillet 1962. En vigueur le 18 août 1962.

Honduras

Échanges de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Honduras constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Tegucigalpa, le 6 avril 1962. En vigueur le 6 avril 1962.

Indonésie

Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan et l'Indonésie sur les cimetières, les sépultures et les monuments militaires du Commonwealth en territoire indonésien. Signé à Djakarta, le 10 septembre 1962.

Islande

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Islande concernant la nécessité de visas de non-immigrants. Signé à Reykjavik, le 17 octobre 1962. En vigueur le 1^{er} novembre 1962.

Italie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Italie relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ces territoires. Signé à Rome, le 2 février 1960. Instruments de ratification échangés à Ottawa, le 13 avril 1962. En vigueur le 13 avril 1962.

Mexique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Mexique constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Mexique, le 30 juillet 1962. En vigueur le 29 août 1962.

République de Costa-Rica

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Costa-Rica constituant un accord pour permettre aux stations de radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages ou autres communications avec des tiers. San-José, le 23 février 1962. En vigueur le 23 février 1962.

San-Marino

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du San-Marino concernant la nécessité de visas de non-immigrants. San-Marino et Ottawa, le 1^{er} septembre et le 16 octobre 1962. En vigueur le 15 novembre 1962.

Suède

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Suède concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Stockholm, le 11 septembre 1962. Instruments de ratification échangés à Stockholm, le 6 décembre 1962. En vigueur le 6 décembre 1962.

Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela prorogeant pour un an, à compter du 11 octobre 1962 le *Modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950 entre les deux pays. Caracas, le 10 octobre 1962. En vigueur le 10 octobre 1962.

2. Accords multilatéraux

Procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la Confédération suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève, le 8 décembre 1961. Signé par le Canada le 17 janvier 1962.

Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Faite à Vienne, le 18 avril 1961. Signée par le Canada le 5 février 1962.

Procès-verbal portant prorogation jusqu'au 31 décembre 1963 de la déclaration du 12 novembre 1959 concernant l'accession provisoire à l'Accord général sur les tarifs et le commerce. Fait à Genève, le 29 décembre 1961. Signé par le Canada le 8 février 1962.

Convention internationale des télécommunications. Faite à Genève, le 21 décembre 1959. Signée par le Canada le 21 décembre 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 26 mars 1962. En vigueur pour le Canada le 26 mars 1962.

Accord entre le Canada et la Communauté économique européenne relatif au blé ordinaire. Signé à Genève, le 29 mars 1962. En vigueur le 29 mars 1962.

Accord entre le Canada et la Communauté économique européenne relatif au blé de qualité. Signé à Genève, le 29 mars 1962. En vigueur le 29 mars 1962.

Protocole des conditions d'accession d'Israël à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé par le Canada, le 6 avril 1962. En vigueur le 6 juillet 1962.

L'Organisation internationale du Travail, Convention 116 pour la révision partielle des Conventions adoptées par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail en ses trente-deux premières sessions, en vue d'unifier les dispositions relatives à la préparation des rapports sur l'application des conventions par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, adoptée par la Conférence à sa quarante-cinquième session, Genève, 26 juin 1961. Instrument de ratification du Canada déposé le 25 avril 1962. En vigueur pour le Canada le 25 avril 1962.

Protocole des conditions d'accession du Portugal à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé par le Canada le 6 avril 1962. En vigueur le 6 mai 1962.

Convention universelle sur le droit d'auteur. Signée par le Canada le 6 septembre 1952. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 10 mai 1962. En vigueur pour le Canada le 10 août 1962.

Convention universelle sur le blé 1962. Signée par le Canada le 11 mai 1962. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 16 mai 1962. En vigueur le 1^{er} août 1962.

Protocole à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, reprenant les résultats de la Conférence tarifaire de 1960-1961. Fait à Genève le 16 juillet 1962. Signé par le Canada le 16 juillet 1962. En vigueur le 16 août 1962.

Déclaration concernant l'accession provisoire du Gouvernement de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève, le 18 novembre 1960. Signée par le Canada le 14 avril 1961. En vigueur le 14 octobre 1962.

Dispositions à long terme concernant le commerce international des textiles de coton. Genève, le 9 février 1962. Signées et acceptées par le Canada le 23 août 1962. En vigueur le 1^{er} octobre 1962.

Déclaration donnant effet aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 4, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signée par le Canada le 14 avril 1961. En vigueur le 14 novembre 1962.

Accord international sur le café. Fait à New-York le 28 septembre 1962. Signé par le Canada le 16 octobre 1962. Instrument de ratification du Canada déposé le 20 novembre 1962.

Procès-verbal portant prorogation de la Déclaration concernant l'accession provisoire de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 7 novembre 1962. Signé par le Canada le 19 décembre 1962.

Convention plaçant la Commission internationale du peuplier dans le cadre de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Faite à Rome, le 29 novembre 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 28 novembre 1962. En vigueur pour le Canada le 28 novembre 1962.

ANNEXE H

Publications du Ministère

Les publications du ministère des Affaires extérieures peuvent se ranger *grosso modo* dans les catégories ci-après:

- 1) Publications imprimées par le département des Impressions et de la Papeterie publiques et diffusées gratuitement en dehors du Canada par nos missions diplomatiques. Ce département assure la vente de la plupart de ces publications au Canada.
- 2) Publications rédigées par le Ministère et diffusées gratuitement hors du Canada, ainsi qu'à l'intérieur du pays si elles portent sur quelque aspect des relations extérieures du Canada.

Les Canadiens désireux de connaître les diverses publications courantes relatives aux affaires extérieures, publiées par le département des Impressions et de la Papeterie publiques, peuvent s'abonner au Catalogue mensuel des publications du gouvernement canadien; le prix de l'abonnement annuel (y compris le catalogue annuel) est de \$4. pour le Canada, les États-Unis et le Mexique, et de \$4.50 pour les autres pays. Le catalogue annuel se vend aussi au prix de \$1.30 (Canada, États-Unis et Mexique) et de \$1.50 (autres pays). Le ministère des Affaires extérieures fournit en outre les catalogues des publications qu'il destine aux Canadiens et aux résidents des autres pays, et qu'il diffuse uniquement à l'étranger. Les résidents du Canada peuvent obtenir la liste des publications diffusées à l'intérieur du pays en s'adressant au ministère des Affaires extérieures à Ottawa; on peut se procurer la liste des publications diffusées en dehors du Canada auprès des missions canadiennes à l'étranger.

Publications diffusées au Canada et à l'étranger

Rapport du ministère des Affaires extérieures: Rapport au Parlement sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays, 45c.

Le Canada et les Nations Unies: Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autre pays, 90c.

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada: Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autre pays, 70c.

Corps diplomatique: Répertoire des missions diplomatiques à Ottawa, publié trois fois par année. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Affaires Extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2.; étudiants au Canada, \$1.; autres pays \$2.50.

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays, 45c.

Accords de Londres et de Paris (septembre-octobre 1954): Choix de documents relatifs aux réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 90c.

Le Canada et la crise coréenne (1960): Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.

La crise du Moyen-Orient octobre-décembre 1956. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 90c.

Débats sur le désarmement 1957: Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays, 55c.

Le Droit de la Mer: La proposition canadienne, 1959.

La route du Saint-Laurent, 1960.

Le Canada et le Plan de Colombo, 1961: Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 90c.

Déclarations et Discours: Textes de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

Communiqués: Rédigés en français et en anglais, ils portent sur les nominations, les visites officielles, les présentations de lettres de créance, les accords internationaux, les délégations aux conférences internationales.

Le Canada de l'Atlantique au Pacifique: Brochure illustrée, pour diffusion à l'extérieur. Texte de vulgarisation sur l'histoire et la géographie du Canada, ainsi que sur son économie, son commerce, son rang dans le domaine international, sa population, sa culture, ses institutions, son régime de gouvernement et ses traditions. Publié en anglais, français, hollandais, allemand, italien, polonais, portugais et espagnol. Canada, États-Unis et Mexique, \$1; autres pays, \$1.10.

Voici le Canada: Documentation sur le Canada, assortie de cartes explicatives: histoire, gouvernement, relations internationales, richesses naturelles, climat, transport, industrie, travail, et sur les provinces canadiennes. Cette publication est diffusée en français et en anglais, au Canada au prix de 50c. l'exemplaire, et à titre gratuit dans les autres pays.

Publications diffusées seulement à l'extérieur

On peut se procurer, auprès des missions du Canada à l'extérieur, des catalogues renfermant des bulletins de commande pour les publications suivantes du Ministère:

Canada illustré: Ce dépliant illustré est diffusé à l'étranger dans ses versions anglaise, française, allemande, espagnole, hollandaise, italienne, japonaise, portugaise et suédoise.

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants.

Pages documentaires: Documentation de fond sur divers aspects des affaires canadiennes.

Reproductions: Articles sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

NOTE: Le Ministère distribue également des textes émanant d'organisations internationales dont le Canada est membre, telles que l'OTAN, l'OCDE et le Plan de Colombo, à l'exception des documents des Nations Unies. Ces textes sont distribués aux personnes qui en font la demande, ainsi qu'aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux et aux institutions bénévoles. L'ONU distribue ses publications par l'intermédiaire de ses propres services d'information et par celui d'autres dépositaires agréés, dont, pour le Canada, le département des Impressions et de la Papeterie publiques et l'Association des Nations Unies.



Rapport du ministère des
AFFAIRES
EXTÉRIEURES
1963

PRÉSENTÉ AU PARLEMENT EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS DE LA LOI
SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

73423-6-1

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral
dont voici les adresses:

OTTAWA

Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO

Édifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide

MONTRÉAL

Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

ou chez les libraires.

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada.

Prix: 50 cents

N° de catalogue E1-1963F

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie
Ottawa (Canada)

1964

A l'honorable PAUL MARTIN,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ainsi que l'exige la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour présentation au Parlement, le cinquante-quatrième rapport du Ministère, portant sur l'année civile 1963.

Je suis heureux d'exprimer ma satisfaction aux membres du personnel de l'administration centrale et des postes de l'extérieur pour le soin avec lequel ils ont rempli leurs fonctions. Je tiens aussi à remercier les autres ministères de l'État intéressés aux relations extérieures de leur empressement à collaborer avec notre Ministère.

Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,



Ottawa, janvier 1964

MEMORANDUM FOR THE RECORD

The following information was received from the Bureau of the Census on December 13, 1911. It is being furnished to you for your information and is not to be distributed outside your office.

[Handwritten signature]
[Illegible handwritten text]

Very truly yours,
[Illegible name]

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE	PAGE
I L'Occident et le monde communiste	1
II Le désarmement et les essais nucléaires	4
III Les Nations Unies	10
IV L'OTAN et la défense	17
V L'Indochine	20
VI L'Afrique	23
VII Le Commonwealth	27
VIII L'Amérique latine	32
IX Les affaires économiques	35
X L'aide extérieure	41
XI Travail de presse, d'information et relations culturelles	44
XII Services consulaires et passeports	50
XIII Organisation et administration	52
ANNEXE	
A. Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur	55
B. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	58
C. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie	60
D. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter officiellement en 1963	63
E. Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1963	67
F. Publications du Ministère	71
G. Organigramme de l'administration centrale du ministère des Affaires extérieures (31 décembre 1963)	73

I

L'OCCIDENT ET LE MONDE COMMUNISTE

Il suffit de se rappeler la tension que créèrent la crise de Berlin, en 1961, et celle de Cuba, en 1962, pour juger à quel point ont été différents en 1963 les rapports entre l'Alliance occidentale et le monde communiste. Le fait marquant de l'année aura été, non pas une crise, mais un accord (sur l'interdiction partielle des essais nucléaires); le dialogue entre l'Est et l'Ouest s'est poursuivi sur un ton relativement modéré, et même avec civilité. Pour s'expliquer l'accalmie, on doit se rappeler à la fois la fermeté des États-Unis dans la crise cubaine et les difficiles problèmes que la politique intérieure et les rapports entre pays communistes ont posé aux dirigeants soviétiques.

Pendant plusieurs mois, après la crise cubaine, la scène internationale est demeurée calme. Il semble que les dirigeants soviétiques réexaminaient leur politique étrangère, leurs problèmes intérieurs d'économie, leur dispute avec la Chine communiste et l'influence de chacun de ces trois éléments sur les autres. Peu à peu se sont dégagées ensuite les politiques intérieure et extérieure qui allaient, en 1963, inspirer l'action de l'URSS.

A l'extérieur, il semble que Moscou ait jugé que la manière agressive, employée à Berlin en 1961 et à Cuba en 1962, ne donnerait pas les concessions escomptées de la part des puissances occidentales. Au contraire, elle provoquait un raidissement. L'URSS a donc observé envers l'Occident une attitude plus modérée. Elle a consenti, par exemple, à signer un traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et elle a favorisé une détente en manifestant son désir de conclure d'autres accords avec l'Occident. L'accord sur les essais nucléaires, s'il ne constituait pas une mesure de désarmement, n'en atténuait pas moins les dangers provenant de l'accroissement des radiations ionisantes. Il est apparu comme un premier pas qui, en détendant l'atmosphère internationale, pouvait conduire à de nouveaux accords, plus importants, dans le domaine du désarmement et autres.

A la veille de la conclusion de l'accord sur les essais nucléaires, l'Union soviétique a présenté un grand nombre de propositions d'accord entre l'Est et l'Ouest, dont certaines n'étaient pas la répétition de propositions antérieures. Elle a proposé notamment un pacte de non-agression entre l'OTAN et l'Organisation du Pacte de Varsovie, des mesures de précaution contre les attaques par surprise, la dénucléarisation de diverses parties du monde, l'arrêt de la diffusion des armements nucléaires, le rappel d'Europe centrale d'une partie des forces étrangères, le gel et la réduction des budgets militaires. Aucune de ces propositions, toutefois, n'a été soutenue avec assez de persistance pour que l'on puisse estimer qu'aux yeux de l'URSS elle pouvait rapidement donner lieu à un accord. On y reconnaissait plutôt des ballons d'essai, démontrant le désir de l'URSS de maintenir la détente, ainsi que sa disposition à discuter avec l'Ouest de quelque sujet que ce soit. En fait, l'année 1963 n'a vu d'autres accords que pour l'établissement d'une liaison directe par télétype entre

Washington et Moscou et pour la renonciation à placer sur orbite, dans l'espace extra-atmosphérique, des vecteurs de destruction massive.

Plusieurs des propositions soviétiques avaient trait à l'Europe centrale, principal théâtre de l'affrontement des deux mondes. Elles paraissaient viser, directement ou non, au maintien du *statu quo* en Europe, c'est-à-dire à l'acceptation par l'Ouest de la division permanente de l'Allemagne ainsi que de la présence soviétique en Europe orientale. Ce sont encore là des objectifs importants de la politique soviétique, ainsi que l'ont montré les appels répétés de l'URSS pour la signature d'un traité de paix avec l'Allemagne et pour le règlement du problème de Berlin par la solution soviétique. Quoi qu'il en soit, et à part quelques incidents mineurs soulevés sur les routes d'accès à Berlin, l'URSS n'a pas cherché à pousser vigoureusement ses réclamations de ce côté, soucieuse sans doute d'éviter pour l'instant le risque d'un accroissement de la tension. La presse soviétique s'est vivement préoccupée du rapprochement franco-allemand, de la supposée influence d'éléments «revanchards et militaristes» en Allemagne occidentale et de la création projetée d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN, ce qui semble dénoter une vive inquiétude devant l'importance croissante de la République fédérale d'Allemagne dans l'Alliance occidentale.

A la fin de l'année, de toute façon, rien n'indiquait que l'URSS eût l'intention, aussi bien au sujet de Berlin qu'au sujet de l'éventuelle force nucléaire multilatérale, d'user d'autres moyens que les dénonciations, les avertissements et les prédictions de conséquences mal définies à redouter.

La détente de 1963 paraît attribuable pour une grande part aux pré-occupations économiques de l'URSS. Le monde a eu la révélation dramatique des difficultés russes lorsque Moscou a décidé de faire l'achat en Occident d'immenses quantités de blé, ce qui entraînait une dépense sans précédent de devises étrangères pour des biens de consommation et obligeait l'économie soviétique à grossir sensiblement les capitaux attribués à ce secteur vital. Il ne s'agissait pas seulement d'activer la production agricole; de toute évidence, on repensait la répartition de ressources insuffisantes entre des besoins concurrents. Rien ne porte à croire que l'on ait rogné sur les dépenses militaires, mais la signature du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires peut avoir été motivée en partie par le désir de diminuer ces dépenses. Il a paru être question aussi d'un ralentissement dans le programme de conquête de l'espace comme autre mesure d'économie. La répartition des ressources soviétiques, bien qu'elle fût d'abord un problème purement intérieur, a donc été à l'origine de visibles et importantes transformations sur les plans des relations extérieures et de la défense, et dans le développement des rapports entre le monde communiste et l'Occident.

L'année 1963 a vu d'autre part se détériorer davantage et gravement les relations entre l'Union soviétique et la Chine communiste. Le ton direct et souvent très dur des critiques échangées ouvertement, de part et d'autre, a permis de constater que Moscou et Pékin diffèrent nettement d'opinion quant à la manière de répandre l'influence communiste dans le monde, que les deux capitales se font une concurrence de plus en plus vive à la direction du mouvement communiste et que leurs profondes divergences sur le plan idéologique se doublent de conflits d'intérêts nationaux. Accaparés par cette dispute, les dirigeants soviétiques ont moins d'énergie pour pousser leur politique relative à l'Occident. Il n'en reste pas moins que, pendant une bonne partie de l'année, les diri-

geants soviétiques ont paru, tant était devenu profond le fossé entre la Chine et l'URSS, ne plus tenir aucun compte du déplaisir que pouvaient causer aux Chinois leurs décisions et l'orientation de leur politique. Ils ne négligeaient rien pour conserver l'appui des autres partis communistes en dépit des critiques chinoises, mais apparemment celles-ci n'influençaient plus leur politique à l'égard de l'Occident.

Le différend Chine-URSS portait en particulier sur la question de savoir si, dans les pays peu développés et non engagés, il fallait collaborer avec la « bourgeoisie nationale », en vue de réduire graduellement l'influence occidentale, ou s'il fallait soutenir activement les forces révolutionnaires. Il a semblé, au cours de l'année, qu'en dépit des vœux de la Chine l'Union soviétique continuerait de concurrencer l'Occident dans les pays en question d'abord et avant tout par l'octroi d'une aide économique et militaire aux régimes en place. Après avoir marqué un certain ralentissement en 1962, les ouvertures de crédits soviétiques aux pays en voie de développement ont repris du rythme en 1963. Le programme d'aide à l'étranger paraît, du moins pour l'instant, se poursuivre, quelle que soit la pénurie de ressources dont peuvent souffrir d'autres secteurs.

Sur le plan des rapports économiques avec l'Occident, l'URSS, après s'être montrée hostile à la Communauté économique européenne en 1962, a paru se résigner à l'existence de cette organisation et elle a maintenu avec elle les voies d'échanges existantes. Le maintien de rapports commerciaux avec l'Occident a paru revêtir une grande importance pour certains des pays de l'Europe orientale, qui y trouvent une source de devises étrangères et une accentuation de leur identité nationale. On a pu discerner chez eux une résistance au désir de l'URSS de développer le Conseil d'assistance économique mutuelle de telle sorte qu'il leur imposerait une planification rigide et peut-être leur interdirait la possibilité de rapports économiques avec le monde non communiste.

La question qui se posait au Canada et à ses alliés à la fin de l'année était donc la suivante: La détente de 1963 indique-t-elle une transformation fondamentale de la politique de l'URSS ou n'est-elle qu'une manœuvre tactique pour gagner du temps et permettre la solution des problèmes intérieurs de l'Union et du bloc soviétiques? On ne voit guère ce qui autoriserait à répondre dans le sens le plus optimiste. Les Soviétiques ont bien présenté des propositions d'accord dans divers domaines, mais sans laisser paraître la moindre intention d'accorder quoi que ce soit de substantiel en ce qui concerne les questions principales, comme par exemple la division de l'Allemagne ou celle de Berlin. Les seules questions pour lesquelles un terrain d'entente paraissait pouvoir se trouver n'avaient qu'une importance relative. Il n'y en a pas moins lieu de négocier à leur sujet, non seulement en vue de les régler, mais dans l'espoir que de ces négociations sortiront un jour des solutions durables et équitables pour les autres questions, même les plus grandes.

II

LE DÉSARMEMENT ET LES ESSAIS NUCLÉAIRES

Au cours de 1963, le Canada a maintenu sa participation active aux débats de l'ONU sur le désarmement; entre autres, en qualité de membre du Comité des Dix-Huit qui siège à Genève. Bien que l'on n'ait pas abouti à des accords définitifs sur des réductions des armements, les discussions au sein du Comité ont facilité la conclusion d'un accord relatif à des télécommunications directes entre Washington et Moscou et à l'interdiction de l'espace extra-atmosphérique aux engins de destruction massive. L'Assemblée générale des Nations Unies a invité le Comité à poursuivre ses discussions et ses travaux en vue d'un désarmement général et complet.

Des négociations ont eu lieu en juillet entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, au sujet des essais d'engins nucléaires. Les trois parties ont conclu, au mois d'août, un traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique, et plus de cent pays y ont adhéré plus tard. L'Assemblée générale a invité le Comité, où avaient eu lieu une bonne partie des travaux préliminaires sur l'interdiction partielle des essais, à poursuivre ses efforts vers une interdiction générale des essais nucléaires en tout milieu.

Désarmement

I. Conférence du Comité des Dix-Huit

Le Comité a repris les négociations en février et tenu deux sessions au cours de l'année. La première a duré du 12 février au 21 juin. Il s'est réuni de nouveau le 30 juillet, mais a suspendu ses séances dès le lendemain pour recommencer à siéger le 12, le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires étant alors ouvert aux signatures. Du 13 au 30 août, il a siégé en séances plénières, s'ajournant ensuite pour la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Il a fait tenir des rapports provisoires à l'ONU le 10 avril et le 29 août. La prochaine convocation a été fixée au 21 janvier 1964.

Les représentants de l'Union soviétique et des États-Unis ont de nouveau rempli la fonction de coprésidents, s'entretenant à maintes reprises pour discuter de l'ordre du jour et pour exposer les positions de leurs gouvernements respectifs. Toutes les discussions ont eu lieu en séances plénières. Il n'y a pas eu de séances du Comité plénier, ni du Sous-comité pour un traité concernant l'arrêt des essais d'armes nucléaires, des séances plénières spéciales étant consacrées à la discussion d'un désarmement général et complet, à la suspension des essais d'armes nucléaires et à quelques mesures connexes; celles-ci avaient pour objet de diminuer la tension et de travailler à accroître la confiance entre les nations et à faciliter un désarmement général et complet.

Au début de l'année, les séances du Comité portaient principalement sur les obstacles à la conclusion d'un accord interdisant les essais nucléaires. Toutefois, après l'accord de Moscou, les débats ont tendu principalement vers un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Lors de ces séances, on s'est intéressé aux mesures qui pourraient, comme première étape de désarmement, restreindre le nombre des engins nucléaires et des moyens de les acheminer et exercer une action parallèle sur les armements classiques. Les discussions se fondaient toujours, au premier chef, sur le projet de traité présenté en version modifiée par l'Union soviétique le 26 novembre 1962, et sur l'énoncé des dispositions fondamentales d'un traité de désarmement général et complet dans un monde pacifique, remis par les États-Unis le 18 avril 1962.

Le Canada a présenté, le 14 août, au sujet des propositions de désarmement américaine et soviétique, une comparaison révisée, illustrant les changements survenus avec le temps. Il visait ainsi à réduire davantage l'écart entre les positions de l'Ouest et de l'Union soviétique, en mettant en relief leurs points de ressemblance.

Le Comité a poursuivi son étude des mesures dont on pourrait convenir avant de conclure un accord général sur le désarmement, ou qui pourraient faciliter cet accord. Les États-Unis ont présenté un document sur les moyens de réduire les risques de guerre par accident, erreur de calcul ou défaut de communications. L'Union soviétique a déposé des propositions selon lesquelles les pays renonceraient à l'utilisation de bases étrangères, et en outre un projet de pacte de non-agression entre les signataires du Traité de Varsovie et les puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Les délibérations du Comité ont eu trait aussi aux propositions de zones dénucléarisées, à la prévention des attaques par surprise et à l'interdiction de l'espace extra-atmosphérique aux engins nucléaires. Le 16 août, le Canada a présenté une comparaison des principaux points des propositions américaine et soviétique concernant les moyens de diminuer les risques de guerre par accident, erreur de calcul, défaut de communications ou attaque par surprise.

Durant la session du Comité des Dix-Huit, les États-Unis et l'Union soviétique ont consacré quelques séances à la question de télécommunications directes entre leurs gouvernements respectifs, selon une proposition d'abord présentée par les États-Unis en avril 1962. Ces négociations ont abouti le 20 juin à la signature par les représentants des deux pays d'un accord sur l'établissement de ces télécommunications entre Washington et Moscou destinées à servir en cas d'urgence.

2. Le désarmement à la dix-huitième session de l'ONU

A l'ordre du jour de l'Assemblée générale figuraient trois points relatifs au désarmement, outre la question des essais d'armes nucléaires: rapport de la Conférence des Dix-Huit sur le désarmement, dénucléarisation de l'Amérique latine et convocation d'une conférence pour signer une convention interdisant l'utilisation des engins nucléaires.

Dans le débat inaugurant la session, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a évoqué le climat de collaboration qui s'était créé lors des discussions sur les mesures de désarmement depuis qu'avait été signé à Moscou le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires; ce nouvel esprit fournissait une occasion exceptionnelle de trouver d'autres points

d'application à un accord sur les mesures propres à réduire les tensions internationales ainsi que sur les mesures concrètes de désarmement. Enfin, les divergences et les problèmes politiques persisteraient, à son avis, mais les grandes puissances avaient fini par s'entendre sur l'identité de leurs intérêts en certains domaines bien définis, sinon étendus. Il faut que se poursuivent les efforts pour élaborer un programme de désarmement positif, a-t-il déclaré; quant au Canada, il continuerait de tendre vers cet objectif, eu égard aux exigences de la sécurité.

Intervenant dans la discussion générale, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Gromyko, a annoncé qu'en matière de désarmement son pays avait révisé ses positions de sorte qu'un nombre convenu d'engins nucléaires puisse être conservé jusqu'à la fin de la troisième et dernière étape de désarmement. Commentant cette proposition au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, le représentant du Canada a prié l'Union soviétique de préciser davantage ses positions et est revenu sur la nécessité d'un contrôle efficace pour chacune des étapes du désarmement.

M. Gromyko a aussi formulé le vœu d'une réunion du Comité des Dix-Huit entre chefs de gouvernement; il s'agirait de donner une nouvelle impulsion à ce qui a paru possible lors des négociations officielles en vue d'un accord sur des mesures de désarmement complet ou partiel. Cette méthode, souvent proposée par les leaders soviétiques pour l'étude des grands problèmes internationaux, a reçu un accueil circonspect de la part de l'Ouest. Le premier ministre du Canada a reconnu qu'une réunion au sommet pouvait être indispensable en certaines circonstances, mais, étant donné la déception que causerait un échec à ce niveau, il considérait comme d'une extrême importance des préparatifs propres à procurer la certitude morale que la réunion aboutirait à des réalisations concrètes.

Dix-sept membres du Comité ont parrainé une résolution qui avait été présentée par le Mexique; il y était fait état de ce que l'Union soviétique et les États-Unis avaient énoncé l'intention de s'abstenir de placer dans l'espace des engins de destruction massive. Le Comité a adopté à l'unanimité cette résolution, où il se réjouissait de ces déclarations et exhortait tous les États de s'abstenir également de mettre de tels engins en orbite. Le Canada a manifesté une satisfaction toute particulière, le texte renfermant une proposition qu'il avançait depuis des années.

Au cours de son allocution à l'Assemblée générale, le premier ministre a souhaité que les gouvernements intéressés examinent les méthodes de maintien de la paix qui pourraient éventuellement aboutir à une mise en commun des ressources et du matériel disponibles, et cela en vue de former et d'entretenir une force collective au service des Nations Unies et un appareil perfectionné de maintien de la paix, à mesure que le désarmement progresserait. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait observer que le besoin d'une telle force de paix était reconnu dans un énoncé de principes auquel les États-Unis et l'Union soviétique avaient souscrit et qui avait servi de base aux négociations du Comité des Dix-Huit sur le désarmement.

Parmi les autres questions que l'on a soulevées à la Première Commission lors du débat sur le désarmement, figurent: pacte de non-agression entre les puissances de l'OTAN et celles du Traité de Varsovie, arrêt de production de matières désintégrables destinées aux armements, réduction ou blocage des budgets militaires, destruction d'une première quantité de

vecteurs d'engins nucléaires. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a insisté pour que le Comité des Dix-Huit accorde la priorité aux mesures tendant à réduire le risque d'attaques par surprise,—notamment par la création de postes d'observation au sol,—et aux mesures pour freiner la propagation des engins nucléaires, ainsi qu'aux mesures concrètes de désarmement.

Dans une résolution présentée par quarante-huit pays et adoptée par acclamation, la Commission invitait le Comité des Dix-Huit à poursuivre énergiquement ses négociations sur un désarmement général et complet, soumis à un contrôle international efficace, et cela en conformité de l'énoncé conjoint de principes concernant les négociations sur le désarmement; en outre, elle priait le Comité de chercher à réaliser l'accord sur des mesures propres à réduire la tension internationale, à réduire les risques de guerre et à favoriser la conclusion d'un accord sur un désarmement général et complet.

Onze délégations d'Amérique latine ont parrainé une résolution tendant à faciliter aux États latino-américains une nouvelle étude des mesures qui seraient indispensables pour faire de la partie du monde qu'ils occupent une zone non nucléaire. Comme le premier ministre l'a déclaré à la Chambre le 3 juin 1963, pour que le Canada appuie des projets de zones dénucléarisées, il faudrait que trois conditions soient remplies: que la proposition soit acceptable à tous les pays de la zone en cause; qu'elle comporte des dispositions concernant le contrôle des engagements contractés; qu'elle soit compatible avec le principe reconnu, selon lequel aucune mesure de désarmement ne doit avantager unilatéralement un État ou un groupe d'États. Comme la résolution des Onze ne préjugait pas la nature d'une éventuelle zone dénucléarisée en Amérique latine, et que tous les pays latino-américains—sauf Cuba et le Venezuela—étaient disposés à l'appuyer, la délégation du Canada a pu voter pour. La résolution a été adoptée par 91 voix, sans opposition, avec 15 abstentions.

Une résolution présentée par dix-neuf pays, invitant le Comité du désarmement à envisager d'urgence la convocation d'une conférence en vue de la signature d'une convention qui interdirait l'utilisation des armes nucléaires, a été adoptée par 64 voix contre 18, et 25 abstentions. Le Canada a voté contre et a rappelé qu'il s'était opposé à un tel projet lors de la seizième session, estimant que la seule assurance contre le recours aux engins nucléaires résidait dans un accord sur un désarmement complet et soigneusement contrôlé, et que la conférence en question pourrait gêner les négociations du Comité des Dix-Huit sur la suppression de tous les genres d'armements, dont les engins nucléaires.

Essais nucléaires

I. Conférence du Comité des Dix-Huit

A la suite de l'échange de lettres de décembre 1962 entre Kennedy et Khrouchtchev, les positions des États-Unis et de l'Union soviétique sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires étaient suffisamment proches pour laisser prévoir que la réunion du Comité des Dix-Huit, fixée au 12 février, aboutirait probablement à un accord. L'Union soviétique avait accepté, semble-t-il, le principe des inspections sur place, en annonçant

son consentement éventuel à deux ou trois de ces inspections par année. En avril, l'Union soviétique a fait volte-face, revenant au point de vue selon lequel les moyens nationaux étaient suffisants pour repérer et identifier les essais nucléaires souterrains; elle ne voulait plus d'un accord limité aux trois autres milieux.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont présenté au Comité un mémoire exposant la nécessité persistante des inspections sur place et établissant à sept le nombre acceptable pour s'assurer qu'il ne se poursuit pas d'essais clandestins. En outre, ils y proposaient une méthode d'inspection et la mise sur pied de stations séismographiques à titre de contrôle supplémentaire.

Les membres non engagés du Comité ont tout fait pour concilier les positions des puissances nucléaires, mais l'Union soviétique n'a pas agréé leurs propositions qui postulaient la nécessité, à ce stade, de trois ou quatre inspections efficaces par année.

Le représentant du Canada a exhorté les puissances nucléaires à réviser leurs positions respectives dans un effort pour aplanir le reste des difficultés faisant obstacle à la conclusion d'un accord. Il a proposé que les puissances nucléaires engagent des négociations directes et en rendent compte régulièrement au Comité.

L'Union Soviétique, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont entamé des négociations à un niveau supérieur au cours de juillet 1963, à la suite d'un nouvel échange de lettres entre MM. Kennedy, Khrouchtchev et Macmillan, puis en sont venus à un accord sur le texte d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (mais non sous terre); ce texte a été paraphé par les représentants des trois pays le 25 juillet, puis signé officiellement par eux le 5 août, à Moscou.

Le Canada a été parmi les premiers pays à signer le traité, après que celui-ci eut été ouvert à la signature des autres États, le 8 août. Parlant de cet accord à la Chambre des communes, le premier ministre a déclaré qu'il y voyait une première étape vers l'accord fondamental qui pourra assurer la paix et la sécurité mondiales. Il a énoncé de nouveau la politique du Canada en ce qui concerne les essais d'armes nucléaires et fait observer qu'il restait à aplanir les obstacles à la conclusion d'un traité plus complet, qui interdirait les essais souterrains. Il a dit que ces obstacles ne constituaient qu'une faible proportion des problèmes inhérents à l'élaboration d'un programme de désarmement général et de méthodes efficaces pour résoudre les conflits de façon pacifique.

Le traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires a été ratifié par les trois signataires d'origine le 10 octobre 1963 et est entré en vigueur le jour même. Plus de cent pays ont manifesté l'intention de souscrire aux dispositions du traité et de s'abstenir de mettre à l'essai des engins nucléaires dans les milieux interdits. Au début de la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la discussion s'est déplacée vers New-York.

2. Discussions aux Nations Unies

Presque tous les orateurs, au cours du débat d'inauguration de l'Assemblée générale, se sont montrés favorables au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et ont recommandé aux puissances nucléaires

de conclure un accord interdisant les essais nucléaires dans tous les milieux. A la Première Commission, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré:

L'interdiction partielle des essais est donc particulièrement importante. Elle vaut au monde une nouvelle assurance que les retombées radio-actives ne mettront plus en danger la santé des générations futures. Elle indique aussi que les grandes puissances ont accepté de mettre fin au perfectionnement illimité d'armes de plus en plus destructives.

Nous sommes donc heureux d'apprendre que les puissances nucléaires, comme le souligne le préambule de l'interdiction partielle des essais, continueront résolument à rechercher un accord sur l'arrêt des essais souterrains.

L'opposition générale à de nouveaux essais d'armes nucléaires s'est exprimée dans une résolution qui a été adoptée par 104 voix (dont celle du Canada) contre une (Albanie), et 3 abstentions (République centrafricaine, Guinée et France). Il s'agissait d'une invitation à tous les États d'adhérer au traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, et au Comité des Dix-Huit de poursuivre ses négociations en vue de mettre fin pour toujours à toutes les explosions expérimentales d'engins nucléaires.

III

LES NATIONS UNIES

En 1963, l'atmosphère de détente internationale a trouvé son reflet aux Nations Unies, particulièrement en ce qui concerne les relations entre l'Est et l'Ouest. Alors que pendant la crise cubaine d'octobre 1962, il planait un sentiment de malaise et de conflit sur l'Organisation, l'ambiance générale de la dix-huitième session s'est révélée en somme optimiste et détendue. La cause en est d'abord la conclusion à Moscou du Traité d'interdiction des essais nucléaires. Peu de temps après la signature du document, les États-Unis et l'Union soviétique annonçaient leur intention de s'abstenir de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes de destruction massive. Bien que la portée de ces textes soit évidemment limitée, partout on y a vu des mesures importantes vers la création d'un climat de confiance propice à de nouvelles négociations.

L'Assemblée générale a accueilli chaleureusement le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, et dans une résolution adoptée au début de la dix-huitième session, elle a invité tous les États à y adhérer. L'Assemblée a en outre adopté à l'unanimité une résolution visant à empêcher la mise en orbite d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique et elle a ainsi appuyé l'entente résultant des pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et l'Union soviétique. On a pu constater une coopération plus intense que par le passé en ce qui concerne le programme d'utilisation et d'exploration de l'espace extra-atmosphérique. Les délibérations des Nations Unies ont de nouveau porté sur la nécessité d'en venir à un accord immédiat sur les principes juridiques fondamentaux qui s'appliquent à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

L'opération des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale s'est terminée avec succès au cours de l'année par le transfert de l'administration du territoire, des mains de l'Autorité exécutive temporaire des Nations Unies à l'Indonésie. Le Conseil de sécurité a créé une Mission d'observation pour le Yémen après que la République arabe unie et l'Arabie saoudite eurent conclu un accord de dégagement, et cette mission s'est chargée de pourvoir au coût de l'opération. Le financement de la FUNU et de l'ONUC, les deux plus importantes initiatives de maintien de la paix, est demeuré un problème d'envergure en 1963, et l'on ne voit pas encore le jour où il interviendra un arrangement équitable et à long terme, fondé sur la responsabilité collective.

L'Organisation a admis dans ses rangs deux nouveaux membres du Commonwealth qui ont obtenu leur indépendance: le Kenya et Zanzibar. La question de la représentation de la Chine a de nouveau été portée à l'ordre du jour, mais l'Assemblée a rejeté un projet de résolution visant à faire siéger les représentants de la République populaire de Chine.

Le colonialisme et la discrimination raciale ont encore une fois soulevé de longs débats à la dix-huitième session. Le Conseil de sécurité et l'As-

semblée générale ont vivement attaqué la politique de l'Afrique du Sud et du Portugal. Il a été surtout question de blâme et de coercition mais on a évité l'adoption de mesures extrémistes comme l'expulsion ou la suspension.

Dans le domaine économique et social, l'Organisation a poursuivi ses travaux dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle a poursuivi les préparatifs de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, qui doit avoir lieu en 1964.

Le premier ministre, dans son discours devant l'Assemblée générale le 19 septembre, a précisé qu'il y a lieu d'examiner de nouveau certaines questions fondamentales comme le rôle et la structure des Nations Unies, si l'on veut que cette Organisation soit un instrument international efficace. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social devront élargir leurs cadres afin de mieux représenter les États membres et l'Organisation devra recevoir tout l'appui financier voulu pour s'acquitter de ses obligations. Il y aurait également beaucoup à faire pour que les Nations Unies soient mieux en mesure de maintenir la paix. A cette fin, le Canada a suggéré la formation au sein du Secrétariat d'une équipe de spécialistes militaires, qui apporteraient aide et conseil au secrétaire général. Il a proposé en outre que les gouvernements intéressés étudient les problèmes et les techniques des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Ces mesures pourraient éventuellement amener une mise en commun des ressources et l'établissement de forces collectives dûment formées et équipées, dont le rôle serait d'appuyer activement le but premier des Nations Unies, celui de maintenir la paix.

Financement de l'Organisation

La situation financière des Nations Unies est restée précaire en 1963, de nombreux pays membres ayant encore omis de payer leur quote-part, surtout en ce qui concerne le coût de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC). Ce sont les pays du bloc soviétique qui ont le plus manqué à leurs obligations. Au 31 août 1963, ils étaient redevables de 65 p. 100 environ des arriérés de \$104,700,000 (FUNU, 27 millions; ONUC, 71.5 millions) pour la période allant jusqu'à 1962 inclusivement. La France n'a pas payé sa quote-part des dépenses de l'ONUC, et elle a fait connaître son intention de ne pas contribuer aux frais de service de l'émission de bons de l'ONU. Les pays du bloc soviétique ont fait savoir qu'à partir de 1963, ils ne défrayeraient pas leur quote-part du coût de certains articles inscrits au budget ordinaire.

Le Canada n'a pas cessé de prendre une part active et prédominante à la solution de ce problème qui, si on le laisse persister, mettra sérieusement en danger l'efficacité de l'Organisation, et, selon les mots du secrétaire général, «compromettra son existence même». A ce sujet, l'Organisation a poursuivi des discussions animées au cours de l'année, d'abord au sein du Groupe de travail des Vingt-et-Un (dont fait partie le Canada) chargé d'examiner les méthodes de financement des opérations du maintien de la paix, à la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale de mai et juin 1963, et à la dix-huitième session ordinaire, qui s'est ouverte en septembre. Au cours de la session spéciale, on s'est entendu sur une répartition spéciale des frais de financement de la FUNU et de

l'ONUC pour le deuxième semestre de 1963. Cette répartition prévoit le prélèvement d'un montant initial selon l'échelle régulière, le reste devant être réparti selon une échelle particulière qui accorde 55 p. 100 de réduction aux pays en voie de développement. Le Canada et un certain nombre de pays occidentaux ont accepté de fournir des contributions volontaires afin de faire face au déficit qui s'ensuivra. On a décidé à la dix-huitième session d'établir une échelle particulière du même genre pour le financement de l'ONUC au cours du premier semestre de 1964.

Au sein du Groupe de travail, le Canada s'est appliqué fermement à faire adopter des arrangements financiers à long terme qui répartiraient le coût des opérations de maintien de la paix selon les principes de la responsabilité pécuniaire collective et la capacité de payer de chacun. C'est le but que continue de poursuivre le Canada. Afin de parer aux besoins immédiats, ses représentants ont travaillé de concert avec d'autres délégations, surtout celles de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, pour établir des arrangements financiers spéciaux pour la FUNU et l'ONUC.

Une des résolutions adoptées à la quatrième session extraordinaire établit certains principes pouvant servir de normes à l'Assemblée générale pour le financement futur des opérations du maintien de la paix. Notons entre autres le principe de la responsabilité collective, la différence qui existe quant à la capacité de payer, entre les pays en voie de développement et les autres, et l'avantage des contributions volontaires. Même si la résolution se complique de l'intervention de critères d'ordre politique ou subjectif (c'est-à-dire les obligations spéciales des membres permanents du Conseil de sécurité, et la possibilité de diminuer ou de hausser la quote-part des pays, selon qu'ils sont «victimes» des événements qui entraînent des opérations de maintien de la paix, ou qu'ils y sont mêlés de quelque façon), on peut penser que la thèse de la responsabilité collective, compte tenu de la capacité de payer de chacun, est un pas dans la bonne voie. On entrevoit pour 1964 l'application de l'article 19 de la Charte des Nations Unies (suspension du droit de vote à l'Assemblée) aux États membres dont les arriérés remontent à deux ans. Le Canada continuera de travailler ferme à l'adoption d'une méthode acceptable de financement qui assurera aux Nations Unies les fonds nécessaires pour mener à bien sa tâche primordiale, le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Opérations du maintien de la paix

Le Canada a participé activement en 1963 aux opérations les plus importantes des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les observateurs militaires canadiens ont de nouveau servi au Cachemire et au Moyen-Orient. Dans l'enclave de Gaza et au Sinaï, quelque 900 militaires canadiens forment le contingent du Canada auprès de la FUNU: unités de reconnaissance, corps du génie, unités des transmissions, de l'intendance et du transport aérien. Environ 250 autres militaires servent au Congo auprès de l'ONUC.

Au cours de l'année, l'Organisation a terminé une opération de paix et en a commencé une autre. Les Canadiens ont pris part à ces deux opérations. Il s'agit, pour la première, du transfert de la Nouvelle-Guinée occidentale des Pays-Bas à l'Indonésie, qui s'est fait le 1^{er} mai 1963,

après sept mois d'administration par l'Autorité exécutive des Nations Unies, appuyée par une force de sécurité de l'ONU dont faisaient partie des appareils canadiens de type «Otter», avec équipes aériennes et personnel d'entretien. Quant à la deuxième opération, elle a été entreprise à la demande des gouvernements de la République arabe unie, de l'Arabie saoudite et du Yémen, et elle se poursuit toujours. A la suite de la décision prise le 11 juin par le Conseil de sécurité, l'Organisation a envoyé au Yémen une équipe d'observateurs dont la fonction est de faire des constatations et de présenter un rapport sur la mise en œuvre de l'accord de dégagement conclu entre la RAU et l'Arabie saoudite. L'élément aérien de la Mission d'observation pour le Yémen se compose d'avions et d'équipages canadiens. Même si cette mission a eu un effet de dissuasion, l'application de l'accord de dégagement a été lente et imparfaite et encore aujourd'hui est loin d'être un fait accompli.

L'expérience a démontré que si la création d'une force permanente des Nations Unies n'est pas pratique à l'heure actuelle, il y aurait toutefois beaucoup à faire pour améliorer la planification des opérations de paix des Nations Unies. Le secrétaire général a signalé l'avantage qu'il y aurait à suivre l'exemple du Canada, des pays scandinaves et des Pays-Bas en pourvoyant à des unités militaires de réserve qui pourraient servir à l'ONU au premier appel, ce qui diminuerait le degré d'improvisation inévitable dans les cas d'urgence. Dans son discours devant l'Assemblée générale le 19 septembre 1963, le premier ministre a voulu attirer l'attention sur ce problème et stimuler l'adoption de nouvelles techniques et d'une judicieuse planification des opérations de paix, tant au Secrétariat même de l'ONU que dans les effectifs militaires des États membres.

Effets des radiations ionisantes

A la dix-huitième session de l'Assemblée, le Canada a pris l'initiative d'un projet de résolution sur les effets des radiations ionisantes. La Commission politique spéciale et l'Assemblée plénière ont adopté cette résolution, coparrainée par 17 autres pays, qui soulignait l'importance, d'interdire les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extratmosphérique et dans l'eau, à cause du danger des radiations. Elle priait aussi l'Organisation météorologique mondiale de mettre en œuvre le plus tôt possible son système d'enregistrement du degré de radio-activité. On a prié le Comité scientifique des Nations Unies spécialisé dans ce domaine de poursuivre l'étude des niveaux et des effets de la radio-activité de toute provenance. On a aussi demandé aux États membres et aux institutions nationales et internationales de diffuser des renseignements sur les effets des radiations.

Au cours de l'année, aussi bien à l'Assemblée générale que dans les organismes pertinents des Nations Unies, les représentants du Canada ont souligné la nécessité de la coopération internationale pour lutter contre les effets nocifs des radiations atomiques. Ils ont aussi signalé le danger de béate satisfaction que pourrait faire naître le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, vu que les expériences antérieures feront sentir leurs effets quelque temps encore, et que celles que n'interdit pas le traité de Moscou, de même que les essais provenant d'autres sources pourront aussi produire des radiations.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Les réunions du sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui ont eu lieu au printemps de 1963, n'ont pas abouti à des recommandations concrètes. Grâce cependant à la participation du Canada, on a pu s'entendre, dans une large mesure, sur les principes juridiques fondamentaux qui devraient régir l'activité des États membres dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. On a proposé entre autres que:

- 1) l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique se fassent à l'avantage de l'humanité entière;
- 2) tous les pays, selon le principe d'égalité et conformément au droit international, aient droit à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes;
- 3) l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes ne soient soumis à aucun État du fait d'une prétention de souveraineté, par suite d'utilisation ou d'occupation ou en raison d'autres motifs.
- 4) l'activité des États en ce qui concerne l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique se poursuive conformément au droit international et selon la Charte des Nations Unies, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans l'intérêt de la coopération et la bonne entente internationales.

Bien qu'il reste énormément à accomplir avant que la réglementation internationale de l'espace extra-atmosphérique aux seules fins pacifiques soit chose accomplie, les événements de 1963 constituent une encourageante percée à travers l'impasse des années précédentes. L'espace extra-atmosphérique a toujours vivement intéressé le Canada et les Canadiens ont su y apporter leur contribution, tant dans le domaine politique que technique.

Évolution du droit international

Conformément à la résolution adoptée à la dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a présenté en 1963 au secrétaire général de l'Organisation diverses propositions portant sur les moyens qui permettraient aux États membres de bénéficier de l'aide des Nations Unies et d'autres organismes pour établir des programmes d'assistance et d'échanges pour faire mieux connaître le droit international. Ces idées et propositions ont vu le jour en partie au cours d'un colloque sous l'égide de la Commission canadienne nationale pour l'UNESCO auquel ont participé de nombreux professeurs de droit international et de représentants officiels du ministère des Affaires extérieures, du Bureau de l'aide extérieure et du ministère de la Justice.

Le Canada a en outre présenté en détail des observations sur quatre principes de droit international qu'étudie la Sixième Commission (questions juridiques), soit: la condamnation de l'usage de la force, le règlement des différends internationaux par des voies pacifiques, la non-ingérence dans les affaires intérieures et l'égalité souveraine des États. Ces observations

qui font ressortir la très haute importance de la Charte des Nations Unies dans le développement progressif du droit international et pour l'avancement du droit des gens formaient l'élément essentiel de la position du Canada au cours du débat sur ces principes, à la dix-huitième session de la Sixième Commission.

Au cours de cette même session, la Sixième Commission a approuvé des mesures visant à conférer au secrétaire général certains pouvoirs qui avaient été dévolus au Conseil de la Société des Nations dans l'intention d'inviter les États à adhérer à un certain nombre de traités antérieurs à la guerre. La Commission a aussi étudié le rapport de la quinzième session de la Commission du droit international (CDI) consacré entièrement aux travaux de la CDI relatifs à un projet de convention sur le droit conventionnel. Les deux tiers du projet de la Commission sont maintenant au point et les articles en ont été soumis à l'examen des États membres. Le Canada est représenté à la CDI.

Réfugiés de Palestine

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine a été créé en 1949 pour secourir et indemniser les réfugiés arabes de Palestine qui se trouvent en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans l'enclave de Gaza. A la Conférence annuelle pour la souscription à cet Office de secours, le Canada s'est engagé, sous réserve de l'approbation du Parlement, à fournir \$500,000 pour le budget de 1964 et promis une contribution spéciale, soit \$500,000 de farine de blé.

Le Canada a appuyé la résolution portant sur les réfugiés de Palestine adoptée par l'Assemblée, et priant la Commission de conciliation pour la Palestine de poursuivre l'œuvre qu'elle a entreprise relativement à ce problème. Ces dernières années, cette œuvre a consisté en des entretiens officiels avec les gouvernements en cause. Si le Canada, à la Commission de conciliation, a appuyé les efforts de cette dernière, c'est pour trouver une solution positive aux problèmes des réfugiés de Palestine.

Année de la collaboration internationale

Le Canada a fait partie en 1963 d'une Commission préparatoire chargée d'étudier l'avantage qu'il y aurait à proclamer 1965, vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, comme l'«Année de la collaboration internationale». Le 21 novembre, peu de temps après que la Commission eut présenté son rapport, l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de désigner de ce nom l'année 1965, afin de mettre en vedette la coopération internationale qui existe entre les États. On veut donc signaler les nombreuses activités, surtout celles des organismes bénévoles sans caractère gouvernemental, qui exigent une forte mesure de coopération internationale, mais que jettent dans l'ombre les causes de divergences entre États.

Droits de l'homme et questions sociales

Un des buts primordiaux de l'Organisation des Nations Unies, proclamé à l'article premier de la Charte, est d'atteindre à la coopération internationale en favorisant le respect des droits de l'homme et des libertés

fondamentales pour chacun, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. A cette fin, l'Assemblée générale a été unanime à adopter, lors de sa dix-huitième session, une déclaration portant sur la suppression de toute forme de discrimination raciale. Elle a en outre procédé à l'examen de la Convention internationale des droits de l'homme et a adopté un certain nombre d'articles, par exemple ceux qui portaient sur les droits de l'enfant et sur la lutte contre la faim. Le Canada a donné son appui à ces articles et, à titre de membre de la Commission des droits de l'homme, a pris une part active aux délibérations sur ce sujet. Au cours du débat sur la Déclaration, en particulier, il a voulu, avec d'autres délégations qui étaient du même avis, s'assurer qu'en poursuivant ce but désirable en soi—la suppression de toute forme de discrimination raciale—on ne lèse pas les droits et les privilèges existants, comme la liberté d'expression et le droit d'association.

L'Assemblée a d'autre part appuyé l'œuvre accomplie par le Conseil économique et social dans le domaine du progrès social en adoptant à l'unanimité bon nombre de résolutions touchant la situation sociale dans le monde, l'avancement du droit de la femme, l'organisation des collectivités, le bien-être de l'enfant et de la jeunesse (dans le cadre du FISE) et le problème des personnes sans foyer et des apatrides, lequel relève en premier lieu du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Canada a contribué, pour l'année civile 1964, la somme de \$290,000 afin d'encourager cet organisme à poursuivre sa très louable activité.

Colonialisme

L'Organisation des Nations Unies se préoccupe toujours du problème de la décolonisation. Au cours de 1963, le Comité spécial des Vingt-Quatre a étudié la mise à exécution de la Déclaration sur l'indépendance des pays coloniaux (Résolution 1514 du 14 décembre 1960) relative à 26 territoires non autonomes. Il a concentré son attention sur les colonies qui subsistent encore en Afrique. A l'Assemblée générale, le débat annuel portant sur le rapport du Comité spécial a mené à l'adoption de sept résolutions ayant trait aux pays suivants: Aden, Guyane britannique, Malte, Fidji, Rhodésie du Nord, Nyassaland, et Basutoland, Betchouanaland et Souaziland, territoires relevant d'une haute commission. Dans une autre résolution à caractère plus général, on a invité le Comité spécial à poursuivre ses recherches pour trouver les meilleurs moyens d'appliquer rapidement la Déclaration sur l'indépendance des pays coloniaux à tous les territoires qui n'ont pas encore obtenu leur indépendance.

- Le Canada a soutenu l'Assemblée générale et le Comité spécial des Vingt-Quatre dans leur travail pour accélérer le processus de décolonisation. Le Canada a soutenu l'Assemblée générale et le Comité spécial des Vingt-Quatre dans leur travail pour accélérer le processus de décolonisation.

IV

L'OTAN ET LA DÉFENSE

En dépit de l'amélioration enregistrée en 1963 dans le climat des relations Est-Ouest, il est demeuré essentiel que l'Ouest maintienne sa force de défense afin de parer à une éventuelle agression. Le Canada, pour sa part, a poursuivi les diverses activités qu'il avait entreprises en exécution de ses engagements dans le cadre du programme de défense collective de l'OTAN et dans celui de la défense conjointe nord-américaine. Il a également continué à fournir sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et à offrir des stages au personnel des forces armées de certains pays du Commonwealth qui ont récemment acquis leur indépendance.

Quatre systèmes d'armements destinés à jouer un rôle nucléaire avaient été mis antérieurement à la disposition des forces canadiennes. Il s'agit des avions de frappe et de reconnaissance CF-104 et des fusées d'artillerie «Honest John» que possèdent les forces canadiennes affectées à l'OTAN en Europe, ainsi que des avions d'interception CF-101 et des missiles intercepteurs sol-air de type Bomarc «B» dont sont munies ces forces au Canada pour la défense de l'Amérique du Nord contre les attaques aériennes. Au mois d'août a été conclue avec les États-Unis une entente relative à la fourniture d'ogives nucléaires pour ces armements et en septembre des dispositions complémentaires ont été prises touchant l'entreposage des armes de défense aérienne nucléaire qui sont destinées aux intercepteurs américains stationnés au Canada. Dans les deux cas, les ogives nucléaires restent sous le contrôle des États-Unis; cette entente ne modifie donc aucunement le nombre des États qui possèdent indépendamment des armes nucléaires. Les ogives ne peuvent, dans un cas comme dans l'autre, être utilisées de manière opérationnelle sans l'autorisation du gouvernement canadien; un contrôle mixte est ainsi assuré.

L'OTAN

La participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a continué de former un des principaux éléments de la politique étrangère canadienne. C'est l'OTAN en effet qui peut fournir la base d'une association des États atlantiques ayant des objectifs semblables sur le plan politique et économique, et c'est dans l'OTAN que le Canada voit l'une des garanties les plus réalistes de sa sécurité nationale.

La réunion de printemps des ministres de l'OTAN qui a eu lieu à Ottawa du 22 au 24 mai a fourni l'occasion de souligner l'importance que revêt aux yeux du Canada l'alliance atlantique. Cette conférence, la première du genre à être convoquée à Ottawa depuis 1951, s'est déroulée dans l'Édifice de l'Ouest (Édifices du Parlement), qui avait été récemment rénové et que l'on a en outre aménagé spécialement pour la réunion. D'intenses préparatifs ont été effectués sous la direction du

lieutenant-général S. F. Clark, président de la Commission de la capitale nationale, et avec la collaboration de divers ministères.

Procédant à l'étude de la situation internationale, les ministres ont reconnu que cette réunion de l'alliance ne voyait planer sur elle aucune ombre de crise, contrairement à ce qui fut le cas lors de maintes réunions passées. Ils ont toutefois constaté que diverses questions, pour ne citer que Berlin et l'Allemagne, Cuba et le Laos, n'étaient encore pas résolues et continuaient de créer de graves soucis. Les ministres sont tombés d'accord sur la nécessité de maintenir des contacts permanents avec l'Union soviétique pour la solution des problèmes dont pourrait naître la guerre et afin d'assurer, à tout le moins, qu'aucune des parties ne se méprenne sur les intentions de l'autre. Ils ont dit souhaiter que continuent les efforts déployés à Genève afin de susciter, par étapes, un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Deux décisions importantes ont été prises lors de la réunion en ce qui concerne la politique de défense de l'alliance. En vertu de la première, les ministres sanctionnaient les mesures prises pour l'organisation des forces nucléaires qui sont attribuées ou doivent être attribuées au Commandement suprême allié de l'Europe (SACEUR). Ces mesures comprenaient:

- a) l'affectation auprès du SACEUR de la flotte aérienne britannique de bombardiers V et celle de trois sous-marins américains «Polaris»;
- b) la nomination par le SACEUR d'un suppléant chargé des affaires nucléaires;
- c) des arrangements visant à une plus grande participation des officiers de pays membres de l'OTAN aux activités nucléaires du Commandement allié de l'Europe et à la coordination du plan opérationnel au Commandement stratégique de l'air des États-Unis (Omaha);
- d) la communication d'un plus grand nombre de renseignements aux autorités nationales, tant politiques que militaires.

Les ministres se sont dits heureux des mesures qui étaient ainsi adoptées afin d'accroître l'efficacité de la force nucléaire mise à la disposition de l'alliance et pour améliorer la coordination et le contrôle des forces nucléaires de dissuasion de celle-ci.

La deuxième décision importante prise par les ministres de l'OTAN a été de reconnaître la nécessité d'un équilibre satisfaisant entre les armes nucléaires et les armes conventionnelles. Ils ont prié le Conseil en session permanente d'entreprendre, avec les conseils des autorités militaires de l'OTAN, de nouvelles études relatives aux questions connexes de stratégie, aux besoins des forces et aux ressources destinées à répondre à ceux-ci.

Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays de l'OTAN se sont réunis de nouveau à Paris les 16 et 17 décembre. Cette réunion a été consacrée en grande partie à une étude des relations avec le bloc soviétique. Les ministres ont été unanimes à reconnaître l'opportunité des efforts poursuivis en vue de la conclusion d'accords touchant les mesures qui permettraient de diminuer la tension internationale et de réaliser une amélioration véritable et profonde des relations Est-Ouest. Les ministres ont exprimé l'espoir que la politique soviétique ne limiterait

pas les possibilités de progrès dans ce domaine, à l'égard notamment des problèmes qui forment la principale source de tension dans le monde, comme la question de Berlin et l'Allemagne.

Lors de l'examen des questions de défense, les ministres ont étudié la mise en œuvre des décisions prises à Ottawa concernant la communication d'un plus grand nombre de renseignements nucléaires aux autorités nationales et une participation plus vaste des pays membres à l'organisation et à la mise en œuvre du plan opérationnel des forces nucléaires du SACEUR. Ils ont également pris note des progrès accomplis dans les études relatives à la stratégie, aux effectifs et aux ressources, études qui avaient été entreprises à la suite des décisions du mois de mai.

Défense nord-américaine

En vertu d'ententes conclues en août et en septembre, le Canada a accepté que les États-Unis fournissent des armes nucléaires aux forces canadiennes de défense aérienne et que les escadrilles d'intercepteurs américains qui sont stationnées dans deux bases au Canada soient munies d'armes nucléaires. Grâce à ces dispositions, les forces aériennes au service du NORAD sont assurées, où qu'elles se trouvent et quelle que soit leur nationalité, de posséder les armes dont elles ont besoin pour jouer efficacement leur rôle, c'est-à-dire de protéger le continent nord-américain contre toute attaque aérienne.

Bien que la conclusion de ces ententes ait constitué le principal événement de 1963 dans le domaine de la défense nord-américaine, des consultations ont également eu lieu dans le cadre des divers organes qui ont été créés au cours des dernières années pour assurer la défense commune du continent.

Afin de suivre les progrès de la technique et de répondre à de nouvelles nécessités, on a apporté certains changements, au cours de l'année, à divers aspects du programme de défense nord-américaine. On a fermé par exemple au Canada certaines installations qui ne répondaient plus aux besoins actuels et on en a établi de nouvelles. On a ainsi transféré le quartier général de la région du Nord, de Saint-Hubert à Trout Lake, près de North Bay, où se trouvent les installations souterraines qui abritent le Centre de contrôle et de direction des combats du SAGE. Les diverses modifications apportées au programme visent à assurer le maximum d'efficacité en ce qui concerne la défense nord-américaine.

Autres activités⁽¹⁾

Les moyens dont dispose le Canada en matière de défense n'ont cependant pas été consacrés uniquement à l'effort militaire de l'OTAN. Au cours de l'année, le Canada a contribué, par l'apport de personnel et d'équipement, à diverses opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a également offert des stages au personnel des forces armées de plusieurs pays du Commonwealth qui avaient récemment obtenu leur indépendance. Le Canada a en outre participé au programme d'aide militaire destinée à l'Inde, aide qui fut accordée à la suite de l'attaque chinoise contre ce pays.

⁽¹⁾ Ces activités sont décrites de manière plus détaillée aux chapitres III, VII et X.

Annuaire de l'Organisation des Nations Unies
 1963-1964, Chapitre V, Article 41, Paragraphe 1

Annuaire de l'Organisation des Nations Unies
 1963-1964, Chapitre V, Article 41, Paragraphe 1

V

L'INDOCHINE

Le statut des trois Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam n'a subi aucun changement en 1963. Les Commissions du Cambodge et du Vietnam ont continué d'exercer leurs fonctions conformément aux Accords intervenus à Genève en 1954, et la Commission du Laos s'est acquittée de sa tâche dans le cadre du Protocole signé à Genève en 1962. Comme durant les années précédentes, une centaine de Canadiens, membres du ministère des Affaires extérieures ou des forces armées (de l'Armée en particulier), ont servi auprès de ces commissions en 1963.

Cambodge

La Commission du Cambodge a poursuivi son activité à une échelle restreinte en 1963. Elle a dû à nouveau s'occuper principalement des accusations dirigées contre la République du Vietnam et relatives à la violation des frontières cambodgiennes par les troupes de celle-ci. Le Cambodge a maintenu sa stabilité intérieure et le chef de l'État, le prince Sihanouk, a présenté de nouvelles recommandations en vue de protéger la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande, et celle qui sépare le Cambodge et le Vietnam-Sud. Pendant la crise qui s'est centrée autour de l'élément bouddhiste au Vietnam-Sud, le gouvernement du Cambodge a rompu ses relations avec la République du Vietnam.

Laos

Bien que peu de progrès aient été accomplis vers la réunification militaire et administrative du Laos sous le gouvernement provisoire d'Union nationale du prince Souvanna Phouma, le cessez-le-feu a dans l'ensemble été observé jusqu'à environ la fin de mars 1963. Le parti de gauche, le Pathet Lao, agissant avec la collaboration d'éléments dissidents des forces militaires neutralistes, a alors commencé à exercer des pressions militaires pour éliminer les véritables neutralistes d'un certain nombre de régions qui s'étaient trouvées auparavant sous une occupation mixte, et en particulier de la Plaine des Jarres. Avant même que la situation militaire ne se fût sérieusement aggravée, le Commissaire canadien avait essayé d'obtenir l'envoi dans cette région d'une équipe de la Commission internationale, équipe qui exercerait une influence modératrice. En raison de l'opposition faite par le Pathet Lao et par le Commissaire de Pologne, la seule initiative possible, entre la fin de février et la fin d'avril, a été que les Commissaires ou d'autres membres de la Commission effectuent des visites quasi quotidiennes dans la région. Le 28 avril, toutefois, un vote majoritaire indo-canadien ayant eu raison de

la ferme opposition polonaise, il a été décidé qu'une équipe serait postée temporairement dans la Plaine des Jarres pour la durée de la crise. L'équipe, formée d'un officier indien et d'un officier canadien (la Pologne ayant refusé d'envoyer un membre de la Commission en dépit de l'obligation que lui impose le Protocole à cet égard), se trouve au quartier général des forces neutralistes, dans la Plaine des Jarres, depuis le 29 avril 1963.

Un vote majoritaire indo-canadien étant de nouveau intervenu, la Commission a approuvé et envoyé aux coprésidents, le 17 mai, trois rapports touchant la grave situation qui s'était développée. Le Commissaire polonais a exprimé vigoureusement le point de vue que selon lui les Commissaires de l'Inde et du Canada agissaient de manière illégale—opinion qui par la suite a été appuyée par le coprésident soviétique mais réfutée par le coprésident de Grande-Bretagne. Le 1^{er} juillet 1963, les rapports étaient envoyés aux autres gouvernements signataires et rendus publics unilatéralement par le gouvernement de la Grande-Bretagne.

En 1963, la Commission du Laos a mené quatre enquêtes relativement aux accusations qui tendaient à démontrer que des forces étrangères restaient au Laos en violation des Accords de Genève signés en 1962. Ces enquêtes au nombre limité et à la portée des plus restreintes ne pouvaient fournir une réponse concluante à la question de savoir si des forces militaires étrangères se trouvaient ou non présentes au Laos. Le Commissaire du Canada a essayé d'obtenir que l'on effectue des enquêtes plus nombreuses et d'une portée plus vaste. Une fois cependant que ces propositions furent acceptées par les autres Commissaires et communiquées au Gouvernement royal laotien, il est devenu apparent que les enquêtes se trouvaient viciées par suite des limitations et des retards causés par l'application du principe de l'unanimité qui exige, pour toute décision du gouvernement laotien, l'accord des trois factions: parti de droite, neutralistes et Pathet Lao.

La Commission est néanmoins demeurée l'expression tangible de l'entente qui existe sur le plan international, qu'elle soit limitée ou non, à l'endroit de la question laotienne. La Commission joue également un rôle important grâce à l'influence conciliatoire que les Commissaires peuvent exercer personnellement sur les leaders des divers partis, et grâce aux arrangements qu'elle prend de temps à autre en matière de transports, de communications et de sécurité pour faciliter les contacts entre les partis.

Vietnam

La situation décrite dans le rapport spécial du 2 juin 1962 a persisté en 1963, c'est-à-dire que les autorités du Vietnam-Nord ont continué d'envoyer au Vietnam-Sud «du personnel armé et du personnel non armé, des armements, des munitions et des approvisionnements, avec l'intention d'appuyer, d'organiser et d'exécuter des actes hostiles (y compris des attaques armées) contre les forces armées et l'administration» de la République du Vietnam. De même, le Vietnam-Sud a continué de recevoir des États-Unis une aide militaire dont le volume semblait dépasser les quantités prévues par l'Accord de Genève de 1954; les conditions requises pour l'interruption de l'aide américaine n'avaient pas été remplies en effet, le Vietnam-Nord ayant continué de fournir son appui aux rebelles du Sud. La Commission n'a pu malheureusement améliorer

cette situation, mais elle a contribué toutefois par sa présence à empêcher qu'un véritable conflit n'éclate entre les deux régions du Vietnam.

Aucun changement important ne s'est produit au Vietnam-Nord, mais dès le mois de mai le Sud a été le théâtre de troubles politico-religieux qui ont poussé un certain nombre de moines bouddhistes à sacrifier leur vie et qui ont suscité diverses manifestations d'étudiants suivies de l'application de la loi martiale.

Le 1^{er} novembre, un coup d'état organisé par des officiers de l'Armée sud-vietnamienne a renversé le régime du président Ngo Dinh Diem. Le gouvernement provisoire établi à la suite de ce coup d'état a été reconnu par le Canada le 14 novembre 1963 et collabore avec la Commission internationale. La question des troubles qui ont précédé le coup d'état ayant été soumise à l'examen de l'ONU, une commission des Nations Unies a été envoyée à Saïgon le 24 octobre afin d'enquêter sur l'affaire. A la suite du coup d'état, la commission a décidé de rentrer à New York.

VI

L'AFRIQUE

Le Canada a continué en 1963 à s'intéresser vivement à l'Afrique. Ses bons rapports avec les États africains se sont encore améliorés lors de la visite à Ottawa (7 et 8 octobre) de l'empereur d'Éthiopie, Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié. D'autres visiteurs officiels d'Afrique sont aussi venus: le président du Tanganyika, M. Julius Nyerere; le major-général Joseph-D. Mobutu, commandant en chef de l'Armée congolaise; le ministre des Affaires intérieures du Gouvernement local et de l'Éducation africaine de Rhodésie du Sud, M. J. H. Howman; le ministre fédéral du Développement économique du Nigeria, M. Waziri Ibrahim.

Par suite de la décision annoncée l'année précédente d'établir des relations avec les États africains de langue française, des ambassadeurs du Canada ont présenté leurs lettres de créance, pour la première fois, au Gabon, en Haute-Volta, en Guinée et en Côte-d'Ivoire. Des ambassadeurs du Gabon, du Niger, du Mali et du Sénégal, d'autre part, ont présenté leurs lettres de créance à Ottawa.

Conférence d'Addis-Abéba

L'un des événements principaux en Afrique, en 1963, a été la conférence des chefs d'États africains indépendants, à Addis-Abéba, du 22 au 25 mai. Il y a été convenu de la fondation d'une Organisation de l'Unité africaine; la charte de celle-ci a été acceptée et signée le 25 mai. Elle a pour buts le développement de l'unité et de la collaboration des États africains, la défense mutuelle, la liquidation du colonialisme en Afrique et le développement de la coopération internationale dans le cadre des Nations Unies. L'Organisation consiste en une assemblée des chefs d'État et de gouvernement (qui se réunira une fois l'an), un Conseil des ministres des Affaires étrangères (deux fois l'an), un Secrétariat général, une Commission de médiation et plusieurs commissions spécialisées. Le siège en sera probablement fixé à Addis-Abéba.

A la Conférence d'Addis-Abéba des résolutions diverses ont été adoptées: décolonisation, *apartheid* et discrimination raciale, rôle de l'Afrique aux Nations Unies, désarmement général, coopération économique. Très tôt, l'Organisation de l'Unité africaine a été mise à l'épreuve, lorsqu'elle a été appelée à faire conclure un armistice entre le Maroc et l'Algérie, le 1^{er} novembre, puis à convoquer le Conseil ministériel au sujet de la querelle de frontière de ces deux États membres.

Congo

Le 14 janvier 1963, M. Tschombé annonçait l'abandon par le Katanga de sa politique de sécession et consentait à collaborer à la mise en œuvre

du plan proposé par le secrétaire général des Nations Unies pour la réconciliation au Congo. Le gouvernement central désigna M. Joseph Iléo comme ministre résident au Katanga, chargé de négocier avec M. Tschombé la réintégration concrète de la province dans le Congo.

Le principal obstacle s'opposant à l'exécution du mandat des Nations Unies au Congo se trouvait enfin levé. Il put dès lors être question de mettre un terme à l'Opération des Nations Unies au Congo et de résoudre les problèmes divers que posait l'unification du Congo indépendant. Il importait notamment de former à nouveau l'Armée nationale congolaise, de restaurer la sécurité intérieure et d'accorder une assistance technique en vue de la reconstruction de l'économie congolaise et de la réorganisation des services indispensables dans le pays.

L'Opération au Congo avait compromis gravement la situation financière des Nations Unies, et cela d'autant plus que certains pays avaient refusé d'assumer leur part des frais. Il devenait donc urgent de donner suite au projet du secrétaire général, qui désirait un retrait progressif et prochain des forces des Nations Unies. D'autre part, le gouvernement congolais n'entrevoit pas sans appréhension la perspective d'assurer seul l'ordre public avant même que l'Armée nationale eût reçu une formation suffisante. Il fallait reconnaître qu'un retrait prématuré des forces des Nations Unies eût risqué de défaire tout ce qu'avait, à grands frais, accompli l'ONUC.

Comme les Nations Unies, pourtant, n'étaient pas en mesure de former elles-mêmes l'Armée nationale congolaise, la tâche a finalement été répartie entre divers pays, à la requête du gouvernement congolais.

Dès juillet, les effectifs des Nations Unies au Congo, qui avaient été de 19,000 hommes au début de l'année, se trouvaient ramenés aux environs de 7,000. Le secrétaire général se proposait d'abord de retirer totalement l'ONUC avant la fin de l'année. Toutefois, à la requête du premier ministre congolais, M. Adoula, il a été décidé qu'environ 5,200 hommes des Nations Unies resteront au Congo pendant le premier semestre de 1964, qui verra l'exécution du programme de formation de l'Armée nationale. En octobre, l'Assemblée générale des Nations Unies a autorisé à cette fin une dépense supplémentaire de \$18,200,000. Parmi les hommes des Nations Unies qui demeureront au Congo figurent 300 Canadiens du service des transmissions et une quarantaine d'autres Canadiens affectés à l'état-major. Un commandant de brigade canadien a été nommé chef d'état-major du commandement de l'ONUC.

Il a été convenu d'autre part que les Nations Unies maintiendraient leur assistance technique, dans le cadre de leur opération civile. Le gouvernement belge, de son côté, a promis une importante assistance technique et conclu un accord à ce sujet vers la fin de l'année.

Territoires portugais en Afrique

A la suite de décisions adoptées à la Conférence d'Addis-Abéba, les 32 États africains qui avaient participé à cette conférence ont saisi le Conseil de sécurité, en juillet, du sort des territoires sous administration portugaise. Le 31 juillet, le Conseil de sécurité a adopté une résolution rappelant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux colonies, invitant le Portugal à reconnaître le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des territoires qu'il administre, et priant tous les États de

n'accorder au gouvernement portugais aucune aide qui lui permette de maintenir son oppression des populations de ces territoires; la résolution priait les États membres d'empêcher, à cette fin, toute vente d'armes et de matériel militaire au gouvernement portugais.

Le 21 octobre, à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré à ce sujet que le Canada n'avait accordé aucune aide militaire au Portugal depuis novembre 1960. En ce qui concerne la vente d'armes et de matériel militaire sur le plan commercial, il a déclaré que le gouvernement se proposait de s'en tenir à la même politique qu'auparavant, consistant à interdire l'exportation vers le Portugal ou les territoires sous administration portugaise des armes ou équipements qui pourraient recevoir une utilisation militaire dans les territoires portugais d'outre-mer.

La question des territoires portugais d'outre-mer est revenue à l'ordre du jour à la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Canada a donné son appui aux efforts qui ont été tentés aux Nations Unies, tant officieusement qu'officiellement, pour amener le Portugal à reconnaître le droit à l'autodétermination des populations de ces territoires.

Afrique du Sud

La question des relations entre races en Afrique du Sud a continué à préoccuper les Nations Unies au cours de l'année. A la suite de décisions prises à la Conférence d'Addis-Abéba, ainsi que des recommandations du Comité spécial de l'*apartheid* créé par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité a été saisi au début du mois d'août de la question de l'*apartheid*. Le 7 août, le Conseil a adopté une résolution invitant l'Afrique du Sud à renoncer à cette politique et invitant d'autre part tous les États à cesser sur-le-champ toute vente ou expédition vers l'Afrique du Sud d'armes, de munitions et de véhicules militaires.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé à la Chambre des communes, le 21 octobre, que depuis des années déjà le gouvernement canadien refusait la permission d'exporter vers l'Afrique du Sud tout matériel militaire pouvant servir à la mise en œuvre de l'*apartheid*; il a ajouté qu'à la suite de la requête du Conseil de sécurité le gouvernement ne permettrait pas d'accepter de nouvelles commandes de matériel militaire pour l'Afrique du Sud.

Il y a eu au cours de l'année, dans ces pays, de nouvelles réactions contre l'*apartheid*, y compris des émeutes et des tentatives de sabotage. En riposte, de nouvelles lois ont permis de détenir tout suspect sans procès pendant 90 jours. Il y a eu de nombreuses arrestations d'adversaires de l'*apartheid*. Dans le Transkeï a été constitué en 1963 un premier «Bantoustan», État noir jouissant de l'autonomie interne. Des élections y ont eu lieu en novembre.

Le 11 octobre, l'Assemblée générale a adopté par 106 voix (y compris le Canada) contre une (l'Afrique du Sud) et aucune abstention, une résolution priant le gouvernement de l'Afrique du Sud d'abandonner le procès arbitraire qui était en cours et de libérer sur-le-champ et inconditionnellement tous les prisonniers politiques et toutes les personnes emprisonnées, internées ou soumises à d'autres restrictions pour s'être opposées à la politique d'*apartheid*. Dans une déclaration officielle remise à la presse après le vote en séance plénière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a

tenu à dire que la délégation du Canada avait reçu instructions de voter en faveur de cette résolution parce que le Canada entendait condamner formellement la politique d'*apartheid*.

Les Nations Unies ont pris une nouvelle décision encore au sujet de l'*apartheid* le 4 décembre, lorsque le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution invitant tous les États à cesser les envois d'équipement et de matériaux destinés à la fabrication et à l'entretien d'armes et de munitions en Afrique du Sud. Cette résolution priait d'autre part le secrétaire général de former un groupe d'experts auquel serait dévolue la tâche de rechercher une solution à la situation régnant en Afrique du Sud.

VII

LE COMMONWEALTH

Le nombre des pays membres du Commonwealth continue d'augmenter. Il est maintenant de dix-huit⁽¹⁾, deux autres États africains, Zanzibar et le Kenya, indépendants depuis peu, ayant adhéré au Commonwealth en décembre.

A la fin de l'année, les dix-huit pays représentaient cinq régimes gouvernementaux différents. On y comptait neuf monarchies reconnaissant comme chef d'État la reine Élisabeth II, une monarchie élective, la Malaisie, une monarchie héréditaire, Zanzibar, six républiques et un État monarchique, l'Ouganda, ayant comme chef d'État un président qui est aussi monarque héréditaire de l'une de ses régions.

Le Commonwealth reste une institution importante en matière d'assistance mutuelle et bilatérale pour le développement économique. Jusqu'à la fin de l'exercice 1962-1963, plus de 440 millions de dollars ont été affectés par le Canada au développement économique en vertu des programmes d'assistance (aide sous forme de subventions). Plus de 95 p. 100 de ce total a été réparti entre les pays du Commonwealth au titre des programmes suivants: Plan de Colombo, Programme canadien d'aide aux Antilles, Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique (PSCAA), Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth pour l'Afrique, l'Asie et les Antilles. Ces fonds ont permis l'exécution de projets de développement, la fourniture de matériel ou de produits de base et l'envoi de professeurs ou de conseillers canadiens. Ils ont également permis à des étudiants d'effectuer des stages au Canada. Sur 700 personnes admises au Canada en 1963 pour recevoir une formation spécialisée en vue de la mise en œuvre de divers projets de développement entrepris par le Canada, la plupart venaient de pays du Commonwealth. En outre, des stages ont été offerts au personnel militaire de certains pays du Commonwealth qui ont récemment accédé à l'indépendance⁽²⁾.

Le Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique (PSCAA) en est à sa troisième année d'application. A la fin de 1963, près de 150 étudiants africains se trouvaient au Canada sous les auspices du PSCAA, et en vertu du même programme 119 professeurs canadiens enseignaient en Afrique, surtout dans les écoles secondaires. On comptait en outre 14 professeurs canadiens qui donnaient des cours dans les universités africaines sous l'égide du PSCAA.

⁽¹⁾ Voici, dans l'ordre de leur admission, les divers pays du Commonwealth (date indiquée entre parenthèses si elle est postérieure à 1931): Grande-Bretagne, Canada, Australie; Nouvelle-Zélande; Inde (1947); Pakistan (1947); Ceylan (1948); Ghana (1957); Fédération de Grande-Malaisie (1957); Nigeria (1960); Chypre (1961); Sierra-Leone (1961); Tanganyika (1961); Jamaïque (1962); Trinité et Tobago (1962); Ouganda (1962); Zanzibar (1963) et Kenya (1963).

⁽²⁾ Voir chapitres VI, X et XI.

A la fin de 1963, 230 boursiers étudiaient au Canada sous les auspices du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, et 122 Canadiens se trouvaient, en vertu du même programme, dans divers pays du Commonwealth.

Vingt professeurs canadiens et trois conseillers techniques ont été envoyés par le gouvernement canadien dans les pays antillais du Commonwealth.

Les universités canadiennes ont également contribué dans une large mesure à l'essor de l'éducation dans les pays peu développés du Commonwealth en envoyant 23 de leurs membres dans des universités africaines ou asiatiques. Les Universités de Toronto et de la Colombie-Britannique ont entrepris des projets spéciaux pour venir en aide aux Universités de Malaisie et de Singapour (Fédération de Grande-Malaisie), à l'Université de Mangalore (Inde) et à l'Université de Lagos (Nigeria).

Événements régionaux

Antilles, Honduras britannique et Guyane britannique

Après que la Jamaïque et la Trinité se furent retirées en 1963 du groupe de dix îles qui constituait la Fédération des Antilles, les huit petites îles restantes (Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, Saint-Christophe-Nevis-Anguilla, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Vincent) ont poursuivi leurs efforts afin de constituer une nouvelle association sous la direction de la Barbade. Lors d'une réunion des ministres de ces huit îles qui eut lieu à la Barbade en mai 1963, de profondes divergences de vues se sont manifestées quant au caractère à donner à la nouvelle fédération: s'agirait-il d'une fédération étroite, le gouvernement fédéral se voyant alors conférer de vastes pouvoirs, ou d'une fédération plus relâchée dans laquelle le pouvoir central serait limité? Une autre réunion qui devait avoir lieu à Londres avant la fin de l'année a été reculée. Il est également apparu au cours de l'année que Grenade préférerait s'unir à la Trinité et Tobago plutôt que de s'intégrer à une fédération de huit îles; des comités examinent actuellement diverses propositions en vue de ce rattachement.

On a annoncé vers la fin de 1963 que la constitution du Honduras britannique—colonie anglaise de l'Amérique centrale qui compte environ 100,000 habitants—serait modifiée afin de permettre à ce pays de réaliser une autonomie intérieure complète au 1^{er} janvier 1964.

L'état d'urgence a été proclamé au mois d'avril en Guyane britannique après que le conseil syndical (Trade Union Council) eut suscité une grève générale, et à la demande de M. Jagan, des troupes britanniques se sont tenues à la disposition des autorités pour assurer, au besoin, le bon ordre et le respect de la loi. Un règlement négocié est intervenu à la fin de juillet, apportant ainsi un terme à une grève de 11 semaines. Une conférence constitutionnelle touchant l'avenir de la colonie a eu lieu à Londres à la fin d'octobre. Les trois leaders politiques du territoire (Messrs Jagan, Burnham et d'Aguiar), ne pouvant aplanir leurs divergences quant à la constitution à donner à une Guyane britannique indépendante, ont prié le gouvernement britannique de régler toutes les questions en litige et se sont engagés à accepter les décisions de celui-ci. Le

gouvernement britannique a décidé que le système électoral existant serait abandonné et remplacé par un système de représentation proportionnelle. Des élections générales seront tenues en 1964 en vue d'une nouvelle conférence constitutionnelle qui permettra de régler toutes questions relatives à la future constitution et de fixer une date pour l'indépendance du territoire.

Afrique

Au cours de l'année 1963, deux territoires britanniques africains ont réalisé leur indépendance au sein du Commonwealth, deux membres africains indépendants du Commonwealth ont modifié leur statut et les autres territoires britanniques situés en Afrique se sont rapprochés de l'objectif d'autonomie et d'indépendance.

Lors d'une conférence réunie à Londres en février, le gouvernement britannique et les deux principaux partis politiques du Kenya se sont mis d'accord sur une constitution à partir de laquelle se feraient les élections générales. L'Union africaine nationale du Kenya a obtenu une forte majorité aux élections de mai et le chef du KANU, M. Jomo Kenyatta, a formé un gouvernement. Une nouvelle conférence s'est réunie à Londres en septembre afin d'examiner les propositions gouvernementales touchant une révision de la constitution. Le 12 décembre, le Kenya obtenait l'indépendance au sein du Commonwealth. L'année 1963 a également marqué l'accession à l'indépendance de Zanzibar. A la suite d'élections qui eurent lieu dans la colonie en juillet, le gouvernement de coalition est resté au pouvoir sous la direction du cheik Mohammed Shamte Hamade. Le gouvernement britannique et les trois partis politiques de Zanzibar se sont mis d'accord sur une constitution lors d'une conférence tenue à Londres en septembre, et Zanzibar est devenu un membre indépendant du Commonwealth le 10 décembre.

Les deux membres africains du Commonwealth qui ont modifié leur statut au cours de l'année sont l'Ouganda et le Nigeria. Lors du premier anniversaire de son indépendance, le 9 octobre, l'Ouganda est devenu un «État souverain indépendant» au sein du Commonwealth, ayant à sa tête sir Frederick Mutesa II, kabaka de Buganda. Le 1^{er} octobre 1963, date qui marquait le troisième anniversaire de son indépendance, le Nigeria a pris le statut de république au sein du Commonwealth. Le gouverneur général, M. Nnamdi Azikiwe, est devenu le premier président du pays.

Le gouvernement britannique et les gouvernements de la Rhodésie du Nord, de la Rhodésie du Sud et du Nyassaland ont décidé que la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland serait dissoute le 31 décembre 1963. Le Nyassaland a acquis l'autonomie au mois de mars et M. Hastings Banda est devenu premier ministre. Le gouvernement britannique a annoncé que ce territoire deviendrait complètement indépendant le 6 juillet 1964. La Rhodésie du Nord doit devenir autonome à la suite d'élections qui auront lieu en janvier 1964. Bien que la Rhodésie du Sud ait sollicité son indépendance en même temps que le Nyassaland, elle a vu sa demande rejetée par le gouvernement britannique, celui-ci étant d'avis que l'entente faisait défaut sur les modifications à apporter à la constitution de la Rhodésie du Sud; en ce qui concerne notamment la question de l'électorat, il s'agissait de permettre qu'une fois son indépendance réalisée la Rhodésie du Sud ait un gouvernement qui représente bien les diverses couches de la population.

Tandis que la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland était dissoute, des mesures étaient prises afin de joindre éventuellement le Kenya, l'Ouganda et le Tanganyika en une fédération politique est-africaine qui pourrait englober également Zanzibar. Les premiers ministres du Kenya et de l'Ouganda et le président du Tanganyika ont annoncé en juin leur intention de travailler à la réalisation de cet objectif. Un groupe de travail a été chargé de rédiger une constitution fédérale. Les espoirs que l'on avait originellement placés en la réalisation d'une entente officielle pour la fin de 1963 ne se sont toutefois pas concrétisés.

Les territoires du Basutoland, du Bechuanaland et du Swaziland ont continué de progresser dans la direction de l'autonomie. Au Basutoland, une commission constitutionnelle a recommandé en octobre la rédaction d'une nouvelle constitution, la tenue d'élections en 1964 et l'accession à l'indépendance du territoire pour 1965. Le Commissaire britannique en résidence au Bechuanaland a eu des entretiens avec les groupes intéressés du pays en vue d'une révision de la constitution de 1961, révision qui permettrait une plus grande autonomie interne. A la suite d'une conférence constitutionnelle qui a réuni à Londres, en janvier, les représentants du gouvernement britannique et les leaders du Swaziland, une nouvelle constitution formant compromis a été introduite dans ce pays au mois de mai. Des élections doivent avoir lieu dans le cadre de la nouvelle constitution au début de 1964.

La Gambie a obtenu son autonomie interne le 4 octobre. Son gouvernement et celui du Sénégal ont exprimé leur intention de réaliser une certaine forme d'association lorsque la Gambie aurait accédé à l'indépendance totale. A la demande des deux gouvernements et avec l'approbation du gouvernement britannique, le secrétaire général des Nations Unies a désigné une équipe d'experts chargés d'étudier la forme que pourrait prendre cette association.

Asie du Sud

L'idée d'une Grande-Malaisie s'est heurtée à une certaine opposition de la part de l'Indonésie et des Philippines. Lors d'une rencontre avec le premier ministre de Malaisie, les présidents de ces deux pays ont néanmoins déclaré, au début d'août, qu'ils verraient favorablement la création de la Fédération de Grande-Malaisie si le secrétaire général ou son représentant constataient que la population des territoires de Bornéo était en faveur de l'adhésion à cette Fédération. L'inauguration de la Fédération de Grande-Malaisie (composée de la Malaisie, de Singapour, de Sarawak et du Nord-Bornéo, celui-ci recevant désormais le nom de Sabah) a eu lieu le 16 septembre 1963.

L'Indonésie et les Philippines n'ont cependant pas reconnu la Fédération de Grande-Malaisie, et les relations diplomatiques qu'ils avaient établies avec celle-ci ont été rompues le 17 septembre. Cette rupture s'est ensuite étendue aux relations économiques existant entre l'Indonésie et la Fédération. Dès le début, le Canada a appuyé l'idée d'une Grande-Malaisie, voyant en celle-ci le meilleur moyen de mettre fin au statut colonial de Singapour et des territoires de Bornéo. Dans une déclaration faite le 14 septembre, le premier ministre s'est dit heureux des résultats de l'enquête menée par la commission qu'avait désignée le secrétaire général et deux jours plus tard, par un message radiodiffusé, il adressait ses félicitations et souhaits de réussite au peuple de la Fédération. M. René

Tremblay, ministre sans portefeuille, représentait le Canada aux fêtes qui ont marqué, à Kuala-Lumpur, la naissance de la Fédération de Grande-Malaisie.

Les hostilités le long de la frontière sino-indienne ont pris fin grâce à la mise en œuvre d'une trêve effective qui a été suivie, le 28 février 1963, par le retrait des troupes chinoises, celles-ci se repliant sur des positions situées à 20 kilomètres de la ligne qu'elles occupaient antérieurement. Une base de négociations pour le règlement du litige avait été proposée le 10 décembre 1962 par un groupe de six pays non alignés (Birmanie, Cambodge, Ceylan, Ghana, Indonésie et République arabe unie) qui s'était réuni à Colombo. Ces propositions demandaient l'établissement d'une zone démilitarisée à Ladakh, zone qui serait administrée par des postes civils de contrôle, tant chinois qu'indiens. En ce qui concerne l'Agence de la frontière du Nord-Est, il a été proposé que les deux pays postent leurs troupes sur leur propre territoire le long de la ligne McMahon, à l'exclusion de certaines localités que l'on déterminerait par voie de négociations directes. L'Inde a accepté ces propositions *in toto* et a insisté pour que la Chine fasse de même, sans formuler aucune réserve. La Chine a approuvé les propositions en principe, en tant que base de négociations futures, mais elle a apporté deux réserves: les troupes indiennes ne devaient pas pénétrer à nouveau dans la zone évacuée située au sud de la ligne McMahon, et il ne fallait pas établir des postes de contrôle indiens dans certaines régions.

De même que les États-Unis et d'autres pays du Commonwealth, le Canada a fourni de l'aide militaire à l'Inde, sous diverses formes, immédiatement après l'attaque chinoise. En mai 1963, un accord a été signé pour l'octroi d'un prêt et de subventions qui permettront à l'Inde de recevoir du Canada 16 avions du type Caribou. La livraison de ces appareils a commencé au cours des six derniers mois de l'année.

En décembre 1962, une série de six entretiens avait débuté entre l'Inde et le Pakistan relativement à la question du Cachemire. Les discussions se sont terminées en mai sans que les deux pays aient pu aplanir leurs divergences. Dans l'intervalle, le Pakistan a réglé certaines questions de concert avec la Chine et a signé notamment avec elle un accord frontalier qui avait fait l'objet de négociations dès 1960.

Autres événements au sein du Commonwealth

L'Association parlementaire du Commonwealth s'est réunie à Kuala-Lumpur du 20 octobre au 11 novembre. Une importante délégation canadienne composée de représentants du gouvernement fédéral et des provinces, a participé à cette réunion. L'Association parlementaire du Commonwealth n'est pas un organisme muni de cadres rigides, mais ses réunions annuelles dans les diverses capitales du Commonwealth permettent aux législateurs d'échanger leurs opinions et de se familiariser avec leurs problèmes réciproques.

VIII

L'AMÉRIQUE LATINE

Les relations du Canada avec les pays de l'Amérique latine et le monde interaméricain ont acquis de l'ampleur et sont devenues sensiblement plus complexes ces dernières années. Cette évolution s'explique, du moins en partie, par l'importance croissante des États de l'Amérique latine, considérés individuellement comme collectivement, dans les affaires hémisphériques et mondiales, ainsi que par le développement de l'intérêt des Canadiens pour ces pays et de l'activité qu'ils y déploient.

C'est ainsi qu'il y a eu en 1963 des observateurs canadiens à plusieurs réunions interaméricaines. Le Canada a aussi continué à suivre de près le développement économique de cette partie du monde, aussi bien comme membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine qu'à titre de pays entretenant des rapports diplomatiques avec chacun des 20 États latino-américains.

Relations bilatérales

Il y a eu quatre coups d'État, en 1963, en Amérique latine: le 30 mars au Guatemala, le 11 juillet en Équateur, le 25 septembre en République Dominicaine et le 3 octobre au Honduras. Le 26 avril, le Canada a reconnu le nouveau régime de Guatemala et, le 2 août, celui de l'Équateur. Le Canada a reconnu les gouvernements de la République Dominicaine et du Honduras les 16 et 24 décembre respectivement. Après les élections générales et à la présidence qui ont eu lieu au Pérou, le 9 juin, et en Argentine le 7 juillet, le Canada s'est fait représenter par des missions diplomatiques spéciales à l'inauguration des nouveaux présidents. Le 10 février, le président du Paraguay a été réélu; le Canada s'est fait représenter, par une mission diplomatique spéciale, en août à sa nouvelle inauguration.

Le Canada a continué au cours de l'année à entretenir des relations diplomatiques et commerciales avec Cuba. Le Gouvernement canadien a maintenu l'interdit sur les exportations d'armes et de matières «stratégiques» vers ce pays. Il a appliqué strictement, d'autre part, les mesures de contrôle visant à empêcher que le Canada ne serve de voie détournée pour échapper aux lois des États-Unis; aucun permis n'a été accordé pour la réexportation vers Cuba de marchandises en provenance des États-Unis. Les échanges commerciaux avec Cuba sont restés faibles en 1963, même si l'on tient compte d'envois assez considérables de blé et de farine, vers la fin de l'année, effectués en vertu d'un contrat avec l'URSS. Du début de janvier à la fin de novembre, les exportations du Canada vers Cuba se sont élevées au total de 11.1 millions de dollars, et les importations de Cuba au Canada, de janvier à la fin de septembre, au total de 8.9 millions.

Conférences interaméricaines

Le Canada s'est fait représenter, au cours de l'année, à plusieurs réunions interaméricaines. M. H. E. Gray, député et un haut fonctionnaire du ministère du Travail ont assisté en tant qu'observateurs, en mai, à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail, dans le cadre de l'Alliance pour le progrès, à Bogota (Colombie). Le même mois, une délégation du Canada a pris part au neuvième Congrès routier panaméricain, à Washington. Membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, le Gouvernement canadien s'est fait représenter aux réunions du septième Conseil de direction et de la huitième Assemblée générale spéciale de l'Institut par un haut fonctionnaire du ministère des Mines et des Relevés techniques, à Mexico, en juillet et août. M. Stanley Haidasz, député, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi qu'un fonctionnaire de son ministère, ont représenté le Canada à titre d'observateurs à une réunion du Conseil de direction du Comité régional de l'Organisation panaméricaine de la Santé de l'Organisation mondiale de la Santé, qui a eu lieu à Washington en septembre. Le président de la Commission des transports et un haut fonctionnaire du ministère du Commerce ont assisté comme observateurs au onzième Congrès panaméricain des chemins de fer, qui a eu lieu à Mexico en octobre.

Questions économiques

La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, dont le Canada fait partie depuis 1961, a tenu sa dixième session à Mar del Plata, en Argentine, en mai 1963. Le Canada s'y est fait représenter par son ambassadeur au Chili. A ces réunions, qui ont lieu tous les deux ans dans l'une des capitales latino-américaines, on passe en revue les travaux de la Commission et la situation économique générale de l'Amérique latine. Au cours de la dixième session, le projet de conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été l'une des principales questions discutées.

Un groupe d'observateurs dirigés par l'ambassadeur du Canada au Chili a assisté à la deuxième réunion annuelle au niveau ministériel du Conseil économique et social interaméricain (ECOSOC-IA), qui a eu lieu à São-Paulo (Brésil) du 11 au 16 novembre 1963. L'ECOSOC-IA, organe de l'Organisation des États américains, se préoccupe surtout de ce qui a trait au programme de l'Alliance pour le progrès. Dans le cadre de ce programme, les gouvernements latino-américains et celui des États-Unis travaillent à la réforme et au développement économiques et sociaux de l'Amérique latine. Des groupes d'observateurs du Canada avaient assisté précédemment à la réunion ministérielle spéciale de l'ECOSOC-IA tenue à Punta del Este, en Uruguay, en août 1961, lors de laquelle avait été lancée l'Alliance pour le progrès, ainsi qu'à la première réunion annuelle au niveau ministériel de l'ECOSOC-IA, à Mexico, en octobre 1962. A la réunion ministérielle de 1963, on a examiné en particulier les rapports des anciens présidents Lleras Camargo, de Colombie, et Juscelino Kubitschek, du Brésil, relatifs à la manière d'adapter le système interaméricain à la dynamique de l'Alliance pour le progrès.

Le gouvernement canadien a continué à suivre de près le développement de l'Association latino-américaine de libre-échange, qui s'efforce d'établir une zone de libre-échange entre ses membres pour l'année 1973 ou à peu près. Les neuf pays signataires du Traité de Montevideo, qui ont fondé cette association, sont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay. Les représentants de ces pays se sont réunis vers la fin de l'année 1963 à Montevideo pour négocier une troisième série de concessions douanières suivant les dispositions du Traité de Montevideo.

IX

LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le gouvernement s'est efforcé, en 1963, de développer et de renforcer les relations économiques et commerciales du Canada avec le monde extérieur. Le commerce d'exportation du pays a continué à prendre de l'ampleur dans un climat mondial d'expansion des échanges et d'accélération de la croissance économique; la balance du commerce et des paiements extérieurs a continué à s'améliorer. En mars, il a été possible de lever les dernières surtaxes temporaires à l'importation, imposées en juin 1962. Toutefois, le déséquilibre marqué et persistant des échanges avec les États-Unis a continué à préoccuper le gouvernement.

La politique économique et commerciale du Canada, aspect vital des rapports du pays avec l'extérieur, est appliquée dans le cadre de nombreux accords bilatéraux et en tenant compte d'un ensemble d'institutions multilatérales (notamment l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Fonds monétaire international) créées depuis la guerre afin de développer la coopération entre les États sur le plan des relations commerciales et économiques. En 1963, le Ministère a pris part activement aux travaux qui se sont poursuivis dans les services gouvernementaux en ce qui concerne les affaires économiques et commerciales. A l'étranger, les représentants du Canada ont constamment renseigné le gouvernement sur la situation économique et commerciale; ils ont représenté les intérêts du Canada dans les capitales étrangères ainsi qu'aux réunions internationales.

En Europe, la suspension des négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, en février, a suscité un renouveau d'intérêt dans le monde pour la préparation de vastes négociations multilatérales sur les tarifs douaniers et le commerce dans le cadre du GATT. Les efforts déployés par le Marché commun européen afin de formuler une politique agricole commune ont été suivis avec d'autant plus d'intérêt à l'extérieur que les décisions prises pourront retentir sur les intérêts commerciaux des autres pays exportateurs, tel le Canada. Dans la Zone européenne de libre-échange, la Grande-Bretagne et les autres pays membres ont continué à mettre leurs plans en œuvre en vue de l'établissement de cette zone.

La physionomie habituelle du commerce du Canada avec les pays communistes a été transformée par de massifs achats de blé qu'ont effectués l'Union soviétique, la Chine communiste et quelques pays d'Europe orientale. Un important contrat à long terme a été signé au cours de l'été avec la Chine communiste en vue de la fourniture de blé. En septembre, il a été conclu avec l'URSS, à l'occasion du renouvellement de la convention de commerce entre les deux pays, un contrat de vente de blé pour cinq cents millions de dollars. D'autres contrats à long terme de vente de blé ont été signés au début de l'automne, avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie, et il a été conclu avec la Bulgarie une convention intergouvernementale de commerce.

Le gouvernement a aussi renforcé les relations du Canada avec ses clients et fournisseurs traditionnels. Les exportations vers le Commonwealth et particulièrement vers la Grande-Bretagne ont augmenté sensiblement. Les réunions du Conseil économique consultatif du Commonwealth qui ont eu lieu à Londres en mai puis en septembre ont permis des échanges de vues sur les questions économiques et commerciales avec les ministres des pays du Commonwealth. En octobre, le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni s'est réuni à Ottawa; les hauts fonctionnaires des deux pays ont discuté à cette occasion de nombreuses questions d'intérêt commun. Un groupe distingué de ministres japonais est venu à Ottawa en septembre pour la deuxième réunion du Comité ministériel canado-japonais. On a procédé à un échange de vues sur les problèmes que posent les échanges commerciaux entre les deux pays et sur les méthodes propres à développer le commerce à l'avantage réciproque des deux pays. Le Canada a fait progresser durant l'année ses relations économiques et commerciales avec ses autres clients et fournisseurs par des consultations à Ottawa et à l'étranger et par sa participation à diverses organisations et conférences internationales. A Ottawa comme à l'étranger, le Ministère a appuyé les efforts tendant à développer de nouvelles possibilités commerciales grâce à l'assurance canadienne sur les crédits à l'exportation ainsi qu'aux programmes de financement à long terme des exportations. Il a poussé activement les programmes d'aide et les efforts commerciaux du Canada en direction des pays en voie de développement.

Canada-États-Unis

L'évolution des rapports commerciaux et économiques du Canada avec les États-Unis a été particulièrement importante au cours de l'année. Les entretiens d'Hyannis Port entre le premier ministre et le président des États-Unis, en juin, ont porté en particulier sur un certain nombre de questions économiques et financières d'intérêt commun. En septembre, le Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques s'est réuni à Washington; les ministres ont procédé à un échange de vues sur les problèmes que posent les relations commerciales entre les deux pays et sur les mesures qui permettraient d'encourager de part et d'autre une rapide croissance économique. Ce comité ministériel doit se réunir de nouveau au début de l'année 1964.

Au cours de l'été et de l'automne, le gouvernement a adopté une série de mesures visant à accroître les échanges du Canada avec ses principaux marchés d'exportation ainsi qu'à équilibrer davantage les échanges et les paiements entre le Canada et les États-Unis. Le Ministère et l'ambassade du Canada à Washington ont appuyé activement les efforts du gouvernement pour développer les relations économiques et commerciales avec les États-Unis tout en tenant compte le mieux possible des intérêts et des objectifs des deux pays.

Les exportations du Canada vers les États-Unis ont dépassé en 1963 celles de 1962. Comme les importations se sont plus ou moins maintenues au niveau de 1962, la balance commerciale s'est nettement améliorée. Le gouvernement a suivi avec la plus grande attention les diverses mesures prises par le gouvernement des États-Unis pour améliorer la balance de ses paiements. L'*Interest Equalization Tax Bill* (projet de loi instituant

une taxe d'égalisation des intérêts) soumis au Congrès vers la fin de juillet a été modifié par suite des démarches du gouvernement canadien; les titres canadiens nouveaux seront exonérés de la taxe projetée sur les titres étrangers achetés par les citoyens des États-Unis.

Négociations sur les tarifs douaniers et le commerce

Les ministres du Commerce des pays du GATT ont décidé en mai, à Genève, d'organiser une nouvelle série de négociations sur les tarifs douaniers et le commerce dans le cadre de l'Accord général. Les nouvelles négociations auront lieu à Genève en mai 1964. Leur point de départ est dans le *Trade Expansion Act* de 1962 des États-Unis (loi pour l'expansion du commerce), qui accorde d'importants pouvoirs nouveaux au gouvernement pour négocier des abaissements de droits de douane.

A la différence de ce qui s'était fait précédemment, on s'efforcera de négocier sur une base dite «linéaire», c'est-à-dire sur des pourcentages uniformes d'abaissement des droits et non plus en étudiant les produits un par un. Les ministres du Commerce ont accepté cette méthode, en mai, pour les négociations entre pays fortement industrialisés, sous réserve d'accommodements là où les tarifs douaniers actuels sont trop inégaux. Les ministres du Commerce ont tenu compte aussi des pays qui, comme le Canada, seraient empêchés par la structure de leurs échanges commerciaux de retirer de négociations de ce genre des avantages proportionnés aux concessions qu'ils devraient faire.

Un Comité des négociations sur le commerce, composé de représentants de tous les pays participants, siège depuis lors à Genève afin d'établir les règles des négociations tarifaires envisagées, de définir les méthodes par lesquelles on résoudra les problèmes spéciaux du commerce des produits agricoles et ceux des obstacles non tarifaires aux échanges et afin d'étudier la participation des pays peu développés aux négociations. Ce comité, aux travaux duquel le Canada a participé activement, a mis sur pied des organismes subsidiaires chargés de divers problèmes particuliers. Il y a notamment un Comité général de l'agriculture, qui recherche les moyens d'assurer, dans le cadre de négociations plus larges, des conditions acceptables d'accès des produits agricoles aux marchés. Des groupes de travail étudient le cas des céréales, de la viande et des produits laitiers.

La réunion de mai 1963 des ministres du Commerce a consacré beaucoup d'attention aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement et aux moyens qui permettraient à ces pays de participer aux négociations tarifaires générales. Les ministres ont adopté un programme d'action commun, proposé par 21 pays peu développés, qui vise à assurer aux produits de ces pays l'accès aux marchés; ils ont en outre mis sur pied un comité d'action, qui veille à ce que le programme d'action reçoive la plus haute priorité. La délégation du Canada a promis son entier appui à ce programme, et le Canada a continué de participer activement aux discussions qui se sont poursuivies à Genève à ce sujet.

Au cours de l'année, quatorze pays de plus ont accédé à l'Accord général, ce qui porte à 58 le nombre des États «membres» du GATT. Il s'agit dans presque tous les cas de pays peu développés; ceux-ci constituent la majorité des États membres. Cinq pays ont accédé provisoirement au GATT durant l'année: Argentine, République arabe unie, Suisse,

Tunisie et Yougoslavie. Le Cambodge et la Pologne ont pris part aux travaux des Parties contractantes grâce à un statut particulier.

Pendant ce temps se sont poursuivies les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit commencer à Genève au début de mars 1964. Le Canada a pris part à New York, en janvier, et à Genève, en mai, aux réunions du Comité préparatoire, composé de 32 membres. La Conférence sera consacrée exclusivement aux problèmes de commerce et de développement des pays peu développés. En novembre 1963, le secrétaire général de la Conférence, M. Raoul Prebisch, est venu à Ottawa, où il a eu des entretiens avec des ministres et des hauts fonctionnaires au sujet de la Conférence et des diverses propositions mises de l'avant par le Comité préparatoire en vue d'améliorer les possibilités d'échanges commerciaux et d'accroître les bénéfices provenant des exportations des pays en voie de développement.

Organisation de coopération et de développement économiques

La participation du Canada aux travaux ordinaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques a continué à prendre de l'ampleur en 1963. Grâce à l'ensemble complexe des comités de l'OCDE, qui étudient une vaste gamme d'activités économiques, des représentants de l'État, des milieux d'affaires, des travailleurs et des universités examinent de nombreuses questions d'intérêt mutuel avec leurs homologues des autres pays membres.

La réunion annuelle du Conseil ministériel de l'OCDE a eu lieu à Paris les 19 et 20 novembre; le Canada y était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'assistance pour le développement a été l'un des principaux sujets étudiés à cette réunion. On a accordé une attention particulière aux efforts du Comité d'assistance pour le développement afin d'améliorer la coordination de l'aide fournie par les États membres, ainsi qu'à la nécessité d'une amélioration qualitative aussi bien que quantitative de cette aide. La réunion ministérielle a félicité le Canada du programme élargi d'assistance pour le développement que le gouvernement canadien avait annoncé peu de jours auparavant⁽¹⁾. Les ministres ont aussi discuté des relations commerciales avec les pays peu développés et ils se sont entendus pour aborder d'un point de vue positif la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en 1964. Ils ont formé un groupe de travail spécial qui poursuivra les consultations à ce sujet. Les ministres ont d'autre part examiné les résultats économiques obtenus par les pays membres, ainsi que leurs perspectives. Ils ont noté un accroissement d'activité dans de nombreux pays membres; dans l'ensemble de l'OCDE, les perspectives de croissance de l'activité économique leur ont paru bien meilleures que lors de leur dernière réunion.

Parmi les autres faits importants de l'année, il convient de mentionner l'invitation faite au Japon, le 26 juillet, de devenir le vingt et unième membre de l'OCDE, et la réunion ministérielle sur les sciences, qui a eu lieu à Paris les 3 et 4 octobre. Une fois terminées les formalités de ratification du Japon, probablement au début de 1964, la composition de l'OCDE ne se limitera plus à l'Amérique du Nord et à l'Europe. La réunion ministérielle sur les sciences, à laquelle le Canada était représenté par M. C. M.

⁽¹⁾ Voir chapitre X.

Drury, a porté principalement sur trois points: politique scientifique nationale, coopération scientifique internationale et relations entre les sciences et la croissance économique. On projette pour 1965 une nouvelle réunion ministérielle consacrée aux sciences.

Communications et transports

L'établissement d'un système mondial de communications par des satellites de la terre a continué à captiver l'attention mondiale, particulièrement à la suite des nouvelles expériences réussies durant l'année. Le Canada n'a cessé de demander qu'il ne soit établi qu'un seul système, et non pas plusieurs systèmes concurrents, et qu'il soit fait appel à une large coopération internationale. Au cours de l'année, le Canada a suivi de près plusieurs discussions internationales officielles portant sur l'établissement d'un système commercial; il y aura sans doute à ce sujet des réunions internationales officielles en 1964. En octobre et novembre, une délégation canadienne a pris part à une réunion de l'Union internationale des télécommunications, à Genève, au cours de laquelle des fréquences radiophoniques ont été attribuées aux communications spatiales.

La construction du câble mondial du Commonwealth a touché une étape nouvelle au cours de l'année. Après la mise en service des deux premiers tronçons (Canada-Grande-Bretagne en 1961 et Australie-Nouvelle-Zélande en 1962), le tronçon Canada-Australie-Nouvelle-Zélande a été inauguré par la Reine en décembre 1963, avec la participation des premiers ministres du Canada, de Grande-Bretagne, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Les préparatifs se poursuivent en vue du prolongement du câble jusqu'au Sud-Est asiatique, à partir du tronçon Australie-Nouvelle-Zélande.

Le Canada, qui est membre du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale, a continué à prendre part aux travaux de l'Organisation, dont le siège est à Montréal. Le Ministère a aussi pris part durant l'année à des réunions sur les problèmes d'aviation civile se posant au Canada et aux États-Unis.

Le Canada a participé à plusieurs conférences et réunions internationales relatives aux questions maritimes, tenues sous l'égide de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, et aux questions météorologiques, sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale. La troisième assemblée de l'Organisation de la navigation, réunissant les représentants des 57 pays membres, a eu lieu à Londres en octobre, et le quatrième congrès mondial de météorologie, auquel étaient représentés les 110 États membres, à Genève en avril.

Énergie atomique

Le Canada, de nouveau, a été nommé au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Reconnu comme l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire, il fait partie du Conseil de l'Agence depuis la création de celle-ci.

Ces dernières années, le Canada a conclu des accords bilatéraux de coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique avec les États-Unis, l'Allemagne, l'Australie, la Suisse, le Japon, le Pakistan, la Suède et l'Euratom. Des conversations se sont poursuivies au cours de

l'année avec le Japon en vue du transfert à l'AIEA de l'application des garanties prévues par l'accord bilatéral entre ce pays et le Canada.

En décembre, il a été conclu avec l'Inde deux accords importants relatifs à l'énergie atomique. Le premier prévoit une large coopération technique pour la création de systèmes de réacteurs modérés à l'eau lourde. L'autre accord établit une coopération en vue de la construction d'une station d'énergie nucléaire du type CANDU, produisant 200 mégawatts d'électricité, à Rana Pratap Sagar, dans l'État du Rajasthan. Le Canada et l'Inde sont convenus d'échanger des renseignements techniques et autres au sujet de l'exploitation de cette station et de sa jumelle canadienne, la station d'énergie nucléaire de Douglas Point, qui est en cours de construction au Canada. Ils se sont aussi engagés à ne faire servir l'une et l'autre qu'à des fins pacifiques; des dispositions précises figurent à cet effet dans l'accord.

X

L'AIDE EXTÉRIEURE

Fondé en novembre 1960, le Bureau de l'aide extérieure, qui relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a continué d'assurer en 1963 la direction de tous les programmes d'aide bilatérale du Canada. Ceux-ci comprennent la participation canadienne au Plan de Colombo, le Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique (PSCAA), le Programme canadien d'aide pour fins d'éducation aux États africains d'expression française, le Programme d'aide aux pays antillais du Commonwealth, le Programme d'assistance technique du Commonwealth et divers projets spéciaux ou programmes relatifs aux secours d'urgence. Le Bureau de l'aide extérieure a assumé en outre diverses responsabilités touchant le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, lequel ne relève pas du domaine de l'assistance mais comporte certaines tâches qui sont analogues au travail accompli dans le cadre des programmes d'aide.

En 1963, le Canada a continué de participer à la réalisation d'importants projets du Plan de Colombo déjà en cours: installation de lignes de transmission, et d'une usine de fabrication de carton dur au Pakistan, troisième stade du barrage hydro-électrique de la Kundah (Inde); ouvrages d'électrification (Ceylan), développement des pêches sur les côtes orientales de Malaisie. Une partie de l'aide fournie par le Canada au titre du Plan de Colombo a continué d'être dispensée sous la forme de produits industriels, ce qui permet aux pays bénéficiaires de surmonter leurs difficultés en matière de devises étrangères. Les nouveaux projets dont la réalisation a été entreprise en 1963 sont notamment: l'agrandissement de la centrale hydro-électrique d'Umtru; la fourniture d'une unité de cobalthérapie à l'Inde; l'expansion de la centrale thermique de Sukkur et une étude relative à l'utilisation des terres au Pakistan; l'aménagement de l'aéroport de Kayunayake à Ceylan; une étude relative à l'installation d'un barrage sur le Haut-Perak en Malaisie. Le Canada a de plus envoyé dans les pays membres du Plan de Colombo 31 professeurs d'écoles secondaires ou d'écoles normales et sept professeurs d'université.

Le Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique (PSCAA) en est à sa troisième année d'application. Comme son nom l'indique, le PSCAA est un programme du Commonwealth en vertu duquel le Canada fournit de l'aide aux pays africains qui sont membres du Commonwealth, et en particulier aux pays indépendants. Lors du lancement du PSCAA, les États africains ont souligné l'importance de leurs besoins en matière d'éducation et, répondant à cet appel, le Canada a fait porter la plus grande partie de son aide sur le domaine de l'enseignement. En 1963, 119 professeurs canadiens enseignaient en Afrique, la plupart dans des écoles secondaires. En outre, 14 Canadiens donnaient des cours dans des universités canadiennes. Vers la fin de l'année, 150 étudiants africains environ suivaient des cours au Canada. Le Canada s'est

engagé à construire une école de métiers au Ghana et une école secondaire de garçons au Sierra Leone; il enverra en outre des professeurs enseigner dans la première et assurera, pour la deuxième, la formation de professeurs africains.

En dehors du domaine de l'enseignement organisé, le Canada a fourni à l'Afrique quelque 40 conseillers appartenant à divers domaines: sylviculture et pêche, santé, lutte contre les insectes, géologie, irrigation, coopératives et télévision.

On a poursuivi en 1963 les relevés aérophotogrammétriques du Nigeria, travail qui avait été entrepris en 1961. Dans le cadre de ce projet, des experts canadiens photographient du haut des airs une superficie de 36,000 milles carrés dont ils établissent la carte topographique. L'inventaire des richesses forestières du Kenya s'est poursuivi en 1963. On a achevé pendant l'année la réalisation de divers programmes touchant la fourniture de véhicules et de matériel au Ghana, au Kenya, au Nigeria, au Tanganyika, à l'Ouganda et à Zanzibar.

C'est également en 1961 qu'avait commencé le Programme d'aide pour fins d'éducation aux États africains d'expression française. Vingt-trois enseignants canadiens de langue française se trouvaient en Afrique en 1963 dans le cadre de ce programme. Le Canada a fourni du matériel audiovisuel à six États: Cameroun, République centrafricaine, Congo (Brazzaville), Dahomey, Maroc et Niger. Il a en outre consenti à payer les traitements, les frais de voyage et autres dépenses de sept membres canadiens du personnel de l'Université nationale du Rwanda (située à Butare).

Le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth est entré en vigueur au début de l'année scolaire 1960-1961. Le Canada avait alors accueilli 101 étudiants. En septembre 1963, 230 étudiants suivaient des cours au Canada dans le cadre du programme. En 1960-1961, dix-sept Canadiens avaient reçu des bourses afin d'étudier dans d'autres pays du Commonwealth; en septembre 1963, on en comptait 122.

Le Canada a continué en 1963 à fournir de l'aide technique et de l'assistance-équipement aux pays et territoires antillais qui sont membres du Commonwealth. Les projets en cours durant l'année étaient les suivants: construction d'un quai en eau profonde à Saint-Vincent et d'une résidence universitaire à la Trinité, construction d'écoles et d'entrepôts, aménagement de puits d'eau douce, et fourniture de matériel portuaire. Au titre de l'aide technique, le Canada a envoyé 20 enseignants ainsi que trois conseillers techniques dans des pays du Commonwealth situés dans la région des Antilles et a offert des stages à un certain nombre d'étudiants antillais.

Le Programme d'aide technique du Commonwealth est réservé aux pays du Commonwealth auxquels ne s'applique aucun des autres programmes bilatéraux du Canada. Hong-Kong reçoit actuellement de l'aide sous les auspices de ce programme.

Des secours d'urgence ont été fournis par le Canada en 1963 à la suite des ravages causés par un cyclone au Pakistan oriental, d'un tremblement de terre en Yougoslavie, d'une épidémie de poliomyélite à la Barbade, d'incendies de forêts au Brésil et d'un ouragan aux Antilles.

Le rôle vital joué par le facteur humain tend à être voilé dans un bref exposé des efforts que déploie le Canada pour aider les pays en voie de développement. On pourrait toutefois citer en exemple la coordination

qui existe entre les stages offerts au Canada et les projets de développement économique dont s'occupe le Canada à l'étranger. Au cours de l'année, plus de 700 étrangers sont venus au Canada pour y recevoir une formation spécialisée et travailler ensuite, une fois de retour dans leur pays, à l'exécution des divers projets de développement.

Il convient également de noter que les universités canadiennes ont continué de jouer un rôle de premier plan, non seulement en accueillant des étudiants étrangers au Canada mais aussi en aidant certaines universités à l'étranger. En vertu d'une entente conclue sous les auspices de l'Aide extérieure, l'Université de Colombie-Britannique fournit son concours en vue de l'établissement d'une École d'administration commerciale et de comptabilité aux Universités de Malaisie et de Singapour. L'Université de Toronto doit aider l'Université de Mangalore à fonder une École de génie, et l'École de médecine de Lagos s'occupe d'installer une section d'anesthésie. Diverses facultés canadiennes fournissent de l'aide aux universités d'Accra, d'Ibadan, de Kharagpur et de Nairobi, ainsi qu'aux universités du Rwanda, du Tanganyika et de la Thaïlande; vingt-trois universitaires canadiens enseignent actuellement dans des universités à l'étranger.

Le 14 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait part à la Chambre des communes de l'intention qu'a le gouvernement de demander au Parlement l'ouverture, pour l'exercice 1964-1965, d'un crédit supplémentaire de 70 millions de dollars au titre de l'assistance aux pays en voie de développement. L'expansion envisagée porterait principalement sur le domaine des prêts accordés par le Canada à des fins de développement: octroi de longues échéances et de délais de grâce généreux, intérêts faibles ou non existants; un plafond initial de 50 millions de dollars a été fixé en ce qui concerne les engagements de l'exercice 1964-1965.

L'augmentation de l'aide sera également réalisée en vertu de dispositions séparées qui ont trait au programme d'aide alimentaire pour l'année 1964-1965 et à la contribution canadienne au Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus, ces deux points se trouvant actuellement inclus dans les programmes d'aide bilatérale du Canada (aide sous forme de subventions). Ceux-ci continueront d'être appliqués en 1964-1965 à leur niveau actuel de 50 millions de dollars environ; il en résultera une augmentation importante de l'aide accordée sous forme de subventions.

XI

TRAVAIL DE PRESSE, D'INFORMATION ET RELATIONS CULTURELLES

Le travail de presse et d'information du Ministère a deux objectifs: en premier lieu, faire connaître et expliquer la politique extérieure et l'attitude du Canada; en second lieu, fournir des renseignements d'un caractère général qui permettront aux étrangers de mieux comprendre le Canada. Les échanges culturels peuvent remplir ce double but grâce au prestige qui découle de la présentation, à l'étranger, des réalisations scolaires, scientifiques et artistiques du pays, et grâce aux riches courants créés par les divers échanges et dont le Canada est le premier à bénéficier.

La plus grande partie de la tâche accomplie par le Ministère dans le domaine de l'information et des relations culturelles consiste à coordonner et à compléter le travail effectué par les autres ministères, par les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales.

Relations de presse

Les communications avec la presse et autres media d'information au Canada n'ont cessé d'augmenter. Elles s'effectuent principalement par l'intermédiaire des membres de la Tribune parlementaire de la presse et des correspondants que les divers journaux délèguent à Ottawa. Cette tâche vient s'ajouter au flot régulier que constituent les communiqués de presse du Ministère, les textes des déclarations ministérielles et autres matériaux d'information. La documentation destinée aux postes à l'étranger a également augmenté de volume. On a transmis chaque jour des bulletins de nouvelles canadiennes, des déclarations touchant la politique courante aux missions canadiennes qui les utilisent dans leurs relations avec les organes locaux d'information et à d'autres fins spécifiques. On a fourni des conseils aux journalistes et reporters de la radio qui devaient se rendre à l'étranger et on leur a assuré les services des missions canadiennes dans les pays situés sur leur parcours.

Des moyens de renseigner le public ont été mis à la disposition des participants aux conférences internationales qui se sont déroulées à Ottawa; on a également pris les dispositions nécessaires pour la tenue de conférences de presse lors de la visite à Ottawa de personnalités étrangères.

Services d'information

1. Visites de journalistes et d'étudiants étrangers

Le Ministère a fourni son concours aux journalistes et aux reporters de radio d'autres pays qui, en nombre toujours plus grand, ont visité le Canada l'an dernier. Il a établi des programmes pour la visite à Ottawa

de divers groupes d'étudiants: Institut agricole et technique de l'Université de l'État de New York, *Dartmouth College*, *Mills College of Education*, *Principia College*, *St. Lawrence University* et *Springfield College*. Un programme spécial a été organisé à l'intention de trois visiteuses japonaises qui étaient envoyées au Canada par le ministère de l'Éducation de leur pays. De concert avec l'Association canadienne des infirmières, on a également pris les dispositions nécessaires pour la visite au Canada de l'infirmière en chef du ministère de la Santé du Nigeria.

2. Relations avec Radio-Canada

Aux termes du décret du conseil qui établit le Service international de la Société Radio-Canada, celui-ci doit exercer son activité en collaboration étroite avec le ministère des Affaires extérieures. Le Ministère a continué, à cet effet, de se maintenir en contact étroit avec le Service international dont les émissions destinées à l'étranger se font en huit langues et fournissent les éléments d'information nécessaires pour l'interprétation des développements internationaux.

Dans certaines régions du globe, notamment dans les pays de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie où la Société Radio-Canada n'a pas de relations directes avec les réseaux ou postes locaux de radiodiffusion, les missions diplomatiques du Canada ont fait diffuser des enregistrements musicaux canadiens et des transcriptions d'émissions parlées. La série d'émissions télévisées «Canada Magazine», qui se compose jusqu'ici de dix parties a été également présentée avec succès à l'étranger.

3. Films

Les films documentaires canadiens réalisés par l'Office national du film ou provenant d'autres sources ont continué d'être l'un des moyens d'information les plus efficaces dont disposent les missions du Canada à l'étranger. Fournis par 79 cinémathèques de postes diplomatiques, ces films ont fait l'objet d'environ 159,500 présentations qui ont attiré au total 21,367,000 personnes. Ceci représente une augmentation croissante par rapport aux années précédentes. Les missions du Canada à Accra, Athènes, Caracas, Dublin, la Nouvelle-Orléans, New York, Port d'Espagne, Rio de Janeiro, Rome et Stockholm ont donné des soirées de gala. Un certain nombre de postes ont effectué avec succès les démarches voulues pour la participation de films canadiens à des festivals internationaux. Les représentants du Canada ont aidé l'Office du film à s'assurer des débouchés à l'étranger pour la présentation télévisée de ses films documentaires. Les équipes de techniciens de l'ONF qui se rendaient à l'étranger pour filmer notamment les Jeux panaméricains à São Paulo et la série «Comparisons» au Nigeria et en Amérique du Sud ont également bénéficié de l'assistance des postes canadiens. Le Ministère a collaboré avec l'Office national du film et avec le ministère du Commerce en vue de la conclusion d'un accord de production de films avec la France. Cet accord, qui a été signé à Montréal le 11 octobre 1963, devrait stimuler la production de films au Canada et aider à la diffusion de ceux-ci à l'étranger.

4. Publications et photographies

Outre ses publications périodiques (le *Bulletin hebdomadaire canadien*, le bulletin mensuel *Affaires extérieures*, le *Rapport annuel*, *Le*

Canada et les Nations Unies) et ses publications officielles (traités, documents d'État et listes diplomatiques), le Ministère distribue un certain nombre de publications d'ordre général qui ont pour but de mieux faire connaître le Canada à l'étranger. Il s'agit notamment des suivantes: *Canada illustré*, dépliant publié en neuf langues et diffusé en grandes quantités lors des expositions et foires commerciales, *Voici le Canada*, brochure diffusée en onze langues et rédigée surtout à l'intention des écoles secondaires, et *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique*, brochure plus détaillée, éditée en huit langues.

En 1963, de nouvelles éditions du *Canada illustré* ont été publiées en anglais, en français, en espagnol, en allemand et en polonais. *Voici le Canada* a été réimprimé dans ses versions anglaise et française. Si l'on exclut l'immense volume des documents photocopiés, le Ministère a adressé à un total de 90 postes près de 2 millions de dépliant et brochures aux fins de diffusion dans toutes les parties du monde. Il a également distribué près de 12,000 photographies au cours de l'année, ainsi que des diapositives et des photographies d'exposition. Un nouveau catalogue de l'Office national du film a été envoyé aux postes canadiens qui pourront ainsi commander plus facilement leurs photographies dans l'avenir.⁽¹⁾

5. Foires commerciales

De concert avec la Commission des expositions du gouvernement canadien, le Ministère a organisé la participation canadienne à la Foire industrielle de Berlin (12 au 27 octobre) et à la Foire commerciale de Poznan (9 au 23 juin).

Le Ministère a collaboré avec le ministère du Commerce lors des expositions suivantes où le Canada avait des stands d'information: Foire industrielle de Hanovre (29 avril au 8 mai); Foire de Paris (23 mai au 3 juin); Foire de Barcelone (1^{er} au 20 juin); Foire internationale de Lisbonne (9 au 23 juin); Foire de Sydney (26 juillet au 10 août); Foire de Strasbourg (7 au 22 septembre); Foire de Marseille (19 au 30 septembre).

6. Expositions itinérantes

Créée à l'intention du Ministère par la Commission des expositions du gouvernement canadien, l'exposition itinérante intitulée «Le Canada rend visite à l'Amérique latine» a poursuivi avec succès son périple au cours de l'année. Elle constitue une documentation illustrée relative aux divers aspects de la vie canadienne: histoire, géographie, climat, ressources naturelles, population, communications, éducation, sciences et recherches, commerce, sports et loisirs, arts plastiques et théâtre. Introduite en Argentine en octobre 1962, l'exposition est restée dans ce pays jusqu'au 31 mars 1963. Elle a ensuite visité l'Uruguay, le Chili, le Pérou et l'Équateur. Elle doit aller en Colombie et au Venezuela en 1964 et au Brésil en 1965.

Deux expositions similaires sont projetées, l'une à l'intention des pays africains, l'autre à l'intention des pays asiatiques.

7. Événements athlétiques internationaux

Le Canada ayant participé à une plus grande échelle, en 1963, aux événements athlétiques internationaux, le Ministère a joué un rôle actif

⁽¹⁾ Voir également l'annexe F.

dans ce domaine, notamment lors des Jeux panaméricains tenus à São Paulo (Brésil). Il est représenté aux discussions interdépartementales touchant la candidature posée par la ville de Calgary en vue des Jeux olympiques d'hiver de 1968.

Information en matière de politique extérieure

Dans le cadre de son travail de coordination des programmes canadiens d'information à l'étranger, le Ministère fournit à ses missions diplomatiques, à l'intention du public, des documents concernant les relations extérieures du Canada. Il envoie également cette documentation aux personnes qui, au Canada, en font la demande. Il collabore en outre avec les services d'information des diverses organisations internationales dont le Canada fait partie.

Les publications constituent un aspect primordial de l'œuvre accomplie par le Ministère dans ce domaine. Parmi les publications éditées en 1963, on peut citer le *Rapport annuel* du Ministère pour l'année 1962, et la brochure *Le Canada et les Nations Unies* (1962) qui est un compte rendu de l'activité du Canada au sein de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le bulletin mensuel *Affaires extérieures* a continué de fournir une documentation sur les relations extérieures du Canada et des comptes rendus touchant les travaux et l'activité du Ministère. Cette documentation a été complétée par la publication des déclarations ministérielles importantes qui avaient trait à la politique extérieure du Canada. Le Ministère a publié en outre des pages documentaires qui fournissent une documentation de fond sur divers aspects des affaires canadiennes, y compris les relations extérieures.⁽¹⁾

Le Ministère distribue également des textes émanant d'organisations internationales dont le Canada est membre, organisation de caractère universel ou régional. En règle générale, les organisations universelles comme l'ONU dirigent leurs propres programmes d'information dans les pays membres, alors que les organisations internationales de caractère régional ont besoin d'une collaboration plus directe de la part des services nationaux d'information. Le Ministère a également fourni son concours aux divers organismes parlementaires et aux organisations non gouvernementales qui s'intéressent nécessairement aux relations extérieures du Canada. Il convient de citer à cet égard l'Association des parlementaires de l'OTAN, l'Union interparlementaire, l'Association des Nations Unies, l'Institut canadien des affaires internationales et le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique.

Relations culturelles

1. Affaires de l'UNESCO

Les relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) constituent un aspect important de la tâche du Ministère. Avec la collaboration de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO (au sein de laquelle le Ministère est représenté) et avec le concours de divers organismes gouvernementaux, le Canada

⁽¹⁾ Voir l'annexe F.

a joué un rôle actif dans les affaires de l'UNESCO en fournissant de la documentation à divers services de l'Organisation et en participant à ses colloques et réunions de spécialistes. Un Festival et Colloque de films sur l'art a eu lieu à Ottawa au mois de mai sous les auspices de la Commission nationale canadienne et avec le concours de l'Office national du film, de la Galerie nationale, du Musée national, de la Société Radio-Canada et d'un certain nombre d'organisations bénévoles. Le directeur général de l'UNESCO, M. René Maheu, a effectué deux visites au Canada, la première au mois de mars lors de la Troisième Conférence de la Commission nationale, la seconde en mai à l'occasion d'une réunion du Comité consultatif international de la recherche dans le cadre du programme des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO.

2. Liaison pour l'éducation⁽¹⁾

Au cours de l'année, le Ministère a effectué des préparatifs en vue de la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation qui doit se réunir à Ottawa en août 1964. On a créé en janvier un Comité canadien d'organisation au sein duquel sont représentés les ministères provinciaux de l'éducation, les universités, les associations professionnelles et diverses organisations qui jouent un rôle dans le Programme d'éducation du Commonwealth. L'établissement de l'ordre du jour de la Conférence incombe au Bureau de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth, organisme qui a son siège à Londres. La tâche du Ministère est de coordonner la préparation des communications que doivent faire les délégués canadiens à la Conférence.

Avec la collaboration des organisations pédagogiques intéressées, le Ministère a pris des dispositions en vue de la participation du Canada à la Conférence du Commonwealth sur l'enseignement des sciences dans les écoles, réunion qui doit avoir lieu à Peradeniya (Ceylan) en décembre.

On a accordé également beaucoup d'attention au cours de l'année à l'établissement d'un programme d'échanges sur le plan académique et culturel avec les pays d'expression française.

3. Les arts

L'intérêt croissant qui s'est manifesté au Canada et à l'étranger pour les affaires culturelles s'est reflété dans l'activité intense poursuivie dans ce domaine par le Ministère. Les missions diplomatiques du Canada ont prêté leur concours à la Galerie nationale pour la présentation d'œuvres étrangères au Canada ou pour l'envoi d'expositions d'art canadien à l'étranger. Parmi celles-ci, il convient de mentionner la VII^e Biennale d'art tenue à São Paulo en septembre, la V^e Biennale d'art canadien inaugurée en juin à Londres, et la première exposition biennale de gravures américaines à l'eau-forte (Santiago, Chili) lors de laquelle un grand prix d'honneur a été décerné à la collection canadienne. Une collection de peintures canadiennes a été exposée en Afrique orientale et en Afrique du Sud. Une «semaine canadienne» s'est déroulée à Moulins (France) en février, l'ambassade du Canada à Paris ayant fourni les éléments de participation. Plusieurs présentations de films, un colloque et une série d'articles sur le Canada publiés dans la presse régionale ont

⁽¹⁾ Voir également le chapitre X.

complété ce programme. Une exposition groupant les œuvres de cinq peintres canadiens a été organisée à Paris sous les auspices de l'ambassade et de la Maison du Québec; elle a été inaugurée en décembre en présence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre des Affaires culturelles du Québec.

Grâce à la collaboration du Musée national, des expositions d'art esquimau ont été présentées en Israël, en Australie, au Ghana, au Nigeria et au Cameroun. Le succès de l'exposition africaine a été rehaussé par la présence au Ghana et au Nigeria de M^{lle} Mary Panegoosho, membre du personnel esquimau du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

De l'aide a été accordée aux artistes canadiens qui participaient au dixième congrès de la Fédération internationale des éditeurs de médailles (La Haye), à l'exposition de médailles religieuses contemporaines tenue à Rome, ainsi qu'à l'exposition du Kiln Club (Washington). Les artistes canadiens qui se sont rendus à l'étranger en nombre toujours plus grand ont reçu les conseils et l'assistance des missions diplomatiques du Canada, et les groupes culturels canadiens ont été informés à intervalles réguliers des événements internationaux qui étaient susceptibles de les intéresser.

4. Dons de livres

L'Université d'Upsala en Suède et l'Université de Téhéran (Iran) ont reçu des dons importants de livres canadiens. On compte maintenant 145 institutions, appartenant à 52 pays, sur la liste des bibliothèques étrangères auxquelles sont envoyées les publications du gouvernement canadien. Les cadeaux offerts par le Canada à divers pays africains lorsque ceux-ci ont accédé à l'indépendance ont revêtu la forme de collections de livres. Ces pays étaient les suivants: Cameroun, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République centrafricaine, République malgache, Sénégal, Sierra Leone, Tanganyika, Tchad et Togo.

XII

SERVICES CONSULAIRES ET PASSEPORTS

Services consulaires

Le ministère des Affaires extérieures assure les services consulaires aux ressortissants canadiens se trouvant à l'étranger et aux ressortissants étrangers se trouvant au Canada. Ces services sont dispensés à Ottawa par le Ministère, à l'étranger par les missions diplomatiques et les postes consulaires canadiens, et enfin par les postes britanniques dans les pays où le gouvernement canadien n'a pas de représentant.⁽¹⁾

Les services consulaires sont surtout les suivants: délivrance, prorogation ou renouvellement des passeports et des certificats d'identité; délivrance de visas diplomatiques ou de courtoisie; délivrance de visas d'immigrants ou de non-immigrants par les postes où il n'y a pas de bureau canadien de l'Immigration; conseils et assistance en ce qui concerne la citoyenneté et l'immigration; enregistrement des enfants canadiens naissant à l'étranger; prorogation de la citoyenneté canadienne; enregistrement des citoyens canadiens à l'étranger; assistance aux Canadiens se trouvant momentanément en difficultés financières ou en mauvaise santé à l'étranger, et leur rapatriement, avec au besoin avances de fonds à rembourser; protection des intérêts canadiens dans le règlement des successions; assistance aux navires et aux marins canadiens; exécution d'actes notariés, y compris la légalisation de pièces juridiques et autres; recherche des disparus; d'une manière générale, protection des droits et des intérêts du Canada et de ses citoyens à l'étranger.

En 1963, le Canada a cessé unilatéralement, par souci de réciprocité, d'exiger un visa des voyageurs en provenance des pays dans lesquels un accord ou quelque arrangement permet aux Canadiens d'entrer sans visa. Les pays en question sont les suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Suède, Suisse et Turquie. Le même régime s'appliquait déjà à la France depuis quelques années. En vertu d'accords de réciprocité, les Canadiens peuvent entrer sans visa en Islande. L'Iran, Israël et le Japon leur accordent gratuitement les visas requis. Monaco et Saint-Marin les accueillent sans visa en vertu d'un accord, et le Venezuela leur accorde le visa pour la moitié du droit prévu. Les Canadiens peuvent entrer sans visa ni permis d'entrée dans les pays du Commonwealth et dans divers autres pays, notamment les États-Unis, l'Irlande et l'Afrique du Sud.

Passeports

Le nombre des demandes de passeport a continué à augmenter en 1963. Durant l'année, le Bureau des passeports a délivré 164,445 passeports et en a prorogé 26,964; les recettes se sont élevées à \$879,929.85.

⁽¹⁾ Voir en Appendice A la liste des postes diplomatiques et consulaires du Canada.

Depuis dix ans, le volume du travail accompli par le Bureau des passeports a augmenté de 130 p. 100. Le tableau suivant montre l'augmentation des cinq années commençant en 1958:

<i>Année</i>	<i>Passeports délivrés</i>	<i>Passeports prorogés</i>	<i>Certificats d'identité délivrés</i>	<i>Certificats d'identité prorogés</i>	<i>Recettes totales</i>
1958	100,594	15,446	3,276	801	\$549,069.16
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	622,658.02
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	730,605.31
1961	139,218	19,988	4,237	3,209	759,323.08
1962	155,363	23,636	2,807	2,728	826,940.07

En 1962, le Bureau des passeports avait réorganisé ses méthodes de travail en vue d'accroître son efficacité et son rendement. En 1963, il a été doté d'un équipement nouveau pour les inscriptions dans les passeports et pour diverses autres opérations, ce qui a rendu nécessaires l'adoption d'un nouveau type de passeport, à couverture souple, et la modification de la formule de demande de passeport.

XIII

ORGANISATION ET ADMINISTRATION

Organisation

Depuis dix ans, le nombre des pays avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques est passé de 41 à 84. Celui des postes diplomatiques et consulaires du Canada a augmenté de 53 à 77, dont 44 ambassades, 12 hauts-commissariats, 6 missions permanentes auprès d'organisations internationales et 15 consulats ou consulats généraux. Mentionnons en outre la mission militaire du Canada à Berlin, qui remplit des fonctions consulaires, et les trois délégations aux Commissions internationales de surveillance au Cambodge, au Laos et au Vietnam.

Cet accroissement de la représentation canadienne démontre que la participation du Canada aux affaires internationales a connu un développement extraordinaire en profondeur, en étendue et en complexité. Le ministère a dû faire un effort considérable d'adaptation en ce qui concerne l'organisation, le personnel et les ressources que supposaient ses responsabilités accrues. Sur le plan de l'organisation, les solutions ont consisté à diviser et à répartir autrement les tâches fondamentales et administratives entre les services existants ou ceux qu'ont suscités les nouveaux champs d'intérêt et les fonctions supplémentaires. L'organisation du siège est demeurée foncièrement la même au cours de la création de services destinés à subvenir à ses besoins aussi rapidement que le permettaient les effectifs.

En avril 1963 paraissait le rapport n° 21 de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, établi à la suite d'études sur l'organisation, l'administration et le fonctionnement du ministère en 1961, tant au siège qu'à l'étranger. Ce document, relatif au maintien d'un service extérieur compétent, renfermait nombre de recommandations utiles et bien pensées. Certaines des mesures conseillées avaient déjà été mises en œuvre quand le rapport a été publié; d'autres l'ont été depuis; d'autres encore, vu leurs incidences lointaines pour notre ministère, pour d'autres ministères et pour des organismes du gouvernement, exigent des études et des consultations détaillées. Celles-ci, entamées immédiatement après la publication du rapport, se sont poursuivies le reste de l'année et doivent se prolonger subséquemment de concert avec les ministères et les organismes intéressés, notamment avec le Bureau de l'organisation gouvernementale.

L'organisation du ministère au 31 décembre 1963 figure à l'annexe G, sous forme de diagramme. La Division de l'information et la Division de liaison (l'ancienne Section des Services de liaison) relèvent du même haut fonctionnaire. L'influence des affaires internationales sur la structure du ministère, élément qui oblige à une adaptabilité constante, se reflète dans l'organigramme.

Administration

L'administration au ministère des Affaires extérieures se range dans quatre catégories: personnel, finances, biens et fournitures, écritures. Au premier rang, vient celle du personnel, car c'est l'importance des effectifs, leur qualité et leur rendement qui déterminent dans quelle mesure le ministère peut s'acquitter de ses responsabilités quant à la direction des relations extérieures du Canada. De même, il est indispensable d'assurer un contrôle financier approprié, de fournir au personnel le matériel et le milieu qu'exige un bon rendement, d'examiner périodiquement les méthodes employées aux écritures et aux dossiers et de veiller à ce qu'elles contribuent au bon fonctionnement du ministère.

Dans la poursuite de ces objectifs, le ministère a dû établir des priorités, quant à l'affectation du personnel et à l'emploi des ressources à sa disposition. Par exemple, la désignation de fonctionnaires supplémentaires pour coordonner les services d'information à l'étranger a dû passer avant les affectations au Service d'inspection qui eussent permis à celui-ci d'entreprendre des études sur le siège du ministère et sur les missions ordinaires à l'étranger.

Au 31 décembre 1963, les effectifs du ministère à l'administration centrale et aux 81 postes extérieurs étaient de 2,149 personnes, soit 635 de plus qu'à la fin de 1953. Proportionnellement, cette augmentation correspond à peu près à celle des missions diplomatiques et consulaires, mais elle est bien inférieure à l'accroissement numérique des pays avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques complètes ou assure les échanges diplomatiques par d'autres moyens, dont l'accréditation d'ambassadeurs auprès de plus d'un pays.

Le ministère a adopté en 1963 diverses mesures qui s'inscrivent dans son action ininterrompue pour devenir plus apte à mieux accomplir ses fonctions. Il a fait des efforts ardu pour attirer au service extérieur des personnes qualifiées, et après y être parvenu, pour les préparer rapidement à leurs fonctions. Le programme de formation des agents du service extérieur, révisé et élargi vers la fin de 1962, a été mis en pleine marche en 1963. Il comprenait des cours supérieurs de français à l'Université Laval pour certains agents du service extérieur. Le ministère a aussi adopté certaines mesures pour améliorer son appareil administratif de façon à encourager et à faciliter l'usage de l'une ou l'autre langue dans la correspondance, au choix de l'auteur. De plus, la Division du personnel a créé un cours de formation pour les fonctionnaires administratifs sur le point de partir pour l'étranger. Ils sont préparés à exécuter—dans les petites missions en particulier,—une multitude de tâches qu'ils n'ont pas l'occasion de connaître à Ottawa, normalement.

On a commencé la mise en œuvre d'une planification conçue pour répondre aux besoins du service extérieur au cours des 10 à 15 années à venir. On étudie les besoins actuels et futurs du ministère en personnel spécialisé, eu égard à la nécessité bien établie d'un service extérieur se prêtant au roulement. Le ministère a largement profité, à ce point de vue, d'observations contenues dans les rapports de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement; elles l'ont aidé à préciser et à situer dans une juste perspective les diverses considérations dont il faut tenir compte pour arrêter les lignes de conduite à suivre en la matière.

Le contrôle financier, bien que relevant toujours au premier chef du Contrôleur du Trésor et du Trésor, a été exercé de façon croissante par le ministère au cours de l'année. Après d'étroites consultations avec le personnel du Trésor, le ministère a obtenu délégation d'autorité financière en divers domaines. On a adopté des méthodes appropriées de présentation des comptes afin d'assurer un contrôle efficace et d'épargner en même temps au Trésor et au ministère les formalités administratives superflues qui étaient nécessaires à l'occasion de nombreuses dépenses relativement peu importantes.

Désirant loger convenablement ses missions à l'étranger et leur personnel et éviter les effets de l'augmentation rapide des loyers dans certains pays, le ministère a poursuivi son programme progressif d'achats et de construction. Au cours de l'année il s'est occupé avec le ministère des Travaux publics de seize études concernant les plans, l'édification ou le réaménagement de chancelleries, de résidences officielles ou de locaux d'habitation du personnel. En outre le ministère a travaillé à 47 plans d'ameublement relatifs à des locaux appartenant au gouvernement canadien ou loués par celui-ci en vertu de baux à longue échéance.

Les écritures et le service des dossiers ont marqué des progrès remarquables au cours de l'année, en ce qui concerne les dossiers. On a commencé en août 1962 une réorganisation complète de la section des dossiers et une nouvelle classification des chemises. Ce travail a pris fin le 1^{er} décembre 1963. Continuant à alléger ses réserves de dossiers à l'administration centrale et dans ses missions, le ministère a détruit quelque 1235 pieds de dossiers.

ANNEXE A

I. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

1. Ambassades

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
*Birmanie (Grande-Malaisie)	
*Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio de Janeiro
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
*Congo, Brazzaville (Cameroun)	
Congo, Léopoldville	Léopoldville
Costa Rica	San José
*Côte-d'Ivoire (Ghana)	
Cuba	La Havane
*Dahomey (Nigeria)	
Danemark	Copenhague
Équateur	Quito
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Finlande	Helsinki
France	Paris
*Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
*Guinée (Ghana)	
Haïti	Port-au-Prince
*Haute-Volta (Ghana)	
*Honduras (Costa Rica)	
Indonésie	Djakarta
*Irak (Liban)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
*Islande (Norvège)	
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
Liban	Beyrouth
*Luxembourg (Belgique)	
*Maroc (Espagne)	
Mexique	Mexico
*Nicaragua (Costa Rica)	
*Niger (Nigeria)	
Norvège	Oslo
*Panama (Costa Rica)	
*Paraguay (Argentine)	

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République de l'Afrique du Sud	Pretoria
République arabe unie	Le Caire
*République Centrafricaine (Cameroun)	Saint-Domingue
République Dominicaine	
*Salvador (Costa Rica)	
*Sénégal (Nigeria)	
*Soudan (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
*Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
*Thaïlande (Grande-Malaisie)	
*Togo (Ghana)	
*Tunisie (Suisse)	
Turquie	Ankara
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

2. Hauts-commissariats

Australie	Canberra
Ceylan	Colombo
*Chypre (Israël)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Inde	Nouvelle-Delhi
Jamaïque	Kingston
Grande-Malaisie	Kuala-Lumpur
Nigeria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
*Ouganda (Tanganyika)	
Pakistan	Karachi
*Sierra-Leone (Nigeria)	
Tanganyika	Dar-es-Salaam
Trinité et Tobago	Port-d'Espagne

3. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

<i>Organisme</i>	<i>Ville</i>
Conseil de l'Atlantique Nord	Paris
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Nations Unies	New York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Communauté économique européenne	Bruxelles

* Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays nommé entre parenthèses est celui dans lequel réside le représentant du Canada auprès du pays indiqué par l'astérisque.

<i>Organisme</i>	<i>Ville</i>
Communauté européenne de l'énergie atomique	Bruxelles
Communauté européenne du charbon et de l'acier	Bruxelles
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris

II. BUREAUX CONSULAIRES

1. Consulats généraux

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Hambourg
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New York
	San Francisco
	Seattle
Islande	*Reykjavik
Italie	Milan
Philippines	Manille

2. Consulats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Düsseldorf
Brésil	São Paulo
États-Unis d'Amérique	Détroit
	Philadelphie

III. MISSION MILITAIRE

Berlin

IV. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Cambodge	Phnom-Penh
Laos	Vientiane
Vietnam	Saïgon

* Honoraire.

ANNEXE B

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA⁽¹⁾

1. Missions diplomatiques⁽²⁾

<i>Pays⁽³⁾</i>	<i>Genre de poste</i>
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut-commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut-commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
Corée	Ambassade
*Costa Rica	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Équateur	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
Gabon	Ambassade
Ghana	Haut-commissariat
Grande-Bretagne	Haut-commissariat
*Grèce	Ambassade
*Guatemala	Ambassade
Guinée	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Inde	Haut-commissariat
*Indonésie	Ambassade
Irak	Ambassade
Iran	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Islande	Ambassade
*Israël	Ambassade

⁽¹⁾ Pour de plus amples renseignements, voir les publications du Ministère qui paraissent trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique*.

⁽²⁾ Les ambassadeurs du Cameroun, de Corée, de Costa Rica, du Gabon, du Guatemala, de Guinée, d'Irak, d'Islande, du Luxembourg, du Mali, du Maroc, du Niger, de Panama, de Thaïlande et de Tunisie sont également accrédités auprès des États-Unis d'Amérique, où ils résident habituellement.

⁽³⁾ Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Pologne s'occupe des intérêts de la Hongrie; l'ambassade de Suisse, de ceux du Liechtenstein.

<i>Pays</i>	<i>Genre de poste</i>
*Italie	Ambassade
Jamaïque	Haut-commissariat
*Japon	Ambassade
*Liban	Ambassade
*Luxembourg	Ambassade
Mali	Ambassade
Maroc	Ambassade
*Mexique	Ambassade
Niger	Ambassade
Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut-commissariat
Pakistan	Haut-commissariat
*Panama	Ambassade
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Ambassade
*Portugal	Ambassade
République de l'Afrique du Sud	Ambassade
République arabe unie	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Ambassade
*Thaïlande	Ambassade
Trinité et Tobago	Haut-commissariat
Tunisie	Ambassade
*Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

2. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Nicaragua
Honduras	Philippines
Libéria	Salvador
Monaco	

ANNEXE C

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE⁽¹⁾

COMMONWEALTH

- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
- Comité de liaison du Commonwealth
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni
- Commission des sépultures militaires du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Pacifique sud
- Conseil économique consultatif du Commonwealth
- Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
- Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Programme de communications du Commonwealth pour la navigation militaire et marchande

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Organismes subsidiaires et spéciaux des Nations Unies

- Comité consultatif pour la Force d'urgence des Nations Unies
- Comité consultatif pour le cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée
- Comité consultatif pour le Congo
- Comité consultatif scientifique
- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
- Comité exécutif du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial
- Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes
- Commission du droit international⁽²⁾
- Commission préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Commission préparatoire à l'Année de la collaboration internationale
- Groupe de travail des Vingt-et-Un pour le financement des opérations du maintien de la paix

⁽¹⁾ Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

⁽²⁾ M. Marcel Cadieux, du ministère des Affaires extérieures, a été élu pour un mandat de cinq ans, de 1962 à 1966.

Institutions spécialisées⁽³⁾

- Agence internationale de l'énergie atomique⁽⁴⁾
- Association internationale de développement
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- Fonds monétaire international
- Organisation de l'aviation civile internationale
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- Organisation internationale du Travail
- Organisation météorologique mondiale
- Organisation mondiale de la santé
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
- Société financière internationale
- Union internationale des télécommunications
- Union postale universelle

Commissions techniques du Conseil économique et social

- Commission de la statistique
- Commission des droits de l'homme
- Commission des questions sociales
- Commission des stupéfiants

Comité permanent du Conseil économique et social

- Comité de l'habitation, de la construction et de la planification

Organisme spécial du Conseil économique et social

- Conseil d'administration du Fonds spécial

Commission économique régionale du Conseil économique et social

- Commission économique pour l'Amérique latine

Commissions diverses

- Commission intergouvernementale d'océanographie

ORGANISATIONS CANADO-AMÉRICAINES

- Comité ministériel canado-américain de défense commune
- Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques
- Commission des pêches des Grands lacs
- Commission internationale de la frontière
- Commission internationale du flétan du Pacifique
- Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
- Commission mixte internationale
- Commission permanente canado-américaine de défense

ORGANISATIONS INTERAMÉRICAINES

- Institut interaméricain de statistique
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire
- Office interaméricain de la radio
- Union postale des Amériques et de l'Espagne

⁽³⁾ Le Canada était représenté auprès de l'organisme exécutif de toutes les institutions en 1963, sauf l'UNESCO.

⁽⁴⁾ L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas au sens strict une institution spécialisée, mais un organisme intergouvernemental autonome sous l'égide des Nations Unies.

PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques

Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

ORGANISATIONS DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord

Commission internationale de la chasse à la baleine

Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique

Commission internationale des pêches du Pacifique nord

ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES⁽⁶⁾

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Parties contractantes)

Accord international sur le blé

Accord international sur le café

Accord international sur le sucre

Accord international sur l'étain

Bureau international pour la publication des tarifs douaniers

Comité consultatif international du coton

Comité des cotonnades

Groupe international d'études du caoutchouc

Groupe international d'études sur la laine

Groupe international d'études sur le cacao

Groupe international d'études sur le plomb et le zinc

Organisation de coopération et de développement économiques

ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES

Bureau hydrographique international

Bureau international des poids et mesures

ORGANISATION CANADO-JAPONAISE

Comité ministériel canado-japonais

⁽⁶⁾ Voir aussi les rubriques précédentes.

ANNEXE D

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1963

(Liste partielle)

Conférences des Nations Unies

- Agence internationale de l'énergie atomique, réunion des fournisseurs occidentaux: Genève, 19 février; 7^e conférence: Vienne, 24 septembre (3 semaines environ).
- Assemblée générale des Nations Unies, session spéciale: New York, 14 mai; 18^e session: New York, 10 septembre.
- Colloque inter-régional sur l'application des procédés technologiques modernes dans l'industrie du fer et de l'acier pour les pays en voie de développement: Prague, 11 au 16 novembre; Genève, 25 et 26 novembre.
- Comité de l'acier: Genève, 9 au 13 septembre.
- Comité de l'assistance technique: Copenhague, 17 au 29 juin.
- Commission de la condition de la femme, 17^e session: New York, 11 au 29 mars.
- Commission des droits de l'homme, 19^e session: Genève, 11 mars au 5 avril.
- Commission des questions sociales, 15^e session: New York, 24 avril au 10 mai.
- Commission des stupéfiants, 18^e session: Genève, 29 avril au 17 mai.
- Commission économique pour l'Afrique, 5^e session: Léopoldville, 18 février, au 3 mars.
- Commission économique pour l'Afrique: Conférence sur les problèmes de l'énergie électrique en Afrique: Addis-Abéba, 21 au 23 octobre.
- Commission économique pour l'Amérique latine, 10^e session: Santiago, 6 au 18 mai.
- Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 19^e session: Manille, 5 mars au 18 mars.
- Commission économique pour l'Europe, Comité de l'acier: Genève, 25 au 28 mars.
- Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie: 4 au 20 février.
- Conférence des Nations Unies sur le cacao: Genève, 25 septembre au 24 octobre.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Comité préparatoire: New York, 22 janvier au 5 février; 2^e réunion: Genève, 21 mai au 28 juin.
- Conférence des Nations Unies sur le sucre: Londres, 3 et 4 juillet.
- Conférence des Nations Unies sur le tourisme: Rome, 21 août au 8 septembre.
- Conférence internationale du Travail, 47^e session: Genève, 5 au 27 juin.
- Conférence internationale sur le droit aérien: Tokyo, 20 août au 16 septembre.
- Conférence internationale sur les relations et immunités diplomatiques: Vienne, 4 mars au 19 avril.
- Congrès météorologique mondial, 4^e congrès: Genève, 1^{er} au 27 avril.
- Conseil économique et social, 35^e session: Genève, 2 au 19 avril; 36^e session: Genève, 2 juillet au 2 août.

- Conseil international du café, 1^{re} session: Londres, 29 juillet au 24 août;
2^e session: Londres, 18 novembre.
- Conseil international pour le blé, 37^e session: Londres, 18 au 20 juin;
38^e session: Londres, 19 au 26 novembre.
- Fonds spécial des Nations Unies, Conseil d'administration: New York,
3 au 10 juin.
- Groupe de travail des 21 chargé de l'examen des méthodes budgétaires
des Nations Unies: New York, 28 janvier (6 semaines).
- Organisation de l'aviation civile internationale, 6^e session de la Division
des facilités douanières: Mexico, 19 mars.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime,
7^e session de la Commission de sécurité maritime: Londres, 10 au 13
septembre.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime,
3^e session de l'Assemblée: Londres, 16 au 29 octobre.
- Organisation internationale du Travail, Comité du fer et de l'acier, 7^e
session: Cardiff, 26 août au 6 septembre.
- Organisation météorologique mondiale, Association régionale pour l'Amé-
rique du Nord et l'Amérique centrale: Genève, 6 avril.
- Organisation mondiale de la santé, 16^e session: Genève, 7 au 24 mai.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, 40^e session du Conseil:
Rome, 24 juin au 3 juillet; 41^e session du Conseil: Rome, 11 au 14
novembre; 12^e session de la Conférence: 16 novembre au 5 décembre.
- Réunion des Nations Unies pour la cartographie régionale de l'Afrique:
Nairobi, 1^{er} au 14 juillet.
- Union internationale des télécommunications, Conférence extraordinaire
du comité exécutif de la radio: Genève, octobre-novembre.
- Union internationale des télécommunications: Genève, 23 mars.

Autres conférences

- Association parlementaire du Commonwealth: Kuala-Lumpur, 20 octobre
au 11 novembre.
- Colloque de Liège: 12^e session, Liège, 24 au 27 juin.
- Colloque international sur le «champ magnétique du soleil et des étoiles»:
Munich, 2 au 13 septembre.
- Colloque international sur le «Spectre solaire»: Utrecht, 26 au 30 août.
- Colloque sur les causes des dépôts de minéral postmagnétique: Prague, 16
au 21 septembre.
- Comité consultatif du Plan de Colombo pour le développement coopératif
et économique du Sud et du Sud-Est asiatiques: Bangkok, 30 octobre au
4 novembre.
- Comité consultatif international des radiocommunications: 10^e session plé-
nière, Genève, 14 janvier au 15 février.
- Comité de continuité du Canada et du Royaume-Uni: Ottawa, 25 et 26 sep-
tembre.
- Comité de coordination et de normalisation de l'air, groupe de travail de
1964: Londres, 17 au 28 juin.
- Comité du Commonwealth pour la réunion sur la transformation des métaux:
Cannes, 25 mai.
- Comité du GATT pour les cotons et les textiles: Genève, 2 au 6 décembre.
- Comité exécutif de l'Union astronomique internationale: Liège, 28 juin au
1^{er} juillet.
- Comité international de normalisation des centrales sismiques: Paris, 12 au
14 mars.
- Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires éco-
nomiques: Washington, 20 au 21 septembre.

- Comité scientifique pour la recherche océanographique, réunion du comité exécutif: Paris, 25 et 26 octobre.
- Commission des peaux à fourrure du Pacifique nord, réunion des parties: Tokyo, 18 février au 1^{er} mars.
- Commission électrotechnique internationale: Venise, 26 mai au 8 juin.
- Commission internationale baleinière: Londres, 1^{er} au 6 juillet.
- Commission internationale de l'éclairage: Vienne, 18 au 26 juin.
- Commission internationale des pêches de flétan du Pacifique, réunion annuelle: Petersburg (Alaska), 28 au 31 janvier.
- Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, réunion annuelle: Halifax, 3 au 7 juin.
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord, réunion préparatoire: Tokyo, 5 au 15 février; réunion des parties: Washington, 6 au 21 juin; Tokyo, 16 septembre au 1^{er} octobre.
- Commission pour les pêches des Grands lacs, réunion annuelle: Ann Arbor, 26 et 27 août.
- Conférence des géomètres du Commonwealth: Cambridge, 21 au 31 juillet.
- Conférence des Quakers pour les diplomates: Clarens, 6 au 16 août.
- Conférence du Comité des Dix-huit pour le désarmement: Genève 22 novembre 1962 au 10 avril 1963; 17 avril au 1^{er} septembre 1963.
- Conférence du Commonwealth sur l'enseignement des sciences: Colombo, 9 au 21 décembre.
- Conférence du groupe consultatif pour la recherche et le développement aéronautique (AGARD) sur les métaux réfractaires: Oslo, 23 au 26 juin.
- Conférence interaméricaine des ministres du Travail sur l'Alliance pour le progrès: Bogota, 5 au 11 mai.
- Conférence internationale pour les essais non destructifs, 4^e session: Londres, 9 au 13 septembre.
- Conférence océanique du Pacifique est: Arrowhead Lake (Californie), 2 au 4 octobre.
- Conférence sur les métaux réfractaires, organisée par le Comité consultatif pour les recherches et le développement aéronautiques (OTAN), Colloque sur les structures et les matériaux: Oslo, 23 au 28 juin.
- Congrès international de la bibliothéconomie médicale, 2^e session: Washington, 16 au 22 juin.
- Congrès international de la tourbe, 2^e session: Leningrad, 15 au 22 août.
- Congrès international de l'Union internationale de cristallographie: Rome, 9 au 18 septembre.
- Congrès international des mines, 3^e session: Salzbourg, 15 au 21 septembre.
- Congrès international de zoologie, 16^e session: Washington, 20 au 27 août.
- Congrès international pour la transformation des minéraux, 6^e session: Cannes, 26 mai au 2 juin.
- Congrès mondial du pétrole: Francfort, 17 au 30 juin.
- Conseil économique consultatif du Commonwealth, ministres du Commerce: Londres, 13 et 14 mai; agents supérieurs: Londres, 8 au 10 mai; ministres: Londres, 24 et 25 septembre.
- Conseil exécutif de l'Organisation panaméricaine d'hygiène, Comité régional de l'Organisation mondiale de la santé: Washington, 16 au 25 septembre.
- Conseil interaméricain économique et social, réunion ministérielle: São Paulo, 11 au 16 novembre.
- Conseil international des Unions scientifiques: Rome, 25 au 27 mars, Paris, 1^{er} au 4 octobre; assemblée générale, Vienne, 18 au 29 novembre.
- Conseil international pour l'exploration de la mer: Madrid, 7 et 8 octobre.
- Conseil permanent mixte de la Défense: San Diego, 4 au 8 février; Esquimalt: 10 au 14 juin; North Bay, 30 septembre au 4 octobre.

- Cours d'été internationaux sur les méthodes quantitatives en microscopie de la lumière réfléchie: Cambridge, 23 juin au 2 juillet.
- Deuxième réunion des parties de la Convention internationale pour la pêche en haute mer dans le Pacifique nord: Tokyo, 16 septembre.
- Groupe international d'études du caoutchouc: Londres, 25 et 26 novembre.
- Groupe international pour l'étude du plomb et du zinc, groupe spécial de travail: Genève, 25 mars au 5 avril; Genève, 28 octobre au 8 novembre.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 7^e réunion du Conseil de direction et 8^e Assemblée générale spéciale: Mexico, 22 juillet au 2 août.
- Neuvième Congrès panaméricain des routes: Washington, 6 au 18 mai.
- Onzième Congrès des chemins de fer panaméricains: Mexico, 18 au 31 octobre.
- Organisation de coopération et de développement économiques, assemblée scientifique ministérielle: Paris, 3 et 4 octobre; Comité d'aide au développement: Paris, 27 mars, 4 avril, 24 juillet.
- Organisation intergouvernementale consultative: Londres, 14 au 30 octobre.
- Organisation intergouvernementale consultative pour la navigation maritime: Londres, 8 au 18 septembre.
- Organisation intergouvernementale de normalisation, comité d'études techniques n° 55: Moscou, 24 au 30 novembre.
- Organisation internationale de police criminelle, assemblée générale: Helsinki, 21 au 28 août.
- Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), réunion des ministres du Commerce: Genève, 16 au 21 mai; 21^e session: Genève, 18 décembre.
- Premier Congrès international pour l'enseignement de l'imprimerie: Washington, 6 au 10 août.
- Programme tripartite de coopération technique: Londres, 1^{er} au 4 octobre.
- Responsabilité civile en matière de dommages nucléaires: Vienne, 29 avril.
- Réunion de la commission intergouvernementale d'océanographie: Moscou, 4 au 8 mai.
- Réunion des experts en communications, UNESCO, Commission intergouvernementale d'océanographie: Paris, 2 au 6 septembre.
- Réunion internationale du colloque tripartite de travail technique pour les procédés d'essai et d'évaluation: Londres, 16 au 20 septembre.
- Réunion ministérielle canado-japonaise: Tokyo, 11 et 12 janvier; Ottawa, 25 et 26 septembre.
- Réunion ministérielle de l'OTAN: Ottawa, 22 au 24 mai; Paris, 16 au 18 décembre.
- Réunion préparatoire de l'UNESCO pour la recherche en hydrologie: Paris, 20 au 29 mai.
- Syndicats internationaux, sous-comité de l'Amérique latine: Bogota, 20 au 31 mai.
- Union géographique internationale, Commission sur les méthodes de régionalisation économique: Varsovie, 9 au 15 septembre.
- Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA), Conférence: Londres, 5 au 9 juillet; Congrès: Londres, 10 au 17 juillet; Conférence sur la thermo-dynamique: Lund, 18 au 28 juillet.
- Union radio-scientifique internationale, 14^e session: Tokyo, 9 au 20 septembre.

ANNEXE E

LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1963

I. Accords bilatéraux

Bolivie

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Bolivie constituant un accord permettant aux stations radio d'amateur des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. La Paz, le 31 mai 1963. En vigueur le 31 mai 1963.

Bulgarie

Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Bulgarie. Signé à Ottawa le 8 octobre 1963. En vigueur provisoirement le 8 octobre 1963.

Danemark

Échange de Notes entre le Canada et le Danemark concernant le contrôle de la circulation aérienne au-dessus du Groenland méridional. Ottawa, le 16 septembre et le 28 novembre 1963. En vigueur le 28 novembre 1963.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord du 5 mai 1961 relatif à la coordination des services de pilotage dans les eaux des Grands lacs et du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un mémoire d'arrangement). Washington, les 10 octobre 1962 et 21 février 1963. En vigueur le 21 février 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la mise à l'essai de satellites de communications expérimentaux (avec mémorandum d'accord). Washington, les 13 et 23 août 1963. En vigueur le 23 août 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en vue de modifier les notes du 5 mai 1961 relatives à la coordination des services de pilotage dans les eaux du bassin des Grands lacs (avec mémoire d'arrangement). Washington, les 23 août et 10 septembre 1963. En vigueur le 10 septembre 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en vue de modifier les notes du 12 novembre 1963 relatives à la création d'un comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques. Washington, le 17 septembre 1963. En vigueur le 17 septembre 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique revisant l'accord du 27 mars 1951 afin de pourvoir à la coopération entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière de planification civile d'urgence. Ottawa, le 15 novembre 1963. En vigueur le 15 novembre 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord du 5 mai 1963 concernant la coordination des services de pilotage sur les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent, modifié les 21 février et 10 septembre 1963. Washington, le 19 novembre et le 4 décembre 1963. En vigueur le 4 décembre 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la réimposition des péages au canal de Welland. Ottawa, le 19 et 20 décembre 1963. En vigueur le 20 décembre 1963.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les mesures propres à assurer un contrôle méthodique, efficace et sûr des aéronefs qui circulent dans l'espace aérien situé près de la frontière commune du Canada et des États-Unis d'Amérique. Ottawa, les 20 et 27 décembre 1963. En vigueur le 27 décembre 1963.

Finlande

Accord entre le Canada et la Finlande relatif à la reconnaissance des certificats de jauge des navires marchands. Helsinki, le 5 juin 1963. En vigueur le 5 juin 1963.

France

Accord sur les relations cinématographiques franco-canadiennes. Signé à Montréal le 11 octobre 1963. En vigueur le 11 octobre 1963.

Grèce

Échange de Notes entre le Canada et la Grèce constituant un accord en vertu duquel le Canada fera don à la Grèce de produits alimentaires d'une valeur d'un million de dollars. Athènes, le 7 août 1963. En vigueur le 7 août 1963.

Inde

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde. Ottawa, le 14 mai 1963. En vigueur le 14 mai 1963.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde visant la station d'énergie atomique du Rajasthan et la station d'énergie nucléaire de Douglas Point. Signé à la Nouvelle-Delhi le 16 décembre 1963. En vigueur le 16 décembre 1963.

Italie

Accord supplémentaire à l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République italienne relatif à la vente en Italie de rebuts et de déchets appartenant au commandement de l'Aviation Royale du Canada en Italie, signé à Rome le 18 décembre 1961. Signé à Rome le 18 septembre 1963. En vigueur le 18 septembre 1963.

Nigeria

Accord et Protocole entre le Canada et le Nigeria pour la formation au Canada de militaires du Nigeria. Signés à Lagos les 3 juillet et 2 septembre 1963. En vigueur le 3 juillet 1963.

Pays-Bas

Accord d'exécution entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-Bas, en complément de l'échange de lettres signées par les deux pays le 10 avril 1952 et constituant un accord visant à sauvegarder les droits des détenteurs de bonne foi d'obligations du Canada qui, selon leurs propriétaires néerlandais, auraient été perdues ou volées pendant la seconde guerre mondiale. Signée à Ottawa le 8 février 1963. En vigueur le 8 février 1963.

Pologne

Accord à long terme sur le blé entre le Canada et la République populaire de Pologne. Signé à Ottawa le 5 novembre 1963. En vigueur le 5 novembre 1963.

République fédérale d'Allemagne

Accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne sur le règlement des litiges découlant de fournitures et autres prestations directes. Signé à Bonn le 3 août 1959. Instruments de ratification échangés à Bonn le 21 septembre 1962. En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Salvador

Échange de Notes entre le Canada et Salvador constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. San Salvador, les 20 février et 11 mars 1963. En vigueur le 9 avril 1963.

Tchécoslovaquie

Accord à long terme sur le blé entre le Canada et la République socialiste de Tchécoslovaquie. Signé à Ottawa le 29 octobre 1963. En vigueur provisoirement le 29 octobre 1963.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole renouvelant l'Accord de commerce entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé le 29 février 1956 et renouvelé le 18 avril 1960. Signé à Ottawa le 16 septembre 1963. En vigueur provisoirement le 16 septembre 1963.

Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela prorogeant pour un an le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950 entre les deux pays. Caracas, le 14 octobre 1963. En vigueur le 14 octobre 1963.

2. Accords multilatéraux

Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage. Signée par le Canada le 7 septembre 1956. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 janvier 1963. En vigueur pour le Canada le 10 janvier 1963.

Accord entre le Canada, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exécution de manœuvres et autres exercices dans la zone Soltau-Luneburg. Signé à Bonn le 3 août 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 janvier 1963.

Protocole visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium. Fait à New York le 23 juin 1953. Signé par le Canada le 23 juin 1953. Instrument de ratification du Canada déposé le 7 mai 1954. En vigueur le 8 mars 1963.

Déclaration concernant l'accession provisoire de la République populaire fédérative de Yougoslavie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève le 13 novembre 1962. Signée par le Canada le 7 mars 1963. En vigueur le 28 avril 1963.

Déclaration concernant l'accession provisoire de la République arabe unie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève le 13 novembre 1962. Signée par le Canada le 7 mars 1963. En vigueur le 9 avril 1963.

Règles pour prévenir les abordages en mer—révision de 1960. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 25 mars 1963.

Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, adopté par la Conférence à sa quarante-sixième session, Genève, 22 juin 1962. Instrument de ratification du Canada déposé le 25 octobre 1962. En vigueur le 22 mai 1963.

Déclaration interprétative sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest. Faite à Washington le 24 avril 1961. Adhésion du Canada déposée le 15 septembre 1961. En vigueur le 5 juin 1963.

Accord complétant la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Fait à Bonn le 3 août 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 11 décembre 1961. En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Protocole de signature à l'accord complémentaire. Fait à Bonn le 3 août 1959. En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Accord portant application du paragraphe 5 de l'Article 45 de l'Accord complétant la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Fait à Bonn, le 3 août 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 11 décembre 1961. En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Accord administratif portant application de l'Article 60 de l'Accord complétant la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Fait à Bonn le 3 août 1959. En vigueur le 1^{er} juillet 1963.

Amendements à la Convention internationale de 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures. Faits à Londres le 26 mars 1962. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 5 juillet 1963.

Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest. Fait à Washington le 15 juillet 1963. Signé par le Canada le 15 juillet 1963.

Traité, portant interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Fait à Moscou le 5 août 1963. Signé par le Canada à Londres, à Washington et à Moscou le 8 août 1963.

Protocole d'accession de l'Espagne à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 30 avril 1963. Signé par le Canada le 22 août 1963. En vigueur le 29 août 1963.

Accord concernant les services télégraphiques du Commonwealth (1963). Fait à Londres le 25 juillet 1963. Signé par le Canada le 25 juillet 1963. En vigueur le 25 juillet 1963.

Protocole portant prorogation de l'Accord international sur le sucre de 1958. Signé par le Canada le 30 septembre 1963.

Protocole modifiant la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord. Signé par le Canada le 8 octobre 1963.

ANNEXE F

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications: l'un destiné aux résidents du Canada et l'autre aux résidents des autres pays. Dans la liste ci-après, sont marquées d'un astérisque les publications que l'on peut obtenir gratuitement du Ministère à Ottawa ou de la mission canadienne à l'étranger qui peut les expédier le plus commodément. Certaines publications sont distribuées à l'étranger seulement. On peut se procurer chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, différentes publications aux prix indiqués dans la liste ci-après.

1. Publications diffusées au Canada et à l'extérieur

Affaires extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, \$1; autres pays, \$1.50.

Rapport du ministère des Affaires extérieures: Rapport au Parlement sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays, 40c.

Le Canada et les Nations Unies: Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

**Déclarations et Discours*: Textes de déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada. (Gratuit)

**Pages documentaires*: Documentation de fond sur divers aspects des affaires canadiennes. (Gratuit)

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords entre le Canada et les autres pays. Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays, 40c.

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada: Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Corps diplomatique: Répertoire des missions diplomatiques à Ottawa, publié trois fois par année. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Le droit de la mer: La proposition canadienne, 1959.

Le Canada et le Plan de Colombo, 1961: Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Le Canada de l'Atlantique au Pacifique: Brochure illustrée. Texte de vulgarisation sur l'histoire et la géographie du Canada, ainsi que sur son économie, son commerce, son rang dans le domaine international, sa population, sa cul-

ture, ses institutions, son régime de gouvernement et ses traditions. Publié en anglais, français, hollandais, allemand, italien, polonais, portugais et espagnol. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Voici le Canada: Documentation sur le Canada, assortie de cartes explicatives: histoire, gouvernement, relations internationales, richesses naturelles, climat, transport, industrie, travail, et sur les provinces canadiennes. Cette publication est diffusée en français et en anglais, au Canada au prix de 50c. l'exemplaire, et à titre gratuit dans les autres pays par l'intermédiaire des missions canadiennes.

Livres blancs:

Accords de Londres et de Paris (septembre—octobre 1954): Choix de documents relatifs aux réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Le Canada et la crise coréenne (1950): Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.

La crise du Moyen-Orient (octobre—décembre 1956): Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Débats sur le désarmement (1957): Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays, 40c.

2. Publications diffusées seulement à l'extérieur

Outre les *Déclarations et Discours, Pages documentaires, Voici le Canada* et *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique*, diffusés au Canada et à l'extérieur et décrits à la Partie 1, on distribue seulement à l'étranger les publications suivantes:

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants.

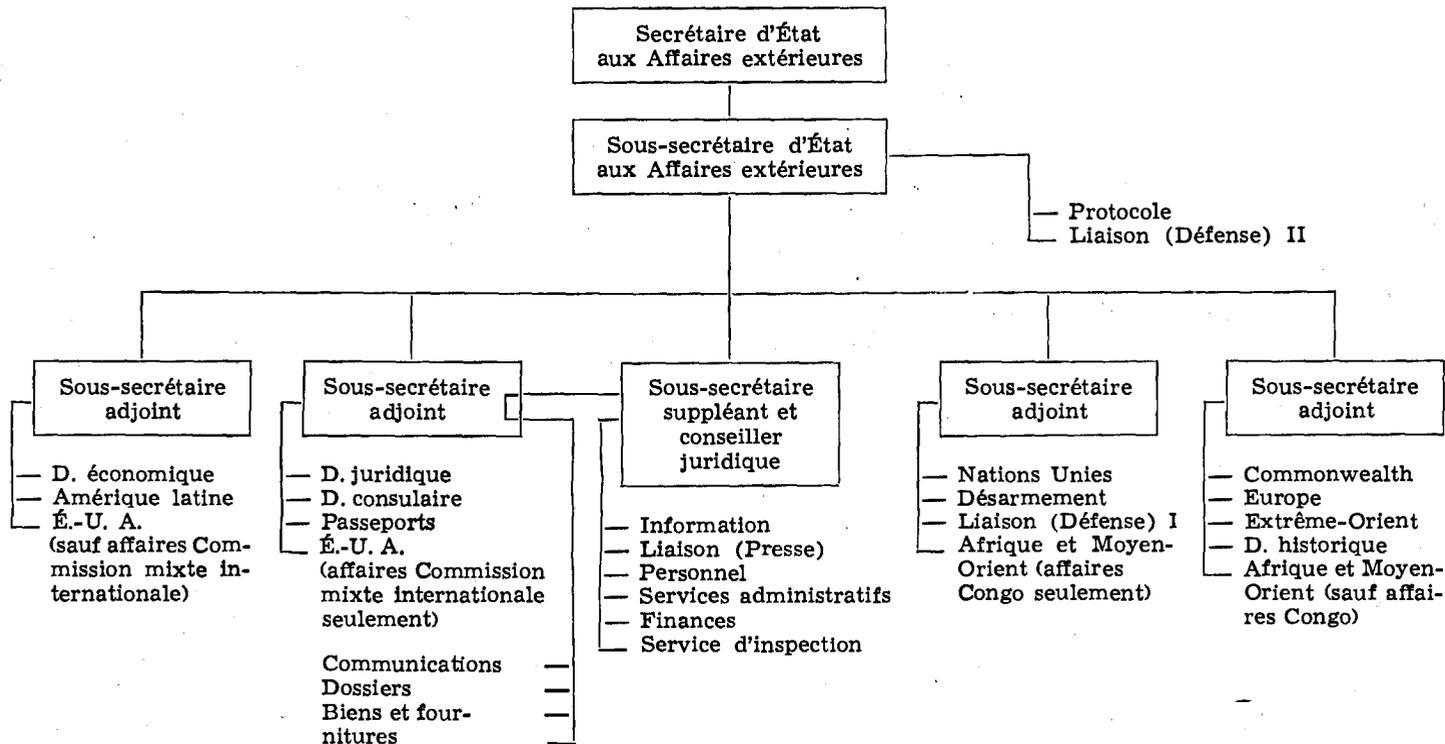
Reproductions: Articles sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

Canada illustré: Ce dépliant illustré est diffusé à l'étranger dans ses versions anglaise, française, allemande, espagnole, hollandaise, italienne, japonaise, portugaise et suédoise.

Nota: Le Ministère distribue également des textes émanant d'organisations internationales dont le Canada est membre, telles que l'OTAN, l'OCDE et le Plan de Colombo, à l'exception des documents des Nations Unies. Ces textes sont distribués aux personnes qui en font la demande, ainsi qu'aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux et aux institutions bénévoles. L'ONU distribue ses publications par l'intermédiaire de ses propres services d'information et par celui d'autres dépositaires agréés, dont, pour le Canada, le département des Impressions et de la Papeterie publiques et l'Association des Nations Unies.

ANNEXE G

Organigramme de l'Administration centrale du ministère des Affaires étrangères
(31 décembre 1963)





CANADA

Rapport du ministère des

AFFAIRES

EXTÉRIEURES

1964

PRÉSENTÉ AU PARLEMENT EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIONS DE LA LOI
SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada
1965

N° de catalogue E1-1964F

A l'honorable PAUL MARTIN,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Comme l'exige la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour présentation au Parlement, le cinquante-cinquième rapport du ministère, portant sur l'année civile 1964.

Il a fallu, au cours de l'année écoulée, besogner dans maints domaines et je suis heureux d'exprimer ma gratitude aux fonctionnaires du ministère qui ont si fidèlement rempli leurs astreignantes fonctions.

*Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*



Ottawa, le 6 janvier 1965.



M. Lester B. Pearson, premier ministre du Canada, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, lors d'une conférence internationale.

PRÉFACE

*par le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*

Le rapport du ministère des Affaires extérieures fournit chaque année une occasion de revoir les principaux événements internationaux, ainsi que leur importance du point de vue du Canada et le rôle que notre pays y a joué. Même si l'année du calendrier ne fournit qu'un cadre bien arbitraire pour cette revue de l'histoire de notre temps, j'estime que les rapports du ministère, lorsqu'on en prend connaissance sur une période de plusieurs années, constituent des annales historiquement utiles de la politique étrangère du Canada.

Comme celle de tout autre pays, notre politique étrangère doit, en dernière analyse, correspondre à l'intérêt national. Dans un monde où les distances comptent de moins en moins, toutefois, l'intérêt national ne saurait se définir entièrement à partir des préoccupations de l'intérieur des frontières. A plusieurs égards et sur des plans importants, la meilleure manière de faire avancer les intérêts du pays consiste à travailler en collaboration avec d'autres pays dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté mondiale. Cette nouvelle conception de l'intérêt national inspire toute l'évolution de l'activité internationale, ainsi que de l'organisation internationale, qui caractérise les vingt dernières années.

La situation du Canada dans le monde est celle d'une puissance moyenne. Il en résulte certaines limitations pour sa politique étrangère. D'autre part, elle donne au Canada des possibilités d'action qu'il n'aurait pas autrement. Une puissance moyenne ne peut régler décisivement les grandes questions par le seul poids de ses dimensions et de sa puissance militaire et économique, mais ses ressources lui permettent de jouer un rôle positif et d'exercer une influence certaine dans les affaires mondiales. C'est en tenant compte de cette définition que l'on évaluera le mieux, semble-t-il, l'activité que revoit le présent rapport.

La participation du Canada au maintien de la paix, qui a reçu l'appui de toutes les couches de la population, fournit un bon exemple de ce que je viens d'exposer. Le Canada a pris part à chacune des opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies depuis 1948. Nous gardons sur pied, depuis plusieurs années déjà, une force qui est à la disposition de l'ONU lorsque celle-ci en a besoin pour maintenir la paix. En 1964, des Canadiens ont servi de nouveau sous le drapeau des Nations Unies, à Chypre. En outre, vers la fin de l'année, il y a eu à Ottawa une conférence réunie sur l'initiative du Gouvernement canadien et au cours de laquelle les représentants de vingt-trois pays ont fait le point de l'expérience pratique qu'ils ont acquise dans les opérations de maintien de la paix, afin d'en tirer parti à l'avenir.

Le maintien de la paix constitue l'un des domaines dans lesquels une puissance moyenne comme le Canada peut jouer un rôle sur le plan international. Nous sommes en mesure de jouer un tel rôle. Nous le pouvons parce que nous avons les ressources voulues et parce qu'à Chypre, comme

ailleurs, l'État d'accueil a consenti à ce que des Canadiens fassent partie de la force de maintien de la paix envoyée par les Nations Unies. Nous sommes convaincus que cette présence des Nations Unies, en limitant l'extension du conflit et en rendant possible des solutions à long terme, peut contribuer de façon plus qu'appréciable au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nous tenons à ce que les Nations Unies continuent d'être en mesure de maintenir la paix, car c'est là une activité à la valeur de laquelle nous croyons. Mais certains États membres, en refusant d'assumer leur importante quote-part du financement des opérations, compromettent la poursuite de cette activité de l'ONU. Leur attitude a jeté l'Organisation dans une crise qui atteint, de l'avis du Canada, la conception même des Nations Unies comme garantes de la paix et de la sécurité internationales. Nous souhaitons vivement que des concessions de toutes les parties en cause permettent de surmonter cette crise. Le Canada est disposé à faire ce qu'on attendra de lui en vue d'un arrangement. Nous sommes convaincus, toutefois, que tout accommodement consenti devra être inspiré par la reconnaissance de la responsabilité collective qui incombe aux États membres, quels qu'ils soient, devant la nécessité de fournir aux Nations Unies «le muscle de la paix».

L'expression «puissance moyenne» appliquée au Canada ne signifie pas qu'il se tient au milieu, dans l'affrontement du monde libre et du monde sino-soviétique, et qu'il est une puissance «non engagée». Bien au contraire, le Canada a pris position dès le début de l'affrontement, comme membre fondateur de l'Alliance nord-atlantique qui défend notre liberté et notre sécurité. Nous nous réjouissons de la détente mondiale qui se fait sentir depuis quelques années et qui a donné lieu en particulier à l'accord d'interdiction partielle des essais nucléaires, en août 1963. Il n'y a pas eu d'événement aussi marquant en 1964. Néanmoins, je suis porté à croire que la politique étrangère de l'URSS, passée sous une nouvelle direction en octobre, ne s'éloignera pas sensiblement de la voie qu'elle suivait sous M. Khrouchtchev. Du reste, les nouveaux dirigeants ont assuré formellement au Gouvernement canadien que la politique étrangère de l'URSS ne changera rien, qu'il s'agisse de la poursuite de la paix, de la coexistence pacifique ou de l'appui donné aux Nations Unies.

Pendant ce temps, nous avons eu à tenir compte de la transformation intervenue dans l'équilibre intérieur de l'Alliance nord-atlantique, du fait, principalement, de la remontée économique et politique de l'Europe occidentale. Cette transformation oblige à repenser les structures internes de l'Alliance de façon à permettre notamment aux États membres européens de participer d'une manière plus réelle à sa direction militaire. Le grand souci du Canada, quelles que soient les modifications éventuelles de l'Alliance, c'est qu'elles consolident celle-ci et non pas qu'elles la divisent. Le Canada tient aussi à ce que l'Alliance conserve son caractère transatlantique. Nous l'avons toujours considérée comme un instrument de rapprochement des nations atlantiques au sein d'une communauté aussi unie que possible dans ses hautes décisions et dans ses buts. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour qu'il soit tenu compte de ces considérations lorsque les membres de l'Alliance entreprendront la revue des buts et principes de l'Alliance devant les conditions prévues pour les années soixante-dix et quatre-vingt.

Il est un autre domaine dans lequel le Canada ne prétend pas occuper une place «intermédiaire»: la position dans laquelle il se trouve à l'égard,

d'une part, des pays économiquement avancés et, de l'autre, des pays auxquels s'applique l'expression globale «en voie de développement». Le Canada, certes, n'est pas un pays hautement industrialisé au même titre que les États-Unis ou les pays de l'Europe occidentale. De plus, l'économie canadienne a certaines affinités avec l'économie des pays en voie de développement, en ce sens que nous dépendons encore des produits de base pour une bonne partie de notre commerce d'exportation, et que de vastes secteurs de notre territoire demeurent non exploités. Nous devons reconnaître, d'autre part, que nous sommes des pays dont le revenu par habitant se classe parmi les plus élevés du monde; le revenu par habitant ne constitue pas, il est vrai, le seul critère valable pour déterminer la place d'un État dans l'échelle économique mondiale, mais il n'en est pas moins certain que le Canada est entièrement capable d'assumer, avec les autres pays évolués, les responsabilités que comporte une action internationale coordonnée visant à relever le niveau de vie dans les pays en voie de développement. C'est là précisément, à mon avis, l'une des principales tâches que nous devons chercher à accomplir au cours des dix ou vingt années à venir.

Comme l'indique le présent rapport, une grande partie de notre activité en 1964 s'est située dans le cadre de l'aide que doivent obtenir les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine afin de développer leur économie à un rythme qui corresponde mieux aux espérances croissantes de leurs populations. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est réunie à Genève au printemps a permis de réaliser certains progrès dans cette direction. La Conférence n'est peut-être pas allée aussi loin que certains l'auraient voulu, mais elle a contribué à mieux faire comprendre le problème du sous-développement et la direction qu'il convient de donner aux efforts nationaux et internationaux pour une solution efficace du problème. De plus, elle a abouti à l'établissement d'un cadre institutionnel dans lequel l'œuvre entreprise à Genève pourra se poursuivre en profondeur.

Pour notre part, nous avons considérablement augmenté en 1964 le volume de notre assistance aux pays en voie de développement et nous avons étendu l'application de nos programmes d'aide à de nouvelles régions, notamment à l'Amérique latine. Nous avons continué à accorder une haute priorité à l'aide pour fins d'éducation, laquelle doit nécessairement compléter tout programme bien conçu de développement. Au mois d'août, le Canada a accueilli les participants de la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, réunion qui a permis de mesurer les progrès accomplis dans le cadre du Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth et d'examiner les besoins futurs. Nous reconnaissons que l'aide aux pays en voie de développement devra se poursuivre afin d'appuyer les efforts que déploient eux-mêmes ces pays dans la mobilisation des ressources nécessaires à leur progrès. Mais nous reconnaissons également que ces pays aspirent à l'avènement, dans le domaine du commerce mondial, d'un ordre qui soit le plus possible en harmonie avec leurs intérêts. Nous avons confiance que les négociations Kennedy, qui ont été officiellement lancées au mois de mai, aideront ces pays à obtenir un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés. À l'instar d'autres membres du GATT, nous avons reconnu les problèmes spéciaux auxquels se heurtent les pays en voie de développement sur le plan du commerce et nous avons pris certains engagements qui permet-

tront à ces pays de participer dans une mesure aussi vaste que possible aux profits qui découlent du commerce mondial.

Si nous examinons les événements de 1964 sans tenir compte de tous les éléments en jeu, notre première impression sera peut-être d'y voir une année d'instabilité et de conflit croissants dans le monde. Les perturbations de Chypre, l'agitation qui a régné dans certaines parties du Sud-Est asiatique, la renaissance des luttes civiles au Congo, la crise sur le maintien de la paix par les Nations Unies, les perspectives d'extension du cercle des puissances atomiques par suite de l'expérience nucléaire pratiquée par la Chine communiste, tout cela ne semble guère indiquer une progression vers un monde plus paisible et plus solidement ordonné. Mais si nous scrutons les dessous de ces événements, nous pouvons, à mon avis, trouver suffisamment de motifs pour atténuer notre pessimisme. Il se peut que la conjoncture ait été capricieuse, mais nous devons comprendre que nous vivons dans un monde qui évolue rapidement, un monde qui nous met constamment aux prises avec de nouveaux problèmes et de nouvelles perspectives. Nous devons nous réconcilier à l'idée du changement, qui est inévitable, à condition que l'orientation générale de l'évolution nous paraisse bonne.

En jetant un coup d'œil sur l'ensemble de la période d'après-guerre, nous avons raison, je crois, de penser que nous allons dans la bonne voie. Aujourd'hui, nous connaissons mieux les autres pays du monde qu'à toute autre époque de notre histoire. Nous reconnaissons que les problèmes qui se présentent dans une partie du monde ne peuvent plus être isolés de ceux qui se posent ailleurs. S'il est vrai que le monde est devenu plus petit, les pays qui le forment sont par contre devenus plus interdépendants. Et l'interdépendance, à son tour, a donné un nouveau sens à l'idée d'une communauté mondiale et une nouvelle force aux institutions qui incarnent cette idée, institutions parmi lesquelles les Nations Unies occupent le tout premier rang. La tâche qui nous incombe maintenant, à mon sens, c'est de consolider le progrès que nous avons réalisé en travaillant ensemble à une nouvelle extension de la paix et de la prospérité mondiales.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier tous ceux du ministère, à l'administration centrale ou à l'étranger, qui par leur diligence et la qualité de leur travail ont aidé au Canada à jouer le rôle qui a été le sien pendant l'année à l'étude. Je tiens aussi à rendre hommage à l'esprit de collaboration des autres ministères de l'État avec lesquels le ministère des Affaires extérieures doit travailler dans la plus étroite harmonie pour formuler et diriger la politique étrangère du Canada.

*Le secrétaire d'État,
aux Affaires extérieures,*

Paul Martin

Ottawa, le 5 janvier 1965

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Lettre de présentation	iii
Préface par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures	v
 CHAPITRE	
I. Introduction	1
II. Représentation internationale	3
A. Nations Unies	3
B. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	12
C. Le Commonwealth	14
D. Aide extérieure	19
E. Missions diplomatiques à l'étranger	23
F. Protocole	25
III. Affaires économiques	28
IV. Défense et affaires extérieures	36
V. Divisions géographiques	38
A. Afrique et Moyen-Orient	38
B. Europe	38
C. Extrême-Orient	40
D. Amérique latine	42
E. États-Unis d'Amérique	43
VI. Affaires de presse; information et relations culturelles; recherche historique et publication; bibliothèque	47
VII. Questions juridiques	55
VIII. Questions administratives	57
Organisation et administration	57
Personnel	59
Activité consulaire et passeports	60
 ANNEXE	
I. Publications	62
A. Publications du ministère	62
B. Débats des Communes et affaires extérieures	66
C. Bibliographie sur d'autres sujets connexes	67

	PAGE
II. Statistiques sur le personnel du ministère	70
III. Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur	71
IV. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	75
V. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie	77
VI. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait officiellement représenter en 1964	80
VII. Liste d'accords internationaux indiquant le développement des relations juridiques du Canada en 1964	83
VIII. Organigramme de l'administration centrale du ministère au 31 décembre 1964	90

I

INTRODUCTION

Le ministère des Affaires extérieures du Canada a été créé en 1909 par une loi du Parlement. En 1912, une loi modificatrice l'a placé sous l'autorité immédiate du premier ministre, qui a conservé ce portefeuille jusqu'au mois de mars 1946, lorsque M. Louis St-Laurent est devenu le premier secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A mesure que le Canada devenait de plus en plus autonome dans le domaine international, il devenait préférable qu'il gère ses affaires extérieures lui-même plutôt que par l'entremise du Corps diplomatique et des autorités consulaires britanniques. En 1921, un haut-commissariat fut créé à Londres et un représentant permanent du Canada fut nommé à Genève en 1925. En vertu d'un accord conclu en 1926, à la Conférence impériale, le gouverneur général devint le représentant du Souverain au Canada, et c'est alors que la correspondance émanant des gouvernements étrangers et du Bureau des dominions à Londres fut adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures plutôt qu'au gouverneur général. La première légation du Canada fut ouverte en 1927 à Washington et, en 1928, l'ex-commissaire général à Paris fut nommé ministre en France. En 1929, une légation fut ouverte à Tokyo.

Après ces débuts, la représentation du Canada à l'extérieur, ayant connu un plus grand essor par suite de la participation à deux guerres mondiales, continua de s'étendre durant le quart de siècle suivant, au point que le Canada entretient à présent des relations extérieures avec 96 pays et organisations internationales, et est représenté à l'étranger par 111 missions diplomatiques et consulaires. Parmi celles-là, il y a 70 ambassades, 16 hauts-commissariats, 17 consulats et consulats généraux et 6 missions permanentes auprès des organisations internationales. De plus, le Canada maintient une mission militaire et consulaire à Berlin, et un commissaire en Guyane britannique. Il maintient également des délégations aux Commissions internationales de surveillance au Vietnam, au Laos et au Cambodge.

Voici les principales fonctions du ministère des Affaires extérieures:

- a) surveiller les relations du Canada avec les autres pays et la participation du Canada aux organisations internationales; protéger les intérêts du Canada à l'extérieur;
- b) recueillir et apprécier les renseignements relatifs aux situations qui peuvent influer sur les relations internationales du Canada;
- c) correspondre avec les autres gouvernements et leurs représentants au Canada;
- d) négocier et conclure des traités et autres accords internationaux;
- e) représenter le Canada dans les capitales étrangères et aux conférences internationales.

Le ministère à Ottawa est dirigé par un sous-secrétaire d'État, qui est secondé par un suppléant et quatre adjoints. Ces adjoints sont aidés des chefs des 25 divisions, le suppléant et chacun des adjoints étant chargés d'un groupe de divisions¹. Au cours de l'année dernière, M. Norman Robertson, qui avait occupé le poste de sous-secrétaire d'État durant deux périodes de plus de onze ans au total, est devenu le négociateur en chef du Canada aux négociations tarifaires Kennedy. M. Marcel Cadieux, qui était sous-secrétaire suppléant, lui a succédé. Par la suite, M. A. E. Ritchie, qui était sous-secrétaire adjoint, fut nommé sous-secrétaire suppléant

¹ Voir organigramme.

II

REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

A. Nations Unies

Au moment de mettre ce volume sous presse, il est difficile d'apprécier complètement et exactement l'activité des Nations Unies en 1964, en raison de la crise que menace de soulever l'article 19 et vu que l'ouverture de l'Assemblée générale a été remise au mois de décembre. Bien que l'esprit d'optimisme et de plus grande collaboration qui a régné sur les affaires des Nations Unies en 1963 ait continué de se manifester dans les débats de cet organisme, on s'est beaucoup préoccupé en 1964 de l'avenir de l'Organisation et de la solution qu'il faudrait apporter à certaines questions fondamentales, comme les dispositions à prendre pour autoriser et financer les opérations de maintien de la paix, les méthodes de travail et les procédures touchant le scrutin. La difficulté de financer les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, qu'a en grande partie provoquée le refus continu du bloc soviétique de payer sa quote-part des opérations au Moyen-Orient (FUNU) et au Congo (ONUC), en a représenté la principale note discordante. Bien que cette difficulté ait elle-même eu son importance, elle a soulevé la question encore plus importante de la responsabilité qu'ont les membres des Nations Unies à l'égard des tâches entreprises au nom de l'Organisation et la capacité de celle-ci à agir promptement et efficacement à l'avenir.

Le cas de la Force des Nations Unies à Chypre, qui n'est pas financée par l'Organisation en tant que telle mais par les pays qui fournissent des troupes, par des contributions volontaires et par le Gouvernement de Chypre, en est un bon exemple. Il ne faudrait pas que cette grave lacune dans l'administration empêche de voir le succès des Nations Unies qui ont su restaurer dans une grande mesure la paix dans cette région. Comme au Moyen-Orient, au Congo et en d'autres endroits, l'Organisation a montré en ces quinze dernières années son habileté à Chypre en prévenant une effusion de sang, et ses accomplissements à cet endroit lui vaudront de se voir priée, en l'année à venir, de prêter de nouveau son concours dans les régions troublées. L'initiative prise par le Canada de convoquer à Ottawa du 2 au 6 novembre 1964 une réunion à l'échelon pratique en vue d'y aborder les problèmes d'ordre technique qui portent sur les opérations du maintien de la paix a fourni la première occasion de mettre en commun les expériences acquises en ces domaines afin de permettre aux gouvernements participants d'améliorer les dispositions prises individuellement pour répondre aux demandes d'aide des Nations Unies. Les consultations et la coopération en ce domaine devraient nous aider à trouver un moyen plus rationnel et plus efficace d'organiser, d'assurer et de diriger les opérations futures pour le maintien de la paix.

Le nombre fortement accru des membres des Nations Unies en ces récentes années par suite de l'accession de plusieurs pays à l'indépen-

dance, surtout en Afrique, a une répercussion des plus marquée sur l'aspect économique des affaires des Nations Unies. Environ deux tiers des membres appartiennent maintenant à des pays sous-développés qui s'attendent de coopérer avec les États plus prospères pour en arriver à une économie autonome.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève du 23 mars au 16 juin 1964, avait pour but d'étudier la manière dont il serait possible de faire contribuer davantage le commerce au progrès économique des pays peu évolués. On a généralement compris qu'en vue de permettre aux pays sous-développés d'en arriver à un degré satisfaisant d'expansion économique il faudra que ceux-ci augmentent leurs importations, surtout celles des biens de production. Ils devront financer celles-ci à leur tour soit par l'aide extérieure soit par les revenus provenant de leurs propres exportations. Les recommandations de la Conférence de Genève portaient sur le commerce des produits de base et des produits ouvrés, ainsi que sur l'établissement de nouvelles institutions capables de mener à bonne fin le travail commencé à Genève.

Entre autres projets qui font de plus en plus l'objet des considérations des Nations Unies à cause des besoins immédiats des secteurs de sous-développement, pour lequel il reste encore à trouver des solutions, mentionnons ceux d'une agence d'expansion industrielle et l'établissement d'un Fonds d'équipement des Nations Unies. En outre, une coopération et une collaboration plus étroites entre les divers services d'assistance technique s'imposent de toute urgence. Le plus important de ces projets prévoit la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique en un Programme de développement des Nations Unies.

On a répondu avec empressement en 1964 au projet d'un Institut de recherches et de formation des Nations Unies. Les contributions arrivèrent si promptement qu'il sera bientôt possible d'entreprendre la formation de fonctionnaires des pays développés en vue de les initier aux problèmes des régions peu évoluées. Ce projet viendra s'ajouter naturellement aux nombreux autres programmes d'assistance des Nations Unies déjà en voie d'exécution.

L'Organisation s'est beaucoup préoccupée de la décolonisation et de la discrimination raciale et elle a consacré à ces deux questions une grande partie de son activité en ces récentes années. En 1964, ces problèmes se posaient toujours. Dans le cas de la décolonisation, les Nations Unies ont tenté de s'occuper surtout de deux problèmes spéciaux, à savoir ceux que posent les régions de l'Afrique du Sud encore sous l'autorité de pays européens et les difficultés spéciales qu'éprouvent les très petites enclaves coloniales ou les territoires insulaires de peu d'étendue. Le Conseil de sécurité a formé à l'intention de la République Sud-Africaine un comité d'experts qu'il a chargé d'entreprendre une étude technique des possibilités qu'il y a d'établir des sanctions sur le plan économique.

Au cours de l'année, les Nations Unies ont continué à effectuer des changements conformément à la ligne de conduite qu'elles ont adoptée depuis leur établissement en 1945. Trois nouveaux membres du Commonwealth, dont le Malawi, la Zambie et Malte, ont été admis au sein des Nations Unies. Des amendements apportés à la Charte en vue de porter de 11 à 15 le nombre des membres du Conseil de sécurité et celui du Conseil économique et social de 18 à 27 ont été ratifiés par un certain

nombre de pays, y compris le Canada, et l'on s'attend qu'ils soient mis en application en 1965, à supposer que le nombre de ratifications requises soient déposées.

A la fin de 1964, le nombre des membres des Nations Unies s'élevait à 115. Ce chiffre accru a entraîné des changements dans la structure de l'Organisation mondiale ainsi que dans l'ambiance politique où celle-ci fonctionne. Dans l'ensemble, ces changements ont été avantageux. La politique extérieure des Nations Unies prévoit surtout une participation à ses travaux par ses nouveaux membres. La plupart des anciens membres ont aussi tendance à s'assurer davantage la collaboration des Nations Unies dans leur planification à l'échelon national. En temps de guerre, on fait de plus en plus appel à l'Organisation comme moyen indispensable d'assurer la coopération internationale dans une foule de domaines.

Financement de l'Organisation

Les difficultés financières des Nations Unies, qui se sont accentuées en 1964, cadrent avec le problème plus vaste des efforts fournis par l'Organisation afin de maintenir la paix et d'assurer la sécurité sur le plan international. La somme globale des arriérés, se chiffrant à \$115,000,000 en fin d'année et dont 99 p. 100 représentent les quotes-parts restant à verser pour les opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient (UNEF) et au Congo (ONUC), reflètent le problème actuel. Au moment de l'ouverture de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale le 1^{er} décembre, l'Union soviétique et six de ses alliés avaient apporté un tel retard à verser leurs quotes-parts qu'ils tombaient sous le coup de l'article 19 de la Charte, selon lequel tout pays dont les arriérés dépassent le total des redevances des deux années précédentes perd le droit de voter à l'Assemblée générale. Les pays du bloc soviétique qui, à eux seuls, devaient 75.2 millions de dollars en arriérés ont, comme auparavant, refusé d'admettre que les quotes-parts destinées à l'UNEF et à l'ONUC et autorisées par l'Assemblée générale sont obligatoires et assujetties à l'article 19. Ces pays veulent que les quotes-parts destinées au maintien de la paix soient «illégales» et que toute opération de cette nature relève uniquement du Conseil de sécurité.

Le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis ainsi que la majorité des pays membres prétendent que l'Assemblée générale exerce une certaine autorité relativement aux opérations de maintien de la paix et qu'en conséquence elle peut exiger des pays membres qu'ils contribuent à toute opération semblable qui est autorisée. Le Canada estime que l'avis donné par la Cour internationale de Justice à titre de conseil en 1962, que l'Assemblée générale a accueilli lors de la dix-septième session, établit définitivement que les dépenses de l'UNEF et de l'ONUC sont bien des «dépenses de l'Organisation» et que tous les membres sont tenus d'y contribuer, sans quoi ils risquent, sous le régime de l'article 19, de perdre leur droit de voter. Le Canada est d'avis que cette sanction est obligatoire.

Aucune des parties en cause ne voulant céder sur les principes importants soulevés dans l'affaire, il semblait inévitable qu'une confrontation entre l'Est et l'Ouest ait lieu avant la mi-novembre. L'Assemblée générale a retardé sa dix-neuvième session jusqu'au 1^{er} décembre dans l'espoir que l'on parviendrait à un accommodement de dernière heure et, par la suite, a convenu provisoirement, d'éviter pendant les premières semaines de la session toute question susceptible d'être mise aux voix.

Cette mesure a été prise afin de parer à toute confrontation directe pendant qu'on s'efforçait de trouver un moyen acceptable de régler le problème des arriérés et d'établir la voie à suivre à l'avenir pour le financement des opérations de maintien de la paix. A la fin de 1964, toutefois, les ramifications de la crise financière des Nations Unies portaient atteinte à la constitution même de l'Organisation, et constituaient en outre un problème important dans le contexte des relations entre l'Est et l'Ouest et de la détente entre l'Union soviétique et les États-Unis.

La crise provoquée au sujet de l'article 19 a jeté son ombre sur l'effort fourni par le groupe de travail des méthodes administratives et budgétaires en vue de mettre au point une méthode de financement des opérations de maintien de la paix qui assureraient à l'Organisation les fonds dont elle a besoin pour faire face à ses engagements. Le Canada, en sa qualité de membre du groupe de travail depuis sa formation en 1961, a demandé que l'on appuie une proposition visant à établir un barème spécial des quotes-parts aux fins des opérations de maintien de la paix qui refléteraient non seulement le principe des obligations communes, mais aussi la possibilité restreinte des pays en voie de développement de contribuer financièrement à ces entreprises. Toutefois, les discussions à ce sujet ont été interrompues en 1964 à cause de la crise provoquée par les arriérés, et peu de progrès ont été réalisés. Le groupe de travail doit se remettre à la tâche en 1965 à condition que les négociations au sujet des arriérés aient préparé le terrain afin que des dispositions à prendre à l'avenir relativement aux finances puissent progresser.

Maintien de la paix

Au cours de l'année 1964, deux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix ont pris fin au Congo et au Yémen et un nouveau projet de ce genre a été entrepris à Chypre. La Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (FONU) et les groupes d'observateurs en Palestine et au Cachemire ont poursuivi leur travail durant l'année sans changement essentiel. Le Canada a participé aux six opérations.

Opérations terminées en 1964

Au cours de la période allant de 1960 à 1964, le Canada a maintenu une force d'environ 300 officiers et hommes de troupes en service avec l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC), et a fourni le personnel du quartier général, une unité de transmissions comptant 250 hommes et divers services auxiliaires. L'ONUC a pris fin le 30 juin 1964. La décision prise à cet effet était essentiellement fondée sur les difficultés qui n'ont cessé de surgir quant au financement de l'opération, sujet dont il est question ci-après. Même si l'ONUC a subi de nombreux revers dans l'accomplissement de sa tâche extrêmement difficile, à tout prendre, on estime qu'elle a réussi à favoriser la réunification de la province du Katanga et à maintenir un degré raisonnable de sécurité au Congo.

La Mission d'observateurs des Nations Unies au Yémen a terminé ses travaux le 4 septembre 1964. Elle avait été chargée de surveiller, depuis le 11 juin 1963, les accords relatifs au cessez-le-feu et au dégagement intervenus entre l'Arabie Saoudite et la République arabe unie (RAU). Les travaux ont pris fin lorsque l'Arabie Saoudite et la RAU qui avaient assumé tous les frais de la mission, ont décidé de retirer leur aide financière. La contribution du Canada à cette mission comprenait 36 officiers

et hommes de troupe employés dans les services de personnel et dans les services auxiliaires de l'aviation, ainsi que deux appareils de type Caribou. Selon le secrétaire général, le travail accompli par la mission d'observateurs au Yémen constituait un apport précieux au maintien de la paix et de l'équilibre dans la région en empêchant que le conflit du Yémen ne s'aggrave et ne s'étende et en aidant à créer une ambiance favorable à un règlement politique au Yémen.

Nouvelles opérations

Le Canada a joué un rôle important aux Nations Unies dans les discussions qui ont mené à la création, en mars, de la Force des Nations Unies à Chypre et il a consenti à contribuer, pour sa part, un bataillon d'infanterie et une escadrille de reconnaissance. En outre, le Canada a fourni le commandant et le personnel du quartier général de la zone de Nicosie de la Force des Nations Unies à Chypre et une partie du personnel du quartier général de la Force elle-même. Le Canada, qui compte près de 1,150 officiers et hommes à Chypre, est le pays dont la contribution est la plus importante et il paye entièrement les frais d'entretien de son contingent à Chypre.

Opérations continues

Au cours de l'année, le Canada a aussi continué de contribuer un contingent de 950 hommes à la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), 19 officiers à l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve (ONUST) et 16 officiers et hommes au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan.

En réalité, le ministère des Affaires extérieures s'est acquitté des mêmes fonctions qu'auparavant à l'égard de toutes les Forces susmentionnées. Ces fonctions comprennent notamment le service de liaison entre le ministère de la Défense nationale, d'une part, et l'Organisation des Nations Unies, d'autre part, ainsi que la participation à l'établissement de la politique générale du Canada à l'égard de chacune des régions en cause. Le service de liaison du ministère s'est occupé principalement du roulement, du remplacement et du soutien des troupes canadiennes et des observateurs, ainsi que des dispositions compliquées de l'administration financière de chaque Force. Il s'est aussi occupé des demandes d'autorisations de survol et d'atterrissage pour les avions de transport de l'ARC, des visites officielles aux lieux des opérations et des questions de droit relatives au statut des Forces.

En raison de l'importance de la contribution du Canada à la Force des Nations Unies à Chypre et vu aussi le danger que représente le problème de Chypre pour l'unité de l'OTAN et pour la paix dans les pays de la Méditerranée orientale, le ministère a suivi de près tous les aspects de la question chypriote, les événements aux Nations Unies et ailleurs, le rôle et l'emploi de la Force à Chypre et les perspectives d'un règlement à long terme. Par suite de l'activité du ministère dans ces domaines, le haut-commissaire du Canada à Nicosie (normalement en résidence à Tel Aviv où il est aussi accrédité) a dû assumer des obligations particulièrement lourdes en ce qui concerne les rapports diplomatiques et la conduite des affaires quotidiennes avec les autorités des Nations Unies et les autorités locales de Chypre. Ces exigences ont obligé le haut-commissaire à demeurer presque continuellement à Nicosie et il a fallu ouvrir

une petite mission canadienne en résidence dans cette ville. Il a fallu en outre ajouter de nouvelles installations au service de communications du ministère dans la région.

Conférence d'Ottawa sur les aspects techniques des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix

Sur l'invitation du Canada, vingt-deux gouvernements participaient, du 2 au 6 novembre 1964, à une conférence tenue à Ottawa, à l'échelon de groupes de travail, en vue d'étudier les problèmes et les aspects techniques des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les pays suivants y étaient représentés: le Brésil, la Colombie, le Danemark, la Finlande, le Ghana, l'Inde, l'Iran, l'Irlande, l'Italie, le Libéria, la Grande-Malaisie, le Maroc, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Nigeria, la Norvège, le Pakistan, le Sénégal, la Sierra-Leone, la Suède, la Tunisie et la République arabe unie.

Les catégories de pays qui furent invités à la conférence sont les suivantes:

- a) les pays qui ont fait d'importantes contributions en hommes et en matériel aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix;
- b) les pays qui ont formé des unités militaires de réserve qui pourraient servir à l'ONU au premier appel ou qui ont fait savoir leur intention de le faire.

La conférence avait pour but de passer en revue l'expérience acquise par les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix afin de renforcer les cadres des Forces des Nations Unies qui sont chargées de ces opérations et afin de permettre à chacun des États membres de se préparer à y prendre part. Au cours des discussions, on a particulièrement insisté sur les problèmes spéciaux d'ordre militaire auxquels on a dû faire face au cours des opérations pour le maintien de la paix. Les questions plus vastes, d'ordre politique, que comportent l'autorisation, la surveillance et le financement d'opérations de ce genre n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour.

Le Canada n'a pas d'idées préconçues au sujet des conclusions qui pourront ressortir de la conférence et envisageait comme précieuse en soi l'occasion d'un échange de vues à caractère non officiel et à l'échelon de groupes de travail. On a exprimé l'espoir que le fait d'avoir participé à la conférence aiderait les gouvernements à se préparer aux opérations internationales à venir pour le maintien de la paix et contribuerait ainsi à renforcer les cadres des Forces des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Année de la coopération internationale

En vertu d'une résolution adoptée à la dix-huitième session de l'Assemblée générale, l'année 1965 a été désignée comme «Année de la coopération internationale» et un représentant du Canada a été nommé au comité constitué aux Nations Unies en vue d'élaborer les plans et les programmes de l'ACI. En outre, le Gouvernement canadien a joué un rôle de premier plan, à titre de rapporteur, dans les délibérations de cet organisme. Il a aussi préparé un plan d'ensemble des initiatives qui se prendront au Canada en vue d'éveiller l'attention des gens sur les possibilités de co-

opération dans le monde et pour favoriser l'expansion des programmes actuels de coopération isolée, de manière à pouvoir donner plus d'importance auprès du public aux terrains d'entente plutôt qu'aux sujets de discorde qui existent actuellement dans le monde. Le Gouvernement canadien a aussi assuré la création au Canada d'un organisme indépendant du Gouvernement, soit la Conférence canadienne de l'Année de la coopération internationale, qui réalisera en pratique, par ses propres moyens, les objectifs de la résolution adoptée aux Nations Unies.

Droits de l'homme et questions sociales

Au début de l'année 1964, en conformité d'une résolution adoptée à la dix-huitième session de l'Assemblée générale, le Gouvernement canadien a fait connaître au public la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en en distribuant le texte au Canada à plus de deux cents organismes de l'État ou indépendants du Gouvernement. La Commission des droits de l'homme a avancé son travail d'un pas de plus à l'égard de la Déclaration en préparant un projet de convention sur le sujet. A titre de membre de la Commission, le Canada a contribué à la préparation de ce document et a aussi aidé à rédiger une déclaration correspondante sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. En sa qualité de membre du Comité de l'Année internationale des droits de l'homme, le Canada a pris part à l'étude des propositions qui ont été faites en vue d'élaborer un programme de mesures et d'initiatives pour marquer la célébration en 1968 de l'Année internationale des droits de l'homme.

Dans le domaine de l'évolution sociale, le Canada a continué de prêter son concours à l'Organisation des Nations Unies en prenant part aux travaux des commissions suivantes: Commission des affaires sociales, Commission des stupéfiants, Commission de la statistique, Comité de la construction, de l'habitation et de la planification, ainsi qu'aux travaux du Conseil économique et social et à ceux des treize institutions spécialisées. En raison de l'intérêt soutenu que le Canada a toujours manifesté pour les programmes visant le bien-être des enfants et des adolescents, l'un de ses représentants a été réélu au Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Gouvernement canadien a augmenté le montant de sa contribution à l'UNICEF de \$800,000 à \$1,000,000. Au mois de juillet 1964, le représentant canadien à l'UNICEF fut nommé président du Comité du programme de cet organisme. Par l'intermédiaire de son représentant au Comité exécutif du haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par sa contribution annuelle au montant de \$290,000 à cet organisme, le Canada a continué, au cours de l'année 1964, d'aider le haut-commissaire à chercher des solutions aux problèmes des sans-logis et des apatrides qui se présentent toujours dans plusieurs parties du monde.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le sous-comité juridique composé de 28 membres, dont un représentant du Canada, qui relève du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace interplanétaire au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies a divisé en deux parties les travaux de sa troisième session de 1964. Il a tenu sa première réunion à Genève du 9 au 26 mars et la seconde à New-York du 5 au 23 octobre.

L'Assemblée générale des Nations Unies avait assigné au sous-comité juridique la tâche de préparer, au cours de sa troisième session, deux projets de conventions internationales, une sur la responsabilité afférente aux dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et l'autre sur la restitution des engins interplanétaires. Bien que le temps n'ait pas permis de terminer la rédaction des deux conventions internationales, des progrès considérables ont été accomplis et le sous-comité juridique reprendra ses travaux sur les deux conventions à sa prochaine session.

Désarmement

Le Canada continue de participer activement aux discussions internationales sur le désarmement. Le rôle du ministère à cet égard est directement relié à ce qui se passe dans les négociations du Comité des Dix-Huit sur le désarmement (CDDN) à Genève, dont le Canada est membre, ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York.

La Division du désarmement, qui est partie intégrante du ministère, relève du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et est tout particulièrement chargée d'assister le conseiller du gouvernement en matière de désarmement, le lieutenant-général E. L. M. Burns, dans l'exercice de ses fonctions. Le général Burns est également chef de la délégation du Canada au CDDN de Genève, laquelle est formée de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et d'un conseiller militaire du ministère de la Défense nationale.

A Ottawa, la division, en collaboration étroite avec d'autres divisions du ministère, avec le Conseil de recherches pour la défense et la Direction de planification à long terme du ministère de la Défense nationale, et en liaison avec la délégation du Canada au CDDN et auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, est chargée de faire des rapports et des recommandations sur le programme à suivre, de diriger et coordonner les recherches sur le désarmement, ainsi que de rédiger les brochures de renseignements destinées au public. Parmi les principales questions à étudier on note les suivantes: mesures spécifiques à propos du désarmement général et complet; moyens de vérifier l'exécution du programme de désarmement; mesures destinées à assurer la sécurité internationale à mesure que le désarmement avance (p.ex. des procédures perfectionnées pour l'étude et l'arbitrage des conflits entre pays et la création de forces spéciales pour le maintien de la paix); mesures assurant l'arrêt effectivement vérifié de tous les essais d'armes nucléaires; mesures empêchant une plus grande dissémination des armes nucléaires; enfin, mesures tendant à diminuer le risque de guerre par accident, par erreur de calcul ou par défaut de communications.

Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement

Le Comité a tenu deux sessions en 1964, l'une du 21 janvier au 26 avril et l'autre du 9 juin au 17 septembre. Un rapport sur les délibérations fut adressé aux Nations Unies le 22 septembre et il fut convenu que le Comité se réunirait de nouveau après les débats de l'Assemblée générale des Nations Unies, la date exacte devant être fixée par les coprésidents américain et soviétique.

A la suite des deux premières semaines de débats généraux, le Comité a décidé de répartir son temps à parts égales entre la discussion des

propositions américaines et soviétiques en vue d'un désarmement général et complet qui lui avaient été soumises le 18 avril et le 26 novembre 1962 respectivement, et la discussion de mesures «accessoires» ou «partielles» destinées à diminuer la tension internationale, réduire la possibilité de guerre et faciliter une entente sur le désarmement complet et général.

Aucun des deux côtés n'a fait de nouvelles propositions pour le désarmement général et complet, et à ce sujet il y a eu peu de progrès dans les délibérations. L'attention du Comité restait concentrée sur la question dominante: réduction et élimination des armes nucléaires et de leurs véhicules de lancement. Le Canada a participé à l'effort intense mais infructueux tenté pendant toute la deuxième session pour en arriver à une entente qui servirait de base à un organisme du Comité chargé d'étudier les questions techniques soulevées par les propositions rivales de l'Union Soviétique et des États-Unis. En outre les représentants du Canada ont longuement parlé du rôle important que doit jouer la mise au point de dispositions destinées à maintenir la paix lorsqu'il s'agit d'en arriver à une entente sur le désarmement général et d'effectuer ce désarmement; ils ont proposé qu'on envisage le plus tôt possible un examen complet de ce sujet.

L'étude que le Comité a faite des mesures à décider d'un commun accord avant l'entente sur le désarmement général se fondait sur un certain nombre de propositions contenues dans une communication en cinq points que le président Johnson a adressée au CDDN le 21 janvier, ainsi qu'un mémoire en neuf points que le Gouvernement soviétique a fait circuler au sein du Comité le 28 janvier. Parmi les mesures proposées qui ont reçu le plus d'attention au cours de l'année, on compte le blocage des véhicules d'armes nucléaires stratégiques, l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes, proposé par les États-Unis, la réduction des budgets militaires, le retrait des troupes étrangères du territoire européen, la création de zones dénucléarisées proposée par l'Union soviétique, la destruction effective des armements, l'établissement de postes d'observation et la non-propagation d'armes nucléaires, propositions faites par les deux côtés. Bien qu'aucune de ces propositions n'ait été réalisée au cours de l'année, elles ont été étudiées à fond et la voie a été préparée à un accord futur.

Débats de la dix-neuvième session des Nations Unies

Il y avait six questions concernant le désarmement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale: le désarmement général et complet (le rapport de la Conférence des Dix-Huit sur le désarmement), la convocation d'une conférence en vue de signer une convention sur l'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires, une déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, la non-prolifération des armes nucléaires, le besoin urgent de suspendre les essais nucléaires et la conversion des ressources libérées par le désarmement à des besoins pacifiques. Étant donné que l'ouverture de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale fut remise à décembre 1964, les débats détaillés de la Première Commission sur le désarmement ne devaient commencer qu'au début de janvier 1965. Dans le débat d'ouverture de la session, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a particulièrement fait ressortir la nécessité, à ce moment critique, de négocier

une entente ou des ententes internationales fondées sur la résolution de l'Irlande [Rés. A/1665 (XVI)], afin d'empêcher une plus ample dissémination des armes nucléaires.

Colonialisme

Il n'y a guère eu de progrès en 1964 vers une solution du problème de l'*apartheid* en Afrique du Sud, bien qu'un groupe d'experts des Nations Unies constitué par une résolution du Conseil de sécurité en date du 4 décembre 1963 ait fait une étude intensive de la question. Le groupe d'experts a recommandé la convocation d'une convention constitutionnelle réunissant tous les secteurs de la population de l'Afrique du Sud et qui tracerait à titre consultatif un programme de conciliation.

Le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions relatives à l'*apartheid*. L'une, le 9 janvier 1964, avait trait aux adversaires de l'*apartheid* qui étaient poursuivis devant les tribunaux ou se trouvaient en prison; la seconde, le 18 juin, créait un comité d'experts composé de tous les membres du Conseil et chargé d'étudier les mesures qu'il conviendrait de prendre en vertu de la Charte, le rapport de ce comité devant être prêt pour le 1^{er} mars 1965.

Le secrétaire général et le Comité spécial sur le colonialisme, composé de 24 membres, ont tenté de persuader le Gouvernement portugais d'accepter le principe de l'autodétermination pour les populations de ses territoires d'outre-mer. Comme le Portugal voit dans ces territoires des «provinces d'outre-mer» et qu'il estime leur avoir déjà accordé l'autodétermination, aucun accord n'a été possible.

Le Comité spécial sur le colonialisme a examiné en outre les questions qui se posent au sujet du Sud-Ouest africain, de la Rhodésie et d'autres territoires non autonomes. Il a exprimé sa déception de ce que l'Afrique du Sud refuse de mettre fin à l'*apartheid* dans le Sud-Ouest africain, d'y permettre une présence des Nations Unies et d'orienter ce territoire vers son éventuelle indépendance et vers la règle de la majorité.

Le Comité a été fort préoccupé par la possibilité que le Gouvernement de la Rhodésie du Sud déclare unilatéralement l'indépendance du pays. Il a souhaité de nouveau la convocation d'une convention constitutionnelle qui conduirait prochainement la Rhodésie à l'indépendance et à la règle de la majorité. (Les situations de Rhodésie, du Sud-Ouest africain et d'Afrique du Sud ont été examinées aussi à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth. Voir ci-après chapitre II, section C.)

B. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est une institution internationale d'une importance capitale pour le Canada, tant pour sa sécurité au sein de l'Alliance occidentale que comme forum de consultation sur les questions internationales. Le travail courant qui résulte de la participation du Canada à l'OTAN est exécuté en majeure partie par la délégation du Canada près le Conseil de l'Atlantique Nord à Paris et par la 1^{re} Division de liaison avec la Défense au ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de l'État, notamment le ministère de la Défense nationale. Les questions qui se

réfèrent à l'OTAN et qui ont des répercussions sur la politique générale sont portées à l'attention du ministère en général, ainsi qu'à celle d'autres ministères.

Au cours de l'année passée, le Canada a consacré avec d'autres membres de l'OTAN, beaucoup d'attention à l'avenir de l'Alliance. La nécessité d'adapter celle-ci aux circonstances nouvelles a été discutée à la réunion annuelle du printemps des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, qui a eu lieu à La Haye du 12 au 14 mai. Le Canada a rappelé qu'il tient à ce qu'un des objectifs primordiaux soit de mettre l'accent sur le caractère transatlantique de l'Alliance. Ce n'est que par une plus grande coopération de part et d'autre de l'Atlantique que l'Alliance peut évoluer vers une participation plus positive des pays qui ont des croyances et un héritage communs. Le Canada a aussi demandé que des propositions concrètes soient soumises pour assurer un rôle plus important aux pays de l'Europe dans les domaines politique et militaire de l'OTAN, rôle qui s'accorde avec les changements de circonstances depuis les premières années de l'Alliance, lorsqu'ils étaient préoccupés surtout par les problèmes de reconstruction d'après-guerre.

A la réunion de La Haye, les relations entre la Turquie et la Grèce, qui s'étaient détériorées à cause de la situation à Chypre, ont causé beaucoup d'inquiétude aux ministres des Affaires étrangères. Le secrétaire général de l'OTAN a reçu le rapport officieux d'un observateur à propos d'une situation qui a influé sur les rapports de deux pays membres; il a été convenu que le secrétaire devait se tenir en contact avec la Grèce et la Turquie afin de pouvoir aider, au besoin, à détendre les relations entre ces deux alliés.

L'avenir de l'Alliance atlantique a été aussi discuté à la dixième assemblée annuelle de l'Association du Traité de l'Atlantique, qui a eu lieu à Ottawa au mois de septembre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans son discours à l'Assemblée, a déclaré que l'objectif convenu de donner à un plus grand nombre d'États membres un plus fort intérêt dans l'Alliance, ne comporterait pas simplement une plus forte part dans sa politique de défense—notamment en ce qui concerne les structures de commandement, la planification et les objectifs stratégiques—mais aussi une plus grande part des frais. De plus, il a demandé un autre changement fondamental d'attitude. Faisant observer le rapport étroit entre la politique extérieure et la politique de défense dans tous les pays, il a souligné l'importance d'une plus grande coordination entre les secteurs civil et militaire de l'OTAN.

Au cours de l'année, le Gouvernement canadien a été invité à proposer quelqu'un au poste de secrétaire général suppléant de l'OTAN. M. James A. Roberts, qui était ministre suppléant du commerce, a assumé cette charge le 1^{er} septembre et il est le premier Canadien qui soit nommé à un poste aussi important au secrétariat de l'OTAN. Il s'agit là d'un nouvel indice de l'importance que le gouvernement attache à la participation du Canada à l'OTAN et, en même temps, cela souligne davantage le caractère transatlantique de l'Alliance.

M. Dirk U. Stikker, secrétaire général sortant de l'OTAN, a fait une visite d'adieu à Ottawa au début de juillet. M. Manlio Brosio lui a succédé à l'OTAN le 1^{er} août. M. Brosio a visité Ottawa du 30 septembre au

2 octobre pour s'entretenir des vastes activités de l'OTAN avec le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale.

Au cours de l'année, un accord de l'OTAN relatif à l'échange de renseignements atomiques a été négocié et le Canada est devenu partie à cet accord.

Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays de l'OTAN se sont réunis de nouveau à Paris du 15 au 17 décembre.

En plus de procéder à une revue d'ensemble de la situation internationale, les ministres des Affaires étrangères ont consacré beaucoup de temps à discuter de l'avenir de l'Alliance. Ils ont insisté sur la nécessité de consultations politiques plus poussées et, devant les difficultés qui s'annoncent pour les années à venir, ont donné instructions au Conseil permanent d'étudier l'état de l'Alliance et les buts et principes acceptés par tous les membres, et de renseigner les ministres à ce sujet.

Les ministres de la Défense ont revu les questions militaires et pris note du développement des études faites sur les questions, liées les unes aux autres, de la stratégie, des forces requises et des ressources, études commencées à la réunion d'Ottawa, en 1963. Ils ont donné instructions au Conseil de poursuivre ces études avec le concours des autorités militaires de l'OTAN. Dans le domaine des armes classiques et nucléaires, il y a eu un échange de vues approfondi et qui se continuera.

Au sujet des relations gréco-turques, le secrétaire général a présenté un rapport sur l'ordre de surveillance qu'avait reçu son prédécesseur à la réunion de La Haye. Les ministres ont réitéré leur détermination de faire tout en leur possible pour que s'améliorent les relations actuellement tendues entre la Grèce et la Turquie; ils ont confirmé leur appui aux efforts tentés par les Nations Unies pour résoudre le problème de Chypre et ont décidé de maintenir l'ordre de surveillance dans l'intérêt de la solidarité de l'Alliance.

Association canadienne des parlementaires de l'OTAN

L'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN a envoyé une délégation de quinze sénateurs et députés à la Dixième Conférence annuelle des parlementaires de l'OTAN, qui a eu lieu à Paris du 13 au 22 novembre 1964. Comme les années précédentes, les délégués du Canada ont entendu avant leur départ d'Ottawa des exposés préparés par les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, après quoi ils ont fait une tournée des bases des forces armées canadiennes en Europe avant de prendre part à la conférence, au siège de l'OTAN. Après la conférence, les délégués du Canada ont visité Berlin-Ouest, à l'invitation des autorités allemandes. Les résolutions de la Conférence des parlementaires de l'OTAN sont envoyées aux gouvernements des pays membres.

C. Le Commonwealth

L'Association des pays du Commonwealth qui, depuis l'adoption du Statut de Westminster jusqu'en 1947, formait en quelque sorte une famille unie de peuples de mêmes dispositions et de descendance européenne pour la plupart, offre de nos jours un tout autre aspect. Composé aujourd'hui

de vingt pays membres, tous États souverains¹, qui occupent environ le quart de la surface du globe terrestre et représentent plus de 700 millions de personnes de races, de croyances et de langues diverses, qui comprennent à la fois des pays économiquement évolués et des pays sous-développés de même que des gouvernements engagés et non engagés envers les principales puissances, le Commonwealth reflète de façon plus juste ce monde si divers dont il occupe une grande partie.

Les intérêts des pays membres du Commonwealth s'étendent à tous les continents et la diversité des problèmes qui exigent leur attention s'est accrue depuis une dizaine d'années.

Unité dans la diversité

Cette diversité de races, de cultures, de ressources et d'intérêts, de gouvernements démocratiques et d'opinions politiques rassemblés en peu de temps dans le cadre d'une association à caractère aussi peu officiel que le Commonwealth, aurait pu, semble-t-il, causer une tension capable d'en menacer, sinon l'existence, du moins l'utilité comme moyen de consultation. Si cette crainte ne s'est pas réalisée, c'est que les nouveaux États indépendants d'Asie et d'Afrique ont compris la valeur du Commonwealth. Le premier ministre a souligné le fait dans le rapport qu'il faisait à la Chambre le 17 juillet sur la Conférence des premiers ministres du Commonwealth:

Ces pays voient dans le Commonwealth un organisme de grande valeur pour eux; nous devons faire en sorte que cette opinion se maintienne. Ils se rendent compte que le Commonwealth peut servir de pont entre les continents et les races et j'estime que cela permettra au Commonwealth de jouer un rôle nouveau et considérable dans les années à venir. Dans un monde où les associations entre les peuples et les nations se fondent trop souvent sur une idéologie commune, une même race, une même langue ou une situation géographique commune, j'estime qu'une institution qui transcende tous ces éléments et assure à des pays une base de rapprochement plus large que ne le permettent ces facteurs, une base reposant véritablement sur une commune adhésion aux droits de l'homme et aux institutions libres et sur le désir de régler les problèmes mutuels au moyen de pourparlers, de collaboration et d'accords, qu'une telle institution, dis-je, est d'une valeur incomparable.

Nouvelles attributions

Si le nombre accru des États membres du Commonwealth n'a pas trop forcé les liens de leur association, ni atténué outre mesure le caractère traditionnel d'intimité de leurs rapports, dans les rencontres et les discussions, il a néanmoins nettement transformé le caractère de l'institution elle-même et, en élargissant la portée des intérêts que ses membres repré-

¹ Les États membres du Commonwealth sont énumérés d'après l'année (après 1931, l'année est indiquée entre parenthèses) de proclamation de leur appartenance: Grande-Bretagne; Canada; Australie; Nouvelle-Zélande; Inde (1947); Pakistan (1947); Ceylan (1948); Ghana (1957); Malaisie (1957); Nigeria (1960); Chypre (1961); Sierra-Leone (1961); Tanganyika (1961); Jamaïque (1962); Trinidad et Tobago (1962); Ouganda (1962); Zanzibar (1963); Kenya (1963); Malawi (1964); Malte (1964); Zambie (1964). Au début de 1964, le Tanganyika formait avec Zanzibar la République unie de Tanzanie. Lorsque Singapour, Sarawak et Saba ont formé une fédération en septembre 1963, la Malaisie est devenue la Grande-Malaisie.

sentent, il lui a donné un plus grand sens dans le monde où nous vivons. Le rôle positif que propose le premier ministre pour le nouveau Commonwealth découle de cette plus grande complexité des affaires et comporte pour tous les membres une augmentation de leurs attributions, particulièrement en termes d'échanges sur les plans économique et social. Pour le Canada, ce nouveau rôle du Commonwealth comportait non seulement la nécessité d'établir des relations avec les nouveaux États d'Asie, d'Afrique et des Antilles, y compris la création de missions diplomatiques, mais il lui donnait aussi plus d'importance au sein des conseils du Commonwealth et élargissait son champ d'activité en vue de favoriser un progrès pratique dans les domaines de l'aide mutuelle, de l'assistance technique, de la formation et de l'éducation.

Les relations du Canada avec le Commonwealth et la part qu'y a prise la Division du Commonwealth du ministère ont continué de marquer des progrès au cours de 1964. On a noué des relations diplomatiques avec les pays d'Afrique qui ont récemment conquis leur indépendance et établi un commissariat en Guyane britannique. Le Programme canadien d'aide aux Antilles a pris de l'ampleur et l'apport du Canada au Plan de Colombo tout comme au Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth s'est accru. La Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation,¹ convoquée à Ottawa en août 1964, a grandement contribué à favoriser la collaboration au sein du Commonwealth. Dans le domaine militaire, des missions ont effectué un tour d'horizon dans deux pays du Commonwealth en vue de faire des recommandations sur les formes d'assistance que pourrait offrir le Canada. Mais la réunion des premiers ministres et des présidents a constitué sans aucun doute l'événement le plus remarquable concernant les affaires du Commonwealth, en 1964.

Réunion des premiers ministres

Le 8 juillet, les chefs d'État des pays du Commonwealth se sont réunis à Londres pour la douzième fois depuis la guerre. Trois des vingt membres, l'Ouganda, le Kenya et Malawi assistaient pour la première fois en qualité de nations indépendantes. Au cours des délibérations, les premiers ministres et présidents ont étudié les principales questions à l'ordre du jour, à savoir: les relations de races, avec mention spéciale de la Rhodésie du Sud et de la Guyane britannique; les relations entre les grandes puissances, le désarmement et la dissémination des armes nucléaires; le problème de la Chine et la signification particulière qu'il revêt vis-à-vis de l'Asie du Sud et du Sud-Est; de même qu'un éventail de problèmes propres aux Nations Unies, y compris les opérations du maintien de la paix, la situation à Chypre et les questions mondiales d'ordre économique et commercial. Le communiqué final donne la nature et la portée des entretiens, ainsi que les points les plus importants qui ont fait l'objet d'un accord et sur lesquels on a exprimé des opinions. Comme le premier ministre du Canada l'a fait remarquer dans son rapport à la Chambre: «Aucune réunion antérieure [des premiers ministres du Commonwealth] n'avait été suivie d'une déclaration d'une aussi vaste portée dans un communiqué traitant d'un si grand nombre de questions... Cela n'a rien d'étonnant. Le communiqué est long parce que les pourparlers ont porté sur une foule de questions.»

¹ Voir le chapitre VI, Division de l'information.

Préjugés raciaux

Les pourparlers qui ont eu lieu avec sept des vingt pays du Commonwealth situés en Afrique ont porté sur trois régions du continent qui n'ont pas encore acquis leur indépendance, où l'égalité des races n'existe pas ou qui, à la fois, ne bénéficient ni de l'indépendance ni de l'égalité raciale. En ce qui concerne les relations entre les races en général, les délégués canadiens ont exprimé l'opinion que l'avenir du Commonwealth serait gravement compromis si on ne parvenait pas, au cours de la conférence, à répondre à cette situation en réaffirmant les principes de l'égalité des races et la suppression des préjugés. Sur la proposition des délégués canadiens, il a été convenu d'ajouter au dernier communiqué de la réunion une déclaration de principes selon laquelle «la politique des gouvernements du Commonwealth devrait être d'établir, dans chaque pays, une société dont la structure offrirait des possibilités égales, sans distinction aucune, à tous ses ressortissants, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion».

En étudiant le problème de la Rhodésie du Sud dans ce contexte les premiers ministres ont accueilli avec plaisir la décision prise par la Grande-Bretagne de ne pas accorder l'indépendance à ce territoire en l'absence d'institutions entièrement représentatives et les gouvernements membres ont convenu de refuser d'admettre la validité de toute déclaration unilatérale d'indépendance faite par la Rhodésie du Sud. En ce qui concerne la République sud-africaine, les délégués ont de nouveau censuré à l'unanimité la politique d'*apartheid*. Au sujet des sévères sanctions économiques que certains pays voudraient appliquer à l'Afrique du Sud, le Canada a exprimé l'opinion qu'il faudrait lui imposer des sanctions par rapport au matériel et fourniture militaires. En ce qui concerne les sanctions d'ordre économique, le délégué du Canada a fait remarquer que les Nations Unies étaient maintenant saisies de l'affaire et que le Gouvernement canadien attendrait le rapport du comité chargé de faire enquête sur les résultats des sanctions avant de prendre une décision. Quant à la proposition voulant que l'Afrique du Sud soit expulsée des Nations Unies et des organismes internationaux qui en relèvent, le Canada n'était pas d'avis qu'il fallait procéder de cette manière.

Le Sud-Est asiatique

En se penchant sur la situation dans le Sud-Est asiatique, les délégués se sont attachés surtout à la position de la Chine communiste. Les dirigeants de certains pays du Commonwealth ont exprimé l'opinion qu'il n'était pas raisonnable de refuser de reconnaître la Chine communiste, et qu'une telle politique n'aidait en rien à résoudre certains problèmes qu'il est impossible de régler sans sa participation. Les délégués étaient d'avis qu'il fallait admettre la Chine communiste aux Nations Unies, car elle serait ainsi obligée d'expliquer ses actions et subirait les pressions exercées par l'opinion mondiale. Le premier ministre du Canada a convenu à ce sujet «qu'il faudrait des conditions qui permettent au Gouvernement de la Chine continentale de siéger aux Nations Unies.» Il a fait remarquer toutefois aux délégués qui se rangeaient sans réserve à cette opinion, que «pendant nombre d'années la Chine communiste s'est attaquée à la Corée, ce qui constituait un obstacle à son admission». Si la Chine communiste n'a pu être admise aux Nations Unies c'est aussi parce que nombre de gouvernements, y compris le Gouvernement canadien,

«ne sauraient accepter l'extension du régime communiste de la Chine continentale à Formose sans l'approbation et le consentement du peuple de l'île».

Malaisie et Indonésie

Le premier ministre de la Malaisie a fait un exposé aux délégués sur la confrontation entre la Malaisie et l'Indonésie et les tentatives faites par son pays pour mettre fin au combat en négociant avec le Gouvernement de l'Indonésie. A ce sujet les délégués ont exprimé l'espoir que ce conflit inutile qu'un pays plus puissant a imposé à la Malaisie prendrait bientôt fin et ont appuyé, à l'unanimité, l'effort fourni par le premier ministre, le Gouvernement et le peuple de la Malaisie afin de sauvegarder leur indépendance.

Collaboration entre les pays du Commonwealth

Les premiers ministres ont accepté en principe plusieurs propositions destinées à accroître la collaboration au sein du Commonwealth. Ces propositions portaient sur les projets communs des pays du Commonwealth en vue de la mise en valeur, la continuation des programmes actuels de formation administrative dans les nouveaux pays, l'application dans le domaine médical des principes coopératifs mis au point lors de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation, l'établissement d'une fondation du Commonwealth destinée à accroître les échanges dans le domaine professionnel, l'augmentation des fonds versés à l'Association des parlementaires du Commonwealth et l'établissement d'un secrétariat du Commonwealth qui, sans modifier les voies de communication actuelles, servirait l'ensemble des pays du Commonwealth. Le Canada a appuyé ces propositions et s'est engagé à doubler sa contribution à l'Association des parlementaires du Commonwealth. Une proposition faite par le Canada selon laquelle l'aide technique dans le domaine des communications par satellite serait accordée aux pays en voie de développement a été acceptée en principe par les délégués.

Après une semaine où les premiers ministres ont échangé officieusement leurs points de vue, la réunion des premiers ministres a pris fin le 15 juillet dans un climat amical de nature à favoriser l'amélioration des relations officielles et personnelles entre les participants. Dans son rapport à la Chambre, le premier ministre a apprécié l'importance de la conférence de la façon suivante:

Tous ceux qui ont participé à ces réunions ont été profondément impressionnés et, dans certains cas, étonnés en constatant à quel point les dix-huit délégations, quels que soient leurs antécédents et leur passé, cherchaient à trouver l'utilité de cette association, à la renforcer, à la faire servir à des objectifs utiles pouvant contribuer à acheminer le monde vers la solution de ses problèmes les plus complexes... Je pense que la Conférence de la semaine dernière et de cette semaine pourrait passer à l'histoire comme l'une des étapes essentielles dans l'évolution des affaires du Commonwealth.

Aide économique et technique

Le Commonwealth reste une institution importante en matière d'assistance économique et technique. Jusqu'à la fin de l'exercice 1963-1964, 490 millions de dollars ont été affectés par le Canada au développement

économique en vertu des programmes d'assistance (aide sous forme de subventions). Plus de 95 p. 100 de ce total a été réparti entre les pays du Commonwealth en Afrique, en Asie et aux Antilles.² Ces fonds ont de nouveau permis l'exécution de projets de construction, la fourniture de matériel et de denrées et l'envoi de professeurs ou de conseillers canadiens. Ils ont également permis à des étudiants, des techniciens et des spécialistes d'effectuer des stages au Canada. Depuis quelque temps on constate une augmentation de la demande d'assistance technique, surtout celle émanant des pays d'Afrique qui cherchent à augmenter leurs services d'enseignement et de formation le plus rapidement possible.

Autres activités du Commonwealth

Il y a eu au cours de 1964 de nombreux échanges de vues et consultations aux réunions du Comité scientifique du Commonwealth, du Comité agricole, du Comité de liaison pour l'éducation et du Comité consultatif du Plan de Colombo, entre autres. Outre la réunion des premiers ministres et la Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, il y a eu la réunion annuelle de l'Association des parlementaires du Commonwealth, à Kingston (Jamaïque), en novembre. Le Canada s'est fait représenter à cette réunion par huit parlementaires de rang élevé et par des délégués de chacune des législatures provinciales, et il s'est engagé à relever les crédits attribués en 1965 à cet organisme. Les échanges de vues et de renseignements dont ces diverses rencontres fournissent l'occasion se sont trouvés complétés de façon heureuse, en 1964, par les visites au Canada de plusieurs personnalités du Commonwealth, comme les premiers ministres de Grande-Bretagne, de la Trinité et Tobago et de Malaisie.

D. Aide extérieure

Le Gouvernement canadien accorde aux pays peu développés une aide économique diversifiée que l'on peut examiner sous trois titres principaux: programmes bilatéraux, programmes multilatéraux et secours d'urgence.

Programmes bilatéraux

Les programmes bilatéraux d'aide du Canada comprennent la participation canadienne au Plan de Colombo, le Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth, le Programme d'aide pour fins d'éducation aux États africains d'expression française, le Programme d'aide aux pays antillais du Commonwealth et le Programme d'assistance technique du Commonwealth. Le Bureau de l'aide extérieure, qui relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui est chargé de la direction de tous les programmes bilatéraux d'aide du Canada, a assumé en outre certaines responsabilités touchant le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, qui comporte certaines tâches analogues à celles des programmes d'aide.

Au cours de l'année 1964, des augmentations considérables ont été apportées à l'aide extérieure du Canada: contribution accrue aux programmes bilatéraux, création d'un programme distinct d'aide alimentaire,

¹ Voir chapitre II, section D: Aide extérieure.

institution d'un programme spécial de prêts de mise en valeur, augmentation considérable de la contribution du Canada aux programmes multilatéraux d'aide, y compris ceux des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Le crédit pour les programmes bilatéraux a été augmenté de 40.4 millions de dollars en 1963-1964 à 48.5 millions de dollars en 1964-1965, et le crédit pour l'aide alimentaire a été augmenté de 6 à 15 millions de dollars en vertu d'un nouveau Programme d'aide à l'alimentation sous forme de dons. Le domaine principal d'expansion de l'aide sera un Programme spécial de prêts de mise en valeur pour lequel le Parlement a été prié d'approuver 50 millions de dollars pour l'année courante et pour chacune des années financières suivantes. Ce sera un programme entièrement nouveau, mais les motifs et les objectifs des prêts sont les mêmes que ceux qui, au cours des quatorze dernières années, ont inspiré le programme canadien de dons purs et simples. Au début, les prêts sont censés échoir à cinquante ans, avec dix ans de grâce et sans intérêt sauf un droit de service à raison de $\frac{3}{4}$ p. 100. Le Programme de prêts sera principalement au profit des pays qui sont à l'heure actuelle admissibles à nos programmes bilatéraux, et permettra au Canada de participer davantage au progrès économique de l'Amérique latine. Il est entendu que le programme de prêts à l'Amérique latine pour mise en valeur sera exécuté en collaboration étroite avec la Banque interaméricaine pour le développement, de telle sorte que le Canada puisse profiter de la vaste expérience de cette institution en Amérique latine. Le 4 décembre 1964, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signé avec cette banque un accord visant l'administration, sous la surveillance et le contrôle du Canada, d'une somme de 10 millions de dollars pour fins de prêts aux pays de l'Amérique latine, membres de la Banque.

Le Canada a continué en 1964 d'aider les pays membres du Plan de Colombo à exécuter leurs programmes d'enseignement et de développement industriel. Le Canada aide à présent le Pakistan à réaliser deux grands projets de lignes de transmission, une fabrique de carton dur, une centrale thermique et une étude sur l'utilisation des terres dans la région de Chittagong. Dans l'Inde, la construction du projet hydro-électrique de la Kundah, qui comporte six barrages et cinq centrales, bénéficie du Programme canadien pour le Plan de Colombo, de même que le projet de la centrale d'Idikki dans l'État de Kerala. A Ceylan, le Canada aide à la construction de l'aéroport de Katunayaka et à l'expansion de l'usine frigorifique de Mutwal et, en Malaisie, à l'équipement de cinquante-quatre centres de formation professionnelle et à une étude technique du potentiel énergétique du Perak supérieur. En 1964, des produits industriels ont été fournis à l'Inde et au Pakistan pour les aider à surmonter leurs difficultés en matière de devises étrangères et à faire face aux besoins des industries en voie d'expansion. L'assistance technique, qui constitue traditionnellement une partie importante des programmes d'aide du Canada, a aussi augmenté dans l'année en revue. Au 30 septembre 1964, 74 conseillers ou professeurs canadiens travaillaient dans la région du Plan de Colombo et 1,351 étudiants suivaient des cours au Canada en vertu du même Plan.

L'aide du Canada aux pays antillais du Commonwealth a été beaucoup plus substantielle durant l'année 1964-1965 qu'au cours de toute année précédente. Les projets en cours durant l'année comprenaient la construction d'écoles primaires et d'entrepôts, l'aménagement de sources d'eau douce et l'amélioration des facilités d'atterrissage dans les aéroports. Des négociations ont été entamées, au cours de l'année, avec les pays du

Commonwealth dans la région des Antilles afin de parvenir à un accord sur un certain nombre d'autres projets réalisables grâce à l'augmentation des fonds approuvés pour l'aide au développement. L'augmentation générale de l'assistance technique a été évidente: 46 professeurs et 11 conseillers techniques dans des pays antillais du Commonwealth et 193 stagiaires de ces pays aux études au Canada.

Le Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth (PSAAC) commence sa deuxième étape avec le début de l'année financière 1964-1965. Il y a eu une augmentation considérable des fonds affectés à ce Programme. Durant les trois premières années (1961-1963) du PSAAC, le Parlement avait affecté des crédits de 10.5 millions de dollars à l'assistance technique et à l'aide pour les projets des pays membres du Commonwealth en Afrique. Les principaux bénéficiaires de cette aide du Canada durant cette période étaient les pays qui avaient obtenu leur indépendance.

Lorsque le Programme d'aide du Canada aux pays africains membres du Commonwealth fut inauguré, les Gouvernements des États africains intéressés firent comprendre que l'enseignement était l'un de leurs plus pressants besoins. C'est pourquoi la majeure partie de l'aide du Canada a été dirigée vers le développement des services d'enseignement. Il en est encore ainsi dans le programme de 1964-1965. Au 30 septembre 1964, 147 professeurs et autres membres du corps enseignant canadiens étaient en mission dans les pays africains du Commonwealth. A la même date, 245 étudiants africains bénéficiaient de bourses d'études au Canada en vertu du PSAAC. On a commencé au Ghana la construction d'un centre d'entraînement commercial pour lequel le Canada a fourni les services d'architectes, les matériaux de construction préfabriqués, l'équipement et les fournitures d'instruction ainsi que la formation des professeurs ghanéens; le projet est censé être parachevé au début de 1966. Une école secondaire pour garçons, comportant une aide canadienne analogue, sera construite au Sierra-Leone.

En dehors de ces domaines qui sont directement liés à l'enseignement, il y avait, le 30 septembre dernier, 47 conseillers canadiens qui travaillaient en Afrique dans des domaines tels que les forêts, la santé, la géologie, la télévision et le transport. La première étape d'un vaste projet de cartographie aérienne pour l'établissement des cartes du Nigeria, commencé en 1961, a été achevée en 1964. En vertu de ce projet, le Canada a fourni la photographie aérienne et les cartes topographiques pour une superficie de 36,000 milles carrés. L'inventaire des richesses forestières et le projet de formation, commencés au Kenya en 1963, se sont poursuivis au cours de l'année. Les projets entrepris durant l'année 1964 comprenaient la préparation des cartes pour une superficie d'environ 30,000 milles carrés ainsi que l'équipement d'écoles techniques en Tanzanie et la fourniture d'autres genres d'équipement et de véhicules à l'Ouganda, au Kenya et au Ghana.

Comme le PSAAC, le Programme d'aide aux pays africains d'expression française avait commencé en 1961 et il est aussi entré dans une nouvelle étape au début de l'année financière 1964-1965. Le niveau des crédits affectés à l'assistance à ces pays a augmenté de plus de 13 fois par rapport à ceux de l'année précédente qui s'élevaient à \$300,000. Au mois de septembre 1964, on comptait 67 professeurs et autres membres du corps enseignant canadiens répartis dans dix pays de l'Afrique en vertu de ce Programme. On entend aussi un certain nombre de nouveaux

projets. Ceux-ci comprennent l'étude de projets hydro-électriques en Guinée, des études de projets d'écoles d'agriculture au Tchad et en Tunisie, des projets médicaux en Algérie, au Maroc et en Tunisie, et l'aide à la radiodiffusion au Cameroun, en Guinée, au Sénégal et aux pays de l'Afrique du Nord.

Le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth est entré en vigueur avec l'année scolaire 1960-1961 lorsque le Canada a accueilli 101 étudiants. Pendant la première année du programme, 17 étudiants canadiens ont reçu des bourses pour suivre des cours dans d'autres pays du Commonwealth. En 1964, 80 boursiers canadiens seront aux études à l'étranger en vertu de ce programme. Au cours de l'année scolaire courante, on s'attend à ce que 245 élèves étudient au Canada dans les cadres du même programme.

En vertu des divers programmes d'aide à l'enseignement, le Canada a fourni un stage à un nombre croissant d'étudiants des pays en voie de développement. On prévoit qu'au cours de l'année 1964, environ 1,600 étudiants auront reçu une formation sous l'égide des programmes bilatéraux d'aide du Gouvernement canadien. Ce nombre est plus que le double de celui des étudiants qui ont bénéficié d'un stage en 1962.

Afin de surmonter certaines difficultés des divers programmes, le Canada a institué des programmes de groupes établis sur la base d'une instruction formelle suivie de périodes plus courtes de stage pratique. Les programmes de formation pour des groupes ont été organisés dans les fabriques de spécialités d'acier, dans les coopératives, dans l'urbanisme, le mouvement ouvrier, l'administration publique.

Programmes multilatéraux

L'expansion considérable des programmes bilatéraux d'assistance en 1964 a été accompagnée d'une augmentation sensible des contributions du Canada en vertu des programmes multilatéraux d'aide. Au printemps, le Gouvernement canadien a augmenté sa participation globale au Fonds d'aménagement du bassin de l'Indus de 22.1 à 36.2 millions de dollars. Par conséquent, on s'attend que la moyenne annuelle de la contribution du Canada à ce Fonds soit portée de 4 à 7 millions de dollars. La contribution du Canada aux divers programmes multilatéraux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées a augmenté d'environ 50 p. 100 en 1964. De plus, les engagements du Canada envers l'Association internationale de développement (AID), filiale de la Banque mondiale, ont passé pendant l'année d'une moyenne annuelle de 8 millions de dollars à 15 millions de dollars.

En plus de l'appui apporté aux programmes multilatéraux des Nations Unies, le Canada coopère étroitement avec d'autres institutions internationales chargées de coordonner les programmes bilatéraux des pays donateurs. L'aide est devenue une opération internationale à l'égard de laquelle presque tous les pays industrialisés de l'Ouest ont adopté des objectifs communs et une attitude concertée et uniforme face aux difficultés. Sous les auspices de la Banque mondiale, par exemple, ont lieu des réunions régulières de consortiums et de groupes consultatifs pour des pays comme l'Inde, le Pakistan, le Nigeria, où les membres peuvent procéder ensemble à une évaluation des besoins de développement des divers pays et collaborer de la façon la plus efficace pour combler ces besoins. Le Comité de l'aide au développement de l'OCDE est probable-

ment à l'heure actuelle le forum de coordination internationale le plus important, et ses membres qui comprennent la plupart des pays de l'Europe occidentale, les États-Unis, le Japon et le Canada contribuent presque 98 p. 100 du volume total de l'aide au monde libre. Les programmes d'aide du Canada, comme ceux de tous les autres membres, sont soumis à un examen méticuleux et sont révisés au Comité de l'aide au développement. Le Canada contribue à ce rassemblement d'expérience comme, par ailleurs, il en profite.

Secours d'urgence

Le programme de secours d'urgence est dirigé par le Bureau de l'aide extérieure sur l'avis du ministère des Affaires étrangères. Ce programme, qui fonctionne sur le plan bilatéral, est destiné à offrir une réaction immédiate aux désastres à l'étranger. Durant l'année 1964, le Canada a offert un secours d'urgence prélevé sur son Fonds international de secours d'urgence à quatre occasions: les troubles civils en Guyane britannique, un cyclone au Pakistan, les inondations en Yougoslavie et les souffrances des civils par suite de la situation critique à Chypre.

E. Missions diplomatiques à l'étranger

Les missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger, bien qu'éloignées de l'administration centrale, sont néanmoins partie intégrante du ministère des Affaires étrangères. En 1964, on en comptait 111. Les chefs de ces postes diplomatiques et consulaires relèvent directement du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, qui leur donne ses instructions par l'intermédiaire du sous-secrétaire d'État.

Pour ceux qui ne seraient pas familiarisés avec cet aspect des fonctions qui incombent au ministère, nous croyons utile de donner ci-après un aperçu du rôle de ces postes diplomatiques à l'étranger. Dans les ambassades canadiennes, le poste diplomatique le plus élevé est celui de l'ambassadeur, qui agit à titre de premier représentant du Canada dans le pays où il est affecté. Dans les pays du Commonwealth, le haut fonctionnaire du Gouvernement canadien qui occupe le rang équivalent à celui d'ambassadeur porte le titre de haut-commissaire. La durée du mandat de ces agents varie selon les rigueurs et les conditions sanitaires des pays auprès desquels ils sont accrédités mais, dans l'ensemble, la durée de ce mandat est de 3 ans à 1 an et demi. Les fonctions du chef de poste consistent à diriger le travail de la mission, à se familiariser avec le milieu politique, social et économique des pays où il est assigné et à y représenter le Canada, officiellement ou d'une manière officieuse. En outre, le chef d'une mission diplomatique canadienne à l'étranger est parfois aussi accrédité auprès du gouvernement d'un autre pays, directement voisin de celui où il est en fonction. Les chefs des délégations consulaires permanentes auprès des organisations internationales occupent généralement le rang d'ambassadeur et sont entourés de leur personnel diplomatique et d'autres agents, qui habituellement ne s'acquittent pas des fonctions consulaires. La plupart de ces missions recrutent du personnel étranger sur place. Généralement le chef de la mission est assisté par un ou plusieurs collaborateurs. Pendant leur séjour à l'étranger, ces agents du service extérieur portent, par ordre d'importance, le titre de ministre, ministre-conseiller, conseiller, premier, deuxième ou troisième secrétaire. Dans plusieurs mis-

sions diplomatiques, un ou deux agents sont nommés par le ministre du Commerce et, dans les missions les plus importantes, le personnel compte parfois également des agents spéciaux à l'immigration, des attachés militaires, des experts en agriculture ou des scientifiques; ces divers fonctionnaires sont nommés par l'administration des ministères dont ils relèvent.

Les fonctions consulaires constituent une part importante du travail que doit accomplir chaque mission internationale. Lorsqu'il existe plusieurs bureaux consulaires séparés, ceux-ci fonctionnent sous les directives du chef du poste diplomatique du pays où ils sont établis, et reçoivent en outre des instructions au sujet de certaines questions de la Division consulaire du ministère des Affaires extérieures d'Ottawa.

Les services consulaires que fournissent les postes diplomatiques à l'étranger sont nombreux et divers. Habituellement, ce sont les suivants: délivrance et renouvellement des passeports, des certificats d'identité et des certificats d'urgence; délivrance de visas diplomatiques ou de courtoisie; délivrance de visas d'immigrants ou de non-immigrants par les postes où il n'y a pas de Bureau canadien de l'immigration; conseils et assistance en ce qui concerne la citoyenneté et l'immigration; enregistrement des enfants canadiens qui naissent à l'étranger; prorogation de la citoyenneté canadienne; enregistrement des citoyens canadiens à l'étranger; assistance aux Canadiens se trouvant momentanément en difficultés financières ou en mauvaise santé à l'étranger et leur rapatriement; protection des intérêts canadiens dans le règlement des successions et en cas d'autres revendications analogues; assistance aux navires et aux marins canadiens; exécution d'actes notariés, y compris la légalisation de pièces juridiques et autres; recherche des disparus; d'une manière générale, protection des droits et intérêts du Canada et de ses citoyens à l'étranger.

Une autre fonction des missions diplomatiques à l'étranger consiste à diffuser les informations sur le Canada en prenant contact avec les organisations qui disposent de moyens de communication, les universités, bibliothèques, musées et associations culturelles, groupements commerciaux et techniques. Dans certains centres, les attachés d'information se chargent de ce travail; dans d'autres, certains membres de leur personnel s'en chargent. Dans les pays où il n'y a pas de représentants diplomatiques ou consulaires, c'est le délégué commercial et les autres agents du Gouvernement canadien en fonction qui rendent ces services dans toute la mesure de leurs moyens.

En outre, tous les agents et le personnel du service extérieur rendent de nombreux services administratifs, de liaison et de communication.

Bref, nous pourrions résumer les attributions des missions canadiennes à l'étranger de la manière suivante:

- a) entamer des négociations sur plusieurs questions touchant le Canada et les Canadiens avec le gouvernement auprès duquel elles sont accréditées et améliorer leurs relations mutuelles;
- b) fournir à l'administration centrale tous les renseignements utiles tant politiques qu'économiques sur le pays où elles sont accréditées et la tenir au courant de tous les événements importants qui s'y passent, surtout s'ils ont une portée sur la politique ou les actes du Gouvernement canadien;
- c) veiller aux intérêts du Canada dans ce pays, rendre divers services aux ressortissants canadiens qui y résident et prêter l'aide nécessaire aux visiteurs canadiens;

- d) fournir les renseignements nécessaires au sujet du Canada et lui assurer une participation aux affaires mondiales.

Grâce à ces divers moyens de communication, le ministère des Affaires extérieures et ses missions diplomatiques à l'étranger suivent toutes les questions intéressant le Canada.

F. Protocole

Parmi ses nombreuses attributions, la Division du protocole s'occupe de toutes les questions de cérémonial diplomatique, de préséance, privilèges et d'immunités. Elle veille à l'accréditation des représentants diplomatiques et consulaires canadiens auprès des gouvernements étrangers et à l'acceptation des lettres de créance des représentants diplomatiques étrangers au Canada. Elle s'occupe des questions qui ont trait aux titres et aux décorations étrangères et dirige le Comité des visites officielles dont les activités croissent à mesure que les séjours de personnages de marque au Canada deviennent de plus en plus fréquents.

En 1964, le Comité des visites officielles, dont le chef du protocole est président, s'est chargé de préparer un grand nombre de visites de chefs d'États, de chefs de gouvernements et de hauts fonctionnaires. Un comité spécial a été établi au cours de l'été pour diriger les préparatifs en vue de la visite de huit jours que Sa Majesté la Reine et son Altesse royale le duc d'Édimbourg ont faite à Charlottetown, à Québec et à Ottawa en 1964. Pour commémorer le centième anniversaire des réunions qui ont eu lieu à Charlottetown et à Québec entre les Pères de la Confédération, la Reine a inauguré le nouveau centre «Memorial» à Charlottetown et a prononcé un discours au Parlement de Québec. En sa qualité de colonel en chef du Royal 22^e régiment, Sa Majesté a aussi participé aux cérémonies qui ont marqué le cinquantième anniversaire de fondation du Régiment à Québec. A Ottawa, la Reine a rencontré un grand nombre de hauts dignitaires canadiens. Cette visite s'est terminée par un banquet auquel assistaient les principaux chefs politiques et les premiers ministres des provinces.

Le Comité des visites officielles a aidé à préparer le programme de la visite au Canada de M. Lyndon B. Johnson, président des États-Unis. Au cours de sa première visite officielle à l'étranger à titre de président, M. Johnson s'est rendu par avion à Vancouver le 16 septembre pour rencontrer le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Colombie-Britannique lors de la ratification de l'accord relatif à l'aménagement du bassin du Columbia.

Au mois de juin, le Comité a pris les dispositions nécessaires en vue de la visite officielle de M. Eamon de Valera, président de la République d'Irlande. Plus tôt, il s'était chargé de préparer la réception organisée à l'occasion du bref passage à Montréal en avril de M. Heinrich Lübke, président de la République fédérale d'Allemagne et, en juillet, lors du passage de M. Georges Pompidou, premier ministre de France.

Nos visiteurs les plus importants au cours de 1964 ont été, entre autres, M. Thant, secrétaire général des Nations Unies; sir Alec Douglas Home, alors premier ministre de Grande-Bretagne; M. Duncan Sandys, secrétaire aux Relations du Commonwealth; M. Ludwig Erhard, chancelier de la République fédérale d'Allemagne; le prince Abdul Rahman, premier ministre de la Malaisie; M. Dirk Stikker, ancien secrétaire général de

l'OTAN et M. Manlio Brosio, qui a remplacé M. Stikker à ce poste; M. Eric Williams, premier ministre de Trinidad et Tobago; M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique; M. Halvard Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège; M. P. C. M. Hasluck, ministre des Affaires extérieures d'Australie, et au mois de décembre M. Harold Wilson, nouveau premier ministre de Grande-Bretagne, M. Patrick Gordon Walker, nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures de Grande-Bretagne et M. Arthur Bottomley, nouveau secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth de Grande-Bretagne.

Au cours de l'année, 23 nouveaux chefs de mission ont été accrédités auprès du Gouvernement canadien. Six d'entre eux, qui représentent le Guatemala, la Côte d'Ivoire, l'Algérie, le Dahomey, l'île de Chypre et l'Ouganda, sont les premiers représentants diplomatiques de ces pays au Canada. Les nouveaux chefs de mission accrédités au cours de l'année représentaient la Finlande, l'Autriche, l'Indonésie, l'Irlande, l'Espagne, la République arabe unie, l'Argentine, l'Australie, l'Inde, la Corée, le Pérou, le Venezuela, le Salvador, la Tchécoslovaquie, l'Afrique du Sud, le Japon et le Ghana.



M. Paul Martin accueille M. Thant, secrétaire général de l'ONU, au cours de la visite de celui-ci à Ottawa au mois de mai 1964.

III

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Le rôle du Canada, dans les affaires économiques internationales, a été ébauché, développé et défini par divers organismes gouvernementaux à Ottawa; la fonction du ministère des Affaires extérieures est de coordonner, et il doit particulièrement faire en sorte que la conduite des relations économiques concorde avec les objectifs de la politique extérieure, dans sa ligne générale. Bien que les relations bilatérales avec d'autres pays soient d'une importance capitale, le commerce international et les relations économiques sont de plus en plus influencées et dirigées par un réseau d'institutions spécialisées, extrêmement variées, comme l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Fonds monétaire international. Les intérêts du Canada, pays développé et nation importante au point de vue commercial, sont inévitablement liés au bon fonctionnement de ce dispositif international.

Les conditions économiques dans le monde en 1964 ont été bonnes, et il y a eu une amélioration substantielle de la position du Canada dans les échanges internationaux et surtout dans l'augmentation marquante de ses exportations. Dans l'optique de ces conditions favorables d'échanges commerciaux, deux événements importants ont eu lieu durant l'année: la mise en marche des négociations Kennedy sur le commerce sous l'égide du GATT et, à Genève, la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui vise à améliorer la situation des échanges commerciaux des pays en voie de développement afin de donner de l'impulsion à leur développement économique.

Comme dans le passé, le Canada continue à maintenir des liens étroits avec les pays membres du Commonwealth en participant à un nombre varié d'organismes consultatifs du Commonwealth. La conférence des premiers ministres du Commonwealth a été tenue à Londres au mois de juillet et au mois de septembre le Conseil économique consultatif du Commonwealth s'est réuni à Kuala Lumpur, au niveau ministériel, et a traité d'une grande variété de sujets d'intérêts actuels, y compris les perspectives du commerce et du développement des pays sous-développés du Commonwealth. A la fin du mois de juin le Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Royaume-Uni et du Canada s'est réuni pendant deux jours, à Londres, donnant ainsi aux hauts dignitaires des deux pays toute latitude pour étudier les questions d'intérêt mutuel.

Les exportations canadiennes vers les autres pays du Commonwealth, et surtout la Grande-Bretagne et les Antilles, ont augmenté substantiellement en 1964. Cependant vers la fin de l'année, la Grande-Bretagne s'est trouvée dans une situation difficile en ce qui concerne la balance des paiements et le gouvernement a imposé une surtaxe de 15 p. 100 sur les importations, excepté les produits alimentaires, les matériaux bruts de base et le tabac non traité. On a estimé que 22 p. 100 des exportations canadiennes subiront le coup de cette majoration. Le Gouvernement canadien, reconnaissant la gravité de la menace à la stabilité économique de la Grande-Bretagne, a assuré le Gouvernement britannique qu'il comprenait

la situation qui a rendu cette majoration nécessaire; il a exprimé l'espoir que ces mesures remédiatrices apporteraient une amélioration rapide de la balance économique de la Grande-Bretagne et amèneraient le plus tôt possible l'abrogation de cette majoration. Subséquemment le Gouvernement britannique a pris d'autres mesures pour supplémenter ses décisions antérieures.

En Europe continentale, la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange ont continué de progresser vers l'abolition de toutes barrières douanières, quoique les progrès de CEE vers l'intégration économique plus étroite aient subi l'influence défavorable d'un ralentissement de la réalisation de la politique agricole, surtout à cause du fait qu'on a mis jusqu'au 15 décembre à s'entendre sur une échelle commune du prix des céréales. Pendant un certain temps les problèmes de la Communauté, dans le domaine de l'agriculture, ont menacé d'empêcher l'ouverture des négociations Kennedy. Dans d'autres domaines les Six ont fait des progrès dans la réduction des tarifs douaniers nationaux, dans l'exécution des mesures mixtes contre l'inflation et dans le maintien de la croissance économique. Les membres de l'AELE ont continué à s'occuper d'accord avec la CEE, de la réduction graduelle des tarifs douaniers nationaux.

Après les États-Unis et la Grande-Bretagne, le Japon continue d'être le pays avec lequel le Canada a les plus importants échanges commerciaux. Durant ces dix dernières années, ainsi qu'en 1964, ces échanges n'ont fait que progresser. C'est pendant cette année que le Japon a pris sa place dans l'Organisation de coopération et de développement économiques. En septembre, le Comité ministériel canado-japonais s'est réuni à Tokyo et le Canada était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les ministres du Commerce et des Pêcheries. En conséquence, le Canada a accueilli une mission commerciale japonaise composée de financiers et d'industriels importants, qui, au cours d'une visite prolongée au Canada, ont eu des échanges de vues avec les représentants du Gouvernement canadien et certains industriels.

On a déjà mentionné dans ce rapport les échanges commerciaux avec les pays communistes d'Europe et d'Asie qui représentent pour le Canada un facteur important dans l'exportation des céréales. Le renouvellement de l'accord de commerce bilatéral entre le Canada et l'Union soviétique et les accords nouvellement conclus avec la Bulgarie et la Hongrie ont été suivis de négociations avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, en vue d'accords à long terme pour l'exportation des céréales. En conséquence, de fortes cargaisons de blé et de céréales secondaires ont été livrées durant l'année à l'URSS, aux pays d'Europe occidentale et à la Chine. Certains pays communistes ont acheté d'autres produits agricoles canadiens ainsi que des matières premières et industrielles.

Canada et États-Unis

Les relations économiques et commerciales avec les États-Unis sont d'une importance toute particulière pour le Canada. En plus des contacts amicaux, à l'échelon officiel, une réunion du Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques, formé des ministres du Cabinet sous la présidence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de leurs homologues du Gouvernement américain sous la

direction du secrétaire d'État, a eu lieu à Ottawa les 29 et 30 avril. Au cours de cette réunion, on a étudié des problèmes très variés d'intérêt commun dans les domaines du commerce et de la finance.

Un sujet très important pour les deux pays c'est le programme canadien pour stimuler les exportations au bénéfice de l'industrie automobile qui, en novembre 1963, a été étendu à toutes les pièces de rechange afin de rationaliser et d'accroître l'efficacité des usines d'automobiles au Canada. En 1964, le programme a produit une augmentation du commerce des voitures et des pièces d'automobiles. Cependant, comme plusieurs producteurs américains se sont plaints que le programme canadien violait les lois douanières américaines, on a demandé au commissaire des douanes des États-Unis de décider si les exportations canadiennes d'automobiles doivent être assujetties aux droits de compensation. Alors que la décision est encore pendante, des hauts fonctionnaires des deux pays se sont rencontrés plusieurs fois pour rédiger des accords qui régiront le commerce canado-américain des automobiles et des pièces de rechange.

Des pourparlers ont eu lieu durant l'année à propos de divers problèmes de commerce bilatéral et au sujet des difficultés qu'ont essayées les exportateurs à cause de la reclassification du tarif des États-Unis, de certaines mesures américaines pour empêcher le dumping et du maintien de restrictions sur les exportations canadiennes de plomb, de zinc et de fromage. On a étudié de très près sur le plan bilatéral et international, les problèmes concernant la liquidation des stocks accumulés, surtout ceux de métaux non ferreux. On a encouragé les échanges de vues plus fréquents et plus utiles avec les États-Unis, au sujet des ventes par concession de céréales et autres produits agricoles aux termes de la Loi publique 480 et d'autres programmes américains.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Les contractants du GATT ont tenu leur première séance à Genève du 24 février au 20 mars 1964, sous la présidence de M. J. H. Warren, sous-ministre adjoint (et subséquemment sous-ministre) du Commerce au Canada. En plus de préparer en détail les «négociations Kennedy», l'assemblée s'est appliquée à tracer le nouveau chapitre de l'accord général proposé en vue de présenter certains engagements et principes propres à l'idée des relations commerciales avec les pays peu développés. De longues délibérations ont eu pour objet la possibilité, de la part des pays avancés, de créer des préférences à l'avantage des pays en voie de développement ainsi que la possibilité, de la part de ces derniers, de se consentir des préférences entre eux. On a approuvé l'établissement d'un centre d'information commerciale pour aider à favoriser les échanges dans les pays en voie de développement.

Par suite de l'importance que revêtent les problèmes des pays insuffisamment développés, une deuxième session spéciale des parties contractantes a eu lieu en novembre dans le but précis d'approuver le nouveau chapitre qui devait entrer en vigueur provisoirement avant la fin de l'année.

Négociations commerciales du GATT

Les préparatifs en vue des «négociations Kennedy», commencés en 1963, se sont poursuivis au cours de 1964. Les ministres des pays du GATT se sont réunis à Genève au début de mai et ont accepté que, règle générale,

les négociations relatives à la marchandise industrielle tiennent compte de l'hypothèse admissible d'une réduction tarifaire générale de 50 p. 100. Ils ont aussi décidé que les pays participants établiraient des «listes d'exceptions» énumérant les marchandises qu'ils désirent exclure de la coupure de 50 p. 100, exception qu'il faudrait garder au strict minimum, compte tenu de l'intérêt national. Il a aussi été entendu que les pays industriels offrirait des concessions tarifaires à l'égard des marchandises qui intéressent les pays peu développés, sans exiger de concession équivalente en retour. En approuvant la formule de réduction linéaire, les ministres reconnaissaient qu'elle ne comporterait pas d'avantages réciproques dans le cas de certains pays, dont le Canada, en raison de la nature et de la structure de leur économie; ils ont donc conclu que ces pays pourraient participer dans la mesure où ils accorderaient des concessions équivalentes aux avantages commerciaux et économiques qu'ils espèrent retirer.

A l'assemblée de Genève, les ministres du GATT ont convenu que les «négociations Kennedy» devraient entraîner des négociations significatives visant à réduire des tarifs et autres barrières commerciales en ce qui concerne les marchandises agricoles de même qu'industrielles; l'élaboration de règles et de procédures relatives aux négociations dans le secteur agricole a progressé avec une lenteur décourageante. Cela est attribuable surtout aux différentes conceptions des pays membres de la CEE qui tendaient encore d'en venir à une entente sur l'établissement d'un programme agricole commun, ainsi que des pays qui constituaient les principaux fournisseurs outre-mer de céréales et autres produits agricoles. Pour n'avoir pas sanctionné ces règlements, on a failli devoir remettre à une date ultérieure l'établissement des listes d'exceptions fixé au 16 novembre, mais le Comité des négociations commerciales a finalement accepté de lancer les négociations à condition qu'elles progressent de façon satisfaisante à l'avenir. Les listes d'exceptions ont en effet été dressées le 16 novembre par les États-Unis, la CEE, la Grande-Bretagne et d'autres pays industriels; le même jour, le Canada a présenté sa propre liste d'offres de concessions tarifaires possibles. Entretiens, les entretiens ont porté sur d'autres aspects des négociations, y compris la réduction des barrières non tarifaires au commerce et la participation des pays peu développés aux «négociations Kennedy».

Au printemps de 1964, le Gouvernement canadien a établi un comité des tarifs douaniers et du commerce qui a longuement conféré à Ottawa avec l'industrie canadienne, pendant l'été, en vue de préparer la participation du Canada à ces importantes négociations. M. N. A. Robertson, antérieurement sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. H. B. McKinnon, ancien président de la Commission du tarif, étaient respectivement président et vice-président du comité. M. Robertson a été nommé négociateur en chef du Gouvernement canadien en matière de tarifs douaniers et de commerce et il a dirigé la délégation du Canada à la Conférence sur les négociations commerciales à Genève.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est réunie à Genève du 23 mars au 16 juin 1964 pour étudier les problèmes urgents que doivent affronter les pays en voie de développement qui tentent d'augmenter leurs bénéfices tirés des exportations et accélérer

leur croissance économique. La Conférence a été convoquée à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies après un long travail de préparation à New-York et à Genève. Cent vingt pays membres des Nations Unies ou de leurs organismes étaient représentés à la Conférence par des ministres, au moins pendant un certain temps. Au cours de la session d'ouverture, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. L. D. Wilgress, ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont dirigé la délégation du Canada.

Dans son acte final, la Conférence a adopté des recommandations très variées touchant le commerce des produits primaires et de fabrication, le commerce invisible et de nombreux aspects de l'assistance. Certaines recommandations s'adressaient aux divers gouvernements; d'autres demandaient une étude plus approfondie de problèmes difficiles et complexes sur lesquels la Conférence n'avait pu obtenir un accord général. Cet acte final passera devant la dix-neuvième session de l'Assemblée générale qui prendra les mesures voulues, au besoin.

Une recommandation particulièrement importante préconisait l'établissement de nouvelles institutions au sein des Nations Unies pour poursuivre le travail commencé à Genève. Entre autres, on a demandé à l'Assemblée d'approuver l'établissement d'une conférence permanente des Nations Unies sur le commerce et le développement, analogue à la Conférence de Genève, comme organe de l'Assemblée générale, de même que l'établissement d'un conseil du commerce et du développement comme organe permanent de la conférence. Il a été proposé que la conférence se réunisse à des intervalles d'au plus trois ans, la prochaine session devant avoir lieu au début de 1966. Le conseil se composera de 55 membres et se réunira normalement deux fois par année; à titre d'importante nation commerciale, le Canada sera assuré d'un siège permanent. Le conseil doit se rencontrer peu de temps après que l'Assemblée générale aura approuvé les recommandations de la conférence, probablement au début de 1965; on établira alors un secrétariat à l'intention de la conférence, du conseil et de ses organismes auxiliaires.

On se rendait généralement compte à Genève du besoin d'établir un mode de conciliation pour étudier les questions importantes avant que le scrutin officiel n'ait lieu et tenter de faire des recommandations acceptables. A la demande de la conférence, le secrétaire général a nommé un comité spécial représentant les principaux groupes en cause pour étudier la question. Le comité a obtenu un consentement unanime sur le mode de conciliation proposé, qu'on a ensuite soumis à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale pour approbation.

Organisation de coopération et de développement économiques

Le Canada a continué de jouer un rôle important dans l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le grand nombre de ses membres, le programme actif de ses réunions, ses études, ses colloques et son secrétariat expérimenté, font que l'OCDE peut étudier avec profit, en table ronde, les questions d'intérêt mutuel dans les domaines de la finance, du commerce, du développement, de l'agriculture, de l'industrie, de la main-d'œuvre et des sciences. Outre les porte-parole de l'État, les représentants des milieux d'affaires, des travailleurs et des universités prennent part aux réunions relatives à l'OCDE. Le ministre du Commerce représentait le Canada à l'assemblée annuelle du Conseil ministé-

riel de l'OCDE qui a eu lieu à Paris les 2 et 3 décembre. Les ministres ont passé en revue la situation économique dans les pays membres et les perspectives qu'offre un avenir prochain. Ils se sont particulièrement attachés aux conséquences des droits supplémentaires imposés récemment aux importations britanniques, les problèmes de l'inflation dans certains pays membres et l'activité du Consortium qui fournit l'aide économique à la Grèce et à la Turquie. Ils ont aussi examiné les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris l'établissement de certains nouveaux organismes des Nations Unies chargés des problèmes du commerce et du développement dans les pays peu développés. L'exposé canadien a mis en valeur le progrès qu'a réalisé notre pays en 1964 en dépassant l'objectif d'accroissement annuel de 4 p. 100 fixé par l'OCDE pour le produit national brut; il faisait part de la disponibilité du Canada lorsqu'il s'agit de collaborer avec les autres pays développés en vue d'aider les pays peu développés à surmonter leurs problèmes économiques.

Trois autres événements remarquables ont marqué l'année à l'OCDE: l'accession du Japon au titre de membre de plein droit, en mai, a porté l'effectif de l'organisme à 21 et reconnu l'apport que peut fournir ce pays à la discussion d'importantes questions relatives au commerce, à l'aide et au programme économique. Le Canada s'est aussi réjoui de l'auto-critique que l'OCDE a spontanément présentée dans un rapport où elle examine ses opérations du point de vue de leur coût et des objectifs visés. Enfin, le Canada est intervenu pour beaucoup dans une recommandation officielle qui invitait les États membres à repenser leur politique de main-d'œuvre en fonction de la croissance économique.

Énergie atomique

Les progrès réalisés dans le programme de l'énergie atomique du Canada suscitent de l'intérêt à l'étranger et l'on s'intéresse de plus en plus au concept canadien de la production d'énergie nucléaire. Il en résulte que le ministère s'occupe maintenant sur le plan international de diverses questions touchant ce domaine de près. La coordination avec les autres ministères et organismes est assurée par le Comité consultatif de l'énergie atomique au sein duquel le ministère est représenté. Au mois de septembre un nouvel accord bilatéral de collaboration dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique a été conclu avec l'Espagne, portant ainsi à neuf le nombre d'accords de cette nature que le Canada a conclus avec d'autres pays. Le ministère a également aidé aux préparatifs de la troisième conférence des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique tenue à Genève en septembre. La délégation du Canada était composée de 56 savants et ingénieurs, d'une vingtaine d'observateurs et comprenait également, en qualité de délégué suppléant, le représentant canadien auprès de l'Office européen des Nations Unies.

Comme auparavant le Canada a participé d'une manière active au travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), installée à Vienne. Lors de la huitième conférence générale de l'AIEA tenue en septembre le Canada, de nouveau, a été nommé au Conseil des gouverneurs. M^{lle} Margaret Meagher, ambassadeur du Canada en Autriche, en sa qualité de membre du Conseil, assure la principale filière, par l'entremise du ministère, pour les communications avec la société Énergie atomique du Canada, le Conseil de contrôle de l'énergie atomique et l'*Eldorado Mining*

and Refining Limited, les trois principaux organismes canadiens qui s'intéressent directement à son activité. Au mois de septembre, M^{lle} Meagher a été élue présidente du Conseil pour l'année à venir. Au cours de 1964, le président du Conseil de contrôle de l'énergie atomique a participé aux travaux d'un groupe d'étude spécial de l'AIEA qui se penche sur le réseau de protection de l'Agence et a pour objet d'assurer que l'exploitation pacifique de l'énergie atomique ne passe pas aux mains des fabricants d'armes. Des experts en technique canadiens ont également pris part à diverses réunions et colloques organisés par l'Agence pour l'étude de nombreuses questions, y compris les dangers de l'irradiation pour la santé, la destruction des déchets radio-actifs et le perfectionnement des réacteurs à l'énergie. Outre sa quote-part de 2.88 p. 100 du budget courant de l'Agence, le Canada a versé \$57,400 à titre bénévole à une caisse de \$2,000,000 établie en vue d'exécuter un modeste programme d'aide technique et a offert gratuitement au laboratoire de recherche de l'AIEA à Seibersdorf, en Autriche, un appareil spécial d'irradiation au cobalt 60.

Réseaux de communication par satellites artificiels

La mise au point d'un réseau de communication universel au moyen de satellites artificiels a fait l'objet de plusieurs réunions internationales au cours de l'année. A la dernière réunion, tenue à Washington le 20 août, le Canada et seize autres pays ont conclu un accord sur les dispositions à prendre provisoirement en vue d'établir un réseau universel de communications commerciales au moyen de satellites artificiels. Cet accord énonce les principes et les premières dispositions à prendre relativement à l'organisation en ce qui concerne le secteur spatial du réseau, et tout pays membre de l'Union internationale des télécommunications peut y accéder. Les droits de propriété du secteur spatial seront partagés entre les divers pays intéressés, et la quote-part du Canada se chiffrera à environ 3.75 p. 100 du coût global qui sera d'environ 200 millions de dollars (É.-U.). Il est prévu que le réseau assurera des circuits de télécommunications commerciales au-dessus de l'Atlantique nord l'année prochaine, et que d'ici la fin de 1967 le service s'étendra à presque tous les pays du monde. En vertu de l'accord du 20 août, le Canada a été admis comme membre du Comité international chargé des plans, de la mise au point, de la construction et de l'exploitation du réseau.

Aviation civile

Au cours de l'année, des négociations ont été entamées en vue d'un nouvel accord aérien bilatéral avec les États-Unis. Les deux pays ont reconnu que le présent accord, qui remonte à 1949, est désuet à l'âge des réactés et ne répond plus aux besoins des voyageurs. Les négociations se poursuivront en 1965.

Organismes internationaux

Dans le domaine des transports et des communications le Canada, de nouveau, a participé activement aux organismes suivants:

Commonwealth Advisory Aeronautical Research Council (CAARC)

Commonwealth Air Transport Council (CATC)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Le Canada, qui est représenté au sein des conseils exécutifs de l'OACI, de l'IMCO et de l'UIT, a pris part à la deuxième assemblée extraordinaire de l'IMCO, tenue à Londres en septembre, en vue d'étudier une modification à la convention. L'assemblée a adopté, à l'unanimité, une résolution visant à porter de 16 à 18 le nombre de membres du Conseil afin d'assurer que les pays membres soient représentés plus équitablement en fonction de leur situation géographique. Cette disposition ressemble à celle que plusieurs autres organismes internationaux ont prise dernièrement avec l'appui du Canada en raison de l'accroissement considérable des membres des Nations Unies.

Au cours de l'année, M. B. T. Twigt, citoyen des Pays-Bas, a été élu secrétaire général de l'OACI, en remplacement de M. R. M. Macdonnell du Canada, ancien sous-secrétaire du ministère, qui occupait le poste depuis 1959. Le 7 décembre l'OACI a célébré le vingtième anniversaire de l'accord sur l'Aviation civile signé à Chicago, lors d'une cérémonie commémorative qui a eu lieu au bureau central de l'Organisation à Montréal.

IV

DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'existence du Comité du cabinet pour les affaires extérieures et la défense reflète l'interdépendance des politiques extérieure et de défense. Bon nombre des questions soumises à l'étude de ce Comité prennent la forme de mémoires conjoints du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de la Défense nationale. Inévitablement, les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale sont appelés à collaborer à la préparation de ces mémoires et aussi à l'exécution des décisions du gouvernement pour ce qui est des questions qui intéressent à la fois la défense et la politique extérieure.

Les deux Divisions de liaison avec la Défense s'occupent donc des engagements et de l'activité du Canada sur le plan international dans le domaine de la défense. Elles comprennent la participation du Canada à l'OTAN, à la défense du continent nord-américain et aux opérations de l'ONU pour le maintien de la paix ainsi que l'aide aux fins de la défense, notamment la formation et la fourniture de matériel à différents pays qui ne sont pas membres de l'OTAN. L'activité du ministère dans le domaine de la défense en 1964 a été très variée. Mentionnons, entre autres choses, la révision par le gouvernement de la politique de défense du Canada, exposée dans le *Livre blanc sur la défense* publié en mars, qui a amené à un certain nombre de conclusions, notamment la décision d'entreprendre l'intégration des trois armes. La première étape de ce programme, soit l'intégration des états-majors des forces de défense, a débuté en août et l'on estime qu'il faudra un an pour la mener à bonne fin. La réorganisation qu'elle comporte comprend des mesures en vue d'assurer une coordination plus efficace de la politique de défense et de la politique étrangère, qu'on obtiendra en partie grâce à un nouveau programme prévoyant l'échange de personnel entre le ministère des Affaires extérieures et les états-majors des forces canadiennes.

Un autre important domaine d'activité au cours de l'année concernait le dialogue continu au sein de l'OTAN sur la politique et la stratégie de défense de l'Alliance et sur la façon la plus rationnelle d'aborder les problèmes qui surgiront au cours des années à venir. Ces questions ont fait l'objet d'études non seulement au Conseil de l'Atlantique Nord réuni en séances ministérielles et permanentes, mais aussi au sein d'autres organismes réunissant des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux des pays de l'OTAN.

Le dialogue avec le Gouvernement des États-Unis sur les questions de défense et en particulier sur celles qui ont trait à la défense de l'Amérique du Nord s'est poursuivi en 1964 lors de la réunion tenue à Washington en juin du Comité ministériel canado-américain de défense commune et au sein d'autres organismes comme la Commission permanente canado-américaine de défense. Le ministère des Affaires extérieures, surtout par

l'intermédiaire de ses Divisions de liaison avec la Défense, avait un rôle actif à jouer dans ses discussions entre gouvernements sur la défense du continent nord-américain et les questions relatives à l'OTAN.

A compter de mars 1964, le Canada s'est occupé activement de la crise de Chypre et a joué un rôle important eu égard à l'établissement et à l'armement de la Force des Nations Unies. Les difficultés inhérentes à l'établissement et au maintien en activité de la Force ont donné lieu non seulement à des négociations complexes avec un certain nombre de gouvernements aussi bien qu'avec l'Organisation des Nations Unies, mais aussi à un souci très naturel chez le public au sujet des conséquences de l'activité du Canada, souci qui s'est traduit par un intérêt soutenu de la part du Parlement dans les événements relatifs à Chypre. Ces questions ont retenu une large part de l'attention du ministère à compter du printemps.

Le Canada a continué de participer aux opérations de l'ONU pour le maintien de la paix entreprises plus tôt, exception faite de l'Opération au Congo et de la Mission d'observation au Yémen, qui l'une et l'autre ont pris fin au cours de l'année.¹

Des programmes de formation militaire à l'intention de certains pays ayant acquis récemment leur indépendance, établis au cours d'années antérieures, se sont poursuivis et des équipes ont été envoyées au Tanganyika et en Malaisie en vue d'étudier la possibilité pour le Canada de fournir à ces deux pays de l'aide à des fins de défense. Sous ce rapport, un groupe de cadets du Tanganyika sont venus au Canada pour y suivre des cours de formation d'officiers et, vers la fin de l'année, le gouvernement étudiait d'autres recommandations de ces deux équipes.

Au cours de l'année, on a continué d'étudier de près les événements sur la scène mondiale et en particulier les événements importants survenus dans les pays communistes en vue d'en déterminer les conséquences pour la défense du Canada. L'examen de renseignements provenant d'une grande variété de sources au sujet de ces événements est demeuré un aspect important de l'activité du ministère des Affaires extérieures et des autres ministères intéressés afin d'assurer la modification prompte et efficace de la politique étrangère et de défense du Canada pour tenir compte de toute évolution de la situation.

Comme par le passé, le ministère des Affaires extérieures a participé au travail du Collège de la défense nationale en détachant un fonctionnaire supérieur au personnel de direction du Collège et en envoyant, de temps à autre, d'autres fonctionnaires donner des conférences au Collège sur divers aspects des affaires internationales. Le ministère a aussi prêté son concours pour l'organisation des tournées nord-américaines et outre-mer entreprises annuellement par le Collège, dont l'objet est de fournir, par une expérience directe, une plus grande compréhension des affaires des pays auxquels s'intéresse le Canada.

¹Les engagements particuliers en cause sont exposés ailleurs dans le présent rapport.

V

DIVISIONS GÉOGRAPHIQUES

A. Division de l'Afrique et du Moyen-Orient

La Division de l'Afrique et du Moyen-Orient exerce son activité à l'égard d'une importante région du monde qui comprend 45 États indépendants d'Afrique et du Moyen-Orient et les territoires non autonomes qui subsistent encore dans cette région. La Division s'est intéressée aux aspects politiques de la participation canadienne aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix au Congo et continue de le faire pour ce qui est du Moyen-Orient.

Les liens du Canada avec l'Afrique ont continué de s'étendre au cours des douze derniers mois. Deux autres pays sont devenus indépendants: Malawi (auparavant Nyassaland), le 6 juillet 1964 et la Zambie (auparavant la Rhodésie du Nord) le 24 octobre 1964. L'ambassadeur du Canada auprès de la R.A.U. représentait notre pays aux fêtes de l'indépendance de Malawi, tandis que M. Yvon Dupuis, ministre sans portefeuille, le représentait aux fêtes de la Zambie.¹

Grâce aux missions diplomatiques situées dans sept pays africains et aux accréditations diplomatiques non résidentes dans dix-sept autres pays, le Canada a maintenu des rapports étroits avec 24 pays d'Afrique. Il est particulièrement intéressant de noter l'essor qu'a pris l'Organisation pour l'unité africaine, fondée à Addis-Abéba en mai 1963; lors de sa première assemblée annuelle au Caire en juillet 1964, on a nommé un secrétaire général et il a été décidé d'établir le bureau principal à Addis-Abéba. En raison de l'intérêt du Canada dans les événements qui ont lieu dans ces régions stratégiques, l'ambassadeur canadien au Portugal a fait une visite officielle à l'Angola et à la Mozambique en mai 1964; par ailleurs la Rhodésie du Sud a reçu la visite du haut-commissaire au Nigeria en mars et de l'ambassadeur de l'Afrique du Sud en novembre.

C'est par l'ambassade du Liban (aussi accréditée en Irak), celle de la R.A.U. (aussi accréditée au Soudan) et les ambassades de Téhéran et Tel Aviv que le Canada maintient ses relations diplomatiques avec le Moyen-Orient. De nouveaux ambassadeurs canadiens ont été nommés à Beyrouth et au Caire au cours de l'année. Parmi les visiteurs du Moyen-Orient au Canada, signalons M. Abba Eban, premier ministre suppléant d'Israël, qui a conféré avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au cours d'une brève visite non officielle en mars.

B. Division de l'Europe

En 1964, les relations du Canada avec les pays d'Europe occidentale ont continué de prendre de l'ampleur; elles se sont aussi sensiblement améliorées au cours de l'année, pour ce qui est de l'Europe orientale. Il

¹ Il est question ailleurs dans ce rapport de l'activité canadienne dans les domaines de l'aide technique et de l'assistance relative à l'entraînement militaire en Afrique.

s'est agi d'un aspect de la détente générale dans les relations entre les États de l'Europe communiste et les pays de l'Ouest. Le Canada a pris les devants à cet égard lorsqu'il a adopté la position (généralement acceptée maintenant) que l'Ouest a intérêt à faciliter les rapports, visites et échanges de tous genres avec les pays communistes. Le changement de direction à Moscou, en octobre 1964, n'a eu aucun effet immédiat sur la poursuite des relations bilatérales. L'assurance du Gouvernement soviétique, à savoir que les nouveaux leaders désirent conserver l'élan vers de meilleures relations bilatérales avec l'Ouest, a reçu bon accueil.

Pour ce qui est de l'Europe occidentale, le Gouvernement canadien a travaillé, comme par le passé, à resserrer ses relations avec la France, l'Allemagne et d'autres puissances de l'Ouest. La visite à Paris du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en janvier 1964, a apporté un stimulant sensible aux relations franco-canadiennes, et au cours de l'année on a pris des dispositions pour ouvrir des consulats généraux canadiens à Bordeaux et à Marseille. Par ailleurs, les échanges culturels et les stages d'étudiants subventionnés par l'État ont pris beaucoup d'ampleur.

La visite à Ottawa du chancelier Erhard et de son ministre des Affaires étrangères, M. Shroeder, en juin 1964, faisant suite à celle faite à Bonn, un mois auparavant, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a non seulement souligné l'accroissement des relations d'après-guerre du Canada et de l'Allemagne mais a aussi resserré les liens d'amitié entre les chefs des deux pays. Au cours de l'année également, le commerce avec l'Allemagne a augmenté de façon satisfaisante.

En novembre, M. Halvard Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège, et M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, ont fait de courtes visites à Ottawa au cours desquelles ils ont eu des entretiens au sujet de problèmes qui confrontent actuellement l'Alliance atlantique et d'autres questions d'intérêt mutuel.

Au cours de 1964, le Canada a tiré pleinement parti de nouvelles possibilités visant à accroître le commerce et touchant l'ouverture de nouveaux moyens de communication avec l'Union soviétique et l'Europe de l'Est grâce auxquels il sera peut-être possible d'ouvrir quelques portes entre le monde communiste et le nôtre. Les avantages de ce procédé de normalisation sont apparus dans la conclusion d'un accord avec le Gouvernement hongrois, en juin 1964. L'accord comprenait l'échange de relations diplomatiques, une entente commerciale avantageuse et d'autres ententes ayant trait à des questions de réclamations et consulaires qui devraient préparer le terrain en vue de négociations ultérieures plus détaillées.

Pour ce qui est des questions commerciales, la reprise en 1963 des négociations visant à un accord commercial Canada-URSS pour une autre période de trois ans a été suivie par des achats de blé sur une grande échelle et, au cours des six premiers mois de 1964, les exportations canadiennes à l'Union soviétique ont atteint un nouveau record de \$219,192,000. D'autres pays de l'Europe orientale, dont la Bulgarie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, ont continué d'acheter du blé au cours de 1964. En conséquence, les exportations canadiennes en 1964 aux pays de l'Europe orientale, à l'exclusion de la Roumanie, ont accusé d'importantes augmentations sur le volume réalisé en 1963.

C. Division de l'Extrême-Orient

La région géographique dont s'occupe la Division de l'Extrême-Orient comprend la plupart des pays de l'Est asiatique autres que ceux qui sont membres du Commonwealth. La représentation diplomatique du Canada dans l'Est asiatique comprend des missions au Japon, à Hong Kong et en Indonésie et trois Commissions en Indochine.

La Division de l'Extrême-Orient s'occupe des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge, dont le Canada fait partie (en même temps que l'Inde et la Pologne) depuis 1954. C'est à la Division qu'incombe la responsabilité première des trois délégations du Canada au sein de ces Commissions et des questions nombreuses et variées qui découlent des Accords intervenus à Genève en 1954 et en 1962.

Déjà, l'activité du Canada en Asie était pour ainsi dire inexistante. Au cours des quelques dernières années, toutefois, les événements survenus en Extrême-Orient ont eu des répercussions dans tout l'univers. Les bruits du canon en Corée, en Indochine et en Malaisie n'ont pas laissé les Canadiens indifférents et les conflits idéologiques et politiques de l'Asie ont jeté un voile de tristesse sur le Canada tout comme sur le reste du monde. La participation du Canada aux opérations des Nations Unies en Corée et aux Commissions de surveillance en Indochine illustre bien l'interdépendance croissante entre le Canada et les pays de la région.

Les relations du Canada avec le Japon fournissent un des meilleurs exemples des rapports toujours plus étroits qui existent entre le Canada et l'Asie. En septembre 1964, la troisième réunion du Comité ministériel canado-japonais a eu lieu au ministère des Affaires étrangères à Tokyo. Le Comité a tenu des délibérations utiles sur la situation internationale dans son ensemble aussi bien que sur les relations entre les deux pays. Les ministres ont fait état des nombreuses occasions où les délégués des deux pays ont travaillé ensemble aux Nations Unies et ils se sont mis d'accord pour décider que leurs délégués respectifs devraient aussi collaborer au sein du Fonds monétaire international, lors des négociations multilatérales sur le commerce et le tarif sous les auspices du GATT à Genève et au Conseil du commerce et du développement des Nations Unies dont on projette la création. Au cours de la réunion, les ministres des deux pays ont aussi signé un accord visant à éviter la double imposition et ont échangé des notes concernant la suppression réciproque des exigences en matière de visa.

Les relations économiques et politiques du Canada avec d'autres pays de la région, même si elles ne remontent pas aussi loin et ne sont pas aussi étroites que ses relations avec le Japon, ont tendu dans le même sens. En mars 1964, par exemple, la Thaïlande a nommé un ambassadeur à Ottawa. M. Bunchana Atthakor, ministre associé du développement national de la Thaïlande, a visité le Canada sur l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en juillet. En novembre, le premier ambassadeur du Canada en Corée, M. R. P. Bower, a présenté ses lettres de créance à Séoul et a eu des entretiens ouverts et amicaux avec le président Park Chung Hee et de hauts fonctionnaires de Corée.

L'année 1964 marque pour le Canada dix ans de participation aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Les Commissions au Cambodge et au Vietnam continuent de fonctionner en vertu des accords intervenus à Genève en 1954,

tandis que la Commission au Laos s'acquitte de sa tâche dans le cadre du Protocole signé à Genève en 1962. Tandis que la situation politique et militaire de la région demeurerait tendue et instable, plus de 100 Canadiens du ministère des Affaires extérieures et des forces armées sont demeurés dans ces trois pays pour collaborer au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Vietnam

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'agitation politique au Vietnam-Sud, le pays cherchant à se donner une forme acceptable de gouvernement pour remplacer le régime Diem qui avait été renversé. L'instabilité politique découle directement d'actes hostiles persistants du Viet-Cong et, de l'avis du Canada, une cause profonde de la crise prolongée au Vietnam demeure la détermination du Vietnam-Nord de s'ingérer dans les affaires du Vietnam-Sud. La délégation canadienne a cherché à assurer à la Commission la possibilité de se rendre compte de l'agression par le Vietnam-Nord et du besoin en résultant pour le Vietnam-Sud d'obtenir une aide militaire de l'extérieur afin d'assurer sa défense. Des différences fondamentales d'opinions au sein de la Commission au sujet de la conduite de ses affaires et le refus des autorités dans les deux zones de collaborer pleinement avec la Commission ont nui à celle-ci dans l'exécution de son mandat et l'ont empêchée de prendre note des violations du cessez-le-feu de 1954.

Laos

En dépit des efforts du premier ministre Souvanna Phouma et de son gouvernement provisoire, il n'y a eu aucun progrès vers la réunification militaire et administrative du pays en 1964. Dans une situation militaire où les forces pro-communistes du Pathet-Lao, secondées par des forces régulières du Vietnam-Nord, ont lancé des attaques contre les positions du gouvernement, la Commission internationale a accompli peu de choses pour s'acquitter de ses obligations en vertu des accords de 1962 en dépit des efforts du groupe canadien. En mai, une équipe de la Commission composée d'officiers indiens et canadiens seulement (puisque la délégation de la Pologne négligeait ses obligations) a dû être évacuée sous un feu nourri au cours d'une importante offensive du Pathet-Lao dans la Plaine des Jarres. Puisque les autorités du Pathet-Lao ont constamment refusé aux équipes de la Commission l'entrée dans les régions sous leur contrôle, il a été impossible à la Commission de continuer à fonctionner dans cette importante région. En dépit de réunions, tenues à Vientiane en juin, de quelques-unes des puissances signataires des accords de Genève, d'une tentative en vue de convoquer de nouveau la Conférence de 1962 et d'entretiens entre Souvanna Phouma et des représentants du Pathet-Lao à Paris en août dernier, la situation au Laos demeure troublée. Le Canada poursuit ses efforts en vue d'accroître l'efficacité de la Commission internationale.

Cambodge

Au Cambodge, l'activité de la Commission au cours de l'année écoulée a porté surtout sur l'investigation d'incidents de frontière entre le Vietnam-Sud et le Cambodge à la demande de ce dernier. En juin, la Commission a adressé un rapport spécial aux co-présidents de la Conférence

de Genève, accompagné d'une déclaration minoritaire de la délégation canadienne qui ne partageait pas certaines des conclusions du rapport. Le Cambodge continuant d'insister que la Commission est l'organisme compétent pour faire enquête sur ses griefs à l'égard des violations de frontière, la Commission a agi à l'égard de certains nouveaux cas et, le moment venu, elle fera rapport de ses constatations.

D. Division de l'Amérique latine

La Division de l'Amérique latine s'occupe des relations politiques et autres du Canada avec les vingt républiques latino-américaines et avec les institutions spécialisées de l'Organisation des États américains dont le Canada fait partie, ou auxquelles il est intéressé, de même qu'au fonctionnement du système interaméricain dans son ensemble, y compris l'OEA elle-même.

Au cours de l'année 1964, le Canada n'a cessé de renforcer ses relations avec les pays d'Amérique latine et avec le système interaméricain comme il l'a fait depuis 1961 lorsqu'il a définitivement établi des relations diplomatiques officielles avec toutes les républiques latino-américaines. Le Canada compte maintenant quatorze missions diplomatiques en résidence dans l'Amérique latine, non compris les pays et territoires du Commonwealth situés dans la région antillaise. Le Canada fait partie de trois institutions interaméricaines associées à l'Organisation des États américains: l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, l'Institut interaméricain de statistique et l'Office interaméricain de radio. Il est membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL) et il a envoyé des groupes d'observateurs aux réunions annuelles de spécialistes et de ministres du Conseil économique et social interaméricain (ECOSOC-IA), organisme de l'Organisation des États américains. En 1964, l'ECOSOC-IA a tenu ses réunions à Lima du 30 novembre au 14 décembre.

Dans le domaine économique, nos relations commerciales avec l'Amérique latine sont importantes et réciproquement avantageuses. Le Gouvernement canadien favorise depuis quelque temps les exportations canadiennes vers l'Amérique latine et vers d'autres pays au moyen de crédits à long terme accordés à l'exportation de produits de fabrication en vertu des dispositions de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Le 14 novembre de l'année dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Gouvernement canadien avait l'intention d'augmenter sa contribution au développement de l'Amérique latine, en étroite collaboration avec la Banque interaméricaine pour le développement par un nouvel apport de capitaux supplémentaires dont elle pourrait disposer. Le 4 décembre, le Canada signait avec la Banque interaméricaine pour le développement un accord en vertu duquel le Canada s'engage à fournir à celle-ci des disponibilités d'un montant ne dépassant pas 10 millions de dollars pour le financement de programmes d'aide économique, technique et d'ordre éducatif en Amérique latine, selon des arrangements par lesquels la Banque agira au nom du Canada à titre d'administrateur des programmes approuvés.

Depuis quelques années, l'Amérique latine a pris une importance grandissante dans le domaine des affaires internationales. D'autre part, l'intérêt du Canada pour cette partie du monde n'a cessé d'augmenter.

Relations bilatérales

La Division a pris un intérêt particulier aux cérémonies qui ont marqué, au cours de l'année 1964, l'installation de quatre nouveaux présidents élus en Amérique latine. Le 3 novembre, une mission spéciale dirigée par le sénateur John J. Connolly, ministre sans portefeuille et leader du gouvernement au Sénat, a représenté le Gouvernement canadien aux cérémonies d'installation du président Eduardo Frei à Santiago (Chili). Le 1^{er} décembre, M. J. Watson MacNaught, solliciteur général, assistait à titre d'ambassadeur spécial, aux cérémonies d'installation du président élu du Mexique, M. Gustavo Diaz Ordaz. Antérieurement, soit le 11 mars, M. J. C. L. Y. Beaulne, qui était alors ambassadeur du Canada au Venezuela, représentait le Canada, à titre d'ambassadeur spécial, aux cérémonies d'installation du D^r Raul Leoni comme président du Venezuela, à Caracas. L'ambassadeur du Canada à Costa-Rica, M. W. M. Olivier, était nommé ambassadeur spécial à l'occasion de l'installation, le 1^{er} octobre, du nouveau président de Panama, M. Marco A. Robles. Le 31 mai, le Gouvernement bolivien tenait ses élections présidentielles et congressionnelles. Le président réélu fut toutefois déposé le 5 novembre et, le 7 décembre, le Canada reconnaissait la nouvelle junte militaire. Un changement politique radical est aussi survenu au Brésil le 2 avril et, le 10 avril, le Canada a fait connaître son intention de poursuivre ses relations diplomatiques avec le Gouvernement brésilien.

Au cours de l'année, le Canada a maintenu des relations diplomatiques et commerciales suivies avec Cuba, selon l'usage général de notre gouvernement, tout comme de celui de la plupart des pays occidentaux, qui consiste à poursuivre les relations avec d'autres pays sans se soucier de leurs opinions ou de leurs constitutions politiques. Toutefois, le Canada interdit les exportations de produits militaires ou stratégiques à destination de Cuba ou la réexportation vers Cuba d'articles en provenance des États-Unis.

Conférences interaméricaines

Le Canada a aussi envoyé des représentants officiels à un nombre croissant de réunions et de conférences sur les affaires latino-américaines et interaméricaines. Il s'agit notamment de la première réunion des gouverneurs des banques centrales du continent américain, tenue au Guatemala en avril; la huitième réunion du Conseil de direction de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, tenue à Mexico du 10 au 20 juin; la deuxième réunion interaméricaine des spécialistes gouvernementaux de l'aviation civile, tenue à Santiago en juillet; et la huitième réunion du Comité d'amélioration de la statistique nationale de l'Institut interaméricain de statistique, tenue à Panama du 2 au 15 septembre. Des observateurs officiels du Canada ont assisté à la quinzième réunion du Bureau de direction de l'Organisation panaméricaine de la santé tenue à Mexico du 31 août au 11 septembre et à la cinquième conférence de l'Institut interaméricain d'affaires indigènes, tenue à Quito du 19 au 25 octobre.

E. Division des États-Unis d'Amérique

Pendant toute l'année 1964, une liaison étroite et continue a été à la fois maintenue et renforcée entre le Canada et les États-Unis, à l'échelon des gouvernements et à celui des administrations. Les 21 et 22 janvier

1964, le premier ministre Pearson a eu un entretien à Washington avec le président Johnson. En outre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin, s'est entretenu plusieurs fois, sur une période de quelques mois, avec le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Rusk.

L'événement le plus important de l'année, dans les affaires canado-américaines, a sans doute été la conclusion des négociations entre le Canada, les États-Unis et la Colombie-Britannique pour la mise en valeur du bassin du Columbia. Le Traité du Columbia avait été signé à Washington le 7 janvier 1961, et un protocole contenant des modifications et des éclaircissements du Traité a été signé par le Canada et les États-Unis le 22 janvier 1964.

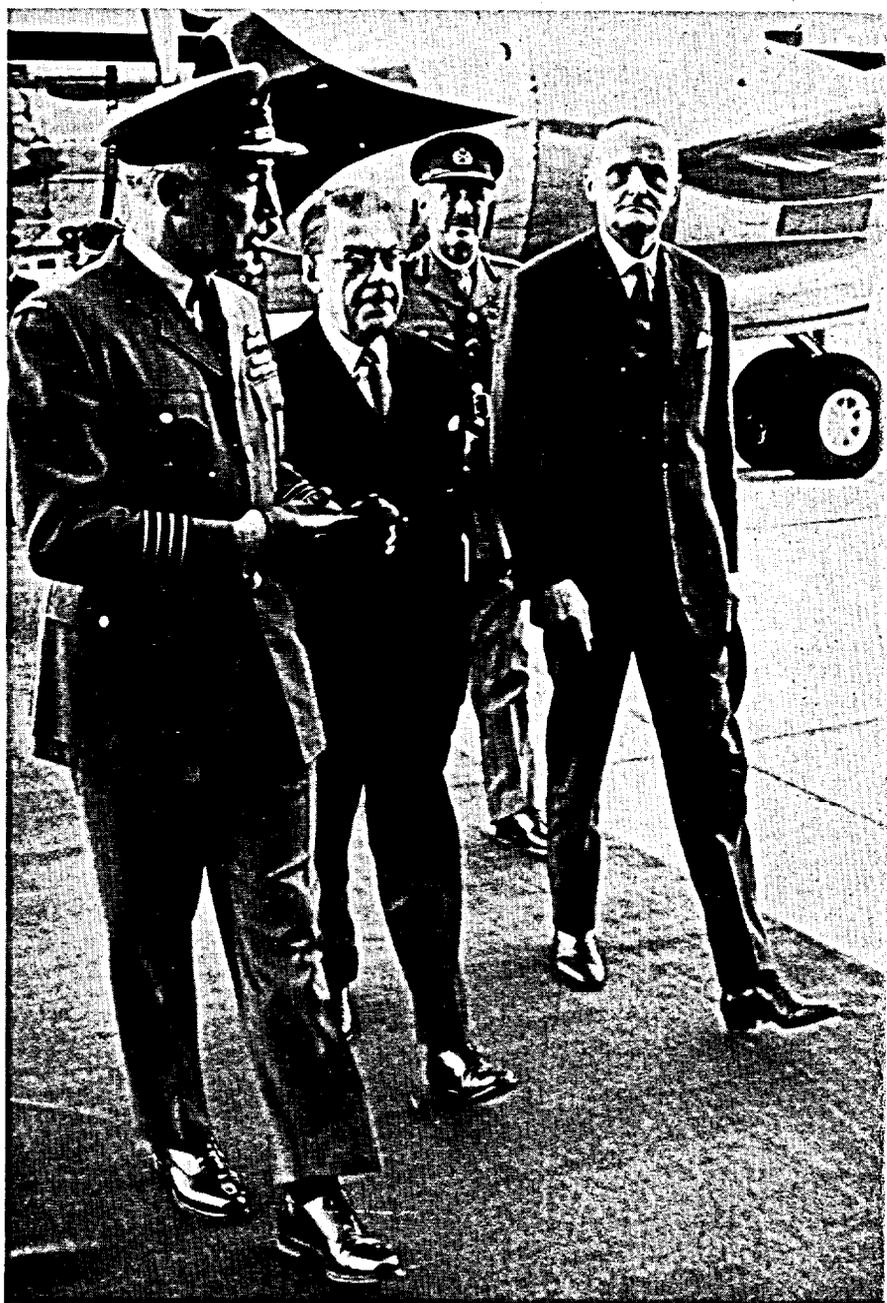
Le Comité permanent des affaires extérieures de la Chambre des communes avait étudié minutieusement le Traité et le Protocole au cours de cinquante séances, durant une période de six semaines, en avril et mai 1964. Une fois adoptées les décisions législatives nécessaires du Parlement canadien, l'échange des instruments de ratification s'est fait à Ottawa, le 16 septembre 1964, entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur des États-Unis au Canada. (Les transactions d'ordre financier se sont faites à peu près au même temps.) Le même jour, après une tournée aérienne de quelques-uns des emplacements de futurs barrages, le premier ministre Pearson et le président Johnson ont pris part ensemble à une cérémonie de circonstance sous l'Arc de la paix internationale, à la frontière des deux pays entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington.

En octobre 1964, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont chargé la Commission mixte internationale de présenter un rapport, après enquête, sur trois questions relatives aux eaux limitrophes. La première, renvoyée à la Commission le 1^{er} octobre, est celle de la pollution des eaux de la rivière Rouge. Le 7 octobre, la Commission a été priée d'étudier les divers facteurs qui déterminent les fluctuations des niveaux des Grands lacs, en vue de recommander aux gouvernements toutes mesures d'intérêt public qu'il y aurait lieu de prendre, dans le bassin des Grands lacs pour régulariser davantage les niveaux de ces lacs. Les débits du lac Supérieur et du lac Ontario sont déjà régularisés par des ouvrages relevant de l'autorité de la Commission, ce qui permet de réduire au minimum les mauvais effets de la baisse actuelle de leurs niveaux. En même temps, la Commission mixte était priée de faire une enquête sur la pollution des eaux du lac Érié, du lac Ontario et de la section Internationale du Saint-Laurent, puis de présenter des recommandations aux deux gouvernements à ce sujet. Depuis 1961, la Commission surveille la qualité des eaux dans les bras de communication des Grands lacs. Elle a commencé à donner suite à ces trois renvois qui lui ont été faits.

Le 22 janvier 1964, un accord a été signé entre le Canada et les États-Unis, accord approuvé ultérieurement par le Parlement canadien et par le Congrès des États-Unis, en vue de la création d'un parc international dans l'île de Campobello, au Nouveau-Brunswick, comme symbole de l'amitié du Canada et des États-Unis et comme monument rappelant la vie et l'œuvre de feu le président Franklin D. Roosevelt. Une commission internationale était chargée d'aménager et d'administrer le parc, les frais devant être supportés à part égale par les deux pays. En août 1964, M^{re} Lester B. Pearson et M^{re} Lyndon B. Johnson ont présidé à l'inauguration officielle du parc international Roosevelt de Campobello.

Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis a tenu sa septième session à Washington et à Cap-Kennedy, du 14 au 19 janvier 1964. Vingt-quatre parlementaires canadiens et un nombre égal de membres du Congrès des États-Unis y ont discuté de défense de l'hémisphère, de production de défense, de commerce avec les pays communistes, d'aide aux pays en voie de développement et de commerce avec ces pays, et de certaines questions ouvrières des Grands lacs. Il ne s'agissait nullement de discussions officielles entre les gouvernements des deux pays, mais d'un échange de vues entre parlementaires s'intéressant à leurs problèmes réciproques.



Le secrétaire général de l'OTAN, M. Manlio Brosio, est accueilli à son arrivée à Ottawa, au mois de septembre 1964, par M. Paul Martin.

VI

AFFAIRES DE PRESSE; INFORMATION ET RELATIONS CULTURELLES; RECHERCHE HISTORIQUE ET PUBLICATION; BIBLIOTHÈQUE

Les divisions susmentionnées dont le rôle est de présenter une image du Canada, de ses services et de sa politique au pays et à l'étranger, exercent les fonctions suivantes: liaison avec la presse et les organisations non gouvernementales, production de publications ministérielles, coupures de presse, distribution d'imprimés aux missions à l'étranger, expositions, peintures et photographies canadiennes, films réalisés par le gouvernement, livres, journaux et périodiques, entretien des bibliothèques du ministère, édition et publication de papiers d'État, conservation des archives du ministère et finalement liaison avec l'UNESCO et avec les groupements éducatifs, culturels et journalistiques internationaux.

L'objectif est de faire connaître et d'expliquer la politique extérieure, l'attitude et l'histoire du Canada, aux gens du pays et de l'étranger, et de fournir des renseignements généraux qui permettront aux étrangers de mieux comprendre le Canada. Du point de vue culturel, la présentation sur le continent et à l'étranger des réalisations scolaires, scientifiques et artistiques du Canada accroît le prestige national et, de plus, enrichit le Canada dans ces domaines par divers échanges avec les autres pays.

Division de liaison avec la presse

Cette Division s'occupe de toutes les relations du ministère avec la presse. Le flot constant de demandes de renseignements au sujet de la politique extérieure du Canada et des demandes d'observation relatives à la position du Canada face aux événements internationaux, formulées par les journalistes et les représentants des autres organes de diffusion domine ces relations. La part plus active que le Canada prend dans les affaires internationales, l'augmentation constante de la Tribune parlementaire de la presse et le besoin reconnu de bien renseigner le public sur des questions de politique étrangère ont contribué à augmenter, au cours de l'année, le nombre des demandes d'information, de commentaires et d'entretiens avec les journalistes. Par conséquent on accroît constamment le personnel de la Division.

La Division organise aussi des conférences pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour les dignitaires étrangers de passage et met à la disposition des participants aux conférences internationales qui ont lieu à Ottawa des moyens de renseigner le public. Elle publie aussi tous les communiqués de presse du ministère et diffuse d'avance les textes des déclarations et des discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quand des journalistes canadiens partent en mission à l'étranger, la Division les aide dans l'organisation de leur voyage.

Pour ce qui est des liaisons avec nos missions à l'étranger, on leur transmet chaque jour des sommaires de nouvelles, les déclarations touchant la politique du gouvernement sur les affaires internationales et nationales, une information de presse et d'autres services de relations publiques tant pour les renseigner que pour leur permettre de traiter avec la presse locale. La Division fournit aussi au Collège de la défense nationale, à Kingston, de nombreux documents, télégrammes et dépêches sur les affaires internationales.

De concert avec la Division de l'information, elle entretient une liaison avec le Service international de la Société Radio-Canada en conformité des règlements statutaires. Le Service international diffuse maintenant régulièrement dans plusieurs pays et en onze langues, un bulletin de nouvelles sur divers aspects des événements canadiens de même que des émissions de commentaires sur les affaires internationales. Dans les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie où la Société Radio-Canada n'a pas de relations directes avec les réseaux ou postes locaux de radiodiffusion, on a envoyé aux missions canadiennes des enregistrements musicaux, des transcriptions d'émissions parlées pour la radio et la série d'émissions télévisées *Canada Magazine* réalisée par le Service international de la Société Radio-Canada pour distribution aux stations locales.

Services d'information

Information sur les relations extérieures du Canada; collaboration avec les organisations non gouvernementales intéressées

La Division fournit aux missions de la documentation sur les relations extérieures du Canada afin de mieux faire connaître et comprendre le Canada à l'étranger. Au pays, elle renseigne les Canadiens sur la participation du Canada aux affaires mondiales. En plus des publications mentionnées à la section intitulée «Publications et photographies» elle publie des déclarations des ministres et des documents de référence sur divers aspects des affaires canadiennes, y compris les relations extérieures.

La Division a aussi collaboré avec diverses organisations d'ordre international et régional dont le Canada est membre en distribuant leurs publications à l'intérieur de ce pays.

La Division a aussi prêté son concours au Comité canadien atlantique de coordination qui était l'hôte à la dixième assemblée annuelle de l'Association du Traité de l'Atlantique à Ottawa du 14 au 18 septembre. Elle a aussi assuré des liaisons administratives lors des assemblées annuelles de l'Association des parlementaires de l'OTAN (Paris, 13 au 22 novembre) et de l'Union interparlementaire (Copenhague, 20 au 28 août).

Au cours de l'année, le ministère a collaboré étroitement avec les organisations non gouvernementales particulièrement intéressées aux relations extérieures du Canada.

Visites de reporters, de correspondants et d'étudiants

L'an dernier, le ministère a aidé aux réalisateurs d'émission de télévision, représentant la Belgique, la Grande-Bretagne, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Japon qui, en nombre toujours plus grand, se sont adressés à lui. Il a vu à ce que les organisations gouverne-

mentales ou les autres organisations appropriées prêtent assistance à ces reporters étrangers dans les domaines qui les intéressaient; il en a été de même pour les journalistes étrangers venus de dix-huit pays de tous les continents. Des visites de caractère éducatif ont aussi été organisées à l'intention d'individus ou de groupes universitaires, particulièrement des États-Unis.

Films

Les films documentaires canadiens réalisés par l'Office national du film demeurent un des moyens d'information les plus efficaces dont disposent les missions du Canada à l'étranger. Les missions du Canada à Berlin, Buenos-Aires, Copenhague, Dublin, La Haye, Helsinki, Oslo et Rome ont donné des soirées de gala de films choisis. La Semaine du film canadien tenue en Tchécoslovaquie a eu beaucoup de succès. Certains postes ont aussi distribué des films canadiens à des stations de télévision étrangères et du Commonwealth.

Les réalisateurs de l'ONF et leur personnel qui sont allés en Grèce, en Thaïlande, à Chypre, à Jérusalem, à Gaza et au Nigeria ont bénéficié de l'assistance des postes canadiens.

Le ministère s'est efforcé d'augmenter la distribution de films dans les pays en voie de développement. A cette fin, il a fourni aux postes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine des bandes additionnelles de films pouvant être télévisées sans aucun frais.

Le ministère et l'Office du film ont étudié conjointement le rôle à l'étranger des films documentaires en tant que moyen d'information et d'instruction en raison des progrès de la télévision partout dans le monde; ils ont aussi étudié plusieurs nouvelles propositions dans les domaines de la sélection des films, de la transposition de films en langues étrangères, de la distribution et de la compilation de statistiques.

Foires commerciales internationales

De concert avec la Commission des expositions du Gouvernement canadien, le ministère a assuré la participation canadienne à la Foire commerciale de Poznan (7 au 21 juin) et à la Foire industrielle de Berlin (19 septembre au 4 octobre). Il a aussi fourni de petits stands ou étalages d'information à quelques expositions de commerce plus importantes organisées par le ministère du Commerce.

Expositions itinérantes

Créée à l'intention du ministère par la Commission des expositions du Gouvernement canadien, l'exposition itinérante d'information générale intitulée «Le Canada visite l'Amérique du Sud» a poursuivi avec succès son périple continental au cours de l'année. Depuis octobre 1963, l'exposition a circulé dans huit pays de l'Amérique du Sud; plusieurs milliers de personnes ont pu voir cette exposition dans certains des musées les plus connus du continent et dans certains édifices publics. Parfois, les autorités locales organisaient des visites spéciales pour les écoliers. A Bogota, l'exposition a été spécialement adaptée pour la Cinquième Foire commerciale internationale de la ville (28 août au 13 septembre) où elle a été vue par plus de 100,000 personnes.

En raison du succès de l'exposition en Amérique du Sud, on a décidé d'organiser plusieurs expositions documentaires sur le Canada et de les

envoyer aux postes d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et des pays d'Amérique latine qui n'ont pas vu l'exposition «Le Canada visite l'Amérique latine». En plus de ces expositions documentaires, on projette d'organiser des panneaux individuels sur les relations du Canada avec le continent ou le pays en question.

On a commencé à élaborer le projet d'une exposition itinérante importante que l'on enverra en France et dans les régions françaises de la Belgique et de la Suisse et de plusieurs expositions itinérantes pour les États-Unis.

Publications et photographies

Outre ses publications périodiques: le *Bulletin hebdomadaire canadien*, le bulletin mensuel *Affaires Extérieures*, le *Rapport annuel*, *Le Canada et les Nations Unies*, et ses publications officielles: traités, documents d'État et listes diplomatiques (voir Appendices), le ministère diffuse un certain nombre de publications d'ordre général qui ont pour but de mieux faire connaître le Canada à l'étranger. Il s'agit notamment des publications suivantes: *Le Canada illustré*, dépliant diffusé en grandes quantités lors des expositions et foires commerciales et publié en huit langues en 1964 (anglais, français, hollandais, grec, japonais, polonais, portugais et espagnol) et qui peut maintenant être obtenu en onze langues: *Voici le Canada*, brochure rédigée surtout à l'intention des écoles secondaires et publiée en sept langues en 1964 (anglais, français, hollandais, finlandais, allemand, grec et portugais); et *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique*, brochure plus détaillée, publiée en français, en portugais et en allemand en 1964 et maintenant éditée en huit langues.

Le ministère et les postes à l'étranger distribuent encore aux éditeurs des photographies, des diapositives et des séries de photographies, de même que des matières photographiques pour fins d'exposition.

Exposition universelle de 1967

Au nom du Gouvernement canadien, le ministère a envoyé des invitations à 136 pays et territoires et à 25 organisations internationales, les invitant à participer à l'Exposition universelle qui se tiendra à Montréal du 28 avril au 27 octobre 1967. Les missions ont travaillé activement à diffuser des informations au sujet de l'Exposition et ont encouragé les pays à y prendre part.

Relations culturelles

Affaires de l'UNESCO

L'événement important de l'année a été la treizième session de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui s'est tenue à Paris du 20 octobre au 19 novembre. Une délégation de onze membres, dirigée par M. Henry Hicks, président de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, représentait le Gouvernement canadien.

La Conférence a révélé qu'il y avait eu un développement important dans les affaires de l'UNESCO en raison de la possibilité plus grande,

pour l'Organisation, de fournir une aide efficace aux pays membres en voie de développement grâce aux ressources extra-budgétaires du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial. Les fonds accrus tirés de ces sources de même que le budget prévu pour son programme régulier ont donné à l'UNESCO un caractère vraiment actif. Cette orientation se voit clairement dans l'importance de plus en plus grande que l'on accorde à l'aide aux pays en voie de développement dans les domaines de l'éducation et des sciences. Lors de la Conférence de 1960, l'éducation avait la priorité dans le programme de l'UNESCO et la majeure partie du budget lui est consacrée pour les deux années à venir. Un des projets les plus importants approuvés par la Conférence est certes le Programme mondial d'alphabétisation. Les décisions prises lors de la session de cette année ont aussi donné un essor considérable aux sciences naturelles et à leur application au progrès. Un des traits principaux du programme scientifique est l'organisation d'une Décennie hydrologique internationale commençant en janvier 1965 et au cours de laquelle le Canada, en raison de sa situation géographique et de son intérêt en hydrologie, devra probablement jouer un rôle important; la Conférence a établi un Conseil de coordination de la Décennie auquel le Canada a été élu.

Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation

La Troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation s'est tenue à Ottawa du 21 août au 3 septembre et a réuni quelque deux cents délégués, représentant vingt gouvernements.

Le ministère était chargé de la coordination du programme de la conférence et, à ce titre, il a travaillé en étroite collaboration avec le groupe de liaison des services éducatifs du Commonwealth de Londres. Deux comités canadiens ont également contribué à ce travail; il s'agit du comité d'organisation, composé des représentants des ministères provinciaux de l'instruction, de la communauté universitaire et d'associations professionnelles d'éducateurs, qui s'est chargé de l'étude des sujets figurant au programme de la conférence et, d'autre part, du comité d'organisation, qui s'est occupé des problèmes administratifs et de la réception des membres de la conférence.

Le programme de la conférence comprenait trois sujets particuliers, soit les bourses d'études et de spécialisation, l'enseignement technique, et les projets en commun pour l'organisation et l'amélioration des institutions éducatives. Il incluait aussi les questions de la formation et du nombre des instituteurs, le problème de l'éducation sociale, de la disponibilité des manuels scolaires, de l'amélioration des programmes d'étude et de l'instruction dans les collectivités rurales.

L'examen des lignes générales du système de collaboration proposé à la Première Conférence, qui s'est tenue à Oxford en 1959, et du premier compte rendu présenté à la Deuxième Conférence tenue à la Nouvelle-Delhi, en 1962, a permis aux membres de la conférence d'Ottawa de se rendre compte que la collaboration des pays du Commonwealth en matière d'éducation constitue un système permanent, susceptible de grandir et de s'améliorer. Durant la conférence, le ministre a annoncé que le Canada avait l'intention d'octroyer, en plus des 250 bourses canadiennes habituelles, un certain nombre de bourses de perfectionnement.

Programme de relations culturelles avec les pays d'expression française

Un nouveau programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement d'expression française a été inauguré en avril. Ce programme canadien, fondé sur le principe de réciprocité, prévoit l'octroi de bourses scolaires et universitaires et des représentations d'artistes canadiens, ainsi que des expositions canadiennes d'art appliqué dans ces pays francophones. Un crédit de \$250,000 a été prévu au budget du ministère pour l'exécution de ce programme. Cette somme est surtout destinée aux bourses scolaires et universitaires, à des bourses de professeurs, de subventions d'études, de voyages et autres, dans le but d'inviter au Canada un certain nombre de professeurs, d'humanistes, d'hommes de science et d'artistes réputés de ces pays francophones. En tout, quarante humanistes français, belges et suisses passeront l'année scolaire 1964-1965 dans des universités canadiennes. Pour terminer le programme de 1964, trois studios ont été acquis à la Cité internationale des arts à Paris. Ces studios sont destinés à des artistes canadiens connus. De même, la Société dramatique de l'Université d'Ottawa a bénéficié d'une subvention lui permettant de participer au Festival international du théâtre universitaire qui a lieu dans la ville de Nancy, en France.

Pour exécuter ce programme, le gouvernement consulte le Conseil des arts, qui lui prête son concours et qui s'occupe en outre des problèmes administratifs.

Les arts

Cette année, les manifestations culturelles du Canada à l'étranger ont poursuivi leur essor. Le ministère et ses missions culturelles, unissant leurs efforts aux initiatives de la Galerie nationale, ont fait venir des œuvres de peintres étrangers pour y être exposées. Ils ont également organisé des expositions d'art canadien à l'étranger. Une très importante exposition de peinture canadienne a été présentée à la Tate Gallery de Londres en février. L'ensemble des œuvres canadiennes qui ont fait partie de la première Biennale des eaux-fortes américaines de Santiago ont été, en outre, exposées à Lima, en mars. Une autre collection, présentée à la Biennale d'art contemporain de São-Paulo de 1963, a également été exposée cette année à Belo-Horizonte et à Rio-de-Janeiro. Les peintures, les dessins et les estampes d'Harold Town et les sculptures d'Elza Mayhew ont été parmi les œuvres figurant à la Biennale de Venise, qui a eu lieu en juin.

Une riche variété d'expositions d'objets d'art canadiens, parmi lesquels figurent des gravures et sculptures sur bois exécutées par des Esquimaux, des objets de leur artisanat, des photographies, des peintures et des sculptures sur pierre ont été présentées dans certains pays du Commonwealth, en Afrique, en Asie, en Australasie et aux Caraïbes. Le gouvernement a fait un don de reproductions de peintures canadiennes à divers pays étrangers.

Le haut-commissariat à Londres a aidé la Fondation canadienne du Festival de Stratford à organiser à Chichester, en mars et en avril, la saison commémorant l'anniversaire de Shakespeare. Comme par le passé, des artistes canadiens en tournée à l'étranger, seuls ou en groupe, ont bénéficié de l'appui du gouvernement. Les sociétés culturelles canadiennes ont également été informées de tous les événements culturels interna-

tionaux, auxquels des artistes canadiens pourraient ou voudraient participer. Il s'agissait de concours musicaux et de cours de musique, de concours littéraires, de conférences et de séminaires sur l'urbanisme, l'architecture et les expositions d'art.

Dons de livres

D'importantes quantités de livres canadiens ont été envoyées à la Bibliothèque nationale du Commonwealth de Canberra, à la bibliothèque de la Cour suprême de Nicosie, à l'Université de Peshawar, à l'Université de Khartoum, à l'Université d'Andres Bello à Caracas et à l'Université libre de Berlin. Des dons de livres ont également été faits à l'Université de San Andrés à la Paz, à l'Université d'Haïlé Sélassié à Addis-Abéba, à la bibliothèque parlementaire finlandaise d'Helsinki, à la bibliothèque régionale d'Ashanti à Kumasi, à l'Université del Pacifico de Lima et à l'Université de Notre-Dame en Indiana. En tout, 148 bibliothèques dans 53 différents pays reçoivent actuellement, en dépôt, une partie ou toutes les publications de l'Imprimerie de la Reine.

Division des recherches historiques

Outre la recherche historique, la sélection des documents et leur publication, la Division des recherches historiques dispose d'une bibliothèque, d'un service des archives et d'un service de coupures de journaux.

L'un des travaux les plus importants qui ait été confié à cette Division est celui de choisir et de réunir les documents historiques décrivant les relations extérieures passées du Canada, ainsi que leur édition et leur publication. Le premier volume de cet ouvrage est déjà terminé. Il décrit les origines du ministère en 1909 et étudie toute la période qui prend fin en 1918. Il doit être publié prochainement. Il sera suivi d'un deuxième volume qui traitera uniquement de la Conférence de Paris de 1919. Le troisième volume réunira tous les documents historiques qui ont paru après l'année 1919 et examinera les différents aspects des relations extérieures canadiennes. Ces trois volumes sont les premiers d'une série où seront relatés les événements chronologiques destinés à nous renseigner, dans toute la mesure du possible, sur les différentes périodes historiques qui ont suivi.

Outre cet ouvrage sur les « Documents de l'État » en préparation, la Division des recherches historiques se charge des recherches historiques nécessitées par les travaux du ministère. Dans certains cas, elle prête son concours aux hommes de science étrangers et leur donne accès aux documents officiels, dans les limites imposées par les règlements en vigueur dans ce domaine et selon le personnel dont elle dispose. A l'occasion, les services qu'elle leur procure consistent à leur donner lecture de certains manuscrits, à rectifier des erreurs et à leur fournir les renseignements historiques exacts.

Le service des archives se consacre essentiellement à deux tâches. La première est plus ou moins négative et consiste à procéder à la suppression systématique des masses de dossiers hors d'usage. Ce travail est essentiel pour permettre la manipulation des dossiers courants qu'une forte accumulation de paperasses rendrait malaisée. En outre, le service des archives dirige et contrôle la mise hors de circulation des dossiers périmés dans les missions à l'étranger. L'an dernier, une masse de dossiers mesurant 1,555 pieds de longueur a été mise hors de circulation.

L'autre fonction du service des archives a un caractère plus positif. Elle consiste à préserver et à distribuer, comme il convient, les documents nécessaires aux travaux historiques ou autres. Ce travail implique l'examen des dossiers du ministère qui sont utiles aux recherches et la corrélation des documents originaux. Un grand nombre de ces dossiers ont été répertoriés d'une manière systématique et sont mis à la disposition du ministère pour lui servir de référence et pour l'aider dans son travail de recherches.

Le service des coupures de journaux se charge de la lecture, du découpage et de la distribution sur demande des articles de journaux qui présentent un intérêt actuel soit au ministère, soit au bureau du secrétariat d'État aux Affaires extérieures ou à certains autres fonctionnaires de l'État. Dans ce même but, il se charge de l'examen d'une sélection vaste et caractéristique de journaux canadiens et d'autres périodiques.

Bibliothèque

La bibliothèque ministérielle, qui fait partie de la Division des recherches historiques, détient une collection intéressante qui se compose de quelque 14,000 livres et de plusieurs milliers de circulaires relatives aux affaires internationales et elle en assure la circulation parmi les membres du ministère. Elle est surtout responsable de procurer des périodiques, des journaux, des revues et des publications spécialisées aux fonctionnaires de l'État en service à l'étranger et à certains membres du ministère à Ottawa ainsi qu'à toutes les missions canadiennes à l'étranger.

Le budget de la bibliothèque sert en partie à l'achat de livres, mais il est surtout consacré à des souscriptions aux éditions par avion de journaux les mieux cotés et à certains périodiques destinés à circuler parmi le personnel de l'administration centrale d'Ottawa et des missions à l'étranger.

La bibliothèque contrôle également l'établissement et le maintien de bibliothèques de proportion et d'importance variées dans toutes nos missions à l'étranger. Elle procure à toutes les nouvelles missions une série d'ouvrages canadiens (qui se compose de quelque 450 livres) et les abonne à des journaux et à des périodiques qui ont rapport au travail du ministère. En plus des livres et des revues que le ministère d'Ottawa leur procure après approbation lorsqu'elles en font la demande, ces missions disposent également d'un budget fixe pour l'achat des journaux et périodiques locaux nécessaires à leur travail. L'Imprimerie de la Reine leur fournit en outre un grand nombre de publications.

En 1964-1965 les dépenses du budget affecté à la bibliothèque pour les achats des missions à l'étranger se répartissent comme suit:

Abonnements

Souscrits par le ministère à Ottawa	\$ 38,441
Souscrits localement par les missions à l'étranger	41,709
Total	\$ 80,150

Achats de livres

Commande du ministère à Ottawa	13,362
Commande des missions à l'étranger	6,638
Total	\$ 20,000
Dépenses totales des missions à l'étranger	\$ 100,150

VII

QUESTIONS JURIDIQUES

La Division juridique fonctionne sous la direction du conseiller juridique du ministère, qui est l'un des sous-secrétaires d'État aux Affaires extérieures. Sa fonction principale est de s'assurer que les affaires internationales, dans la mesure où le Canada est intéressé, sont conduites conformément aux principes et usages approuvés. En conséquence, la Division juridique conseille le ministère en ce qui a trait au droit international public et privé, au droit constitutionnel et au droit comparé. De plus, la Division observe de près le travail de la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission du droit international. On maintient une liaison continue avec le ministère de la Justice, le Bureau du Juge-avocat général et les autres établissements juridiques du gouvernement, au sujet de plusieurs questions. A part la section générale, la Division comprend un service des traités, qui aide à préparer ou à interpréter les accords internationaux et a charge du maintien des dossiers des traités, de l'enregistrement des traités auprès des Nations Unies, de leur publication dans le *Recueil des traités du Canada* et leur présentation au Parlement.

En plus des fonctions de conseiller pour les questions juridiques internationales, comme le Traité du Columbia et l'utilisation pacifique de l'exosphère, la Division juridique s'est occupée, durant 1964, de nombreuses autres questions intéressant particulièrement le Canada, par exemple, le droit de la mer, l'évolution du droit international et les règlements des réclamations à des pays de l'Europe orientale.

Droit de la mer

Conformément à l'annonce faite par le premier ministre du Canada, le 4 juin 1963, le Gouvernement canadien a présenté au Sénat le 30 avril 1964, un Bill intitulé Loi concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada (Bill S-17). Ce bill a été examiné par le Comité des banques et du commerce du Sénat et ensuite par le Comité permanent de la marine et de la pêche de la Chambre des communes. Il a été lu pour la troisième fois, à la Chambre des communes, le 9 juillet 1964, et le 23 juillet 1964 la Loi concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada a été promulguée et est entrée en vigueur.

La loi porte que le Canada appliquera le système de bases rectilignes comme points de départ pour mesurer les 3 milles de mer territoriale; elle prévoit aussi la création d'une zone de pêche exclusive de 9 milles à partir de la limite extrême des eaux territoriales. En vertu de la Loi, le gouverneur en conseil peut fournir les coordonnées géographiques des positions qui serviront de bases pour le tracé des rectilignes. Tant qu'on n'aura pas reçu ces directives, la mer territoriale et les zones de pêche du Canada seront mesurées en fonction des limites qui existent déjà et qui suivent souvent les sinuosités du littoral.

En présentant le bill S-17 à la Chambre des communes le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Canada était en train de discuter avec certains pays «dont les opérations de pêche pourraient être affectées par les actions résultant de cette nouvelle Loi. Les pourparlers sont en cours».

L'évolution du droit international

Pendant l'année 1964, le Canada a étudié activement et avec intérêt, les principes du droit international, en ce qui concerne les relations amicales et la coopération entre les pays qui sont membres de la Sixième Commission (Questions juridiques) des Nations Unies. La proposition faite, il y a deux ans, par le Canada, a servi de cadre à cette étude qui vise surtout à l'élaboration de certains principes de base de la Charte, du point de vue de la mise en pratique par les États et compte tenu des événements mondiaux survenus depuis la rédaction de la Charte.

Au début de l'été, le ministère a organisé, avec la collaboration de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, des colloques à Stanley House, propriété du Conseil des arts dans la péninsule gaspésienne, auxquels des professeurs, enseignant le droit international dans les universités, ont participé. La position du Canada à l'égard des travaux de la Sixième Commission et d'autres questions courantes de droit international ont constitué les principaux sujets d'étude.

Le Canada était l'un des 27 pays invités, par le président de l'Assemblée générale, à prendre part aux travaux de la Commission spéciale des Nations Unies, qui s'est réunie à Mexico, du 27 août au 2 octobre, pour continuer ses travaux. Le résultat des séances de cette Commission spéciale sont contenus dans un rapport substantiel qui sera examiné par la Sixième Commission de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

Réclamations à des pays de l'Europe orientale

Des efforts renouvelés ont été faits, durant l'année, pour arriver à régler d'une manière équitable, les réclamations faites depuis longtemps par des citoyens canadiens à des pays de l'Europe orientale en ce qui concerne les propriétés nationalisées.

Un accord préliminaire a été conclu, avec la Hongrie, le 11 juin 1964, afin de commencer bientôt les négociations, au sujet des réclamations à la Hongrie. Par conséquent, le ministère en a avisé le grand public et a invité les Canadiens dont les réclamations sont encore pendantes à soumettre à la Section du contentieux du ministère les détails de leurs créances pour qu'on puisse les présenter durant les négociations. La Section du contentieux, qui a un personnel nombreux, entretient actuellement une correspondance importante avec tous les réclamants, afin d'obtenir les renseignements et la documentation nécessaires pour que les négociateurs canadiens puissent soumettre les réclamations de manière efficace, durant les négociations qui doivent s'ouvrir en 1965.

On espère que des progrès semblables pourront être réalisés dans un proche avenir en ce qui concerne les réclamations faites à d'autres pays de l'Europe orientale.

VIII

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Organisation et administration

L'expansion extraordinaire que la représentation canadienne à l'étranger a connue au cours des dernières années a grevé les ressources du ministère au pays, en matière de personnel, de finance et d'organisation. Un ministère en croissance qui s'en tient dans une large mesure au régime de roulement de ses fonctionnaires afin de remplir son rôle au pays et à l'étranger ne saurait échapper à des problèmes complexes d'organisation et d'administration. De façon générale, le ministère n'a guère transformé son organisation initiale (Voir l'organigramme à l'annexe VIII), mais il s'est mis sérieusement à l'œuvre afin d'améliorer ses services administratifs et auxiliaires.

Bureau d'études

En partie par suite du Rapport 21 de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, publié en 1963, il tente d'apporter certaines améliorations à long terme surtout dans le domaine des attributions qui incombent aux services du personnel et des finances, aux services administratifs, aux Divisions des biens et fournitures, et des dossiers. Pendant une période de sept mois de l'année écoulée, une société de spécialistes en gestion a travaillé en collaboration avec le Bureau d'études, nouveau service créé au sein du ministère, sous la conduite d'un fonctionnaire supérieur du ministère. Avec l'aide des fonctionnaires du Conseil du Trésor, du Bureau de l'organisation du gouvernement et de la Commission du service civil, les experts-conseils ont terminé au mois de septembre 1964 la rédaction d'un rapport partiel qui a donné lieu à la création de l'unité de l'organisation et des méthodes, au renforcement de la Division des biens et des fournitures et au sectionnement de l'ancienne Division du personnel en deux, soit la Division de la gestion du personnel et la Division de l'affectation du personnel. La Division de la gestion du personnel s'occupera du recrutement, de l'effectif, de la formation, de la recherche et des services pour les employés, tandis que la Division de l'affectation se chargera de l'avancement, des affectations et de la planification des carrières. En outre, la Commission a recommandé la création d'une Division des services généraux, comprenant les services de photocopie actuels, la Section des dossiers et une unité nouvelle qui s'appellerait Section des services de bureau; toutefois, ces services n'ont pas encore été établis. Au cours de l'année écoulée, le ministère a regroupé ses divisions administratives afin qu'elles relèvent d'un seul sous-secrétaire d'État adjoint (administration).

Division des services administratifs

Cette Division est chargée des travaux afférents aux conditions de service du personnel au pays et outre-mer et des services exécutés pour l'ensemble du ministère. La première catégorie comprend la tenue des

registres de paye, l'émission de chèques, la tenue des registres des présences et des congés, des registres de retraite, l'organisation des affectations et des mutations, la coordination des réclamations de frais d'hospitalisation et de frais médicaux, la gestion des indemnités de logement, la location de logement, l'administration du service extérieur, la publication du règlement et des directives administratives à l'intention des chefs des postes et le recueil de renseignements sur les conditions du service dans les postes à l'étranger.

Les tâches se rattachant à l'administration du ministère comprennent la rédaction et la distribution du manuel des règlements, des avis d'ordre administratif et des circulaires à l'intention du personnel, la conservation des rapports relatifs aux conditions de service dans les postes à l'extérieur et le fonctionnement des services de polycopie.

Le ministère cherche sans cesse à améliorer les conditions de service à l'étranger. Pendant l'année écoulée, il a fait une étude approfondie des traitements des agents supérieurs en poste à l'étranger. Il a accru les indemnités scolaires, étendu le congé primé aux fonctionnaires affectés à des postes difficiles, augmenté les avances de fonds aux employés en poste à l'étranger qui doivent payer des frais médicaux extraordinaires.

Division des finances

Les principales fonctions de la Division des finances consistent à préparer le budget général et supplémentaire du ministère des Affaires extérieures, à exercer un contrôle financier d'ordre général sur les dépenses du ministère, à s'occuper du financement des missions à l'étranger et à vérifier les comptes des missions, à organiser les voyages et les déplacements et à s'occuper des réclamations de frais de voyage et de déplacement, à verser les cotisations aux organismes internationaux et à prendre les dispositions administratives voulues relativement à la participation du Canada aux conférences internationales.

Pendant les années d'après-guerre, le nombre des pays avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques s'est accru rapidement, ce qui a entraîné une augmentation du budget, qui est passé de \$4,975,137, en 1945-1946, à \$177,667,374, en 1964-1965 (y compris les programmes du Bureau de l'aide extérieure). En 1964, par suite des recommandations que la Commission Glassco a formulées, le ministère s'est préoccupé davantage de la façon de présenter ses prévisions budgétaires et il a réduit sensiblement le nombre de ses crédits. Toutes les missions à l'étranger ont employé de nouvelles formules de comptabilité, ce qui a simplifié les méthodes comptables. On a modifié les règlements financiers du ministère afin d'assurer un contrôle plus efficace. Pendant l'année, le Conseil du Trésor a délégué une plus grande autorité financière au ministère, ce qui a amélioré sensiblement les méthodes administratives.

Division des biens et fournitures

Cette Division voit à l'achat, la location à bail, l'entretien des emplacements et des immeubles dont nos missions à l'étranger ont besoin de même qu'aux plans et à l'édification des immeubles. En outre, elle est chargée de l'achat des meubles, des articles d'ameublement, du matériel des chancelleries, des résidences officielles et des locaux d'habitation du personnel ainsi que de la décoration intérieure de ces immeubles. Cette Division s'occupe d'acheter, d'entretenir, de remplacer, d'assurer les

véhicules officiels à l'usage du ministère à l'étranger ainsi que de commander, d'emballer, d'expédier toute la papeterie, les fournitures de bureau et de déménager les effets personnels des fonctionnaires qui rentrent à Ottawa ou qui quittent Ottawa.

Pendant 1964, le ministère a continué d'acquérir des immeubles à l'étranger; il en a acheté plusieurs et a édifié dix constructions. Actuellement, le ministère possède ou loue 74 chancelleries, 67 résidences officielles et 168 logements pour le personnel. Dans le domaine de l'entretien des immeubles, la Division des biens et fournitures a réparé ou amélioré un certain nombre d'immeubles selon un programme établi.

Le personnel technique s'est occupé de plans d'ameublement d'importance dans un certain nombre de postes et a remplacé les articles d'ameublement détériorés dans des logements appartenant au Gouvernement canadien ou loués par celui-ci. Pendant l'année, le nombre des véhicules automobiles du ministère est passé à 155. Le travail du dépôt des fournitures et expéditions en ce qui a trait aux commandes de papeterie et d'accessoires, de documents et de fournitures de bureau augmente au fur et à mesure que le ministère crée de nouveaux postes.

Division des dossiers

Pendant l'année, la Division des dossiers, qui a la garde des dossiers officiels du ministère, a réussi à susciter un intérêt croissant dans le domaine qui lui incombe, grâce à la distribution d'un *Manuel de classement des dossiers*, à feuillets mobiles, à l'administration centrale du ministère et aux postes à l'étranger. Ce manuel se révèle précieux non seulement pour la formation des commis aux dossiers et des nouveaux fonctionnaires, mais aussi pour tous les usagers de dossiers officiels, car il simplifie la consultation et la recherche.

Activité supplémentaire

Tandis que le Service d'inspection reste temporairement vacant en raison du manque de personnel, l'expansion de la représentation canadienne à l'étranger a entraîné un accroissement de l'activité de la Division des communications qui s'occupe de l'expédition et de la réception des messages échangés par télégramme, télétype, lettre et courrier diplomatique entre l'administration centrale du ministère, à Ottawa, et les missions canadiennes établies partout dans le monde.

Personnel

En vue d'une plus grande efficacité dans l'administration du ministère, les affaires du personnel ont été confiées, en 1964, à deux nouvelles Divisions, celle de la gestion du personnel et celle de l'affectation du personnel. Ces deux Divisions s'occupent de toutes les questions concernant l'affectation, la formation, l'avancement et l'administration générale du personnel. Le choix des représentants du ministère aux jury d'examen établis par la Commission du service civil pour le recrutement du personnel du ministère, les interviews des candidats, la tenue des archives du personnel et une variété de questions relatives au bien-être des membres du personnel du ministère entrent aussi dans le cadre des attributions de ces Divisions.

Ceux qui entrent au service extérieur du Canada le font en vue de se créer une carrière fondée sur le mérite. Seuls y sont admissibles les citoyens canadiens qui résident au Canada depuis au moins dix ans. Pour prendre part aux concours d'agent du service extérieur, il faut posséder un diplôme universitaire, de préférence supérieur au baccalauréat. Ces concours sont tenus tous les ans et comportent deux parties, un examen écrit et un examen oral, et, dans tous les cas de nomination, on accorde la préférence aux anciens combattants.

Pour remplir les postes supérieurs d'ambassadeur et de haut-commissaire, on y désigne d'ordinaire des agents de la carrière, ou, à l'occasion, des citoyens de marque qui ne sont pas du ministère.

Peu après la seconde guerre mondiale, les femmes ont été admises au service diplomatique du Canada au même titre que les hommes. A la fin de l'année 1964, l'effectif du ministère comptait 45 hauts fonctionnaires du sexe féminin, dont une a le rang d'ambassadeur.

Au cours de l'année 1964, le ministère a intensifié le recrutement du personnel de presque toutes les catégories. Le nombre d'agents recrutés a presque doublé par comparaison à ce qu'il était en 1963. Outre un certain nombre d'agents du service extérieur et d'agents d'administration, on a admis dix agents exécutifs «junior». Après la période habituelle de formation et de stage, ils deviendront des agents des affaires extérieures, spécialisés dans le travail d'administration, consulaire et d'information du ministère au Canada et à l'étranger. Le nombre de nouveaux employés recrutés dans les catégories administratives a passé de 116 en 1963 à 188.

Activité consulaire et bureau des passeports

Division consulaire

Le nombre croissant de Canadiens qui voyagent à l'étranger ou qui séjournent temporairement en pays étrangers, a eu ses répercussions sur le cadre et l'étendue des attributions du service consulaire du ministère. Dans bien des pays où la direction de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a pas de représentant, ses fonctions sont attribuées aux divers postes consulaires intéressés. Vu que, depuis quelque temps, des ressortissants des pays de l'Europe orientale cherchent à venir rejoindre au Canada des parents dont ils ont été séparés au cours de la seconde guerre mondiale ou durant les années qui ont suivi, les bureaux situés dans ces pays ont reçu un nombre beaucoup plus considérable de demandes de visas d'immigrants au cours de l'année 1964. Des discussions tenues à Ottawa en juin dernier avec la mission commerciale hongroise sur des questions commerciales ont abouti à une entente par un échange de notes. Il s'agissait de certaines réclamations de citoyens canadiens qui avaient émigré de la Hongrie et aussi d'un accord sur le règlement de certaines difficultés consulaires, notamment, le cas des citoyens hongrois qui veulent rejoindre leurs parents au Canada et l'aide à leur accorder pour se procurer les visas de sortie, et le cas du statut légal des ressortissants hongrois à double nationalité et du traitement à leur accorder. Les progrès encourageants réalisés en Europe orientale à cet égard ont donné lieu en même temps à une augmentation sensible du nombre de touristes canadiens qui ont visité cette partie du continent.

En vue d'aider certains ressortissants soviétiques à venir rejoindre au Canada leurs parents dont ils étaient séparés depuis la fin de la seconde

guerre mondiale, la Division a abordé plusieurs fois la question avec les autorités soviétiques en vue d'obtenir, pour ces ressortissants, le visa de sortie de l'URSS. Au cours de l'été, ces efforts ont abouti à un échange de lettres entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'URSS qui a exprimé des vues favorables à cette requête. A l'heure actuelle, la liste des intéressés compte effectivement près de 800 familles. Cependant, on estime à près de trois fois autant le nombre de demandes qui ont été rejetées au cours des années où l'on a attendu en vain.

Le 5 septembre 1964, le Gouvernement du Canada a conclu avec le Japon un accord sur les visas valables pour plusieurs entrées et sur la suppression du visa entre le Canada et le Japon. En vertu de cet accord, les citoyens canadiens, autres que ceux qui cherchent ou qui prennent un emploi, sont admis dans ce pays sans visa pour une période de temps ne dépassant pas trois mois et peuvent se voir accorder gratuitement des visas valables pour plusieurs entrées et pour une période de douze mois, lorsqu'ils projettent d'y séjourner plus longtemps. En vertu d'accords ou d'ententes, les citoyens canadiens jouissent des mêmes privilèges d'entrée dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Portugal, San-Marino, Espagne, Suède, Suisse et Turquie. En vertu d'un accord, les Canadiens peuvent aussi obtenir, gratuitement dans le cas de l'Iran et pour la moitié des droits prévus dans le cas du Venezuela, des visas valables pour plusieurs entrées dans ces pays. Outre les pays du Commonwealth, les Canadiens peuvent visiter les États-Unis et l'Irlande sans visa ni permis d'entrée.

Par l'intermédiaire de notre haut-commissaire à Ceylan, le 11 août 1964, le Gouvernement canadien a donné avis formel qu'il dénonçait, à compter du 11 février 1965, l'accord d'immigration conclu avec le Ceylan par un échange de notes datées du 26 janvier et du 24 avril 1951.

Bureau des passeports

Le Bureau des passeports qui travaille en collaboration avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration assure la délivrance des passeports et des certificats d'identité aux citoyens canadiens qui voyagent à l'étranger.

Comme par les années passées, le nombre des demandes de passeports a continué à augmenter en 1964. Cette année, le Bureau des passeports a délivré 184,569 passeports et en a prorogé 32,784. De plus, il a délivré 1,854 certificats d'identité et en a prorogé 1,313. Les recettes totales se sont chiffrées par \$989,605.71.

Depuis dix ans le travail du Bureau des passeports a augmenté de 265 p. 100. Le tableau suivant indique l'augmentation dans le volume de travail pour la période de cinq ans allant de 1960 à 1964 inclusivement:

Année	Passeports délivrés	Passeports prorogés	Certificats d'identité		Recettes totales
			Délivrés	Prorogés	
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	\$730,605.31
1961	139,218	19,988	4,237	3,209	759,323.08
1962	155,363	23,636	2,807	2,728	826,940.07
1963	164,445	26,964	2,133	1,748	879,929.85
1964	184,569	32,784	1,854	1,313	989,605.71

ANNEXE I

PUBLICATIONS

A. Publications du ministère

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications: l'un destiné aux résidents du Canada et l'autre, aux résidents des autres pays. Les différentes publications que l'on peut obtenir gratuitement du ministère à Ottawa ou de la mission canadienne à l'étranger qui est le mieux en mesure de les expédier sont énumérées ci-après. Il convient de signaler que certaines publications sont distribuées à l'étranger seulement. Enfin, on peut se procurer un certain nombre de publications chez l'imprimeur de la Reine à Ottawa, aux prix indiqués dans la liste.

I. Publications diffusées au Canada et à l'étranger

Affaires Extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement mensuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, \$1; autres pays, \$1.50.

Rapport du ministère des Affaires extérieures: Rapport au Parlement sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada, États-Unis et Mexique, 50c.; autres pays, 60c.

Le Canada et les Nations Unies: Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords intervenus entre le Canada et d'autres pays. Canada, États-Unis et Mexique, 35c. chacun; autres pays, 40c. chacun.

Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada: Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Corps diplomatique: Répertoire des missions diplomatiques à Ottawa, publié trois fois par année. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Le droit de la mer: La proposition canadienne, 1959.

Le Canada et le Plan de Colombo; 1961: Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Le Canada de l'Atlantique au Pacifique: Brochure illustrée. Texte de vulgarisation sur l'histoire et la géographie du Canada, ainsi que sur son économie, son commerce, son rang dans le domaine international, sa population, sa culture et ses traditions, ses institutions et son régime de gouvernement. Publié en anglais, français, hollandais, allemand, italien, polonais, portugais et espagnol. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Voici le Canada: Documentation assortie de cartes explicatives sur le Canada (histoire, gouvernement, relations internationales, richesses naturelles, climat, transports, industrie et main-d'œuvre) et sur les provinces canadiennes. Cette publication est diffusée en anglais et en français au Canada, au prix de 50c. l'exemplaire et, à titre gratuit, dans les autres pays, par l'intermédiaire des missions canadiennes.

Pages documentaires: Documentation de base sur divers aspects des affaires canadiennes (à titre gratuit)

- N° 69 Le ministère des Affaires extérieures. (édition révisée, mars 1963)
 N° 85 Le Canada et l'Organisation internationale du Travail. (février 1964)
 N° 86 L'aide extérieure du Canada. (édition révisée, septembre 1964)
 N° 87 Le Canada et l'Organisation météorologique mondiale. (édition révisée, mai 1964)
 N° 88 Le Canada et l'OACI. (édition révisée, avril 1964)
 N° 93 Contribution du Canada aux Nations Unies. (édition révisée, février 1964)

Déclarations et Discours: Textes d'importantes déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

- N° 64/1 Aide à l'étranger et citoyenneté mondiale L'hon. Paul Martin
Advertising and Sales
Club.
Hamilton, le 6 janvier
- N° 64/2 La contribution des immigrants à l'économie canadienne L'hon. René Tremblay,
Hull,
le 17 mars
- N° 64/3 La conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement L'hon. Paul Martin,
Genève,
le 24 mars
- N° 64/4 Les opérations de paix des Nations Unies à Chypre L'hon. Paul Martin,
Brantford,
le 19 mars
- N° 64/5 Le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité L'hon. Paul Martin,
London (Ont.),
le 12 mars
- N° 64/6 Le Canada à la Conférence de Genève sur le désarmement L'hon. Paul Martin,
Genève,
le 26 mars
- N° 64/7 Les Nations Unies à une époque de paix limitée L'hon. Paul Martin,
Toronto,
le 2 avril
- N° 64/8 L'université et les affaires internationales L'hon. Paul Martin,
Ottawa,
le 20 avril
- N° 64/10 Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin—Vingt-cinquième session de l'American Assembly L'hon. Paul Martin,
New-York,
le 23 avril
- N° 64/11 Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant l'Association canadienne des Nations Unies, section d'Ottawa L'hon. Paul Martin,
Ottawa,
le 4 mai
- N° 64/12 Maintien de la paix Le très hon. L. B. Pearson,
Ottawa,
le 7 mai

- | | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| N° 64/13 | La politique étrangère du Canada dans un monde en évolution | L'hon. Paul Martin,
Ottawa,
le 22 mai |
| N° 64/14 | Diplomatie de paix | L'hon. Paul Martin,
Déroit,
le 18 juin |
| N° 64/15 | Le Commonwealth en expansion | Le très hon. L. B. Pearson,
Ottawa,
le 17 juin |
| N° 64/16 | L'Amérique latine: un défi à relever | L'hon. Paul Martin,
Banff,
le 24 août |
| N° 64/17 | Coopération en matière d'éducation au sein du Commonwealth | L'hon. Paul Martin,
Ottawa,
le 27 août |
| N° 64/18 | Relations canado-japonaises | L'hon. Paul Martin,
Hiroshima et Tokyo,
les 6 et 7 septembre |
| N° 64/19 | Le fédéralisme coopératif: suicide collectif ou vie nouvelle | L'hon. M. Lamontagne,
Québec,
le 9 septembre |
| N° 64/20 | La politique étrangère du Canada et l'avenir de l'alliance occidentale | L'hon. Paul Martin,
Ottawa,
le 15 septembre |
| N° 64/21 | Le besoin d'une communauté atlantique | Le très hon. L. B. Pearson,
Ottawa,
le 14 septembre |
| N° 64/22 | Relations économiques canado-américaines | L'hon. Paul Martin,
Déroit,
le 21 septembre |
| N° 64/23 | Un défi: le sous-développement | M. Paul Martin
Cleveland
26 septembre |
| N° 64/24 | Le droit international dans un monde en évolution | M. Paul Martin
Toronto
14 octobre |
| N° 64/25 | Réflexions pour le vingtième anniversaire des Nations Unies | M. Paul Martin
Pittsburg
20 octobre |
| N° 64/26 | L'éducation et la préparation à l'exercice des responsabilités | M. Paul Martin
Los Angeles
22 octobre |
| N° 64/27 | Extraits d'un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au 37 ^e Congrès national biennal de l'Organisation sioniste du Canada | M. Paul Martin
Montréal
26 octobre |
| N° 64/28 | Les relations entre les États-Unis et le Canada | M. Paul Martin
Montréal
9 novembre |

- N° 64/29 Extraits d'un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au dîner offert aux experts militaires réunis pour examiner les problèmes techniques que posent les opérations de maintien de la paix M. Paul Martin
Ottawa
5 novembre
- N° 64/30 Extraits d'une allocution faite par le premier ministre à l'occasion de l'ouverture de la réunion de spécialistes militaires en vue d'examiner les aspects techniques des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix M. L. B. Pearson
Ottawa
2 novembre
- N° 64/31 L'OTAN: État de l'Alliance M. Paul Martin
Windsor
23 novembre
- N° 64/32 Le maintien de la paix: espoirs et perspectives M. Paul Martin
Montréal
21 novembre
- N° 64/33 Rançon économique de l'indépendance du Canada M. Walter L. Gordon
Peterborough
28 octobre
- N° 64/34 Les relations interaméricaines Le sénateur John J. Connolly
Lima
9 novembre
- N° 64/35 Le Canada et les Nations Unies M. Paul Martin
New York
8 décembre
- N° 64/36 Le Canada et la situation internationale Interview de M. Martin au *Devoir*
23 décembre

Documents officiels

Traité du Columbia et Protocole—Exposé de la question. Canada, États-Unis et Mexique, \$3.

Traité du Columbia: Protocole et documents connexes. Canada, États-Unis et Mexique, \$3.

Débats sur le désarmement (1957): Canada, États-Unis et Mexique, 35c.; autres pays, 40c.

La crise du Moyen-Orient (octobre-décembre 1956): Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Accords de Londres et de Paris (septembre-octobre 1954): Choix de documents relatifs aux réunions tenues à Londres et à Paris au sujet de l'accession de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Le Canada et la crise coréenne (1950): Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.

2. Publications diffusées seulement à l'étranger

Outre les publications intitulées *Déclarations et Discours, Pages documentaires, Voici le Canada* et *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique*, diffusées au Canada et à l'étranger et décrites à la partie I, on distribue seulement à l'étranger les publications suivantes:

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants.

Reproductions: Articles sur le Canada et les affaires canadiennes, la plupart reproduits de périodiques canadiens.

N° 2 «A New Kind of Peace Force», par le très honorable L. B. Pearson, paru dans le *Maclean's* du 2 mai 1964.

Canada illustré: Petit dépliant illustré qui est diffusé à l'étranger dans ses versions anglaise, française, hollandaise, allemande, grecque, italienne, japonaise, polonaise, portugaise, espagnole et suédoise.

B. Débats des Communes et affaires extérieures

Cette section comprend: a) liste des déclarations et discours les plus importants faits à la Chambre des communes en 1964 au sujet des divers aspects du travail du Ministère, son caractère particulier, ses programmes et ses réalisations et b) archives du Comité permanent des Affaires extérieures. Les sujets à la partie a) sont par ordre alphabétique:

Aide extérieure—pp. 10341 et 10342, le 17 novembre

Blé—pp. 5626, le 14 juillet; 5725, le 17 juillet

Chypre—pp. 6 et 7, le 19 février; 763 et 764, le 10 mars; 864 et 865, le 12 mars; 910 et 935 à 937, le 13 mars; 1569, le 26 mars; 1740, le 1^{er} avril; 1790, le 2 avril; 2008 et 2009, le 8 avril; 2186 à 2188, le 13 avril; 2886 et 2887, le 30 avril; 3315, le 12 mai; 4594, le 17 juin; 5121, le 2 juillet; 5322, le 7 juillet; 5423; le 9 juillet; 5807, le 17 juillet; 5867, le 20 juillet; 6032, le 23 juillet; 6251, le 28 juillet; 6817, le 10 août; 6903, le 12 août; 6992, le 14 août; 8615, le 25 septembre; 8667, le 28 septembre.

Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques—pp. 2987 et 2988, le 1^{er} mai.

Comité ministériel canado-américain de défense commune—pp. 4941 à 4945, le 26 juin.

Congo—p. 4223, le 8 juin.

Cuba—p. 6184, le 27 juillet.

Désarmement—p. 4740, le 22 juin.

Discours du trône—pp. 1 et 2, le 18 février.

GATT—p. 3251, le 11 mai.

Grande-Bretagne—pp. 9362 et 9363, le 19 octobre.

Inde—pp. 9552 et 9553, le 23 octobre.

Indonésie—p. 7797, le 3 septembre.

Laos—p. 3593, le 21 mai.

Maintien de la paix—pp. 5625, le 14 juillet; 8011 et 8012, le 10 septembre; 9590 à 9592, le 26 octobre; 10067 et 10123 (Appendice), le 9 novembre.

Malaisie—pp. 7970 et 7971, le 9 septembre.

OTAN—10021 et 10022, le 6 novembre; 11494 et 11495, 11537 et 11538, le 18 décembre.

OTAN et CHYPRE—p. 1790, le 2 avril.

Relations au sein du Commonwealth—p. 9411, le 20 octobre; 9497 et 9498, le 22 octobre.

Subsides—pp. 10442 à 10490, le 19 novembre; 10501 à 10529, le 20 novembre.

Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques—pp. 7970 et 7971, le 9 septembre.

C. Bibliographie sur d'autres sujets connexes

Choix de livres et de périodiques qui traitent, en entier ou en partie, des divers aspects de l'histoire et du travail du ministère

Livres

- Burns, E. L. M.: *Between Arab and Israeli*. Toronto, Clarke, Irwin, 1962.
- Cadieux, Marcel *Le Ministère des Affaires extérieures*. Montréal, Éditions Variétés, 1949.
- Cadieux, Marcel *Le diplomate canadien*. Montréal, Fides, 1962.
- Cadieux, Marcel *The Canadian Diplomat*; traduction de M. A. A. Day. Toronto, University of Toronto Press, 1963.
- Canada. *Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement*. Rapport n° 21. Ministère des Affaires extérieures (publié dans le tome 4 des rapports reliés) Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1963.
- Annuaire du Canada, 1963-1964*: p. 112. Le ministère des Affaires extérieures. pp. 151 à 162 Affaires extérieures, activité internationale. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1964.
- Canadian Annual Review, 1960*: Publié par M. J. T. Saywell. (Chapitre sur les Affaires extérieures et la Défense) Toronto, University of Toronto Press, 1961-.
- Annuaire canadien de droit international*. Tome 1—(Publié sous les auspices de la section canadienne de l'Association de droit international) Vancouver, University of British Columbia Publications Centre, 1963.
- Carter, G. M. *The British Commonwealth and International Security; the role of the Dominions, 1919-1939*. Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1947.
- Conant, Melvin *The Long Polar Watch; Canada and the defence of North America*. New York, Harper, 1962.
- Crane, Brian. *An Introduction to Canadian Defence Policy*. Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1964.
- Deener, D. R., éd. *Canada-United States Treaty Relations*. Durham (N.C.), Duke University Press, 1963.
- Dickey, J. S., éd. *The United States and Canada*. Englewood Cliffs (N.J.) Prentice-Hall, 1964. (25th American Assembly, Université Columbia, du 23 au 26 avril 1964).
- Eayrs, James *The Art of the Possible; government and foreign policy in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1961.
- Eayrs, James. *In Defence of Canada; from the Great War to the Great Depression*. Toronto, University of Toronto Press, 1964.
- Eayrs, James, éd. *The Commonwealth and Suez*. Londres, Oxford University Press, 1964.
- Eayrs, James *Northern Approaches; Canada and the search for peace*. Toronto, Macmillan, 1961.
- Fatouros, A. S. et Kelson, R. W. *Canada's Overseas Aid*. Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1964.
- Galbraith, J. S. *The Establishment of Canadian Diplomatic Status at Washington*. Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1951.
- Glazebrook, G. de T. *History of Canadian External Relations*. Toronto, Oxford University Press, 1950.
- Harbron, J. D. *Canada and the Organization of American States*. Comité canado-américain, édifice Sun Life, Montréal, 1963.

- Hockin, Thomas A. *Planning resources for Canadian external policy*. pp. 302-320. *Public Policy 1964*. Edited by J. D. Montgomery and Arthur Smithies. Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1964.
- Institut canadien des affaires internationales: *Le Canada et les affaires mondiales*. Oxford University Press pour l'I.C.A.I., 1941.
Affaires contemporaines. Livrets, Toronto, I.C.A.I.
- Institut canadien des affaires publiques. *Rapports de conférences*. Toronto, University of Toronto Press.
- Keenleyside, H. L. et coll. *The Growth of Canadian Policies in External Affairs*. Durham (N.C.) Duke University Press, 1960.
- Lyon, P. V. *The Policy Question*. Toronto, McClelland, 1963.
- Macdonald, R. St. J. «Fundamentals of Canadian foreign policy», pp. 156-180. *Year Book of World Affairs*, 1958.
- MacKay, R. A. et Rogers, E. B. *Canada Looks Abroad*. Toronto, Oxford University Press, 1938.
- McInnis, Edgar. *The Atlantic Triangle and the Cold War*. Toronto, University of Toronto Press, 1959.
- McNaught, Kenneth. *Foreign policy*, pp. 445-472. «Social Purpose for Canada». Edited by M. Oliver. Toronto, University of Toronto Press, 1961.
- McWhinney, Edward, éd. *Law, Foreign Policy and the East-West Détente*. Toronto, University of Toronto Press, 1964.
- Manion, J. P. *A Canadian Errant*, publié par M. Guy Sylvestre. Toronto, Ryerson, 1960.
- Massey, Vincent *What's Past Is Prologue: Memoirs*. Toronto, Macmillan, 1963.
- Merillat, H. C. L., éd. *Legal Advisers and Foreign Affairs*. Dobbs Ferry, Oceana Publications Inc., 1964. Part 2: *Background papers*. 1. *Canada, an inside view*, par M. Cadieux. *An outside view*, par M. Cohen.
- Minifie, J. M. *Open at the Top*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964.
- Pearson, L. B. *Democracy in World Politics*. Toronto, Saunders, 1955.
- Pearson, L. B. *Diplomacy in the Nuclear Age*. Toronto, Saunders, 1959.
- Pearson, L. B. *The Four Faces of Peace and the International Outlook*. Publié par S. G. Pierson. Toronto, McClelland, 1964.
- Pearson, L. B. *Politique mondiale et démocratie*. Traduction de N. Bogliolo. Paris, La Colombe, 1958.
- Pearson, L. B. *The United Nations and Peace: discours prononcé le 2 février 1961 à l'Université de la Colombie-Britannique (dans une appréciation critique des Nations Unies. Trois conférences prononcées par M. L. B. Pearson, M. Ernest Gross et sir Patrick Dean)* Vancouver, University of British Columbia Press, 1961.
- Pope, Maurice A., éd. *Public Servant; the memoirs of Sir Joseph Pope*. Toronto, Oxford University Press, 1960.
- Pope, Maurice A., éd. *Soldiers and Politicians*. Toronto, University of Toronto Press, 1962.
- Riddell, W. A., éd. *Documents on Canadian Foreign Policy 1917-1939*. Toronto, Oxford University Press, 1962.
- Riddell, W. A. *World Security by Conference*. Toronto, Ryerson, 1947.
- Robertson, Terence. *Crisis, the inside story of the Suez conspiracy*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964.
- Saint-Laurent, L. S. *The Foundations of Canadian Policy in World Affairs*. Toronto, University of Toronto Press, 1947.
- Seminar on Canadian-American Relations; procès-verbaux de la Cinquième conférence, Université de Windsor, du 7 au 9 novembre 1963*. Windsor, University of Windsor, 1963.

- Skilling, H. G. *Canadian Representation Abroad*. Toronto, Ryerson, 1945.
 Soward, F. H. *The Department of External Affairs and Canadian Autonomy, 1899-1939*. Ottawa, Société historique du Canada, 1956.

Autres sources

- Eayrs, James «The Foreign Policy of the New Canadian Government, an interim assessment.» Publié dans l'*Australian Outlook*, numéro de décembre 1963, pp. 260 à 277.
- Affaires Extérieures* (Bulletin mensuel publié par le ministère des Affaires extérieures).
 Février 1960, pp. 524 à 529. «Le Bureau des passeports du Canada».
 Septembre 1960, pp. 795 à 800. «Les dossiers aux Affaires extérieures».
 Mai 1963, pp. 205 à 210. «Les travaux consulaires à l'étranger».
 Août 1963, pp. 308 à 310. «Le Service d'inspection des Affaires extérieures».
 Octobre 1963, pp. 372 à 382. «Division des biens et fournitures».
- Farrell, R. B. «The Planning of Foreign Policy in Canada». *World Politics*, avril 1949, pp. 351 à 380.
- Holmes, J. W. «Are Canadians really friends of the United States?» *Atlantic Community Quarterly*, été de 1963, pp. 251 à 262.
- Holmes, J. W. «Canada in search of its role». *Foreign Affairs*, juillet 1963, pp. 659 à 672.
- Holmes, J. W. «Canadian external policies since 1945». *International Journal*, printemps 1963, pp. 137 à 147.
- Holmes, J. W. «The Diplomacy of a middle power». *The Atlantic Monthly*, novembre 1964, pp. 106 à 112.
- Holmes, J. W. «Our other hemisphere: reflections on the Bahia Conference». *International Journal*, automne de 1962, pp. 414 à 419.
- Institut canadien des affaires internationales.
Behind the Headlines. Pamphlet series. Toronto, Baxter Publishing Company.
International Journal. Trimestriel, Toronto, I.C.A.I.
Rapport mensuel sur les relations extérieures du Canada, Toronto, I.C.A.I.
- Lyon, P. V. «One Year of Liberal foreign policy». *The Commentator*, avril 1964, pp. 17 à 19.
- Martin, Paul «Peace-keeping and the United Nations—the broader view». *International Affairs*, avril 1964, pp. 191 à 204.
- Pearson, L. B. «Keeping the Peace». *Survival*, juillet-août 1964 pp. 150-158.
- Soward, F. H. «On becoming and being a middle power: The Canadian experience». *Pacific Historical Review*, mai 1963, pp. 111 à 136.

NOTE: Le Ministère distribue également des textes émanant d'organisations internationales dont le Canada fait partie, telles que l'OTAN, l'OCDE et le Plan de Colombo, à l'exception des documents des Nations Unies. Ces textes sont distribués aux personnes qui en font la demande ainsi qu'aux députés, aux bibliothèques, aux universités, aux journaux et aux institutions bénévoles. L'ONU distribue ses publications par l'intermédiaire de ses propres services d'information et par celui d'autres dépositaires agréés dont, pour le Canada, le département des Impressions et de la Papeterie publiques et l'Association des Nations Unies.

ANNEXE II

STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DU MINISTÈRE

Ci-après, une comparaison entre le personnel au 31 décembre 1963 et au 31 décembre 1964:

	1963 (31 déc.)	1964 (31 déc.)
Agents		
à Ottawa	196	224
à l'étranger	269	273
Personnel administratif		
à Ottawa	549	599
à l'étranger	533	577
Total	1,547	1,673
Personnel engagé sur place à l'étranger .	612	625
Agents du service extérieur recrutés au cours de l'année	25	32
Autres nominations pendant l'année	116	231
Radiations pendant l'année (agents)	19	21
Radiations pendant l'année (personnel) .	102	115

ANNEXE III

I. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR⁽¹⁾

I. Ambassades

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos-Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
*Birmanie (Malaisie)	
*Bolivie (Pérou)	
Bésil	Rio-de-Janeiro
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
*Congo, Brazzaville (Cameroun)	
Congo, Léopoldville	Léopoldville
*Corée (Japon)	
Costa-Rica	San-José
*Côte-d'Ivoire (Ghana)	
Cuba	La Havane
*Dahomey (Nigeria)	
Danemark	Copenhague
Équateur	Quito
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Finlande	Helsinki
France	Paris
*Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
*Guinée (Ghana)	
Haïti	Port-au-Prince
*Haute-Volta (Ghana)	
*Honduras (Costa-Rica)	
Indonésie	Djakarta
*Irak (Liban)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
*Islande (Norvège)	
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
Liban	Beyrouth
*Luxembourg (Belgique)	
*Maroc (Espagne)	

⁽¹⁾ Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays nommé entre parenthèses est celui dans lequel réside le représentant du Canada auprès du pays indiqué par l'astérisque.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Mexique	Mexico
*Nicaragua (Costa-Rica)	
*Niger (Nigeria)	
Norvège	Oslo
*Panama (Costa-Rica)	
*Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République de l'Afrique du Sud	Pretoria
République arabe unie	Le Caire
*République Centrafricaine (Cameroun)	
République Dominicaine	Saint-Domingue
*Salvador (Costa-Rica)	
*Sénégal (Nigeria)	
*Soudan (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
*Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
*Thaïlande (Malaisie)	
*Togo (Ghana)	
*Tunisie (Suisse)	
Turquie	Ankara
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

2. Hauts-commissariats

<i>Organisme</i>	<i>Ville</i>
Australie	Canberra
Ceylan	Colombo
*Chypre (Israël)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Inde	Nouvelle-Delhi
Jamaïque	Kingston
*Kenya (Tanzania)	
Malaisie	Kuala-Lumpur
Nigeria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
*Ouganda (Tanzania)	
Pakistan	Karachi
*Sierra-Leone (Nigeria)	
Tanzania	Dar-es-Salaam
Trinité et Tobago	Port-d'Espagne

3. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

<i>Organisme</i>	<i>Ville</i>
Conseil de l'Atlantique Nord	Paris
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Communauté économique européenne	Bruxelles
Communauté européenne de l'énergie atomique	Bruxelles
Communauté européenne du charbon et de l'acier	Bruxelles
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris

4. Commissariats canadiens

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Guyane britannique	Georgetown

II. BUREAUX CONSULAIRES

1. Consulats généraux

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Hambourg
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los-Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New-York
	San-Francisco
	Seattle
France	Bordeaux
Islande	Reykjavik ⁽¹⁾
Italie	Milan
Philippines	Manille

2. Consulats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Düsseldorf
Brésil	São-Paulo
États-Unis d'Amérique	Cleveland
	Détroit
	Philadelphie

⁽¹⁾ Honoraire.

III. MISSION MILITAIRE

Berlin

IV. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA
SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Cambodge	Phnom-Penh
Laos	Vientiane
Vietnam	Saigon

ANNEXE IV

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA ⁽¹⁾

I. Missions diplomatiques ⁽²⁾

<i>Pays</i> ⁽³⁾	<i>Genre de poste</i>
Algérie	Ambassade
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut-commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut-commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
Chypre	Haut-commissariat
*Colombie	Ambassade
Corée	Ambassade
*Costa-Rica	Ambassade
Côte-d'Ivoire	Ambassade
*Cuba	Ambassade
Dahomey	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Équateur	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
Gabon	Ambassade
Ghana	Haut-commissariat
Grande-Bretagne	Haut-commissariat
*Grèce	Ambassade
*Guatemala	Ambassade
Guinée	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Hongrie	Ambassade
Inde	Haut-commissariat

⁽¹⁾ Pour de plus amples renseignements, voir les publications du Ministère qui paraissent trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada et Corps diplomatique*.

⁽²⁾ Les ambassadeurs d'Algérie, du Cameroun, de Corée, de Costa-Rica, de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, du Gabon, du Guatemala, de Guinée, d'Irak, d'Islande, du Luxembourg, du Mali, du Maroc, du Niger, de Panama, du Salvador, du Sénégal, de Thaïlande et de Tunisie ainsi que les hauts-commissaires de Chypre et de l'Ouganda sont également accrédités auprès des États-Unis d'Amérique, où ils résident habituellement.

⁽³⁾ Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Suisse s'occupe des intérêts du Liechtenstein.

<i>Pays</i>	<i>Genre de poste</i>
*Indonésie	Ambassade
Irak	Ambassade
Iran	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Islande	Ambassade
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
Jamaïque	Haut-commissariat
*Japon	Ambassade
*Liban	Ambassade
*Luxembourg	Ambassade
Mali	Ambassade
Maroc	Ambassade
*Mexique	Ambassade
Niger	Ambassade
Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut-commissariat
Ouganda	Haut-commissariat
Pakistan	Haut-commissariat
*Panama	Ambassade
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Ambassade
*Portugal	Ambassade
République de l'Afrique du Sud	Ambassade
République arabe unie	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
*Salvador	Ambassade
Sénégal	Ambassade
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Ambassade
*Thaïlande	Ambassade
Trinité et Tobago	Haut-commissariat
Tunisie	Ambassade
*Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

2. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Nicaragua
Honduras	Philippines
Libéria	Saint-Marin
Monaco	

ANNEXE V

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE ⁽¹⁾

COMMONWEALTH

- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
- Comité de liaison du Commonwealth
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni
- Commission des sépultures militaires du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Pacifique sud
- Conseil économique consultatif du Commonwealth
- Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
- Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Programme de communications du Commonwealth pour la navigation militaire et marchande

COMITÉ DES DIX-HUIT PUISSANCES SUR LE DÉSARMEMENT ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

- Conseil de l'Atlantique Nord
- Comité militaire

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Organismes subsidiaires et spéciaux des Nations Unies

- Comité consultatif pour la Force d'urgence des Nations Unies
- Comité consultatif pour le cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée
- Comité consultatif pour le Congo
- Comité consultatif scientifique
- Comité de l'OAA des Nations Unies—Programme alimentaire mondial
- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
- Comité exécutif du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes
- Commission du droit international⁽²⁾
- Commission préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Commission préparatoire à l'Année de la collaboration internationale
- Groupe de travail des Vingt-et-Un pour le financement des opérations du maintien de la paix

⁽¹⁾ Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

⁽²⁾ M. Marcel Cadieux, du ministère des Affaires extérieures, a été élu pour un mandat de cinq ans, de 1962 à 1966.

Institutions spécialisées⁽¹⁾

Agence internationale de l'énergie atomique⁽²⁾
 Association internationale de développement
 Banque internationale pour la reconstruction et le développement
 Fonds monétaire international
 Organisation de l'aviation civile internationale
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
 Organisation internationale du Travail
 Organisation météorologique mondiale
 Organisation mondiale de la santé
 Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
 Société financière internationale
 Union internationale des télécommunications
 Union postale universelle

Commissions techniques du Conseil économique et social

Commission de la statistique
 Commission des droits de l'homme
 Commission des questions sociales
 Commission des stupéfiants

Comité permanent du Conseil économique et social

Comité de l'habitation, de la construction et de la planification

Organisme spécial du Conseil économique et social

Conseil d'administration du Fonds spécial

Commission économique régionale du Conseil économique et social

Commission économique pour l'Amérique latine

Commissions diverses

Commission intergouvernementale d'océanographie

ORGANISATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Comité ministériel canado-américain de défense commune
 Comité ministériel canado-américain pour le commerce et les affaires économiques
 Commission des pêches des Grands lacs
 Commission du parc international Roosevelt-Campobello
 Commission internationale de la frontière
 Commission internationale du flétan du Pacifique
 Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
 Commission mixte internationale
 Commission permanente canado-américaine de défense

ORGANISATIONS INTERAMÉRICAINES

Institut interaméricain de statistique
 Institut panaméricain de géographie et d'histoire
 Office interaméricain de la radio
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

⁽¹⁾ Le Canada était représenté auprès de l'organisme exécutif de toutes les institutions en 1963, sauf l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale.

⁽²⁾ L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas au sens strict une institution spécialisée, mais un organisme intergouvernemental autonome sous l'égide des Nations Unies.

PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud
et du Sud-Est asiatiques
Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

ORGANISATIONS DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord
Commission internationale de la chasse à la baleine
Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
Commission internationale des pêches du Pacifique nord

ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES⁽¹⁾

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Parties con-
tractantes)
Accord international sur le blé
Accord international sur le café
Accord international sur le sucre
Accord international sur l'étain
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
Comité consultatif international du coton
Comité des cotonnades
Groupe international d'études du caoutchouc
Groupe international d'études sur la laine
Groupe international d'études sur le cacao
Groupe international d'études sur le plomb et le zinc
Organisation de coopération et de développement économiques

ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES

Bureau hydrographique international
Bureau international des poids et mesures

ORGANISATION CANADO-JAPONAISE

Comité ministériel canado-japonais

TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Comité provisoire des communications par satellite

⁽¹⁾ Voir aussi les rubriques précédentes.

ANNEXE VI

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1964

(Liste partielle)

A—CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES

- Agence internationale de l'énergie atomique, 8^e conférence générale: Vienne, 14 au 18 septembre.
- Assemblée des directeurs de l'Organisation mondiale de la santé; Genève, 2 au 27 juillet.
- Assemblée générale des Nations Unies, 19^e session: New-York, 1^{er} décembre.
- Assemblée spéciale du Comité d'étude sur les principes du droit international: Mexico, 27 août au 2 octobre.
- Comité conjoint d'exportation de l'OMS, de l'OAA et de l'AIEA sur la législation relative aux aliments irradiés: à l'OAA, Rome, 19 au 29 avril.
- Comité consultatif international télégraphique et téléphonique: Genève, 22 mai (durée approximative: 5 semaines).
- Comité de l'assistance technique: Vienne, 22 juin au 4 juillet et New-York, 25 au 27 novembre.
- Comité de l'habitation, de la construction et de la planification: New-York, 22 janvier au 4 février.
- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, 6^e session plénière: New-York, 26 octobre.
- Comité exécutif du Haut-Commissaire pour les réfugiés: Rome, 22 au 30 octobre.
- Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes: Genève, 14 février.
- Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes, 14^e session: New-York, 29 juin au 3 juillet.
- Commission des droits de l'homme, 20^e session: New-York, 17 février au 13 mars.
- Commission économique pour l'Amérique latine, Comité plénier: Santiago, 20 au 25 janvier.
- Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: Téhéran, 2 au 17 mars.
- Commission des stupéfiants: Genève, 4 au 8 mai.
- Conférence des Nations Unies sur la cartographie: Manille, 21 novembre au 5 décembre.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 3^e réunion préparatoire: New-York, 3 au 17 février.

- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: Genève, 23 mars au 15 juin.
- Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, 3^e conférence: Genève, 31 août au 9 septembre.
- Conférence internationale du Travail, 48^e session: Genève, 17 juin au 9 juillet.
- Conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture: Rome, 5 au 16 octobre.
- Étude de l'uniformisation des méthodes pour mesurer la pollution de l'air pour l'Organisation mondiale de la santé: Genève, 8 septembre au 19 octobre.
- Fonds international des Nations Unies pour l'enfance, Conseil exécutif: Bangkok, 13 au 24 janvier et New-York, 15 au 24 juin.
- Fonds spécial des Nations Unies, Conseil d'administration: New-York, 13 au 20 janvier et à La Haye, 15 au 22 juin.
- Groupe de travail des Vingt-et-Un chargé d'étudier les procédures administratives et budgétaires de l'ONU: New-York, à compter du 9 septembre.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 13^e session: Paris, 20 octobre au 21 novembre.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, 2^e assemblée extraordinaire: Londres, septembre.
- Organisation internationale du Travail, Comité de la construction du génie civil et des travaux publics: Genève, 4 au 15 mai.
- Organisation internationale du Travail, Comité des mineurs, 8^e session: Genève, 19 au 30 octobre.
- Organisation internationale du Travail, Conseil d'administration, 158^e session: Genève, 4 au 21 février.
- Organisation internationale du Travail, Conseil d'administration, 159^e session: Genève, 3 au 13 juin et 10 juillet.
- Organisation internationale du Travail, Conseil d'administration, 160^e session: Genève, 9 au 20 novembre.
- Organisation internationale du Travail, Réunion tripartite de coopération technique pour l'industrie du vêtement: Genève, 21 septembre au 2 octobre.
- Organisation météorologique mondiale, Commission sur l'hydro-météorologie: Varsovie, octobre.
- Organisation mondiale de la santé, Comité d'experts sur la statistique de la santé: Genève, 27 octobre au 2 novembre.
- Organisation mondiale de la santé, Conférence sur l'étude de l'uniformisation des méthodes pour mesurer la pollution de l'air: Genève, 8 septembre au 10 octobre.
- Première réunion des gouverneurs des banques centrales du continent américain: Guatemala, avril.
- Seconde réunion interaméricaine des experts gouvernementaux de l'aviation civile: Santiago, juillet.
- Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: Genève, 9 au 26 mars, et New-York, du 5 au 23 octobre.
- Union internationale des télécommunications, Conférence extraordinaire du comité exécutif de la radio, Service aéronautique mobile de radio à haute fréquence: Genève, janvier.
- Union postale universelle, 15^e congrès: Vienne, 29 mai au 10 juillet.

B—AUTRES CONFÉRENCES

- Assemblée de l'Association des médecins du Collège américain, spécialistes des poumons: San-Francisco, 17 au 22 juin.
- Assemblée de l'Institut interaméricain de statistique: Panama, 2 au 15 septembre.
- Association des infirmières américaines: Atlantic-City, 15 au 19 juin.
- Association du droit international: Tokyo, 16 au 22 août.
- Association internationale des enquêteurs sécuritaires d'embauche, 51^e congrès annuel: San-Francisco, 28 juin au 3 juillet.
- Association nationale des mesures préventives contre l'incendie, 68^e assemblée annuelle: Dallas, 18 au 22 mai.
- Bureau européen des fréquences radio. Kleinhenbach, 22 mai (durée approximative: 1 semaine).
- Cinquième conférence de l'Institut interaméricain d'affaires indigènes: Quito, 19 au 25 octobre.
- Cinquième conférence internationale sur la reproduction animale et l'insémination artificielle: Trento, Italie, 6 au 13 septembre.
- Colloque international sur la combustion: Cambridge, 17 au 21 août.
- Colloque international sur l'irradiation: Léninegrad, 5 au 17 avril.
- Comité consultatif des études aéronautiques du Commonwealth, 8^e réunion: Nouvelle-Delhi, novembre à décembre.
- Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth: Londres, 15 octobre.
- Comité des missions de coopération et de développement économiques: Paris, 20 au 22 mars.
- Comité intergouvernemental des pêches du nord-ouest de l'Atlantique: Hambourg, 25 au 30 mai.
- Comité ministériel canado-américain de défense commune: Washington, 25 juin.
- Comité scientifique du Commonwealth britannique: Nouvelle-Zélande, 15 novembre au 3 décembre.
- Commission des pêches des Grands lacs: Ann-Arbor, 19 juin.
- Commission intergouvernementale d'océanographie: Paris, 10 au 19 juin.
- Commission internationale des pêches de l'Atlantique nord, colloque relatif au milieu: Rome, 27 janvier au 2 février.
- Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique: Rome: 27 janvier au 2 février.
- Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique: Hambourg, 1^{er} au 6 juin.
- Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique: Copenhague, 25 au 26 septembre.
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord: Tokyo, 16 novembre.
- Commission internationale d'océanographie, Expédition internationale indienne: Paris, 22 au 24 janvier.
- Commission permanente canado-américaine de défense: Base aérienne Edwards, 27 au 31 janvier: Fort-Bliss, 15 au 19 juin: Québec, 14 au 18 septembre.
- Conférence britanno-américaine des parlementaires et des membres du Congrès: Hamilton, 9 au 16 février.

- Conférence conjointe sur la santé dentaire: San-Francisco, 6 au 12 novembre.
- Conférence de la Société américaine de microbiologie: Washington, 3 au 7 mai.
- Conférence de l'Association internationale des chefs de police: Louisville, 24 au 29 octobre.
- Conférence de l'Association médicale de l'espace: Miami, 10 au 14 mai.
- Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth: Kingston, 1^{er} au 22 novembre.
- Conférence de l'Union internationale des organisations familiales: Munich, 19 au 26 juillet.
- Conférence de l'Union interparlementaire: Copenhague, 28 au 29 août.
- Conférence des premiers ministres du Commonwealth: Londres, 8 au 15 juillet.
- Conférence des technologues alimentaires américains: Washington, 24 au 25 mai.
- Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement: Genève, 21 janvier au 17 septembre.
- Conférence du Commonwealth sur l'éducation, 3^e conférence: Ottawa, 21 août au 4 septembre.
- Conférence internationale des travailleurs sociaux, 12^e session: Athènes, 20 au 25 septembre.
- Conférence internationale pour la recherche sur la pollution de l'eau, 2^e session: Tokyo, 24 au 28 août.
- Conférence internationale sur l'administration du personnel de la fonction publique: Los-Angeles, 4 au 8 octobre.
- Conférence internationale sur la galvanisation: Paris, 14 au 19 juin.
- Conférence internationale sur les applications du cobalt: Bruxelles, 8 au 11 juin.
- Conférence internationale sur les ports: Anvers, 22 au 27 juin.
- Conférence plénipotentiaire en vue d'établir des accords intérimaires pour les communications commerciales globales par satellite: Washington, 20 au 24 juillet.
- Conférence régionale de l'Atlantique nord, Association internationale des chefs de police: Rye Beach, 7 au 9 juin.
- Conférence régionale des montagnes et du Pacifique, Association internationale des chefs de police: Port-Angeles, 1^{er} au 3 juin.
- Conférence sur la puissance mondiale: Lausanne, 13 au 18 septembre.
- Conférence sur les problèmes du génie civil outre-mer: Londres, juin.
- Congrès international de géographie: Londres, 21 au 28 juin.
- Congrès international de géologie: Nouvelle-Delhi, 14 au 22 décembre.
- Congrès international de la botanique: Édimbourg, 3 au 13 août.
- Congrès international de la parasitologie, 1^{re} session: Rome, 21 au 26 septembre.
- Congrès international de la psychologie appliquée, 15^e session: Yougoslavie, 6 au 7 août.
- Congrès international de la recherche scientifique sur les arriérés mentaux: Copenhague, 7 au 14 août.
- Congrès international de l'engorgement et de la corrosion marine: Cannes, 5 au 28 juin.

- Congrès international de pacage, 9^e session: São-Paulo, 30 décembre.
- Congrès international de photogrammétrie, 10^e session: Lisbonne, 7 au 19 septembre.
- Congrès international des archives: Bruxelles, 1^{er} au 5 septembre.
- Congrès mondial du pétrole, assemblée du comité exécutif du Conseil permanent: Mexico, 19 au 25 janvier.
- Conseil économique consultatif du Commonwealth, réunion ministérielle: Kuala-Lumpur, 2 au 3 septembre.
- Convention de la Société sous-marine d'Amérique, 5^e session: Mexico, 17 au 21 juin.
- Coordination des usages d'information par les secteurs technologiques (céramique): Paris, 11 au 12 juin.
- Décade internationale pour la recherche en hydrologie, réunion préparatoire: Paris, 7 au 17 avril.
- Groupe consultatif de la politique de l'Atlantique: Ditchley, Grande-Bretagne, 10 au 13 mars.
- Groupe consultatif de la politique de l'Atlantique: Frascati, Italie, 1^{er} au 4 octobre.
- Groupe international pour l'étude du plomb et du zinc: Madrid, 21 au 30 octobre.
- Groupe interparlementaire Canada-États-Unis: Washington, 14 au 19 janvier.
- Institut de technologie alimentaire, Assemblée nationale: Washington, 24 au 28 mai.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 8^e réunion du bureau de direction: Mexico, 10 au 20 juin.
- Méthodes paléomagnétiques: Newcastle-on-Tyne, 1^{er} au 10 avril.
- Organisation panaméricaine de la santé, Assemblée du bureau de direction: Mexico, 31 août au 11 septembre.
- Organisation internationale de police criminelle, assemblée générale: Caracas, 30 septembre au 7 octobre.
- OTAN, Réunions des experts régionaux: Paris, mars à avril.
- OTAN, Réunions des experts régionaux: Paris, octobre à novembre.
- OTAN, Réunions des ministres des Affaires étrangères: La Haye, 12 au 14 mai.
- OTAN, Réunion ministérielle: Paris, 15 au 17 décembre.
- Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), 21^e session: Genève, 23 février au 21 mars.
- Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Négociations sur les tarifs douaniers et le commerce (Kennedy Round): Genève, 4 mai (durée approximative: 1 an).
- Quatrième conférence sur la production de l'acier en Amérique latine: Mexico, 19 au 24 juillet.
- Réunion de la Commission internationale de l'électrotechnique: Aix-les-Bains, 13 au 17 mai.
- Réunion de recherche relative aux routes outre-mer: Londres, juin.
- Réunion des parties de la Convention internationale pour la pêche en haute mer dans le Pacifique nord: Ottawa, 9 septembre au 1^{er} octobre.
- Réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo: Londres, 7 au 21 novembre.
- Réunion du Comité international du manteau supérieur: Moscou, 11 au 19 mai.

- Réunion ministérielle canado-japonaise: Tokyo, 4 au 5 septembre.
- Société royale de la santé, assemblée annuelle: Torquay, 2 mai.
- Stupéfiants—Deuxième groupe d'étude international: Paris, 16 au 28 novembre.
- Trente-troisième session de l'Assemblée générale d'Interpol: Caracas, 30 septembre au 7 octobre.
- Union internationale d'astronomie, 12^e assemblée générale: Hambourg, 24 août au 3 septembre.
- Union internationale de la géodésie et de la géophysique, colloque sur l'irradiation atmosphérique: Léninegrad, 5 au 12 août.
- VELA Conférence d'uniformisation de la sismologie: Orléans, 6 au 8 octobre.
- Zones territoriales du Canada relatives à la pêche et à la mer (Négociations avec la France): Paris, 19 au 23 juillet.

ANNEXE VII

LISTE D'ACCORDS INTERNATIONAUX INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA EN 1964

I. Accords bilatéraux

Banque interaméricaine pour le développement

Accord entre le Gouvernement du Canada et la Banque interaméricaine pour le développement prévoyant la gestion par la Banque de certains fonds que le Gouvernement du Canada mettra à la disposition des pays d'Amérique latine, membres de la Banque, à des fins d'assistance économique ou technique ou d'aide à l'éducation. Signé à New-York le 4 décembre 1964. En vigueur le 4 décembre 1964.

Danemark

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danemark portant continuation du programme canadien d'entraînement d'équipages aériens pour l'Aviation royale du Danemark. Ottawa, le 30 juin 1964. En vigueur le 30 juin 1964.

Convention supplémentaire modifiant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume du Danemark pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu signé à Ottawa le 30 septembre 1955. Ottawa, le 27 novembre 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danemark prévoyant la reconnaissance mutuelle de certificats d'immatriculation et autres documents nationaux indiquant le tonnage des navires marchands. Ottawa, le 15 octobre 1964. En vigueur le 14 décembre 1964.

Espagne

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Espagne concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 8 septembre 1964.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique touchant la vente des droits du Canada aux avantages d'aval prévus par le Traité du Columbia conclu à Washington le 17 janvier 1961. Washington, le 22 janvier 1964. En vigueur le 22 janvier 1964.

Échange de Notes et Protocole entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur le Traité du Columbia conclu à Washington le 17 janvier 1961. Washington, le 22 janvier 1964.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la création du Parc international Roosevelt à Campobello. Signé à Washington le 22 janvier 1964. En vigueur le 14 août 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique dénonçant les Notes du 28 décembre 1962 établissant au Canada une station de commandement et de relevés rattachée à un système (Nimbus) de satellites météorologiques opérationnels en voie de réalisation par les États-Unis. Ottawa, le 4 février 1964. En vigueur le 4 février 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'entretien durant l'hiver du pipe-line Haines-Fairbanks ainsi qu'à l'utilisation et à l'entretien durant l'hiver de sections de la route de Haines. Ottawa, le 6 mars 1964. En vigueur le 6 mars 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, prorogeant au delà du 1^{er} avril 1964 l'Accord conclu par l'Échange de Notes des 3 et 13 juillet 1962 relatif au canal de Welland. Ottawa, le 31 mars 1964. En vigueur le 31 mars 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la suppression de certains postes de radar du réseau continental de défense par radar. Washington, le 25 mai 1964. En vigueur le 25 mai 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'Accord du 9 mars 1959 relatif au tarif de péages applicable à la voie maritime du Saint-Laurent. Ottawa, le 30 juin 1964. En vigueur le 30 juin 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique annulant le programme de radars correcteurs prévu par l'Accord du 27 septembre 1961 sur le système de défense aérienne du continent. Ottawa, le 6 mai 1964. En vigueur le 6 mai 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un accord sur les satellites internationaux pour l'étude de l'ionosphère (avec mémoire d'entente) (ISIS). Ottawa, le 6 mai 1964. En vigueur le 6 mai 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique confirmant l'entrée en vigueur du protocole du 22 janvier 1964 au Traité du Columbia. Ottawa, le 16 septembre 1964. En vigueur le 16 septembre 1964.

Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia. Signé à Washington le 17 janvier 1961. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 16 septembre 1964. En vigueur le 16 septembre 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique autorisant l'Accord de vente de la part canadienne prévu par le Traité du Columbia. Ottawa, le 16 septembre 1964. En vigueur le 16 septembre 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la construction, l'utilisation et l'entretien à Terre-Neuve d'une station Loran-C et d'une station de contrôle des émissions (avec annexe). Ottawa, le 16 septembre 1964. En vigueur le 16 septembre 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant pour l'hiver 1964-1965 les dispositions de l'Accord du 6 mars 1964 relatif à l'utilisation et l'entretien durant l'hiver de secteurs de la route de Haines en Colombie-Britannique et dans le Territoire du Yukon. Ottawa, le 27 novembre 1964. En vigueur le 27 novembre 1964.

Hongrie

Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Hongrie. Ottawa, le 11 juin 1964. En vigueur provisoirement le 11 juin 1964.

Japon

Convention entre le Canada et le Japon pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signée à Tokyo le 5 septembre 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon prévoyant l'entrée au Japon de citoyens canadiens et l'entrée au Canada de citoyens japonais, soit sans visa pour des périodes limitées, soit avec visa pour des périodes prolongées et des fins précises. Tokyo, le 5 septembre 1964. En vigueur le 20 septembre 1964.

Mexique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis du Mexique mettant en vigueur définitivement l'Accord relatif aux transports aériens entre les deux pays signé à Mexico le 21 décembre 1961. Ottawa, le 21 février 1964. En vigueur le 21 février 1964.

Nigeria

Accord entre le Canada et la République fédérale du Nigeria concernant les conditions de service du personnel des forces armées canadiennes détaché auprès des forces armées nigériennes. Lagos, le 25 juin 1964. En vigueur le 25 juin 1964.

Norvège

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège portant continuation du programme canadien d'entraînement d'équipages aériens pour l'Aviation royale de la Norvège. Ottawa le 30 juin 1964. En vigueur le 30 juin 1964.

Pérou

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Lima, le 8 mai 1964. En vigueur le 8 mai 1964.

République fédérale d'Allemagne

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'échange de renseignements sur la science de la défense. Bonn, les 21 et 28 août 1964. En vigueur le 28 septembre 1964.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant l'établissement de prix minimums pour les céréales importées du Canada au Royaume-Uni. Londres, le 15 avril 1964. En vigueur le 15 avril 1964.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni touchant le statut des forces canadiennes aux Bermudes. Londres, le 11 septembre 1964. En vigueur le 11 septembre 1964.

Suisse

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse relatif au renouvellement de l'Accord de coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, renouvellement censé être en vigueur pour une période de cinq années à compter du 31 juillet 1963. Ottawa, le 26 novembre 1964. En vigueur le 26 novembre 1964.

Tchécoslovaquie

Accord à long terme sur le blé entre le Canada et la République socialiste de Tchécoslovaquie. Signé à Ottawa le 29 octobre 1963. En vigueur provisoirement le 29 octobre 1963. Instruments de ratification échangés à Prague le 25 mars 1964. En vigueur le 25 mars 1964.

Venezuela

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela renouvelant le *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. Caracas le 13 octobre 1964. En vigueur le 13 octobre 1964.

2. Accords multilatéraux

Traité portant interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Fait à Moscou le 5 août 1963. Signé par le Canada à Londres, à Washington et à Moscou le 8 août 1963. Instruments de ratification du Canada déposés à Londres, à Washington et à Moscou le 28 janvier 1964. En vigueur pour le Canada le 28 janvier 1964.

Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique. Fait à Washington le 15 juillet 1963. Signé par le Canada le 15 juillet 1963. Instrument de ratification déposé par le Canada le 23 janvier 1964.

Accord sur le fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus (supplément) 1964. Signé par le Canada le 6 avril 1964. En vigueur le 6 avril 1964.

Protocole modifiant la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord. Signé à Washington le 8 octobre 1963. Instrument de ratification du Canada déposé le 12 novembre 1963. En vigueur le 10 avril 1964.

Accord entre l'Indonésie et le Commonwealth au sujet des cimetières de guerre. Signé par le Canada le 10 septembre 1962. En vigueur le 19 avril 1964.

Accord entre les parties au Traité de l'Atlantique Nord sur les renseignements d'ordre atomique. Paris, le 18 juin 1964. Signé par le Canada le 30 juin 1964.

Accord établissant un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de télécommunications par satellites. Washington, D.C. le 20 août 1964. Signé par le Canada le 20 août 1964. En vigueur pour le Canada le 20 août 1964.

Amendements à la Charte des Nations Unies, adoptés par les résolutions de l'Assemblée générale 1991 A et B (XVIII) du 17 décembre 1963. Faits à New-York le 17 décembre 1963. Instrument de ratification du Canada déposé le 9 septembre 1964.

Procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 30 octobre 1964. Signé par le Canada le 25 novembre 1964.

Procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la Confédération suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 30 octobre 1964. Signé par le Canada le 25 novembre 1964.

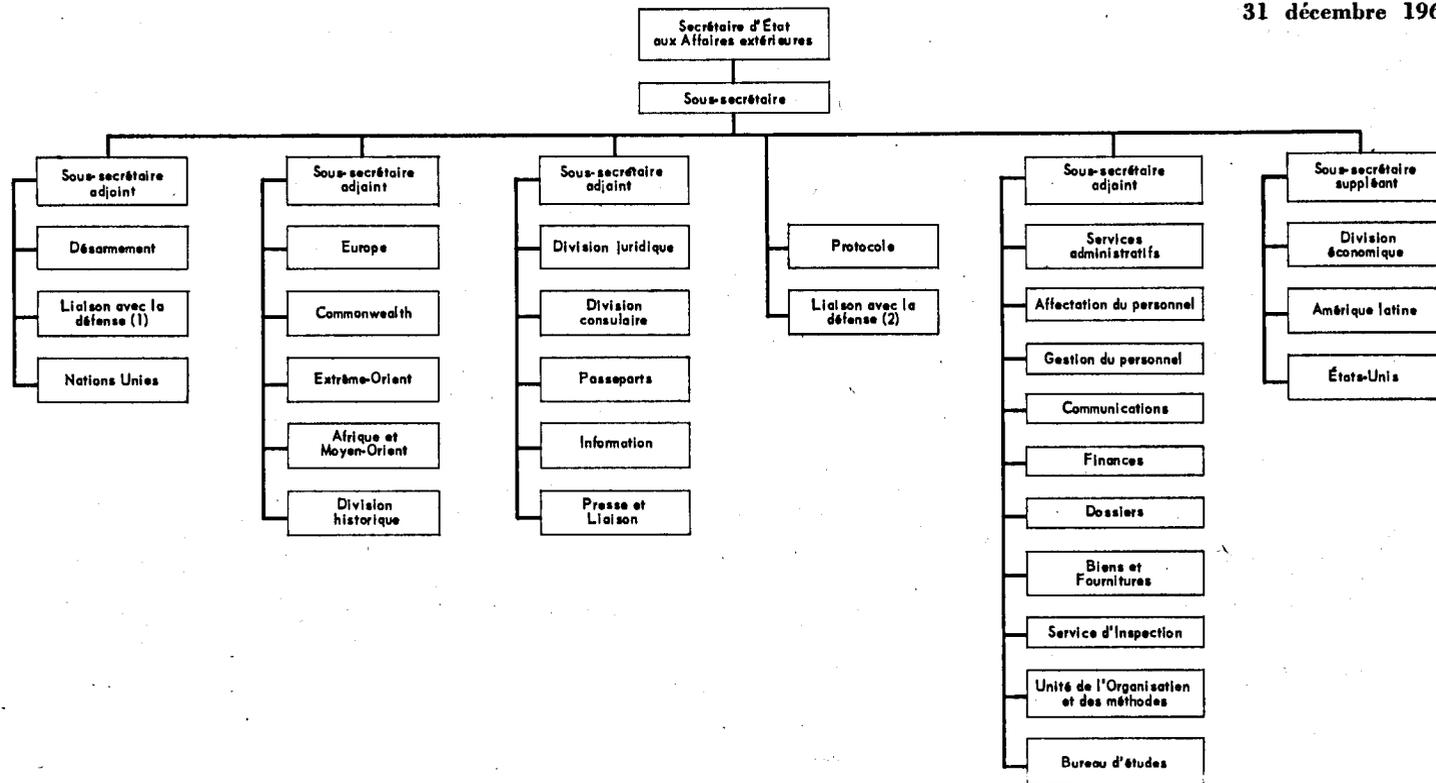
Procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la République arabe unie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 30 octobre 1964. Signé par le Canada le 25 novembre 1964.

Bureau international du Travail. Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession. Faite à Genève le 25 juin 1958. Instrument de ratification du Canada déposé le 26 novembre 1964.

Convention unique sur les stupéfiants. Faite à New-York le 30 mars 1961. Signée par le Canada le 30 mars 1961. Instrument de ratification du Canada déposé le 11 octobre 1961. En vigueur le 13 décembre 1964.

Annexe VIII
ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

31 décembre 1964





Rapport du ministère des
AFFAIRES
EXTÉRIEURES
1965

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

N° de catalogue E1-1965F

A L'HONORABLE PAUL MARTIN,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

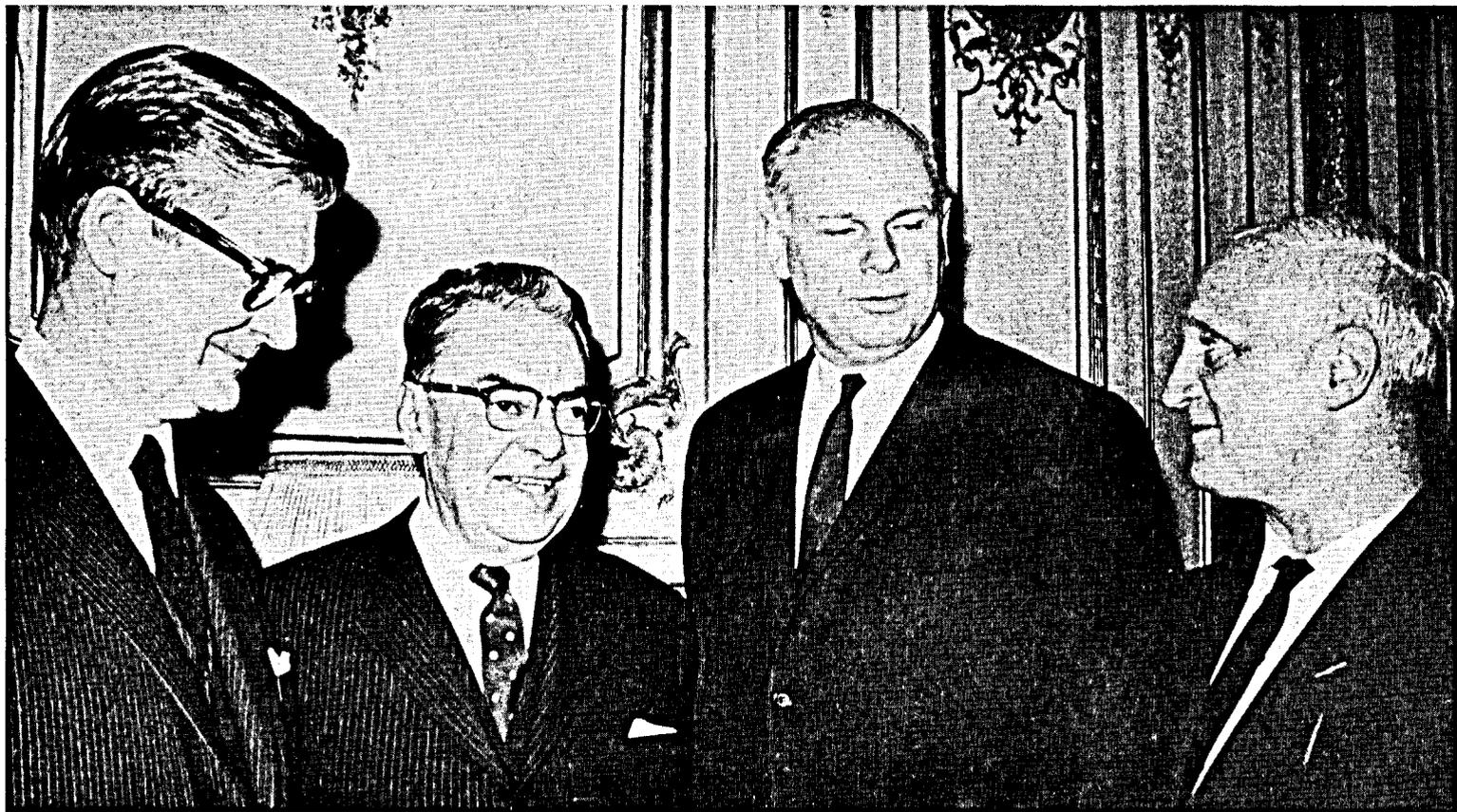
Comme l'exige la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour présentation au Parlement, le cinquante-sixième rapport du ministère, portant sur l'année civile 1965.

Il a fallu, au cours de l'année écoulée, besogner dans maints domaines et je suis heureux d'exprimer ma gratitude aux fonctionnaires du ministère qui ont si fidèlement rempli leurs astreignantes fonctions.

*Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*



Ottawa, le 3 janvier 1966.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, à la réunion annuelle de l'OTAN à Paris. De gauche à droite: M. Jules Léger, ambassadeur du Canada en France; M. Paul Martin; M. Paul Hellyer, ministre de la Défense du Canada; M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

PRÉFACE

*Par le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*

Dans le présent rapport du ministère des Affaires extérieures pour 1965, le lecteur trouvera des notes concises sur de nombreux aspects de la politique étrangère du Canada et sur les problèmes majeurs qui se sont posés dans le domaine des affaires internationales au cours des douze derniers mois. Il est inutile dans une préface de résumer les événements, les décisions ou les travaux que décrit le texte du rapport. Mes observations porteront donc sur le sens de certains événements qui ne peuvent manquer de retenir l'attention de ceux qui s'intéressent aux affaires internationales, et je traiterai particulièrement, il va de soi, du rôle que le Canada a joué dans ces événements.

Il a été possible, pour certaines années, de mettre en relief un ou plusieurs événements—en général sur le plan des intérêts des grandes puissances—qui ont dominé, fortement influencé ou représenté d'une manière ou d'une autre les affaires internationales durant cette période. La confrontation qui a suivi l'érection du mur de Berlin en 1961, la crise de Cuba en 1962 et le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 constituaient des événements de ce genre.

Pour l'année qui s'achève, il est difficile, du moins à l'heure actuelle, de choisir un seul événement comparable. C'est l'aggravation du conflit au Vietnam qui a suscité peut-être le plus d'inquiétude, mais on ne saurait encore en prédire les conséquences à long terme. Le conflit entre l'Inde et le Pakistan et la déclaration unilatérale d'indépendance en Rhodésie ont également été sources de préoccupations. L'activité diplomatique s'est rattachée dans une grande mesure à ces trois situations régionales.

Avant de commenter ces problèmes, j'aimerais examiner brièvement les relations entre grandes puissances ou blocs de puissances qui n'ont subi aucune modification majeure. Bien que l'Union soviétique ait porté de graves accusations contre les États-Unis au sujet de la situation au Vietnam et qu'elle ait lancé des avertissements quant aux conséquences négatives que la politique des États-Unis au Vietnam aurait sur le développement ou le maintien de bonnes relations ailleurs dans le monde, les rapports entre les deux nations les plus puissantes de la terre ont continué d'être empreints de mesure et de se caractériser par une absence relative de tension. La Chine communiste n'a guère freiné son hostilité à l'égard de l'Union soviétique à la suite des changements qui se sont produits au sein du Gouvernement soviétique en octobre 1964, et les autorités ont maintenant reconnu ce fait publiquement. Il est encore plus évident que l'hostilité de la Chine communiste à l'égard des États-Unis et de beaucoup d'autres nations ne s'est pas démentie.

L'impasse nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique et l'essor remarquable qu'a pris la puissance politique, économique et militaire des membres européens de l'OTAN depuis l'établissement de l'Alliance ont créé une situation telle que certains de ces membres sont convaincus de la nécessité de changements dans l'organisation de l'Alliance.

Devant cette conjoncture les membres ont étudié ensemble divers arrangements relatifs au contrôle et à la propriété des armes nucléaires. Un comité provisoire spécial, formé des ministres de la Défense de l'OTAN et aux travaux duquel participent dix pays de l'Alliance, y compris le Canada, a été chargé d'explorer les problèmes que posent les arrangements nucléaires au sein de l'OTAN. Durant toute cette période, le Canada a souligné l'importance du maintien de l'unité, de la force et de la stabilité de l'Alliance.

En ce qui concerne le groupe des nations afro-asiatiques, les événements ont plutôt fait ressortir des divergences croissantes d'intérêt ou de points de vue, bien que ces pays aient continué de faire front commun dans leur opposition foncière aux vestiges du colonialisme et dans leur insistance à l'endroit d'un ordre économique international qui tiendra davantage compte des problèmes du monde en voie de développement.

La politique du Canada dans ces domaines a été évidemment fixée à la lumière de certaines des conditions susmentionnées. Comme le lecteur le constatera dans le chapitre consacré à cette question, il a été possible d'intensifier le commerce, les échanges et les contacts à divers égards avec l'Union soviétique et d'autres nations de l'Europe orientale. Le Canada a poursuivi ses efforts afin de développer ses contacts avec la Chine communiste sur le plan commercial et dans d'autres domaines non diplomatiques. En novembre, toutefois, nous nous sommes vus dans l'obligation de nous opposer à ce que la Chine communiste soit admise aux Nations Unies d'après les conditions posées par ce pays. Nous aurions été heureux qu'elle puisse acquérir un siège à l'Organisation, mais nous avons décidé que ses conditions étaient inacceptables.

Comme je l'ai laissé entendre plus haut, les événements politiques les plus frappants de 1965, qui impliquaient des crises soudaines ou d'importantes modifications des éléments d'une situation et qui exigeaient dans la plupart des cas une action internationale, ont eu lieu principalement dans des régions où, en dépit de la participation de grandes puissances, les tensions ou conflits locaux n'avaient pas de répercussions immédiates sur les relations entre grandes puissances, celles-ci ne pouvant du reste y remédier facilement. Chaque situation, au Cachemire, au Vietnam, en Rhodésie et en République Dominicaine, avait des causes profondément ancrées dans l'histoire régionale. Les nations qui sont le plus directement intéressées et, lorsque c'est possible, les membres des Nations Unies ou ceux d'une association régionale ou autre doivent assumer la lourde responsabilité d'efforts qui tendent à circonscrire et à résoudre éventuellement ces conflits en puissance ou ces conflits déclarés. Ces situations peuvent présenter à divers degrés un danger pour la paix mondiale.

Les crises qui ont eu lieu en 1965 ont toutes inquiété le Canada et ont nécessité dans plusieurs cas une intervention spéciale. Nous avons insisté auprès de l'Inde et du Pakistan, en raison de l'amitié entre pays du Commonwealth, sur la nécessité de mettre fin aux combats qui avaient commencé au mois d'août, et le premier ministre du Canada a offert ses services à cet effet. Nous avons entièrement appuyé l'action des Nations Unies et nous avons fourni du personnel et des appuis logistiques pendant leur intervention pour le maintien de la paix dans la région. Lors de la crise rhodésienne, nous avons collaboré étroitement avec la Grande-Bretagne et avec beaucoup d'autres nations en prenant des sanctions économiques et diverses mesures qui, nous l'espérons, exerceront le maximum de pression sur le gouvernement Smith sans risquer d'amener le chaos ou de sanglants conflits dans la région.

Au sujet du conflit au Vietnam, notre position est qu'une solution exclusivement militaire n'est ni satisfaisante ni désirable, et nous continuons de faire notre possible dans la recherche d'issues qui pourraient conduire à un règlement négocié de cette malheureuse situation. En se fondant sur l'expérience acquise par le Canada à titre de membre de la Commission internationale pour le contrôle pendant les onze dernières années, le Gouvernement canadien a présenté son point de vue sur cette situation au Parlement et au peuple canadiens.

En ce qui concerne plusieurs des principaux sujets de discussion et de négociation aux Nations Unies comme le maintien de la paix et le désarmement, nous pourrions aussi établir un bilan des événements favorables et de ceux qui assombrissent les perspectives de paix et de sécurité dans le monde. Aucun accord n'a été réalisé sur des mesures qui aboutiraient au désarmement général ou sur de nouvelles mesures collatérales, du genre du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, mais on n'a pas assisté non plus à des récriminations qui auraient mis fin à toute discussion sérieuse. Au contraire, la longueur et l'intensité des débats ainsi que l'importance des majorités qui ont voté pour les résolutions sur le désarmement à l'Assemblée générale ont fourni un témoignage d'un appui étendu dans ce domaine de la part des peuples et des gouvernements. Certains progrès ont été accomplis en 1965 en vue de l'établissement de zones dénucléarisées en Amérique latine et en Afrique. Si on les ajoute à des mesures prises antérieurement ou parallèlement à l'égard de l'Antarctique, au contrôle des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et aux réalisations dans l'espace extra-atmosphérique, ces mesures laissent entrevoir une évolution progressive, durant un certain nombre d'années, vers un contrôle d'ensemble des armes nucléaires et conventionnelles.

Dans le domaine du maintien de la paix, il a été décidé avant le commencement de la vingtième session de l'Assemblée générale que les nations qui refusaient de verser leur part des dépenses effectuées à ce titre par suite de leur opposition à certaines opérations ne seraient pas privées de leur droit de vote. Le désaccord fondamental quant aux rapports entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale au sujet de toute action visant au maintien de la paix n'était pas encore près d'être résolu à la fin de l'année, et la notion de responsabilité collective dans le domaine des opérations de paix autorisées par l'Assemblée n'avait pas gagné de terrain. Il y a eu cependant des discussions sur les principes. Nous pouvons nous réjouir du fait que dans la pratique la nécessité d'une action immédiate de la part du Conseil de sécurité dans le conflit entre l'Inde et le Pakistan n'a pas été contestée et que le Conseil a pu sans grande difficulté renouveler le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre.

De plusieurs manières, le Canada a joué un rôle très actif dans les discussions relatives au désarmement et au maintien de la paix. En soulignant les incidences financières et autres des responsabilités de maintien de la paix et en continuant de faire des contributions importantes pour telles ou telles opérations menées à Chypre, au Moyen-Orient et dans les zones de tension entre l'Inde et le Pakistan, le Canada est allé au delà des discussions sur des principes généraux et a pris les mesures pratiques qui étaient en son pouvoir afin de contribuer à sauvegarder la paix.

J'ai suggéré qu'une situation relativement statique, en ce qui concerne les relations entre les grandes puissances, n'exclut pas certains événements politiques de grande portée. Les progrès internationaux dans le domaine économique et social ne dépendent pas de façon immédiate du cours général des affaires politiques, bien que les convictions, intérêts et conflits

politiques et idéologiques déterminent certaines conditions fondamentales et peuvent, dans les régions où sévit une crise, interrompre ou annuler partiellement ces progrès.

L'Année de la coopération internationale est maintenant terminée, et nous abordons la deuxième moitié de la Décennie internationale pour le développement. Il est concevable que dans quelques années nous venions à considérer que les crises politiques d'une année déterminée, dont l'ampleur nous frappait alors, avaient moins d'importance que les décisions prises en matière de coopération économique et l'œuvre accomplie dans ce domaine. Cette coopération, qui implique la participation des gouvernements, de groupes d'États et d'organisations internationales à l'essor industriel et agricole, au développement de l'éducation, de l'assistance technique et du commerce a une si vaste portée qu'il est impossible, dans les sections pertinentes de ce rapport d'en fournir un exposé complet. Le fleuve de la coopération mondiale a maintenant de si nombreux affluents dont le cours tranquille passe ou contourne les obstacles politiques que le paysage international, comme nous l'avons connu, pourra être un jour profondément modifié.

On trouvera des manifestations précises de cette tendance dans les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans les projets visant à consolider les programmes d'aide de l'ONU, dans la réévaluation du rôle du Conseil économique et social et dans les détails des programmes canadiens d'aide extérieure. Par l'augmentation des crédits réservés à nos programmes, par la diversification des travaux qui s'insèrent dans ces programmes et par l'élargissement de leur cadre régional, nous continuons de jouer un rôle important dans l'effort que font les pays industrialisés pour aider les pays en voie de développement.

J'aimerais, à ce point, mettre en lumière certaines des réalisations de 1965 qui présentent un intérêt particulier pour le Canada et pourraient être négligées dans un tableau général de la scène internationale. En 1965, le Commonwealth s'est vu en face des graves difficultés que comportaient les situations indo-pakistanaise et rhodésienne. Mais c'est au cours de la même année qu'a été établi un secrétariat du Commonwealth ayant à sa tête un Canadien comme secrétaire général, et que sont devenues plus étroites les relations avec les pays du Commonwealth dans la région des Antilles. Nous avons renforcé nos liens traditionnels avec la France au moyen d'un accord culturel général et de divers projets de coopération. La signature de l'Accord canado-américain concernant les produits automobiles a constitué un événement important et profitable dans nos relations avec les États-Unis. Ce sont là quelques exemples de progrès réalisés dans le cadre de liens historiques qui ont une importance fondamentale pour la politique extérieure du Canada.

En donnant un aperçu de la gamme des réalisations que décrit le présent rapport, je ferai observer que certains Canadiens, mus par la crainte ou l'esprit critique, demandent si nous avons une politique étrangère indépendante. Le Gouvernement canadien n'ignore pas, comme tout gouvernement souverain qui est prêt à envisager les réalités, que de bien des manières il doit tenir compte des conditions extérieures et des actions des autres. Le Canada a toutefois choisi librement diverses responsabilités et associations et a persisté dans les voies qu'il jugeait sages; la combinaison de ces responsabilités, liens et convictions, avec les traits distinctifs de notre héritage national est unique et ne se retrouve chez aucune autre nation. Nos décisions sont prises en fonction de ces éléments et ne sont pas

simplement calquées sur les décisions prises par une autre nation ou par un groupe d'États. Dans la préface du *Rapport annuel* de 1964, j'ai décrit notre rôle de moyenne puissance, et j'estime que les événements de 1965 ont continué de démontrer que le Canada poursuit des politiques qui servent à la fois ses propres intérêts et les intérêts de la collectivité mondiale.

Les sujets dont traite ce rapport présentent un intérêt pour de nombreux organismes de l'État. En tant que ministre responsable des Affaires extérieures, j'aimerais rendre hommage à l'esprit de collaboration dont ont fait preuve de si nombreux services du gouvernement afin de donner une expression efficace de l'intérêt que prend notre pays aux affaires mondiales. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude personnelle aux membres du ministère des Affaires extérieures pour leur travail incessant, au service du Canada, tant à l'administration centrale qu'à l'étranger.

*Le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*

Paul Martin

Ottawa, le 3 janvier 1966.

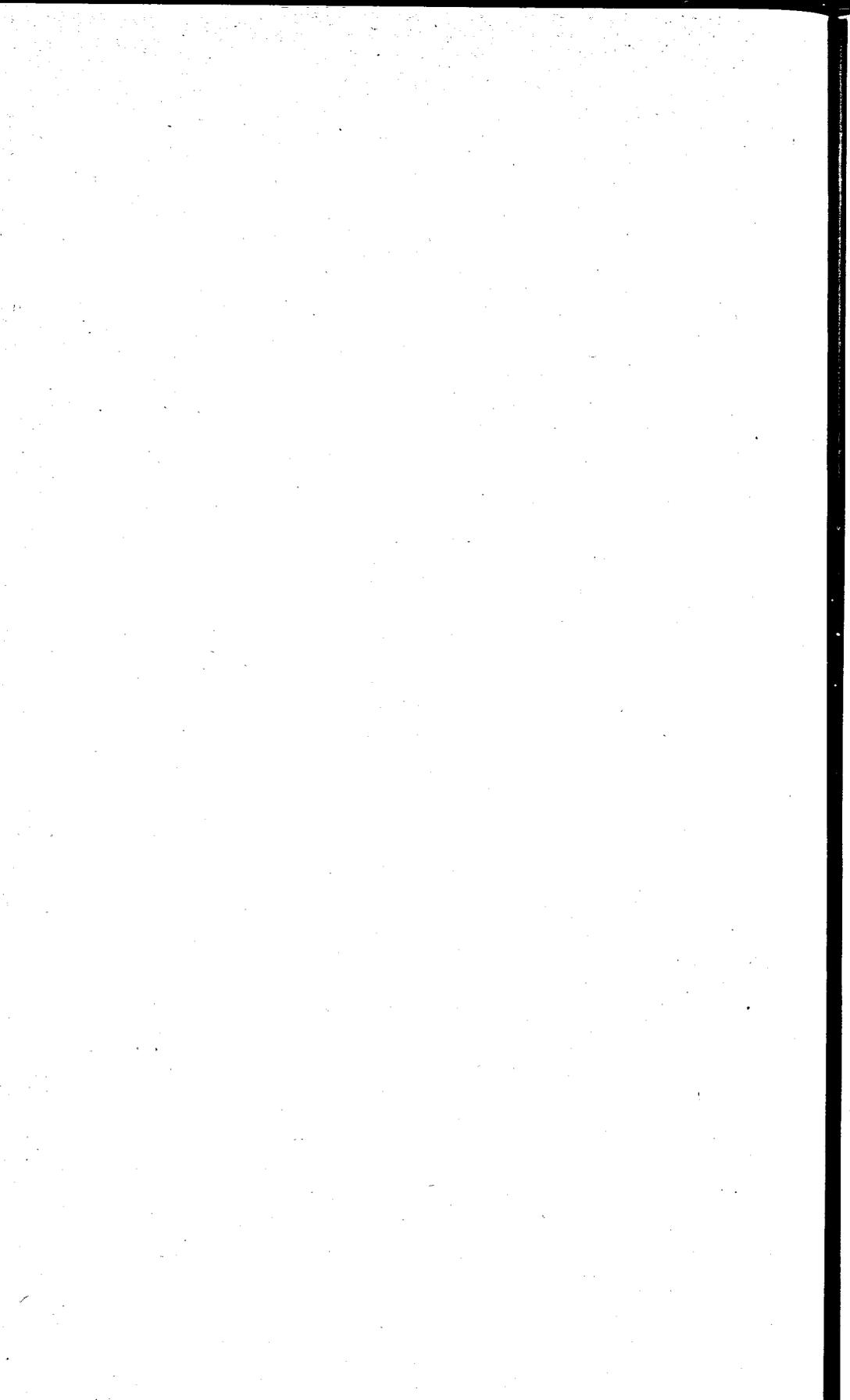


TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Lettre de présentation	iii
Préface	v
 CHAPITRE	
I. Introduction	1
II. Représentation internationale	3
A. Nations Unies	3
B. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	15
C. Commonwealth	16
D. Aide extérieure	18
E. Missions diplomatiques à l'étranger	22
F. Protocole	23
III. Affaires économiques	25
IV. Défense et affaires extérieures	35
V. Divisions géographiques	38
A. Afrique et Moyen-Orient	38
B. Europe	39
C. Extrême-Orient	41
D. Amérique latine	43
E. États-Unis d'Amérique	44
VI. Division Presse et liaison: Division de l'information; Division des recherches historiques	47
VII. Questions juridiques	55
VIII. Questions administratives	58
Organisation et administration	58
Personnel	61
Activité consulaire et Bureau des passeports	62
 ANNEXE	
I. Publications	64
A. Publications du Ministère	64
B. Débats des Communes et affaires extérieures	67
C. Bibliographie sur d'autres sujets connexes	68
II. Statistiques sur le personnel du Ministère	72

III.	Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur	73
IV.	Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	77
V.	Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie	79
VI.	Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait officiellement représenter en 1965	82
VII.	Liste d'accords internationaux indiquant le développement des relations juridiques du Canada en 1965	87
VIII.	Organigramme de l'administration centrale du Ministère au 31 décembre 1965	91

I

INTRODUCTION

Créé en 1909 par une loi du Parlement, le ministère des Affaires extérieures du Canada a été placé directement sous l'autorité du premier ministre par une loi modificatrice de 1912. Ce n'est qu'au mois de mars 1946, trente-quatre ans plus tard, que le premier ministre a abandonné ce portefeuille supplémentaire qu'il confia à M. Louis St-Laurent.

A mesure que le Canada acquérait plus d'autonomie dans le domaine international, il devenait préférable pour lui de gérer ses affaires extérieures directement, plutôt que par l'intermédiaire du Corps diplomatique et des autorités consulaires britanniques. En 1921, le haut commissariat du Canada à Londres fut placé sous l'autorité directe du Ministère et en 1925 un représentant permanent du Canada fut nommé à Genève. En vertu d'un accord réalisé à la Conférence impériale de 1926, le gouverneur général devint le représentant du Souverain au Canada, et la correspondance émanant des gouvernements étrangers et du Bureau des dominions à Londres fut dès lors adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures plutôt qu'au gouverneur général. La première légation du Canada fut ouverte en 1927 à Washington, et en 1928 l'ex-commissaire général à Paris fut nommé ministre en France. En 1929, une légation fut ouverte à Tokyo.

Au cours du dernier quart de siècle, la représentation canadienne à l'extérieur a connu un grand essor par suite de la participation du Canada aux deux guerres mondiales. A l'heure actuelle, le Canada entretient des relations extérieures avec 104 pays et organisations internationales, et est représenté à l'étranger par 120 missions diplomatiques et consulaires, parmi lesquelles on compte 75 ambassades, 17 hauts commissariats, 18 consulats et consulats généraux et 8 missions permanentes auprès d'organisations internationales. De plus, le Canada maintient une mission militaire et consulaire à Berlin et un commissariat en Guyane britannique. Il maintient également des délégations aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge.

Cette année, le Canada a accredité des ambassadeurs non résidents auprès de l'Algérie, de la Hongrie, de la Jordanie, de Koweït et de la Syrie, ainsi qu'un haut commissaire non résident auprès de Malte. Des ambassades doivent être officiellement ouvertes au Sénégal (Dakar) et en Éthiopie (Addis-Abéba) au cours des premiers mois de 1966, et les préparatifs à cet effet se trouvaient déjà très avancés à la fin de 1965.

Voici les principales fonctions du ministère de Affaires extérieures:

- a) diriger les relations du Canada avec les autres pays et la participation du Canada aux organisations internationales; protéger les intérêts du Canada à l'étranger;
- b) recueillir et apprécier les informations concernant les situations qui peuvent influencer sur les relations internationales du Canada;
- c) correspondre avec les autres gouvernements et leurs représentants au Canada;
- d) négocier et conclure des traités et autres accords internationaux;

- e) représenter le Canada dans les capitales étrangères et aux conférences internationales.

A l'administration centrale, à Ottawa, le personnel du ministère qui relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est dirigé par M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État. Celui-ci est aidé dans l'exécution de sa tâche par un sous-secrétaire suppléant, par quatre sous-secrétaires adjoints et par les chefs des vingt-cinq divisions*, chacun de ceux-ci relevant d'un sous-secrétaire adjoint qui est chargé de divers groupes de divisions.

* Voir l'Organigramme, p. 91

II

REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

A. Nations Unies

En 1965, les membres de l'Organisation des Nations Unies sont parvenus à donner à l'Assemblée générale la possibilité de reprendre son travail normal en décidant que la question de l'article 19 (perte du droit de vote à l'Assemblée) ne serait pas soulevée dans le cas des arriérés de contributions relatifs à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (FUNU) et à l'opération des Nations Unies au Congo (ONUC). Au cours de sa vingtième session, qui a duré du 21 septembre au 21 décembre, l'Assemblée générale a pris des mesures au sujet des 108 articles de son ordre du jour record, a adopté plus de 120 résolutions et a reçu la visite de Sa Sainteté le pape Paul VI. Avec l'admission de la Gambie, des îles Maldives et de Singapour, le nombre des membres a été porté à 117.

Financement de l'Organisation

Les problèmes financiers des Nations Unies n'ont pas trouvé de solution en 1965, bien que l'on ait constaté certains progrès après la rupture de l'impasse qui avait paralysé la dix-neuvième session. La crise financière actuelle est due au fait que, pour des raisons politiques certains pays se sont refusés à payer leur quote-part des frais des opérations de maintien de la paix soit au Moyen-Orient soit au Congo. (Pour plus de détails sur la question du financement, voir *Le Canada et les Nations Unies, 1964.*)

De concert avec la Grande-Bretagne, les États-Unis et la majorité des membres, le Canada estime que l'Assemblée générale exerce une certaine autorité dans le domaine du maintien de la paix et qu'elle a donc entièrement le droit de répartir entre les États membres les dépenses relatives aux opérations dûment autorisées pour le maintien de la paix. Au point de vue du Canada, l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice en 1962 et accepté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session établissait définitivement que les dépenses de la FUNU et de l'ONUC étaient bien des « dépenses de l'Organisation » que tous les membres étaient tenus de payer faute de quoi ils risquaient de perdre leur droit de vote aux termes de l'article 19 de la Charte. Le Canada a soutenu que cette sanction était obligatoire.

Au 1^{er} janvier 1964, les États communistes étaient en retard de deux ans dans le paiement de leurs contributions. La France s'est trouvée dans la même situation à partir du 1^{er} janvier 1965. Afin d'éviter un affrontement à la dix-neuvième session, l'Assemblée générale a autorisé le président, le 18 février 1965, à créer un Comité spécial du maintien de la paix qui entreprendrait « un examen détaillé de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, y compris l'étude des moyens qui permettraient de surmonter les difficultés financières actuelles de l'Organisation ». Le Canada se trouvait parmi les 33 États membres invités

à faire partie du Comité. L'Assemblée a approuvé également sans opposition une résolution qui autorisait le secrétaire général à effectuer des paiements jusqu'à concurrence du total des engagements pris en 1964. Elle a prié les États membres d'assumer leur part des dépenses de l'Organisation pour 1965 dans une mesure non inférieure à 80 p. 100 des contributions au budget de 1964. La session a été ensuite ajournée. Le Canada a versé \$551,000 au titre des dépenses de la FUNU pour 1965 et a fourni une contribution de \$2,730,031 au budget ordinaire, ces montants étant les mêmes qu'en 1964.

S'associant aux efforts entrepris pour éliminer ce déficit, le Canada, de concert avec la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Islande, la Norvège et la Suède, a annoncé le 21 juin une contribution volontaire sans conditions de 4 millions de dollars. Le même jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé en ces termes le point de vue du Gouvernement canadien: «Nous n'insisterons pas pour obtenir l'application de l'article 19, sans écarter toutefois la possibilité de son application future aux membres qui s'abstiendraient de contribuer au budget ordinaire.»

Le Comité spécial du maintien de la paix a décidé à la fin d'août que l'Assemblée générale poursuivrait ses travaux normalement, de la manière exigée par son règlement, que la question de l'application de l'article 19 ne serait pas soulevée relativement à la FUNU et à l'ONUC et que les difficultés financières de l'Organisation seraient résolues au moyen de contributions volontaires des États membres, les pays les plus industrialisés fournissant le plus grand effort à cet égard. Les conditions dans lesquelles le Comité spécial poursuivra sa tâche seront fixées à la vingtième session.

Au moment de l'ouverture de la vingtième session de l'Assemblée générale, le 21 septembre, le secrétaire général a déclaré avoir reçu de certains États membres des contributions volontaires ou autres s'élevant à 20 millions de dollars et qu'environ 80 millions étaient encore nécessaires pour résoudre les difficultés financières de l'Organisation. Le Canada a donc cherché, au cours de la vingtième session, à faire adopter une résolution par laquelle les États membres seraient invités à souscrire des contributions volontaires pour combler le déficit et par laquelle le mandat du Comité des 33 serait prolongé afin de lui permettre de compléter son travail. Une telle résolution a été adoptée presque à l'unanimité.

Toutefois, à la fin de la session en décembre 1965, la crise financière demeurait aiguë, et on ne s'était pas entendu sur les questions fondamentales de principe concernant l'autorisation, le contrôle et le financement des opérations de maintien de la paix. On avait gagné du temps pour s'attaquer à ces problèmes et combler le déficit sans que l'article 19 menace les chances d'entente. De plus, l'Assemblée a convenu, tel que suggéré par la France, d'établir un comité d'experts qui ferait un examen complet des finances de l'ONU et des institutions spécialisées. On espère que ce comité, dont le Canada fait partie, aidera à dissiper toute équivoque au sujet du financement des activités des Nations Unies et à encourager un plus grand nombre d'États membres à acquitter leur juste part.

Maintien de la paix

Au cours de l'année, un nouveau groupe d'observateurs militaires de l'ONU, la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM), a été organisé, sous le commandement d'un officier canadien; on a en outre renforcé le Groupe d'observateurs militaires

de l'ONU en Inde et au Pakistan (UNMOGIP). La Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (FUNU), l'Organisme de l'ONU chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) ont continué de fonctionner sur la même base qu'en 1964. Le Canada a pris part à ces cinq opérations. Une présence des Nations Unies, sous la forme d'un représentant spécial du secrétaire général, a été établie en République Dominicaine à la suite de l'adoption, au mois de mai 1965, d'une résolution du Conseil de sécurité qui demandait un cessez-le-feu entre les factions dans ce pays.

Inde-Pakistan

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan a été créé, avec la participation du Canada, après le cessez-le-feu qui était intervenu au Cachemire, entre l'Inde et le Pakistan, le 1^{er} janvier 1949; il a reçu pour mission d'observer les violations du cessez-le-feu, de les signaler et de faire enquête à leur sujet. Pour permettre un arrêt des combats qui ont eu lieu entre l'Inde et le Pakistan en août et septembre 1965, le Conseil de sécurité a autorisé le secrétaire général à renforcer le Groupe d'observateurs de l'ONU, et à sa demande le Canada a consenti à envoyer 10 officiers rejoindre les 9 Canadiens qui faisaient déjà partie du Groupe. C'est le Canada également qui a fourni le commandant de la nouvelle Mission d'observation pour l'Inde et le Pakistan, en la personne du major-général B. F. Macdonald, en plus des 12 officiers canadiens qui agiront en qualité d'observateurs et dont la tâche est de surveiller le cessez-le-feu et le retrait des forces à la frontière du Cachemire. Le Canada, qui avait déjà fourni un avion de type Caribou avec équipage à l'UNMOGIP, a envoyé un conseiller supérieur de l'Air et une unité de transport aérien comprenant une centaine d'hommes et 6 appareils auprès du Groupe d'observateurs et de la nouvelle Mission.

Moyen-Orient

Le Canada a continué de maintenir un contingent de 950 hommes, y compris une unité de transport aérien, dans le cadre de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Instituée en 1956, la Force a exercé des fonctions de surveillance et de patrouille le long de la ligne de démarcation de l'armistice entre Israël et la République arabe unie, dans la région de Gaza, et plus au sud le long de la frontière, dans la péninsule du Sinaï; elle a continué de jouer efficacement un rôle stabilisateur pour le maintien de la paix dans cette partie du monde. Le Canada a porté à 20 le nombre de ses officiers auprès de l'Organisme des Nations Unies pour la surveillance de la trêve (ONUST). Ce groupe a été créé en 1948 afin de surveiller l'application des accords d'armistice entre Israël et les pays voisins et de faire enquête sur toute violation de la frontière.

Chypre

A la fin de 1965, le Canada avait fourni à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) un contingent d'environ 1,000 hommes qui se composait essentiellement d'un bataillon d'infanterie et d'un escadron de reconnaissance. La Force a été créée en 1964 par le Conseil de sécurité afin d'empêcher une reprise des hostilités à Chypre, de contribuer au maintien et à la restauration de l'ordre public et de permettre le retour de conditions normales dans l'île. Bien qu'il ait été possible de réduire légèrement l'effectif de la Force au cours de l'année, il n'y a guère eu de progrès, malheureusement, vers une solution des problèmes qui se posent à Chypre.

Dans le domaine du maintien de la paix, le ministère des Affaires extérieures a participé à la formulation de la politique canadienne et assuré une liaison entre le ministère de la Défense nationale et les Nations Unies pour l'examen tant des problèmes opérationnels que des questions générales. Vu les incidences de la question de Chypre aux points de vue de l'OTAN, du Commonwealth et de la paix dans la Méditerranée orientale, le ministère a continué d'accorder une attention particulière à la situation dans cette région. En raison de sa participation à l'UNFICYP, le Canada s'est abstenu de préconiser une solution déterminée, mais a souligné la nécessité de négociations entre les parties. Le haut commissaire du Canada à Chypre a pris résidence à Nicosie et a continué le travail important qu'exigent la rédaction des rapports et la conduite des affaires avec les Nations Unies et les autorités locales à Chypre.

Institut de formation et de recherche des Nations Unies

L'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR) a été approuvé à la dix-huitième session de l'Assemblée générale de l'ONU et a été officiellement inauguré en mars 1965. Parmi les seize membres de son Conseil d'administration, qui ont été choisis afin d'assurer une représentation géographique équitable, figure M. Claude Ryan, du journal *Le Devoir* de Montréal.

L'UNITAR a trois grands objectifs:

- a) formation de base du personnel qui doit travailler dans les secrétariats des organisations internationales ou des administrations nationales;
- b) formation avancée des fonctionnaires internationaux ou nationaux qui occupent des postes importants dans le domaine du développement économique;
- c) recherches concernant les opérations et les problèmes spéciaux des Nations Unies et de leurs organismes.

Le programme initial de travail de l'Institut a été formulé au cours des deux sessions que le Conseil d'administration a tenues en 1965. Un lien étroit doit exister entre la formation donnée par l'Institut et les recherches effectuées sous sa direction. L'accent sera placé essentiellement, au début, sur les problèmes économiques et sociaux des pays en voie de développement, mais l'Institut examinera également les aspects politiques des opérations des Nations Unies, en particulier dans le domaine du maintien de la paix. Le Conseil d'administration a décidé que l'Institut devait maintenir une certaine indépendance au point de vue de ses programmes d'études et établir des liens avec les groupes de recherche qui ne relèvent pas des Nations Unies.

L'Institut est, dans le cadre des Nations Unies, un organe autonome dont le financement est assuré exclusivement par des contributions volontaires émanant des gouvernements et de sources privées. Le Canada s'est engagé à verser \$60,000 pour chacune des cinq premières années de fonctionnement de l'Institut. En décembre 1965, des contributions volontaires d'une valeur totale de près de \$4,000,000 avaient été faites par 65 gouvernements et par plusieurs fondations. Le budget de l'Institut pour 1966 s'élève à un million de dollars. Avec l'accroissement des ressources mises à la disposition de l'Institut, le budget annuel devrait atteindre prochainement le chiffre de 2 millions, puis l'objectif final de 4 millions.

Année de la coopération internationale

En 1963, l'Assemblée générale a adopté une résolution dont le Canada était l'un des auteurs et qui désignait 1965, vingtième anniversaire des Nations Unies, comme l'Année de la coopération internationale (ACI). Le but de la résolution était d'attirer l'attention mondiale sur une vérité bien méconnue, à savoir que la coopération internationale est à la base de toute paix et de tout progrès dans le monde. Le Canada, qui avait fourni au Comité des Nations Unies pour l'ACI son rapporteur, puis son président, a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée. A l'échelon national, le gouvernement a fourni son appui à une efficace organisation non gouvernementale qui a exercé les fonctions d'agent de publicité, de conseiller et de coordonnateur pour la mise en œuvre de plus d'une centaine de programmes non gouvernementaux canadiens touchant divers aspects de la coopération internationale: éducation, voyages, aide médicale et alimentaire, jumelage de villes, etc.

Guidée en partie par le succès de l'ACI au Canada, la Commission du centenaire a décidé d'appuyer la création d'une Agence internationale de coopération pour le centenaire de la Confédération, organe qui succédera à l'ACI (Canada) et qui encouragera et coordonnera les contributions qui seront fournies aux pays en voie de développement, en 1967, par les organisations non gouvernementales du Canada.

Conseil économique et social

Au début de 1965, le Canada a été élu pour un quatrième mandat de trois ans au Conseil économique et social (composé de dix-huit membres), lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Le Conseil s'est réuni cinq fois au cours de l'année—deux fois en mars (reprise de la trente-septième session et pour la trente-huitième), une fois en juillet (trente-neuvième session), et de nouveau en novembre et en décembre (deux reprises de la trente-neuvième session). M. Akira Matsui du Japon, a été nommé président pour l'année 1965 et neuf membres supplémentaires non votants ont été élus aux Comités sessionnels (économique, social et de coordination) qui ont traité les questions de détail des travaux du Conseil à la principale session en juillet. L'élection de membres sessionnels non votants est une procédure qui est appliquée depuis deux ans afin d'assurer une représentation plus adéquate en attendant la ratification, en septembre 1965, des amendements à la Charte qui doivent porter le nombre des membres du Conseil à vingt-sept. Le Conseil a examiné les rapports de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que l'activité économique et sociale de l'Organisation elle-même; il a élu des membres auprès de diverses commissions spécialisées et de comités et conseils dont la tâche s'inscrit dans le domaine économique et social. Le Canada a été élu à la Commission de statistique, au Conseil d'administration du Fonds spécial (devenu par la suite le Programme des Nations Unies pour le développement) et au Comité spécial de coordination.

Un aspect important du travail du Conseil en 1965 a résulté de la décision qu'a prise le Conseil, à la reprise de sa 37^e session, de procéder à une étude détaillée et à une réévaluation de son rôle et de ses fonctions dans le cadre des Nations Unies. Au cours des deux décennies qui ont suivi la guerre, l'activité des Nations Unies dans le domaine économique, social et des droits de l'homme a été considérablement élargie afin de répondre aux exigences d'un plus grand nombre de membres. La direction efficace de ce programme complexe qui incombe au Conseil économique et social a nécessité l'étude et la réévaluation qui se poursuivront en 1966.

En attendant l'achèvement de cette étude le Conseil a décidé à sa trente-neuvième session d'améliorer ses moyens de gestion en modifiant la composition et les attributions du Comité spécial de coordination et en demandant à cet organisme de tenir désormais ses réunions avec le Comité administratif de coordination (qui réunit les chefs des institutions spécialisées), de manière à assurer la bonne coordination de tous les programmes des Nations Unies. Il a adopté une résolution qui invitait les institutions spécialisées à produire des budgets plus faciles à comparer, voire présentés sous la même forme, et il s'est déclaré en faveur d'un budget pour l'ensemble des programmes des Nations Unies. Ces nouvelles responsabilités nécessitant des changements administratifs au sein du Conseil, on a décidé de procéder à une révision des pratiques relatives aux documents de travail et à leur distribution (dont l'ensemble représentait plus de 7,000 pages rien que pour la trente-neuvième session). Une proposition du Canada concernant la modification du calendrier des réunions du Conseil est présentement étudiée par les États membres.

Dans le domaine du développement économique, le Conseil a fait la mise au point des progrès réalisés durant la première moitié de la Décennie pour le développement; il a pris note de l'observation du secrétaire général concernant les faibles progrès enregistrés en ce qui concerne le taux de croissance économique des pays en voie de développement et l'aide fournie par les pays industrialisés, et il a approuvé à l'unanimité une résolution qui demandait un accroissement de l'aide et une plus grande planification. Le Conseil a approuvé l'organisation de symposiums dans le domaine de l'industrie, dont le but serait de faire bénéficier certains pays de l'expérience des autres; il a recommandé qu'une plus grande partie des fonds de l'assistance technique soit consacrée à l'exécution de projets industriels dans les pays en voie de développement, et il a demandé au secrétaire général de proposer des méthodes qui permettraient, au moyen de contributions volontaires, de stimuler l'industrialisation dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement.

À sa trente-neuvième session, le Conseil économique et social a félicité le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (ACAST) pour le rapport que le Comité lui a présenté sur les domaines dans lesquels les progrès scientifiques et techniques doivent être adaptés aux besoins des pays en voie de développement, et il a proposé un programme d'action prioritaire coordonné. Le Conseil a placé sur une base permanente le Programme alimentaire mondial qui avait été lancé en 1962 à titre expérimental sur la proposition du Canada. Il a recommandé à cet égard à l'Assemblée générale un objectif de \$275,000,000 pour la période 1966-1968 et a demandé que l'aide soit fournie dans une proportion d'au moins 33 p. 100 en argent et en services. Par une décision unanime, le Conseil a autorisé les Nations Unies à fournir de l'aide aux pays en voie de développement (à la demande de ceux-ci) dans le domaine de la population.

Droits de l'homme et questions sociales

Par suite de son élection au Conseil économique et social en 1965 et en sa qualité de membre de divers organismes subsidiaires ou connexes, le Canada a continué d'appuyer activement l'œuvre des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et des questions sociales. Il a participé à la vingt et unième session de la Commission des droits de l'homme, réunie à Genève en mars et en avril et dont les débats ont porté en grande partie

sur un projet de convention sur l'intolérance religieuse. La Commission, avec l'appui du Canada, a demandé au secrétaire général d'entreprendre une étude de la question des «criminels de guerre et des crimes commis contre l'humanité», et elle a approuvé certains travaux qui avaient été proposés pour l'Année internationale des droits de l'homme en 1968. La fin de l'année a vu se terminer le mandat de trois ans du Canada auprès de la Commission.

L'événement le plus important en ce qui concerne l'activité des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme en 1965 a été l'adoption par la vingt et unième session de l'Assemblée générale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Convention demande aux États signataires de faire rapport périodiquement au secrétaire général sur les mesures qu'ils ont prises pour sa mise en vigueur; elle crée un Comité de conciliation qui examinera les plaintes des États signataires concernant la non-observation des clauses de la Convention par un autre État, et elle permet aux simples particuliers de se plaindre auprès du Comité s'ils estiment avoir été victimes d'une violation de la convention. L'Assemblée générale a également adopté une déclaration touchant certains idéaux que la jeunesse doit être encouragée à suivre, ainsi que diverses résolutions dans le domaine des droits de l'homme, mais faute de temps elle a dû remettre à la vingt et unième session l'étude plus détaillée des projets de pactes des droits de l'homme.

Dans le domaine du développement social, le Canada a joué un rôle de premier plan dans les travaux et les délibérations des Commissions des stupéfiants et de la statistique, du Comité de la construction, du logement et de la planification, et dans ceux des treize institutions spécialisées. En témoignage de l'intérêt qu'il porte au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Canada a été membre du Conseil exécutif du FISE depuis sa création, à l'exception d'une période de trois ans, et il a versé à cet organisme une contribution d'un million de dollars en 1965. Le Canada a continué en 1965 d'être membre du Comité exécutif du haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Colonialisme

En 1965, les débats se sont poursuivis aux Nations Unies relativement au problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Un comité d'experts constitué l'année précédente en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité a présenté son rapport au début de 1965. Celui-ci déclarait que le Gouvernement de l'Afrique du Sud avait décliné l'invitation du Conseil de sécurité d'accepter la recommandation principale du Comité spécial sur l'apartheid, selon laquelle «le peuple tout entier de l'Afrique du Sud devrait être consulté de façon à pouvoir décider de l'avenir du pays, à l'échelle nationale».

Le Comité spécial sur l'apartheid a présenté un second rapport au Conseil de sécurité en août 1965 et recommandait que l'Afrique du Sud devrait s'abstenir d'exécuter des personnes pour des délits commis en opposition à la politique de ségrégation raciale. Ce rapport réclame aussi un embargo complet sur le matériel militaire et le pétrole, et le rappel de tous les chefs de missions diplomatiques et consulaires en Afrique du Sud. Aucune résolution fondée sur ce dernier rapport n'a cependant été adoptée par le Conseil de sécurité.

Le Comité spécial des vingt-quatre puissances a poursuivi son étude des problèmes du Sud-Ouest africain. Il recommande que l'Assemblée générale condamne le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour avoir établi

et encouragé l'apartheid dans le Sud-Ouest africain. Il recommande de plus que le Sud-Ouest africain accède à l'indépendance dans un avenir rapproché.

Le Comité spécial a aussi poursuivi ses efforts en vue de persuader le Gouvernement portugais d'accepter le principe de l'auto-détermination pour les peuples de ses territoires outremer. Le rapport de 1965 du Comité spécial des Vingt-Quatre contenait un appel sans précédent à toutes les agences spécialisées des Nations Unies comme la Banque internationale et le Fonds monétaire, leur demandant de s'abstenir d'accorder de l'aide financière, technique ou économique au Portugal.

Désarmement

En 1965, le Canada a poursuivi sa participation active aux discussions internationales sur le désarmement. Notre rôle à cet égard est étroitement relié aux négociations sur le désarmement à la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU), qui se compose de tous les États membres des Nations Unies, au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (CDDN), dont le Canada est membre, ainsi qu'à la vingtième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Division du désarmement, qui est partie intégrante du ministère, relève du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et est tout particulièrement chargée d'assister le conseiller du gouvernement en matière de désarmement, le lieutenant général E. L. M. Burns. Le général Burns est également chef de la délégation du Canada au CDDN de Genève et, en cas d'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il représente le Canada dans les délibérations des Nations Unies sur le désarmement.

À Ottawa, la Division est chargée de faire des rapports et des recommandations sur le programme à suivre, de diriger et de coordonner les recherches sur le désarmement, et de rédiger les brochures de renseignement destinées au public. À cette fin, elle collabore étroitement avec d'autres divisions du ministère, avec la délégation du Canada auprès du CDDN et auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'avec les ministères et les agences concernées du gouvernement canadien, y compris la Direction de planification à long terme du ministère de la Défense nationale. Parmi les principales questions à étudier, on note les suivantes: mesures spécifiques à propos du désarmement, notelet et complet; moyens de vérifier l'exécution du programme de désarmement; mesures destinées à assurer la sécurité internationale compte tenu des progrès de désarmement (par exemple les procédures perfectionnées pour l'étude et l'arbitrage des conflits entre pays et la création de forces spéciales pour le maintien de la paix); mesures de vérification pour la cessation de tous les essais d'armes nucléaires; mesures de non-prolifération des armes nucléaires; enfin, mesures en vue de diminuer le risque de guerre par accident, par erreur de calcul ou par défaut de communication.

Session de la Commission du désarmement des Nations Unies

Pour la première fois depuis près de cinq ans, la Commission du désarmement s'est réunie à New-York du 21 avril au 16 juin. Comme la dix-neuvième session des Nations Unies n'avait pas pu aborder la question du désarmement, cette session, présidée par l'ambassadeur El-Kony, de la

République arabe unie, a fourni l'occasion aux membres des Nations Unies d'exprimer leur opinion sur la marche à suivre pour mener à bien les négociations sur le désarmement.

D'une façon générale, les débats ont reflété l'assentiment de la plupart des participants sur la valeur et l'importance du Comité des Dix-Huit comme cadre utile à des négociations constructives et précises, à la fois pour le désarmement général et complet et pour les mesures temporaires de désarmement. L'opinion générale était d'accorder priorité à la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à celle de la non-prolifération des armes nucléaires. La Commission a adopté deux résolutions. La première résolution, présentée par la Yougoslavie et d'autres pays non alignés et adoptée par la grande majorité des voix (89, sans opposition, avec 16 abstentions) demandait la tenue d'une conférence mondiale sur le désarmement groupant tous les pays. En votant en faveur de la résolution, le Canada a exprimé son appui en principe, tout en faisant ressortir qu'une préparation soigneuse serait requise, qu'il importait au plus haut point de continuer à reconnaître les principes convenus comme base des négociations pour le désarmement en vertu de la résolution 1722 (XVI) des Nations Unies et que la poursuite de négociations détaillées au Comité des dix-huit puissances ne serait pas incompatible avec la tenue de cette conférence. La seconde résolution constituait un compromis entre deux projets de résolution soviétiques demandant un accord d'interdiction des armes nucléaires et l'élimination des bases militaires à l'étranger et de leur personnel, et un projet de résolution des États-Unis demandant de convoquer sans tarder une autre conférence du Comité des dix-huit puissances en vue de reprendre les négociations pour un traité complet d'interdiction des essais nucléaires, un accord de non-prolifération, un accord en vue de cesser ou de restreindre la production ou l'utilisation des matières fissiles servant à des fins militaires et de geler la fabrication des véhicules de lancement des armes nucléaires. La résolution des pays non alignés, qui a été adoptée par une majorité de 89 voix, y compris le Canada, contre une, avec 18 abstentions, y compris celles du bloc soviétique, recommandait de convoquer sans délai une autre conférence du Comité des Dix-Huit de façon à accorder priorité à l'étude d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'un accord de non-prolifération. La résolution mentionnait aussi l'application des épargnes sur les programmes militaires aux programmes à caractère pacifique.

Les discussions ont été encourageantes en ce qu'elles ont révélé l'intérêt, le sens des responsabilités et une compréhension accrue des problèmes complexes du désarmement de la part de nombreux pays non alignés, qui se sont montrés décidés à ne pas permettre que la session serve à des fins de propagande.

Comité des Dix-Huit sur le désarmement

Le 27 juillet à Genève le Comité des dix-huit puissances a repris ses sessions qui avaient été ajournées depuis le 17 septembre 1964 et les débats ont porté surtout sur deux mesures «partielles» dont l'étude prioritaire avait été proposée par une résolution de la Commission du désarmement des Nations Unies en juin, recommandant la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'examen des mesures de non-prolifération des armes nucléaires.

Au sujet d'un traité d'interdiction complète, l'Union soviétique a exprimé au cours de la session son accord avec une proposition de la

République arabe unie en vue d'élargir la portée du traité d'interdiction de 1963 pour y inclure tous les essais souterrains dépassant un certain seuil d'intensité et pouvant être vérifiés par des moyens de contrôle nationaux; elle a aussi proposé un moratoire temporaire sur les essais en dessous de ce seuil, mais en omettant toute référence à l'échange de renseignements scientifiques proposé par la République arabe unie en vue de faciliter un accord sur les techniques de contrôle. Les représentants occidentaux ont maintenu leur opposition à un moratoire dépourvu de vérification le considérant comme inadéquat et jugeant qu'il ne fournissait aucune garantie que les engagements pris seraient observés. Les représentants occidentaux ont fait remarquer qu'après avoir été respecté pendant près de trois années, un moratoire analogue avait été unilatéralement rompu en 1961 lorsque l'Union soviétique a réalisé les plus importants essais atmosphériques jamais faits jusqu'alors.

La délégation britannique a présenté des documents portant sur les résultats encourageants obtenus au moyen d'appareils sismiques et d'une technique de disposition en forme de réseau, perfectionnée au cours des dernières années. Le représentant des États-Unis a expliqué par le détail leur technique améliorée d'installation en réseau qui pourrait, espérait-on, détecter jusqu'à 80 p. 100 des expériences souterraines. Une proposition suédoise visant à établir un «club de détection» international pour rassembler les données sismiques a été favorablement accueillie par les représentants occidentaux et non alignés, et le Canada a exprimé sa volonté de participer à de telles mesures destinées à élargir le champ d'application du traité d'interdiction des essais nucléaires.

L'un des événements les plus marquants a été la présentation par les États-Unis le 17 août d'un projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires, avec l'appui des délégations de la Grande-Bretagne, du Canada et de l'Italie. En réponse aux objections soviétiques au sujet du partage possible de l'armement nucléaire par les membres de l'OTAN, les délégués occidentaux ont fait valoir que si l'URSS voulait manifester de la sincérité quant à la solution du problème de la non-dissémination, elle devrait poser des gestes concrets et participer à l'effort commun de mise en œuvre d'un traité en prenant pour base le projet de résolution occidental. Avant l'ajournement de la conférence, le ministre italien des Affaires étrangères, M. Fanfani, a mis de l'avant des propositions invitant les puissances non nucléaires à renoncer à l'acquisition d'armes nucléaires à titre de mesure provisoire visant à trouver une solution permanente à la question de la non-prolifération. La session s'est ajournée le 16 septembre après qu'il eut été convenu de tenir la prochaine rencontre le plus tôt possible après la fin des débats sur le désarmement à la vingtième session de l'Assemblée générale.

Le désarmement à la vingtième Assemblée générale

L'Assemblée générale, réunie en session plénière, a adopté des résolutions portant sur cinq des six questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour. Ces questions avaient d'abord fait l'objet de discussions au sein de la Première Commission. Par la suite, l'auteur d'une résolution demandant la tenue d'une conférence mondiale sur l'interdiction des armes nucléaires décida de retirer cette résolution. La Commission du désarmement des Nations Unies avait déjà accordé une attention particulière aux trois principaux points mis à l'étude cette année, à savoir: a) la non-prolifération, b) la suspension des essais nucléaires, et c) la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement.

En matière de non-prolifération, les États-Unis ont introduit une résolution de procédure renvoyant les projets de traité américain et soviétique devant le Comité des Dix-Huit sur le désarmement, pour que celui-ci en poursuive l'étude. L'URSS a répondu à cette initiative par une résolution demandant qu'on reconnaisse les principes formulés dans son projet de traité comme principes directeurs des discussions ultérieures du Comité des Dix-Huit sur cette question. Voulant que l'on en vienne à une entente sur les résolutions proposées par les États-Unis et l'URSS, les membres non alignés du Comité des Dix-Huit ont présenté une résolution de compromis priant tous les États d'intensifier leurs efforts afin d'en arriver plus rapidement à la signature d'un traité. Cette résolution énumérait en outre certains principes directeurs susceptibles d'orienter la poursuite des négociations. Elle a été adoptée par 93 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 5 abstentions.

Quant aux essais nucléaires, la Commission a entrepris la discussion d'une résolution proposée par 35 puissances, qui demandait avec instance la suspension de tous les essais nucléaires et priait en outre le Comité des Dix-Huit de poursuivre ses efforts en vue de parvenir à un accord sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires qui tienne compte «des possibilités accrues d'une coopération internationale dans le domaine de la détection sismique». Le représentant du Canada a exprimé la volonté de son pays de participer aux efforts internationaux en ce sens. La Commission a adopté cette résolution par 86 voix (dont celle du Canada) sans opposition, avec 13 abstentions (dont celle des pays communistes, sauf la Roumanie). Lors d'une séance plénière, la résolution a été adoptée par 92 voix (dont celle du Canada) contre une (l'Albanie), avec 14 abstentions.

Au cours de la discussion du projet de conférence mondiale sur le désarmement, on s'est arrêté particulièrement à une résolution soumise par 43 puissances, qui souscrivait à la proposition adoptée au Caire, en 1964, lors de la Conférence des pays non alignés, à savoir: réunir une conférence mondiale à laquelle tous les pays seraient invités à participer. Cette proposition insistait en outre pour que tous les pays prennent part aux consultations nécessaires à la création d'une commission préparatoire vraiment représentative qui préparerait effectivement la tenue, avant 1968, d'une conférence mondiale sur le désarmement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé l'espoir que la République populaire de Chine sera invitée à y participer et a souligné la nécessité d'apporter un soin particulier à la préparation de cette conférence afin d'en assurer le succès. De l'avis du gouvernement canadien, il faudra tenir compte, lors de la Conférence mondiale sur le désarmement, des principes adoptés en 1962 par l'Assemblée générale et destinés à régir les discussions sur le désarmement. Après clôture du débat, la résolution des 43 puissances a été adoptée par 112 voix (dont celle du Canada) sans opposition, avec une seule abstention.

Cette année encore, l'Assemblée générale a été saisie de la question d'une zone dénucléarisée en Afrique, question qui avait d'abord été soulevée en 1961. Un projet de résolution formant la synthèse des points de vue africains a fait l'objet de discussions au sein de la Première Commission et a été adopté presque à l'unanimité. S'adressant surtout aux puissances nucléaires, la résolution invitait de nouveau tous les États à considérer l'Afrique comme une zone dénucléarisée, à s'abstenir d'utiliser ou de menacer d'utiliser les armes nucléaires, et à renoncer à en faire l'essai, à les fabriquer, à les utiliser ou à les disséminer sur le continent africain. En outre, la résolution demandait avec instance aux puissances nucléaires de

ne pas disséminer d'armes nucléaires directement ou indirectement en Afrique, et exprimait l'espoir que l'Organisation pour l'unité africaine entreprendra les études et les mesures nécessaires en vue de réaliser la dénucléarisation de l'Afrique. Cette résolution a été adoptée en séance plénière par 105 voix (dont celle du Canada) sans opposition, avec 2 abstentions.

Une cinquième résolution fondée sur le rapport du Comité des Dix-Huit a référé à la Commission la question de réaliser le désarmement général et complet. Lors du débat sur cette question, Malte a présenté un projet de résolution demandant au Comité des Dix-Huit d'étudier la possibilité de rendre public le trafic d'armes entre les États. Cette résolution n'a pas été adoptée pour la bonne raison que les gouvernements ne disposaient pas d'un délai suffisant pour l'étudier.

Au cours des discussions dont le désarmement a fait l'objet pendant la vingtième session de l'Assemblée générale, on a adopté cinq résolutions ayant toutes pour auteurs des pays non alignés. A l'exception de la résolution proposée par Malte, les abstentions n'ont jamais été très nombreuses, même si leur nombre variait d'une question à l'autre. Le seul vote négatif enregistré a été celui de l'Albanie, au sujet de la résolution demandant la suspension des essais nucléaires.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures cause avec un membre des Dragons royaux du Canada, en mission de maintien de la paix à Chypre. A l'arrière-plan, le commandant A. K. Casselman, qui a sous ses ordres l'escadron de reconnaissance.

B. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est une institution internationale d'une importance capitale pour le Canada, tant comme garantie de sa sécurité au sein de l'Alliance occidentale que comme forum de consultations sur les questions internationales. Le travail courant qui résulte de la participation du Canada à l'OTAN est exécuté en majeure partie par la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris et par la 1^{re} Division de liaison avec la Défense au ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de l'État, notamment le ministère de la Défense nationale. Le ministère, en général, de même que d'autres ministères, s'intéresse aux questions de politique plus vastes qui ont des répercussions sur l'OTAN.

La politique du Canada se fonde toujours sur la nécessité essentielle de sauvegarder la force et la stabilité de l'Alliance. Tout en reconnaissant que l'OTAN doit s'adapter à des conditions nouvelles et changeantes, afin de permettre en particulier aux pays européens de jouer un rôle plus important au sein de la direction politique et militaire de l'Alliance, le Canada a rappelé au cours de l'année qu'il faudrait à son avis continuer à insister sur le caractère transatlantique de l'Alliance.

Lors de leur réunion annuelle du printemps qui s'est tenue à Londres du 11 au 13 mai, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont demandé à la session permanente du Conseil de poursuivre l'étude de la situation de l'Alliance et des buts et des objectifs communs reconnus par tous ses membres.

Au cours de la même réunion, les ministres des Affaires étrangères ont étudié les problèmes des relations entre la Grèce et la Turquie. Le secrétaire général a parlé du mandat de surveillance qui lui avait été confié lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères à La Haye en mai 1964. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, qui revenait d'une visite à Chypre au cours de laquelle il avait rencontré des dirigeants chypriotes et certains représentants des Nations Unies, a pu faire part aux ministres de ses impressions sur la situation qui existe dans l'île et du rôle indispensable de maintien de la paix que remplit la Force des Nations Unies. Au cours de la réunion, les ministres des Affaires étrangères de Grèce et de Turquie ont eu l'occasion de communiquer entre eux. Les ministres ont conclu lors de leur réunion que ces discussions devraient se poursuivre dans l'espoir de restaurer des relations normales entre ces deux pays membres et d'améliorer par conséquent la situation de Chypre.

Lors d'une réunion qui a eu lieu à Paris le 31 mai et le 1^{er} juin, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN se sont particulièrement intéressés à des études effectuées à la session permanente du Conseil sur les questions étroitement liées de la stratégie, des besoins et des ressources militaires. Le secrétaire des États-Unis, M. McNamara, a proposé qu'un comité spécial des ministres de la Défense soit établi afin d'étudier et de formuler des recommandations portant sur des dispositions de consultation en ce qui a trait aux matières fissiles.

Le 20 septembre, M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a été nommé président honoraire du Conseil de l'Atlantique Nord, poste qu'occupent à tour de rôle, d'année en année, les représentants des différents pays membres.

A la suite de la proposition de M. McNamara, le Conseil a décidé d'établir un Comité spécial des ministres de la Défense; ce Comité a tenu

sa réunion d'organisation à Paris le 27 novembre, afin d'examiner les divers aspects des ententes nucléaires de l'OTAN. La première réunion a été établie et approuvée le mandat de trois commissions chargées d'étudier respectivement l'organisation nucléaire, les communications et la nature de l'information dont les gouvernements membres ont besoin, compte tenu de leur ligne de conduite dans un état de crise. Le Comité spécial a convenu de se réunir de nouveau en mars 1966.

La réunion annuelle plénière de l'OTAN, à laquelle ont assisté les ministres des Affaires étrangères, les ministres de la Défense et quelques ministres des Finances, a eu lieu à Paris du 14 au 16 décembre.

Les ministres des Affaires étrangères ont fait une revue complète de la situation internationale. Dans le but de réduire la tension qui existe entre l'Est et l'Ouest dans les pays de l'OTAN, les discussions sur les problèmes auxquels font face les membres de l'Alliance dans d'autres parties du monde ont été plus nombreuses qu'au cours des années précédentes. Les ministres ont porté une attention particulière aux événements qui surviennent au Vietnam et en Rhodésie, et les nations membres ont décidé de se consulter de façon suivie sur ces questions et sur d'autres problèmes.

Les ministres de la Défense ont passé en revue les problèmes militaires et approuvé provisoirement une nouvelle ligne de conduite visant l'organisation des forces sur une période de cinq ans dans le but de mettre les plans de défense nationale plus étroitement en accord avec les besoins généraux de l'OTAN, tout en tenant compte des moyens mis à la disposition des pays membres.

Le secrétaire général a fait rapport de sa mission de surveillance touchant les relations gréco-turques, mission qui relevait auparavant de son prédécesseur. Les ministres ont réaffirmé leur désir de voir la Grèce et la Turquie délibérer afin d'améliorer leurs relations mutuelles et ils ont décidé de maintenir l'ordre de surveillance dans l'intérêt de la solidarité de l'Alliance. La réunion a fourni l'occasion de rappeler aux membres de l'OTAN la nécessité de maintenir la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre et, partant, l'importance d'obtenir les fonds nécessaires à cette fin. La délégation du Canada a fortement appuyé cette ligne de conduite.

C. Commonwealth

Dans les années d'après-guerre, où l'on disait que la participation du Canada au Commonwealth était l'un des quatre piliers de la politique étrangère du Canada, cette affirmation était loin d'avoir le même sens que certaines déclarations semblables faites récemment. Depuis l'adoption du Statut de Westminster jusqu'en 1947, le Commonwealth formait un petit groupe de peuples de mêmes dispositions et de descendance européenne pour la plupart, ayant une allégeance commune à la Couronne. Composé aujourd'hui de vingt-deux¹ pays membres, le Commonwealth représente

¹ Les États membres du Commonwealth sont énumérés d'après l'année (après 1931, l'année est indiquée entre parenthèses) de proclamation de leur appartenance: Grande-Bretagne; Canada; Australie; Nouvelle-Zélande; Inde (1947); Pakistan (1947); Ceylan (1948); Ghana (1957); Malaisie (1957); Nigéria (1960); Chypre (1961); Sierra Leone (1961); Tanganyika (1961); Jamaïque (1962); Trinidad et Tobago (1962); Ouganda (1962); Zanzibar (1963); Kenya (1963); Malawi (1964); Malte (1964); Zambie (1964); Gambie (1965); Singapour (1965). Au début de 1965, le Tanganyika formait avec Zanzibar la République unie de Tanzanie. Lorsque Singapour, Sarawak et Saba ont formé une fédération en septembre 1963, la Malaisie est devenue la Grande-Malaisie. En août 1965, Singapour se séparait de la Grande-Malaisie. (Ces renseignements ont été recueillis avant la crise rhodésienne.)

une diversité de races, de langues, de cultures et de religions; il groupe des pays dont l'évolution économique se situe à divers stades et dont l'organisation politique et les positions internationales diffèrent. Les nouveaux États indépendants d'Asie et d'Afrique semblent avoir compris la valeur d'une association qui transcende le principe habituel de la répartition des groupes, soit selon les régions, les races, les langues ou les affinités idéologiques. Cependant, l'élargissement des cadres a modifié essentiellement le caractère de l'institution et les relations entre les pays industrialisés et les nouvelles nations.

Pour le Canada, sa participation au Commonwealth comportait dans les dernières années, non seulement la nécessité d'établir des relations avec les nouveaux États indépendants de l'Afrique, de l'Asie et des Antilles et la création de missions diplomatiques dans ces pays, mais elle lui donnait aussi plus d'importance au sein du Commonwealth. Les programmes canadiens d'assistance-équipement et d'assistance technique aux pays moins développés se sont d'abord adressés aux pays du Commonwealth. Nos efforts les plus marqués dans le domaine de l'éducation sont l'adoption du Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth. Le Canada a aussi des missions de formation militaire dans trois pays du Commonwealth (une de ces missions a été établie au cours de 1965) et assure des endroits de formation au Canada aux forces armées de plusieurs autres pays. Cependant, ce sont les réunions périodiques des chefs d'État des pays du Commonwealth qui expriment le mieux les relations qui existent entre ces pays.

Les premiers ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres du 17 au 25 juin pour la treizième fois depuis la guerre. Le nombre de premiers ministres et de présidents a encore augmenté depuis la réunion de l'année dernière. Les premiers ministres de Malte, de la Zambie et de la Gambie assistaient pour la première fois aux délibérations. Deux problèmes majeurs ont surtout fait l'objet des discussions. Au début de la réunion, l'attention était portée sur la situation au Vietnam et il a été décidé d'établir une mission du Commonwealth qui entrerait en communication avec les parties les plus intéressées et qui examinerait avec elles les points d'entente qui permettraient de justifier la tenue d'une conférence sur la paix. La deuxième question importante portait sur la Rhodésie; cette question intéresse particulièrement les neuf pays africains qui sont membres du Commonwealth. Tous les membres ont réaffirmé de façon irrévocable leur opposition à une déclaration unilatérale d'indépendance de la part du Gouvernement rhodésien et leur insistance sur le principe du gouvernement par la majorité.

Les premiers ministres ont approuvé les recommandations faites à la dernière réunion des hauts fonctionnaires concernant l'établissement d'un Secrétariat du Commonwealth et la nomination d'un haut diplomate canadien, M. Arnold Smith, comme premier secrétaire général. Les premiers ministres ont aussi approuvé les résolutions touchant l'établissement de la Fondation du Commonwealth destinée à augmenter les échanges dans les domaines professionnels.

Au cours de 1965, le Commonwealth a connu des périodes d'agitation et de tension. Les frictions entre l'Inde et le Pakistan ont dégénéré en hostilités à Rann de Kutch en mars et avril, et au Cachemire et à Pendjab en août et en septembre; des forces armées considérables étaient engagées des deux côtés. Le 4 septembre, le premier ministre du Canada a offert ses services au président du Pakistan et au premier ministre de l'Inde afin de leur aider à en venir à une entente du cessez-le-feu proposé par le

secrétaire général des Nations Unies, mais l'offre n'a pas été acceptée dans les termes proposés. La contribution du Canada aux dispositions prises par les Nations Unies en vue d'assurer la surveillance du cessez-le-feu, accepté par la suite par l'Inde et le Pakistan, est décrite à la page 4 sous le titre: «Maintien de la paix».

Les hostilités indo-pakistanaïses ont amené la rupture des relations entre le Pakistan et la Grande-Malaisie. Une certaine tension a aussi marqué les relations entre la Grande-Malaisie et Singapour après que ce dernier se fut séparé de la Grande-Malaisie en août. Mais le conflit le plus grave dont on ne peut encore prévoir toute la portée qu'il aura sur le Commonwealth, provient de la crise rhodésienne. La réponse du Canada à la déclaration unilatérale d'indépendance du Gouvernement rhodésien figure à la page 38 sous le titre: «Afrique et Moyen-Orient».

Comme d'habitude, il y eut de nombreuses réunions de groupements et d'organisations du Commonwealth au cours de 1965, au nombre desquelles on compte la réunion des ministres des Finances qui s'est tenue à Kingston, en Jamaïque, en septembre, et la réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth qui a eu lieu à Wellington, en Nouvelle-Zélande, au cours des mois de novembre et de décembre. Notons aussi la tenue de la première Conférence des médecins du Commonwealth à Édimbourg en octobre. Plusieurs chefs d'État du Commonwealth ont visité le Canada au cours de 1965, dont les premiers ministres de l'Inde et de Trinidad et Tobago. Le premier ministre a tenu des entretiens avec le Gouvernement britannique alors qu'il était de passage à Londres à l'occasion de la réunion des premiers ministres du Commonwealth; en décembre, il a visité officiellement la Jamaïque ainsi que Trinidad et Tobago.

D. Aide extérieure

Le Gouvernement du Canada accorde aux pays en voie de développement une aide économique diversifiée que l'on peut examiner sous trois titres principaux: programmes bilatéraux, programmes multilatéraux et secours d'urgence. (En outre, les crédits à l'exportation, atteignant parfois des montants considérables, constituent souvent une forme d'aide économique accordée par le Canada et dont il n'est pas question dans ce rapport.)

Programmes bilatéraux

Dans le cadre de ces programmes bilatéraux, le Canada accorde de l'aide aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques qui participent au Plan de Colombo, aux pays du Commonwealth, à certains pays francophones d'Afrique, aux pays antillais du Commonwealth et à certains pays d'Amérique latine membres de la Banque interaméricaine pour le développement. Le Bureau de l'aide extérieure, qui relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui est chargé de la direction de tous les programmes bilatéraux d'aide du Canada, a assumé en outre certaines responsabilités touchant le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth, qui comporte certaines tâches analogues à celles des programmes d'aide.

Au cours de l'année financière 1965-1966, plusieurs augmentations ont été apportées aux montants que le Canada verse aux programmes d'aide au développement. Les crédits affectés aux programmes bilatéraux sont demeurés à \$48,500,000; les affectations au programme d'aide pour l'alimentation ont atteint le chiffre de 20 millions de dollars et un montant

supplémentaire de 50 millions a été attribué aux prêts spéciaux de mise en valeur. Les objectifs visés par ces prêts spéciaux sont les mêmes que ceux des programmes de subvention entrepris par le Canada au cours des quinze dernières années. Les prêts consentis dans le cadre de ce programme sont généralement censés échoir à 50 ans, avec 10 ans de grâce et sans intérêt sauf les frais de service de $\frac{3}{4}$ p. 100. Le programme de prêts a été lancé principalement à l'intention des pays qui sont à l'heure actuelle admissibles à nos programmes bilatéraux et a permis au Canada de contribuer davantage au progrès économique de l'Amérique latine. Dans l'application de son programme de prêts à l'Amérique latine pour le développement, le Canada collabore étroitement avec la Banque interaméricaine pour le développement, ce qui lui permet de profiter de la vaste expérience de cette institution. Au mois de septembre 1965, l'accord conclu entre la Banque et le Canada a été modifié afin de porter de 10 à 20 millions de dollars l'aide à l'Amérique latine en provenance du Canada.

En 1965, le Canada a continué d'aider les pays membres du Plan de Colombo à exécuter leurs programmes d'enseignement et de développement industriel. Le Canada aide actuellement le Pakistan à réaliser deux grands projets de lignes de transmission, une fabrique de carton dur, une centrale thermique, une étude sur l'utilisation des terres, un programme de logement pour les réfugiés et, à la fin de l'année, a conclu un accord pour la construction d'une centrale nucléaire. Dans l'Inde, la construction des projets hydro électriques de Kundah et d'Idikki et l'expansion de la centrale hydro électrique d'Umtru bénéficient du programme canadien pour le Plan de Colombo. Le Canada effectue aussi un relevé géologique et fournit des appareils de traitement au cobalt et autre matériel. A Ceylan, la construction de l'aéroport de Katunayake est déjà commencée, et le Canada participe aussi à l'expansion de l'usine frigorifique de Mutwal. En Malaisie, le Canada fournit l'équipement de 53 centres de formation professionnelle et effectue une étude technique des ressources naturelles. Le Vietnam a reçu de la farine de blé du Canada; des livres et du papier ont été envoyés au Laos dans le cadre du Plan de Colombo. On a fourni de nouveau en 1965 des produits industriels à l'Inde et au Pakistan afin de les aider à parer au manque de devises étrangères et à faire face aux besoins des industries secondaires qui dépendent de ces importations. L'assistance technique a joué un rôle important dans ce domaine et, le 30 septembre 1965, plus de 90 professeurs et conseillers travaillaient à l'étranger et plus de 800 étudiants du Sud et du Sud-Est asiatiques étudiaient au Canada. De ce groupe, 13 professeurs et conseillers travaillaient au Cambodge, au Laos et au Vietnam, alors que 230 élèves qui étudiaient au Canada venaient des pays francophones participant au Plan de Colombo.

La deuxième étape du Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth s'est poursuivie en 1965 et l'on a fourni une assistance aussi importante que celle qui avait été accordée l'année précédente. Les principaux bénéficiaires de l'aide accordée par le Canada ont été jusqu'ici les pays qui ont accédé à l'indépendance. Au début, lorsque le Programme d'aide du Canada a été élargi afin de comprendre les membres africains du Commonwealth, les gouvernements des États africains intéressés ont fait savoir qu'ils attachaient une importance primordiale au secteur de l'enseignement. C'est pourquoi la majeure partie de l'aide du Canada a été consacrée à l'amélioration des services d'enseignement. C'est ce qui s'est produit en 1965-1966. Le 30 septembre, plus de 200 instituteurs et membres du corps professoral étaient en mission alors que presque 400 étudiants des pays africains du Commonwealth poursuivaient leurs études

au Canada. On travaille au Ghana à la construction d'un centre d'enseignement professionnel pour lequel le Canada a fourni les services d'architectes, les matériaux de construction préfabriqués, l'équipement et les fournitures d'instruction, et assuré la formation des professeurs ghanéens. Le projet doit être terminé au début de 1966. En plus de l'aide rattachée directement à l'enseignement, il y avait dans cette région, le 30 septembre dernier, 87 conseillers canadiens qui travaillaient dans le domaine des forêts, de la santé, de la géologie, de la télévision et des transports.

Le Canada a inauguré en 1961 un programme d'aide aux pays francophones d'Afrique. Le niveau des crédits d'aide, qui avait été haussé d'une façon considérable en 1964, est devenu encore plus élevé en 1965. On a conservé le premier objectif du programme, qui était d'envoyer des professeurs et de fournir des centres de formation, puis on a élargi le cadre des programmes afin d'inclure d'autres formes d'assistance technique et des projets d'immobilisation. Le Canada a fourni des locaux et du matériel scolaire, une série de films éducatifs canadiens tournés à l'intention de huit pays et des quantités substantielles de papier qui serviront à la publication de manuels et de brochures éducatives. On a effectué des études sur la possibilité de construire des ponts et des centrales hydroélectriques; on a fourni du matériel nécessaire à la construction de routes. L'enseignement garde toujours une importance considérable et il convient de noter que le nombre des instituteurs canadiens qui travaillent dans des pays francophones d'Afrique est passé de 67 en 1964 à 155 au mois de septembre 1965. Il y a, actuellement, 41 élèves de ces régions qui étudient au Canada.

Les pays et les territoires antillais du Commonwealth ont aussi bénéficié d'une aide plus considérable en 1965. Des écoles primaires ont été remises aux autorités locales dès leur parachèvement et l'on a poursuivi l'exploitation des ressources en eau douce et l'amélioration des piste d'atterrissage des aéroports. Dans le cadre des prêts spéciaux de développement, on a aussi entrepris la réalisation de nouveaux projets comme l'envoi de bois de construction, de matériel portuaire, la construction de ponts et d'écoles rurales. L'assistance technique s'est aussi beaucoup accrue et, le 30 septembre 1965, 96 instituteurs et conseillers canadiens travaillaient dans cette région et 308 élèves antillais poursuivaient leurs études au Canada.

Le premier projet dont il a été convenu d'assurer le financement au moyen d'un prêt spécial de développement en collaboration avec la Banque interaméricaine pour le développement en Amérique latine est l'aménagement du port d'Acajutla au Salvador. On s'attend à ce que la Banque interaméricaine recommande au Canada de financer au moyen de prêts plusieurs autres projets.

Le Programme de bourses d'études et de spécialisation du Commonwealth est entré en vigueur au début de l'année scolaire 1960-1961, lorsque le Canada a accueilli 101 étudiants. Pendant la première année du Programme, 17 étudiants canadiens ont reçu des bourses pour suivre des cours dans d'autres pays du Commonwealth. En 1965, 77 boursiers canadiens poursuivront leurs études à l'étranger et environ 222 élèves étudieront au Canada pendant l'année scolaire en cours.

En vertu de ces divers programmes d'aide à l'enseignement, le Canada a permis à un nombre croissant d'étudiants des pays en voie de développement de profiter d'un stage de formation; on prévoit qu'au cours de 1965 au moins 2,000 étudiants auront fait un stage de formation sous l'égide des programmes bilatéraux d'aide du gouvernement canadien.

Afin de surmonter certaines des difficultés que pose la formation individuelle, le Canada a organisé des programmes de groupes comprenant des cours théoriques suivis de stages pratiques de durée moindre. Des programmes de formation en groupes ont porté sur les domaines suivants: fabrication de spécialités d'acier, coopératives, développement communautaire, organisation ouvrière et administration publique.

Programmes multilatéraux

L'augmentation des contributions aux programmes multilatéraux d'aide en 1964 s'est poursuivie en 1965, et le Canada a approuvé des propositions en vue de porter à un niveau beaucoup plus élevé les objectifs du Programme alimentaire mondial de l'OAA, du Fonds spécial des Nations Unies et du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Ainsi qu'il était prévu, la somme des contributions annuelles au Fonds de développement du bassin de l'Indus a atteint le chiffre de 7 millions de dollars en 1965. La participation canadienne aux programmes d'aide de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées a été accrue de plus de 9 millions, ce qui comprend une augmentation du montant versé par le Canada au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, lequel s'élève actuellement à 1 million. La somme promise de nouveau à l'Association internationale de développement (AID), organisme affilié à la Banque mondiale, est de 15 millions de dollars. La nouvelle Banque asiatique de développement a aussi bénéficié de l'aide substantielle et de la collaboration du Canada. La délégation qui assistait à la réunion de fondation de cette banque a révélé que le Canada songeait à souscrire un montant qui pourrait s'élever jusqu'à 25 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin de constituer le capital initial de l'institution,

En plus d'accorder tout son appui aux programmes multilatéraux d'aide des Nations Unies, le Canada collabore étroitement avec les autres institutions internationales chargées de coordonner les programmes bilatéraux des pays donateurs. L'aide est devenue une entreprise internationale conjointe au sujet de laquelle presque tous les pays industrialisés de l'Ouest ont adopté des buts communs et une façon commune d'aborder les problèmes. Sous l'égide de la Banque mondiale, par exemple, des consortiums et des groupes consultatifs de pays comme l'Inde, le Pakistan, le Nigéria et la Tunisie tiennent des réunions régulières au cours desquelles les membres peuvent évaluer ensemble les besoins de chaque pays en matière de développement avec les pays récipiendaires afin de trouver le meilleur moyen d'y répondre. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE est sans doute maintenant l'organisme international de coordination le plus important et ses membres, qui représentent la plupart des pays européens, les États-Unis, le Japon et le Canada fournissent environ 98 p. 100 du total de l'aide dispensée par le monde libre. Le Comité d'aide au développement étudie et examine attentivement les programmes d'aide du Canada, comme ceux de tous les autres membres. Le Canada participe à cette mise en commun d'expérience et il en tire profit.

Secours d'urgence

Le Programme de secours d'urgence du Canada est dirigé par le Bureau de l'aide extérieure en collaboration étroite avec la Croix-Rouge canadienne et sur l'avis du ministère des Affaires étrangères. Ce programme, qui fonctionne sur le plan bilatéral, a pour but d'offrir une aide immédiate à la suite des désastres qui se produisent à l'étranger. En 1965,

le Canada a offert des secours d'urgence prélevés sur son fonds international de secours d'urgence à cinq occasions: tremblements de terre au Chili et en Grèce, inondations en Yougoslavie et en Corée, cyclone et raz de marée au Pakistan.

E. Missions diplomatiques à l'étranger

Les missions diplomatiques et bureaux consulaires du Canada à l'étranger, qui en dépit de leur éloignement font partie intégrante du ministère, sont passés en nombre de 5 à 120 au cours des 35 dernières années. Les missions suivantes ont été ouvertes en 1965: Algérie (Yougoslavie), Hongrie (Tchécoslovaquie), Jordanie (Liban), Koweït (Iran), Syrie (Liban), Malte (Italie)¹. De nouveaux postes doivent être créés à Dakar et Addis-Abéba au cours des premiers mois de 1966.

Un bref aperçu du rôle des postes canadiens à l'étranger peut être utile pour ceux qui connaîtraient mal cet aspect de l'activité du ministère. Dans une ambassade canadienne, le chef du poste, qui a le rang d'ambassadeur, agit à titre de premier représentant du Canada dans le pays où il est affecté. Dans les pays du Commonwealth, le haut fonctionnaire canadien qui occupe le rang équivalent à celui d'ambassadeur porte le titre de haut commissaire. Leur période de service varie selon la dureté relative des conditions de vie et de santé dans le pays en question, mais elle est en général de deux ans à trois ans et demi. Les fonctions du chef de poste consistent à diriger le travail de la mission, à se familiariser avec le milieu politique, social et économique dans lequel il se trouve placé, et à représenter le Canada dans le pays (ou les pays) auprès duquel il est accrédité. Le chef d'une mission diplomatique canadienne à l'étranger est parfois aussi accrédité auprès d'un autre pays voisin de celui où il est en fonctions, et un chargé d'affaires résident est nommé dans certains cas auprès de ce poste. Les chefs des délégations permanentes auprès des organisations internationales, qui ont généralement le rang d'ambassadeur, sont secondés par un personnel diplomatique et par d'autres agents, qui habituellement n'exercent pas de fonctions consulaires. La plupart des missions ont à leur service divers employés recrutés sur place. Le Chef de mission est généralement aidé par un ou plusieurs agents du service extérieur qui, durant leur séjour à l'étranger, ont par ordre d'importance, le titre de ministre, ministre-conseiller, conseiller, premier, deuxième ou troisième secrétaire. Dans de nombreuses missions, il y a un ou plusieurs agents nommés par le ministère du Commerce, et dans les missions les plus importantes le personnel compte parfois également des agents spéciaux de l'Immigration, des attachés militaires, des experts en agriculture ou des scientifiques nommés par les ministères dont ils relèvent.

Voici les principales fonctions d'une mission canadienne à l'étranger:

- a) avoir des entretiens ou négocier au sujet de nombreuses questions qui intéressent le Canada et les Canadiens, et améliorer les relations avec le gouvernement auprès duquel la mission est accréditée;
- b) tenir l'administration centrale au courant de tous les événements importants d'ordre politique, économique ou autres qui se passent dans les pays où est située la mission, surtout s'ils ont une portée sur la politique ou les actes du Gouvernement canadien;

¹ Entre parenthèses, le nom du pays dans lequel le représentant a sa résidence.

- c) veiller aux intérêts du Canada dans ce pays, rendre divers services aux ressortissants canadiens qui y résident et aider, au besoin, les visiteurs canadiens;
- d) fournir des renseignements au sujet du Canada et de sa participation aux affaires mondiales.

Grâce à divers moyens de communication, le ministère et ses missions sont continuellement en contact au sujet de toutes les questions qui revêtent de l'importance pour le Canada.

F. Protocole

La Division du protocole est chargée des questions de cérémonial diplomatique, de préséance, de privilège et d'immunités, et elle entretient pour le ministère des relations étroites avec les missions diplomatiques établies au Canada.

Elle assure la présentation des lettres de créance des chefs de mission nouvellement arrivés ainsi que la reconnaissance des représentants consulaires étrangers. Elle prépare aussi les lettres de créance des chefs de mission du Canada, des agents consulaires envoyés à l'étranger et des délégations canadiennes aux conférences internationales.

La Division tient les missions diplomatiques au courant des lois et règlements canadiens qui affectent les missions diplomatiques et les bureaux consulaires au Canada et elle aide les missions à résoudre les problèmes découlant de l'application de ces lois et règlements.

La brochure *Corps diplomatique*, qui contient les noms des membres des missions diplomatiques à Ottawa, est publiée par les soins de la Division, ainsi que la brochure *Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada*.

Lorsque le corps diplomatique est invité à assister à une cérémonie officielle, comme l'ouverture du Parlement ou l'arrivée d'un chef d'État, la Division veille à ce que ses membres reçoivent les honneurs qui leur sont dus. Elle aide aussi le ministre à organiser les réceptions officielles en l'honneur des chefs de missions diplomatiques et des visiteurs de marque.

Le chef du Protocole est président du Comité interministériel des visites officielles. La section des visites de la Division organise les visites officielles au Canada de dirigeants et de hauts fonctionnaires d'autres pays et d'organismes internationaux.

En 1965, le Comité des visites officielles a préparé ou aidé à préparer 52 visites de personnalités ou de groupes étrangers.

En mai, le chah d'Iran et l'impératrice Farah Pahlavi ont fait une visite officielle au Canada; ils ont visité Ottawa, Québec, Montréal et Toronto.

Une réception a été donnée en l'honneur du roi Baudouin et de la reine Fabiola de Belgique au cours de leur brève escale à Montréal, en octobre.

Le Comité des visites officielles a aidé à préparer le programme de la visite en juin, de la reine mère au *Toronto Scottish Regiment*, dont elle est colonel en chef.

Le premier ministre de l'Inde, le regretté M. Lal Bahadur Shastri, a visité Ottawa et Montréal, en juin, à titre d'invité officiel; à son programme figurait aussi une visite aux chutes du Niagara.

M. Eric Williams, premier ministre de Trinidad et Tobago, a visité Toronto, Fredericton et Ottawa en mai.

En septembre, le prince et la princesse Mikasa du Japon, ainsi que leur fille, la princesse Yasuko, ont visité Montréal, Ottawa, Toronto et Vancouver à titre d'invités non officiels.

En octobre, le Général Kong Le, commandant des Forces neutralistes du Laos, a visité Ottawa et quatre autres villes du Québec et de l'Ontario.

En décembre, le très honorable Harold Wilson, premier ministre de la Grande-Bretagne, a fait une courte visite à Ottawa et a eu des entretiens avec le premier ministre du Canada.

Le Comité des visites officielles a aussi aidé à préparer les visites de certains parlementaires étrangers, et notamment une tournée au Canada du Groupe d'amitié France-Canada du Sénat français et une visite de membres de l'Assemblée nationale française dans cinq villes du Canada. Le Comité a, d'autre part, aidé le Parlement canadien à préparer la cinquante-quatrième conférence annuelle de l'Union interparlementaire, qui s'est tenue à Ottawa en septembre.

La liste des visiteurs officiels de 1965 comprend notamment M. Shen Chang-Huan, ministre des Affaires étrangères de la République de Chine; M. Abbas Aram, ministre des Affaires étrangères d'Iran qui accompagnait le chah d'Iran; M^{me} Indira Gandhi, ministre de l'Information et de la Radiodiffusion de l'Inde; M. J. Tembo, ministre des Finances, du Commerce et de l'Industrie et M. J. W. Msonthi, ministre des Transports, des Communications et de l'Éducation du Malawi; M. A. K. E. Shaba, ministre du Logement de la Tanzanie; M. A. Z. B. Dipcherima, ministre des Transports du Nigéria; M. A. Cachia-Zammit, ministre du Travail et du Bien-être social de Malte; M. C. J. Obwangor, ministre de la Justice, M. Kalule Settala, ministre des Finances et M. J. T. Luyimbazi-Zake, ministre de l'Éducation de l'Ouganda; M. A. N. R. Robinson, ministre des Finances, et M^{me} Isabel Teshea, ministre de la Santé et du Logement de Trinidad et Tobago, et M. C. V. Narasimhan, sous-secrétaire des Affaires de l'Assemblée générale et chef de cabinet de M. Thant, et le regretté M. Adlai Stevenson, représentant permanent des États-Unis à l'ONU.

Au cours de l'année, vingt-trois nouveaux chefs de mission ont été accrédités auprès du gouvernement canadien. Quatre d'entre eux, qui représentent la République malgache, la République unie de Tanzanie, Koweït et le Ruanda, sont les premiers représentants diplomatiques de ces pays au Canada. Les nouveaux chefs de mission accrédités à Ottawa en 1965 représentent le Danemark, la France, le Niger, la Nouvelle-Zélande, le Mali, le Luxembourg, la Grèce, la Jamaïque, la Corée, la Colombie, la République arabe unie, Ceylan, Haïti, l'Argentine, le Chili, la Turquie, la Yougoslavie, l'Islande et le Mexique.

III

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Par l'intermédiaire de sa Division économique, le ministère joue un rôle actif et soutenu dans la formation et la mise en œuvre des politiques économiques du Canada sur le plan international. Un certain nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux à Ottawa participent également à ce travail. Le ministère des Affaires extérieures doit faire en sorte que la conduite des relations économiques soit en harmonie avec les considérations plus générales de la politique étrangère et avec les objectifs du gouvernement.

La participation canadienne aux affaires économiques internationales devient chaque année plus étendue et plus variée. Cette tendance est due en partie à une période prolongée d'expansion de l'économie nationale. Elle résulte également du fait que la collectivité internationale désire de plus en plus s'appuyer sur un réseau complexe d'institutions économiques multilatérales. En 1965, la Division économique a été élargie et réorganisée afin de faciliter l'exercice de nouvelles fonctions, en particulier celles qui se rattachent à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'étendue de l'activité du ministère dans le domaine des affaires économiques se reflète dans l'organisation actuelle de la Division économique qui comporte les quatre sections spécialisées que voici:

- 1) Une section de politique commerciale qui s'occupe des relations générales, économiques et commerciales qu'entretient le Canada avec ses principaux partenaires du monde industrialisé, y compris les États-Unis, ainsi que de la participation du Canada au GATT, au FMI, à l'OCDE, à l'OAA et à d'autres institutions multilatérales.
- 2) Une section du commerce et de la mise en valeur qui s'occupe des relations commerciales et économiques avec les pays en voie de développement, ainsi que de la participation canadienne à la CNUCED et à d'autres organismes qui étudient les problèmes de ces nations.
- 3) Une section de l'aide et du financement qui travaille en collaboration étroite avec le Bureau de l'aide extérieure pour la formulation et la mise en œuvre des programmes d'aide extérieure du Canada; elle collabore également avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation et avec d'autres organismes dont les fonctions se rattachent au financement des exportations canadiennes.
- 4) Une section des transports, des communications et de l'énergie dont le travail porte sur les ramifications internationales de l'énergie nucléaire et des autres formes d'énergie; elle s'occupe en outre de l'aviation civile, des transports maritimes, de la météorologie, des télécommunications et du domaine scientifique. Sa tâche comprend la participation canadienne à divers organismes internationaux spécialisés comme l'AIEA, l'OACI, l'IMCO, l'OMM, l'UIT, ainsi qu'aux activités scientifiques de l'OCDE.

Politique commerciale

Les conditions économiques mondiales sont restées généralement favorables pendant l'année. Dans le cadre d'une expansion générale sur le plan national et international, le Canada a renforcé ses relations commerciales et économiques avec ses principaux partenaires et a joué un rôle important dans l'activité économique multilatérale.

Activité internationale

Un haut fonctionnaire du ministère dirigeait la délégation canadienne à la vingt-deuxième session des Parties contractantes du GATT qui s'est réunie à Genève au mois de mars. Les travaux du GATT, en dehors des négociations Kennedy sur les tarifs douaniers, ont fait une part encore plus grande au cours de l'année, aux problèmes commerciaux des pays insuffisamment développés. Un comité spécial du commerce et du développement, créé afin de poursuivre l'œuvre du GATT dans ce domaine, s'est réuni à plusieurs reprises. L'Australie a présenté au GATT une demande afin de pouvoir établir un système de préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement à l'égard d'un certain nombre de produits. Une autre décision du GATT s'insère dans un domaine quelque peu différent, mais d'un intérêt particulier pour le Canada: il s'agit de l'approbation qui a été donnée par les Parties contractantes en décembre (par scrutin postal) à une demande de dispense présentée par les États-Unis en vue de la mise en œuvre de l'Accord canado-américain relatif aux produits automobiles.

Avec l'admission d'un nouveau membre, le Burundi, le nombre des membres du GATT est passé au cours de l'année à soixante-six. On compte en outre six pays qui ont adhéré provisoirement à l'Accord, deux pays qui y participent en vertu d'arrangements spéciaux et six pays nouvellement indépendants qui appliquent en fait les dispositions de l'Accord général en attendant les décisions finales concernant leur future politique commerciale.

Le progrès des négociations Kennedy a été affecté par la crise qui s'est manifestée en juin au sein de la Communauté économique européenne. Un travail considérable a été effectué cependant au cours de l'année en ce qui concerne l'organisation des négociations qui doivent se faire en 1966. Des offres tarifaires ont été faites dans le domaine industriel et agricole. Les grandes nations commerçantes et d'autres pays industrialisés, des pays insuffisamment développés et diverses catégories de participants sont entrés dans les négociations. En tout, plus de quarante pays y participent. En 1965, les discussions ont porté principalement sur les moyens d'élargir le cadre des négociations et d'améliorer les offres tarifaires existantes. A partir de juin, le principal obstacle à la bonne marche des négociations a été le manque d'accord au sein de la Communauté économique européenne. M. N. A. Robertson, négociateur en chef du Canada pour les négociations Kennedy, a abandonné son poste à l'automne afin d'assumer des fonctions dans l'enseignement supérieur. Il a été remplacé par M. Sydney D. Pierce qui était ambassadeur du Canada auprès de la Belgique, du Luxembourg et des Communautés européennes.

Le Canada a continué de jouer un rôle actif en 1965 dans les consultations économiques, les réunions, les colloques et les projets de toutes sortes qui forment la plus grande partie des travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Comme pour les années précédentes, l'assemblée annuelle du Conseil ministériel de l'OCDE a constitué le point marquant de ces travaux; elle a eu lieu à Paris les 25 et

26 novembre, et le ministre de l'Industrie, M. C. M. Drury, représentait le Canada. Au cours de cette réunion, les ministres ont procédé à un examen détaillé de la situation économique dans les pays membres. Ils ont pris note du fait que l'accroissement du produit national brut des pays membres entre 1960 et 1965 s'était effectué à un rythme plus rapide que ne le nécessitait la réalisation de l'objectif de croissance de 50 p. 100 que les ministres avaient fixé pour la décennie à leur réunion de 1961. Ils ont examiné tout particulièrement les problèmes relatifs à l'inflation et à la balance des paiements qui se posent chez certains pays membres, de même que la question d'une aide accrue pour les pays moins développés de l'OCDE, notamment la Grèce et la Turquie. C'est toutefois aux problèmes commerciaux des pays en voie de développement que les ministres ont accordé le plus d'attention. Reconnaissant l'importance d'une augmentation des recettes que ces pays tirent de leurs exportations, ils ont décidé que l'Organisation entreprendrait en 1966 une étude complète des relations commerciales entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a également procédé en 1965 à une revue détaillée de ses travaux relatifs à l'industrie et à l'énergie, et a décidé à la suite de cette étude de réduire considérablement le nombre de comités spéciaux créés à ces fins. Vu la stabilité relative du niveau de l'aide dirigée vers les pays en voie de développement, le Comité d'aide au développement a tenu pendant l'été une réunion à un échelon élevé afin d'évaluer la situation. Deux résolutions ont été adoptées. La première invitait les membres du CAD à réaliser—ou à dépasser si possible—l'objectif de l'UNCTAD qui visait à diriger 1 p. 100 du revenu national des pays développés vers les pays en voie de développement; la deuxième recommandait des améliorations touchant les conditions auxquelles l'assistance est octroyée. Les ministres de l'Agriculture de l'OCDE se sont réunis au cours de l'année pour des discussions sur les problèmes de l'agriculture et de l'expansion économique, et les préparatifs ont commencé en vue de la réunion des ministres des Sciences qui doit avoir lieu en janvier 1966 et qui permettra d'examiner les incidences des politiques nationales relatives aux sciences en vue d'une coopération scientifique sur le plan international.

La treizième conférence biennale de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) a été tenue à Rome du 20 novembre au 9 décembre. La délégation canadienne était dirigée par M. Maurice Sauvé, ministre des Forêts et ministre suppléant de l'Agriculture, qui a été élu président de la Conférence. La séance d'ouverture a été consacrée à la célébration du vingtième anniversaire de la Conférence de Québec qui avait été présidée par le premier ministre Pearson et au cours de laquelle avait été fondée l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

L'année 1965 a été marquée par une activité considérable dans le cadre économique du Commonwealth. A la réunion des premiers ministres qui a eu lieu à Londres au mois de juin, il a été décidé d'organiser une conférence des ministres du Commerce du Commonwealth. A la suite de cette décision, de hauts fonctionnaires du Commerce se sont réunis à Londres à la fin de novembre afin de préparer le terrain pour la réunion ministérielle qui doit avoir lieu au cours du premier semestre de 1966. Le Conseil économique consultatif du Commonwealth s'est réuni à la Jamaïque en septembre; M. Gordon qui détenait alors le portefeuille des Finances était le chef de la délégation canadienne à cette réunion. Un autre événement important dans le cadre du Commonwealth a été la négociation entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour l'établissement

d'une zone de libre-échange partiel entre leurs deux pays; ces arrangements doivent être examinés par les Parties contractantes au début de 1966.

A la suite de la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie, le Canada a agi de concert avec la Grande-Bretagne et avec d'autres pays du Commonwealth en prenant des mesures économiques contre le régime illégal de Salisbury. A la fin de l'année, l'entrée au Canada était interdite à presque tous les produits rhodésiens, et un embargo avait été mis sur les exportations de pétrole et d'équipement militaire vers la Rhodésie.

Relations économiques bilatérales

Après plusieurs mois de discussions et de négociations poussées entre les deux pays, le premier ministre Pearson et le président Johnson ont signé le 16 janvier un accord relatif aux produits de l'industrie automobile. Cet accord qui constitue l'une des ententes commerciales les plus importantes entre le Canada et les États-Unis, prévoit la suppression par les deux pays des tarifs douaniers qui s'appliquent aux véhicules automobiles et aux pièces d'équipement primitif. Il offre un cadre dans lequel les fabricants d'automobiles des deux pays pourront rationaliser leur production et il permettra notamment à l'industrie canadienne de réaliser des économies et d'atteindre à une plus grande efficacité en produisant pour l'ensemble du marché nord-américain. Le Canada a aboli ses droits de douane sur les automobiles et sur les pièces importées par des fabricants dès que l'accord a été signé. Du côté des États-Unis, il était nécessaire que le Congrès adopte une loi à cet égard, et elle l'a été à temps pour permettre l'abolition des droits américains avant la fin de l'année. Conformément aux prévisions, les exportations canadiennes de produits de l'industrie automobile à destination des États-Unis se sont accrues à un rythme rapide au cours de l'année, et il y a eu diminution de l'écart qui existait entre les prix des automobiles d'un pays à l'autre.

Le volume total du commerce canado-américain a continué d'augmenter, dans le cadre de l'expansion économique qui caractérise les deux pays. C'est vers les États-Unis que s'est dirigée un peu plus de la moitié de toutes les exportations canadiennes. La conduite des relations économiques bilatérales qui ont tant d'importance pour les deux pays a nécessité des consultations détaillées et suivies sur de nombreuses questions comme la liquidation des surplus américains, le commerce international des céréales, les exportations canadiennes de pétrole vers les États-Unis, les relations financières, la législation canadienne concernant la publicité dans les journaux, etc. Au cours de l'année, un comité composé de hauts fonctionnaires des deux pays a été établi afin de permettre un examen périodique des problèmes relatifs à la balance des paiements.

A la suite d'une recommandation de la Commission des tarifs douaniers des États-Unis, le contingentement des importations de plomb et de zinc qui s'exerçait depuis 1958 a été supprimé en octobre. Conformément à l'article XXVIII du GATT, les deux Gouvernements ont signé un accord dans lequel se trouvaient entérinées certaines modifications que les États-Unis avaient effectuées antérieurement à l'égard des tarifs douaniers applicables aux produits dont l'exportation présentait de l'intérêt pour le Canada.

Les échanges commerciaux entre le Canada et la Grande-Bretagne se sont généralement soldés par un excédent considérable pour le Canada. Vu les difficultés qu'elle a récemment éprouvées quant à sa balance des paiements, la Grande-Bretagne a cherché tout particulièrement à réaliser

un meilleur équilibre commercial en augmentant ses exportations à destination du Canada. A la lumière des reproches qu'elle a formulés au sujet des entraves que créaient dans la pratique certaines parties de la loi canadienne sur les douanes à l'égard des exportations britanniques, le Gouvernement du Canada a apporté un changement à la Loi sur les douanes en y insérant une nouvelle section (37A). Cette mesure devait encourager les exportateurs britanniques à renouveler leurs efforts pour accroître leurs ventes au Canada, et les autorités canadiennes ont été heureuses des initiatives prises pour organiser une énergique campagne en faveur des exportations provenant de Grande-Bretagne. Au cours de l'année, en général, la Grande-Bretagne a semblé se remettre rapidement de la crise des devises subie en 1964. Cependant le maintien des surtaxes frappant les importations a continué, en dépit de la diminution effectuée en mars (tarifs baissés de 15 à 10 p. 100) d'avoir un effet nettement défavorable sur les exportations canadiennes.

Les liens commerciaux et économiques du Canada avec le Japon revêtent chaque année plus d'importance. Les deux économies sont complémentaires dans une forte mesure et le Japon vient au troisième rang, après les États-Unis et la Grande-Bretagne, parmi les débouchés des exportations canadiennes. Après une expansion sans précédent en 1963 et en 1964, l'économie japonaise a atteint un palier en 1965, et les exportations canadiennes à destination du Japon ont en conséquence légèrement fléchi. En raison des élections au Canada, la réunion du Comité ministériel canado-japonais qui devait avoir lieu à Ottawa en septembre a été remise à l'année 1966.

Dans les pays de la Communauté économique européenne, l'application de mesures destinées à réduire l'inflation a freiné l'expansion économique, et le volume total des exportations canadiennes vers la Communauté n'a accusé qu'une augmentation négligeable par rapport à 1964.

Des représentants du Gouvernement canadien et de la France se sont réunis à Ottawa en novembre pour une étude générale des relations économiques, financières et commerciales entre les deux pays. Cet événement reflétait l'intérêt accru que les deux pays ont récemment porté au développement de leurs relations dans des domaines variés. De nouvelles consultations de nature analogue doivent avoir lieu à Paris l'an prochain.

Le commerce des céréales avec les pays communistes de l'Europe et de l'Asie continue d'occuper une place importante dans l'ensemble du commerce d'exportation du Canada. Au mois d'août, l'Union soviétique a acheté pour 450 millions de dollars de blé et de farine dont l'expédition devait se faire immédiatement. Au milieu de l'année 1965, la Chine communiste avait acheté tout le blé qu'elle devait recevoir aux termes d'un accord d'une validité de trois ans devant expirer à la fin de juillet 1966. A la suite de négociations effectuées en octobre, il a été décidé qu'un nouvel accord couvrirait la période du 1^{er} août 1966 au 31 juillet 1969 et pourrait être prolongé pour cinq autres années. Cet accord prévoit l'achat par la Chine d'une quantité de blé d'au moins 3 millions de tonnes et d'au plus 5 millions de tonnes pendant une période de trois ans, les prix et les livraisons devant faire l'objet de négociations périodiques.

Commerce et développement

A la suite de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est réunie à Genève en 1964, les perspectives économiques et les problèmes commerciaux des pays en voie de développement ont attiré de plus en plus l'attention mondiale.

En 1965, la Conférence s'est occupée essentiellement de la création du nouvel organisme international qui avait été recommandé par la Conférence de Genève et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Conseil du commerce et du développement, organe de direction de 55 membres, a tenu deux sessions, la première à New York du 5 au 30 avril et la deuxième à Genève du 24 août au 15 septembre. Le Conseil a établi quatre comités spécialisés, dits respectivement des produits de base, des produits manufacturés, des invisibles et du financement relatifs au commerce, et du transport maritime. Tous ces comités ont tenu des sessions en 1965. Les questions d'organisation, comme l'établissement des règlements, l'élection du bureau, la définition des attributions et des programmes de travail ont absorbé la plus grande partie du temps du Conseil et de ses comités. Genève a été choisie siège de l'UNCTAD lors d'une session spéciale tenue par le Conseil le 28 novembre. Étant préoccupée par ces questions d'organisation, l'UNCTAD n'a pu examiner en détail les problèmes du commerce et du développement, mais on s'attend à ce qu'elle les aborde de façon plus poussée en 1966 en vue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se réunir au début de 1967.

Un événement important de 1965 a été la décision officielle qu'ont prise les Parties contractantes du GATT le 8 février 1965 de modifier l'Accord général afin de tenir compte des besoins particuliers des pays en voie de développement et des conditions dans lesquelles se trouvent ces pays. L'Accord a été complété par de nouvelles clauses qui mettent en lumière la nécessité d'accroître les revenus dérivés des exportations des pays en voie de développement, en donnant à ces pays un meilleur accès aux marchés mondiaux tant pour leurs matières premières que pour les produits de leurs nouvelles industries. Les négociations Kennedy, sur les tarifs douaniers, qui se poursuivent actuellement à Genève ont fourni l'occasion de mettre en œuvre les nouvelles dispositions de l'Accord en réduisant les tarifs douaniers et autres entraves au commerce dans le cas des produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement.

Près de 90 p. 100 des exportations des pays en voie de développement consistent en produits de base. En 1965, les membres de la Conférence ont joint leurs efforts afin d'améliorer et de stabiliser les conditions du commerce pour le sucre et le cacao, produits d'une importance majeure pour les pays en voie de développement et dont les prix avaient gravement fléchi. Une conférence internationale sur le sucre s'est réunie à Genève du 20 septembre au 15 octobre afin d'entreprendre l'étude d'un nouvel accord international relatif à ce produit, qui permettrait de stabiliser et d'améliorer les recettes que les pays producteurs et exportateurs de sucre dérivent de leurs ventes sur le marché libre. Un groupe de travail des Nations Unies sur le cacao qui s'est réuni en 1965 a fait l'étude de mesures visant à redresser à brève échéance la situation dans ce domaine, et a examiné certains problèmes importants touchant la négociation d'un accord international sur le cacao.

Transports, communications et énergie

L'année 1965 a été une période de grande activité pour le Canada dans les domaines des télécommunications internationales, des transports maritimes, de l'aviation civile, de l'énergie et des sciences.

Télécommunications

L'Union internationale des télécommunications a tenu une conférence plénipotentiaire à Montreux, en Suisse, du 14 septembre au 12 novembre. La conférence a adopté une nouvelle Convention internationale sur les télécommunications qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1967; elle a approuvé la création d'un groupe d'études chargé de préparer une charte constitutionnelle de caractère permanent qui remplacera la Convention, celle-ci devant faire l'objet d'une révision tous les cinq ans, et elle a porté de 25 à 29 le nombre des membres du Conseil d'administration afin de permettre une meilleure représentation de l'Afrique et de l'Asie. Le Canada qui est membre du Conseil depuis 1947 a été réélu.

La mise au point du réseau universel de communications commerciales au moyen de satellites artificiels, système qui a été institué en 1964, a fait d'importants progrès au cours de l'année. Quarante-six pays participent maintenant au financement et à la propriété du «secteur spatial» du réseau qui comprend les satellites, les moyens de lancement, les installations de dépistage et autres. Le Canada, qui est l'un des signataires des Accords provisoires pour la création du réseau et l'un des plus grands investisseurs, est représenté au sein du Comité international chargé de la mise au point et de l'exploitation du réseau, et un Canadien exerce les fonctions de secrétaire exécutif de cet organisme. Le 6 avril a eu lieu le lancement de «Early Bird», premier satellite pour usage commercial, qui a rapidement démontré ses qualités dans le domaine des communications transatlantiques et de la transmission d'émissions télévisées.

Une Conférence sur les télécommunications du Commonwealth s'est réunie à Londres du 26 avril au 13 mai afin d'examiner les besoins futurs du Commonwealth en matière de télécommunications, ainsi que les arrangements administratifs et financiers qui répondraient le mieux à ces besoins. A la suite de l'initiative prise lors de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth de 1964, le Canada a fait des propositions dans le domaine de la formation technique afin d'aider les pays en voie de développement qui sont membres du Commonwealth à se préparer à participer éventuellement aux communications par satellites. La Conférence a établi un comité de révision des structures qui s'est réuni à Nairobi du 1^{er} au 12 novembre pour la mise au point de propositions concernant une nouvelle organisation des télécommunications du Commonwealth. Une conférence d'experts tenue à Sydney, en Australie, au mois d'octobre a discuté des arrangements financiers relatifs au futur réseau de télécommunications. Les résultats de ces discussions seront examinés lorsque la Conférence des télécommunications du Commonwealth sera de nouveau convoquée en mars 1966. Une conférence du Commonwealth sur les câbles sous-marins, qui se réunira à Colombo du 3 au 15 janvier 1966, discutera de l'installation d'un nouveau câble téléphonique sous-marin qui doit relier la Malaisie à l'Inde et à Ceylan et faire partie du réseau mondial de câbles du Commonwealth.

Transports maritimes

L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OICNM), institution spécialisée de l'ONU dont le Canada fait partie, a tenu deux réunions principales au cours de l'année. Une conférence réunie à Londres du 24 mars au 9 avril a adopté une convention internationale sur les moyens de faciliter les voyages et les transports maritimes. La quatrième session de l'Assemblée de l'OICNM a eu lieu à

Paris du 15 au 29 septembre, en même temps que se réunissaient deux autres organismes, le Comité de sécurité maritime et le Conseil de l'Organisation. Le Canada a été réélu membre du Conseil et du Comité.

Aviation civile

L'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a tenu sa quinzième session à Montréal du 22 juin au 16 juillet. Le vingtième anniversaire de l'Organisation a été célébré lors des cérémonies d'ouverture. Le général de brigade C. S. Booth, chef de la délégation canadienne, a été choisi à l'unanimité comme président de l'Assemblée. Le Canada qui est membre du Conseil de l'OACI depuis sa création en 1947 a été réélu auprès de cet organisme. L'Assemblée a étudié de nombreux problèmes de l'aviation civile internationale et a approuvé une série de résolutions qui guideront les travaux de l'OACI dans les domaines technique, juridique, économique et administratif au cours des trois années à venir.

Le 15 novembre, les États-Unis ont dénoncé la Convention de Varsovie relative aux transports aériens, estimant que le plafond des dommages-intérêts alloués en cas de mort ou de blessures était trop bas pour permettre une protection suffisante des voyageurs. Une réunion spéciale doit avoir lieu à Montréal au cours de la première moitié de 1966 sous les auspices de l'OACI en vue d'une révision possible de la limite de responsabilité.

Les événements les plus importants en ce qui concerne les relations bilatérales du Canada dans le domaine des transports aériens ont été l'élaboration d'une nouvelle politique en matière d'aviation civile ainsi que des négociations concernant l'expansion et l'amélioration du réseau d'Air Canada et des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Le 1^{er} juin, le ministre des Transports a annoncé à la Chambre des communes que l'aspect international de la nouvelle politique en matière de transports aériens comporterait l'établissement de zones distinctes qu'exploiteraient respectivement Air Canada et les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien; celles-ci desserviraient les Pays-Bas, l'Europe méridionale, la région du Pacifique, l'Asie, l'Australie et l'Amérique latine, tandis qu'Air Canada exploiterait les services à destination de la Grande-Bretagne et des Antilles, ainsi que les principales routes en direction de l'Europe. En ce qui concerne les services aux États-Unis, M. Pickersgill a déclaré: «... nous continuons d'espérer que les négociations en vue d'un accord bilatéral se termineront sous peu. Une fois qu'elles auront abouti, nous déciderons lesquelles des nouvelles régions désignées seront desservies par chacune de nos compagnies aériennes nationales.»

A la suite de négociations avec la Grande-Bretagne en 1965, Air Canada a inauguré un service entre Halifax et les Bermudes, ainsi qu'entre Montréal et les Bahamas (Freeport). Une entente a été conclue avec les autorités allemandes pour qu'Air Canada transfère ses services de Dusseldorf à Francfort en avril 1966. Aux termes d'une entente conclue avec les Pays-Bas, les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont inauguré un nouveau service de Montréal à Amsterdam. A la demande des autorités mexicaines, des consultations ont eu lieu au sujet de l'Accord relatif aux transports aériens qui a été conclu entre le Canada et le Mexique en 1961. Enfin, les négociations qui ont été entreprises avec les États-Unis pour la conclusion d'un nouvel accord bilatéral visant à améliorer le réseau de transports aériens entre les deux pays devraient se terminer prochainement.

Énergie atomique

L'utilisation de l'énergie atomique au Canada et dans d'autres pays gagnant de l'importance chaque année, le Canada s'intéresse de plus en plus aux aspects internationaux des progrès réalisés.

Une grande partie de l'activité dans ce domaine a pour centre Vienne, siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dont le Canada suit de près les travaux. Dans l'un des secteurs les plus importants de l'activité de l'Agence, l'année a été marquée par certains progrès concernant l'application d'un système révisé et amélioré de garanties qui est conçu de manière à empêcher tout détournement, à des fins militaires, des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Ces mesures ont été approuvées lors de la neuvième Conférence générale de l'AIEA qui s'est réunie à Tokyo en septembre. Le système révisé est le résultat d'une longue étude effectuée par un groupe de travail dont le Canada faisait partie. Ferme partisan du système de garanties de l'AIEA, le Canada a participé en 1965 à des négociations qui visaient à remettre à cet organisme l'administration des garanties prévues dans l'Accord bilatéral sur l'énergie atomique qui avait été conclu avec le Japon, et il poursuit actuellement d'autres négociations en vue d'un transfert analogue dans le cas des accords intervenus entre le Canada et d'autres pays. L'appui donné par le Canada au principe d'une acceptation internationale des garanties a été confirmé une fois de plus le 3 juin lorsque le premier ministre a annoncé que dans l'avenir tous les contrats de fournitures d'uranium devraient comporter des arrangements satisfaisants touchant les garanties.

A la neuvième Conférence générale, le Canada a été désigné de nouveau pour occuper l'un des cinq sièges qui, au sein du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, sont réservés aux membres les plus avancés dans la technologie de l'énergie nucléaire, y compris la production de matières brutes. L'ambassadeur du Canada en Autriche, M^{lle} Meagher, a été présidente du Conseil durant douze mois à compter de septembre 1964. En qualité de membre du Conseil des gouverneurs, elle a assuré une liaison, par l'intermédiaire du ministère, entre l'AIEA, la société Énergie atomique du Canada, le Conseil de contrôle de l'énergie atomique et l'*Eldorado Mining and Refining Limited*.

Au cours de l'année, des experts canadiens ont pris part à un certain nombre de colloques et symposiums organisés sous les auspices de l'Agence pour l'étude de divers aspects de l'application pacifique de l'énergie atomique, et le Canada a continué de fournir des spécialistes compétents à l'Agence. Outre sa quote-part du budget courant de l'Agence le Canada a versé une contribution volontaire de \$57,200 au budget de \$2,000,000 qui sert à la mise en œuvre du modeste programme d'assistance technique de l'Agence.

Les relations bilatérales du Canada dans le domaine de l'énergie nucléaire ont continué de s'étendre. La société Énergie atomique du Canada a signé un accord de coopération technique avec le *Comitato Nazionale per Energia Nucleare* (CNEN) d'Italie, et un certain nombre d'échanges ont eu lieu dans le cadre d'accords analogues conclus à une date antérieure avec d'autres pays, dont l'un avec l'Union soviétique. Des inspections de l'uranium canadien ont été effectuées dans le cadre des accords bilatéraux conclus avec l'Allemagne, la Suisse, l'Inde et le Japon. L'événement marquant de l'année dans le domaine de l'énergie nucléaire au Canada a peut-être été la négociation, en février, d'un Accord intergouvernemental avec le Pakistan pour la construction d'une centrale nucléaire

de 137 mégawatts près de Karachi, les travaux devant commencer en 1966 et se terminer en 1970. L'Accord a été officiellement signé à Karachi le 24 décembre 1965.

Sciences

Le ministère a été représenté lors du lancement, en novembre, de l'Alouette II, deuxième satellite spatial du Canada qui a été construit dans le cadre du programme canado-américain de recherches spatiales intitulé ISIS (International Satellites for Ionospheric Studies). Sous les auspices de ce programme mis en œuvre par le Conseil de recherches pour la défense et la National Aeronautics and Space Administration (NASA), le Canada a pris en charge l'étude et la construction de quatre satellites ionosphériques. Au cours de l'année, la France a placé deux stagiaires auprès de l'équipe qui travaille à l'étude des satellites à l'Établissement des télécommunications de recherches pour la défense. En vertu d'un accord signé avec les États-Unis en juin, le Canada a pris en charge l'exploitation de la section de recherches sur les fusées à Fort Churchill, installation utilisée conjointement par les deux pays.

IV

DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

La politique de défense est un élément important de la politique extérieure, et l'existence du Comité du cabinet pour les affaires extérieures et la défense, où s'élaborent la politique et les programmes de défense du Canada qui touchent la politique étrangère, reflète l'interdépendance de ces deux politiques. Bon nombre de questions soumises à l'étude du Comité sont présentées conjointement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, et les deux ministères collaborent étroitement à la préparation et à la mise en œuvre des éléments de la politique de défense qui influencent directement les relations extérieures du Canada.

Les deux Divisions de liaison avec la Défense s'occupent donc des engagements et de l'activité du Canada sur le plan international dans le domaine de la défense. Les plus importantes obligations du Canada en matière de défense internationale comprennent sa participation à l'Otan, sa collaboration avec les États-Unis en vue de la défense du continent nord-américain, sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que l'aide aux fins de la défense, notamment la formation et la fourniture de matériel à un nombre croissant de pays qui ont accédé depuis peu à l'indépendance. Comme par les années passées, l'activité du ministère dans le domaine de la défense en 1965 a été très variée. La réorganisation et l'intégration des forces de défense du Canada, entreprises l'année précédente, ont progressé au cours de l'année. Dans le cadre de cette réorganisation, la création d'un commandement mobile et les décisions en ce qui concerne la fourniture de matériel dépendront des possibilités extérieures futures du Canada dans le domaine militaire.

En ce qui concerne la défense de l'Amérique du Nord, le Canada a continué à collaborer étroitement avec les États-Unis, au sein du NORAD et d'autres organismes, comme il l'avait fait au cours des années précédentes. En août, les deux gouvernements ont marqué le vingt-cinquième anniversaire de la Commission permanente canado-américaine de défense qui, depuis sa création en 1940 par le premier ministre King et le président Roosevelt, a servi sans interruption comme l'un des principaux organismes de consultation sur la défense entre le Canada et les États-Unis.

Depuis le début des années 60, le Canada a répondu de façon spéciale à un certain nombre de demandes d'aide aux fins de la défense, demandes qui venaient de pays qui ont accédé récemment à l'indépendance. Jusqu'ici, cette aide a consisté surtout en une formation militaire donnée ou bien au Canada, ou bien à l'étranger par une équipe canadienne de formation. En plus de cette aide, le Canada a entrepris en 1965 des programmes importants d'aide aux fins de défense, y compris la fourniture de matériel à la Tanzanie et à la Malaisie. Afin d'aider la Malaisie à faire face aux menaces à sa sécurité venant de l'extérieur, le Gouvernement canadien a résolu de lui fournir quatre appareils militaires «Caribou» et de former au Canada environ quatre-vingts militaires malaisiens au cours des deux

prochaines années. Dans le cadre d'un programme d'aide à l'armée de la Tanzanie, un groupe de consultation et de formation composé de trente Canadiens a été créé dans ce pays au cours de l'année; un nombre égal de Tanzaniens ont reçu une formation d'officiers au Canada. Une équipe d'ingénieurs canadiens a manié une étude préliminaire sur l'établissement futur d'un centre de formation militaire en Tanzanie pour lequel le Gouvernement canadien doit apporter son concours. De plus le Canada collaborera au programme quinquennal pour la formation d'une escadre aérienne en Tanzanie. A cette fin, le Canada fournira quatre «Caribou» et huit «Otter» et formera un personnel navigant et non navigant de plus de quatre cents Tanzaniens. Dans le cadre de ce programme, une équipe de formation aérienne composée d'une cinquantaine de Canadiens sera organisée en Tanzanie.

Suivant une coutume établie au cours des dernières années, le ministère des Affaires extérieures a participé en 1965 au travail du Collège de la défense nationale en détachant un fonctionnaire supérieur au personnel de direction du Collège et en envoyant, de temps à autre, d'autres fonctionnaires donner des conférences au Collège sur divers aspects des affaires internationales. Le ministère a aussi prêté son concours pour l'organisation des tournées nord-américaines et outre-mer entreprises annuellement par le Collège. Ces longues tournées ont pour but d'assurer, par une expérience personnelle, une plus grande compréhension des affaires des pays auxquels s'intéresse le Canada.



Son Excellence M. Georges-P. Vanier, gouverneur général du Canada, en conversation animée avec Son Altesse impériale le chah d'Iran, au cours de la visite du souverain à Ottawa en mai 1965.

V

DIVISIONS GÉOGRAPHIQUES

A. Afrique et Moyen-Orient

Au cours de 1965, les attributions de la Division de l'Afrique et du Moyen-Orient ont continué à augmenter en raison de l'accroissement des relations du Canada avec les États indépendants de l'Afrique et du Moyen-Orient. De plus, la Division a consacré une partie de son activité à étudier la politique du Canada touchant les territoires non autonomes de cette région et leur évolution vers l'autonomie. La Division est chargée de renseigner et de conseiller le gouvernement sur tous les aspects des événements politiques en Afrique et au Moyen-Orient et sur l'activité des Nations Unies dans cette région, particulièrement lorsqu'elle implique la participation du Canada aux opérations de secours et de maintien de la paix. Les diverses autres formes d'aide qu'offre le Canada aux pays d'Afrique dans les domaines de l'éducation et de l'assistance technique sont traitées dans la section II D du présent rapport.

Le Canada a continué à s'intéresser aux problèmes africains au cours de 1965. Le problème le plus grave a peut-être été celui du statut de la Rhodésie. A la Conférence des premiers ministres du Commonwealth en juin, le premier ministre du Canada a appuyé le communiqué final dans lequel les leaders du Commonwealth ont exprimé l'avis que la Rhodésie ne devrait pas accéder à l'indépendance, sauf sur la base d'un gouvernement par la majorité. Après la déclaration unilatérale d'indépendance par le régime de Salisbury le 11 novembre, M. Pearson a précisé que le Canada ne reconnaîtrait ni la déclaration unilatérale d'indépendance ni le prétendu État indépendant, qu'il n'accorderait plus le tarif préférentiel du Commonwealth à la Rhodésie, qu'il suspendrait le modeste programme d'assistance technique qu'il avait mis en œuvre pour la Rhodésie, qu'il mettrait un embargo sur les armes et qu'il retirerait les avantages de la garantie des crédits à l'exportation. Le Canada a aussi donné suite à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 20 novembre en recommandant aux États «d'adopter à l'égard de la Rhodésie une politique de rupture totale des relations économiques, y compris l'embargo sur les produits de l'huile et du pétrole». Ces nouvelles mesures interdisent des articles qui constituaient plus de 90 p. 100 des importations venues de Rhodésie au Canada au cours de 1964. Ces produits comprennent le tabac, le sucre, le ferrochrome, les minerais et les concentrés de chrome, l'amiante et les viandes. Le Canada a aussi mis un embargo sur le pétrole et les produits pétroliers canadiens à destination de la Rhodésie et il a accepté de participer à un pont aérien en Zambie, ce pont aérien s'étant révélé nécessaire en raison des mesures économiques prises contre la Rhodésie.

En février la Gambie est devenue un pays indépendant au sein du Commonwealth. M. J. H. Cleveland, haut commissaire du Canada auprès du Nigéria, représentait notre pays aux fêtes de l'indépendance.

Au cours de l'année, le Canada a décidé d'étendre et de consolider sa représentation diplomatique en Afrique afin de favoriser ses liens avec les

pays indépendants du continent; ces pays totalisent maintenant près du tiers des États membres des Nations Unies. On a annoncé que des postes seraient ouverts à Dakar au Sénégal et à Addis-Abéba en Éthiopie. Le Gouvernement du Canada a aussi rendu publique son intention d'ouvrir quatre autres postes en Afrique au cours des deux prochaines années. Quand ce programme sera terminé, le Canada aura des représentants diplomatiques avec résidence dans cinq pays francophones d'Afrique, dans cinq pays africains du Commonwealth et dans trois autres États africains. Grâce aux accréditations sans résidence depuis ces postes et les postes actuels, le Canada pourra plus facilement établir des relations diplomatiques avec tous les pays indépendants d'Afrique. Un tel lien a été établi en novembre lorsque l'ambassadeur du Canada en Yougoslavie a présenté des lettres qui l'accréditaient en Algérie à titre de non-résident.

Au Moyen-Orient, le Canada a des ambassades en Iran, en Israël, au Liban et en République arabe unie. C'est par la double accréditation de ses ambassadeurs qui résident dans certains de ces pays, que le Canada maintient des relations diplomatiques avec l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Soudan et la Syrie; des représentants canadiens visitent régulièrement ces pays. Au cours de l'année, le Canada a reçu la visite de personnalités du Moyen-Orient, notamment de Leurs Majestés impériales le chah et l'impératrice d'Iran, qui ont passé une semaine au Canada au cours du mois de mai. Outre leur séjour à Ottawa, où le premier ministre et d'autres ministres ont eu des entretiens profitables avec le chah sur divers problèmes internationaux et sur les relations canado-iraniennes, les visiteurs royaux se sont arrêtés à Québec, Montréal et Toronto.

B. Europe

La Division de l'Europe s'occupe des relations politiques du Canada avec les pays d'un continent avec lequel le Canada est étroitement lié sur le plan historique, sur le plan ethnique et sur le plan des intérêts communs. Cette région comprend près de trente États de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale, et trente-deux missions canadiennes y existent (y compris celles qui sont accréditées auprès de diverses organisations internationales). On compte à Ottawa vingt missions permanentes de pays européens et trois missions européennes sans résidence qui sont accréditées également auprès d'un autre État.

Les liens étroits et cordiaux qui existent entre le Canada et les pays de l'Europe occidentale ont continué de se renforcer en 1965. Il en a été ainsi particulièrement dans le cas de la France. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Affaires étrangères de France ont tenu des consultations régulières, sur des questions internationales ou bilatérales, à Paris au mois de mai et à New York en octobre. En mai 1965, un deuxième consulat général du Canada en France a été ouvert à Marseille. Dans le domaine culturel et scientifique, le gouvernement a annoncé au printemps son intention de dépenser annuellement un montant d'environ un million de dollars pour des échanges avec la France, la Belgique et la Suisse; un accord culturel général a été signé avec la France en novembre afin d'aider à la mise en œuvre de ce programme. Au cours de la visite d'une délégation parlementaire française à Ottawa, en septembre, une association interparlementaire Canada-France a été constituée afin d'encourager des rapports plus étroits dans ce domaine. Après un intervalle de quinze ans, des consultations économiques régulières ont repris entre hauts fonctionnaires des deux pays, et de nouveaux efforts ont

été entrepris pour le développement des relations commerciales. On a créé de nouveaux comités mixtes afin de stimuler la coopération dans des domaines comme ceux de la recherche et du développement.

Les excellentes relations qui existent entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne, (confirmées il y a un an par la visite du chancelier Erhard à Ottawa) se sont maintenues en 1965. Le commerce entre les deux pays a continué d'être intense et les échanges d'étudiants ont augmenté.

Au mois de mars, des relations diplomatiques ont été établies avec l'État nouvellement indépendant de Malte, l'ambassadeur du Canada en Italie étant accrédité également auprès de Malte en qualité de haut commissaire. Huit ministres canadiens, en plus de M. Martin, ont effectué des visites en 1965 dans divers pays de l'Europe occidentale, à titre officiel ou non.

Dans le cadre d'une amélioration générale des relations entre l'Est et l'Ouest, le Canada a continué de suivre une politique tendant à accroître les contacts et les échanges commerciaux avec les pays communistes de l'Europe orientale. Une délégation de quatorze parlementaires qui dirigeaient l'Orateur de la Chambre des communes et le sénateur David Croll s'est rendue en URSS et en Tchécoslovaquie. Une autre délégation parlementaire, venant de Yougoslavie a visité le Canada en septembre. A la suite d'accords réalisés l'année précédente, le premier ambassadeur du Canada en Hongrie (résidant à Prague) a présenté ses lettres de créance à Budapest au mois de mai; à cette date, une ambassade de Hongrie se trouvait déjà établie à Ottawa. Pendant toute l'année 1965, des échanges variés dans les domaines culturel et scientifique ont eu lieu entre le Canada et les pays de l'Europe de l'Est, et des milliers de Canadiens sont allés en visite dans leur pays d'origine. Dans le domaine du commerce, l'Europe orientale a continué d'acheter d'importantes quantités de blé, et à la fin des sept premiers mois de 1965 le total des exportations canadiennes vers cette région avait légèrement dépassé le niveau atteint à la même période en 1964.

Comme dans le cas des autres pays de la région, les relations du Canada avec l'Union soviétique ont continué de se développer d'une manière satisfaisante. Une preuve en est fournie par la décision soviétique (annoncée en mars) de participer à l'Exposition universelle de Montréal en 1967. Un certain nombre de visites importantes, sur les plans scientifique, parlementaire et culturel, ont eu lieu de part et d'autre au mois de mai. Une délégation officielle ayant à sa tête le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'est rendue dans l'Arctique russe, et en juillet la délégation parlementaire canadienne dont il est question plus haut a effectué une visite officielle en URSS (puis en Tchécoslovaquie). Parmi les nombreux visiteurs soviétiques au Canada se trouvait une délégation du Comité d'État pour la construction (Gosstroy), dirigée par un membre du Conseil des ministres de l'URSS qui rendait la visite du ministre du Nord canadien. Un accord de principe a été alors réalisé pour l'échange de renseignements et de personnel dans le domaine de la construction dans les régions de pergélisol. Un accord bilatéral analogue a été signé pendant l'été entre le ministère des Mines et des Relevés techniques et les spécialistes du Comité d'État soviétique en vue d'échanges techniques dans des domaines aussi variés que le bris des glaces et la fabrication du papier. Un certain nombre de groupes culturels soviétiques, comme le Ballet de Léninegrad, l'Orchestre symphonique de Moscou et l'Ensemble Moïseyev sont venus au Canada, tandis que le Théâtre du Rideau Vert, de Montréal, a donné des représentations à Moscou et à Léninegrad.

En août 1965, le Canada a vendu pour \$450,000,000 de blé à l'Union soviétique. En vertu de ce contrat, environ 222 millions de boisseaux seront livrés au cours de la période d'août 1965 à juillet 1966. Des discussions préliminaires ont également eu lieu en vue du renouvellement de l'Accord de commerce canado-russe, d'une validité de trois ans, qui doit expirer en avril 1966.

C. Extrême-Orient

La région géographique dont s'occupe la Division de l'Extrême-Orient comprend les pays de l'Est asiatique autres que ceux qui sont membres du Commonwealth. Le Canada a des missions diplomatiques au Japon, à Hong-Kong, aux Philippines et en Indonésie, et des délégations canadiennes sont affectées auprès des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge depuis 1954. Les affaires touchant ces trois Commissions relèvent de la Division de l'Extrême-Orient, à laquelle reviennent également par priorité les nombreux problèmes qui découlent des Accords intervenus à Genève en 1954 et en 1962.

Les liens du Canada avec les pays de l'Asie ont continué de s'accroître en 1965. Le premier ambassadeur résident de la République de Corée, M. Sun Yup Paik, a présenté ses lettres de créance le 23 août. Le général Kong Le, commandant des Forces armées neutralistes du Laos, a effectué une visite au Canada en octobre. Il a été impossible d'organiser en 1965 une réunion du Comité ministériel canado-japonais (créé en 1961 afin de permettre aux ministres des deux gouvernements de se réunir à intervalles réguliers pour la discussion de sujets d'intérêt commun), mais une quatrième conférence de ce genre doit avoir lieu à Ottawa au début de 1966.

La crise du Vietnam, qui dure déjà depuis longtemps, s'est aggravée en 1965. L'insurrection du Viet-Cong et l'aggression du Nord-Vietnam ont pris de l'ampleur, de même que la réaction du Sud-Vietnam et des pays qui lui fournissent l'aide militaire dont il a besoin pour se défendre. A la fin de 1965, la participation des États-Unis aux hostilités avait considérablement augmenté.

En sa qualité de membre de la Commission internationale pour le Vietnam, le Canada a continué de faire en sorte que la Commission exerce ses fonctions d'une manière juste et objective. Conformément à cette politique, la délégation canadienne a décidé d'annexer une déclaration dissidente au Message spécial de la Commission en date du 13 février 1965. Les représentants de l'Inde et de la Pologne n'avaient en effet signalé, dans ce message, que les attaques aériennes dirigées contre le Nord-Vietnam au début de février. Sans nier les faits sur lesquels était fondé le rapport, le Gouvernement du Canada était d'avis qu'il donnait une impression trop schématique et plutôt inexacte des causes profondes de l'instabilité au Vietnam. M. Paul Martin, en présentant le Message spécial à la Chambre des communes, a fait observer «qu'il faut chercher l'origine de la situation dangereuse de ce pays dans l'intention depuis longtemps arrêtée de Hanoï de subjuguer le Sud-Vietnam par l'aggression». Il a attiré l'attention de la Chambre sur le Rapport spécial de la Commission en date du 2 juin 1962 que le Canada avait appuyé et qui, a-t-il dit, «présentait un compte-rendu bien équilibré de la situation en mettant en lumière les violations de l'Accord de Genève par le Nord ainsi que l'aide militaire fournie par les États-Unis au Sud-Vietnam, à la demande de ce dernier, pour résister à l'ingérence du Nord...».

Pendant toute l'année 1965, le Gouvernement du Canada a appuyé les nombreux efforts qui ont été déployés afin d'amener la cessation des hostilités au Vietnam et la négociation des problèmes non réglés. Bien que le président des États-Unis ait fait savoir, dans son discours du 7 avril, l'intention de son Gouvernement d'entreprendre éventuellement des discussions sans conditions, les autorités du Nord-Vietnam ont rejeté les offres qui leur ont été faites, notamment, par un groupe de dix-sept pays non alignés et par les premiers ministres du Commonwealth. En sa qualité de membre de la Commission pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, le Canada s'est mis en contact avec les autorités de l'administration nord-vietnamienne. Il n'est pas apparu, à la suite de ces contacts, que les autorités de Hanoï fussent disposées à négocier en vue d'un règlement sur une base différente de celle qu'elles-mêmes proposaient.

Le premier ministre Pearson a suggéré en avril une suspension des attaques aériennes contre le Nord-Vietnam, effectuée à un moment approprié, afin d'inciter les autorités de ce pays à entamer des négociations. Bien qu'un arrêt de ce genre, le mois suivant, n'ait produit aucune réaction apparente de la part de Hanoï, le Gouvernement du Canada a continué d'appuyer les tentatives de négociation. Le premier ministre a également fait observer que le problème du Vietnam intéressait l'ensemble de la collectivité internationale, celle-ci ayant le devoir, non seulement de fournir les moyens de contrôler et de garantir un règlement, mais aussi d'aider à établir les fondations économiques et politiques de la bonne entente et de la sécurité futures. Il a cité le projet de mise en valeur du bassin du Mékong comme un exemple d'entreprise sociale et économique qui constituerait un élément de stabilité et de paix dans cette partie du monde. Se conformant à cette politique, le Gouvernement du Canada a annoncé qu'il envisageait de fournir une contribution importante pour l'exécution du projet de barrage sur le Nam Ngum, au Laos. Le Canada est membre fondateur de la Banque asiatique de développement, qui a été créée en décembre.

Représentation de la Chine aux Nations Unies

L'examen de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies a été repris à la vingtième session de l'Assemblée générale. Deux projets de résolution ont été déposés; le premier confirmait la décision prise en 1961 par l'Assemblée générale, selon laquelle toute proposition visant à modifier la représentation de la Chine constitue une question importante aux termes de l'article 18 de la Charte des Nations Unies et exige par conséquent la majorité des deux tiers pour son adoption; le deuxième demandait la reconnaissance des représentants de la République populaire de Chine à titre de seuls représentants légaux de la Chine aux Nations Unies ainsi que le renvoi «des représentants de Tchang Kai-Chek».

Le 17 novembre 1965, la résolution qui faisait de la représentation de la Chine une question importante a été adoptée par 56 voix contre 49, avec 11 abstentions; la délégation canadienne a voté pour cette résolution. A la suite de l'adoption de ce projet, le président de l'Assemblée a annoncé que la majorité des deux tiers serait requise pour l'adoption de la résolution quant au fond de la question, laquelle a été alors mise aux voix. Cette résolution a été rejetée par 47 voix (dont le Canada), contre 47 voix, et 20 abstentions.

Dans la déclaration qu'il a faite le même jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué la politique du Canada sur cette question. Le Canada, a-t-il affirmé, aurait été heureux de voir la Chine communiste

siéger au sein de l'Organisation mondiale si Pékin avait rendu la chose possible. Si cela ne s'est pas produit, c'est parce que Pékin a posé des conditions inacceptables. Le Canada a toujours appuyé le principe de l'universalité des Nations Unies et estime qu'il est dans l'intérêt de la communauté internationale d'exposer la Chine communiste aux courants et contre-courants de l'opinion mondiale. Il estime également que le règlement de certains problèmes de paix et de sécurité internationales, comme celui du désarmement, requiert la participation de la Chine communiste.

En outre, le Gouvernement du Canada ne peut oublier que le Gouvernement de la République de Chine est l'un des membres fondateurs des Nations Unies et que son autorité s'exerce sur une population d'environ 12 millions d'âmes. Le Canada ne peut non plus ignorer les nouvelles conditions que le ministre des Affaires étrangères de la Chine communiste a posées pour la participation de son gouvernement aux travaux de l'Organisation.

D. Amérique latine

La Division de l'Amérique latine s'occupe des relations politiques et autres du Canada avec les vingt républiques latino-américaines, et avec les institutions spécialisées de l'Organisation des États américains dont le Canada fait partie ou auxquelles il s'intéresse. Elle suit aussi de près le fonctionnement du système interaméricain dans son ensemble, y compris l'OEA. Des observateurs canadiens ont assisté à titre officiel à la Conférence interaméricaine spéciale qui a eu lieu à Rio de Janeiro en novembre et au cours de laquelle la demande de participation du Canada à cette vaste institution interaméricaine a été accueillie favorablement.

Même si le Canada interdit les exportations de produits militaires ou stratégiques à destination de Cuba ou la réexportation vers Cuba d'articles en provenance des États-Unis, il a néanmoins maintenu des relations diplomatiques et commerciales suivies avec Cuba, selon l'usage général que suivent notre gouvernement et la plupart des pays occidentaux, et qui consiste à entretenir des relations avec d'autres pays sans se soucier de leurs orientations ou de leurs constitutions politiques.

La guerre civile en République Dominicaine qui a débuté le 24 avril et que l'OEA, la Force interaméricaine pour la paix et les Nations Unies ont apaisée avec difficulté à la fin d'août, a été une source d'inquiétude pour le Canada. Plusieurs résidents canadiens ont été évacués de la République Dominicaine peu après le déclenchement des hostilités. Le 8 septembre, le Canada a reconnu le nouveau gouvernement provisoire et a donné à la République une valeur de 310,00 dollars de poisson mariné afin de parer à la disette.

Le 6 juin, M. W. M. Olivier, ambassadeur du Canada à Costa Rica et également accrédité auprès du Gouvernement de Honduras, représentait le Canada à l'inauguration du président Oswaldo López Arellano à Tegucigalpa (Honduras).

En septembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M^{lle} Judy LaMarsh, a remis une peinture de l'artiste canadien Jean McEwen au nouveau siège de l'Organisation panaméricaine de la santé. Washington (D.C.).

Au début de l'année, une délégation de médecins dont le chef était un Canadien a entrepris une expédition de recherches d'une durée de deux mois sur l'île de Pâques au large de la côte du Chili. Le D^r Stanley

Skoryna, de l'Université McGill, a dirigé une équipe spéciale de recherches chargée d'étudier les habitudes et les conditions physiques de la collectivité qui habite ce coin éloigné du Pacifique. Un navire canadien a assuré le transport du groupe.

Sous les auspices du Comité national canadien de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, une Conférence technique sur les cartes spéciales a eu lieu à Ottawa du 18 au 26 janvier 1965. Outre les représentants du Canada et des États-Unis, des représentants d'Argentine, du Brésil, du Chili, de la République Dominicaine, de l'Équateur, de Guatemala, du Mexique, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela assistaient aussi à la Conférence. Au cours de l'année, le Canada a envoyé des représentants officiels à un nombre croissant de réunions et de conférences sur les affaires latino-américaines et interaméricaines. En voici la liste:

Congrès international relatif aux pâturages, 9^e session: Sao-Paulo, du 1^{er} au 21 janvier

Commission interaméricaine de thon tropical, 17^e réunion annuelle: Mexico, du 23 au 26 mars

Deuxième réunion des gouverneurs des banques centrales du continent américain: Punta del Este, du 29 avril au 5 mai

Commission économique pour l'Amérique latine, 11^e session: Mexico, du 6 au 18 mai

10^e réunion panaméricaine de consultation sur la cartographie: Guatemala, du 27 juin au 6 juillet

Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 8^e congrès: Guatemala, du 25 juin au 10 juillet

Congrès latino-américain sur le fer et l'acier, 5^e et 6^e assemblées générales: Santiago, du 22 au 31 juillet et Buenos Aires, du 1^{er} au 5 août

Congrès de la société brésilienne des métaux: Rio de Janeiro, du 29 juillet au 3 août

Commission pour la dénucléarisation de l'Amérique latine, réunion préparatoire: Mexico, le 23 août

Conférence sur les programmes d'aide bénévole de l'Amérique latine: Buenos-Aires du 6 au 9 septembre

Comité consultatif interaméricain de l'OIT, première réunion: Buenos Aires, du 20 au 25 septembre;

Seizième réunion du Bureau de direction de l'Organisation panaméricaine de la santé: Washington (D.C.), le 27 septembre;

Deuxième Conférence interaméricaine spéciale: Rio de Janeiro, le 17 novembre.

E. États-Unis d'Amérique

Au cours de l'année dernière, le Canada et les États-Unis ont maintenu une liaison étroite et profitable tant à l'échelon des gouvernements qu'à celui des administrations. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont eu un entretien avec le président et le secrétaire d'État des États-Unis au ranch de M. Johnson au Texas en janvier, et le premier ministre s'est de nouveau entretenu avec le président Johnson à Camp David en avril. M. Martin et M. Rusk ont conféré en plusieurs autres occasions; d'autres membres des Cabinets canadien et américain ont aussi eu des entretiens au cours de l'année.

En mai, la huitième réunion annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis a permis aux législateurs des deux pays d'échanger leurs points de vue et de consolider l'entente mutuelle sur les questions d'intérêt commun.

A la suite de la réunion du président et du premier ministre en janvier 1964, M. A. D. P. Heeney, président de la Section canadienne de la Commission mixte internationale, et M. Livingston T. Merchant, ancien ambassadeur des États-Unis à Ottawa, ont été chargés de définir certains principes mutuellement acceptables qui permettraient d'éviter plus facilement les divergences entre les politiques économiques et autres du Canada et des États-Unis. Les deux gouvernements étudient présentement le rapport présenté par MM. Heeney et Merchant en juin.

En plus des questions d'intérêt local touchant les relations canado-américaines, un grand nombre de questions bilatérales retiennent aussi l'attention de la Division des États-Unis d'Amérique en consultation avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Dans leur contexte international, les ressources hydrauliques, la voie maritime du Saint-Laurent, les ponts internationaux, les pêcheries internationales, les moyens de transport entre le Canada et l'Alaska, et autres questions du même genre relèvent toujours de la Division. Celle-ci maintient aussi des rapports avec la Commission mixte internationale qui, à la demande des deux gouvernements, étudie présentement plusieurs problèmes touchant les ressources hydrauliques à la frontière canado-américaine, y compris la possibilité de contrôler la pollution des eaux et les fluctuations de niveau des Grands lacs.



Le premier ministre du Canada, M. L. B. Pearson, s'entretient avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Wilson, au cours de la visite de ce dernier à Ottawa en décembre.

VI

DIVISION PRESSE ET LIAISON; DIVISION DE L'INFORMATION; DIVISION DES RECHERCHES HISTORIQUES

Les trois divisions susnommées sont chargées d'une foule de services: liaison avec la presse et le public; production de publications ministérielles; édition et publication de documents d'État; bibliothèque du ministère et service des coupures de presse; archives du ministère et problèmes concernant l'accès à celles-ci; recherches historiques; liaison avec l'UNESCO et avec des groupements éducatifs, culturels et journalistiques nationaux et internationaux; distribution d'imprimés aux missions à l'étranger, expositions diverses, notamment d'art canadien, diffusion de photographies, de films, de livres, de périodiques et de journaux.

Leur objectif est de faire connaître et d'expliquer de diverses manières la politique extérieure, les attitudes et l'histoire du Canada. La Division de l'information s'occupe surtout de fournir de la documentation et de mettre en œuvre des programmes permettant aux étrangers de mieux comprendre le Canada. Du point de vue culturel, la présentation des réalisations scolaires, scientifiques et artistiques du Canada accroît le prestige national et, de plus, enrichit le Canada par divers échanges avec les autres pays.

Division Presse et liaison

Cette Division s'occupe des relations du ministère avec la presse, la radio et la télévision. Ses fonctions consistent à répondre à un flot constant de demandes de renseignements de la part des représentants des moyens de communication de tout le pays, au sujet de la politique extérieure du Canada et des gouvernements étrangers et de la position du Gouvernement canadien face aux événements internationaux. La part plus active que prend le Canada dans les affaires internationales et la nécessité d'éclairer le public ont contribué à augmenter, au cours de l'année, le nombre des demandes de renseignements, de commentaires et de séances d'information. Il a donc fallu accroître le personnel de la Division pour répondre au développement de cette activité.

La Division aide à la préparation d'entrevues avec la presse, organise des conférences de presse pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et met à la disposition des personnalités étrangères de passage au Canada et des participants aux conférences internationales, au pays et à l'étranger, des moyens de renseigner le public. Elle publie les communiqués du ministère et la documentation afférente, les déclarations touchant la politique du Gouvernement, les nominations diplomatiques importantes et la création de nouveaux postes à l'étranger, et distribue à l'avance les

textes des déclarations et discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quand des journalistes canadiens sont envoyés à l'étranger, la Division les aide à organiser leur mission.

Pour ce qui est des postes du ministère à l'étranger la Division leur transmet chaque jour des sommaires de l'actualité ainsi que les déclarations importantes touchant la politique du Gouvernement sur les affaires internationales et nationales, et elle les guide dans leurs rapports avec la presse locale. Au besoin, la Division prépare des programmes consultatifs spéciaux pour nos missions diplomatiques. Ainsi des renseignements détaillés leur ont été transmis au sujet de la Conférence sur le maintien de la paix, tenue à Ottawa, de la proclamation du nouveau drapeau canadien, de la 54^e Conférence interparlementaire, tenue à Ottawa, et des élections fédérales.

De concert avec la Division de l'information, elle joue un rôle consultatif auprès du Service international de Radio-Canada. Le Service international diffuse en onze langues, vers les pays de l'Europe orientale et occidentale, de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Océanie, des informations sur le Canada, des commentaires sur les affaires internationales et des émissions récréatives. Dans les pays où Radio-Canada n'a pas de relations directes avec les réseaux ou les postes locaux de radiodiffusion, on envoie aux missions canadiennes des transcriptions pouvant être re-diffusées. La série d'émissions télévisées *Canadian Magazine*, que réalise le Service international de Radio-Canada, est également envoyée aux missions à l'étranger pour distribution aux stations locales.

Services d'information

Renseignements sur les relations extérieures du Canada

La Division de l'information fournit aux missions de la documentation sur les relations extérieures du Canada afin de faire mieux connaître et comprendre le Canada à l'étranger. Au Canada même, surtout en réponse à des demandes du public, elle renseigne les Canadiens sur la participation du Canada aux affaires mondiales. En plus des textes mentionnés à la section intitulée «Publications et photographies», elle publie des discours des ministres et des documents de référence sur divers aspects des affaires canadiennes, y compris les relations extérieures.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

Au cours de l'année, le ministère a collaboré étroitement avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux relations extérieures du Canada. Il a fourni une aide financière à l'Association canadienne des Nations Unies, à l'Institut du Commonwealth et au Comité canadien de coordination atlantique.

La Division a assuré des liaisons administratives lors des assemblées annuelles de l'Association des parlementaires de l'OTAN (New York, du 4 au 9 octobre), de la onzième assemblée de l'Association du Traité de l'Atlantique Nord (Rome, du 27 septembre au 1^{er} octobre) et de la 54^e Conférence de l'Union interparlementaire (Ottawa, du 8 au 17 septembre). Elle a aussi collaboré avec les diverses organisations internationales et régionales dont le Canada fait partie, notamment les Nations Unies, l'OCDE, l'OTAN et le Plan de Colombo, en diffusant leurs publications au Canada.

Publications et photographies

Outre ses publications périodiques qui sont le *Bulletin Hebdomadaire Canadien*, le bulletin mensuel *Affaires Extérieures*, le *Rapport Annuel*, *Le Canada et les Nations Unies* et ses autres publications officielles: traités, documents d'État et listes diplomatiques, le ministère diffuse un certain nombre de publications d'ordre général qui ont pour but de faire connaître le Canada à l'étranger. Il s'agit notamment des publications suivantes: *Le Canada pittoresque*, nouvelle brochure distribuée au public lors des expositions et foires, et publiée en six langues en 1965 (anglais, français, polonais, espagnol, allemand, italien): *Voici le Canada*, brochure rédigée surtout à l'intention des écoliers, qu'on peut maintenant obtenir en espagnol et qui est publiée en anglais, en français, en hollandais, en finlandais, en allemand, en grec et en portugais; *Le Canada de l'Atlantique au Pacifique*, brochure plus détaillée, pour diffusion restreinte, que l'on réimprime actuellement en espagnol et qui existe en huit langues.

Le ministère et les postes à l'étranger distribuent encore aux éditeurs des photographies, des diapositives et des reportages photographiques de même que des matières photographiques pour fins d'exposition.

Visites de radiodiffuseurs, de correspondants, d'étudiants

Au cours de l'année on a aidé les correspondants et reporters étrangers qui ont visité le Canada. Outre l'aide matérielle qu'on a fournie dans nombre de cas, on leur a aménagé des entretiens avec des fonctionnaires à Ottawa et ailleurs et on leur a tracé des itinéraires pour des visites dans les régions du Canada qui les intéressaient. A cet égard, les autres ministères de l'État à tous les paliers et des organisations non gouvernementales ont collaboré d'excellente façon. Des programmes ont été organisés également pour plusieurs groupes universitaires des États-Unis.

Films

Au cours des six premiers mois de 1965, les postes canadiens à l'étranger ont organisé 126,695 projections de films de l'Office national du film devant un auditoire d'environ 19,075,166 personnes, chiffre le plus élevé jusqu'ici pour une période comparable. On a enregistré une augmentation sensible, dans les cinémathèques des missions, du nombre de films en versions étrangères et de films pouvant être télévisés.

Les missions du Canada à Hong-Kong, à Helsinki, au Cap, à Paris, à Seattle, à Berlin, à Varsovie, à Caracas, à Bogota, à Boston, à Colombo, à Georgetown, à Beyrouth, à Quito, à Copenhague, à Dublin et à Varsovie ont donné des soirées de gala de films choisis. C'est plus que les années précédentes.

Le ministère a fourni de l'aide à l'Office national du film à l'occasion de visites de représentants de l'Office dans des pays de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient et de la participation de films canadiens à des festivals étrangers.

Des films et du matériel de projection ont été offerts à la Gambie, au nom du gouvernement canadien, pour marquer son accession à l'indépendance.

Foires internationales

De concert avec la Commission des expositions du gouvernement canadien, le ministère a assuré la participation du Canada à la Foire internationale de Poznam (13 au 27 juin) et à la Foire industrielle de

Berlin (22 septembre au 5 octobre). A la Foire internationale de Tokyo (16 avril au 5 mai), le ministère a fourni des éléments d'information pour le stand du ministère du Commerce.

Stands itinérants

De concert avec le ministère, la Commission des expositions a terminé la préparation de stands documentaires itinérants, qui seront présentés sous les auspices du gouvernement canadien par nos postes d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique latine.

On a commencé à préparer des stands semblables qui seront envoyés en France, en Belgique, en Suisse et aux États-Unis.

Exposition universelle de 1967

Dans le cadre des fêtes du centenaire du Canada, le gouvernement canadien a été autorisé par le Bureau international des expositions à tenir à Montréal du 28 avril au 27 octobre 1967 une exposition universelle et internationale de la première catégorie. En 1964, de la part du Gouvernement du Canada, le ministère a invité 136 pays et territoires et 25 organisations internationales à participer à l'Exposition. Depuis lors, nos missions à l'étranger ont travaillé activement à diffuser des renseignements au sujet de l'Exposition, à encourager les pays à y participer et à les aider à organiser leur participation. En outre, le ministère a collaboré avec la Société canadienne de l'Exposition universelle de 1967 en la conseillant sur diverses questions touchant les relations extérieures du Canada.

Relations culturelles

Affaires de l'UNESCO

Le Canada a participé au travail de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en collaborant à la mise en œuvre de nombre de résolutions de la Conférence générale de 1964, qui avait approuvé le programme de l'Organisation pour 1965 et 1966. L'année 1965 a marqué le début de la Décennie internationale de l'hydrologie; le Canada fait partie du Conseil de coordination. Autre événement important, où le Canada était représenté par une délégation de cinq membres: le Congrès mondial sur l'élimination de l'analphabétisme, tenu à Téhéran en septembre à l'invitation du chah d'Iran, sous le patronage de l'UNESCO. La Conférence a fait une revue du problème de l'analphabétisme dans le monde et examiné diverses méthodes d'alphabétisation. Elle a jugé que l'élimination de l'analphabétisme ne doit pas être envisagée comme une fin en soi, mais dans le cadre de programmes de développement économique et social. La Conférence a appuyé le programme pilote de cinq ans que l'UNESCO doit commencer à mettre en œuvre en 1966 pour la recherche de moyens de continuer la lutte contre l'analphabétisme.

Le ministère s'est tenu en rapports étroits avec la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, dont il est membre d'office. Le directeur général de l'UNESCO a visité le Canada en mars pour prononcer le discours de clôture de la quatrième conférence nationale de la Commission, à Montréal, et il a ensuite rencontré à Ottawa des personnalités du Gouvernement et des hauts fonctionnaires.

Accord culturel franco-canadien

Le premier Accord culturel général entre la France et le Canada a été signé à Ottawa le 17 novembre par M. François Leduc, ambassadeur de France au Canada, et par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le nouvel accord vise à établir, compte tenu des conditions actuelles, un cadre permettant à la France et au Canada de collaborer dans le domaine culturel. Cette initiative répond au désir exprimé par le général de Gaulle et par le premier ministre du Canada lors de leur rencontre à Paris en janvier 1964. Comme le dit le préambule, l'accord a pour but de raffermir les liens traditionnels d'amitié entre les deux pays au moyen d'échanges culturels, scientifiques, techniques et artistiques, et d'encourager le rayonnement de la langue française. L'Accord prévoit la création d'une commission mixte franco-canadienne qui recherchera la meilleure façon de donner suite à l'Accord et qui, en particulier, proposera un programme aux deux gouvernements.

Un échange de lettres entre les deux gouvernements fait partie de l'Accord, qui permettra aux provinces canadiennes de conclure des accords avec la France, soit dans le cadre qu'établit l'accord général (et l'échange de lettres), soit avec l'assentiment du Gouvernement canadien.

Programme de relations culturelles avec les pays d'expression française

Dans l'esprit du nouvel Accord culturel conclu avec la France, le programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement d'expression française, inauguré en 1964, a fait l'objet de crédits portés à un million de dollars et qui ont permis, au cours de l'année scolaire 1965-1966, d'accorder des bourses d'enseignement au Canada à 16 professeurs français et à 118 universitaires de France, de Belgique et de Suisse. Un groupe de 14 distingués universitaires et savants de ces trois pays ont visité le Canada en mai pour se familiariser avec les moyens de travail et l'activité des universités et des institutions scientifiques canadiennes. Dans le domaine des arts, des subventions ont été accordées à l'Orchestre symphonique de Toronto, pour une série de trois concerts en France, et aux «Apprentis sorciers» troupe de théâtre de Montréal, pour lui permettre de participer au Festival international du théâtre amateur, à Monaco. De hauts fonctionnaires français et canadiens se sont réunis à Paris en septembre pour revoir le programme actuel d'échanges entre la France et le Canada et pour formuler de nouveaux projets.

Pour l'exécution de ce programme, le Gouvernement consulte le Conseil des arts du Canada, qui lui prête son concours et assure l'administration nécessaire.

Liaison dans le domaine de l'éducation

Le ministère assure la liaison avec les organismes nationaux compétents à l'égard des questions d'éducation découlant des rapports du Canada avec les pays étrangers et de sa qualité de membre de divers organismes internationaux. Les fonctions englobent le Programme d'échanges universitaires de l'OTAN, le Programme de bourses d'études ICETEX de la Colombie, l'activité du Comité de liaison du Commonwealth pour l'éducation, à Londres¹, et les problèmes que pose la représentation du Canada aux réunions internationales sur divers aspects de l'éducation.

¹ Voir également le chapitre II: Programme des bourses d'études du Commonwealth.

Dans l'exercice de ces responsabilités, le ministère reçoit les conseils et le concours de l'Association des universités et collèges du Canada pour les questions qui intéressent les institutions d'études supérieures, de l'Association canadienne d'éducation, qui assure la liaison avec les ministères provinciaux de l'Éducation, et de nombre d'autres organisations d'intérêt spécialisé.

Au nombre des initiatives relevant du domaine de l'éducation, on note des subventions à l'Association germano-canadienne de Hanovre-Cologne pour faciliter le voyage au Canada de 26 étudiants allemands, accordées de concert avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et à la Maison canadienne de la Cité universitaire de Paris, en vue d'amélioration aux logements des étudiants.

Les arts

L'essor qu'ont pris les relations culturelles du Canada au cours des dernières années ne s'est pas ralenti en 1965.

L'événement le plus important de l'année a été le Festival des arts du Commonwealth, qui a eu lieu en Grande-Bretagne du 16 septembre au 2 octobre. Ce festival, qui visait à révéler la diversité culturelle des pays du Commonwealth, a attiré 1,500 musiciens, danseurs et chanteurs de 22 pays. Outre Londres, les villes de Glasgow, Liverpool et Cardiff ont été le théâtre de manifestations du Festival. Le ministère s'est occupé de la participation canadienne, qui a été financée au moyen d'un poste de ses crédits. L'Orchestre symphonique de Toronto, le Ballet royal de Winnipeg, le Théâtre du Nouveau Monde et les «Feux Follets» ont été choisis pour représenter le Canada dans le domaine des arts, du spectacle, et une collection intitulée «Trésors de l'art du Canada» a constitué la contribution du Canada à l'exposition des «Trésors de l'art du Commonwealth», à l'Académie royale. Le ministère a également assuré la participation du Canada à d'autres manifestations du Festival, notamment à l'exposition intitulée «Dessins d'enfants du Commonwealth», et à l'exposition de textiles, céramiques et sculptures sur bois du Commonwealth. Il a assumé aussi les frais de voyage d'un certain nombre d'artistes.

Durant l'année, le ministère et ses missions ont collaboré avec la Galerie nationale, le Musée national et d'autres organismes pour organiser des expositions d'art canadien à l'étranger et faire venir des expositions étrangères au Canada. A l'étranger, le Canada a participé à la huitième Biennale d'art contemporain, à Sao-Paulo (Brésil), et à la deuxième Biennale américaine de gravure moderne, à Santiago du Chili. Au nombre des importantes expositions étrangères venues au Canada, on compte celle des artistes français Robert et Sonia Delaunay, qui a été présentée à la Galerie nationale d'Ottawa, en octobre, et envoyée ensuite en tournée dans d'autres villes canadiennes, ainsi que celle des documents de la mer Morte, venue de Jordanie, qui a attiré des foules de visiteurs au Musée national d'Ottawa et au Musée royal de l'Ontario, à Toronto.

Le ministère a organisé une exposition de photographies intitulée «Trois siècles d'architecture canadienne» et dans laquelle figuraient les travaux qui ont gagné les médailles Massey au concours d'architecture de 1964. L'exposition a été présentée dans trois villes de Tchécoslovaquie, au début d'une tournée qui doit se poursuivre pendant un an encore dans divers pays européens.

Comme d'habitude, le ministère a apporté son aide aux groupes et aux artistes allant à l'étranger donner des spectacles, et il a informé les organismes culturels canadiens de tous les événements culturels internationaux auxquels ils pouvaient désirer participer: concours de chant, d'art dramatique, d'architecture, de dessins d'enfants.

Dons de livres

D'importantes collections de livres canadiens ont été données à l'Université nationale du Ruanda, à l'Université des Philippines, à l'Université de Costa Rica et à l'Université d'Aarhus, au Danemark.

Des dons moins importants sont allés à la Bibliothèque nationale de Sierra-Leone, à l'Université de Hué, dans la République du Vietnam, à la Bibliothèque régionale de Sekondi, au Ghana, et à l'Université de Concepción, au Chili. Au total, 154 bibliothèques, dans 54 pays, reçoivent en dépôt toutes les publications de l'Imprimerie de la Reine ou une partie de ces publications.

Division historique

En plus d'être chargée de la recherche historique et de la sélection de documents à publier, la Division historique dispose d'une bibliothèque et comprend une Section des archives et le Service des coupures de journaux.

Depuis quelque temps, la Division s'occupe de choisir, compiler, rédiger et publier les documents historiques décrivant les relations extérieures du Canada. On prévoit un ouvrage en plusieurs volumes qui commence chronologiquement avec la création du ministère en 1909. Le premier volume, qui a trait à la période allant de 1909 à la fin de la Première Guerre mondiale, est presque terminé. Un deuxième volume a trait exclusivement à la Conférence de la paix tenue à Paris en 1919 et les autres volumes décriront les périodes subséquentes.

Outre cet ouvrage en préparation sur les «Documents de l'État», la Division se charge des recherches historiques que nécessitent les travaux du ministère. Elle prête son concours aux hommes de science qui font officiellement des recherches pour les autres ministères du gouvernement et, dans la mesure du possible, aux hommes de science qui font des travaux personnels, compte tenu des restrictions sur l'accès aux documents officiels. A l'occasion, les services qu'elle procure consistent à lire les manuscrits, à rectifier des erreurs et à fournir des renseignements historiques pertinents.

La Section des archives a pour principale fonction de préserver et de distribuer, comme il convient, les documents nécessaires aux ouvrages historiques ou autres. Ce travail implique l'examen des dossiers du ministère qui sont utiles aux recherches et à la corrélation des documents originaux. Un grand nombre de ces dossiers ont été répertoriés méthodiquement et sont mis à la disposition du ministère pour fins de référence et de recherches. La mise hors de circulation des dossiers périmés, tant à Ottawa que dans les missions à l'étranger, a été confiée durant l'année à la Division des dossiers.

Le Service des coupures de journaux se charge de la lecture, du découpage et de la distribution sur demande des articles de journaux qui présentent un intérêt actuel soit au ministère, soit au cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou à certains autres fonctionnaires de l'État. A cette même fin, il se charge de l'examen d'un éventail de journaux et autres périodiques canadiens et étrangers.

Bibliothèque

La bibliothèque du ministère renferme des collections intéressantes se composant de quelque 15,000 livres à Ottawa, d'environ 60,000 dans les missions à l'étranger, et de plusieurs milliers de périodiques et circulaires sur les affaires internationales. Elle est surtout chargée de fournir des périodiques, des journaux, des revues et des publications spécialisées aux agents du service extérieur et à d'autres membres du ministère à Ottawa, ainsi qu'à toutes les missions canadiennes à l'étranger. Les trois quarts du budget de la bibliothèque servent à payer des abonnements.

La bibliothèque contrôle également l'établissement et l'expansion de bibliothèques d'importance variée dans toutes nos missions à l'étranger. Elle procure à toutes les nouvelles missions une collection d'ouvrages canadiens (qui se compose de quelque 450 livres) et les abonne à des journaux et à des périodiques qui ont trait au travail du ministère. En plus des livres et des revues que le ministère d'Ottawa leur procure, ces missions disposent également d'un budget fixe pour l'achat des livres, journaux et périodiques locaux nécessaires à leur travail. L'Imprimerie de la Reine leur fournit en outre un grand nombre de publications.

VII

QUESTIONS JURIDIQUES

Sous la direction du conseiller juridique du ministère, qui est l'un des sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures, la Division juridique veille à ce que la participation du Canada aux affaires internationales soit toujours conforme aux principes et usages juridiques approuvés. Elle conseille le ministère en ce qui a trait au droit international public et privé, au droit constitutionnel et au droit comparé, et se tient en contact avec le ministère de la Justice, le Bureau du Juge-avocat général et les autres services juridiques du gouvernement au sujet de divers problèmes. En outre, la Division suit de près les travaux de la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies et ceux de la Commission du droit international. Elle s'intéresse également, de diverses autres manières, au rôle que joue le Canada dans l'évolution du droit international.

Au point de vue administratif, la Division comprend un chef, deux sous-chefs et plusieurs sections. La Section de la politique juridique participe à la formulation de la politique canadienne concernant les questions juridiques ou de caractère presque entièrement juridique, et assure la coordination de cette politique; elle s'occupe en outre des problèmes que les divisions politiques du ministère soumettent à son étude. On a établi un Comité interministériel de la politique juridique dont la tâche est de prévoir les besoins en personnel qualifié pour la participation du Canada aux conférences et aux négociations internationales, de veiller à ce que tous les ministères intéressés soient consultés au sujet de la politique à suivre lors de ces conférences et négociations et d'une manière générale, d'assurer une liaison et une coordination entre les divers ministères.

La Section des traités et des questions économiques aide à préparer et à interpréter les accords internationaux et a charge du maintien des dossiers des traités, de l'enregistrement des traités au secrétariat des Nations Unies, de leur publication dans le *Recueil des traités du Canada* et de leur dépôt au Parlement; de plus, elle s'occupe des problèmes d'ordre économique.

Le travail de la Section du contentieux se rattache à la protection des biens et intérêts de citoyens canadiens qui sont nationalisés, confisqués ou affectés de quelque autre façon par des mesures arbitraires de gouvernements étrangers. Cette section aide les Canadiens, par exemple, à présenter des réclamations internationales par les voies diplomatiques, à rentrer en possession de biens qui ont été saisis injustement à l'étranger, ou à obtenir des dédommagements conformément aux principes établis du droit international.

Certains agents s'occupent des questions relatives aux eaux limitrophes et des questions de droit international privé. Au cours de l'année 1965, la Division juridique a accompli une tâche importante dans des domaines d'un intérêt particulier pour le Canada: utilisations pacifiques de

l'espace extra-atmosphérique, tribunal du barrage Gut, et règlement des réclamations à certains pays de l'Europe orientale.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le 28^e sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organe des Nations Unies dont le Canada fait partie, a tenu sa quatrième session à New York du 20 septembre au 1^{er} octobre 1965.

Durant cette session, le sous-comité juridique a poursuivi la tâche que lui avait confiée l'Assemblée générale des Nations Unies pour la préparation d'accords internationaux concernant la responsabilité en cas de dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, l'aide à accorder aux astronautes et le retour des véhicules spatiaux. Bien que d'importants progrès aient été réalisés, grâce aux efforts déployés notamment pour la mise au point du projet d'accord sur la responsabilité, il reste encore beaucoup à faire, et le sous-comité juridique reprendra ses travaux relativement aux deux conventions à sa prochaine session.

Tribunal du barrage Gut

(Nouvelle désignation proposée: Tribunal des réclamations des Grands lacs)

Le 25 mars 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, et l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Walton Butterworth, ont signé un Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique instituant un tribunal international d'arbitrage pour le règlement des réclamations américaines relatives au barrage Gut.

Aux termes de cet accord, un tribunal d'arbitrage de trois membres est chargé d'étudier les réclamations des citoyens américains dont les biens situés sur la rive sud du lac Ontario ont subi des dommages imputables, totalement ou en partie, à la construction par le Gouvernement canadien, d'un petit ouvrage d'amélioration de la navigation appelé «barrage Gut», dans la section internationale du Saint-Laurent.

Le barrage Gut avait été construit au début du siècle à la suite d'ententes conclues par les Gouvernements des deux pays. L'ouvrage lui-même a été démoli en 1953 dans le cadre de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Le tribunal doit être effectivement constitué au début de 1966 et commencer ses audiences peu après.

Le Gouvernement du Canada n'a cessé de soutenir que ces réclamations ne sont fondées ni en droit ni en fait. Il a reconnu toutefois qu'il convenait de créer un organisme au sein duquel on jugerait quant au fond ces réclamations et, de l'avis commun des Gouvernements des États-Unis et du Canada, le moyen le plus commode d'atteindre cet objectif était l'institution d'un tribunal international d'arbitrage.

Réclamations à des pays de l'Europe orientale

De nouveaux efforts ont été faits durant l'année en vue d'un règlement équitable des réclamations qui ont été présentées à des pays de l'Europe orientale par des citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés ou confisqués sans dédommagement au cours de la période d'après-guerre.

En prévision des négociations avec le Gouvernement hongrois qui doivent être entamées à Budapest au début de 1966, la Section du contentieux entretient une correspondance importante avec les citoyens canadiens qui ont des revendications contre la Hongrie.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé le 1^{er} décembre 1964 que les réclamations des citoyens canadiens envers la Bulgarie devaient être présentées au ministère des Affaires extérieures en vue des négociations avec ce pays. Les discussions entre le Canada et la Bulgarie ont commencé à Sofia en avril 1965, et les autorités bulgares se sont déclarées prêtes, en principe, à offrir des dédommagements pour les biens canadiens qui ont été confisqués par le Gouvernement bulgare. Aucune entente n'a été réalisée au cours de la première série d'entretiens en ce qui concerne la base sur laquelle seraient offerts les dédommagements, mais les conversations doivent reprendre dans le proche avenir.

Le 1^{er} septembre 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait que les Gouvernements canadien et polonais avaient décidé d'entreprendre des négociations, dès que possible, en vue d'un règlement global des réclamations des citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés en Pologne. Les citoyens canadiens qui ont perdu des biens ou des créances en Pologne étaient invités à fournir des renseignements détaillés à ce sujet au ministère des Affaires extérieures avant le 1^{er} janvier 1966 afin que leurs réclamations puissent entrer dans le cadre des négociations.

Le ministère a annoncé le 14 décembre 1965 que la date limite susmentionnée était reculée au 1^{er} mai 1966, un grand nombre de Canadiens ayant demandé une prolongation du délai afin de pouvoir obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la présentation de leurs réclamations. La méthode à suivre pour la présentation d'une réclamation de ce genre se trouve exposée dans les instructions et les formules que la Section du contentieux a envoyées à cet effet aux intéressés.

VIII

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Organisation et administration

A cause de l'accroissement rapide des obligations du Canada à l'étranger, les ressources en personnel, en matière de finance et d'administration du ministère au pays, ont été mises à dure épreuve au cours des quelques dernières années. Le ministère qui s'en tient dans une large mesure au régime de roulement de ses fonctionnaires afin de remplir son rôle au pays et à l'étranger ne peut échapper à des problèmes complexes d'organisation et d'administration. Même si le ministère n'a guère transformé son organisation initiale¹, il s'est mis sérieusement à l'œuvre il y a quelque temps afin d'améliorer ses services administratifs et auxiliaires.

Bureau d'études

Au cours de l'année 1965, ce bureau a été chargé de mettre en œuvre les recommandations faites par les spécialistes en gestion qui avaient effectué une étude de l'administration du ministère au cours de l'année précédente. Une des recommandations principales portait sur le besoin de renforcer le personnel administratif afin de répondre aux besoins croissants. En se fondant sur ces recommandations et avec l'appui des organismes de contrôles, on a ajouté 53 postes au nombre total de postes que comptaient les divisions administratives à l'étude. Les nouveaux postes se répartissent comme il suit: Division des biens et fournitures, 14; Personnel, 19; Services administratifs, 11; Dossiers, 2; Organisation et méthodes, 7. Le Bureau d'études a participé à la préparation d'examens du service civil au moyen desquels un certain nombre de nouveaux postes ont été remplis. On avait admis que le ministère avait besoin d'un plus grand nombre de spécialistes en matière technique dans divers secteurs administratifs de son organisation et, par conséquent, on a recruté des ingénieurs et d'autres spécialistes qui ont été affectés à la Division des biens et fournitures, et des administrateurs du personnel qui ont été envoyés à la Division du personnel. On a fait parvenir aux divisions en cause des conseils détaillés au sujet des nouvelles méthodes et techniques. De plus, le Bureau a entrepris de formuler les règlements du ministère au sujet des manuels et des directives. Il a terminé la rédaction d'un manuel sur les méthodes du ministère et il a préparé les plans de plusieurs autres manuels qui serviront de guides en ce qui concerne les méthodes administratives.

Au cours du deuxième semestre, le Bureau a fourni des renseignements détaillés afin d'aider à la transformation des cadres du ministère, tant au pays qu'à l'étranger, conformément au nouveau régime de classification du service civil; il a aussi préparé un exposé de la politique du ministère sur le travail de presse et d'information et des renseignements pour les devis du nouvel édifice qui abritera le siège du ministère. Il a

¹ Voir l'organigramme à l'annexe VIII.

aussi fait une étude préliminaire des systèmes de comptabilité dont le ministère aura besoin pour répondre aux nouvelles méthodes de planification budgétaire.

Division des services administratifs

En collaboration avec les autres ministères intéressés, cette Division étudie et recommande des améliorations aux conditions du service à l'étranger. La Division s'occupe de questions comme les allocations de séjour, de logement, de scolarité, de représentation et de séjour dans un poste difficile, de même que des congés et des problèmes médicaux des personnes affectées à l'étranger et des régimes de retraite.

En plus d'assurer la coordination des dispositions relatives au personnel envoyé à l'étranger ou revenant des missions, de rédiger des lettres de directives administratives adressées aux chefs de postes, de régler les réclamations de frais d'hospitalisation et de frais médicaux du personnel à l'étranger et, en collaboration avec les autres divisions et les missions à l'étranger, de prendre des dispositions pour assurer le logement aux personnes envoyées à l'étranger, la Division remplit aussi des tâches afférentes aux conditions de service du personnel, comme le contrôle des traitements et des allocations, la tenue de registres des présences et des congés et des dossiers de retraite.

Cette Division s'occupe aussi d'apporter des modifications au manuel des règlements du ministère, de rédiger des circulaires, des avis d'ordre administratif et des rapports de missions, de noter et de distribuer les autorisations et les règlements émanant du Conseil privé et du Conseil du Trésor. De plus, les Services de photocopie publient et distribuent à l'étranger certains ouvrages de référence et des renseignements de tous genres, et se chargent de la reproduction des documents.

Bureau de l'organisation et des méthodes

A la suite d'une étude des divisions administratives effectuée en 1964 par une société de spécialistes en gestion, le ministère a créé un Bureau de l'organisation et des méthodes afin d'améliorer de façon soutenue les méthodes d'administration et de travail du ministère.

Pour donner suite aux recommandations des spécialistes en gestion et aux propositions des chefs de division et des administrateurs, on a établi un programme d'études de trois ans. Une de ces études, qui est maintenant terminée, porte sur les méthodes utilisées pour la distribution postale des publications du ministère. On a déjà mis en œuvre des recommandations en vue d'accroître l'efficacité d'opérations semblables et d'en réduire le coût. Ce projet a encouragé les membres du personnel à chercher eux-mêmes de nouvelles améliorations. Une deuxième étude comprend un examen complet des dossiers du personnel; on espère que cette analyse de tous les aspects du travail du personnel aura pour résultat de fournir un service plus efficace.

Un programme à long terme d'amélioration des formules a été entrepris et les divisions touchées par ces changements ont reçu au fur et à mesure les conseils et l'aide dont elles avaient besoin.

Toutes les divisions connaissent la raison d'être et les objectifs du Bureau de l'organisation et des méthodes et elles ont été invitées à présenter des projets précis et à solliciter des conseils afin de résoudre les problèmes de gestion.

A cause du manque de candidats compétents, le recrutement du personnel a posé un problème sérieux au nouveau Bureau mais maintenant que deux fonctionnaires ont été nommés à des postes-clés, on espère pouvoir recruter d'autres employés au cours des quelques prochains mois.

Division des finances

Les principales fonctions de la Division des finances consistent à préparer le budget général et supplémentaire du ministère des Affaires extérieures, à exercer un contrôle financier d'ordre général sur les dépenses du ministère, à s'occuper du financement des missions à l'étranger et à vérifier les comptes des missions, à organiser les voyages et les déplacements et à s'occuper des réclamations de frais de voyage et de déplacement, à verser les cotisations aux organismes internationaux et à prendre les dispositions administratives voulues relativement à la participation du Canada aux conférences internationales.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre des pays avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques s'est accru rapidement, ce qui a entraîné une augmentation phénoménale du budget, qui est passé de \$4,975,137 en 1945-1946 à \$205,120,774 en 1965-1966, y compris les programmes du Bureau de l'aide extérieure.

En 1965, le ministère a entrepris des études préliminaires afin de trouver les méthodes nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Glassco au sujet de l'administration financière. Une société de spécialistes en gestion devra effectuer d'autres études détaillées afin de prévoir les répercussions immédiates et à long terme de l'établissement des programmes et du contrôle financier recommandés par le rapport ci-haut mentionné. Au cours de l'année, les méthodes de contrôle des engagements financiers du ministère ont été perfectionnées, une nouvelle Section de comptabilité qui s'occupera de certains genres de voyages a été établie et l'on a pris les dispositions nécessaires afin de nommer un administrateur financier qui aidera à la création d'un programme de gestion financière.

Division des biens et fournitures

En 1965, la Division a fait l'objet d'une réorganisation à la suite de l'addition de plusieurs techniciens qualifiés pour lui permettre de remplir ses tâches de plus en plus nombreuses et d'offrir un meilleur service aux missions à l'étranger.

Comme son nom l'indique, la Division est surtout chargée des dispositions nécessaires à l'acquisition d'emplacements et à l'achat et à la construction d'immeubles à l'étranger. En outre, elle est chargée de la location de bureaux, de résidences officielles pour les chefs des missions et des locaux d'habitation du personnel dans certains cas. Elle applique un programme d'entretien préventif et s'occupe des plans généraux de décoration intérieure des nouveaux immeubles. Au nombre de ses responsabilités on compte aussi l'achat des meubles, des articles d'ameublement et du matériel des chancelleries, des résidences officielles et des locaux d'habitation du personnel.

La Division des biens et fournitures s'occupe d'acheter, de remplacer, d'entretenir et d'assurer tous les véhicules officiels à l'usage du ministère à l'étranger. L'entrepôt des fournitures et des expéditions commande, emballe et expédie toute la papeterie, les fournitures de bureau et le matériel nécessaire aux missions à l'étranger, prend les dispositions nécessaires

pour le déménagement et le transport des biens mobiliers et personnels des fonctionnaires du ministère affectés à l'étranger et se charge des formalités de la douane au sujet de leurs biens.

Plusieurs projets de construction sont maintenant à l'étude et il sera bientôt possible de solliciter des appels d'offres pour la construction de plusieurs nouveaux édifices. Au cours de l'année, on a réparé et apporté des améliorations à plusieurs édifices à l'étranger. Le personnel chargé de la décoration intérieure a préparé des plans complets pour la décoration des nouveaux locaux et entrepris un programme de renouvellement du matériel usé dans les édifices loués ou dans ceux que possède le ministère.

Actuellement, le ministère est propriétaire ou locataire de 74 chancelleries, 71 résidences officielles (dont 3 ont été achetées au cours des douze derniers mois) et 176 locaux d'habitation du personnel à l'étranger.

Division des dossiers

Le travail de la Division des dossiers a maintenant été réparti sur une nouvelle base entre six bureaux d'ordre situés près des services qu'ils desservent, le fichier central étant rattaché au centre de la Division. Les directeurs des bureaux d'ordre présentent à intervalles réguliers des rapports sur le classement et la répartition des divers genres de courrier, sur le rendement du personnel et sur un programme régulier d'examen et d'entretien des fiches.

À la suite d'une reclassification des postes, entreprise afin de répondre aux besoins d'un service plus vaste, maints efforts ont été tentés pour donner à la Division tout le personnel prévu par son contingent.

Les méthodes plus modernes de la Division des dossiers sont de plus en plus acceptées à la suite de l'établissement d'une nouvelle section de formation, de la rédaction d'un manuel des méthodes de la Division des dossiers et d'une plus grande importance accordée au manuel de classement des dossiers. On a ajouté au manuel des méthodes du ministère une nouvelle section sur la façon d'utiliser les fiches.

Au cours de l'année, la Division historique a remis à la Division des dossiers la charge de préparer des plans en vue de l'élimination systématique d'une grande quantité de dossiers périmés. Cette fonction suppose aussi la surveillance du travail d'élimination des dossiers périmés dans les postes à l'étranger. En 1965, sans compter les dossiers de la Division des passeports, on a détruit au Canada et à l'étranger une quantité de dossiers occupant un espace d'environ 1,000 pieds de longueur.

Personnel

Les affaires du personnel du ministère ont été confiées dernièrement à deux divisions—Gestion du personnel et Affectation du personnel—qui s'occupent de toutes les questions relatives à l'affectation, à la formation, à l'avancement et à l'administration dans ce domaine. Elles traitent de tout ce qui touche à l'organisation, à la structure, au personnel requis et au classement des postes. Le recrutement, l'installation des fonctionnaires et la représentation du ministère au sein des jurys établis par la Commission du service civil sont assurés par ces deux divisions. Elles sont aussi chargées du bien-être des membres du ministère, y compris le personnel employé sur place à l'étranger, en plus de conserver à jour les dossiers du personnel et d'effectuer des recherches sur tous les aspects de la gestion du personnel.

Ceux qui entrent au service extérieur du Canada le font en vue de se créer une carrière fondée sur le mérite. Seuls y sont admissibles les citoyens canadiens qui résident au Canada depuis au moins dix ans. Pour participer aux concours d'agent du service extérieur, il faut posséder un diplôme universitaire, de préférence supérieur au baccalauréat. A un palier inférieur, des concours sont tenus tous les ans et comportent deux parties, un examen écrit et un examen oral; dans tous les cas de nomination, on accorde la préférence aux anciens combattants. Certains candidats qui ont de l'expérience et qui possèdent des titres universitaires particulièrement intéressants sont aussi engagés par le ministère à un échelon un peu plus élevé.

Pour remplir les postes supérieurs d'ambassadeur et de haut commissaire, on désigne ordinairement des agents de la carrière ou, à l'occasion, des citoyens de marque qui ne sont pas du ministère.

Peu après la Seconde Guerre mondiale, les femmes ont été admises au service diplomatique du Canada au même titre que les hommes. A la fin de l'année 1965, l'effectif du ministère comptait 62 agents du sexe féminin, dont une a le rang d'ambassadeur.

Le programme de recrutement s'est poursuivi activement au cours de l'année 1965. En plus des agents du service extérieur et des agents d'administration, on a admis dix agents exécutifs «junior». Après la période habituelle de formation et de stage, ils deviendront agents des affaires extérieures spécialisés dans les travaux d'administration, de consulat et d'information du ministère au Canada et à l'étranger. Le nombre de nouveaux employés recrutés dans les catégories administratives est passé de 116 en 1963 à 214 en 1964 et, au cours des dix premiers mois de 1965, on a recruté 210 nouveaux employés.

Activité consulaire et Bureau des passeports

Division consulaire

Comme par le passé, le nombre croissant de Canadiens qui voyagent à l'étranger ou qui séjournent temporairement dans les pays étrangers, a eu des répercussions sur la nature et l'étendue des attributions de la Division consulaire du ministère. Les services consulaires généraux assurés par les postes à l'étranger illustrent bien la nature de ces attributions: délivrance et renouvellement de passeports; délivrance de certificats d'urgence et renouvellement de certificats d'identité; délivrance de visas diplomatiques et de courtoisie; délivrance de visas d'immigrants ou de non-immigrants par les postes où il n'y a pas de bureau canadien de l'Immigration; conseils et assistance en ce qui concerne la citoyenneté et l'immigration; enregistrement des enfants canadiens qui naissent à l'étranger; prorogation de la citoyenneté canadienne; enregistrement des citoyens canadiens à l'étranger; assistance aux Canadiens se trouvant momentanément en difficultés financières ou en mauvaise santé à l'étranger, et leur rapatriement; protection des intérêts canadiens dans le règlement des successions, des revendications, etc.; assistance aux navires et aux avions canadiens et à leur équipage; exécution d'actes notariés, y compris la légalisation de pièces juridiques et autres; recherche des disparus et, d'une manière générale, protection des droits et intérêts des Canadiens à l'étranger.

Les citoyens canadiens peuvent voyager à l'étranger avec moins de difficulté à la suite des accords conclus entre le Canada et plusieurs pays

en matière de visas valables pour plusieurs entrées et de suppression des visas. En vertu de ces accords, les citoyens canadiens sont admis sans visa dans un des pays signataires pour une période de temps ne dépassant pas trois mois ou peuvent se voir accorder des visas valables pour plusieurs entrées et pour une période de douze mois lorsqu'ils projettent d'y séjourner plus longtemps. Les citoyens canadiens jouissent de ces privilèges d'entrée ou de privilèges semblables dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, République fédérale d'Allemagne, Suède, Suisse et Turquie. Il existe aussi des accords qui permettent aux Canadiens d'obtenir gratuitement dans le cas de l'Iran, et pour la moitié des droits ordinaires dans le cas du Venezuela, des visas valables pour plusieurs entrées dans ces pays. Les Canadiens peuvent visiter les États-Unis, l'Irlande ou les pays du Commonwealth sans visa ni permis d'entrée.

Une délégation du Gouvernement canadien a participé cette année à la vingtième conférence de la Croix-Rouge internationale, qui a eu lieu à Vienne du 2 au 9 octobre. La Division consulaire s'est chargée de recueillir les documents et les commentaires nécessaires à la délégation. Le Canada continue à accorder tout son appui aux services humanitaires remplis par la Croix-Rouge.

Bureau des passeports

Les demandes de passeports présentées par le public canadien, ainsi que les demandes de certificats d'identité délivrés aux apatrides remplissant les conditions d'entrée au Canada, ont continué d'augmenter en 1965.

Cette année, le Bureau des passeports a délivré 203,571 passeports et en a prorogé 38,456. De plus, 1,190 certificats d'identité ont été émis et 1,003 ont été prorogés. Pour la première fois, les recettes totales ont dépassé le million pour atteindre le montant de 1,087,190 dollars au cours des derniers douze mois.

La demande publique pour les services rendus par le Bureau des passeports s'est accrue de 135 p. 100 pendant les dix dernières années. Le tableau suivant indique l'augmentation dans le volume de travail pour la période de cinq ans allant de 1960 à 1965 inclusivement:

Année	Passeports		Certificats d'identité		Recettes totales
	délivrés	prorogés	délivrés	prorogés	
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	\$ 730,605.31
1961	139,218	19,988	4,237	3,209	759,323.08
1962	155,363	23,636	2,807	2,728	826,940.07
1963	164,445	26,964	2,133	1,748	879,929.85
1964	184,569	32,784	1,854	1,313	989,605.71
1965	203,571	38,456	1,190	1,003	1,087,190.92

Annexe I

PUBLICATIONS

A. Publications du ministère

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications; l'un destiné aux résidents du Canada et l'autre, aux résidents des autres pays. Les différentes publications que l'on peut obtenir gratuitement du ministère à Ottawa ou de la mission canadienne à l'étranger qui est le mieux en mesure de les expédier sont énumérées ci-après. Il convient de signaler que certaines publications sont distribuées à l'étranger seulement. Enfin on peut se procurer nombre de publications chez l'imprimeur de la Reine, à Ottawa, aux prix indiqués dans la liste.

1. Publications diffusées au Canada et à l'étranger

Affaires Extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement mensuel: Canada, États-Unis et Mexique \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, \$1; autres pays, \$1.50.

Rapport du ministère des Affaires extérieures: Rapport au Parlement sur l'activité de l'année civile écoulée. Canada, États-Unis et Mexique, 50c.; autres pays, 60c.

Le Canada et les Nations Unies: Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords intervenus entre le Canada et d'autres pays. Canada, États-Unis et Mexique, 35c. chacun; autres pays, 40c. chacun.

Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada: Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Corps diplomatique: Répertoire des missions diplomatiques à Ottawa, publié trois fois par année. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Le droit de la mer: La proposition canadienne, 1959.

Le Canada et le Plan de Colombo; 1961: Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Le Canada de l'Atlantique au Pacifique: Brochure illustrée. Texte de vulgarisation sur l'histoire et la géographie du Canada, ainsi que sur son économie, son commerce, son rang dans le domaine international, sa population, sa culture et ses traditions, ses institutions et son régime de gouvernement. Publiée en anglais, en français, en hollandais, en allemand, en italien, en polonais, en portugais et en espagnol. Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Voici le Canada: Documentation assortie de cartes explicatives sur le Canada (histoire, gouvernement, relations internationales, richesses naturelles, climat, transports, industrie et main-d'œuvre) et sur les provinces canadiennes.

Cette publication est diffusée en anglais et en français au Canada, au prix de 50c. l'exemplaire et, à titre gratuit, dans les autres pays, par l'intermédiaire des missions canadiennes.

Pages documentaires: Documentation de base sur divers aspects des affaires canadiennes (à titre gratuit).

- N° 69 Le ministère des Affaires extérieures (mars 1963)
- N° 78 La recherche atomique au Canada (juin 1963)
- N° 84 Le bilinguisme au Canada (octobre 1963)
- N° 85 Le Canada et l'Organisation internationale du Travail (février 1964)
- N° 86 L'aide extérieure du Canada (septembre 1964)
- N° 88 Le Canada et l'OACI (avril 1964)
- N° 93 Contributions du Canada aux Nations Unies (février 1964)
- N° 115 Programme de formation et d'assistance technique et scolaire du Canada (mai 1965)
- N° 116 La Commission permanente Canado-américaine de défense (août 1965)
- N° 117 Guide pour les étudiants étrangers qui désirent poursuivre des études universitaires au Canada (août 1965)
- N° 118 Programme de formation et d'assistance technique et scolaire du Canada (juillet 1965)

Déclarations et Discours: Textes d'importantes déclarations officielles portant sur les affaires extérieures ou intérieures du Canada.

- | | | |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| N° 65/1 | Le Canada et l'Afrique noire d'expression française | L'hon. Paul Martin,
Montréal,
23 janvier |
| N° 65/2 | Buts et principes de l'aide extérieure | L'hon. Paul Martin,
Sainte-Anne-de-Bellevue,
Québec,
9 février |
| N° 65/3 | Extraits d'une allocution au Canadian Club d'Ottawa | Le très hon. L. B. Pearson,
Ottawa,
10 février |
| N° 65/4 | Extraits d'un discours devant le Conseil de l'Évangélisme et du Service social de l'Église Unie du Canada | L'hon. Paul Martin,
Toronto,
18 février |
| N° 65/5 | La crise des Nations Unies | L'hon. Paul Martin,
Vancouver,
20 février |
| N° 65/6 | Coopération canado-américaine | Le très hon. L. B. Pearson,
New-York,
5 mars |
| N° 65/7 | Le Canada et la communauté atlantique | L'hon. Paul Martin,
Cleveland,
4 mars |
| N° 65/8 | Déclaration... en déposant le texte du message spécial de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam | L'hon. Paul Martin,
Chambre des communes,
8 mars |
| N° 65/9 | Le Canada et le Vietnam | L'hon. Paul Martin,
Toronto,
26 mars |
| N° 65/10 | Le quatrième pilier de notre politique extérieure | M. Jean-Luc Pepin,
Montréal,
26 mars |
| N° 65/11 | Le Canada et le Commonwealth | L'hon. Paul Martin,
London (Ontario),
21 avril |

- N° 65/12 Rôle du Canada dans l'évolution du commerce mondial L'hon. Paul Martin, Windsor, 24 avril
- N° 65/13 Maintien de la paix et désarmement L'hon. Paul Martin, Genève, 3 mai
- N° 65/14 Vietnam—Réponse canadienne à la lettre du coprésident britannique en date du 2 avril L'hon. Paul Martin, Chambre des communes, 30 avril
- N° 65/15 Déclaration au sujet de l'appel des dix-sept États en faveur d'un règlement au Vietnam L'hon. Paul Martin, Ottawa, 14 avril
- N° 65/16 Les exigences de la solidarité dans le monde moderne L'hon. Paul Martin, Windsor, 18 mai
- N° 65/17 Le Canada et l'évolution des Nations Unies L'hon. Paul Martin, Montréal, 4 juin
- N° 65/18 Monde nouveau, problèmes nouveaux L'hon. Paul Martin, Toronto, 8 juin
- N° 65/19 Prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires L'hon. Paul Martin, lors de la présentation des propositions occidentales concernant un traité de non-prolifération des armes nucléaires au Comité des Dix-Huit sur le désarmement, 17 août
- N° 65/20 Vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration d'Ogdensburg L'hon. Paul Martin, Ogdensburg, 18 août
- N° 65/21 Aide à l'éducation dans les pays d'expression française L'hon. Paul Martin, Montréal, 3 septembre
- N° 65/23 Progrès spectaculaire du commerce canadien dans la région du Pacifique L'hon. Mitchell Sharp, Anchorage (Alaska), 13 septembre
- N° 65/24 Le Canada et les problèmes mondiaux L'hon. Paul Martin, New-York, 24 septembre
- N° 65/26 Trois fondements de la politique étrangère canadienne L'hon. Paul Martin, Winnipeg, 10 octobre
- N° 65/27 Perspectives d'avenir des opérations de maintien de la paix L'hon. Paul Martin, Cambridge (Mass.), 17 novembre
- N° 65/28 Représentation de la Chine aux Nations Unies L'hon. Paul Martin, Ottawa, 17 novembre
- N° 65/29 Fraternité humaine L'hon. L. B. Pearson, New-York, 17 novembre
- N° 65/30 Rôle du Canada et des États-Unis dans les affaires mondiales L'hon. Paul Martin, Détroit (Michigan), 7 décembre

Documents officiels

Traité du Columbia et Protocole—Exposé de la question. Canada, États-Unis et Mexique, \$3.

Traité du Columbia: Protocole et documents connexes. Canada, États-Unis et Mexique, \$3.

Débats sur le désarmement (1957): Canada, États-Unis et Mexique, 35c; autres pays, 40c.

La crise du Moyen-Orient (octobre-décembre 1956): Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Le Canada et la crise coréenne (1950): Canada, États-Unis et Mexique, 25c.; autres pays, 30c.

2. Publications diffusées seulement à l'étranger

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants.

Reproductions: Articles sur le Canada et les affaires canadiennes la plupart reproduits de périodiques canadiens.

N° 2 *A New Kind of Peace Force*, par le très honorable L. B. Pearson paru dans le *Maclean's* du 2 mai 1964 (réimprimé en 1965).

N° 6 *Good Neighborhood*, par le très honorable L. B. Pearson paru dans *Foreign Affairs* de janvier 1965.

Le Canada pittoresque: Nouvelle brochure qui remplace le *Canada illustré*, avec illustrations en couleurs; versions anglaise, française, polonaise, espagnole, allemande et italienne.

B. Débats des Communes et affaires extérieures

Cette section comprend: a) liste des déclarations et discours les plus importants faits à la Chambre des communes en 1965 au sujet des divers aspects du travail du ministère, son caractère particulier, ses programmes et ses réalisations et b) archives du Comité permanent des Affaires extérieures. Les sujets à la partie a) sont par ordre alphabétique:

a) Chambre des communes: Débats 1965

Budget principal des dépenses (1965-1966)—pp. 12797 à 12801, le 22 mars.

Chypre—pp. 12826, le 22 mars; 1285 et 6, 1333 et 4, le 14 mai.

Conférence du Commonwealth—pp. 2314 et 5, le 14 juin; 3050 à 7, le 29 juin.

Désarmement et les Nations Unies—p. 13219, le 1^{er} avril.

Inde—pp. 2398 à 2400, le 14 juin.

Nations Unies—pp. 11620 et 1, le 17 février; 2848, le 25 juin.

OTAN—pp. 1285 et 6, 1333 et 4, le 14 mai.

Rhodésie—pp. 775 et 6, le 30 avril.

Subsides—pp. 13282 à 13310, le 2 avril.

Tanzanie—pp. 12825, le 22 mars; 12875, le 23 mars.

Vietnam—pp. 11560 à 2, le 16 février; 11701 et 2, le 19 février; 11951 à 3, le 26 février; 12272 et 3, le 8 mars; 12582 à 4, le 16 mars; 12874 et 5, le 23 mars; 13218, le 1^{er} avril.

b) Chambre des communes: Comité permanent des Affaires extérieures

Procès-verbaux, le 15 juin

Procès-verbaux, le 29 juin

C. Bibliographie sur d'autres sujets connexes

Liste de livres et d'articles récents qui traitent, en entier ou en partie, des affaires du ministère.

Livres

- Brewin, Andres *Stand on Guard: the Search for a Canadian Defence Policy*. Toronto, McClelland, 1965.
- Briant, P.C. *Canada's External Aid Program*. Montréal, Comité canadien du commerce, Private Planning Association of Canada, 1965.
- Cadieux, Marcel *Le Ministère des Affaires extérieures*. Montréal, Éditions Variétés, 1949.
- Cadieux, Marcel *Le Diplomate canadien*. Montréal, Fides, 1962.
- Cadieux, Marcel *The Canadian Diplomat*; traduction de M. A. A. Day, Toronto, University of Toronto Press, 1963.
- Canada. Chambre des communes. Comité spécial concernant les questions relatives à la défense. Études spéciales à l'intention du Comité spécial. Supplément 1964-1965. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965.
- Tables des matières: *Politiques de défense et politique étrangère*, par P. V. Lyon. *Les obligations du Canada envers les Nations Unies et les opérations internationales*, par le ministère des Affaires extérieures. *Une force de police internationale*, par King Gordon. *Les conséquences économiques du désarmement*, par G. Rosenbluth.
- Canada in World Affairs, vol. XI (1959-1961), par R. A. Preston, Toronto, Oxford University Press, pour l'Institut canadien des affaires internationales, 1965.
- Canada. Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. Rapport n° 21. Ministère des Affaires extérieures. (Publié dans le tome IV des rapports reliés.) Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1963.
- Castel, J. G. *International Law Chiefly as Interpreted and Applied in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1965.
- Clark, Gerald *Canada, the Uneasy Neighbor*. Toronto, McClelland, 1965.
- Clark, M. G. *Canada and World Trade*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965. (Étude n° 7 du Conseil économique du Canada.)
- Comité canado-américain. *A Possible Plan for a Canada-United States Free Trade Area*. Washington, National Planning Association; Montréal, Private Planning Association of Canada, 1965.
- Classen, H. G. *Thrust and counterthrust: The Genesis of the Canada-U.S. Boundary*. Toronto, Longmans, 1965.
- Cohen, Maxwell, éd. *Law and Politics in Space*. Montréal, McGill University Press, 1964.
- Conant, Melvin *The Long Polar Watch; Canada and the Defence of North America*. New York, Harper, 1962.
- Crane, Brian *An Introduction to Canadian Defence Policy*. Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1964.
- Deener, D. R., éd. *Canada-United States Treaty Relations*, Durham (N.C.). Duke University Press, 1963.
- Dickey, J. S., éd. *The United States and Canada*, Englewood Cliffs (N. J.) Prentice-Hall, 1964. (25th American Assembly, Université Columbia, du 23 au 26 avril 1964.)
- Eayrs, James *The Art of the Possible: Government and Foreign Policy in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1961.
- Eayrs, James, éd. *The Commonwealth and Suez*. Londres, Oxford University Press, 1964.

- Eayrs, James *In Defence of Canada; from the Great War to the Great Depression*. Tome I. Toronto, University of Toronto Press 1964.
In Defence of Canada; Appeasement and Rearmament. Tome II, Toronto, University of Toronto Press, 1965.
- Eayrs, J. G. *Right and Wrong in Foreign Policy*. Université Carleton. Conférence Allan B. Plaunt, 18 et 20 novembre 1965. Toronto, University of Toronto Press, 1965 (à paraître prochainement.)
- Fatouros, A. S. et Kelson, R. W. *Canada's Overseas Aid*. Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1964.
- Glazebrook, G. de T. *History of Canadian External Relations*. Toronto, Oxford University Press, 1950.
- Gordon Donald *The Dominion Partnership in Imperial Defence 1870-1964*. Baltimore, Johns Hopkins Univ. Press, 1965.
- Gotlieb, Allan *Disarmament and International Law*, Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1965. (N° 34 de la collection des Affaires contemporaines.)
- Gowing, Margaret *Britain and atomic energy 1939-1945*. Londres, Macmillan, 1964 (en particulier les chapitres 6 et 10 concernant le rôle du Canada).
- Grant, George *Lament for a Nation: the defeat of Canadian Nationalism*. Toronto, McClelland 1965.
- Harbron, J. D. *Canada and the Organization of American States*. Comité canado-américain, édifice Sun Life, Montréal, 1963.
- Hockin, Thomas A. «Planning Resources for Canadian External Policy.» pp. 302 à 320. *Public Policy 1964*. Édité par J. D. Montgomery and Arthur Smithies, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1964.
- Holmes, J. W. «The Advantages of Diversity in NATO», pp. 289 à 302 de *NATO in Quest of Cohesion*. Édité par K. H. Cerny et H. W. Briefs. New-York, Praeger pour la Hoover Institution on War, Revolution and Peace, 1965.
- Holmes, J. W. «Techniques of Peacekeeping in Asia.» pp. 231 à 249 de *China and the Peace of Asia*. Édité par Alastair Buchan. New-York, Praeger, 1965.
- Keenleyside, H. L. et coll. *The Growth of Canadian Policies In External Affairs*. Durham, N.C., Duke University Press, 1960.
- Lyon, P. V. *The Policy Question*. Toronto, McClelland, 1963.
- McWhinney, Edward, éd. *Law, Foreign Policy, and the East-West Detente*. Toronto, University of Toronto Press 1964.
- Massey, Vincent *Confederation on the March: Views on Major Canadian Issues during the Sixties*. Toronto Press, 1964.
- Massey, Vincent *What's Past Is Prologue: Memoirs*. Toronto, Macmillan, 1963.
- Merillat, H. C. L., éd. *Legal Advisers and Foreign Affairs*. Dobbs Ferry, Oceana Publications Inc., 1964. Part 2: *Background papers. 1. Canada, an Inside View*, par M. Cadieux. *An Outside View*, par M. Cohen.
- Middle Power in the Market Place, a Discussion of Canadian Trade Policies*. Édité par M. Gordon Hawkins. Toronto, Institut canadien des affaires publiques, 1965. Rapport de la 11^e conférence de l'ICAP en collaboration avec Radio-Canada, février 1965.
- Minifie, J. M. *Open at the Top*. Toronto, McClelland and Stewart, 1964.
- Pearson, L. B. *Democracy in World Politics*. Toronto, Saunders, 1955.
- Pearson, L. B. *Diplomacy in the Nuclear Age*, Toronto, Saunders, 1959.
- Pearson, L. B. *The Four Faces of Peace and the International Outlook* Édité par S. G. Pierson, Toronto, McClelland, 1964.
- Pearson, L. B. «Keeping the peace», pp. 99 à 117. *The Quest for Peace*. Édité par A. W. Cordier & Wilder Foote. New-York, Columbia University Press, 1965. (Discours prononcé à l'Université Carleton, à Ottawa, le 7 mai 1964.)

- Pope, Maurice A. éd. *Soldiers and Politicians*. Toronto, University of Toronto Press, 1962.
- Riddell, W. A., éd. *Documents on Canadian Foreign Policy 1917-1939*. Toronto, Oxford University Press, 1962.
- Robertson, Terence. *Crisis, the Inside Story of the Suez Conspiracy*. Toronto, McClelland and Stewart, 1965.
- Rotstein, Abraham, éd. *The Prospect of Change: Proposals for Canada's Future*. Par la Ligue universitaire de réforme sociale. Toronto, McGraw-Hill, 1965.
- Saint-Laurent, L. S. *The Foundations of Canadian Policy in World Affairs*. Toronto, University of Toronto Press, 1947.
- Sixth Seminar on Canadian-American Relations at the University of Windsor*, du 2 au 5 décembre 1964. Windsor, Université de Windsor, 1965.
- Skilling, H. G. *Canadian Representation Abroad*. Toronto, Ryerson, 1945.
- Soward, F. H. *The Department of External Affairs and Canadian Autonomy 1899-1939*. Ottawa, Société historique du Canada, 1956.
- United States Canadian Relations*. Rapport d'un groupe de membres du Congrès, 27 septembre 1965. Washington (D.C.) 1965 (min.)

Autres sources

- Barton, W. H. «Who Will Pay for Peace? The U.N. Crisis.» *Behind the Headlines!* (C.I.I.A.) Vol. 24 n° 5. Avril 1965.
- Bishop, P. V. «Canada's Policy on the Financing of U.N. Peacekeeping Operations.» *International Journal*, automne de 1965, pp. 463 à 483.
- Institut canadien des affaires internationales:
Behind the Headlines. Série de petites brochures, Toronto, Baxter Publishing Company.
International Journal. Trimestriel. Toronto, I.C.A.I.
Monthly Report on Canadian External Relations. Toronto, I.C.A.I.
- Deutsch, Antal «Roll out the Tariff (sic): the Economics of the Canada-United States Automotive Agreement.» *Queen's Quarterly*, printemps de 1965, pp. 169 à 177.
- Affaires Extérieures* (Bulletin mensuel publié par le ministère des Affaires extérieures.) Février 1960, pp. 524 à 529 «Le Bureau des passeports du Canada». Septembre 1960, pp. 795 à 800 «Les dossiers aux Affaires extérieures», mai 1963, pp. 205 à 210, «Les travaux consulaires à l'étranger», août 1963, pp. 308 à 310. «Le Service d'inspection des Affaires extérieures», octobre 1963, pp. 372 à 382. «Division des biens et fournitures».
- Farrell, R. B. «The Planning of Foreign Policy in Canada.» *World Politics*, avril 1949, pp. 351 à 380.
- Gauthier, D.-P. «Canada and NATO: Let a Dying Alliance Die.» *The Commentator*, avril 1965, pp. 16 à 18.
- Goodsell, J. N. «Canada Welcome in the OAS.» *The Commentator*, décembre 1965, pp. 8 et 9.
- Graham, H. D. «Needed: a Commonwealth of North America.» *The Commentator*, avril 1965, pp. 7 à 10.
- Greathed, E. D. «Canada and the Asian World.» *International Journal*, été de 1965, pp. 367 à 371.
- Heaney, A. D. P. et Merchant, L. T. «Canada and the United States—Principles for Partnership.» *Atlantic Community Quarterly*, automne de 1965, pp. 373 à 391.
- Heaney, A. D. P. et Merchant, L. T. «Canada and the United States—Principles for Partnership.» Rapport du 28 juin 1965. *U.S. Department of State Bulletin*, 2 août 1965, pp. 193 à 208.
- Holmes, J. W. «A Commonwealth Secretariat—New Style.» *The Canadian Banker*, printemps de 1965, pp. 63 à 68.

- Holmes, J. W. «Are Canadians Really Friends of the United States?». *Atlantic Community Quarterly*, été de 1963, pp. 251 à 262.
- Holmes, J. W. «Canada in Search of its Role». *Foreign Affairs*, juillet 1963, pp. 659 à 672.
- Holmes, J. W. «Canadian External Policies since 1945». *International Journal*, printemps de 1963, pp. 137 à 147.
- Holmes, J. W. «The Diplomacy of a Middle Power». *The Atlantic Monthly*, novembre 1964, pp. 106 à 112.
- Holmes, J. W. «The Political and Philosophical Aspects of United Nations Security Forces». *International Journal*, été de 1964, pp. 292 à 307.
- Holmes, J. W. «Our Other Hemisphere: Reflections on the Bahai Conference». *International Journal*, automne de 1962, pp. 414 à 419.
- Irwin, W. A. «Should Canada join the Organization of American States?». *Queen's Quarterly*, été de 1965, pp. 289 à 303.
- Keenleyside, H. L. «Columbia River Power Development». *Canadian Geographical Journal*, novembre 1965, pp. 148 à 161.
- LaPierre, L.-L. «Quebec and Treaty-Making». *International Journal*, été de 1965, pp. 362 à 366.
- Laulicht, Jerome «Canadian Foreign Policy Attitudes: Some Major Conclusions». *International Social Science Journal*, vol. 17 n° 3, 1965, pp. 472 à 486.
- Martin, Paul «Le Canada et le monde francophone». *Affaires extérieures*, octobre 1965, pp. 473 à 477.
- Martin, Paul «Canadian Foreign Policy». *Inter-Parliamentary Bulletin* Third Quarter 1965, pp. 104 à 108.
- Martin, Paul «Peace-keeping and the United Nations—the Broader View». *International Affairs*, avril 1964, pp. 191 à 204.
- Mills, J. C. «Canada at UNCTAD». *International Journal*, printemps de 1965, pp. 214 à 220.
- Pearson, L. B. «Good Neighborhood». *Foreign Affairs*, janvier 1965, pp. 251 à 261.
- Pearson, L. B. «Keeping the Peace». *Survival*, juillet-août 1964, pp. 150 à 158.
- Pepin, J.-L. «Le quatrième pilier de notre politique extérieure». *Affaires extérieures*, mai 1965, pp. 181 à 190.
- Reuber, G. L. «Balance of Payments and Foreign Trade Problems of the Less Developed Countries». *The Canadian Banker*, automne 1965, pp. 20-34.
- Robertson, Terence «Our Man in Saigon (James Blair Seaborn)». *Maclean's* novembre 15, 1965, pp. 11-13; 42-44.
- «Our man in Geneva (Tommy Burns)», *Maclean's*, 1^{er} décembre 1965, pp. 16-17; 39-41; 43-44.
- «Our man in NATO (George Ignatieff)», *Maclean's*, 15 décembre 1965, pp. 14-15; 38-40; 42.
- «Our man in New York (Paul Tremblay)», *Maclean's*, 1^{er} janvier 1966, pp. 26; 40.
- Sabourin, L. «Politique étrangère et État du Québec». *International Journal*, été de 1965, pp. 350 à 361.
- Soward, F. W. «On Becoming and Being a Middle Power; The Canadian experience». *Pacific Historical Review*, mai 1963, pp. 111 à 136.
- Steady, C. P. «Some Pros and Cons of the Access Problem». *International Journal*, hiver de 1964-1965, pp. 45 à 53.
- Warnock, J. W. «Canada's Real Role in Viet-Nam». *Commentator*, octobre 1965, pp. 14-15; 25.

Annexe II

STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DU MINISTÈRE

Ci-après, une comparaison entre le personnel au 31 décembre 1964 et au 31 décembre 1965:

	1964 (31 déc.)	1965 (31 déc.)
Agents		
à Ottawa	224	249
à l'étranger	273	306
Personnel administratif		
à Ottawa	599	641
à l'étranger	577	629
Total	1,673	1,825
Personnel engagé sur place à l'étranger	625	819
Agents du service extérieur recrutés au cours de l'année	32	37
Autres nominations pendant l'année	231	253
Radiations pendant l'année (agents)	21	20
Radiations pendant l'année (personnel)	115	118

Annexe III

I. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR¹

1. Ambassades

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos-Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
*Birmanie (Malaisie)	
*Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio-de-Janeiro
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
*Congo, Brazzaville (Cameroun)	
Congo, Léopoldville	Léopoldville
*Corée (Japon)	
Costa-Rica	San-José
*Côte-d'Ivoire (Ghana)	
Cuba	La Havane
*Dahomey (Nigéria)	
Danemark	Copenhague
Équateur	Quito
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Éthiopie*	
Finlande	Helsinki
France	Paris
*Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
*Guinée (Ghana)	
Haïti	Port-au-Prince
*Haute-Volta (Ghana)	
*Honduras (Costa-Rica)	
*Hongrie (Tchécoslovaquie)	
Indonésie	Djakarta
*Irak (Liban)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
*Islande (Norvège)	
Israël	Tel Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
*Jordanie (Liban)	
*Koweït (Iran)	

¹ Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays nommé entre parenthèses est celui dans lequel réside le représentant du Canada auprès du pays indiqué par l'astérisque.

* L'installation de l'ambassadeur du Canada en Éthiopie aura lieu en 1966.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Liban	Beyrouth
*Luxembourg (Belgique)	
*Maroc (Espagne)	
Mexique	Mexico
*Nicaragua (Costa-Rica)	
*Niger (Nigéria)	
Norvège	Oslo
*Panama (Costa-Rica)	
*Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République de l'Afrique du Sud	Prétoria
République arabe unie	Le Caire
*République Centrafricaine (Cameroun)	
République Dominicaine	Saint-Domingue
*Salvador (Costa-Rica)	
*Sénégal (Nigéria)	
*Soudan (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
*Syrie (Liban)	
*Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
*Thaïlande (Malaisie)	
*Togo (Ghana)	
*Tunisie (Suisse)	
Turquie	Ankara
Union des Républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

2. Hauts commissariats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Australie	Canberra
Ceylan	Colombo
*Chypre (Israël)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Inde	Nouvelle-Delhi
Jamaïque	Kingston
*Kenya (Tanzania)	
Malaisie	Kuala-Lumpur
*Malte (Italie)	
Nigéria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
*Ouganda (Tanzania)	
Pakistan	Karachi
*Sierra-Leone (Nigéria)	
Tanzania	Dar-es-Salaam
Trinité et Tobago	Port-d'Espagne

3. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Conseil de l'Atlantique Nord	Paris
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Communauté économique européenne	Bruxelles
Communauté européenne de l'énergie atomique	Bruxelles
Communauté européenne du charbon et de l'acier	Bruxelles
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris
Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement	Genève
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	Genève

4. Commissariats canadiens

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Guyane britannique	Georgetown

II. BUREAUX CONSULAIRES

1. Consulats généraux

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Hambourg
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los-Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New-York
	San-Fransisco
	Seattle
France	Marseille
Islande	Reykjavik ¹
Italie	Milan
Philippines	Manille

2. Consulats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Düsseldorf
Brésil	Sao-Paulo
États-Unis d'Amérique	Cleveland
	Détroit
	Philadelphie

¹ Honoraire.

III. MISSION MILITAIRE

Berlin

IV. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA
SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Cambodge	Phnom-Penh
Laos	Vientiane
Vietnam	Saïgon

Annexe IV

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA¹

I. Missions diplomatiques²

<i>Pays</i>	<i>Genre de poste</i>
Afrique du Sud	Ambassade
Algérie	Ambassade
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
Chypre	Haut commissariat
*Colombie	Ambassade
Corée	Ambassade
*Costa Rica	Ambassade
Côte d'Ivoire	Ambassade
*Cuba	Ambassade
Dahomey	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Équateur	Ambassade
Salvador	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
Gabon	Ambassade
Ghana	Haut commissariat
Grande-Bretagne	Haut commissariat
*Grèce	Ambassade
Guinée	Ambassade
*Guatemala	Ambassade
*Haïti	Ambassade

¹ Pour de plus amples renseignements, voir les publications du ministère qui paraissent trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'étranger* et *Représentants des autres pays au Canada*, ainsi que la publication intitulée *Corps diplomatique*.

² Les ambassadeurs d'Algérie, du Cameroun, de Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Salvador, du Gabon, du Guatemala, de Guinée, d'Irak, d'Islande, du Koweït, du Luxembourg, de la République malgache, du Mali, du Maroc, du Niger, du Panama, du Ruanda, du Sénégal, de Thaïlande, ainsi que le haut commissaire de Chypre sont également accrédités auprès des États-Unis d'Amérique où ils résident habituellement. L'ambassadeur de Tunisie et les hauts commissaires de l'Ouganda et de la République unie de Tanzanie sont aussi accrédités auprès des Nations Unies à New-York où se trouve d'ordinaire leur résidence.

* Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Suisse est chargée des affaires du Liechtenstein.

<i>Pays</i>	<i>Genre de poste</i>
Hongrie	Ambassade
Inde	Haut commissariat
*Islande	Ambassade
*Indonésie	Ambassade
Irak	Ambassade
Iran	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Jamaïque	Haut commissariat
Japon	Ambassade
*Koweït	Ambassade
*Liban	Ambassade
*Luxembourg	Ambassade
Mali	Ambassade
Maroc	Ambassade
*Mexique	Ambassade
Niger	Ambassade
Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Ouganda	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
Panama	Ambassade
Pays-Bas	Ambassade
Pérou	Ambassade
Pologne	Ambassade
Portugal	Ambassade
République arabe unie	Ambassade
République Dominicaine	Ambassade
République malgache	Ambassade
République unie de Tanzanie	Haut commissariat
Ruanda	Ambassade
Sénégal	Ambassade
Suède	Ambassade
Suisse	Ambassade
Tchécoslovaquie	Ambassade
Thaïlande	Ambassade
Trinité et Tobago	Haut commissariat
Tunisie	Ambassade
Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
Uruguay	Ambassade
Venezuela	Ambassade
Yougoslavie	Ambassade

2. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique

Bolivie	Nicaragua
Honduras	Philippines
Libéria	Saint-Marin
Monaco	

Annexe V

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE

COMMONWEALTH

- Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
- Comité de liaison du Commonwealth
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni
- Commission des sépultures militaires du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Conseil économique consultatif du Commonwealth
- Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
- Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Programme de communications du Commonwealth pour la navigation militaire et marchande

COMITÉ DES DIX-HUIT PUISSANCES SUR LE DÉSARMEMENT ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

- Conseil de l'Atlantique Nord
- Comité militaire
- Comité scientifique

ORGANISATION DES NATIONS UNIES¹

Comités et organismes de l'Assemblée générale

- Comité consultatif scientifique
- Comité exécutif du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes
- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
- Commission du désarmement des Nations Unies
- Commission du droit international²
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 - Comité du commerce et du développement
- Conseil administratif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- Conseil économique et social

¹ Une liste plus détaillée des organismes des Nations Unies dont le Canada fait partie se trouve dans la revue *Le Canada et les Nations Unies*.

² M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été élu membre de cette commission pour cinq ans, soit de 1962 à 1966.

Institutions spécialisées¹

Agence internationale de l'énergie atomique
 Association internationale de développement
 Banque internationale pour la reconstruction et le développement
 Fonds monétaire international
 Organisation de l'aviation civile internationale
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
 Organisation internationale du Travail
 Organisation météorologique mondiale
 Organisation mondiale de la santé
 Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
 Programme mondial d'alimentation ONU/OAA
 Société financière internationale
 Union internationale des télécommunications
 Union postale universelle

COMMISSION TECHNIQUE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Commission de l'assistance technique
 Commission des droits de l'homme
 Commission économique pour l'Amérique latine
 Commission de la statistique
 Commission des stupéfiants
 Conseil d'administration du Fonds spécial
 Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

ORGANISATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Comité canado-américain de la protection civile
 Comité ministériel canado-américain de défense commune
 Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques
 Comité supérieur canado-américain des industries de la défense et du développement
 Commission des pêches des Grands lacs
 Commission du parc international Roosevelt-Campobello
 Commission internationale de la frontière
 Commission internationale du flétan du Pacifique
 Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
 Commission mixte internationale
 Commission permanente canado-américaine de défense

ORGANISATION CANADA-GRANDE-BRETAGNE

Comité permanent Canada-Grande-Bretagne pour le commerce et les affaires économiques

ORGANISATION CANADO-FRANÇAISE

Comité économique conjoint France-Canada

¹ Le Canada était représenté auprès du conseil d'administration de toutes les institutions en 1965, sauf l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale.

ORGANISATION CANADO-JAPONAISE

Comité ministériel canado-japonais

ORGANISATIONS INTERAMÉRICAINES

Institut interaméricain de statistique
 Institut panaméricain de géographie et d'histoire
 Office interaméricain de la radio
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques
 Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

**ORGANISATION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT
 ORGANISATIONS DE CONSERVATION**

Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord
 Commission internationale de la chasse à la baleine
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
 Commission internationale des pêches du Pacifique nord

**ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE
 (Parties contractantes)**

ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES

Accord international sur le blé
 Accord international sur le café
 Accord international sur le sucre
 Accord international sur l'étain
 Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
 Comité consultatif international du coton
 Comité des cotonnades
 Groupe international d'études du caoutchouc
 Groupe international d'études sur le cacao
 Groupe international d'études sur le cuivre
 Groupe international d'études sur le plomb et le zinc
 Groupe international d'études sur le tungstène
 Groupe international d'études sur la laine

**ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE
 ORGANISATIONS SCIENTIFIQUES**

Bureau hydrographique international
 Bureau international des poids et mesures

TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Comité provisoire des communications par satellite

Annexe VI

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1965

(Liste partielle)

A. CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES

- Agence internationale de l'énergie atomique, 9^e conférence générale: Tokyo, 20 au 30 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, reprise de la 19^e session: New-York, 1^{er} septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, 20^e session: New-York, 21 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, sous-comité juridique: New-York, 20 au 30 septembre.
- Colloque des Nations Unies sur les sociétés multinationales: Ljubljana, Yougoslavie, 8 au 22 juin.
- Commission de statistique: New-York, 20 avril au 10 mai.
- Commission des droits de l'homme, 21^e session: Genève, 22 mars au 15 avril.
- Commission du désarmement des Nations Unies: New-York, 21 avril au 16 juin.
- Commission du droit international: Genève, 3 mai au 9 juillet.
- Commission économique des Nations Unies pour les réunions européennes sur l'acier: Genève, 13 au 29 mars.
- Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, réunion concernant la Banque asiatique de développement: Bangkok, 21 au 29 octobre.
- Commission OAA/OMS du code alimentaire, Comité d'experts des additifs alimentaires: La Haye, 10 au 14 mai.
- Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, 3^e session: New-York, 6 au 21 septembre.
- Comité des produits de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, 38^e session: Rome, 7 au 18 juin.
- Comité spécial de coordination, 3^e session: New-York, 1^{er} au 7 juin.
- Conférence biennale sur l'alimentation et l'agriculture: Rome, 20 novembre au 9 décembre.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Comité des produits de base, 2^e session: Genève, 24 août au 14 septembre.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Comité des «invisibles» et du financement du commerce, première session: Genève, 6 au 22 décembre.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Comité des articles manufacturés, première session: Genève, 10 au 19 août.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Comité du transport maritime, première session: Genève, 8 au 23 novembre.
- Conférence mondiale sur la population, 2^e session: Belgrade (Yougoslavie), 30 août au 10 septembre.
- Conférence sur le sucre: Genève 20 septembre.

- Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, 3^e session: Stockholm, 9 au 18 août.
- Congrès mondial sur l'analphabétisme: Téhéran, 8 au 19 septembre.
- Conseil du commerce et du développement, première session: New-York, 5 au 13 avril.
- Conseil du commerce et du développement, 2^e session: Genève, 19 juillet au 6 août; New-York, 25 au 29 octobre.
- Conseil économique et social des Nations Unies, 39^e session: Genève, 30 juin au 31 juillet.
- Conseil exécutif de l'Union postale universelle, réunions de comités: Berne, 28 avril au 22 mai.
- Fonds international des Nations Unies pour l'enfance, 36^e session du Conseil exécutif: New-York, 14 au 23 juin.
- Fonds monétaire international: Réunion annuelle des gouverneurs: Washington, 27 septembre au 1^{er} octobre.
- Fonds spécial des Nations Unies, 13^e réunion du Conseil d'administration: New-York, 11 au 18 janvier.
- Fonds spécial des Nations Unies, 14^e réunion du Conseil d'administration: New-York, 1^{er} au 8 juin.
- Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 13^e session du Comité exécutif: Genève, 10 au 19 mai.
- Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 14^e session du Comité exécutif: Genève, 25 au 29 octobre.
- Organisation de l'aviation civile internationale, 15^e assemblée: Montréal, 22 juin au 16 juillet.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, Conférence sur les moyens de faciliter le trafic maritime international: Londres, 24 au 29 mars.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, 4^e session: Paris, 15 au 29 septembre.
- Organisation internationale du Travail, Comité consultatif interaméricain: Buenos-Aires, 20 au 25 septembre.
- Organisation internationale du Travail, Conseil d'administration et ses comités, 161^e session: Genève, 15 février au 15 mars.
- Organisation internationale du Travail, Conseil d'administration 162^e session: Genève, 28 et 29 mai.
- Organisation internationale du Travail, Conseil d'administration 163^e session: Genève, 16 au 19 novembre.
- Organisation internationale du Travail, 49^e session: Genève, 2 au 24 juin.
- Organisation mondiale de la santé, 18^e session de l'Assemblée mondiale de la santé: Genève, 4 au 21 mai.
- Réunion du Conseil de l'alimentation et de l'agriculture, 44^e Session: Rome, 21 juin au 2 juillet.
- Union internationale des télécommunications: Montreux, 14 septembre au 12 novembre.

B. AUTRES CONFÉRENCES

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, «négociations Kennedy»: Genève, 19 janvier.
- Association américaine pour l'étude des déficiences mentales: Tacoma, 23 au 25 septembre.
- Association internationale des chefs de police: Miami, 2 au 7 octobre.
- Association internationale permanente des congrès de navigation: Copenhague, 25 au 27 juin.

- Banque centrale du continent américain, 2^e réunion des gouverneurs: Punta del Este, 29 avril au 5 mai.
- Cinquième congrès international de criminologie: Montréal, 29 août au 3 septembre.
- Cinquième réunion du Bureau et du Conseil consultatif de la Commission intergouvernementale d'océanographie: Rome, 14 au 18 juin.
- Colloque de l'Union astrophysique internationale: Banberg, Allemagne de l'Ouest, 11 au 15 août.
- Comité canado-américain des mesures civiles d'urgence: Washington, 21 avril.
- Comité consultatif international des radiocommunications, 5^e groupe d'études: Genève, 8 au 22 juin.
- Comité de direction du Programme canado-américain de production pour la défense: Montebello, 14 octobre.
- Comité d'experts du Code alimentaire, réunion sur l'hygiène alimentaire: Rome, 12 au 16 juin.
- Comité international de la Croix-Rouge, 20^e conférence: Vienne, 2 au 9 octobre.
- Commission des pêches de l'Atlantique nord, réunion annuelle: Halifax, 28 mai au 5 juin.
- Commission du phoque à fourrure du Pacifique nord, réunion annuelle: Tokyo, 22 au 26 février.
- Commission économique pour l'Amérique latine, 11^e session: Mexico, 6 au 18 mai.
- Commission interaméricaine du thon des régions tropicales, 17^e réunion annuelle: Mexico, 23 au 26 mars.
- Commission intergouvernementale d'océanographie, 4^e session: Paris, 3 au 12 novembre.
- Commission internationale de la chasse à la baleine, réunion annuelle: Londres, 28 juin au 2 juillet.
- Commission internationale des pêches du Pacifique nord, réunion annuelle: Seattle, 8 au 12 novembre.
- Commission internationale du verre: Bruxelles, 28 juin au 3 juillet.
- Commission mixte pour la défense: Jacksonville, 1^{er} au 5 février: Esquimalt, 7 au 11 juin: Winnipeg, 20 au 24 septembre.
- Commission de la dénucléarisation de l'Amérique latine, réunion préparatoire: Mexico, 23 août au 22 septembre.
- Conférence de la Société de radiologie de l'Amérique du Nord: Chicago, 1^{er} au 4 décembre.
- Conférence des premiers ministres du Commonwealth: Londres, 13 au 27 juin.
- Conférence des télécommunications du Commonwealth: Londres, 26 avril au 13 mai.
- Conférence internationale sur la santé et l'éducation en matière d'hygiène: Madrid, 10 au 17 juillet.
- Conférence internationale sur l'ours polaire: Fairbanks, 6 au 10 septembre.
- Conférence interparlementaire, 54^e session: Ottawa, 8 au 17 septembre.
- Conférence médicale du Commonwealth: Édimbourg, 4 au 13 octobre.
- Conférence mondiale de séismologie, 3^e assemblée: Wellington et Auckland, 22 janvier au 1^{er} février.
- Conférence nationale du bien-être social: Atlantic City, 23 au 28 mai.
- Conférence sur l'éducation permanente: Chicago, 15 et 16 octobre.
- Conférence sur le saumon rose: Washington, 9 au 16 octobre.

- Conférence sur les pêches de l'Amérique du Nord: Washington, 30 avril au 5 mai.
- Conférence sur les programmes d'aide bénévole à l'Amérique latine: Buenos-Aires, 6 au 9 septembre.
- Congrès de l'Association fiscale internationale, 19^e session: Londres, 13 au 17 septembre.
- Congrès de l'Association internationale d'hydrologie: Hanovre (Allemagne), 14 au 25 septembre.
- Congrès de la Société brésilienne des métaux: Rio de Janeiro, 29 juillet au 3 août.
- Congrès des mines et de la métallurgie du Commonwealth: 8^e session: Sydney et Wellington, 27 février au 15 avril.
- Congrès international de pacage, 9^e session: Sao Paulo, 1^{er} au 21 janvier.
- Congrès international de pédiatrie: Tokyo, 7 au 13 novembre.
- Congrès international des arpenteurs-géomètres: 11^e session: Rome, 25 mai au 5 juin.
- Congrès international des sciences physiologiques, 23^e session: Tokyo, 1^{er} au 9 septembre.
- Congrès international du moteur à explosion: Londres, 26 au 30 avril.
- Congrès latino-américain du fer et de l'acier, 5^e et 6^e assemblées générales: Santiago, 22 au 31 juillet et Buenos-Aires, 1^{er} au 5 août.
- Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques, réunion des ministres: Paris, 25 et 26 novembre.
- Conseil économique consultatif du Commonwealth: Kingston (Jamaïque), 22 et 23 septembre.
- Conseil international des infirmières, Congrès quadriennal: Francfort, 16 au 24 juin.
- Décennie internationale de l'hydrologie, première session du Conseil de coordination: Paris, 24 mai au 3 juin.
- Deuxième Conférence interaméricaine spéciale: Rio de Janeiro, 17 novembre.
- Dixième réunion panaméricaine de consultation sur la cartographie: Guatemala, 27 juin au 6 juillet.
- Études mondiales sur la gravité, 5^e groupe d'études; Paris, 12 septembre.
- Groupe international d'études sur le plomb et le zinc, 9^e session du groupe spécial de travail: Genève, 28 juin au 2 juillet.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 8^e congrès: Guatemala, 25 juin au 10 juillet.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Comité de l'agriculture, réunion des ministres: Paris 17 au 19 juin.
- Organisation internationale de la police criminelle, conférence régionale pour l'Amérique du Nord: Rio de Janeiro, 14 et 15 juin.
- Organisation internationale de la police criminelle, réunion annuelle: Rio de Janeiro, 16 au 23 juin.
- Organisation panaméricaine de la santé, 16^e réunion du bureau de direction: Washington, 27 septembre.
- OTAN, Exercice CIVLOG 65: Paris, 17 au 21 mai.
- OTAN, Institut d'études avancées sur le magnétisme planétaire et stellaire: Newcastle, 26 avril au 1^{er} mai.
- OTAN, Réunion des ministres de la Défense: Paris, 26 et 27 septembre.
- OTAN, Réunion du Comité scientifique: Munich, 3 novembre.
- OTAN, Session ministérielle: Londres, 11 au 13 mai.
- OTAN, Session ministérielle: Paris, 14 au 16 décembre.
- Politique mondiale, Cinquième conférence: La Haye, 13 septembre.

- Programme de coopération technique tripartite, Groupe de travail sur les métaux, 6^e réunion: Londres, 27 mai au 2 juin.
- Recherches pour la sécurité minière: Sheffield, 13 au 16 juillet.
- Réunion de spécialistes hollandais des eaux souterraines: Amsterdam 15 au 19 octobre.
- Réunion des experts financiers des télécommunications du Commonwealth: Sydney, 4 octobre.
- Réunion des ministres de la Justice et des juges en chef du Commonwealth: Canberra, 2 et 3 septembre.
- Réunion du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement: Genève, 27 juillet au 16 septembre.
- Réunion du Comité permanent canado-américain: Montebello, 27 et 28 mai.
- Réunion du Comité pour la révision de l'organisation des télécommunications du Commonwealth: Nairobi, 1^{er} au 12 novembre.
- Réunion navale tripartite: Londres, 5 au 13 avril.
- Sessions techniques du 20^e Congrès de l'Union internationale de chimie pure et appliquée: Moscou, 12 au 18 juillet.
- Sixième congrès panaméricain d'endocrinologie: Mexico, 10 au 15 octobre.
- Société de physique médicale, réunion annuelle: Los Angeles, 14 au 17 juin.
- Union internationale des instituts de recherches forestières: Londres, 23 au 30 juillet.

Annexe VII

LISTE D'ACCORDS INTERNATIONAUX INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA EN 1965

1. Accords bilatéraux

Banque interaméricaine de développement

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et la Banque interaméricaine de développement modifiant l'Accord du 4 décembre 1964 de façon à consacrer des fonds supplémentaires à l'assistance aux pays de l'Amérique latine membres de la Banque. Signé à Ottawa et Washington les 20 et 30 septembre 1965. En vigueur le 30 septembre 1965.

Bulgarie

Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Bulgarie. Signé à Ottawa le 8 octobre 1963. En vigueur provisoirement le 8 octobre 1963. Instruments de ratification échangés à Sofia le 5 avril 1965. En vigueur définitivement le 5 avril 1965.

Danemark

Accord supplémentaire modifiant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume du Danemark pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 30 septembre 1955. Signé à Ottawa le 27 novembre 1964. Instruments de ratification échangés à Copenhague le 25 juin 1965. En vigueur le 25 juin 1965.

Espagne

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Espagne concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 8 septembre 1964. Instruments de ratification échangés à Madrid le 15 mai 1965. En vigueur le 15 mai 1965.

États-Unis d'Amérique

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile. Signé à Johnson City le 16 janvier 1965. En vigueur provisoirement le 16 janvier 1965.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la création d'un tribunal international d'arbitrage chargé de régler les réclamations des États-Unis relatives au barrage Gut. Signé à Ottawa le 25 mars 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'établissement, l'utilisation et l'entretien d'une zone d'essai de torpilles dans le détroit de Georgie. Ottawa le 12 mai 1965. En vigueur le 12 mai 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le prêt, par les États-Unis, de matériel Loran-A destiné aux stations Loran-A canadiennes. Ottawa, 7 et 8 juin 1965. En vigueur le 8 juin 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant au 31 décembre 1965 l'Accord du 14 juin 1960 concernant l'utilisation conjointe, le fonctionnement et l'entretien du polygone de recherche Churchill, à Fort-Churchill (Manitoba). Ottawa, 11 juin 1965. En vigueur le 11 juin 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prolongeant l'utilisation conjointe, le fonctionnement et l'entretien, à compter du 1^{er} janvier 1966, du polygone de recherche Churchill, à Fort-Churchill (Manitoba). Ottawa, 11 juin 1965. En vigueur le 11 juin 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Annexe de l'Accord du 24 octobre 1962 sur la coordination et l'utilisation des fréquences radioélectriques supérieures à trente mégacycles par seconde. Ottawa, les 16 et 24 juin 1965. En vigueur le 24 juin 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au maintien en fonctionnement d'observatoires sismographiques mobiles jusqu'au 30 juin 1968. Ottawa, le 18 mai, les 28 et 29 mai 1965. En vigueur le 28 juin 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'établissement de prescriptions à observer par la Commission permanente d'ingénieurs créée aux termes de l'article XV du Traité sur le fleuve Columbia en ce qui concerne l'administration et le mode de fonctionnement de la Commission. Washington, 4 octobre 1965. En vigueur le 4 octobre 1965.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant pour l'hiver 1965-1966 les dispositions de l'Accord relatif à l'utilisation et l'entretien durant l'hiver de secteurs de la route de Haines en Colombie-Britannique et au Territoire du Yukon. Ottawa le 17 novembre 1965.

Échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'établissement, l'entretien et l'utilisation d'un réseau de commande des intercepteurs d'appui destiné à renforcer le système de défense aérienne continentale. Ottawa, 24 novembre 1965. En vigueur le 24 novembre 1965.

Accord intérimaire entre le Canada et les États-Unis relatif à la renégociation de la liste XX (États-Unis) à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signé à Washington le 17 décembre 1965.

Finlande

Convention supplémentaire modifiant la Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Finlande pour éviter la double imposition et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signée à Ottawa le 28 mars 1959. Signée à Helsinki le 30 décembre 1964. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 15 juin 1965. En vigueur le 15 juin 1965.

France

Accord culturel entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française. Signé à Ottawa le 17 novembre 1965. En vigueur le 6 décembre 1965.

Grande-Bretagne

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Grande-Bretagne tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur certaines catégories de revenus. Signé à Ottawa le 6 décembre 1965.

Hongrie

Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Hongrie. Signé à Ottawa le 11 juin 1965. Instruments de ratification échangés à Budapest le 25 mai 1965. En vigueur le 25 mai 1965.

Jamaïque

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque concernant la formation au Canada d'un personnel militaire jamaïcain par les forces militaires canadiennes. Kingston, le 16 juillet 1965. En vigueur le 16 juillet 1965. Réputé entré en vigueur le 9 septembre 1964.

Japon

Convention entre le Canada et le Japon pour éviter la double imposition sur le revenu et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Signée à Tokyo le 5 septembre 1964. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 30 avril 1965. En vigueur le 30 avril 1965.

Pays-Bas

Accord supplémentaire modifiant de nouveau l'Accord entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 17 avril 1957. Signé à Ottawa le 3 février 1965. Instruments de ratification échangés à La Haye le 23 juin 1965. En vigueur le 23 juin 1965.

République fédérale d'Allemagne

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne modifiant le tableau faisant partie de l'Accord du 4 septembre 1959 entre les deux pays relatif aux services aériens. Bonn, 10 décembre 1965. En vigueur le 10 décembre 1965.

République unie de Tanzanie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République unie de Tanzanie concernant la formation militaire et l'aide de conseillers militaires. Signé à Dar-es-Salaam le 4 novembre 1965. En vigueur le 4 novembre 1965.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole renouvelant l'Accord de commerce entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé le 29 février 1956 et renouvelé le 18 avril 1960. Signé à Ottawa le 16 septembre 1963. En vigueur provisoirement le 16 septembre 1963. Instruments de ratification échangés à Moscou le 12 mai 1965. En vigueur définitivement le 12 mai 1965.

2. Accords multilatéraux

Protocole modifiant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce par l'insertion d'une partie IV relative au commerce et au développement. Fait à Genève, le 8 février 1965. Signé par le Canada le 8 février 1965.

Accord entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur la coopération dans le domaine des renseignements atomiques. Signé par le Canada le 30 juin 1964. En vigueur le 12 mars 1965.

Instrument d'amendement à la constitution de l'Organisation internationale du Travail (N° 1), 1964, adopté par la Conférence à sa quarante-huitième session, Genève, 6 juillet 1964. Instrument de ratification du Canada déposé le 15 mars 1965.

Instrument d'amendement à la constitution de l'Organisation internationale du Travail (N° 3), 1964, adopté par la Conférence à sa quarante-huitième session, Genève, 9 juillet 1964. Instrument de ratification du Canada déposé le 15 mars 1965.

Convention visant à faciliter le trafic maritime international. Faite à Londres le 9 avril 1965. Signée par le Canada le 9 avril 1965.

Procès-verbal portant prorogation de la déclaration concernant l'accession provisoire de la Tunisie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 12 décembre 1963. Signé par le Canada le 15 avril 1965.

Déclaration concernant l'accèsion provisoire de l'Islande à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Faite à Genève le 5 mars 1964. Signée par le Canada le 15 avril 1965.

Protocole pour la prorogation de l'Accord international sur le blé de 1962. Fait à Washington le 22 mars 1965. Signé par le Canada le 22 avril 1965.

Convention de Genève (12 août 1949) pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. Signée par le Canada le 8 décembre 1949. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1965. En vigueur pour le Canada le 14 novembre 1965.

Convention de Genève (12 août 1949) pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer. Signée par le Canada le 8 décembre 1949. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1965. En vigueur pour le Canada le 14 novembre 1965.

Convention de Genève (12 août 1949) relative au traitement des prisonniers de guerre. Signée par le Canada le 8 décembre 1949. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1965. En vigueur pour le Canada le 14 novembre 1965.

Convention de Genève (12 août 1949) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Signée par le Canada le 8 décembre 1949. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 mai 1965. En vigueur pour le Canada le 14 novembre 1965.

Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960. Faite à Londres le 17 juin 1960. Signée par le Canada le 17 juin 1960. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 26 mai 1965. En vigueur le 26 mai 1965.

Amendements à la Charte des Nations Unies, adoptés par les résolutions de l'Assemblée générale 1991 A et B (XVIII) du 17 décembre 1963. Faits à New-York le 17 décembre 1963. Instrument de ratification du Canada déposé le 9 septembre 1964. En vigueur le 31 août 1965.

Règles internationales pour prévenir les abordages en mer. Faites à Londres le 17 juin 1960. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 25 mars 1963. En vigueur le 1^{er} septembre 1965.

Troisième Accord international sur l'étain. Fait à Londres. Signé par le Canada le 6 décembre 1965.

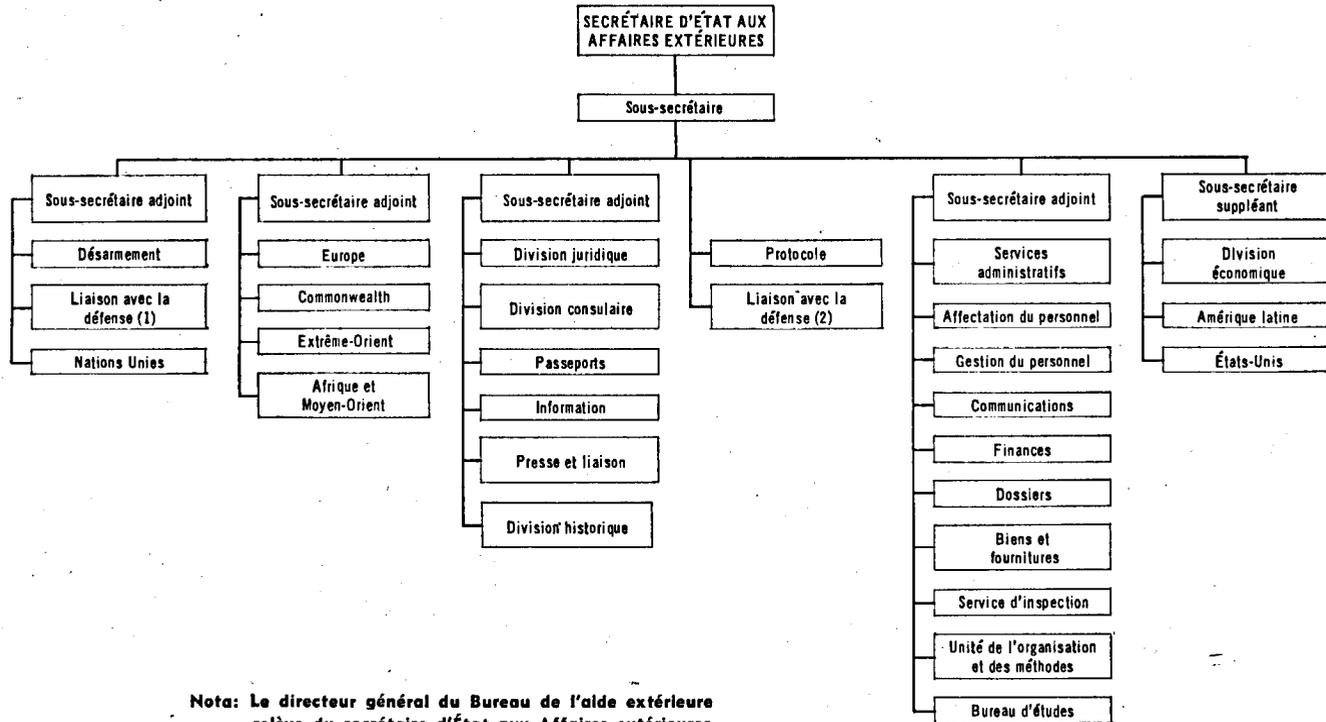
Protocole portant nouvelle prorogation de l'Accord international sur le sucre de 1958. Fait à Londres le 1^{er} novembre 1965. Signé par le Canada le 21 novembre 1965.

Convention sur la circulation routière. Faite à Genève le 19 septembre 1949. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 23 décembre 1965.

Annexe VIII

ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIURES

31 décembre 1965



Nota: Le directeur général du Bureau de l'aide extérieure relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.



CANADA

Rapport du ministère des
AFFAIRES
EXTÉRIEURES
1966

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

N° de catalogue E1-1966F

A L'HONORABLE PAUL MARTIN

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Comme l'exige la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour présentation au Parlement, le cinquante-septième rapport du ministère, portant sur l'année civile 1966.

Au cours de l'année écoulée, le rôle de plus en plus actif du Canada dans les affaires mondiales a imposé une lourde tâche à notre personnel et je suis heureux d'exprimer ma gratitude aux fonctionnaires du ministère qui ont su remplir avec compétence et dévouement leurs astreignantes attributions.

*Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*



Ottawa, le 3 janvier 1967.



Les délégués à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth à Marlborough House, à Londres, en septembre 1966. Au premier plan, du côté droit, (de gauche à droite): M. L. B. Pearson (Canada); M. H. K. Banda (Malawi); le prince Abdoul Rahman (Malaisie). A l'arrière-plan (de gauche à droite): le brigadier B. A. O. Ogundipe (Nigéria); sir Dawda Jawara (Gambie); sir A. Margai (Sierra-Leone); M. J. W. K. Harlley (Ghana); M. Borg Olivier (Malte); M^{sr} Makarios, archevêque de Chypre; M. Harold Wilson (Grande-Bretagne); M. D. B. Sangster (Jamaïque); le sénateur A. F. Wijemanne (Ceylan); M. J. Murumbi (Kenya); M. A. M. Obote (Ouganda); M. Arnold C. Smith (secrétaire général du Commonwealth); M. P. V. J. Solomon (la Trinité et Tobago); M. K. J. Holyoake (Nouvelle-Zélande) (le dos à la caméra); M. Saifuddin Pirzada (Pakistan); M. S. M. Kanyemwe (Zambie) (derrière M. Pirzada); M. Harold Holt (Australie); M. Lee Kuan Yew

PRÉFACE

*Par le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*

A la veille du centième anniversaire de la Confédération, je serais profondément heureux de pouvoir dire que les perspectives de paix mondiale sont fermement établies, et que les Canadiens peuvent envisager le développement futur de leur pays, dans le cadre de la collectivité mondiale, sans craindre de le voir menacé par des forces extérieures. Les événements marquants de la scène internationale pour 1966, qui sont exposés en détail dans le présent rapport du ministère des Affaires extérieures, offrent sans aucun doute des raisons d'être optimiste, mais ils tendent également à prouver le besoin impérieux de sagesse, de patience et de détermination dans la recherche incessante de la paix.

L'ombre de la situation au Vietnam a, bien entendu, plané lourdement sur les événements de l'année. L'intérêt que prend le Canada à la situation vietnamienne est dicté par la menace que représente pour la paix mondiale le conflit dans ce pays et par le rôle joué par le Canada en tant que membre de la Commission internationale de Surveillance et de Contrôle. Bien que les circonstances aient énormément changé depuis l'établissement de la Commission en 1954, je continue de croire en l'utilité qu'elle présente dans la recherche de l'objectif canadien d'un règlement pacifique du conflit au Vietnam; nous n'avons négligé, en cherchant à atteindre ce but, aucune occasion d'appliquer les moyens mis à notre disposition.

La question de l'admission de la République populaire de Chine dans la communauté internationale est étroitement liée au problème du Vietnam. Je suis convaincu qu'il ne peut y avoir de solution véritable de ce problème ni des autres grands problèmes auxquels fait face la communauté internationale, sans une reconnaissance totale du rôle que la Chine continentale est appelée à jouer en raison de son étendue géographique. Conscient de ces réalités, j'ai présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'automne dernier, des propositions canadiennes fondées sur la conviction que l'on doit mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve l'étude de la question depuis seize ans. Nous ne nous faisons pas d'illusions quant à la possibilité d'une solution rapide ou facile de l'impasse, mais nous sommes déterminés à appliquer toute l'influence que le Canada peut exercer dans la recherche d'une solution acceptable.

Une autre source de préoccupations sur le plan international est la situation en Rhodésie où un gouvernement illégal, fondé sur une minorité raciale, continue d'exercer le pouvoir. Ce problème préoccupe particulièrement le Commonwealth, et c'est principalement dans le cadre du Commonwealth que le Canada a cherché à exercer son influence afin d'en arriver à une solution. La paix du monde dépend, dans une mesure de plus en plus grande, du maintien efficace de relations fondées sur la confiance et le respect mutuel entre peuples de races différentes. C'est pour cette raison qu'il doit être mis fin à la situation illégale en Rhodésie, et que le Canada appuiera entièrement les efforts déployés pour atteindre ce but, y compris les sanctions adoptées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Bien que les problèmes de la Rhodésie, du Vietnam et de l'entrée de la Chine dans la collectivité mondiale soient demeurés sans solution, l'année a été marquée de progrès dans d'autres domaines. Dans le Sud-Est asiatique la fin de la politique indonésienne de confrontation à l'égard de la Malaisie a permis d'entrevoir des relations plus satisfaisantes et plus fructueuses entre les pays de la région. Aux Antilles, des élections populaires ont permis de stabiliser la situation qui en République Dominicaine avait conduit en 1965 à l'intervention des États-Unis et à l'établissement dans ce pays de la Force de paix interaméricaine sous les auspices de l'Organisation des États américains.

L'événement le plus encourageant, de l'avis du Canada, a été peut-être le progrès continu vers la détente entre l'Ouest et les pays communistes de l'Europe. J'ai constaté les signes de cette détente lors de ma visite en Pologne et en Union soviétique en novembre, où j'ai eu des entretiens cordiaux avec les chefs de ces pays. Le Canada s'est attaché à renforcer et à élargir ses relations avec l'Europe de l'Est, et ma visite a été à cet égard une des tentatives qui ont été couronnées de succès.

La détente Est-Ouest et l'évolution d'une conjoncture nouvelle en Europe occidentale ont eu des incidences marquées à l'égard de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, mais l'Alliance a su s'adapter à la nouvelle situation. L'Alliance demeurera nécessaire tant que les problèmes de la sécurité fondamentale de l'Europe ne seront pas résolus. Ses membres sont néanmoins d'accord sur la nécessité de multiplier les échanges avec l'Europe de l'Est et continuent de rechercher une base plus satisfaisante et plus durable pour la paix et la stabilité en Europe.

Les crises internationales que je viens de mentionner ne constituent qu'une partie, la plus évidente certes, des problèmes dont doit s'occuper le ministère des Affaires extérieures. Elles représentent pour ainsi dire la partie visible de l'iceberg; beaucoup d'autres affaires qui n'attirent pas l'attention publique de manière aussi pressante revêtent néanmoins une grande portée dans les relations que le Canada entretient avec les autres pays du monde.

A la veille du centenaire de la Confédération canadienne, il vaudrait peut-être la peine de réfléchir sur les énormes changements qui se sont produits dans le monde depuis 1867, et en particulier au cours des deux décennies qui se sont écoulées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il y a eu par exemple une prolifération de nouveaux États, relativement petits pour la plupart et moins prospères que le Canada, mais engagés cependant dans la tâche difficile mais passionnante du développement de la nation, processus dont nous avons nous-mêmes fait l'expérience durant les cent dernières années. Des crises comme celles du Vietnam et de la Rhodésie sont peut-être des indices, sous une forme particulièrement grave et difficile, des problèmes que le monde doit résoudre et surmonter au fur et à mesure que se déroule ce processus de développement de la nation. Le processus du changement est évident de façon spectaculaire dans le domaine de la science et de la technologie. La tâche de l'homme d'État devient de ce fait infiniment plus exigeante, et le prix de l'échec dans le domaine du maintien de la paix est maintenant impensable.

Après s'être considéré comme une puissance relativement petite et jeune, le Canada se trouve maintenant parmi les pays les plus importants et les plus riches du monde et a dû assumer les responsabilités qui accompagnent cette position. Il a dû se préoccuper, d'une manière toute positive, de situations et de problèmes dans toutes les parties du monde; il l'a fait

non seulement lorsque ces situations atteignaient les proportions d'une crise mais aussi en participant aux efforts internationaux concertés qui visaient à faire du monde un endroit meilleur et plus sûr pour toute l'humanité.

Dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes, le Canada a continué de jouer un rôle actif au sein du Comité des dix-huit puissances, où les divergences relatives à un traité de non-dissémination des armes nucléaires se sont considérablement atténuées. Des représentants du Canada ont participé à Stockholm à une conférence pour l'étude des moyens qui permettraient d'organiser plus efficacement les échanges de renseignements sismiques, afin de faciliter l'identification des expériences nucléaires souterraines. Le Canada a contribué ultérieurement, aux Nations Unies, à la réalisation d'une entente sur de nombreuses propositions touchant le contrôle des armes; il a aussi coparrainé des résolutions qui permettaient de franchir des étapes vers la conclusion d'un traité de non-prolifération et qui confiaient au secrétaire général des Nations Unies le soin d'effectuer une étude sur les armements nucléaires. Au début de l'année, le Canada abordera les négociations du désarmement, encouragé par les signes récents d'une évolution dans ce sens et déterminé à voir tout effort possible s'exercer pour la conclusion d'un traité universel de non-prolifération. Il continuera également de déployer ses efforts afin de rapprocher les nations du monde de l'objectif d'un traité d'interdiction totale des essais et des autres mesures de contrôle des armes qui présentent une importance vitale pour la paix et la sécurité internationales.

Le Canada a été parmi les premiers pays à proposer de renforcer l'activité des Nations Unies dans le domaine du règlement pacifique des différends entre États, et de mettre l'Organisation en mesure de réagir promptement et efficacement lorsque la paix est menacée. Conformément à cette politique, le Canada a pris l'initiative à l'Assemblée générale en 1966 afin de rallier un appui en faveur du maintien de la paix des Nations Unies en avançant des propositions déterminées concernant les finances et les dispositions administratives.

Le Canada a également joué un rôle actif et constructif dans les efforts internationaux qui visaient à améliorer les conditions de vie, notamment dans les pays insuffisamment développés, et à maintenir des relations commerciales harmonieuses qui permettront à toutes les nations de profiter entièrement des avantages du commerce. La participation canadienne à ces efforts est expliquée dans diverses parties du présent rapport, et il est inutile que je m'étende sur ce point. Il convient de remarquer toutefois qu'à un moment où le flux des capitaux dirigés par les pays industrialisés vers les pays en voie de développement est devenu stationnaire, le Canada a haussé le niveau de sa propre contribution et exerce un effort déterminé afin que le plus tôt possible si les circonstances économiques et autres le permettent, son aide au développement atteigne un p. 100 du revenu national.

Les progrès géants de l'exploration et de la recherche spatiales signifient que les responsables de la conduite des relations internationales du Canada doivent maintenant s'occuper non seulement des relations entre pays sur la terre, mais aussi des problèmes de l'espace extra-atmosphérique. Il est possible que dans l'avenir on se souvienne de 1966 comme de l'année qui a vu la conclusion du premier accord international officiel sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a été heureux de cette preuve de coopération entre pays, notamment entre ceux qui font œuvre de pionniers dans cet important domaine scientifique, et il a appuyé activement les mesures sur lesquelles l'accord a été réalisé.

C'est un signe de la complexité des affaires internationales actuelles que les questions dont je viens de discuter concernent non seulement le ministère des Affaires extérieures, mais aussi un grand nombre de ministères et de services de l'État. En tant que ministre chargé des affaires extérieures, je suis très reconnaissant de l'aide et de la collaboration accordées au ministère pendant l'année écoulée. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude personnelle aux membres du ministère des Affaires extérieures qui, par leur attachement au devoir et à leur pays, souvent dans des circonstances difficiles et pénibles, permettent au ministère d'accomplir efficacement ses fonctions tant à l'administration centrale qu'à l'étranger.

*Le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*

Paul Martin

Ottawa, le 10 janvier 1967

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Lettre de présentation	iii
Préface	v
CHAPITRE	
I. Introduction	1
II. Représentation internationale	3
A. Nations Unies	3
B. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	16
C. Commonwealth	17
D. Protocole	19
III. Affaires économiques	23
IV. Aide extérieure	33
V. Défense et affaires extérieures	37
VI. Directions géographiques	39
A. Afrique et Moyen-Orient	39
B. Commonwealth	42
C. Europe	44
D. Extrême-Orient	46
E. Amérique latine	51
F. États-Unis d'Amérique	52
VII. Direction Presse et Liaison; Direction de l'information; Direction des Affaires culturelles; Direction des recherches historiques	55
VIII. Questions juridiques	65
IX. Questions administratives	69
Organisation et administration	69
Personnel	73
Activité consulaire et Direction des passeports	74

ANNEXE

I. Publications	76
A. Publications du ministère	76
B. Débats des Communes et affaires extérieures	80
C. Bibliographie sur d'autres sujets connexes	81
II. Statistiques sur le personnel du ministère	84
III. Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur	85
IV. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	88
V. Autres visiteurs officiels au Canada en 1966	90
VI. Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie	92
VII. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter officiellement en 1966	95
VIII. Liste d'accords internationaux indiquant le développement des relations juridiques du Canada en 1966	99
IX. Organigramme de l'administration centrale du ministère au 31 décembre 1966	104

I

INTRODUCTION

Bien que le présent rapport paraisse en l'année du centenaire du Canada, le ministère canadien des Affaires extérieures ne compte qu'un peu plus d'un demi-siècle. A l'origine, la position du Canada dans l'Empire britannique était celle d'une colonie qui s'administrait elle-même mais dont les relations extérieures étaient dirigées et régies de Londres par l'intermédiaire du *British Colonial Office* et du gouverneur général. A mesure que croissaient son importance dans les affaires mondiales et son désir d'atteindre à un statut d'autonomie, le Canada a cherché de plus en plus à diriger lui-même ses relations extérieures.

En 1909, le Parlement canadien autorisa l'établissement d'un ministère des Affaires extérieures relevant du Secrétariat d'État et dont le chef suppléant était à titre permanent, un sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au début, ce dernier n'avait pour l'aider que deux commis en chef et quatre autres commis. En 1912, il fut décidé, par une loi modificatrice, que le ministère relèverait du premier ministre et c'est alors qu'un sous-secrétaire adjoint fut ajouté aux modestes cadres, un conseiller juridique étant désigné en 1913. Ce n'est que vingt ans plus tard que le premier ministre abandonna ce portefeuille supplémentaire et que le très honorable Louis Saint-Laurent devint le premier secrétaire d'État à plein temps aux Affaires extérieures.

Après la Première Guerre mondiale, où le Canada avait joué un rôle important, l'autonomie de notre pays dans le domaine international prit plus d'ampleur et il devint souhaitable qu'il gère ses affaires extérieures directement plutôt que par l'intermédiaire des autorités diplomatiques et consulaires britanniques. En 1921, le haut commissariat à Londres fut placé sous l'autorité du ministère et, en 1925, un mandataire canadien permanent fut établi à Genève pour représenter le Canada auprès de la Société des Nations et aux conférences qui avaient lieu dans cette ville. En vertu d'un accord conclu en 1926, le gouverneur général du Canada cessa de représenter le Gouvernement britannique et devint uniquement le représentant personnel du souverain. Par la suite, la correspondance des gouvernements étrangers et de l'Office des dominions à Londres fut adressée au secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures plutôt qu'au gouverneur général. Même si un haut commissaire sans rang diplomatique et un agent général avaient antérieurement représenté le Canada à Londres et à Paris respectivement, ce n'est qu'en 1927 que le premier poste canadien, une légation plus précisément, fut ouvert à Washington. En 1928, l'ancien commissaire général à Paris devint ministre du Canada en France et en 1929 une légation fut ouverte à Tokio.

Par suite de la participation du Canada à deux guerres mondiales, de son adhésion à un plus grand nombre d'organismes internationaux et de ses autres engagements internationaux, notre représentation à l'étranger s'est accrue rapidement depuis 25 ans. Aujourd'hui, par accréditation directe ou simultanée, le Canada entretient des relations extérieures avec 108 pays et

organismes. De ses missions et postes, 78 sont des ambassades, 20 des hauts commissariats, 16 des consulats ou des consulats généraux. Pour le reste, il s'agit de délégations permanentes auprès d'organisations internationales.

Le Canada a joué un rôle considérable aux Nations Unies, à l'OTAN, à la Commission internationale de contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge, ainsi que par ses activités de maintien de la paix: surveillance de la trêve en Palestine, observation de la frontière indo-pakistanaise, Force d'urgence des Nations Unies, opérations des Nations Unies au Congo et à Chypre. Au cours de la présente année, le Canada a été élu pour deux ans au Conseil de sécurité des Nations Unies, poste qu'il avait occupé antérieurement en 1948 et 1949 ainsi qu'en 1958 et 1959.

En 1966, des ambassades ont été établies au Sénégal (à Dakar), en Éthiopie (à Addis-Abeba) et en Tunisie (à Tunis). Une représentation diplomatique sans résidence a été organisée, à l'échelon d'ambassade, en Corée du sud, et à l'échelon de haut commissariat en Gambie, à la Barbade et en Ouganda. Lorsque la Guyane, antérieurement la Guyane britannique, a accédé à l'indépendance, le commissaire résident a été élevé au rang de haut commissaire.

Le ministère a pour fonctions essentielles:

- a) la direction des relations entre le Canada et les autres pays, la représentation du Canada au sein des organismes internationaux, la protection des intérêts canadiens à l'étranger;
- b) le rassemblement et l'analyse de renseignements sur tout ce qui peut affecter les relations internationales du Canada;
- c) la correspondance avec les gouvernements étrangers et leurs représentants au Canada;
- d) la négociation et la conclusion des traités et accords internationaux;
- e) la représentation du Canada dans les capitales étrangères et aux conférences internationales.

A l'administration centrale, à Ottawa, le personnel est dirigé par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux, assisté d'un suppléant et de quatre sous-secrétaires adjoints. Les chefs des 29 directions dont les travaux sont exposés dans le présent rapport relèvent des hauts fonctionnaires ci-haut mentionnés, dont chacun est chargé d'un groupe de directions¹.

¹ Voir l'organigramme, p. 104.

II

REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

A. Nations Unies

A la fin de l'année 1966, les Nations Unies comptaient 122 États membres, l'Indonésie ayant repris sa participation aux activités de l'Organisation. Quatre nouveaux États ont été admis à la vingt et unième session de l'Assemblée générale: la Guyane, le Botswana, le Lesotho et la Barbade.

Au cours de 1966, les problèmes africains, notamment ceux qui touchent la Rhodésie, le Sud-Ouest africain et la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud, ont absorbé presque toute l'attention du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nonobstant les efforts intensifs tentés en vue de faire progresser les méthodes visant à améliorer les voies d'acheminement préconisées par les Nations Unies pour maintenir la paix, les États membres n'ont fait aucun progrès dans le règlement des questions constitutionnelles et financières connexes. Dans le secteur économique, les pays en voie de développement ont instamment demandé plus d'aide et à de meilleures conditions. C'est ainsi qu'après des années, les efforts ont abouti à la création d'un Fonds d'équipement des Nations Unies, en dépit de l'opposition marquée des pays donateurs. Ces derniers se sont déclarés en faveur du maintien des institutions multilatérales présentes, comme le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement pour l'expansion des investissements, afin d'éviter le double emploi. Un autre exemple heureux qui témoigne de la coopération entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés a été la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Dans le cadre des droits de l'homme, l'événement le plus marquant a été l'adoption par l'Assemblée générale de deux Pactes sur les droits de l'homme.

Maintien de la paix—Autorisation, financement et contrôle

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, créé en février 1965, n'a pu en 1966 aplanir les différences qui ont séparé les États membres concernant l'autorisation, le financement et le contrôle des opérations de maintien de la paix¹. L'Assemblée a donc dû faire face au cours de la vingt et unième session à la tâche de concilier les divers points de vue sur la question. Au cours de l'année antérieure, le Canada avait souligné que la meilleure marche à suivre était de demander au Comité spécial de faire une étude plus approfondie de ces vues. Cette année cependant, le Canada a cru que le moment était venu de mettre de l'avant certaines propositions particulières. La délégation canadienne a donc présenté une résolution portant les moyens qui permettraient de financer les opérations futures de maintien de la paix, compte tenu de la capacité de paiement relativement restreinte des pays moins développés. La résolution contenait en outre

¹ Les données sur les origines de ce Comité figurent dans le rapport annuel de 1965.

plusieurs propositions pratiques visant à améliorer les préparatifs en vue de l'Organisation du maintien de la paix. Le Comité, qui avait accordé 52 votes à la résolution, l'a adoptée sans difficulté; cependant l'U.R.S.S. et la France s'y sont opposées fermement en session plénière. Il en est résulté une procédure de compromis aux termes de laquelle les décisions finales ont été remises jusqu'à la réunion de la session spéciale de l'Assemblée générale qui aura lieu en avril 1967.

Opérations de maintien de la paix

Au cours de l'année qui a suivi la cessation des hostilités entre l'Inde et le Pakistan, il s'est révélé possible de retirer la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM) et de réduire le Groupe d'observateurs militaires de l'ONU en Inde et au Pakistan (UNMOGIP) à l'effectif original. La Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (FUNU), l'Organisme de l'ONU chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) ont continué de fonctionner pratiquement sur la même base qu'en 1965, tout en réduisant les effectifs de la FUNU et de l'UNFICYP. Le Canada a participé aux cinq opérations.

Inde-Pakistan

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP) a été créé, avec la participation du Canada, après le cessez-le-feu intervenu au Cachemire, entre l'Inde et le Pakistan, le 1^{er} janvier 1949; il a reçu pour mission d'observer les violations du cessez-le-feu, de les signaler et de faire enquête à leur sujet. Au déclenchement des hostilités entre l'Inde et le Pakistan en août 1965, le Canada, à la demande du secrétaire général des Nations Unies, a augmenté sa contribution à l'UNMOGIP et le total de ses effectifs a été porté à dix-neuf officiers. Il a de plus envoyé un conseiller supérieur de l'Aviation royale du Canada et une unité de transport aérien comprenant une centaine d'hommes et six appareils. Avec le retrait des Forces indiennes et pakistanaïses dans les limites de leurs frontières internationales en février 1966, il a été possible de réduire les effectifs auprès du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies. La participation canadienne auprès de l'UNMOGIP fut ramenée à l'effectif du début soit neuf observateurs militaires et une unité de transport aérien Caribou avec équipage; contribution que le Canada avait maintenue depuis 1964.

Le Canada a également apporté son aide à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM), créée en septembre 1965 pour surveiller le cessez-le-feu et le retrait des forces indiennes et pakistanaïses dans les limites des frontières internationales séparant l'Inde et le Pakistan. La mission de l'UNIPOM a pris fin en février 1966 et son commandant canadien, le général B. F. MacDonald, DSO, CD, ainsi que les douze officiers canadiens qui remplissaient les fonctions d'observateurs militaires auprès de la Mission, revinrent au Canada en mars dernier.

Moyen-Orient

Dans le cadre de la réorganisation générale de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) au Moyen-Orient entreprise au cours de 1966, le Canada, ayant retiré son escadron de reconnaissance, assumait la responsabilité à part entière du support logistique de la Force. Ce changement a permis de réduire les effectifs canadiens de 949 officiers et soldats à 806.

Créée en 1956, cette Force des Nations Unies a exercé des fonctions de surveillance et de patrouille le long de la ligne de démarcation de l'armistice entre Israël et la République arabe unie, dans la région de Gaza et plus au sud le long de la frontière, dans la péninsule du Sinaï. Elle a continué de jouer efficacement un rôle stabilisateur pour le maintien de la paix dans cette partie du monde. Le Canada a en outre maintenu à 20 le nombre de ses officiers auprès de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Ce groupe a été créé en 1948 afin de surveiller l'application des accords d'armistice entre Israël et les pays voisins arabes et de faire enquête sur toute violation de la frontière.

Chypre

Créée en 1964 par le Conseil de sécurité, la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) a pour fonction d'y empêcher une reprise des hostilités, de contribuer au maintien et à la restauration de l'ordre public dans l'île. Grâce à une diminution de la tension à Chypre en juin 1966, il a été possible de réduire l'effectif de 350 officiers et hommes de troupe durant le deuxième semestre de l'année, le nombre total de la Force s'établissant maintenant à 4,330. L'effectif du Canada a ainsi été réduit de 120 officiers, sous-officiers et soldats. A la fin de 1966, la contribution du Canada comprenait principalement un bataillon d'infanterie et un escadron de reconnaissance se chiffrant par 880 officiers et hommes de troupe. Bien qu'il ait été possible de réduire légèrement l'effectif de la Force au cours de l'année, il n'y a malheureusement guère eu de progrès vers une solution des problèmes qui se posent à Chypre.

Dans le domaine du maintien de la paix, le ministère des Affaires extérieures a participé à la formulation de la politique canadienne et assuré une liaison entre le ministère de la Défense nationale et les Nations Unies pour l'examen tant des problèmes opérationnels que des questions générales. Vu les incidences de la question cypriste au point de vue de l'OTAN, du Commonwealth et de la paix dans la Méditerranée orientale, le ministère a continué d'accorder une attention particulière à la situation dans cette région. En raison de sa participation à l'UNFICYP, le Canada s'est abstenu de préconiser une solution déterminée, mais a souligné la nécessité de négociations entre les parties. Toute l'année durant, le haut commissaire du Canada à Chypre a continué le travail important qu'exige la conduite des affaires avec les Nations Unies et les autorités locales à Chypre.

Financement de l'Organisation

En 1965, l'Assemblée générale a approuvé une résolution introduite par la France portant création d'un Comité spécial d'experts chargé d'examiner le financement des Nations Unies et des Institutions spécialisées et de faire rapport à la vingt et unième session qui aurait lieu en 1966. Le Canada était l'un des 14 pays faisant partie dudit Comité et y était représenté par M. J. Douglas Gibson. Le Comité avait comme première tâche de chercher un agrément sur un chiffre représentant le déficit réel de l'Organisation. Réflétant en cela les divers points de vue politiques sur le financement des opérations de maintien de la paix, les membres du Comité n'ont pu s'accorder sur un montant défini. Selon le point de vue de la France, appuyé par l'URSS, le déficit se chiffrait au 30 septembre 1965 à 52 millions de dollars, tandis que selon le point de vue des États-Unis, appuyé par le Canada et d'autres pays, le déficit était à la même date de \$73.4 millions. La deuxième tâche du Comité était d'examiner les procédures administratives et budgétaires des Nations Unies et des Institutions spécialisées. Les membres se

sont accordés dans ce secteur sur certaines recommandations afférentes à la planification à long terme, à l'évaluation des programmes et à une meilleure coordination entre les Nations Unies et les Institutions. L'Assemblée générale a approuvé ces recommandations au cours de la vingt et unième session en 1966.

Les Nations Unies devaient malgré tout faire face à un déficit substantiel. En 1965, les membres étaient convenus de verser des contributions volontaires afin de réduire le déficit. On note cependant que, à la fin de la vingt et unième session, on n'avait souscrit ou on n'avait promis de souscrire que quelque \$25 millions de dollars. On espérait cependant que d'autres contributions seraient bientôt versées.

Élections

L'Assemblée générale a, au cours de la vingt et unième session, élu le Canada au Conseil de sécurité. Son mandat, d'une durée de deux ans, commence le 1^{er} janvier 1967. Notre pays remplace à ce titre la Nouvelle-Zélande comme l'un des deux représentants du groupe occidental des États membres désignés pour faire partie du Conseil, l'autre étant le Danemark. L'Inde a été élue pour prendre la place de la Jordanie, tandis que l'Éthiopie y remplace l'Uganda, et le Brésil, l'Uruguay. C'est la troisième fois que le Canada occupe un siège au Conseil de sécurité.

Espace extra-atmosphérique

La vingt et unième session de l'Assemblée générale a agréé deux propositions importantes relatives à l'espace extra-atmosphérique. La première touche le texte d'un traité portant sur les principes qui doivent guider les travaux des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace sidéral. Le texte en a été rédigé à New-York par les représentants des États impliqués en premier lieu, notamment les États-Unis et l'U.R.S.S. Le Canada a parrainé la résolution introduisant le texte agréé. Deuxièmement, l'Assemblée a accordé son appui à une recommandation formulée par le Comité sur l'espace extra-atmosphérique portant qu'une Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se tiennent à Vienne en septembre 1967. La Conférence devra examiner les avantages pratiques que peuvent procurer la recherche et l'exploration de l'espace, les bénéfices qui peuvent en dériver pour tous les pays et les occasions qu'offrent pour les puissances qui n'appartiennent pas au club extra-atmosphérique de coopérer aux travaux de l'espace.

Le colonialisme et les questions sud-africaines

Les questions sud-africaines ont occupé une place importante dans les débats des Nations Unies au cours de 1966¹. Pour ce qui est du Sud-Ouest africain, les problèmes qui y ont cours ont fait l'objet d'un long débat en séance plénière. A la suite de consultations intensives entre les représentants de divers groupements, l'Assemblée générale a adopté une résolution mettant fin au mandat sud-africain sur le Sud-Ouest africain et portant création d'un Comité spécial de 14 pays, dont le Canada, chargé de faire des recommandations sur les moyens pratiques à prendre pour que l'adminis-

¹ La question de la Rhodésie aux Nations Unies fait l'objet d'étude dans la section du présent rapport portant sur l'activité de la Direction des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient (voir chapitre VI).

tration du Sud-Ouest africain lui permette de devenir indépendant. Le Comité doit présenter un rapport à une session spéciale de l'Assemblée générale en avril 1967.

L'Assemblée générale a également adopté des résolutions sur l'*apartheid* et les territoires sous mandat portugais.

Conseil économique et social

Avec la fin de 1966, le Canada terminait la deuxième année de son mandat de trois ans auprès du Conseil économique et social (ECOSOC). Ce Conseil est composé de 27 membres, dont la principale fonction est d'assurer la direction générale des travaux des Nations Unies dans le domaine économique, social et des droits de l'homme et de veiller à la coordination des travaux connexes à ces sujets au sein des organismes des Nations Unies. Le Conseil a tenu quatre réunions au cours de 1966; il a tenu des sessions importantes dont l'une à New-York en mars, une autre à Genève en juillet—il s'agissait en l'occurrence des quarante et quatrième et cinquante et deuxième sessions—et deux autres réunions plus courtes à New-York en novembre et décembre (fin de la quarante et quatrième session).

Le Conseil n'a pas éprouvé trop de difficultés à s'adapter à un cadre agrandi. Antérieurement à l'amendement de la Charte ratifié par l'Assemblée générale en 1965, le Conseil comprenait 18 États membres; l'augmentation du nombre des États membres à 27 depuis le 1^{er} janvier 1966 a été motivé en premier lieu pour tenir compte de la représentation africaine et asiatique. Il ne faut pas se surprendre dès lors que le Conseil économique et social ait consacré la plus grande part de son attention en 1966 aux problèmes sans cesse plus critiques qui se posent dans les pays en voie de développement au point de vue progrès économique et social, et qu'il se soit penché d'une manière toute particulière sur l'étude de son propre mécanisme et de ses procédures en vue de retirer le plus d'avantages possibles de la contribution des diverses institutions des Nations Unies œuvrant pour un développement de plus grande envergure. De plus, des résolutions du Conseil ont été approuvées qui signalaient davantage les problèmes de l'*apartheid* et les répercussions du colonialisme dans le contexte général des droits de l'homme.

A la fin de l'année, tout semblait indiquer que le Conseil économique et social entrait dans une nouvelle phase, compte tenu de son attitude relativement à l'amélioration économique et sociale. Avec la création en novembre de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) sous la forme d'une sous-agence des Nations Unies quasi autonome, le dernier secteur de développement acquérait son secrétariat et son programme propre. Ce qu'on appelle le système d'organisation des Nations Unies comprend maintenant des Institutions spécialisées responsables des questions suivantes: travail, santé, production d'aliments, éducation, science et culture, finances, aéronautique, administration postale, météorologie, échanges multilatéraux et télécommunications. Au-dessus de tous ces organismes, et les dominant par les implications de son budget et l'étendue de son activité apparaissent les Nations Unies elles-mêmes, une sorte de corps permanent intéressé au développement économique et qui en plus de maintenir sous son toit des sous-agences autonomes pour le commerce des pays en voie de développement (UNCTAD) et de développement industriel (UNIDO) fait valoir les programmes de recherche et d'opération dans divers domaines tels que les droits de l'homme, l'administration publique, le contrôle des stupéfiants, le développement social, les ressources naturelles

non agricoles, ainsi que l'application de la science et de la technologie. Au terme de vingt années de travail spécifique, la structure institutionnelle pour l'avancement économique et social par une action concertée de tous les pays n'est pas terminée. La fonction principale du Conseil économique et social a été orientée en 1966 vers la direction et la modification du régime existant, plutôt que vers la création de nouveaux organes et programmes.

Une condition préalable qui s'imposait immédiatement était de rendre plus souple le mécanisme subsidiaire du Conseil et d'améliorer ses méthodes de travail. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans le cadre de ces efforts tentés par le Conseil. Les commissions techniques, les groupes subsidiaires d'experts dont les recommandations régissent en grande partie le programme annuel de 65 millions de dollars des Nations Unies dans les domaines économique, social et des droits de l'homme, ont connu une plus grande expansion en vue de faire de la place pour les représentations africaine et asiatique. Le développement social, un des secteurs apparemment le plus négligé aux yeux de tous en ce qui a trait au travail des Nations Unies s'est vu accorder des objectifs d'opération plus précis et une direction plus experte en raison même d'une révision bien marquée du mandat et des pouvoirs de la Commission sociale, qui porte maintenant le titre de Commission pour le développement social. Afin de pourvoir à une analyse générale de toutes les activités fonctionnelles des Nations Unies elles-mêmes dans les domaines économique et social et à un examen plus minutieux de coordination interinstitutionnelle, le Conseil a de plus défini le rôle de son Comité permanent sur la coordination, devenu le Comité de programme et de coordination, en a augmenté à 16 le nombre de membres — antérieurement de 12 — élus annuellement pour un mandat de trois ans et il a stipulé des connaissances techniques comme condition préalable à l'adhésion. Ces changements font écho à une décision prise antérieurement (mettant fin à la révision et à la réévaluation du rôle du Conseil ainsi que de ses fonctions remontant à 1964) pour souligner que les fonctions propres du conseil sont d'abord de a) diriger l'activité des Nations Unies elles-mêmes en matière de développement économique et social; b) coordonner ces activités par l'intermédiaire du rouage des Nations Unies; c) servir de tribune pour les débats sur les questions générales connexes au programme de développement international. Pour souligner ces rôles distincts, le Conseil étudiera dorénavant le programme de travail des Nations Unies lors de sa session du printemps et consacrera son travail de la réunion importante de l'été à l'appréciation de la coordination interinstitutionnelle et des programmes d'envergure.

Le travail principal dont s'est acquitté le Conseil au cours de 1966 s'est effectué dans le cadre de ces préoccupations. Un trait marquant a été l'attention prépondérante accordée par le Conseil aux propositions du secrétaire général visant à inclure dans le programme de travail des Nations Unies une étude d'ensemble quinquennale portant sur un choix de ressources naturelles non agricoles dans les pays en voie de développement. Le Conseil est tombé d'accord sur le fait que l'activité des Nations Unies dans ce secteur devrait être amplifiée de beaucoup, cependant, sur l'avis des experts, il a renvoyé la proposition au secrétaire général pour fins de réévaluation et de modification à la lumière de besoins prioritaires. Toujours dans le cadre du programme même des Nations Unies, le Conseil a constitué le nouveau Comité international de contrôle des stupéfiants dont on avait proposé la création dans la Convention de 1961 sur les stupéfiants. Il a également été convenu d'établir un Institut de documentation sur l'habitation, la construction et la planification, à la Nouvelle-Delhi, chargé de compléter le travail présent des Nations Unies dans ces domaines.

En ce qui a trait au deuxième secteur d'activité—coordination interinstitutionnelle et surveillance de l'activité de la famille des organismes des Nations Unies—le Conseil a examiné les rapports de toutes les institutions spécialisées et il a autorisé une intensification des efforts concernant l'appréciation des effets qu'a sur chacun des pays bénéficiaires l'aide accordée par les organismes de Nations Unies. En troisième lieu—pour parler sur les grands programmes en cours—aucune décision n'est plus significative que la résolution afférente à l'envoi de ressources extérieures aux pays en voie de développement; cette résolution ayant été approuvée après un débat tumultueux et un échange de vues orageux. Autrement dit, la résolution soulignait la quantité infime de ressources extérieures pour financer les programmes économiques et mettait en question certaines des conditions d'aide formulées par les pays donateurs. Le Secrétaire étudiera donc les facteurs économiques qui peuvent empêcher les pays développés de fournir une plus large part de fonds et il examinera de plus les progrès réalisés par chacun des pays pris en particulier pour qu'ils offrent leur aide à des conditions plus faciles.

A la fin de 1966, le Conseil économique et social s'était adapté dans une large mesure aux nouvelles réalités, fruit de deux décennies d'expérimentation et d'infrastructure. Le Conseil a pu prendre mieux conscience du travail à faire, même s'il n'est pas toujours sûr de la manière de s'en acquitter.

UNIDO

La vingt et unième session de l'Assemblée générale a donné lieu à la création d'un nouvel organisme des Nations Unies: l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, appelée à jouer un rôle prépondérant dans les efforts tentés pour stimuler le développement économique dans le monde. Depuis quelques années déjà, l'Assemblée générale étudiait la nécessité d'intensifier l'action des Nations Unies en vue d'accélérer le développement industriel des pays sous-développés. En 1965, l'Assemblée a décidé d'établir, au sein des Nations Unies, un organisme semi-autonome qui serait chargé de promouvoir le développement industriel. Un comité spécial a donc été institué pour faire des recommandations sur la structure et les fonctions du nouvel organisme. Le rapport de ce comité a fait l'objet d'étude à la vingt et unième session et, à la suite d'un débat général, une résolution a été adoptée à l'unanimité portant les statuts de l'UNIDO.

L'UNIDO aura un statut semblable à celui de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD). L'UNIDO sera constituée d'un organe principal comprenant un Conseil de développement industriel de 45 membres. Elle aura pour fonction principale d'aider, de promouvoir et d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, surtout dans le secteur fabrication. Le coût d'opération du nouvel organisme sera imputé sur le budget régulier des Nations Unies, tandis que son programme d'opération sera financé à même les contributions volontaires et par la participation au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Canada se propose de joindre les rangs des autres membres des Nations Unies afin de faire de l'UNIDO une force créatrice et efficace pour l'avancement industriel soutenu des pays en voie de développement. Le Canada est d'avis que le travail de la nouvelle organisation sera des plus fructueux s'il concentre ses efforts sur l'identification et la solution des problèmes industriels spéciaux de certains pays et régions plutôt que sur des études et des recherches abstraites. Le Canada a également souligné le

besoin d'une coopération intime entre l'UNIDO, le Programme des Nations Unies pour le développement et les Institutions spécialisées, y compris le groupe de la Banque mondiale.

Droits de l'homme et questions sociales

Le point culminant qui a marqué les travaux sur les droits de l'homme au sein des Nations Unies en 1966 a été l'adoption par la vingt et unième session de l'Assemblée générale des Pactes sur les droits de l'homme. Les pactes englobent trois instruments internationaux—le pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le pacte relatif aux droits civils et politiques et un protocole annexé au pacte relatif aux droits civils et politiques qui reconnaît le droit de pétition des individus de faire redresser les violations présumées des droits de l'homme. Les pactes visent à faire appliquer, par voie des obligations que comportent les traités internationaux, les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptés par les Nations Unies en 1948. Maintenant que les pactes ont été adoptés par l'Assemblée après 14 années durant lesquelles ils ont fait l'objet d'étude, ils seront transmis aux États membres pour fins de signature et de ratification. En plus de définir les droits humains dans les domaines économique, social, culturel, politique et civil, les pactes prévoient la mise sur pied d'un système d'application qui permettra à la communauté internationale de recevoir des rapports sur la protection des droits de l'homme dans les États qui donnent leur appui aux dispositions clés des pactes et, dans certains cas, ils pourront également régler les différends touchant les présumées violations des droits de l'homme.

Le Canada a pris une part active aux délibérations de l'Assemblée générale sur les pactes relatifs aux droits de l'homme et il a voté en faveur de l'adoption de tous ces pactes. Il a en outre, grâce à son titre de membre du Conseil économique et social et de nombre d'autres organismes subsidiaires connexes, continué d'accorder tout au cours de l'année son appui au travail des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et des questions sociales. En août, le Canada a signé la Convention concernant l'élimination de toutes formes de discrimination raciale que l'Assemblée générale avait adoptée en 1965.

En ce qui a trait au développement social, le Canada a joué un rôle actif dans les travaux et délibérations du Conseil économique et social, des Commissions sur les statistiques et les stupéfiants, des Comités sur l'habitation, la construction et la planification ainsi que des diverses institutions spécialisées. En 1966, le Canada a continué de s'intéresser au Fonds des Nations Unies pour l'enfance en accordant son appui tant public que privé au travail du FISE. Un citoyen du Canada, M. J. W. Willard, sous-ministre du ministère du Bien-être social, a rempli les fonctions de président du Comité exécutif de l'UNICEF. En octobre, le premier ministre, M. Pearson, a annoncé que le Canada verserait une contribution spéciale de \$100,000 à l'UNICEF en 1966, en souvenir des enfants qui ont trouvé une mort si tragique dans les désastres de Dorion au Québec et d'Aberfan au pays de Galles.

Désarmement

La Direction du désarmement, qui est partie intégrante du ministère, relève du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle est aussi chargée d'assister le conseiller du gouvernement en matière de désarmement, le général E. L. M. Burns. Le général Burns dirige ordinairement la délégation du Canada au Comité des Dix-Huit sur le désarmement à

Genève et, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il est le porte-parole du Canada sur les questions de désarmement aux Nations Unies.

A Ottawa, les principales fonctions de la direction sont de faire des rapports et des recommandations d'ordre politique sur les questions courantes de désarmement, de rédiger des brochures de renseignements sur le désarmement destinées au public et de coordonner les recherches. En raison de la complexité des mesures de désarmement et de contrôle des armés, elle collabore étroitement avec diverses directions politiques et techniques du ministère, et avec plusieurs ministères et agences concernés du gouvernement canadien, tels le Conseil de recherches pour la défense et la Direction de planification de la force stratégique du ministère de la Défense nationale, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Énergie atomique du Canada Limitée et la Direction de la sismologie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Parmi les principales questions étudiées par la direction, on compte: des propositions de désarmement général et complet, y compris des mesures collatérales telles la non-prolifération des armes nucléaires, l'extension du traité d'interdiction des armes nucléaires pour inclure les essais souterrains, des propositions de contrôle régional des armes et la diminution du risque de guerre par accident, par erreur de calcul ou par défaut de communications; la vérification des mesures de désarmement et de contrôle des armes nucléaires; et des mesures destinées à assurer la sécurité et la stabilité internationales au cours du désarmement.

En 1966, le Canada a continué à jouer un rôle actif dans les discussions et les consultations sur le désarmement au sein du Comité des dix-huit puissances à Genève et à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des délégués représentaient la Canada à la Conférence de Stockholm sur l'échange de données séismiques en mai et un observateur canadien assistait aux sessions de la Commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine en avril et en mai, et de nouveau en août.

Un certain nombre d'événements survenus au cours de l'année ont souligné le besoin de réaliser d'autres progrès dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes nucléaires. Parmi ces événements, on note plusieurs essais nucléaires menés dans l'atmosphère par la France et la République populaire de Chine et des essais souterrains réalisés par l'U.R.S.S. et les États-Unis. De plus, il a été généralement reconnu que le danger d'une prolifération plus grande des armes nucléaires parmi les États non nucléaires actuels s'était accru. Il existe aussi un certain nombre de signes troublants d'une course plus grande aux armes classiques dans certaines régions. La plupart de ces questions ont été étudiées au sein du Comité des Dix-Huit sur le désarmement et à la vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comité des Dix-Huit sur le désarmement

En 1966, le Comité des Dix-Huit a tenu ses sessions du 26 janvier au 25 août, avec un intersession de cinq semaines en mai et en juin. Le Comité a consacré la majeure partie de son temps à l'étude des possibilités d'un accord sur la non-prolifération et d'un traité d'interdiction complète.

Le Comité des Dix-Huit a poursuivi ses discussions sur le problème de la prolifération et particulièrement sur le projet de traité de non-prolifération présenté par les États-Unis et l'U.R.S.S. en 1965. Bien qu'il semblait y avoir un général accord sur plusieurs points du traité, le désaccord persistait néanmoins entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la formule

principale. Le 21 mars, les États-Unis ont apporté des modifications à leur projet de traité, modifications qui n'ont pas dépassé les objections soviétiques touchant une disposition qui permettrait à une puissance nucléaire de transférer son arsenal nucléaire à une association d'États dont elle est membre et n'empêcherait pas une alliance militaire de prendre des dispositions de partage nucléaire donnant aux États membres non nucléaires un accès physique aux armes nucléaires. De concert avec d'autres États membres occidentaux, le Canada a préconisé le resserrement de la formule américaine pour prévenir tout abandon du veto d'une puissance nucléaire sur l'utilisation de ses armes nucléaires. Il a rejeté, toutefois, les tentatives soviétiques de s'intégrer dans les dispositions de défense de l'OTAN et les attaques propagandistes soviétiques contre la République fédérale d'Allemagne. Le Canada a aussi appuyé les propositions des États-Unis à l'effet de consolider les dispositions du projet de traité des États-Unis touchant les garanties et de placer les explosions nucléaires à des fins pacifiques sous une surveillance internationale. En vue de hâter l'élaboration d'un traité de non-prolifération, le Canada a recommandé l'étude, article par article, des deux projets de traité et l'établissement du texte du traité en ce qui concerne les questions sur lesquelles il y a accord général. Vers la fin de l'année, des entretiens bilatéraux directs ont été entamés entre les États-Unis et l'Union soviétique, ce qui a amélioré les perspectives.

Les huit États membres non alignés ont exprimé une inquiétude croissante, inquiétude qui se dégageait déjà d'une résolution de la vingtième session de l'Assemblée générale, à l'effet qu'un traité de non-prolifération doit refléter un «équilibre mutuel des obligations et des responsabilités» entre les États nucléaires et les États non nucléaires. Dans des messages adressés au Comité des Dix-Huit au début de l'année, les présidents Johnson et Kossyguine ont proposé de prévoir des garanties de sécurité pour les signataires non nucléaires d'un traité. Cette idée de même que celle qu'un traité doit être appuyé ou suivi de mesures tangibles en ce qui concerne le désarmement nucléaire figuraient dans un mémoire conjoint présenté par les États non alignés à la fin de la session.

Les zones dénucléarisées ont fait l'objet de certaines discussions. La délégation du Canada, ainsi que d'autres délégations occidentales et non alignées, ont appuyé de façon générale la proposition visant à faire de l'Amérique latine une zone dénucléarisée. Les délégations communistes ont déployé de nouveaux efforts en vue de promouvoir les propositions de la Pologne touchant le contrôle des armes nucléaires et le désengagement de l'Europe centrale.

Le principal obstacle à un accord sur un traité d'interdiction complète a de nouveau été le problème de s'assurer que les essais souterrains ne soient pas menés clandestinement. Les États-Unis ont appuyé sur le fait qu'un petit nombre d'inspections «sur place» sont toujours nécessaires malgré les progrès de la séismologie. L'Union soviétique a maintenu sa réclamation de longue date à l'effet que les moyens dont disposent les nations pour vérifier l'application du traité d'interdiction des essais nucléaires sont adéquats, mais a refusé d'appuyer sa réclamation de données scientifiques. En appuyant la position américaine, le Canada a proposé que le texte du traité soit formulé de façon à couvrir les points généraux sur lesquels il y a déjà accord. Les puissances non alignées ont présenté un certain nombre de propositions relatives à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le but de faire le pont entre les différends qui opposent les États-Unis et l'Union soviétique. La Suède a proposé une ligne de conduite en ce qui concerne une «vérification par défi» comprenant une

série de mesures graduées capables de dissiper les doutes sans faire appel à des inspections obligatoires sur place. La Suède a étayé sa proposition en préconisant un échange accru des données sismiques parmi les participants au «club de détection nucléaire». Les États-Unis se sont dits prêts à étudier ces deux propositions. L'Union soviétique a exprimé un certain intérêt dans des échanges sismiques accrus, mais a réagi défavorablement au concept d'une vérification par défi. Le Mexique a proposé que les Nations Unies dressent une liste des hommes de science des pays non alignés parmi lesquels des particuliers pourraient être choisis pour mener des inspections «sur place». La République arabe unie a réitéré sa proposition de 1965 touchant l'élaboration d'un traité interdisant les essais nucléaires souterrains dépassant le seuil sismique 4.75; un moratoire sur les essais en dessous de ce seuil accompagnerait le traité. Les États-Unis ont présenté en détail une méthode de détection des essais nucléaires grâce à la présence d'argon sur les lieux d'une explosion nucléaire. Le Canada s'est intéressé à certaines propositions faites par des délégations non alignées au sujet d'un moratoire sur les essais nucléaires accompagné d'un régime de vérification par défi.

Plusieurs autres mesures présentées à des sessions antérieures ont été réintroduites ou étudiées de nouveau. Les États-Unis ont exposé en détail des méthodes de vérification de l'arrêt de la pile dans le cadre de leur proposition portant sur un arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires. D'autres propositions américaines comprenaient le transfert de matières fissiles à des fins pacifiques et un gel et une réduction des véhicules porteurs d'armes nucléaires, y compris les projectiles de défense. Le Canada a appuyé ces mesures parce qu'elles offrent une certaine perspective d'arrêt de la course aux armes nucléaires et qu'elles apportent un complément au traité de non-prolifération. L'Union soviétique a réitéré ses propositions touchant l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et l'élimination des bases étrangères.

Il a été généralement convenu qu'un désarmement général et complet demeure l'ultime objectif, mais la discussion a eu tendance à délaissier ce sujet en faveur de mesures préliminaires et partielles qui permettront d'en venir plus rapidement à un accord et à une mise en œuvre. En ce qui concerne le désarmement général et complet, la République arabe unie a proposé qu'une équipe de travail étudie la nature du préventif nucléaire qui doit être retenu au cours du désarmement. Le Canada et d'autres pays occidentaux ont accordé une certaine valeur à cette proposition, mais l'étude de la question n'a pas été poursuivie.

On n'est parvenu à aucun accord concret au cours des sessions de 1966, mais diverses questions ont été clarifiées et les points sur lesquels il y a accord et désaccord ont été mieux délimités. Le comité a convenu de se réunir de nouveau le plus tôt possible après la fin de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

Conférences sur le désarmement

Les représentants de huit pays non nucléaires, y compris le Canada, se sont réunis à Stockholm du 23 au 26 mai pour discuter la possibilité de promouvoir les échanges de données sismologiques grâce à une coopération internationale; ceci pourrait contribuer à la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La conférence a traité avant tout des questions techniques telles le genre de données nécessaires aux échanges, le genre d'instruments de rassemblement des données requis et

les méthodes d'échange des données. Les possibilités accrues du Canada dans le domaine de la détection sismique ont été exposées. Il a été généralement reconnu qu'un échange de données sismiques de haut calibre entre tous les pays qui désirent y participer mènerait à une compréhension plus grande du phénomène sismique. Il a été convenu que d'autres mesures seront prises par les voies diplomatiques dès que les divers gouvernements auront étudié les résultats de la conférence et auront décidé quelles seront leurs contributions à l'échange de données proposé.

Un colloque international sur les armes nucléaires, parrainé par l'Institut canadien des affaires internationales en collaboration avec l'Institut des études stratégiques et l'Assemblée américaine a eu lieu à Scarborough (Ontario), en juin, à laquelle assistaient des représentants de 26 pays. Les représentants du Canada, au nombre de cinq, comprenaient entre autres, le professeur N. A. Robertson et le général E. L. M. Burns. Un certain nombre d'idées ont été étudiées, dont une touchant la suspension temporaire des essais nucléaires souterrains et un système de vérification par défi et par invitation, question qui a, depuis, été étudiée lors des discussions officielles sur le désarmement.

Le désarmement à la vingt et unième Assemblée générale

Parmi les questions sur le désarmement étudiées à la vingt et unième session, quatre découlent du travail du Comité des Dix-Huit ou de sessions antérieures et deux ont été inscrites à l'ordre du jour à la demande de l'Union soviétique. Des résolutions ont été adoptées en séance plénière sur les six points. La question principale a été celle de la non-prolifération et divers points ont été soulevés au chapitre du désarmement général et complet.

Trois résolutions ont formé le cadre du débat sur la non-prolifération. Avant l'ouverture de l'Assemblée, l'Union soviétique a présenté un projet de résolution demandant de renoncer aux actes qui entravent la conclusion d'un accord sur la non-prolifération. Les États-Unis et un certain nombre d'autres États occidentaux et communistes ont coparrainé le projet de résolution. Après la modification de ce projet par les huit membres non alignés du Comité des Dix-Huit, le Canada a aussi coparrainé la résolution qui a été adoptée par 110 voix (y compris le Canada) contre une (Albanie) et une abstention (Cuba). Un groupe de 7 États non alignés ont présenté une résolution de plus grande portée. Après amendement afin de tenir compte de la position des puissances nucléaires, cette résolution préconisait la conclusion prochaine d'un traité de non-prolifération, demandait aux puissances nucléaires de ne pas faire usage d'armes nucléaires contre les zones dénucléarisées, et invitait le Comité des Dix-Huit à étudier les propositions relatives aux garanties de sécurité pour les États non nucléaires. La résolution a été adoptée en séance plénière par 97 voix (y compris le Canada) contre deux et deux abstentions. A bref délai, le Pakistan a aussi présenté une résolution demandant de convoquer une conférence des États non nucléaires qui serait appelée à examiner les façons dont une sécurité peut leur être assurée, la façon dont ils peuvent coopérer pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et l'utilisation du matériel nucléaire à des fins pacifiques. Le Canada a présenté certaines réserves au sujet de cette proposition, mais ces réserves ont été dans une certaine mesure dépassées par des modifications qui remettaient la conférence à une date plus éloignée et incluaient les puissances nucléaires. La résolution a été adoptée en séance plénière par 48 voix (y compris le Canada) contre une (Inde) et 59 abstentions.

Le débat sur le désarmement général et complet a porté cette année sur cinq propositions. Conformément à une proposition figurant dans le rapport annuel du secrétaire général, le Canada et la Norvège ont collaboré avec la Pologne en vue d'élargir les cadres d'une résolution demandant au secrétaire général de présenter un rapport sur les effets de l'utilisation des armes nucléaires et sur les incidences que pourraient avoir, tant sur le plan économique que sur celui de la sécurité, l'acquisition et le développement plus poussés de ces armes. La résolution a été adoptée à l'unanimité par la Première Commission et a été passée en séance plénière sans vote officiel. Une résolution présentée par la Hongrie, condamnant l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques et déclarant que leur utilisation pour la destruction de vies humaines et que leurs moyens d'existence sont un crime international, a été modifiée par des amendements présentés par le Canada, l'Italie, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Cette résolution a attiré l'attention sur le rôle du Comité des Dix-Huit, a demandé l'observation rigoureuse du Protocole de Genève de 1925 et a invité les membres à adhérer au Protocole. La résolution modifiée a été adoptée en séance plénière par un vote de 91 voix (y compris le Canada) contre aucune, et 4 abstentions. Deux propositions ont été retirées, la première, un projet de résolution présenté par la Pologne et l'Ukraine demandant à tous les États de s'abstenir d'envoyer des appareils porteurs d'armes nucléaires au-delà des frontières nationales et la deuxième, un projet de résolution présenté par l'Iran demandant à tous les États d'affecter un petit pourcentage de leur budget militaire à la campagne de lutte contre l'analphabétisme menée par l'Unesco, et de réduire leurs dépenses militaires et de consacrer leurs économies annuelles aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Une résolution introduite par huit pays non alignés membres du Comité des Dix-Huit demandant que ce dernier continue de déployer de nouveaux efforts en vue de progresser dans la voie du désarmement général et complet a été adoptée en séance plénière par 98 voix (y compris le Canada) contre aucune, et deux abstentions (Cuba et France).

Les huit pays non alignés ont aussi parrainé une résolution qui demandait à tous les États de donner leur adhésion au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, qui invitait les États nucléaires à suspendre tous leurs essais nucléaires, qui favorisait un échange international des données sismiques et qui demandait au Comité des Dix-Huit d'élaborer sans tarder un traité interdisant les essais nucléaires souterrains. Cette résolution a été adoptée par 100 voix (y compris le Canada) contre une (Albanie) et deux abstentions (France et Cuba).

La proposition de l'Éthiopie qui date d'un certain nombre d'années et qui demande la tenue d'une conférence pour préparer une convention interdisant l'utilisation des armes nucléaires et thermonucléaires a été modifiée cette année et demande maintenant que la conférence mondiale proposée sur le désarmement accorde la priorité à cette question. La résolution a été adoptée par 80 voix contre aucune et 23 abstentions (y compris le Canada). Le Canada s'est abstenu parce qu'il croit que la seule façon efficace de prévenir l'utilisation des armes nucléaires est par le désarmement nucléaire, partie intégrante du désarmement général et complet.

Cette année, pour la première fois, l'Assemblée a étudié une résolution soviétique invitant les États qui ont des bases militaires dans les États indépendants ou les territoires dépendants d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine, à les retirer immédiatement et demandant au secrétaire général de surveiller ce déplacement. Il s'ensuit un débat animé, l'Union soviétique et ses alliés du pacte de Varsovie se servant de cette résolution comme rempart derrière lequel ils pouvaient attaquer les politiques militaires des

nations occidentales. Les représentants occidentaux ont rejeté les accusations soviétiques, déclarant que le projet de résolution violait les principes de défense légitime collective et de non-intervention dans les affaires internes. Après quelques jours de débat animé, une résolution de procédure introduite par la République arabe unie, visant à confier la question au Comité des Dix-Huit a été adoptée par 94 voix (y compris le Canada) contre aucune et dix abstentions. Le projet de résolution soviétique et plusieurs amendements n'ont pas été mis aux voix.

A l'encontre des années précédentes, le débat sur le désarmement à la vingt et unième session a été marqué par une forte controverse, en raison surtout du caractère contentieux de plusieurs propositions introduites par les pays d'Europe orientale. La délégation canadienne, de même que les amis et les alliés du Canada, ont joué un rôle actif en vue de parvenir à un consensus au sein du comité, particulièrement sur les résolutions touchant le rapport du secrétaire général et la guerre chimique et bactériologique. Les efforts occidentaux ont été fructueux dans une grande mesure, et les résolutions contentieuses présentées par le bloc oriental ont été modifiées ou n'ont pas été mises aux voix.

B. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Le Canada continue d'attacher une importance capitale à sa participation à l'Alliance de l'Atlantique Nord.

L'événement principal survenu dans les affaires de l'Organisation au cours de l'année passée a été la décision de la France, annoncée d'abord le 10 mars, de se retirer de la structure militaire intégrée et d'exiger le retrait du territoire français des forces et des bases de l'OTAN. Les 14 autres membres de l'Alliance ont répondu presque immédiatement qu'ils poursuivraient leur engagement de maintenir la structure militaire intégrée et ont exprimé le désir de conserver les liens les plus étroits possibles avec la France.

Ces deux décisions réciproques de la France et des 14 autres membres de l'OTAN ont exigé des rajustements majeurs au sein de l'organisation de l'Alliance: trouver un nouvel emplacement pour les quartiers généraux et les forces militaires; prendre de nouvelles dispositions pour le partage des dépenses des installations à fonds commun; et, en raison du retrait subséquent de la France de la plupart, mais non de toutes les activités militaires de l'OTAN, adopter de nouvelles mesures pour la conduite des affaires militaires de l'Alliance. A la fin de l'année, la plupart des changements nécessaires étaient entrés en vigueur ou étaient en bonne voie.

En ce qui concerne le Canada, la décision de la France a exigé le retrait des quartiers généraux de l'aviation à Metz et des unités de l'ARC stationnées à Marville. On s'attend que ces unités et les quartiers généraux soient logés à la troisième base en Allemagne. Le désir de maintenir la collaboration la plus étroite possible entre la France et les quatorze autres nations membres, tout en préservant l'efficacité militaire des forces de défense intégrée, a guidé la politique du Canada dans cette période de transition.

La réunion ministérielle du printemps des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, qui a eu lieu à Bruxelles du 7 au 9 juin, s'est intéressée directement à la position future de la France au sein de l'Alliance. La délégation du Canada a joué un rôle actif, soutenant qu'il fallait envisager avec prudence les problèmes touchant l'emplacement futur du Conseil de l'Atlantique Nord et qu'il importait de trouver un point d'accord pour examiner le rôle futur des forces françaises, particulièrement celles en Allemagne.

La réunion de juin des ministres a aussi démontré que, nonobstant le retrait de la France de l'organisation militaire de l'OTAN, l'Alliance demeure toujours un important forum de consultation politique. Une des réalisations principales de la réunion a été la reconnaissance unanime de l'importance que représente pour l'Alliance l'amélioration des relations Est-Ouest. Pour parvenir à cette fin, la Conférence a demandé la préparation d'un rapport sur la situation actuelle et une évaluation de la validité de la politique occidentale, pour être présentés à la réunion ministérielle de décembre.

La réunion ministérielle a eu lieu à Paris du 14 au 16 décembre 1966. Se fondant sur l'étude faite par le Conseil, les ministres des Affaires étrangères ont réaffirmé l'importance d'améliorer les relations Est-Ouest, particulièrement en multipliant les contacts bilatéraux. Il a aussi été décidé qu'une étude d'ensemble des objectifs et des tâches futures de l'Alliance devait être faite et complétée pour être présentée aux ministres dans un an.

En 1965, un Comité spécial des ministres de la défense a été établi et trois commissions ont été chargées d'étudier respectivement l'organisation nucléaire, les communications et la nature de l'information nécessaire à l'étude de la ligne de conduite à adopter dans un état de crise. Cette Commission a présenté son rapport final à la réunion ministérielle de décembre 1966, laquelle a approuvé les recommandations portant sur les trois domaines ci-haut mentionnés. On est convenu d'établir deux organismes permanents de l'OTAN chargés d'étudier les moyens d'améliorer et d'élargir l'organisation nucléaire collective, dont l'un serait un organisme directeur et porterait le nom de Comité des affaires de la défense nucléaire et serait ouvert à tous les pays membres, et l'autre, organisme subsidiaire, serait une commission chargée de l'organisation nucléaire et composée de sept membres qui étudieraient les questions en détail. Le Canada participera au Comité des affaires de la défense nucléaire et a été invité à faire partie du groupe chargé de l'organisation nucléaire, pour une période de 18 mois.

Le travail courant qui résulte de la participation du Canada à l'OTAN est exécuté en majeure partie par la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris et par la première Direction de liaison avec la Défense du ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de l'État, notamment le ministère de la Défense nationale. Le ministère, en général, de même que d'autres ministères, s'intéressent aux conséquences plus profondes que peuvent avoir sur les programmes d'action les questions qui concernent l'OTAN.

C. Commonwealth

Le Commonwealth a été une association vigoureusement active en 1966, en dépit de quelques remous intérieurs. Le nombre des membres est passé à 26¹, avec l'accession à l'indépendance de la Guyane (ancienne Guyane britannique), du Botswana (Betchouanaland), du Lesotho (Ba-

¹ Les membres du Commonwealth, énumérés d'après l'année (après 1931) où leur admission a été proclamée sont les pays suivants: Grande-Bretagne, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde (15 août 1947), Pakistan (15 août 1947), Ceylan (4 fév. 1948), Ghana (6 mars 1957), Malaisie (31 août 1957), Chypre (16 août 1960), Nigéria (1^{er} oct. 1960), Sierra Leone (27 avril 1961), Tanzanie (9 déc. 1961), Jamaïque (6 août 1962), Trinité et Tobago (31 août 1962), Ouganda (9 oct. 1962), Kenya (12 déc. 1963), Malawi (6 juil. 1964), Malte (21 sept. 1964), Zambie (24 oct. 1964), Gambie (18 fév. 1965), Singapour (9 août 1965), Guyane (26 mai 1966), Botswana (30 sept. 1966), Lesotho (4 oct. 1966), Barbade (30 nov. 1966). Au début de 1965, le Tanganyika s'est associé à Zanzibar pour former la République unie de Tanzanie. Singapour, Sarawak et Sabah se sont associés à la Fédération de Malaisie en septembre 1963 pour former la Malaisie. En août 1965, Singapour s'est séparé de la Malaisie.

sutoland) et de la Barbade. Les consultations entre pays membres se sont intensifiées. Les premiers ministres du Commonwealth se sont réunis à deux reprises, la première fois à Lagos (Nigéria), en janvier, pour des consultations spéciales sur la crise rhodésienne, et la seconde fois en septembre, à Londres, où leurs entretiens ont porté sur divers problèmes de la situation mondiale et du Commonwealth, y compris la question rhodésienne. Les ministres de la Justice du Commonwealth ont eu une conférence à Londres en avril et les ministres du Commerce se sont réunis également dans la capitale britannique au mois de mai, tandis que les ministres des Finances du Commonwealth se rencontraient à Montréal en septembre. Des fonctionnaires des pays membres du Commonwealth ont également participé en 1966 à des réunions spéciales, ainsi qu'aux réunions ordinaires d'organismes du Commonwealth, afin d'encourager la coopération intergouvernementale dans un certain nombre de domaines, y compris la science civile et militaire, l'enseignement et la formation technique, la statistique, le développement du commerce et le tourisme. Le Secrétariat du Commonwealth, organisme de création récente, a contribué au développement de ces activités. La Fondation du Commonwealth, organe semi-autonome financé par les pays membres, a été créée afin de faciliter les contacts professionnels à l'intérieur du Commonwealth. L'Association parlementaire du Commonwealth s'est réunie à Ottawa à la fin de septembre.

De graves tensions se sont manifestées en 1966 à l'intérieur du Commonwealth. Bien que la tension entre l'Inde et le Pakistan se soit affaiblie et que des relations amicales aient été rétablies entre le Pakistan et la Malaisie, le problème rhodésien a continué d'être la source de divisions. Les divergences de vues quant à la manière de traiter le problème ont été particulièrement prononcées entre la Grande-Bretagne et certains membres africains dont l'un, la Tanzanie, a rompu ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne. Aux réunions de 1964 et 1965, les premiers ministres du Commonwealth se sont nettement déclarés opposés à la reconnaissance de la souveraineté d'un gouvernement rhodésien fondé sur la discrimination raciale et sur la prépondérance d'une minorité. A la suite de la déclaration unilatérale d'indépendance faite par le régime du Front rhodésien en novembre 1965, le premier ministre du Nigéria a pris l'initiative de convoquer à Lagos une réunion d'urgence des premiers ministres où il serait question de l'attitude du Commonwealth devant la rébellion rhodésienne. Cette conférence revêtait une importance particulière du fait qu'elle était la première réunion de premiers ministres du Commonwealth tenue en dehors de Londres, la première à porter sur la discussion d'un seul problème politique et la première à être organisée dans le domaine administratif par le Secrétariat du Commonwealth. Les participants ont exprimé leur ferme désir de mettre fin à la rébellion et de rechercher une solution constitutionnelle qui permettrait de réaliser des progrès vers un gouvernement de majorité en Rhodésie. Divers comités du Commonwealth ont été créés afin de suivre l'évolution de la situation².

A leur réunion tenue à Londres en septembre, les premiers ministres ont fait la revue des nombreuses questions qui intéressent actuellement les pays membres tant dans un cadre international qu'à l'intérieur du Commonwealth. Parmi les sujets à l'étude se trouvaient le Vietnam, le désarmement, le Sud-Ouest africain, l'avenir des territoires dépendants, et diverses questions économiques, y compris les problèmes de l'aide et du développe-

² L'activité du Commonwealth à cet égard est examinée au chapitre VI sous la rubrique «Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient».

ment. Les premiers ministres ont décidé de renforcer le mécanisme mis en place pour faciliter les consultations en faisant fusionner le Secrétariat exécutif du Comité économique du Commonwealth et le Service de liaison du Commonwealth pour l'éducation avec le Secrétariat du Commonwealth. La question rhodésienne a dominé cependant les discussions et de grandes divergences de vues se sont manifestées quant aux moyens les plus efficaces de réaliser les objectifs du Commonwealth en Rhodésie. Les membres étaient néanmoins unanimes à penser que les pays du Commonwealth devraient continuer à collaborer pour l'avènement d'une société juste et démocratique en Rhodésie. L'attention que la question rhodésienne, sujet de tant de controverses amères, a dû recevoir au cours des dernières réunions de premiers ministres a été source de tensions pour le Commonwealth, mais la valeur de l'association a continué d'être soulignée par les gouvernements membres qui sont conscients du fait que plus les tensions internationales s'aggravent—en raison particulièrement des problèmes raciaux—plus il est nécessaire de maintenir un Commonwealth multiracial.

Le Canada a continué de voir en l'association du Commonwealth un domaine d'importance majeure en ce qui concerne ses intérêts extérieurs. Les programmes d'aide du Canada continuent d'être mis en œuvre dans les pays du Commonwealth en Asie, en Afrique et aux Antilles; le Canada participe en outre à des projets conjoints du Commonwealth comme le Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth. Des missions canadiennes d'instruction militaire sont maintenues dans trois pays du Commonwealth et des stages de formation sont assurés au Canada pour les forces armées des autres membres. Le Canada a facilité les consultations du Commonwealth en 1966 en se faisant l'hôte de quatre conférences. Des ministres canadiens ont participé aux réunions des ministres de la Justice, du Commerce et des Finances du Commonwealth et le premier ministre du Canada a joué un rôle actif aux deux réunions de premiers ministres. La position du Canada lors des conférences de chefs de gouvernement était fondée sur le sentiment de l'importance que le Commonwealth revêt pour le Canada et pour le monde en tant qu'association multiraciale permettant la collaboration et les consultations les plus fructueuses, notamment à l'égard des questions influencées par les problèmes raciaux.

D. Protocole

La Direction du protocole est chargée des questions de cérémonial diplomatique, de préséance, de privilèges et d'immunités, et elle entretient pour le ministère des relations étroites avec les missions diplomatiques établies au Canada.

Elle assure la présentation des lettres de créance des chefs de mission nouvellement arrivés ainsi que la reconnaissance des représentants consulaires étrangers. Elle rédige aussi les lettres de créance des chefs de mission du Canada, des agents consulaires envoyés à l'étranger et des délégations canadiennes aux conférences internationales.

La Direction tient les missions diplomatiques au courant des lois et règlements canadiens qui affectent les missions diplomatiques et les bureaux consulaires au Canada et elle aide les missions à résoudre les problèmes découlant de l'application de ces lois et règlements. Elle est aussi chargée des questions d'immunités et privilèges accordés par d'autres gouvernements, selon le principe de réciprocité, au personnel des postes diplomatiques et consulaires canadiens.

La brochure *Corps diplomatique*, qui contient les noms des membres des missions diplomatiques à Ottawa, est publiée par les soins de la Direction, ainsi que la brochure *Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada*.

Lorsque le corps diplomatique est invité à assister à une cérémonie officielle, comme l'ouverture du Parlement ou l'arrivée d'un chef d'État, la Direction veille à ce que ses membres reçoivent les honneurs qui leur sont dus. Elle aide aussi le ministre à organiser les réceptions officielles en l'honneur des chefs de missions diplomatiques et des visiteurs de marque.

En 1966, dix-neuf nouveaux chefs de postes diplomatiques ont été accrédités au Canada. De ce nombre, les ambassadeurs de Bolivie, du Népal et du Togo ont été les premiers représentants de leurs pays respectifs à obtenir une reconnaissance officielle auprès de notre pays. Les autres chefs de mission accrédités à Ottawa en 1966 représentent la Suède, le Maroc, le Pakistan, la Tanzanie, le Cameroun, le Niger, le Brésil, la Norvège, la Guyane, l'Inde, l'Italie, la Colombie, le Ghana, le Japon, l'Indonésie et le Liban. Au cours de l'année, la Tanzanie et le Nigéria ont établi pour la première fois une représentation officielle à Ottawa.

Le chef du Protocole est président du Comité interministériel des visites officielles. La Section des visites de cette Direction organise les visites officielles au Canada des dirigeants et des hauts fonctionnaires des autres pays et des organisations internationales, et elle veille aux détails de leur accueil.

En 1966, le Comité des visites officielles, de concert avec la Section des visiteurs et diverses Directions du ministère, a préparé ou aidé à préparer 85 visites de chefs d'État, de chefs de gouvernement, de hauts fonctionnaires et autres personnalités, y compris un certain nombre de délégations et de groupes de l'étranger.

Le 21 août, M. Lyndon B. Johnson, président des États-Unis, accompagné de M^{me} Johnson, a rencontré le premier ministre du Canada et M^{me} Pearson dans l'île de Campobello, où le président et le premier ministre ont posé la pierre angulaire du Centre des visiteurs au parc international Roosevelt de Campobello. Au cours de la visite, le président et le premier ministre ont conféré à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick.

M. Léopold B. Senghor, président du Sénégal, a fait une visite d'État au Canada en septembre. Son itinéraire l'a mené à Ottawa, à Québec, à Montréal et dans les Laurentides. Le président était accompagné de deux de ses ministres, M. Doudou Thiam, ministre des Affaires étrangères, et M. Habib Thiam, ministre du Plan et du Développement.

Au mois de novembre, M. Kenneth D. Kaunda, président de la Zambie, accompagné de son épouse, ainsi que MM. N. L. Wina, ministre des Finances, et E. H. K. Mudenda, ministre de l'Agriculture, ont visité Ottawa pour y conférer avec le premier ministre et d'autres membres du gouvernement.

Lorsque Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg ont fait un bref séjour à Gander en février, et que Sa Majesté le roi Faïçal de l'Arabie séoudite s'est arrêté à Gander en juin, les autorités terreneuviennes ont offert des réceptions en leur honneur. Le Comité des visites officielles a organisé les cérémonies d'accueil à M. Heinrich Luebke, président de la République fédérale d'Allemagne, lorsque, en compagnie de son épouse, il a fait un arrêt à Montréal en novembre.

En mars et en mai, Sa Majesté la reine mère Élisabeth a fait de brefs séjours au Canada, lors de son voyage en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans le premier cas, le gouverneur général a donné une réception à

Ottawa, puis Sa Majesté s'est alors rendue à Victoria, en Colombie-Britannique, à titre d'hôte du lieutenant-gouverneur de la province. Au cours de l'envolée de retour vers Londres, en mai, elle s'est arrêtée à Vancouver.

En mars, Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg a visité officieusement Toronto et Ottawa.

M. Donald B. Sangster, premier ministre intérimaire de la Jamaïque, a visité Montréal et Ottawa en février. M. Harold Wilson, premier ministre de Grande-Bretagne, a fait un bref séjour à Ottawa en juillet et M. G. Borg-Olivier, premier ministre de Malte, a visité Ottawa et Toronto en novembre.

En juillet, après avoir été reçu au Parlement canadien comme chef d'une délégation parlementaire soviétique, M. Dmitry Polyansky, premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, a été l'hôte du gouvernement canadien et a visité Ottawa, Toronto, quelques autres villes et certaines régions et institutions agricoles des provinces de l'Ouest.

M. Thant, secrétaire général des Nations Unies, a fait un bref séjour à Montréal et à Windsor en mai. M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth, a visité Ottawa en mars et en mai. En octobre, M. George D. Woods, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a visité Ottawa. M. Manlio Brosio, secrétaire général de l'OTAN, a été l'hôte officiel d'Ottawa en novembre. Cinq membres du cabinet japonais et un groupe de hauts fonctionnaires du Japon, venus à Ottawa en octobre à l'occasion de la quatrième réunion du Comité ministériel canado-japonais, ont aussi visité le Québec et la Colombie-Britannique. Les ministres visiteurs étaient MM. Etsusaburo Shiina, ministre des Affaires étrangères; Takeo Fukuda, ministre des Finances; Raizo Matsuno, ministre de l'Agriculture et des Forêts; Takeo Miki, ministre du Commerce international et de l'Industrie; Aiichiro Fujiyama, ministre d'État et directeur général de l'Agence de planification économique¹.

La Section des visites de la Direction du protocole a aidé à diverses autorités canadiennes à préparer la visite au Canada de délégations parlementaires de la Tchécoslovaquie et de l'URSS en juin et juillet. Elle a aussi aidé à préparer la Conférence du Canada et des Antilles du Commonwealth, qui a eu lieu à Ottawa en juillet; la huitième Conférence régionale américaine de l'Organisation internationale du Travail ainsi que la sixième Conférence des statisticiens du Commonwealth, qui toutes deux se sont tenues à Ottawa en septembre; la réunion du Conseil économique consultatif du Commonwealth, qui a eu lieu à Montréal en septembre; la douzième Conférence parlementaire du Commonwealth, qui s'est tenue à Ottawa à la fin de septembre et au début d'octobre.

¹ A l'Annexe V du présent rapport, on trouve une liste des autres visiteurs éminents venus au Canada en 1966.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, photographié au cours de la visite qu'il a faite en Union soviétique en novembre 1969. A gauche, M. A. N. Kossyguine président du Conseil des ministres de l'URSS, et, à droite, M. Andrei A. Gromyko, ministre des Affaires étrangères soviétiques.

III

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Par l'intermédiaire de sa Direction des affaires économiques, le ministère participe de façon active et soutenue à la formulation et à la mise en œuvre des politiques internationales du Canada dans le domaine économique. Ce travail est évidemment réparti entre un certain nombre de ministères et d'organismes à Ottawa. Le ministère des Affaires extérieures veille à ce que la conduite des relations économiques soit en harmonie avec les considérations plus générales de la politique étrangère et avec les objectifs du gouvernement.

Le rôle joué par le Canada dans les affaires économiques internationales devient chaque année plus étendu et plus varié. Cette tendance est due en partie à une période prolongée d'expansion de l'économie nationale. Elle résulte également du fait que la communauté internationale tient de plus en plus à s'appuyer sur un ensemble complexe d'institutions économiques multilatérales. L'étendue de l'activité du ministère dans le domaine des affaires économiques se reflète dans l'organisation actuelle de la Direction des affaires économiques qui comporte les quatre sections spécialisées que voici:

- 1) Une section de politique commerciale qui s'occupe des relations générales, économiques et commerciales qu'entretient le Canada avec ses principaux partenaires du monde industrialisé, y compris les États-Unis, ainsi que de la participation du Canada à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), au Fonds monétaire international (FMI), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) et à d'autres institutions multilatérales.
- 2) Une section du commerce et du développement qui s'occupe des relations commerciales et économiques avec les pays en voie de développement, ainsi que de la participation canadienne à l'UNCTAD et à d'autres organismes qui étudient les problèmes commerciaux de ces nations.
- 3) Une section de l'aide et du financement qui travaille en collaboration étroite avec le Bureau de l'aide extérieure pour la formulation et la mise en œuvre des programmes d'aide extérieure du Canada; elle collabore également avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation et avec d'autres organismes dont les fonctions se rattachent au financement des exportations canadiennes.
- 4) Une section des transports, des communications et de l'énergie dont le travail porte sur les ramifications internationales de l'énergie nucléaire et des autres formes d'énergie; elle s'occupe également de l'aviation civile, des transports maritimes, de la météorologie, des télécommunications et des sciences. Sa tâche englobe la participation canadienne à diverses institutions spécialisées comme l'AIEA, l'OACI, l'IMCO, l'OMM, l'UIT, ainsi qu'aux activités scientifiques de l'OCDE.

Politique commerciale

Les conditions économiques dans la plupart des pays développés ont continué d'être généralement favorables pendant l'année, l'expansion se poursuivant à un rythme soutenu. L'expansion économique canadienne s'est inscrite dans la ligne de cette tendance générale et le Canada a renforcé ses relations commerciales et économiques avec ses principaux partenaires. Les pressions exercées sur les ressources mises en œuvre dans de nombreux pays, y compris le Canada, ont donné lieu à des tendances inflationnistes. Vers la fin de l'année, les négociations tarifaires Kennedy ont atteint une phase de travaux intensifs qui doivent se terminer au début de 1967.

Activité internationale

En plus du programme régulier d'activités, les travaux du GATT ont porté dans une mesure croissante sur les négociations commerciales et tarifaires Kennedy. Le mois de janvier vit la solution des difficultés inter-nées qui avaient créé des obstacles pour la Communauté économique européenne dans les négociations, et la Communauté reprit sa place parmi les principaux négociateurs. Au cours des mois suivants, les participants au «Kennedy Round» dont le nombre dépasse 40 ont fini de présenter leurs offres dans tous les secteurs du commerce y compris l'agriculture. Avec la participation totale de la CEE et l'observance d'un calendrier détaillé pour les négociations durant le deuxième semestre de l'année, les principaux problèmes et les aspects détaillés de la position de chaque pays se sont trouvés éclaircis et les perspectives d'une réduction importante des entraves au commerce se sont considérablement améliorées. Des négociations poussées ont été entreprises à l'automne afin d'obtenir les résultats finals avant juillet 1967, date à laquelle les États-Unis cesseront leur rôle de négociateur aux termes du *Trade Expansion Act*.

Avec l'accession de la Yougoslavie, le nombre des membres du GATT est passé à 70 au cours de l'année. On compte sur ce total plus de 40 pays en voie de développement, ceux-ci constituant maintenant une majorité par rapport aux membres économiquement avancés du GATT. Il y a en outre quatre pays en voie de développement qui ont adhéré provisoirement à l'Accord et huit autres, devenus récemment indépendants, auxquels le GATT s'était déjà appliqué en vertu des conditions d'accession de leurs anciennes métropoles et auxquels il continue de s'appliquer dans la pratique.

Cette participation accrue des pays en voie de développement doit avoir d'importantes répercussions à long terme sur l'avenir du GATT et se reflète déjà dans l'attention qui est accordée de plus en plus aux problèmes spéciaux de ces pays dans le cadre du nouveau chapitre IV du GATT sur le commerce et le développement, lequel est entré en vigueur en 1965. Le Comité du commerce et du développement qui a été créé afin de poursuivre les activités du GATT dans ce domaine a tenu plusieurs réunions en 1966.

Au cours d'une année qui marquait le cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Canada a continué de jouer un rôle actif dans les travaux de cette organisation. Une fois de plus, ces activités se sont concentrées durant la réunion annuelle ministérielle du Conseil de l'OCDE qui a eu lieu à Paris les 24 et 25 novembre et à laquelle M. R. H. Winters, ministre du Commerce, représentait le Canada. Pendant la réunion, les ministres ont fait l'étude de la situation économique dans les pays membres et ont exprimé leur satis-

faction devant les progrès qui ont été accomplis vers la réalisation de l'objectif de croissance de 50 p. 100 que se sont fixé les pays de l'OCDE pour la décennie actuelle. Le Conseil ministériel a consacré beaucoup d'attention à la question du volume et des conditions de l'aide offerte aux pays en voie de développement, en insistant particulièrement sur les problèmes que posaient les déficiences croissantes de la production agricole dans beaucoup de ces pays. Enfin, dans leurs discussions relatives au commerce mondial, les ministres ont souligné l'importance d'une conclusion heureuse des négociations commerciales et tarifaires Kennedy et ont prié l'Organisation, après un utile échange de vues sur le commerce Est-Ouest, d'explorer les possibilités offertes pour l'expansion des relations commerciales et économiques entre l'Est et l'Ouest.

En plus des réunions ordinaires des comités de l'OCDE qui traitent de divers aspects de la politique économique et commerciale des pays membres, trois réunions supplémentaires de l'Organisation ont eu lieu au niveau ministériel en 1966. Au début de janvier, les ministres des Sciences se sont réunis à Paris pour examiner les incidences de leurs politiques nationales à l'égard de la coopération scientifique dans le domaine international. Le Canada était représenté par M. C. M. Drury, ministre de l'Industrie. A la suite de cette réunion, la décision a été prise d'établir un comité de politique en matière scientifique, nouvel organisme de l'OCDE qui étudierait les politiques des gouvernements membres dans ce domaine. En juillet 1966, la réunion annuelle (à un échelon supérieur) du Comité d'aide au développement a eu lieu à Washington et le Canada était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En plus d'examiner la situation de stagnation relative qui caractérisait le volume total de l'aide mise à la disposition des pays en voie de développement, le Comité a accordé beaucoup d'attention à la situation alimentaire mondiale qui présentait de plus en plus de gravité. L'importance de cette dernière question a été soulignée, comme on s'y attendait, à la réunion annuelle des ministres de l'Agriculture de l'OCDE, tenue à Paris les 27 et 28 octobre. M. J. J. Greene, ministre de l'Agriculture du Canada, a été élu l'un des vice-présidents de la réunion. Les ministres ont également examiné diverses questions d'intérêt national et international dans le domaine de l'agriculture, y compris la nature et la portée des politiques agricoles nationales.

Les représentants des dix plus grandes nations industrielles de l'Ouest, dont le Canada, (nations qui constituent le Groupe des Dix) se réunissent régulièrement depuis quelques années afin de discuter des mesures à prendre pour que l'essor futur de l'économie mondiale ne soit pas entravé par une insuffisance de liquidités internationales. Les représentants du Canada ont joué un rôle actif dans ces travaux et participeront aux nouvelles discussions qui doivent avoir lieu l'année prochaine entre le Fonds monétaire international et le Groupe des Dix.

Deux grandes Conférences économiques du Commonwealth ont été tenues au cours de l'année. A la suite d'une décision prise à la réunion des premiers ministres en juin 1965, les ministres du Commerce du Commonwealth se sont réunis à Londres en juin 1966 afin d'envisager les moyens d'accroître le commerce entre pays du Commonwealth, en aidant notamment les pays membres en voie de développement à augmenter leurs exportations et leurs recettes en devises étrangères. Sur l'invitation du Gouvernement canadien, les ministres des Finances du Commonwealth, réunis dans le cadre du Conseil économique consultatif, ont tenu leurs consultations annuelles à Montréal les 21 et 22 septembre sous la direction du ministre des Finances du Canada, M. Mitchell Sharp.

Relations économiques bilatérales

Le Comité mixte Canada-États-Unis du commerce et des affaires économiques s'est réuni à Washington en mars, la délégation canadienne étant sous la direction de M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. Les ministres du Canada et des États-Unis ont accordé leur attention en particulier aux incidences que présente pour le Canada le programme volontaire des États-Unis qui vise à limiter les investissements de capitaux américains à l'étranger, ainsi qu'à la législation américaine sur les valeurs et le contrôle des avoirs à l'étranger, et aux effets de ces mesures sur les exportations canadiennes. Les ministres ont examiné en outre un certain nombre de questions commerciales et financières bilatérales qui influençaient la circulation des marchandises et la fourniture des services d'un pays à l'autre. Ils ont souligné l'importance d'une suppression des restrictions non indispensables qui entravent la libre circulation de ces biens et services, telle qu'elle est illustrée par l'accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile.

Le volume total du commerce canado-américain a continué d'augmenter, dans le cadre de l'expansion économique soutenue des deux économies. Les conséquences de l'Accord relatif aux produits de l'industrie automobile qui a été signé en 1965 et est entré en vigueur définitivement en septembre 1966 ont été fortement ressenties, le commerce dans ce secteur s'étant considérablement développé. Cet accord prévoit la suppression par les deux pays des tarifs douaniers qui s'appliquent aux véhicules automobiles et aux pièces d'équipement qui servent au montage de voitures neuves; il vise à créer un cadre dans lequel les fabricants d'automobiles pourraient rationaliser leur production, et à mettre l'industrie canadienne en mesure de réaliser d'importantes économies et une plus grande efficacité grâce à une production conduite pour l'ensemble du marché nord-américain.

En 1966, les États-Unis ont été une fois de plus le plus gros client du Canada et ont absorbé plus de la moitié de nos exportations totales. La bonne conduite de relations économiques mutuellement avantageuses qui est si importante pour les deux pays a exigé des consultations étroites et suivies sur des questions comme la disposition des surplus américains, le commerce international des céréales, les relations financières, les exportations de pétrole canadien vers les États-Unis, la lutte contre les coalitions commerciales et beaucoup d'autres questions. Le comité, composé de hauts fonctionnaires des deux pays, qui a été créé en 1965 pour l'étude des questions de balance des paiements a continué de se réunir de temps à autre en 1966.

Bien que la Grande-Bretagne ait augmenté ses exportations vers le Canada au cours de l'année, le commerce canado-britannique s'est de nouveau soldé par un surplus très important pour le Canada. On a appliqué la nouvelle section 37A de la Loi sur les douanes qui a été adoptée en 1965 afin de satisfaire à certaines protestations britanniques selon lesquelles certains éléments des règlements douaniers du Canada créaient des obstacles, dans la pratique, pour la Grande-Bretagne. Les autorités canadiennes se sont réjouies des nouveaux efforts déployés par la Grande-Bretagne pour monter une vigoureuse campagne d'exportations au Canada. Les importations britanniques en provenance du Canada ont été influencées par les énergiques mesures de déflation qui ont été prises, mais elles ont eu à gagner de l'abolition des surtaxes de 10 p. 100 à l'importation qui est advenue à la fin de novembre.

La quatrième réunion du Comité ministériel canado-japonais du commerce et des affaires économiques a eu lieu à Ottawa en octobre. Les ministres des deux pays ont échangé des vues sur les questions bilatérales et multilatérales d'intérêt commun. Ils ont noté qu'après une brève période d'arrêt due à un ralentissement de l'activité économique au Japon, le commerce entre les deux pays enregistrait de nouveau une forte expansion et devait atteindre en 1966 le niveau de 600 millions de dollars. Les deux économies sont complémentaires, et le Japon représente le troisième grand marché du Canada après les États-Unis et la Grande-Bretagne.

L'expansion des échanges du Canada avec la Communauté économique européenne a repris pendant l'année, après un arrêt intervenu en 1965 en raison de mesures qui visaient à réduire les frais et l'inflation des prix à l'intérieur de la Communauté. Les exportations canadiennes vers la France et l'Italie ont augmenté à un rythme rapide, l'expansion économique dans ces deux pays ayant repris après une période de stabilisation.

A la suite d'une décision prise par le premier ministre et par le président de Gaulle en 1964, une mission composée de représentants de divers secteurs de l'activité économique canadienne a visité la France en juin. La mission, qui était dirigée par le ministre de l'Industrie, M. Drury, a exploré les perspectives de développement du commerce, des investissements et des échanges de renseignements technologiques entre les deux pays.

Le commerce canadien d'exportation avec les pays d'Europe et d'Asie, notamment le commerce des céréales, a continué de revêtir beaucoup d'importance. Depuis 1963, l'Union soviétique a acheté pour près d'un milliard de blé canadien, et en juin de cette année un accord a été conclu pour l'achat de 336 millions de boisseaux de blé et de farine d'ici 1969. C'est le contrat commercial le plus important que le Canada ait jamais conclu pour une période de trois années pour la vente d'une quantité déterminée de blé et de farine. Les livraisons prévues aux termes de cet accord et d'un nouvel accord conclu avec la Pologne en 1966 sont en cours, de même que les expéditions qui sont effectuées en Chine communiste et dans certains pays communistes de l'Europe de l'Est en vertu d'accords conclus les années précédentes.

La conclusion d'un accord commercial bilatéral avec la République de Corée a porté à 104 le nombre des pays avec lesquels le Canada entretient des rapports commerciaux officiels. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce régit nos relations commerciales avec la majorité de ces pays. L'Accord de commerce avec la République de Corée qui a été signé à Ottawa le 20 décembre par M. Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. Winters, ministre du Commerce, prévoit essentiellement l'octroi réciproque du traitement de la nation la plus favorisée et constitue un nouveau point marquant des efforts qu'exerce le Canada pour développer ses relations commerciales et économiques.

Commerce et développement

La discussion internationale des problèmes commerciaux des pays en voie de développement a été influencée par l'inquiétude croissante que font naître d'une part les taux de croissance insuffisants enregistrés par les économies de nombreux pays sous-développés, et d'autre part le fait que le flot total des ressources officielles dirigées vers ces pays par les nations industrialisées s'était stabilisé au cours de la première partie de la présente décennie. Des organismes internationaux établis comme le Conseil écono-

mique et social, les organes de la Banque mondiale et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement ont accordé leur attention à divers aspects de ces problèmes dans le cadre des fonctions qu'ils doivent chacun exercer¹. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a achevé en 1966 de mettre au point la structure recommandée par la Conférence de Genève de 1964 est maintenant devenue un important forum pour la discussion détaillée des nombreux éléments que comporte le processus du développement économique.

En plus des travaux de ses divers comités, l'organe directeur de l'UNCTAD, le Conseil du commerce et du développement, a tenu deux sessions au cours de l'année. Il a procédé à une étude des progrès accomplis depuis la première conférence et a discuté des préparatifs à effectuer en vue de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Celle-ci, qui doit avoir lieu au début de 1968 à la Nouvelle-Delhi, promet d'être un événement d'importance majeure sur le plan international. Un travail préparatoire est présentement effectué sur divers points: accès amélioré sur les marchés pour les exportations des pays en voie de développement grâce à l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, possibilité de systèmes préférentiels spéciaux, arrangements concernant les produits, problèmes d'expédition, financement supplémentaire pour compenser les insuffisances imprévues des recettes des exportations, et mesures de coopération entre pays en voie de développement afin de stimuler leur développement industriel. On reconnaît de plus en plus, dans l'enceinte de l'UNCTAD, l'importance primordiale des politiques nationales que poursuivent les pays en voie de développement eux-mêmes. On accorde également beaucoup d'attention à la nécessité d'appuyer dans ces pays la croissance de nouvelles industries orientées vers l'exportation, en fournissant une assistance technique dans le domaine de la commercialisation et du développement du commerce.

Les négociations tarifaires Kennedy qui atteignent maintenant leur dernière étape à Genève offrent une occasion remarquable d'encourager l'expansion, sur une base multilatérale, des exportations en provenance des pays en voie de développement. Il a été décidé en 1965 de modifier l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) afin de tenir compte de la position et des besoins particuliers des pays en voie de développement. Dans le programme de travail du GATT qui a été adopté à la suite de cette décision, on a accordé une attention particulière à la réduction des tarifs douaniers et autres obstacles au commerce concernant les produits qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement.

Une autre source de préoccupations est le besoin de mesures visant à stabiliser et à améliorer les conditions qui régissaient le commerce international des produits de base dont dépendent pour une si grande part les recettes des exportations des pays en voie de développement. En 1966, de nouvelles mesures ont été adoptées afin de rendre l'Accord international sur le café plus efficace. Une conférence pour la négociation d'un accord international sur le cacao a également eu lieu et les perspectives de conclusion d'un accord touchant le commerce de ce produit dans un avenir relativement proche sont encourageantes. En ce qui concerne le sucre, des efforts concertés ont été faits en 1966 dans le cadre de l'UNCTAD afin d'établir une base satisfaisante pour la négociation d'un accord international sur le sucre.

¹Vous trouverez au chapitre II un exposé des travaux des Nations Unies, y compris ceux de l'ECOSOC, dans le domaine du développement économique.

Comme nous l'avons noté dans une autre partie du présent rapport, l'année 1966 a vu la création d'un nouvel organisme, l'Organisation de développement industriel des Nations Unies (UNIDO) qui, espère-t-on, se révélera un instrument efficace pour l'essor de l'industrialisation dans les pays en voie de développement.

Transports, communications et énergie

Télécommunications

L'une des réunions les plus importantes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 1966 a été la onzième assemblée plénière du Comité international consultatif de la radio qui a eu lieu à Oslo du 22 juin au 22 juillet. Le Canada a joué un rôle actif dans les travaux de l'Assemblée qui a étudié de nombreux problèmes techniques dans le domaine des communications radio.

La nouvelle Convention internationale sur les télécommunications qui a été adoptée par la Conférence pléniopotentielle de l'UIT en 1965 a été ratifiée par le Canada en août 1966.

A la suite de réunions préparatoires convoquées en 1965, une Conférence sur les télécommunications du Commonwealth s'est réunie à Londres du 1^{er} au 22 mars afin d'examiner des propositions de changements dans l'organisation et les dispositions financières du système existant de télécommunications du Commonwealth. Les recommandations de la conférence sont présentement soumises à l'étude des gouvernements.

Le Consortium international de télécommunications par satellites (INTELSAT) dont le Canada est membre originaire a réalisé d'importants progrès au cours de l'année. Le nombre des membres est passé à 53. Le 26 octobre a eu lieu le lancement du deuxième satellite pour usage commercial, l'INTELSAT II ou *Lani Bird*, qui doit être utilisé au-dessus de l'océan Pacifique. Ce satellite a deux fois plus de puissance que le premier, l'*Early Bird*, qui a été lancé au printemps 1965 au-dessus de l'Atlantique. Bien qu'il n'ait pu atteindre une parfaite orbite, l'INTELSAT II pourra cependant effectuer les transmissions d'émissions télévisées et de messages téléphoniques entre Hawaï et le continent américain.

Aviation civile

Une réunion spéciale de l'Organisation de l'aviation civile internationale a eu lieu à Montréal du 1^{er} février au 15 février afin d'envisager une révision des limites de la responsabilité en cas de décès de passagers ou de blessures, telle qu'elle est définie par la Convention de Varsovie de 1929 et par le Protocole de La Haye de 1955. Cette réunion a été convoquée à la suite de la dénonciation de la Convention de Varsovie par les États-Unis qui estimaient que les limites fixées étaient à un niveau trop bas pour assurer aux voyageurs une protection adéquate. Les participants n'ont pu se mettre d'accord sur une proposition acceptable touchant une révision favorable des limites. Mais par la suite, des arrangements provisoires à l'intention des transporteurs internationaux qui assurent des services aériens vers les États-Unis et en provenance des États-Unis ont été mis au point par l'Association du transport aérien international, en consultation avec l'OACI et avec le Gouvernement des États-Unis. Ces mesures ont conduit les États-Unis à retirer leur dénonciation le 14 mai. Les arrangements provisoires prévoient un relèvement du plafond des dommages-intérêts qui

peuvent atteindre \$75,000 par passager, compte tenu des frais juridiques, et \$58,000 par passager, exception faite de ces frais, ainsi que l'acceptation par les transporteurs d'une responsabilité totale pouvant atteindre ces limites. La Convention de Varsovie et le Protocole de La Haye, complétés par ces arrangements, restent en vigueur jusqu'à ce que l'on trouve une solution permanente. Le Conseil de l'OACI a institué à cette fin un groupe d'experts qui recommanderont des limites acceptables de responsabilité, celles-ci devant être incorporées dans la Convention de Varsovie et dans le Protocole de La Haye.

Après un intervalle de quelques années, le Conseil des transports aériens du Commonwealth s'est réuni à Londres du 30 août au 5 septembre. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les travaux du Conseil qui a effectué des échanges de vues et de renseignements touchant les problèmes techniques les plus variés dans le domaine de l'aviation civile. Les membres ont reconnu que le Conseil jouait un rôle utile, que des réunions ordinaires devraient être tenues à intervalles plus fréquents, alternativement dans chaque pays membre, et que la présidence du Conseil devrait incomber chaque fois à un représentant d'un pays membre différent. Le Conseil a recommandé certaines mesures afin de réaliser une coopération plus étroite dans le domaine de l'assistance technique.

L'événement le plus important, en 1966, qui ait marqué les relations bilatérales du Canada dans le domaine des transports aériens a été la conclusion d'accords aériens avec les États-Unis et l'Union soviétique. Le 17 janvier, l'Accord canado-américain concernant les transports aériens était signé à Ottawa par Son Excellence M. Walton Butterworth, ambassadeur des États-Unis, par M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. J. W. Pickersgill, ministre des Transports. Cet accord qui remplace celui de 1949 améliore considérablement les services aériens et élargit le réseau routier afin de répondre aux besoins du public canadien et américain.

Le 11 juillet, le premier ministre du Canada et M. Dmitri Polyansky, président suppléant du Conseil des ministres de l'Union soviétique, ainsi que l'ambassadeur de l'URSS et le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures signaient l'Accord canado-soviétique relatif aux transports aériens, qui autorisait les compagnies Air Canada et Aéroflot à assurer chacune un vol par semaine entre Moscou et Montréal. Air Canada a inauguré ce service le 1^{er} novembre et Aéroflot le 4 novembre. Dans le cadre du service qu'il assure vers l'Union soviétique, Air Canada a également inauguré des vols hebdomadaires de Montréal à Copenhague.

Énergie atomique

L'année écoulée a vu se produire d'importants développements en ce qui concerne les aspects internationaux de l'utilisation de l'énergie atomique, et on prévoit que le rôle actif joué par le Canada dans ce domaine continuera de prendre de l'ampleur et de suivre les progrès d'une utilisation accrue de l'énergie nucléaire pour la production d'énergie électrique. Des fonctionnaires et hommes de sciences canadiens ont participé en 1966 à un certain nombre de conférences et de symposiums relatifs à l'énergie nucléaire, y compris la Dixième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a eu lieu à Vienne en septembre 1966. Le Canada a été de nouveau désigné, à cette conférence, pour occuper l'un des cinq sièges du Conseil des gouverneurs qui sont réservés aux pays membres les plus avancés dans la technologie de l'énergie atomique, y compris la

production des matières d'origine. M. J. A. McCordick, ambassadeur du Canada en Autriche, agit en qualité de représentant du Canada auprès du Conseil et assure une liaison entre l'Agence, le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes qui s'occupent des questions d'énergie atomique. Comme les années précédentes, le Canada a continué de déléguer auprès du personnel de l'Agence des experts qualifiés dans le domaine de l'énergie atomique. Le Canada a également coopéré avec cet organisme dans ses activités d'assistance technique et a fait cette année à ce titre, une contribution bénévole de \$57,200 au fonds de l'Agence.

Les relations bilatérales du Canada dans le domaine de l'énergie nucléaire ont continué de se développer. Des échanges de spécialistes de l'énergie atomique ont eu lieu entre le Canada et divers autres pays et organismes, dont la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Japon, l'Union soviétique, l'Argentine et l'Euratom (Communauté européenne de l'énergie atomique). La coopération qui existe depuis de longues années entre le Canada et l'Inde s'est encore développée avec la conclusion d'un accord qui prévoit une aide technique et financière canadienne pour la construction d'un second réacteur d'une puissance de 200 mégawatts dans l'État indien du Rajasthan. La construction de la première unité qui était prévue par l'accord signé le 16 décembre 1963 progresse déjà de manière satisfaisante et devrait être terminée d'ici trois ou quatre ans. Le nouvel accord concernant le deuxième réacteur était accompagné d'un échange de lettres qui exposait les procédures à observer pour la mise en œuvre des garanties prévues dans l'accord de 1963 et qui confiait à l'Agence internationale de l'énergie atomique le soin d'appliquer les garanties en question.

Le Canada a continué d'attacher la plus haute importance à la mise au point de garanties adéquates qui empêcheraient l'utilisation, pour la fabrication d'armes nucléaires, des matières et de l'équipement fournis à des fins pacifiques. Tous les accords bilatéraux du Canada touchant les transferts d'équipement et de matières nucléaires prévoient des garanties de ce genre, et des inspections ont été effectuées cette année en Suisse et en Allemagne conformément aux dispositions des accords bilatéraux conclus avec ces pays. Des discussions ont également eu lieu avec un certain nombre de gouvernements afin que la tâche d'administrer les garanties prévues dans nos accords bilatéraux incombe à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le 20 juin 1966, les représentants du Gouvernement canadien, du Gouvernement japonais et de l'Agence internationale de l'énergie atomique signaient officiellement un accord qui donnait à l'Agence le droit d'appliquer les garanties mentionnées dans l'accord bilatéral sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, accord conclu par le Canada et le Japon le 2 juillet 1959. La conclusion de cet accord trilatéral illustre de façon remarquable la collaboration fructueuse qui existe entre le Canada et le Japon dans l'application pacifique de l'énergie atomique et marquait une étape importante vers une acceptation plus générale du système de garanties internationales de l'AIEA, objectif que le Canada a toujours recherché depuis que cette proposition a été formulée.

En octobre, le Canada et la Grande-Bretagne ont conclu un accord de haute importance qui prévoyait l'application de garanties, fondées sur les principes et les procédures de l'AIEA, à l'égard des futurs transferts d'uranium entre le Canada et la Grande-Bretagne. S'adressant à la Chambre des communes le 18 octobre, le premier ministre a apporté les précisions suivantes au sujet de cet accord:

Les Gouvernements de Grande-Bretagne et du Canada ont convenu que l'uranium fourni en vertu de ce contrat sera utilisé uniquement à des fins

pacifiques, et que les mesures de garantie fondées sur les principes et les méthodes du régime des mesures de garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique s'appliqueront à l'utilisation de cette matière . . . De telles dispositions seront conformes à nos obligations internationales, y compris celles qui pourraient survenir en vertu d'un traité de non-prolifération auquel les deux pays pourraient adhérer.

Le contrat conclu avec l'Administration de l'énergie atomique du Royaume-Uni a également une grande portée en ce qu'il indique nettement l'accroissement de la demande qui doit se manifester au cours des dix années à venir dans le domaine de la production d'uranium à des fins pacifiques. Comme l'a fait observer le premier ministre dans la déclaration au Parlement, «d'autres pays manifestent aussi de l'intérêt et nous pouvons envisager avec plaisir la perspective d'une renaissance de cette partie importante de notre économie en sachant que l'uranium contribuera de façon de plus en plus considérable à satisfaire les besoins mondiaux d'énergie destinée à des fins pacifiques».

Sciences

Vu l'intérêt actif que prend le gouvernement à l'égard du développement des sciences et du rôle qu'elles jouent dans le progrès national et international, le ministère a continué d'assurer une liaison entre des organisations internationales scientifiques comme les comités scientifiques de l'OCDE et des organismes canadiens dont le Conseil national de recherche et le Conseil des sciences du Canada. Le Canada a participé à la réunion des ministres des sciences tenue en janvier et M. C. M. Drury, ministre de l'Industrie, dirigeait la délégation canadienne.

IV

AIDE EXTÉRIEURE

Le Gouvernement canadien accorde aux pays en voie de développement une aide économique sous forme de programmes bilatéraux et de contributions aux programmes multilatéraux d'aide, y compris ceux des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. (De plus, les crédits à l'exportation, atteignant parfois des montants considérables, constituent une forme d'aide économique accordée par le Canada mais dont il n'est pas question dans le présent rapport.)

Programmes bilatéraux

Le Canada a accordé de l'aide, dans le cadre d'un certain nombre de programmes bilatéraux, à environ 65 pays du Sud et du Sud-Est asiatiques (en vertu du Plan de Colombo), du Commonwealth, de l'Afrique francophone, des Antilles ainsi que de l'Amérique latine selon certains arrangements spéciaux avec la Banque interaméricaine de développement. Le bureau de l'Aide extérieure, chargé, sous la direction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du Programme bilatéral d'aide du Canada, a aussi assumé certaines obligations touchant le programme de bourses d'étude et de spécialisation du Commonwealth, qui comporte des tâches analogues à celles que nécessitent les programmes d'aide.

Au cours de l'année financière 1966-1967, les crédits affectés aux programmes bilatéraux sont demeurés à 48.5 millions de dollars; les affectations au Programme d'aide alimentaire sont passées de 20 millions en 1965 à 75 millions pour faire face aux besoins mondiaux grandement accrus; enfin 50 millions ont été attribués aux prêts spéciaux de mise en valeur. Les objectifs visés par ces prêts spéciaux sont les mêmes que ceux des programmes de subventions du Canada. Le programme de prêts a été lancé à l'intention des pays qui sont admissibles à nos programmes bilatéraux et a aussi permis au Canada de contribuer au progrès économique de l'Amérique latine par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement. En juin 1966, l'accord conclu entre la Banque et le Canada a été modifié afin de porter de 20 à 30 millions de dollars l'aide à l'Amérique latine en provenance du Canada.

En 1966, le Canada a continué d'aider 18 pays membres du Plan de Colombo à mettre en œuvre leurs programmes d'enseignement et de développement industriel. Le Canada a aidé au Pakistan à réaliser d'importants projets de lignes de transmission, une fabrique de carton dur, une centrale thermique, une étude sur l'utilisation des terres, un programme de logement pour les réfugiés et une centrale nucléaire. En plus d'expédier 55,000 tonnes de blé à titre d'aide alimentaire, le Canada en a envoyé, en réponse à une demande, 11,000 tonnes supplémentaires pour prévenir une grave disette. Dans l'Inde, les travaux de construction des projets hydro-électriques de Kundah et d'Idikki et l'expansion de la centrale hydro-électrique d'Umtru se sont poursuivis. Le Canada a aussi participé à un relevé géologique et à la construction d'un moulin à papier, a fourni des appareils de traitement au cobalt et a accepté de fournir des locomotives diesel et

d'autre matériel. Dans le cadre du Programme d'aide alimentaire, le Canada a affecté 71 millions de dollars ou à peu près 1 million de tonnes de produits alimentaires à l'Inde. A Ceylan, la construction de l'aéroport de Katunayake est très avancée. Le Canada a aussi fourni de l'équipement pour l'expansion de l'usine de pêche de Mutwal construite par le Canada. En Malaisie, le Canada a fourni l'équipement de 53 centres de formation professionnelle et a effectué une étude des ressources naturelles. En Thaïlande, un relevé en vue de la construction de routes a été commencé. Des études sur la possibilité d'ériger une industrie laitière en Corée et d'aménager des installations portuaires à Singapour ont été entreprises l'an dernier. Le Vietnam a reçu de la farine de blé, et le Laos, des vivres et du papier. En 1966, le Canada a fourni de nouveau des produits industriels à l'Inde et au Pakistan, afin de les aider à parer au manque de devises étrangères et à faire face aux besoins des industries secondaires qui dépendent de ces importations. Il a accepté d'équiper 10 hôpitaux d'urgence de 200 lits pour les Vietnamiens. L'assistance technique a joué un rôle important dans le Sud et le Sud-Est asiatiques et, le 30 septembre 1966, 95 professeurs et conseillers travaillaient à l'étranger et plus de 1,048 stagiaires de cette région étudiaient au Canada. De ce groupe, 26 professeurs et conseillers travaillaient au Cambodge, au Laos et au Vietnam, alors que 279 stagiaires qui étudiaient au Canada venaient des pays francophones membres du Plan de Colombo dans cette région.

Le Canada participe au Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth depuis 1958-1959 alors qu'il a débuté avec un programme d'assistance technique limité. A la suite de la Conférence des premiers ministres en 1960, un programme d'aide a été établi officiellement pour ces pays et, au cours des six dernières années, la priorité a été accordée à l'assistance technique. En septembre 1966, 230 instituteurs et professeurs à l'échelon universitaire et plus de 85 conseillers canadiens dans divers domaines étaient en mission en Afrique, alors que 474 étudiants africains poursuivaient leurs études dans des institutions techniques et scolaires au Canada.

L'assistance-équipement aux pays africains du Commonwealth a augmenté et embrasse des projets tels la photographie aérienne et la cartographie, la construction d'écoles de formation technique et l'envoi d'équipement et de personnel, et des études portant sur la sylviculture, la pâte et le papier, les possibilités ferroviaires, les ressources minérales et le transport.

Le Programme canadien d'aide aux pays francophones d'Afrique, inauguré en 1961, a rapidement pris de l'ampleur au cours des dernières années. L'enseignement garde toujours une importance considérable et en septembre 1966, 218 professeurs canadiens étaient en mission dans les pays francophones d'Afrique et 137 stagiaires de cette région étudiaient au Canada. Toutefois, le cadre des programmes a été élargi de manière à comprendre d'autres formes d'assistance technique et des projets d'investissement. Le Canada a fourni du matériel audio-visuel à neuf pays, a tourné une série de films éducatifs canadiens à l'intention de neuf pays, et a envoyé des quantités substantielles de papier qui serviront à la publication de manuels et de brochures éducatives. Le Canada a fourni à l'Algérie, au Maroc et au Sénégal de la farine de blé et de la poudre de lait pour parer à la disette. Un projet de pont a été commencé au Cameroun et la Guinée a reçu du papier pour les programmes d'éducation des adultes des Nations Unies. On a effectué dans ce dernier pays des études sur la possibilité de construire des centrales hydro-électriques et on a fourni du matériel pour la construction de routes.

En juillet 1966, une conférence des chefs de gouvernement du Canada et de tous les territoires antillais du Commonwealth a eu lieu à Ottawa. On y a fait savoir que le Canada élargirait son programme d'assistance à cette région. Un certain nombre d'écoles primaires et secondaires construites par le Canada ont été remises aux autorités locales et l'on a poursuivi une exploitation des ressources en eau douce et l'amélioration des pistes d'atterrissage des aéroports. Dans le cadre des prêts spéciaux de développement, on a aussi entrepris la réalisation de nouveaux projets tels l'envoi de bois de construction et de matériel portuaire, et la construction de ponts et d'écoles rurales. Dans le cadre du programme d'assistance technique, plus de 950 étudiants de la région ont reçu une formation au Canada et 315 instituteurs et conseillers canadiens ont été envoyés en mission dans les Antilles. Le 30 septembre 1966, 129 instituteurs et conseillers canadiens travaillaient dans cette région et 390 élèves antillais poursuivaient leurs études au Canada.

En Amérique latine, le premier projet dont il a été convenu d'assurer le financement au moyen d'un prêt spécial de développement en collaboration avec la Banque interaméricaine pour le développement a été l'aménagement du port d'Acajutla au Salvador. Depuis ce temps, l'Équateur s'est vu accorder un prêt pour mener une étude du bassin de la rivière Guayas, l'Argentine et le Pérou, pour des études préliminaires, et le Paraguay, pour l'étude et l'aménagement de routes. Plusieurs autres projets à réaliser en Amérique latine sont actuellement à l'étude.

Le Programme de bourses d'étude et de spécialisation du Commonwealth est entré en vigueur au début de l'année scolaire de 1960-1961, lorsque le Canada a accueilli 101 étudiants. Pendant la première année du programme, 17 étudiants canadiens ont reçu des bourses pour suivre des cours dans d'autres pays du Commonwealth. En 1966, 74 boursiers canadiens ont poursuivi leurs études à l'étranger et 247 étudiants sont venus au Canada dans le cadre du programme.

En vertu de ces divers programmes d'aide à l'enseignement, le Canada a permis à un nombre croissant d'étudiants des pays en voie de développement de profiter d'un stage de formation. En 1966, plus de 2,300 étudiants ont reçu une formation dans le cadre des programmes bilatéraux d'aide du gouvernement canadien.

Afin de surmonter certaines des difficultés que pose la formation individuelle, le Canada a organisé des programmes de groupes comprenant des cours théoriques suivis de stages pratiques plus courts. Des programmes de formation en groupes ont porté sur les domaines suivants: fabrication de spécialités d'acier, coopératives, développement communautaire, organisation ouvrière et administration publique.

Programmes multilatéraux

Le Canada est un des principaux participants aux programmes multilatéraux d'aide particulièrement ceux qui relèvent des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Au cours de l'année dernière, la participation du Canada aux activités des Nations Unies touchant l'aide s'est accrue et comprend une contribution de 9.5 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour le développement, de 10 millions de dollars au Programme alimentaire mondial de l'OAA, de 1.2 million à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et de 1.1 million au Fonds des Nations Unies pour l'enfance dont une subvention spéciale de \$100,000 offerte à la suite des désastres survenus à Aberfan et au passage à niveau de Dorval. D'autres engagements multilatéraux du

Canada comprennent une contribution supplémentaire de 15 millions de dollars à l'Association internationale pour le développement (AID), organisme affilié à la Banque mondiale, de même qu'une souscription de capital de 25 millions de dollars des États-Unis à la Banque asiatique de développement, dont le Canada est membre originaire. La contribution du Canada au Fonds de développement du bassin de l'Indus s'est élevée à 7 millions en 1966. D'autres subventions volontaires, de nature variée, ont totalisé \$570,000 en 1966.

En plus d'accorder tout son appui aux programmes multilatéraux d'aide des Nations Unies, le Canada collabore étroitement avec les autres institutions internationales chargées de coordonner les programmes bilatéraux des pays donateurs. L'aide est devenue une entreprise internationale conjointe au sujet de laquelle presque tous les pays industrialisés de l'Ouest ont adopté des buts communs et une façon commune d'aborder les problèmes. Sous l'égide de la Banque mondiale, par exemple, des consortiums et des groupes consultatifs de pays comme l'Inde, le Pakistan, le Nigéria et la Tunisie tiennent des réunions régulières au cours desquelles les membres peuvent évaluer ensemble les besoins de chaque pays en matière de développement et travailler avec les pays récipiendaires afin de trouver le meilleur moyen d'y répondre. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est sans doute maintenant l'organisme international de coordination le plus important et ses membres, qui représentent la plupart des pays européens, les États-Unis, le Japon et le Canada, fournissent environ 98 p. 100 du total de l'aide dispensée par le monde non communiste. Le Comité d'aide au développement étudie et examine attentivement les programmes d'aide du Canada, comme ceux de tous les autres membres. Le Canada participe à cette mise en commun d'expérience et il en tire profit.

Secours d'urgence

Le Programme de secours d'urgence du Canada est dirigé par le Bureau de l'aide extérieure en collaboration étroite avec la Croix-Rouge canadienne et sur l'avis du ministère des Affaires extérieures. Ce programme, qui fonctionne sur le plan bilatéral, a pour but d'offrir une aide immédiate à la suite des désastres qui se produisent à l'étranger. En 1966, le Canada a offert des secours d'urgence prélevés sur son Fonds international de secours d'urgence à sept occasions: tremblements de terre au Pérou, au Népal et en Turquie, inondations en Jordanie, en Indonésie et au Laos, et cyclone au Pakistan.

Au cours de 1966, le Gouvernement canadien s'est aussi engagé à fournir à l'Italie, à la suite des inondations désastreuses qu'a subies ce pays, une aide spéciale de secours et de réhabilitation au montant de \$500,000.

V

DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

La politique de défense est un élément important de la politique extérieure, et l'existence du Comité du Cabinet pour les Affaires extérieures et la Défense, où s'élaborent la politique et les programmes de défense du Canada qui touchent la politique étrangère, reflète l'interdépendance de ces deux politiques. Bon nombre de questions soumises à l'étude du Comité sont présentées conjointement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, et les deux ministères collaborent étroitement à la préparation et à la mise en œuvre des éléments de la politique de défense qui influencent directement les relations extérieures du Canada.

Les deux Directions de liaison avec la Défense s'occupent donc des engagements et de l'activité du Canada sur le plan international dans le domaine de la défense. Les plus importantes obligations du Canada en matière de défense internationale comprennent sa participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'OTAN), sa collaboration avec les États-Unis en vue de la défense du continent nord-américain, sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que l'aide militaire, notamment la formation et la fourniture de matériel à un certain nombre de pays qui ont accédé depuis peu à l'indépendance. Comme par les années passées, l'activité du ministère dans le domaine de la défense en 1966 a été très variée. La réorganisation et l'intégration des forces de défense du Canada, entreprises l'année précédente, ont progressé en 1966; elles prévoyaient la création d'un commandement mobile et certaines décisions concernant l'approvisionnement en matériel en vue des possibilités extérieures futures du Canada dans le domaine militaire.

Pour la défense de l'Amérique du Nord, le Canada a continué de collaborer étroitement avec les États-Unis, au sein du Norad, de la Commission permanente de défense et d'autres organismes, comme il l'avait fait au cours des années précédentes.

Depuis le début des années 60, le Canada a répondu de façon spéciale à un certain nombre de demandes d'aide provenant de pays qui ont accédé récemment à l'indépendance, et portant sur la formation et l'équipement de leurs forces de défense. En général, ce genre d'assistance militaire (qui complète l'aide économique du Canada à l'étranger) est de collaborer à la constitution de troupes suffisantes et disciplinées, indispensables au maintien de la sécurité et de la stabilité dont dépendent le progrès social et l'expansion soutenue de l'économie. Cet appui en matière de défense a consisté surtout en une instruction militaire donnée ou bien au sein des forces canadiennes, ou bien à l'étranger par des équipes canadiennes de formation. Ces dernières années, le Canada a accru son aide aux fins de défense en fournissant du matériel à la Tanzanie et à la Malaisie, notamment des avions militaires.

En 1966, près de 300 membres des forces armées de six pays en voie de développement en Afrique et en Asie, ainsi qu'aux Antilles, ont reçu une formation militaire au Canada. De plus, des équipes de formation qui se

composent actuellement de 21 et 76 Canadiens se trouvent respectivement au Ghana et en Tanzanie. Celle de la Tanzanie s'est accrue en 1966 de quelque 45 aviateurs canadiens, selon le programme quinquennal de 1965 pour la formation d'une escadre aérienne de transport. En outre, le Canada a consenti au financement et à la construction d'une académie militaire en Tanzanie.

Dans le cadre du programme quinquennal, le Canada a fourni à la Tanzanie trois appareils *Otter* et deux *Caribou* en 1966. La Malaisie, elle, a reçu cette année quatre avions militaires *Caribou*, conformément au programme biennal d'aide que le Canada a entrepris en 1965.

Suivant une coutume établie depuis quelques années, le ministère des Affaires extérieures a participé en 1966 au travail du Collège de la Défense nationale en détachant un fonctionnaire supérieur au personnel de direction du Collège et en envoyant, de temps à autre, d'autres fonctionnaires donner des conférences aux élèves sur divers aspects des affaires internationales. Le ministère a aussi prêté son concours pour l'organisation de grandes tournées en Amérique du Nord et outre-mer. Entreprises annuellement par le Collège, ces tournées ont pour but de permettre aux élèves de mieux comprendre par expérience personnelle, les affaires de divers pays auxquels s'intéressent le Canada.

VI

DIRECTIONS GÉOGRAPHIQUES

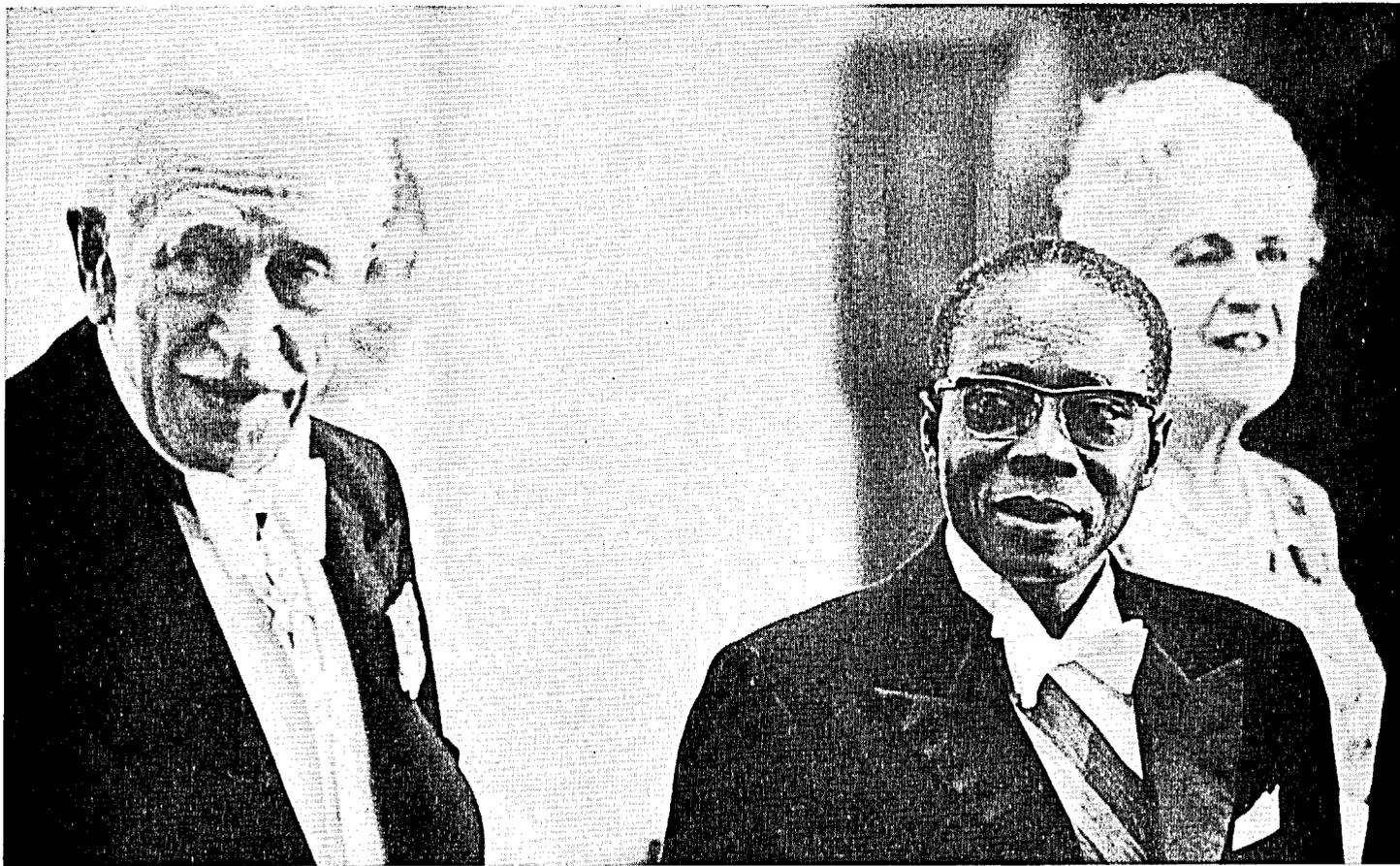
A. Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient

Les relations du Canada avec les États indépendants de l'Afrique et du Moyen-Orient continuant de se développer, l'année 1966 s'est révélée une année exceptionnellement active pour la Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient. La Direction est chargée de renseigner et de conseiller le gouvernement sur tous les aspects des événements politiques en Afrique et au Moyen-Orient et sur l'activité des Nations Unies dans cette région, particulièrement lorsqu'elle implique la participation du Canada aux opérations de secours et de maintien de la paix de l'ONU. Elle s'occupe également des intérêts du Canada dans les territoires dépendants d'Afrique.

La Rhodésie a continué de poser un problème majeur et d'une haute complexité. La détention illégale du pouvoir dans ce pays est demeurée une source d'instabilité et de tension entre l'Afrique et les nations occidentales. Le Canada a appuyé à la fois l'action des Nations Unies et celle du Commonwealth. En janvier 1966, le premier ministre s'est rendu à Lagos afin de participer à la réunion du Commonwealth où l'on devait procéder à l'étude de la situation en Rhodésie résultant de la déclaration unilatérale d'indépendance du régime Smith et examiner les moyens par lesquels le Commonwealth pourrait contribuer à mettre fin au régime illégal. Deux comités permanents du Commonwealth ont été institués au cours de cette réunion. L'un s'est vu confier la tâche d'organiser un programme de formation étendu à l'intention des Africains de Rhodésie. L'autre, le Comité des sanctions dont le président est M. Lionel Chevrier, haut commissaire du Canada en Grande-Bretagne, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier les effets des sanctions contre la Rhodésie. Un sous-comité a cherché à faciliter l'aide qui était accordée à la Zambie, vu les difficultés que la crise rhodésienne créait pour ce pays.

En février 1966, le Gouvernement canadien a complété son embargo sur les marchandises rhodésiennes en frappant d'interdiction toutes les importations au Canada de marchandises provenant de Rhodésie et toutes les exportations canadiennes vers ce pays, à l'exception d'un nombre limité d'articles, comme les produits alimentaires, les fournitures médicales et d'autres marchandises servant à des fins humanitaires. Le Canada a aidé la Zambie en assurant le transport aérien de pétrole et a fourni de l'assistance technique et de l'assistance-équipement afin de contribuer à la solution de problèmes économiques.

L'effet de ces sanctions, qui sont appliquées par la plupart des membres des Nations Unies conformément à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 20 novembre 1965, a été lent à se manifester, mais certains progrès ont été obtenus en ce qui concerne la limitation des exportations et des importations effectuées par le régime Smith. En dépit de la résolution du Conseil de sécurité en date du 9 avril 1966 qui permettait à la Grande-Bretagne de bloquer les exportations de pétrole à destination de Beira au Mozambique, le régime illégal a réussi à recevoir du pétrole par



Le gouverneur général du Canada, M. Georges-P. Vanier et le président du Sénégal, M. Léopold S. Senghor, photographiés lors d'une réception offerte à la résidence du gouverneur, à Ottawa, à l'occasion d'une visite de dix jours que M. Senghor a faite au Canada en septembre 1966. A l'arrière-plan, M^{me} Vanier.

d'autres voies. A la réunion de septembre, les premiers ministres du Commonwealth sont tombés d'accord sur la nécessité de sanctions économiques plus fortes et obligatoires aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La Grande-Bretagne a accepté de parrainer, avec l'appui total du Commonwealth, une résolution du Conseil de sécurité qui prévoyait l'application de sanctions obligatoires « efficaces et sélectives » avant la fin de l'année si le régime rhodésien actuel n'avait pas accepté alors un règlement constitutionnel. Dans ces circonstances, le Gouvernement britannique retirerait toutes ses propositions antérieures de règlement constitutionnel et n'envisagerait plus un règlement qui impliquerait l'accession à l'indépendance avant qu'il y ait domination de la majorité. Il y a eu désaccord, à la réunion de Londres, quant à l'emploi possible de la force armée dans cette crise. Le Gouvernement canadien éprouvait des doutes sérieux quant à la possibilité pratique d'une telle solution.

Après que le régime illégal eut rejeté le 5 décembre les conditions britanniques d'un règlement constitutionnel, la Grande-Bretagne a présenté une résolution concernant l'application de sanctions obligatoires sélectives aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 16 décembre par 11 voix sans opposition, avec quatre abstentions. Les quatre membres du Conseil de sécurité qui font partie du Commonwealth ont tous voté pour la résolution. Celle-ci invitait les États membres à interdire l'importation de certains produits clés et prohibait l'exportation de pétrole, d'armes, d'avions, de véhicules automobiles et de matériel connexe vers la Rhodésie. Le 20 décembre, le premier ministre Wilson a annoncé que la politique britannique concernant un règlement constitutionnel était telle que l'avait exposée le communiqué du Commonwealth publié à l'issue de la réunion de septembre à Londres.

Un certain nombre de distingués visiteurs de pays africains sont venus au Canada en 1966. L'un des plus notables était le président Senghor du Sénégal qui a effectué en septembre une visite officielle de dix jours au Canada. Au cours de cette visite, des discussions touchant des problèmes d'intérêt mutuel ont eu lieu entre le président Senghor et le premier ministre et les membres de son cabinet. Après avoir passé trois jours à Ottawa, le président du Sénégal a visité Montréal, les Laurentides et Québec où il a été reçu par le gouvernement provincial et où l'Université Laval lui décerna un grade honorifique. Un autre important visiteur d'Afrique au Canada a été le président Kaunda de Zambie, qui est venu à Ottawa en novembre pour discuter de questions internationales d'actualité avec le premier ministre du Canada.

Deux nouvelles nations africaines sont devenues indépendantes en 1966. Le 30 septembre a marqué l'accession à l'indépendance du Botswana (ancien protectorat britannique du Betchoualand) et la dixième nation africaine à entrer dans le Commonwealth. Le 4 octobre, le Lesotho (qui était auparavant le protectorat britannique du Basutoland) est devenu indépendant et est entré également dans le Commonwealth. Le Canada était représenté aux fêtes d'indépendance de ces deux pays par l'ambassadeur du Canada en Afrique du Sud.

En 1966, le Canada a ouvert des missions diplomatiques en Éthiopie, en Tunisie et au Sénégal. Un groupe du ministère s'est rendu à Nairobi, au Kenya, afin de préparer l'ouverture du haut commissariat canadien dans ce pays pour le début de 1967. Le Canada a maintenant des missions diplomatiques avec représentant résidant dans quatre pays africains d'expression française, dans quatre pays africains du Commonwealth et dans trois autres

pays d'Afrique. Au moyen d'accréditations multiples, le Gouvernement canadien a l'intention d'entretenir éventuellement des relations diplomatiques avec tous les pays indépendants d'Afrique.

Au Moyen-Orient, le Canada a des ambassades en Iran, en Israël, au Liban et en République arabe unie. Grâce à une double accréditation d'ambassadeurs canadiens, il maintient également des relations diplomatiques avec l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Soudan et la Syrie. Au cours de l'année, le Canada a reçu des visiteurs éminents de la région du Moyen-Orient, dont le ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban qui a été accueilli par le Gouvernement à Ottawa en février dernier.

B. Direction des affaires du Commonwealth

La Direction des affaires du Commonwealth s'occupe de toutes les questions qui intéressent l'ensemble du Commonwealth: problèmes qui ont des incidences sur l'Association et sur le rôle du Canada au sein du Commonwealth, préparatifs en vue de la participation du Canada aux conférences de premiers ministres et autres réunions du Commonwealth, participation au Secrétariat et à d'autres organisations du Commonwealth. En plus d'exercer ces fonctions, elle agit en qualité de «direction géographique pour toutes les questions qui intéressent la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les pays antillais du Commonwealth, l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Malaisie et Singapour, c'est-à-dire tous les pays du Commonwealth à l'exception de ceux d'Afrique et de la Méditerranée qui tombent sous la juridiction d'autres directions géographiques. La Direction des affaires du Commonwealth s'occupe également des relations du Canada avec l'Irlande et avec certains autres pays voisins de pays du Commonwealth.

Les relations intimes qui ont toujours existé entre la Grande-Bretagne et le Canada comportent de longue date la pratique de consultations étroites et d'échanges de vues à tous les niveaux touchant les questions d'intérêt commun pour les deux gouvernements. Le 29 juillet, le premier ministre Wilson a effectué une brève visite à Ottawa et le premier ministre du Canada s'est rendu à Londres en septembre. Il y a eu également plusieurs visites ministérielles entre les deux pays au cours de l'année. On comptait, parmi les visiteurs britanniques au Canada, le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. George Brown, qui est venu à Ottawa le 16 octobre. En plus de maintenir les liens traditionnels qui unissent la Grande-Bretagne et le Canada à l'intérieur du Commonwealth, les deux gouvernements se sont attachés particulièrement en 1966 à renforcer les relations mutuelles de leurs pays dans le domaine du commerce. Le 17 juin, M. Robert Winters, ministre du Commerce du Canada, et M. Douglas Jay, ministre du Commerce britannique ont décidé d'établir un Comité ministériel anglo-canadien du commerce et des affaires économiques. La création de ce comité permettra des échanges de vues plus fréquents entre les ministres du Canada et de Grande-Bretagne sur les problèmes économiques bilatéraux et sur les questions internationales économiques qui intéressent les deux pays. On s'attend à ce qu'une réunion préparatoire du Comité ait lieu au début de 1967.

Un événement d'importance majeure pour les relations extérieures du Canada en 1966 a été la Conférence Canada-Antilles du Commonwealth qui a eu lieu à Ottawa du 6 au 8 juillet. Cette conférence a réuni les premiers ministres et les ministres-chefs des pays et territoires du Commonwealth situés dans la région des Amériques et a contribué à donner un nouveau

sens aux relations spéciales qui existent traditionnellement entre les Antilles et le Canada. Vu les progrès qui ont marqué ces dernières années l'évolution constitutionnelle des pays antillais du Commonwealth, et les changements intervenus dans les relations économiques de cette région avec le Canada, on a décidé de faire une revue complète de ces relations et de rechercher les moyens de les intensifier.

Les discussions qui ont eu lieu durant la Conférence ont porté essentiellement sur des domaines bien définis dans lesquels il convenait de rechercher une collaboration pratique plus étroite: commerce, aide au développement, transports et communications, émigration, questions internationales d'intérêt commun et relations culturelles. En ce qui concerne les relations commerciales, les pays représentés à la Conférence ont signé un Protocole qui complète l'Accord de commerce canado-antillais de 1925. On énonçait, dans ce protocole, la décision de créer un Comité du Commerce et des Affaires économiques du Canada et des Antilles du Commonwealth qui se réunirait régulièrement à l'échelon ministériel ou à l'échelon des cadres supérieurs afin d'examiner les problèmes économiques et commerciaux d'intérêt commun. La Conférence a jugé nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires afin d'accélérer le rythme du développement économique dans les Antilles du Commonwealth, et le Canada s'est engagé à intensifier son effort d'assistance dans la région. Des dispositions spéciales ont été prises concernant une aide canadienne à l'Université des Antilles et à l'Université de Guyane, et des mémorandums d'accord ont été signés à ce sujet par les pays et les établissements intéressés.

Deux pays antillais du Commonwealth, la Guyane (auparavant Guyane britannique) et la Barbade, ont obtenu leur indépendance en 1966. Dans les deux cas, le Canada a été représenté aux fêtes d'indépendance par M. J. W. Pickersgill, ministre des Transports.

Le Canada a continué d'être préoccupé en 1966 par le problème des relations entre l'Inde et le Pakistan, ses associés au sein du Commonwealth, et par celui de leurs relations économiques. La déclaration de Tachkent, faite au début de l'année, a été chaleureusement accueillie par le Canada, vu les possibilités qu'elle présentait pour un relâchement des tensions entre les deux pays après les hostilités déclarées de l'année précédente. L'Inde a éprouvé de sérieuses difficultés économiques en 1966, en raison principalement de la grave sécheresse de 1965 et de la baisse subséquente de la production des céréales alimentaires. Les lourdes pertes subies par l'agriculture indienne ont nécessité un apport d'aide alimentaire afin de combattre la famine dans de nombreuses régions de l'Inde, et le Canada a fourni environ un million de tonnes de blé. Il a continué de participer aux consortiums d'aide internationale pour l'Inde et le Pakistan et à un nouvel effort déployé dans le but de permettre à Ceylan de surmonter des difficultés en matière de devises étrangères.

En 1966, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont joué un rôle de plus en plus actif dans les affaires régionales de l'Asie. Les deux pays ont augmenté leur aide militaire et civile au Vietnam du Sud et ont participé à plusieurs conférences régionales importantes. Les relations du Canada avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont continué d'être caractérisées par les contacts étroits et intimes qui relient de tradition les membres les plus anciens du Commonwealth. Le secrétaire d'État du Canada, M^{lle} Judy LaMarsh, a visité l'Australie et la Nouvelle-Zélande en juillet.

En ce qui concerne la Malaisie, la fin de la confrontation indonésienne a permis d'espérer une période de relations améliorées entre ces deux pays. L'hostilité de l'Indonésie qui diminuait depuis environ un an a officiellement pris fin avec la signature à Djakarta d'un accord entre les deux pays

le 11 août. Pendant la période de confrontation, le Canada a fourni une aide militaire à la Malaisie, sous forme d'équipement et de stages d'entraînement au Canada; il s'est associé en 1966 à un groupe réuni sous les auspices de la Banque mondiale et dont la tâche était de coordonner l'aide extérieure fournie à ce pays.

En 1966, M. B. C. Butler, haut commissaire du Canada en Malaisie, a été également accrédité à titre de haut commissaire à Singapour.

C. Direction des affaires d'Europe

La Direction des affaires d'Europe s'occupe des relations du Canada avec le continent européen où le Canada entretient des rapports avec 25 États: vingt et une missions résidentes et cinq bureaux consulaires. On compte à Ottawa 25 missions diplomatiques de pays européens, dont trois sont accréditées également auprès des États-Unis, à Washington.

En 1966, le Canada s'est exercé non seulement à étendre ses relations avec les États d'Europe occidentale auxquels il est étroitement lié par l'histoire, la civilisation et des intérêts communs, mais aussi avec les pays communistes d'Europe orientale avec lesquels il est devenu possible, ces dernières années, d'entretenir des contacts plus normaux. La preuve en est fournie par le nombre accru de visites officielles et officieuses dans les deux sens et l'étendue croissante des échanges dans maints domaines. Il convient de signaler en particulier la tournée européenne que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a entreprise en novembre, et au cours de laquelle il a officiellement rendu visite à la Pologne, à l'U.R.S.S., à l'Italie, et a été reçu en audience par Sa Sainteté Paul VI. Par ailleurs, le ministre du Commerce a visité l'U.R.S.S. en juin et l'Europe orientale en septembre. Le vif intérêt que les pays d'Europe témoignent au Canada se manifeste par l'ampleur que prend leur participation à l'Exposition universelle de Montréal.

Comme en 1965, les rapports avec la France se sont renforcés et étendus à un vaste champ d'activité. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Affaires étrangères de France ont eu des consultations sur des questions internationales et bilatérales, à Bruxelles au mois de juin et à Paris en décembre; en outre, M. Couve de Murville a passé trois jours au Canada en visite officielle, au cours de septembre. Plusieurs personnalités canadiennes ont été reçues en France et leurs homologues sont venus au Canada, notamment le ministre d'État de France, M. Joxe, qui a visité Ottawa et Montréal. L'Association interparlementaire Canada-France, constituée en 1965, a tenu sa première assemblée annuelle à Paris au cours du mois d'avril 1966. En juin une mission économique sous la direction du ministre de l'Industrie et de la Production de défense du Canada, visitait la France afin d'intensifier et d'étendre les relations économiques et commerciales entre les deux pays. Les échanges culturels ont été nombreux; ils comprennent des bourses d'études, des visites universitaires, des manifestations théâtrales, musicales et artistiques. Il y a eu aussi des rapports mutuels dans le domaine scientifique et celui de la recherche et ses prolongements.

Les étroites relations qui existent entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne se sont maintenues sur le plan bilatéral et dans le cadre de l'OTAN. Le ministre allemand de la Défense a visité Ottawa en août, puis il a fait la tournée de plusieurs établissements militaires canadiens. L'Allemagne est l'un des clients importants du Canada et le commerce entre les deux pays a été aussi intense qu'auparavant. Dans le domaine culturel, le programme des bourses scolaires a été élargi et l'heu-

reuse formule «Travaillez en voyageant» a augmenté les échanges d'étudiants. Quant aux «Jeunesses musicales du Canada», elles ont reçu un accueil enthousiaste à Berlin.

Le Canada est en étroites relations avec la Belgique, elle aussi membre de l'OTAN. Les deux pays tiennent des consultations régulières, comme en témoigne la visite d'octobre du ministre des Affaires étrangères de Belgique à Ottawa. En juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est entretenu brièvement avec son homologue hollandais, avant de se rendre à la conférence ministérielle de l'OTAN.

Les relations cordiales avec l'Italie s'intensifient et l'événement saillant a été la visite officielle de M. Paul Martin à Rome, au cours du mois de novembre. C'est alors que l'Institut culturel canadien a été établi et qu'il a été question du projet de négociations en vue de conclure un accord culturel d'ordre général.

En novembre, le premier ministre de Malte se rendait officiellement au Canada pour la première fois.

Au cours de l'année, deux personnes de marque, représentant des pays scandinaves, étaient accueillies à Ottawa. En novembre, Son Altesse royale le prince Bertil de Suède est venu au Canada pour inaugurer une campagne d'information sur la «Suède moderne»; il était accompagné d'une délégation de chefs d'entreprises commerciales et industrielles. En octobre, le ministre des Affaires étrangères du Danemark a séjourné à Ottawa, où il a eu des entretiens avec M. Martin et d'autres notabilités.

En 1966 aussi la politique visant à améliorer les relations du Canada avec les pays communistes d'Europe orientale s'est poursuivie vigoureusement. En juin, un accord est intervenu avec la Bulgarie tant pour établir des relations diplomatiques que pour régler des réclamations et des questions consulaires. En novembre, lors de la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à Varsovie, les entretiens avec les dirigeants polonais ont porté sur des questions internationales et bilatérales. En juin, une délégation de l'Assemblée nationale de Tchécoslovaquie est venue au Canada pour rendre la visite qu'une délégation parlementaire de notre pays avait faite là-bas en 1965. A la suite de cet heureux échange de courtoisie, M. Vaclav David, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, a passé cinq jours au Canada en décembre. Quant aux activités culturelles, scolaires, scientifiques et sportives, plusieurs groupes intéressés au Canada et en Europe orientale ont échangé des visites dont le nombre et la variété ne cessent d'augmenter. Le tourisme s'est accru de façon considérable dans les deux sens, et notamment le nombre de Canadiens qui se rendent en Europe orientale.

Dans le même cadre, les relations entre le Canada et l'U.R.S.S. se sont améliorées. Une délégation du Soviet suprême, dirigée par M. Dmitri Polyansky, premier président suppléant du Conseil des ministres et membre du Politburo de l'URSS, est venue au Canada en juin et juillet pour rendre la visite qu'une délégation parlementaire du Canada lui avait faite l'année précédente. En outre, M. Polyansky a prolongé son séjour d'une semaine afin d'examiner les méthodes d'agriculture canadienne dans l'Ouest, région du blé. Étant donné que les échanges dans tous les secteurs augmentent rapidement entre les deux pays, il a été décidé, lors de la visite de M. Martin à Moscou en novembre, que des négociations seraient entamées en vue d'une convention sur les échanges culturels.

Un autre fait marquant de l'année a été la création d'un réseau de communications entre le Canada et l'U.R.S.S. On a inauguré un service maritime soviétique pour le transport régulier de passagers entre Lenin-

grad et Montréal. En outre, lors de sa visite ici, M. Polyansky a signé le premier accord relatif à une liaison aérienne civile entre le Canada et l'U.R.S.S. Par la suite, les lignes AIR CANADA et AEROFLOT inauguraient en novembre leurs services hebdomadaires Moscou-Montréal. Afin de répondre aux besoins qui découleront de tous ces services et aux demandes des touristes de l'EXPO 67, il a été convenu, lors de la visite de M. Martin à Moscou, que l'U.R.S.S. ouvrira un consulat général à Montréal; quant au Canada il a le droit, en temps utile, d'établir un service consulaire en U.R.S.S.

Le ministre du Commerce du Canada a également visité l'U.R.S.S. en juin, où il signait un protocole qui prolongeait pour une autre période de trois ans l'accord commercial entre le Canada et l'U.R.S.S. Cette convention, qui expire le 17 avril 1969, pourra être renouvelée par consentement mutuel. En même temps, un nouveau contrat relatif au blé a été conclu, par lequel le Canada s'engage à vendre à l'U.R.S.S. 336 millions de boisseaux de blé et de farine dont la livraison se fera en trois ans, de 1966 à 1969. Des conditions analogues font l'objet d'une nouvelle entente conclue par M. Winters en septembre, à Varsovie. Au cours des trois prochaines années, le Canada vendra 33.1 millions de boisseaux de blé à la Pologne qui aura l'option de 11 millions additionnels. M. Winters s'est rendu aussi en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Yougoslavie et en Bulgarie, où les entretiens ont porté sur des questions commerciales. Au cours de 1966, le Canada a participé à maintes foires commerciales et agricoles en Europe orientale, où nos relations d'affaires s'intensifient constamment.

D. Direction des Affaires d'Extrême-Orient

La région géographique dont s'occupe la Direction des affaires d'Extrême-Orient comprend les pays de l'Est asiatique autres que ceux qui sont membres du Commonwealth. Le Canada a des missions diplomatiques au Japon, à Hong-Kong, aux Philippines, en Indonésie et en Malaisie; le haut commissaire de notre pays en Malaisie est aussi accrédité auprès de la Birmanie et de la Thaïlande. Des délégations canadiennes sont affectées depuis 1954 aux Commissions internationales pour la Surveillance et le Contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Les questions relatives à ces trois commissions relèvent de la Direction des affaires d'Extrême-Orient, à laquelle ressortissent au premier chef les nombreux problèmes qui découlent des accords intervenus à Genève en 1954 et 1962.

Vu l'importance du Japon dans les affaires asiatiques, les relations du Canada avec ce pays ont continué de s'intensifier en 1966. Au mois de mai, M. Ernest C. Manning, premier ministre de l'Alberta, a fait une visite officielle au Japon en qualité d'hôte du Gouvernement japonais, et au mois de septembre, M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a inauguré officiellement à Tokio les nouveaux bureaux canadiens de l'Immigration et de Tourisme. La quatrième réunion du Comité ministériel canado-japonais a eu lieu à Ottawa les 5 et 6 octobre. Le Japon y était représenté par ses ministres des Affaires étrangères, des Finances, de l'Agriculture et des Forêts, du Commerce international et de l'Industrie, ainsi que par le directeur général de son Agence de planification économique et par le nouvel ambassadeur du Japon au Canada, M. Osamu Itagaki. La délégation du Canada comprenait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les ministres du Commerce, des Finances, des Pêcheries, de l'Industrie, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de l'Agriculture, et par le nouvel ambassadeur du Canada au Japon, M. H.O. Moran.

On a pris les dispositions voulues pour que la délégation japonaise puisse visiter l'Est du Canada et la Côte du Pacifique en qualité d'hôte du Gouvernement canadien. Aux séances mêmes, on a étudié la situation internationale, et l'on s'est arrêté en particulier sur les événements d'Asie, le commerce international et les affaires économiques, les conditions et les perspectives économiques au Canada et au Japon, les relations commerciales et économiques entre les deux pays, les pêcheries, l'immigration et la coopération en matière de production de défense. A l'occasion de cette réunion, on a annoncé que le Canada participerait à l'exposition mondiale qui aura lieu à Osaka, au Japon, en 1970.

Au mois de décembre, le sénateur Ross Macdonald, ancien président de la Chambre des communes, leader du gouvernement au Sénat et ministre sans portefeuille depuis 1964, a dirigé une délégation officielle de l'État qui a visité l'Extrême-Orient. A Hong-Kong et au Japon, les délégués ont participé avec l'Association canadienne des anciens combattants de Hong-Kong à des cérémonies commémorant le 25^e anniversaire de la bataille de Hong-Kong. Le groupe officiel a aussi pris part à une cérémonie au cimetière commémoratif des Nations Unies à Pusan, en Corée.

Du 19 au 21 décembre, M. Tong Won Lee, ministre des Affaires étrangères de la République de Corée, a visité Ottawa. Durant son séjour, il a signé l'accord de commerce entre son pays et le Canada et a eu des entretiens avec le premier ministre, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'était la première fois qu'un ministre des Affaires étrangères de Corée faisait un séjour au Canada.

Convaincu que la stabilité et la paix futures en Asie doivent reposer sur des assises économiques autant que politiques, le Canada a continué de fournir son appui au développement de la région. En 1966, il a ratifié l'Accord établissant la Banque asiatique de développement et à titre de membre fondateur a souscrit 25 millions de dollars. Le Gouvernement canadien, maintenant le soutien qu'il accorde depuis longtemps au projet du bassin du Mékong, s'est engagé à contribuer 2 millions de dollars au projet hydro-électrique de Nam Ngum au Laos. L'aide technique à l'Indonésie a été accrue en 1966 et, au mois d'octobre, une assistance alimentaire de \$350,000 a été offerte à ce pays.

Au mois d'octobre 1966, M. Pote Sarasin, ministre du développement national de la Thaïlande, a visité le Canada et s'est entretenu avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le directeur général du Bureau de l'aide extérieure et d'autres représentants de l'État. Au cours de l'année, le Canada a accru son aide économique à la Thaïlande.

Indochine

En sa qualité de membre des Commissions internationales pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge, le Canada a maintenu ses efforts en vue de créer des conditions qui permettraient de parvenir à une solution négociée de la crise du Vietnam. En dépit des efforts déployés par plusieurs pays en vue de parvenir à un règlement pacifique, la crise du Vietnam est demeurée sans solution au cours de 1966.

L'arrêt des bombardements au Nord-Vietnam, qui a débuté la veille de Noël, a été maintenu au cours de janvier dans le cadre d'une initiative américaine en vue d'explorer les possibilités de paix. A cette fin, des représentants spéciaux des États-Unis ont visité les capitales mondiales, y compris Ottawa, et sont entrés en communication avec des fonctionnaires

supérieurs. Le Gouvernement canadien a appuyé cette initiative et y a vu une nouvelle affirmation du désir des États-Unis de mettre fin au conflit et de trouver une solution au problème vietnamien grâce à des négociations.

Faute d'une réponse positive de la part du Vietnam du Nord, le bombardement a repris le 31 janvier et les États-Unis ont confié le problème au Conseil de sécurité des Nations Unies. Commentant sur la situation à la Chambre des communes à cette époque, le premier ministre a dit que le Canada espérait que la suspension des bombardements se prolonge jusqu'à épuisement de toutes les possibilités de faire passer cette question du champ de bataille à la table de conférence. Il a ajouté que le Canada regrette «que les États-Unis aient jugé nécessaire de reprendre les bombardements». Il a noté, toutefois, que le Gouvernement du Nord-Vietnam, ainsi qu'il est indiqué dans une lettre qu'il a reçue du président Ho Chi Minh, «se refuse absolument à entamer des négociations». Le premier ministre a dit qu'«une autre trêve n'est pas chose impossible, si les circonstances permettent de croire qu'elle serait utile au règlement pacifique et équitable du conflit».

Les discussions au sein du Conseil de sécurité ont confirmé qu'il n'était guère probable que dans le moment les Nations Unies puissent contribuer de façon efficace à un règlement pacifique. Pour que les efforts déployés en janvier ne soient pas perdus, le Gouvernement canadien a proposé que la Commission internationale au Vietnam, dont le Canada, l'Inde et la Pologne sont membres, joue un rôle constructif en vue de réunir les parties ou de réduire l'écart qui existe entre les positions qu'elles prennent publiquement au sujet d'un règlement. Des consultations ont eu lieu en février en vue d'étudier cette possibilité. A cet égard, le Gouvernement canadien a aussi décidé d'envoyer au Vietnam M. Chester Ronning, ancien membre du service diplomatique canadien, à titre de représentant spécial. M. Ronning a visité Saïgon et Hanoï en mars afin de discuter avec les représentants des Gouvernements du Sud-Vietnam et du Nord-Vietnam. Pendant qu'il était à Hanoï, il a transmis la réponse du premier ministre Pearson à la lettre du 24 janvier du président Ho Chi Minh. M. Ronning a été reçu cordialement à Hanoï, et la nature de ses discussions avec le premier ministre Pham Van Dong et d'autres hauts dignitaires portait à croire qu'il serait utile de maintenir une telle représentation canadienne.

Il a donc été décidé que M. Ronning visiterait de nouveau le Vietnam, et cette deuxième mission a été menée à bien en juin. Parlant à la Chambre des communes de 8 juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué que les missions de M. Ronning étaient une initiative canadienne mise à exécution à la demande du Gouvernement canadien. Le mandat de M. Ronning était de chercher «à interpréter et à clarifier les positions et les attitudes de l'une et l'autre parties», dans l'espoir de trouver un point de base sur lequel les deux parties seraient disposées à entamer le «long et patient processus qui, nous l'espérons, mènera à une paix définitive au Vietnam». Dans une situation où le manque de communication peut être crucial, a expliqué le ministre, l'établissement fructueux d'une voie analogue à celle qu'a frayée M. Ronning peut aider en temps opportun, à la solution de la crise vietnamienne.

Plus tard au cours de l'année, le ministre a visité Varsovie, Moscou et Rome, où il s'est entretenu longuement avec les leaders polonais et soviétiques, avec les membres du Gouvernement italien et avec Sa Sainteté le Pape. Le problème du Vietnam et les perspectives d'un règlement pacifique du conflit ont été les traits dominants de ces entretiens. M. Martin a exposé les vues du Gouvernement canadien sur ces questions et, en particulier, sur

la possibilité pour la Commission internationale de contribuer de façon positive à la réduction des hostilités et à la restauration de la paix. M. Martin a dit à la Chambre des communes le 17 novembre, qu'il espère que ces discussions dans les capitales polonaise et soviétique constitueront « un modeste apport dans le sens d'une solution. » « Je ne saurais dire que j'ai perçu la possibilité d'un changement immédiat chez les deux puissances communistes dont les intérêts sont si profondément engagés dans la question du Vietnam. Je suis toutefois convaincu qu'elles souhaitent un règlement pacifique à cause, entre autres motifs, du bon effet que cela aurait sur les relations générales entre l'Est et l'Ouest. Il semble donc exister, nonobstant nos profondes divergences, un commun désir de voir cesser le conflit. » M. Martin a également informé les membres des Communes que le Pape a loué les efforts déployés par le Canada pour la paix et que pour sa part, il avait confié à Sa Sainteté que « l'exemple de collaboration internationale que lui et d'autres dirigeants religieux importants continuent de donner reçoit l'appui chaleureux du Canada. J'espère fortement, a conclu le ministre devant la Chambre, que mes entretiens avec le Pape et avec d'autres dirigeants donneront des résultats positifs. »

Tout au cours de l'année, des porte-parole du gouvernement ont soutenu que, même si les bombardements du Nord-Vietnam constituent sans aucun doute un élément clé dans le cadre de toute tentative visant à la désescalade ou à un règlement permanent, il ne faut pas s'attendre à pareille initiative simplement en formulant des dénonciations ou des appels, en rejetant sur les épaules d'une seule partie l'obligation totale de faire des concessions essentielles. A maintes reprises le Gouvernement a exprimé nettement son désir de voir cesser les bombardements et l'infiltration des Nordistes dans le Sud et de voir s'amorcer, sans conditions préalables, des pourparlers de paix. Y voyant un bon augure, le Canada s'est réjoui *non seulement* de la proclamation des cessez-le-feu à l'occasion de la Noël, du Jour de l'an et de l'Année lunaire, mais encore de l'esprit dans lequel le Pape et le secrétaire général des Nations Unies ont demandé avec instance que ces cessez-le-feu soient prolongés.

Dans son message de fin d'année, M. Martin a bien exprimé l'inquiétude du Gouvernement touchant la poursuite des hostilités et il n'a pas caché ses intentions bien arrêtées de continuer à déployer tous les efforts voulus afin de rétablir la paix:

Je regrette que nos efforts et ceux de nombreux autres pays n'aient pas encore porté fruit. Nous ne serions pas justifiés, je crois, d'abandonner la recherche de la solution qui doit définitivement être adoptée. Quant à la part qu'il doit jouer, le Canada promet de travailler sans relâche à la paix.

La situation troublée au Vietnam n'est pas sans avoir ses effets sur le Cambodge et le Laos. Le Gouvernement royal du Cambodge a prié la Commission internationale d'exercer une surveillance étroite sur les frontières et les ports du pays. Sensible aux désirs exprimés par le Cambodge de protéger sa neutralité et son intégrité territoriale, le Canada a répondu affirmativement à cette demande, confiant que l'action de la Commission internationale pourrait, selon les paroles mêmes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, « donner l'assurance à toutes les parties en cause que le territoire du Cambodge ne sera pas violé ». En dépit du travail des représentants canadiens au sein de la Commission, aucune décision n'a cependant encore été prise qui répondrait effectivement à la demande formulée par le Cambodge.

Au Laos, la Commission internationale s'est rendu compte que des unités régulières des forces armées du Vietnam Nord continuaient d'entrer

au Laos, en violation du protocole de 1962 relatif à la Déclaration de neutralité du Laos, et de livrer des combats aux forces du gouvernement laotien. Dans une lettre en date du 14 juin 1966, la Commission internationale au Laos a transmis au coprésident de la Conférence de Genève les résultats d'une enquête au sujet d'une attaque effectuée en mars 1965 par des troupes du Vietnam-Nord contre les officiers d'une école d'entraînement du Gouvernement laotien. La plupart des prisonniers nord-vietnamiens interrogés par les représentants de la Commission ont répondu que, avant leur départ du Nord-Vietnam, ou leur avait intimé l'ordre de se diriger vers le Sud-Vietnam avec leurs unités en passant par le Laos. Un message antérieur de la Commission, publié en décembre 1965, précisait que des unités de l'armée régulière du Nord-Vietnam au nombre de 650 hommes étaient entrées au Laos au cours de 1964. Le Gouvernement canadien n'a pas caché son mécontentement de ces violations de la neutralité laotienne et il a également désapprouvé le fait que ces violations s'effectuent, s'il faut en croire les témoignages obtenus, d'une manière continue.

Représentation de la Chine aux Nations Unies

La question de la représentation de la Chine a fait l'objet d'un débat qui a duré du 18 au 29 novembre à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Trois résolutions ont été introduites: une résolution de procédure (A/L 494) selon laquelle toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine aux Nations Unies est une «question importante» aux termes de l'article 18 de la Charte et requiert donc un vote à la majorité des deux tiers; une deuxième résolution (A/L 496) qui impliquerait la reconnaissance des représentants de la République populaire de Chine par les Nations Unies et tous ses organismes ainsi que l'expulsion des représentants de la République de Chine; une troisième (A/L 500) portant création d'un comité d'étude dont la tâche serait d'examiner tous les aspects de la représentation de la Chine aux Nations Unies et de faire des recommandations lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale en 1967.

Au cours du vote qui a eu lieu le 29 novembre relativement à ces projets de résolutions, l'Assemblée générale s'est prononcée de la façon suivante: la résolution A/L 494 a été approuvée par 66 voix (dont le Canada) contre 48 et 7 abstentions; la résolution A/L 496 a été rejetée par 46 voix en faveur contre 57, et 17 abstentions (dont le Canada); la résolution A/L 500 a également été rejetée par 34 voix en faveur (dont le Canada) contre 62, et 23 abstentions.

Le 23 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait à l'Assemblée générale des Nations Unies, une déclaration où il a exposé la position du Canada à ce sujet. Il a précisé en l'occurrence qu'une des raisons qui pouvaient motiver le peu de progrès qu'avait fait par le passé la question de la représentation de la Chine était que les options présentées à l'Assemblée ne reflétaient pas la nature réelle du problème:

Une des options qui nous a été présentée ne tenait pas compte des changements généraux qui étaient survenus. Il nous fallait agir comme si la République populaire de Chine n'existait pas... L'autre option nous demandait également de fermer les yeux sur une certaine partie de la situation réelle en Chine. Pour en arriver là il fallait rabattre à toutes fins pratiques l'entité internationale d'un gouvernement qui a en ses mains la destinée de quelque 12 millions de personnes, soit une agglomération dépassant en nombre les trois-cinquièmes de celle des États membres de notre Organisation.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a enchaîné en disant que ces options n'avaient pas recueilli l'assentiment de l'Assemblée, parce qu'el-

les ne reflètent pas la nature réelle du problème qui comprend essentiellement les changements fondamentaux survenus en Chine depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Dans les observations qu'il a formulées au sujet de la résolution A/L 500, M. Martin a signalé qu'elle a trait à « la situation présente et aux réalités politiques de la région ». Après avoir présenté le point de vue du Canada sur ces réalités et les exigences réelles qui, d'après nous, en découlent, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé les principes suivants qui pourraient inspirer une solution intérieure raisonnable au problème de la représentation de la Chine:

Premièrement: la participation de la République de Chine à l'Assemblée générale des Nations Unies à titre de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce effectivement sa juridiction;

Deuxièmement: la participation de la République populaire de Chine à l'Assemblée générale des Nations Unies à titre de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce effectivement sa juridiction;

Troisièmement: la participation de la République de Chine auprès du Conseil de sécurité à titre de membre permanent.

M. Martin a exprimé ses regrets de ce que le texte de la résolution A/L 500 n'ait pas été assez loin dans l'exposé de la marche à suivre en l'occurrence par l'Assemblée générale. Il a en outre précisé que sa proposition visait à offrir un cadre pour l'étude que doit faire de la question le comité projeté. Il a demandé en dernière instance que l'Assemblée générale saisisse l'occasion que lui offre la résolution pour faire un pas en avant vers la solution du problème.

E. Amérique latine

La Direction des affaires de l'Amérique latine s'occupe des relations du Canada avec les vingt républiques d'Amérique latine, et est chargée d'assurer la liaison avec les institutions spécialisées de l'Organisation des États américains dont le Canada fait partie ou auxquelles il s'intéresse. Le Canada a établi des relations diplomatiques avec tous les pays d'Amérique latine et maintient quatorze ambassades dans cette région. Le Canada n'est pas membre de l'OEA, mais il s'intéresse vivement au système interaméricain et la Direction suit de près les activités de cet organisme. Le Secrétaire général de l'OEA, M. José Mora, a visité le Canada en septembre et a pris la parole à la session d'ouverture de la réunion régionale de l'Organisation internationale du Travail.

Même si le Canada interdit les exportations de produits militaires ou stratégiques à destination de Cuba ou la réexportation vers Cuba d'articles en provenance des États-Unis, il a néanmoins maintenu des relations diplomatiques et commerciales avec Cuba, selon la pratique traditionnelle du Canada qui consiste à entretenir des relations avec d'autres pays quelles que soient leurs orientations ou leurs constitutions politiques.

Dans la République Dominicaine, le gouvernement provisoire du président Garcia Godoy, qui a pris le pouvoir après le règlement de la guerre civile l'an dernier, a présidé avec succès à une élection relativement pacifique le 1^{er} juin. L'ambassadeur du Canada au Venezuela, M. B. I. Rankin, qui est aussi accrédité près la République Dominicaine, a représenté le Canada à la cérémonie d'inauguration du candidat présidentiel élu, M. Joaquin Balaguer. En septembre, les dernières unités des Forces interaméricaines pour la paix se sont retirées. En octobre, le secrétaire général des Nations Unies a pris des dispositions en vue du retrait de la mission des Nations Unies qui avait été envoyée en République Dominicaine au début des hostilités de l'année précédente.

Le programme canadien de prêts pour le développement de l'Amérique latine, administré par la Banque interaméricaine de développement, a été porté à 30 millions de dollars en 1965. Le 19 octobre, un tremblement de terre important a secoué le Pérou, tuant plus de 100 personnes et en laissant plusieurs milliers sans abri; le Gouvernement canadien a fourni des fonds de secours par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale.

La Huitième Conférence régionale américaine de l'OIT a eu lieu à Ottawa du 12 au 23 septembre. M. John R. Nicholson, ministre du Travail, a été élu président de la conférence qui a accueilli des délégations de 17 pays d'Amérique latine, de même que des États-Unis et des pays antillais du Commonwealth. C'était la première fois qu'une telle réunion de l'hémisphère occidental avait lieu au Canada. D'autres réunions et conférences interaméricaines auxquelles le Canada a assisté en 1966 figurent à l'Annexe VII.

Trois ministres du Cabinet canadien ont visité l'Amérique latine au cours de l'année. En août, M. J. J. Greene, ministre de l'Agriculture, a été l'invité de la société rurale d'Argentine à la XXIII^e Exposition internationale des bestiaux et de l'industrie de Buenos-Aires (Argentine). L'exposition, qui est l'homologue argentin de l'Exposition royale d'hiver de Toronto, est un endroit où l'on met en valeur l'agriculture de l'Argentine et, en particulier ses bestiaux et ses viandes.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jean-Luc Pepin, accompagné de M. Ian McKinnon, président de l'Office national de l'énergie, a visité officiellement le Venezuela du 27 septembre au 2 octobre afin d'étudier des questions d'intérêt commun touchant les industries du pétrole du Canada et du Venezuela. Au cours de sa visite, M. Pepin a aussi participé avec le ministre suppléant des Affaires étrangères du Venezuela à un échange de notes renouvelant pour une autre période d'un an l'accord commercial conclu entre le Canada et le Venezuela.

En revenant des fêtes de l'indépendance de la Barbade, où il représentait officiellement le Gouvernement canadien, M. J. W. Pickersgill, ministre des Transports, s'est arrêté à Saint-Domingue, capitale de la République Dominicaine, les 1^{er} et 2 décembre. Même si cette visite n'était pas officielle, M. Pickersgill a été reçu par le président de la République.

F. États-Unis d'Amérique

La Direction des affaires des États-Unis d'Amérique a continué de s'intéresser à tous les aspects des relations canado-américaines. Ses attributions, qu'elle exerce en consultation avec les autres ministères et organismes de l'État s'étendent à de nombreux domaines, y compris les ressources hydrauliques, le transport, la conservation des pêcheries et le contrôle de la pollution, dans leur contexte international. En ce qui a trait à certains aspects de nos relations avec les États-Unis dans le domaine économique et celui de la défense, la première responsabilité relève d'autres directions du ministère. La Direction travaille également en étroite collaboration avec la Commission mixte internationale, établie par le Traité de 1909 sur les eaux limitrophes, et avec la Commission de la frontière internationale, établie par le Traité de 1925 sur la démarcation de la frontière. En plus de se tenir en relation étroite avec notre ambassade à Washington, elle entretient des rapports suivis avec les consulats généraux du Canada à Boston, Chicago, Los Angeles, Nouvelle-Orléans, New-York, San Francisco et Seattle et avec les consulats à Cleveland, Détroit et Philadelphie.

Nonobstant leur volume croissant et leur complexité, les relations entre le Canada et les États-Unis se poursuivent toujours dans cette même atmosphère de bonne entente qui en a été le trait marquant au cours des dernières décennies. Ces dernières années ont vu ces conditions s'améliorer encore grâce aux réunions fréquentes qu'ont tenues les officiels et les membres des Gouvernements des deux pays. Ces relations ont été surtout mises en évidence cette année lors de la rencontre entre le premier ministre et le président des États-Unis au mois d'août, ainsi que par les pourparlers qu'ont eus à quatre reprises M. Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. Rusk, secrétaire d'État des États-Unis. Cet été, à Campobello, au Nouveau-Brunswick, le premier ministre et le président ont pris part à la cérémonie qui a marqué la pose de la pierre angulaire au nouveau Parc international Roosevelt de Campobello. Cet événement a donné lieu à une revue officieuse de questions intéressant les deux pays.

Au mois de mai, le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis a tenu sa neuvième réunion à Washington. Quelque 25 représentants du Parlement et un nombre égal de membres du Congrès américain se sont rencontrés et au cours de séances officieuses, ils ont échangé leurs vues en comité relativement à tout un éventail de sujets, accordant une attention particulière aux échanges, à l'économie et à la défense. S'il est vrai que les décisions et les opinions des deux parties du Groupe interparlementaire ne lient aucunement leurs gouvernements, ces rencontres offrent tout de même aux membres des deux assemblées législatives du Canada et des États-Unis l'occasion d'échanger des idées.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Commission mixte internationale a poursuivi ses recherches sur nombre de problèmes afférents aux ressources hydrauliques intéressant à la fois le Canada et les États-Unis. En outre, le 23 septembre 1966, la Commission a commencé, à la demande des deux Gouvernements, une enquête sur la pollution de l'air dans les secteurs environnant les régions Windsor-Détroit et Sarnia-Port Huron. Il s'agira en l'occurrence de déterminer si l'air qui surplombe ces régions est pollué «de chaque côté de la frontière internationale par le volume d'éléments contaminants de l'atmosphère et jouant au détriment de la santé publique, de la sécurité ou du bien-être général des citoyens ou de leurs biens d'un côté comme de l'autre de la frontière internationale. Si la réponse est affirmative, la Commission doit recommander aux deux Gouvernements les remèdes qui s'imposent».



Le premier ministre du Canada, M. L. B. Pearson, s'entretient avec le président des États-Unis, M. Lyndon B. Johnson, à l'occasion de l'ouverture officielle du parc international Roosevelt de Campbell (N.B.), en août 1966.

VII

DIRECTION PRESSE ET LIAISON; DIRECTION DE L'INFORMATION; DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES; DIRECTION DES RECHERCHES HISTORIQUES

Les quatre directions susnommées, y compris la nouvelle Direction des affaires culturelles, exercent, tant sur le plan national qu'à l'étranger, des fonctions extrêmement variées qui se rattachent à la conduite de la politique extérieure du Canada. Leurs activités ont de nombreux aspects: liaison avec la presse et le public; production de publications ministérielles; édition et publication de documents d'État; bibliothèque du ministère et service des coupures de presse; préservation des archives du ministère et problèmes concernant l'accès à celles-ci; recherches historiques; liaison avec l'UNESCO et avec des groupements éducatifs, culturels et journalistiques nationaux et internationaux; distribution d'imprimés aux missions à l'étranger, expositions, présentations d'art canadien, diffusion de photographies, de films, de livres, de périodiques et de journaux.

Leurs objectifs sont de faire connaître de diverses manières et d'expliquer la politique extérieure, les attitudes et l'histoire du Canada, de fournir de la documentation et de mettre en œuvre des programmes qui permettront aux étrangers de mieux comprendre le Canada. Du point de vue culturel, la présentation des réalisations scolaires, scientifiques et artistiques du Canada rehausse le prestige national et enrichit le Canada par divers échanges avec les autres pays.

A. Direction Presse et Liaison

La Direction Presse et Liaison est chargée des relations du ministère avec la presse, la radio et la télévision. Elle s'efforce d'aider les représentants de la presse à remplir leur mission d'information auprès du public canadien, les renseignant à cet effet sur la politique extérieure du Canada et sur l'évolution des affaires internationales. Elle aide à organiser des conférences de presse pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, à l'occasion, pour de distingués visiteurs d'autres pays. L'an dernier, l'agent de presse du ministère a inauguré des conférences hebdomadaires sur l'actualité internationale à l'intention des représentants de la presse à Ottawa. La Direction a également facilité la tâche aux journalistes à l'occasion d'événements spéciaux comme les conférences internationales au Canada ou d'événements auxquels participaient des fonctionnaires canadiens en voyage à l'étranger. Elle a aidé aux journalistes canadiens séjournant dans d'autres pays et a établi des contacts avec la presse étrangère facilitant ainsi le travail des groupes de personnes qui accompagnent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans ses voyages à l'étranger. En outre, la Direction distribue à l'avance les textes des déclarations et discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; elle publie les communiqués du ministère, les déclarations concernant la politique officielle et d'autres textes sur des sujets très variés.

Des informations concernant l'évolution de la politique extérieure canadienne et les affaires intérieures du pays sont transmises par la Direction aux postes canadiens à l'étranger. Elle leur envoie également des sommaires quotidiens de l'actualité ainsi que des documents ministériels importants sur les affaires internationales, et elle les conseille dans leurs rapports avec la presse locale. Les déclarations importantes touchant la politique du gouvernement sur le plan national et international sont généralement transmises à ces postes par télégramme.

En collaboration avec la Direction de l'information, elle joue un rôle consultatif auprès du Service international de Radio-Canada. Le Service international diffuse en onze langues, vers les pays de l'Europe orientale et occidentale, de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Océanie, des nouvelles concernant le Canada, des émissions récréatives et des commentaires sur les affaires internationales. Elle fournit des transcriptions d'émissions radiophoniques ou télévisées à l'intention des sociétés de radiodiffusion étrangères qui s'en servent sur leurs réseaux. Le Livre blanc sur la radiodiffusion, publié par le gouvernement le 4 juillet 1966, réaffirmait l'importance et la valeur du Service international, et la nécessité d'une collaboration continue du ministère avec ce service.

B. Services d'information

Renseignements sur les relations extérieures du Canada

La Direction de l'information fournit aux missions de la documentation sur les relations extérieures du Canada dans le cadre de sa tâche générale qui consiste à mieux faire connaître le Canada à l'étranger. Au Canada même, surtout en réponse aux demandes du public, elle diffuse des renseignements sur la participation du pays aux affaires mondiales. En plus des textes mentionnés à la section intitulée «Publications et photographies», elle publie des discours des ministres et des «Pages documentaires» sur divers aspects des affaires canadiennes, y compris les relations extérieures.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

Au cours de l'année, le ministère a collaboré étroitement avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux relations extérieures canadiennes. Une aide financière a été fournie au Conseil atlantique du Canada.

La Direction de l'information a assuré des liaisons administratives lors du Douzième Congrès de l'Association du Traité de l'Atlantique Nord (Munich, 19 au 23 septembre 1966) et de la Cinquante-cinquième Conférence de l'Union interparlementaire (Téhéran, 27 septembre au 1^{er} octobre 1966).

La Direction a aussi collaboré, dans le domaine de l'information, avec les diverses organisations internationales et régionales dont le Canada fait partie, notamment les Nations Unies, l'OCDE et l'OTAN, en diffusant leurs publications au Canada.

Publications et photographies

En plus de ses publications périodiques, le *Bulletin hebdomadaire canadien*, le bulletin mensuel *Affaires Extérieures*, le *Rapport annuel, Le Canada et les Nations Unies* et ses autres publications officielles: traités, documents d'État et listes diplomatiques, le ministère édite des textes d'intérêt général qui ont pour but de faire connaître le Canada à l'étranger.

La brochure *Le Canada Pittoresque*, qui est publiée en dix langues (anglais, français, polonais, espagnol, allemand, italien, portugais, arabe, tchèque et cingalais) a fait l'objet d'une importante diffusion à l'étranger, et le ministère a entrepris en 1966 la préparation d'une version révisée de cette brochure qui doit paraître en 1967. *Voici le Canada*, brochure conçue pour les écoles, a fait l'objet d'une révision totale pendant l'année et des versions anglaise et française ont été envoyées aux imprimeurs. Cette publication sera éditée en quatre autres langues l'an prochain (espagnol, italien, allemand et hollandais). La brochure *Canadian Neighbour*, destinée aux jeunes, a joué un rôle utile dans le programme d'information aux États-Unis.

Le ministère et les postes canadiens à l'étranger ont continué de distribuer à des éditeurs des photographies, des diapositives et des reportages photographiques; ils ont également diffusé des photographies pour fins d'exposition.

Le Programme des visites

Grâce à une augmentation importante de crédits, le ministère a pu donner une grande expansion au Programme à l'intention des visiteurs. Plus d'une centaine de journalistes et radiodiffuseurs éminents ont visité le Canada au cours de l'année sous les auspices du ministère, individuellement ou en groupe. En organisant pour ces visiteurs d'intéressants programmes, la Direction de l'information a obtenu le concours efficace de divers ministères et services gouvernementaux à Ottawa et ailleurs au Canada, ainsi qu'une aide utile de la part d'organisations non gouvernementales.

Des programmes ont été organisés également pour plusieurs groupes d'étudiants d'écoles secondaires et d'universités qui ont visité Ottawa.

Films

La distribution de films canadiens, effectuée en collaboration avec l'Office national du film, est une des activités les plus efficaces dans le domaine de l'information à l'étranger. Au cours des six premiers mois de 1966, les postes canadiens ont organisé 170,763 projections de films devant des auditoires représentant au total 32,146,776 personnes, soit 13,071,610 de plus qu'en 1965. Un nombre sans précédent de films a été mis à la disposition des réseaux de télévision, et des représentations de gala ont été organisées dans les villes suivantes: Bonn, Buenos-Aires, Le Cap, Dublin, Hong-kong, Johannesburg, Kuala-Lumpur, Madrid, Manille, Montevideo, La Nouvelle-Delhi, Rio-de-Janeiro et Vientiane.

Le ministère a fourni de l'aide à des représentants de l'Office national du film et de la société Radio-Canada à l'occasion de leurs voyages dans divers pays. Des films et du matériel de projection ont été offerts à la République du Botswana et au Royaume du Lesotho pour marquer leur accession à l'indépendance.

Foires internationales

Avec le concours de la Commission des expositions du gouvernement canadien, le ministère a assuré la participation du Canada aux Foires internationales de Poznan (12 au 26 juin), de Bogota (1^{er} au 20 septembre), et de Brno (11 au 20 septembre), ainsi qu'à la Foire industrielle de Berlin (16 au 25 septembre). A la Foire de Barcelone (1^{er} au 15 juin) et à la première Foire internationale asiatique, tenue à Bangkok du 17 novembre au 10 décembre, le ministère a fourni des éléments d'information pour le stand canadien qui était organisé par le ministère du Commerce.

Stands itinérants

Un certain nombre de stands itinérants, conçus à l'intention du ministère par la Commission des expositions, sont utilisés par nos postes d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Amérique latine et des États-Unis. Le ministère a également assuré la participation du Canada à la Foire internationale de Bordeaux (16 au 27 juin) et à la Foire de Marseille (22 septembre au 3 octobre), où notre stand commercial et d'information a eu beaucoup de succès. On a commencé à préparer un stand culturel et d'information qui circulera en France, en Belgique et en Suisse, et on prévoit des stands d'information analogues pour d'autres postes.

Exposition universelle de 1967

Dans le cadre des fêtes du centenaire du Canada, le Gouvernement canadien a été autorisé par le Bureau international des expositions à tenir à Montréal du 28 avril au 27 octobre 1967 une exposition universelle et internationale de la première catégorie. En 1964, le ministère a lancé au nom du gouvernement canadien des invitations à d'autres gouvernements et à des organisations internationales en vue de leur participation à l'Exposition, qui a reçu le nom abrégé d'Expo 67. Depuis lors, nos postes à l'étranger ont travaillé activement à diffuser des renseignements au sujet de l'Exposition, à encourager les pays à y prendre part et à les aider à organiser leur participation. Le ministère a continué de collaborer avec la Société canadienne de l'Exposition universelle de 1967, en la conseillant sur diverses questions touchant les relations extérieures du Canada et en l'aidant sur certains points de politique étrangère relatifs à l'Exposition.

Centenaire

En 1966, le ministère a coordonné les projets de ses postes et missions relativement à la célébration du Centenaire de la Confédération canadienne. Il a octroyé des indemnités à tous les ambassadeurs et hauts-commissaires afin de leur permettre d'entreprendre des projets spéciaux pour marquer le Centenaire. Des préparatifs ont aussi commencé pour l'organisation d'événements en Grande-Bretagne et en France. Le ministère s'est tenu en rapports étroits avec la Commission du Centenaire afin d'obtenir les renseignements que diffuseront ses postes à l'occasion du Centenaire. La Commission fournira à tous les postes canadiens des médaillons du Centenaire qui seront distribués aux enfants canadiens d'âge scolaire à l'étranger.

C. La direction des affaires culturelles

La création d'une Direction des Affaires culturelles date de janvier 1966 alors que fut décidé le regroupement, dans le cadre d'une unité administrative distincte, des services culturels jusqu'alors intégrés à la Direction de l'Information. Cette initiative correspond bien à l'importance grandissante qu'ont pris au cours des dernières années les affaires culturelles au Canada et nos échanges culturels avec les pays étrangers. Cette réorganisation n'a pas affecté le rôle du ministère dans ce domaine, mais a simplement permis un développement de ses activités passées, grâce à des effectifs et à des crédits légèrement accrus. La nouvelle Direction comprend quatre services: arts; programmes culturels; échanges académiques; et UNESCO. Voici comment se répartissent les activités de ces différents services.

Les arts

Les échanges artistiques entre le Canada et l'extérieur ont connu en 1966 un essor important. Parmi les principales manifestations organisées à l'étranger par des organismes non gouvernementaux avec les bons offices du ministère et de ses différentes missions à l'étranger, mentionnons: la tournée de l'Orchestre Symphonique de Toronto; la tournée des Feux-Follets et des Grands Ballets canadiens aux États-Unis d'Amérique; les concerts donnés en Union Soviétique par l'Orchestre de chambre McGill; la série de concerts de l'Orchestre Hart House de Toronto, en Grande-Bretagne, Suède, Norvège et Finlande; enfin les représentations du Ballet Royal de Winnipeg au Venezuela. Le ministère accorda également son concours pour permettre une participation canadienne à d'autres manifestations telles que la troisième Exposition internationale de sculptures contemporaines (Musée Rodin, Paris); le onzième Congrès de la Fédération internationale des Éditeurs de Médailles à Athènes; l'Exposition de peintures canadiennes à Stockholm, et l'Exposition Jules Verne à Paris.

D'autres participations canadiennes ont été rendues possibles grâce à la collaboration de la Société Radio-Canada (le Festival international de chant à Sopot, Pologne), de l'Expo 67, de la Centrale d'hypothèques et de logement et de l'Institut Royal d'Architecture du Canada (l'Exposition de 1966 d'architecture et d'urbanisme, Inde). Le ministère, secondé par le Centre National des Arts, a également organisé et financé la représentation des Feux-Follets aux Nations Unies à New-York, dans le cadre de la journée des Droits de l'Homme à laquelle cette troupe de danse folklorique avait été invitée à participer par le secrétaire général des Nations Unies. Signalons également l'Exposition canadienne à la Biennale de Venise, organisée par la Galerie Nationale avec le concours du ministère. Quant aux manifestations en territoire canadien auxquelles le ministère accorda son appui, mentionnons l'Exposition des trésors du Japon au Royal Ontario Museum.

Bon nombre de troupes et d'artistes en voyage à l'étranger reçoivent l'aide de la Direction des Affaires culturelles. Celle-ci tenait également les organisations culturelles canadiennes au courant des différentes manifestations à l'étranger susceptibles de les intéresser, telles que les concours de piano, de violon, de chant, les festivals de musique et d'art dramatique ainsi que les expositions de travaux d'enfants. Les services du ministère à l'étranger ont distribué à la presse et à la télévision des publications concernant des festivals canadiens et des nouvelles sur l'évolution au Canada de l'architecture, l'art, la musique, le folklore et la littérature. Les différentes missions diplomatiques canadiennes reçoivent également, pour fins de distribution, des disques et des partitions musicales de nos compositeurs.

Le Canada a pris part, une fois de plus, en 1966 à la Foire du Livre de Francfort comme il l'a fait déjà depuis plusieurs années. Celle-ci accueillait cette fois plus de 2,500 exposants. La participation canadienne avait cette année ceci de très particulier qu'elle était organisée pour la première fois sous les auspices officiels de l'Imprimeur de la Reine et du ministère. Le stand canadien comprenait un choix de 600 ouvrages de langue anglaise et de langue française répartis également, ce qui représentait le plus grand nombre de livres canadiens jamais exposés à la Foire de Francfort. De ces derniers, une centaine provenait de l'Imprimeur de la Reine et le reste de diverses maisons d'édition canadiennes. Le kiosque avait été monté par la

Commission des Expositions du Gouvernement canadien. Pour marquer cet événement, une délégation canadienne se rendit à Francfort avec l'aide financière du Conseil des Arts et la collaboration du ministère.

Au cours de l'année 1966, des collections de livres canadiens ont été offertes aux Universités d'Andalas (Indonésie), de Jordanie, des West Indies (Trinidad), à l'Université technique du Proche-Orient (Turquie), ainsi qu'à la bibliothèque nationale du Portugal. Des collections plus modestes furent aussi offertes à la bibliothèque de Georgetown (Guyane), l'Université Vidodaya (Ceylan), l'Université Centrale (Équateur), l'Université d'Islande, l'Université de Padoue (Italie) et à l'Université d'Uruguay. Sur la recommandation du ministère, l'Imprimeur de la Reine continua à accorder à 156 bibliothèques dans 56 pays différents, les privilèges complets ou partiels de bibliothèques de dépôt.

Les programmes culturels

Le Programme d'échanges culturels avec les pays de langue française fut lancé en 1964, en conformité avec la politique gouvernementale visant à promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme à l'échelle du pays et à développer les relations du Canada dans tous les domaines avec les pays de langue française et plus particulièrement avec la France. L'octroi de bourses à des ressortissants français, belges et suisses, ainsi que l'attribution de subventions à divers projets d'échanges artistiques et culturels dans les trois pays déjà mentionnés, constituent les deux principaux volets du Programme. Deux comités consultatifs ont pour rôle de conseiller le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les projets subventionnés dans le cadre du Programme dont l'administration est assurée en coopération avec le Conseil des Arts.

Dans le domaine des échanges universitaires, le Canada a pu offrir au cours de l'année académique 1966-1967, 30 bourses d'enseignement à des professeurs, 110 bourses d'étude à des étudiants français, 15 à des belges, et 10 à des suisses. Dans le domaine des échanges artistiques, plusieurs projets ont été réalisés au cours de l'année 1966. On peut notamment citer: la Quinzaine du Canada à Mulhouse; la participation canadienne au Quatrième Festival des arts plastiques de la Côte d'Azur; la série de représentations des Feux-Follets dans le cadre des Olympiades du Music-Hall à Paris; la tournée du théâtre de l'Egrégore en France et en Suisse; la tournée du National Youth Orchestra en France; celle de l'Orchestre Hart House de Toronto en Belgique, et celle de l'Orchestre Symphonique de Montréal dans les trois pays du Programme. Enfin, mentionnons que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé en novembre dernier, à l'issue de son voyage en URSS et en Italie, que le Canada allait bientôt négocier des accords culturels avec ces pays.

Les échanges académiques

Au cours de 1966, le ministère a continué à entretenir des rapports étroits avec les organismes nationaux compétents sur les questions d'éducation afférentes aux relations du Canada avec les pays étrangers et à sa présence au sein de diverses organisations internationales. Ainsi le Canada prit-il part au programme de recherches de l'OTAN (Bourses de recherches à des professeurs), au programme de bourses de l'ICETEX (Instituto Colombiano de especialización técnica en el exterior, Colombie), aux activités du Comité d'éducation pour le Commonwealth (*Commonwealth Education*



Sa Sainteté le Pape Paul VI s'entretient avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, au cours de la visite de ce dernier au Vatican en novembre 1966.

Liaison Committee) et à celles de la Fondation du Commonwealth (Commonwealth Foundation) à Londres. Plusieurs aspects des problèmes sur l'éducation ont été abordés à différentes conférences internationales, auxquelles le Canada a pris part, entre autres: la Conférence internationale sur l'éducation publique (Genève, 7 au 16 juillet 1966) et la Conférence du Commonwealth sur l'éducation et la formation des techniciens (Huddersfield, Angleterre, 18 au 29 octobre 1966). Le Canada a également envoyé des observateurs à la Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés du développement économique à Buenos-Aires, du 20 au 30 juin 1966.

Dans la conduite de ces affaires, le ministère a continué de maintenir un contact étroit avec les organismes canadiens compétents et à consulter notamment l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) sur les questions intéressant les institutions de haut-savoir, et l'Association canadienne pour l'éducation (Canadian Education Association) sur les questions nécessitant une liaison avec les ministères provinciaux de l'Éducation. Le ministère est également resté en contact avec d'autres organisations compétentes dans le domaine de l'éducation, telles que les organisations professionnelles d'enseignants.

La collaboration du ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration a permis cette année encore au ministère d'offrir des bourses de voyage à l'Association canado-allemande de Hanovre-Cologne. Grâce à cette initiative, 50 jeunes universitaires allemands ont pu visiter le Canada l'été dernier. En retour, le Gouvernement allemand a reçu 250 étudiants des universités canadiennes.¹

L'UNESCO

La quatorzième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui a eu lieu à Paris du 25 octobre au 30 novembre 1966, a certes été l'événement marquant de l'année pour cette organisation. Composée de treize personnes, la délégation canadienne à cette conférence, fut dirigée cette année encore par M. Henry D. Hicks, président de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO. De plus, le Gouvernement fédéral avait invité les ministres de l'Éducation des provinces à faire partie de la délégation à titre d'observateurs. M. William G. Davis du Gouvernement de l'Ontario et M. H. R. V. Earle de celui de Terre-Neuve, furent en mesure d'accepter cette invitation.

Des cérémonies furent organisées au cours de la Conférence générale pour célébrer le vingtième anniversaire de l'UNESCO, le 4 novembre 1966. Depuis 20 ans le nombre des membres de l'Organisation est passé de 27 à 120; cet élargissement a naturellement entraîné un accroissement du travail des services de l'UNESCO dont les ressources ont passé de \$7 millions en 1946 à près de \$120 millions (compte tenu du revenu provenant du Fonds de développement des Nations Unies). Ce budget plus important correspond à la nouvelle ampleur du programme d'activités de l'organisation. L'éducation qui, d'un accord unanime, reçoit la priorité dans le programme de l'UNESCO, absorbe à elle seule plus du tiers du budget annuel et il en sera ainsi pendant quelque temps encore. L'attention de l'Organisation s'est portée particulièrement sur quelques projets d'envergure. Mention-

¹ Voir aussi le chapitre II: Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth.

nons: la planification de l'éducation, la lutte contre l'analphabétisme, l'amélioration des méthodes de formation du personnel enseignant, et l'aide directe aux pays en voie de développement au moyen de l'enseignement des sciences et de la technologie.

Le Canada a obtenu l'une des vice-présidences de la Conférence générale et un second mandat au Conseil de coordination de la décennie hydrologique internationale.

Le Gouvernement canadien a aussi délégué, en 1966, cinq représentants à la Conférence intergouvernementale spéciale sur le statut des enseignants, qui eut lieu à Paris du 21 septembre au 5 octobre 1966, sous les auspices de l'UNESCO. Le but de cette conférence était de soumettre à l'étude des États membres, un projet de recommandation sur le statut des enseignants. La Conférence générale a par la suite adopté le texte final de la recommandation.

En terminant, signalons que le ministère a travaillé en étroite collaboration avec la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, dont il fait partie ex-officio.

D. Direction des recherches historiques

En plus de ses services généraux: recherches historiques, compilation et sélection des documents à publier, accès aux documents revêtus d'une cote de sécurité et évaluation des manuscrits historiques, la Direction des recherches historiques comporte une bibliothèque, une Section des archives et un Service des coupures de presse. C'est au Directeur des recherches historiques qu'incombe maintenant la tâche de préparer et de publier le Rapport annuel du ministère.

La Direction s'occupe, depuis un certain temps, de choisir, compiler, reviser et publier les documents historiques portant sur les relations extérieures. On envisage la publication d'une série de volumes, en anglais et en français, dont le premier tome commencera avec la création du ministère en 1909. En dépit de retards causés par divers problèmes, notamment la traduction et l'établissement de l'index, le premier volume, qui a trait à la période allant de 1909 à la fin de la Première Guerre mondiale devrait paraître prochainement. Un second volume traitera exclusivement de la Conférence de la paix tenue à Paris en 1919, les autres volumes porteront sur les périodes subséquentes de l'histoire des relations extérieures du Canada.

En plus d'exécuter ce projet de «documents d'État», la Direction entreprend les recherches historiques que nécessitent les travaux du ministère. Elle prête son concours aux personnes qui font des recherches officielles pour d'autres ministères et, dans la mesure du possible, à des personnes qui font des recherches personnelles, compte tenu des restrictions en vigueur touchant l'accès aux documents officiels. Les services qu'elle rend consistent parfois à lire les manuscrits, à rectifier des erreurs concernant les faits et à fournir les renseignements historiques pertinents.

La Section des archives a pour principale fonction de préserver et de distribuer, comme il convient, les documents nécessaires aux ouvrages historiques ou autres. Ce travail implique l'examen des dossiers du ministère qui sont utiles aux recherches et à la corrélation des documents originaux. Un grand nombre de ces dossiers ont été répertoriés méthodiquement et sont mis à la disposition du ministère pour fins de référence et de recherches.

Le Service des coupures de presse se charge de la lecture, du découpage et de la distribution sur demande des articles de journaux qui présentent un intérêt actuel pour le ministère, pour le cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou certains autres fonctionnaires. Il examine à cette même fin une grande variété de journaux et autres périodiques canadiens et étrangers.

Bibliothèque

La bibliothèque du ministère à Ottawa et les bibliothèques des postes à l'étranger ont continué de mettre à la disposition des membres du ministère, dans une proportion croissante, les livres, les périodiques et journaux, les documents d'État et les publications spécialisées qui sont indispensables à l'exercice des fonctions du ministère dans le domaine des affaires internationales. Bien que la bibliothèque principale et la bibliothèque juridique enrichissent chaque année leur contenu grâce à des achats importants d'ouvrages, les plus fortes dépenses continuent d'avoir trait aux abonnements à des périodiques et journaux (dont plusieurs sont expédiés par avion), ceux-ci permettant aux membres du ministère de se tenir au courant des événements et de lire d'importants commentaires sur l'actualité dans les domaines complexes d'intérêt national et international.

Les bibliothèques des missions canadiennes dans le monde sont ouvertes à tous les citoyens des pays où elles se trouvent (étudiants en général, ou futurs immigrants), aux nombreux expatriés canadiens et aux touristes canadiens dont le nombre augmente chaque année et dont les déplacements prennent une ampleur croissante. A l'exception de Londres et de Paris où des dispositions spéciales ont été prises, les Canadiens à l'étranger ne verront pas dans ces bibliothèques des numéros de leurs journaux locaux ou régionaux, mais ils y trouveront des éditions récentes du *Globe and Mail* de Toronto et du *Devoir* de Montréal, dont des versions abrégées sont envoyées quotidiennement par avion à plus de 80 postes du Canada à l'étranger.

Le budget de la bibliothèque a doublé depuis 1961. Le personnel de la bibliothèque comporte, en plus des aides de bureau, cinq bibliothécaires diplômés, soit trois à Ottawa, un à Londres et un à Washington. A l'extérieur, les services de bibliothèque sont assurés par un ou plusieurs membres du personnel de chaque poste, suivant des instructions et des conseils reçus d'Ottawa.

Le personnel de la bibliothèque d'Ottawa a été heureux d'offrir récemment ses conseils au sujet des plans de la bibliothèque qui sera aménagée dans le futur nouvel édifice du ministère, d'une manière correspondant mieux à son précieux contenu et à ses importantes fonctions.

VIII

QUESTIONS JURIDIQUES

Sous la conduite du conseiller juridique du ministère, qui est l'un des sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures, la Direction juridique veille à ce que la participation du Canada aux affaires internationales soit toujours conforme aux principes et usages juridiques approuvés. Elle conseille le ministère en ce qui a trait au droit international public et privé, au droit constitutionnel et au droit comparé, et se tient en contact avec le ministère de la Justice, le Bureau du juge-avocat général et les autres services juridiques du gouvernement au sujet de divers problèmes. En outre, la Direction suit de près les travaux de la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies et ceux de la Commission du droit international. Elle s'intéresse également, de diverses autres manières, au rôle que joue le Canada dans l'évolution du droit international. Au point de vue administratif, la Direction comprend un chef, deux sous-chefs et plusieurs sections dont le personnel comprend des avocats et des agents du service extérieur.

La Section de la politique juridique participe à la formulation de la politique canadienne concernant les questions juridiques ou quasi juridiques, et assure la coordination de cette politique; elle s'occupe en outre des problèmes que les directions politiques du ministère soumettent à son étude. Le Service des traités collabore à la rédaction et à l'interprétation des accords internationaux; il est chargé de conserver les dossiers des traités, d'enregistrer les traités auprès du Secrétariat des Nations Unies, de les publier dans le *Recueil des traités du Canada* et de les déposer au Parlement. La Section économique s'occupe des problèmes d'ordre économique.

Le travail de la Section des réclamations se rattache à la protection des biens et intérêts de citoyens canadiens qui sont nationalisés, confisqués ou touchés de quelque autre façon par des mesures arbitraires de gouvernements étrangers. Cette section aide les Canadiens, par exemple, à présenter des réclamations internationales par les voies diplomatiques, à rentrer en possession de biens qui ont été saisis injustement à l'étranger, ou à obtenir des dédommagements conformément aux principes établis du droit international. La section présente aussi aux gouvernements étrangers les réclamations de Canadiens qui ont subi d'autres pertes ou préjudices et qui, après avoir eu recours à tous les moyens juridiques disponibles, ont essuyé un déni de justice. De plus la Section des réclamations s'occupe des créances présentées au Canada par des gouvernements étrangers et leurs ressortissants.

La Section de coordination traite des questions qui intéressent particulièrement les provinces du Canada, entre autres, la mise en œuvre des conventions relatives aux affaires de juridiction provinciale. Cette section s'occupe aussi des demandes d'aide et d'information que lui adressent les provinces. Elle assure les services de coordination au sein du ministère et de liaison avec les provinces.

Certains agents s'occupent des eaux limitrophes et des questions de droit international privé. Au cours de l'année 1966, la Direction des affaires juridiques a accompli une tâche importante dans certains domaines qui

intéressent particulièrement le Canada: utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et tribunal des réclamations relatives au lac Ontario.

L'évolution du droit international

Au cours de l'année 1966, le Canada a étudié activement et avec intérêt sept principes du droit international qui ont trait aux relations amicales et à la coopération amorcée en 1953, entre les pays membres de la Sixième Commission (Questions juridiques) des Nations Unies. En 1964, le Canada était au nombre des 27 pays faisant partie de la Commission spéciale des Nations Unies qui s'est réunie à Mexico pour cinq semaines afin d'étudier minutieusement quatre de ces principes. Le rapport de ces travaux a été examiné par la Sixième Commission de la vingtième session de l'Assemblée générale. La Commission spéciale, comptant quatre nouveaux membres, a été reconstituée et convoquée pour sept semaines au Siège des Nations Unies avec mission d'élaborer un avant-projet des principes en cause. Les résultats des séances de cette Commission spéciale sont consignés dans un rapport substantiel qui sera examiné par la Sixième Commission de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

L'été dernier, avec la collaboration de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, le ministère a organisé à *Stanley House*, propriété du Conseil des arts dans la péninsule gaspésienne, des colloques auxquels ont participé des professeurs de droit international qui enseignent dans les universités. Les principaux sujets d'étude ont été les travaux de la Sixième Commission et ceux de la Commission du droit international concernant l'avant-projet de droit des traités.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organe des Nations Unies dont le Canada fait partie, a tenu sa cinquième session à Genève en juillet et août, et à New-York en septembre. Au cours de ces séances, il a examiné les projets de traités spatiaux soumis aux Nations Unies par les États-Unis et l'U.R.S.S. Neuf clauses ont été agréées. Elles portent sur la liberté d'exploration pacifique et de recherche scientifique, l'interdiction de réclamer toute souveraineté nationale sur la lune ou les corps célestes, l'interdiction des bases militaires et des fortifications sur la lune ou les corps célestes ainsi que l'interdiction des armes de destruction massive en orbite ou sur les corps célestes, l'aide à accorder aux astronautes et le problème de leur retour, la responsabilité en cas de dommages causés par des véhicules spatiaux, la restriction du danger de contamination de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes, la juridiction et les droits de propriété des véhicules spatiaux, et l'application du droit international à toute activité dans l'espace extra-atmosphérique. A la prochaine session, le sous-comité juridique reprendra ses travaux de 1962, qui portent sur le projet d'accord concernant la responsabilité en cas de dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que l'aide à accorder aux astronautes et le retour des véhicules spatiaux.

Réclamations

Au cours de l'année, il y a eu progrès vers un règlement équitable des réclamations détenues contre des pays d'Europe orientale, par des citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés ou confisqués. De même, les

services diplomatiques canadiens ont été utilisés pour aider aux citoyens canadiens à faire valoir leurs réclamations contre d'autres pays.

Le 30 juin, M. Paul Martin et M. Gero Grozev, premier sous-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, ont signé un accord pour le règlement des réclamations financières présentées par des Canadiens; elles découlaient de certaines mesures de nationalisation prises en Bulgarie au cours de la période d'après-guerre. Selon cette convention, le Gouvernement bulgare a versé au Gouvernement canadien la somme de \$40,000 en règlement des réclamations qui ont été présentées par des citoyens canadiens et des personnes morales canadiennes, à compter de la date de nationalisation. Le Gouvernement canadien s'est chargé de la répartition et du versement des montants réclamés. C'est l'heureux résultat des négociations commencées à Sofia en avril 1965 lorsque les autorités bulgares se sont déclarées prêtes, en principe, à offrir des dédommagements pour les biens canadiens confisqués par le Gouvernement bulgare. A la signature de l'accord, il a été convenu également d'établir des relations diplomatiques entre le Canada et la Bulgarie et il y a eu entente sur les affaires consulaires.

Des négociations avec le Gouvernement hongrois ont été entamées en janvier 1966 afin de régler les réclamations faites par des citoyens canadiens, à la suite de certaines mesures de nationalisation prises par la Hongrie. Ces premiers échanges de vues, qui ont permis de définir les positions des deux gouvernements, n'ont guère été encourageants, car maintes questions sont demeurées sans solution. D'autres discussions auront lieu afin de convenir d'un règlement global des réclamations présentées à la Hongrie au nom de citoyens canadiens.

Le 1^{er} septembre 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait que les Gouvernements canadien et polonais avaient décidé d'entreprendre des négociations, dès que possible, en vue d'un règlement global des réclamations des citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés en Pologne. Le ministère a donc entretenu une correspondance avec chaque réclamant dont il a étudié la demande, afin de se préparer aux négociations avec la Pologne qui auront lieu, espère-t-on, au début de l'année 1967.

On a tenté des efforts encore sans résultats, pour conclure avec la Tchécoslovaquie et la Roumanie une convention tacite qui les amènerait à négocier un règlement global des réclamations des citoyens canadiens.

Par ailleurs, le ministère a présenté aux autorités de plusieurs autres pays les revendications des citoyens canadiens contre leurs gouvernements respectifs, en ce qui concerne des biens nationalisés ou confisqués sans dédommagement et divers cas de déni de justice.

Il a également été traité de certaines réclamations des ressortissants et gouvernements étrangers envers le Gouvernement canadien.

Tribunal des réclamations relatives au lac Ontario: États-Unis et Canada¹

Le 25 mars 1965, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, et l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Walton Butterworth, ont signé un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, instituant un tribunal international d'arbitrage de trois membres pour le règlement des réclamations américaines relatives au barrage Gut, que l'on appellera le Tribunal des réclama-

¹ Antérieurement appelé: Tribunal du barrage Gut.

tions relatives au lac Ontario: États-Unis et Canada. Cet accord a été mis en vigueur le 11 octobre 1966, date à laquelle les deux gouvernements ont échangé leurs documents de ratification à Washington.

Selon les dispositions de l'accord, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont désigné conjointement M. Lambertus Erades, vice-président de la cour de district de Rotterdam, à la présidence du tribunal. Le Canada a nommé aussi M. Daniel Roach, juge de la Cour d'appel de l'Ontario, qui vient de prendre sa retraite, pour faire fonction de membre canadien sur le plan national. Quant au Gouvernement des États-Unis, il a choisi comme membre national M. Alwyn Freeman, professeur de l'Université John Hopkins. Il est prévu que le tribunal tiendra sa première séance au début de 1967.

Le tribunal s'occupera des réclamations de citoyens américains dont les biens situés sur la rive sud du lac Ontario ont subi des dommages imputables, totalement ou en partie, à la construction par le Gouvernement canadien d'un petit ouvrage d'amélioration de la navigation, appelé «barrage Gut», dans la section internationale du Saint-Laurent.

Le barrage Gut avait été construit au début du siècle à la suite d'ententes conclues par les gouvernements des deux pays. L'ouvrage lui-même a été démoli en 1953 dans le cadre de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent.

Le Gouvernement canadien n'a cessé de soutenir que ces réclamations ne sont fondées ni en droit ni en fait. Il a été reconnu toutefois qu'il fallait créer un organisme qui jugerait du bien-fondé de ces réclamations et, de l'avis commun des Gouvernements des États-Unis et du Canada, le moyen le plus expéditif pour atteindre cet objectif était d'instituer un tribunal international d'arbitrage.

IX

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Organisation et administration

A cause de l'accroissement rapide des obligations du Canada à l'étranger et de ses répercussions sur l'activité de l'administration centrale à Ottawa, les ressources en personnel, en matière de finance et d'administration du ministère au pays, ont continué d'être mises à dure épreuve. Le ministère qui s'en tient dans une large mesure au régime de roulement de ses fonctionnaires afin de remplir son rôle au pays et à l'étranger ne peut échapper à des problèmes complexes d'organisation et d'administration. Même si le ministère n'a guère transformé son organisation initiale¹, il s'est mis sérieusement à l'œuvre il y a quelque temps afin d'améliorer ses services administratifs et auxiliaires.

Service d'inspection

Au cours de l'année 1966, le Service d'inspection du ministère a repris ses activités, après une période de deux ans durant lesquels le personnel s'occupant d'inspection a été affecté au travail afférent aux réalisations du Programme d'études. Le Service d'inspection se voit maintenant confié un rôle de plus grande envergure comportant des charges connexes à l'administration et aux opérations au sein de l'administration centrale. Il poursuivra donc son travail dans le cadre du Programme d'études, y compris l'application des recommandations formulées par la maison Urwick, Currie Limited, conseillers en administration. Voici les fonctions qui relèveront dorénavant du Service d'inspection :

Aider au maintien de la coordination entre les objectifs du ministère et le travail des missions en établissant la valeur du travail au regard des objectifs et le rendement au regard des programmes; aider au perfectionnement de l'efficacité, du rendement et de l'économie des activités tant au pays qu'à l'étranger grâce à un examen des méthodes et des problèmes; tenter de relever, par un travail de liaison, le moral de ceux qui sont en service à l'extérieur et améliorer au sein de l'administration centrale la compréhension des problèmes professionnels et personnels auxquels doivent faire face ceux qui sont affectés aux missions; s'assurer par des méthodes de vérification opérationnelle que les ressources financières des missions sont utilisées selon les fins approuvées et conformément à la procédure établie et voir à ce que les écritures comptables soient respectées; établir la convenance des installations matérielles et des conditions connexes au service à l'étranger; conseiller le ministère sur l'organisation, le personnel et les programmes qui s'imposent dans le cadre des responsabilités et qui permettent de satisfaire aux directives applicables à tout le gouvernement.

Au cours de la période à l'étude, le Service d'inspection a, avec le concours d'un personnel restreint, joué principalement un rôle de coordonnateur. Deux postes ont été ajoutés dans le cadre du personnel de la vérification qui aura à dresser des rapports financiers et de gestion au

¹ Voir l'organigramme à l'Annexe IX.

niveau même des missions. Le service d'inspection s'efforcera maintenant de combiner les fonctions d'inspection et de liaison—soit l'inspection du rendement de la mission et une certaine forme de liaison visant à rapprocher davantage la mission de l'administration centrale.

Le Service d'inspection a également pris sur lui le travail relevant du Bureau d'études en ce qui a trait à la rédaction ou la révision de cinq manuels importants du ministère. Il a de plus recommandé l'établissement d'un bureau permanent chargé de la préparation de manuels et de directives. A la fin de l'année il avait préparé une édition révisée et plus élaborée du Manuel des méthodes de travail et avait fait parvenir à l'imprimeur le Manuel des biens et fournitures, le Manuel de l'administration des postes et le nouveau Manuel du Règlement. Quant au Manuel des instructions consulaires, il a fait l'objet d'une nouvelle rédaction; il paraîtra sans doute vers la fin de janvier 1967. Le Service d'inspection a de plus apporté son concours à douze directions dans le travail relatif aux Guides des pratiques courantes au sein des directions.

Direction des services administratifs

La fonction principale qu'assume la Direction des services administratifs au sein du ministère comprend le soin de faire des études et, au besoin, des recommandations sur l'amélioration des conditions du service à l'étranger. Les questions qui lui incombent sont les suivantes: les allocations de séjour au personnel du service extérieur, les congés, les problèmes d'ordre médical, l'éducation des enfants à charge, le logement. La Direction s'occupe du versement des traitements et des allocations, de la tenue des registres de congés, de présences et des dossiers de retraite, de la coordination des dispositions relatives aux affectations et aux mutations ainsi que de l'étude des réclamations de frais médicaux du personnel affecté au service de l'extérieur. Les tâches se rattachant à l'administration du ministère comprennent la rédaction et la distribution du Manuel du Règlement intérieur ainsi que les modifications pertinentes, des autres directives du ministère, des avis d'ordre administratif et des rapports de postes. La Direction s'occupe aussi de noter et de distribuer les autorisations et les règlements émanant du Conseil privé et du Conseil du Trésor. De plus, les Services de photocopie publient et distribuent à l'étranger certains ouvrages de référence et se chargent de la reproduction des documents.

La Direction coordonne les services administratifs et, en cela, marche la main dans la main avec les autres ministères du gouvernement représentés à l'étranger; elle veille de plus aux dispositions administratives afférentes à l'établissement de nouveaux postes. Voici les postes avec résidence qui ont été ouverts en 1966: Addis-Abéba, Dakar et Tunis.

En collaboration avec le Conseil du Trésor et les autres ministères qui sont représentés à l'étranger, la Direction a commencé en 1966 l'étude du Règlement du service extérieur en vue d'améliorer les programmes se rattachant au personnel du service à l'étranger.

Direction des finances

Les principales fonctions de la Direction des finances consistent à préparer le budget général et les prévisions supplémentaires du ministère des Affaires extérieures, à exercer un contrôle financier d'ordre général sur les dépenses du ministère, à s'occuper du financement des missions à l'étranger et à vérifier les comptes des missions, à organiser les voyages et les déplacements et à s'occuper des réclamations de frais de voyage et de

déplacements, à verser les cotisations aux organismes internationaux et à prendre les dispositions administratives voulues relativement à la participation du Canada aux conférences internationales.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le nombre de pays avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques s'est accru rapidement, ce qui a entraîné une augmentation phénoménale du budget, qui est passé de \$4,975,137 en 1945-1946 à \$289,406,972 en 1966-1967, y compris les programmes du Bureau de l'aide extérieure.

Au cours de 1966, le Conseil du Trésor a annoncé la mise sur pied de nouveaux programmes et procédures connexes à l'administration financière; ils seront appliqués par étapes dans tous les ministères de l'État au cours des prochaines années. On devra effectuer des études détaillées pour s'assurer de la mise en œuvre efficace de ces changements. Comme première mesure, le ministère a nommé un fonctionnaire d'expérience à titre de conseiller en gestion financière. Ce dernier sera chargé de conseiller le ministère et d'aider à l'élaboration d'un programme de gestion financière. L'étude portera sur l'établissement des budgets consacrés aux programmes du ministère, y compris une meilleure planification à long terme, et les rapports sur l'état du budget et la comptabilité de contrôle.

Bureau de l'organisation et des méthodes

C'est en 1964 que le Bureau de l'organisation et des méthodes a été créé par le ministère afin d'améliorer de façon soutenue les méthodes de gestion et de travail du ministère. Au cours de 1965, le programme d'études a fait du progrès, et un projet d'importance visant l'organisation du personnel et les opérations connexes à trois directions a été terminé. Nombre de recommandations pertinentes ont dès lors été mises en vigueur, se traduisant par une amélioration de l'organisation et une diminution du volume de travail.

Un autre projet qui va bientôt aboutir a trait à l'organisation et au travail de la Direction des dossiers. Le projet de rapport portant des recommandations applicables à l'amélioration du service fait présentement l'objet d'étude par toutes les directions de l'administration centrale. Une étude générale du travail de la gestion des approvisionnements de la direction des biens et fournitures est présentement en cours et devrait être complétée au début de 1967.

Le Bureau a pris sous son égide en y participant activement l'étude de l'organisation structurelle du ministère qu'avait entreprise la division de l'organisation de la Commission du service civil. Cette étude sera terminée sous peu.

Le travail d'amélioration des formules en usage au sein du ministère a accusé des progrès satisfaisants. Des centaines de formules ont été révisées; plusieurs ont été améliorées; on en a remplacé quelques-unes tandis que d'autres ont été combinées ou mises au rancart.

En plus de fournir sur place une aide quotidienne aux directions, le Bureau a apporté sa contribution à l'élaboration du projet connexe au nouvel édifice qui logera l'administration centrale du ministère et aux cours fondamentaux sur l'administration établis par la Section de la formation et du perfectionnement.

En raison de la pénurie de candidats compétents, le Bureau est toujours à court de quelque 40 p. 100 de personnel au niveau de la gestion. Il est à espérer que deux postes de fonctionnaire seront remplis d'ici quelques

mois. Seront choisis pour remplir ces postes deux stagiaires qui suivent présentement des cours spéciaux d'analyse de gestion dirigés par la Commission du service civil.

Direction des dossiers

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la gestion des dossiers du ministère a continué de progresser. Par suite des instructions ministérielles et gouvernementales, les charges de la Direction des dossiers ont été accrues. Grâce aux nouvelles techniques et méthodes ajoutées à la mise en œuvre des programmes antérieurs, la Direction a été en mesure de répondre aux demandes sans cesse croissantes qui lui ont été adressées. L'augmentation des effectifs ainsi que les efforts tentés pour amener le personnel au niveau autorisé témoignent de l'intérêt que le ministère accorde à la gestion adéquate des dossiers.

Grâce à un contrôle central, la Direction des dossiers veille à l'uniformité des méthodes et procédures ainsi qu'à l'administration efficace des bureaux d'ordre répartis dans divers services. Les chefs des bureaux d'ordre présentent à intervalles réguliers des rapports sur leur travail, sur le rendement du personnel et sur un programme régulier d'examen et d'entretien des dossiers. Ils rédigent en outre des rapports statistiques dont on s'inspire pour établir les mesures et normes de travail. Grâce à ces données, la Direction peut mesurer le volume de travail des bureaux et procéder à une meilleure affectation du personnel.

Introduit en 1963, le nouveau système de classement des dossiers du ministère visant à l'uniformisation tant pour l'administration centrale que pour le personnel des missions fonctionne très bien présentement et, au cours de 1966, la Direction a donné les instructions voulues aux diverses missions en ce qui a trait au système et aux techniques de gestion des dossiers. Des directives ont également été données touchant le choix du personnel affecté aux dossiers de certaines missions.

Le programme d'inspection périodique des dossiers officiels des directions a été avantageux pour les deux groupes d'intéressés, car il a favorisé le dialogue entre les usagers des dossiers et le personnel de cette Direction sur les problèmes et les méthodes en cours.

On a poursuivi au cours de l'année le travail presque terminé sur le *Manuel des méthodes de la Direction des dossiers*. Un chapitre sur le rôle des dossiers a été rédigé; il sera inséré dans le *Manuel des méthodes de travail du Ministère* et dans le *Manuel de l'administration des postes*. Le personnel du ministère a pu bénéficier de cours de formation sur la gestion des dossiers, et répondant aux besoins du personnel selon leur poste, leurs qualités et titre et leur expérience passée.

Il y a eu progrès sensible dans la préparation de calendriers-guides pour la suppression méthodique, l'attribution ou la conservation prolongée des dossiers ministériels à l'administration centrale et dans les missions. En 1966, on a détruit à Ottawa et à l'étranger, conformément aux directives du Conseil du Trésor, quelque 1,100 pieds linéaires de vieux dossiers, sans compter ceux de la Direction des passeports.

Envisageant la perspective d'un ministère réuni en un seul édifice neuf qui abritera l'administration centrale, la Direction a étudié les moyens d'adapter aux besoins nouveaux les méthodes de travail des divers services. Il en est résulté une nouvelle manière de concevoir la gestion des dossiers; un rapport portant des recommandations en conséquence est présentement à l'étude dans toutes les directions du ministère.

Direction des biens et fournitures

La Direction des biens et fournitures veille surtout à l'acquisition d'emplacements, à l'achat et à la construction d'immeubles à l'étranger. Le programme relatif à l'acquisition d'immeubles a connu au cours de 1966 une grande expansion. Nombre d'immeubles ont été achetés à l'étranger et plusieurs projets de construction sont présentement en cours ou doivent être élaborés. Actuellement, le ministère est propriétaire ou locataire de 76 chancelleries, 74 résidences officielles et 216 locaux d'habitation du personnel à l'étranger. La Direction est chargée de la location de bureaux, de résidences officielles pour les chefs des missions et dans certains cas, de logis pour le personnel. Elle veille également aux réparations et à l'entretien de ces immeubles; des techniciens s'occupent de leur inspection à intervalles réguliers dans le cadre d'un programme efficace d'entretien.

La Direction des biens et fournitures est chargée de l'achat de meubles, de fournitures et de matériel pour les chancelleries, les résidences officielles et les locaux d'habitation du personnel, ainsi que de la décoration intérieure de ces immeubles. Cette Direction s'occupe d'acheter, d'entretenir, de remplacer, d'assurer les véhicules officiels à l'usage du ministère à l'étranger.

Le Service des expéditions et de l'entrepôt des fournitures, qui relève de la Direction, commande, emballe et expédie toute la papeterie, les fournitures de bureau et le matériel nécessaire aux missions à l'étranger; il prend les dispositions nécessaires pour le déménagement et le transport des biens mobiliers et personnels des fonctionnaires du ministère affectés à l'étranger et se charge des formalités douanières relatives à leurs biens.

Personnel

Les affaires du personnel du ministère relèvent de deux directions — Gestion du personnel et Affectation du personnel — qui s'occupent des questions relatives à l'affectation, à la formation, à l'avancement et à l'administration dans ce domaine. Elles traitent de tout ce qui touche à l'organisation, à la structure, au personnel requis et au classement des postes. Le recrutement, l'installation des fonctionnaires et la représentation du ministère au sein des jurys établis par la Commission du service civil sont assurés par ces deux directions. Celles-ci veillent également au bien-être des membres du ministère, y compris le personnel employé sur place à l'étranger, tiennent à jour les dossiers du personnel et font des recherches sur tous les aspects de la gestion du personnel.

Les débutants du service étranger du Canada entrent au ministère en vue de se créer une carrière fondée sur le mérite. Seuls sont admissibles les citoyens canadiens qui ont résidé au moins dix ans au Canada. Pour participer aux concours d'agent du service étranger, il faut posséder un diplôme universitaire, de préférence supérieur au baccalauréat. Au palier inférieur, des concours sont tenus tous les ans et comportent deux épreuves, soit un examen écrit et un examen oral. Certains candidats qui ont de l'expérience et qui possèdent des titres universitaires particulièrement notables sont aussi engagés par le ministère à un échelon un peu plus élevé.

Pour remplir les postes supérieurs d'ambassadeur et de haut commissaire, on désigne d'ordinaire des agents de la carrière ou, à l'occasion, des citoyens de marque qui ne font pas partie du ministère.

Peu après la Seconde Guerre mondiale, les femmes ont été admises au service diplomatique du Canada au même titre que les hommes. A la fin de l'année 1966, l'effectif du ministère comptait 63 agents du sexe féminin, dont une détient le rang d'ambassadeur.

Le programme de recrutement s'est poursuivi activement au cours de l'année 1966. En plus des agents du service étranger, on a admis 11 agents exécutifs «junior». Après la période habituelle de formation et de stage, ils deviendront agents des affaires extérieures spécialisés dans les travaux d'administration, de consulat et d'information du ministère au Canada et à l'étranger. Le nombre de nouveaux employés recrutés dans les catégories administratives est passé de 214 en 1964 à 234 en 1965 et, au cours des dix premiers mois de 1966, on a recruté 226 nouveaux employés.

Activité consulaire et Direction des passeports

Direction des affaires consulaires

Comme par le passé, le nombre croissant de Canadiens qui voyagent à l'étranger ou qui séjournent dans les pays étrangers a eu des répercussions sur la nature et l'étendue des attributions de la Direction des affaires consulaires. Les services consulaires généraux assurés par les postes à l'étranger illustrent bien la nature de ces attributions: délivrance et renouvellement de passeports ordinaires et d'urgence; renouvellement des certificats d'identité, délivrance de visas diplomatiques et de courtoisie; délivrance de visas d'immigrants ou de non-immigrants par les postes où il n'y a pas de bureau canadien de l'Immigration; conseils et assistance en ce qui concerne la citoyenneté, l'immigration, le tourisme, l'éducation, les procédures touchant le mariage et l'adoption, la responsabilité à l'égard du service militaire à l'étranger etc; enregistrement des enfants canadiens qui naissent à l'étranger; assistance aux Canadiens se trouvant momentanément en difficultés financières ou en mauvaise santé à l'étranger et leur rapatriement; aide aux Canadiens mis sous arrêt ou détenus; conseils dans les cas de mortalité de Canadiens à l'étranger et protection des intérêts canadiens dans le règlement des successions; assistance aux navires et aux avions canadiens et à leur équipage; exécution d'actes notariés, y compris la légalisation de pièces juridiques et autres; conseils et services consulaires aux personnes qui viennent au Canada ou en repartent en vertu des programmes canadiens d'aide et d'assistance technique; recherche des disparus; assistance aux anciens combattants du Canada; réponse aux demandes de renseignements concernant les règlements canadiens sur les douanes, les impôts, la pension de la sécurité de vieillesse et le Régime de pensions du Canada et, d'une manière générale, protection des droits et intérêts et, en cas d'urgence, bien-être et sécurité des Canadiens à l'étranger.

Les citoyens canadiens peuvent voyager à l'étranger avec moins de difficulté à la suite des accords conclus entre le Canada et 21 pays en matière de suppression des visas dans le cas d'un court séjour à l'étranger. Aux termes de ces accords, les citoyens canadiens sont admis sans visas dans un des pays signataires pour une période de temps ne dépassant pas trois mois. Ils jouissent de ces privilèges d'entrée ou de privilèges semblables dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Saint-Marin, Suède, Suisse et Turquie. Il existe aussi des accords avec Israël, l'Iran, l'U.R.S.S., le Venezuela et la Yougoslavie, permettant aux Canadiens d'obtenir des visas gratuitement ou à des prix réduits. Les visiteurs canadiens qui se rendent dans certains pays, en Israël par exemple, obtiennent leurs visas au moment de leur arrivée dans ces pays. Les Canadiens qui désirent faire un bref séjour aux États-Unis, en Irlande, ou dans

les pays du Commonwealth, au Maroc, en Afrique du Sud et dans certains pays de l'Amérique latine, compte tenu du but de leur visite, peuvent s'y rendre sans visas.

Tout comme dans le cas des dispositions générales de l'accord consulaire négocié avec la Hongrie en 1964, un accord similaire a été conclu avec la Bulgarie en 1966, concernant les questions de réunion des familles, de double nationalité, d'émigration, d'aide consulaire aux ressortissants détenus et de renvoi des passeports.

De concert avec d'autres ministères et organismes de l'État et de sociétés de la couronne, il a été établi des méthodes qui simplifieront les conditions relatives à l'entrée au pays de visiteurs d'outre-mer qui désirent assister aux célébrations du centenaire du Canada.

Direction des passeports

Les demandes de passeports présentées par le public canadien ont continué d'augmenter en 1966, mais à un rythme en peu plus lent qu'au cours des années précédentes.

En 1966, le Bureau des passeports a délivré 208,804 passeports et en a prorogé 42,749. De plus, 1,699 certificats d'identité ont été émis et 982 ont été prorogés. Les recettes brutes ont continué d'augmenter, atteignant un total de \$1,129,717.70 pour la période à l'étude.

Le tableau suivant indique l'augmentation dans le volume du travail de la Direction pour la période des dix dernières années:

Année	Passeports		Certificats d'identité		Recettes totales
	délivrés	prorogés	délivrés	prorogés	
1957	97,738	14,934	2,361	903	\$ 542,317.47
1958	100,594	15,446	3,276	801	549,069.16
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	622,658.02
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	730,605.31
1961	139,218	19,988	4,237	3,209	746,795.76
1962	155,363	23,636	2,807	2,728	826,940.07
1963	164,445	26,964	2,133	1,748	879,929.85
1964	184,569	32,784	1,854	1,313	989,605.71
1965	203,571	38,456	1,190	1,003	1,087,190.92
1966	208,804	42,749	1,699	982	1,129,717.70

Annexe I

PUBLICATIONS

A. Publications du ministère

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications. L'un est destiné au Canada et l'autre, à l'étranger. Les publications que l'on peut obtenir gratuitement du ministère à Ottawa ou de la mission canadienne à l'étranger qui est le mieux en mesure de les expédier sont énumérées ci-après. Il convient de signaler que certaines publications sont distribuées à l'étranger seulement. Enfin, on peut se procurer nombre de publications chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, aux prix indiqués sur la liste.

1. Publications diffusées au Canada et à l'étranger

Affaires Extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique \$2.00; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, États-Unis et Mexique \$1.00; autres pays, \$1.50.

Rapport du ministère des Affaires extérieures: Rapport au Parlement sur l'activité de l'année civile écoulée. (A titre gratuit).

Le Canada et les Nations Unies: Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada, États-Unis et Mexique, \$1.00; autres pays, \$1.10.

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords intervenus entre le Canada et d'autres pays. Canada, États-Unis et Mexique, .35c. l'exemplaire; autres pays, .40c. l'exemplaire.

Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada: Publié trois fois par année. Répertoire des bureaux diplomatiques consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75.

L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, .60c.; autres pays, .70c.

Corps diplomatique: Répertoire des missions diplomatiques à Ottawa, publié trois fois par année. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75;

L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, .60c.; autres pays, .70c.

Le droit de la mer: La proposition canadienne, 1959.

Le Canada et le Plan de Colombo, 1961: Canada, États-Unis et Mexique, .75c.; autres pays, .85c.

Pages documentaires: Documentation de base sur divers aspects des affaires canadiennes. (Liste partielle de titres; à titre gratuit).

N° 12 Le Gouverneur général du Canada (Révisé en février 1966)

N° 50 Le Cabinet fédéral du Canada (Révisé en octobre 1966)

N° 69 Le ministère des Affaires extérieures (Révisé en mars 1966)

N° 74 Lieutenants-gouverneurs et premiers ministres des provinces, commissaires des territoires (Révisé en octobre 1966)

- N° 86 L'aide extérieure du Canada (Revisé en septembre 1966)
 N° 105 La fiscalité au Canada (Revisé en novembre 1966)
 N° 115 Programme de formation et d'assistance technique et scolaire du Canada (mai 1965)
 N° 116 La Commission permanente canado-américaine de défense (août 1965)
 N° 117 Guide pour les étudiants étrangers qui désirent poursuivre des études universitaires au Canada (août 1966)
 N° 118 Programme de formation et d'assistance technique et scolaire du Canada—Enseignants, professeurs d'université et conseillers techniques (octobre 1965)

Déclarations et Discours:

a) Reproduits par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures:

M. L. B. Pearson, premier ministre du Canada

- | | | |
|-------|--------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 66/2 | Offres en vue d'un règlement au Vietnam | Chambre des communes
20 janvier |
| 66/22 | La sauvegarde de notre identité canadienne | Montréal
19 mai |
| 66/27 | L'Alliance atlantique à la recherche d'un nouvel idéal | Springfield (Ill.)
11 juin |
| 66/30 | La prévention de la prolifération des armes nucléaires | Scarborough (Ont.)
25 juin |

M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

- | | | |
|-------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 66/1 | L'épineuse question du Vietnam | Chambre des communes
25 janvier |
| 66/3 | Une politique étrangère indépendante | Canadian Club
Toronto
31 janvier |
| 66/6 | Les Nations Unies: survivre et agir | Montréal
9 février |
| 66/7 | Le développement du Commonwealth | Toronto
14 février |
| 66/8 | Le Canada et l'Afrique | Toronto
19 février |
| 66/10 | Rôle du Canada dans les relations Est-Ouest | Ottawa
11 mars |
| 66/11 | L'OTAN—Déclaration relative à un aide-mémoire soumis par la France | Chambre des communes
18 mars |
| 66/12 | La France, le Canada et l'OTAN | Windsor
21 mars |
| 66/13 | L'intérêt national | Toronto
25 mars |
| 66/14 | Recherche de la paix au Vietnam | Comité permanent des affaires extérieures
4 avril |
| 66/15 | La crise de l'OTAN | Comité permanent des affaires extérieures
4 avril |
| 66/16 | Sanctions imposées à la Rhodésie | Comité permanent des affaires extérieures
4 avril |

66/17	Situation nouvelle au sein de l'OTAN	Toronto 16 avril
66/18	Initiatives de paix	Ottawa 4 mai
66/19	La paix au Moyen-Orient	Hamilton 15 mai
66/23	Le Canada et les pays du Commonwealth aux Antilles	Toronto 24 mai
66/24	Confiance renouvelée dans la vitalité de l'OTAN	Bruxelles 7 juin
66/25	Nouvelle orientation de l'OTAN	Ottawa 1 ^{er} juin
66/26	Préserver l'unité de l'Alliance atlantique	Chambre des communes 10 juin
66/28	Les conditions de la paix en Afrique et dans le monde	Kingston 17 juin
66/29	Efforts soutenus du Canada pour la paix au Vietnam	Chambre des communes 8 juillet
66/31	Le Canada, la France et certaines tendances mondiales	London 27 juin
66/32	Principes et programmes d'assistance	Washington 20 juillet
66/33	Problèmes alimentaires des pays en voie de développement	Washington 21 juillet
66/34	La politique asiatique du Canada	Banff 26 août
66/36	Coopération entre le Canada et l'Afrique francophone	Université de Montréal 2 septembre
66/37	Paix et bien-être dans l'hémisphère	Conférence de l'OIT Ottawa 12 septembre
66/38	Les programmes d'aide et l'homme d'affaires	Toronto 14 septembre
66/39	Le Canada et le monde—1967	Ottawa 24 septembre
66/40	Le Canada face aux problèmes mondiaux	AGNU 23 septembre
66/41	L'avenir du Sud-Ouest africain	AGNU 7 octobre
66/43	Le Canada et les nations de l'Est de l'Europe	Boston 26 octobre
66/44	Le Canada et le Japon	Calgary 31 octobre
66/46	Représentation de la Chine à l'ONU	AGNU 23 novembre

M. Mitchell Sharp, ministre des Finances

66/4	Les relations financières canado-américaines	Chambre des communes 27 janvier
66/5	Commentaires touchant les principes directeurs économiques des États-Unis	Chambre des communes 2 février
66/20	Consolidation de l'indépendance du Canada	Toronto 4 mai

- 66/21 Changements significatifs dans les relations économiques canado-américaines
New-York
5 mai
- 66/45 Quelques problèmes économiques nord-américains
New-York
4 novembre
- M. Paul T. Hellyer, ministre de la Défense nationale**
- 66/9 Nouvelle politique de défense du Canada
Chambre des communes
17 février
- M. Donald S. Macdonald, député**
- 66/35 Expérience récente du Canada dans le domaine des réclamations internationales
Association du droit international
Toronto
11 mai
- Général E. L. M. Burns**
- 66/42 Désarmement
AGNU
26 octobre
- b) Publiés sous forme de communiqués de presse¹:
- M. L. B. Pearson, premier ministre du Canada**
- Les principes de la politique étrangère
Toronto
1^{er} mai
- Discours sur la bonne entente internationale à l'école des Affaires internationales, université Columbia
New-York
11 mai
- Discours sur la politique étrangère du Canada devant le Conseil des relations étrangères
New-York
11 mai
- Discours sur le droit international et son exécution devant l'Association du Barreau des États-Unis
Montréal
9 août
- M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures**
- Perspectives nouvelles—Réflexions sur la politique étrangère du Canada
Université de Montréal
1^{er} mars
- Les voies de la paix—Revue de l'actualité internationale
Honey Harbour (Ontario)
21 juin
- Le capitalisme—Un programme pour le prochain demi-siècle
New-York
21 septembre
- Le Commonwealth dans le monde
Ottawa
28 septembre
- Rapport sur le voyage en Europe et les débats aux Nations Unies
Toronto
29 novembre

¹Plusieurs de ces discours sont publiés par les autres ministères du Gouvernement.

M. Paul T. Hellyer, ministre de la Défense nationale

Rôle du Canada dans la défense collective	Canadian Club Ottawa 1 ^{er} mars
Le Canada—Un voisin et non un satellite	Houghton College New-York 29 avril

M. Robert H. Winters, ministre du Commerce

Le Canada et les États-Unis, partenaires en commerce international	New-York 31 octobre
--------------------------------------------------------------------	------------------------

Documents officiels:

Traité du Columbia et Protocole—Exposé de la question: Canada, États-Unis et Mexique, \$3.00.

Traité du Columbia: Protocole et documents connexes: Canada, États-Unis et Mexique, \$3.00.

Débats sur le désarmement (1957): Canada, États-Unis et Mexique, .35c.; autres pays .40c.

La crise du Moyen-Orient (octobre-décembre 1956): Canada, États-Unis et Mexique, .35c.; autres pays, .40c.

Le Canada et la crise coréenne (1950): Canada, États-Unis et Mexique, .25c.; autres pays, .30c.

2. Publications diffusées à l'étranger seulement

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants.

Reproductions: Articles sur le Canada et les affaires canadiennes la plupart reproduits de périodiques canadiens.

N° 2 *A New Kind of Peace Force*, par M. L. B. Pearson paru dans le *Maclean's* du 2 mai 1964 (réimprimé en 1965).

N° 6 *Good Neighbourhood*, par M. L. B. Pearson paru dans *Foreign Affairs* de janvier 1965 (réimprimé en 1965).

Le Canada pittoresque: Brochure avec illustrations en couleurs; versions anglaise, française, polonaise, espagnole, allemande, italienne, portugaise, arabe, tchèque et cingalaise.

Canadian Neighbour: Brochure destinée à la jeunesse des États-Unis.

B. Débats des Communes et affaires extérieures

Cette section comprend la liste des déclarations, réponses et discours les plus importants et les plus documentés faits à la Chambre des communes en 1966 touchant le travail du ministère, son caractère particulier et sa politique. Les sujets sont énumérés par ordre alphabétique. Une annexe distincte comprend des références aux rapports du Comité permanent des affaires extérieures.

Canada. Chambre des communes: Débats 1966

Chine continentale—pp. 4663-5, 3 mai; 5215-6, 17 mai; 8252, 9 septembre; 9764, 10 novembre; 10553, 30 novembre.

Chypre—p. 2806, 17 mars.

Communauté francophone—pp. 9022-3, 24 octobre.

Conférence du Commonwealth—p. 8007, 2 septembre.

Conférence entre le Canada et les Antilles—p. 4495, 29 avril; 6928-9, 27 juin.

Crédits—pp. 716-56, 4 février; 850-62, 7 février; 878-98 et 909-37, 8 février.

Ghana—p. 1786, 25 février.

OTAN—pp. 1567, 21 février; 1583-4, 22 février; 2875, 18 mars; 5748, 31 mai; 6235-8, 10 juin.

Relations entre le Canada et les États-Unis—pp. 322-6, 27 janvier; 617-19, 2 février; 2259-60, 7 mars.

Rhodésie—pp. 567, 2 février; 645-6 et 700, 3 février; 756-7, 4 février; 4417-8, 28 avril; 8008-9, 2 septembre; 10490-1, 29 novembre.

Subsides—pp. 10280-302, 24 novembre.

Vietnam—pp. 61-63, 20 janvier; 232-7, 25 janvier; 431-2, 31 janvier; 2282-3, 7 mars; 6755-7, 22 juin; 7018, 29 juin; 7418-23, 8 juillet; 8329, 5 octobre; 9997, 17 novembre.

Canada. Chambre des communes: Comité permanent des affaires extérieures

Premier rapport du Comité permanent: Procès-verbaux 5 mai 1966

Deuxième rapport du Comité permanent: Procès-verbaux 17 juin 1966

C. Bibliographie sur d'autres sujets connexes

(Choix de livres et d'articles publiés au cours de l'année et qui traitent, en entier ou en partie, de la politique étrangère du Canada ou des affaires du ministère. En ce qui concerne les travaux antérieurs, voir les listes parues dans les Rapports annuels de 1964 et de 1965.)

Livres

Anglin, D. G. *The St. Pierre and Miquelon Affaire of 1941*. Toronto, University of Toronto Press, 1966.

Bédard, Charles. *Le Régime juridique des Grands lacs de l'Amérique du Nord et du Saint-Laurent*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966.

Brecher, Irving. *Capital Flows between Canada and the United States*. Montréal, Comité canado-américain, Private Planning Association of Canada, 1965.

Burns, E. L. M. *Megamurder*. Toronto, Clarke, Irwin, 1966.

Participation du Canada au développement outre-mer. Ottawa, Institut canadien outre-mer. Toronto, Association canadienne pour l'éducation des adultes, 1966.

Canadian-American Planning: la Septième Conférence annuelle sur les relations canado-américaines 1965. Toronto, University of Toronto Press pour l'Université de Windsor, 1966.

Colloque sur le commerce international et l'agriculture canadienne, Banff, Alberta. Du 10 au 12 janvier 1966. Rapport. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966. (Sous l'égide du Conseil économique du Canada et du Conseil de la recherche en économie agricole du Canada.)

A Decade of the Commonwealth 1955-1964. Publié par W. B. Hamilton, K. Robinson et C. D. W. Goodwin. Durham, N. C., Duke University Press, 1966.

Drummond, I. M. *Canada's Trade with the Communist Countries of Eastern Europe*. Montréal, Comité canadien du commerce, Private Planning Association of Canada, 1966.

La Dualité canadienne à l'Heure des États-Unis. Québec, Presses de l'Université Laval, 1965. (Travaux du IV^e Congrès des Affaires canadiennes tenu en 1964 à l'Université Laval.)

- Eayrs, James. *Right and Wrong in Foreign Policy*. Toronto, University of Toronto Press, 1966. (Alan B. Plaunt Memorial Lectures, Université Carleton, Ottawa.)
- Glazebrook G. P. de T. *A history of Canadian External Relations*. éd. rev. Toronto, McClelland & Stewart, 1966. 2 vol. (n^{os} de catalogue de la bibliothèque de Carleton: 27-28.)
- Gordon, J. K., éd. *Canada's Role as a Middle Power*. Travaux présentés lors de la Troisième Conférence annuelle de Banff sur le développement mondial, août 1965. Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1966. (Affaires contemporaines n^o 35)
- Gordon, Walter. *A Choice for Canada: Independence or Colonial Status*. Toronto, McClelland & Stewart, 1966.
- Holmes, J. W. «Canada and China: the dilemmas of a middle power.» pp. 103-122, *Policies toward China: Views from Six Continents*. Édité par A. M. Halpern. New York, McGraw-Hill pour le Council on Foreign Relations, 1965.
- Julien, Claude. *Le Canada, dernière chance de l'Europe*. Paris, Grasset, 1965.
- Keenleyside, H. L. *International Aid; a summary with special reference to the programmes of the United Nations*. Toronto, McClelland & Stewart, 1966.
- Legault, Albert. *Deterrence and the Atlantic Alliance*; traduction de A. A. Day. Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1966. (Affaires contemporaines n^o 37).
- Le Gris, Claude. *L'Entrée du Canada sur la scène internationale (1919-1927)*. Paris, Presses universitaires de France, 1966.
- Merchant, L. T., éd. *Neighbors Taken for Granted: Canada and the United States*. Toronto, Burns & MacEachern, 1966.
- Spicer, Keith. *A Samaritan State? External Aid in Canada's Foreign Policy*. Toronto, University of Toronto Press, 1966.
- Uren, P. E., éd. *East-West Trade*. Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1966.

Articles

- Aubert de la Rue, Philippe. «Transformations canadiennes.» *Politique étrangère*, n^o 4, 1966, pp. 362-381.
- Burns, E. L. M. «Can the Spread of Nuclear Weapons Be Stopped?» *International Organization*, automne de 1965, pp. 851-869.
- Clarkson, Stephen. «Muddled Views on Middlepowermanship»; synthèse *International Journal*, été de 1966, pp. 366-370.
- Côté, Louise. «Nos Ambassadeurs? Des Prix de Vertu!» *Magazine Maclean*, septembre 1965, pp. 20; 42-47.
- Doxey, G. V. «The Commonwealth in the Americas. Canada Takes the Initiative.» *Round Table*, octobre 1966, pp. 387-393.
- Edinburgh, Arnold. «OAS; Should We Join?» *Saturday Night*, mars 1966, p. 11.
- Affaires Extérieures*. (Bulletin mensuel publié par le ministère des Affaires extérieures.) Mars 1966, pp. 107-111 «Prélude à la création du ministère des Affaires extérieures». Juin 1966, pp. 248-250 «Développement du Service extérieur du Canada». Août 1966, pp. 362-367 «Recrutement des diplômés universitaires».
- Fischer, L. A. «Canadian Wheat in a Hungry World.» *Behind the Headlines (C.I.I.A.)* Vol. 25, n^o 4. Avril 1966.

- Fitzgerald, G. F. «Educational and Cultural Agreements and Ententes: France, Canada and Quebec. Birth of a New Treaty-making Technique for Federal States?» *American Journal of International Law*, juillet 1966, pp. 529-537.
- Fraser, Blair. «NATO: Divided It Stands.» *Maclean's*, 5 février 1966, pp. 16; 27; 30.
- Gellner, John. «U.N. Letter.» (Maintien de la paix). *Saturday Night*, juin 1966, pp. 15-16.
- Guistet, Louis. «La Politique extérieure du Canada et sa Diplomatie.» *Revue de Défense nationale*, décembre 1964, pp. 1934-1943.
- Hockin, T. A. «Ottawa-Peking Ties: First Step toward a China-U.S. 'Dialogue'?» *Financial Post*, 4 juin 1966, pp. 13-14.
- Holmes, J. W. «The Anglo-Canadian Neurosis.» *Round Table*, juillet 1966, pp. 251-260.
- Holmes, J. W. «A Canadian's Commonwealth: Realism out of Rhetoric.» *Round Table*, octobre 1966, pp. 335-347.
- Holmes, J. W. «NATO—a peacekeeping agency.» *Canadian Business*, mai 1966, pp. 34-35; 48; 50; 52.
- Holmes, J. W. «The West and the Third World.» *International Journal*, hiver de 1965-1966, pp. 20-41.
- Irwin, W. A. «Should Canada Join the OAS?» *Canadian Forum*, juin 1966, pp. 59-62.
- Johnson, H. G. «Canadian-American Economic Integration: a time for decision.» *Journal of Canadian Studies*, août 1966, pp. 31-46.
- Johnson, H. G. «The Commonwealth Preferences; a system in need of analysis.» *Round Table*, octobre 1966, pp. 363-378.
- Lower, A. R. M. «Loring Christie and the Genesis of the Washington Conference of 1921-1922» (et le texte de son mémoire sur l'Alliance anglo-japonaise). *Canadian Historical Review*, mars 1966, pp. 38-48.
- MacCallum, J. L. «The International Joint Commission.» *Canadian Geographical Journal*, mars 1966, pp. 76-87.
- MacKirdy, K. A. «The Commonwealth Idea.» *Behind the Headlines* (C.I.I.A.). Vol. 25, n° 2. Octobre 1965.
- Pankhurst, K. V. «Migration between Canada and the United States.» *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, septembre 1966, pp. 53-62.
- Smith, Arnold. «The Need for Commonwealth; Resisting a Fragmented World.» *Round Table*, juillet 1966, pp. 219-227.
- Smith, D. E. «Should Canada Join the Organization of American States?» une réplique à l'article de W. A. Irwin paru dans le *Queen's Quarterly*, été de 1965. *Queen's Quarterly*, printemps de 1966, pp. 100-114.
- Tackaberry, R. B. «Keeping the Peace.» *Behind the Headlines* (C.I.I.A.). Vol. 26, n° 1. Septembre 1966.
- Veilly, M. «Le Canada entre l'Amérique et l'Europe.» *Revue de Défense nationale*, juillet 1966, pp. 1241-1253.

Annexe II

STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DU MINISTÈRE

Ci-après, une comparaison entre le personnel au 31 décembre 1965 et au 31 décembre 1966:

	1965 (31 déc.)	1966 (31 déc.)
Agents		
à Ottawa	249	289
à l'étranger	306	327
Personnel administratif		
à Ottawa	641	689
à l'étranger	629	645
Total	1,825	1,950
Personnel engagé sur place à l'étranger	819	867
Agents du service extérieur recrutés au cours de l'année	37	60
Autres nominations pendant l'année	253	272
Radiations pendant l'année		
Agents	20	24
Personnel administratif	118	167

Annexe III

I. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR¹

1. Ambassades

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Afrique du Sud	Prétoria
*Algérie (Suisse)	
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos-Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
*Birmanie (Malaisie)	
*Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio-de-Janeiro
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
*Congo, [Brazzaville] (Cameroun)	
Congo [Kinshasa]	Kinshasa
*Corée (Japon)	
Costa Rica	San José
*Côte-d'Ivoire (Ghana)	
Cuba	La Havane
*Dahomey (Nigéria)	
Danemark	Copenhague
Équateur	Quito
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Éthiopie	Addis-Abéba
Finlande	Helsinki
France	Paris
*Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
*Guinée (Ghana)	
Haïti	Port-au-Prince
*Haute-Volta (Ghana)	
*Honduras (Costa Rica)	
*Hongrie (Tchécoslovaquie)	
Indonésie	Djakarta
*Irak (Iran)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
*Islande (Norvège)	
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
*Jordanie (Liban)	
*Koweït (Iran)	

¹ Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays indiqué entre parenthèses est celui où réside le représentant du Canada auprès du pays dont le nom est précédé d'un astérisque.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Liban	Beyrouth
*Luxembourg (Belgique)	
*Maroc (Espagne)	
Mexique	Mexico
*Nicaragua (Costa Rica)	
*Niger (Nigéria)	
Norvège	Oslo
*Panama (Costa Rica)	
*Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République arabe unie	Le Caire
*République centrafricaine (Cameroun)	
République dominicaine	Saint-Domingue
*Salvador (Costa Rica)	
Sénégal	Dakar
*Soudan (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
*Syrie (Liban)	
*Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
*Thaïlande (Malaisie)	
*Togo (Ghana)	
Tunisie	Tunis
Turquie	Ankara
Union des républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

2. Hauts commissariats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Australie	Canberra
Ceylan	Colombo
Chypre	Nicosie
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Guyane	Georgetown
Inde	Nouvelle-Delhi
Jamaïque	Kingston
Kenya	Nairobi
Malaisie	Kuala-Lumpur
*Malte (Italie)	
*Népal (Inde)	
Nigéria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
*Ouganda (Kenya)	
Pakistan	Rawalpindi Karachi
*Sierra-Leone (Nigéria)	
*Singapour (Malaisie)	
Tanzanie	Dar-es-Salaam
Trinité et Tobago	Port-of-Spain
*Zambie (Congo, [Kinshasa])	

3. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

Organismes

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Conseil de l'Atlantique Nord	Paris
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Nations Unies	New-York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Communauté économique européenne	Bruxelles
Communauté européenne de l'énergie atomique	Bruxelles
Communauté européenne du charbon et de l'acier	Bruxelles
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris
Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement	Genève
Conférence sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	Genève

II. BUREAUX CONSULAIRES

1. Consulats généraux

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Düsseldorf
	Hambourg
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New-York
	San Francisco
	Seattle
France	Bordeaux
	Marseille
Islande	Reykjavik ¹
Italie	Milan
Philippines	Manille

2. Consulats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Brésil	São Paulo
États-Unis d'Amérique	Cleveland
	Détroit
	Philadelphie

III. MISSION MILITAIRE

Berlin

IV. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Cambodge	Phnom-Penh
Laos	Vientiane
Vietnam	Saigon

¹ Honoraire.

Annexe IV

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA¹

1. Missions diplomatiques²

<i>Pays³</i>	<i>Genre de poste</i>
Afrique du Sud	Ambassade
Algérie	Ambassade
*Allemagne	Ambassade
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Bolivie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
Chypre	Haut commissariat
*Colombie	Ambassade
Congo	Ambassade
Corée	Ambassade
*Costa Rica	Ambassade
Côte-d'Ivoire	Ambassade
*Cuba	Ambassade
Dahomey	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Équateur	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
Gabon	Ambassade
Ghana	Haut commissariat
Grande-Bretagne	Haut commissariat
*Grèce	Ambassade
*Guatemala	Ambassade
Guinée	Ambassade

¹ Pour de plus amples renseignements, voir les publications du ministère qui paraissent trois fois l'an: *Représentants du Canada à l'étranger* et *Représentants des autres pays au Canada*, ainsi que la publication intitulée *Corps diplomatique*.

² Les ambassadeurs d'Algérie, de Bolivie, du Cameroun, de Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Salvador, du Gabon, du Guatemala, de Guinée, d'Irak, d'Islande, du Koweït, du Luxembourg, de la République malgache, du Mali, du Maroc, du Népal, du Niger, du Panama, du Ruanda, du Sénégal, de Thaïlande, du Togo ainsi que les hauts commissaires de Chypre et de la Guyane sont également accrédités auprès des États-Unis d'Amérique; ils résident habituellement à Washington. L'ambassadeur de Tunisie et le haut commissaire de l'Ouganda sont aussi accrédités auprès des Nations Unies à New-York où se trouve d'ordinaire leur résidence.

³ Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats au Canada. L'ambassade de Suisse est chargée des affaires du Liechtenstein.

<i>Pays</i>	<i>Genre de poste</i>
Guyane	Haut commissariat
*Haïti	Ambassade
Hongrie	Ambassade
Inde	Haut commissariat
*Indonésie	Ambassade
Irak	Ambassade
Iran	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Islande	Ambassade
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Jamaïque	Haut commissariat
Japon	Ambassade
Koweït	Ambassade
*Liban	Ambassade
*Luxembourg	Ambassade
Mali	Ambassade
Maroc	Ambassade
*Mexique	Ambassade
Népal	Ambassade
Niger	Ambassade
Nigéria	Haut commissariat
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Ouganda	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
*Panama	Ambassade
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Ambassade
*Portugal	Ambassade
République arabe unie	Ambassade
*République dominicaine	Ambassade
République malgache	Ambassade
République unie de Tanzanie	Haut commissariat
Ruanda	Ambassade
*Salvador	Ambassade
Sénégal	Ambassade
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Ambassade
*Thaïlande	Ambassade
Togo	Ambassade
Trinité et Tobago	Haut commissariat
Tunisie	Ambassade
*Turquie	Ambassade
Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

2. Pays ayant des consulats mais pas de mission diplomatique

Honduras	Nicaragua
Libéria	Philippines
Monaco	Saint-Marin

Annexe V

AUTRES VISITEURS OFFICIELS AU CANADA EN 1966

Outre les hôtes mentionnés dans la section sur le Protocole, les personnages dont les noms suivent ont visité le Canada en 1966.

- M. O. Mulelenu, ministre de l'Aide extérieure de la République congolaise
- M. Errol Barrow, alors premier ministre de la Barbade
- M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël
- M. L. N. Obame, ministre des Travaux publics du Gabon
- M. Simon Kapwepwe, ministre des Affaires étrangères de Zambie
- M. Asoka Mehta, ministre de la Planification de l'Inde
- M. Douglas Jay, président du *Board of Trade* de Grande-Bretagne
- M. Robert S. McNamara, secrétaire de la Défense aux États-Unis
- M. George Thomson, alors ministre d'État britannique aux Affaires étrangères
- M. Arthur J. Goldberg, représentant permanent des États-Unis auprès des Nations Unies
- M. Bui Diem, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République du Vietnam
- Lord Caradon, ministre d'État britannique aux Affaires étrangères et représentant permanent auprès des Nations Unies
- M^{me} Eirene White, ministre d'État britannique aux Affaires étrangères
- S. A. R. le prince Knud du Danemark
- M. Solomon Kalulu, ministre des Terres et des Ressources naturelles de Zambie
- M. Anthony Greenwood, ministre du Développement outre-mer de la Grande-Bretagne
- S. A. Ras Mengasha Seyoum d'Éthiopie
- M. Gero Grosev, premier ministre suppléant aux Affaires étrangères de Bulgarie
- Lord Chalfont, ministre d'État britannique aux Affaires étrangères
- M. Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale de France
- M. Quett Masire, alors premier ministre suppléant et ministre des Finances du Betchouanaland
- M. Georges Diguimbaye, ministre de la Coopération et du Développement du Tchad
- M. Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France
- M. Nai Pote Sarrasin, ministre du Développement national de Thaïlande
- M. Per Haekkerup, ministre des Affaires étrangères du Danemark
- M. A. Banda, ministre des Finances de la République centrafricaine
- M. Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères de Belgique
- M. Louis Joxe, ministre d'État français de la Réforme administrative
- M. George A. Brown, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne

- M. Frank Aiken, ministre des Affaires extérieures d'Irlande
- S.A.R. le prince Bertil de Suède, accompagné d'une délégation d'industriels et d'hommes d'affaires suédois
- M. Vaclav David, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie
- M. Tong Won Lee, ministre des Affaires étrangères de la République de Corée
- Le sénateur Giorgio Oliva, sous-secrétaire d'État italien à l'Immigration
- M. S. S. Ramphal, procureur général de l'ancienne Guyane britannique
- Le prince Sadruddin Aga Khan, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- M. E. N. Omaboe, président du Comité économique du Ghana
- M. H. J. McCann, secrétaire du ministère des Affaires extérieures d'Irlande
- Sir Saville Garner, chef du Service diplomatique britannique et secrétaire d'État permanent aux Relations du Commonwealth
- M. Eugene Rostow, sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques des États-Unis
- M. Roger Seydoux, représentant permanent de la France auprès des Nations Unies
- M. Averill Harriman, ambassadeur itinérant des États-Unis
- M. Jean Basdevant, directeur général des Affaires culturelles et techniques au ministère des Affaires étrangères de France
- M. A. V. Besedin, chef du Bureau des communications aériennes internationales au ministère de l'Aviation civile de l'URSS
- M. Vu Van Thai, ambassadeur de la République du Vietnam aux États-Unis
- M. Alfredo Navarrete, directeur de la Nacional Financiera, S.A. du Mexique
- M. Jorge Castaneda, sous-ministre adjoint aux Affaires étrangères du Mexique
- M. Ram Saran et M. May Lan de la Commission des services publics de Trinité et Tobago
- M. John Chadwick, directeur de la Fondation du Commonwealth
- M. James West, directeur des Services d'information de l'OCDE
- M. Tsai Wei-ping, directeur de la Direction nord-américaine du ministère des Affaires étrangères de la République de Chine

Annexe VI

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE

COMMONWEALTH

Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
Comité de liaison du Commonwealth
Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux
Comité du Commonwealth pour l'étude des ressources minérales et
de la géologie
Comité économique du Commonwealth
Comité scientifique du Commonwealth
Commission des sépultures militaires du Commonwealth
Commission des télécommunications du Commonwealth
Conférence forestière du Commonwealth et Comité forestier perma-
nent du Commonwealth
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
Conseil des transports aériens du Commonwealth
Conseil économique consultatif du Commonwealth
Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
Fondation du Commonwealth¹
Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense

COMITÉ DES DIX-HUIT PUISSANCES SUR LE DÉSARMEMENT ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Conseil de l'Atlantique Nord

ORGANISATION DES NATIONS UNIES²

Conseils et organismes de l'Assemblée générale

Comité consultatif scientifique
Comité exécutif du haut commissaire pour les réfugiés
Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
Commission du désarmement des Nations Unies
Commission du droit international³
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Comité du commerce et du développement
Conseil administratif de l'Institut des Nations Unies pour la formation
et la recherche
Conseil économique et social

Commissions techniques et autres organismes spéciaux du Conseil économique et social

Commission économique pour l'Amérique latine
Commission de la statistique
Commission des stupéfiants

¹ Organisation semi-autonome soutenue financièrement par les gouvernements du Commonwealth.

² Une liste plus détaillée des organismes des Nations Unies dont le Canada fait partie se trouve dans la revue *Le Canada et les Nations Unies* 1965.

³ M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été élu membre de cette commission pour cinq ans, soit de 1962 à 1966.

Conseil d'administration du Programme de développement des Nations Unies

Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)
Programme mondial d'alimentation ONU/OAA

Institutions spécialisées et autres¹

Agence internationale de l'énergie atomique
Association internationale de développement
Banque asiatique de développement
Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Fonds monétaire international
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
Organisation internationale du travail
Organisation météorologique mondiale
Organisation mondiale de la santé
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
Société financière internationale
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle

ORGANISMES CANADA-GRANDE-BRETAGNE

Comité permanent Canada-Grande-Bretagne pour le commerce et les affaires économiques
Comité ministériel anglo-canadien du commerce et des affaires économiques

ORGANISMES CANADA-FRANCE

Association parlementaire Canada-France
Comité économique mixte Canada-France
Commission culturelle mixte Canada-France

ORGANISME CANADA-JAPON

Comité ministériel canado-japonais

ORGANISMES CANADA-ÉTATS-UNIS

Comité canado-américain de la protection civile
Comité ministériel canado-américain de défense commune
Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques
Comité supérieur canado-américain des industries de la défense et du développement
Commission des pêches des Grands lacs
Commission du parc international Roosevelt de Campobello
Commission internationale de la frontière
Commission internationale du flétan du Pacifique
Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
Commission mixte internationale
Commission permanente canado-américaine de défense
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

ORGANISME CANADA-ANTILLES

Comité permanent du Canada et des Antilles du Commonwealth pour le commerce et les affaires économiques

¹Le Canada était représenté auprès du conseil d'administration de toutes ces institutions en 1966, sauf l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale.

PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques
 Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

PRODUITS DE BASE

Accord international sur le blé
 Accord international sur le café
 Accord international sur le sucre
 Accord international sur l'étain
 Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
 Comité consultatif international du coton
 Comité des cotonnades
 Groupe international d'études du caoutchouc
 Groupe international d'études sur le cacao
 Groupe international d'études sur le cuivre
 Groupe international d'études sur le plomb et le zinc
 Groupe international d'études sur le tungstène
 Groupe international d'études sur la laine

ORGANISMES DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord
 Commission internationale de la chasse à la baleine
 Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
 Commission internationale des pêches du Pacifique Nord
 Conseil international de l'exploration des mers

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

(Parties contractantes)

ORGANISMES INTERAMÉRICAINS

Institut interaméricain de statistique
 Institut panaméricain de géographie et d'histoire
 Office interaméricain de la radio
 Union postale des Amériques et de l'Espagne

ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE**ORGANISATION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT****ORGANISMES SCIENTIFIQUES**

Bureau hydrographique international
 Bureau international des poids et mesures

TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Comité provisoire des communications par satellite

Annexe VII

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1966

(Liste partielle)

A. CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES

- Agence internationale de l'énergie atomique, 10^e conférence générale: Vienne, 21 au 29 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies: New-York, 20 septembre.
- Banque asiatique de développement, conférence inaugurale: Tokyo, 24 au 26 novembre.
- Comité consultatif des Nations Unies pour l'application de la science et de la technologie au développement: Rome, 17 au 28 octobre.
- Comité des Nations Unies pour le développement industriel: New-York, 26 avril au 9 mai.
- Comité plénier de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, 11^e session: Santiago, 10 au 12 mai.
- Comité spécial des experts financiers: New-York, 2 février au 25 mars; Genève, 19 avril au 6 mai; New-York, 6 juin au 19 juillet.
- Comité spécial des relations amicales entre les États: New-York, 8 mars au 15 avril.
- Commission OAA du code alimentaire, réunion sur l'hygiène alimentaire. Rome, 30 mai au 3 juin.
- Commission OAA/OMS du code alimentaire, Comité d'experts des additifs alimentaires, 10^e session: Genève, 11 au 18 octobre.
- Commission du droit international 2^e partie de la 17^e session: Monaco, 3 au 20 janvier; 18^e session: Genève, 4 mai au 22 juillet.
- Commission des stupéfiants: Genève, 8 au 12 août.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, colloque sur le développement industriel: Santiago, 14 au 25 mars.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, réunion de consultation sur le développement de l'industrie des pâtes et papiers en Amérique latine: Santiago, 17 au 22 mars.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 22^e session: Nouvelle-Delhi, 22 mars au 4 avril.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'habitation: Genève, 4 au 28 octobre.
- Conférence des ministres de l'Éducation et des ministres chargés de la planification économique: Buenos-Aires, 20 au 30 juin.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conférence sur le cacao: Genève, 14 au 28 mars.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: Genève, 30 août au 23 septembre.
- Conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique: Genève, 12 juillet au 9 août.

- Conférence internationale sur l'éducation, 29^e session: Genève, 7 au 16 juillet.
- Conférence des plénipotentiaires de l'OAA: Rio-de-Janeiro, 2 au 14 mai.
- Conférence sur l'annonce des contributions au Programme alimentaire mondial: New-York, 14 et 15 janvier.
- Conférence sur le cacao: New-York, 31 mai au 20 juin.
- Conseil économique et social des Nations Unies, 40^e session: New-York, 23 février au 4 mars; 41^e session: Genève, 5 juillet au 5 août; reprise de la 41^e session: New-York, 15 et 16 novembre.
- Fonds international des Nations Unies pour l'enfance: Lagos, 29 avril au 7 mai; Addis-Abéba, 19 au 28 mai.
- Institutions spécialisées des Nations Unies, 3^e session des principaux souscripteurs: Genève, 7 et 8 mars.
- Organisation de l'aviation civile internationale, 16^e assemblée: Montréal, 31 janvier au 13 février.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 14^e assemblée générale: Paris, 25 octobre au 30 novembre.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, session du Conseil de coordination pour la décennie internationale de l'hydrologie: Paris, 19 au 25 avril.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conférence intergouvernementale sur la condition du personnel enseignant: Paris, 21 septembre au 5 octobre.
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, Conférence internationale du comité de la sécurité maritime: Londres, 3 au 6 mai.
- Organisation internationale du Travail, 8^e réunion interaméricaine: Ottawa, 12 au 23 septembre.
- Organisation internationale du Travail, 50^e session: Genève, 1^{er} au 23 juin.
- Organisation internationale du Travail, Conférence sur l'encyclopédie de protection de la santé au travail: Genève, 18 au 26 avril.
- Organisation internationale du Travail, Conseil d'administration: Genève, 7 février au 4 mars; 4 au 30 mai; 23 et 24 juin; 15 au 18 novembre.
- Organisation internationale du Travail, Conférence technique préparatoire de normes internationales concernant le poids maximum qu'un ouvrier peut être requis de porter: Genève, 25 janvier au 4 février.
- Organisation mondiale de la santé, 19^e session: Genève, 3 au 20 mai.
- Organisation mondiale de la santé (investigation coopérative internationale sur le «Thorostrast»): Genève, 11 au 18 mai.
- Programme des Nations Unies pour le développement, réunion du Conseil d'administration, 1^{re} session: New-York, 10 au 21 janvier.
- Programme des Nations Unies pour le développement, 2^e session: Milan, 8 au 24 juin.
- Réunion du Conseil exécutif de l'Union postale universelle: Berne, 17 au 28 mai.

B. AUTRES CONFÉRENCES

- Assemblée du tourisme espagnol-portugais-américain-philippin: Madrid, 15 et 16 avril.
- Association de la Sécurité sociale internationale: Stockholm, 9 au 15 mai.
- Banque interaméricaine de développement, 7^e réunion annuelle du conseil d'administration: Mexico, 14 au 29 avril.
- Comité canado-américain des mesures civiles d'urgence: Ottawa, 7 juin.
- Comité des dix-huit puissances sur le désarmement: Genève, 27 janvier au 10 mai; 14 juin au 25 août.

- Commission de la météorologie synoptique, 4^e session: Wiesbaden, 8 mars au 2 avril.
- Commission intergouvernementale d'océanographie, réunion du groupe de travail pour l'échange de données: Copenhague, 31 mars au 2 avril.
- Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest: Madrid, 23 mai au 7 juin.
- Conférence Canada-Antilles: Ottawa, 6 au 8 juillet.
- Conférence de l'Institut du Moyen-Orient: Washington 6 et 7 mai.
- Conférence des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique en Amérique latine et dans les Caraïbes: Buenos-Aires, 20 au 30 juin.
- Conférence des ministres du Commerce du Commonwealth: Londres, 16 au 20 mai.
- Conférence des premiers ministres du Commonwealth: Lagos, 10 au 13 janvier; Londres, 5 au 16 septembre.
- Conférence des statisticiens du Commonwealth: Ottawa, 19 au 30 septembre.
- Conférence du Comité consultatif, Plan de Colombo: Karachi, 14 novembre au 1^{er} décembre.
- Conférence du Commonwealth sur l'éducation et la formation de techniciens: Huddersfield, 17 au 29 octobre.
- Conférence du Conseil économique consultatif du Commonwealth: Montréal, 21 et 22 septembre.
- Conférence du Service social international: Paris, 6 au 12 octobre.
- Conférence interaméricaine des ministres du Travail, 2^e session: Venezuela, 7 au 14 mai.
- Conférence interaméricaine sur la toxicologie et la médecine du travail, 5^e session: Miami, 1^{er} au 4 août.
- Conférence internationale sur l'atténuation du bruit: Baden-Baden, 11 au 14 mai.
- Conférence internationale sur la dentisterie militaire: Tel-Aviv, 9 au 16 juillet.
- Conférence internationale sur la géodésie: Budapest, 14 au 20 avril.
- Conférence internationale sur le sport dans l'éducation et la récréation: Londres, 8 au 13 juillet.
- Conférence scientifique du Commonwealth: Accra, 14 au 26 novembre.
- Congrès de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, 9^e session: Mexico, 24 au 26 juin.
- Congrès du Pacifique sur la science, 11^e session: Tokyo, 21 août au 10 septembre.
- Congrès interaméricain de l'habitation: Santiago, 10 au 15 octobre.
- Congrès international de microbiologie, 9^e session: Moscou, 25 au 29 juillet.
- Congrès international de pacage, 10^e session: Helsinki, 7 au 16 juillet.
- Congrès international de pathologie clinique, 6^e session: Rome, 3 au 8 octobre.
- Congrès international de psychologie, 18^e session: Moscou, 1^{er} au 7 août.
- Congrès international d'ophtalmologie: Munich, 14 au 20 août.
- Congrès international d'océanographie, 2^e session: Moscou, 30 mai au 9 juin.
- Congrès international sur l'hygiène du Travail: Vienne, 19 au 24 septembre.
- Congrès international, Union internationale de cristallographie: Moscou, 12 au 21 juillet.
- Congrès international, Union internationale des sciences alimentaires, 7^e session: Hambourg, 2 au 10 août.
- Congrès mondial de cardiologie, 5^e session: Nouvelle-Delhi, 30 octobre au 5 novembre.

- Congrès mondial de sylviculture, 6^e session: Madrid, 6 au 18 juin.
- Congrès mondial de la Société internationale pour la réadaptation des invalides, 10^e session: Wiesbaden, 11 au 17 septembre.
- Congrès panaméricain de médecine vétérinaire et zootechnique, 5^e session: Caracas, 18 au 24 septembre.
- Congrès panaméricain de pharmacie et de biochimie, 7^e session: Buenos-Aires, 29 novembre au 5 décembre.
- Conseil interaméricain économique et social, 4^e réunion annuelle: Buenos-Aires, 25 mars au 5 avril.
- Conseil international des Unions scientifiques, 4^e réunion du Comité exécutif et 11^e assemblée générale: Bombay, 4 au 11 janvier.
- Conseil international des Unions scientifiques: Paris, 7 et 8 mars; Rome 9 et 10 mars; Londres, 12 et 13 juin; Monte-Carlo, 7 et 8 octobre.
- Fédération internationale du contrôle automatique: Londres, 20 au 26 juin.
- «INTERPOL», 35^e assemblée générale annuelle: Berne, 31 août au 7 septembre.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Conférence ministérielle sur la science: Paris, 12 et 13 janvier.
- Organisation de coopération et de développement économiques, réunions du Comité d'aide au développement: Paris, 4 et 5 avril.
- Organisation de coopération et développement économiques, réunion ministérielle: Paris, 24 et 25 novembre.
- Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense: Ottawa, 8 au 23 septembre.
- OTAN, Conférence sur la science: Paris, 23 mai au 3 juin.
- OTAN, Groupe de consultation sur l'aéronautique, la recherche et ses prolongements, 22^e réunion des experts en structures et matériaux: Delft, Hollande, 18 au 22 avril.
- OTAN, Session ministérielle: Bruxelles, 6 au 8 juin; Paris: 14 au 17 décembre.
- Quatrième réunion du Comité de l'Union géologique internationale: Anvers, 14 et 15 janvier.
- Quinzième assemblée générale de l'Union scientifique internationale des radio-communications: Munich, 5 au 15 septembre.
- Réunion ministérielle canado-américaine: Washington, 3 au 5 mars.
- Réunion ministérielle canado-japonaise: Ottawa, 5 et 6 octobre.
- Réunion des gouverneurs des Banques Centrales du continent américain, 3^e session: Jamaïque, 21 au 23 avril.
- Réunion des ministres de la Justice du Commonwealth: Londres, 26 avril au 3 mai.

Annexe VIII

LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1966

I. Accords bilatéraux

Antilles

Protocole modifiant l'Accord de commerce entre le Canada et les Antilles de 1925. Signé à Ottawa le 8 juillet 1966. En vigueur le 8 juillet 1966.

Australie

Accord touchant l'application du Régime de pensions du Canada aux employés engagés sur place du Haut Commissariat de l'Australie au Canada. Signé à Ottawa le 13 décembre 1966. En vigueur le 13 décembre 1966.

Belgique

Convention additionnelle modifiant le Traité d'extradition conclu entre la Belgique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande le 29 octobre 1901. Signée le 21 décembre 1966.

Bulgarie

Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie relatif au règlement de questions financières. Signé à Ottawa le 30 juin 1966. En vigueur le 30 juin 1966.

Corée

Accord de commerce entre la République de Corée et le Canada. Signé à Ottawa le 20 décembre 1966. En vigueur le 20 décembre 1966.

États-Unis d'Amérique

Accord relatif aux transports aériens entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Signé à Ottawa le 17 janvier 1966. En vigueur le 17 janvier 1966.

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant la période de location du sous-marin USS *Eurrfish* au Canada. Washington, le 11 mai 1966. En vigueur le 11 mai 1966.

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'utilisation d'un terrain à la base navale des États-Unis à Argentinia pour l'établissement d'un service de bac entre North Sydney et Argentinia. Washington les 6 et 10 juin 1966. En vigueur le 10 juin 1966.

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'utilisation continue par les États-Unis d'un terrain contigu à Argentinia pour l'exploitation d'un emplacement de communications. Ottawa le 15 juin 1966. En vigueur le 15 juin 1966.

États-Unis d'Amérique (suite)

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'utilisation par les États-Unis de matériel de Loran-A en vertu de l'Accord du 8 juin 1965. Ottawa les 19 avril et 28 juillet 1966. En vigueur le 28 juillet 1966.

Convention supplémentaire entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant et complétant de nouveau la Convention du 4 mars 1942 et le Protocole qui l'accompagne, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la Convention complémentaire du 12 juin 1950 et la Convention complémentaire du 8 août 1956. Signée à Washington le 25 octobre 1966*.

Échange de Notes mettant en vigueur définitivement l'Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile. Johnson City (É.-U.) 16 janvier 1965. Ottawa le 16 septembre 1966. En vigueur le 16 septembre 1966.

Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la création d'un tribunal international d'arbitrage chargé de régler les réclamations des États-Unis relatives au barrage Gut. Signé à Ottawa le 25 mars 1965. Les Instruments de ratification échangés à Washington le 11 octobre 1966. En vigueur le 11 octobre 1966.

Inde

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde. Signé à Ottawa le 29 mars 1966. En vigueur le 29 mars 1966.

Accord supplémentaire modifiant l'Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement indien relatif à la station d'énergie atomique de Rajasthan et à la station d'énergie nucléaire de Douglas Point, signé à la Nouvelle-Delhi le 16 décembre 1963. Nouvelle-Delhi, le 16 décembre 1966. En vigueur le 16 décembre 1966.

Irlande

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement d'Irlande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signée à Ottawa le 23 novembre 1966*.

Israël

Échange de Notes constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers, Jérusalem les 9 et 12 septembre 1966. En vigueur le 12 septembre 1966.

Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement israélien constituant un accord tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation de navires ou d'aéronefs. Ottawa le 30 novembre 1966. En vigueur le 30 novembre 1966.

Malaisie

Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement malaisien concernant la fourniture d'avions de transport militaires à la Malaisie. Fait à Kuala Lumpur le 22 avril 1966. En vigueur le 22 avril 1966.

Malawi

Échange de Notes signées à Salisbury le 6 février 1958 et permettant l'application au Malawi de l'Accord entre le Canada et la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland. En vigueur le 6 janvier 1966.

* Sous réserve de ratification.

Nations Unies

Échange de Notes entre le Canada et les Nations Unies concernant certaines questions relatives à la participation du Canada à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre. New-York le 21 février 1966. En vigueur le 21 février 1966. Censé applicable à compter du 13 mars 1964.

Norvège

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Norvège pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signée à Ottawa le 23 novembre 1966*.

Nouvelle-Zélande

Accord touchant l'application du Régime de pensions du Canada aux employés engagés sur place du haut commissariat de Nouvelle-Zélande au Canada. Signé à Ottawa le 22 juin 1966. En vigueur le 22 juin 1966.

Organisation de coopération et de développement économique

Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation du Canada. Signé à Paris le 18 octobre 1966*.

Pologne

Accord à long terme sur le blé entre le Canada et la République populaire de Pologne. Signé à Ottawa le 26 juillet 1966. En vigueur le 5 novembre 1966.

Royaume-Uni

Accord touchant l'application du Régime de pensions du Canada aux employés engagés sur place du haut commissariat du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Canada. Signé à Ottawa le 13 décembre 1966. En vigueur le 13 décembre 1966.

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et les gains en capital. Signée à Ottawa le 12 décembre 1966. (Ratification nécessaire).

Suède

Accord supplémentaire modifiant l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement royal de Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, signé à Ottawa le 6 avril 1951. Signé à Stockholm le 21 janvier 1966. Les Instruments de ratification échangés à Ottawa le 14 juillet 1966. En vigueur le 14 juillet 1966.

Tanzanie

Accord entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie concernant la fourniture d'avions militaires de transport et de liaison à la Tanzanie. Fait à Dar-es-Salaam le 30 avril 1966. En vigueur le 30 avril 1966.

Trinité et Tobago

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Trinité et Tobago concernant les impôts sur le revenu en vue d'éviter la double imposition, de prévenir la fraude fiscale et d'encourager le commerce et les investissements internationaux. Signée à Washington le 28 septembre 1966*.

* Sous réserve de ratification.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole prolongeant de nouveau l'Accord commercial canado-soviétique conclu à Ottawa le 29 février 1956 et prolongé par les Protocoles du 18 avril 1960 et du 16 septembre 1963. Moscou, le 20 juin 1966. En vigueur provisoirement le 20 juin 1966.

Accord relatif aux transports aériens entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Signé à Ottawa le 11 juillet 1966. En vigueur le 11 juillet 1966.

Venezuela

Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela prorogeant jusqu'au 14 octobre 1967 le *Modus Vivendi* commercial du 11 octobre 1950 entre les deux pays. Caracas, le 30 septembre 1966. En vigueur le 30 septembre 1966.

Yougoslavie

Échange de Notes concernant la suppression des droits de visa pour les voyageurs non immigrants des deux pays. Belgrade, le 19 septembre 1966. En vigueur le 1^{er} janvier 1967.

2. Accords multilatéraux

Convention sur la circulation routière. Faite à Genève le 19 septembre 1949. En vigueur le 26 mars 1952. L'Instrument de ratification par le Canada déposé le 23 décembre 1965. En vigueur pour le Canada le 22 janvier 1966.

Protocole à la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. Fait à Washington le 15 juillet 1963. Signé par le Canada le 15 juillet 1963. L'Instrument de ratification par le Canada déposé le 23 janvier 1964. En vigueur le 29 avril 1966.

Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 1947. L'Instrument d'adhésion par le Canada déposé le 19 janvier 1966. En vigueur pour le Canada le 29 mars 1966.

Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge. Faite à Londres le 5 avril 1966. Signée par le Canada le 5 avril 1966*.

Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon relatif à l'application des garanties prévues dans l'Accord bilatéral de coopération conclu entre ces gouvernements pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Fait à Vienne et signé par le Canada le 20 juin 1966. En vigueur le 20 juin 1966.

Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Faite à Vienne le 18 avril 1961. Signée par le Canada le 5 février 1962. L'Instrument de ratification par le Canada déposé le 26 mai 1966. En vigueur pour le Canada le 25 juin 1966.

Convention sur les fonds d'Aménagement de la Nam Ngum, 1966. Faite à Washington, D.C., le 4 mai 1966. Signée par le Canada le 4 mai 1966. En vigueur le 29 août 1966.

Accord établissant la Banque asiatique de développement. Fait à Manille le 4 décembre 1965. Signé par le Canada le 4 décembre 1965. En vigueur le 22 août 1966.

Convention (n° 45) concernant l'emploi des femmes aux travaux souterrains dans les mines de toutes catégories, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa dix-neuvième session, Genève le 21 juin 1935. Ratifiée par le Canada le 16 septembre 1966. Entrera en vigueur pour le Canada le 16 septembre 1967.

* Sous réserve de ratification.

Convention (n° 122) concernant la politique de l'emploi, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quarante-huitième session, Genève le 9 juillet 1964. Ratifiée par le Canada le 16 septembre 1966. En vigueur le 15 juillet 1966. Entrera en vigueur pour le Canada le 16 septembre 1967.

Protocole portant prorogation supplémentaire de l'Accord international sur le blé de 1962. Fait à Washington le 4 avril 1966. Signé par le Canada le 28 avril 1966. En vigueur le 1^{er} août 1966 en ce qui concerne la première et les troisième et septième parties de l'Accord et le 16 juillet 1966 en ce qui concerne la deuxième partie de l'Accord.

Accord sur les Privilèges et Immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Fait à Vienne le 1^{er} juillet 1959. L'Instrument d'adhésion par le Canada, déposé le 15 juin 1966. En vigueur pour le Canada le 15 juin 1966.

Procès-verbal prorogeant au 31 décembre 1967 la validité de la déclaration du 12 novembre 1959 concernant l'accession provisoire de la Tunisie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 14 décembre 1965. Signé par le Canada le 25 mars 1966. En vigueur le 6 janvier 1966; pour le Canada le 25 mars 1966.

Procès-verbal prorogeant au 31 décembre 1967 la validité de la déclaration du 5 mars 1964 concernant l'accession provisoire de l'Islande à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 14 décembre 1965. Signé par le Canada le 25 mars 1966. En vigueur le 6 janvier; pour le Canada le 25 mars 1966.

Procès-verbal prorogeant au 30 juin 1966 la validité de la déclaration du 13 novembre 1962 concernant l'accession provisoire de la République socialiste fédérale de Yougoslavie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 14 décembre 1965. Signé par le Canada le 25 mars 1966. En vigueur le 28 décembre 1965; pour le Canada le 25 mars 1966.

Protocole d'accession du Gouvernement de la Confédération suisse à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 1^{er} avril 1966. Signé par le Canada le 2 septembre 1966. En vigueur le 1^{er} août 1966; pour le Canada le 2 septembre 1966.

Protocole d'accession du Gouvernement de la République socialiste fédérale de Yougoslavie à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Fait à Genève le 20 juillet 1966. Signé par le Canada le 2 septembre 1966. En vigueur le 25 août 1966; pour le Canada le 2 septembre 1966.

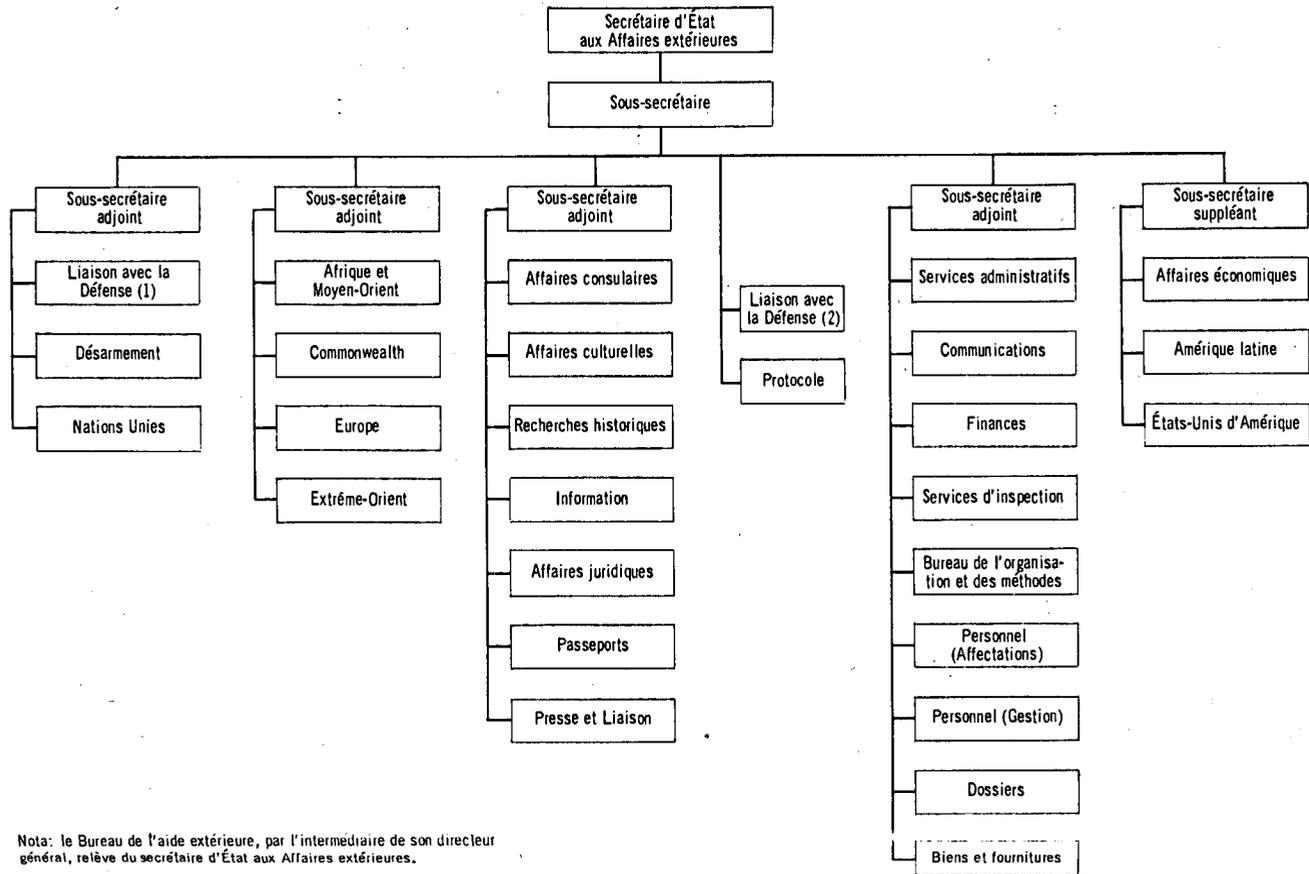
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Faite à New-York le 7 mars 1966. Signée par le Canada le 24 août 1966*.

Protocole modifiant l'Article IV de la Convention sur les expositions internationales signée à Paris le 22 novembre 1928. Fait à Paris le 1^{er} janvier 1966. Signé par le Canada le 16 novembre 1966.

* Sous réserve de ratification.

Annexe IX

ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES. 31 DÉCEMBRE 1966





CANADA

Rapport du ministère des

AFFAIRES

EXTÉRIEURES

1967

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
Ottawa, 1968

N° de cat.: E1-1967F

A l'honorable PAUL MARTIN

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

J'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures. Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, il rend compte de l'activité du ministère durant l'année civile 1967.

*Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*



Ottawa, le 3 janvier 1968



Dans le cadre d'une initiation au travail du ministère, six agents stagiaires sont présentés à M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans son bureau de l'Édifice du Parlement à Ottawa.

PRÉFACE

Par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures

L'année du Centenaire a été une année très importante pour le Canada aussi bien à l'étranger qu'au pays.

La célébration de notre Centenaire a transformé l'image que les autres pays se faisaient du Canada. Des millions de visiteurs étrangers sont venus à l'Expo '67 de Montréal. Des hommes d'État du monde entier ont accepté l'invitation que leur avait faite le gouvernement fédéral de venir visiter notre pays. Au cours de l'année des programmes d'information spéciaux ont mis au point l'image du Canada à travers le monde.

Les effets de l'année du Centenaire sur nos relations internationales ne se sont pas limités aux pays étrangers. Les Canadiens les ont ressentis également. A l'Expo, les pavillons de plus de 60 pays nous ont fait connaître d'une façon exceptionnelle des mentalités et des modes de vie différents des nôtres. Les millions de Canadiens qui ont visité l'Expo ont sans conteste enrichi leur connaissance de l'univers. En même temps, le gouvernement canadien a eu une occasion irremplaçable d'échanger des idées avec les dirigeants d'autres pays sur des questions d'intérêt commun.

L'année du Centenaire a contribué à accroître l'influence et l'importance du Canada dans le monde. Elle a également aidé les Canadiens à voir plus clairement la place toute spéciale que nous occupons dans la communauté des nations et, tout particulièrement, le devoir que nous avons, à titre de pays riche et privilégié, de faire tout en notre pouvoir pour apporter la paix et le progrès économique au monde entier.

Affirmer que la politique étrangère est une extension de la politique intérieure, c'est peut-être simplifier outre mesure les relations qui existent entre les affaires internationales et les affaires nationales. Pourtant, la politique extérieure d'un pays doit refléter les buts et les aspirations de sa population. Dans le cas du Canada, la politique extérieure doit tenir compte de l'opinion de la majorité des Canadiens, et elle doit être le reflet de notre caractère biculturel comme de notre structure fédérale. En élaborant et en appliquant sa politique extérieure, le gouvernement doit exprimer les traditions culturelles du Canada, de sorte que Canadiens français et Canadiens anglais puissent tous être satisfaits et fiers de ce qui se fait au nom du Canada. De plus, le gouvernement reconnaît que les provinces ont des intérêts particuliers, dont elles souhaiteraient qu'on tienne compte.

Le gouvernement fédéral a pris de nouvelles mesures, en 1967, pour que les aspects biculturel et fédéral de notre politique extérieure soient encore plus marqués. Par exemple, au ministère des Affaires extérieures, nous avons créé une Direction qui a pour fonction de s'occuper exclusivement des aspects internationaux des relations fédérales-provinciales. En même temps, le ferme appui du gouvernement au concept de la francophonie, c'est-à-dire de la communauté des pays de langue française, a reçu une expression tangible par la création, au ministère des Affaires extérieures, d'une Direction qui se consacrera entièrement à nos relations avec ces pays.

Le Canada est depuis longtemps un pays tourné vers l'extérieur. Nos intérêts internationaux se sont intensifiés et étendus à mesure que grandissaient notre puissance et notre influence. Il me semble cependant qu'en 1967 nous avons encore mieux compris le rôle que nous pouvons et que nous devons jouer dans le but de régler les principaux problèmes auxquels fait face la communauté mondiale. Le gouvernement a acquis la conviction que le peuple canadien désire jouer un rôle indépendant et de premier plan dans les organisations internationales et dans nos relations bilatérales.

Dans le monde de 1967, il s'est présenté de nombreuses difficultés auxquelles il a fallu s'attaquer; la course aux armements s'est poursuivie avec la même vigueur; dans un certain nombre de pays, la violence intérieure a constitué une menace contre la paix internationale; le conflit du Vietnam s'est aggravé; la guerre survenue au Moyen-Orient a fait naître des angoisses et des bouleversements; la réaction des pays riches devant les besoins croissants du monde sous-développé a été décevante.

Heureusement, ces calculs sont contrebalancés dans une certaine mesure par les progrès qu'a accomplis la communauté internationale dans ses tentatives en vue de diminuer le danger d'une expansion des conflits et des tensions. Des progrès ont été réalisés dans des domaines tels que le contrôle de l'armement, les relations entre l'Est et l'Ouest et l'expansion du commerce international. Le tableau du monde en 1967 présente donc à la fois des coins de lumière et des coins d'ombre; il donne lieu en même temps à l'espoir et à l'inquiétude.

Ce n'est pas mon intention d'évoquer ici les événements de l'année dont on pourra lire un exposé détaillé dans le rapport annuel lui-même. Il convient cependant de commenter certaines des principales questions qui se présentent au Canada à titre de membre de la communauté mondiale, pays dont le rôle international va toujours croissant.

La guerre au Vietnam a continué à projeter son ombre menaçante sur l'horizon international. Au milieu de 1967, il était devenu évident que les tentatives que nous avons faites, nous et d'autres, pour ouvrir la voie à une désescalade n'avaient malheureusement pas recueilli l'assentiment des parties en présence. A la suite des sondages diplomatiques que nous avons menés pendant dix-huit mois, nous en étions venus à la conclusion que la cessation des bombardements du Vietnam du Nord pouvait créer une atmosphère propice à la tenue de pourparlers de paix. Même si rien ne prouvait que la suspension des bombardements amènerait à coup sûr l'engagement de pourparlers, cette suspension unilatérale aurait créé une situation nouvelle où des pressions pourraient s'exercer sur le Gouvernement d'Hanoï et l'amener à entamer des pourparlers préliminaires.

En présentant publiquement ce point de vue devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 27 septembre, j'ai fait ressortir que l'obligation de rétablir la paix reposait sur les deux parties en cause, et qu'il serait peu réaliste d'obliger un seul côté à faire les concessions indispensables. A moins que la décision de cesser les bombardements n'entraîne une réaction positive de la part du Vietnam du Nord, la possibilité d'un retour à des mesures militaires devrait être sérieusement envisagée.

J'espérais alors et j'espère encore que le Vietnam du Nord verra la force de cet argument et que les pays qui entretiennent des rapports particulièrement étroits avec le Vietnam du Nord pourront être amenés à user utilement de leur influence dans l'intérêt de la paix de manière que l'on puisse au moins commencer à rechercher un règlement.

Le Canada est depuis longtemps intéressés internationaux se sont intéressés notre puissance et notre influence. En 1967 nous avons encore mieux compris nous devons jouer dans le but de quels fait face la communauté mondiale conviction que le peuple canadien d premier plan dans les organisations bilatérales.

Dans le monde de 1967, il s'est auxquelles il a fallu s'attaquer; la coopération avec la même vigueur; dans un contexte intérieure a constitué une menace comme du Vietnam s'est aggravé; la guerre naître des angoisses et des bouleversements devant les besoins croissants du monde.

Heureusement, ces calculs sont mesurés par les progrès qu'a accomplis ses tentatives en vue de diminuer le niveau des tensions. Des progrès ont été réalisés au contrôle de l'armement, les relations du commerce international. Le tableau la fois des coins de lumière et des coins temps à l'espoir et à l'inquiétude.

Ce n'est pas mon intention d'évoquer dont on pourra lire un exposé détaillé. Il convient cependant de commenter qui se présentent au Canada à titre mondiale, pays dont le rôle international

La guerre au Vietnam a continué à projeter son ombre menaçante sur l'horizon international. Au milieu de 1967, il était devenu évident que les tentatives que nous avons faites, nous et d'autres, pour ouvrir la voie à une désescalade n'avaient malheureusement pas recueilli l'assentiment des parties en présence. A la suite des sondages diplomatiques que nous avons menés pendant dix-huit mois, nous en étions venus à la conclusion que la cessation des bombardements du Vietnam du Nord pouvait créer une atmosphère propice à la tenue de pourparlers de paix. Même si rien ne prouvait que la suspension des bombardements amènerait à coup sûr l'engagement de pourparlers, cette suspension unilatérale aurait créé une situation nouvelle où des pressions pourraient s'exercer sur le Gouvernement d'Hanoï et l'amener à entamer des pourparlers préliminaires.

En présentant publiquement ce point de vue devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 27 septembre, j'ai fait ressortir que l'obligation de rétablir la paix reposait sur les deux parties en cause, et qu'il serait peu réaliste d'obliger un seul côté à faire les concessions indispensables. A moins que la décision de cesser les bombardements n'entraîne une réaction positive de la part du Vietnam du Nord, la possibilité d'un retour à des mesures militaires devrait être sérieusement envisagée.

J'espérais alors et j'espère encore que le Vietnam du Nord verra la force de cet argument et que les pays qui entretiennent des rapports particulièrement étroits avec le Vietnam du Nord pourront être amenés à user utilement de leur influence dans l'intérêt de la paix de manière que l'on puisse au moins commencer à rechercher un règlement.

6961 1967 2000

International

Geographical

Canada & the World

78

Les relations Est-Ouest en 1967 ont connu des hauts et des bas. On ne peut nier que des crises comme celle du Vietnam ont eu un effet dévastateur sur les efforts déployés pour entretenir un climat de détente. Par contre, le processus de la détente n'a pas été renversé. Des deux côtés on a fait preuve de mesure et de sérieux afin de diminuer le risque d'un affrontement direct même sur les questions qui faisaient l'objet d'un désaccord fondamental. Une coopération pratique mais peu spectaculaire s'est manifestée au cours de l'année dans divers domaines. Par exemple, les nombreux citoyens de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est qui ont visité le Canada en 1967 ont fait avancer de façon tangible le processus de la détente. Nous, Canadiens, avons constaté avec une prudente satisfaction les progrès que l'Est et l'Ouest ont réalisés pour surmonter leurs divergences en vue d'en arriver à un Traité de non-prolifération.

Les relations Est-Ouest ont continué de reposer dans une très forte mesure sur l'équilibre militaire que les forces collectives de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont contribué à réaliser. Mais en 1967 l'OTAN n'entendait pas s'en tenir au statu quo. Ses membres, y compris le Canada, ont déclaré qu'ils favorisaient la réduction réciproque des forces de l'OTAN et des forces du pacte de Varsovie, le relâchement des tensions et le développement de contacts bilatéraux entre les membres de l'OTAN et les pays de l'Europe de l'Est. Le Canada a joué un rôle actif dans l'évolution des politiques de l'alliance occidentale en matière de défense collective et il a réaffirmé son intention de fournir un apport raisonnable à la force défensive de l'alliance.

En 1967, le Canada a continué de démontrer de nombreuses manières la confiance qu'il place dans les Nations Unies pour l'avenir de la paix mondiale et le bien-être de l'humanité. Nous avons commencé notre troisième mandat de deux ans au Conseil de sécurité. Nous avons continué de participer aux efforts que déploient les Nations Unies pour soulager les souffrances et améliorer les normes sociales et économiques d'existence parmi les peuples du monde. Nous avons été membre des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui ont conservé leur mandat pendant l'année, notamment de l'UNFICYP à Chypre, et jusqu'en mai, de la FUNU au Moyen-Orient.

En notre qualité de membre du Conseil de sécurité, nous avons joué un rôle actif dans les efforts déployés pour rétablir la paix au Moyen-Orient. De 1965 jusqu'en mai dernier, la FUNU, qui illustre un nouveau concept du maintien de la paix, a empêché la reprise d'incidents de frontière le long de la ligne de démarcation entre Israël et la RAU au Sinaï. Le retrait de la Force a été suivi, avec une rapidité effarante, d'une nouvelle éruption d'hostilités au mois de juin. Pour faire cesser les combats et créer sur place des conditions permettant aux adversaires d'envisager une solution au conflit, trois mesures importantes ont été prises par les Nations Unies avec la participation et l'appui entiers du Canada: établissement d'un cessez-le-feu contrôlé par les Nations Unies; désignation en novembre par le Conseil de sécurité d'un représentant spécial chargé d'aider à trouver un règlement permanent et, enfin, prise de dispositions pour porter secours aux réfugiés de guerre.

Bien que les Nations Unies aient contribué pour leur part à la détente de la crise, la mesure la plus délicate n'en demeurerait pas moins à appliquer à la fin de l'année: celle des négociations à entreprendre en vue d'un règlement sûr et équitable des hostilités.

En faisant le tour d'horizon de la politique étrangère du Canada en 1967, je pourrais naturellement évoquer bien d'autres points importants:

la conclusion favorable des négociations tarifaires du Kennedy Round; la signature et la ratification du Traité sur l'espace extra-atmosphérique; l'extension considérable de nos programmes d'aide au développement conformément à l'engagement que nous avons pris de consacrer un pour cent du revenu national à l'aide internationale dès que cela nous serait possible du point de vue économique et administratif; le vaste éventail de nos activités au sein du Commonwealth; les progrès effectués dans le cadre de l'accord sur le commerce automobile conclu avec les États-Unis; les relations bilatérales fructueuses que nous entretenons avec plus d'une centaine de pays du monde entier et enfin, l'importance prise par le ministère des Affaires extérieures du fait de l'accroissement de nos programmes à l'étranger. Mais ces points sont étudiés dans le corps du rapport et j'ai voulu, en faisant ces remarques, me limiter à quelques-unes seulement des principales questions dont le ministère a été saisi au cours de l'année 1967.

En tant que ministre directement responsable de la politique étrangère du Canada, j'ai été grandement aidé par les conseils et le travail assidu du ministère des Affaires extérieures. Cette préface me donne l'occasion de remercier le personnel du ministère de l'effort d'imagination qu'il a fourni dans l'évolution et la mise en œuvre de la politique canadienne au cours de l'année dernière. C'est un groupe spécialisé, hautement qualifié qui, dans nos nombreuses missions à l'étranger, doit souvent exercer ses fonctions dans des circonstances difficiles et parfois dangereuses.

Il apparaîtra facilement au lecteur du Rapport annuel que diriger les relations d'un pays à l'étranger est une opération complexe. Le ministère des Affaires extérieures est le seul organisme national qui ait à s'occuper avant tout de relations internationales. Pourtant, je manquerais à tous mes devoirs si je ne reconnaissais pas le soutien que m'ont apporté mes collègues du Cabinet et les ministères dont certaines attributions ont trait aux affaires étrangères. Grâce à cette collaboration le Canada a pu harmoniser sa politique dans toute la gamme de ses activités internationales pour le bien du pays tant à l'intérieur qu'au sein de la communauté mondiale.

L'année du Centenaire de la Confédération canadienne faisant place à l'année internationale des Droits de l'homme, je sais qu'en tant que ministre des Affaires extérieures je pourrai compter sur le soutien et la coopération de tous ceux qui ont à cœur d'atteindre les objectifs que le Canada s'est fixés en établissant et en mettant à exécution des programmes internationaux d'une importance sans cesse croissante.

*Le secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,*

Paul Martin

Ottawa, le 8 janvier 1968

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de présentation	iii
Préface	v
 CHAPITRE	
I. Introduction	1
II. Représentation auprès des organisations internationales	2
A. Nations Unies	2
B. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	17
C. Commonwealth	18
III. Directions géographiques	
Afrique et Moyen-Orient	23
Commonwealth	25
Europe	25
Extrême-Orient	27
Amérique latine	33
Relations entre pays francophones	35
États-Unis d'Amérique	35
IV. Affaires économiques	38
V. Défense et Affaires extérieures	45
VI. Affaires publiques	47
Direction Presse et Liaison	47
Direction de l'information	48
Direction des affaires culturelles	52
Direction des recherches historiques	56
VII. Protocole	
Direction du protocole	59
VIII. Activité consulaire	
Direction des affaires consulaires	62
Direction des passeports	63
IX. Questions juridiques	
Direction des affaires juridiques	65
Direction de la coordination	69
X. Administration	
Services administratifs	70
Direction des communications	70
Direction des finances	71
Conseiller en gestion financière	71
Services d'inspection	72
Bureau de l'organisation et des méthodes	72
Personnel	74
Direction des dossiers	75
Direction des biens et fournitures	76

ANNEXE

I. Publications	77
A. Publications du ministère	77
B. Débats des Communes et affaires extérieures	82
C. Bibliographie	84
II. Tableau statistique du personnel du Ministère	88
III. Postes diplomatiques du Canada à l'extérieur	89
IV. Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	93
V. Autres visiteurs officiels au Canada en 1967	96
VI. Associations et Organisations internationales dont le Canada fait partie	97
VII. Conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter officiellement en 1967	100
VIII. Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1967	105
IX. Organigramme de l'administration centrale du Ministère: le 31 décembre 1967	110

I

INTRODUCTION

Le présent rapport traite de l'activité que le Ministère a exercée durant l'année du Centenaire. Au cours de 1967, le Ministère a élaboré et soutenu de nouveaux programmes destinés à faire mieux connaître le Canada à l'étranger. Le travail d'information des postes et des missions à l'étranger a pris de l'ampleur et grâce aux programmes de visites de chefs d'État et d'autres personnages, des milliers de personnes ont pu voir le Canada pour la première fois.

La principale fonction du Ministère est de protéger et de mettre en valeur les intérêts du Canada à l'étranger. A cette fin, en 1967, le Canada a entretenu des relations diplomatiques avec 110 pays et organisations internationales. De ces missions et postes à l'étranger, 82 sont des ambassades, 21 des haut commissariats et 19 des consulats généraux. Nous comptons aussi sept délégations permanentes auprès d'organisations internationales.

A Ottawa, l'administration centrale du Ministère est dirigée par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux. M. Cadieux est secondé par un sous-secrétaire suppléant et quatre sous-secrétaires adjoints. Les chefs de trente directions, dont les fonctions sont exposées ci-après, ont à rendre compte de leur activité à ces hauts fonctionnaires qui surveillent chacun le travail d'un groupe de directions.

II

REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. Nations Unies

Le nombre des membres de l'Organisation des Nations Unies est passé de 122 en 1966 à 123 en 1967, avec l'admission en décembre de la République populaire du Sud-Yémen.

En 1967, la situation au Moyen-Orient a accaparé une grande partie du temps que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale consacrent à leurs travaux. La situation à Chypre a également été étudiée en juin par le Conseil de sécurité, et, de façon plus approfondie, en décembre. Étant membre de ce dernier organisme et ayant fourni des contingents aux deux forces de l'ONU dans les régions en cause, le Canada s'est naturellement intéressé de près à ces deux situations. Le retrait de la Force d'urgence des Nations Unies à la demande de la République arabe unie au mois de mai a mis un terme à cette entreprise de pionnier dans le domaine du maintien de la paix, après plus de dix années de services d'une grande utilité pour la cause de la paix mondiale. Le Canada a continué cependant de fournir un apport à la Force postée à Chypre et aux missions d'observation au Moyen-Orient et au Cachemire.

Une mesure positive pour la paix a été l'entrée en vigueur, en octobre, du Traité relatif à l'espace extra-atmosphérique, qui interdit, entre autres, les armes nucléaires et toutes armes de destruction massive dans l'espace.

Dans le domaine économique, les pays en voie de développement ont continué de demander avec insistance une aide économique accrue, des dispositions de faveur sur le plan du commerce, et un surcroît d'assistance technique. Bien que ces pays aient réussi à instituer, en 1966, le Fonds d'équipement des Nations Unies, celui-ci n'a reçu aucune cotisation bénévole des principaux pays contributeurs pendant sa première année de fonctionnement en 1967. De l'avis des États contributeurs, les organismes actuels, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement constituent des rouages suffisants pour l'octroi de l'aide multilatérale aux pays en voie de développement, et tous fonds supplémentaires que voudraient fournir ces États seraient utilisés plus efficacement par ces organismes que par le nouveau Fonds d'équipement. Un autre événement important survenu dans un domaine connexe a été la décision de maintenir en fonctions le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui continuera ainsi d'être le principal organisme international venant en aide aux réfugiés. Dans le cadre de son programme d'action sociale, l'Organisation des Nations Unies a adopté la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, étape importante vers la réalisation d'une charte complète des droits de l'homme, destinée à tous les peuples de la terre.

Maintien de la paix—Autorisation, financement et contrôle

La vingt et unième session de l'Assemblée générale, n'ayant pu adopter une résolution formelle dans ce domaine, a prié le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de continuer son étude d'ensemble et de faire rapport à la cinquième session extraordinaire.

A sa première réunion de février, le Comité spécial a décidé de créer deux groupes de travail afin de permettre une étude plus détaillée du sujet. Le premier devait étudier diverses méthodes de financement des opérations, le second étant chargé des questions relatives aux moyens, services et personnel que les membres pourraient volontairement fournir pour les opérations de maintien de la paix. Les deux groupes de travail ont tenu une série de réunions où régnait une atmosphère plus propice à un travail sérieux, mais peu de progrès ont été réalisés quant au fond du problème. En conséquence, la cinquième session extraordinaire a simplement renouvelé le mandat du Comité et l'a prié de faire rapport à la vingt-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale. Mais n'ayant pu se réunir en raison de la crise du Moyen-Orient, le Comité n'a eu rien d'autre à signaler.

A la vingt-deuxième session, diverses résolutions ont été examinées et on a accordé une attention particulière aux observations et propositions faites par le secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel. On a adopté une résolution confirmant le mandat du Comité spécial et jugeant appropriée une «étude» sur les questions relatives aux contributions des États membres aux opérations de maintien de la paix; cette résolution renouvelait l'appel lancé aux États membres pour qu'ils aident, au moyen de contributions volontaires, à combler le déficit créé par les opérations passées. Jusqu'ici, 23 membres seulement ont fait des contributions de ce genre, dont le Canada et la Grande-Bretagne, mais non la France, l'URSS et les États-Unis. De l'avis du secrétaire général, comme il est dit dans l'introduction à son rapport annuel, le déficit *minimum* actuel se situe entre 60 et 62 millions de dollars.

Opérations de maintien de la paix

Le mois de mai 1967 a vu le retrait de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) à l'occasion des hostilités qui se sont déclarées au Moyen-Orient. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) a continué d'exercer ses fonctions et ses effectifs ont été augmentés en juillet 1967. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) ont été maintenus sous la même forme en 1967 qu'en 1966. Le Canada a pris part à ces quatre entreprises durant l'année.

Inde-Pakistan: Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) a été constitué avec la participation du Canada après le cessez-le-feu intervenu entre ces deux pays au Cachemire le 1^{er} janvier 1949, afin d'observer, de signaler et de scruter tous les cas de violation du cessez-le-feu. Lorsque les hostilités éclatèrent entre l'Inde et le Pakistan en août 1965, le Canada à la demande du secrétaire général des Nations Unies, a temporairement accru son apport à l'UNMOGIP (qui compte maintenant 19 officiers) et a fourni une unité de transport aérien formée de six appareils; cet apport a été réduit par la suite, en raison de l'affaiblissement des tensions dans la

région et depuis, le Canada a maintenu sa participation à son niveau antérieur qui correspondait à l'affectation de neuf observateurs militaires et d'un avion Caribou de l'ARC, avec équipage. Le personnel d'observateurs de l'UNMOGIP compte actuellement 53 personnes. Un calme relatif a régné l'année dernière le long de la ligne du cessez-le-feu.

Moyen-Orient: L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a été institué en 1948 par le Conseil de sécurité; il a eu pour tâche depuis 1949 de surveiller l'application et l'observance des conditions des Accords généraux d'armistice qui ont été conclus entre Israël d'une part et le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Égypte (maintenant la RAU) d'autre part. L'apport du Canada à cette force a été assez important depuis 1953 et, en 1967, on comptait 20 officiers canadiens sur un total de 178 observateurs. L'ONUST surveille actuellement l'application du cessez-le-feu qui a été décrété entre Israël d'une part et la République arabe unie et la Syrie de l'autre, à la fin des hostilités, en juin 1967.

La Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) a été instituée conformément à une résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 novembre 1956 après une période d'hostilités entre Israël et l'Égypte. Ces dernières années, la Force d'urgence qui dispose d'environ 3500 hommes s'est concentrée principalement dans l'enclave de Gaza le long de la ligne de démarcation de l'armistice; elle a également assuré la patrouille de la frontière internationale entre la République arabe unie et Israël dans la péninsule du Sinaï; un petit détachement a été posté près de l'entrée du golfe d'Akaba à Sharm-el-Sheikh. Au début de 1967, le contingent canadien se composait d'environ 800 hommes; son rôle était d'assurer un appui logistique et en particulier des transports aériens à la Force d'urgence.

En avril et en mai 1967, des incidents de frontière ont suscité de nouvelles tensions au Moyen-Orient, et le 16 mai, la République arabe unie a fait savoir au commandant de la FUNU qu'elle avait ordonné à ses troupes d'occuper la zone limitrophe du côté égyptien de la frontière entre la RAU et Israël; les forces de la RAU ont occupé en même temps Sharm-el-Sheikh. La Force d'urgence des Nations Unies s'est concentrée dans ses camps de base sur les ordres de son commandant. Le 18 mai, la RAU a demandé au secrétaire général des Nations Unies d'ordonner le retrait de la Force le plus tôt possible du territoire de la RAU et des territoires placés sous le contrôle de celle-ci. Après avoir conféré avec le Comité consultatif, auprès duquel sont représentées les nations qui participent à la FUNU, le secrétaire général a donné son acquiescement au retrait de la Force. L'évacuation du contingent canadien, assurée par des avions de transport de l'ARC, était terminée le 31 mai. Malheureusement, deux autres contingents de la Force ont subi quelques pertes au cours des hostilités israélo-arabes qui ont éclaté le 5 juin. Les derniers éléments de la Force ont quitté le territoire sous contrôle de la RAU le 17 juin, et ainsi la Force a pris fin de manière officielle.

Chypre: La Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) a été créée par le Conseil de sécurité en mars 1964, dans le dessein d'empêcher une reprise des combats à Chypre et de contribuer à la restauration et au maintien du droit et de l'ordre dans l'île. En 1967, l'effectif total de la Force était de l'ordre de 4700 et le contingent canadien comptait 880 hommes. Les tensions suscitées par le différend de Chypre ont connu, à la mi-novembre 1967, une sérieuse aggravation accompagnée d'une menace de guerre entre la Grèce et la Turquie. En réponse aux appels lancés par le secrétaire général et qui ont été suivis d'efforts de

conciliation de la part de plusieurs membres de la collectivité internationale, dont le Canada, les parties au différend ont pu s'entendre pour retirer de l'île une grande partie des forces armées non chypriotes (autres que les forces de l'ONU) et pour réduire leurs préparatifs militaires. On espérait qu'il serait alors possible de passer à l'examen des questions politiques de portée plus générale; malheureusement, la fin de 1967 n'a pas apporté un règlement définitif aux problèmes auxquels doit faire face l'île de Chypre.

Dans le domaine général du maintien de la paix, le ministère des Affaires extérieures n'a pas fait que contribuer à la formation de la politique canadienne; il a également assuré la liaison entre le ministère de la Défense nationale et l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est des questions de détail opérationnel. Vu les incidences que la situation à Chypre présentait à l'égard de l'OTAN, du Commonwealth et de la stabilité de la Méditerranée orientale, le ministère a continué de suivre l'évolution des événements touchant l'île de façon immédiate. En raison de sa participation à l'UNFICYP, le Canada s'est abstenu de préconiser ouvertement une solution donnée, mais il a insisté sur le besoin de négociations entre les parties en vue d'un règlement politique de la question. Pendant la période de tensions accrues, le Canada a joué un rôle de premier plan dans les négociations initiales entre les gouvernements grec et turc, négociations qui ont conduit éventuellement à un retour à des conditions plus près de la normale. En raison des deux grandes crises qui se sont produites en 1967 dans la région de la Méditerranée orientale, les missions du Canada à Nicosie, au Caire et à Tel-Aviv ont continué à assumer une tâche particulièrement lourde; elles devaient en effet faire connaître le point de vue du Canada aux gouvernements de la région en cause et prendre les mesures voulues touchant la sécurité des citoyens canadiens qui vivent dans les zones de crise. Le travail de notre mission permanente aux Nations Unies a suivi la courbe ascendante de celui de nos missions de Nicosie, du Caire et de Tel-Aviv.

Le colonialisme et les questions sud-africaines

La discrimination raciale en Afrique du Sud et le colonialisme ont continué d'être de graves sujets de préoccupation aux Nations Unies en 1967. Un colloque de l'ONU sur ces questions a eu lieu au mois d'août à Ketwe, en Zambie, avec la participation de 32 pays, dont le Canada. Au début de l'année, un comité spécial de 15 membres, dont le Canada faisait partie, a examiné diverses propositions pour la mise en œuvre de la décision de l'Assemblée générale de prendre en charge le Sud-Ouest africain et de le guider vers l'indépendance. A sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale a été saisie du fait que le Conseil de sécurité n'avait pu réussir à envoyer des représentants dans le Sud-Ouest africain; une résolution priant le Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent a été adoptée. L'Assemblée a également adopté à cette session des résolutions sur l'*apartheid* et sur divers problèmes coloniaux, en particulier sur la Rhodésie, les territoires portugais, les effets des intérêts économiques étrangers à l'égard des territoires coloniaux, et le rôle des institutions spécialisées à l'égard des peuples non autonomes qui recherchent l'indépendance. Comme par les années précédentes, le Canada a appuyé des mesures pratiques visant à combattre la discrimination raciale et à accorder l'autodétermination aux peuples qui ne se gouvernent pas eux-mêmes.

Espace extra-atmosphérique

En 1967, les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont été couronnés par l'entrée en vigueur, le 10 octobre, du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. L'instrument de ratification du Canada a été déposé à Washington, à Londres et à Moscou à la même date. Le texte en a été rédigé à la vingt et unième session par les représentants des États les plus intéressés, notamment les États-Unis et l'URSS. Le Comité s'est occupé aussi de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui devait avoir lieu en septembre 1967, mais que l'on a remise au mois d'août 1968 afin de donner plus de temps pour la préparer. La délégation canadienne a participé activement aux travaux et présenté une résolution (plus tard adoptée à l'unanimité), qui souligne le rôle de la Conférence et en appuie les objectifs, qui consistent à examiner les avantages pratiques des programmes spatiaux et les occasions offertes aux puissances qui n'appartiennent pas au club extra-atmosphérique de coopérer internationalement aux travaux de l'espace. La Conférence étudiera en particulier les besoins des pays en voie de développement et encouragera la participation effective de tous les membres. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique présentera un rapport sur les résultats de la Conférence à la vingt-troisième session.

Élections

Au cours de sa vingt et unième session, l'Assemblée générale a élu le Canada au Conseil de sécurité pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 1967. C'est la troisième fois que le Canada occupe un siège au Conseil de sécurité. Le Canada est l'un des deux représentants non permanents du groupe d'États occidentaux au sein du Conseil de sécurité. A la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, le Pakistan a été élu pour prendre la place du Japon, tandis que le Sénégal et l'Algérie y remplacent le Nigéria et le Mali; quant à la Hongrie, elle prend la place de la Bulgarie. Le mandat des membres nouvellement élus au Conseil de sécurité, pour une période de deux ans, commence le 1^{er} janvier 1968.

Droits de l'homme et questions sociales

Au cours de sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, événement important en 1967 dans le domaine des droits de l'homme. Cette Déclaration, qui se compose d'un préambule et de onze articles, proclame l'égalité des droits de la femme et de l'homme, et elle invite les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les individus à promouvoir l'application des principes pertinents. La Déclaration prévoit, entre autres, des mesures visant à abolir les lois, coutumes, règlements et pratiques discriminatoires à l'égard de la femme, à assurer à la femme le droit de vote, ainsi que le droit d'exercer des fonctions publiques, à accorder à la femme des droits égaux à ceux de l'homme dans le domaine du droit civil et dans celui de l'instruction à tous les niveaux. Elle stipule aussi que les mariages d'enfants et les fiançailles de filles impubères seront interdits et que des mesures effectives seront prises afin de fixer un âge minimum pour le mariage.

De plus, des progrès ont été réalisés, au cours des délibérations de la vingt-deuxième session, dans l'étude du projet de convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse, que les organismes attirés des Nations Unies avaient préparé et discuté pendant plusieurs années. Le préambule et l'article premier du projet de convention ont été adoptés par la Troisième Commission au cours de la session. Le Canada s'est abstenu de voter, parce qu'il était fait mention mal à propos de questions politiques.

Le Canada a continué de jouer un rôle actif dans le domaine de l'évolution sociale en participant aux travaux du Conseil économique et social, de la Commission de statistique et celle des stupéfiants, du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, de la Commission du développement social, ainsi que des diverses institutions spécialisées. En 1967, le Canada a participé activement au Fonds des Nations Unies pour l'enfance en accordant son appui tant public que privé au travail du Comité canadien du FISE. M. J. Willard, sous-ministre du Bien-être social, a continué de remplir les fonctions de président du bureau de l'UNICEF. (FISE)

Organisation de l'ONU pour le développement industriel

Dans sa résolution 2089 du 20 décembre 1965, donnant suite aux recommandations du Conseil économique et social (ECOSOC), du Comité pour le développement industriel et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la vingtième session de l'Assemblée générale a établi un organisme autonome, dénommé l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). C'est l'aboutissement de plusieurs années de discussions pour stimuler les Nations Unies à redoubler d'efforts en vue d'accélérer l'expansion industrielle des pays insuffisamment développés. L'ONUDI a pour fonctions principales d'encourager et de promouvoir l'industrialisation dans ces pays et surtout de «revoir et de favoriser la coordination» des activités de l'ONU dans le domaine industriel.

L'ONUDI comprend trois organes dont un conseil d'administration composé de 45 membres élus, qui s'appelle le Conseil du développement industriel (IDB); un secrétariat (antérieurement celui du Comité pour le développement industriel) et des organismes auxiliaires. L'Assemblée générale a créé l'IDB en vertu de la résolution 2152 du 17 décembre 1966. La durée normale du mandat du Conseil est de trois ans; le Canada y a été élu en 1967 pour une période de 3 ans allant jusqu'au 31 décembre 1969.

Les frais administratifs de la nouvelle organisation seront imputés sur le budget ordinaire des Nations Unies, tandis que ses programmes opérationnels seront financés surtout au moyen de contributions volontaires et sous forme de participation à titre d'organe d'exécution au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le siège de l'ONUDI est à Vienne où le secrétariat s'est établi au cours de l'année. On occupe certains locaux temporaires en attendant que soit terminée la construction du siège permanent, entreprise par le gouvernement autrichien. En 1967, la tâche principale de l'ONUDI a été la tenue à Athènes, en novembre et décembre, d'un important Colloque international sur le développement industriel, auquel a participé une délégation canadienne.

Le Canada collaborera avec d'autres membres des Nations Unies afin que l'ONUDI devienne une force effective et créatrice d'expansion industrielle dans les pays insuffisamment développés. Le Canada estime que

L'ONUDI doit s'efforcer de définir et de résoudre les problèmes industriels propres à certains pays et à certaines régions. Dans ce cadre, il pense que l'ONUDI doit consacrer ses énergies, son personnel et ses ressources à des projets déterminés et productifs, plutôt qu'à des études et recherches abstraites, n'offrant aucun résultat concret dans un avenir prochain. Le Canada a donc favorablement accueilli la nomination d'agents de liaison de l'ONUDI auprès des bureaux des représentants de l'ONU en résidence dans plusieurs parties du monde. L'ONUDI avec le concours du PNUD, des Institutions spécialisées et de la Banque mondiale a un rôle important à jouer dans le cadre général de l'aide au développement mondial; on évaluera donc ses progrès en regard des objectifs visés.

Conseil économique et social

En décembre 1967, le Canada finissait son mandat de trois ans au sein du Conseil économique et social (ECOSOC). Le Conseil, qui se compose de 27 membres, a trois fonctions essentielles à remplir: 1) diriger le programme de travail des Nations Unies touchant les questions économiques et sociales et le progrès des droits de l'homme; 2) coordonner l'activité des différents rouages de l'ONU dans les mêmes domaines; 3) servir de tribune pour les débats sur les questions de politique internationale, économique et sociale, et formuler des recommandations relatives au réseau d'organismes et d'institutions des Nations Unies.

Le Conseil s'est réuni en mai et en juin à New-York (quarante-deuxième session) puis en juillet et en août à Genève (quarante-troisième session). Il a tenu des réunions plus courtes à New-York à l'automne (reprise de la quarante-troisième session).

Le rapport annuel de 1966 annonçait que le Conseil économique et social était à la veille de donner une nouvelle orientation à son programme en matière de développement économique et social. Avec la création en novembre 1966 de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'établissement de son siège à Vienne, en 1967, le dernier grand secteur de développement avait acquis son organe attitré. Le réseau d'organisations des Nations Unies se compose actuellement d'institutions dans les principaux domaines suivants: travail, santé, production d'aliments, éducation, science et culture, finances, aéronautique, administration postale, météorologie, télécommunications et commerce. Après vingt ans d'expérience et de développement, la structure institutionnelle destinée à favoriser le progrès économique et social par l'activité multilatérale est pratiquement complète. La fonction principale de l'ECOSOC, ne consiste plus, en 1967, à établir des organismes et des programmes nouveaux, mais à surveiller, modifier et améliorer les rouages existants; il en sera probablement ainsi dans les années à venir.

Pour la première fois, le Conseil a organisé ses travaux de telle façon que la réunion tenue au printemps a étudié le programme des Nations Unies dans les domaines économique et social, et que la session d'été a pu s'occuper de la coordination des programmes des Nations Unies et discuter d'importantes questions de politique économique et sociale.

Comme le nouvel emploi du temps prévoyait l'examen des questions économiques fondamentales pendant la session d'été et comme cette session s'est passée en débats stériles pour déterminer si les dommages causés par la guerre israélo-arabe devaient être attribués à l'État d'Israël, le Conseil n'a pu aborder sérieusement d'importants problèmes économiques au cours de ses deux sessions de 1967. En réalité, on a très peu discuté et

sans grand succès d'affaires urgentes et difficiles telles que l'aide alimentaire, l'exécution des programmes de développement et l'utilisation des ressources humaines qui, toutes, intéressent au premier chef les pays en voie de développement, et dont l'examen aurait dû se faire de manière satisfaisante.

A la suite de ces événements, le Conseil et ses Commissions pour les affaires économiques et sociales ont traité surtout de questions courantes et examiné les rapports des organismes et commissions. Il y avait, parmi ceux-ci, des rapports sur le Programme d'études dans le domaine des ressources naturelles, sur un programme élargi d'assistance dans le domaine de l'administration publique, le dessalement de l'eau et de nouvelles sources d'énergie. Malgré une certaine opposition, le Conseil a approuvé les nouvelles tâches attribuées au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) dans le domaine de la planification familiale. Les rapports de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Conseil de développement industriel, du Conseil de commerce et de développement, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque), de la Société financière internationale (SFI), et du Fonds monétaire international (le Fonds), ont été examinés; les discussions dont ils ont fait l'objet n'ont pas engendré d'idées neuves.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans les décisions formelles que le Conseil a prises dans le domaine économique, bien que les discussions à ce sujet n'aient pas présenté grand intérêt. S'inspirant du rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, le Conseil a approuvé une résolution parrainée par le Canada qui soulignait les graves dangers de famine dans plusieurs pays et, en particulier, la nécessité d'augmenter la production et l'utilisation des protéines comestibles. Le secrétaire général était prié d'attirer l'attention des Institutions spécialisées et des États membres sur le rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement; de présenter à la quarante-troisième session un rapport sur l'emploi des fonds de l'Institution pour l'exécution de ce programme; et de formuler les recommandations qu'il jugerait nécessaires pour toute entreprise ultérieure.

Dans leur étude sur les questions sociales et les droits de l'homme, le Conseil et la Commission ont aussi examiné les rapports des Commissions du développement social, des stupéfiants, ainsi que du comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Le Conseil a étudié également un projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et une proposition tendant à créer un poste de haut commissaire aux droits de l'homme.

En 1967, le Canada et d'autres pays membres ont continué de s'occuper du problème de la coordination des programmes et du besoin d'améliorer constamment l'exécution des programmes de grande envergure de l'ECOSOC. Dans ce cadre, le Comité reconstitué du programme et de la coordination, dont le Canada est membre, a poursuivi son examen des divers programmes économiques de l'ECOSOC et continué de coordonner les travaux en cours dans les domaines connexes. Le Conseil a adjoint cinq membres à ce comité pour former un Comité élargi du programme et de la coordination qui est chargé d'étudier les programmes confiés aux Institutions spécialisées et aux Nations Unies en vue de proposer les

mesures nécessaires à l'amélioration et à la coordination des programmes de travail de l'ECOSOC. Le Comité s'est réuni deux fois en 1967 et son travail est déjà bien amorcé.

En examinant les résultats de la participation canadienne au Conseil pendant les trois dernières années, il est manifeste que nos espoirs de rendre à l'ECOSOC le rôle vital qui lui revient dans l'Organisation des Nations Unies ne se sont pas réalisés. Certains progrès ont été accomplis puisqu'on a attribué au Conseil de nombreuses fonctions de coordination. Toutefois, on n'a pas entièrement réussi à ranimer le rôle ni les obligations qui incombent au Conseil dans l'évaluation de l'activité économique des institutions de l'ONU. Même s'il existe d'autres organismes où l'on discute et formule de nouveaux programmes sur le commerce, le développement industriel et l'assistance technique, l'ECOSOC continue d'assumer une lourde tâche à titre d'organe central par l'intermédiaire duquel peut et doit se faire la coordination du travail des institutions connexes.

Le Canada ne sera probablement pas réélu au Conseil avant la prochaine décennie. Toutefois, nous continuerons à servir pendant les deux prochaines années auprès de l'ECOSOC au sein du Comité du programme et de la coordination et du Comité élargi du programme et de la coordination. Grâce à cet organisme et à d'autres institutions et commissions de l'ONU, le Canada continuera de participer activement au programme élargi de développement économique et social qui a été confié à l'ECOSOC.

Désarmement

Au cours de 1967, le Canada a continué à participer de façon active aux discussions internationales sur le contrôle de l'armement et sur le désarmement. Il s'est surtout intéressé aux négociations qui ont eu lieu sur le désarmement au sein du Comité des Dix-Huit sur le désarmement, dont le Canada fait partie, et à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Direction du désarmement qui fait partie intégrante du ministère, s'occupe de préparer des rapports et des recommandations d'ordre politique, de coordonner les recherches et de publier des renseignements qui intéressent le public sur divers aspects du désarmement. Elle est aussi chargée de seconder dans son travail le conseiller du gouvernement en matière de désarmement, le lieutenant-général E.L.M. Burns. Le général Burns dirige ordinairement la délégation du Canada au Comité des Dix-Huit sur le désarmement, à Genève, et, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il est le porte-parole du Canada à Genève et au cours des débats sur le désarmement aux Nations Unies. En raison des renseignements techniques spécialisés que nécessitent le désarmement et le contrôle de l'armement, la Direction collabore étroitement avec diverses directions politiques et techniques du ministère et avec de nombreux ministères et organismes du Gouvernement canadien, tels que la Direction de la planification de la force stratégique du ministère de la Défense nationale, la Direction de la séismologie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le Conseil de recherches pour la défense, l'Énergie atomique du Canada Limitée et la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Au cours de l'année, la Direction a surtout étudié les questions suivantes: le traité de non-prolifération; le contrôle des armes classiques et nucléaires; des propositions de contrôle régional de l'armement, par exemple pour la zone dénucléarisée de l'Amérique latine; l'extension du traité d'interdiction partielle des armes nucléaires; et des propositions de désarmement général et complet.

Bien que des progrès aient été réalisés au cours de l'année, ceux-ci ont été contrebalancés par d'autres événements. Toutefois, les deux événements les plus prometteurs ont été la signature, en février, d'un traité interdisant les armes nucléaires en Amérique latine et le dépôt, en août, de deux projets identiques de traité de non-prolifération de la part des États-Unis et de l'URSS. On a également fait du progrès dans la mise au point de méthodes sismographiques pour la détection des essais souterrains. Toutefois, l'accélération de la course aux armes classifiés dans certaines parties du monde et le regain d'intérêt suscité par les missiles antibalistiques et d'autres véhicules perfectionnés pour le transport d'engins nucléaires ont très bien souligné les nombreuses difficultés qu'il reste à surmonter. En outre, la France et la République populaire de Chine ont poursuivi leurs essais nucléaires dans l'atmosphère, tandis que les États-Unis et l'URSS continuaient leurs essais souterrains.

La cause du contrôle des armes et du désarmement a été aidée de façon concrète lorsque, le 14 février 1967, à Tlatelolco, Mexique, quatorze États latino-américains ont signé un traité prohibant les armes nucléaires en Amérique latine et dans les Antilles. Tous les autres États qualifiés, qui ont collaboré à la rédaction dudit Traité, l'ont maintenant signé et on s'attend qu'il soit ratifié en 1968. Le Traité tire surtout son importance du fait qu'il établit la première zone non nucléaire dans une région habitée du monde.

Comité des Dix-Huit sur le désarmement

Le Comité des Dix-Huit a repris sa session à Genève le 21 février 1967 et ses discussions se sont poursuivies jusqu'en décembre avec une intensification de dix semaines à partir de mars. Bien que tout le monde ait convenu que le désarmement général et complet était le but ultime à atteindre, les débats ont porté sur un traité destiné à empêcher la prolifération des armes nucléaires, mesure promettant des résultats plus immédiats. Une partie du temps a été consacrée aussi à d'autres mesures de contrôle des armements et de désarmement, tels un traité d'interdiction complète des armes atomiques et le contrôle des armements classiques.

Le Comité n'a pas cessé d'étudier la question de la non-prolifération des armes atomiques depuis la deuxième moitié de 1965. Au début de 1966, les co-présidents américain et soviétique avaient tous deux élaboré et présenté des projets de traités mais de graves divergences de vues ont empêché de progresser jusqu'au moment où les dirigeants américains et soviétiques ont entamé des discussions bilatérales plus tard dans le courant de l'année. Ces dernières ont abouti, au début de 1967, à des négociations officielles qui ont bientôt fourni les grandes lignes d'une entente préliminaire à un traité. Le Comité s'est ajourné au printemps pour permettre aux États-Unis et à l'Union soviétique de consulter leurs alliés. Lorsqu'il s'est réuni en mai, les négociations ont repris leur cours jusqu'à la fin de l'été. Le 24 août, les co-présidents déposèrent des textes séparés mais identiques d'un projet de traité approuvé à l'exception toutefois d'un article essentiel sur les garanties.

Les clauses fondamentales de ce projet stipulent que les États détenteurs d'armes nucléaires ne doivent transférer à aucun bénéficiaire des armes de ce genre ni aucun dispositif à explosif nucléaire ni le contrôle de ces engins. Ils ne devront en aucun cas aider ou encourager des États non détenteurs d'armes nucléaires à en acquérir non plus qu'aucun dispositif à explosif nucléaire. Ces clauses stipulent également que les États non détenteurs d'armes nucléaires ne devront pas accepter la cession de telles armes ni d'aucun dispositif à explosif nucléaire non plus que de leur

contrôle. Ils ne devront ni en fabriquer ni en acquérir d'autres façons. Cependant, le droit qu'ont les signataires non nucléaires d'élaborer sans restriction leurs programmes nucléaires pacifiques y est aussi clairement établi. Le projet proposé ne renferme pas la clause importante sur les moyens de vérification (ou garanties) permettant d'appliquer les garanties internationales aux activités nucléaires pacifiques des signataires de manière à empêcher que des matières nucléaires destinées à des usages pacifiques ne soient clandestinement affectées à des fins militaires. Les négociations relatives à la clause des garanties se poursuivent encore lorsque la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a entrepris l'examen des questions de désarmement, le Comité a décidé de ne pas ajourner ses délibérations pour cette session. Il a déclaré plutôt à titre provisoire que les négociations sur le traité suivraient leur cours et que le compte rendu complet en serait présenté ultérieurement.

Bien que le Comité des Dix-Huit sur le désarmement n'ait pas suspendu ses débats, les négociations importantes se sont déroulées en majeure partie à huis clos, soit bilatéralement à l'échelon des co-présidents eux-mêmes, soit entre ceux-ci et leurs alliés respectifs. Les membres non alignés du Comité ont été enclins de ce fait à se sentir tenus à l'écart et ont exprimé leur mécontentement du cours et de l'allure des événements. Ils ont présenté un certain nombre de documents et de suggestions touchant le traité en cause et, après le dépôt du projet, des modifications précises dont beaucoup visaient à assurer un meilleur équilibre des obligations du traité entre signataires nucléaires et non nucléaires. Les co-présidents et d'autres membres du Comité viennent de les examiner en vue de modifier le projet en tenant compte, lorsque ce sera possible, des intérêts particuliers des États non nucléaires.

Le délégué canadien, le général Burns, a participé fréquemment au débat. Il a insisté sur l'urgence et l'importance que revêt pour le Canada le traité de non-prolifération et il s'est efforcé de faciliter les négociations. Il a proposé des moyens de réduire et de concilier les divergences de vue entre les coprésidents. Tout en reconnaissant le caractère discriminatoire inhérent à un traité de non-prolifération, qui aurait tendance à prolonger le monopole actuel des armes nucléaires, il a fait valoir que l'intérêt immédiat de tous les États consistait nettement à arrêter la dissémination de ces armes. En même temps, il a engagé les puissances nucléaires à se rallier dans toute la mesure du possible à l'avis des États non nucléaires en établissant sous forme de traité un juste équilibre des obligations. Il a conseillé aux puissances nucléaires de s'orienter vers le contrôle et la réduction des armes nucléaires et d'accepter pour elles les mêmes garanties qu'elles proposent à l'égard des activités nucléaires pacifiques des États non nucléaires. Il a insisté aussi pour que les puissances nucléaires fournissent conjointement au traité des assurances de sécurité particulières aux États non alignés qui se trouvent exposés et qu'elles prennent des dispositions précises pour que les États non nucléaires bénéficient des avantages des explosions nucléaires «pacifiques». Sous sa forme actuelle, le projet reflète d'une manière ou d'une autre la plupart des points de vue exprimés par le Canada au Comité.

La discussion relative à une éventuelle interdiction complète des essais est restée centrée sur le problème suivant: comment vérifier que des essais nucléaires souterrains ne sont pas effectués clandestinement. Au cours de la session, l'Union soviétique a maintenu que les moyens nationaux de détection étaient suffisants mais une fois de plus, elle n'a réussi à fournir aucune donnée à l'appui de ses dires. Le 19 juillet 1967, la délégation suédoise a dit que les méthodes d'identification s'étaient telle-

ment améliorées au cours des dernières années qu'il y aurait lieu d'examiner les possibilités de contrôle sans inspection sur place. Le représentant canadien, le général Burns, n'était pas complètement d'accord avec la position suédoise. En effet, des études scientifiques effectuées au Canada ont révélé que l'identification sismique renferme encore une forte marge d'erreur. Les représentants britannique et américain ont présenté des témoignages qui en substance corroboraient la position canadienne.

Le 6 juillet, le général Burns a fait sur le contrôle des armements classiques une déclaration dans laquelle il a proposé qu'à titre de mesure provisoire, en attendant qu'avance la question du désarmement général et complet, le Comité examine un projet de déclaration et d'enregistrement à l'échelon international des transferts d'armes classiques aux zones de tension du globe. Cette proposition rejoignait celle du Président Johnson demandant qu'un projet d'enregistrement semblable soit adopté pour le Moyen-Orient, projet auquel le Canada a souscrit.

Le désarmement à la vingt-deuxième session de l'ONU

A l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies figuraient six articles sur le désarmement, à savoir: la non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement général et complet, la nécessité urgente de suspendre les essais nucléaires et thermonucléaires, la suppression des bases militaires étrangères en Asie, en Afrique et en Amérique latine et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Une question supplémentaire, inscrite par l'Union soviétique, avait pour objet la conclusion d'une convention visant à interdire les utilisations des armes nucléaires.

Dans son discours à l'Assemblée générale du 27 septembre 1967, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que trois grands faits nouveaux étaient à enregistrer dans le domaine du contrôle des armements au cours de l'année précédente: le Traité sur les emplois pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et la présentation par les États-Unis et l'Union soviétique de projets de traités sur la non-prolifération. M. Martin a qualifié ce traité «d'étape cruciale vers le contrôle des armements nucléaires, condition préalable importante en soi pour parvenir à un désarmement général et nucléaire». Il a également fait savoir qu'il appuyait le rapport du secrétaire général sur les armes nucléaires, le contrôle des armements classiques et les entretiens en vue de restreindre l'emploi des systèmes d'armes nucléaires.

A la Première Commission, la discussion sur les questions de désarmement est venue relativement tard du fait que, la session du Comité des Dix-Huit se poursuivant jusqu'en décembre, on ne savait guère quelles dispositions seraient prises pour coordonner les travaux de l'Assemblée générale et du Comité des Dix-Huit. Le débat a commencé par les deux articles qui n'entrent pas officiellement dans le cadre des délibérations du Comité des Dix-Huit: le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et l'interdiction de l'usage des armes nucléaires.

Une résolution faisant état des buts et objectifs du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine a été approuvée à l'Assemblée par 82 voix (dont le Canada) sans opposition et 28 abstentions. Parmi celles-ci on comptait le Bloc soviétique, la France et un certain nombre de pays africains. En appuyant cette résolution, le Canada a salué la création de la première zone dénucléarisée dans une région habitée du

monde comme une réalisation susceptible non seulement de faciliter les négociations sur la non-prolifération mais aussi de contribuer à la stabilité, à la sécurité et au développement pacifique de la région. Le Canada a cependant marqué une certaine inquiétude du fait que, même si l'Amérique latine et les États des Antilles ont toute possibilité de bénéficier de l'énergie nucléaire en vue de leur développement économique et social, le traité ne doit pas s'interpréter comme permettant des explosions nucléaires nationales à des fins pacifiques. Le Canada a aussi exprimé l'espoir que ce même traité s'applique à tous les États souverains de la région, vu que, d'après l'article 25 et une résolution qui s'y rattache touchant les litiges territoriaux, la Guyane et le Honduras britannique se trouvent actuellement empêchés d'adhérer au traité.

Croyant par ce moyen faciliter l'entente sur d'autres points de désarmement, l'Union soviétique a fait circuler un mémorandum contenant une Convention sur l'interdiction de l'usage des armes atomiques en même temps qu'elle demandait que la question soit portée à l'ordre du jour des Nations Unies. Lors du débat qui a eu lieu sur ce sujet à la Première Commission, le Canada a exprimé la crainte qu'il ne s'ensuive une dissémination plus vaste des armes nucléaires et il a réaffirmé son désir d'appuyer les mesures qui permettraient effectivement d'en assurer le contrôle. Tout en faisant remarquer qu'un sentiment d'insécurité chez les nations engendre le désir de s'armer, ce qui en retour ne fait qu'aviver ce sentiment, le représentant canadien a néanmoins insisté sur le fait que ce n'est pas à l'aide d'une convention du genre de celle qui était à l'étude qu'on viendrait à bout de cette tendance coûteuse et dangereuse. Il valait mieux rechercher une sécurité d'un caractère plus durable, d'abord, grâce à des mesures précises de contrôle et de limitation des armes nucléaires et des autres types d'armement et, ensuite, à des mesures de désarmement aboutissant à la réduction et à la suppression des armes nucléaires dans le cadre d'un programme de désarmement général progressif et contrôlé.

C'est pour ces raisons que le Canada s'est abstenu aussi bien au sein de la Première Commission que lors de la séance plénière, de se prononcer sur une résolution priant tous les États d'examiner la question de l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires ou d'autres propositions relatives à l'emploi de ces armes ainsi que l'amorce de négociations à cet égard sous forme de conférence internationale, soit par l'intermédiaire du Comité des Dix-Huit, soit directement entre les États. En expliquant son attitude, le Canada a fait remarquer qu'il s'était prononcé contre la Déclaration de 1961 et qu'il n'estimait pas que la convention en question fût indispensable ni urgente; en outre, du moment qu'elle ne pouvait faire l'objet de vérifications, l'accepter reviendrait à échanger la proie pour l'ombre dans le domaine du contrôle des armements. Pourtant, par suite de l'intérêt de longue date qu'il porte aux questions de désarmement, le Canada n'a pas rejeté carrément les appels pressants d'une forte majorité des membres des Nations Unies demandant que le problème soit étudié plus à fond. De même, le Canada s'est déclaré en faveur de la thèse selon laquelle les États requis de renoncer pour l'avenir à l'acquisition d'armes nucléaires, conformément au traité de non-prolifération, sont fondés à recevoir de la part des puissances nucléaires actuelles des garanties comme quoi elles n'en feront point usage contre les signataires non détenteurs d'armes atomiques. La résolution a été adoptée finalement en séance plénière par 77 voix sans opposition et 29 abstentions (dont le Canada). Ont voté pour: les membres du Bloc communiste, l'Inde, la plupart des États arabes et de l'Amérique latine, ainsi qu'un certain nombre d'autres membres non alignés. Le Canada s'est abstenu avec ses alliés de l'OTAN, l'Australie, la

Nouvelle-Zélande et quelques nations non alignées. L'abstention de Cuba est à remarquer, car cette dernière s'est ainsi réservé le droit de se défendre avec toutes les armes nécessaires.

Les deux questions débattues sous le thème général du traité de non-prolifération avaient pour objet le rapport du Comité des Dix-Huit sur la non-prolifération et la Conférence des États non détenteurs d'armes nucléaires. Le Comité des Dix-Huit n'ayant présenté qu'un rapport provisoire sur les négociations relatives au traité de non-prolifération, le sujet n'a été qu'effleuré lors du débat sur le désarmement. Par 112 voix (dont le Canada) contre 1 (l'Albanie) et 4 abstentions (Cuba, la France, le Gabon et la Guinée), l'Assemblée a voté une résolution de procédure, n° 2346A, insistant auprès du Comité pour qu'il poursuive ses travaux de façon à présenter son rapport le 12 mars 1967. Cette résolution proposait aussi la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale dans les plus brefs délais possibles après réceptions du rapport du Comité.

La résolution n° 2153B, votée au cours de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, prévoyait qu'un Comité préparatoire à la Conférence des États non détenteurs d'armes nucléaires prendrait les dispositions nécessaires à la tenue de cette conférence et rendrait compte de ses travaux à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au cours de celle-ci, la résolution n° 2346B a été adoptée en séance plénière par 110 voix (dont le Canada) sans opposition et 8 abstentions (Afghanistan, Birmanie, Cuba, Chypre, France, Gabon, Guinée et Inde). Elle prenait acte du rapport de la Commission préparatoire, confirmait la date de la conférence fixée à août-septembre 1968 et invitait à y assister tous les États non détenteurs d'armes nucléaires qui sont membres des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'Énergie atomique.

Les débats sur la question du désarmement général et complet se sont déroulés suivant un processus assez semblable à celui de l'année précédente. La plupart des représentants ont convenu que le désarmement général et complet demeurerait le but final des négociations sur le désarmement mais que des mesures partielles, comme un traité de non-prolifération, avaient plus de chances d'être acceptées dans l'immédiat. Le Canada, en même temps que 21 autres pays, a appuyé un projet de résolution demandant que le Comité des Dix-Huit reprenne très prochainement la discussion sur le désarmement complet et général et rende compte de l'avancement de ses travaux à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Ce projet a été approuvé par l'Assemblée générale qui a voté la résolution 2342B par 113 voix (dont le Canada) sans opposition et trois abstentions (Cuba, la France et le Gabon).

Dans le cadre du désarmement général et complet, il a été question des moyens d'empêcher la guerre chimique et biologique. Deux projets de résolution ont été présentés, l'un par le représentant maltais qui a proposé que le Comité des Dix-Huit étudie les problèmes liés à l'emploi des armes chimiques, biologiques et radiologiques en vue de la révision, de la mise à jour et du remplacement du Protocole de Genève de 1925 sur l'utilisation en temps de guerre des gaz asphyxiants, toxiques et autres et des procédés de guerre bactériologiques. Le projet demandait aussi que le Secrétaire général étudie les effets de ces armes. Le représentant hongrois a présenté un projet de résolution demandant que «tous les États se conforment strictement et de façon absolue aux normes et principes établis par le Protocole de Genève du 17 juin 1925» et déclarant que l'utilisation de ces armes aux fins de détruire les êtres humains et leurs moyens d'existence constituait un «crime contre l'humanité». Il a insisté aussi sur une adhé-

sion universelle au Protocole de Genève de 1925. Par suite, la Haute-Volta a présenté des propositions d'amendement qui auraient supprimé la mention: «un crime contre l'humanité». Elle a réitéré la demande que tous les États se conforment strictement au Protocole de Genève. Alors que certains États occidentaux et non alignés se déclaraient en faveur de la mise à jour du Protocole de 1925, les États de l'Europe orientale se sont opposés à toute révision sous prétexte que le Protocole en serait affaibli. Les auteurs des résolutions ayant refusé de les fusionner et les avis restant très partagés, les deux résolutions ont été retirées.

Le Canada a pris une part très active à la diffusion du rapport du Secrétariat général sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et sur les conséquences qu'auraient pour les États, sur le plan de la sécurité et de l'économie, l'acquisition et le perfectionnement de ces armes (Document n° A/6858). Le Canada a appuyé un projet de résolution exprimant l'espoir que tous les États, ainsi que le Comité des Dix-Huit, examineraient les conclusions du rapport et demandant que la diffusion en soit largement assurée en tant que publication de l'ONU par l'intermédiaire des organismes nationaux et intergouvernementaux. L'appui du Canada était motivé par la nécessité urgente d'arrêter la course aux armes nucléaires et d'empêcher leur prolifération chez les États qui actuellement n'en disposent pas. Le projet a été approuvé à l'Assemblée générale. C'est la résolution n° 2342A qui a été adoptée par 113 voix (dont le Canada) sans opposition et une abstention (Cuba).

Les huit membres non alignés du Comité des Dix-Huit ont présenté un projet de résolution sur la nécessité urgente de suspendre les essais nucléaires et thermonucléaires. Cette résolution était semblable à celle qui a été votée l'année dernière mais elle exprimait une inquiétude croissante de ce que des essais nucléaires se poursuivaient aussi bien dans l'atmosphère que sous terre. Elle insistait entre autre sur la suspension des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et elle demandait au Comité des Dix-Huit d'envisager d'urgence un traité sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains. Lors du débat, les États européens de l'Est se sont déclarés en faveur de l'interdiction complète vérifiable par des moyens nationaux. La position du Canada a été exprimée par le général Burns qui a fait remarquer qu'il se pourrait que le jour où la détection sismique se sera améliorée, il n'y aura plus lieu d'effectuer des inspections sur place mais qu'à l'heure actuelle, celles-ci demeuraient indispensables. Le projet a été adopté à l'Assemblée générale. C'est la résolution n° 2343 qui a fait l'objet d'un vote de 103 voix (dont le Canada) contre une (l'Albanie) et sept abstentions (l'Algérie, Cuba, la France, le Gabon, la Guinée, le Mali et le Mauritanie).

La suppression des bases militaires étrangères en Asie, en Afrique et en Amérique latine n'a fait l'objet que d'un bref examen, le débat se limitant aux attaques habituelles des nations du Bloc soviétique contre l'influence militaire des États-Unis dans différentes parties du monde et particulièrement en Asie du Sud-Est. Un projet de résolution pour la forme, présenté par l'Inde, la République arabe unie et la Yougoslavie et renvoyant la question pour étude au Comité des Dix-Huit a été adopté en séance plénière par 105 voix (dont le Canada) sans opposition et 13 abstentions. Ce sera la résolution n° 2344. Commentant ce sujet, le délégué canadien a montré que la proposition sur la suppression des bases étrangères impliquait le sacrifice des mesures de sécurité collective prises par les pays occidentaux sans qu'il soit compensé par aucune obligation de la part de l'URSS ni de ses alliés et qu'on parviendrait au même résultat en s'acheminant de concert vers le désarmement général et complet.

B. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Le Canada est d'avis que les ententes collectives pour fins de défense non seulement contribuent à assurer notre propre sécurité mais encore sont un des moyens qui nous permettent de jouer sur la scène internationale un rôle qu'on reconnaît généralement comme important. Le Canada continue donc à attacher une importance capitale à sa participation à l'Alliance de l'Atlantique Nord. Le maintien de la paix, de la prospérité et de la stabilité des pays de l'Europe occidentale est d'un intérêt vital pour le Canada. Cela veut dire que nous devons, à titre de pays membre de l'OTAN, continuer de fournir des effectifs appropriés aux forces de l'Alliance, qu'elles soient stationnées en Europe ou au Canada.

L'événement politique le plus important de l'année pour l'OTAN fut une étude des tâches futures de l'Alliance, que le Conseil de l'OTAN s'était engagé à effectuer lors de la réunion ministérielle de l'organisme, en décembre 1966, et qui fut terminée lors de la réunion de décembre 1967. L'Exercice Harmel, comme on l'a surnommé, a conclu que:

- a) La nécessité d'ententes militaires défensives demeure;
- b) il y a lieu de faire porter davantage les efforts de l'OTAN sur les buts politiques de l'organisme, en particulier sur une détente plus grande des relations entre l'Est et l'Ouest;
- c) l'activité politique de l'Alliance sera d'autant plus efficace qu'il y aura consultation entre les membres sur tous les sujets et en temps opportun;
- d) les tâches militaires de l'Alliance, loin d'être incompatibles avec un rôle politique utile pour elle, en sont plutôt le complément nécessaire.

L'importance accrue donnée aux objectifs politiques s'est manifestée au cours des discussions qui ont marqué les deux réunions ministérielles de 1967. La première a eu lieu au Luxembourg les 13 et 14 juin, l'autre à Bruxelles les 13 et 14 décembre.

Par suite du retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN, les questions de défense sont maintenant discutées en première instance au Comité de planification de la défense, tandis que les affaires politiques continuent d'être débattues au Conseil de l'Atlantique Nord. Bien que le retrait des forces armées de la France soit une perte pour le commandement intégré de l'OTAN, cette procédure offre à la France le moyen de continuer à participer aux autres activités de l'organisme tout en permettant aux autres membres de prendre les décisions qui s'imposent dans les secteurs que la France a délaissés.

La décision de la France de se retirer de la structure militaire intégrée de l'Alliance a nécessité le retrait des forces armées et des bases de l'OTAN installées en France. Pour le Canada, la décision de la France a eu pour conséquence le transfert à Lahr, Allemagne, du quartier général de la première division aérienne, jusque-là installé à Metz, et des unités de l'Aviation canadienne cantonnées à Marville. Des ententes conclues avec les autorités françaises ont permis que les troupes canadiennes soient logées à la fois en France et à Lahr pendant la période de transition, qui a duré de la fin de mars à septembre. Sont maintenant installés à Lahr le quartier général de la division aérienne de même que l'escadrille de chasseurs n° 1 et les unités des mouvements aériens et des communications. La base aérienne de Lahr a été prise en charge officiellement par l'Aviation canadienne le 6 octobre. La ligne de conduite du Canada au cours de cette période de transition a été dictée par le désir de maintenir

la coopération la plus étroite possible entre la France et les quatorze autres pays membres, tout en sauvegardant l'efficacité militaire des forces de défense.

A la réunion ministérielle de l'OTAN, tenue en décembre 1966, il a été décidé de déménager le Conseil de l'Atlantique Nord de Paris à Bruxelles et de transférer également dans cette ville le Comité militaire, établi jusqu'alors à Washington. On a également décidé de construire un immeuble devant servir de quartier général provisoire. Le nouveau quartier général du Conseil de l'Atlantique Nord a été inauguré officiellement le 15 octobre 1967.

Le Comité de planification de la défense s'est occupé avec succès de trois grandes questions en 1967. Tout d'abord, on s'est entendu sur la nouvelle stratégie de «souplesse de la riposte». Celle-ci établit une gamme souple et équilibrée des ripostes appropriées—classiques ou nucléaires—à tout degré d'agression ou de menace d'agression. Deuxièmement, on a institué des méthodes grandement améliorées pour la prévision des effectifs. En décembre 1967, les ministres ont adopté un plan d'effectif quinquennal pour la période 1968 à 1972. Cela comprend un engagement ferme d'effectifs pour 1968 et l'état des projets de chaque pays pour la période 1969 à 1972. Enfin, on a approuvé la formation d'une force navale permanente pour l'Atlantique. Des navires des pays participants seront placés pour un temps défini sous le commandement opérationnel de l'OTAN, ce qui fournira une nouvelle preuve tangible de la solidarité de l'organisme.

Un nouveau groupe se réunit régulièrement, maintenant, pour examiner attentivement les questions de stratégie nucléaire. Le Canada a été membre durant l'année de ce Groupe de planification nucléaire—c'est le nom qu'on lui a donné. Bien que la participation des pays à ce Groupe se fasse à tour de rôle, le Canada sera, en permanence cette fois, membre du Comité des affaires de la défense nucléaire, auquel le Groupe est responsable. A son tour, le Comité répond de son activité auprès du Conseil de l'Atlantique Nord. Au cours de l'année, le Groupe de planification nucléaire a effectué une série d'études sur les armes nucléaires stratégiques et tactiques. Un rapport sur l'état de ces études a été présenté au Comité des affaires de la défense nucléaire, qui s'est réuni pour la première fois en décembre.

Il convient de signaler ici la question de la diminution des effectifs, car cette question illustre la nouvelle orientation de l'Alliance en même temps qu'elle a son importance propre. L'Alliance étudie la possibilité d'une réduction équilibrée des effectifs en tentant d'établir si la sécurité et la stabilité pourraient être sauvegardées en Europe en même temps qu'on procéderait à une diminution des forces armées, compte tenu de l'état actuel de l'affrontement des puissances militaires sur ce continent. Bien que l'OTAN demeure soucieuse de sécurité, une part toujours plus importante de l'activité des pays membres s'oriente vers l'amélioration des relations Est-Ouest et, éventuellement, vers un règlement européen.

C. Commonwealth

Après avoir accepté la citoyenneté d'honneur de la ville de Londres le 27 novembre, le très honorable L. B. Pearson, premier ministre, a prononcé, à la résidence officielle du Lord Maire de Londres une allocution au cours de laquelle il a parlé du Commonwealth dans les termes suivants:

Cette association d'États libres traverse un moment difficile de son histoire. Pourtant aucun traité, aucun régime international n'offre d'exemple plus

prometteur de la souplesse et de la facilité d'adaptation qui sont nécessaires dans le monde entier pour faire face aux défis et aux exigences de l'heure, face aux changements radicaux et aux situations nouvelles que nous devons envisager... Notre association compte maintenant 26 États membres¹ dispersés aux quatre coins du monde, variant beaucoup en étendue, en puissance et en richesses et présentant une grande diversité de croyances, de modes de gouvernement et de genres de vie. Le Commonwealth, malgré toutes ses déceptions mais aussi avec tout l'espoir qu'il représente, a établi un pont entre ces diverses cultures et ces différentes races à une époque où il ne reste plus beaucoup de ces ponts dans le monde. Certaines parties du pont semblent branlantes en ce moment: cela ne veut pas dire que nous devons le démolir, mais plutôt le renforcer et du même coup en accroître la valeur pour nous-mêmes et pour le reste du monde.

A cause de l'importance que le Canada attache à sa participation au Commonwealth, il a surtout dirigé son aide extérieure aux pays en voie de développement vers les pays du Commonwealth situés en Asie, en Afrique et dans les Antilles. Le Canada participe toujours de façon active au Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth et il continue d'appuyer le travail du Secrétariat du Commonwealth. Le Secrétariat, qui existe depuis plus de deux ans, est chargé d'organiser et d'administrer une foule de conférences officielles du Commonwealth. En outre, il facilite l'échange d'information entre les pays membres et, en règle générale, il est à la disposition de tous les gouvernements du Commonwealth, symbole visible de l'esprit de collaboration qui anime le Commonwealth.

A l'intérieur du ministère, la Direction des affaires du Commonwealth s'occupe de toutes les questions qui intéressent l'association du Commonwealth: le rôle du Canada au sein de cette association, les préparatifs en vue de la participation du Canada aux conférences des premiers ministres et aux autres réunions du Commonwealth, et les relations avec le Secrétariat et les autres organisations du Commonwealth. En plus d'exercer ces fonctions, la Direction s'occupe, en qualité de «direction géographique», des questions qui intéressent la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les pays antillais du Commonwealth, l'Inde, le Pakistan, le Ceylan, la Malaisie et Singapour, c'est-à-dire tous les pays du Commonwealth, sauf ceux de l'Afrique et de la région méditerranéenne, qui tombent sous la juridiction d'autres directions géographiques. Il incombe également à la Direction des affaires du Commonwealth de voir aux relations du Canada avec l'Irlande.

Visites royales

L'année 1967 a été marquée par un événement d'un intérêt tout particulier: la visite que Sa Majesté la Reine Élisabeth II, reine du Canada et chef du Commonwealth, accompagnée de son époux Son Altesse Royale le prince Philippe, duc d'Édimbourg, a faite au Canada en vue de participer aux fêtes du 1^{er} juillet à Ottawa et de se rendre à l'Expo 67

¹ Les membres du Commonwealth sont au nombre de 26, énumérés d'après l'année (après 1931) où leur appartenance a été proclamée: Grande-Bretagne, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde (15 août 1947), Pakistan (15 août 1947), Ceylan (4 février 1948), Ghana (6 mars 1957), Malaisie (31 août 1957), Chypre (16 août 1960), Nigéria (1^{er} octobre 1960), Sierra Leone (27 avril 1961), Tanzanie (9 décembre 1961), Jamaïque (6 août 1962), Trinité et Tobago (31 août 1962), Ouganda (9 octobre 1962), Kenya (12 décembre 1963), Malawi (6 juil. 1964), Malte (21 sept. 1964), Zambie (24 oct. 1964), Gambie (18 fév. 1965), Singapour (9 août 1965), Guyane (26 mai 1966), Botswana (30 sept. 1966), Lesotho (4 oct. 1966), Barbade (30 nov. 1966). Au début de 1965, le Tanganyika s'est associé à Zanzibar pour former la République unie de Tanzanie. Singapour, Sarawak et Sabah se sont associés à la Fédération de Malaisie en septembre 1963 pour former la Malaisie. En août 1965, Singapour s'est séparé de la Malaisie.

par la suite. Parmi les autres membres de la Famille royale qui ont visité le Canada, on remarque Sa Majesté la reine mère Élisabeth, qui a parcouru les provinces Maritimes au mois de juillet, et Son Altesse Royale la princesse Alexandra et l'honorable Angus Ogilvy, qui ont visité les Prairies et les Territoires en mai et juin. Son Altesse Royale, le Duc d'Édimbourg, est revenu au Canada au mois de juillet en vue d'inaugurer les Jeux panaméricains et en novembre pour inaugurer le Royal Winter Fair à Toronto.

Grande-Bretagne

Les relations étroites et ininterrompues qui ont toujours existé entre le Canada et la Grande-Bretagne dans tous les domaines: politique, commerce, finances, immigration, culture et défense, n'ont jamais été aussi fructueuses qu'au cours de l'année du Centenaire de la Confédération canadienne. La première réunion du Comité ministériel anglo-canadien sur les questions commerciales et économiques, qui a eu lieu à Londres en avril, a apposé le cachet officiel à la pratique des deux pays de se consulter continuellement sur des questions économiques d'intérêt commun. Le Comité a réaffirmé l'importance de maintenir le commerce à un haut niveau entre les deux pays et il a étudié diverses questions touchant le commerce international et les programmes internationaux d'aide au développement, surtout les programmes du Commonwealth. Au cours de l'année 1967, le Canada a eu la bonne fortune d'accueillir des visiteurs qui représentaient à peu près tous les échelons de gouvernement de la Grande-Bretagne, y compris les chefs des principaux partis politiques et, en particulier, le premier ministre Wilson. En outre, le premier ministre de l'Irlande du Nord, M. T. O'Neil, a assisté à la Semaine de la Grande-Bretagne à Toronto et a visité l'Expo 67. Une des visites remarquables faites par des Canadiens en Grande-Bretagne est celle que le premier ministre Pearson a effectuée en novembre en vue de recevoir un grade honorifique de l'Université de Londres et la citoyenneté d'honneur de la ville de Londres, dont il a déjà été question. La visite coïncidait avec la dévaluation de la livre sterling et la crise de Chypre, ce qui a permis aux premiers ministres des deux pays d'échanger de vive voix leurs opinions sur ces questions. En outre, des représentants d'à peu près tous les échelons de gouvernement du Canada ont visité la Grande-Bretagne et, dans presque tous les cas, ils ont pu avoir des entretiens tant officiels qu'officiels sur la plupart des sujets d'intérêt commun. Le Parlement du Canada a été tout particulièrement honoré d'être l'objet cette année de votes de félicitations de la part des deux Chambres du premier des Parlements. L'année 1967 a également été témoin de la retraite de l'honorable Lionel Chevrier en tant que haut commissaire du Canada à Londres et de la désignation de M. C. S. A. Ritchie comme son successeur.

Irlande

À l'occasion du Centenaire de la Confédération, le Canada a reçu les hommages de la République d'Irlande, qui a souligné les liens historiques qui unissent les deux pays. Cette occasion a donné lieu à une fête spéciale, organisée conjointement par le Canada et l'Irlande et qui s'est déroulée à Dublin. L'Irlande a rendu hommage au Centenaire canadien de bien des façons, notamment en mettant en circulation des timbres-poste spéciaux et en célébrant plusieurs offices commémoratifs. Dans le domaine des relations commerciales, l'année 1967 a été témoin de la révision de l'Accord commercial de 1932 entre le Canada et l'Irlande.

Antilles du Commonwealth

La Conférence Canada-Antilles du Commonwealth, tenue à Ottawa en juillet 1966, était tombée d'accord sur certaines questions qui, en 1967, ont continué à nourrir les rapports qui existent depuis longtemps entre le Canada et les Antilles. Le 31 janvier 1967, des hauts fonctionnaires des pays participants se sont réunis à Castries (Sainte-Lucie) où avait lieu la première réunion du Comité sur le commerce et l'économie créé en vertu du Protocole de l'Accord commercial entre le Canada et les Antilles signé lors de la conférence de 1966. L'Assemblée a fait l'examen des principaux événements économiques internationaux, notamment du «Kennedy Round» sur le plan des négociations douanières et des ententes internationales sur les denrées qui intéressent particulièrement les pays participants. Son étude a porté, en outre, sur un éventail de questions bilatérales se rattachant au commerce entre le Canada et les Antilles et sur l'aide au développement.

Les chefs d'État des Antilles du Commonwealth ont participé de façon active et intense à la célébration du Centenaire. Le premier ministre de la Guyane, l'honorable L. Forbes Burnham, conseiller de la reine, a visité Ottawa le 9 juillet. Le 1^{er} août, l'honorable Hugh L. Shearer, premier ministre de la Jamaïque, imitait son geste. Le 29 août, le Canada accueillait l'honorable D^r Eric Williams, premier ministre de Trinité et Tobago et, le 19 septembre, l'honorable Errol W. Barrow, premier ministre de la Barbade. Autre visiteur de marque, l'honorable E. M. Gairy, premier ministre de Grenade, a visité Ottawa le 3 septembre 1967.

Au cours de l'année, le Canada a également eu l'occasion de se réjouir du nouveau statut constitutionnel auquel ont atteint, en collaboration avec la Grande-Bretagne, les anciennes colonies antillaises suivantes: Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-Nevis-Anguilla et Sainte-Lucie. Les États associés des Indes occidentales ont organisé des cérémonies pour marquer leur accession au statut d'État, cérémonies auxquelles le Canada a été représenté par divers hommes d'État: l'honorable J. W. Pickersgill, ministre des Transports, l'honorable E. J. Benson, ministre du Revenu national et M. Donald S. Macdonald, député, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En guise de reconnaissance officielle, le haut commissaire du Canada à Trinité et Tobago et à la Barbade a été accrédité auprès des États associés des Indes occidentales en qualité de Commissaire du Canada.

Inde, Pakistan, Ceylan

En 1967, les questions auxquelles le Canada s'est surtout intéressé en ce qui concerne le sous-continent indien ont été la tenue, pour la quatrième fois dans l'Inde, des élections générales comprenant les élections combinées du gouvernement central et des gouvernements des États; l'atténuation de la tension entre le Pakistan et l'Inde et le problème toujours urgent de la faim. Le Parti du congrès a été réélu par une faible majorité absolue au Parlement central. Toutefois, c'est la première fois qu'il n'occupe plus le premier rang aux assemblées des États; dans plus de la moitié de ceux-ci, il ne détient plus la majorité absolue. En mai, le D^r Zakir Husain est devenu le premier musulman élu président de l'Inde. La tension des rapports entre l'Inde et le Pakistan s'est relâchée quelque peu au cours de l'année et des chefs militaires des deux pays ont échangé des visites. Le Canada a poursuivi son programme d'aide en envoyant des

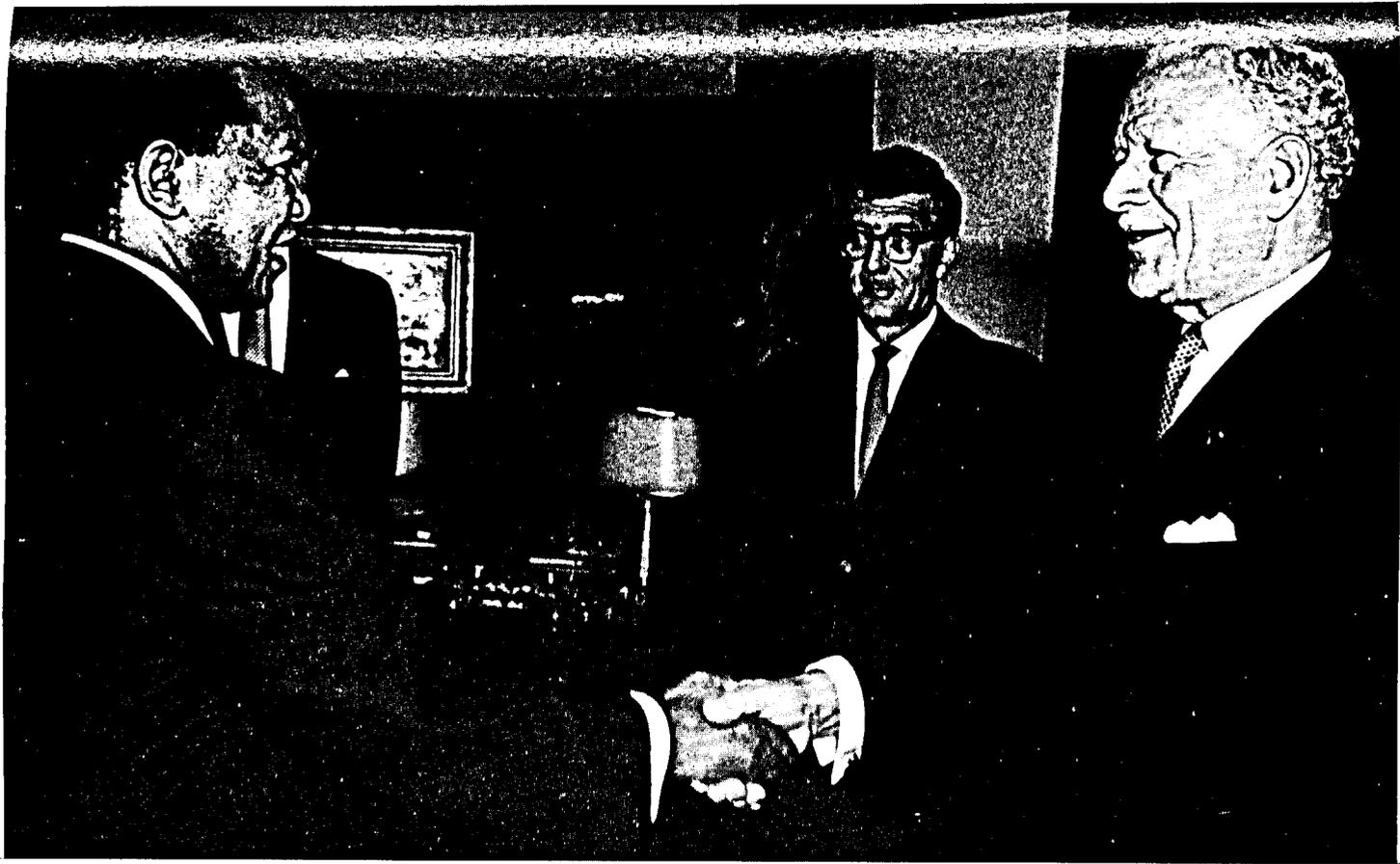
céréales alimentaires au sous-continent et des chargements de farine au Ceylan. Au début de 1967, le manque de nourriture en Inde était particulièrement grave et le Canada a fait parvenir à ce pays environ un million de tonnes de céréales. A l'heure actuelle, une mousson favorable a quelque peu amélioré l'état critique de l'agriculture. Le président de l'Inde et le premier ministre du Ceylan ont fait des visites d'État au Canada dans le cadre des festivités du Centenaire et de l'Expo 67.

Australie, Nouvelle-Zélande, Malaisie et Singapour

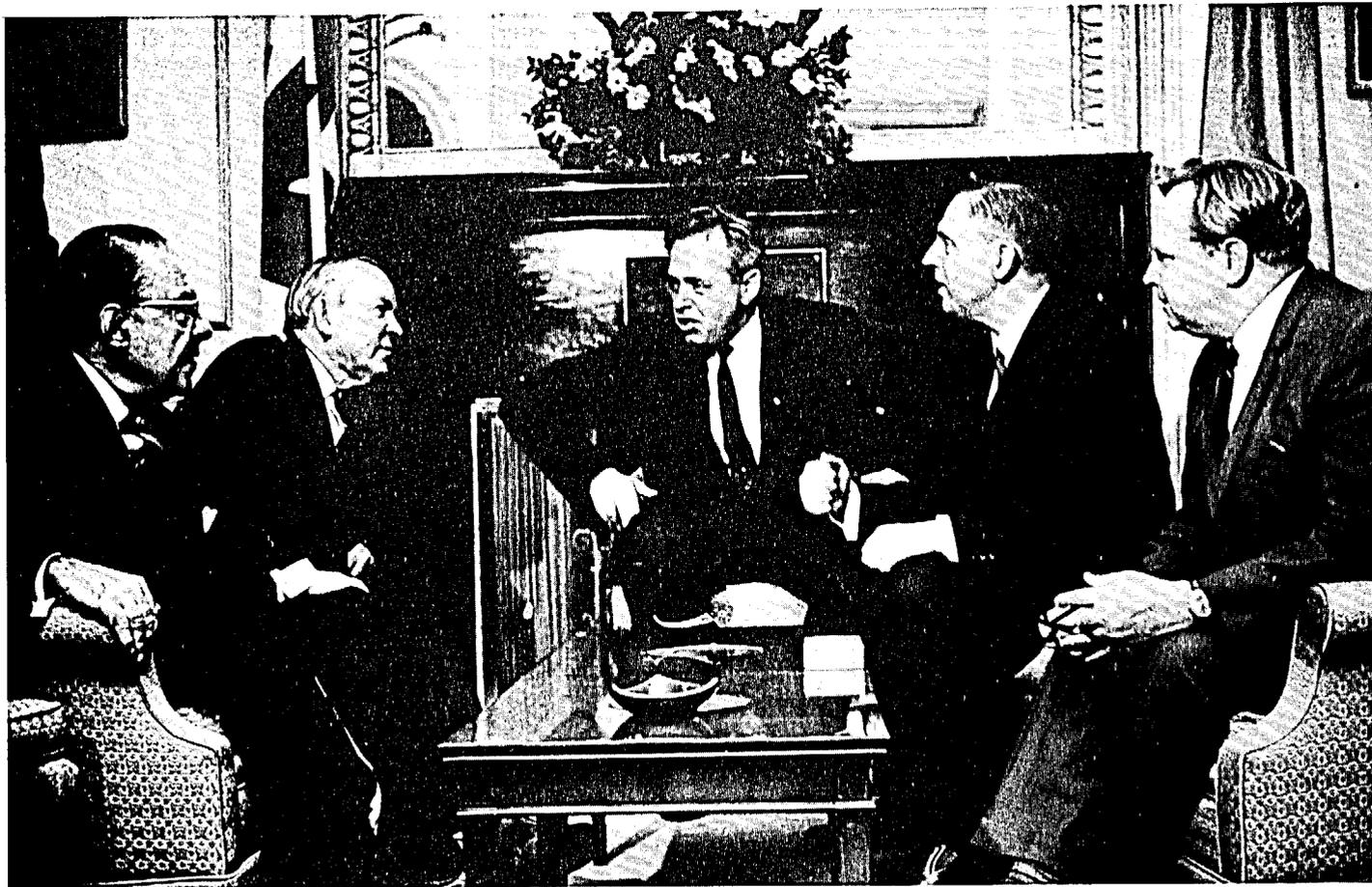
L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont continué à s'intéresser à l'Asie et ont resserré leurs liens politiques et économiques avec les pays de cette région. Au cours de 1967, ces deux pays ont augmenté leur aide militaire et non militaire à la République du Vietnam. Le premier ministre de l'Australie, M. Holt, a visité le Canada dans le cadre des festivités du Centenaire et de l'Expo 67 et cette visite a été l'occasion de longs entretiens, pour la plupart officiels, avec le premier ministre Pearson. L'Expo 67 a attiré au Canada de nombreux ministres et fonctionnaires, tant de l'Australie que de la Nouvelle-Zélande, et leurs visites leur ont permis d'avoir de nombreux entretiens utiles avec leurs homologues canadiens.

La chute abrupte du prix du caoutchouc a créé des problèmes à la Malaisie. La baisse de 30 p. 100 du prix de cet article vital d'exportation menace sérieusement les projets de développement. En outre, les actes de terrorisme qui se poursuivent à la frontière de la Thaïlande et à Bornéo ont exigé d'énormes dépenses pour mettre sur pied les forces armées du pays. Il y a déjà deux ans que Singapour s'est séparée de la Malaisie et tout indique qu'elle est capable de subsister par elle-même en tant qu'État indépendant.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et Singapour ont toutes été forcées de réviser leur système de défense quand la Grande-Bretagne a annoncé qu'elle espérait retirer toutes ses troupes de la région pour le milieu des années soixante-dix. Indépendamment de la question de la défense, cette retraite aura des répercussions économiques considérables sur la Malaisie et Singapour, surtout sur cette dernière.



Son Excellence M. Roland Michener, gouverneur général du Canada, souhaite la bienvenue à M. A. S. Mohale, haut commissaire du Lesotho au Canada. M. Mohale a présenté ses lettres de créance le 20 juillet 1967. A l'arrière-plan, M. R. E. Collins, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, le premier ministre, M. L. B. Pearson; l'interprète; le premier vice-président du Conseil des Ministres de l'URSS, M. D. S. Polyansky; Son Excellence I. F. Shpedko, ambassadeur de l'Union soviétique au Canada.

III

DIRECTIONS GÉOGRAPHIQUES

Direction des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient

Au cours de l'année qui vient de se terminer, le Canada a continué à améliorer ses relations bilatérales avec divers pays de l'Afrique et du Moyen-Orient. Le Canada compte maintenant 14 missions diplomatiques¹ et il entretient des relations diplomatiques avec 39 pays dans cette région du monde. En 1967, une nouvelle mission a vu le jour, l'office du haut commissaire du Canada au Kenya, et le Canada a noué des relations diplomatiques avec la République malgache et le Lesotho en accréditant un ambassadeur non résident auprès de ces pays.

Le gouvernement a consacré beaucoup de temps à l'extension des relations du Canada avec les pays francophones d'Afrique. Le programme d'aide à ces pays a atteint un niveau sans précédent, et le Gouvernement canadien s'est montré particulièrement intéressé à la Francophonie, association mondiale d'États de langue française qui a été conçue par le président Senghor du Sénégal. L'intérêt du Canada a été clairement mis en évidence par la visite que l'actuel ministre de la Justice, M. Pierre Elliott Trudeau, a faite à plusieurs pays francophones d'Afrique.

Le Gouvernement canadien n'a pas cessé de s'intéresser à la question de la Rhodésie et il a poursuivi la recherche d'une solution qui garantirait l'exercice du pouvoir par la majorité avant l'avènement de l'indépendance. Le Canada a suspendu son commerce avec la Rhodésie, sauf pour divers articles servant à des fins humanitaires. Ainsi, les sanctions économiques obligatoires et sélectives que le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposées ont été appliquées à la lettre. Le Conseil de sécurité demeure saisi de cette question. Le gouvernement a sollicité régulièrement les conseils du Gouvernement britannique et d'autres gouvernements du Commonwealth par l'entremise du Comité des sanctions du Commonwealth à Londres et par d'autres moyens, afin de trouver la meilleure façon de mettre fin au régime illégal en Rhodésie.

Le Canada a également participé de façon active aux débats sur d'autres questions africaines aux Nations Unies, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité. Ces questions comprennent les problèmes que posent la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud, les territoires africains administrés par le Portugal, les incursions de mercenaires au Congo et le sort du Sud-Ouest africain. Cette dernière question a fait l'objet d'une étude particulière à la cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en mai et juin 1967, après l'examen de ce problème, plus tôt dans l'année, par le Comité *ad hoc* sur le Sud-Ouest africain, dont faisait partie le Canada.

Le Canada s'est également inquiété du sort d'autres régions de l'Afrique où règne une atmosphère de tension. La triste guerre civile qui a éclaté au Nigéria a provisoirement interrompu l'exécution de certaines

¹ Cameroun, Congo (Kinshasa), Éthiopie, Ghana, Iran, Israël, Kenya, Liban, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Tunisie et République arabe unie.

parties du programme d'aide du Canada à ce pays et nécessité le retrait des civils canadiens des deux (anciennes) régions dites de l'Ouest et du Centre-ouest du Nigéria. C'est d'un œil inquiet que le Canada a vu l'éruption de difficultés au Congo au cours de la deuxième moitié de l'année. Le Canada a répondu à l'appel du Comité international de la Croix-Rouge demandant les services d'un aéronef afin d'évacuer du Rouanda un certain nombre de réfugiés katangais, mais, en l'occurrence, on ne s'est pas servi de l'aéronef.

Au cours de 1967, le Canada a continué à s'acquitter de ses fonctions à titre de puissance protectrice des intérêts britanniques en Tanzanie, tout en remplissant les mêmes fonctions en Angleterre pour le compte de la Tanzanie.

Au cours de l'année dernière, les événements au Moyen-Orient ont été dominés par la guerre israélo-arabe. Dès le début de la crise, au mois de mai, le Canada s'est efforcé de trouver une solution pacifique par l'intermédiaire des Nations Unies. Quand la guerre a éclaté, le 5 juin, le gouvernement a fait des efforts considérables pour mettre fin aux hostilités, ainsi que pour protéger les citoyens et les intérêts canadiens dans les pays belligérants. Ayant accepté en janvier 1967 de faire partie du Conseil de sécurité, le Canada a été en mesure de jouer un rôle important dans l'adoption de la résolution du Conseil qui a mené au cessez-le-feu.

Au cours de la période qui a suivi les hostilités, le Gouvernement canadien a donné des preuves concrètes de l'intérêt qu'il porte au sort des réfugiés en versant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies un montant spécial de 1.25 million de dollars en plus de sa contribution de 1967, qui était de l'ordre de 1.5 million de dollars. Sur le plan politique, le Canada a participé de façon active à la recherche difficile et toujours vitale d'une paix équitable et durable au Moyen-Orient. De façon plus précise, le Canada a joué un rôle important dans les efforts des Nations Unies qui ont mené à l'adoption d'une résolution proposant, entre autres choses, la nomination d'un représentant particulier du secrétaire général en vue d'aider les parties à trouver cette solution.

Jusqu'à la reprise des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et la République arabe unie, vers la fin de 1967, le Canada a continué de remplir ses fonctions de puissance protectrice à l'égard des intérêts britanniques en République arabe unie. Le Canada avait assumé ces responsabilités en décembre 1965.

Plusieurs pays de l'Afrique et du Moyen-Orient ont manifesté leur intérêt pour le Canada en participant à l'Expo '67, où leurs pavillons non seulement ont plu à une foule de Canadiens mais encore ont donné à ces derniers un aperçu des cultures et des traditions diverses de cette partie du monde. Voici les noms de quelques-uns des visiteurs distingués venant de l'Afrique et du Moyen-Orient que les Canadiens ont eu le plaisir d'accueillir cette année:

- L'empereur Haïlé Sélassié d'Éthiopie;
- Le président Shazar d'Israël;
- Le chah d'Iran Muhammad Riza Pahlavi;
- Le général Ankrah du Ghana;
- Le président Hamani Diori du Niger;
- Le président Ahidjo du Cameroun.

Les représentants de quinze autres chefs d'État de l'Afrique et du Moyen-Orient ont visité le Canada au cours de l'année.

Direction des affaires du Commonwealth

On trouvera le rapport sur cette direction au chapitre II: Représentation auprès des organisations internationales.

Direction des affaires d'Europe

Les fonctions qu'exerce la Direction des affaires d'Europe dans le cadre du ministère ont trait à l'ensemble du continent européen, Est et Ouest. Le Canada a des relations diplomatiques avec 25 pays d'Europe où il entretient 21 missions résidentes et 6 bureaux consulaires. On compte à Ottawa quelque 25 missions diplomatiques de pays européens, dont trois sont accréditées également auprès de Washington.

En 1967, les relations avec les pays d'Europe occidentale, que les liens de l'histoire, de la culture et des intérêts communs unissent étroitement au Canada, ont été grandement resserrées par la brillante participation de ces pays à Expo 67 et par les nombreuses visites que des personnalités européennes ont faites au Canada à l'occasion des événements du Centenaire et de l'Exposition internationale. Parmi les chefs d'État ou leurs représentants d'Europe occidentale qui ont visité le Canada en 1967 se trouvaient, par ordre chronologique: le prince Albert et la princesse Paola de Belgique; le président fédéral d'Autriche, M. Franz Jonas; la reine Juliana et le prince Bernhard des Pays-Bas; le président de la République fédérale d'Allemagne, M. Heinrich Lübke; le président Asgeirsson d'Islande; le président de Gaulle de France; le vice-président et ministre des Affaires étrangères Spühler de Suisse; la princesse Margrethe et le prince Henrik du Danemark; le premier ministre Paasio de Finlande; le roi Constantin et la reine Anne-Marie de Grèce; le président Saragat d'Italie; la princesse Christine de Suède; et le prince Harold de Norvège.

C'est également à l'occasion du Centenaire qu'a eu lieu la première visite faite au Canada par un groupe de membres du Parlement européen et par le président de la Communauté européenne.

Dans le domaine du développement et de la diversification des relations du Canada avec les pays francophones et la France en particulier, et afin de refléter le caractère biculturel et bilingue du Canada sur la scène internationale, le Gouvernement canadien a favorisé des échanges et des contacts plus nombreux avec la France dans tous les domaines tout au cours de l'année 1967. La Commission culturelle franco-canadienne s'est réunie à Ottawa en juin afin de mettre au point des ententes culturelles entre les deux pays. En plus de la collaboration culturelle et universitaire prévue aux termes d'un accord de 1965, des progrès encourageants ont été réalisés dans le domaine des échanges scientifiques et commerciaux. A la suite de la visite en France d'une mission scientifique canadienne en janvier, un programme d'échanges scientifiques a été arrêté entre les deux pays. Le ministre français des affaires économiques et des finances, M. Michel Debré, est venu au Canada en 1967, ainsi qu'une délégation de parlementaires français qui s'intéressaient particulièrement aux questions de commerce et d'investissements. Le Comité économique France-Canada s'est réuni à Paris en octobre afin d'examiner une gamme étendue de problèmes bilatéraux et multilatéraux. Un accord sur la recherche, la mise au point et la production en matière de défense a été signé en novembre avec la France. En juillet, des représentants de la société Énergie atomique du Canada Limitée et de la Commission française de l'Énergie atomique se sont réunis à Montréal pour discuter de la coopération dans le domaine des réacteurs nucléaires à eau lourde et ont décidé de se réunir

à intervalles réguliers dans l'avenir. Plus de 120,000 citoyens français ont visité l'Expo 67. A une conférence qui s'est tenue au Luxembourg au mois de mai, le Canada s'est joint à la France et aux autres pays francophones pour fonder l'Association interparlementaire des pays de langue française.

Le Canada a poursuivi sa collaboration active avec la République fédérale d'Allemagne au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral. Il a accueilli pendant l'année plusieurs visiteurs officiels de Bonn. A l'automne, le ministre de la Recherche scientifique et le ministre des Postes et des Télécommunications ont eu des conversations avec leurs homologues canadiens à Ottawa dans le dessein d'encourager des échanges plus poussés dans leurs domaines respectifs. Un projet a déjà été entrepris à cet égard dans le secteur des expériences météorologiques à Churchill. La première réunion au Canada d'un groupe de membres du Bundestag et de parlementaires canadiens a heureusement marqué le début d'une série de contacts qui promettent d'être fréquents. D'importantes négociations ont eu lieu entre le Canada et l'Allemagne à la fin de l'année pour la conclusion d'ententes réciproques de sécurité sociale.

Les relations étroites qui ont toujours existé entre le Canada et la Belgique ont été intensifiées par la signature, en mai, d'un accord culturel bilatéral. Au mois de mai également, la reine Juliana et le prince Bernhard des Pays-Bas rappelaient tant à titre officiel que privé les liens sentimentaux et familiaux qui unissent depuis longtemps leur pays et le Canada. Au cours de la visite fructueuse effectuée à l'automne par le président Saragat et par le ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Fanfani, d'importants entretiens ont eu lieu, et les visiteurs ont exprimé leur reconnaissance pour l'aide gouvernementale et privée que le Canada a fournie afin de soulager les souffrances causées par les inondations désastreuses de Toscane et de contribuer à la restauration des trésors artistiques de Florence. A l'occasion de la visite du président fédéral d'Autriche, le ministre des Affaires étrangères de ce pays, M. Lujo Toncic-Sorinj (qui devait revenir plus tard pour visiter l'Arctique) a signé un traité d'extradition avec le ministre des Affaires extérieures du Canada.

L'année 1967 a vu se poursuivre l'amélioration des relations entre le Canada et les pays communistes d'Europe sur le plan politique comme dans les sphères économique, technologique et culturelle. La Tchécoslovaquie, l'URSS et la Yougoslavie ont participé à l'Expo '67 et aux événements qui s'y rattachaient. Leurs pavillons furent parmi les plus populaires à l'Expo, et c'est l'Union soviétique qui a fourni la participation étrangère la plus importante.

Avec l'Union soviétique, la réalisation la plus importante a été l'Échange de Notes intervenu le 14 juillet sur des questions consulaires. Cet accord vise essentiellement à protéger les citoyens de chaque pays, qui se rendent en voyage dans l'autre, contre les difficultés que pourraient susciter des lois et procédés juridiques différents. En avril, conformément à un accord réalisé pendant la visite de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures à Moscou en novembre 1966, l'URSS a établi à Montréal un consulat général dont l'autorité s'étend à toute la province de Québec. Un consulat canadien sera établi ultérieurement en Union soviétique, dans une ville qui n'a pas encore été choisie.

L'année 1967 a vu coïncider le Centenaire de la Confédération canadienne, le 50^e anniversaire de la fondation de l'État soviétique et le 25^e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Dans ce cadre, la visite d'État que le premier vice-président du Conseil soviétique des ministres, M. Polyansky (qui était aussi venu au

Canada en 1966) a faite au mois d'août en qualité de représentant du président Podgorny a été particulièrement bien accueillie. Pendant l'année, le président du Conseil privé du Canada et les ministres de la Santé nationale et du Bien-être social, des Pêcheries et de l'Industrie ont visité l'Union soviétique.

Il n'est possible de rappeler dans le présent chapitre que les événements marquants intervenus en 1967 dans nos relations avec les autres pays d'Europe orientale. A l'occasion du Centenaire canadien et d'Expo '67, le président Novotny de Tchécoslovaquie a effectué sa première visite au Canada en mai, accompagné de M. David, ministre des Affaires étrangères, qui était venu au Canada l'année précédente. Avant leur visite, un accord préliminaire touchant les réclamations de citoyens canadiens a été signé entre le Canada et la Tchécoslovaquie. En septembre, le premier ministre de Yougoslavie, M. Mika Spiljak, venu au Canada en visite officielle, a représenté le président Tito durant la Journée nationale de la Yougoslavie à l'Expo. En octobre, sur l'invitation du président de la Chambre des communes et du président du Sénat, une délégation parlementaire polonaise dirigée par M. Czeslaw Wycech, président de la Diète (Sejon) polonaise, a rendu la visite qu'une délégation parlementaire canadienne avait faite en Pologne en 1966.

Le 3 avril a eu lieu un Échange de Lettres qui établissait des relations diplomatiques entre le Canada et la Roumanie; il a été suivi, le 5 mai, d'un autre Échange de Lettres concernant une entente consulaire et un accord préliminaire sur les réclamations de citoyens canadiens. La Bulgarie a ouvert une ambassade à Ottawa et a accrédité un ambassadeur non résident en avril. M. Bruce Williams qui a été nommé ambassadeur du Canada en Yougoslavie en novembre deviendra simultanément le premier ambassadeur de notre pays en Bulgarie et en Roumanie, ayant aussi été accrédité auprès de ces pays. Un consul canadien a été affecté à Budapest en 1967, préalablement à la création d'une ambassade.

De nombreux visiteurs d'Europe orientale sont venus au Canada à l'occasion de l'Expo; pour sa part, l'Union soviétique en comptait plus de 6,000. Plusieurs d'entre eux étaient des membres du gouvernement, des hauts fonctionnaires, des hommes de science, des journalistes et d'autres personnes jouissant d'une certaine influence dans la vie publique. Leurs impressions du Canada et l'hospitalité dont ils ont été l'objet contribueront dans une forte mesure à susciter une plus grande compréhension mutuelle.

Direction des affaires d'Extrême-Orient

La Direction des affaires d'Extrême-Orient s'occupe de la région géographique de l'Est et du Sud-Est asiatiques à l'exception des pays qui sont membres du Commonwealth. Le Canada a des missions diplomatiques au Japon, en Indonésie et en Thaïlande; il possède un consulat général aux Philippines, et un bureau de délégué commercial à Hong Kong. Le haut commissaire du Canada en Malaisie est également accrédité auprès de la Birmanie. Des délégations canadiennes participent depuis 1954 avec l'Inde et la Pologne aux travaux des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Les travaux de ces trois commissions sont du ressort de la Direction des affaires d'Extrême-Orient, qui est chargée également de tous les problèmes découlant des accords intervenus à Genève en 1954 et 1962.

Japon

Vu la place qu'il occupe parmi les grandes nations industrielles du monde, le Japon a continué d'être en 1967 la nation asiatique avec laquelle le Canada a maintenu les relations bilatérales les plus variées et les plus étendues. Dans le domaine politique, les événements marquants de l'année ont été la visite officielle au Canada, en juillet, de Leurs Altesses Impériales le prince et la princesse Takamatsu, et la visite à Ottawa, en novembre, du ministre des Affaires étrangères, M. Takeo Miki. D'autres visites importantes, dont celles de plusieurs ministres, ont également eu lieu dans les deux sens. Près de 16,000 Japonais ont visité le Canada au cours des neuf premiers mois de l'année, alors que, durant toute l'année 1962, il y a à peine cinq ans, moins de 2,500 Japonais étaient venus dans notre pays. La plupart ont été évidemment attirés par Expo 67, dont le Japon était l'un des grands participants.

Thaïlande, Birmanie, Corée

En avril 1967, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé la décision du Canada d'établir une mission permanente à Bangkok (Thaïlande). La nomination de M. J.C. Britton au rang de premier ambassadeur permanent du Canada à Bangkok a été annoncée au mois d'août. L'ouverture de la mission, qui a eu lieu en septembre, a été le couronnement d'une année fructueuse dans les relations entre le Canada et la Thaïlande, année dont le clou a été la visite officielle que le Roi et la Reine de la Thaïlande ont faite au Canada en juin dans le cadre des festivités de la journée nationale de la Thaïlande à l'Expo 67. Enfin, le Canada a encore accru son aide économique à la Thaïlande au cours de l'année.

Les relations du Canada avec la Birmanie et la Corée ont également été couronnées par les visites officielles de personnalités importantes venues assister aux festivités de leur journée nationale, à l'Expo. Le brigadier Tin Pe, vice-président du Conseil révolutionnaire de la Birmanie, est venu au Canada en mai et le D' Doo Sun Choi, ancien premier ministre de la République de Corée et président actuel de la Croix-Rouge de Corée, représentait le chef de l'État coréen au cours d'une visite effectuée en juin. En novembre, des délégués canadiens ont visité Rangoon à l'occasion de la dix-huitième réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo. Au cours de l'année, des représentants du Canada, à titre d'observateurs, ont assisté à plusieurs réunions d'un groupe consultatif constitué de pays intéressés à améliorer le développement économique de l'Indonésie et à alléger le fardeau économique de ce pays.

Conformément à l'opinion canadienne bien connue qui veut que la paix et la stabilité futures en Asie reposent sur de solides assises économiques autant que politiques, le Canada a continué de fournir son appui aux efforts bilatéraux et multilatéraux visant à mettre la région en valeur. Au cours de la première année complète de fonctionnement de la Banque asiatique de développement, un directeur canadien a participé activement à la planification et à la prise de décisions prudentes dont dépend le succès éventuel de l'organisme.

Indochine

Le conflit du Vietnam s'est continué sans répit au cours de 1967, et a été l'une des principales préoccupations de la communauté internationale. Cependant, en dépit des efforts répétés des gouvernements de plusieurs pays, y compris le Canada, et du secrétaire général des Nations Unies, les

objectifs visés, soit la désescalade des hostilités et le début des négociations en vue d'un règlement politique, sont demeurés aussi éloignés que jamais.

A titre de membre de la Commission internationale de contrôle au Vietnam, le Canada avait accordé tout son appui à une proposition formulée par le Gouvernement de l'Inde, et aux termes de laquelle les trois puissances qui composent la Commission, soit le Canada, l'Inde et la Pologne, se rencontreraient à New Delhi pour constituer le foyer de nombreux contacts éventuels. En janvier, il fallut cependant se rendre à l'évidence et accepter que cette proposition ne pourrait faire son chemin, vu les réserves de la Pologne quant au temps choisi pour toute initiative conjointe de la Commission. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a toutefois déclaré à la Chambre des communes que le Canada voulait continuer d'explorer, avec ses partenaires de la Commission, les avenues qui s'offrent dans ce domaine. Une autre occasion d'agir dans cette voie s'est présentée au début de septembre, quand le président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, M. Ales Bebler, a fait tenir aux chefs des Gouvernements de l'URSS et de la Grande-Bretagne (puissances qui ont présidé conjointement la Conférence de Genève en 1954) et du Canada, de l'Inde et de la Pologne (les trois membres de la Commission internationale), une lettre dans laquelle il proposait la tenue d'une réunion qui grouperait les représentants de leurs cinq gouvernements en vue d'arrêter une ligne d'action commune pouvant conduire à un règlement du problème vietnamien. L'ordre du jour proposé, qu'il y aurait lieu de mettre au point au cours des premiers échanges de vues, comprendrait nécessairement, selon M. Bebler, une discussion sur l'arrêt des bombardements du Vietnam du Nord et la convocation d'une conférence sur le Vietnam à laquelle assisteraient les parties directement intéressées. Dans la réponse qu'il a adressée à M. Bebler, le premier ministre a rappelé que le Canada avait toujours accordé son appui à toute initiative offrant la moindre chance de déboucher sur un règlement pacifique du conflit au Vietnam. Sans poser de conditions préalables relativement à l'ordre du jour prévu pour la conférence des cinq puissances, le Gouvernement canadien était prêt à prendre part aux délibérations, pourvu que les autres puissances s'entendent sur l'utilité d'une telle conférence, et tout particulièrement les coprésidents de la Conférence de Genève. Cette proposition n'a recueilli l'assentiment ni de l'URSS ni de la Pologne et il semble bien que, pas plus que les propositions plus détaillées formulées subséquemment par M. Bebler, elle ne doive servir de base acceptable aux deux parties pour la tenue d'une conférence quelconque sur le Vietnam.

Avec l'application, au début de février, de la trêve du Tet (Nouvelle année lunaire), comportant la suspension des bombardements contre le Vietnam du Nord, on s'était pris à espérer une fois de plus qu'il serait possible d'en venir à un accord préliminaire pouvant conduire à des négociations entre les deux camps. En dépit de plusieurs efforts louables tentés alors sur le front international, les négociations n'ont cependant pas abouti et les bombardements reprenaient vers la mi-février.

Le 13 février, lors de son exposé à la Chambre des communes, de la position canadienne en regard de la situation au Vietnam, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, traitant précisément de la question des bombardements du Vietnam du nord, déclarait:

...ce peut être la clé de tout le problème. Je suis persuadé que si ce n'est pas là l'élément principal dans le présent démêlé militaire et diplomatique, il s'agit certainement d'un facteur très important. Il y en a d'autres. Même s'il

y avait arrêté des bombardements, comme je l'espère, il subsiste d'autres actions et d'autres responsabilités qui s'inscrivent également dans le contexte global des mesures pouvant conduire à un règlement pacifique.

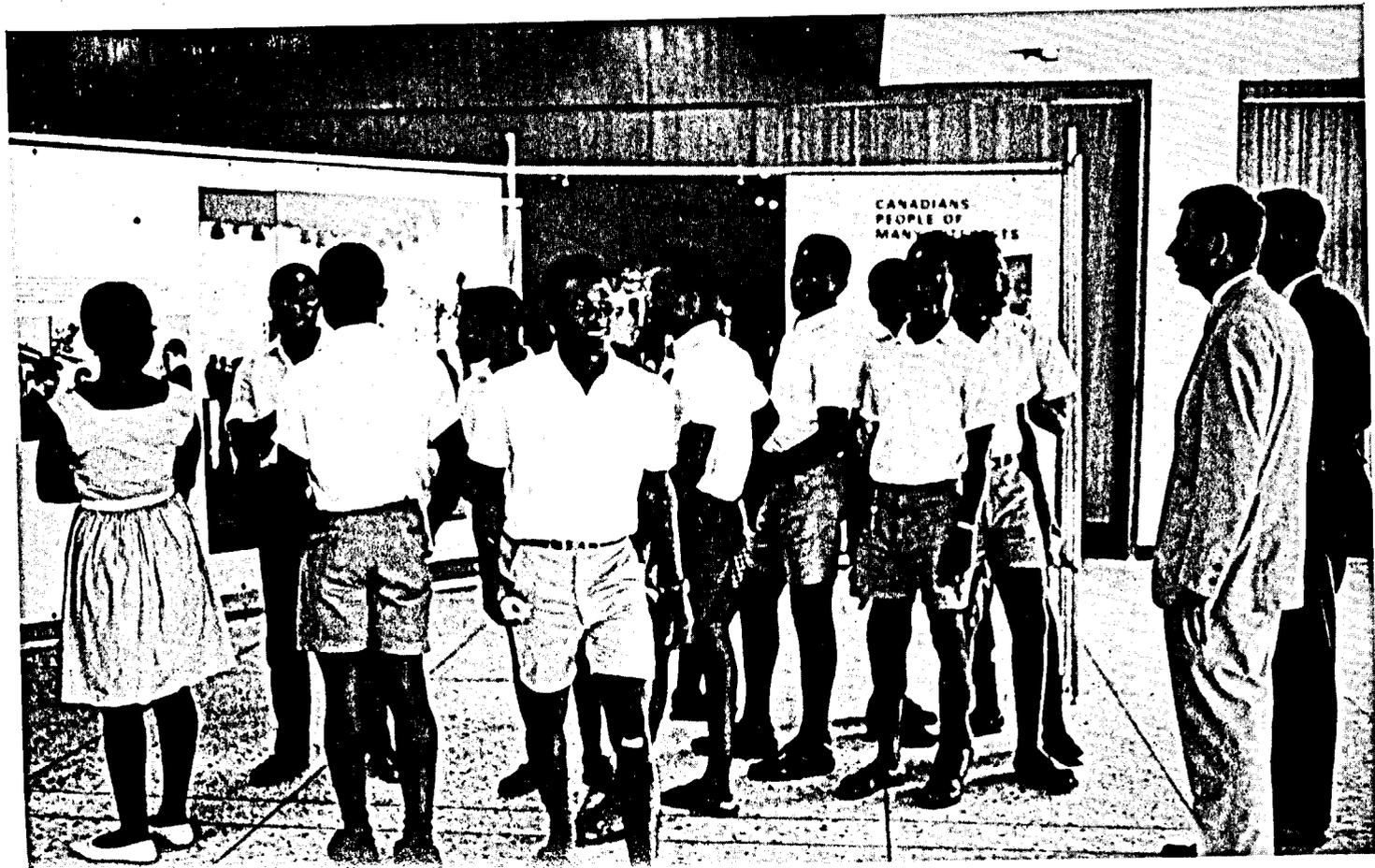
La position du Canada ainsi arrêtée, le Gouvernement canadien donnait à la fin de mars une réponse favorable à une proposition du secrétaire général des Nations Unies, U Thant. La proposition de ce dernier prévoyait une trêve sur positions dont un des éléments importants serait évidemment la cessation des bombardements suivie d'entretiens préliminaires et, en dernier lieu, d'une nouvelle convocation de la Conférence de Genève. Le désir du Canada de jouer en l'occurrence un rôle constructif a de nouveau été clairement indiqué. De plus le Gouvernement canadien s'est montré tout disposé à user de toute son influence à titre de membre de la Commission internationale. Les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Vietnam du Sud ont accueilli favorablement l'appel du secrétaire général, mais le Gouvernement du Vietnam du Nord l'a rejeté en alléguant qu'on n'y faisait aucune distinction entre l'«agresseur» et la «victime de l'agression». Le Gouvernement du Vietnam du Nord a également soutenu que les Nations Unies n'avaient absolument aucun droit d'intervenir dans la question du Vietnam. La même attitude négative touchant le rôle de l'organisation mondiale s'est manifestée plus tard au cours de l'année dans des déclarations officielles en provenance du Vietnam. On étudiait alors sérieusement, à New York et ailleurs, la possibilité que la question du Vietnam soit soumise à l'étude du Conseil de sécurité par les États-Unis d'Amérique.

Se rendant compte que tous les efforts déployés antérieurement en vue d'un cessez-le-feu et de l'ouverture de négociations n'avaient pas apporté les résultats escomptés, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposait le 11 avril devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures un ensemble de propositions résumées en quatre points et qui, si on y donnait suite, offriraient l'avantage de maintenir «une condition de parité entre les deux camps à toutes les étapes des démarches» effectuées pour les faire se rencontrer. Le Gouvernement canadien n'était alors au courant de l'existence ou de l'imminence d'aucune initiative en ce sens. Il fut alors décidé que la proposition canadienne serait mise au grand jour, cela dans le but de garder l'attention fixée sur des solutions de rechange pratiques aux opérations exclusivement militaires. Le point saillant des suggestions du ministre consistait en une remise en application graduelle des concepts d'un cessez-le-feu et d'un retrait des forces aux termes de l'accord de 1954; ce serait là «un préliminaire agréé pouvant amener les deux parties à engager des négociations directes et pouvant aussi favoriser la création d'un climat propice à ces discussions». Les quatre mesures proposées par le ministre dans sa déposition devant le Comité étaient les suivantes:

1. Rétablissement du caractère démilitarisé de la zone comprise des deux côtés du 17° parallèle par le retrait de toutes les forces militaires, les approvisionnements et le matériel qui s'y trouvent, par l'interdiction d'effectuer des tirs d'artillerie par-dessus cette zone, enfin par la défense de survoler la zone, sauf aux fins d'une surveillance impartiale; le rétablissement du rôle de tampon que devait jouer primitivement la zone démilitarisée serait effectué en même temps que cesseraient les bombardements du Vietnam du Nord.
2. Arrêt sur place de l'action militaire au Vietnam au point où elle en est (ceci pourrait impliquer la remise en vigueur, à toutes fins pratiques, des articles de l'Accord de Genève interdisant tout renfort de



Sa Majesté la Reine Élisabeth jette une pièce de monnaie dans la fontaine du Centenaire lors de sa visite à la colline du Parlement le premier juillet. A ses côtés on voit le premier ministre M. L. B. Pearson, madame Pearson et mademoiselle J. V. LaMarsh, secrétaire d'État.



Un groupe de Ghanéens visitent une exposition ambulante à Kumasi en octobre. A droite, M. Vaughan Johnstone, du haut commissariat du Canada à Accra.

- troupes ou tout apport d'armes, de munitions ou autre matériel de guerre au Vietnam du Nord ou du Sud, de quelque source ou de quelque lieu que ce soit).
3. Cessation effective de toutes les hostilités en cours entre les parties.
 4. Remise en vigueur totale des dispositions sur le cessez-le-feu dans l'Accord de Genève.

Ce quatrième point comporte la prise de certaines mesures pour la libération et le rapatriement des prisonniers, pour le retrait des forces dont la présence dans la région du conflit n'a pas été prévue à la Conférence de Genève et pour le démantèlement ou la conversion des bases militaires à des fins pacifiques.

Dans l'exposé de ces propositions, le ministre a reconnu qu'il n'était pas indûment confiant que ces propositions seraient agréées sur-le-champ par tous ceux qui sont directement mêlés au conflit. Les réactions qu'elles ont suscitées par la suite ont démontré que l'ensemble du programme en quatre points avait peu de chances d'être appliqué dans un avenir rapproché. Quoi qu'il en soit, le programme, dans la teneur où il a été présenté au public, constituerait une amorce réaliste pour la désescalade du conflit, si les parties en cause voulaient l'appliquer, et il exprime une fois de plus le point de vue canadien sur les services utiles que pourrait rendre la Commission internationale à l'égard de ces problèmes.

Au moment de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre, il semblait au Gouvernement canadien que la situation au Vietnam et tous les efforts déployés antérieurement pour amener des négociations et un règlement politique, avaient abouti à une impasse inquiétante. On décida alors qu'il serait peut-être bon que le Canada aborde la question sous un angle différent, même si cela devait obliger les États-Unis d'Amérique à courir un risque calculé qui, semblait-il, ne comporterait pas plus de dangers que la prolongation ininterrompue des hostilités. Le 27 septembre, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre exposait la position canadienne en ces termes:

Il me semble clair que toute tentative pour amener les parties à négocier sera vouée à l'échec tant qu'on n'aura pas mis fin aux bombardements. Il s'agit là d'un geste à poser en tout premier lieu pour commencer la désescalade et préparer l'ouverture des négociations.

Poursuivant son exposé, M. Martin a cependant fait remarquer qu'on ne saurait en arriver à un règlement pacifique du conflit si l'on demande à la même partie de faire toutes les concessions essentielles. Chacun peut fort bien se rendre compte que la cessation des bombardements ne constitue qu'une partie de l'équation militaire et qu'il ne saurait y avoir progrès ni espoir quelconque de succès à moins que l'on ne reconnaisse également l'existence d'une autre partie à l'équation. Le ministre a réitéré le désir du Canada de ne rien épargner pour acheminer les parties vers la table de négociations et voir s'instituer un règlement équitable au Vietnam.

Plus tard, à une question qu'on lui posait à la Chambre des communes sur la position qu'il avait prise devant l'Assemblée générale, à savoir si le Gouvernement du Vietnam du Nord entamerait des négociations advenant la cessation des bombardements, M. Martin répondit qu'il n'existait pas de garantie absolue que la cessation des bombardements amènerait nécessairement et immédiatement l'ouverture d'entretiens conduisant à la paix. Il a souligné toutefois que des entretiens ne sauraient être amorcés à moins que ne cessent les bombardements et que, une fois cette condition remplie, les Vietnamiens du Nord seraient forcés de réagir,

étant donné qu'eux-mêmes et leurs plus proches amis avaient mis un tel accent sur ce point. «Si ce point était établi, de poursuivre le ministre, j'ose croire que plusieurs des pays qui entretiennent des relations particulièrement étroites avec le Vietnam du Nord feraient jouer leur influence d'une manière constructive et dans l'intérêt de la paix.» M. Martin terminait ses observations en signalant que si les Nord-Vietnamiens demeuraient impassibles et refusaient de manifester le désir d'en finir avec ce conflit, ils auraient à porter une lourde responsabilité quant à la poursuite de la guerre.

Lors de la réunion des ministres des affaires de l'OTAN tenue à Bruxelles au début de décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a réitéré le point de vue du Canada selon lequel il doit y avoir cessation des bombardements si l'on veut ouvrir la voie des négociations. Aucune des autres mesures prises pour en arriver à un règlement pacifique n'avait pu effectivement rapprocher les parties sur le plan politique et, même si la cessation unilatérale des bombardements comportait manifestement certains risques, il n'y avait pas ou peu de solutions de rechange qui puissent offrir autant d'avantages—pour neutraliser les inconvénients de cette solution—que la cessation des bombardements.

La situation troublée du Vietnam a continué à avoir des répercussions sur le Cambodge et le Laos, pays avoisinants. Au cours de l'année, le Gouvernement royal du Cambodge a prié la Commission internationale de faire une enquête sur plusieurs incidents qui ont eu lieu sur les frontières qui lui sont communes avec le Vietnam du Sud. Le Gouvernement a également prié la Commission de faire une enquête sur certaines allégations relatives à la présence sur le sol du Cambodge des forces armées du Vietnam du Nord et à l'utilisation du port de Sihanoukville pour l'expédition d'armes destinées aux forces du Vietnam du Nord et du Vietcong. A la fin de l'année, la Commission avait terminé une enquête aérienne et fait des démarches en vue d'effectuer la surveillance de Sihanoukville. En dépit du travail des représentants canadiens au sein de la Commission, aucune décision n'a encore été prise pour répondre à une demande antérieure du Cambodge priant la Commission d'exercer une étroite surveillance sur ses frontières et ses ports.

Au Laos, les membres de la Commission internationale ont eu du mal à s'entendre sur la façon de régler des questions importantes concernant les enquêtes sur des incidents mettant en cause des forces du Vietnam du Nord, sur les interrogatoires de prisonniers du Vietnam du Nord capturés depuis quelque temps et sur les plaintes du Gouvernement royal du Laos et du parti communiste Neo Lao Haksat portant sur la violation du Protocole de 1962 relatif à la Déclaration de neutralité du Laos. Les représentants du Canada se sont surtout efforcés tout au long de l'année de porter ces questions en souffrance à l'attention de la Commission afin qu'elle en fasse un sérieux examen.

Représentation de la Chine aux Nations Unies

La question de la représentation de la Chine a fait l'objet d'un débat qui a duré du 22 au 28 novembre à l'Assemblée générale des Nations Unies. Trois résolutions ont été soumises: une résolution de procédure (A/L 532) selon laquelle toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine aux Nations Unies est une «question importante» aux termes de l'article 18 de la Charte et requiert donc une majorité des deux tiers; une deuxième résolution (A/L 531) qui implique l'entrée des représentants de la République populaire de Chine au sein des Nations Unies et

de leurs organismes à l'exclusion des représentants de la République de Chine; et une troisième (A/L 533) proposant la création d'un comité d'étude dont la tâche serait d'examiner tous les aspects de la représentation de la Chine et de faire des recommandations lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en 1968. A quelques modifications près, ces résolutions sont identiques à celles qui ont été présentées à la vingt et unième session.

Lors du vote qui a eu lieu le 28 novembre, la résolution A/L 532 a été adoptée par 69 voix (dont le Canada) contre 48, et 4 abstentions; la résolution A/L 531 a été rejetée par 45 voix contre 58, et 17 abstentions (dont le Canada); la résolution A/L 533 a été rejetée par 32 voix (dont le Canada) contre 57, et 30 abstentions. Avant la mise aux voix, le représentant du Canada a précisé la position du Canada comme suit:

«Quant au fond de la question nous nous abstenons de voter, comme nous l'avons fait l'année dernière, sur la résolution présentée par le Cambodge et appuyée par un groupe de pays. Cette résolution, rédigée en termes bien connus, nous laisse aussi insatisfaits que la seule option qui ait été présentée à la présente Assemblée, c'est-à-dire d'agir comme si la République populaire de la Chine n'existait pas. L'année dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré à l'Assemblée que ni l'une ni l'autre de ces options ne tenait compte des changements fondamentaux survenus en Chine depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, et qu'elles ne menaient à aucune solution logique du problème. A ce moment-là, il a recommandé à l'Assemblée de ne pas persister dans ces deux voies sans issue mais de rechercher une solution provisoire qui permettrait au peuple de la Chine de participer le plus possible au travail des Nations Unies sans priver de la voix à laquelle ils ont droit autant que quiconque au sein de l'Assemblée, ceux qui font déjà partie de l'Organisation. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas, comme certains l'ont prétendu, d'une politique de «deux Chines».

Au fond, ce que le Canada souhaitait l'année dernière et qu'il souhaite présentement, c'est que, à titre de solution provisoire, les deux gouvernements soient admis à siéger au sein de l'Assemblée. Je répète que ce serait à titre de solution intérimaire, en attendant que soit réglé le différend d'ordre juridictionnel qui les divise. Indépendamment des facteurs nouveaux que constituent les événements survenus dernièrement en Chine continentale, nous devons continuer à nous efforcer, croyons-nous, d'associer la République populaire de la Chine à la communauté internationale, association qui est nécessaire et qui doit être efficace. Puisque la résolution ne répond qu'à une partie de ces objectifs et que, selon nous, elle n'apporte pas de solution raisonnable à la question de la représentation de la Chine, nous nous abstenons de voter sur cette résolution, comme nous l'avons fait l'année dernière.»

Direction des affaires de l'Amérique latine

La Direction des affaires de l'Amérique latine s'occupe des relations du Canada avec les pays d'Amérique latine. Ces relations sont de longue date mais elles ont pris récemment une envergure et une importance croissantes.

Le Canada entretient des relations diplomatiques avec chacune des vingt républiques d'Amérique latine depuis 1957; il maintient quatorze ambassades dans cette région, dont neuf dirigées par des ambassadeurs et

les autres par des chargés d'affaires. Les relations diplomatiques et commerciales du Canada avec Cuba ont continué, selon notre pratique traditionnelle qui consiste à entretenir des relations avec d'autres pays quels que soient leur mode de gouvernement ou leur conduite des affaires étrangères. Le Canada a interdit un temps l'exportation ou la réexportation vers Cuba de produits militaires ou stratégiques et d'articles en provenance des États-Unis. Vu la situation actuelle dans notre hémisphère, le Gouvernement n'a pu accorder à Cuba les services normalement offerts pour encourager le commerce.

La participation du Canada à l'Organisation des États américains est encore à l'étude; toutefois, notre pays s'intéresse de plus en plus aux activités de l'OEAA, car il est membre de trois de ses organismes auxiliaires. En outre, il adhère à plusieurs autres institutions interaméricaines qui ne sont pas officiellement liées à cette Organisation. Des observateurs canadiens étaient présents à la réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères de l'OEAA, tenue à Buenos Aires en février; ils l'ont été aussi au printemps dernier lors de la réunion des chefs d'État de l'OEAA à Punta del Este, Uruguay. En 1967, le Canada a participé aux séances du Conseil économique et social interaméricain et de la Commission économique pour l'Amérique latine. En outre, les gouverneurs des Banques centrales de l'hémisphère se sont réunis en mai à Saint-Gabriel (Québec). En septembre, le Canada a accueilli, à Ottawa, les délégués du Comité spécial de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire. En 1967, le Canada a commencé à envoyer des observateurs aux séances du «CIAP», Commission exécutive de l'Alliance pour le progrès.

Cette année, une tranche additionnelle de 10 millions de dollars a été affectée au programme canadien de prêts pour le développement de l'Amérique latine, administré par la Banque interaméricaine de développement. Depuis son établissement en 1964, on a assigné au programme une somme de 40 millions de dollars. Jusqu'ici, on a approuvé dix prêts pour le développement, au montant total de 21,176,000 dollars. Le Canada a fait un autre apport financier au développement de l'Amérique latine en accordant des crédits commerciaux à long terme, selon l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Sous l'empire de cet article qui est entré en vigueur à la fin de l'année 1960, les fonds consentis depuis lors à l'Amérique latine s'élèvent à 152.2 millions de dollars. De plus, une tranche additionnelle de 15 millions de dollars, consentie en vertu de cet article et que l'on a affectée à des projets d'investissement à désigner par la Banque, n'a pas encore été entamée. On étudie actuellement l'à-propos d'offrir des subventions à l'Amérique latine afin d'y mettre en œuvre un programme d'assistance technique. Le Gouvernement canadien continue de fournir une aide indirecte aux activités du Service universitaire canadien outre-mer, y compris ses entreprises en Amérique latine.

Le Canada, qui utilise sa science de l'énergie nucléaire uniquement à des fins pacifiques, a constaté avec satisfaction que les pays latino-américains ont, de leur propre initiative, établi une zone non nucléaire en Amérique latine; c'est la première à être établie dans une région peuplée du monde. Au cours de l'année, le Canada a continué de collaborer étroitement avec les États d'Amérique latine participant à la première rédaction du projet de Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Quatre pays latino-américains: Cuba, Haïti, le Mexique et le Vénézuéla ont participé à l'Expo 67. Grâce à leurs pavillons, à leurs artistes et à leurs visiteurs officiels, ils ont présenté au Canada le spectacle de leur diversité, de leur brio et de leur dynamisme.

En septembre, M. Gérard Pelletier, adjoint parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait un voyage d'un mois en Amérique latine au cours duquel il a visité la plupart des missions diplomatiques que le Canada y entretient. M. Pelletier désirait se rendre compte des conditions et des tendances qui existent actuellement dans ces pays, étant donné qu'il s'occupe spécialement des affaires de cette région. Il s'y est entretenu avec les autorités gouvernementales, soulignant le nombre et la variété des sujets d'intérêt mutuel. La visite de M. Pelletier représente une nouvelle étape dans la voie du resserrement des relations entre le Canada et les pays de l'Amérique latine.

Le président de la Banque interaméricaine de développement, M. Felipe Herrera, a visité Ottawa du 10 au 12 décembre, pour étudier avec les ministres et hauts fonctionnaires les ententes qui existent entre le Canada et la Banque par l'entremise du Bureau de l'aide extérieure et de la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

Relations entre pays francophones

Cette Direction a été établie à la fin de 1967. Ses responsabilités sont de trois ordres: premièrement, de coordonner, avec les autres directions, la politique à suivre à l'égard de la Francophonie; deuxièmement, d'étudier les relations entre les pays francophones; et, troisièmement, de s'occuper des questions nées de l'activité des organismes internationaux au point de vue de leurs relations avec la Francophonie.

États-Unis d'Amérique

La Direction des affaires des États-Unis d'Amérique s'occupe de l'ensemble des relations canado-américaines et veille en général à la coordination des nombreux aspects que présentent nos relations à la fois étendues, complexes et étroites, d'où la nécessité de reviser et d'analyser continuellement les questions de plus en plus variées qui intéressent nos deux pays.

La Direction maintient, dans l'exercice de cette fonction, des contacts étroits avec les autres ministères et organismes de l'État, de même qu'avec les autres directions du ministère de qui relèvent en premier lieu certains aspects de ces relations bilatérales, notamment en ce qui a trait à la défense et au commerce. La Direction s'occupe en particulier de questions bilatérales touchant l'aménagement des ressources hydrauliques, les transports y compris les grandes routes et les ponts internationaux, les parcs internationaux, la pollution de l'air et de l'eau, les commissions internationales sur les pêcheries et la conservation des pêcheries, la navigation, y compris les questions de péage et de pilotage dans la Voie maritime du Saint-Laurent, la circulation à la frontière des deux pays et les migrations dans leur contexte international. La Direction collabore étroitement avec la Commission mixte internationale, avec la Commission internationale sur les eaux limitrophes et avec l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et d'autres commissions et organismes internationaux de qui relèvent les questions intéressant à la fois le Canada et les États-Unis. La Direction veille également à la coordination des échanges de vues entre les ministères relativement à la construction et à l'entretien des ponts internationaux et aux questions du transport international dans la région canadienne de la Côte du Pacifique.

Sur place, nos relations avec les États-Unis sont entretenues par notre ambassade à Washington, nos consulats généraux à Boston, Chicago,

Los Angeles, la Nouvelle-Orléans, New York, San Francisco et Seattle, et nos consulats à Cleveland, Détroit et Philadelphie. Par suite de l'expansion des intérêts canadiens aux États-Unis, notre pays a ouvert le 16 octobre 1967 un nouveau consulat à Dallas, au Texas.

Les relations étroites et amicales qu'entretiennent nos deux pays à tous les paliers se sont encore intensifiées cette année grâce à la contribution marquée du Gouvernement et du peuple américains aux festivités qui ont entouré la célébration du Centenaire de la Confédération canadienne. Les citoyens des États-Unis qui se sont rendus au Canada en cette année du Centenaire et qui ont visité l'Expo 67 dépassent en nombre la population tout entière du Canada. Nombre d'États américains ont bien voulu rendre hommage à notre pays en adoptant des résolutions de félicitations à l'occasion de notre Centenaire.

Le président Johnson s'est rendu au Canada le 25 mai et il s'est arrêté à l'Expo 67. A cette occasion, il y a eu échange de vues entre le président américain et le premier ministre du Canada, M. Pearson. Au cours de leur entretien les deux chefs de gouvernement ont discuté des aspects de la situation internationale intéressant nos deux pays. Cette rencontre officielle et amicale s'inscrivait d'ailleurs dans le cadre de réunions semblables qu'ont eues ces deux hommes au cours des dernières années. Sur les terrains de l'Expo, le président Johnson a rendu un témoignage éloquent aux relations qui existent entre le Canada et les États-Unis en déclarant:

Nous, aux États-Unis, nous nous estimons un peuple privilégié. Nous avons reçu beaucoup de choses dont nous devons nous montrer reconnaissants. Mais le présent que nous a accordé la Providence et qui nous tient le plus à cœur, c'est d'avoir comme voisin, sur ce continent merveilleux, le peuple de ce pays qu'est le Canada.

Au cours de l'année, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État des États-Unis ont eu plusieurs entretiens au cours desquels ils ont pu échanger leurs vues sur une grande variété de questions internationales. D'autres ministres du Gouvernement canadien ont également rencontré leurs homologues du Gouvernement américain pour avoir avec eux de fructueux échanges d'idées sur des questions intéressant tout particulièrement leurs ministères respectifs. En outre, la Dixième réunion du Groupe interparlementaire canado-américain s'est tenue à Ottawa en mai. Vingt-quatre membres du Parlement canadien et un nombre égal de représentants du Congrès américain ont pris part à la réunion. Les sujets dont on s'est entretenu ont été très variés, mais l'attention des participants a surtout porté sur des questions de commerce, de transport et de défense. Cette réunion a été suivie en juin à Montréal, de la réunion annuelle du Comité ministériel canado-américain sur le Commerce et les affaires économiques.

Un des aspects les plus marqués de l'activité de la Direction consiste dans son travail de liaison auprès de la Commission mixte internationale. Au cours de 1967, la Commission a effectué plusieurs enquêtes à la demande des deux gouvernements. Parmi ces dernières, il y a lieu de mentionner celles que poursuit la Commission sur les problèmes du niveau et de la pollution de l'eau à certains endroits du réseau des Grands lacs. La Commission a déjà déposé un rapport intérimaire auprès des deux gouvernements au sujet de la deuxième de ces questions. La Commission accorde également une attention spéciale aux mesures à prendre pour enrayer la pollution de la rivière Niagara. En mars, les deux gouvernements ont demandé à la Commission d'entreprendre une étude d'une

tout autre nature, c'est-à-dire celle des possibilités d'embellir les chutes Niagara du côté américain. L'enquête est en cours.

Deux des rapports qu'a déposés la Commission cette année méritent une attention particulière. En juillet, les gouvernements ont rendu public le rapport de la Commission sur l'aménagement de la voie Richelieu-Champlain aux fins de relier la partie inférieure du Saint-Laurent avec le fleuve Hudson à Albany, New York; la Commission a conclu que ni l'amélioration de la voie navigable actuelle ni l'aménagement d'autres voies pour fins de navigation commerciale ne sauraient être justifiées au point de vue économique. La Commission a déposé à la fin de l'année son rapport sur le développement coopératif du bassin de la rivière Pembina au Manitoba et dans le Dakota du Nord. Les recommandations que renferment les deux rapports font présentement l'objet d'études de la part des gouvernements canadien et américain.

En juin, un accord a été conclu entre le Canada et les États-Unis aux termes duquel notre pays assume l'entière responsabilité en ce qui a trait à l'entretien hiémal de la partie canadienne de la route Haines au Yukon, à condition que la section alaskane continue d'être gardée ouverte par l'Administration de l'État.

IV

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Par l'intermédiaire de sa Direction des affaires économiques, le ministère prend part de façon active et continue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique économique internationale du Canada. Ce travail est évidemment réparti entre un certain nombre de ministères et d'organismes à Ottawa. Le ministère des Affaires extérieures est spécialement chargé de veiller à ce que cette politique s'harmonise avec les vues et les objectifs généraux du gouvernement en matière de politique étrangère.

Le rôle joué par le Canada dans les affaires économiques internationales devient chaque année plus étendu et plus varié. Cette tendance est attribuable en partie à une période prolongée d'expansion de l'économie nationale. Elle résulte également du fait que la communauté internationale tient de plus en plus à s'appuyer sur un ensemble complexe d'institutions économiques multilatérales. L'organisation actuelle de la Direction des affaires économiques en trois sections spécialisées peut donner une idée de l'étendue des activités du ministère en matière d'économie.

- (1) *La section de la politique commerciale* s'occupe des relations économiques et commerciales en général ainsi que de la participation du Canada à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), au Fonds monétaire international (FMI), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à un certain nombre d'autres institutions multilatérales.
- (2) *La section de l'aide et du développement*, assure, sous l'angle de la politique extérieure, la participation du Canada aux opérations de développement des nations les moins favorisées. Cette section coordonne les apports du Canada à la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et à d'autres organismes qu'intéressent les problèmes commerciaux des pays en voie de développement. Elle travaille aussi en étroite coopération avec le Bureau de l'aide extérieure à l'élaboration du programme d'aide du Canada ainsi qu'avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation et avec d'autres organismes qui s'occupent du financement des exportations canadiennes.
- (3) *La section des transports, des communications et de l'énergie*, dont le travail porte sur les ramifications internationales de l'énergie nucléaire et des autres formes d'énergie ainsi que de l'aviation civile, des transports maritimes, de la météorologie, des télécommunications et des sciences.

Politique commerciale

Le commerce international s'est encore fortement accru en 1967. L'économie du Canada a continué à progresser en même temps que celle des autres pays développés mais à un rythme plus lent que ces dernières années.

Relations économiques multilatérales

Le 30 juin, dans le cadre du GATT, le «Kennedy Round» des négociations commerciales et tarifaires s'est heureusement conclu par un accord passé entre cinquante grandes nations commerciales sur les points suivants: réduction sans précédent et d'une très grande portée des tarifs douaniers pour la nation la plus favorisée; nouvelles dispositions concernant les céréales, où interviennent des prix maximum et minimum ainsi qu'un vaste programme d'aide alimentaire; enfin, code «anti-dumping» et mesures douanières à l'égard des produits présentant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement. Entamées en 1963, les négociations ont été fondées sur le principe de réductions douanières générales de cinquante pour cent consenties par un certain nombre de grands pays commerciaux. Des réductions douanières sélectives d'une valeur équivalente aux concessions obtenues ont été consenties par le Canada et par d'autres pays à qui les réductions générales ne convenaient pas du fait de leur structure commerciale et économique. Au cours du Kennedy Round, l'Argentine, l'Islande, l'Irlande et la Pologne ont mené à bien les négociations leur permettant de devenir membres de plein droit du GATT.

Le Kennedy Round terminé, une réunion des membres du GATT s'est tenue à un échelon élevé. Un programme d'organisation des travaux à entreprendre a été accepté d'un commun accord. Il est destiné à amorcer une nouvelle série de négociations éventuelles et porte en particulier sur les problèmes commerciaux de certains secteurs industriels, sur l'agriculture, sur les barrières non tarifaires et sur les problèmes commerciaux des pays en voie de développement.

L'Organisation de coopération et de développement économiques qui sert de tribune de consultation aux pays de l'Europe occidentale, à l'Amérique du Nord et au Japon lorsqu'ils ont à débattre entre eux de questions commerciales et économiques, a tenu sa réunion annuelle des ministres à Paris, le 30 novembre et le 1^{er} décembre. La délégation canadienne était dirigée par M. R. H. Winters, ministre du Commerce, accompagné de M. D. S. Macdonald, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'un certain nombre de hauts fonctionnaires. Les ministres ont consacré une grande partie de leur temps aux problèmes posés par les régions les moins avancées et ils se sont félicités des progrès accomplis par un groupe spécial de pays membres institué pour examiner les relations commerciales avec les pays en voie de développement. Il a été convenu que les États membres s'inspireraient dans leurs grandes lignes des travaux du groupe lors de la seconde Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

Depuis plusieurs années, des représentants des dix principaux pays industriels de l'Ouest, dont le Canada fait partie, (ce qu'on appelle le Groupe des Dix) se rencontrent régulièrement pour étudier les mesures à prendre afin de veiller à ce que la croissance du monde économique ne soit pas gênée par un manque de liquidités internationales. L'accord auquel est parvenu cette année le Groupe des Dix a été approuvé par le Fonds monétaire international lors de sa session annuelle qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 24 au 30 septembre. Il prévoit un plan éventuel permettant d'émettre des «droits de tirage spéciaux» destinés à suppléer aux réserves monétaires internationales existantes. Le Canada était représenté aussi bien aux délibérations du Groupe des Dix qu'à la réunion du Fonds monétaire par M. Mitchell Sharp, ministre des Finances. Notre pays a joué un rôle de premier plan dans la recherche d'une nouvelle forme de

liquidités internationales qui soient à la fois suffisamment souples pour répondre aux besoins d'une économie mondiale en pleine expansion et suffisamment intéressantes pour que les grandes banques centrales du monde les détiennent librement comme actif.

Relations économiques bilatérales

Le Comité ministériel mixte Canada-États-Unis pour le Commerce et les Affaires économiques s'est réuni en juin à Montréal. Les réunions de ce Comité fournissent aux ministres des deux pays l'occasion de revoir ensemble des questions d'intérêt international et bilatéral. Cette fois, les ministres canadiens y ont, entre autres choses, attiré l'attention sur les problèmes qui peuvent découler de l'application de quelques lois et règlements américains sur les sociétés canadiennes, en particulier ceux qui concernent les transactions de titres et de contrôle des avoirs étrangers. Ils ont fait remarquer que des progrès notables avaient été réalisés dans la recherche d'une solution à apporter aux différents aspects de ces problèmes. Les ministres des États-Unis ont réitéré leurs préoccupations devant certaines particularités de la loi sur la Banque du Canada qui, à leur avis, ont eu pour effet d'évincer rétroactivement une banque américaine installée au Canada. Les ministres canadiens ont fait voir les répercussions de la loi sur la Banque sous un angle différent en montrant l'importance qu'il y a pour le Canada à exercer effectivement le monopole des principales institutions financières. Ils ont fait part à nouveau de l'intention du Canada d'encourager les Canadiens à accéder davantage à la propriété et au contrôle de l'industrie canadienne tout en continuant à entretenir un climat accueillant envers les investissements étrangers.

Malgré les fluctuations de la demande et les redressements auxquels il a fallu sans cesse procéder, le commerce des produits de l'industrie automobile régi par l'Accord Canada-États-Unis conclu en 1965 relativement aux produits de l'industrie automobile a poursuivi son expansion en 1967. On a commencé à la mi-décembre une révision complète de cet Accord afin de pouvoir juger des progrès réalisés dans la voie des buts poursuivis et d'étudier les mesures permettant d'y parvenir.

En 1967, les États-Unis ont une fois de plus absorbé plus de la moitié du total de nos exportations. Comme par le passé, il a fallu des consultations étroites et suivies avec ce pays sur un bon nombre de sujets.

Nos rapports commerciaux et économiques avec la Grande-Bretagne sont demeurés étroits et fréquents cette année. En avril, la première réunion du Comité ministériel Canada-Grande-Bretagne du Commerce et des Affaires économiques s'est tenue à Londres. La délégation canadienne avait à sa tête le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et comprenait les ministres du Commerce, des Finances, de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Comité a étudié un certain nombre de questions d'intérêt commun, dont le «Kennedy Round», les perspectives économiques mondiales, certains problèmes commerciaux particuliers et les problèmes posés par les pays les moins développés.

En 1967, la Grande-Bretagne est restée au second rang des principaux associés commerciaux du Canada. Bien que notre commerce ait continué à se caractériser par un net excédent en notre faveur, la Grande-Bretagne a réussi cette année à accroître notablement ses exportations à destination de notre pays. Lorsque la Grande-Bretagne a manifesté à nouveau le désir d'entrer dans la Communauté économique européenne, le Canada a fait savoir qu'il appartenait à la Grande-Bretagne d'en décider.

Il ne s'opposait aucunement à ce qu'elle présente sa demande mais il rechercherait de son côté des moyens pratiques de protection. A la suite de la dévaluation de la livre, en novembre, le Canada a pris part aux efforts tentés en coopération à l'échelon international pour stabiliser les marchés financiers mondiaux.

Les liens économiques que le Canada a noués avec le Japon et les pays de l'Europe occidentale se sont resserrés cette année. Le Comité franco-canadien du Commerce et des Affaires étrangères s'est réuni à Paris fin octobre pour discuter de la coopération économique des deux pays. Les relations économiques avec les pays de l'Europe de l'Est ont continué elles aussi à se développer de façon intéressante. Depuis la conclusion de l'Accord commercial de 1963 avec l'URSS, celle-ci a acheté plus d'un milliard de boisseaux de blé canadien et le commerce d'autres denrées s'est également accru.

Aide et développement

La question de savoir comment réduire l'écart des niveaux de vie entre nations riches et nations pauvres préoccupe de plus en plus les organisations internationales chargées du développement économique et social. Les sujets qui s'y rattachent directement: éventail plus grand de possibilités commerciales et amélioration en quantité et en qualité de l'aide apportée aux pays en voie de développement, prennent plus de place que jamais dans les relations bilatérales entre États. Cette importance croissante attribuée à l'obligation dans laquelle se trouve la communauté mondiale de s'engager à encourager le processus de développement traduit non seulement l'influence prépondérante des nations nouvelles dans les organismes internationaux mais aussi un sentiment plus profond et plus général du rapport qui existe entre la sécurité internationale et la solution des problèmes économiques auxquels la majorité de la population du globe doit faire face. Étant donné que les mesures prises dans le domaine de l'aide et du commerce pour secourir les pays en voie de développement constituent à présent un secteur très important des relations étrangères, il s'ensuit que le ministère des Affaires extérieures a un grand rôle à jouer dans l'établissement et la formulation de la politique canadienne à cet égard aussi bien à l'échelon bilatéral que multilatéral.

Publiée cette année pour la première fois, la Revue du Bureau de l'aide extérieure contient une description détaillée du programme d'aide bilatérale du Canada, ainsi que le compte rendu de sa participation aux programmes d'aide multilatérale pour l'exercice financier 1966-1967. Essentiellement, c'est le Bureau de l'aide extérieure qui est chargé de gérer le programme d'aide du Canada à l'étranger, mais les Affaires extérieures se sont tenues en liaison très étroite au jour le jour avec le Bureau. Par l'intermédiaire des organismes interministériels établis à cette fin, le ministère a participé activement et sans interruption à l'élaboration des directives d'aide qui répondent le mieux à l'intérêt national dans son sens le plus large. D'autre part, de nombreuses missions diplomatiques canadiennes ayant à assurer des fonctions d'aide, notamment en Asie, en Afrique et aux Antilles, le personnel du ministère s'est trouvé directement mêlé dans la pratique à l'exécution des programmes canadiens dans les pays qu'englobent ces régions.

Les considérations de politique étrangère ont été de celles qui ont déterminé le Canada à apporter comme toujours un solide appui aux programmes multilatéraux d'aide. Il faut citer entre autres ceux qui

relèvent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Grâce aux contributions qu'il a versées à l'Association internationale pour le développement (AID), organisme affilié à la Banque mondiale, le Canada a permis à cette association de consentir des prêts pour le développement économique à des conditions très avantageuses. Pendant l'année à l'étude, le Canada a participé activement aux délibérations sur les moyens de trouver les ressources nécessaires à l'AID, sa position étant que la contribution importante apportée par cet organisme au développement économique justifiait un apport de fonds à un niveau bien supérieur. Il existe un autre grand canal multilatéral par lequel s'effectue la sortie de fonds canadiens; c'est celui des banques régionales de développement dont certaines sont déjà établies, tandis que d'autres sont encore en formation.

L'aide étant devenue une entreprise internationale commune, le Canada collabore étroitement avec les institutions internationales chargées de coordonner les programmes bilatéraux des pays donateurs. Sous l'égide de la Banque mondiale, par exemple, le Canada participe aux consortiums et aux groupes consultatifs dont les membres évaluent en commun les besoins des pays bénéficiaires et s'efforcent avec eux de trouver le meilleur moyen d'y répondre. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les membres fournissent la presque totalité des ressources affectées par le monde non communiste à l'aide au développement économique, constitue l'un des autres grands organismes de liaison mis en place pour accroître les moyens d'aide, augmenter leur efficacité et améliorer les conditions suivant lesquelles l'assistance est offerte.

Pendant l'année se sont intensifiés les pourparlers internationaux sur les problèmes commerciaux posés par les pays en voie de développement. Dans les différents organismes intéressés des Nations Unies aussi bien qu'au GATT, il a beaucoup été question de la nécessité d'agir dans des domaines très divers pour aider les pays en voie de développement à accroître et à diversifier leurs exportations de telle sorte qu'ils puissent financer leurs besoins les plus urgents en matière de développement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), instaurée en 1964, en tant qu'organisme permanent de l'Assemblée et qui a son siège à Genève, est devenue le principal forum où ces problèmes s'analysent en détail et s'étudient à fond. En 1967, en tant que membre des quatre comités techniques de la CNUCED et de son conseil d'administration, le Conseil du commerce et du développement, le Canada a pris part à un grand nombre de réunions consacrées à l'examen de diverses questions: amélioration du marché international des denrées de base, mesures à appliquer envers les pays en voie de développement pour leur permettre d'augmenter leurs exportations de produits manufacturés, dispositions à prendre pour accroître l'apport de fonds pour l'aide au développement et améliorer les conditions de cette aide. La réunion du Conseil du commerce et du développement qui s'est tenue à l'automne a revêtu une importance particulière du fait qu'elle a joué le rôle d'organisme préparatoire à la seconde session plénière de la CNUCED qui aura lieu à New Delhi au début de 1968. Cette réunion s'annonce comme un événement d'une grande importance internationale. Elle passera en revue toute la série des problèmes sur lesquels l'organisation s'est penchée au cours des quatre dernières années, en insistant probablement sur un système de tarifs douaniers préférentiels applicable aux produits d'exportation manufacturés par les pays en voie de développement, sur les

techniques propres à stabiliser et à élever le revenu de l'exportation des denrées de base, sur les problèmes de l'endettement ainsi que sur l'intégration et la coopération régionales entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

Transports, communications et énergie

Énergie atomique

Au cours de l'année passée, des fonctionnaires et des hommes de science ont continué à participer à une série de conférences et de symposiums relatifs aux différents aspects de l'énergie atomique, en particulier la Onzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a eu lieu à Vienne en septembre 1967. Le Canada a été de nouveau désigné pour occuper l'un des cinq sièges du Conseil des gouverneurs réservés aux pays membres qui sont les plus avancés dans la technologie de l'énergie atomique, en particulier dans la production des matières premières. Le Canada a été membre du Conseil des gouverneurs tous les ans depuis la création de l'Agence et il a apporté à celle-ci un soutien effectif dans toutes ses activités. M. J. A. McCordick, ambassadeur du Canada en Autriche, représente le Canada au Conseil et assure la majeure partie des liaisons entre l'Agence, le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes de l'État qui s'occupent des questions d'énergie atomique. Comme les années précédentes, le Canada a délégué des experts en énergie atomique qui sont intégrés au personnel de l'Agence et aident celle-ci dans son travail ayant trait à l'assistance-technique. Cette année, le Canada a versé à ce titre une contribution bénévole de \$57,200 (É.-U.) au fonds de l'Agence en plus de la somme de \$251,300 qui représente la participation imposée au budget normal.

Les relations bilatérales du Canada avec d'autres nations dans le domaine de l'énergie nucléaire ont continué aussi à se développer durant l'année. Des visites et des échanges de spécialistes ont été pratiqués avec plusieurs pays. Une centrale d'énergie nucléaire de conception canadienne suscite un intérêt croissant de la part de certains autres pays qui envisagent la construction de réacteurs nucléaires pour produire de l'énergie électrique et les industries canadiennes prennent activement part aux offres ou enchères internationales. L'augmentation prévue des ventes d'uranium a commencé également à se réaliser cette année et les industries minières d'uranium ont fait part des dispositions qu'elles ont prises pour en vendre de fortes quantités à des clients étrangers.

Le Canada attache toujours la plus haute importance à la mise au point des garanties internationales nécessaires pour que les matières et le matériel nucléaires fournis à des fins pacifiques ne servent pas à fabriquer des armes atomiques. Tous les accords bilatéraux touchant les transferts par le Canada d'équipement et de matières nucléaires comportent des garanties de ce genre. Des inspections ont été effectuées en cours d'année conformément aux dispositions des accords bilatéraux, et des consultations sur la question des garanties ont été poursuivies avec un certain nombre de gouvernements et avec la Communauté européenne de l'énergie atomique. Le Canada a participé aussi à une étude détaillée effectuée par l'Agence internationale de l'Énergie atomique en vue d'étendre l'application de l'actuel système de garanties aux usines de fabrication et de transformation du combustible nucléaire.

Science

Pour répondre au vif intérêt que prend le gouvernement au progrès scientifique et à son rôle dans les réalisations nationales et internationales, le ministère a continué en 1967 de remplir les fonctions d'agent de liaison dans le domaine de la politique et de la coopération scientifiques internationales avec des organisations telles que les comités scientifiques de l'OCDE et des organismes canadiens dont le Conseil des sciences du Canada, le Conseil national de recherches et les ministères qui s'intéressent activement aux questions scientifiques. Notre ministère a également joué un grand rôle dans les études effectuées à l'OCDE et à l'OTAN sur les écarts technologiques qui existent entre certains pays quant à des secteurs économiques donnés.

Télécommunications internationales

Les nouveaux progrès réalisés dans l'utilisation des satellites de communication ont représenté une évolution sensationnelle dans le domaine des télécommunications internationales en 1967. Le chiffre des pays qui ont pris part au Consortium international de télécommunications par satellites (INTELSAT) s'est élevé à 58. Le Canada en fait partie depuis sa création en 1963. A la fin de l'année, INTELSAT faisait fonctionner quatre satellites au-dessus de l'Atlantique ou du Pacifique, assurant ainsi par delà les océans des liaisons téléphoniques, des relais de télévision et la transmission automatique de données numériques.

L'accord international qui a présidé à la création de l'INTELSAT prévoyait que les gouvernements participants étudieraient avant la date limite de 1969 les mesures définitives à prendre pour remplacer les dispositions transitoires actuelles quant à l'établissement d'un réseau commercial et mondial de satellites de communication. Les gouvernements intéressés, le gouvernement canadien compris, se penchent déjà sur cette question importante.

Autre fait marquant survenu dans le domaine des télécommunications, le nouveau Conseil des télécommunications du Commonwealth s'est réuni pour la première fois en avril, à Londres. Ce Conseil s'occupe des liaisons par télécommunications entre les pays du Commonwealth. Il remplacera l'ancien Bureau des télécommunications du Commonwealth et les Accords sur les Télégraphes qui y étaient associés.

Aviation civile

Au cours de l'année, des fonctionnaires du gouvernement canadien chargés des transports aériens civils ainsi que des représentants des sociétés canadiennes qui exploitent des lignes internationales ont engagé des pourparlers avec des représentants de plusieurs pays en vue d'étendre et d'améliorer les lignes aériennes internationales qu'utilisent les sociétés canadiennes. Dans certains cas, avec l'URSS par exemple, un traité a été conclu modifiant un accord bilatéral aérien antérieur; dans d'autres, un accord a été recherché en vue de la mise sur pied de services aériens entièrement nouveaux. Bien que des progrès satisfaisants aient été accomplis au cours de ces différents entretiens, aucun nouvel accord aérien bilatéral n'a été conclu en 1967.

V

DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

La recherche de la paix et de la stabilité internationales au moyen d'une participation à des ententes de sécurité collectives est un objectif qui fait partie depuis longtemps de la politique extérieure du Canada. C'est ainsi que la politique de défense est un élément important de la politique extérieure, et l'existence du Comité du Cabinet pour les Affaires extérieures et la Défense, où s'élaborent la politique et les programmes de défense du Canada qui touchent la politique étrangère, reflète l'interdépendance de ces deux politiques. Bon nombre de questions soumises à l'étude du Comité sont présentées conjointement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale, et les deux ministres collaborent étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre des éléments de la politique qui influencent directement les relations extérieures du Canada.

Les deux Directions de liaison avec la Défense s'occupent donc des engagements et de l'activité du Canada sur le plan international dans le domaine de la défense. Les plus importantes obligations du Canada en matière de défense internationale comprennent sa participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), sa collaboration avec les États-Unis en vue de la défense du continent nord-américain, sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'aide militaire qu'il fournit aux pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance, notamment la formation militaire et, à l'occasion, la fourniture de matériel. Comme par les années passées, l'activité du ministère dans le domaine de la défense a été très variée en 1967. La réorganisation des forces canadiennes a continué à progresser: le projet de loi sur la réorganisation des Forces canadiennes, créant une force de défense unifiée appelée les Forces armées du Canada, a été approuvé par les deux Chambres du Parlement.

En ce qui touche le vaste domaine de la défense de l'Amérique du Nord, le Canada a continué à collaborer étroitement avec les États-Unis, au sein du Commandement pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), de la Commission mixte permanente de défense et d'autres organismes, comme il l'avait fait par le passé. Vu que l'Accord sur le NORAD prévoit que le mandat de cet organisme expirera le 12 mai 1968, le Canada et les États-Unis ont entamé des pourparlers sur les mesures éventuelles à prendre pour la défense aérienne du continent.

Fidèle à ses programmes, le Canada a continué à fournir de l'assistance militaire à certains pays en voie de développement. Ces programmes, qui ont vu le jour au début des années soixante, ont été entrepris pour répondre aux pays qui demandaient de l'aide afin de pouvoir mettre sur pied de modestes forces de défense, élément indispensable à l'expansion soutenue de leur économie et à leur progrès social. Ce genre d'assistance militaire complète donc les programmes plus vastes d'aide économique du Canada à l'étranger. L'assistance militaire ainsi prévue porte surtout sur la formation, soit par une instruction militaire donnée au sein des forces canadiennes, soit par l'envoi d'équipes de conseillers ou d'instruc-

teurs des Forces armées du Canada à l'étranger. A l'occasion, l'assistance militaire comprenait la fourniture de matériel, notamment des avions de transport militaires à la Malaisie et à la Tanzanie.

La livraison de quatre appareils «Caribou» et de cinq des huit avions «Otter» prévus aux termes du programme pour la Tanzanie a été effectuée en 1967. Avec l'aide financière et technique du Canada, le projet de construction d'une académie militaire en Tanzanie fait des progrès. Au cours de l'année, un total de 212 membres des forces armées du Ghana, de la Jamaïque, de la Malaisie, du Nigéria, de la Tanzanie et de la Zambie ont reçu leur formation militaire au Canada. Sous l'empire du programme de deux ans entrepris par le Canada en 1965 en vue de fournir de l'aide à la Malaisie, 15 pilotes stagiaires, le dernier groupe de Malaisiens à recevoir leur formation au Canada ont commencé leur cours au printemps de 1967. En plus de ce dernier programme, le Canada a mis cette année, à la disposition de la Malaisie, les services d'un conseiller supérieur de l'Air détaché auprès du chef d'État-major de l'aviation royale de la Malaisie.

Le ministère des Affaires extérieures a continué à collaborer avec le Collège de la Défense nationale au cours de 1967, en détachant un fonctionnaire supérieur auprès de la direction du Collège et en chargeant de temps à autre d'autres fonctionnaires de donner des conférences aux élèves sur divers aspects des affaires internationales.

VI

AFFAIRES PUBLIQUES

Les Directions Presse et Liaison, de l'Information, des Affaires culturelles et des Recherches historiques, exercent, tant sur le plan national qu'à l'étranger, des fonctions extrêmement variées qui se rattachent à la conduite de la politique extérieure du Canada. Leurs activités ont de nombreux aspects: liaison avec la presse et le public; production des publications ministérielles; édition et publication de documents d'État; bibliothèque du ministère et service des coupures de presse; conservation des archives du ministère et facilités d'accès à celles-ci; recherches historiques; liaison avec l'UNESCO et avec des groupements éducatifs, culturels et journalistiques nationaux et internationaux; distribution aux missions à l'étranger d'imprimés, d'étalages, d'œuvres d'art canadiennes, de photographies, de films, de livres, de périodiques et de journaux.

Leurs objectifs sont de faire connaître et d'expliquer de diverses manières la politique extérieure, les prises de position et l'histoire du Canada, de fournir de la documentation et de mettre en œuvre des programmes qui permettront aux étrangers de mieux connaître et de mieux comprendre le Canada. Du point de vue culturel, la présentation des réalisations scolaires, scientifiques et artistiques du Canada rehausse le prestige national et enrichit le Canada par divers échanges avec les autres pays.

Direction Presse et Liaison

La Direction Presse et Liaison est chargée des relations du ministère avec les représentants de la presse, de la radio et de la télévision et elle les aide à remplir leur mission d'information sur la politique extérieure du Canada et l'évolution des affaires internationales. A cet effet, la Direction répond aux demandes de renseignements de la presse et donne des conférences de façon régulière chaque semaine et toutes les fois que l'actualité internationale revêt une importance particulière. Elle aide à organiser des conférences de presse pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour les visiteurs de marque qui viennent à Ottawa. C'est la Direction qui se charge des préparatifs qu'exige la presse à l'occasion d'événements comme les conférences internationales qui se tiennent au Canada ou celles qui ont lieu à l'étranger mais où le Canada est représenté. Elle s'efforce de faciliter le travail des journalistes canadiens séjournant dans d'autres pays, notamment de ceux qui accompagnent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il assiste à des conférences à l'étranger. La Direction prévoit la distribution à l'avance des textes français et anglais des discours que doit prononcer le ministre, et elle diffuse également les communiqués aux journaux, ainsi que les énoncés de politique gouvernementale.

Au cours de ces dernières années, la Direction Presse et Liaison s'est attachée de plus en plus à résoudre le difficile problème que pose la nécessité de tenir les Canadiens en poste à l'étranger bien au courant des

principaux événements survenus au Canada et des déclarations officielles du gouvernement. La Direction envoie le texte anglais des déclarations importantes à 53 postes par télégramme et à 39 par courrier aérien. Le texte français en est expédié à 12 postes par télégramme et à 26 par courrier aérien. La Direction a fait aussi en sorte que l'agence *Canadian Press* prépare un bulletin du soir des nouvelles canadiennes. Ce bulletin, dans sa version anglaise, atteint 50 postes par télégramme et 42 par courrier aérien. Radio-Canada prépare un bulletin semblable en français. Il est envoyé à 12 postes par télégramme et à 18 postes par courrier aérien. Ces services vont en s'amplifiant à mesure que les moyens de communications, l'effectif et les crédits budgétaires le permettent. La Direction dispense également ses conseils et son aide aux postes à l'étranger dans leurs rapports avec la presse locale.

La Direction Presse et Liaison assure le tri des documents ministériels importants destinés au Cabinet, au Collège de la Défense nationale et à d'autres hauts dignitaires de l'État touchant des événements qui les intéressent survenus à l'étranger.

La Direction joue un rôle consultatif auprès du Service international de Radio-Canada. En 1967, ce dernier a diffusé à l'intention de l'Europe occidentale, de l'Europe orientale, de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Océanie, des programmes en 11 langues qui comportaient des bulletins de nouvelles concernant le Canada, des commentaires sur l'actualité internationale et des émissions récréatives. Le Service international pratique aussi des échanges de programmes avec les réseaux étrangers de radio-diffusion auxquels il fournit des transcriptions d'émissions radiophoniques et télévisées.

Le gouvernement a annoncé à la fin de l'année que le budget du Service international dépendrait directement de Radio-Canada. Le ministre envisage de continuer à s'intéresser activement, de concert avec la Société, à la diffusion des programmes destinés à l'étranger, qui constituent à ses yeux un aspect important des efforts qu'il tente pour faire connaître aux peuples du monde entier le Canada et sa politique extérieure.

Direction de l'information

Renseignements sur les relations extérieures du Canada

La Direction de l'information fournit aux missions de la documentation sur les relations extérieures du Canada dans le cadre de sa tâche générale qui consiste à mieux faire connaître le Canada à l'étranger. Au Canada même, surtout en réponse aux demandes du public, elle diffuse des renseignements sur la participation du pays aux affaires mondiales. En plus des textes mentionnés à la section intitulée «Publication et photographies», elle publie des discours des ministres et des «Pages documentaires» sur divers aspects des affaires canadiennes, y compris les relations extérieures.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

Au cours de l'année, le ministère a collaboré étroitement avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux relations extérieures du Canada. Il a apporté une aide financière au Conseil atlantique du Canada.

La Direction de l'information a assuré des liaisons administratives et fourni les instructions connexes lors de la Cinquante-sixième conférence de l'Union interparlementaire (à Palma, Majorque, du 27 mars au 2 avril 1967).

La Direction de l'information a aussi collaboré, dans le domaine de l'information, avec les diverses organisations internationales et régionales dont le Canada fait partie, telles que les Nations Unies, l'OTAN et l'OCDE, en diffusant leurs publications au Canada.

Publications et photographies

Le ministère publie les périodiques suivants: le *Bulletin hebdomadaire canadien*, le bulletin mensuel *Affaires Extérieures*, le *Rapport annuel* et le *Canada et les Nations Unies*, ainsi que des publications officielles telles que le Recueil des traités, des documents d'État et des listes diplomatiques. En outre, le ministère publie des textes d'intérêt général qui ont pour objet de mieux faire connaître le Canada à l'étranger. La brochure *Le Canada pittoresque* a fait l'objet d'une importante diffusion à l'étranger, en treize langues différentes: anglais, français, allemand, polonais, tchèque, espagnol, italien, portugais, hollandais, cingalais, japonais, serbo-croate et arabe. Le ministère a entrepris la préparation d'un dépliant, *Vingt millions de Canadiens*, qui doit paraître en 1968 et qui remplacera *Le Canada pittoresque*. *Voici le Canada*, brochure conçue pour les écoles, a fait l'objet d'une révision et des versions anglaise et française ont paru en 1967. Des versions allemande, espagnole, hollandaise, russe et italienne de cette publication paraîtront au début de l'année prochaine et des versions japonaise et portugaise plus tard au cours de l'année. La brochure *Canadian Neighbour*, destinée aux jeunes, a joué un rôle utile dans le programme d'information aux États-Unis.

Le ministère et ses postes à l'étranger ont continué à distribuer aux maisons d'édition des photographies, des diapositives et des reportages photographiques. Ils ont également diffusé des photographies pour fins d'exposition.

Le Programme des visites

D'éminents journalistes et radiodiffuseurs étrangers ont visité le Canada sous les auspices du ministère tandis que des visites collectives nous parvenaient des États-Unis, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la Suisse, du Mexique et de l'Afrique francophone. Un Sous-comité du Programme des visites a été créé à partir d'un certain nombre de ministères et d'organismes qui collaborent avec les représentants de la Direction de l'information. Celle-ci a obtenu le concours continu et efficace de divers ministères et services gouvernementaux à travers le Canada, ainsi que d'organisations non gouvernementales.

En outre, des programmes particuliers ont été organisés pour plusieurs groupes universitaires et autres au Canada au cours de l'année du Centenaire.

Films

La distribution de films canadiens, effectuée en collaboration avec l'Office national du film, est une des formes d'activité les plus efficaces du ministère dans le domaine de l'information. Un nouveau record d'assis-

tance a été établi au cours des six premiers mois de 1967. Les projections de films organisées par les postes canadiens ayant attiré des auditoires comptant au total 33,873,580 personnes, soit un million et demi de plus que le maximum enregistré auparavant. Au cours de la même période, les postes canadiens ont organisé 189,493 projections de films, en regard de 170,763 projections au cours des six premiers mois de 1966. Pour célébrer l'année du Centenaire et l'Expo 67, le Service international, la société Radio-Canada et l'Office national du film ont produit des films spéciaux. La plupart de ces films ont été approuvés pour usage sans restriction à la télévision et les postes ont mis à la disposition de la télévision un nombre sans précédent de films canadiens. A l'occasion du Centenaire, les postes ont réussi à organiser des représentations de gala dans les villes suivantes: Accra, Addis-Abéba, Ankara, Beyrouth, Bogota, Berlin, Boston, Buenos Aires, Canberra, Chicago, Djakarta, Dublin, Helsinki, Hongkong, Le Cap, Lima, Montevideo, New Delhi, New York, Nicosie, Oslo, Paris, Rome, Santiago, Singapour, Wellington et Yaoundé. La Commission du Centenaire a fourni des fonds pour aider à défrayer le programme des spectacles présentés par les postes canadiens, ainsi que le matériel de projection et les films qui ont été offerts aux deux écoles «canadiennes» de Buenos Aires.

Le ministère a fourni de l'aide à des représentants de l'Office national du film et de la société Radio-Canada à l'occasion de leurs voyages dans divers pays.

Foires internationales

Avec le concours de la Commission des expositions du gouvernement canadien, le ministère a assuré la participation du Canada à la Foire internationale de Poznan (du 11 au 25 juin). A la Foire de Barcelone (du 1^{er} au 15 juin), à la Foire internationale d'automne de Zagreb (du 7 au 17 septembre), à la Foire internationale de Brno (du 10 au 19 septembre) et, à la Foire internationale du Pacifique à Lima (du 27 octobre au 12 novembre), le ministère a fourni des éléments d'information pour le stand canadien qui était organisé par le ministère du Commerce.

Stands itinérants

Un certain nombre de stands d'information itinérants, conçus à l'intention du ministère par la Commission des expositions, ont été utilisés surtout à l'occasion des manifestations du Centenaire, par nos postes d'Afrique, d'Asie, d'Europe occidentale, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des États-Unis. Le ministère a également assuré la participation du Canada aux Foires internationales de Toulouse et de Malte (du 13 au 24 avril et du 1^{er} au 15 juillet) au moyen d'un stand d'information sur le commerce et à la Foire internationale de Bordeaux (du 15 au 24 juin) au moyen d'un stand culturel. Ce stand a également servi avec succès à la *Quinzaine du Canada* qui s'est déroulée à Annecy du 22 septembre au 2 octobre. On a commencé à préparer de nouveaux stands itinérants que pourront utiliser nos postes en Australasie, en Grande-Bretagne, dans les pays germaniques et au Japon. Par les soins de la Commission des expositions, tous les postes ont reçu du matériel d'exposition sur le Centenaire et l'Expo 67.

Exposition universelle de 1967

Dans le cadre des manifestations du Centenaire du Canada, le Gouvernement canadien a été autorisé par le Bureau international des exposi-

tions à tenir à Montréal du 28 avril au 29 octobre une exposition universelle et internationale de première catégorie (connue comme l'Expo 67). En 1964, le ministère a lancé au nom du Gouvernement canadien des invitations à d'autres gouvernements et à des organisations internationales en vue de leur participation à l'Exposition. Depuis ce moment jusqu'à la fin de l'Expo 67, nos postes à l'étranger ont travaillé activement à diffuser des renseignements au sujet de l'Exposition, à encourager les pays à y prendre part et à les aider à organiser leur participation. Au cours de l'année, le ministère a continué à collaborer avec la Société canadienne de l'Exposition universelle de 1967, en la conseillant sur diverses questions touchant les relations extérieures du Canada et en l'aidant sur certains points de politique étrangère relatifs à l'Exposition. En outre, le ministère et l'Expo 67 sont demeurés constamment en contact pour la durée de l'Exposition afin de s'assurer que les visiteurs importants fussent reçus convenablement. De concert avec le Commissaire général des visites officielles, l'Expo 67 a pris les mesures nécessaires en vue des visites d'État. Le ministère continue à accorder sa collaboration à la Société canadienne de l'Exposition universelle de 1967 au cours de la période de dissolution de la Société.

Centenaire

En 1967 le ministère a continué à coordonner le travail d'organisation et d'exécution des manifestations du Centenaire dans les postes canadiens à l'étranger. Il s'est maintenu en rapports étroits avec la Commission du Centenaire et a accordé son appui à tous les projets de cette dernière à l'étranger.

Tous les chefs de poste ont reçu des fonds supplémentaires destinés à leur permettre d'entreprendre des projets spéciaux pour marquer le Centenaire. Le ministère a octroyé des fonds pour l'organisation de cérémonies particulières en Grande-Bretagne et en France. L'éditeur de *Canada: Le Temps qui passe* a envoyé, à titre gracieux, un exemplaire de cet ouvrage à tous les chefs de poste.

D'accord avec le ministère, la Commission du Centenaire a octroyé des subventions spéciales à des postes choisis dans tous les continents en vue de financer d'importantes manifestations du Centenaire. Dans certains cas, la Commission des expositions du Gouvernement canadien a collaboré elle-même à ces projets. Le ministère et le haut commissariat à Londres, l'ambassade à Paris et les postes aux États-Unis ont accordé leur appui à la Commission du Centenaire dans l'organisation de programmes spéciaux en Grande-Bretagne, en France et aux États-Unis. La Commission a fourni à tous les postes canadiens des médaillons du Centenaire qui ont été distribués aux enfants canadiens d'âge scolaire à l'étranger. Elle a fait parvenir au ministère plusieurs publications dont nos postes ont assuré la distribution. Sur notre demande, la Commission du Centenaire a fourni une collection spéciale de diapositives du Centenaire à trente-cinq de nos postes.

Le ministère a collaboré avec le Bureau de tourisme du gouvernement canadien qui s'occupait de faire insérer des annonces sur le Centenaire du Canada dans les publications d'une foule de pays.

La Section des relations universitaires

Une section des relations universitaires a été créée au début de 1967 afin de mettre à la disposition des facultés canadiennes qu'intéresse parti-

culièrement l'étude des affaires internationales un centre de liaison fonctionnant au ministère des Affaires extérieures. Cette Section vient d'examiner les différents moyens permettant d'intensifier entre le ministère et l'université canadienne, une coopération qui leur serait profitable. Les contacts personnels entre fonctionnaires du ministère et membres des facultés d'un certain nombre d'universités se sont développés au cours de l'année. Ces deux secteurs ont toujours eu beaucoup en commun et les activités de la Section visent à resserrer leurs relations de travail. Il faut espérer que le ministère sera en mesure de tirer sans cesse plus d'avantages d'une plus grande compréhension de la part des milieux universitaires canadiens en matière de relations internationales et d'études régionales.

Bien qu'occupant des positions différentes, les universitaires canadiens et le ministère ont toujours partagé le même intérêt pour l'observation et l'étude des affaires internationales. En outre, tous les agents du service étranger et un nombre croissant d'agents d'autres catégories sont diplômés d'universités. Le savoir dont ils doivent faire usage dans leur service représente précisément ce à quoi ils se sont attaqués et en quoi ils se sont perfectionnés au cours de leurs années d'université. Les intérêts du Canada ne peuvent être servis que grâce au maintien et à l'amélioration de relations étroites entre le ministère et la communauté universitaire canadienne.

Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles est chargée de promouvoir la culture canadienne à l'étranger et d'encourager la participation des Canadiens aux événements culturels internationaux. La Direction comprend quatre services: les arts; les accords et programmes culturels; les échanges académiques et les organisations et conférences internationales.

Les arts

Au cours des dernières années, les échanges artistiques du Canada avec d'autres pays ont connu un essor qui s'est maintenu en 1967.

Dans le domaine du spectacle, les principales manifestations organisées à l'étranger par des organismes non gouvernementaux, avec les bons offices du ministère, ont été les tournées aux États-Unis du Ballet national du Canada, du Ballet Royal de Winnipeg, des Grands Ballets canadiens et de l'Orchestre symphonique de Toronto. Le ministère a également accordé son concours afin de permettre au Canada de participer au Deuxième festival international de la chanson populaire à Rio de Janeiro et a collaboré avec la Société Radio-Canada pour assurer la participation canadienne au Festival international de la chanson à Sopot (Pologne).

Sur le plan des arts figuratifs, le ministère a collaboré avec la Galerie nationale du Canada en vue de la participation du Canada à la Neuvième Biennale de Sao Paulo au Brésil et à la Troisième Exposition biennale internationale de Tapisserie en Suisse. Le ministère a accordé son appui au Musée des Beaux-arts de Montréal afin de permettre aux «Chefs-d'œuvre de Montréal» de faire une tournée aux États-Unis. En outre, le ministère a facilité la participation du Canada à l'exposition de médailles du Douzième Congrès de la Fédération internationale des Éditeurs de la médaille, en France, et à la Cinquième Exposition internationale de la céramique contemporaine en Turquie. En collaboration avec la Galerie nationale et plusieurs villes canadiennes, le ministère a fait parvenir au *John F. Kennedy Center for the Performing Arts*, à Washington (D.C.),

une murale peinte par des enfants canadiens et qui servira à orner les clôtures entourant l'emplacement de l'édifice. L'exposition du ministère intitulée «Trois siècles d'architecture canadienne» a été montrée dans quatre villes de la Pologne et une ville de la Hongrie. Quant à la collection d'estampes esquimaudes du ministère, elle a été exposée à Cuba, en Pologne, en Espagne et au Portugal. En collaboration avec la Commission des expositions du Gouvernement canadien, le ministère a organisé une petite exposition permanente qui représente le Canada à l'exposition multinationale du *State Department Exhibition Hall*, à Washington (D.C.). La collection permanente des produits d'artisanat du ministère a été exposée à Annecy (France), dans le cadre des Journées canadiennes. Le ministère a fourni des articles de sa collection de reproductions et de photographies d'objets d'art et d'artisanat du Canada, des livres et des enregistrements de musique folklorique canadienne, à l'occasion de manifestations culturelles tenues en Jamaïque, en Tunisie, au Chili, aux États-Unis et en Pologne.

Le ministère a fourni de l'aide à des troupes d'artistes, à des artistes isolés et à des chercheurs scientifiques en voyage à l'étranger, et il a tenu les organismes culturels du Canada au courant des événements culturels étrangers susceptibles de les intéresser. Ces événements comprennent des festivals et des concours de musique, des concours de sculpture, des expositions du mystère de la Nativité, des expositions de peintures et de gravures, des congrès de poésie, des festivals d'arts populaires, des expositions de publications théâtrales et des expositions de travaux artistiques d'enfants. Le ministère a accordé de l'aide à des initiatives de l'extérieur visant à publier de la poésie et du folklore canadiens, à contribuer à des revues d'enfants et à exécuter de la musique orchestrale canadienne. Les services du ministère à l'étranger ont distribué des textes traitant de la vie culturelle du Canada à des éditeurs étrangers désireux de publier des articles spéciaux sur le Canada à l'occasion du Centenaire, ainsi qu'à d'autres organismes professionnels, tandis qu'en réponse aux demandes d'organismes culturels du Canada ils leur faisaient parvenir de la documentation sur les cultures étrangères.

Pour ce qui est des manifestations culturelles au Canada même, le ministère a donné son appui à des groupes d'interprètes désireux de donner des concerts dans notre pays à l'occasion du Centenaire. En outre, le ministère a aidé la Galerie nationale à organiser l'Exposition des Beaux-arts de l'Expo 67 à Montréal, ainsi qu'une exposition de peintures étrangères prévue pour 1968; il a collaboré avec la ville de Montréal à préparer le Quatrième Salon international de la caricature, et avec l'Institut international de musique du Canada, à Montréal, à organiser un concours de chant.

Une fois de plus, le ministère a coopéré avec l'Imprimeur de la Reine et la Commission des expositions du Gouvernement canadien en vue de préparer l'Exposition nationale du livre canadien à la Dix-neuvième Foire internationale du livre de Francfort. Avec l'aide de plusieurs postes, la Direction a préparé la participation du Canada à d'autres foires et expositions internationales du livre, telles que la Foire internationale du livre de Berlin, l'Exposition internationale de la littérature pour enfants à New Delhi et l'Exposition mondiale de la littérature pour enfants à Tokyo.

D'ordinaire, les livres envoyés à l'étranger pour fins d'exposition sont ensuite offerts à des institutions de la région. Ces institutions sont recommandées par les postes qui, souvent, consultent à ce sujet les responsables de l'enseignement et de la culture dans la région en question.

Poursuivant un programme établi depuis assez longtemps, le ministère a continué à offrir à des bibliothèques nationales, universitaires et publiques à l'étranger, des collections de livres canadiens et des droits limités de bibliothèque consignataire pour les publications du Gouvernement canadien. Aux termes de ce programme, il a présenté au cours de l'année des collections considérables de livres canadiens à l'Université nationale d'Irlande, à l'Université de Dublin, au *State University* de New York, à l'Université de Rajasthan en Inde, à la Bibliothèque nationale de Corée, à l'Université de Varsovie, en Pologne, et au *Colegio de Mexico*, à Mexico. Il a également offert des collections moins importantes à la nouvelle bibliothèque publique d'Abidjan, en Côte-d'Ivoire, à l'Université nationale d'Iran, à l'Université Libre du Congo (Kinshasa), à l'Université de Rajshahi, au Pakistan oriental, à l'Université de Zagreb, en Yougoslavie, et au Service de la bibliothèque de la Jamaïque. En plus des dons mentionnés ci-haut, le ministère a remis d'importantes collections de livres canadiens à l'Université de la Zambie et au Gouvernement de la Guyane.

Les accords culturels

Le programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement de langue française fut lancé en 1964 conformément au désir du gouvernement canadien de stimuler le bilinguisme et le biculturalisme à l'échelle nationale et de développer davantage les échanges de toutes sortes avec la France, la Belgique et la Suisse.

L'on se souvient que le Canada signait en 1965 un accord-cadre avec la France dans ce but. La Commission culturelle mixte franco-canadienne, dont le rôle est de donner suite aux diverses clauses prévues, s'est réunie à Ottawa le 6 juin pour passer en revue les multiples aspects de la coopération culturelle qui n'a cessé de se développer entre les deux pays depuis l'entrée en vigueur de l'accord. Un certain nombre de projets ont été examinés concernant les échanges académiques, scientifiques et artistiques, ainsi que le développement des rapports dans le domaine du cinéma, de la radio et de la télévision.

Dans le même esprit de resserrement des liens avec les pays francophones, le ministre des Affaires extérieures du Canada signait à Ottawa le 8 mars 1967 un accord avec le gouvernement de la Belgique. Des pourparlers sont en cours en vue de réaliser pleinement les possibilités qu'offre l'accord. Il est à prévoir que de nombreux avantages en découleront.

Bourses et stages

En dehors des nombreux échanges existant déjà à d'autres niveaux, le programme de bourses du gouvernement canadien a connu, en 1967, un développement sensible; grâce à lui, quatre-vingt-dix étudiants français sont venus parfaire leur formation au Canada, tandis que seize sont venus de Belgique et douze de Suisse. Au cours de l'année académique 1967-68, vingt-deux professeurs français, quatre professeurs belges et deux Suisses ont également bénéficié de bourses pour enseigner dans les universités canadiennes. Par ailleurs, le ministère a subventionné en partie le voyage de deux professeurs canadiens qui se sont rendus en France pour y donner des cours de littérature canadienne et de droit, à l'invitation des universités d'Aix-Marseille et de Montpellier. Enfin, des collections de livres canadiens de plus de huit cents titres ont été offertes à la Bibliothèque Nationale de Paris et aux bibliothèques universitaires de Poitiers, Toulouse, Aix-Marseille, Lyon et Caen.

Par ailleurs, en conformité de l'Accord Franco-canadien de 1964 sur l'échange de stagiaires dans la fonction publique, six diplômés de l'École Nationale d'Administration de France furent invités, comme par le passé, à prendre part à un stage d'études portant sur la théorie et la pratique de notre administration publique.

Échanges culturels

Le ministère, en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État, a accueilli au cours de l'été 1967, deux groupes de lycéens français. Organisé dans le cadre du programme d'échanges de jeunes avec la France, le voyage a permis à dix lauréats du *Concours Général de France* et à sept gagnants du *Concours Connaissance du Canada* de se familiariser avec notre pays.

Échanges artistiques

Dans le domaine des échanges artistiques, le gouvernement a subventionné la participation de la troupe canadienne de Jacques Duchesne aux *Journées du Canada* à Annecy et a aussi aidé financièrement la *Comédie des Deux Rives*, troupe de l'Université d'Ottawa, à monter un spectacle dans le cadre du Festival universitaire de Nancy (France).

Mille neuf cent soixante-sept a également vu l'établissement d'un Institut culturel canadien à Rome, dont le but sera de promouvoir les relations culturelles entre le Canada et l'Italie grâce notamment à l'octroi de bourses d'études.

Il est à noter aussi que le gouvernement canadien a octroyé une somme de \$500,000, répartie sur trois ans à la Maison des étudiants de Paris pour lui permettre d'agrandir l'édifice actuel en en doublant la capacité d'accueil.

Échanges académiques

Le ministère a continué à entretenir des rapports étroits avec les organismes nationaux compétents au sujet des questions d'éducation qui découlent des relations du Canada avec les pays étrangers et de sa présence au sein de diverses organisations internationales. En effet, le Canada a participé au Programme culturel de l'OTAN (bourses de recherches et échanges de professeurs) et au Programme colombien de bourses de l'ICETEX (*Instituto de especializacion tecnica en el exterior*); il a été membre du Comité de liaison du Commonwealth pour les questions éducationnelles et aussi de la Fondation du Commonwealth, qui siègent tous deux à Londres, et il a participé à des conférences internationales portant sur divers aspects de l'éducation. Cette année, le ministère s'est occupé de la participation officielle du Canada à la Conférence internationale sur l'éducation publique qui a eu lieu à Genève du 6 au 15 juillet.

Dans la conduite de ces affaires, le ministère a pu compter sur l'aide et les conseils inestimables de l'Association des universités et collèges du Canada en ce qui touche les questions intéressant les institutions de haut savoir et sur l'Association canadienne pour l'éducation ainsi que sur le Conseil des ministres de l'Éducation pour celles qui nécessitent l'accord des ministères provinciaux de l'Éducation. Le ministère des Affaires extérieures est également resté en contact avec d'autres organisations compétentes dans le domaine de l'éducation.

Entre autres formes d'activité dans le domaine de l'éducation, le ministère a accordé, pour la troisième année consécutive, une subvention à l'Association germano-canadienne de Hanovre-Cologne afin de permettre à une cinquantaine d'étudiants d'universités allemandes de visiter notre pays au cours de l'été. De concert avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, notre ministère a établi ce programme pour faire pendant à la visite annuelle que font en Allemagne environ quatre cents étudiants de nos universités sur l'invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

Organisations et conférences internationales

Le ministère a continué à collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et à s'occuper de la représentation du Gouvernement canadien au sein de réunions qui se tiennent sous les auspices de l'UNESCO, par exemple, celles du Comité intergouvernemental de l'océanographie, de la Décennie hydrologique mondiale et du Bureau international de l'éducation. A des fins d'observation, une délégation canadienne a assisté à la Conférence des ministres européens de l'Éducation, qui se sont réunis au mois de novembre, sous les auspices de l'UNESCO, pour étudier la question de l'accès à l'enseignement supérieur. Au cours de l'année, un nouveau programme a vu le jour, dont le but est de faire parvenir les publications de l'UNESCO aux autorités provinciales qui s'y intéressent. Le Directeur général de l'UNESCO a visité le Canada le 11 septembre afin de prononcer un discours à l'Expo 67 à l'occasion de la Journée mondiale de l'alphabétisation. Par la suite, des membres du gouvernement l'ont accueilli à Ottawa, et il a assisté à une réunion du Comité exécutif de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO.

Le ministère a continué à collaborer de façon étroite avec la Commission nationale canadienne, dont il est membre d'office. M. le doyen N. Leblanc, de l'Université Laval, a été nommé au poste de président de la Commission nationale, où il succède au D^r Henry D. Hicks, de l'Université Dalhousie.

Le Gouvernement canadien a envoyé une délégation à la Conférence sur les droits d'auteur, organisée par les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Stockholm du 12 juin au 14 juillet. Le but de la Conférence était la révision et la ratification de la Convention de Berne; en ce moment, le texte révisé de la Convention est à l'étude. En outre, le Canada a été représenté à une réunion de spécialistes gouvernementaux tenue à Genève du 20 au 29 novembre en vue de réviser l'application des Accords de Florence et de Beyrouth, ainsi qu'à la neuvième session de la Convention intergouvernementale sur les droits d'auteur, convoquée par suite de décisions prises à la réunion de Stockholm.

Direction des recherches historiques

En plus des services habituels: recherches historiques, compilation et sélection des documents à publier, accès aux documents revêtus d'une cote de sécurité et évaluation des manuscrits historiques, la Direction des recherches historiques comporte une bibliothèque, une Section des archives et un Service des coupures de presse.

La Direction s'occupe, depuis un certain temps, de choisir, compiler, reviser et publier les documents historiques portant sur les relations extérieures. On envisage la publication d'une série de volumes, en anglais et en français, dont le premier tome commence avec la création du ministère en 1909. Le premier volume, qui a trait à la période allant de 1909 à la fin de la Première Guerre mondiale, a paru en fin d'année. Un second volume traitera exclusivement de la Conférence de la paix, tenue à Paris en 1919, les autres volumes porteront sur les périodes subséquentes de l'histoire des relations extérieures du Canada.

En plus d'exécuter ce projet de «documents d'État», la Direction entreprend les recherches historiques que nécessitent les travaux du ministère. Elle prête son concours aux personnes qui font des recherches officielles pour d'autres ministères et, dans la mesure du possible, à des personnes qui font des recherches personnelles, compte tenu des restrictions en vigueur touchant l'accès aux documents officiels. Les services qu'elle rend consistent parfois à lire les manuscrits, à rectifier des erreurs concernant les faits et à fournir les renseignements historiques pertinents.

La Section des archives a pour principale fonction de conserver et de distribuer, comme il convient, les documents nécessaires aux ouvrages historiques ou autres. Ce travail implique l'examen des dossiers du ministère qui sont utiles aux recherches et la corrélation des documents originaux. Un grand nombre de ces dossiers ont été répertoriés méthodiquement et sont mis à la disposition du ministère pour fins de référence et de recherches.

Le Service des coupures de presse se charge de la lecture, du découpage et de la distribution sur demande des articles de journaux qui présentent un intérêt actuel pour le ministère, pour le cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou certaines autres personnalités. Il examine à cette même fin une grande variété de journaux et périodiques canadiens et étrangers.

Bibliothèque

La bibliothèque du ministère à Ottawa et les bibliothèques des postes à l'étranger ont continué de mettre à la disposition des membres du ministère, dans une proportion croissante, les livres, les périodiques et journaux, les documents d'État, les disques d'enseignement en vingt-deux langues et les publications spécialisées qui sont indispensables à l'exercice des fonctions du ministère dans le domaine des affaires internationales. Bien que la bibliothèque principale et la bibliothèque juridique enrichissent chaque année leur contenu grâce à des achats importants d'ouvrages, les plus fortes dépenses continuent d'avoir trait aux abonnements à des périodiques et journaux (dont plusieurs sont expédiés par avion). Ceux-ci permettent aux membres du ministère de se tenir au courant des événements et de lire d'importants commentaires sur l'actualité dans des domaines complexes d'intérêt national et international.

Les bibliothèques des missions canadiennes dans le monde sont ouvertes à tous les citoyens des pays où elles se trouvent (étudiants en général, ou futurs immigrants), aux nombreux expatriés canadiens et aux touristes canadiens dont le nombre augmente chaque année et dont les déplacements prennent une ampleur croissante. A l'exception de Londres et de Paris, où des dispositions spéciales ont été prises, les Canadiens à l'étranger ne verront pas dans ces bibliothèques des numéros de leurs journaux locaux ou régionaux, mais ils y trouveront des éditions récentes

du *Globe and Mail* de Toronto et du *Devoir* de Montréal, dont des versions abrégées sont envoyées quotidiennement par avion à plus de 80 postes du Canada à l'étranger.

Le budget des services de la bibliothèque a doublé depuis 1961. Le personnel comporte, en plus des aides de bureau, cinq bibliothécaires diplômés, soit trois à Ottawa, un à Londres et un à Washington. A l'extérieur, les services de bibliothèque sont assurés par un ou plusieurs membres du personnel de chaque poste, suivant des instructions et des conseils reçus d'Ottawa.

Le personnel de la bibliothèque d'Ottawa a été heureux d'offrir récemment ses conseils au sujet des plans de la bibliothèque qui sera aménagée dans le futur édifice du ministère, d'une manière qui corresponde mieux à son précieux contenu et à ses importantes fonctions.

VII

PROTOCOLE

Direction du protocole

La Direction du protocole est chargée de toutes les questions de cérémonial diplomatique, de préséance, de privilèges et d'immunités, et elle entretient des relations étroites avec les missions étrangères établies au Canada.

Elle assure la présentation des lettres de créance des chefs de mission nouvellement arrivés ainsi que la reconnaissance des représentants consulaires étrangers. Elle rédige également les lettres de créance des chefs de mission du Canada, des agents consulaires envoyés à l'étranger et des délégations canadiennes aux conférences internationales.

La Direction tient les missions diplomatiques au courant des lois et règlements canadiens qui touchent les missions diplomatiques et les bureaux consulaires au Canada, et elle aide les missions à résoudre les problèmes découlant de l'application de ces lois et règlements. Elle est aussi chargée de la question des immunités et privilèges accordés par d'autres gouvernements, selon le principe de réciprocité, au personnel des postes diplomatiques et consulaires canadiens.

La brochure *Corps diplomatique*, qui contient les noms des membres des missions diplomatiques à Ottawa, et la brochure *Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada* sont publiées par les soins de la Direction.

Lorsque le corps diplomatique est invité à assister à une cérémonie officielle, telle que l'ouverture du Parlement ou l'arrivée d'un chef d'État, la Direction veille à ce que ses membres reçoivent les honneurs qui leur sont dus. En outre, elle aide le ministre à organiser les réceptions officielles en l'honneur des chefs de missions diplomatiques et des visiteurs de marque.

Au cours de 1967, vingt-cinq nouveaux chefs de postes diplomatiques ont été accrédités au Canada. De ce nombre, les ambassadeurs de la Haute-Volta, de la Bulgarie, du Soudan et de la Roumanie et les hauts commissaires de la Malaisie, de la Barbade et du Lesotho ont été les premiers représentants officiels de leurs pays respectifs à être accrédités au Canada; la Barbade et la Bulgarie ont établi des chancelleries à Ottawa. Les autres chefs de mission accrédités à Ottawa en 1967 représentent la Pologne, le Gabon, la Finlande, le Nigéria, Haïti, la Chine, la Côte-d'Ivoire, l'Irlande, la Thaïlande, l'Iran, le Portugal, le Togo, la Tunisie, le Congo (Brazzaville), le Pérou, Costa Rica, la Yougoslavie et Israël.

Le chef du Protocole est président du Comité interministériel des visites officielles. D'ordinaire, la Section des visites de la Direction organise les visites officielles au Canada des dirigeants et des hauts fonctionnaires des autres pays et des organisations internationales, et elle veille aux détails de leur accueil.

En 1967, la Section des visites, de concert avec le bureau du Commissaire général des visites d'État 1967, a préparé ou aidé à préparer soixante visites au Canada de chefs d'État, de chefs de gouvernement ou de leurs représentants.

La Section des visites a également collaboré avec le coordonnateur des Visites royales 1967 en vue des visites au Canada de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg du 29 juin au 5 juillet; de Sa Majesté la reine mère Élisabeth du 10 au 22 juillet; et de Son Altesse Royale la princesse Alexandra et de l'honorable Angus Ogilvy du 14 mai au 9 juin.

La Section des visites s'est occupée de coordonner les dispositions prises en vue des visites personnelles au Canada de Son Altesse Royale la princesse Margaret et Lord Snowdon, qui ont visité Toronto et Montréal en octobre, et de Son Altesse Royale le duc d'Édimbourg, qui a visité Toronto au mois de novembre.

En collaboration avec la Section des visites et plusieurs autres directions du ministère, le Comité des visites officielles a préparé ou aidé à préparer plusieurs visites officielles ou de travail de ministres et de hauts fonctionnaires des gouvernements étrangers ainsi que de personnes de marque¹.

En collaboration avec la Direction des affaires du Commonwealth, la Section des visites a vu à la préparation de la cérémonie funèbre, qui s'est déroulée à Montréal, de feu Sir Donald Sangster, premier ministre de la Jamaïque, qui s'est éteint à l'Hôpital neurologique de Montréal.

Visites d'État

Le Commissaire général des visites d'État 1967, M. Lionel Chevrier, a présenté un rapport au premier ministre, en date du 28 novembre 1967, dans lequel il passait en revue les grandes lignes du programme des visites d'État réalisé au cours de l'année et établissait l'importance de ces visites pour les relations du Canada avec les pays visiteurs. Il a indiqué que cinquante-cinq visites avaient été effectuées par des groupes venant des pays en question et que quatre pays avaient été représentés aux fêtes de l'Expo 67 par des ambassadeurs affectés à Ottawa ou ailleurs en Amérique du Nord. Au nombre des groupes de visiteurs, on remarquait vingt chefs d'État, monarchique ou républicain, neuf chefs de gouvernement, et vingt-six représentants de chefs d'État, surtout des ministres de haut rang des gouvernements en question.

M. Chevrier estime que le nombre des visites effectuées au cours d'une période de six mois et l'envergure des programmes organisés à l'occasion des visites sont dans leur ensemble sans précédent, non seulement dans l'histoire du Canada mais aussi dans celle de n'importe quel pays. Il note que les visites ont indubitablement entraîné une meilleure connaissance du Canada actuel ainsi que de meilleures dispositions à notre égard dans les milieux qui ont une grande influence sur l'élaboration des politiques. En outre, il a signalé que même si l'on s'attendait qu'il y ait peu d'occasions d'entretiens politiques à Ottawa, il y a eu, chaque fois, des rencontres entre les visiteurs et des membres du Gouvernement canadien. Vu que les visiteurs se rendaient à Ottawa et à Montréal et, la plupart du temps dans une ou deux capitales provinciales en plus, ils ont eu une excellente occasion de se former une idée générale du Canada. Les rapports des postes canadiens à l'étranger ont déjà signalé que les visites ont

¹ On trouvera en annexe la liste de ces visiteurs.

rendu de grands services en attirant l'attention des gens de ces pays sur le Canada. Elles ont aussi grandement facilité les relations officielles.

La portée de bon nombre de ces visites en fonction de nos relations avec diverses parties du monde est étudiée ailleurs dans ce rapport. Aux fins de la présente revue générale des visites officielles de 1967, il sied de signaler que le programme spécial pour l'année était d'une ampleur telle qu'il a fallu créer, pour fins de planification et d'exécution, un organisme distinct sous la direction du Commissaire général des visites d'État 1967, M. Lionel Chevrier, du coordonnateur des visites d'État, le lieutenant-général Robert W. Moncel, et du coordonnateur des visites royales, le lieutenant-général Howard Graham. Le ministère des Affaires extérieures a collaboré étroitement avec l'organisme en question et, de diverses façons, il a participé directement à la mise en œuvre du programme des visites.

VIII

ACTIVITÉ CONSULAIRE

Toutes les questions d'ordre consulaire autres que la remise des documents de voyage relèvent de la Direction des affaires consulaires et sont traitées à Ottawa; la délivrance des passeports et autres documents de voyage est du ressort de la Direction des passeports.

Au cours de 1967, deux nouveaux consulats ont été ouverts: un aux États-Unis, à Dallas, au Texas, et l'autre au Portugal, à Ponta Delgado, aux Açores.

Direction des affaires consulaires

Le volume de travail relatif aux questions consulaires et aux visas a augmenté considérablement l'an dernier. Ce surcroît d'activité s'est fait sentir autant à la Direction des affaires consulaires que dans les postes à l'étranger, par suite du nombre sans cesse croissant des Canadiens qui voyagent à l'extérieur ou qui résident en dehors du Canada, à quoi il faut ajouter le flot énorme des visiteurs étrangers qui se sont rendus à l'Expo 67. En outre, les troubles dont l'Afrique et le Moyen-Orient ont été le théâtre se sont traduits par une activité inhabituelle sur le plan des évacuations et autres mesures d'urgence. Tout au cours de l'année, la Direction a entretenu des rapports suivis avec la Croix-Rouge canadienne, le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth.

Des ententes consulaires ont été négociées en 1967 avec l'URSS et la Roumanie, sur le modèle des accords antérieurement conclus avec la Hongrie et la Bulgarie. Ces ententes portent sur des questions telles que la renonciation à la citoyenneté, les visites, les communications sur le palier consulaire avec les nationaux en détention et le renvoi des passeports.

Les fonctions générales dont doivent s'acquitter les services consulaires à l'étranger comprennent les tâches suivantes: délivrance et renouvellement des passeports ordinaires et d'urgence; renouvellement des certificats d'identité; délivrance de visas diplomatiques et de courtoisie; délivrance de visas d'immigrants ou de non-immigrants et de lettres de présentation par les postes où notre pays n'a pas de service canadien d'immigration; conseils et assistance en ce qui concerne la citoyenneté, l'immigration, le tourisme, l'éducation, les formalités touchant le mariage et l'adoption, l'obligation éventuelle du service militaire à l'étranger; enregistrement des citoyens canadiens dans les pays étrangers; assistance aux Canadiens se trouvant momentanément en difficultés financières ou incapables de subvenir à eux-mêmes et leur rapatriement; aide aux Canadiens mis sous arrêt ou détenus; conseils dans les cas de mortalité de Canadiens à l'étranger et protection des intérêts canadiens dans le règlement des successions; assistance aux navires et avions canadiens ainsi qu'à

leurs équipages à l'étranger; exécution d'actes notariés, y compris la légalisation de pièces juridiques ou autres; conseils et services consulaires aux personnes qui viennent du Canada ou en repartent en vertu des programmes canadiens d'aide et d'assistance technique; recherche des disparus; assistance aux anciens combattants canadiens; réponse aux demandes de renseignements touchant les règlements canadiens sur les douanes, les impôts, les allocations familiales, la loi sur les accidents du travail, les statistiques démographiques, la pension de la sécurité de vieillesse et les régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec; enfin, en règle générale, protection des droits et intérêts des Canadiens à l'étranger et, en cas d'urgence, bien-être et sécurité des Canadiens à l'étranger.

Le Canada a signé avec 22 pays des accords prévoyant qu'il n'y a pas lieu de se munir d'un visa pour effectuer un bref séjour à l'étranger. Aux termes de ces accords, les visiteurs canadiens sont admis sans visas dans un des pays signataires pour une période de temps ne dépassant habituellement pas trois mois. Ils jouissent de ces privilèges dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Saint-Marin, Suède, Suisse et Turquie. Nous avons également conclu avec l'Iran, l'URSS et la Yougoslavie des accords aux termes desquels les Canadiens peuvent obtenir des visas gratuitement, et, avec le Vénézuéla, moyennant une somme modique. Les Canadiens qui désirent faire un bref séjour aux États-Unis, dans les pays du Commonwealth (autre que le Ghana) et en Irlande, dans les départements français d'outre-mer de même qu'à Saint-Pierre et Miquelon et dans certains pays d'Afrique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud peuvent s'y rendre sans visas. En 1967, pour commémorer l'Année internationale du tourisme, les touristes canadiens ont pu visiter la Bulgarie et la Yougoslavie sans être munis de visas.

Direction des passeports

La délivrance des passeports canadiens de la part de l'administration centrale et des 89 postes à l'étranger est une tâche qui est coordonnée par le Bureau des passeports, celui-ci constituant une Direction du ministère. Le bureau fournit également des certificats d'identité aux personnes sans nationalité qui ne peuvent obtenir des titres de voyage valides de leurs pays d'origine.

Comme on pouvait s'y attendre, la hausse annuelle du nombre des demandes de passeports pour 1967 a été moindre que par les années précédentes, l'attention du public étant retenue par les fêtes du Centenaire et l'Exposition.

Durant les douze mois de 1967, le Bureau des passeports a délivré 218,064 passeports et en a renouvelé 46,842, ce qui représente une augmentation de 5.3 p. 100 par rapport à l'année précédente. En outre, 1,551 certificats d'identité ont été émis et 1,077 ont été renouvelés. Les recettes brutes ont atteint \$1,185,780 pour la période à l'étude.

En dix années, le volume du travail de la Direction a augmenté de 128 p. 100, comme l'indique le tableau suivant:

Année	Passeports		Certificats d'identité		Recettes totales
	Délivrés	Renouvelés	Délivrés	Renouvelés	
1958	100,594	15,446	3,276	801	\$ 549,069.16
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	622,658.02
1960	134,637	18,411	6,004	2,184	730,605.31
1961	139,218	19,988	4,387	3,209	746,795.76
1962	155,363	23,636	2,807	2,728	826,940.07
1963	164,445	26,964	2,133	1,748	879,929.85
1964	184,569	32,784	1,854	1,313	989,605.71
1965	203,571	38,456	1,190	1,003	1,087,190.92
1966	208,804	42,749	1,699	982	1,129,717.70
1967	218,064	46,842	1,551	1,077	1,185,780.07

IX

QUESTIONS JURIDIQUES

Direction des affaires juridiques

Sous la conduite du conseiller juridique du ministère qui est l'un des sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures, la Direction des affaires juridiques veille à ce que la participation du Canada aux affaires internationales soit toujours conforme aux principes et usages juridiques approuvés. Elle conseille le ministère en ce qui a trait au droit international public et privé, au droit constitutionnel et au droit comparé et se tient en contact avec le ministère de la Justice, le Bureau du juge-avocat général et d'autres services juridiques du gouvernement au sujet de divers problèmes. En outre, la Direction suit de près la façon dont l'Assemblée générale des Nations Unies (sans oublier la Commission du droit international) traite les questions juridiques et les questions présentant un aspect juridique. Elle assume des responsabilités particulières rattachées à la position du Canada quant à certains points de l'ordre du jour de la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle s'intéresse également, de diverses autres manières, au rôle que joue le Canada dans l'évolution du droit international.

La Section de la politique juridique de la Direction participe à la formulation de la politique canadienne concernant les questions juridiques ou quasi-juridiques et en assure la coordination; avec la Section générale, elle s'occupe en outre des problèmes que les directions politiques du ministère soumettent à son étude. La Section économique et des traités collabore à la rédaction et à l'interprétation des accords internationaux; elle est chargée de tenir à jour le répertoire des traités, d'enregistrer ces derniers auprès du Secrétariat des Nations Unies, de les publier dans le Recueil des traités du Canada et de les déposer au Parlement. La Section s'occupe aussi des problèmes économiques à caractère juridique.

Le travail de la Section des réclamations se rattache à la protection des biens et intérêts de citoyens canadiens qui seraient nationalisés, confisqués ou touchés de quelque autre façon par des mesures arbitraires de gouvernements étrangers. Cette section aide les Canadiens à présenter des réclamations internationales, à rentrer en possession de biens qui ont été saisis injustement à l'étranger ou à obtenir des dédommagements conformément aux principes établis du droit international. La section étudie aussi les plaintes déposées contre des gouvernements étrangers par des Canadiens qui ont subi d'autres pertes ou préjudices et qui, après avoir eu recours à tous les moyens juridiques disponibles, ont essuyé un déni de justice. De plus, la Section des réclamations s'occupe des requêtes présentées au Canada par des gouvernements étrangers et leurs ressortissants.

La Section générale traite les questions qui lui sont renvoyées par les directions politiques et s'occupe de celles qui sont relatives au Droit maritime, entre autres des négociations menées avec les pays étrangers à propos de questions relevant du droit maritime international et des lois

sur la pêche au Canada ou portant sur le plateau continental. Cette section étudie également des problèmes liés aux avantages et immunités diplomatiques et consulaires au Canada et à l'extérieur ainsi que des questions soulevées par la reconnaissance des États et gouvernements étrangers.

L'évolution du droit international

Au cours de l'année écoulée, le Canada a continué à prendre une part active à l'étude de sept principes du droit international ayant trait aux relations amicales et à la coopération entre les États. Cette étude a été amorcée en 1953 par la Sixième Commission (Questions juridiques) des Nations Unies. Voici ces principes:

- a) Dans leurs relations internationales, les États devront éviter d'attenter à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'un autre État et d'agir de façon incompatible avec les buts des Nations Unies par la menace ou le recours à la force.
- b) Les États devront régler leurs litiges internationaux par des moyens pacifiques de manière à ne pas compromettre la paix, la sécurité et la justice internationales.
- c) Aux termes de la Charte, il est du devoir des États de ne pas s'immiscer dans des questions qui sont du ressort de la juridiction intérieure d'un autre État.
- d) Il est du devoir des États de coopérer entre eux selon les termes de la Charte.
- e) Droits égaux des peuples à disposer d'eux-mêmes.
- f) Égalité souveraine des États.
- g) Les États devront en toute bonne foi s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées selon les termes de la Charte.

En 1964, le Canada était au nombre des 27 pays faisant partie de la Commission spéciale des Nations Unies qui s'est réunie à Mexico pendant cinq semaines afin d'étudier en détail quatre de ces principes. Le rapport des travaux a été examiné par la Sixième Commission lors de la vingtième session de l'Assemblée générale. L'un des résultats obtenus par la Commission spéciale a été de créer l'unanimité sur le texte du principe de l'égalité souveraine des États. La Commission spéciale, comptant quatre nouveaux membres, a été reconstituée et convoquée pour sept semaines en 1966 au siège des Nations Unies avec mission d'élaborer un avant-projet des principes en cause. A New York, deux principes ont été agréés: le principe de l'égalité souveraine des États a été réaffirmé et la Commission spéciale a accepté, de façon générale, le principe du règlement pacifique des litiges internationaux.

Les résultats des séances de cette Commission spéciale ont été consignés dans un rapport qui devait être examiné par la Sixième Commission à la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Lors de cette session, le rapport de la Commission spéciale de 1966 a été étudié et l'on a admis sans difficulté qu'il y aurait lieu de convoquer à nouveau la Commission spéciale pour qu'elle termine ses travaux. Une fois encore, la Commission spéciale a été reconstituée avec mission de poursuivre sa tâche jusqu'à l'adoption d'un projet de déclaration sur les sept principes.

La Commission spéciale de 1967 s'est réunie à Genève pendant cinq semaines en juillet et août. Deux autres principes y ont été acceptés. Le premier, voulant que les États coopèrent entre eux selon les termes de la Charte; le second, que les États s'acquittent en toute bonne foi des obligations qu'ils ont contractées selon les termes de la Charte.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organe des Nations Unies dont le Canada est l'un des vingt-huit membres, a tenu sa sixième session à Genève en juin et juillet 1967. Il a repris des travaux commencés antérieurement touchant un projet d'accord sur la responsabilité en cas de dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, sur l'aide à accorder aux astronautes et aux véhicules spatiaux et sur leur retour dans leur pays d'origine. L'Assemblée générale a demandé aussi au sous-comité d'étudier les problèmes juridiques relatifs à la définition de l'espace extra-atmosphérique et à son utilisation ainsi qu'aux corps célestes en général, en y ajoutant les moyens de communication dans l'espace. Cette démarche a fait suite aux négociations menées avec succès, lors de la cinquième session du sous-comité juridique, sur les principes dont les États devraient s'inspirer pour l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et autres corps célestes. Ces principes ont été inclus dans un traité que le Canada a signé le 27 janvier et ratifié le 10 octobre 1967. L'Assemblée générale a été saisie du rapport de la sixième session du sous-comité juridique qui, tout en ayant produit des résultats utiles n'a pourtant pas abouti à un accord complet. Il est donc à prévoir que l'Assemblée générale convoquera le sous-comité juridique à New York en mars 1968 pour qu'il reprenne ses travaux.

Réclamations

En mai, le ministre a annoncé que les gouvernements tchécoslovaque et roumain avaient accepté d'entamer des négociations en vue du règlement des réclamations de citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés ou confisqués. Trois sessions de négociations avec la Hongrie se sont déroulées en cours d'année et des mesures préliminaires ont été prises en vue de l'ouverture de négociations semblables avec la Pologne. En outre, la répartition des sommes perçues au titre du règlement des réclamations intervenu en 1966 avec la Bulgarie a été achevée. De même, les services diplomatiques canadiens ont aidé certains ressortissants à faire valoir leurs réclamations auprès d'autres pays.

Les Canadiens présentant contre la Tchécoslovaquie des réclamations en cours de règlement pour nationalisation de leurs biens ont été invités à les exposer en détail au ministère des Affaires extérieures avant le premier septembre en se servant des formules fournies par le ministère. A la demande d'un certain nombre de requérants, le délai d'envoi a été repoussé au 1^{er} janvier 1968. Le délai prévu pour la présentation des réclamations à la Roumanie avait tout d'abord été fixé au 15 septembre, mais il s'est révélé nécessaire aussi de le prolonger jusqu'au 15 janvier 1968. Des réclamations isolées à la Tchécoslovaquie et à la Roumanie ont été examinées par le ministère et il y a eu un échange de correspondance avec les intéressés en prévision de l'ouverture des négociations.

En cours d'année trois sessions de négociations ont eu lieu avec les autorités hongroises en vue d'un règlement des réclamations motivées par des nationalisations ou autres mesures similaires. (La première s'est tenue en janvier 1966.) Des fonctionnaires canadiens se sont rendus à Budapest en février et en novembre et des fonctionnaires hongrois sont venus à Ottawa en juin pour poursuivre les discussions. Un pas a été accompli vers le règlement des litiges mais un certain nombre de questions qui divisent les deux parties sont demeurées sans solution.

L'examen de réclamations de particuliers formulées contre la Pologne s'est poursuivi cette année. Les gouvernements polonais et canadien se sont mis d'accord pour entamer des négociations formelles dès le début de 1968.

Au cours de 1967 également, le Juge en chef de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Thane A. Campbell, a mené à bien sa tâche de conseiller auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre des Finances en ce qui concerne la répartition de \$40,000 que le Gouvernement canadien a reçus en 1966 au titre du règlement des réclamations faites à la Bulgarie par des citoyens ou des personnes morales de nationalité canadienne. M. le juge Campbell a été affecté à cette charge en vertu d'un décret du Conseil publié en 1966. Huit de ces réclamations ont été jugées valables et leur valeur globale établie à quelque \$180,000.

D'autre part, le ministère a présenté aux autorités de plusieurs autres pays les réclamations de citoyens canadiens dont les biens ont été confisqués sans qu'aucune indemnité leur ait été versée ou qui ont subi d'autres dommages ou pertes.

Ont été traitées aussi certaines réclamations de ressortissants étrangers envers le Gouvernement canadien.

Tribunal des réclamations relatives au lac Ontario: États-Unis et Canada

Le 11 janvier 1967, les trois membres du Tribunal des réclamations relatives au lac Ontario: États-Unis et Canada, ont tenu leur première réunion officielle au siège du tribunal à Ottawa. C'est le président de cet organisme, M. Lambertus Erades, qui a ouvert la séance. M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a accueilli le tribunal au nom du Gouvernement canadien et son Excellence M. Walter Butterworth, ambassadeur des États-Unis au Canada, au nom du Gouvernement des États-Unis. M. Erades qui est vice-président de la cour du district de Rotterdam a été désigné conjointement par les Gouvernements du Canada et des États-Unis. Le Canada était représenté par M. Daniel Roach, juge de la cour d'appel de l'Ontario qui vient de prendre sa retraite; les États-Unis par M. Alwyn Freeman, professeur de l'Université John Hopkins.

Le tribunal a été constitué en vertu de l'Accord intervenu entre le Canada et les États-Unis le 25 mars 1965 et entré en vigueur le 11 octobre 1966. Selon les dispositions de cet Accord, le tribunal a été investi du pouvoir de statuer sur les réclamations de citoyens américains dont les biens situés sur la rive américaine du lac ont subi des dommages. Ces réclamations seraient imputables, en tout ou en partie, à la construction par le Gouvernement canadien d'un petit ouvrage pour l'amélioration de la navigation, appelé «barrage Gut» dans la section internationale du Saint-Laurent. Le barrage a été construit par le Canada entre 1903-1904 à la suite d'ententes conclues entre les Gouvernements des États-Unis et du Canada. Les réclamations ont été provoquées par une élévation du niveau des eaux du lac Ontario qui s'est produite en 1951-1952. Le barrage Gut lui-même a été démoli en 1953 dans le cadre de l'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le Gouvernement des États-Unis, qui représente les plaignants américains, a déposé contre le Gouvernement canadien 230 réclamations qui représentent approximativement un total de 1.5 million de dollars.

Le tribunal a tenu une seconde session à l'été. Les réunions ont eu lieu à Ottawa et à Washington et ont pris fin le 29 septembre 1967. A titre préliminaire, les représentants des deux gouvernements y ont exposé de vive voix devant le tribunal leurs points de vue respectifs sur l'arbitrage dans son ensemble.

Une troisième session doit débiter le 8 janvier 1968. Elle comportera deux semaines de réunions à Washington. La séance finale aura lieu au siège du tribunal à Ottawa. Lors de cette troisième session, le tribunal prévoit l'audition des différentes questions dont il est saisi. Il a choisi de traiter en priorité l'une d'entre elles où il devra se prononcer sur la nature et la portée des ententes conclues en 1903 par le Canada et les États-Unis à propos de la construction du barrage Gut.

La position soutenue dès le début par le Gouvernement canadien consiste à nier le bien-fondé de ces réclamations en droit et en fait. On s'est rendu cependant compte, qu'il fallait créer un tribunal adéquat où elles seraient traitées selon leurs mérites. Les Gouvernements des États-Unis et du Canada ont décidé que le moyen le plus rapide de parvenir à ce résultat était d'avoir recours à un tribunal international d'arbitrage.

Direction de la coordination

En septembre 1967, l'ancienne Section de coordination de la Direction des affaires juridiques est devenue une direction autonome s'occupant des affaires extérieures susceptibles de présenter un intérêt particulier pour les provinces. D'une façon générale, les fonctions de la nouvelle direction consistent à assurer la liaison avec d'autres directions ministérielles pour toutes les questions à incidences fédérales-provinciales ainsi qu'à demeurer en contact, lorsqu'il y a lieu, avec d'autres ministères fédéraux et, naturellement, avec les provinces.

La Direction s'occupe notamment d'aider, sur le plan technique, à la composition des délégations canadiennes auprès des organisations internationales lorsque ces délégations comportent des représentants provinciaux. Elle exerce aussi son activité dans d'autres secteurs. Elle participe à la préparation des négociations relatives aux traités multilatéraux que les provinces peuvent être appelées à mettre en œuvre (par exemple, les pactes touchant les Droits de l'Homme, la Convention de Vienne sur les relations consulaires); elle prend part également aux négociations des accords bilatéraux qui exigent la participation des provinces ou se prêtent à cette participation.

Enfin, il incombe à cette Direction de venir en aide aux représentants officiels des provinces qui voyagent à l'étranger. Elle s'occupe aussi des visites faites par des dignitaires étrangers dans les provinces. Le nombre de ces visites va sans cesse croissant. La Direction de la coordination est en mesure de communiquer rapidement aussi bien avec les autorités provinciales voulues qu'avec les missions diplomatiques à l'étranger. Elle doit s'assurer que tout problème relatif aux dispositions à prendre en prévision de ces visites est résolu promptement et à la satisfaction de tous les intéressés, notamment des personnes ou des groupes qui voyagent à l'étranger.

X

ADMINISTRATION

Le fardeau croissant des responsabilités assumées par le ministère à Ottawa et à l'étranger exige beaucoup du personnel, ainsi que des ressources financières et administratives dont il dispose. Le roulement périodique du personnel pose inéluctablement des problèmes complexes d'organisation et d'administration que connaissent peu d'autres ministères. Les directions administratives dont les attributions sont exposées plus loin, ont poursuivi en 1967 un programme mis en branle antérieurement en vue d'améliorer les services administratifs et de soutien. On a fait appel à de nouvelles méthodes de gestion du personnel, de comptabilité et de tenue des dossiers, ce qui rend plus souple l'utilisation de ressources limitées.

Direction des services administratifs

Une des tâches essentielles du ministère consiste à offrir des conditions de travail incitant des Canadiens compétents à servir loin de leur pays natal pendant de longues périodes dans des milieux étrangers qui sont parfois malsains ou désagréables. Les fonctionnaires du ministère qui sont envoyés outre-mer, doivent être en mesure de se loger convenablement, de faire instruire leurs enfants suivant les normes adoptées au Canada, de se garder en bonne santé et de remplir leurs devoirs efficacement avec le minimum de dérangements causés par des changements à leurs habitudes.

Les tâches précitées incombent surtout à la Direction des services administratifs, qui se compose des sections préposées à la mise au point du régime des indemnités, au service des traitements et dédommagements, au service des affectations, au logement à l'étranger, au régime d'assurance-santé, ainsi qu'au programme des congés et présences. Dans le cadre de ces responsabilités, la Direction a fait une étude approfondie du Règlement régissant le service extérieur, étude à laquelle ont collaboré des représentants d'autres ministères du gouvernement qui ont du personnel à l'étranger et le Conseil du Trésor; une grande partie de ce travail a été terminée au cours de l'année.

De plus, la Direction a coordonné les services administratifs afférents à l'ouverture de nouvelles missions, celle de Bangkok par exemple, et au transfert de Paris à Bruxelles de la Délégation canadienne auprès de l'OTAN. Elle s'est occupée aussi des traitements du personnel à Ottawa, de la rédaction et de la distribution du Manuel du Règlement intérieur ainsi que des modifications pertinentes, des avis, circulaires et notes de service d'ordre administratif, de la reproduction des documents, bulletins et directives, ainsi que du répertoire des autorisations et de l'index classifié y afférent.

Direction des communications

Cette Direction est chargée de l'exploitation et de l'administration du réseau canadien de communications diplomatiques. Ce réseau assure la

transmission et la réception des messages par télégraphe, télétype, telex, ainsi que l'expédition du courrier diplomatique et les services connexes entre Ottawa et les missions à l'étranger. La Direction s'occupe aussi du fonctionnement adéquat des services téléphoniques de l'administration centrale et des missions, de la formation des spécialistes en communication, des techniciens et d'autres fonctionnaires du ministère. De plus, elle est chargée de l'achat, de la location et de l'entretien de tout le matériel utilisé aux fins des communications. Cette Direction assure la liaison avec d'autres ministères et institutions qui utilisent son réseau.

En 1967, on a continué l'expansion et la rénovation des aménagements du ministère en vue d'améliorer les services entre Ottawa et les missions à l'étranger.

Direction des finances

Les principales responsabilités de la Direction des finances sont la préparation des prévisions budgétaires pour l'année et la surveillance financière générale de toutes les dépenses. Une nouvelle section de planification financière est déjà en place. Elle a pour tâche d'élaborer et de formuler des projets à long terme en vertu du système de prévision par programme, et d'améliorer les méthodes de rédaction des rapports budgétaires et d'attribution des dépenses. Les autres fonctions de la Direction comportent notamment le financement des postes à l'étranger, le paiement des contributions aux organisations internationales, la coordination des dispositions d'ordre administratif touchant les voyages et les déplacements, y compris l'acheminement des réclamations à ce titre. De plus, la Direction fournit au besoin de l'aide et des conseils aux autres directions, au sujet de questions comme les programmes d'assistance militaire, les programmes canadiens d'aide, les opérations pour le maintien de la paix, les mesures d'évacuation d'urgence, les programmes d'information, les programmes culturels, le règlement des réclamations canadiennes.

Les relations extérieures du Canada ont pris une grande expansion après la guerre. Cela a entraîné une augmentation des dépenses qui, de \$4,975,136 qu'elles étaient en 1945-1946, se sont élevées à \$83,185,700 en 1967-1968 (non compris les programmes de l'aide extérieure).

Conseiller en gestion financière

Sous la direction du conseiller en gestion financière, le travail s'est poursuivi en vue de créer un système de gestion financière qui tout en étant conforme aux principes généraux du gouvernement, répondrait aux exigences particulières du ministère. A cette fin, un programme de révision plus détaillé que celui de l'année précédente a été entrepris au mois de juin.

Au moyen d'un colloque sur la gestion et de documents internes, on a essayé de familiariser la direction et le personnel avec les principes dont s'inspirent les budgets consacrés aux programmes. Le Conseil du Trésor a prêté au ministère un spécialiste des méthodes d'ordinateur en vue de découvrir de quelles façons le ministère pourrait bénéficier des services d'une telle machine. On a étudié la possibilité d'accomplir au moyen d'un ordinateur le travail courant tel que la tenue des registres cumulatifs des dépenses et des listes de stocks détaillées de fournitures et de matériel dans les postes et au bureau principal.

Vers la fin de l'année, une grande étude a été entreprise en vue de déterminer s'il est possible de mettre au point au sein du ministère un système de comptabilité en matière de responsabilité. On s'attend que des recommandations soient faites afin d'améliorer l'attribution des fonctions à l'intérieur du ministère dans des secteurs tels que la planification financière, les prévisions budgétaires et la préparation et le contrôle des finances. En outre, on s'attend d'améliorer les méthodes connexes de comptabilité, l'organisation des services du secteur financier et le mode de présentation des rapports de la gestion.

Service d'inspection

En 1967, le Service d'inspection, malgré un personnel restreint, s'est acquitté au mieux de ses responsabilités qui consistent à étudier l'activité de l'administration centrale et des missions à l'étranger afin de l'évaluer à la lumière des objectifs établis, ainsi qu'à aider le ministère à accroître son efficacité et son rendement. Dans ce but, le Service a consulté les Directions et écrit aux missions pour la mise en œuvre des recommandations faisant suite aux visites d'inspection. Il a continué de coordonner et de faire exécuter certaines améliorations au sein de l'administration d'après le programme que le ministère a entrepris en 1967; le rythme des progrès a été soutenu grâce à l'élan donné par des études antérieures à ce sujet.

De concert avec la Commission de la Fonction publique, le Service d'inspection a fait une étude spéciale des méthodes à suivre pour l'ouverture de nouvelles missions à l'étranger. Il a formulé des propositions pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission de la Fonction publique sur l'organisation du ministère. Grâce à ses conseils et à sa participation directe aux travaux, on a rénové le système de classement des emplois au ministère. Le Service d'inspection a collaboré aussi à la mise au point des plans pour le nouvel édifice de l'administration centrale. De plus, il a aidé le ministère à formuler des directives sur la formation et le perfectionnement du personnel, y compris celui des cadres supérieurs. A la demande du ministère, le Service d'inspection a participé à l'élaboration de méthodes d'administration financière. Finalement, il a soutenu de ses conseils et de ses directives plusieurs projets du Bureau de l'organisation et des méthodes du ministère.

Des tournées d'inspection ont été faites aux États-Unis, en Amérique latine et en Europe, et certaines études ont été entreprises au sein de l'administration centrale. De plus, le Service a organisé et coordonné les voyages de fonctionnaires d'autres directions, surtout des administrateurs spécialisés; ceux-ci ont visité les postes à l'étranger, dont ils ont mieux compris les activités et ces derniers, à leur tour, ont pu profiter des compétences particulières mises ainsi à leur disposition.

Une nouvelle réalisation du Service a été l'établissement de la Section de la vérification des opérations, où l'on a déjà engagé un vérificateur en chef. La Section a pour tâche: a) de revoir et évaluer la justesse, l'efficacité et la mise en application des contrôles et rapports administratifs actuels; b) vérifier dans quelle mesure on suit les directives, les plans et les méthodes établis et signaler à la haute direction les cas où les règlements en vigueur sont un obstacle à l'efficacité générale des objectifs du ministère; c) voir dans quelle mesure les avoirs sont inventoriés et assurés contre toute perte; d) vérifier la sûreté des écritures comptables et des méthodes de compilation des données pratiquées au sein de l'organisation.

Le vérificateur en chef a fait sa première tournée vers la fin de l'année et, à l'administration centrale, il a été membre d'une équipe créée au quartier général pour étudier les exigences de l'administration financière.

En 1967, on a parachevé les six manuels essentiels au ministère et transféré les responsabilités pertinentes à la Direction des services administratifs, où une Section des publications s'occupe des questions de cet ordre.

Bureau de l'organisation et des méthodes

Le Bureau de l'organisation et des méthodes a été établi en 1964 afin d'améliorer constamment les méthodes de gestion et de travail du ministère. En 1967, le Bureau, a pu étendre le champ de son activité et rendre de plus grands services au ministère grâce à la collaboration de deux nouveaux agents.

Une étude relative à la Direction des dossiers est terminée et les recommandations qui en découlent devraient, dès leur application, améliorer beaucoup la gestion et tout le service des dossiers. Le Bureau fournit aussi un personnel qualifié pour conseiller et aider la Direction des dossiers à vérifier, à l'occasion d'un projet-pilote, l'efficacité des propositions soumises.

L'étude complète des services de gestion du matériel du ministère se continue et l'on prépare un rapport intérimaire sur les méthodes de contrôle de l'équipement. Dans l'avenir, un équipement spécial traitera automatiquement les données. Afin de faciliter la mise en œuvre du système de contrôle proposé, le Bureau est en train de mettre au point une nomenclature et un mode d'inscription mécanique pour les articles d'équipement de deux missions à l'étranger.

Le Bureau a participé activement à l'étude de l'organigramme du ministère, qu'avait entreprise la Commission de la Fonction publique, et aux discussions ultérieures sur le rapport et les recommandations qu'il renferme.

On a aussi terminé une étude de l'organisation et des activités de la Direction des affaires économiques, ainsi que l'étude des besoins d'effectif de la Direction des dossiers et du Service des messagers du ministère. Une étude des Services de reproduction des documents se poursuit.

Le Bureau a participé à un projet-pilote destiné à confier à un ordinateur la gestion financière des traitements et indemnités du personnel. Il a étudié la circulation des documents au sein du ministère dans le dessein de proposer l'utilisation d'équipement mécanique pouvant distribuer rapidement des documents dans le nouvel édifice de l'administration centrale. Le Bureau a aussi participé aux cours de formation qu'organisent la Commission de la Fonction publique et la Section de la formation du ministère. Le Bureau a non seulement joué le rôle de conseiller spécial selon les besoins auprès de plusieurs directions, mais il a conseillé et facilité l'introduction de méthodes nouvelles ou perfectionnées d'après des études déjà faites.

Dans le cadre du programme permanent d'amélioration des formules, les méthodes suivies sont révisées et plusieurs ont déjà été améliorées. Le Bureau est toujours à court de personnel, mais il espère qu'une personne chargée de la vérification des formules sera bientôt nommée.

Personnel

Toutes les questions relatives à l'affectation, à la formation, à l'avancement et à l'administration du personnel du ministère relèvent de deux directions dites Gestion du personnel et Affectation du personnel.

La Direction de la gestion du personnel s'occupe de toute question touchant l'organisation, l'effectif, la classification, le recrutement et l'installation du personnel. Elle veille aussi au bien-être des personnes engagées sur place dans les missions du Canada à l'étranger. (Cette année, dix de ces employés ont vu récompenser leurs longs et méritoires états de service par un voyage à Ottawa et à l'Expo 67.)

Avec l'avènement des négociations collectives dans la Fonction publique, on a institué une Section des relations de travail chargée d'assurer la liaison avec le Conseil du Trésor qui agit en qualité d'employeur. La Section facilitera la négociation et l'interprétation des conventions collectives; elle conseillera la direction du ministère dans le domaine des relations de travail; elle contrôlera le mode de règlement des griefs; et assurera la liaison avec les associations d'employés.

La Direction de l'affectation du personnel s'occupe du choix, de la formation, de l'avancement et de l'affectation de tout le personnel. Elle compte une section des affectations chargée de l'affectation des agents, des sténographes, des commis, des opérateurs aux communications, des gardiens de sécurité et d'autres catégories d'employés aux trente-deux directions qui fonctionnent à Ottawa, aux quatre-vingt-six ambassades, hauts commissariats, consulats généraux, consulats et autres missions, ainsi qu'à d'autres ministères et bureaux. La Direction tient à jour les dossiers du personnel et veille au bien-être des membres du ministère. Elle s'occupe en outre de plusieurs autres questions, notamment de l'application de la politique touchant les titres et l'ordre de préséance des agents de tous les ministères du gouvernement canadien à l'étranger.

Sans administrateurs et techniciens compétents, le ministère ne saurait exercer son activité. La Commission de la Fonction publique tient régulièrement des concours en vue de recruter des commis, des opérateurs aux communications, des sténographes, des techniciens et d'autres employés pour le ministère. En général, le personnel du ministère des Affaires extérieures est considéré comme «mutable» et appelé à travailler à l'étranger comme à Ottawa. Il existe toutefois certaines catégories de personnel qui sont affectées à l'administration centrale à Ottawa et ne sont pas «mutables» à l'étranger.

Comme par le passé, les agents du service étranger sont recrutés directement par l'intermédiaire du programme de recrutement universitaire de la Commission de la Fonction publique. Cette année, cinquante-trois agents du service étranger ont été recrutés au niveau de la classe 1. Quelques agents possédant des connaissances spécialisées sont venus s'ajouter au personnel pour répondre à des besoins particuliers. De plus, seize administrateurs stagiaires (autrefois, agents d'administration subalternes) ont été recrutés pour accomplir du travail administratif, consulaire et d'information au Canada et à l'étranger. Un petit nombre de spécialistes en matière de personnel, de finances et d'organisation et méthodes ont aussi été engagés.

Les débutants du service étranger du Canada entrent au ministère en vue de se créer une carrière fondée sur le mérite. Seuls sont admissibles les citoyens canadiens qui ont résidé au moins dix ans au Canada. Les candidats aux concours annuels doivent posséder un diplôme universitaire,

de préférence au niveau de la licence. Au palier inférieur, les concours comportent deux épreuves, soit un examen écrit et une entrevue. Certains candidats munis de titres universitaires remarquables ou possédant une expérience équivalente sont engagés à des échelons plus élevés.

Le ministère continue d'attirer des femmes aux postes d'agents. En 1967, sept femmes sont entrées au ministère, ce qui a porté le nombre d'agents du sexe féminin à quatre-vingt trois. Deux femmes sont chefs de mission.

Les postes supérieurs tels ceux d'ambassadeurs, de hauts commissaires et de consuls généraux, vont ordinairement à des agents de carrière ou, parfois, à des citoyens de marque qui ne sont pas du ministère.

Direction des dossiers

Cette Direction est la gardienne de tous les dossiers officiels du ministère. Elle s'occupe de recevoir, d'ouvrir et de distribuer tout le courrier d'arrivée; elle veille à classer toute correspondance et tout document selon le sujet qui y est traité, à rendre ces derniers facilement accessibles, à établir un calendrier pour la conservation ou la destruction de chaque document; enfin, elle exerce une surveillance technique sur la gestion des dossiers pratiquée dans les postes. Le chef de la Direction exerce les fonctions de coordonnateur pour tous les dossiers du ministère; il maintient la liaison avec l'archiviste fédéral relativement à la gestion des dossiers.

Sous la surveillance d'un contrôle central qui fait partie du quartier général de la Direction et qui veille à l'uniformité des méthodes et procédures, l'administration des dossiers en groupes décentralisés a continué à s'avérer efficace, en dépit du fait que d'autres décentralisations ont été amenées par le transfert de plusieurs directions à d'autres locaux. Les surveillants de groupe présentent à intervalles réguliers des rapports sur leur travail, sur le rendement du personnel et sur l'inspection et le maintien des dossiers. Ils rédigent en outre des rapports statistiques dont on s'inspire pour établir les mesures et normes de travail. Grâce à ces données, la Direction peut mesurer le volume de travail des bureaux et procéder à une meilleure affectation du personnel.

Introduit en 1963, le nouveau système de classement des dossiers du ministère visant à l'uniformisation, tant pour l'administration centrale que pour le personnel de missions, a été accepté d'emblée et fonctionne très bien.

Soixante-dix membres du personnel du ministère ont bénéficié de cours de formation sur la gestion des dossiers, ces cours répondant aux besoins des membres du personnel selon leurs fonctions, leur compétence et leur expérience.

Au cours de 1967, la Direction a fait tenir à divers postes des instructions et des conseils appropriés touchant le système et les techniques de gestion des dossiers; elle en a instruit le personnel de roulement, tant au niveau des préposés aux écritures qu'à celui des cadres, sur la disposition des dossiers désuets; enfin elle a donné des instructions sur la sélection du personnel affecté aux dossiers de certains postes.

On est à mettre la dernière main à la préparation de calendriers-guides pour que soient faites avec méthode la mise de côté, la destruction ou la conservation prolongée des dossiers ministériels à l'administration centrale et dans les missions. En 1967, on a détruit à Ottawa et à l'étranger, conformément aux directives courantes du Conseil du Trésor, quelque

1200 pieds linéaires de vieux dossiers, sans compter ceux de la Direction des passeports.

Afin de donner à l'archiviste fédéral une idée générale de la nature et de la portée des problèmes relatifs à la gestion des dossiers, le coordonnateur des archives du ministère a déposé un relevé à jour de tous les dossiers que possède le ministère, tant à l'administration centrale que dans les missions.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la méthode de gestion des dossiers du ministère a continué de progresser. Les charges de la Direction ont été accrues et, grâce aux nouvelles techniques et méthodes, celle-ci a été en mesure de répondre à ces exigences nouvelles. L'augmentation des effectifs ainsi que les efforts tentés pour amener le personnel au niveau autorisé témoignent de l'intérêt que le ministère accorde à la gestion adéquate des dossiers.

Direction des biens et fournitures

La Direction des biens et fournitures veille à l'acquisition d'emplacements comme à l'achat et à la construction d'immeubles à l'étranger. La Direction s'occupe de louer des locaux pour les bureaux, des résidences officielles pour les chefs de missions et des locaux d'habitation pour le personnel. La réparation et l'entretien des biens qui appartiennent au gouvernement ou qui lui sont loués relèvent également de cette Direction.

Le gouvernement a acquis plusieurs immeubles en 1967 et nombre de projets de construction sont en cours ou en voie d'être mis en chantier. Le ministère est actuellement propriétaire ou locataire de 83 chancelleries, de 77 résidences officielles et de 346 locaux d'habitation pour le personnel à l'étranger. Le personnel technique procède à l'inspection de ces édifices à intervalles réguliers, ceci faisant partie d'un programme d'entretien préventif.

La Direction est chargée de l'achat de meubles, d'articles d'ameublement et de matériel des chancelleries, des résidences officielles et des locaux d'habitation du personnel; elle veille aussi à la décoration intérieure des nouveaux immeubles. La Direction des biens et fournitures s'occupe d'acheter, de remplacer, d'entretenir et d'assurer tous les véhicules officiels à l'usage du ministère à l'étranger.

Le Service des expéditions et de l'entrepôt des fournitures, qui relève de la Direction, commande, emballe et expédie toute la papeterie, toutes les fournitures de bureau et tout le matériel nécessaire aux missions à l'étranger. Il s'occupe également de faire les achats de biens personnels, il prend les dispositions nécessaires pour l'emballage et le transport des biens mobiliers et personnels des fonctionnaires du ministère affectés à l'étranger et se charge des formalités douanières relatives aux effets de ces fonctionnaires quand ils reviennent au pays.

Annexe I

A. Publications du ministère

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications. L'un est destiné au Canada et l'autre à l'étranger. On peut se procurer des publications gratuitement de la Direction de l'information du ministère des Affaires extérieures à Ottawa ou des missions canadiennes à l'étranger. Quant aux publications qui ne sont pas gratuites, on peut les obtenir de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa. Il convient de signaler que certaines publications sont distribuées à l'étranger seulement.

I. Publications diffusées au Canada et à l'étranger

Affaires Extérieures: Bulletin mensuel consacré à l'actualité internationale et aux déclarations officielles relatives à la politique étrangère du Canada. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; étudiants d'autres pays, \$1.50.

Rapport du ministère des Affaires extérieures: Rapport au Parlement sur l'activité du ministère durant l'année civile écoulée. (A titre gratuit)

Le Canada et les Nations Unies: Rapport annuel sur la participation du Canada aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Canada, États-Unis et Mexique, \$1; autres pays, \$1.15.

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords intervenus entre le Canada et d'autres pays. Canada, États-Unis et Mexique, 35c. l'exemplaire; autres pays, 40c. l'exemplaire.

Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada: Répertoire des bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'extérieur et de ceux des autres pays au Canada. Publié trois fois l'an. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Corps diplomatique: Répertoire des missions diplomatiques à Ottawa, publié trois fois l'an. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$1.50; autres pays, \$1.75. L'exemplaire: Canada, États-Unis et Mexique, 60c.; autres pays, 70c.

Le Canada et le Plan de Colombo: 1961: Canada, États-Unis et Mexique, 75c.; autres pays, 85c.

Voici le Canada: Brochure illustrée qui renferme des renseignements de grand intérêt sur la vie au Canada. Canada, États-Unis et Mexique, 50c. autres pays, 50c.

DOCUMENTS OFFICIELS

Traité du fleuve Columbia et Protocole—Exposé de la question: Canada, États-Unis et Mexique, \$3.

Traité du fleuve Columbia: Protocole et documents connexes: Canada, États-Unis et Mexique, \$3.

Débats sur le désarmement (1957): Canada, États-Unis et Mexique, 35¢; autres pays, 40¢.

La crise du Moyen-Orient (octobre-décembre 1956): Canada, États-Unis et Mexique, 75¢.; autres pays, 85¢.

Le Canada et la crise coréenne (1950): Canada, États-Unis et Mexique, 25¢.; autres pays, 30¢.

PAGES DOCUMENTAIRES

Documentation de base sur divers aspects des affaires canadiennes. Liste des titres révisés en 1967. (A titre gratuit)

- N° 19 Le blé du Canada (janvier 1967).
- N° 50 Le Cabinet fédéral du Canada (novembre 1967).
- N° 57 Le mouvement coopératif au Canada (mai 1967).
- N° 61 Le Conseil national de recherches du Canada (mai 1967).
- N° 68 Les Indiens du Canada (mai 1967).
- N° 69 Le ministère des Affaires extérieures (mai 1967).
- N° 71 Les Esquimaux du Canada (mai 1967).
- N° 74 Lieutenants-gouverneurs et premiers ministres des provinces, commissaires des Territoires (novembre 1967).
- N° 78 La recherche atomique au Canada (mai 1967).
- N° 80 La télévision au Canada (mai 1967).
- N° 82 La route Transcanadienne (mars 1967).
- N° 94 Santé et bien-être au Canada (avril 1967).
- N° 99 La femme au Canada (juillet 1967).
- N° 101 Le logement au Canada (janvier 1967).
- N° 104 Les parcs nationaux du Canada (mai 1967).
- N° 105 La fiscalité au Canada (juin 1967).
- N° 103 La faune du Canada (mai 1967).
- N° 110 Le chemin de fer du Pacifique canadien (juin 1967).
- N° 111 Les chemins de fer Nationaux du Canada (mai 1967).

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Les discours accompagnés d'un numéro sont reproduits par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures. Les autres sont des communiqués de presse du Gouvernement.

Le très honorable L. B. Pearson, premier ministre du Canada

- | | | |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 67/8 | Le Canada, les États-Unis et le Vietnam
(Réponse au Comité universitaire sur le Vietnam) | Ottawa,
le 10 mars |
| 67/20 | Le Canada face à la politique des États-Unis à l'égard du Vietnam
Le Canada et le Moyen-Orient

Le Moyen-Orient | Chambre des communes
le 24 mai
Radio-Canada: télévision
le 30 mai
Chambre des communes
le 8 juin |

L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures

- | | | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 67/1 | Le Canada et l'économie mondiale

Politique du Canada sur le conflit au Vietnam
Aspects politiques et économiques de la politique du Canada au Vietnam et au Sud-est asiatique | Board of Trade
Vancouver,
le 18 janvier
Windsor
le 3 février
Université McGill
Montréal,
le 10 février |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- | | | |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 67/2 | Résumé d'une déclaration sur le Vietnam

Remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'occasion de la remise à la Guyane de locomotives fournies en vertu du Programme d'aide extérieure | Chambre des communes
le 13 février
Kingston,
le 16 février |
| 67/3 | Participation du Canada au Conseil de sécurité

L'éducation au Canada et dans le monde | Université Western Ontario
London,
le 17 février
Windsor (Ontario)
le 24 février |
| 67/5 | Aspects des politiques étrangères du Canada et des États-Unis | Michigan State University
East Lansing (Michigan)
le 25 février |
| 67/7 | Le Canada et la Francophonie | Montréal,
le 11 mars |
| 67/9 | Le Canada et l'OTAN

Les coopératives du Canada et le développement international

L'apport du Canada au développement international par l'entremise de ses Programmes d'aide à l'éducation | Comité des affaires extérieures du Sénat
le 15 mars
Conférence annuelle de la "Co-operators Insurance Association"
Windsor,
le 18 mars
Toronto,
le 27 mars |
| 67/10 | La question du Vietnam

Le Canada et l'Afrique francophone

Les relations du Canada avec l'Italie | Chambre des communes
le 11 avril
Université d'Ottawa
Ottawa,
le 13 avril
Ottawa,
le 15 avril |
| 67/12 | Le rôle du Canada dans les efforts déployés par l'ONU pour le maintien de la paix | Conférences Jacob Blaustein
Université Columbia
New York,
le 26 avril |
| 67/13 | L'attitude du Canada face au problème du Vietnam | Conférences Jacob Blaustein
Université Columbia
New York,
le 27 avril |
| 67/14 | L'apport du Canada à l'expansion économique des pays en voie de développement

Économie et coopération internationales | Conférences Jacob Blaustein
Université Columbia
New York,
le 28 avril
Economic Club de Détroit
Montréal,
le 15 mai |
| 67/16 | Le Canada et la Grande-Bretagne dans un Commonwealth en évolution | Londres,
le 21 avril |
| 67/17 | Nouvelles dimensions de la politique étrangère du Canada | Cérémonie de commémoration des fondateurs de l'Université du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.),
le 16 mai |

- | | | |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 67/18 | <p>Quelques réflexions sur les principes directeurs de la politique étrangère du Canada</p> <p>L'attitude du Canada face au problème du Vietnam</p> <p>La situation au Moyen-Orient</p> | <p>Collation des grades de l'Université luthérienne de Waterloo, Waterloo (Ontario), le 22 mai</p> <p>Chambre des communes le 23 mai</p> <p>Montréal, le 25 mai</p> |
| 67/21 | <p>Le Canada et l'Amérique latine</p> <p>Programmes d'aide médicale du Canada dans les pays en voie de développement</p> <p>L'esprit canadien</p> <p>La question du Moyen-Orient</p> | <p>Dîner de l'Association interaméricaine canadienne Ottawa, le 31 mai</p> <p>Windsor (Ontario), le 4 juin</p> <p>Calgary (Alberta), le 9 juin</p> <p>Nations Unies New York, le 23 juin</p> |
| 67/25 | <p>Le Centenaire du Canada et l'unité nationale</p> <p>La Croix-Rouge de la Jeunesse et l'entente internationale</p> <p>Nouvelles perspectives de l'aide internationale au développement</p> | <p>Fêtes du Centenaire à Hamilton, le 13 août</p> <p>Ottawa, le 14 août</p> <p>Ottawa, le 25 août</p> |
| 67/27 | <p>Apports canadiens à la paix et au développement international</p> | <p>Exposition nationale canadienne Toronto, le 26 août</p> |
| 67/28 | <p>Efforts en vue de mettre fin à la course aux armements</p> <p>L'avenir du Canada et l'unité nationale</p> | <p>Rotary Club d'Amherstburg Bob-lo Island (Ontario) le 31 août</p> <p>Ottawa, le 6 septembre</p> |
| 67/29 | <p>La lutte contre la faim</p> <p>L'Organisation des Nations Unies, instrument de paix</p> | <p>Colloque des Jeunes sur l'alimentation et le progrès dans le monde Toronto, le 15 septembre</p> <p>Sault-Sainte-Marie (Ontario) le 24 septembre</p> |
| 67/30 | <p>Mission du Canada auprès des Nations Unies</p> <p>Comment les autres nous voient</p> <p>Le Droit de la Mer</p> <p>Comité permanent des affaires extérieures</p> <p>Le Canada et les États-Unis; partenaires dans un monde en évolution</p> | <p>Assemblée générale des Nations Unies New York, le 27 septembre</p> <p>Halifax, le 2 octobre</p> <p>Ottawa, le 26 octobre</p> <p>Ann Arbor (Michigan) le 2 novembre</p> |
| 67/33 | <p>Les nouvelles frontières du droit aérien</p> | <p>Université McGill Montréal, le 3 novembre</p> |

- | | | |
|-------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 67/34 | Le Gouvernement, les Canadiens et l'Aide extérieure | Club Rotary de Windsor
Windsor (Ontario)
le 6 novembre |
| 67/35 | Le Canada et la sécurité collective | Canadian Club
Toronto,
le 13 novembre |
| | Accord Canada-États-Unis au sujet de l'industrie automobile | London (Ontario),
le 16 novembre |
| | Le Canada français dans la Confédération | Association des Hebdomadaires bilingues de la province de Québec
Estérel (Québec),
le 18 novembre |
| | Le Canada et les droits de l'homme | Fédération canadienne de la Presse ethnique
Winnipeg (Manitoba),
le 24 novembre |
| | L'individu et la politique étrangère du Canada | Chatham (Ontario),
le 25 novembre |
| | L'avenir de la Confédération | Université de Windsor
Windsor (Ontario),
le 26 novembre |
| | Le public canadien et la politique étrangère du Canada | Université d'Ottawa
le 4 décembre |

M. Donald S. Macdonald, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures

- | | | |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 67/11 | Le rôle des Nations Unies dans le progrès international: l'apport canadien | Ottawa, le 3 mai |
| 67/22 | La question du contrôle des armes nucléaires (Commission canado-américaine sur l'armement nucléaire) | Scarborough (Ontario)
le 18 juin |

Lieutenant-général E. L. M. Burns, représentant permanent du Canada auprès du Comité des dix-huit Puissances sur le Désarmement

- | | | |
|------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| 67/4 | Déclaration canadienne sur la non-prolifération | Commission des Dix-Huit sur le désarmement
Genève,
le 28 février |
|------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale

Discours prononcé à l'occasion de la Conférence nationale des Fédéralistes internationaux du Canada
Ottawa,
le 2 juin

L'honorable Mitchell Sharp, ministre des Finances

- | | | |
|-------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 67/23 | Les perspectives de la politique de commerce | Canadian Manufacturers Association
Toronto,
le 29 mai |
| 67/31 | Raffermissement du système monétaire international | Fonds monétaire international et Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Rio de Janeiro,
le 27 septembre |
| 67/37 | Le Canada et les capitaux | Economic Club
New York,
le 14 novembre |

L'honorable Robert H. Winters, ministre du Commerce

67/6	Le commerce du Canada avec les Antilles du Commonwealth	Board of Trade Halifax, le 27 février
67/24	La propriété étrangère et la corporation multinationale	Montréal, le 10 juillet
67/26	L'expansion économique du Canada	Kingston (Ontario) le 24 août
67/32	Le Canada et les États-Unis: association vitale	Cincinnati (Ohio) le 3 novembre
67/36	Nouvelles dimensions des entreprises canadiennes	Université de York Toronto, le 6 novembre

II. Publications diffusées à l'étranger seulement

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants.

Le Canada pittoresque: Brochure avec illustrations en couleurs; versions anglaise, française, polonaise, espagnole, allemande, italienne, portugaise, arabe, tchèque, cingalaise et japonaise.

Canadian Neighbour: Brochure destinée à la jeunesse des États-Unis.

B. Débats des Communes et affaires extérieures

Cette section comprend la liste des références aux discours, déclarations et réponses aux questions, faits à la Chambre des communes en 1967 touchant le travail du ministère. Une annexe distincte comprend des références aux rapports du Comité permanent des affaires extérieures de la Chambre des communes.

Chambre des communes: Débats 1967

Aide extérieure: 12096, 23 janv.; 12236-7, 25 janv.; 12561, 2 fév.; 12909, 10 fév.; 12935, 12987, 13 fév.; 13111, 13116, 16 fév.; 13343, 22 fév.; 13614-5, 1^{er} mars; 13963-4, 14 mars; 20, 9 mai; 248, 16 mai; 312, 17 mai; 415, 19 mai; 1593, 16 juin; 1774, 21 juin; 3420, 24 oct. 4141, 10 nov.; 4507, 21 nov.; 5393, 13 déc.

Chine: 11528-9, 9 janv.; 11595, 10 janv.; 13430, 24 janv.; 182, 15 mai; 2106, 29 juin; 2701, 2 oct.; 4390, 17 nov.; 4716, 27 nov.; 4871, 30 nov.; 5261, 11 déc.; 5305, 12 déc.; 5529, 18 déc.

Chypre: 1714, 20 juin; 1810, 22 juin; 2274, 5 juil.; 2300-1, 6 juil.; 4304, 15 nov.; 4333, 16 nov.; 4389, 17 nov.; 4508, 21 nov.; 4563, 22 nov.; 4595, 23 nov.; 4682-3, 24 nov.; 4712, 27 nov.; 4778, 28 nov.; 4872, 30 nov.; 4926, 1^{er} déc.; 4985, 4 déc.; 5201, 8 déc.; 5312, 12 déc.

Comité des affaires extérieures: 12908-9, 10 fév.; 13713, 3 mars, 13764-5, 9 mars; 2259, 5 juil.; 3017, 12 oct.; 3113, 16 oct.; 4718, 27 nov.; 4843, 29 nov.; 5111, 6 déc.; 5527, 18 déc.

Crédits: 14373-5, 22 mars.

Cuba: 13894, 13 mars; 13961, 14 mars; 14119, 17 mars; 14335, 22 mars; 826, 1^{er} juin; 2548, 27 sept.; 3170, 17 oct.; 3264, 19 oct.; 4565, 22 nov.; 4982, 4 déc.; 5105, 6 déc.

Eaux territoriales: 11592, 10 janv.; 11667, 11 janv.; 11950, 18 janv.; 12543, 1^{er} fév.; 12856-63, 9 fév.; 13400-7, 23 fév.; 13502, 27 fév.; 13560, 28 fév.; 14031, 15 mars; 14610-8, 6 avr.; 15523, 8 mai; 781, 788, 31 mai.

France: 12087, 23 janv.; 12828, 9 fév.; 13152-3, 16 fév.; 14782, 11 avr.; 34, 10 mai; 68, 11 mai; 3925, 6 nov.; 4138, 10 nov.; 4603, 23 nov.; 4710, 27 nov.; 4774, 28 nov.; 4838, 29 nov.; 4876, 30 nov.; 5364, 11 déc.; 5376, 13 déc.; 5410, 14 déc.; 5524, 18 déc.

Ministère des Affaires extérieures: 11661, 11 janv.; 12796, 8 fév.; 12850, 9 fév.; 13078, 15 fév.; 13219, 20 fév.; 13329-30, 21 fév.; 14332, 14397, 22 mars; 14782, 11 avr.

Moyen-Orient: 13106, 16 fév.; 13856, 10 mars; 342, 18 mai; 416-420, 19 mai; 465-67, 471-509, 23 mai; 520-21, 525-536, 24 mai; 551-2, 25 mai; 601-2, 605, 26 mai; 655, 29 mai; 718, 720, 30 mai; 787, 31 mai; 821, 1^{er} juin; 1076 2 juin; 1123-27, 1132-33, 5 juin; 1185-88, 6 juin; 1254-57, 7 juin; 1283, 8 juin; 1339, 9 juin; 1391-2, 12 juin; 1450, 1451, 1453, 13 juin; 1511-3, 14 juin; 1543-45, 1547, 15 juin; 1594-6, 16 juin; 1650-2, 19 juin; 1711, 20 juin; 1772, 21 juin; 1806-7, 1813, 22 juin; 1870, 23 juin; 1927-30, 1935, 26 juin; 1984, 27 juin; 2075, 2080, 28 juin; 2102-3, 29 juin; 2145, 30 juin; 2193-4, 2199, 4 juil.; 2272-4, 5 juil.; 2299, 6 juil.; 2358, 2380, 2385-6, 7 juil.; 2920, 10 oct.; 3168, 17 oct.; 3365, 23 oct.; 3468, 25 oct.; 3672, 31 oct.; 3930, 6 nov.; 4508, 21 nov.; 5137, 7 déc.; 5201, 8 déc.

Nations Unies: 11983-4, 19 janv.; 12101-2, 23 janv.; 12419-20, 12435, 30 janv.; 12472-3, 12403-4, 12497, 12500-1, 12511, 31 janv.; 12536, 12548-50, 1^{er} fév.; 12575, 2 fév.; 12909, 10 fév.; 12948, 12951, 13 fév.; 13373, 13424, 23 fév.; 14560, 14565-9, 5 avr.; 14921-2, 14938, 14 avr.; 15111, 19 avr.; 15126, 20 avr.; 315, 17 mai; 1709, 20 juin; 4178, 13 nov.; 4307, 15 nov.; 4455, 20 nov.; 5195, 8 déc.; 5259, 11 déc.; 5375, 13 déc.; 5469, 5470, 15 déc.; 5525, 18 déc.

Nigéria: 656, 29 mai; 824, 1^{er} juin; 1138, 5 juin; 1259-60, 7 juin; 2829, 5 oct.; 5137, 7 déc.; 5260, 11 déc.

NORAD: 12550-1, 1^{er} fév.; 13279, 21 fév.; 14487, 4 avr.; 14563, 5 avr.; 14584, 6 avr.; 14644, 7 avr.; 14703, 10 avr.; 14790-1, 11 avr.; 14841-2, 12 avr.; 14897-8, 13 avr.; 15011, 17 avr.; 15129, 15139, 20 avr.; 15370, 26 avr.; 183, 15 mai; 4069, 9 nov.; 5108, 6 déc.

OTAN: 11591, 10 janv.; 12262, 26 janv.; 12433-4, 30 janv.; 12501, 31 janv.; 12536, 12547, 1^{er} fév.; 12602-3, 2 fév.; 13155-6, 17 fév.; 13373, 23 fév.; 14484, 14487, 4 avr.; 14569-70, 5 avr.; 14584, 6 avr.; 14644, 7 avr.; 14703, 10 avr.; 14903-6, 13 avr.; 62, 11 mai; 183, 15 mai; 1136, 5 juin; 1397, 12 juin; 1653, 19 juin; 3969, 7 nov.; 4039, 8 nov.; 4456, 20 nov.; 4502, 21 nov. 4986, 4 déc. 5106, 6 déc.; 5197, 8 déc.; 5318, 12 déc.; 5378, 13 déc.; 5404, 14 déc.; 5518, 5528, 18 déc.

Relations entre le Canada et les États-Unis: 11871, 16 janv.; 12159, 24 janv.; 12523, 1^{er} fév.; 12559, 2 fév.; 13155, 17 fév.; 13214-5, 13218-9, 20 fév.; 13429, 22 fév.; 13508, 27 fév.; 13553, 28 fév.; 13761-2, 13764, 13797, 9 mars; 13894-5, 13 mars; 14369-71, 22 mars; 14825, 12 avr.; 15000-1, 17 avr.; 64, 11 mai; 1191, 6 juin; 1873, 1915, 23 juin; 1989, 27 juin; 2197, 4 juil.; 3739, 1^{er} nov.; 3968, 7 nov.; 4178, 4185, 13 nov.; 4306, 4310, 15 nov.; 4328, 4334, 16 nov.; 4387-88, 17 nov.; 4452, 4454, 20 nov.; 4502, 4505, 21 nov.; 4682, 4685, 24 nov.; 4828, 28 nov.; 4844, 29 nov.; 4929, 1^{er} déc.; 4973, 4988-9, 4 déc.; 5040, 5 déc.; 5145, 7 déc.; 5264, 11 déc.; 5316, 12 déc.; 5405, 5412, 14 déc.; 5469, 15 déc.; 5533, 18 déc.

Rhodésie: 11596-7, 10 janv.; 11978, 19 janv.; 12033, 20 janv.; 12162, 24 janv.; 13101-2, 16 fév.; 13276-7, 21 fév.; 2380-1, 7 juil.; 2647, 29 sept.; 2804, 4 oct.; 2832, 5 oct.; 3057, 12 oct.; 3677, 31 oct.; 3744, 1^{er} nov.; 4068, 9 nov.; 4242, 14 nov.; 4334, 16 nov.; 4718, 27 nov.; 4781, 28 nov.; 5376, 13 déc.; 5474, 15 déc.

G.-Bretagne: 15182-3, 21 avr.; 4309, 15 nov.; 4437, 20 nov.; 4502, 21 nov.; 4567, 22 nov.; 4684, 24 nov.; 4712, 4714, 27 nov.; 4878, 30 nov.; 5471, 15 déc.

Vietnam: 11665-6, 11 janv.; 11820, 16 janv.; 11879-80, 17 janv.; 11944-5, 18 janv.; 11976-7, 19 janv.; 12032-3, 12095-6, 23 janv.; 12159-60, 24 janv.; 12232, 25 janv.; 12258-60, 26 janv.; 12523, 12525-6, 1^{er} fév.; 12561, 2 fév.; 12617, 3 fév.; 12679-80, 12721-3, 6 fév.; 12730, 12775, 7 fév.; 12790-1, 8 fév.; 12825, 9 fév.; 12904-5, 12908, 10 fév.; 12962-7, 12988-95, 13 fév.; 13007, 14 fév.; 13070, 15 fév.; 13429-30, 24 fév.; 13502, 27 fév.; 13557-8, 28 fév.; 14030, 15 mars; 14058, 16 mars; 14180, 20 mars; 14326, 22 mars; 14416, 14420, 3 avr.; 14483, 4 avr.; 14549-50, 5 avr.; 14704, 10 avr.; 14769, 14790-1, 11 avr.; 14832, 14852-3, 12 avr.; 14856-7, 14901, 13 avr.; 14915-6, 14 avr.; 15126, 20 avr.; 15180, 21 avr.; 15368-9, 26 avr.; 15523-4, 8 mai; 11, 9 mai; 31, 10 mai; 61, 11 mai; 129, 12 mai; 175-180, 15 mai; 241-243, 246, 16 mai; 311, 315, 17 mai; 341, 347, 18 mai; 415, 19 mai; 511, 23 mai; 601, 26 mai; 1392, 12 juin; 1596, 16 juin; 1983-4, 27 juin; 2104-5, 29 juin; 2195-6, 4 juil.; 2426-27, 25 sept.; 2547-48, 27 sept.; 2579-80, 28 sept.; 2645-47, 29 sept.; 2696, 2 oct.; 2877, 6 oct.; 2979-80, 11 oct.; 3009-11, 12 oct.; 3061, 3066, 13 oct.; 3421, 3425, 24 oct.; 3559, 27 oct.; 3678, 3730, 31 oct.; 3854, 3 nov.; 4040, 8 nov.; 4179, 13 nov.; 4236-7, 14 nov.; 4332, 16 nov.; 4502, 21 nov.; 5313, 12 déc.; 5375, 13 déc.

Chambre des communes: Comité permanent des affaires extérieures

Les procès-verbaux du Comité ont paru aux dates suivantes: les 11, 13 et 20 avril; les 8, 15, 20, 22 et 27 juin; le 4 juillet, le 26 octobre, les 3, 9 et 16 novembre; le 7 décembre.

C. Bibliographie

Choix de livres et d'articles publiés au cours de l'année et qui traitent de la politique étrangère du Canada. En ce qui concerne les travaux antérieurs, voir les listes parues dans les Rapports annuels de 1964, 1965 et 1966.

Livres

- Bromke, Adam, *Canadian Slavonic Papers*. Vol. 8, Toronto, University of Toronto Press, 1966.
- Bromke, Adam et P. E. Uren, *The Communist States and the West*. New York, Praeger, 1967.
- Brossard, Jacques, André Patry et Elisabeth Weiser, *Les Pouvoirs extérieurs du Québec*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967.
- Careless, J. M. S. et R. C. Brown, *The Canadians: 1867-1967*. Toronto, Macmillan, 1967.
- Committee of Canadian-American Studies, Michigan State University, *Writings on Canadian-American Studies*. Vol. 2, East Lansing, Michigan, The Committee, 1967.
- Cox, A. M., *Prospects for Peace-keeping*. Washington, Brookings Institution, 1967.
- Dandurand, Raoul, *Les Mémoires du sénateur Raoul Dandurand (1861-1942)*, édités par Marcel Hamelin, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967.
- De Gaulle au Québec: *Le Dossier des quatre journées*. Montréal, Éditions du Jour, 1967.
- Eayrs, James, *Fate and Will in Foreign Policy*. Toronto, Radio-Canada, 1967.
- Evans, Donald, *Peace, Power and Protest*. Toronto, United Church of Canada, 1967.
- Head, I. L., *This "Fire-proof House": Canadians speak out about Law and Order in the International Community*. Dobbs Ferry, New York, Oceana Publications, Toronto, Institut canadien des affaires internationales, 1967.

- Krutilla, J. V., *The Columbia River Treaty: The Economics of an International River Basin Development*. John Hopkins Press, 1967.
- McLin, J. B., *Canada's Changing Defense Policy 1957-1963: The Problems of a Middle Power in Alliance*, Baltimore, John Hopkins Press, 1967.
- McWhinney, Edward, *International Law and World Revolution*, Toronto, Radio-Canada, 1967.
- Martin, Paul, *Paul Martin Speaks for Canada: A Selection of Speeches on Foreign Policy 1964-67*. Toronto, McClelland and Stewart, 1967.
- Martin, Paul, *Canada and the Quest for Peace*. Toronto Copp Clarke, 1967. (Columbia University, Jacob Blaustein Lectures).
- Piper, D. C., *The International Law of the Great Lakes: A Study of Canada-United States Co-operation*, Durham, N.C., Duke University Press, 1967.
- Preston, R. A., *Canada and «Imperial Defence»: A Study of the Origins of the British Commonwealth's Defence Organization. 1867-1919*, Durham, N.C., Duke University Press, 1967.
- Russel, Peter, *Nationalism in Canada*, Toronto, McGraw-Hill, 1966.
- Safarian, A. E., *Foreign Ownership of Canadian Industry*, Toronto, McGraw-Hill, 1967.
- Swettenham, John, *Allied Intervention in Russia 1918-1919 and the Part Played by Canada*, Toronto, Ryerson, 1967.
- Thomson, D. C., *Louis St. Laurent: Canadian*, Toronto, Macmillan, 1967.
- Tupper, S. R. et D. L. Bailey, *One Continent—Two Voices: The Future of Canada-U.S. Relations*, Toronto, Clarke, Irwin, 1967.
- United States Information Service, *Canadian-American Relations 1867-1967: A Compilation of Selected Documents Concerning the Relations Between Canada and the United States During the First Century of Canada's Confederation*, Vol. 1, Ottawa, 1967.
- The West Indies and The Atlantic Provinces of Canada*, (Travaux présentés lors d'une conférence organisée par la Commission canadienne de l'UNESCO et l'Institut des affaires publiques de l'Université Dalhousie du 18 au 20 mai 1966.) Halifax, Institut des affaires publiques de l'Université Dalhousie, 1966.
- Wilgress, L. D., *Dana Wilgress Memoirs*, Toronto, Ryerson, 1967.
- Wonnacott, R. J. et Paul Wonnacott, *Free Trade between the United States and Canada: The Potential Economic Effects*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1967.

Articles

- Brecher, Irving et R. A. Brecher, «Canada and Latin America: The Case for Canadian Involvement», *Queen's Quarterly*, automne 1967, pp. 462-471.
- Brewster, Havelock, «Canada and the West Indies: Some Issues in International Economic Relations», *Journal of Canadian Studies*, août 1967, pp. 25-31.
- Camp, D. K., «Address on Canadian foreign policy at Montmorency Conference August 10, 1967», août 1967, pp. 46-51.
- «Canada's Foreign Policy: Reminiscence and Reflection», *International Journal*, été 1967. (Collaborateurs: L. B. Pearson, L. D. Wilgress, J. E. Read, P. Dupuy, G. Ignatieff, D. V. LePan, E. Reid, C. Ronning, J. W. Holmes, A. F. W. Plumpton, A. D. P. Heeney, M. Cadieux.)
- «Canada's New Century; A Special Survey», *The Economist*, du 30 septembre au 6 octobre 1967.
- Eayrs, James, «Canada and the United States: The Politics of Disparate Power», *Centennial Review*, automne 1966, pp. 415-429.

- Eayrs, James, «The Correspondent and the Diplomat», *Canadian Forum*, septembre 1967, pp. 121-126.
- Eayrs, James, «In Defence of a Border», *Canadian Forum*, juin 1967, pp. 55-59.
- Eayrs, James, «The Overhaul of Commonwealth», *Round Table*, janvier 1967, pp. 48-56.
- «L'Encyclique Populorum Progressio», *Relations*, juin 1967, n° 317.
- English, H. E., «Prospects for the North Atlantic Economic Community», *Atlantic Community Quarterly*, hiver 1966-1967, pp. 573-580.
- Francis, Anne, «The Return of France to North America», *Behind the Headlines (C.I.I.A.)*, Vol. 26, n° 3, décembre 1966.
- Fraser, Blair, «De Gaulle Acclaims Free Quebec. English Anger and French Pride», *Round Table*, octobre 1967, pp. 423-425.
- Fraser, Blair, «How the U.S. Could Ruin Canada», *Maclean's*, mai 1967, pp. 20-21, 82, 84 et 87.
- Fry, M. G., «North Atlantic Triangle and the Abrogation of the Anglo-Japanese Alliance», *Journal of Modern History*, mars 1967, pp. 46-64.
- Gellner, John, «Canada in NATO and NORAD», *Air University Review*, mars-avril 1967, pp. 22-37.
- Goodwin, C. D. W., «Canada at a Century», *Current History*, mai 1967, pp. 282-288, 308.
- Heeney, A. D. P., «Along the Common Frontier, The International Joint Commission», *Behind the Headlines (C.I.I.A.)*, Vol. 26, n° 5, juillet 1967.
- Holmes, J. W., «Canada as a Middle Power», *Centennial Review*, automne de 1966, pp. 430-445.
- Holmes, J. W., «Canada's Role in International Organizations», *Canadian Banker*, printemps 1967, pp. 115-130.
- Holmes, J. W., «Growing Independence in Canadian-American Relations», *Foreign Affairs*, octobre 1967, pp. 151-166.
- Julien, Claude, «Les perspectives de la province de Québec. Malgré le bruit et la fureur», Ottawa, Québec et Paris ont un commun intérêt à développer leurs difficiles relations», *Le Monde diplomatique*, livraison du 2 septembre 1967, p. 2.
- Lyon, Peyton, «In Defence of Canadian Foreign Policy», *Commentator*, novembre 1967, pp. 20-22.
- Macdonald, Bruce, «The Issue That Will Not Die», *Behind the Headlines (C.I.I.A.)*, Vol. 26, n° 4, juin 1967.
- MacKirdy, K. A., «Canada and the Commonwealth», *Queen's Quarterly*, automne 1967, pp. 452, 461.
- Marchat, Philippe, «Retour du Canada», *Revue de Défense nationale*, novembre 1967, pp. 1176-1193.
- Martin, Paul, «NATO's Value to Canada», *Atlantic Community Quarterly*, été 1967, pp. 177-185.
- Matthews, R. A., «Canadians for Free Trade; The Political Idea of the Century?», *Round Table*, avril 1967, pp. 141-151.
- Morrison, Jean, «Canada's Role in a French Commonwealth», *Behind the Headlines (C.I.I.A.)*, Vol. 27, n° 1, octobre 1967.
- «Nawapa: A Continental Water System» (articles de 5 spécialistes), *Bulletin of the Atomic Scientists*, septembre 1967, pp. 8-27.
- Reid, Escott, «Canadian Foreign Policy 1967-1977: A Second Golden Decade?», *International Journal*, printemps 1967, pp. 171-181.
- Reid, Escott, «The Conscience of a Diplomat», *Queen's Quarterly*, hiver 1967, pp. 574-592.
- Rockefeller, David, «Common Market for U.S. and Canada?», (interview), *U.S. News and World Report*, le 21 août 1967, pp. 88-89.

- Ross, Alexander, «The Long Happy Life of Lester Pearson», (interview), **MacLean's**, juillet 1967, pp. 10-11, 48, 50-52 et 54-55.
- Slater, D. W., «Canada in the Kennedy Round», **Canadian Banker**, automne 1967, pp. 5-17.
- Soward, F. H., «New Trends in Canadian Foreign Policy?» **International Studies (New Delhi)**, avril 1966, pp. 515-536.
- Soward, F. H., «Some Aspects of Canadian Foreign Policy in the Last Quarter Century» (allocution), **Royal Society of Canadian Transactions 4th Series**, 1966, pp. 139-153.
- Stenton, J. E., «Canada Participates in the Mekong River Development Scheme», **Canadian Geographical Journal**, août 1967, pp. 62-73; septembre 1967, pp. 94-105.
- Tackaberry, R. B., «Organizing and Training Peace-keeping Forces: The Canadian View», **International Journal**, printemps 1967, pp. 195-209.
- Taylor, A. M., «Canada and the Principle of Universality», **International Journal**, hiver 1966-1967, pp. 152-157.
- Tinker, Hugh, «A Commonwealth Compact; Breaking Out Into New Commitments», **Round Table**, avril 1967, pp. 152-157.
- Watkins, M. H., «Canadian-American Economic Relations», **South Atlantic Quarterly**, été 1967, pp. 382-394.
- Williams, Eric, «Canada in the West Indies; A Force for Island Unity», **Round Table**, janvier 1967, pp. 57-60.

Annexe II

TABLEAU STATISTIQUE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

Comparaison entre le personnel au 31 décembre 1966 et au 31 décembre 1967:

	1966	1967
Agents		
à Ottawa	289	350
à l'étranger	327	355
Personnel administratif		
à Ottawa	689	753
à l'étranger	645	696
Total	1,950	2,154
Personnel engagé sur place à l'étranger	867	915
Agents du service étranger recrutés au cours de l'année	60	67
Autres nominations	272	292
Radiations des cadres		
Agents du service étranger	24	15
Personnel administratif	167	163

Annexe III

1. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'EXTÉRIEUR¹

A. Ambassades

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Afrique du sud	Prétoria
*Algérie (Suisse)	
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
*Birmanie (Malaisie)	
Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio de Janeiro
*Bulgarie (Yougoslavie)	
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Colombie	Bogota
*Congo [Brazzaville (Congo [Kinshasa])	
Congo [Kinshasa]	Kinshasa
*Corée (Japon)	
Costa Rica	San José
*Côte-d'Ivoire (Ghana)	
Cuba	La Havane
*Dahomey (Nigéria)	
Danemark	Copenhague
Équateur	Quito
Espagne	Madrid
Éthiopie	Addis-Abéba
Finlande	Helsinki
France	Paris
*Gabon (Cameroun)	
*Gambie (Sénégal)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
*Guinée (Sénégal)	
Haïti	Port-au-Prince
*Haute-Volta (Ghana)	
*Honduras (Costa Rica)	
*Hongrie (Tchécoslovaquie)	
*Islande (Norvège)	
Indonésie	Djakarta
*Irak (Iran)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo

¹ Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays indiqué entre parenthèses est celui où réside le représentant accrédité du Canada.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
*Jordanie (Liban)	
*Koweït (Iran)	
*Lesotho (Afrique du Sud)	
Liban	Beyrouth
*Luxembourg (Belgique)	
*Maroc (Espagne)	
Mexique	Mexico
*Népal (Inde)	
*Nicaragua (Costa Rica)	
*Niger (Nigéria)	
Norvège	Oslo
*Panama (Costa Rica)	
*Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
République arabe unie	Le Caire
République centrafricaine (Cameroun)	
République dominicaine	Saint-Domingue
République malgache (Éthiopie)	
*Roumanie (Yougoslavie)	
*Rwanda (Congo-Kinshasa)	
*Salvador (Costa Rica)	
Sénégal	Dakar
*Soudan (République arabe unie)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
*Syrie (Liban)	
*Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
Thaïlande	Bangkok
*Togo (Ghana)	
Tunisie	Tunis
Turquie	Ankara
Union des républiques socialistes soviétiques	Moscou
Uruguay	Montevideo
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade

B. Hauts Commissariats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Australie	Canberra
*Barbade (Trinité et Tobago)	
Ceylan	Colombo
Chypre	Nicosie
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Guyane	Georgetown
Inde	New Delhi
Jamaïque	Kingston
Kenya	Nairobi
Malaisie	Kuala Lumpur
*Malte (Italie)	
Nigéria	Lagos

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Nouvelle-Zélande	Wellington
*Ouganda (Tanzanie)	
Pakistan	Rawalpindi Karachi
*Sierra Leone (Nigéria)	
*Singapour (Malaisie)	
Tanzanie	Dar-es-Salaam
Trinité et Tobago	Port-of-Spain
*Zambie (Tanzanie)	

C. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

<i>Organismes</i>	<i>Ville</i>
Communautés économiques européennes	Bruxelles
Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement	Genève
Conseil de l'Atlantique Nord	Bruxelles
Nations Unies	New York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris

2. BUREAUX CONSULAIRES

A. Consulats généraux

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Allemagne	Düsseldorf Hambourg
France	Bordeaux Marseille
États-Unis d'Amérique	Boston Chicago Los Angeles Nouvelle-Orléans New York San Francisco Seattle
Islande	Reykjavik (honoraire)
Italie	Milan
*Monaco (France)	
Philippines	Manille

B. Consulats

<i>Organismes</i>	<i>Ville</i>
Brésil	Saõ Paulo
États-Unis d'Amérique	Cleveland Dallas Detroit Philadelphie

3. MISSION MILITAIRE

Berlin

4. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA
SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE*Pays*Cambodge
Laos
Vietnam*Ville*Phnom-Penh
Vientiane
Saigon

Annexe IV

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES AUTRES PAYS AU CANADA¹

1. Missions diplomatiques avec résidence au Canada

<i>Pays</i>	<i>Genre de poste</i>
Afrique du Sud	Ambassade
Allemagne	Ambassade
Argentine	Ambassade
*Australie	Haut commissariat
*Autriche	Ambassade
Barbade	Haut commissariat
*Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Bulgarie	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
Congo (Kinshasa)	Ambassade
Corée	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Danemark	Ambassade
*Équateur	Ambassade
Espagne	Ambassade
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Finlande	Ambassade
*France	Ambassade
Ghana	Haut commissariat
Grande-Bretagne	Haut commissariat
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
Hongrie	Ambassade
Inde	Haut commissariat
*Indonésie	Ambassade
Iran	Ambassade
*Israël	Ambassade
Irlande	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Jamaïque	Haut commissariat
Japon	Ambassade
*Liban	Ambassade
Malaisie	Haut commissariat
*Mexique	Ambassade
Nigéria	Haut commissariat

¹ Les pays dont le nom est suivi d'un astérisque ont des consulats au Canada.

Pour de plus amples renseignements, voir les publications du Ministère: *Représentants du Canada à l'étranger, Représentants des autres pays au Canada, et Corps diplomatique.*

<i>Pays</i>	<i>Genre de poste</i>
*Norvège	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
Pakistan	Haut commissariat
*Pays-Bas	Ambassade
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Ambassade
*Portugal	Ambassade
République arabe unie	Ambassade
*République dominicaine	Ambassade
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
Tanzanie	Haut commissariat
*Tchécoslovaquie	Ambassade
*Thaïlande	Ambassade
Trinité et Tobago	Haut commissariat
*Turquie	Ambassade
Union des républiques socialistes soviétiques	Ambassade
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
Yougoslavie	Ambassade

2. Missions diplomatiques accréditées (non-résidence au Canada)

<i>Pays</i>	<i>Genre de poste</i>	<i>Résidence</i>
Algérie	Ambassade	Washington
*Bolivie	Ambassade	Washington
Congo (Brazzaville)	Ambassade	New York
*Costa Rica	Ambassade	Washington
Côte-d'Ivoire	Ambassade	Washington
Chypre	Haut commissariat	Washington
Dahomey	Ambassade	Washington
Gabon	Ambassade	Washington
*Guatemala	Ambassade	Washington
Guinée	Ambassade	Washington
Guyane	Ambassade	Washington
Haute-Volta	Ambassade	Washington
Irak	Ambassade	Washington
*Islande	Ambassade	Washington
Koweït	Ambassade	Washington
Lesotho	Haut commissariat	Washington
*Luxembourg	Ambassade	Washington
Mali	Ambassade	Washington
Maroc	Ambassade	Washington
Mauritanie	Ambassade	Washington
Népal	Ambassade	Washington
*Nicaragua	Ambassade	Washington
Niger	Ambassade	Washington
Ouganda	Haut commissariat	New York
*Panama	Ambassade	Washington
République malgache	Ambassade	Washington
Roumanie	Ambassade	Washington
Rwanda	Ambassade	Washington
*Salvador	Ambassade	Washington
Sénégal	Ambassade	Washington
Soudan	Ambassade	New York
Togo	Ambassade	Washington
Tunisie	Ambassade	New York

**3. Pays ayant des consulats mais pas
de mission diplomatique avec résidence**

Honduras
Libéria
Monaco

Philippines
Saint-Marin

Annexe V

AUTRES VISITEURS OFFICIELS AU CANADA EN 1967

Outre les hôtes mentionnés dans les sections touchant le Protocole et les Directions géographiques, les personnages dont les noms suivent ont visité le Canada en 1967.

- M. Frank Aiken, ministre des Affaires extérieures d'Irlande
- M. E. Miki, ministre des Affaires étrangères du Japon
- M. M. M. Debré, ministre de l'Économie et des Finances de France
- M. B. R. McKenzie, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage au Kenya
- M. J. S. Gichuru, ministre des Finances du Kenya
- M. A. Wedgewood Benn, ministre de la Technologie de Grande-Bretagne
- M. Thorkil Kristensen, secrétaire général de l'OCDE
- M. Jean Rey, président de la Communauté économique européenne
- M. Edward Heath, chef de l'Opposition en Grande-Bretagne
- M. Morarji Desai, premier ministre suppléant de l'Inde
- M. H. Bowden, secrétaire des Affaires du Commonwealth en Grande-Bretagne
- M. R. Presbisch, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
- M. C. V. Narasimhan, sous-secrétaire des Nations Unies
- M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth
- M. Hammede Bargach, ministre des Finances du Maroc
- M. Manlio Brozio, secrétaire général de l'OTAN
- M. T. Watanabe, président de la Banque asiatique de développement
- M. W. A. Maree, ministre du Développement communautaire d'Afrique du Sud
- M. A. K. Banka, ministre du Développement du Malawi
- Sir Fred Phillips, gouverneur de Saint-Christophe, et Lady Phillips.

Annexe VI

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES DONT LE CANADA FAIT PARTIE

COMMONWEALTH

Association parlementaire du Commonwealth
Comité du Commonwealth pour l'étude des ressources minérales
et de la géologie
Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux
Comité de liaison pour l'éducation dans le Commonwealth
Comité scientifique du Commonwealth
Commission des sépultures militaires du Commonwealth
Conférence forestière du Commonwealth et le Comité forestier
permanent du Commonwealth
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
Conseil des transports aériens du Commonwealth
Conseil économique consultatif du Commonwealth
Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
Fondation du Commonwealth¹
Organisation des télécommunications du Commonwealth
Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense

COMITÉ DES DIX-HUIT PUISSANCES SUR LE DÉSARMEMENT ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Conseil de l'Atlantique Nord

ORGANISATION DES NATIONS UNIES²

Conseils et organismes de l'Assemblée générale

Comité consultatif scientifique
Comité exécutif du haut commissaire pour les réfugiés
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes
Comité spécial des opérations de maintien de la paix
Commission du désarmement des Nations Unies
Commission du droit international
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la
formation et la recherche
Conseil de sécurité
Conseil du commerce et du développement
Conseil du développement industriel
Conseil économique et social (ECOSOC)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
(ONUDI)

¹ Organisation semi-autonome soutenue financièrement par les gouvernements du Commonwealth.

² Une liste plus détaillée des organismes dont le Canada fait partie se trouve dans la revue *Le Canada et les Nations Unies 1966*.

Commissions techniques et autres organismes spéciaux du Conseil économique et social

- Commission de la statistique
- Commission des stupéfiants
- Commission économique pour l'Amérique latine
- Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)
- Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programme mondial pour l'alimentation (OAA)

Institutions spécialisées et autres*

- Agence internationale de l'énergie atomique
- Société financière internationale
- Association internationale de développement
- Banque asiatique de développement
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- Fonds monétaire international
- Organisation de l'aviation civile internationale
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- Organisation internationale du Travail
- Organisation météorologique mondiale
- Organisation mondiale de la santé
- Union internationale des télécommunications
- Union postale universelle

ORGANISME CANADA-ANTILLES

- Comité permanent du Canada et des Antilles du Commonwealth pour le commerce et les affaires économiques

ORGANISME CANADA-BELGIQUE

- Commission culturelle mixte Canada-Belgique

ORGANISMES CANADA-ÉTATS-UNIS

- Comité canado-américain de la protection civile
- Comité ministériel canado-américain de défense commune
- Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques
- Comité supérieur canado-américain des industries de la défense et du développement
- Commission des pêches des Grands lacs
- Commission du parc international Roosevelt de Campobello
- Commission internationale de la frontière
- Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
- Commission internationale du flétan du Pacifique
- Commission mixte internationale
- Commission permanente canado-américaine de défense
- Groupe interparlementaire Canada-États-Unis
- Tribunal des réclamations relatives au Lac Ontario (Canada-États-Unis)

* En 1967, le Canada était représenté auprès du conseil d'administration de toutes ces institutions, sauf l'UNESCO.

ORGANISMES CANADA-FRANCE

Association parlementaire Canada-France
Comité économique mixte Canada-France
Commission culturelle mixte Canada-France

ORGANISMES CANADA-GRANDE-BRETAGNE

Comité ministériel anglo-canadien du commerce et des affaires économiques
Comité permanent Canada-Grande-Bretagne pour le commerce et les affaires économiques

ORGANISME CANADA-JAPON

Comité ministériel canado-japonais

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

(Parties contractantes)

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA POLICE CRIMINELLE**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES****ORGANISMES SCIENTIFIQUES**

Bureau hydrographique international
Bureau international des poids et mesures

ORGANISMES DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord
Commission internationale de la chasse à la baleine
Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
Commission internationale des pêches du Pacifique Nord
Conseil international de l'exploration des mers

ORGANISMES INTERAMÉRICAINS

Institut interaméricain de statistique
Institut panaméricain de géographie et d'histoire
Office interaméricain de la radio
Union postale des Amériques et de l'Espagne

PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques
Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

PRODUITS DE BASE

Accord international sur le blé
Accord international sur le café
Accord international sur l'étain
Accord international sur le sucre
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
Comité consultatif international du coton
Comité de cotonnades
Groupe international d'études du caoutchouc
Groupe international d'études sur la laine
Groupe international d'études sur le cacao
Groupe international d'études sur le cuivre
Groupe international d'études sur le plomb et le zinc
Groupe international d'études sur le tungstène

TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Comité provisoire des communications par satellite

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Annexe VII

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA S'EST FAIT REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT EN 1967

(Liste partielle)

A. CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES

- Agence internationale de l'énergie atomique, II^e conférence générale: Vienne, 26 septembre au 2 octobre.
- Assemblée générale des Nations Unies, 22^e session: New York, 19 septembre au 21 décembre.
- Colloque international de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel: Athènes, 29 novembre au 19 décembre.
- Comité d'étude des Nations Unies pour la revision des ressources mondiales en minerai de fer: Genève, 16 octobre au 6 novembre.
- Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des radiations ionisantes: Genève, 28 août au 8 septembre.
- Comité spécial des Nations Unies sur les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États: Genève, 17 juillet au 18 août.
- Commission économique des Nations Unies pour le Comité européen de l'acier: Genève, 16 au 21 octobre.
- Commission économique pour l'Europe, Comité de l'acier: Genève 26 au 30 juin.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, 12^e session: Caracas, 2 au 13 mai.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 23^e session: Tokyo, 3 au 17 avril.
- Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, (5^e): Canberra, 8 au 22 mars.
- Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques: Genève, 4 au 22 septembre.
- Conférence des Nations Unies sur le cacao: Genève, 28 novembre au 20 décembre.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2^e session du Comité du transport maritime: Genève, 21 février au 8 mars.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2^e session du Comité des invisibles et du financement: New York, 4 au 19 avril.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2^e session du Comité des marchandises: Genève, 9 au 26 mai.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Comité consultatif du sucre: Genève, 6 au 8 juin, 4^e session.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2^e session du Comité des produits manufacturés: Genève, 4 au 14 juillet.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 5^e session du Conseil du commerce et du développement: Genève, 15 août au 9 septembre. Session reprise à New York le 16 novembre.

- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunion préparatoire à une Conférence internationale sur le sucre: Genève, 23 au 30 Octobre.
- Conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique: Vienne, septembre.
- Conseil économique et social des Nations Unies, 42^e session: New York, 8 mai au 5 juin.
- Conseil économique et social des Nations Unies, 43^e session: Genève, 11 juillet au 5 août. Reprise à New York les 1^{er} et 2 et les 13 et 14 novembre.
- Organisation de l'aviation civile internationale, Commission de la navigation aérienne, 56^e session: Montréal, novembre et décembre.
- Organisation de l'aviation civile internationale, réunion sur la navigation aérienne dans les régions de l'Amérique du Sud et de l'Atlantique Sud: Buenos Aires, 13 septembre au 6 octobre.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 14^e session: Rome, 4 au 23 novembre.
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, 1^{re} session du Conseil du développement industriel: New York, 10 avril au 5 mai.
- Organisation internationale du travail, 51^e session: Genève, 7 au 29 juin.
- Programme des Nations Unies pour le développement, 3^e session du Conseil d'administration: New York, 10 au 24 janvier.
- Programme des Nations Unies pour le développement, 4^e session du Conseil d'administration: Genève, 12 au 30 juin.
- Union internationale des télécommunications, Conférence administrative mondiale des radiocommunications sur le service maritime mobile: Genève, 18 septembre au 4 novembre.
- Union internationale des télécommunications, réunion sur le Plan mondial: Mexico, 30 octobre au 15 novembre.

B. AUTRES CONFÉRENCES

- Assemblée de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, 5^e session, 17 au 31 octobre.
- Assemblée générale d'Interpol international: Kyoto, 27 septembre au 4 octobre.
- Assemblée générale de l'Union internationale des sciences biologiques: Montreux, 13 au 17 septembre.
- Assemblée internationale de la Sécurité sociale: Leningrad, 10 au 20 mai.
- Bureau et Conseil consultatif de la Commission intergouvernementale d'océanographie: Paris, 26 et 27 janvier.
- Cinquième conférence interaméricaine sur la statistique: Caracas, 8 au 16 octobre.
- Colloque de l'Union internationale d'astronomie sur la dérive des continents, le déplacement des pôles et la rotation de la terre: Italie, 21 au 25 mars.
- Comité commercial et économique du Commonwealth, Canada-Antilles, 1^{re} réunion: Sainte-Lucie, 31 janvier au 2 février.
- Comité consultatif des études aéronautiques du Commonwealth: Londres, 6 au 8 novembre.
- Comité de coordination pour la normalisation de la navigation aérienne, 18^e réunion, groupe de travail pour les cartes et les informations de vol: Londres, 9 au 19 octobre.
- Comité des dix-huit puissances sur le désarmement: Genève, 21 février au 23 mars et 18 mai au 14 décembre.

- Comité économique Canada-France: Paris, 23 et 24 octobre.
- Comité économique consultatif du Commonwealth: Port-of-Spain, 20 au 22 septembre.
- Comité intergouvernemental du droit d'auteur, 9^e session: Genève, 12 au 15 décembre.
- Commission intergouvernementale d'océanographie, 5^e session: Paris, 19 au 28 octobre.
- Commission internationale d'électrotechnique sur la sécurité: Prague, 14 au 24 juillet.
- Conférence consultative du Commonwealth: Sainte-Lucie, Îles du Vent, 31 janvier au 2 février.
- Conférence des Antilles du Commonwealth sur l'organisation des États Américains: Sainte-Lucie, Îles du Vent, 3 février.
- Conférence des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle: Stockholm, 12 juin au 14 juillet.
- Conférence des hauts fonctionnaires du Commonwealth sur la planification, l'aide et le commerce: Nairobi, 24 mai au 4 juin.
- Conférence des ministres de l'éducation des États membres européens sur le droit à l'instruction supérieure: Vienne, 20 au 25 novembre.
- Conférence d'étude des officiers du Commonwealth: Cambridge, 13 au 26 août.
- Conférence diplomatique sur le droit maritime: Bruxelles, 16 au 27 mai.
- Conférence du Commonwealth sur la planification et le développement: Nairobi, 24 mai à juin.
- Conférence du Commonwealth sur le tourisme: Malte, 28 octobre au 1^{er} novembre.
- Conférence du Conseil international de l'étain: Londres, 13 au 17 mars.
- Conférence internationale contre la tuberculose (19^e): Amsterdam, 3 au 7 octobre.
- Conférence internationale de cartographie (3^e): Amsterdam, 17 au 22 avril.
- Conférence internationale du plancton: Genève, 19 septembre au 4 octobre.
- Conférence internationale du Travail: Genève, 9 au 30 novembre.
- Conférence internationale sur la galvanisation par immersion à chaud (8^e): Londres, 11 au 16 juin.
- Conférence internationale sur la sécurité dans les mines: Dortmund, 12 au 15 septembre.
- Conférence internationale sur l'eau, gage de paix: Washington, 22 au 30 mai.
- Conférence internationale sur l'enseignement public: Genève, 6 au 15 juillet.
- Conférence mondiale de l'éducation des travailleurs: Montréal, 16 août.
- Conférence sur la police des pêches: Londres, 6 au 17 mars.
- Conférence sur les cartes photographiques et orthophotographiques: Ottawa, 18 au 22 septembre.
- Congrès de l'Association internationale pour l'étude scientifique des déficiences mentales (1^{er}): Montpellier, 12 au 20 septembre.
- Congrès de l'Union internationale des instituts de recherches forestières: Munich, 5 au 9 septembre.
- Congrès de l'Union internationale pour l'histoire et la philosophie des sciences: Amsterdam, 25 août au 2 septembre.
- Congrès des Associations internationales pour les relations industrielles: Genève, 5 au 8 septembre.
- Congrès international de biochimie (7^e): Tokyo, 19 au 25 août.

- Congrès international de chimiothérapie: Vienne, juillet.
- Congrès international d'enseignement ménager (11°): Bristol, 22 au 27 juillet.
- Congrès international des hommes de loi (6°): Bad Godesberg, 15 au 19 mai.
- Congrès international sur la médecine de l'air et de l'espace (16°): Lisbonne, 11 au 15 septembre.
- Congrès international sur la protection des plantes (6°): Vienne, 30 août au 6 septembre.
- Congrès mondial de l'hygiène mentale (14°): Paris, 5 au 13 juillet.
- Congrès mondial du Crédit agricole (4°): Zurich, 15 au 18 mai.
- Conseil de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, troisième session extraordinaire, 4 et 5 mai.
- Conseil de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, dix-huitième session, 27 au 30 juin.
- Conseil des Télécommunications du Commonwealth: Cambridge, 13 au 26 août.
- Conseil interaméricain économique et social, 5^e réunion annuelle: Vina Del Mar, 15 au 26 juin.
- Conseil international des Unions scientifiques, 7^e réunion du Comité exécutif: Rome, 6 au 10 octobre.
- Conseil international des Unions scientifiques, Comité de coordination: Londres, 22 juillet.
- Conseil international du bâtiment: Oslo, 25 au 27 septembre.
- Conseil international du café, 10^e session: Londres, 21 août au 8 septembre.
- Conseil international du sucre, 25^e session: Londres, 15 au 17 novembre.
- Conseil international pour l'exploration des mers, 55^e réunion: Hambourg, 9 au 18 octobre.
- Décade internationale pour la recherche en hydrologie, 3^e session du Conseil de coordination: Paris, 6 au 16 juin.
- Dixième congrès panaméricain des routes: Montevideo, 4 au 13 décembre.
- Fédération internationale du diabète, 6^e congrès: Stockholm, 30 juillet à août.
- Fédération mondiale pour la santé mentale, 20^e assemblée annuelle: Lima, 26 novembre au 1^{er} décembre.
- GATT, «Kennedy Round» de la Conférence de négociation sur les tarifs douaniers: Genève, 11 au 24 février.
- GATT, parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 24^e session: Genève, 9 au 24 novembre.
- GATT, réunion du comité sur le commerce et le développement: Uruguay, 16 au 20 janvier.
- Groupe consultatif de la politique de l'Atlantique: Athènes, 18 au 21 avril; Montebello, 23 au 28 octobre.
- Groupe international d'études du caoutchouc, 19^e assemblée: Sao Paulo, 14 au 21 octobre.
- Groupe international d'études sur le plomb et le zinc, 11^e session: Genève, 2 au 12 octobre.
- Institut international des droits civils des pays de langue française: Lomé, 18 au 25 janvier.
- Institut international de statistique, 36^e session: Sydney, 28 août au 8 septembre.
- Institut international du froid: Madrid, 2 au 5 septembre.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, 10^e réunion: Washington, 1^{er} au 9 septembre.

- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, réunions du comité: Ottawa, 11 au 16 septembre.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Comité spécial du fer et de l'acier: Paris, 10 au 13 avril et 20 au 22 juin.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide: Paris, 19 et 20 juillet.
- Organisation de coopération et de développement économiques, Conseil ministériel: Paris, 30 novembre au 1^{er} décembre.
- Organisation internationale de normalisation: Stockholm, 5 au 12 octobre.
- Organisation météorologique mondiale, 5^e congrès: Genève, 3 au 28 avril.
- Organisation météorologique mondiale, Commission de la météorologie aéronautique, 4^e session: Montréal, 14 novembre au 15 décembre.
- Organisation météorologique mondiale, Commission de la météorologie rurale, 4^e session: Manille, 15 au 29 novembre.
- OTAN, assemblée de l'Atlantique nord: Bruxelles, 20 au 24 novembre.
- OTAN, session ministérielle: Bruxelles, 11 au 14 décembre.
- OTAN, session ministérielle: Luxembourg, 13 au 14 juin.
- Quatorzième réunion spéciale du comité permanent interaméricain sur la sécurité sociale: Lima, 11 au 17 septembre.
- Quatrième session des gouverneurs des Banques centrales: Mont-Gabriel, 26 au 31 mai.
- Réunion de l'Institut interaméricain de statistique: Caracas, 7 au 18 août.
- Réunion des chefs d'État de l'Organisation des États américains: Punta Del Este, Uruguay, 12 au 14 avril.
- Réunion du Centre interaméricain des administrateurs d'impôts: Panama, 30 avril au 10 mai.
- Réunion du Comité consultatif, Plan de Colombo: Rangoon, 21 novembre au 8 décembre.
- Réunion du Conseil des gouverneurs sur la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement et le Fonds monétaire international: Rio de Janeiro, 25 au 29 septembre.
- Réunion ministérielle Canada-États-Unis: Montréal, 20 au 22 juin.
- Réunion ministérielle Canada-Grande-Bretagne: Londres, 17 au 21 avril.
- Réunions des experts gouvernementaux pour la révision des modalités d'application des accords sur la divulgation du matériel pédagogique, scientifique et culturel: Genève, 20 au 29 novembre.
- Septième congrès mondial du pétrole: Mexico, 2 au 9 avril.
- Troisième conférence spéciale interaméricaine de l'Organisation des États américains: Buenos Aires, 15 au 27 février.
- Union internationale d'astronomie, 23^e assemblée générale: Prague, 21 au 31 août.
- Union internationale de la chimie pure et appliquée: Prague, 29 au 31 août.
- Union internationale de la géodésie et de la géophysique, 14^e assemblée générale: Zurich et Lucerne, 25 septembre au 7 octobre.
- Union postale universelle, réunion annuelle du Conseil exécutif: Berne, 16 au 26 mai.

Annexe VIII

LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1967

Accords bilatéraux

Autriche

Convention d'extradition entre le Canada et la République d'Autriche. Signée à Ottawa le 11 mai 1967.*

Belgique

Accord culturel entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Belgique. Signé à Ottawa le 8 mai 1967.*

Bulgarie

Protocole prorogeant pour trois ans l'Accord commercial entre le Canada et la République populaire de Bulgarie signé à Ottawa le 8 octobre 1963. Signé à Ottawa le 26 avril 1967. En vigueur provisoirement le 26 avril 1967. Avec effet rétroactif à compter du 8 octobre 1966.*

Danemark

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danemark relatif à l'application du Régime de pensions du Canada aux employés du Gouvernement du Danemark engagés sur place au Canada. Ottawa le 19 juin 1967. En vigueur le 19 juin 1967. (Avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 1967).

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord du 5 mai 1961 relatif aux services de pilotage sur les Grands lacs et sur la voie maritime du Saint-Laurent, à l'ouest de Saint-Regis (accompagné d'un mémoire d'accord). Washington le 13 avril 1967. En vigueur le 13 avril 1967.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au Régime de Pensions du Canada. Signé à Ottawa le 5 mai 1967. En vigueur le 5 mai 1967.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique touchant l'utilisation prochaine du réservoir Duncan, dans le bassin du fleuve Columbia. Ottawa, les 8 et 18 mai 1967. En vigueur le 18 mai 1967.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant la convention relative aux pêcheries des Grands lacs signée à Washington le 10 septembre 1954. Ottawa, les 5 avril 1966 et 19 mai 1967. En vigueur le 19 mai 1967.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'exploitation, avant le lever du soleil, de certaines stations de radio. Ottawa, 31 mars et 12 juin 1967. En vigueur le 12 juin 1967.

* Sous réserve de ratification.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant jusqu'à la fin de l'hiver 1967-1968 les dispositions de l'Accord relatif à l'utilisation et à l'entretien, durant l'hiver des secteurs nord et sud de la route de Haines. Ottawa les 10 mai et 23 juin 1967. En vigueur le 23 juin 1967.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique revisant l'Accord du 15 novembre 1963 relatif à la coopération des deux pays en matière de planification civile d'urgence. Ottawa le 8 août 1967. En vigueur le 8 août 1967.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les péages pour la voie maritime du Saint-Laurent et l'établissement d'un droit d'écluse pour le canal de Welland. Signé à Ottawa le 31 mars 1967. Entré en vigueur le 31 mars 1967.

Convention complémentaire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, modifiant et complétant de nouveau la Convention du 4 mars 1942 et le Protocole qui l'accompagne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la convention complémentaire du 12 juin 1950 et la convention complémentaire du 8 août 1956. Signée à Washington le 25 octobre 1966. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 20 décembre 1967. Entré en vigueur le 20 décembre 1967.

Éthiopie

Accord entre les gouvernements du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et du Pakistan, d'une part, et le gouvernement impérial de l'Éthiopie d'autre part, concernant les cimetières, tombes et monuments militaires du Commonwealth britannique en territoires éthiopiens. Signé à Addis Abéba, le 12 avril 1967. Entré en vigueur le 6 novembre 1967.

Finlande

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Finlande relatif à l'application du Régime de pensions du Canada aux employés du Gouvernement de la Finlande engagés sur place au Canada. Signé à Ottawa le 13 janvier 1967. En vigueur le 13 janvier 1967. (A compter du 1^{er} janvier 1966).

Inde

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde touchant l'application du Régime de pensions du Canada aux employés engagés sur place du haut commissariat de l'Inde au Canada. Signé à Ottawa le 1^{er} décembre 1967. En vigueur le 1^{er} décembre 1967. (A compter du 1^{er} juillet 1967).

Accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde. Signé à Ottawa le 20 décembre 1967. Entré en vigueur le 20 décembre 1967.

Irlande

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement d'Irlande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signée à Ottawa le 23 novembre 1966. Instruments de ratification échangés à Dublin le 6 décembre 1967. En vigueur le 6 décembre 1967.

Échange de Notes modifiant l'Accord commercial de 1932 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Irlande. Signé à Dublin le 21 décembre 1967. Entré en vigueur le 21 décembre 1967.

Israël

Accord d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël. Signé à Ottawa le 10 mars 1967.*

* Sous réserve de ratification.

Japon

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon relatif au Régime de Pensions du Canada. Signé à Ottawa le 22 septembre 1967. En vigueur le 22 septembre 1967.

Norvège

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Norvège pour éviter la double imposition et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signée à Ottawa le 23 novembre 1966. Instruments de ratification échangés à Oslo le 24 août 1967. En vigueur le 24 août 1967.

Organisation de coopération et de développements économiques

Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation de coopération et de développements économiques relatif aux privilèges, exemptions et immunités de l'Organisation au Canada. Signé à Paris le 18 octobre 1966. Instrument de Ratification du Canada déposé le 22 mai 1967. En vigueur le 22 mai 1967.

Roumanie

Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie relatif à l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. Ottawa le 3 avril 1967. En vigueur le 3 avril 1967.

Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie relatif à certaines questions consulaires. Ottawa le 5 mai 1967. En vigueur le 5 mai 1967.

Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie au sujet des prétentions financières canadiennes contre la Roumanie et des prétentions financières roumaines contre le Canada. Ottawa le 5 mai 1967. En vigueur le 5 mai 1967.

Royaume-Uni

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et les gains en capital. Signée à Ottawa le 12 décembre 1966. En vigueur le 23 mars 1967.

Trinité et Tobago

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Trinité et Tobago concernant les impôts sur le revenu en vue d'éviter la double imposition, de prévenir la fraude fiscale et d'encourager le commerce et les investissements internationaux. Signée à Washington, D.C., le 28 septembre 1966. En vigueur le 1^{er} mars 1967.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à certaines questions consulaires. Moscou le 14 juillet 1967. En vigueur le 14 juillet 1967.

Protocole prolongeant de nouveau l'Accord commercial canado-soviétique conclu à Ottawa le 29 février 1956 et prolongé par les protocoles du 18 avril 1960 et du 16 septembre 1963. Signé à Moscou le 20 juin 1966. En vigueur provisoirement le 20 juin 1966. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 28 juillet 1967. En vigueur définitivement le 28 juillet 1967.

Échange de Notes modifiant l'Accord du 11 juillet 1966 relatif au transport aérien entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Signé à Ottawa le 12 décembre 1967. Entré en vigueur le 12 décembre 1967.

Venezuela

Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela prorogeant jusqu'au 14 octobre 1968 le *Modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950 entre les deux pays. Caracas le 16 novembre 1967. A compter du 14 octobre 1967.

Yugoslavie

Échange de Notes concernant la suppression des droits de visa pour les voyageurs non-immigrants des deux pays. Belgrade le 19 septembre 1966. En vigueur le 1^{er} janvier 1967.

Accords multilatéraux

Convention internationale des télécommunications, Montreux, 1965. Faite à Genève le 12 novembre 1965. Instrument de ratification du Canada déposé le 31 août 1966. En vigueur le 1^{er} janvier 1967.

Protocole portant nouvelle prorogation de l'Accord international sur le sucre de 1958. Fait à Londres le 14 novembre 1966. Signé par le Canada en décembre 1966. En vigueur le 1^{er} janvier 1967.

Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la lune et les autres corps célestes. Fait à Londres, Moscou et Washington le 27 janvier 1967. Signé par le Canada à Londres, Moscou et Washington le 27 janvier 1967. En vigueur le 10 octobre 1967. Instruments de ratification du Canada déposés à Londres, Moscou et Washington le 10 octobre 1967. En vigueur pour le Canada le 10 octobre 1967.

Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale. Faite à Monaco le 3 mai 1967. Signée par le Canada le 3 mai 1967.*

Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de transport de bagages de passagers par mer. Faite à Bruxelles le 27 mai 1967. Signée par le Canada le 27 mai 1967.*

Protocole portant modification de la convention pour l'unification de certaines règles en matière d'assistance et de sauvetage maritimes. Fait à Bruxelles le 27 mai 1967. Signé par le Canada le 27 mai 1967.*

Convention concernant les pièces d'identité nationales des gens de mer adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa quarante et unième session, Genève, 13 mai 1958. Instrument de ratification du Canada déposé le 31 mai 1967.

Protocole de Genève (1967) se rattachant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève, le 30 juin 1967. Signé par le Canada le 30 juin 1967.

Mémorandum d'accord sur les éléments fondamentaux de la négociation d'une Entente mondiale sur les céréales, et Accord accessoire entre le Gouvernement du Royaume-Uni et les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Argentine et des États-Unis d'Amérique. Genève, le 30 juin 1967. Signé par le Canada le 30 juin 1967.

Accord sur l'application de l'Article VI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, relatif aux mesures contre le dumping. Genève, le 30 juin 1967. Signé par le Canada le 30 juin 1967.

Revision partielle du Règlement des radiocommunications, Genève, 1959. Faite à Genève le 29 avril 1966. En vigueur le 1^{er} juillet 1967.

Protocole prorogeant l'Accord concernant le commerce international des textiles de coton conclu le 1^{er} octobre 1962. Fait à Genève le 1^{er} mai 1967. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 3 août 1967.

Protocole prolongeant de nouveau l'Accord international de 1962 sur le blé. Fait à Washington le 15 mai 1967. Signé par le Canada le 31 mai 1967. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 juillet 1967. En vigueur le 16 juillet 1967.

* Sous réserve de ratification.

Convention visant à faciliter le trafic maritime international. Faite à Londres le 9 avril 1965. Signée par le Canada le 9 avril 1965. Instrument de ratification du Canada déposé le 18 juillet 1967. En vigueur pour le Canada le 16 septembre 1967.

Convention relative au commerce du blé. Faite à Washington le 15 octobre 1967. Signée par le Canada le 2 novembre 1967.*

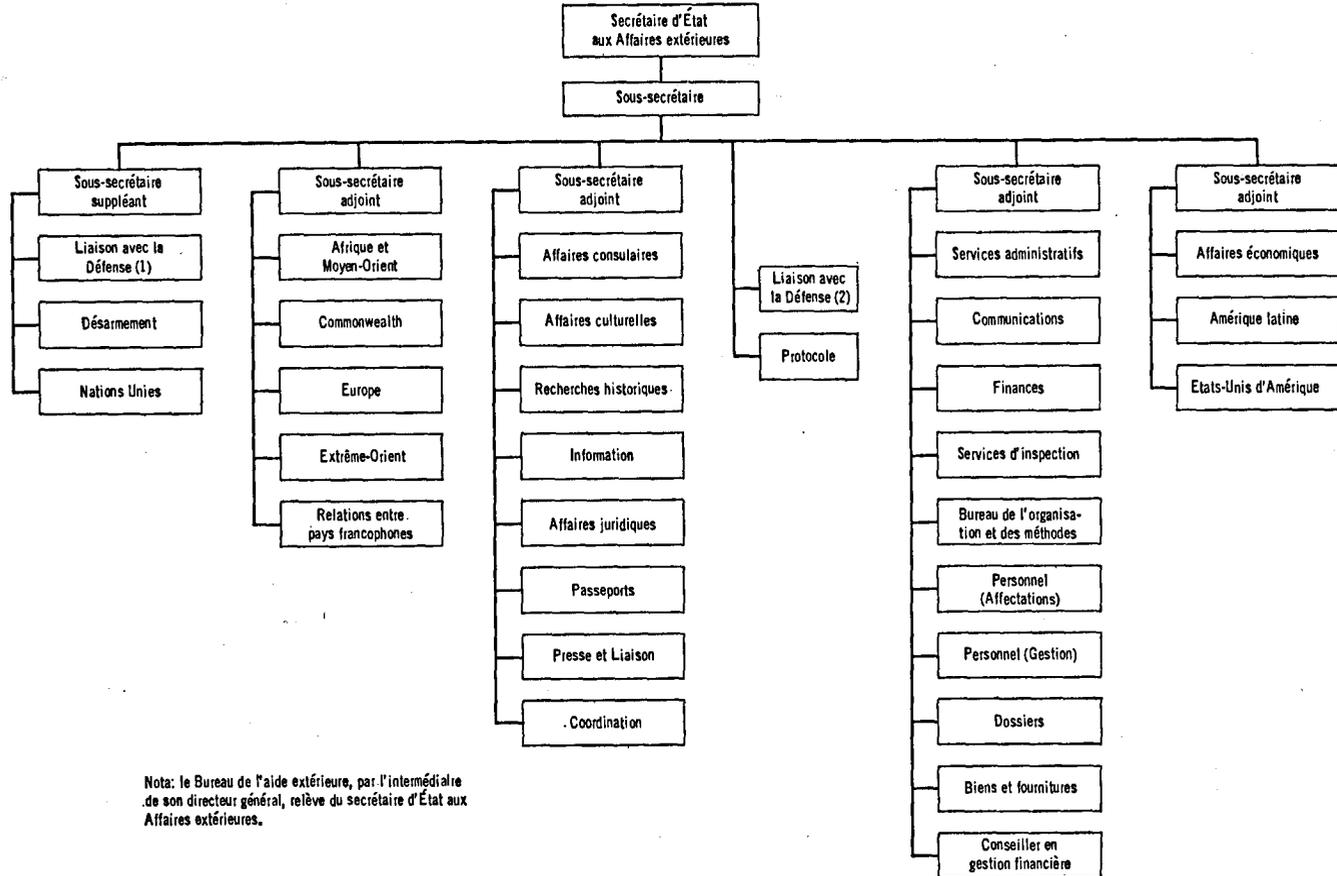
Convention relative à l'aide alimentaire. Faite à Washington le 15 octobre 1967. Signée par le Canada le 2 novembre 1967.*

Protocole portant modification de l'Article IV de la Convention signée à Paris le 22 novembre 1928, concernant les expositions internationales. Fait à Paris le 16 novembre 1966. Signé par le Canada le 16 novembre 1966. En vigueur le 10 novembre 1967.

Convention sur la conduite des opérations de pêche dans l'Atlantique Nord. Signée à Londres le 1^{er} juin 1967. Signée par le Canada le 21 novembre 1967.*

* Sous réserve de ratification.

ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES, 31 DÉCEMBRE 1967



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01060025 5

DATE DUE

FEB 26 2008